PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR

ART

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/revuearchologi10pariuoft

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

Xe ANNÉE

Table des planches et générale alphabétique dans les dix premières années 1844-1854

PREMIÈRE PARTIE

AVRIL A SEPTEMBRE 1853. -54 -mars

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES POITEVINS, 11

1853

TABLE DES MATIÈRES.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

PAGES

Nomination des inspecteurs généraux des travaux diocésains..... 61
Voie romaine d'Arras a Amiens..... *Ib.*
Exploration de la Babylonie, mission de M. Fresnel..... 62
Objets gaulois trouvés dans le Poitou..... 63
Retour de M. Léon Rénier de sa mission scientifique en Algérie..... 118
Fouilles de Cunus..... *Ib.*
Mosaïque antique trouvée près de Trèves, sur les bords de la Moselle. 119
Mosaïque trouvée près de Smyrne... 120
Mort de M. Rollin, numismatiste... *Ib.*
Retour de M. Victor Langlois de sa mission scientifique dans la Cilicie.. *Ib.*
Monnaie gauloise trouvée dans le département d'Ille-et-Vilaine..... 121
Société archéologique de Constantine..... *Ib.*
Objets grecs et romains trouvés a Panama..... 253
Pierres tumulaires trouvées a Valenciennes..... *Ib.*

PAGES

Ruines romaines découvertes près de Villefranche..... 253
Tombeau romain trouvé a Périgueux. 254
Monnaies romaines trouvées a Paris.. *Ib.*
Fresques de quelques monuments religieux a Avignon..... *Ib.*
Élections de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres..... *Ib.*
Salles égyptiennes du musée du Louvre..... 311
Destruction de l'hôtel de ville d'Avignon..... *Ib.*
Monuments trouvés a Reims et décrits par M. Duquenelle..... 312
Inscriptions grecques dans la mosquée d'Hébron..... 374
Tour de Saint-Jacques la Boucherie a Paris..... 375
Amphithéatre romain de Tours..... 376
Restauration de la cathédrale de Milan..... *Ib.*
Fouilles du cimetière gallo-romain de Lillebonne..... 377

BIBLIOGRAPHIE.

Publications nouvelles..... 64, 256, 384

Ouvrages dont il a été rendu compte dans ce volume.

Égypte, Nubie et Palestine, par Maxime Du Camp..... 64, 255
La Langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes, par L. Delâtre..... 122
Mémoires de la Société impériale de Saint-Pétersbourg..... 128
Information sur les portraits de Christophe Colomb, son costume etc., par don V. Carderera..... 181
Histoire de l'ile de Chypre, par M. de Mas Latrie..... 189
Lecture littérale des hiéroglyphes et des cunéiformes..... 255
Portefeuille archéologique de la haute et basse Champagne, par M. Gaussen..... 314
Étude sur la vie et les ouvrages de du Cange, par M. Léon Feugère.. 318
Les Religions et leur interprétation chrétienne, par M. Th. Prosper Le Blanc..... 320
Dictionnaire des figures, légendes et actes des saints, par M. Guenebault. 378
Architecture du ve au xvie siècle, et les arts qui en dépendent, par M. J. Gailhabaud..... 379
Inscription grecque de Tomi et de Varna, par M. Papadopoulos-Vrètos. 381
Annuaire de la Société des antiquaires de France, 1853..... 384

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

ESSAI HISTORIQUE

SUR LA RELIGION DES ARYAS

POUR SERVIR A ÉCLAIRER LES ORIGINES

DES RELIGIONS HELLÉNIQUE, LATINE, GAULOISE, GERMAINE ET SLAVE.

TROISIÈME ARTICLE (1).

Nous venons de passer en revue les principaux dieux dont se composait l'Olympe védique, et de montrer comment ils ne sont que des personnifications des forces qui animent la nature, des phénomènes dont elle est le théâtre. L'esprit créateur des premiers Hindous ne s'arrêta pas là; il ne se borna pas à transformer en divinités les divers effets des agents auxquels obéit le monde physique et moral, il se représenta sous une forme métaphorique une foule de faits qui naissaient de leur concours. Les Aryas traduisirent les phénomènes dans un langage emprunté à leurs habitudes, à leur genre de vie, aux objets qui les entouraient et aux actes dont ils étaient témoins.

Entre tous les phénomènes célestes, il en est un surtout qui a frappé l'imagination des Aryas, un dont le retour journalier et l'importance pour l'homme, devait faire le phénomène par excellence, c'est la succession de la lumière et des ténèbres, soit que cette succession fût l'effet de l'apparition et de la disparition alternatives du soleil, soit qu'elle résultât de l'obscurité passagère dont les nuages, les tempêtes voilent les cieux. L'Arya se représentait ces nuées épaisses qui souvent portaient dans leurs flancs l'orage, comme des êtres méchants, des esprits malfaisants qui s'efforçaient d'éteindre la lumière du jour, comme des agents de mort et de destruction, qui mettaient en péril la nature, et qu'Indra était sans cesse occupé à combattre. Les ténèbres ont été pour toutes les populations primitives l'image de la mort; c'est ainsi que prit naissance le mythe des Asouras; ces Asouras, ce sont les forces de la nature qui semblent

(1) Voyez pour les articles précédents la IXe année de la *Revue*, p. 589 et 717.

lutter contre les dieux; ils répondent trait pour trait aux Titans de la poésie hellénique, et ils ont donné naissance aux Dews du mazdéisme.

Quand les vents, de leur souffle bienfaisant, chassaient du firmament le nuage funeste; quand le soleil, précédé de l'aurore, faisait fuir devant lui les ténèbres, l'Arya voyait là l'image d'un combat, d'une victoire. Rempli d'allégresse au spectacle du triomphe d'Indra et de ses compagnons, les Marouts ou les vents, il chantait dans ses hymnes toute l'histoire de ce combat glorieux. Ces phénomènes, si simples aux yeux du moderne physicien, mais si imposants pour le naïf pâtre de l'Aryavarta, fournissaient l'image toute naturelle de la lutte du bien et du mal, et devenaient ainsi la source d'une foule de conceptions mythologiques dont le développement se poursuivit dans le mazdéisme ou religion de Zoroastre, fille première-née du védisme.

En effet, ne voyons-nous pas Mithra et les Amschaspands, les Izeds ou anges, combattre incessamment contre les Dews, qu'Ahriman commande? Mithra marche sans cesse entouré de ses serviteurs célestes, dans lesquels se personnifient au fond les forces bienfaisantes de la nature. De même nous voyons déjà, dans le Rig-Véda, Indra accompagné sans cesse du cortége des Marouts et des dieux de l'air, dont plusieurs sont passés dans le panthéon mazdéen.

L'Arya appelle journellement à son secours Indra le dieu victorieux, qu'il se représente comme porté sur les Marouts, absolument de même que nous voyons l'Hébreu implorer le secours de Jéhovah porté sur les Chérubins.

« Le généreux Indra, dit Madhoutchhandas, a compris son dessein et il arrive avec l'escorte des Marouts (1). »

« Nous implorons ici les secours du céleste Indra, dit Bharadwâdja, dieu bienfaisant qu'accompagnent les Marouts (2). »

« Qu'Indra accompagné des Marouts vienne à notre secours du ciel et de la terre, de l'air ou de l'onde, » dit Vâmadeva (3).

Indra est le chef des Marouts; ceux-ci sont ses auxiliaires et sans cesse en adoration devant sa puissance (4).

« O Marouts, s'écrie Medhâtithi, qui avez Indra pour chef (5). »

« Dans sa lutte contre Vritra, à la suite d'Indra se placent ses auxi-

(1) Rig-Véda, t. I, p. 16, sect. I, lect. 1, h. 10, v. 2.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 426, sect. IV, lect. 6, h. 3, v. 11.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 147, sect. III, lect. 6, h. 3, v. 3.
(4) *Ibid.*, t. I, p. 102, sect. I, lect. 5, h. 6, v. 15.
(5) *Ibid.*, t. I, p. 37, sect. I, lect. 2, h. 4, v. 8.

liaires les Marouts, » s'écrie Savya (1). Et plus loin il ajoute : « En te voyant dans ce combat de ton arme meurtrière frapper Vritra à la face et le terrasser, les Marouts t'adressaient leurs hommages. »

On peut citer en pendant de ces invocations ces paroles du Psalmiste :

« Dieu a abaissé les cieux et il est descendu ; un nuage obscur était sous ses pieds et il est monté sur les Chérubins et il s'est envolé ; il a volé sur les ailes des vents (2). »

Ou encore celles-ci :

« Vous qui couvrez d'eau la partie la plus élevée du ciel, qui montez sur les nuées et qui marchez sur les ailes des vents (CIII, 3). »

Les Marouts formant comme les légions célestes, on comprend pourquoi le chantre védique se les représente comme des dieux armés : « Dieux rapides, dit-il, vous portez de belles armes et de magnifiques ornements : vos corps sont brillants de parure (3). » Et ailleurs : « Dans leurs mains brillent des cimeterres, des arcs ; de riches parures couvrent leurs membres (4). » Ces traits achèvent de rapprocher les Marouts des Amschaspands et des Izeds.

Les Amschaspands, les Izeds, les Ferouers sont représentés comme *forts et redoutables* (5), ainsi que Mithra leur chef, *soldat élevé, qui monte un coursier* (6).

Les anges des Hébreux ont aussi avec ces Marouts une analogie non moins frappante ; ils sont représentés, de même qu'eux, comme de beaux jeunes gens (7). Ils portent des armes. Ils volent dans les airs à la suite du Tout-Puissant et ont des ailes comme les Marouts (8). Enfin dans certains cas ils semblent être de même que ceux-ci les génies des vents, ainsi que le montrent par exemple ces paroles du Psalmiste : *Vous qui rendez vos anges aussi prompts que les vents, et vos ministres aussi ardents que la flamme* (III).

Telle était la ressemblance des conceptions aryennes, perses, et judaïco-chrétiennes à cet égard que, dans leur développement intrin-

(1) Rig-Véda, t. I, p. 101, sect. I, lect. 4, h. 6, v. 4 ; v. 15.

(2) *Ibid.*, ps. XVII, 10, 11.

(3) *Ibid.*, t. III, p. 110, sect. V, lect. 4, h. 21, v. 11.

(4) *Ibid.*, t. III, p. 270, sect. VI, lect. 1, h. 9, v. 10 ; cf., t. I, p. 405, sect. II, lect. 4, h. 7, v. 2. Pounarvatsa leur donne une *armure d'or*, t. III, p. 214, sect. V, lect. 8, h. 3, v. 32.

(5) E. Burnouf, *Commentaire sur le Yaçna*, p. 571.

(6) Zend-Avesta, t. II, p. 206 ; Ieschts-Sadés, trad. Anquetil Duperron ; cf., mon *Mémoire sur les Divinités psychopompes*, Revue archéol., t. II, p. 237.

(7) Cf. Rig-Véda, t. III, p. 271, sect. VI, lect. 1, h. 9, v. 18.

(8) Rig-Véda, t. II, p. 252, note de M. Langlois.

sèque, les idées qui s'attachaient à ces esprits célestes n'en gardèrent pas moins leur affinité. Au moyen âge l'ange, ainsi que nous le représentent les monuments de l'art, est devenu un jeune et beau guerrier couvert d'une armure éclatante, la lance au poing ou le glaive à la main, qui frappe les démons et les ennemis de Dieu.

Les nuages ne sont pas seulement les Asouras, ce sont en même temps les forteresses dans lesquelles ils se sont cantonnés, où ils habitent. Avec eux est Souchna, personnification de la sécheresse, qu'enfante le souffle embrasé qui s'élève parfois dans le flanc de la nue. Les éclairs qui la sillonnent et qui semblent vouloir incendier la demeure d'Indra, ce sont les Détyas. Tous ces esprits malfaisants et pervers sont encore personnifiés sous les noms de *Dasyous* et de *Sanacas*. A leur tête est Vritra, l'obscurité par excellence. Sous eux, subordonnés à leur pouvoir, sont les Rakchasas et les Bouthas, génies méchants dont la peur peuple les nuits, sortes de diables, de larves, de farfadets, avec lesquels le pâtre de l'Arye confond tout ce qu'il déteste ou tout ce qu'il craint, l'animal immonde, la bête nocturne, l'ennemi caché et en embuscade, l'impie qui profane le culte et se joue du sacrifice; c'est le type du méchant, du Daroudj, dans le Zend-Avesta, c'est le vrai démon de cette époque primitive.

Agni, Soma partagent avec Indra l'honneur d'avoir vaincu les Asouras et exterminé les Dasyous. Ces deux dieux apparaissent tour à tour comme les héros de la grande victoire céleste dont le récit occupe une si large place dans le Rig-Véda.

Écoutons le chantre védique ! « L'aurore, comme une bonne mère de famille, vient pour protéger le monde, elle arrive arrêtant le vol du génie malfaisant de la nuit (1). » « A l'orient, le soleil se lève, à la vue de tous; il tue les ténèbres ; il dévore toutes les noires vapeurs issues des génies malfaisants (2). »

« Le divin Savitri vient de la région lointaine pour détruire tout ce qui est mal (3). Savitri à la main d'or, dieu clairvoyant, s'avance entre le ciel et la terre. Il tue les douleurs (4). » Les Rakchasas sont les impies, les méchants, les brigands, contre lesquels la divinité protége le pieux chantre de l'hymne védique, ce sont aussi des ennemis dont les dieux triomphent, des êtres impurs et haïssables sur

(1) Rig-Véda, trad. Langlois, t. I, p. 91, sect. I, lect. 4, h. 1, v. 5.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 439, sect. II, lect. 5, h. 7, v. 8.
(3) *Ibid.*, t. I, p. 66, sect. I, lect. 3, h. 3, v. 3.
(4) *Ibid.*, t. I, p. 67, sect. I, lect. 3, h. 3, v. 9.

la tête desquels Arya appelle le courroux des divinités : « Divinités puissantes, Indra et Agni, vous qui présidez à nos assemblées, domptez les Rakchasas, empêchez ces êtres voraces de se multiplier (1). O Marouts, reléguez avec ceux qui ne voient pas le disque du soleil l'homme qui admet les Rakchasas à la table des dieux (2). » Nous venons de dire que les Rakchasas étaient aussi ces chauves-souris, ces oiseaux et ces animaux nocturnes, ces brigands qui rôdent la nuit et que la peur et la superstition transforment en esprits malfaisants. C'est ce que nous montrent avec évidence ces deux passages des hymnes védiques : « O Marouts, dit Vasichtha, venez parmi les humains, cherchez, prenez les Rakchasas, réduisez-les en poussière, tant ceux qui volent la nuit sous forme d'oiseaux que ceux qui cherchent à souiller nos holocaustes (3). O magnifique Indra, lance du haut du ciel ta foudre que Soma a aiguisée. Avec ton tonnerre frappe les Rakchasas à l'orient, à l'occident, au midi, au nord. » Arrivent les mauvais esprits sous la forme de chiens qui osent attaquer l'invulnérable Indra. Sacra aiguise son arme contre ces méchants. « Qu'il lance sa foudre sur ces êtres malfaisants qui troublent et profanent le sacrifice (4). » Sacra détruit ces Rakchasas, de même que la hache fend le bois, que le marteau brise les vases de terre. « Donne la mort à ces mauvais esprits qui prennent la forme de chouettes, de chats-huants, de chiens, de loups, d'oiseaux, de vautours. O Indra, frappe le Rakchasa, comme avec une pierre. » — « Que le Rakchasa nous épargne. Éloigne ces êtres malfaisants qui, cruels et vagabonds, ont des figures d'hommes et de femmes (5). » Les Rakchasas se confondent aussi avec les diverses personnifications des maladies et des maux physiques. Ils sont, de même que les Dasyous, l'emblème de l'impiété, Ils représentent ceux qui ne connaissent pas la loi sainte des Aryas (6) et n'offrent pas des sacrifices (7).

Voici maintenant sous quels traits se peint, aux yeux de l'Arya, la

(1) Rig-Véda, t. I, p. 34, sect. I, lect. 2, h. 2, v. 5.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 313, sect. IV, lect. 2, h. 4, v. 10.

(3) *Ibid.*, t. III, p. 181, sect. V, lect. 7, h. 4, v. 18.

(4) Ces animaux, venant souvent troubler le sacrifice et le souiller étaient, pour cette raison, regardés comme des génies malfaisants. Ces Rakchasas rappellent beaucoup les Harpyes de Virgile.

(5) Rig-Véda, trad. Langlois, t. III, p. 181 et suiv., sect. V, lect. 7, h. 4, v. 19-23.

(6) *Ibid.*, t. II, p. 13, sect. 3, lect. 2. h. 9, v. 1.

(7) *Ibid.*, t. III, p. 368, sect. VI, lect. 5, v. 11 ; t. II, p. 13, sect. III, lect. 2, h. 9, v. 1 ; cf., t. I, p. 149. Voy. ce qui est dit des Sanacas, t. I, p. 46, sect. I, lect. 3, h. 1, v. 4.

dispersion des nuages par le soleil. « Ami de la louange et de plus en plus ferme et vigoureux, dit-il en s'adressant à Indra, il détruit les demeures fondées par les Asouras; il empêche les splendeurs célestes d'être voilées et, pour le bonheur de celui qui offre le sacrifice, il fait descendre la pluie (1). »

Ces nuages sont des divinités orgueilleuses, qui, dans leur insolente audace, se flattaient vainement de triompher du dieu du jour. « Brillants d'or et de pierreries, nos cruels adversaires couvraient la terre et s'enorgueillissaient de leur force. Ils n'ont pu surpasser Indra qui les a vus s'évanouir à l'éclat du soleil (2). » Et ailleurs : « Ces impies qui osaient lutter contre des dieux amis du sacrifice tournèrent honteusement la tête, ô Indra, quand, du haut des airs, à la face du ciel et de la terre, monté sur ton char, ferme, terrible, tu soufflas sur ces misérables (3). » Enfin dans un autre hymne on dit au même Dieu : « Et toi, Indra, sur les frontières de ton brillant empire, tu combattais ces ennemis qui, après avoir ri, pleuraient de leur folie. Du haut du ciel tes feux venaient consumer le brigand (4). » « Vritra dessèche la terre, dit Nodhas (5); de sa foudre puissante Indra le frappe... Il fait couler des torrents de pluie. »

Agastya dans un de ses hymnes (6), nous montre Indra frappant de ses flèches Ahi, le nuage-serpent, et dans sa colère faisant couler les ondes.

De semblables figures, de pareilles idées se rencontrent chez le poëte hébreu qui nous représente Jéhovah tirant ses flèches sur les eaux : « Les nuées se sont fendues par l'éclat de sa présence et il en a fait sortir de la grêle et des charbons de feu. Il a tiré ses flèches contre eux et il les a dissipés. Il a fait briller partout ses éclairs et il les a troublés et renversés (7). »

Citons encore ce passage de l'hymne védique, où l'expression mythique se confond avec l'expression du fait naturel et rend par là plus sensible encore le naturalisme religieux. « Tu repousses par tes splendeurs, dit Avatsarâ, fils de Casyapa, l'ennemi qui enchaînait le nuage, et tu ornes les régions célestes auxquelles tu rends

(1) Rig-Véda, t. I, p. 108, sect. I, lect. 14, h. 9, v. 6.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 61, sect. I, lect. 3, h. 1, v. 5.
(3) *Ibid.*, v. 8.
(4) *Ibid.*, v. 6, 7.
(5) *Ibid.*, t. I, p. 118, sect. I, lect. 4, h. 15, v. 10, 12.
(6) *Ibid.*, t. I, p. 393, sect. II, lect. 3, h. 8, v. 6 et suiv.
(7) Psaume XVII, 13, 15; cf., ps. LXXVI, 18.

la sérénité. Puissant par tes œuvres, tu existes pour notre salut et non pour notre perte; et, vainqueur de la magie des Asouras, tu as mérité que ton nom fût célébré dans les sacrifices (1). »

Mais l'image favorite du chantre hindou, le mythe poétique par lequel il représente le plus ordinairement cette victoire du soleil et de l'air pur sur le nuage et l'obscurité, cette chute des ondes foudroyées par l'éclair, cette défaite de la nue, qui semblait menacer les cieux, c'est celle du serpent, du grand dragon *Ahi, l'enfant des eaux, assis*, comme dit le poëte védique, *dans les airs, à la source des fleuves* (2).

La forme allongée que prennent d'ordinaire les nuages aidait à cette personnification ; ces vapeurs obscures et ténébreuses qui serpentent dans l'atmosphère s'offraient aux yeux du naïf pâtre de l'Arye comme des reptiles prêts à engloutir l'astre du jour; mais la nue se fondait, se résolvait en pluie, quand la foudre avait grondé, et alors il s'imaginait qu'Indra, accompagné des Marouts, avait terrassé ce monstre de son redoutable *twachtri*. Les ténèbres personnifiées devenaient un être, un dieu mauvais, tué par le Tout-Puissant. « Repoussez au sein des ténèbres l'obscurité qui n'en doit point sortir, dit le poëte védique, chassez tous nos ennemis et faites-nous la lumière que nous désirons (3). » Et ailleurs on lit cette phrase dans le Rig-Véda : « Avec ces sages Marouts qui t'accompagnent et qui te secondèrent quand Ahi fut tué (4). »

On pourrait citer une foule d'hymnes où sont peintes, avec les images les plus vives, les circonstances de ce combat mythique. Nous nous bornerons à deux. Le premier nous montre bien la lutte de la lumière et des ténèbres; le second toutes les phases de la lutte du dieu et du serpent, Ahi ou Vritra. Voici le premier hymne, il s'adresse aux Apris du soleil :

« L'être qui marche est comme arrêté au sein de noires vapeurs, les ténèbres ont enveloppé les deux flambeaux lumineux.

« Mais voici venir l'aurore; elle détruit ces ténèbres, elle arrive de l'extrémité du ciel, elle les abat et les réduit en poussière.....

« Mais ces ténèbres ont été trahies par le matin, telles que des voleurs. O ténèbres, vous avez vu la lumière et vous êtes sorties de votre sommeil.....

(1) Rig-Véda, t. II, p. 317, sect. IV, lect. 2, h. 12, v. 2.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 80-83, sect. V, lect. 3, h. 15, v. 16.
(3) *Ibid.*, t. I, p. 164, sect. I, lect. 6, h. 6, v. 10.
(4) *Ibid.*, t. II, p. 69, sect. III, lect. 3, h. 8, v. 4.

« Mutilées, coupées par morceaux, effilées comme des aiguilles, allez, ô ténèbres, et délivrez-nous de votre présence.

« A l'orient, le soleil se lève à la vue de tous; il tue les ténèbres, il dévore toutes ces noires vapeurs issues de génies malfaisants (1). »

Voici maintenant le second hymne qui s'adresse à Indra :

« Je veux chanter les antiques exploits par lesquels s'est distingué le foudroyant Indra. Il a frappé Ahi, il a répandu les ondes sur la terre, il a déchaîné les torrents des montagnes célestes.

« Il a frappé Ahi qui se cachait au sein de la montagne céleste; il l'a frappé de cette arme retentissante formée pour lui par Twachtri, et les eaux, telles que les vaches qui courent vers leur étable, se sont précipitées vers la mer.

« Indra, impétueux comme le taureau, se désaltérait de notre Soma pendant les Tricadrous (2); il buvait de nos libations. Cependant Maghavan a pris la foudre qu'il va lancer comme une flèche; il a frappé les premiers-nés des Ahis.

« Indra, quand ta main a frappé le premier-né des Ahis, aussitôt les charmes des magiciens sont détruits; aussitôt tu sembles donner naissance au soleil, au ciel, à l'aurore. L'ennemi a disparu devant toi.

« Indra a frappé Vritra, le plus nébuleux de ses ennemis. De sa foudre puissante et meurtrière, il lui a brisé les membres, tandis que Ahi, tel que l'arbre attaqué par la hache, gît étendu sur la terre.

« Comme il n'avait point de rival à craindre, enivré d'un fol orgueil, Vritra osait provoquer le dieu fort et victorieux qui a tant de fois donné la mort. Il n'a pu éviter un engagement meurtrier, et l'ennemi d'Indra, d'une poussière humide a grossi les rivières.

« Privé de pieds, privé de bras, il combattait encore Indra. Celui-ci le frappe de sa foudre sur la tête, et Vritra, cet eunuque qui affectait les dehors de la virilité, tombe déchiré en lambeaux.

« Ainsi qu'une digue rompue, il est couché par terre et recouvert de ces eaux dont l'aspect charme notre cœur, ces ondes que Vritra embrassait de toute sa grandeur, foulent et pressent maintenant Ahi terrassé.

« La mère de Vritra s'abaisse. Indra lui porte par-dessous un coup mortel; la mère tombe sur le fils. Dânou est étendu comme la vache avec son veau.

« Le corps de Vritra, ballotté au milieu des airs agités et tumultueux, n'est plus qu'une chose sans nom que submergent les eaux.

(1) Rig-Vèda, t. I, p. 438 et suiv., sect. II, lect. 5, h. 8.
(2) Ce sont trois sacrifices particuliers.

Cependant, l'ennemi d'Indra est enseveli dans le sommeil éternel (1). »

Il est impossible de peindre, sous des traits plus saisissants, un phénomène naturel. Si le poëte s'éloigne de temps en temps du récit simple du météore, il y rentre sans cesse et ne permet pas qu'on puisse se méprendre sur ses intentions.

Des mythes plus longs, plus compliqués, sortirent du même berceau. Il se forma de longues légendes qui eurent pour point de départ le naïf exposé des phénomènes naturels, mais qui s'éloignèrent bientôt de leur source originelle, si bien que, pour y remonter, il faut souvent consulter le commentateur hindou. Déjà, dans les Védas mêmes, il y a des traces de ces mythes plus complexes et plus détournés sur lesquels s'est exercée la sagacité des Pandits. Choisissons un exemple entre plusieurs.

Les rayons du soleil semblent, au déclin du jour, aller s'enfoncer dans quelque obscur souterrain, ou, pour mieux dire, la nuit apparaît aux yeux de l'Arya comme une caverne dans laquelle ces rayons sont retenus. Qui peut dérober ainsi à l'homme ces feux bienfaisants, se dit le poëte védique, ces feux qui égayent et animent la nature? sans doute des génies malfaisants, ceux qui paraissent avoir voué à la lumière une haine éternelle, les Asouras, les Panis, fils de Bala. Mais ces rayons ne sont bientôt plus pour le pâtre simplement les feux du soleil. Comme les bestiaux composent toute sa richesse, il transporte leur nom à tout ce qui fait son bonheur et lui procure un avantage. Ces feux rougeâtres, il les appelle des vaches, absolument comme il donne le même nom au sacrifice, à la prière, à la terre, au nuage, à la libation. Dès lors, ce ne sont plus les rayons du soleil, mais les vaches célestes que les Asouras ont cachées dans leur caverne, après les avoir dérobées. De là une légende qui s'est continuée bien après l'époque védique.

L'Arya appelle le retour de cette clarté sublime, dont la flamme du sacrifice ne lui fournit durant la nuit qu'une image affaiblie. Le feu

(1) T. I, p. 56-57, sect. I, lect. 2, h. 13. Il y a certainement, dans tout ce mythe, une grande analogie avec celui de la chute des Anges et du combat des Amschaspands et des Dews. Il est à noter que le passage du prophète Isaïe (XIV, 12 et suiv.), dans lequel on a cru voir la première trace du mythe très-postérieur à l'époque mosaïque de la défaite de Satan et de ses légions, reproduit tout à fait une idée védique. Ousanas est la planète Vénus, c'est le chef et le précepteur des Asouras, absolument de même que le Lucifer mentionné dans Isaïe : Ousanas est représenté comme étant sans cesse en lutte avec les dieux et ayant été précipité du haut du ciel. (Voy. Rig-Véda, t. I, p. 98, sect. I, lect. 4, h. 6, v. 10.)

du foyer, nous l'avons déjà vu, c'est Agni. Agni, accompagné de la chienne divine, *Saramâ*, qui n'est elle-même que la voix de la prière (*Vâgdévi*), s'en va à la découverte de ses vaches ainsi dérobées. Puis le jour reparaît, et c'est, pour l'Arya, Indra lui-même, marchant avec les Marouts et les Angiras, et venant briser les cavernes (1).

On comprend combien, une fois lancé dans cette voie, l'Arya devait agrandir promptement le cercle de ses croyances religieuses; de combien de mythes les apparences diverses de ces clartés célestes, personnifiées sous le nom de *Devas*, c'est-à-dire *lumineux*, resplendissants, devaient promptement devenir la source.

Le sabéisme aryen suffit-il même aux instincts religieux des pasteurs de l'âge védique et non contents d'avoir déifié la nature, ceux-ci arrivèrent-ils jusqu'à déifier l'homme?

C'est une question qui n'est pas résolue.

Il est souvent parlé, dans le Rig-Véda, des Ribhous ou Ribhavas. L'un des plus savants interprètes de ces hymnes antiques n'y voit que les rites, les cérémonies déifiées (2), tandis que M. Neve, habile indianiste, a composé tout un livre pour établir que ces Ribhavas avaient été des personnages réels (3), et pour démontrer que leur histoire est un exemple de cette tendance universelle du paganisme, qui consiste à replacer l'homme au nombre des pouvoirs de la nature divinisée, après avoir attribué tour à tour aux forces du monde physique les sentiments de l'humanité et les impulsions de l'intelligence.

Disons-le, le chantre védique se plaît tellement à entourer de tous les caractères d'une personnification humaine les objets les plus inanimés ou les êtres les plus abstraits, qu'il est souvent difficile de démêler la figure de la réalité.

Il est certain que, dans le système fort postérieur d'exégèse mythologique indienne donnée par le *Niroukta*, dû à Yâska, les Ribhavas, offrent ce caractère anthropomorphique (4). Qu'ils l'aient eu à une époque antérieure, c'est ce qui nous paraît fort vraisemblable.

Les Ribhavas semblent avoir été trois prêtres des premiers âges, auxquels leur grande réputation de vertu a fait attribuer par les générations suivantes l'immortalité, et qui ont été associés à ce titre aux Dêvas. Tels qu'ils sont représentés dans les Védas, ils exercent,

(1) Rig-Véda, trad. Langlois, t. I, p. 249, note.

(2) Voy. Rig-Véda, trad. Langlois, t. I, p. 255, note.

(3) Essai sur le mythe des Ribhavas, premier vestige de l'apothéose dans le Véda, par F. Neve. (Paris, 1847.)

(4) Neve, o. c., p. 219, et Lassen, o. c., p. 769.

suivant l'observation de M. Neve, l'influence morale de dieux intelligents, et ils offrent à leurs adorateurs le plus haut idéal de cette vertu puissante dont leur carrière terrestre a fourni le premier modèle (1).

Les Ribhavas sont représentés comme des artisans merveilleux qui ont mis leur art au service des dieux. C'est ainsi qu'ils ont forgé pour les Aswins un char roulant bien et tournant rapidement; ils ont créé les coursiers fauves du char d'Indra; et, par ce côté, ces personnages mythologiques se rattachent à Twachtri, l'architecte ou l'artisan céleste, nommé aussi Viçwakarman (2).

III.

La nature même de la théogonie védique, telle qu'elle vient d'être exposée, accuse une époque primitive, où le sentiment religieux et l'imagination, livrés à eux-mêmes, n'ont point été encore réglés par l'esprit de méthode et de classification, qui s'empare de l'intelligence à un âge plus avancé de la vie intellectuelle. La religion n'est point encore arrivée, dans les Védas, à l'époque qu'on peut appeler théologique; elle n'a pas même atteint l'âge épique, c'est-à-dire celui où l'imagination dominant le sentiment religieux, associe à l'idée de la divinité une suite de hauts faits, d'événements dont elle compose son histoire (3). La période védique est celle que l'on peut appeler *odique*. Les croyances ne se manifestent que par des chants en l'honneur des dieux, et c'est dans ces chants que se forme le mythe, dont le développement donne naissance à l'épopée.

Il n'existe donc, entre les divinités des Aryas, que des rapports mal définis, qui se prêtent d'autant plus à la confusion, à l'assimilation des divinités entre elles, au transport à l'une des attributs de l'autre, que leur origine sabéiste donne à tous ces dieux une physionomie commune.

On ne doit donc pas s'étonner de ne retrouver dans la mythologie védique presque aucun des traits de la religion hindoue proprement

(1) Voy. Neve, o. c.

(2) Les Ribhavas jouent, dans la mythologie indienne, le même rôle que les Cyclopes, les Telchines, les Curètes, les Dactyles des âges héroïques de la Grèce; prêtres, artisans, êtres divins dont la création se lie étroitement à celle des Ribhavas.

(3) Voy. Lassen, o. c. t. I, p. 772 et 18.

dite, ou brahmanique, quoique les éléments de celle-ci s'y trouvent presque tous en germe.

Même avec son caractère essentiellement primitif, le védisme offre une richesse de personnifications, une variété infinie d'images et de créations divines, où se manifeste la fécondité du génie aryen. Ce polythéisme si poétique n'a pas la sécheresse et la stérilité du monothéisme hébraïque. La divinité s'y multiplie, mais, par cela même, elle se montre sous une infinité de faces, dont chacune peut devenir le point de départ d'une religion nouvelle. Aussi, peut-on dire que l'Inde, l'Inde védique, c'est-à-dire la terre des Aryas, est la terre classique des religions.

Voilà pourquoi, tandis que le culte védique donne naissance, dans l'Inde, au brahmanisme, il enfante, dans la Perse, le mazdéisme, et ses traces, apportées en Europe par les races pélasges et helléniques, deviennent le point de départ des religions hellénique et italique, de celle des Germains, des Slaves, et peut-être aussi des Celtes.

Toutefois, sous cette étonnante diversité de créations divines, l'esprit hindou pénètre de bonne heure l'unité qui y repose. *L'anoukramani*, ou table générale des hymnes, du Rig-Véda, nous montre les premiers efforts de la religion védique pour arriver à un système théologique qui rende facile l'intelligence d'une théogonie si complexe. « Il y a, dit-il, trois divinités; la terre, l'air et le ciel sont leur empire, et *Agni, Vayou* et *Sourya* sont leurs noms. La diversité de leurs œuvres leur a fait attribuer des noms différents et adresser des hymnes divers. » Ailleurs, toutes les divinités sont ramenées à une seule, le soleil, qui est l'âme de tous les êtres. Les autres divinités ne sont que des manifestations de sa puissance (1). Ce dernier système, qui est celui du Niroukta, apparaît déjà dans un hymne curieux attribué à Dirghatamas, et qui est adressé aux Viswadevas : « L'esprit divin qui circule au ciel, y est-il dit (2), on l'appelle Indra, Mitra, Varouna, Agni. Les sages donnent à l'être unique plus d'un nom, c'est Agni, Yama, Matariswan. »

Le Niroukta, recueil d'interprétations traditionnelles attribuées à Yâska, et qui remonte à une époque antérieure au boudhisme, est le plus ancien essai qui nous soit resté de systématisation des notions religieuses répandues dans le Rig-Véda. Il appartient à un âge où, en même temps que le besoin de notions plus précises sur les dieux

(1) Lassen, o. c. p. 768 et 10.
(2) Sect. II, lect. 3, 4, 7, v. 46, t. I, p. 389 trad. Langlois.

se faisait sentir, le sens attribué à beaucoup d'expressions employées dans les hymnes védiques allait s'effaçant. Les dieux étaient divisés par classes et, à chacun d'eux, était assigné un séjour spécial dans le ciel, dans l'univers.

Mais le recueil composé par Yâska n'est déjà plus l'œuvre des Aryas, c'est celui des Hindous. Pour ce motif, le mouvement religieux auquel il correspond, n'appartient plus aux origines des religions de l'empire romain, et je dois me borner à signaler ici la démarcation qu'il établit entre l'époque védique et celles qui l'ont suivie.

ALFRED MAURY.

(*La suite et la fin à un numéro prochain.*)

LA

COLLÉGIALE DE SAINT GENGOULT DE TOUL

(MEURTHE).

Nous avons déjà conduit l'archéologue chrétien au pied de ce magnifique portail, dont le XVe siècle a doté la cathédrale de Toul (1), admirable frontispice d'un livre plus admirable encore : nous lui avons fait admirer toute cette dentelle merveilleuse qui a pris naissance comme par enchantement sous le ciseau du sculpteur; ensuite, pénétrant dans la basilique, il a reporté sa pensée plus loin, il a contemplé la belle architecture grave et sévère de la fin du XIIIe siècle, qui a vu s'élever cette belle nef, ce beau et large transsept; l'artiste, en sortant de cet édifice, noble orgueil des Lorrains, nous a permis de lui faire visiter le cloître, remarquable par sa grandeur et la beauté de son architecture du XIVe siècle : mais au-dessus des maisons de la ville de Toul, que domine majestueusement l'antique basilique de Saint-Étienne, le voyageur remarque aussi une autre tour, moins élevée, moins ornée que celles de la cathédrale devant lesquelles elle semble s'abaisser, mais, couronnée comme elle à son sommet d'une gracieuse balustrade; derrière cette tour, dont la correspondante n'a pas reçu de couronnement, on voit se profiler des lignes d'un édifice qui, sans avoir les proportions de sa rivale, ne manque pas de grâce et s'élève aussi majestueusement du milieu de toutes ces maisons dans lesquelles il est enclavé et comme emprisonné, et dont les nuages de concert avec le temps ont donné aux murs de l'église une couleur d'ébène. Là aussi nous conduirons l'archéologue chrétien, afin qu'il admire cette belle petite basilique et rende hommage à la beauté de l'architecture qui a présidé à la construction de l'église de Saint-Gengoult.

Saint-Étienne et Saint-Gengoult, voilà les seuls restes de la splendeur de la glorieuse cité épiscopale du moyen âge, qui renfermait tant d'églises, tant de monastères.

(1) Notice historique et descriptive sur la cathédrale de Toul, publiée dans la *Revue archéologique*, v^e année.

Saint-Gengoult de Toul était, avant la révolution de 1793, l'église collégiale d'un chapitre célèbre fondé par saint Gérard. Dans cet instant de délire où la France voulut renier Dieu, où un peuple furieux s'était rué sur les magnifiques statues de la cathédrale pour n'en faire qu'un monceau de ruines, les chanoines de Saint-Gengoult avaient été obligés de suivre dans l'exil le vénérable prélat de l'église de Toul, ou de chercher dans le coin le plus obscur de l'étroite demeure du chrétien resté encore fidèle, un lieu de refuge pour se garer de ce torrent dévastateur et n'être pas entraînés dans ces flots de sang sacerdotal que dans sa haine contre Dieu, notre malheureux pays versait si abondamment. Saint-Gengoult demeura fermé; son magnifique cloître, qui depuis si longtemps n'avait vu que des chanoines paisibles, devint un marché; et l'on regarde presque comme un prodige qu'il ait encore échappé à une destruction complète au milieu de tout le tumulte de ce nouveau forum; lorsque des jours moins orageux eurent succédé à cette tempête dévastatrice, Saint-Gengoult était encore debout, toutes les autres églises de la cité étaient détruites; elle subsistait seule avec Saint-Étienne; alors elle fut rendue au culte; la ville de Toul ayant été divisée en deux paroisses, Saint-Étienne, qui avait perdu son titre de cathédrale, devint l'une des deux paroisses, et Saint-Gengoult cessa d'être église collégiale pour devenir la paroisse de la deuxième portion de la ville de Toul.

Située maintenant au centre de la ville, on a laissé au dernier siècle s'agglomérer tout autour une quantité prodigieuse de maisons, qui la ceignent de toutes parts et ne laissent qu'un passage presque insuffisant pour pénétrer aux portes qui donnent entrée dans le temple; déplorable coutume qui a enlevé à ce bel édifice toute la perspective dont il devait jouir, et qui permet à peine à l'œil de l'observateur d'en examiner les parties extérieures.

Si nous consultons l'histoire et si nous lui demandons des renseignements exacts sur l'époque où fut élevée Saint-Gengoult, elle devient muette; son silence nous ne l'avons pu rompre, malgré les minutieuses recherches que nous avons faites sur la cathédrale : elle se tait aussi lorsqu'on l'interroge sur Saint-Gengoult, et toujours elle vous dit que saint Gérard a bâti la cathédrale et Saint-Gengoult, qu'il plaça à la porte de la ville (1).

(1) La ville de Toul était à cette époque resserrée dans des limites peu étendues, puisque Saint-Gengoult, placée aujourd'hui au centre de la ville, était alors à l'une des portes : la ville s'étendit successivement du côté de l'ouest et du midi. Elle est

Dans la petite ville de Varennes, au diocèse de Langres, fut bâtie à une époque très-éloignée de nous, une église en l'honneur de saint Gengoult martyr. Les miracles que ce saint y opérait, attirèrent bientôt un nombre considérable de chrétiens, qui firent à l'église de si grands présents que bientôt il s'y forma une célèbre abbaye, qui fut donnée plus tard à l'église de Toul. Mais l'évêque de Langres, jaloux de voir une si riche abbaye distraite de son diocèse, demanda à l'évêque de Toul l'échange de cette abbaye contre des biens que le prélat possédait dans le diocèse de Toul. La question resta longtemps en suspens; l'évêque de Langres se brouilla avec saint Gérard, qui était alors évêque de Toul, et, pour terminer le différend, l'abbaye fut occupée par le prélat de Langres; alors saint Gérard fit construire à l'entrée occidentale de la ville de Toul une église et un cloître, qu'il dédia à saint Gengoult, et dont il gratifia quelques filles pieuses pour y établir une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît. Bientôt les religieuses ayant oublié le premier esprit de leur ordre, le saint évêque fut obligé de les éloigner, et il établit à leur place une réunion de clercs qui prirent le nom de chanoines.

Saint Gérard dota richement la nouvelle collégiale, dont les chanoines suivirent la règle de Chrodegand, évêque de Metz (1).

Sous l'épiscopat de Brunon, devenu pape sous le nom de Léon IX, au moment où il assiégeait la ville, en 1049, Eudes, comte de Champagne, brûla l'abbaye ainsi que l'église qui en dépendait. L'évêque Udon la répara, y rétablit le chapitre qui s'était vu forcé de fuir, et augmenta considérablement les revenus de la collégiale de Saint-Gengoult. Ceci se passait vers 1065, c'est-à-dire à la fin du XIe siècle. Au XIIe siècle, Pebon, évêque de Toul, s'occupa aussi de l'abbaye de Saint-Gengoult; il unit la prévôté du chapitre au

devenue maintenant plus du double de ce qu'elle était alors. On peut suivre les agrandissements successifs de la ville de Toul sur le plan levé par M. l'abbé Morel, et publié dans l'histoire de Toul, de M. A. D. Thierry. Le plan est accompagné de cette légende qui dépeint le caractère de Toul au moyen âge : *Urbs pia, prisca et fidelis*, en même temps qu'elle fait allusion à son antiquité.

(1) La règle de Saint-Benoît eut pour la France une foule de conséquences autres que la conservation des auteurs anciens, le progrès dans l'architecture, dans les sciences, dans les lettres : partout où la dotation d'une église le permettait, on chercha à faire entrer le clergé séculier dans une sorte de règle monastique. Un évêque de Metz, Chrodegand, engagea, en 760, son clergé à former une communauté sous une règle uniforme, *vita canonica*. Leurs membres prirent le nom de *canonici cathedrales*. Les règlements publiés par Chrodegand furent reçus et adoptés par la plupart des chapitres. Ce n'est qu'au XIIe siècle que les corporations canonicales s'affranchirent du joug de la vie commune. (Daniel Ramée, *Histoire de l'architecture chez tous les peuples*, t. II, p. 107.)

grand archidiaconat de l'église de Toul, et régla que les chanoines eux-mêmes éliraient l'archidiacre.

Les évêques ses successeurs firent beaucoup de bien à la collégiale, dont les revenus étaient immenses.

Ici se terminent les quelques données vagues que l'histoire nous a laissées; dans les siècles suivants rien ne nous parle du chapitre ni de la collégiale de Saint-Gengoult.

Mais le style si bien caractérisé du monument nous permet de suppléer à l'histoire et de nous jeter hardiment dans le champ des suppositions. Au XIIIe siècle, le chapitre de Saint-Gengoult était très-riche : il avait d'immenses revenus; l'église conventuelle devait alors être bien dégradée (1), et avait besoin de beaucoup de réparations, puisque cet édifice, probablement le même que celui qui avait été fondé par saint Gérard, avait eu à souffrir des guerres dont Toul et l'évêché furent le théâtre pendant les XIe et XIIe siècles. L'évêque Udon n'avait fait au XIe siècle que restaurer l'église, d'ailleurs à cette époque on construisait la magnifique cathédrale de Saint-Étienne; de tous côtés les anciennes églises faisaient place à des basiliques élevées dans le style de l'époque; les chanoines de Saint-Gengoult suivirent l'impulsion donnée, et, remplis d'admiration pour le bel édifice dont Toul s'enorgueillissait à si juste titre, ils résolurent aussi d'élever une église conventuelle digne de la renommée que possédait alors le chapitre.

Au milieu du XIVe siècle, les grands travaux de la cathédrale étaient à peu près terminés. Rien n'empêche de supposer qu'alors les ouvriers et les architectes se transportèrent dans l'abbaye de Saint-Gengoult, pour élever la basilique que nous admirons aujourd'hui, sur le même plan, mais restreint, de la cathédrale qu'ils venaient de bâtir, modèle dont ils se servirent pour élever Saint-Gengoult; car le transsept est proportionnellement aussi large, le chœur assez court formé seulement de deux travées, il n'y a de différence que dans la terminaison des bas-côtés, ici fermés par une abside, polygone,

(1) Nous ne connaissons rien de cette église conventuelle élevée par saint Gérard et réparée et entretenue sous ses successeurs; mais nous ne pouvons nous tromper sur le style employé, c'était le roman; quant au plan, c'était celui de la basilique romaine; pour les dimensions, le peu de ressources dont pouvait disposer l'abbaye naissante ne nous permet pas de supposer qu'elles fussent bien vastes eu égard au nombre restreint d'habitants que contenait le nouveau monastère : ici encore nous dirons ce que nous répétons souvent dans la suite de cette notice, c'est que la première église conventuelle n'était probablement alors qu'une copie diminuée de la cathédrale romane, que Saint-Étienne actuelle a remplacée.

tandis qu'à la cathédrale, ils sont terminés par un mur droit; par conséquent l'église de Saint-Gengoult a été bâtie, dans le milieu du XIVe siècle, et dans un espace de temps assez court, puisque le style général est complétement uniforme et la régularité du plan complète; le portail et les tours ont été élevés un siècle plus tard, pour compléter la pensée générale de l'artiste, et enfin le cloître, bâti au commencement du XVIe siècle, est appuyé sur le flanc septentrional de l'édifice contrairement à celui de la cathédrale qui a été placé au midi, à cause de l'évêché placé au nord de Saint-Étienne.

Nous ne devons pas nous attendre à trouver ici le luxe d'ornementation que l'on admire à la cathédrale, et que les XIVe et XVe siècles se sont plu à répandre à profusion sur les murs extérieurs de l'édifice. L'extérieur de Saint-Gengoult est d'une noble simplicité, les ornements sont rares, les murs sont unis, mais aussi quelle élégance dans les profils, quelle rectitude dans les lignes, quel beau travail dans les guirlandes des corniches! C'est le beau style du XIVe siècle, avec la sévérité du XIIIe. Saint-Gengoult est une belle fleur épanouie, mais dont la beauté est renfermée au dedans, élevée comme par enchantement et tout entière, d'un style uniforme. Elle est d'autant plus précieuse que c'est là seulement où l'on retrouve, dans la Lorraine, un édifice complet entièrement construit dans la deuxième période du style ogival.

DIMENSIONS.

Longueur totale depuis la porte d'entrée jusqu'au fond du chœur..	50m	»c
Longueur du transsept du mur méridional au mur septentrional...	38	»
Largeur de la nef et des bas côtés.....	20	»
Largeur de la nef seule.....	10	»
Largeur du collatéral seul.....	5	»
Largeur du transsept à la croisée dans le même style.....	12	25
Hauteur des voûtes de la nef, des transsepts et du chœur.....	27	40
Hauteur des voûtes des bas côtés.....	13	75
Hauteur de la tour couronnée.....	54	20
Longueur du cloître, chaque galerie.....	36	35
Largeur.....	5	25

Le portail occidental est venu rompre l'ensemble, il a été élevé, quelques années plus tard, et sur le même modèle que celui de la cathédrale, mais avec une extrême sobriété d'ornements, les chanoines n'ont élevé qu'une tour, laissant par respect pour la cathédrale l'honneur d'être couronnée de deux tours magnifiques, car, simple collégiale, ils ne voulaient pas qu'elle fût confondue avec la métro-

pole du diocèse de Toul (1). Dans la tour qui a été terminée, nous retrouvons encore la copie de celles de la cathédrale, moins la multiplicité des ornements. En un mot Saint-Étienne a été le modèle dont Saint-Gengoult est la copie en miniature, car Saint-Étienne de Toul, première église ogivale, fondée dans la Lorraine, a été le régulateur de toute l'école architectonique qui a élevé les autres églises remarquables de la Lorraine.

En parlant des deux églises de Toul, voici comment s'exprime M. le chevalier Joseph Bard : « J'aime pour ainsi dire mieux l'autre église paroissiale de Toul, Saint-Gengoult : elle est fille de la même pensée architectonique, elle n'a qu'un clocher couronné comme ceux de Saint-Étienne ; mais son luxe est plus sage, sa richesse moins prodigue, sa beauté plus sobre (2). »

Mais il est temps de disséquer le monument, d'en étudier toutes les parties et d'en comprendre toute l'harmonie et la beauté. Les maisons dont Saint-Gengoult est entouré empêchent d'en saisir parfaitement les parties extérieures, mais d'un seul coup d'œil on y trouve un travail fini complet.

Le portail situé au fond de la rue du Parge-Saint-Gengoult, est surmonté de deux tours, dont l'une des deux a reçu son couronnement. Ces tours sont carrées, soutenues par plusieurs contre-forts et percées de rares fenêtres à ogives ou en anses de panier, décorées de

(1) Un examen attentif de la tour non couronnée nous a convaincu que l'intention des chanoines n'était pas de lui donner un couronnement comme à sa correspondante ; car les contre-forts se terminent au-dessous de l'étage supérieur, orné seulement de pinacles à crochets, destinés à terminer gracieusement le contre-fort. D'un autre côté, la corniche est terminée, et pourquoi n'a-t-on pas continué le contre-fort jusqu'à cette corniche, comme à la tour correspondante ? si ce n'est que parce qu'on n'avait pas l'intention de la surmonter d'une tourelle octogone.

(2) *Derniers mélanges de littérature et d'archéologie sacrée*, par M. Joseph Bar, in-8°.

Une chose digne de remarque, c'est que dans les églises de la Lorraine élevées au moyen âge, dans les XIIIe, XIVe et XVe siècles, on a conservé pour le chœur la tradition de la basilique romaine. Tous ces chœurs sont très-courts et peu proportionnés à la longueur de la nef, et, la cathédrale de Metz exceptée, les bas côtés s'arrêtent ordinairement à la naissance de l'abside centrale, où ils sont terminés ordinairement par de plus petites absides, comme on a pu le voir dans les plans qui accompagnent les notices que nous avons publiées sur Saint-Nicolas du Port, et l'église de Munster (voy. *Rev. archéologique*, IIIe et VIe année.) : c'est une remarque digne de l'attention de l'artiste, comparativement à l'usage des architectes du centre et du nord de la France qui donnaient toujours au chœur les deux tiers ou au moins la moitié de l'étendue de la nef. Nous croyons que la coutume introduite en Lorraine brise trop brusquement les lignes, et nuit un peu à la perspective générale de l'édifice.

trilobes et de quatre feuilles. A la hauteur du faîte de la toiture, la tour de gauche devient octogone, aux angles se trouvent quatre pinacles, à crochets, qui s'unissent aux angles de la tourelle par une branche de feuilles artistement sculptée, et qui fait les fonctions d'arcs-boutants. Chaque façade de la tour octogone est percée d'une fenêtre géminée, décorée d'arcades tréflées. Le tout est terminé par une délicieuse couronne, composée d'arcs trilobés, unis les uns aux autres par leurs sommets. La tour de droite se termine carrément et a reçu pour couverture un toit assez plat couvert d'ardoises. Les contre-forts ne montent que jusqu'au-dessous de l'étage supérieur, et sont terminés par les pinacles ornés de crochets.

Au milieu du portail (voy. pl. 207), s'ouvre une délicieuse arcade dont l'archivolte extérieure est décorée d'une accolade ayant la pointe terminée par un magnifique bouquet de feuilles frisées qui s'élève jusqu'au milieu de la fenêtre rose. Les arêtes de l'accolade sont ornées d'une série de crochets formés de feuilles frisées très-délicatement fouillées.

En examinant de près ces ornements, on y reconnaît la science et la patience des architectes du XVe siècle.

La voussure qui précède la porte est peu profonde, elle est ornée seulement d'une multitude d'arcades prismatiques dont les lignes se continuent le long des parois de la muraille pour se reposer à la base sur des piédestaux octogones; au milieu de ces filets, on voit deux niches de grandes dimensions ornées de dais sculptés. Le tympan de l'arcade n'a reçu aucun sujet, sa décoration consiste en une série d'arcatures tréflées, au milieu desquelles était une statue dont le piédestal est placé au milieu de la porte. Aux angles formés par les tours, s'élèvent deux clochetons ornés de crochets et de trilobes, qui se ramifient en une multitude de lignes prismatiques, et qui, octogones à la base, deviennent insensiblement hexagones et carrées, et s'élèvent à la hauteur du bouquet végétal dont l'accolade centrale est décorée. Au-dessus s'ouvre une large et haute fenêtre, divisée en six baies par des meneaux prismatiques et qui sont ornées d'arcades ogivales, de lobes et de quatre feuilles. Au centre de l'ogive générale s'ouvre la rose ou la roue, divisée en seize parties par autant de meneaux prismatiques. Cette rose magnifique éclaire la partie occidentale de l'église dans laquelle elle reflète, au soleil couchant, les mille couleurs de ses vitraux.

Au-dessus de la rose est un mur uni, terminé en triangle, dans lequel nous ne trouvons aucun ornement.

Les parties méridionales et septentrionales de l'édifice nous montrent le XIVe siècle dans toute sa beauté; elles sont percées de fenêtres dont l'ogive décrit exactement l'arcade en tiers-point, et dont l'archivolte est ornée d'une guirlande de feuilles de vigne. A chaque pilier de la nef correspond un contre-fort terminé par des clochetons à crochets, supportant une arcade qui va buter contre une espèce de pilastre en saillie placé à chaque fenêtre. Le transsept est percé d'une large fenêtre ; le chœur, dont les grandes fenêtres sont séparées par de hauts contre-forts, ornés de pinacles et de niches à clochetons triangulaires, est construit dans le même style que l'édifice ; mais un examen attentif nous a porté à croire que c'est la partie la plus ancienne du monument. Ainsi que les côtés du transsept qui lui sont adjoints dans ces parties, l'ogive des fenêtres est simple, la rose unique, caractères qui se rapprochent de ceux du XIIIe siècle. L'édifice est terminé par une corniche dont la plate-bande est ornée d'une guirlande de feuilles végétales : tantôt ce sont des feuilles de vignes, de houx, tantôt des choux frisés; mais le tout fouillé avec un art exquis. Dans les transsepts on remarque deux escaliers, dont l'un est couvert d'une flèche en bois couverte d'ardoises; l'autre est surmonté d'un clocheton octogone d'assez grande dimension, dont les arêtes sont couvertes de crochets et dont le sommet est orné d'un oiseau aux ailes déployées.

L'impression que l'on éprouve lorsqu'on pénètre dans ce bel édifice est difficile à décrire. Comme toutes les parties sont en harmonie! avec quelle grâce sont plantés ces massifs de colonnettes, qui s'élancent gracieusement pour aller supporter la retombée des voûtes! Qu'elle est belle cette ogive en tiers-point! Comme elle est bien dessinée! avec quel art sont sculptés tous ces feuillages dont l'artiste a orné les chapiteaux. Enfin toutes les parties de cet édifice ont été soignées; on y rencontre le style ogival dans toute sa perfection; mais ce qui choque est la longueur des transsepts et la largeur de la croisée, par rapport à la nef, qui paraît beaucoup trop courte, et qui laisse à supposer que le plan primitif était beaucoup plus vaste; que le manque de ressources aura forcé les chanoines à terminer par le portail cet édifice, qu'ils ne pouvaient continuer sur les proportions primitives (Voy. la planche 208).

Le plan général de l'église est très-régulier : c'est la basilique latine dans toute sa pureté. Comme à la cathédrale, le chœur se termine en abside, sans déambulatoires; le transsept, très-large, a une longueur proportionnelle et dépasse les collatéraux de la nef d'une

travée. La nef est accompagnée de latéraux, mais sans chapelles : le tout bien proportionné. Les collatéraux ont la moitié de la largeur de la nef, et sont terminés à la naissance de la grande abside par deux petites absides, dont l'axe n'est point parallèle à celle de la nef, l'une se dirige vers le nord et l'autre au midi. Dans la première travée du collatéral méridional s'ouvre une chapelle en forme de trapèze, à laquelle on monte par un nombre assez considérable de marches.

En résumé, Saint-Gengoult nous figure la basilique primitive comme Saint-Étienne; nous pouvons supposer que l'édifice actuel a dû être bâti sur le même plan que l'édifice roman qu'il a remplacé.

Les voûtes de l'édifice sont traitées avec un art admirable et un travail fini. Les nervures sont assez fortement accentuées et formées de moulures alternativement rondes et creuses; les scoties sont profondément évidées, les tores bien arrondis et les lignes tracées avec beaucoup de rectitude.

Au point d'intersection de ces nervures, on voit dans la grande nef une clef de voûte ornée d'une magnifique couronne de feuilles rosacées. Les voûtes viennent se reposer sur des massifs de colonnes isolés, auxquels correspondent des colonnes, engagées dans le mur, placées entre chacune des fenêtres et dans les angles de l'édifice.

Les massifs isolés sont formés d'un fût octogone autour duquel sont placées huit colonnes rondes presque isolées dont quatre sont d'un diamètre plus restreint que celles qui supportent les nervures principales de la nef et des collatéraux. Les chapiteaux, d'assez petite dimension, sont ornés de feuillages frisés et disposés de manière à former deux bouquets superposés et à partager ainsi la corbeille en deux parties égales.

Les bases des colonnes n'offrent pas de scoties évidées et se composent de deux tores superposés. Les socles correspondants à chaque colonnettes sont octogones et s'appuient sur un socle général qui est carré.

La hauteur des collatéraux est un peu plus de la moitié de la hauteur totale de la grande nef; cette disposition, qui donne au colatéral un air de grandeur et contribue à la beauté de la perspective générale, a été obtenue aux dépens du triphorium qui n'existe pas dans l'église de Saint-Gengoult.

Les fenêtres du clerestory reposent presque immédiatement sur la corniche, ornée de moulures simples, qui surmonte les arcades des collatéraux. Au chœur, ces fenêtres sont d'une grande dimension et comprennent presque les deux tiers de la hauteur de l'édifice.

L'église de Saint-Gengoult est éclairée par trente-trois fenêtres

placées dans les nefs, les transsepts et le chœur. Dans la nef et le côté occidental du transsept, elles sont d'assez large dimension, formées de deux baies, dont les arcades sont ornées de trèfles et surmontées d'une grande rose, qui emplit le tympan de l'arcade. Dans cette rose se trouvent cinq trèfles unis les uns aux autres et découpés avec art. Dans le chœur, les ogives des baies sont unies; la rose, ornée de huit lobes, est encadrée dans un losange dont les extrémités touchent l'arcade de la fenêtre; enfin, dans les petites absides, nous retrouvons la même disposition qu'au XIIIe siècle.

Les transsepts sont percés de grandes fenêtres d'une large dimension et dont voici la disposition : deux ogives géminées sont surmontées d'une rose occupant toute la fenêtre. Chacune des deux ogives se décompose en deux parties, ou en deux baies surmontées d'une rose ornée d'un trèfle. La grande rose offre ceci de remarquable, qu'elle est remplie par un cercle de petites roses ornées aussi de trèfles, disposition qui produit un majestueux effet.

C'est ici le lieu de parler des vitraux peints dont l'église de Saint-Gengoult possède quelques restes précieux. Les plus anciens datent du commencement du XIVe siècle, et ornent la fenêtre centrale du chœur et deux fenêtres des absides secondaires.

La fenêtre du fond du chœur est une magnifique création du moyen âge et la plus belle que j'aie rencontrée dans le département de la Meurthe. Chaque baie est ornée de douze médaillons dont je n'ai pu reconnaître les sujets à cause de la distance, et surmontée de deux portraits, de saint Pierre et de saint Paul. Chaque médaillon est entouré d'un cercle de couleurs différentes figurant un encadrement d'émaux. Le tout est entouré d'une bordure d'ornements orientaux, où l'on voit dominer le jaune d'or, le rouge, relevé par un fond bleu. La rose de l'arcade nous montre Jésus-Christ bénissant, environné d'une foule d'anges (1).

Dans l'abside secondaire de gauche, une fenêtre, du même style que celle dont nous venons de parler, nous représente diverses scènes de la vie de saint Nicolas.

Dans l'abside correspondante, les médaillons sont octogones et re-

(1) Cette fenêtre, ainsi que les fenêtres des absides des bas côtés, méritaient une description plus détaillée; nous recommandons ce travail aux artistes lorrains. Ces fenêtres sont d'autant plus précieuses, qu'elles sont, comme nous l'avons dit, les seules du commencement du XIVe siècle, avec la disposition du XIIIe siècle, que nous retrouvons dans la Meurthe. Elles sont complètes, et méritent d'être gravées en couleur, afin qu'on en puisse saisir tous les détails, ce qu'il est impossible de faire à l'œil nu.

présentent des scènes de la vie de Jésus-Christ et de la sainte Vierge. On y remarque la Visitation, la Présentation au Temple, la Vierge et l'Enfant Jésus, le Portement de la Croix, le Crucifiement, la Flagellation, l'Arrestation de Jésus-Christ et son entrée triomphale à Jérusalem. Au centre de la rose, on voit Dieu le Père bénissant le monde, entouré d'anges adorateurs. On retrouve aussi dans les chapelles et dans le sanctuaire des restes de grisailles entourées d'une bordure d'ornements de couleurs en usage dans la deuxième période du style ogival.

Les fenêtres du transsept sont ornées à la moitié de vitraux moins précieux que ceux du chœur et d'une exécution médiocre; mais transportons-nous devant la fenêtre du portail, le XVIe siècle y a déployé toute sa science. A la beauté des couleurs s'unit la variété des ornements, la richesse des vêtements, le dessin correct des formes.

Au milieu de la rose, on voit le chiffre de Jésus-Christ entouré de rayons et des douze prophètes. Dans les baies inférieures se trouvent six grands tableaux, alternant sur un fond rouge, jaune et bleu; les personnages sont placés sous des espèces de dais magnifiques. Ces personnages, de grandeur plus que naturelle, nous représentent : saint Michel écrasant le dragon; saint Paul, avec son épée, correspondant à saint Pierre, sainte Anne, saint Hubert (1), un faucon sur le poing, et un portrait d'évêque, probablement celui de saint Gérard, fondateur de la collégiale.

Au-dessous des grandes fenêtres du transsept se trouve une corniche décorée de trilobes dont les bases reposent sur de petites consoles. Dans le transsept septentrional, on admire un ancien tombeau orné à l'extérieur de toute la magnificence du XVIe siècle; c'est une profusion d'arcatures, de feuilles frisées et de crochets (V. pl. 208, la coupe longitudinale où est figurée la vue de ce tombeau).

Le mur inférieur des absides secondaires est décoré d'une série d'arcatures trilobées, qui devait se prolonger autour du chœur et qui est cachée maintenant par une décoration insolite et sans goût, dont le siècle dernier a voulu orner l'église de Saint-Gengoult.

Il ne nous reste plus qu'à jeter les yeux sur le pavé, presque entièrement composé de pierres tombales magnifiques, dont les bancs nous cachent une partie. C'est un peuple qui se trouve caché sous les dalles de cette église. Combien de personnes ont compris l'intérêt

(1) Nous n'affirmons pas que ce soit saint Hubert; car ordinairement il n'est pas ainsi représenté.

qu'offrent à l'histoire et à la science ces pierres tombales, qui nous rappellent le nom, la dignité, l'histoire, le costume de ceux qu'elles représentent. Beaucoup de ces pierres ont été malheureusement coupées, sciées, appropriées au besoin de l'édifice, lors de son ornementation bizarre. Nous avons compté plus de soixante de ces pierres tombales, dont la description serait si intéressante (1), mais que les bornes de ce travail nous empêchent de rappeler ici, et qui, en grande partie, datent de la fin du XIVe, du XVe et du XVIe siècle. La plupart ont été élevées à la mémoire des chanoines ou des personnes notables de la cité. Les personnages, tous vêtus de longues robes, sont placés sous des dais aigus, décorés d'ogives, de crochets, de feuillages, et entourés quelquefois d'une bordure de roses. Une inscription en lettres gothiques entoure le personnage, dont on voit les armes au-dessus de la tête. C'est surtout dans les transsepts que l'on voit les plus belles et les mieux conservées. Nul doute que l'espèce de damier en pierres noires et blanches, placé dans la croisée, n'ait expulsé quelques-uns de ces tombeaux du moyen âge, dont la perte est, pour l'archéologue, un sujet de douleur.

L'une des inscriptions, que nous avons remarquée, est située dans le transsept nord, auprès d'une petite porte à ogive qui conduit dans l'escalier. Cette inscription si curieuse a été publiée déjà par M. Grille de Beuzelin ; nous l'avons lue aussi et nous la rapportons. Elle est écrite en lettres gothiques et composée de beaucoup d'abréviations :

« Dieu ait pitié de l'ame de Mengette, fille de Jehan Constât, qui fuit feîre à Henrion de Chaudeney, estant de Toul, laquelle devisait en son testament | oct cent francs | pour faire par ses executours | cest sépulture et trespassat lan | mil | CCCC le XIIIe jour de juillet en revenant des indulgences de Rome | et gist à Saint-Chririque | le fil de la Vierge Marie li doint p̄ durable vie | amen. »

Comme le transsept n'a point ici d'ouverture, les portes latérales ont été percées dans les collatéraux; celle qui donne sur le cloître est décorée d'une simple arcade ogivale. L'autre, pratiquée sous la chapelle en hors-d'œuvre, du côté du midi, est carrée, ornée d'un arc en anse de panier, où sont figurées des arcades ogivales. La sacristie, située à l'angle nord du transsept, est du même style que l'édifice.

Nous ne parlons pas ici des autels ni de la décoration intérieure,

(1) Nous proposons à quelques membres de la Société d'archéologie lorraine la description de toutes ces pierres tombales, qui sont très-remarquables.

qui est ce qu'on peut appeler de plus ridicule. On voit que ces vendales ornementistes sont passés à Saint-Gengoult; après avoir couvert ses murs d'une colle pâteuse, ils ont voulu lui donner des autels grecs. Le chœur est revêtu d'une boiserie sans caractère; mais il faut être juste, la fabrique de Saint-Gengoult ne possèdant aucune ressource pour faire dans l'église les embellissements qu'elle réclame, elle doit se contenter de ce qui existe.

On voit encore ici une preuve que les tableaux n'ont rien à faire dans l'église ogivale, où il n'y a pas de place pour eux. A Saint-Gengoult, on les a placés devant les fenêtres bouchées du collatéral sud, dont ils cachent les arcades et la rose trilobée. Laissez les tableaux aux églises dont les grands murs nus réclament un ornement.

Nous voici arrivés à la fin de notre petit travail. Jetons encore un coup d'œil d'admiration sur cette belle voûte, sur ces sveltes colonnes, sur ces vitraux étincelants, et passons dans le cloître, autre chef-d'œuvre du XVIe siècle, qui forme à lui tout seul un monument digne du plus haut intérêt (Voy. la planche 209).

Ce cloître, adossé au collatéral nord de l'église, est postérieur à celui de la cathédrale, qu'il surpasse en beauté, quoiqu'il lui soit inférieur en dimension. C'est un carré parfait, dont chacun des côtés est divisé en cinq travées, qui prennent jour sur le préau au moyen d'une double arcade ogivale, supportée par des colonnes. Les voûtes, qui sont coupées de nervures nombreuses, viennent se reposer sur des piliers engagés dans les murs, et sont contrebutées, à l'extérieur et à l'intérieur du préau, par d'assez larges contre-forts; voilà pour la disposition générale.

Ce cloître est une belle fleur épanouie au commencement du XVIe siècle; lorsque les chanoines eurent complétement terminé leur collégiale, ils y adjoignirent cet accessoire, dont la cathédrale de Saint-Étienne leur avait donné le modèle; mais la disposition des lieux leur permit de lui donner plus de régularité, quoique bâti sur une échelle plus petite en rapport avec l'église dont il sert de complément. Ce cloître, aujourd'hui dans un état de ruine presque complète, a dû autrefois produire un magnifique effet, et ce qu'il en reste suffit encore pour intéresser vivement l'archéologue. Si nous entrons dans le préau, nous trouvons chaque façade divisée en quatre parties par les contreforts, dont les angles sont ornés de lignes prismatiques et qui ont été coupés carrément à la naissance de la toiture; ils étaient probablement terminés autrefois par un pinacle orné de feuilles frisées, terminé par un bouquet végétal; tout cela a disparu. Chaque partie

de ces façades est encore divisée en deux par un massif de colonnettes, dont quelques-unes sont torses, et qui sont toutes ornées de chapiteaux fantastiques, création du style de transition de l'ogive à la Renaissance. Ce massif, surmonté d'un pinacle plat adossé au mur, est terminé par un clocheton tout à fait dans le style de la Renaissance.

Deux ogives sont percées dans les murs de façade; elles se découpent chacune en deux baies, dont une colonnette intermédiaire supporte les arcades trilobées, et le tympan de chaque ogive est orné d'une ramification de moulures prismatiques qui forment dans chaque arcade des dessins variés, toujours tendant à former des cœurs, caractère distinctif du style appelé flamboyant.

L'archivolte extérieure de chaque ogive est ornée d'une accolade assez élevée, dont la pointe est décorée d'un magnifique pinacle ou bouquet végétal. Les arêtes sont coupées de part en part de feuilles frisées formant crochets, d'un beau fini de travail. Dans l'intérieur de l'accolade et sur la face extérieure des contre-forts, on remarque des médaillons circulaires, renfermant des portraits qui ont été tellement grattés, qu'il est impossible d'en reconnaître les sujets : n'étaient-ce point les portraits des personnages illustres qui avaient contribué de leurs largesses à l'édification de la collégiale et du cloître? Question que nous pensons pouvoir résoudre affirmativement, sans cependant appuyer notre réponse d'aucune donnée certaine. L'intérieur du cloître ne présente d'autre ornementation que les massifs de colonnettes qui reçoivent la retombée des voûtes dont la facture est magnifique.

Ce cloître servait aux processions ordinaires des dimanches en usage alors dans l'église de Toul, et aux processions générales que le mauvais temps empêchait de faire dans la ville.

Une porte de la Renaissance lui sert de sortie sur la place du Marché, et deux portes le font communiquer avec l'église du côté du nord.

Nous avons la douleur de dire qu'une partie de ce cloître (1) sert aujourd'hui de magasin des pompes de la ville et de décharge pour

(1) La ville de Toul ne trouverait-elle donc pas un autre local pour placer ses pompes. On comprend facilement combien ce lieu est peu convenable, car dans un cas d'incendie, où on agit avec le plus d'empressement possible, on n'a pas toujours la présence d'esprit suffisante pour prendre les précautions nécessaires à la conservation du monument, et on a bientôt fini de fracturer un meneau, une sculpture, au moyen d'une échelle maladroitement conduite. Nous serions heureux si nous voyions enfin ces pompes changer de domicile et sortir d'un lieu presque exclusive-

l'église : ce qui ne contribue pas peu à augmenter tous les jours l'état de dégradation dans lequel il se trouve. De misérables planches bouchent les arcades, et un prosaïque toit en tuiles couvre les voûtes.

Pour terminer cette courte notice, nous indiquerons aux architectes l'église de Saint-Gengoult comme pouvant leur servir de modèle, sur un plan plus ou moins restreint, des églises en style ogival qu'ils auraient à bâtir. Nous croyons qu'ils pourront étudier avec fruit cette belle structure des voûtes, ce bel ornement des piliers, et qu'une église copiée sur ce modèle proportionnellement aux besoins de la population au milieu de laquelle elle serait élevée, serait digne d'être la demeure de Dieu sur la terre, et bien préférable à ce style ogival de fantaisie sans règles précises dans lequel se sont jetés tant d'artistes, qui n'ont peut-être étudié que fort légèrement le style du moyen âge. C'est là un modèle à suivre, en corrigeant toutefois les imperfections légères qu'on remarque dans les détails. Nous pensons qu'une église bâtie sur ce modèle n'entraînerait pas du reste à une dépense bien considérable, et que l'on pourrait, tout en conservant la disposition générale, prendre une échelle de proportion en rapport avec les ressources dont on pourrait disposer.

Avant de terminer ces quelques pages, écrites à la gloire de Saint-Gengoult, la plus belle et la plus complète église du XIVe siècle que possède le département de la Meurthe, qu'on nous permette de faire un rêve qui se réalisera peut-être un jour.

La belle église de Saint-Gengoult serait débarrassée d'abord du badigeon pâteux qui en couvre les murs, pour laisser voir à nu les pierres qui forment l'édifice ; toutes ces décorations insolites d'autels et de boiseries grecques et romaines seraient exclues de l'église, pour faire place à des autels du style de l'édifice et pour laisser reparaître les ogives tréflés du chœur ; tous ces devants d'autels en papier peint deviendraient la proie des flammes ; les bancs, innovation du XVIIIe siècle, seraient supprimés, pour laisser voir toutes les belles pierres tombales dont l'église est entièrement dallée ; l'orgue insignifiant ne cacherait plus une partie de la belle fenêtre du portail et ne distrairait plus les fidèles par des accords d'une musique plus ou moins théâtrale ; les bas côtés recevraient une toiture aiguë, terminée en pointe, et le beau cloître verrait rejeter hors de son en-

ment religieux. Nous en dirons tout autant des charpentes et des décharges de l'église.

ceinte et les pompes et les échafaudages de reposoirs qui l'encombrent; les pauvres de Toul se chaufferaient avec plaisir avec ces misérables planches qui en bouchent les arcades, remplacées, si l'on veut, par une grille en fer peu élevée, afin de défendre l'entrée du préau aux vandales modernes; la toiture plate et les tuiles iraient couvrir les maisons des particuliers, et feraient place à des pignons aigus, qui permettraient d'ouvrir les fenêtres du collatéral nord; enfin, les contre-forts recevraient des pinacles ornés de crochets qui leur ont été enlevés (1).

Enfin, l'église de Saint-Gengoult serait débarrassée, du côté du midi, du levant et du couchant, de toutes ces maisons qui l'encombrent. Du côté du cloître, au contraire, où l'œil ne verrait que des murs complétement nus, nous permettrions d'y laisser adosser des habitations particulières, à condition toutefois que les précautions nécessaires seraient prises pour ne pas nuire à la solidité et à l'entretien de l'édifice.

Voilà notre rêve, voilà ce que nous désirons pour Saint-Gengoult, qui verrait avec étonnement sa résurrection du moyen âge. Il me semble voir sourire mes lecteurs, surtout ceux qui connaissent les ressources dont dispose cette belle église : qui sait? peut-être un jour, encore éloigné de nous sans doute, aurons-nous le bonheur de voir la réalisation de ce rêve, tout impossible qu'il paraisse dans ce moment (2).

Salut à Saint-Gengoult; honneur aux chanoines qui élevèrent cette belle collégiale, et reconnaissance aussi aux personnes qui se sentiraient le désir d'aider à la restauration de ce bel édifice par leur influence ou leur générosité.

(1) Dans la planche que nous avons donnée du cloître, nous avons marqué avec des points les additions que nous voudrions voir faire pour son rétablissement complet.

(2) On sera peut-être étonné de ce que nous ne parlions pas de compléter la tour, qui paraît inachevée : nous avons montré dans le cours de cette notice que l'intention des fondateurs n'était point de couronner cette tour; par conséquent, nous respectons leurs motifs.

Quant à la balustrade qui devrait couronner les corniches de l'édifice, nous pourrions la désirer; mais comme on n'en retrouve aucun vestige, nous sommes tentés de croire qu'elle n'a jamais existé.

BALTHASAR.

ESTHÉTIQUE

DES ÉGLISES DU MOYEN AGE

EN FRANCE, EN ALLEMAGNE ET EN ANGLETERRE.

II (1).

Sévérité d'aspect. — Austérité dans l'art. — Caractères de l'ornementation. — Scène du jugement dernier. — Pèsement des âmes. — Statuaire des porches et des portails. — Scènes d'antagonisme lapidaire. — Péchés symbolisés. — Trois degrés ou catégories dans les images des péchés. — Labyrinthes chrétiens. — Porches doctrinaux. — Effets poétiques et harmonies. — Conclusion.

En France, l'esprit est tout autre que dans les contrées transalpines. Les églises y demandèrent, dans tout le cours du moyen âge où régnait surtout la violence et où la force était un droit, une ornementation sévère en harmonie avec le temps et avec la trempe des âmes. Il fallut livrer aux regards, non plus seulement l'exposé des dogmes du catholicisme, non plus seulement des tableaux puisés dans la vie des patriarches et renfermant la prophétie des grands événements futurs (2), non plus des spectacles de paix, de grâce et de miséricorde, mais, à côté de ces images, les scènes les plus dramatiques empruntées aux livres sacrés, les visions les plus saisissantes détachées de la magnifique révélation de l'Apocalypse. Ainsi, le jugement dernier fut sculpté sur presque tous les portails, se déroulant dans leurs voussures avec l'appareil formidable des trompettes et de

(1) Voir la première partie dans la IXe année, p. 692.

(2) Non-seulement la plupart des principaux personnages de l'Ancien Testament, Adam, Abel, Noé, Isaac, Joseph, Moïse, Jonas, etc., sont, au témoignage de tous les Pères, des figures vivantes et prophétiques de Jésus-Christ; mais même un grand nombre de faits de l'histoire sainte ont été comme des prophéties en action des événements à venir ; tels, le passage de la mer Rouge, figure du baptême par la vertu duquel les prédestinés sont sauvés; telles encore la captivité, les souffrances et l'exaltation de Joseph et une multitude d'autres. (V. saint Isidore, *Allegoriæ quædam sacræ Scripturæ*; Rhaban Maur, *Allegoriæ in univers. Scriptur.* Les *Morales de saint Grégoire*, saint Eucher et tous les commentateurs.) Telle est la raison de la constante et universelle reproduction de ces images prophétiques dans les catacombes romaines, et sous les portails et les porches des églises du moyen âge.

la foudre, avec le tableau déchirant du désespoir des réprouvés, repoussés des pieds du Très-haut par les anges inexorables (1), et saisis par d'affreux démons qui les entraînent dans l'Enfer. Ainsi, le *Pèsement des âmes* se dessina sur les façades et prit place dans les tympans. Sur les portails des cathédrales de Chartres, de Bayeux, d'Autun, d'Amiens, de Nantes, à Notre-Dame de la Couture au Mans et jusque sur des chapiteaux, dans différentes abbayes, on voit l'archange saint Michel pesant dans sa redoutable balance les transgressions et les vertus : presque toujours, l'esprit du mal applique sa griffe impatiente sur le bord de l'un des bassins, comme y reconnaissant d'avance les âmes marquées de son sceau et brûlant d'en faire sa proie.

Pourtant, sur ces mêmes tympans pleins de terreurs et de menaces, se voient dès le VIIIe siècle quelques tableaux consolateurs : ceux que Jésus aima le plus, qu'il écouta le mieux sur la terre, la Vierge Marie et saint Jean se montrent aux côtés du juge et l'implorent pour les humains. Au-dessus, resplendit le ciel. Des arcs décroissants, concentriques et à perspective fuyante sont tapissés d'anges, d'archanges, de patriarches ou de prophètes, de confesseurs ou de martyrs. Là s'échelonnent en cordon les rois, ancêtres du Messie, ou ces vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse dont la première représentation apparut sur la mosaïque dont le pape Léon Ier décorait à Rome, en 461, la basilique de saint Paul hors les murs. Ainsi qu'on le lit dans la Bible, cet essaim imposant de justes portent des couronnes d'or et des fioles d'or, et tiennent en main ces cithares qui accompagnent le chœur éternel (2). Le sol a aussi sa parure : on voit sous les voûtes des grands portails, de hautes statues richement drapées : elles ont toutes de longs bustes, de l'immobilité dans la pose, une physionomie débonnaire et identique d'expression, un cachet de simplicité et de naïveté qui charme. Au XIIIe et au XIVe siècle, ces statues sont superbes et souvent d'un style achevé : telles, celles du portail

(1) Ce tableau de Dieu fermant inexorablement l'oreille aux tardives supplications des pécheurs impénitents, au moment du jugement dernier, blesse à tort les susceptibilités peu raisonnées ou trop irréfléchies de notre époque : cette circonstance, bien loin d'être une invention poétique du moyen âge, est formellement marquée dans l'Évangile, et la déclaration en est sortie de la bouche même de Jésus-Christ. Outre la parabole des dix vierges (Matth., XXV, 12) où elle est explicitement consignée, on la lit, sans parabole et sans figure, dans saint Matthieu, XXV, 41.... 46 dans saint Luc, XIII, 25.. 28, *et aliis*.

(2) Selon saint Brunon d'Asti et plusieurs autres mystagogues, ces vingt-quatre vieillards représentent, non-seulement le chœur des justes de l'Ancien Testament, mais l'assemblée collective de tous les saints. (Brun. Astens. *De Martyribus, serm.* III).

principal de la cathédrale d'Angers, du gracieux portail de Longpont et de la baie du portail septentrional de la cathédrale de Chartres (1). Parmi elles, sont des prélats, des chevaliers, de nobles dames. Portant tous le lambel en main, ces pasteurs, ces rois, ces patriarches, ces libérateurs d'Israël, ces princes de la prophétie, ancêtres où chantres du Christ, et ces femmes aux longues tresses et au voile chaste et discret déroulent le long phylactère qui dit le secret de leur nom. Des attributs sont sous leurs pieds : à Chartres, le buisson ardent, emblème de l'intacte virginité de Marie, sert de console à sa statue, tandis qu'on voit sous les pieds d'Ève l'arbre fatal qui la perdit : quelquefois le bélier mystique supporte les pieds d'Abraham (2) : un centaure armé d'une harpe figure encore à Saint-Denis, sous les pieds du prophète-roi, l'emportement de son péché et les chants où s'est exhalée la ferveur de sa pénitence.

Cependant, ces grandes statues ne constituèrent point seules la décoration des portails. A partir du XIIIe siècle, on voit sculptés sur leurs façades les faits prophétiques de l'Ancien Testament figure de ceux du Nouveau, et en même temps les récits et les paraboles évangéliques, les actes des martyrs et la légende des patrons. Là aussi, sont représentés et mis en action par la pierre les combats intérieurs de l'âme, et cette guerre interminable que tout chrétien doit se livrer pour assujettir ses mauvais penchants. Le moyen âge prit à cœur de rappeler sous mille formes les assauts des passions brutales et la lutte perpétuelle qui doit remplir la vie de l'homme, armé des secours de la foi. Ces enseignements symboliques, usités du reste en tous lieux dans le langage de la chaire et des moralistes du temps, étaient merveilleusement propres à frapper l'imagination. Les archivoltes des portails, les frises et les chapiteaux furent surchargés de ces thèmes : on suivait d'un regard curieux dans les nefs immenses et sombres, ces nombreux tableaux d'agression où des personnages étranges figuraient toujours comme acteurs et où les leçons de saint Paul avaient pris des formes visibles. La ceinture de la vérité, la cuirasse de la justice, la foi convertie en bouclier, le salut porté comme un casque et la parole comme un glaive (3) y formaient l'armure complète de chevaliers mystérieux, qui, sur les tailloirs des colonnes ou sur leurs grossiers

(1) M. Mérimée, dans un rapport fait à un ministre de l'instruction publique ou de l'intérieur, proposait de faire mouler quelques-unes de ces statues pour servir de modèles dans les écoles de peinture.

(2) A Chartres, à Reims, etc.

(3) Ephes. VI, 11, 13, 14, 15, 16, 17.

chapiteaux livraient des combats à outrance, montant parfois de fiers coursiers, et souvent aussi des dragons, des lionceaux ou des autruches (1), des animaux de toute espèce et mille monstres fantastiques, emblèmes des vertus chrétiennes et aussi des péchés domptés. Ces tableaux frappaient les esprits en leur présentant sous des traits hideux les penchants coupables; ils leur apprenaient les victoires qu'on peut remporter sur ces ennemis; ils disaient les armes mystiques dont il faut se munir contre eux et paraient toujours les vainqueurs du prestige de la jeunesse, circonstance qui, elle-même, était encore une leçon. On lit quelques siècles plus tard, dans le *Combat spirituel*, écrit célèbre, si en vogue dans tout le cours du moyen âge, ces comparaisons belliqueuses empruntées à la vie des camps (2) et aux habitudes chevaleresques qui avaient, au XIIIe et au XIVe siècle, enrichi les cathédrales de Burgos et de Tolède de chefs-d'œuvre lapidaires sculptés dans cet ordre d'idées tout symbolique et tout guerrier. Déjà, dès le XIIe siècle, ce même génie doctrinal avait dessiné et taillé les curieux chapiteaux des nefs de la cathédrale de Laon, de Notre-Dame de Noyon et des royales abbayes de Saint-Germain des Prés et de Saint-Denis.

Mais si le chrétien vigilant et domptant sa propre nature fut peint sous les traits d'un guerrier, tel n'était pas représenté celui qui vit sans aucun frein, dans un triste oubli de lui-même : la zoologie tout entière était mise à contribution pour fournir la honteuse image de ce qu'il était devenu. Comme il n'y avait point de vertu sans représentant dans quelqu'un des règnes de la nature, il n'y eut pas de germe coupable caché dans les replis du cœur, qui ne fût signalé aux yeux sous quelque hideuse enveloppe. La tentation qui assiége l'homme

(1) L'autruche est souvent nommée, dans l'Écriture sainte, comme l'emblème de hautes vertus, et à un autre point de vue comme celui de certains vices, particulièrement de l'hypocrisie orgueilleuse, et quelquefois aussi de la voracité : « Quid per strathionem (dit saint Brunon d'Asti), qui alas quidem habet, volare verò non potest, nisi hypocritas intelligimus, qui, quamvis boni similitudinem ferant, bonum tamen facere recusant? (*De novo mundo.*) — Per struthionem, mysticè hypocritæ significantur. (Rhab. Maur.) etc. Voy. à ce sujet le magnifique commentaire de saint Grégoire sur le livre de Job; saint Eucher, Boëce, Oddon d'Asti, tous les bestiaires, et notre *Dictionnaire raisonné de la zoologie mystique* (inédit). Il en est de même du lion et des autres animaux, qui représentent tantôt des vertus et tantôt des vices.

(2) Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, coté *Codex Lancill.* 133, au fol. 115, une miniature représente le chrétien armé en guerre par un personnage qui est sans doute *la Clergie* ou Doctrine.... Il est armé de toutes pièces, portant le heaume, la cuirasse, les genouillères, les brassards, l'écu triangulaire croisé avec cette légende sur le lambel, « *Militia est vita hominis super terram.* »

sous des formes si variées, devint sous la main des artistes un monstre agresseur et féroce et fut reproduite partout. On la voit fréquemment sculptée sous les bases des colonnettes, mêlée à des épisodes étranges pleins de vie et de mouvement : et on en retrouve l'image dans les bas-reliefs expressifs qui décorent souvent les frises, dans les scènes d'antagonisme sculptées au front des chapiteaux, dans les monstres hurlant aux combles, et dans les combats fantastiques dont leurs faîtes sont couronnés.

C'est ici le lieu de parler d'un ordre d'allégories accepté et passé dans l'art chrétien du moyen âge, l'ordre le moins connu encore et le plus incompris peut-être, et pourtant le plus magnifique de tout le symbolisme hiératique; savoir, la *zoologie symbolique* et la *zoologie hybride*.

Ces comparaisons bibliques ou évangéliques, la longue acceptation d'un emblème parmi les écrivains sacrés, les traditions accréditées sur les mœurs et les instincts des animaux, avaient, de longue main, investi ceux-ci de plusieurs rôles dans le langage hiératique. Ils étaient, pour le plus grand nombre, au point de vue tropologique, le signe connu et vulgarisé d'un état de l'âme, d'une vertu ou d'une passion, en même temps qu'au point de vue anagogique ils représentaient le Sauveur ou quelqu'une des créatures célestes. Il n'y eut donc, pour les *Ymaigiers*, qu'à choisir parmi ces sujets et à en combiner les groupes. Chaque allusion ayant pour source les autorités les plus graves, rien ne restait à l'arbitraire, au caprice ou à l'invention : et le chrétien dégénéré, en voyant les traits de la brute figurer ses vices secrets et les monstres les plus difformes retracer, par le spectacle de leur victoire sur l'homme, l'état de dégradation où il se trouvait, dut parfois frapper sa poitrine et pousser vers Dieu le cri de Jonas : *De ventre inferi clamavi.... abyssus vallavit me, pelagus operuit caput meum.*

Tel est le but *tropologique* de ces animaux variés dont les chapiteaux du XIIe siècle et les monuments du XIIIe et du XIVe sont presque partout hérissés. On distingue trois degrés ou catégories dans les types admis alors pour représenter les pécheurs :

Le premier degré est déjà parfaitement formulé dans le cours du XIe siècle et met en scène l'homme tenté par les passions : celui-ci y paraît sous ses traits humains entrant en lutte avec la brute (1),

(1) Les chapiteaux de l'église de Saint-Germain des Près à Paris, ceux de Saint-Sernin ou Saturnin de Toulouse, qui se développent dans la nef et dans le beau

et les scènes les plus violentes y montrent les combats intimes de l'esprit contre la matière et de la matière contre l'esprit : c'est comme le premier degré de cet âpre et sanglant combat qui a toute la vie pour arène et les anges pour spectateurs (1).

Le second degré est aussi nettement caractérisé, et domine vers la fin du XIIIe siècle. La brute ne s'y borne plus à figurer la tentation, elle devient souvent l'image de celui qui s'en fait l'esclave et dont l'habitude de vie devient un tissu de désordres. On lit souvent dans le *Speculum morale* que *l'homme se transforme en brute par l'habitude du péché* (2) ; et pour peu que l'on ouvre les écrits du XIVe siècle et du précédent, on voit la même métaphore passée dans le langage de cette époque. Nous n'en citerons qu'un exemple. L'auteur du roman de *Fauvel*, parlant de la déchéance morale de l'homme, sorti pur et innocent des mains du Créateur et dégénéré par ses vices, s'exprime ainsi :

« Il plut à Diex le monde faire
« Et il vout de limon portraire
« Home et former à son ymage :
« A lomme fist tel avantage
« Que des bestes le fist seigneur
« Et en noblesce le greigneur (le plus [grand).
« Mes or est dou tout bestourné
« Ce que Diex avait aourné (orné),
« Car *homes sont devenus bestes*,
« Devers tere portent les testes
« Ne leur chuit fors de tere avoir (3) :
« De Diex ne voelent rien savoir
« N'onques vers le ciel ne regardent,
» Car ou (au) feu de convoitise ardent [(ils brûlent),
« .....
« Pour ce di je certainement
« Qu'*oumes sont bestes reaument* (réel- [lement (4).

Sur la miniature correspondante, on voit d'un côté Adam et Ève sortant des mains du Créateur sous leur forme naturelle et représentant la nature humaine dans son état d'innocence et de perfection : de l'autre, ils sont montrés dans leur état de déchéance, c'est-à-dire après leur péché, sous la forme de deux personnages humains demi-hommes et demi-chevaux, emblème de la

cloître, ceux qu'on voit dans le cloître de Saint-Trophime d'Arles et sur son portail, en offrent de curieux et nombreux exemples, ainsi que les statues du porche de Saint-Germain l'Auxerrois à Paris.

(1) *Quia spectaculum facti sumus mundo, et angelis, et hominibus* (I Corinth., IV, 9).

(2) « Natura enim omnes homines æqualis conditionis fecit.... nisi per rationis abusum peccando fiunt brutum. » (*Speculum mor.*, lib. III, D. 9, pars III, col. 978.)

(3) « Rien ne leur importe, hors de posséder les choses de la terre. »

(4) Roman manuscrit de Fauvel, coté 267-6812. Bibliothèque impériale.

nature humaine pervertie, et, ainsi que le dit le texte : « *devenus bestes réaument.* »

Ces *bestes* et d'autres semblables, figures des différents genres de dégradation de l'homme pervers, sont sculptées et peintes partout sur les monuments religieux du XIIe au XVe siècle. Assujetti à ses passions l'homme y est montré devenu centaure, onocentaure (1), transformé en grande partie en toute sorte d'animaux, misérable métamorphose de celui qui n'a presque plus rien d'humain, hors l'âme, par laquelle il peut encore se souvenir de Dieu, l'implorer et le retrouver : cette âme est la tête; le reste est tout métamorphosé et tout animal, c'est le second pas dans la voie du vice (2).

Le troisième degré est encore plus expressif et apparaît avant le XIVe siècle. L'homme abandonné à toute dépravation, secouant

(1) « Nolite fieri sicut equus et mulus, quibus non est intellectus. » (Ps. XXXI.) — « Equi amatores et emissarii facti sunt : unusquisque ad uxorem proximi sui hinniebat. » (Jerem., V, 8.) « Jumenta in stercore putrescere, id est carnales homines in fœtore luxuriæ vitam finire. » (S. Gregor.) — « Jumenta, libidinosos.... et carnis voluptatibus deditos. » (S. Brun. Astens.) « Per equos superbos homines et luxuriosos intelligamus. » (*Ibid.*) — Voir notre *Dictionnaire raisonné de la zoologie mystique* (inédit).

(2) Voir l'ouvrage sur les stalles de la cathédrale d'Amiens, dont MM. Jourdain et Duval ont donné une si savante explication, in-8°, p. 287, 288, 289, etc.

toute retenue et sans souvenir de ses fins dernières, y subit une transformation complète, et ce n'est encore ici que le langage biblique, adopté et littéralement reproduit par l'art (1). De plus, quelle que soit la forme que lui aient valu ses écarts, on lui voit le sabot de l'âne, celui du cheval indompté, les griffes de la bête fauve, la serre de l'oiseau de proie ou le pied bisulque du bouc, le ventre enflé de la grenouille, les ailes de l'oiseau palmipède, les cornes de divers animaux marquant les degrés de l'orgueil ou de l'agression obstinée, souvent une queue écourtée, emblème propre et spécial des esprits matérialistes (2). Rien ne fut plus multiplié, dans l'ornementation sacrée, que ces parodies de la vie humaine vue de son mauvais côté, parodies qui semblent avoir fourni l'idée des *soties* (3), mais dont le fond était plus grave et d'un ordre plus élevé. Un exemple extrêmement curieux de ces transformations sculptées est celui que la basilique de Saint-Denis, près Paris, possède dans ses parties hautes. L'homme-lion, l'homme-dragon, l'homme-barbet, l'onocentaure, l'hippocentaure, la sirène, la femme-chatte, etc., et des transformations complètes y composent une série de trente-deux statues du XIVe siècle, de taille presque humaine, pleines de goût et d'expression et d'un style fort remarquable (4). Les verrières du XIIIe siècle, celles surtout du XIVe, se couvrirent de cette *zoologie hybride;* et les Bibles moralisées, les bestiaires, les psautiers, les missels et les livres d'heures les reproduisirent en foule sur leurs feuillets enluminés,

(1) L'Écriture sainte emploie en effet fréquemment ces métaphores expressives : « Venient illusores (dit l'apôtre saint Jude), *hi sunt animales, spiritum non habentes.* » (Jud. 18, 19.) — « Novit et scriptura (dit saint Basile) eos qui aliquo vitio tenentur bestiarum nominibus vocare quibuscum necessitudinem affinitatemque per nequitiam contraxere, nam canes mutos, serpentes, sobolem viperarum et similibus nominibus ipsos appellat.... Iracundi fiunt rabidi canes, insiliunt ut scorpii, mordent ut serpentes. » (Saint Basil., homil. de iracundis.)

(2) Isaïe (XIII, 21, 22; XXXIV, 14) désigne allégoriquement les différents genres de vices ainsi que les hommes dépravés par les dénominations de *faunes*, de *sirènes* et de *lamies*, d'*onocentaures* et de *dragons*. Jérémie (I, 39) les appelle des *faunes sicaires;* c'est sous ces mêmes noms, et sous ceux d'autres emblèmes immondes dont la mythologie antique peuplait ses temples, que la sagesse païenne stigmatisa souvent aussi les passions humaines et les pervers.

(3) Sorte de jeux ou de mystères fort en vogue au moyen âge et qui renfermaient de véritables moralités appropriées à l'esprit de ces temps que nous nommons grossiers, mais qui étaient en réalité si savants et si religieux ! Voy. sur ces jeux ou mystères le savant ouvrage de M. Magnin sur l'*Origine du théâtre* dans les temps anciens, etc.

(4) Voy. à ce sujet notre *Mémoire sur trente-deux statues symboliques observées dans la partie haute des tourelles de la basilique de Saint-Denis*, in-8°, Paris, 1840.

tandis que leurs variétés décoraient les murs extérieurs, les combles, les porches et les portails des temples chrétiens (1).

Là ne se borna pas encore la décoration doctrinale des églises du moyen âge. Dans les nefs de plusieurs d'entre elles, à Chartres, à Saint-Denis, à Soissons, etc., on retrouve encore des vestiges d'un genre de décoration admirable et d'un très-haut enseignement : ce sont ces magnifiques pavages nommés *labyrinthes* (2), offrant tantôt l'image de la cité de Jérusalem, tantôt les stations du Calvaire, et que parcouraient souvent à genoux ceux qui ne pouvaient exécuter en réalité ces longs et pieux pèlerinages (3). Les encadrements de ces pavages représentaient soit des zodiaques chrétiens, soit les travaux de chaque mois entremêlés de paraboles et de proverbes instructifs, comme pour rappeler à l'homme visitant le temple de Dieu qu'il y trouverait sans mesure tout ce qui pouvait éclairer, instruire et enrichir son âme, et même lui apprendre à subvenir à sa vie matérielle dans les durs travaux de l'exil.

Telles devinrent à peu près les basiliques de la France, et celles de l'Allemagne et de l'Angleterre avant que le marteau de la prétendue réformation eût tout dévasté : œuvres à jamais admirables; grands et nobles livres de pierre aux hiéroglyphes merveilleux et essentiellement bibliques, offrant sur leurs pages sculptées de riches corbeilles de fleurs et des bandeaux de pierreries, des enroulements byzantins, des chiffres, ou du moins des nombres aux sens abstraits et compli-

(1) Cette zoologie métaphorique et *hybride* était vulgarisée dans les idées et dans l'art chrétien du moyen âge, comme elle l'avait été dans l'antiquité païenne; celle-ci, dit le savant Ripa (Jeon. I.), préposait le griffon « à la garde de ses tombeaux et de ses temples comme composé d'animaux vigilants et courageux tels que sont l'aigle et le lion » : et Pierius, parlant de ces monstres complexes, dit à son ami qu'il se dispense de les lui interpréter, « parce que, lui dit-il, quiconque possède parfaitement comme vous la signification de chaque animal isolé, peut, en analysant les membres de ces animaux composites, se rendre aisément compte de leurs sens. » (Pier. *Hieroglyph.* XXIII. *De Gryph.*)

(2) Nous nous ferions conscience de ne pas rappeler ici les savantes recherches sur les labyrinthes des églises et sur leurs beaux pavages en mosaïques, consignés dans la *Revue archéologique*, IVe année, pl. LXXVIII, et le texte p. 650, qui donnent l'explication du labyrinthe de l'église Saint-Réparatus à Orléansville (Algérie). Voy. aussi, p. 437 et 566 de la VIIIe année de la même *Revue*, la description, par M. de Boisthibault, du labyrinthe de l'ancienne église cathédrale de Chartres. Déjà, en 1843, M. Émile Woillez, archéologue, avait publié un travail très-remarquable sur les labyrinthes des églises de France, à l'occasion de celui de l'ancienne église de Saint-Bertin à Saint-Omer. 1 vol. in-4° avec plusieurs planches gravées.

(3) Les circuits du labyrinthe de la cathédrale de Chartres comptèrent, dit-on, deux kilomètres, ce qui lui a valu, dans la ville et dans le pays, le nom de « la lieue. »

qués, des vitraux de saphir et d'ambre, de hauts porches aux baies profondes et aux rentrants « ystoriés, » à l'ornementation mystique, aux fantastiques archivoltes toutes tapissées de statues : ensemble brillant et magique qui devait nécessairement attirer par sa nouveauté, puis, attacher par son étude. Est-ce étonnant que de pareils temples fussent tant aimés des fidèles, et que des populations entières accourussent de toute part pour aider à leur construction (1)? Quoi de plus propre à parler au cœur que cette structure pleine d'enseignement, ce plan symbolique des temples, ces riches façades, les valves fuyantes de ces portails, ces voussures mystérieuses, et ces tympans où la légende et les pages de l'Évangile se reproduisent au regard sous des formes si poétiques? Le croisé emportait aux plages lointaines le souvenir des saints de pierre et des épisodes sculptés qui avaient préoccupé ses jeunes regards : ils s'imprimaient dans sa mémoire avec leurs formes fantastiques et leurs accessoires étranges pleins d'énigmatiques secrets; ils lui rappelaient les plaisirs naïfs, les plus douces scènes et les émotions ravissantes qui avaient bercé ses premiers jours, et de retour au sol natal, il revenait les saluer avant d'aborder le toit de ses pères. Les porches, les parvis ornés étaient la station naturelle du pèlerin, le trône qu'aimait la vieillesse, âge qui aime tant à narrer. Là se contractaient les unions qui duraient autant que la vie; les familles s'y rassemblaient, l'enfance y venait épeler les premières notions de Dieu, de la religion et de ses mystères ; et souvent, les fiers suzerains qui pillaient les biens des églises et persécutaient les prélats, n'eurent d'autre place dans le lieu saint que ces porches. C'est sous le vestibule roman de l'église de Parthenay que l'illustre abbé de Clairvaux vint foudroyer par sa parole et par un acte inusité l'indomptable duc d'Aquitaine banni de l'enceinte sacrée par des lois que nul ne bravait. Ces anathèmes redoutés n'étaient pas rares dans un siècle où il fallait des coups hardis et des commotions énergiques pour amener à résipiscence ces guerriers puissants et farouches qu'on a appelés *des hommes de fer*. Des leçons adressées aux grands, aux

(1) L'espèce de pompe religieuse qui avait lieu lors de la construction des monuments religieux, le spectacle singulier et imposant que présentaient tous ces hommes, chevaliers, nobles, magistrats, princes, évêques, abbés, moines, ouvriers de toutes classes, femmes et jeunes filles qui venaient joindre leurs efforts, apporter leur tribut pour concourir à l'érection du temple de Dieu, est merveilleusement décrit par Bonington dans son *Histoire littéraire* du moyen âge, à l'occasion de la construction de l'église du monastère de Croyland en Angleterre, tome du XIIe au XIIIe siècle, p. 151 de la traduction de Boulard, le célèbre bibliomane. (Note communiquée par L. J. Guenebault.)

oppresseurs et aux impies occupaient de nombreuses places sur ces murs qui parlaient à tous : et n'est-il pas permis de croire que des conversions imprévues dont personne n'eut le secret, furent peut-être préparées sous ces porches ornementés, où tant d'assimilations dégradantes étaient réunies pour flageller intérieurement ces Héliodores du moyen âge (1)?

Mais bien des siècles ont passé, depuis ceux où le symbolisme disposait et combinait tout dans la structure des églises. L'esprit d'alors n'est plus le nôtre, d'où vient que tant de paraboles qui tapissent surtout leurs portes ainsi qu'à Rouen et à Chartres y sont muettes pour nos yeux. Aujourd'hui, il faut bien le dire, l'intelligence de ces mythes nous apparaît malaisément au fond des ténèbres des âges, et la langue si pittoresque des hiéroglyphes chrétiens est depuis bien longtemps pour nous une lettre inutile et morte, sans âme, sans clef et sans voix!

Néanmoins, tout n'est pas mystère dans nos basiliques anciennes. Il résulte de leur structure, de l'agencement de leurs masses, de leurs lignes et de leur jour, de poétiques harmonies et un langage magnifique qui sont à la portée de tous. Ainsi, contrairement encore aux églises ultramontaines, leur caractère dominant est surtout austère et rêveur. Tout concourt à y rappeler et à y inspirer trois choses : le détachement sans limites, l'attrait de la cité d'en haut, l'essor de l'âme désolée vers une sphère plus heureuse. Le détachement s'y traduit à l'âme par la majesté imposante et la solitude des nefs : le charme inscrutable du ciel par la lumière colorée qu'y versent les verrières peintes, par le jour mourant et voilé qui la tempère et l'amortit, par le croisement des arceaux dans la profondeur des absides : enfin l'élan de la prière y a pour expression sensible l'élévation du monument, tout le système ascensionnel, les colonnettes effilées et les

(1) L'histoire du moyen âge est pleine d'exemples de ces pénitences subites et éclatantes des plus fougueux déprédateurs. Dans les intervalles de ses agressions et de ses révoltes, on voit Foulques Nerra, l'un des comtes d'Anjou les plus remuants, fonder des abbayes afin d'expier ses péchés, bâtir des églises, relever même des cités, puis se faire traîner sur la claie dans les rues de Jérusalem, nu, battu de verges, et faisant crier à côté de lui : « Seigneur, prenez en pitié le traître et parjure Foulques! » Ce fait se passait au XIe siècle.

A la même époque, Robert le Diable, duc de Normandie, allait en pèlerinage aux lieux saints en expiation de ses crimes, traversant la ville de Rome sur une mule ferrée d'or et semant ses fers sur sa route. « Allez, disait-il à des pèlerins qui le rencontraient en Syrie porté dans une litière par quatre moines et qui lui demandaient ses commissions pour l'Europe : vous raconterez au retour que vous avez vu le diable porté en paradis par des anges. »

arcs étroits et aigus montant d'un seul jet vers les voûtes comme pour guider la prière et se perdre dans l'infini.

Poésie de nos basiliques, parfum béni du moyen âge plein des pieuses émanations d'un ingénieux mysticisme et de la foi des anciens jours! oh! restez dans les murs sacrés de nos églises vieillissantes : combien vous seriez peu comprises de leurs sœurs d'au delà des monts! Toutes ses harmonies de jour, de formes, de magnificences, font de l'église transalpine comme une vision glorieuse et un rêve du paradis : laissez-lui ses brillantes joies, sa fête sans interruption, et gardez la sainte tristesse et la magie de vos arceaux, l'imposante nuit de vos nefs et vos porches pleins de mystère!...

Et nous, abjurons la pensée de copier dans nos églises la *chiesa* toscane ou romaine, d'arracher jamais cette perle du diadème italien pour la transplanter dans nos villes, sous notre ciel mat et voilé : elle s'y assiérait muette, sans couleur et sans caractère : car cette gemme scintillante, il faut la voir sous son soleil, sur ses doux et brillants rivages et dans ses conditions natives, enchâssée dans le riche cadre que lui font ses palais de marbre, ses places ornées de portiques, ses rues alignées au cordeau. Ainsi faite et constituée, ainsi éloquente pour l'âme, pour la pensée et pour les yeux, la basilique italienne est ce qui convient à son sol, à son climat et à son peuple; ce peuple ne comprendrait point notre basilique ogivale riche au dehors, nue au dedans; il s'y sentirait mal à l'aise, son âme y resterait glacée, tout y choquerait ses instincts. A nous, à aimer ce beau type plein d'antique sévérité, les harmonies de ces façades, la trilogie de ces pignons, ces flèches sveltes, effilées, ces rangées multiples d'arceaux se croisant au fond des absides; ces voûtes courbées en carène pour rappeler à nos regards que l'Église aussi est une arche qui, battue d'un autre déluge et jouet d'autres ouragans plus dangereux, plus implacables que ceux qui éclatent dans les airs, abrite les élus de Dieu dans ces tempêtes de la vie, et seule, dépose ses hôtes au port de la cité d'en haut. A nous, à aimer ce mystère, cette mélancolie sublime, cette nudité magnifique, ces nefs vides et recueillies où tout émeut et saisit l'âme; où rien n'en détourne l'élan et n'en entraîne la pensée vers ce que l'homme a essayé; où elle se sent faible et seule, atome abîmé dans l'espace devant l'immensité de Dieu; mais aussi où cette impuissance et tout ce qui pèse sur elle de cette grandeur sans limites et de ce pouvoir infini, lui arrache ce cri de foi et d'admiration spontanée que pousse en présence des Alpes ou à la vue de l'Océan tout ce qui a une intelligence accessible à l'enthousiasme et un cœur digne

de sentir. Tels ces antiques sanctuaires, déserts où piliers et nervures, arcades, voûtes, perspectives, tout fuit, se croise et se confond dans un vaste et lointain espace; où tout s'élance d'un seul jet et monte à la fois vers le ciel, comme jaillit du cœur de l'homme, vers Dieu qui est sa vie et sa fin, la foi patiente qui l'appelle, l'espérance qui le contemple, et l'amour qui s'envole à lui.

Mme Félicie d'Ayzac,
Dignitaire honoraire de la maison des élèves de la Légion d'honneur (Saint-Denis).

NOTICE

SUR LA COLLECTION GAIGNIÈRES.

François Roger, marquis de Gaignières, est si célèbre dans les annales des arts ; son nom est si souvent mêlé aux recherches historiques et monumentales de la vieille monarchie française ; les historiens, les archéologues (1), les artistes ont depuis si longtemps recours aux riches collections formées par ses soins éclairés et persévérants, que nous ne pouvons pas manquer d'intéresser une grande partie de nos lecteurs en consacrant à sa mémoire une modeste notice qui résume ce qui est épars çà et là sur les travaux du laborieux collecteur.

Le marquis de Gaignières est né en 1638 (2) ; il fut attaché, pendant plusieurs années, en qualité de gentilhomme à la maison du duc de Guise. Après avoir rempli la charge de gouverneur des ville, château et principauté de Joinville, M. de Gaignières, dit Germain de Brice, page 264 du premier volume de son *Histoire de Paris*, demeurait, à la fin du XVIIe siècle, à l'hôtel de Guise, rue du Grand-Chantier. C'est là que cet amateur célèbre forma son cabinet.... On y trouve les portraits de toutes les personnes illustres, avec des dessins rares et singuliers ; quantité de livres à estampes, de médailles et mille autres choses uniques assemblées avec une très-grande connaissance et une patience admirable. Ce cabinet, dit encore Germain de Brice, fut un de ceux dont la transmission à l'État vint enrichir la chose publique de collections amassées et recueillies par des particuliers.

M. Pottier (3), l'auteur de l'excellent texte qui accompagne la publication de Willemain, intitulée *Monuments français inédits* (4), *pour*

(1) Ainsi, tout récemment, un architecte qui s'est voué à la restitution des anciennes abbayes bénédictines dont il découvre les ruines, M. Hérard, vient de retrouver, dans les portefeuilles de Gaignières, plusieurs pierres tombales provenant de l'abbaye du Val, dont il prépare les plans, coupes, vues et détails pour le Salon de 1853, et c'est à cette découverte que nous devons l'idée de cette notice.

(2) Nous avons, inutilement et à plusieurs reprises, fait de nombreuses recherches pour découvrir le lieu où est né M. de Gaignières.... On croit que c'est à Paris, mais rien ne le prouve.

(3) Bibliothécaire de la ville de Rouen.

(4) Ce titre n'est pas tout à fait exact, puisque l'ouvrage de Willemain ren-

servir à l'histoire des arts, etc., a aussi payé son tribut d'admiration et d'une trop juste reconnaissance à la mémoire de M. le marquis de Gaignières. Nous avons, dit M. Pottier, page 8, tome II de son ouvrage, cité trop souvent les portefeuilles de Gaignières pour que nous ne consacrions pas quelques lignes au collecteur infatigable qui, le premier (1) peut-être, s'occupa en France d'archéologie nationale. Toutes nos biographies modernes, si soigneuses d'entasser dans leurs volumineuses compilations, de longs articles consacrés à tant de personnages obscurs, ont dédaigné de parler de Roger de Gaignières, dont l'illustre Bernard de Montfaucon dit que sans les matériaux immenses rassemblés par cet amateur sur les antiquités de la France, il n'aurait jamais songé à entreprendre son grand ouvrage des *Monuments de la monarchie française*. De Gaignières, continue M. Pottier, se prit d'une passion si vive pour nos vieux monuments et en général pour toutes les précieuses reliques du passé, qu'il parcourut la plupart de nos provinces, accompagné d'un artiste qui dessinait sous sa direction (2) les églises, les châteaux, les sépultures, les vitraux, les peintures, les reliquaires, les monuments de tous genres et de toutes les époques, qui sont en grande partie détruits aujourd'hui. M. Pottier, tout en louant l'ardeur du collecteur, fait cependant cette remarque très-importante, que si ses dessins ne sont pas faits avec cette exactitude rigoureuse que la critique archéologique réclame aujourd'hui, du moins faut-il reconnaître que ces dessins sont toujours bien précieux, puisqu'ils nous ont conservé le souvenir et la physionomie de tant de précieux monuments qui ont disparu.

La France, dit la notice préliminaire du Catalogue de la Bibliothèque royale, n'a presque pas d'églises, d'anciens édifices, de tombeaux, de figures antiques, que M. de Gaignières n'ait fait dessiner en tout ou en partie, lorsqu'il y trouvait quelque chose de remarquable, par rapport à la topographie, à l'histoire, aux anciens usages, principalement aux habillements, et à ce que nous appelons les *modes* ou

ferme plusieurs exemples de monuments pris en Allemagne, en Angleterre, en Italie, etc.

(1) Si M. de Gaignières n'est pas rigoureusement le premier qui ait eu l'idée de réunir des gravures pour en amuser ses loisirs, ce qui serait difficile à prouver, il est peut-être le premier qui a eu l'heureuse pensée de former une collection aussi considérable, avec un plan raisonné et méthodique, pour en composer des suites historiques, archéologiques et monumentales, et de les donner au public après sa mort....

(2) Un des collaborateurs de cette *Revue*, M. Pinart, nous a assuré que M. de Gaignières avait dessiné lui-même, plusieurs fois, des vues de villes et de monuments, et qu'il connaissait la vue d'une ville gravée d'après un de ses dessins.

costumes auxquels il a consacré une si large part dans ses diverses collections.... M. de Gaignières joignit à l'amour des monuments de peintures et de sculptures, la passion des vieux titres, des manuscrits, des livres imprimés, des chartes, des monnaies, des médailles, des estampes, des portraits des personnages illustres, des pièces rares ayant trait à l'histoire de France. On a peine à comprendre comment un homme, dont la fortune était bornée, a pu rassembler et surtout mettre en ordre tant de matériaux différents. M. de Gaignières craignant, avec raison, que sa collection, objet de tant de soins, de voyages et de dépenses, ne fût dispersée après sa mort, pour en assurer l'existence, en fit don à la Bibliothèque royale, par un acte ou disposition testamentaire en date du 19 février 1711, mais s'en réservant la jouissance jusqu'à sa mort. Louis XIV, par forme d'indemnité, lui fit une pension viagère de quatre mille livres; une somme, une fois payée, de son vivant, et une autre à ses héritiers. Ce fut en 1715 que le roi entra en possession de la collection de M. de Gaignières, par suite de sa mort, arrivée dans la maison qu'il habitait rue de Sèvres, le 17 mars, à l'âge de soixante-dix-sept ans et qui fut déterminée par une chute grave près la rue de Bussy.

Une note qui nous a été adressée par M. Duchesne aîné, conservateur en chef du cabinet des estampes de Paris, nous apprend que depuis quelque temps M. de Gaignières avait quitté l'hôtel de Guise et s'était logé rue de Sèvres, dans une maison appartenant, à ce qu'il croit, à l'hospice des Incurables. Ce fut là que l'on trouva sa collection qui fut transportée, par ordre du roi, dans une maison place des Victoires, louée à cet effet deux mille deux cent cinquante livres.

La portion qui revenait au roi fut estimée quarante mille livres, remise à la Bibliothèque, rue de Richelieu, et distribuée ainsi qu'il suit : Deux mille quatre cents volumes manuscrits, estimés vingt-quatre mille livres (1); deux mille neuf cents volumes imprimés, estimés cinq mille livres; quatre mille quatre cents médailles et monnaies, estimées deux mille quatre cents livres; six cent quatre-vingt-treize portraits peints ou dessinés et un plus grand nombre gravés, estimés quatre mille huit cents livres; une collection d'estampes variées, qui

(1) Nous comptions trouver quelques notes substantielles sur les manuscrits donnés par le marquis de Gaignières à la Bibliothèque royale, dans les notices de M. Paulin Paris sur les *Manuscrits français*, et nous n'y avons trouvé que deux observations exactes, sans doute, mais bien sévères, consignées pages 58 et 105 du IVe volume de ce savant ouvrage, et cependant, page 18 de sa préface, M. Paulin Paris fait l'éloge de cette collection de manuscrits, mais très-brièvement.

furent vendues, à ce qu'il paraît, environ treize mille cinq cents livres.

On remit au cabinet des estampes de la grande Bibliothèque, quarante-six portefeuilles de topographie de la France, toutes composées de dessins faits sur les lieux, d'après nature; soixante-seize portefeuilles de vues de monuments de divers pays étrangers; vingt-sept portefeuilles de costumes et de modes; vingt-six de pièces historiques; environ quinze cents portraits (1) dessinés ou gravés, classés en plusieurs portefeuilles (2).

Parmi toutes les collections du marquis de Gaignières, il en existait (3) une dont l'importance était capitale pour l'histoire monarchique et artistique de la France; nous voulons parler de cette collection inappréciable de tombeaux, pierres tombales, cénotaphes de rois et de reines de France, de princes français, de princesses, d'évêques, d'abbés, de seigneurs, de magistrats, de dames illustres, avec leurs épitaphes et inscriptions funéraires. Cette partie de la collection se compose de treize, d'autres disent seize portefeuilles in-f°, lesquels renferment environ douze cents monuments funèbres, dessinés dans divers endroits de la France par les soins de M. de Gaignières. A savoir : sept concernant la France en général, deux pour la Normandie et quatre pour la ville de Paris.

Deux volumes de cette précieuse collection portent pour titres : *Tombeaux des rois et reines de France*; un autre est intitulé : *Tombeaux des princes et princesses* (4). Il nous a été dit, qu'on trouvait

(1) M. Léon de Laborde, page 134 du premier volume de son savant ouvrage intitulé : *la Renaissance des arts à la cour de France*, *Études sur le XVIe siècle*, Paris, 1850, dit en note, qu'il a acheté en..... un portrait peint de Jacqueline de Rohan, née en 1520, qui avait appartenu à M. de Gaignières, et que ce grand *collecteur* avait écrit derrière le tableau : *C'est l'original de Holbein....* M. de Laborde pense que ce tableau est d'une autre main....

(2) On trouve une liste de 1250 portraits classés en dix portefeuilles in-f°, détaillée dans le quatrième volume de la *Bibliothèque historique de la France*, par le P. Lelong, de l'Oratoire, édition de 1768.... Ce travail curieux est intitulé : *Table générale des portraits des princes*, *princesses*, *seigneurs*, *dames*, etc., *dessinés ou peints en miniature et pris sur des monumens qui font connaître les différens habillemens de chaque règne de la monarchie française*, *réunis par M. de Gaignières et placés au Cabinet des estampes près la Bibliothèque royale de Paris*. Cette liste de portraits commence à la page 110 du n° 111 de ce volume précité. On y trouve une foule d'illustrations françaises. Il paraît que c'est encore une suite indépendante de celle citée ci-dessus.

(3) Et en effet elle n'existe plus pour la France, puisqu'elle a passé en Angleterre par suite d'une spoliation violente faite au Cabinet des estampes à l'époque de la première révolution.

(4) Ce document, consigné page 366 du tome II de notre *Dictionnaire iconogra-*

dans la suite des quatre portefeuilles sur Paris, une collection de tombes ou pierres tombales des évêques de cette ville.

Un volume entier renferme les dessins de tous les tombeaux, tels qu'ils existaient dans l'église et dans les caveaux funèbres de Saint-Denis (1) avant la révolution et la destruction des tombes royales en 1793.

Cette collection a passé à la Bibliothèque bodléienne à Oxford par suite de la donation qu'en a faite par testament l'antiquaire Gough, propriétaire des seize portefeuilles depuis notre première révolution; elle y est désignée sous le nom de *Portefeuilles Gaigniaires*. En 1848, vers le mois de février, sur la proposition de M. le ministre de l'instruction publique, une négociation fut entamée avec le gouvernement britannique pour faire revenir en France cette série enlevée au cabinet des estampes. M. Gérente, qui déjà avait connaissance de ces douze cents dessins et en avait copié près de deux cents, fut chargé par le ministre de cette importante négociation, mais sans résultat. Et il est à craindre que jamais ces précieux portefeuilles ne reviennent en France. Un artiste est chargé de continuer le travail commencé par M. Gérente, et poursuit en ce moment la copie de tous les monuments renfermés dans les précieux portefeuilles.

Nous avons cité, plus haut, une suite de portefeuilles, au nombre de quarante-six, consacrés à la topographie de la France et qui renfermaient une foule de dessins de châteaux, d'abbayes, de manoirs, d'églises et d'autres monuments. Depuis quelque temps tous les dessins de cette série sont classés (2) dans la grande topographie de la France, qui se compose en ce moment d'environ trois cent cinquante portefeuilles, sans compter de nombreux suppléments

phique des monuments.... du moyen âge, nous le devons à une lettre particulière écrite d'Angleterre le 5 août 1844.

(1) Heureusement recopiés par M. Gérente : ils sont à Paris entre les mains de M. Viollet-Leduc, architecte chargé des nouvelles restaurations de la basilique, et ce sont ces dessins qui ont servi à M. de Guilhermy, comme il nous l'a dit lui-même, à restituer à tous ces tombeaux leurs véritables épitaphes, singulièrement défigurées par l'un des architectes chargés de les rétablir après la destruction de l'important musée des Petits-Augustins où M. A. Lenoir les avait recueillis.

(2) Quelques personnes ont regretté ce changement; elles auraient voulu voir conserver le classement de M. de Gaignières; d'autres trouvent que M. Duchesne a bien fait de simplifier les recherches en centralisant tout ce qui tient à la topographie de la France.

Nous avons vu, même dans un ouvrage estimable, manifester le regret que M. Duchesne n'ait pas fondu les quarante-neuf portefeuilles de topographie formés par le maréchal d'Uxelles dans la grande collection citée ci-dessus, au moins pour

divisés par départements et dans un ordre admirable. Cette vaste collection, unique en Europe, est due à la direction de M. Duchesne aîné à qui le cabinet des estampes et les travailleurs doivent beaucoup d'autres améliorations qu'il est bien à désirer que l'on ne vienne pas bouleverser après lui.... Mais revenons à M. de Gaignières. Outre la majeure partie de la collection donnée à la Bibliothèque royale et répartie dans les divers départements de ce magnifique établissement, il se trouva des portefeuilles et des livres qui furent l'objet d'une vente aux enchères annoncée par affiches pour le mercredi 21 juillet 1717; les livres et les estampes qui furent vendus produisirent environ treize mille livres. Il en existe un catalogue particulier au département des manuscrits.

Aussitôt après la mort de M. de Gaignières, le roi chargea M. de Clairambault, généalogiste, de dresser un inventaire général de tout ce qui composait la collection donnée à la Bibliothèque, ce qui fut exécuté avec beaucoup de soin, et forme 1 vol. in-f° énorme d'environ trois cents pages. Cet inventaire, qui appartient au département des manuscrits, nous a été communiqué avec beaucoup d'obligeance et nous a mis à même de comprendre les immenses richesses que M. de Gaignières avait réunies.... Cet inventaire est précédé d'une lettre du donateur, écrite en 1711, de la quittance donnée par lui des quatre mille francs de rente viagère accordée par Louis XIV, et de plusieurs actes notariés passés, soit avec le propriétaire de la collection, soit avec ses héritiers.

M. de Baudry, commissaire du roi, fut chargé de surveiller le transfèrement à la Bibliothèque des livres, des manuscrits et de toutes les collections iconographiques formant l'objet de la donation; il fut chargé, en outre, de faire faire la vente des livres et de paquets de gravures inutiles à la Bibliothèque. Parmi tous les trésors de la collection, nous avons remarqué que la collection des dessins de tombeaux des personnages illustres de France, formant non pas quatorze portefeuilles, mais bien dix-huit, et maintenant à Oxford dans la Bi-

la France. Ainsi, tous les détails qui concernent la ville et l'abbaye de Saint-Denis, recueillis par le maréchal, seraient mieux, par exemple, dans une collection générale que perdus dans un recueil que bien peu de personnes connaissent et qui y sont comme enterrés, notamment ceux qui concernent les belles croix sculptées, les pierres ornées de figures de rois et qui furent élevées au XIIIe ou XIVe siècle le long du chemin qui mène de Paris à Saint-Denis et servaient, dit-on, à rappeler la translation des reliques de saint Louis à la célèbre abbaye. Ces belles croix, détruites depuis longtemps par les sans-culottes, ne se trouvent plus que dans l'un des volumes de la collection du maréchal d'Uxelles.

bliothèque bodléienne, est inventoriée sous les nos 2713 à 2744, distribués ainsi :

Tombeaux de la maison royale de France. Tombeaux de l'église Notre-Dame (1) (sans doute ceux des évêques de Paris). Tombeaux dessinés dans l'Ile-de-France. Tombeaux dessinés dans la Normandie, dans le Maine, dans l'Anjou et la Bretagne, dans la Touraine, le Poitou, dans la Beauce, la Champagne, la Brie. Plus, une suite de tombeaux non désignés autrement que sous ce titre : Dessins de tombeaux divers, sous les nos 2740, 2741, 2742; puis une autre suite de tombeaux anciens et modernes, sous les nos 2743, 2744.

Sous les nos 122 à 247 de la liste des manuscrits, nous avons trouvé une collection de diplômes, chartes et autres titres accompagnés de leurs sceaux et délivrés au profit de plusieurs abbayes, dont nous donnons la nomenclature dans notre *Dictionnaire iconographique de la sigillographie à toutes les époques de la civilisation.*

Sous les nos 556 à 805 sont inventoriés plus de 280 portefeuilles de titres, de cartulaires des rois d'Angleterre; de généalogies des grandes familles de France, d'Angleterre, etc.; des armes ou blasons de divers ordres de chevalerie, avec des dessins de tombeaux et des sceaux en cire ou dessinés.

Puis viennent des séries de portefeuilles, dont vingt-trois, concernant les fêtes publiques, cérémonies royales, les entrées, les pompes funèbres, tournois, ballets, comédies, batailles, joutes, processions de confréries, etc., etc., classés sous les nos 1292 à 1314.

Une suite de costumes de toutes les époques de la monarchie, sous le no 1319.

Des suites nombreuses d'armoriaux de tous les pays, avec leurs devises, blasons, décorations, insignes, etc. Voy. le no 1380.

Autres de généalogies de la France, sous les nos 889 et suiv., 1345 et suiv. Que de détails curieux nous aurions à signaler encore, mais nous sommes forcés de nous arrêter; nous reviendrons sans doute plus tard, et d'une manière plus spéciale, sur diverses parties de cette vaste collection qui pourraient intéresser les lecteurs de la *Revue archéologique*. Nos matériaux sont tout près.

En attendant ce que nous espérons réaliser plus tard, nous donnerons ici, en manière d'*appendice*, divers détails qui compléteront cette notice :

(1) Ce sont sans doute les mêmes dont il existe une collection d'épitaphes publiées en 1 vol. in-f°, par Charpentier, livre qui se rencontre difficilement dans les ventes et dont notre ami, M. Gilbert, possède un exemplaire.

En 1850, dans la séance du Comité des arts et monuments, M. le comte de Laborde annonce qu'il vient d'étudier avec le plus grand soin, dans la Bibliothèque bodléienne, à Oxford, quatorze volumes connus sous le titre de *Portefeuilles de Gaignières*, qui complètent les vingt-quatre que possède notre Bibliothèque nationale. Ces volumes d'Oxford renferment à peu près trois mille dessins. La moitié de ces dessins reproduit des épitaphes françaises, le reste représente des monuments funéraires, des statues, tous les tombeaux de Saint-Denis. Un grand nombre de ces monuments, si précieux pour l'histoire de France, n'existent plus que dans ces portefeuilles. Il serait donc de la plus grande utilité d'avoir au moins des calques de tous les dessins de ces monuments. M. de Laborde dit que le Comité devrait prier le ministre de l'instruction publique d'envoyer un artiste pour faire des calques de ces dessins (1). M. Mérimée, qui a vu aussi ces volumes de M. de Gaignières, dit qu'ils contiennent un grand nombre de monuments français aujourd'hui disparus.... Ainsi l'on trouvait autrefois, en France, plusieurs tombes en bronze; il n'en existe plus que deux à la cathédrale d'Amiens, et le portefeuille de M. de Gaignières en renferme une vingtaine (2). Les monuments de Saint-Denis occupent à peu près un volume.

M. Viollet-Leduc, architecte, a soumis au comité le calque d'un grand nombre de dessins faisant partie de la collection Gaignières, que possède la bibliothèque d'Oxford. Ces dessins, au nombre de deux cents, sont exécutés par M. Henri Gérente, afin de servir aux travaux que l'architecte doit faire exécuter à l'église Saint-Denis. Dans les divers volumes qui forment cette collection il y a un grand nombre d'objets. Les dessins de M. Gérente sont exécutés avec plus d'exactitude que ceux de la collection. Sur les quatorze volumes, il y en aurait environ six surtout qui mériteraient d'être calqués.... Le Comité a examiné avec beaucoup d'attention les calques de M. Gérente, qui offrent des indications précieuses sur un grand nombre de monuments historiques. M. Viollet-Leduc a remis au président du Comité la liste des volumes et des dessins qui composent la collection Gaignières. Cette liste a été imprimée dans le bulletin du comité (3).

Quant aux dessins de M. Gérente, ils sont déposés dans une

(1) Bulletin du Comité; année 1850, p. 198.

(2) Bulletin du Comité; année 1850, numéro de juillet-août. Voy. p. 198 et suiv.

(3) Même recueil; p. 229 de la même année.

espèce de musée formé par M. Debret, attenant à l'église Saint-Denis, où l'on conserve tous les fragments provenant de ce monument et qui n'ont pu être employés dans les réparations exécutées à diverses époques.

Dernièrement, en poursuivant le dépouillement que nous avons commencé depuis quelque temps des divers matériaux paléographiques et sigillographiques qui se trouvent dans la collection de Gaignières aux manuscrits de la Bibliothèque, rue de Richelieu, nous avons trouvé dix-huit portefeuilles in-folio, portant les nos 163 à 171, renfermant une suite des plus curieuses de tombeaux et de pierres tombales des évêques d'Angers, de Beauvais, de Châlons, Chartres, Evreux, Langres, du Mans, de Narbonne, Noyon, Pamiers, Paris, Poitiers, Reims, Rouen, de Senlis, Sens, Tours.

Parmi ces pierres tombales, on en trouve plusieurs en cuivre émaillé, dont on ne connaît plus que deux ou trois exemples en France qui aient échappé aux destructeurs des monuments de la monarchie française.

Ces mêmes volumes renferment une quantité de sceaux assez bien dessinés de tous les prélats qui se sont succédé sur les siéges épiscopaux des villes ci-dessus désignées.

Nous devons donc le mémento et la copie de tous ces monuments aux infatigables excursions du célèbre collecteur.

La description de tous ces sceaux se trouve dans notre *Dictionnaire iconographique de la sigillographie* qui se termine en ce moment.

A Jumiéges, dans la salle capitulaire de l'ancienne abbaye, il existait autrefois des tombes ou plutôt des pierres tombales représentant la suite des abbés de ce célèbre monastère, dont l'origine remonte au VIIe siècle (1). Ces pierres tombales, au nombre de vingt-cinq ou trente, étaient placées sur trois rangées, et les abbés étaient représentés en dessins incrustés au moyen de mastic émaillé qui figurait une sorte de mise en plomb comme aux fenêtres des églises. Ces tombes, qui dataient des XIIe et XIIIe siècles, allaient en se rétrécissant de la tête aux pieds. Tout est détruit depuis longtemps, mais heureusement pour l'histoire des arts et des abbayes, M. de Gaignières a eu l'heureuse idée de faire dessiner toutes les

(1) Ruinée au IXe siècle par les Normands, elle fut rebâtie au Xe par les soins de Guillaume, dit Longue Épée.

tombes; on en voit la reproduction assez fidèle dans les portefeuilles de son cabinet qui sont à la Bibliothèque (1) bodléienne, à Oxford.

A Nancy, dans la collégiale de Saint-Georges, existait dans un caveau funèbre le premier tombeau élevé à Charles le Téméraire, détruit en 1550, au moment où les restes de ce prince turbulent furent transportés dans le nouveau tombeau érigé par les soins de son petit-fils Charles-Quint. M. Henri Gérente a retrouvé un dessin de ce premier tombeau dans la collection Gaignières, à Oxford. Voilà encore un monument reconquis et que nous pouvons faire copier.... Que de détails de ce genre nous pourrions signaler, mais nous sommes forcés de nous arrêter, pour ne pas abuser de l'espace qui nous est accordé dans cette *Revue*.

(1) Nous nous empressons de faire connaître à ceux qui pourraient l'ignorer, la manière pleine de délicatesse et d'obligeance avec laquelle M. le conservateur de la Bibliothèque bodléienne a toujours accueilli les archéologues français et les dessinateurs qui lui ont demandé la communication des volumes de Gaignières, qui doivent tant nous intéresser.

L. J. GUENEBAULT.

LE CHATEAU D'ANET

(EURE-ET-LOIR).

L'amour en ordonna la superbe structure.
Voltaire, *Henr.*, ch. IX.

Le château d'Anet, acquis le 28 août 1775, par le duc de Penthièvre, fut compris dans les biens déclarés nationaux à la suite de la révolution de 1789. La démagogie ne l'épargna pas dans son vandalisme. Un rapport de Lemarquant aîné aux administrateurs du district de Dreux, du 30 prairial an III (18 juin 1795) (1), compte parmi ces mutilations celle du tombeau élevé à Diane de Poitiers dans la chapelle du château. La démolition eut lieu à la suite d'une motion faite dans un club de la localité. Moulin, commissaire du comité de sûreté générale; Bonjour, son adjoint, et autres *ejusdem farinæ*, vinrent à Anet présider à cette exécution. Un laboureur d'une commune voisine, de Rouvres, nommé Saillard, acheta le sarcophage de marbre noir. Il en fit une auge de son écurie !

« Et nunc erudimini!... »

Le mobilier fut vendu à vil prix.

Avant d'arriver à la vente du fonds, l'administration supérieure d'Eure-et-Loir chargea le sieur Quevanne, homme honnête et instruit à la fois, d'en faire la visite, l'estimation et le lotissement. Le rapport qu'il a dressé, de concert avec le sieur Lair, commissaire du Directoire exécutif, porte la date du 23 brumaire an VI (13 novembre 1797). Il est fait avec tant de détail, qu'on pourrait, à son aide, reconstruire ce qui n'existe plus. Trois lots sont formés par l'expert. Dans le premier se trouve le château neuf, le rez-de-chaussée, les trois étages de bâtiments; le tout est estimé à 275 838 francs. Le parc et l'enclos en dehors, à 161 540 francs. Dans le deuxième lot, le vieux château, le rez-de-chaussée, les bâtiments à trois étages et un second corps de bâtiment parallèle au château; l'estimation est de

(1) Archives départementales d'Eure-et-Loir.

30 000 francs. Le troisième lot comprend le pavillon de l'ancien gouvernement et la chapelle (1), portés pour 24 000 francs. — Total des estimationss : 491 378 francs.

La vente eut lieu le 13 pluviôse an VI (1er février 1798). Quelque temps avant la mise en adjudication, l'administration centrale d'Eure-et-Loir donna l'ordre (2) de remettre à l'architecte Morin, pour être transportés à Chartres, huit à dix bustes, les figures (*sic*) de Diane avec le cerf, deux chiens et leur piédestal, une figure en marbre sous le nom de Frizolon (*sic*) et son piédestal, des tableaux de bataille qui décoraient la grande salle, deux renommées en bronze.

Les deux magnifiques tapisseries qui ornent la salle du conseil municipal de Chartres, viennent également d'Anet (3).

On sait que la plus grande partie des bâtiments du château d'Anet a été détruite. Nous avons pensé qu'on lirait avec intérêt les inscriptions qui existaient autrefois et qui se trouvent reproduites dans un livre devenu assez rare (4). Les voici :

Sur la cloche de l'horloge :

Diane Pictovis. Valent. Ducis. Jesu conflatum 10 *mars* 1554.

Au-dessus de la porte-croisée, au rez-de-chaussée, sur une bande de marbre de Languedoc, en lettres d'or :

Splendida mereris magni palatia cœli,
Non hæc humanâ saxa polita manu.

Au-dessus de l'arcade terminant par le haut le frontispice, en lettres d'or sur une bande de marbre noir :

Brœzeo hæc statuit pergrata Diana marito :
Ut diuturna sui sint monumenta viri.

Au-dessus des pilastres, dans la chapelle :

Sic vivam, inquit Dominus, ut mihi se flectet omnè genu, omnisque

(1) Dans laquelle étaient les douze apôtres « *en cuivre émaillé* » qu'on voit aujourd'hui dans la chapelle de la Vierge, dans l'église de Saint-Pierre, à Chartres (voy. *Revue archéol.*, VIe année, p. 729).

(2) Le 3 pluviôse an VI (22 janvier 1798).

(3) Offertes à Mme la duchesse d'Orléans en 1814 ; cette princesse en fit don à la ville de Chartres.

(4) *Description du château d'Anet.* Chartres, veuve Letellier, petit in-12, 1776.

lingua Deum celebrabit. Itaque nostrum quisque causam pro se dicet apud Deum. Cor. XIII.

Au-dessus du cordon faisant la naissance de la rotonde :

Quisquis Jesum Dei esse Filium confessus fuerit, et in eo Deus, ipse in Deo manet. S. Jean. chap. IV.

Au-dessous de la lanterne :

Timor Domini corona sapientis.

La croisée du principal autel représentait le sermon de Jésus-Christ dans le désert. Au-dessous on lisait :

LUC, XI.

Domine doce nos orare. Cum oratis, dicite : Pater noster.

Hélas Seigneur qui povés commander
A subvenir seul à notre ignorance,
Enseignez nous ce qu'il faut demander
Quand nous prions la divine puissance.

La croisée au-dessus de l'autel, à droite, représentait Abraham rendant à Agar son fils. Au-dessous :

JACOB, V.

Multum valet deprecatio justi assidua.

Persévérant en dévote oraison,
O Seigneur Dieu je veulx ravir et prendre
De vos bontés plus qu'humaine raison
Ne peult juger espérer ny comprendre.

La croisée au-dessus de l'autel, à gauche, représentait la bataille que les Israélites gagnèrent dans le désert contre les Amalécites sous la conduite et par les prières de Moïse. Au bas on lisait :

EXODE, XI.

Cum levaret Moyses manus vincebat Israël.

Tendons les mains à ce grand roi de gloire,
Et le priant sans intermission,
Car c'est lui seul qui départ la victoire
Aux combattants ou la destruction.

SALLE DU BILLARD.

La plafond représentait les quatre éléments. Au-dessous du feu, la poésie héroïque avec cette inscription :

Non nisi grandia canto

Au-dessous de l'air, la poésie lyrique avec ces mots :

Brevi complectitur singula cantu.

Au-dessous de la terre la satire et ces paroles :

Ridens cuspide figo.

Sur la cheminée de la salle à manger :

.... *Dapibus mensas oneramus inemptis.*

Le plafond de la salle dite n° 6 était un parquet à compartiment décoré de sculptures et de dorures. Dans l'un brillaient les armes de Diane de Poitiers, dans d'autres des emblèmes ayant rapport à la faveur dont elle jouissait. Ici une flèche traversant deux branches d'olivier entrelacées avec cette inscription :

Sola vivit in illâ.

Là, une lune en croissant avec cette devise :

Donec totum impleat orbem.

Sur les poutres, un javelot avec cette légende :

Consequitur quotcumque petit.

Dans l'appartement n° 10, le château était représenté sur la cheminée; au-dessus de ce tableau on lisait :

Scelus est nocuisse juvanti.

Au milieu de la chapelle se trouvait le mausolée de Diane en marbre noir, soutenu par quatre sphinx de marbre blanc. Au-dessus du tombeau était Diane à genoux devant un prie-Dieu et les mains jointes. Derrière elle, deux génies soutenaient l'écusson de ses armes : le tout en marbre blanc.

Au côté droit du mausolée, l'inscription suivante :

D. O. M.
Æternæ q. memoriæ
Dianæ pictonen., ducis Valentinæ,
Ludovici Brœsei, summi apud
Normanos senescalli uxoris, pietat.
Ac religionis integritate laudabilis,
Hujusque sacræ ædis conditricis,
Chariss. matris pietiss. fil. Lodocia
Princip. illustriss. Claud. Lotharæni.
Duc. Aumallæi, Francisca Roberti
Markiani strenuiss. duc. Bullionen.
Cōjug. mæstiss. P. P.

Au côté gauche du même mausolée :

Hic tecum meditans paulisper siste, viator.

Prole opibusque potens gelido tamen,
Ecce Diana marmore proteritur,
Vermibus esca jacens.
Terra cadaver habet; sed mens, tellure relictâ, morte novans,
Vitam, regna beata petit.
Vixit annos LXVI *menses* III *dies* XVII. *Obüt an. à*
Christo na. MDLXVI, VI *Kalend. Maii.*

L'auteur de la « Description du château d'Anet » dit que le milieu du vestibule du château est situé à trente-trois mille huit cent vingt-une toises de la méridienne septentrionale et à quatorze cent soixante-quinze toises de la perpendiculaire occidentale de l'Observatoire de Paris, dont il est distant, en ligne droite, de trente-trois mille huit cent cinquante-trois toises, c'est-à-dire trois cent quatre-vingt-douze toises de moins que quinze lieues, de deux mille deux cent quatre-vingt-trois toises chacune (1).

Le château d'Anet appartient aujourd'hui à M. de Caraman, qui a fait restaurer avec beaucoup de goût la chapelle.

(1) P. 6, *ut supr.*

DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

INSCRIPTION DÉCOUVERTE A AIX

(BOUCHES-DU-RHÔNE).

Presque aux portes de la ville d'Aix, et sur le chemin de Berre, les ouvriers des ponts et chaussées ont trouvé, en coupant un angle de l'enclos des dames du Saint-Sacrement qui obstruait la route, un piédestal, ou plutôt un cippe en forme de piédestal, portant une inscription de quelques lignes, ou de quelques mots parfaitement lisibles. Comme les monuments épigraphiques sont la base incontestable de l'histoire locale pour les temps anciens, à défaut des textes des écrivains classiques, si rares et si peu explicites pour ce qui concerne la colonie d'Aix à l'époque impériale, nous nous sommes empressé de recueillir et de signaler celui-ci, bien que d'une importance très-secondaire. Il a d'ailleurs été transporté presque immédiatement dans la cour du musée par les soins de l'administration municipale.

Ce piédestal, ou plutôt ce cippe, car il n'a jamais dû supporter de statue ou autre objet, la face supérieure étant à peine dégrossie et ne devant pas être visible, ce cippe, disons-nous, est de fort belle proportion. Orné de corniche, moulure, tores et soubassement simple et de bon goût, il n'a pas moins d'un mètre trente centimètres de hauteur, et quatre-vingt-cinq centimètres de large au-dessus de la corniche, sur soixante-cinq de profondeur. Sa largeur, au centre, où se lit l'inscription, est de soixante-neuf centimètres sur cinquante-cinq de profondeur; il est en pierre blanche du pays et parfaitement conservé, sauf un angle de la corniche qui a été emporté par la pioche de l'ouvrier.

La belle simplicité de l'inscription répond tout à fait à l'exécution du monument qui, par ce double motif, nous paraît appartenir au IIe siècle de l'ère chrétienne. Malheureusement elle ne donne que les noms propres de deux personnages entièrement inconnus aujourd'hui, dont l'un élève à l'autre ce cippe, sans doute funéraire, sans

que rien indique leur qualité ou fonctions, ni les rapports de parenté, d'amitié ou autres qui pouvaient exister entre eux.

Nous pensons que c'est un cippe funéraire, bien que les sigles ordinaires D. M. (*Dïis Manibus*) des Romains, remplacés dans les monuments grecs, et quelquefois dans les latins mêmes, par Θ. K. (Θεοῖς καταχρονίοις), ni aucun autre symbole funèbre, tels que l'équerre ou l'*ascia*, la croix ou la colombe, ne s'y rencontrent. Nous avons dit que le monument n'avait pu supporter ni buste, ni statue; par conséquent on ne saurait y voir un piédestal que la reconnaissance, ou l'orgueil, ou tout autre sentiment aurait érigé; et d'ailleurs il y a peu d'exemples, s'il y en a, d'un monument public élevé par un simple particulier à un autre de son vivant. On ne peut donc voir ici qu'un cippe funéraire, et l'endroit où il a été trouvé, très-rapproché ou ayant fait partie de l'enclos dans lequel les inscriptions sépulcrales de *Pompeius Vitalis*, de *Felicissimus*, etc., furent exhumées il y a peu d'années, semble l'indiquer encore. Il y a plus, l'importance de ces inscriptions ou la grandeur des monuments, pouvait faire supposer qu'elles étaient placées sur la voie publique, sur la voie *Aurélienne*, qui, sortant de la ville, suivait très-probablement cette direction pour aller à *Pisanis*, Pécisanne, en passant par Eguilles, d'après le tracé de la carte de Peutinger. D'ailleurs la pierre a été trouvée renversée avec quelques autres décombres, et même des ossements, selon le dire des ouvriers. Malheureusement les travaux de la route n'ont pas exigé une prolongation de fouilles, qui auraient pu être fructueuses pour les amis de l'antiquité, tant ce quartier, où se trouvait l'amphithéâtre, a toujours été riche en débris de monuments.

Cette inscription, si simple, se borne pour ainsi dire à ces mots : *Sozomene à Tryfon;* mais les deux noms grecs sont précédés de deux noms romains qui appartiennent à Tryfon, écrit *Tryfoni* avec un *f* au lieu de *ph*, par corruption sans doute ou par négligence. Ces deux noms latins, L FRONT, écrits en abréviation, doivent se lire *Lucius Fronton* ou *Frontini.* Ainsi l'inscription rappelle deux personnages grecs, dont l'un adopté, affranchi ou client de quelque Romain, avait pris selon l'usage le prénom et le nom de celui-ci, Lucius Fronton ou Frontin, noms assez communs dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, même dans nos contrées, où nous lisons *Marcus Fronton,* dans l'inscription de Saint-Gabriel, si importante pour l'histoire d'Aix, et qui est de cette époque. Il est inutile de rappeler ici les *Frontin* ou Fronton, et même les *Tryphon* et les

Sozomène, plus ou moins connus dans l'histoire politique ou littéraire. Bornons-nous donc à donner l'inscription qui est en beaux caractères :

LFRONT
TRYFONI
SOZOME
NVS

On ne saurait y voir qu'une preuve de plus du grand nombre de Grecs, ou de personnes d'origine grecque, qui vivaient en Provence dans les premiers siècles de l'empire. Ce qui n'était pas dû seulement à la colonie phocéenne de Marseille, mais encore aux relations multipliées que le commerce et la civilisation avaient établies entre les côtes de l'Asie Mineure, de la Syrie, de l'Égypte, de l'Afrique, peuplées de colonies grecques, enfin de la Grèce proprement dite, et nos contrées, auxquelles la carte de Peutinger donne le nom de *Gretia*, comme elle appelle Marseille, *Masilia Grecorum*, au IIIe ou IVe siècle de notre ère.

ROUARD.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes et par décret impérial du 7 mars 1853, sont nommés inspecteurs généraux des travaux diocésains pour cette année, MM. Léonce Reynaud, professeur d'architecture à l'École polytechnique; Vaudoyer, architecte ; Viollet-Leduc, architecte. Cette nouvelle institution d'une inspection générale des travaux ordinaires et extraordinaires aux édifices diocésains, tout en laissant aux architectes résidants l'exécution des projets de construction et de restauration des édifices, permettra d'apporter plus d'ordre et d'économie dans la répartition des crédits considérables que l'État emploie annuellement à cet usage. Les architectes chargés de la conservation des édifices agissaient ordinairement en vertu de pouvoirs qui, dans la plupart des diocèses, n'émanaient point de l'administration centrale; à l'avenir, les plans des architectes résidants seront soumis à l'appréciation des inspecteurs généraux qui jugeront sur place de la convenance des projets et de la bonne exécution des travaux. Les avis des inspecteurs généraux eux-mêmes seront soumis au contrôle de la Commission des arts et des édifices religieux, qui sera désormais composée de trois sections : section d'architecture et de sculpture, section des vitraux peints et des ornements d'églises, section des orgues et de la musique religieuse. Les fonctions des inspecteurs généraux sont annuelles; ils visiteront, soit périodiquement, soit par commission expresse, les édifices diocésains dont la surveillance leur est confiée par le ministre; ils donneront leur avis sur les demandes de secours formées par les communes en faveur de leurs églises et presbytères, et rendront compte de leur mission, par des rapports particuliers, au ministre.

— Des travaux exécutés sur la place de la préfecture à Arras, ont fait découvrir une ancienne chaussée romaine; l'empierrement, qui se trouvait à deux mètres de profondeur, consistait en silex brisés avec soin et liés par une poussière de gravier, dont le tassement a, pour ainsi dire, fait un ciment. On a pu reconnaître la direction de cette voie qui, joignant Nemetocenna (Arras) à Samárobriva (Amiens), est indiquée dans les itinéraires anciens.

— Le gouvernement a reçu des nouvelles importantes de la mission scientifique qui explore en ce moment la Babylonie. On trouve dans un rapport adressé à M. le ministre d'État par M. Fresnel, chef de l'expédition, les détails suivants sur les travaux exécutés vers la fin de 1852. M. Fresnel, en s'établissant à Hillah, sur le sol même de l'ancienne Babylone, paraît surtout s'être proposé de suppléer, par des renseignements positifs, au manque de détails archéologiques bien constatés sur l'emplacement qu'occupaient les principaux édifices de la ville antique, et il paraît être arrivé à constater, d'une manière irrécusable, l'identité du Kasr avec le palais des merveilles de Sémiramis et de Nabuchodonosor. L'éminence que forment les décombres de ce palais et que les modernes Babyloniens appellent le *moudjetibèh* (la bouleversée), ne présente qu'un amas confus de débris que M. Fresnel compare à une immense carrière de briques, en exploitation depuis la mort d'Alexandre, et d'où sont sorties toutes ces bourgades qui occupent différents points de l'emplacement de la ville antique. M. Oppert a ouvert quelques tranchées sur ce point et y a recueilli différents petits objets en pierres dures, des statuettes en terre cuite, mais d'un style tout à fait barbare. M. Thomas, architecte attaché à l'expédition, profitant du moment où les eaux de l'Euphrate étaient descendues au-dessous de leur niveau ordinaire, a fouillé des massifs adhérents aux substructions du grand palais, qui paraissent s'étendre au loin sous les eaux mêmes du fleuve : il y a rencontré des sarcophages en terre cuite, d'une exécution grossière, mais qui, par l'étrangeté de leurs formes et l'exiguïté de leurs dimensions, ont fixé l'attention des membres de l'expédition. Leur largeur n'est que de quarante centimètres, leur longueur de trente-six et leur hauteur de cinquante. Le corps, placé dans ces espèces d'urne, devait être replié sur lui-même, les genoux touchant au menton, les bras croisés entre la poitrine et les cuisses. Bien que ces sarcophages aient été trouvés au niveau des anciennes substructions du palais babylonien et qu'on pût les croire d'origine chaldéenne, M. Fresnel les regarde comme appartenant aux Parthes. Les fouilles opérées sur ce point ont permis de constater, que l'Euphrate, en se portant d'occident en orient, comme le prouve la différence de niveau de ses bords, avait frayé son nouveau lit à travers les substructions du vieux palais. M. Fresnel fait savoir que la curieuse collection de briques émaillées présentant des figures de personnages, d'animaux et d'inscriptions cunéiformes dont les caractères, en émail blanc, se détachent sur un fond d'azur, s'est considérablement accrue. Ces découvertes, concordant d'une

manière si exacte avec les descriptions laissées par Ctésias et Diodore, ont certainement une véritable importance historique et archéologique. Une autre découverte importante est celle des tombeaux trouvés dans les tumulus d'Amran, au sud du Kasr. Des tranchées ouvertes sur un point que les Sakkarah nomment *El-Kobour* (les tombeaux), ont amené la découverte de plusieurs sarcophages renfermant des squelettes bardés de fer et portant des couronnes d'or qui ne sont, à proprement parler, qu'un bandeau ou frontal, garni de six feuilles de laurier. La ciselure de ces feuilles est asssez délicate, et les nervures sont nettement accusées. La construction de ces sarcophages est des plus simples. Ce sont de petits murs parallèles, distants l'un de l'autre de soixante-dix centimètres et long de deux mètres soixante-dix centimètres, construits en briques ou mortier de plâtre. Ces murs sont surmontés d'un toit dont les versants sont formés de briques juxtaposées à plat; d'autres briques entières scellées avec le plâtre forment exactement chacun des bouts du tombeau. Non loin de ces tombeaux on en a trouvé un de femme, d'une construction identique et renfermant plusieurs statuettes en marbre ou en albâtre, représentant Vénus, Junon; on y a également trouvé des bijoux, bagues, boucles d'oreilles d'un travail compliqué. M. Fresnel a réuni une grande quantité d'autres objets qui viendront prendre leur place dans nos musées. Ce sont des médaillons en terre cuite, des cylindres, des vases ou fioles en verre doré, trouvés dans les tombeaux, ainsi que divers petits objets usuels; enfin, plusieurs gâteaux en terre cuite, dont l'un contient un contrat babylonien.

— M. Mérimée a présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 1er avril, un ossement d'animal qui paraît être une côte et sur lequel sont représentées au trait, avec une certaine habitude du dessin, deux figures de biches placées à la suite l'une de l'autre; cet ossement, qui porte tous les caractères de la plus haute antiquité, a été découvert par M. Joly Leterme, architecte à Saumur, dans une sorte de caverne ou de brèche, située sur les bords de la Charente, entre Civray et Charrais, dans une sorte de conglomérat avec des haches, des pointes de flèches, des harpons en silex et en os et qui appartiennent aux plus anciens âges de la société gauloise. L'absence de tout objet de métal ou fait ou travaillé avec le métal, et cette circonstance d'un dessin exécuté sur un ossement, sont d'ailleurs des indices certains de l'extrême antiquité de ces curieux débris.

BIBLIOGRAPHIE.

Dictionnaire du patois du pays de Bray, par M. l'abbé G. E. Decorde; 1 vol. in-8°, 1852. Paris, Derache; Rouen, Lebrument.

Documents inédits sur la construction de Saint-Ouen, de Rouen, publiés et commentés par J. Quicherat; in-8° de 16 pages, Paris, Leleux.

Égypte, Nubie, Palestine, et Syrie, 125 dessins photographiques par Maxime du Camp; format petit in-fol. Paris, Gide et Baudry.

Les livraisons 14, 15, 16 et 17 qui viennent de paraître, contiennent: la mosquée d'Ali-Bey à Girgeh; la sortie de la première cataracte du Nil; la façade orientale du Gynécée de Ramsès; vue générale des monuments de Philœ, prise à l'ouest; le second pylone du grand temple d'Isis, à Philœ; tombeaux des sultans mamelouks; le sphinx; la nécropole de Lycopolis; la vue générale de Girgeh; la façade septentrionale du Gynécée de Ramsès; une sculpture représentant Ptolémée Cæsarion; une sculpture représentant Isis et Horus Arsiési; le temple de Dandour; le temple de Dakkeh, vue générale; le temple de Dakkeh Naos; le palais de Ménephta Ier; l'entrée de la première cataracte du Nil; ruines d'une fortification romaine; dromos et pylone du grand temple d'Isis; le proscynème du grand temple d'Isis.

Toutes ces planches, par leur belle exécution photographique, offrent aux artistes et aux voyageurs la représentation la plus fidèle que l'on puisse désirer de tous les monumeuts ou sites que nous venons de mentionner. En accomplissant cette œuvre, M. Maxime du Camp rend un grand service aux artistes et aux voyageurs qui veulent avoir ou conserver des souvenirs exacts de la vieille Égypte.

Architecture du Ve au XVIe siècle et les arts qui en dépendent, par M. J. Gailhabaud; in-4°. Paris, Gide et Baudry.

Contenu des livraisons 62, 63, 64: autels à Norrey et à Blaubeuren; monument de sonnerie dans l'église de l'Abbaye, à Frelda; cloître de la cathédrale de Gironne; habitation des Visconti à Pavie; grillage d'une fenêtre à Troyes; notices sur des ventaux en bronze des mosquées de Qous et d'El-Khanqeh.

DE L'ARCHITECTURE ROMANE (1).

III.

Avénement de cette architecture.

Quoiqu'on ait cité à satiété les paroles par lesquelles l'historien Raoul Glaber commence son chapitre *De innovatione ecclesiarum in toto orbe*, il ne me semble pas qu'on en ait suffisamment dégagé le sens. Voici comment s'exprime cet auteur :

« Comme la troisième année après l'an mil était sur le point de commencer, on se mit par toute la terre, et particulièrement dans les Gaules et en Italie, à renouveler les vaisseaux des églises, quoique la plupart fussent assez somptueusement établis pour se passer d'une telle opération. Mais chaque nation chrétienne rivalisait à qui aurait le temple le plus remarquable. On eût dit que le monde se secouait pour dépouiller sa vieillesse et revêtir une robe blanche d'églises. Enfin presque tous les édifices religieux, cathédrales, moûtiers des saints, chapelles de village, furent convertis par les fidèles en quelque chose de mieux (2). »

De ce fait, si remarquable qu'il a pu frapper un écrivain indifférent autant qu'on peut l'être au mouvement des arts, on a saisi depuis longtemps la portée morale. On y a vu une démonstration du sentiment d'espérance qui s'était produit après l'an mil dans la chrétienté rassurée sur la durée du monde; on a interprété cette ardeur à refaire partout les édifices religieux, comme la preuve de l'empressement que mettaient les hommes à renouveler en quelque sorte l'alliance avec le Créateur, la crainte d'un cataclysme universel s'étant dissipée. C'est quelque chose que de savoir qu'à un

(1) Voyez les articles précédents, VIIe année, p. 65; VIIIe, p. 145; IXe, p. 525.

(2) « Igitur infra supradictum millesimum tertio jam fere imminente anno, « contigit in universo pæne terrarum orbe, præcipue tamen in Italia et in Galliis, « innovari ecclesiarum basilicas, licet pleræque decenter locatæ, minime indiguis- « sent. Æmulabatur tamen quæque gens christicolarum adversus alteram decen- « tiore frui. Erat enim instar ac si mundus ipse excutiendo semet, rejecta vetus- « tate, passim candidam ecclesiarum vestem indueret. Tunc denique episcopalium « sedium ecclesias pæne universas, ac cætera quæque diversorum sanctorum mo- « nasteria seu minora villarum oratoria, in meliora quique permutavere fideles. » *Histor.*, l. III, c. IV.

certain moment un pareil élan s'est produit; mais le texte de Raoul Glaber dit plus que cela. En effet, quand il explique que des monuments déjà dignes d'approbation étaient jetés par terre pour faire place à d'autres monuments plus louables, il donne à entendre que la génération de l'an mil posséda le moyen de faire mieux ou, pour le moins, autrement que les générations précédentes. Il constate donc un progrès de l'art.

Je vais chercher de quelle nature fut ce progrès, et d'abord s'il consista à mieux décorer l'église ou bien à la mieux construire : première question que je résoudrai, je crois, d'une façon aussi péremptoire qu'expéditive, en faisant remarquer que, pour soumettre un édifice à un nouveau système de décoration, il n'est pas nécessaire de le démolir. Ainsi Raoul Glaber ne peut avoir fait allusion qu'à des pratiques nouvelles introduites dans l'art du bâtiment; et cette innovation, nous devrons la trouver en comparant les édifices religieux d'avant l'an mil avec ceux d'après.

Mais les églises antérieures à l'an mil, où sont-elles sur notre sol? Le fait même du renouvellement attesté par Raoul Glaber permet-il d'espérer qu'une seule soit restée debout? S'il en reste, ce n'est que par exception; et quel observateur les a cherchées? Quel ouvrage en donne le classement? Je trouve bien dans le *Cours d'antiquités monumentales* de M. de Caumont une catégorie d'édifices qu'il appelle les produits « du style roman primitif » et qu'il regarde comme remontant à la période barbare de notre histoire. Je crois qu'il a raison et suis prêt à partager son sentiment; mais si je lui demande sur quel motif il l'appuie, il m'allègue l'appareil romain et la décoration romaine. Cela m'avance peu, moi qui ai dû écarter, pour plus de sûreté dans la recherche que je fais, toute considération d'ornement et d'appareil. Je voudrais savoir aussi l'âge au moins approximatif des églises du style roman primitif, car si elles flottent dans la période barbare qui va de l'an 500 à l'an 1000, aucune ne sera pour moi un bon terme de comparaison. Je ne dois pas oublier que j'ai à saisir un changement qui s'est opéré à un moment certain et que je n'arriverai là qu'en mettant en regard des objets aussi rapprochés que possible de ce moment, au delà et en deçà. Si je m'attache à un type susceptible d'appartenir au VIe siècle, aussi bien qu'au Xe, qui m'assure que la différence que je constaterai entre ce type et un autre du XIe siècle se sera produite justement en l'an 1000, et non pas cinquante, cent, deux cents ans plus tôt? C'est le caractère des églises du Xe siècle qu'il me faut connaître, et

singulièrement le caractère des églises de la fin du Xe siècle. Or, parmi les édifices dont je parlais tout à l'heure, M. de Caumont n'assigne de date certaine qu'aux ruines de Saint-Martin d'Angers, construction de l'an 818, par conséquent trop reculée pour moi; il ne conjecture rien sur l'âge des autres, sinon qu'elles lui semblent appartenir plutôt au commencement qu'à la fin de la période. Il résulte de tout cela que les lumières du plus expérimenté de nos archéologues me laissent dénué du secours dont j'ai besoin; et me voilà ainsi amené à traiter comme je l'entends la question des églises antérieures à l'an 1000, d'abord pour préciser, mieux qu'on n'a fait, le système de construction des plus anciennes; ensuite pour retrouver, s'il est possible, le caractère de celles du Xe siècle.

Qu'on veuille bien me passer ce mode de discussion qui consiste à reculer à mesure que j'avance. Mon sujet m'y astreint. Il me semble marcher dans ces grèves dangereuses où le sable ne recouvre que des abîmes, sauf sur une ligne étroite qu'il est indispensable de reconnaître avant tout.

Je commence par écarter les églises bâties en octogone ou sur tout autre plan qui exclut la présence d'une nef prolongée. On en verra plus tard la raison.

Nos plus vieux auteurs, Sidoine Apollinaire, Fortunat, Grégoire de Tours et les hagiographes de l'époque mérovingienne, lorsqu'ils parlent des églises de leur temps, nous donnent l'idée de basiliques, peut-être différentes de celles de Rome quant aux distributions intérieures, mais sans aucun doute exécutées d'après le même principe de construction, c'est-à-dire élevées en pierre et couvertes en bois. Telle est ma première proposition. Elle ne contrarie pas la doctrine professée aujourd'hui; elle y est même implicitement contenue; et, comme je ne fais que la dégager, il me semble inutile que je la développe. Passons aux églises de l'époque carlovingienne sur lesquelles on laisse planer plus d'obscurité.

Il est certain que les arts, aussi bien que le gouvernement, furent restaurés par le génie de Charlemagne. Cette renaissance conduisit-elle l'architecture dans des voies si nouvelles que le système de construction appliqué aux églises de forme latine n'ait plus été ce qu'il était auparavant?

Je connais quatre échantillons du savoir-faire des premiers architectes carlovingiens en ce genre, quatre échantillons certains et datés : 1° les ruines de l'église de Lorsch dans la Hesse-Darmstadt (776); 2° celles de Saint-Martin d'Angers (818); 3° la vue de

Saint-Riquier (779), dessinée au Xe siècle; 4° le plan de Saint-Gall (830), conservé dans les archives de l'abbaye du même nom.

De l'église de Lorsch, il reste l'un des côtés de la grande nef, qui est devenu le mur latéral d'une maison moderne à plusieurs étages. Cette construction, percée par le bas de larges arcades qui reposent sur des piliers lisses, de proportion antique, n'a jamais pu supporter autre chose qu'un comble de bois.

Les ruines de Saint-Martin d'Angers consistaient naguère en une nef avec son transsept (1); le transsept reste seul aujourd'hui. Ni ce qu'on a détruit, ni ce qu'on a épargné, ne permet de douter un seul instant que l'édifice n'ait été fait pour être couvert en bois, et si le carré du transsept se montre avec une voûte, l'application postérieure de cette voûte est prouvée par le surcroît d'appui qu'on lui a donné en plaçant hors de l'œuvre, dans les quatre encoignures, de massives colonnes dont la barbarie contraste de la manière la plus sensible avec la belle proportion des arcades primitives.

L'antique dessin de Saint-Riquier, représentant l'élévation longitudinale de l'église prise extérieurement (2), n'indique l'existence d'aucun contrefort; d'ailleurs les fenêtres y sont si rapprochées et d'une si grande ouverture, qu'il est impossible qu'un édifice, qui avait de tels dehors, ait jamais pu porter de voûte.

Il suffit de regarder le plan de l'église de Saint-Gall (3) pour porter sur elle le même jugement. La grande nef est indiquée comme ayant quarante pieds de large (c'est la dimension des plus grandes églises gothiques) et elle a pour supports de simples colonnes.

Ainsi à l'est, au nord, à l'ouest, la pratique est la même sous Charlemagne et sous Louis le Pieux. Les architectes continuent à se conformer aux règles tracées par leurs devanciers.

Trouvera-t-on que c'est trop peu de quatre exemples pour s'autoriser à déclarer que toutes les églises de la belle époque carlovingienne ont été dans le même cas? L'histoire nous fournit de quoi arriver à une semblable conclusion : c'est l'universel feu de joie que les Normands firent des temples élevés à si grands frais par les em-

(1) M. de Caumont a donné un dessin de l'ensemble lorsqu'il était encore en cet état. Voyez son *Cours d'antiquités monumentales*, atlas, pl. IV, et le *Bulletin monumental*, t. II, p. 54.

(2) Gravé dans les *Acta SS. ordinis S. Benedicti, sæc. IV, pars I*, p. 111; et tout récemment par M. Albert Lenoir dans les Documents inédits, *Architecture monastique*, p. 27.

(3) Gravé dans les *Annales de l'ordre de saint Benoît*, t. II, par les soins de Mabillon, et plus fidèlement par M. Lenoir, ouvrage cité, p. 24.

pereurs francs ; c'est en même temps la ruine totale qui fut la suite de ces incendies. Si les Normands avaient eu affaire à des édifices voûtés, ils auraient eu beau mettre le feu dedans et dessus, la construction n'aurait éprouvé que des dégâts partiels, et à moins de s'arrêter à démolir (ce qu'ils ne faisaient guère) ils n'auraient pas vu tomber les massifs ; tandis qu'au contraire, s'attaquant à des vaisseaux plafonnés, il leur suffisait de mettre le feu à la menuiserie de l'intérieur pour que la flamme gagnât la toiture. Celle-ci s'effondrant, les colonnes ne tardaient pas à éclater et à entraîner les murs dans leur ruine. C'est ainsi qu'il y a trente ans on vit la basilique de Saint-Paul hors les murs, à Rome, périr presque en entier malgré les efforts dirigés contre le feu.

Maintenant il s'agit de savoir si la leçon donnée par les Normands profita tout de suite, si pendant le Xe siècle qui vit le territoire se fermer aux invasions et la plupart des églises sortir de leurs cendres, les constructeurs renoncèrent à la pratique si dangereuse de suspendre au-dessus du temple une cause incessante de destruction.

Je dis que non, et je vais tâcher de le prouver, d'abord en alléguant quelques textes, les plus probants qu'il m'ait été possible de trouver entre une infinité de passages analogues que fournissent les chroniques du temps.

Dans les premières années du Xe siècle, l'abbé de Lobes (ancien diocèse de Cambrai), trouvant que son église ne répondait pas assez à l'importance du lieu, la fit démolir de fond en comble afin de la relever à frais nouveaux. Pour cet ouvrage on fit venir de tous côtés des colonnes auxquelles on ajusta des bases, des chapiteaux et tant d'autres ornements de sculpture et de maçonnerie, que le nouvel édifice était incomparablement le plus beau de tous ceux du pays (1). Lorsqu'il fut achevé, il reçut la consécration des deux évêques de Metz et de Cambrai, dont les noms furent gravés sur les bases des colonnes pour perpétuer le souvenir de la part qui revenait à chacun (2).

L'importance donnée aux colonnes dans ces passages de l'annaliste de Lobes, autoriserait seule à conclure qu'elles étaient les

(1) « Quæ prior ecclesia destructa et funditus eversa est, et ista, quæ nunc est, « elegantioris formæ et speciei ædificata ; quæ, ad id opus columnis undecumque « corrasis, cum basibus et epistyliis seu cæteris latomorum seu cæmentariorum dis- « ciplinis, pro moduli sui quantitate, omnibus circum se positis est incomparabilis. » *Fulcuinus, de Gestis abb. Lob.*, cap. XVIII, dans le *Spicilége*, t. II, col. 736.

(2) « In basibus columnarum quis, quam partem dedicaverit, in promptu est « cernere. » *Ibid.*

maîtres supports de la construction, par conséquent que la couverture était de bois; mais ce serait une conjecture, et notre auteur nous dispense de recourir à ce moyen, car un peu plus loin il raconte que la même église fut remise à neuf (vers 940) par un autre abbé, lequel fit décorer de peintures tant les murailles que les *lambris* de l'emplacement où était l'autel, *domum ipsam altaris et laquear ipsius optime pinxit* (1). Qu'il faille entendre par *domus altaris*, le chœur, ou le carré du transsept, ou toute autre travée dans le prolongement de la grande nef, il n'en est pas moins certain que la couverture planant sur l'intérieur était un *laquear*, une suite de fermes de charpente.

Sous l'épiscopat de Gui, qui occupa le siége d'Auxerre entre les années 933 et 961, la cathédrale du même lieu fut détruite de fond en comble, *funditus est eruta*, par un incendie. L'évêque la releva, « plus belle qu'elle n'était auparavant » (2); puis un autre incendie, qui mit la ville à néant en 1024, détruisit à son tour l'ouvrage de Gui (3). L'évêque qui siégeait en 1024 répara le désastre en faisant construire une troisième église, mais celle-ci voûtée et en grand appareil (4), circonstances que l'annaliste oppose avec l'intention la plus évidente au système de construction de l'édifice incendié, en spécifiant que celui-ci avait été fait de matériaux moins résistants, *delicatiore materia* (5), et en tout petit appareil, *minimisque lapillis*. Le contraste continue par l'énoncé du fait qui vient immédiatement après, savoir que, comme s'achevait la fabrique de l'église voûtée, un nouvel incendie ravagea la ville sans endommager la cathédrale.

Ainsi il y a là tous les éléments pour affirmer que l'ouvrage de Gui, exécuté en plein Xe siècle, était une basilique lambrissée.

En 999 mourut Sévin, archevêque de Sens; il l'était depuis 977, et la chronique de Saint-Pierre le Vif dit de lui que pendant son épiscopat il fit reconstruire en entier, à partir des chapiteaux des colonnes, sa cathédrale que le feu avait consumée (6); or cette cathé-

(1) *Fulcuin.*, op. cit. cap. XXIX.

(2) *Historia episcop. Autissiodor.* ap. Labbe, *Biblioth. nova Mss.*, t. I, p. 446.

(3) « Principalis ecclesia protomartyris Stephani funditus corruit. » *Ibid.*, p. 450.

(4) « Quam protinus idem præsul cœpit majore ambitu ac cryptarum curvaturis « quadris lapidibus reædificare. » *Ibid.*

(5) Si tant est que *materia* ne soit pas employé ici dans le sens de bois de charpente, qui est son sens propre.

(6) « Matrem ecclesiam S. Stephani quæ igne cremata fuerat, ab epistyliis eri- « gens, et ex integro perficiens, signis et ornamentis ecclesiasticis decoravit. » *Spicilége*, t. II, p. 473, col. 1.

drale, d'après la même chronique, était un ouvrage du Xe siècle, et du Xe siècle à son déclin; car elle avait été élevée en 968 sur l'emplacement d'un édifice entièrement écroulé, lui aussi, par le fait d'un incendie (1). D'après le dommage si nettement expliqué qu'elle éprouva sous Sévin, il n'est pas possible de se la figurer autrement que comme une basilique couverte en bois; et comme les supports restèrent les mêmes, c'est dans la même forme qu'elle fut restaurée.

Il est bon de remarquer en passant que ce que je traduis par chapiteaux de colonnes est appelé *epistylia* dans le passage de la chronique de Saint-Pierre le Vif aussi bien que dans celui de l'annaliste de Lobes. *Epistylium*, chez les auteurs anciens, signifie non pas le chapiteau de la colonne, mais l'architrave posée par-dessus les chapiteaux, d'une colonne à l'autre. Si je n'ai pas adopté ce sens, c'est que dans la basse latinité où Ducange a omis de recueillir ce mot, il se trouve constamment opposé à *basis*; que d'ailleurs le système des colonnes architravées passe pour avoir été abandonné en Gaule dès le Ve ou le VIe siècle. Que si ces raisons ne paraissaient point suffisantes et qu'on voulût voir des architraves dans les épistyles des deux églises de Lobes et de Sens bâties au Xe siècle, la thèse que je soutiens ne ferait qu'y gagner, parce qu'une telle disposition éloignerait encore plus l'idée de couvertures en pierre.

Ainsi le témoignage de trois auteurs, rendu sur des églises de premier ordre, qui furent bâties dans les meilleures conditions que comportait le savoir-faire de l'époque, ce témoignage tend à prouver qu'on ne voûtait pas encore les basiliques sous les derniers Carlovingiens.

J'ajouterai un quatrième exemple fourni non plus par les textes, mais par un monument qui existe encore, qui égale en importance les églises ci-dessus mentionnées et qui est encore plus récent qu'elles trois. Il a de plus le singulier avantage de compléter la chaîne géographique entre Lobes, Sens et Auxerre, comme pour faire voir que d'un bout à l'autre de la France la pratique était la même. Je veux parler de la basse œuvre de Beauvais que l'on considère comme une église barbare d'époque incertaine, lorsqu'elle a sa date positive. C'est cette date que je vais tâcher d'abord de lui restituer.

On appelle basse œuvre à Beauvais, un antique vaisseau sur

(1) « Ruit autem basilica S. Stephani post incendium. » *Spicilége*, t. II, p. 470, col. 2.

lequel l'édifice inachevé de la cathédrale semble prendre l'appui de son bas côté septentrional. Ce terme de basse œuvre est employé par opposition à celui de haute œuvre par lequel on désignait jadis la construction gigantesque qui s'élève au-dessus (1). Il est certain que la haute œuvre fut commencée en 1225 pour remplacer un édifice qui venait d'être incendié après avoir duré environ deux cent quarante ans, car il avait été bâti par l'évêque Hervée, mort en 990 (2).

Rien que d'après la dénomination de haute et basse œuvre, qui revient à dire la grande et la petite cathédrale, il était naturel de voir dans les deux vaisseaux les membres disproportionnés d'un même corps, de reconnaître là ce fait si commun d'une église formée de parties disparates, et enfin de se demander si la basse œuvre n'était pas un restant de l'ouvrage d'Hervée échappé à l'incendie de 1225. Mais au XVIe siècle on s'était figuré que la basse œuvre était un ancien temple de Jupiter accommodé plus tard au culte chrétien, et Pierre Louvet, auteur de la première histoire de Beauvais, au lieu de contester cette opinion, l'accrédita au contraire comme un titre glorieux pour l'antiquité de sa ville (3). La conséquence fut de supposer que la cathédrale brûlée en 1225 avait existé derrière la basse œuvre, sur le terrain occupé par les parties hautes de l'édifice gothique, et qu'ainsi il n'en restait plus rien.

De nos jours on a cessé de prendre les églises pour des temples païens, et la disposition de la basse œuvre ainsi que la croix antique gravée sur son fronton, ont ouvert les yeux sur sa destination constante. Elle est et n'a jamais été qu'une basilique chrétienne. Mais l'opinion de Louvet, réformée sur ce point, ne l'a pas été quant à l'hypothèse d'une autre église établie derrière la basse œuvre; de sorte que la cathédrale d'Hervée passe toujours pour avoir été totalement détruite en 1225 et remplacée par la haute œuvre. La basse œuvre serait donc une cathédrale plus ancienne, la cathédrale primitive laissée là on ne sait pour quelle raison.

Mais quoi! est-ce qu'au Xe siècle ainsi que dans toute l'antiquité chrétienne, la prééminence spirituelle des cathédrales ne tenait pas

(1) Il est bien singulier qu'on ait fait tant de relations dithyrambiques de la grandeur de la cathédrale de Cologne, sans jamais parler de celle de Beauvais, qui est aussi élevée de voûtes, plus ancienne et d'un meilleur goût d'architecture Mais cet édifice a le tort d'être à vingt lieues seulement de Paris.

(2) *Gallia christiana*, t. IX, col. 704.

(3) *Histoire de Beauvais et des Antiquités du Beauvoisis*, liv. IV, chap. I.

surtout à ce qu'elles étaient assises sur un sol béni par les apôtres même de la cité ? Est-ce qu'il était loisible à un évêque de renoncer à cette terre sacrée pour transporter l'édifice en un lieu de sa fantaisie? Il n'est pas possible d'hésiter un moment dans une question de ce genre. Si l'évêque Hervée a rebâti sa cathédrale (et l'obituaire ainsi que les chartes de Beauvais en font foi) (1), il l'a rebâtie à l'endroit où l'ancienne avait été, il a renouvelé le vaisseau et non élevé une église rivale à côté. Quels que soient les caractères d'antiquité de la basse œuvre, elle ne peut être autre chose que son ouvrage.

Mais, va-t-on dire, la coexistence de la basse œuvre avec la cathédrale gothique ne prouve-t-elle pas la dualité de l'église de Beauvais? En aucune manière. Lorsqu'à des vaisseaux d'une quarantaine de mètres, comme pouvait être la basse œuvre dans son intégrité, on voulut, grâce à une architecture toute nouvelle, substituer des édifices conçus dans des proportions triples, le respect prescrit à l'égard des anciens emplacements dut être concilié avec la difficulté de parfaire le surcroît énorme requis par une si grande augmentation. Or l'espace manque et a toujours manqué à l'occident de la basse œuvre, le portail de cet édifice n'étant séparé que par une rue du château épiscopal enclavé lui-même dans les fortifications de la ville. Si donc on avait tenu à faire correspondre au sanctuaire de cette vieille église le sanctuaire de la nouvelle qu'on lui substitua au XIIIe siècle, comme celle-ci était conçue sur un plan trois fois plus vaste, il aurait fallu démolir le château et conduire l'ouvrage jusque sur le fossé de la ville. Au lieu de cela, on prit l'emplacement du chœur à deux cents pieds derrière la basse œuvre, avec le dessein d'enfermer plus tard tout le terrain de celle-ci sous les constructions subséquentes, et ce dessein a été en partie effectué ; car la haute œuvre, au point où elle en est de sa fabrique, couvre de son transsept le sanctuaire de la vieille église ; et si elle était achevée, il n'y aurait plus de trace de la basse œuvre.

Ainsi l'éloignement où le chevet de la cathédrale actuelle se trouve des restes de la basse œuvre, ne nécessite pas l'hypothèse d'une construction intermédiaire effectuée par Hervée, et l'existence même de la basse œuvre exclut cette hypothèse. Il faut donc voir dans les restes

(1) « Dedit S. Petro mansos XII in suburbio et II molendina ad constructionem « novi operis. » (*Gallia christ.*, t. IX, col. 704). « Prædecessor noster Herveus « episcopus... molendina construxit... ut in ædificatione templi novi quod tunc ædi- « ficabat, ea S. Petro offerret atque donaret. » (*Charte d'environ* 1040, *ibid.*)

de la basse œuvre, l'ouvrage même d'Hervée, quelque chose qui a été sauvé de l'incendie de 1225, c'est-à-dire un morceau d'église d'environ l'an 987.

Cette conclusion me ramène à mon propos avec l'avantage de pouvoir affirmer qu'à la fin du Xe siècle, dans une cité fameuse, au point même qui était alors le foyer de la civilisation et de l'art français, un puissant évêque ayant à reconstruire sa cathédrale, se conformait encore à la pratique consacrée par l'exemple des siècles, et livrait à son peuple une église bâtie à la romaine, couverte seulement d'un comble de bois. Et puisque pareille chose avait lieu au nord et au midi de Beauvais, à Lobes d'une part, à Sens et à Auxerre de l'autre, le procédé était donc le même dans toute l'étendue de la France, depuis les limites du royaume de Lorraine jusqu'à celles du royaume de Bourgogne.

Maintenant transportons-nous en deçà de l'an 1000. Examinons les églises ou parties d'églises encore subsistantes, à qui leur physionomie permet d'appliquer avec quelque assurance des textes qui les font contemporaines du roi Robert. Nous trouvons autant d'édifices voûtés ou qui ont été faits pour être voûtés ; partout des murs épais garnis de contre-forts, partout des supports massifs empruntant un surcroît de force à leur rapprochement ou à leur dépression. Par exemple :

Le mur méridional de la nef de Saint-Remi de Reims, élevé en 1005 pour soutenir une voûte qu'on renonça à construire en 1041 (1).

Le bas de la nef de la Madeleine de Vézelay, construit sous la direction de Guillaume de Saint-Benigne vers 1010 (2).

La partie occidentale de la cathédrale de Worms, reste d'un édifice commencé en 1012, consacré en 1016 et refait en 1018 (3).

La nef de Saint-Germain des Prés à Paris, achevée avant l'an 1014 (4).

Notre-Dame de Montmajour (près d'Arles), commencée en 1016, abandonnée en 1019 dans l'état où on la voit encore aujourd'hui (5).

(1) *Gallia christiana*, t. IX, col. 228.

(2) *Ibid.*, t. IV, col. 467.

(3) Schannat, *Episcopatus Wormatiensis*, p. 333.—« Miræ magnitudinis monas-« terium, quod quidem magna celeritate paucis annis pene ad perfectionem per-« duxit (Burchardus ep.), ut non videretur ædificando constructum esse, sed quasi « exoptando subito ibi constitisse. » *Vita Burchardi*, ap. Pertz, t. VI, p. 837.

(4) *Aimonii Contin.*, liv. V, ch. XLVII.

(5) *Gallia christiana*, t. I, col. 603.

Le pronaos de Saint-Jacques de Liége, reste d'une église que l'on consacra en 1016 avant son achèvement (1).

Les deux églises de Saint-Symphorien et de Saint-Genès de Thiers (Puy-de-Dôme), rétablies en 1016 par la libéralité d'un même bienfaiteur (2).

Le pronaos et la nef de Saint-Philibert de Tournus, bâtis en 1019 (3).

L'église de Nesle (Somme), dont la voûte est tombée, bâtie en 1021 (4).

L'église de Saint-Savin, pour la construction de laquelle la comtesse de Poitiers faisait des offrandes vers 1025 (5).

Le chœur (non le sanctuaire) de Saint-Benoît-sur-Loire, reste de l'église rebâtie par Gauzlin en 1026 (6).

L'église de l'abbaye d'Uzerche, rebâtie en 1030 (7).

Ainsi en Aquitaine, en Bourgogne, en France et sur les bords du Rhin, la pratique a cessé d'être, du temps du roi Robert, ce qu'elle avait été jusque sous Hugues Capet. On voûte les vaisseaux qu'on se contentait de plafonner auparavant.

Éclairé par cette observation, le texte de Raoul Glaber reçoit enfin la précision qui lui manquait. Ces églises encore en bon état et même d'un bel aspect, qu'on sacrifie de toutes parts après l'an 1000, sont des basiliques à couverture de bois; celles qu'on leur substitue sont, au contraire, des édifices voûtés : système adopté avec enthousiasme par un peuple amoureux de la nouveauté, et qui voyait là une image de la durée à laquelle il s'apercevait que le monde était voué derechef.

L'avénement de l'architecture romane est donc constaté par le passage de Raoul Glaber.

Comme on ne saurait trop insister sur une conclusion de cette importance, je vais faire voir qu'elle est confirmée indirectement par tout ce que l'observation peut fournir de lumières.

S'il est vrai que l'architecture romane soit une invention de

(1) *Amplissima collectio*, t. I, p. 377.

(2) Mérimée, *Voyage en Auvergne*, p. 355. Il y a une vue intérieure de Saint-Symphorien dans l'*Ancienne Auvergne et le Velay*, par Michel, t. I, pl. 37.

(3) *Chronic. Trenorchiense*, ap. Bouquet t. XI p. 112.

(4) *Gallia christiana*, t. IX, col. 994. Il existe plusieurs vues de cette église dans les *Voyages pittoresques* de M. Taylor, partie de la Picardie.

(5) Mérimée, *Notice sur les peintures de Saint-Savin*, p. 23.

(6) *Hugo floriac.*, ap. Pertz, t. XI, p. 386.

(7) *Chronicon Gaufridi Vosiensis*, ap. D. Bouquet, t. X, p. 268.

l'an 1000, ceux de ses produits les plus rapprochés de cette date étant les premiers de leur genre, doivent trahir l'inexpérience des mains par qui ils ont été élevés. C'est là une conséquence *a priori* et de toute nécessité. L'inventeur n'arrive pas du premier coup à ce qu'il y a de mieux; et si, pour perfectionner les choses, le temps est indispensable aux hommes civilisés, à plus forte raison l'est-il aux barbares.

Eh bien! justement, toutes les constructions voisines de l'an 1000 portent la marque de l'imperfection et du tâtonnement. Il faut descendre jusqu'à 1060 pour voir se fixer ce qu'on peut appeler la formule romane. Auparavant vous ne rencontrez que des essais, où se montre l'inexpérience d'architectes qui ont opéré sous l'empire ou d'une témérité excessive ou d'une incroyable pusillanimité. Il est visible que chacun a combiné suivant son propre génie les expédients dont il se sert : aucune tradition d'école ne les guide; ils cherchent, ils arrivent comme ils peuvent : tel en violant les proportions avec une hardiesse qu'on ne s'est plus permise par la suite; tel autre, au contraire, en les observant avec une contrainte qui prouve que les modèles de l'époque précédente étaient encore sous ses yeux. Les auteurs des édifices que je citais tout à l'heure en ont tous été là.

Un autre fait non moins significatif doit frapper l'observateur : c'est le peu qui reste de ces églises, si nombreuses que ceux qui les virent s'élever crurent assister à un miracle. Il faut les chercher pour les trouver; des pays entiers n'ont pas conservé les vestiges d'une seule; ailleurs elles n'existent plus que par fragments défigurés et imperceptibles qu'un œil exercé a de la peine à démêler dans la fabrique plus moderne qui les enveloppe. J'ai nommé la plupart de celles qui se présentent d'une façon reconnaissable : non-seulement elles ne sont pas complètes, mais dans ce qui reste de chacune on voit qu'il a fallu, soit refaire la voûte, soit renforcer les supports; en un mot, retoucher d'une manière ou d'une autre les parties d'où dépend la solidité.

Que faut-il induire de là? C'est que les premières églises romanes n'eurent pas de durée; c'est que par le vice de leur construction elles furent incapables de traverser les siècles, au contraire de ce qu'avait espéré la génération dont elles étaient l'ouvrage. Après plus ou moins d'années de service, elles s'écroulèrent ou durent être démolies. On sauva ce qu'on put : un pan de mur, quelques arcades, les cryptes dont la construction s'était effectuée sans sortir des règles anciennes. Les tours étaient dans le même cas, n'ayant que des étages

étroits enfermés entre quatre murs : aussi sont-elles ce qui s'est le mieux conservé des ouvrages de l'an 1000; il y en a peu parmi celles qui adhèrent aux très-anciennes églises, dont la base ne remonte à cette antiquité.

Ce n'est pas seulement par l'inspection des monuments qu'on est instruit de l'existence éphémère des premières églises romanes. Les chroniques des cathédrales et des monastères depuis la fin du XIe siècle, fourmillent de témoignages qui établissent le même fait. J'en rapporterai quelques-uns :

En 1120 on est obligé de reconstruire *a primo lapide* la cathédrale d'Angoulême, qui cependant avait été rebâtie en 1017 (1).

La cathédrale de Worms, que je citais précédemment, achevée en 1016, s'écroule en partie au bout de deux ans (2).

Par une catastrophe pareille, l'église de Saint-Bénigne de Dijon, élevée en 1001, perd toute sa nef en 1271 (3).

En 1095 Adémar, moine clunisien, reconstruit depuis l'autel jusqu'au portail, la principale église de Saint-Martial de Limoges, qui était un édifice commencé en 1010 et achevé en 1028 (4).

En 1107 le pape Pascal II consacre à Déols, en Berri, une église en voie de construction destinée à en remplacer une autre qui avait été achevée et dédiée en 1021 (5).

Peut-on entendre que l'église de Moissac s'écroulant en 1030 (6), celle de Saint-Riquier en 1075 (7), celle de Notre-Dame de Châlons en 1157 (8), les cathédrales de Senlis et de Rhodez prêtes à tomber, l'une en 1153 (8), l'autre en 1275 (9), aient été autre chose que des églises à voûte de l'an 1000? La ruine n'affecte guère les basiliques couvertes en bois. Rome en conserve de toutes les grandeurs et de toutes les époques qui, à l'heure qu'il est, ne font pas encore mine de tomber. Il est, d'ailleurs, si aisé de s'apercevoir des accidents qui

(1) *Adhem Cabann.* et *Chron. Engol.*, ap. Bouquet, tt. X, 154 et XII 396.

(2) « Post biennium autem res miserabilis in monasterio eodem acciderat ; nam « pars occidentalis subita ruina nocte quadam funditus cecidit. » *Vita Burchardi ep.*, ap. Pertz, t. VI, p. 389.

(3) *Chronicon S. Benigni.* ap. Labbe, *Biblioth. nova Mss.*, t. I, p. 293.

(4) *Gallia christiana*, t. II, col. 555 : « Interius exteriusque ad plenum construxit. »

(5) *Chronicon Dolense*, ap. Labbe, *Biblioth. nova Mss.*, t. I.

(6) *Chronicon Aimerici de Peyrac*, ap. Marion, *Notes d'un voyage archéologique dans le sud-ouest de la France*, p. 74.

(7) *Gallia christiana*, t. X, col. 1241.

(8) *Chronicon S. Petri Catalaun.*, ap. Labbe, *Biblioth. nova Mss.*, t. I.

(9) *Diploma Lud. VII*, cf. *Gallia christ.*, t. X, pr. col. 224.

(10) *Gallia christiana*, t. I, col. 213.

surviennent dans les constructions de cette nature, et si facile d'y porter remède, qu'il n'y a que des aveugles qui auraient pu se laisser surprendre par leur chute.

On peut donc sans témérité rapporter à des églises voûtées d'une manière vicieuse toutes ces mentions d'écroulements presque aussi fréquentes après l'an 1000 que l'étaient auparavant les mentions d'incendies; et par là les textes se trouvant d'accord avec les monuments, il faudra bien convenir que l'art ne faisait que de naître à l'époque que j'ai dit, puisqu'il ignora d'abord dans quelles conditions pouvait être réalisée l'idée mère qui le dirigeait.

Il ne me reste plus qu'à signaler quelques faits qui pourraient sembler contredire l'interprétation que je donne au passage de Raoul Glaber, quoiqu'au contraire ils la confirment. Ce sont des exceptions qui ont la valeur que l'on a coutume d'attribuer aux exceptions relativement à la règle.

Raoul Glaber lui-même nous apprend que, sous le pape Jean XVIII (ce dut être en 1007 ou en 1008), un légat fut envoyé de Rome pour consacrer l'église de Beaulieu, près de Loches, qui venait d'être bâtie par la libéralité de Foulques Nerra. Le jour même de la cérémonie, ajoute-t-il, un ouragan s'engouffra dans l'église et disloqua les lambris du comble, de sorte que toutes les pièces de charpente, et ensemble la couverture entière, furent précipitées sur le sol par-dessus le pignon occidental (1).

Il est évident qu'il s'agit dans ce passage d'une église couverte à la manière des anciennes basiliques : quand bien même l'emploi du mot *laquearia* ne suffirait pas pour en convaincre, on l'induirait forcément de ce que la catastrophe, dans l'opinion de l'auteur, provint autant de la violence du tourbillon engouffré dans l'église que des secousses données par dehors. La seule objection qu'on pourrait faire, c'est qu'aujourd'hui encore il existe de l'église de Beaulieu d'immenses débris avec des arrachements de voûte, que ces débris ressemblent par leur fabrique aux monuments certains du XIe siècle et que l'opinion générale y voit, à cause de cela, les restes de l'église mentionnée par Raoul Glaber. Mais parce que cette église ruinée est selon toute apparence un ouvrage du XIe siècle, ce n'est pas une raison pour conclure qu'elle date des premières années du même

(1) « Repente supervenit vehementissimus turbo, ipsam impellens ecclesiam ac « replens eam turbido aere.... Deinde vero, solutis laquearibus, universæ ejusdem « ecclesiæ trabes simulque tota teges per pignam templi ejusdem occidentalem in « terram corruentes, eversum ierunt. » *Historiarum* lib. II, cap. IV.

siècle. Ses dimensions énormes éloignent au contraire l'idée d'une pareille attribution. Jusqu'à l'an 1050 on n'a rien construit de plus grand, en fait d'église, que notre Saint-Germain des Prés (1). La recherche du colossal ne commence à se montrer que sous le règne de Philippe Ier, et comme l'église voûtée de Beaulieu était dans cette donnée, il faut croire qu'elle avait été bâtie par l'un des successeurs de Foulques. Elle était dans le même cas que Saint-Nicolas et le Ronceray d'Angers, deux édifices pour l'œuvre desquels Foulques n'avait rien épargné, et qui cependant furent reconstruits de fond en comble, l'un en 1095 et l'autre en 1115 (2).

Ainsi la première église de Beaulieu, lambrissée et non voûtée, dérogeait au système de construction de l'an 1000.

Elle n'est pas la seule qui soit dans ce cas.

Saint-Jean de Langeais (Indre-et-Loire) est une autre fondation de Foulques Nerra, dont la fabrique primitive s'est en partie conservée (3); or cette église n'a qu'un plafond moderne sur sa grande nef, laquelle étant dénuée extérieurement de contre-forts, nous assure que la couverture n'a jamais été de pierre.

Je vais plus loin : les observations que j'ai été à même de faire sur beaucoup d'églises de la Touraine et de l'Anjou me portent à croire qu'il n'existe pas, dans ces deux provinces, une seule église voûtée qu'on puisse faire remonter au temps de Foulques Nerra.

Toutes celles de la Bretagne, dans lesquelles se montre le caractère de l'architecture du XIe siècle (Loctudy, Fouesnant, Lochmariaker, Saint-Melaine de Rennes, Lochmaria de Quimper, Saint-Martin de Lamballe, etc.) n'ont de voûtes qu'aux bas côtés; leurs grandes nefs sont couvertes en bois (4).

(1) Pour se représenter cet édifice dans son état primitif, il faut faire abstraction de tout le chœur actuel et le remplacer par une abside qui s'ouvrait derrière la travée où est placé aujourd'hui le maître-autel. Cette configuration est donnée par le petit modèle qui est dans les mains de la statue sépulcrale de Childebert à Saint-Denis.

(2) Barthélemy Roger, *Hist. d'Anjou*, dans la *Revue de l'Anjou*, t. I, p. 154 et 166.

(3) M. Salmon de Tours, qui possède la copie de toutes les pièces relatives à la Touraine que renferment les divers dépôts de l'Europe, m'a affirmé avoir le titre primitif de l'église de Langeais qui fut fondée vers le même temps que celle de Beaulieu. Je regrette qu'il lui ait été impossible de retrouver ce document, mais je ne crains pas de m'en rapporter à sa mémoire que j'ai plus d'une fois éprouvée.

(4) Voir l'excellente monographie de M. Delamonneraye, intitulée: *Essai sur l'histoire de l'architecture religieuse en Bretagne*, in-8°. Rennes 1849. — Je rappelle qu'au début de cet article j'ai écarté, comme inutiles pour le point que je traite, les églises romanes qui ne sont pas bâties sur le plan des basiliques latines. Il n'y a donc pas lieu d'objecter ici le cas de Sainte-Croix de Quimperlé.

La très-somptueuse église de Jumiéges, dont les ruines sont une des merveilles de la Normandie, n'a jamais porté, dans sa partie romane, que des lambris sur sa grande nef; et pourtant c'est un édifice qui n'est pas des plus anciens parmi ceux du XIe siècle, car fut commencé seulement en 1040 (1).

Je citerai encore la cathédrale de Cambrai, que Balderic (2) nous apprend avoir été construite en sept ans, de 1023 à 1030. On y fit vers l'an 1080, après un incendie, des réparations qui sont trop clairement expliquées par le continuateur de Balderic pour qu'on ne reconnaisse pas qu'elles s'appliquaient à un édifice couvert en bois. « L'évêque, dit cet auteur, en bon architecte qu'il était, restaura Notre-Dame depuis le chevet jusqu'à l'autel Saint-Jean. Il renouvela les lambris et les enduits, augmenta l'ouverture des fenêtres, et décora artistement, à droite et à gauche, les chapiteaux des colonnes qui étaient tout gâtés et mal raccordés à leurs fûts (3). »

Voilà assez d'exemples d'où il résulte qu'après l'an 1000 des églises furent encore lambrissées, sinon totalement, au moins sur leur grande nef. Cela n'a rien que de très-naturel. En bâtiment, comme en toute autre partie, les modes qui triomphent le plus vite et le plus universellement ne laissent pas que de trouver un certain nombre de récalcitrants qui, par routine ou par impuissance, continuent à se conformer aux anciennes méthodes. Mais une chose arrive infailliblement à ces partisans des vieilles doctrines: qu'ils le veuillent ou ne le veuillent pas, ils sont envahis par le goût nouveau, et leurs œuvres ne sont que des manières de compromis entre le système passé et celui qui vient de se produire. C'est ainsi que longtemps après le triomphe de la Renaissance on a fait encore, dans le système gothique, des églises qui n'ont plus rien de gothique par le style. Il en est de même des églises lambrissées du XIe siècle, qui nous restent, celle de Jumiéges aussi bien que celles de la Bretagne. Elles n'ont plus rien d'antique dans leur physionomie : leur

(1) « Anno MXL fundamenta ecclesiæ S. Mariæ in Gemmetico innovata sunt ab « abbate Roberto postea Cantuariensi archiepiscopo. » *Roberti a monte Chron.*

(2) *Gesta episc. Camerac.*, liv. III, c. XIX.

(3) « Adhuc unum opus, ut sapiens architectus, fecit idem episcopus, quod lau- « dandum est ab omnibus præsentialiter aspicientibus. Venerabilem ecclesiam B. Ma- « riæ, olim combustam et dirutam, a capite superiori usque ad chorum S. Johannis « pulchre et honeste reformavit. Ipsa enim laquearia, plastrum brevesque fenestras « longiores renovavit; capita columnarum in utroque latere turpiter fixa et corrupta « decenter decoravit. » *Gesta Gerardi II*, cap. IX.

épaisseur de murs, leur système d'ouvertures, la proportion de leurs vides avec leurs pleins, le dessin de leurs supports, tout cela est roman. L'église de Langeais, un peu plus antique, présente des arcades d'une ouverture très-hardie et des revêtements extérieurs en petit appareil avec des insertions de briques ; mais malgré cela elle n'est plus romaine ; et elle le paraîtra d'autant moins qu'on la rapprochera d'un type encore svelte et correct, comme la basse-œuvre de Beauvais.

Ainsi, ces édifices qui font exception par l'emploi de lambris sur leur grande nef, se ressentent néanmoins du bouleversement des proportions et des lignes que la voûte a opéré dans l'architecture. J'avais donc raison de dire que, loin de contrarier la date que j'ai assignée à l'avénement de l'architecture romane, ils la confirment, puisqu'ils sont de ces produits hybrides qu'on voit apparaître à tous les changements de goût, par l'industrie de ceux à qui il plaît de mêler le nouveau avec l'ancien.

Et maintenant je crois pouvoir poser en toute assurance cette conclusion que l'architecture a été révolutionnée en l'an 1000 ; qu'à cette date elle a commencé à devenir romane de romaine qu'elle était, et qu'après un demi-siècle de tâtonnements elle est arrivée à une complète transformation.

Je chercherai dans un dernier article à quelle source les architectes du XIe siècle puisèrent les artifices à l'aide desquels il leur fut possible de constituer ainsi un art tout nouveau.

J. Quicherat.

LA LANGUE SCYTHIQUE RETROUVÉE.

Un savant académicien remarque (1) que l'on faisait au XVIIe siècle tout descendre des Hébreux, de même que dans les dernières années tout a été indien. Il ajoute :

« Nous aurons des savants exclusivement égyptiens quand la science hiéroglyphique aura jeté ses racines. Si, comme nous l'espérons fermement, le mystère des écritures cunéiformes est complétement dévoilé, il se formera sans doute une école dont les réclamations en faveur de Babylone et de Ninive se montreront aussi ardentes que le sont celles des autres écoles, dans la défense de leurs systèmes favoris. »

Après quinze ans, cette prédiction semble s'accomplir, mais en partie seulement. Nous possédons en effet une école cunéiforme, et cependant les réclamations ne sont ni en faveur de Nemrod, ni d'Assur, aussi peu que d'Elam, que la Bible nous montre appartenant à la race sémitique. Les langues de ces deux premiers peuples s'expliquent aujourd'hui tout bonnement par l'hébreu, celle de cette dernière nation par l'idiome japhétique des descendants de Magog.

En général, cette malheureuse étude des antiquités de la Mésopotamie a subi les plus singulières vicissitudes. Nous avons assisté au déplacement de Ninive, malgré ce que dit Hérodote dans les deux passages suivants : I, 193 : : ἐς τόν Τίγριν, παρ' ὅν Νῖνος πόλις, οἴκηπο (.... *dans le Tigre, près duquel la ville de Ninive est située*); et II, 150 .... ἐς τὸν Τίγριν ποταμὸν, παραῤῥέοντα τὴν Νῖνον (*dans le fleuve le Tigre, qui passe près de Ninive*); et le plus curieux dans cette discussion, c'est qu'il n'est point venu à l'esprit ou à la mémoire des profonds érudits qui ont défendu la position de Ninive sur les rives du Tigre, l'idée de mettre fin à cette controverse en citant ces deux lignes de notre rudiment archéologique (2) !

Babylone n'est pas mieux partagée ; on n'y trouve que des monu-

(1) Lenormant, *Introduction à l'Histoire de l'Asie occidentale*. Paris, 1838, p. 178.

(2) V. *Revue archéologique*, VIIe année, p. 430, où M. de Longperier assure qu'Hérodote n'a *en aucun endroit* mis le Tigre en rapport avec l'Assyrie.

ments parthes. Elam enfin, que notre *Revue* (1) avait rétabli sur les lieux où le mentionne la Bible, l'Elam sémitique se trouve ajouté au domaine déjà si riche des langues japhétiques, comme tous les commentateurs tant anciens que modernes de l'Écriture sainte reportent les Scythes au Magog de la Bible (2).

C'est ce dernier système qui semble prévaloir pour les écritures cunéiformes que j'avais attribuées à Elam; on s'empare des Scythes et de leur langue pour en former une clef générale à appliquer au déchiffrement de toute inscription cunéiforme rebelle au dictionnaire de Gesenius.

On revient donc aux Scythes qui, depuis tant de savants des XVIIe et XVIIIe siècles jusqu'à Pinkerton, avaient servi pour combler l'intervalle entre les Portes caspiennes et les Colonnes d'Hercule; mais dont jusqu'à ce jour on ignorait la présence en Perse avant Cyrus, ainsi que la langue retrouvée : *real bona fide Scythian languages*, par le colonel Rawlinson.

Examinons le fait. On lit dans l'*Athenæum* de Londres :

« Société asiatique de Londres : A la dernière assemblée de la Société, le professeur H. H. Wilson, président : le secrétaire adjoint a lu des extraits de lettres reçues récemment du colonel Rawlinson, qui après quelques détails sur les découvertes géographiques et historiques, mentionnent la rencontre d'un grand nombre d'inscriptions en langues scythiques réelles, certaines, *bona fide*, qui se trouvent plus ou moins alliées avec les idiomes, dits médiques, des inscriptions achéménéennes, etc.

« Ces inscriptions sont toutes plus anciennes que celles des rois achéménéens, et même en général que celles de la dynastie de Nebuchadnezzar. Il (M. R.) trouve que toutes ces inscriptions de la partie méridionale de l'empire persan qui précèdent les temps de Nebuchadnezzar, y compris les briques et tablettes de Niffer, Senkereh, Warka, Susa et Élymaïs, étaient dans des langues scythiques (prenant le mot scythe dans son sens le plus étendu, tel que l'emploie le professeur Rask). La découverte de ce scythisme primitif si répandu a engagé le savant officier à composer un Mémoire sur ce sujet, qui contient de nombreuses indications remarquables concernant les recherches ethnologiques..., et qui doit servir pour démontrer ce qu'il avance dans son essai sur cet idiome. Le colonel est persuadé que

(1) *Revue archéologique*, IVe année, p. 687.
(2) *Gen.*, x.

toutes les nations hamites : Cush, Misraïm, Nimroud et Canaan étaient scythiques, les deux premières peut-être mêlées avec des races d'origine sémitique. Il croit qu'à la période où ces inscriptions furent primitivement écrites, c'est-à-dire vers le VIIIe siècle avant Jésus-Christ, les Scythes et les Sémites étaient tellement mêlés ensemble en Syrie, que l'on ne peut pas les distinguer les uns des autres; mais que les Scythes étaient les premiers qui s'établirent, et qu'ils ne furent suivis par les Sémites qu'à un long intervalle. Ceci éclaircit bon nombre de difficultés dans les généalogies des patriarches et explique la confusion des traditions des Grecs. Les Cush scythiques étaient répandus dans le nord-est de l'Afrique, de l'Arabie et de la Susiane, de même que les Céphènes, d'où vient le double *mythe* concernant Céphée, et peut-être du Memnon asiatique et africain. »

Il s'agit donc ici de cette série d'écritures cunéiformes qui appartiennent au second système, dit « deuxième écriture cunéiforme de Persépolis. » M. Rawlinson y classe entre autres les inscriptions de Susa et d'Élymaïs. Jusqu'à ce jour nous ne pouvons juger de ces dernières que d'après les inscriptions publiées par le Musée britannique, pl. 31, 32, 36 et 37, et qui renferment effectivement bon nombre de lettres de cette deuxième écriture.

En attendant que la mission qui se trouve actuellement sur les lieux ait achevé l'excavation des ruines de Babylone, qu'elle attaque depuis plusieurs mois, et puisse nous fournir des inscriptions d'Assyrie et d'Élymaïs plus complètes que les briques et la poussière du Kasr, dont M. Oppert a communiqué l'intéressante découverte à la Société de géographie (1), nous acceptons *bona fide*, l'assertion de M. Rawlinson qui classe toutes ces écritures dans une même catégorie; et d'autant plus volontiers que cette assimilation vient à l'appui de nos propres vues sur ce sujet.

Les lecteurs de cette *Revue* voudront bien se rappeler que dans une lettre et un Mémoire insérés en novembre 1849 et en février 1850, j'ai déclaré être *élamite* la deuxième écriture cunéiforme de Persépolis, considérée jusqu'alors comme médique, l'attribuant au peuple sémitique d'Élam, qui, d'après l'Écriture sainte, habitait primitivement la Perse; et que, me basant principalement sur le déchiffrement de M. Westergaard, dont j'avais reconnu en grande partie l'exactitude des valeurs phonétiques énoncées, je res-

(1) *Bulletin de la Soc. de Géogr.* Janv. 1853, p. 93.

tituai une lecture qui me fournit des racines analogues à l'hébreu ou au chaldéen, ainsi que des formes grammaticales pareilles à celles introduites dans le persan moderne par le pehlwi, langue dont l'origine sémitique n'est point contestée. En même temps que je me prononçais pour l'origine sémitique de la deuxième écriture, je consacrais dans ce Mémoire quelques recherches à l'origine du peuple japhétique, que nous retrouvons occupant la Perse depuis Cyrus au VIe siècle avant Jésus-Christ, et pour lequel, d'après les indications recueillies dans Xénophon, Hérodote, Justin, Strabon et des auteurs modernes, j'ai cru reconnaître une origine scythique.

Si, d'après ces recherches, j'ai dû me borner à énoncer l'origine scythique des Paras comme seulement hypothétique, cette incertitude est née de l'absence complète de restes de la langue scythique. On en chercherait vainement des traces dans les ouvrages ethnologiques les plus célèbres. Ni l'œuvre de Hervas (1), ni le *Mithridate* d'Adelung et de Vater, ni l'*Atlas ethnographique* de Balbi ne nous fournissent des glossaires scythiques. Le seul savant qui ait rassemblé quelques mots scythiques extraits des anciens auteurs, est Wachter dans son *Glossarium Germanicum* (2), et l'unique philologue qui traite de la langue de ce peuple avec quelque développement est Ihre, dans son *Glossarium Sueogothicum* (3).

Ainsi, Hervas (4) se borne à nous apprendre que les auteurs grecs plus récents confondaient la nation turque avec celle des Huns ou Scythes : le *Mithridate* ne mentionne le nom des Scythes que dans deux lignes (5) ; Balbi s'en occupe aussi peu, et n'en parle (6) qu'en raison de la désignation vague rattachée à ce nom. Ihre, lui voue un chapitre (7) dont je ne reproduis qu'un passage, comme tout aussi conclusif : *Ut autem natio hæc (Scythica), quæ potissimam non solum Europæ sed etiam Asiæ partem suæ ditionis olim fecerat, variis aliis gentibus, vertentibus seculis, permixta fuit, et ipsa in plurimas nationes, sermone diverso utentes, sed communi tamen Scytharum nomine comprehensas, dispertita fuit ; ita per se patet, a vocibus, quas hic illic apud scriptores veteres Latinos Græcosque invenimus, quasque Scythicas fuisse perhibent,*

(1) *Catálogo de las lenguas de las naciones conocidas.* Madrid, 1800.
(2) Lipsiæ, 1737.
(3) Upsal, 1769.
(4) *Ut sup.*, vol. III, p. 279.
(5) Vol. I, p. 450 et 451.
(6) *Ut sup.*, *Disc. prélim.*, p. xxx.
(7) *Ut sup.*, p. iv. *Proœmium.*

non solum nihil certi concludi posse, sed etiam operam eos ludere, qui ex Linguæ Gothicæ aut Alemannicæ penu illa explicare annituntur, quæ Sarmatica forte sunt, aut nescio, cujus veterum dialectorum.

La collection de ces mots qui par-ci et par-là (*hic illic*) se rencontrent chez les anciens auteurs est recueillie par Wachter comme appartenant à une langue mère ou germanique (1); ils sont au nombre de quatre. Je les cite : *Æorpata*, *Arimaspu*, *Morimarusa* (encore tiré du cimbrique) et *Graucasus*. Tout le reste ne se retrouve que dans le persan.

M. Rawlinson est donc plus heureux que ces éminents philologues, et grâce à Rask, il peut embrasser sous le nom de scythique un cadre de nations dont l'une ou l'autre présente assurément la chance de rencontrer dans sa langue des matériaux pour un déchiffrement quelconque.

Le nom de Rask est imposant. Le mérite de ce savant est incontestable. On lui doit en quelque sorte, par ses précieuses remarques sur les alphabets zend et persan cunéiforme, les progrès remarquables dans ces études. Mais on ne saurait tirer de conséquence de l'autorité qui se rattache à un nom, quelque illustre qu'il soit, pour adopter comme système général (système contraire à tous ceux établis jusqu'à ce jour), des idées jetées sur le papier dans une lettre, et développées en dix-neuf pages in-12.

Telle est en effet l'origine du sens étendu du mot Scythe employé par le professeur Rask. Elle repose sur quelques pages écrites en 1819 de Saint-Pétersbourg dans une lettre à Nyerup, et publiées par Van der Hagen, le traducteur de Rask, dans son célèbre opuscule : *Ueber das Alter und die Echtheit der Zend-Sprache* (2). Voici les éléments de ce système :

Rask ne fait point descendre les Sarmates des Scythes, d'après la version d'Hérodote, qui, quoique mêlée avec la fable des Amazones, est encore la plus vraisemblable sur l'origine des Sarmates, en même temps qu'elle nous fait considérer comme seuls restes réels de la langue des Scythes ceux que nous fournissent les éléments indo-germaniques d'une date ancienne, existant dans les langues des Slaves descendants des Sarmates (3). Au contraire le savant Danois

(1) *Ut sup., Præf. ad Germanos*, § XI seq.

(2) Berlin, 1826.

(3) De savants historiens slaves, Surowiecki et Schaffarik, ont voulu ramener, dans ces derniers temps, l'origine de la nation slave aux Wendes, qu'ils identifient avec les Vindili ou Venedi de Tacite, Pline, etc. et les placent ainsi primitivemen

sépare les deux peuples de la manière la plus tranchée, et choisit exactement les dénominations de Scythe et Sarmate pour les appliquer aux deux divisions principales dans lesquelles il divise les langues.

Rask adopte donc une race sarmatique opposée à une race scythique. Il substitue le nom de ce premier peuple à celui de la race caucasienne, et classe dans sa division des *Sarmates*, dont les descendants slaves présentent dans leurs langues les analogies les moins prononcées avec ceux des peuples de la même catégorie (1) : le mède, le thrace, le lette, le slave, le gothique, le celtique et le germanique, séparé en haut et en bas allemand, qui à son tour se divise en idiomes bas allemand propre (plattdeusch), hollandais et anglais; puis en scandinave avec ses subdivisions islandaise, suédoise et danoise, qui comprend les dialectes de Bornholm, de Jutland et de Bergen.

Trop judicieux néanmoins pour vouloir soutenir sa thèse, Rask, ainsi que nous l'apprend le traducteur dans une note (page 66), changea sa dénomination générique de Sarmatique contre la dénomination habituelle et la plus appropriée pour les principaux peuples qu'il classe dans cette division, celle de Japhétique.

Mais le célèbre savant ne revint plus, ou ne s'occupa plus, à ma connaissance, de son ébauche relative à la division scythique, dans laquelle nous trouvons classés comme éléments principaux (2) les langues des Finnois, des Lapons, des Samojèdes et des Groënlandais; le basque, le celte, les langues dites caucasiennes, à deux exceptions près, qu'il remplace en ajoutant le géorgien, puis le mandschu en Chine et le turc.

Il présente comme preuve de son système, des analogies entre le finnois et le turc (page 73) comme entre le tartare et le groënlandais, et arrive au classement suivant de ses familles naturelles :

1° La famille scythique dans l'Asie septentrionale;

en Europe, sur les bords de la mer Baltique. Mais quelle que soit l'érudition dont ces savants ont fait preuve, l'idée générale qui attribue l'origine des Slaves, tant Antes que Slowenes, aux Sarmates, Iazyghes, Roxolanes et autres nations placées sur les lieux qu'occupent encore aujourd'hui les Slaves, est la plus vraisemblable. C'était celle des Gatterer, Mannert, Schlötzer, Dobrowski et d'autres savants éminents.

(1) Comp. Bopp, « Vergleichende Grammatik des Sanskrit, Zend, Griechischen, Litthauischen, Gothischen, und Deutschen, » surtout la seconde partie où il ajoute : « das Altslawische. »

(2) *Loc. c.*, p. 69.

2° Celle dans l'Amérique septentrionale, parmi laquelle il classe les Tchuktches, à l'extrémité de l'Asie;

3° La tartare;

4° La mongole, y compris la tunguse.

Tel est le plan que le célèbre philologue, frappé par des analogies incontestables dans les langues de ces peuples, auxquelles il aurait même pu ajouter des considérations physiologiques tirées de leur ressemblance physique, avait conçu; plan, dont le développement ethnographique offre beaucoup d'attraits, et, dans certaines parties, une grande vraisemblance; mais qui devient aussi vicieux par la dénomination générale de Scythique, que l'était celui du système auquel l'auteur rattacha la désignation Sarmatique sur laquelle il revint par la suite.

Si Rask avait développé son idée, il aurait reconnu l'inopportunité de ce nom de Scythe pour sa race finnoise-tartare, du moment qu'il classe le slave parmi l'autre division, et il lui aurait plutôt appliqué le nom générique de Finnoise ou Tartare, sauf à prouver d'une manière incontestable (preuve que les citations des anciens textes ne sauraient nous fournir, aussi peu que le nombre si limité de mots qui nous restent de la langue scythique), si c'est la grande branche slave, alliée à l'indo-germanique, ou la branche tartare, dont la filiation est perdue et que je suppose Hamite, qui a pris son origine dans la souche scythique.

Tenons-nous-en en conséquence, jusqu'à ce que plus de lumière soit répandue sur cette question, à l'opinion qui rattache les Scythes à la division indo-germanique. Elle s'appuie sur Flave Josèphe (1) qui comprend par Magog, fils de Japhet, le peuple que les Grecs nommaient Scythes; et sur le prophète Ézéchiel (2), qui place Magog au nord, et le montre armé et monté de la façon comme les anciens nous décrivent les Scythes, et telle que l'indiquerait leur nom (3).

M. Rawlinson passe néanmoins sur toutes ces considérations, et a choisi le système de Rask comme base philologique pour le dé-

(1) Fl. Jos., *Ant. jud.* lib. I, c. VI. Μαγώγης δὲ τοὺς ἀπ' αὐτοῦ Μαγώγας ὀνομασθέντας ᾤκισε, Σκύθας δὲ ὑπ' αὐτῶν προσαγορευομένους.

(2) Ezech., XXXVIII, 2. « Fili hominis, pone faciem tuam super Gog (super) terram Magog, » etc. et l. c., 15 : « Et venies e loco tuo, e lateribus aquilonis, tu et populi multi tecum; equitabunt equos universi ipsi, cœtus magnus, et exercitus multus. » Puis Ezech., XXXIX, 3 : « Et percutere faciam arcum tuum de manu sinistra tua, et sagittas tuas de manu dextera tua dejiciam. »

(3) Comp. Bochart Phaleg, lib. III, cap. 13, et Wachter, *ut sup.*

chiffrement des inscriptions appartenant à la deuxième écriture de Persépolis que j'ai déclarée élamite.

Espérons que l'habile philologue ne négligera pas d'ajouter dans ce cadre qu'il adopte, le hongrois, oublié dans sa classification par M. Rask; omission qui prouve la précipitation du travail de ce dernier, puisque cette langue est celle qui a été reconnue comme présentant la parenté la plus prononcée avec le finnois.

Mais même sans ce nouvel élément, la part faite au philologue est déjà assez belle. Quelle richesse pour les constructions grammaticales seulement dans le lapon, avec ses treize cas de déclinaison; dans le turc, avec ses verbes si compliqués! en voici déjà assez de ces deux langues pour caser tous les phénomènes de déclinaison ou conjugaison qui pourraient se trouver dans une langue quelconque; quelle richesse de termes surtout dans le choix illimité parmi ceux de ce nombre infini de langues et d'idiomes que renferme cette division scythique, qui s'étend de la Caucasie jusqu'au Groënland, et se retrouve en Espagne et en Laponie (1)! Bien modeste quiconque s'était borné jusqu'à ce jour à une demi-douzaine de langues disparates pour ses recherches paléographiques; et bien fortuné celui qui comme le savant officier possède cette philologie élastique, qui fonde le déchiffrement d'une classe entière d'écritures remarquables, sur une langue qui fut parlée par une race aux mille variétés, aux mille rameaux : langue dont il n'a survécu que QUATRE MOTS.

Du reste, le savant philologue ne renonce pas aux avantages que, le cas échéant, les langues hamites et sémitiques pourraient lui offrir. « Le colonel est persuadé, dit le rapporteur de l'*Athenæum*, que toutes les nations hamites, Cush, Misraïm, Nimroud et Canaan étaient scythiques; les deux premières peut-être mêlées avec des races d'origine sémitique. »

Cette clause est aussi sagace que prudente; elle permettra à M. Rawlinson d'appliquer telles racines et telles constructions grammaticales appartenant à la catégorie des langues sémitiques, que ses propres lectures ou celles de ses devanciers lui pourraient fournir pour les inscriptions du système de la seconde écriture de Persépolis, à son glossaire et à sa grammaire de la langue scythique, ou plutôt de la langue universelle retrouvée à Suse et Élymaïs, et vainement cherchée dans les ruines de la tour de Nemrod à Babylone.

ISIDORE LOWENSTERN.

(1) Rask, *ut sup.*, p. 72.

RÉSULTATS DÉFINITIFS

DES FOUILLES DE M. BEULÉ

A L'ACROPOLE D'ATHÈNES.

Il y a un an à peine, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut apprit, par une communication préalable, la découverte imprévue à laquelle venait de donner lieu l'étude d'une des questions proposées par elle aux membres de l'École française d'Athènes. M. Beulé ayant entrepris de traiter cette question, qui n'était rien moins que la description et l'histoire de l'Acropole et de ses immortels monuments, avait, grâce à une inspiration des plus heureuses, servie par des fouilles habilement dirigées, retrouvé, au pied de l'Acropole même, l'entrée antique, le mur dans lequel elle s'ouvrait, la porte faisant face aux Propylées, et les marches encore en place au bas du grand escalier qui conduisait à ce vestibule imposant de la citadelle consacrée à Minerve. Quelques mois plus tard, l'Académie, après un examen attentif du Mémoire envoyé par M. Beulé, et des dessins de M. Garnier, architecte de l'Académie de France à Rome, annexés à ce Mémoire, donna publiquement sa sanction à cette belle découverte, dans sa séance du 12 novembre dernier. A quelque époque qu'eussent été retrouvés et l'escalier, et le mur d'enceinte, et la porte, il parut évident à tous les juges désintéressés, qu'ils devaient avoir été reconstruits, dans les premiers siècles de notre ère, sur un plan primitif, et l'escalier, très-probablement, sur celui de Mnésiclès, l'architecte des Propylées. L'escalier, en effet, la porte, se trouvaient précisément dans l'axe de la porte centrale de ce monument, et la disposition des matériaux du mur, continuation manifeste des murs de Thémistocle et de Cimon, avait dû être imitée d'une disposition plus antique; la partie supérieure, élevée de $2^m,57$, sur $6^m,74$ de hauteur totale, étant composée de fragments d'une grande beauté, assemblés avec un certain goût et une certaine étude, qui rappellent les débris de temples ruinés, employés pour le couronnement du mur de Thémistocle.

M. le Ministre de l'instruction publique, frappé, autant que l'Académie, de l'importance de ces premiers résultats, décida que le temps et les fonds nécessaires pour les compléter, seraient accordés à M. Beulé; et la générosité éclairée de M. le Ministre de l'intérieur vint en aide à la sienne. Dès la fin du mois d'octobre, le jeune et courageux archéologue se remettait à l'œuvre. Il commençait par dégager le sol, dans lequel il avait fait une si heureuse trouée, d'une quantité de pierres énormes qui l'obstruaient, et qu'il mettait en réserve au-dessous de la Pinacothèque et du temple de la Victoire, pour servir à la réparation nécessaire de l'aile gauche des Propylées, dont le soubassement menaçait ruine, et pour reconstruire le mur de Cimon, démoli en vue de la misérable entrée moderne. La suite de ce travail découvrit tout le sommet du mur en marbre, dont une partie seulement avait été mise au jour par la première fouille, et qui fut retrouvé intact, sur une largeur de 25 pieds, avec la même frise et les mêmes corniches, se prolongeant régulièrement; la porte occupait le milieu de cette façade. Ainsi se changeaient en une complète certitude les probabilités précédemment acquises. Il ne fallait plus qu'ouvrir une large brèche dans la muraille moderne, et démasquer dans son entier le mur antique, pour faire reparaître à tous les yeux l'entrée véritable de l'Acropole, qui regarde le Pnyx, l'Aréopage, c'est-à-dire le centre de la vieille Athènes, et qui correspond, comme il a été dit plus haut, à la porte principale des Propylées (voy. les pl. 210, 211).

Mais indépendamment de difficultés de plus d'un genre suscitées à M. Beulé au moment de l'entreprise, et qu'il a réussi à vaincre, grâce au concours zélé de M. le directeur de l'École française d'Athènes, grâce surtout à l'intervention énergique de M. le Ministre de France, un obstacle matériel se présentait, non moins difficile à surmonter. Le mur qu'il s'agissait de démolir, et qui datait de la fin du XVe siècle, avait quarante pieds de hauteur sur dix d'épaisseur moyenne, et il était d'une construction si solide qu'il n'a pu être entamé que par le jeu de la mine : avec quelles précautions, il est aisé de le deviner, quand on songe qu'un ébranlement un peu violent pouvait causer à l'entour la destruction de tant de précieux restes de l'antiquité. Les premiers efforts, toutefois, n'ont pas tardé à être récompensés par la découverte de deux tours carrées, sur les côtés de la façade qui venait de reparaître, à droite et à gauche de la porte. L'une de ces tours, construites en belles et larges assises, est conservée tout entière; l'autre n'a perdu que trois rangs d'assises, empor-

tés par l'explosion d'une mine pendant la guerre de l'indépendance. Dans ce temps-là, elle supportait elle-même une tour moderne que les Grecs firent sauter, sans savoir que les tours anciennes posaient leur base à trente-six pieds au-dessous du sol d'alors, qui n'est déjà plus le sol actuel.

En effet, pendant que les fortifications anciennes sortaient ainsi de la terre où elles avaient été ensevelies si longtemps, M. Beulé poursuivait activement ses fouilles dans l'intérieur du bastion qui avait déjà livré plusieurs de ses secrets durant la première campagne. Les constructions plus ou moins grossières des diverses époques étaient démolies, les décombres, les terrains déblayés, et le sol antique reparaissait peu à peu. Une conjecture émise l'année dernière sur la séparation du grand escalier en deux parties distinctes, se trouvait vérifiée par le fait; plusieurs dalles du palier qui formait cette séparation étaient exhumées, quelques-unes même encore en place, et le mur pélasgique, conservé pour supporter la pente de l'escalier, le suivant graduellement jusqu'au sommet de ce palier, justifiait une autre hypothèse de M. Beulé, non moins bien inspirée. Enfin, au-dessous du piédestal d'Agrippa, venaient affleurer les premières pierres d'une muraille antique, continuation plus que probable du mur d'enceinte, masqué par les fortifications modernes.

Parmi les fragments recueillis dans le cours de ces nouvelles fouilles, les plus remarquables sont des tambours de colonnes ioniques et doriques et des débris de larmier provenant des Propylées; en fait de sculptures, la suite du piédestal qui avait excité, l'an dernier, un vif intérêt. Au lieu de la danse pyrrhique du premier bas-relief, celui-ci représente un chœur cyclique, autre solennité des Panathénées. Les huit personnages sont enveloppés de leurs manteaux, sous lesquels les mains elles-mêmes sont cachées; le chorége seul tient un rouleau de musique. Leurs poses, leur ajustement sont uniformes et réglés évidemment par une loi. Ils s'avancent d'un pas lent et cadencé, et chantent, suivant l'usage, les poëmes d'Homère. « Ce bas-relief, dit M. Beulé dans le Rapport que nous analysons, a moins de grâce mais autant d'originalité que celui des Danseurs. L'exécution en est aussi négligée, mais le style est encore d'une bonne époque; on reconnaît le sentiment qui anime les esquisses les plus rapides de l'art grec. »

Deux nouveaux fragments de Victoires ailées ont été également retrouvés, « et ils sont allés rejoindre, dit encore M. Beulé, dans le temple de la Victoire aptère, les débris mutilés de cette troupe char-

mante qui attend qu'un artiste la restaure et lui redonne la vie.» D'un autre côté, dix-neuf inscriptions nouvelles sont venues s'ajouter à la collection qu'avaient produite les fouilles précédentes; on y distingue surtout un long décret en l'honneur de Phormion, petit-fils du général contemporain de Périclès, et la dédicace d'un grand monument chorégique, élevé la même année que le monument de Thrasyllus, 316 ans avant J. C.

Parmi les constructions modernes qui ont paru mériter d'être respectées, M. Beulé cite une petite chambre détruite en partie, malheureusement, pour faire place à une batterie. Placée au-dessus de la tour septentrionale, elle était revêtue de marbres précieux et décorée avec un grand soin. La fenêtre regarde le golfe, Salamine et les montagnes du Péloponnèse. C'était, selon la pensée de M. Beulé, le réduit favori d'où quelque duc d'Athènes venait contempler une vue enchanteresse et respirer la brise du soir.

Les mois de février et de mars ont vu se terminer ces grands travaux, entrepris avec tant d'ardeur, poursuivis avec tant de persévérance et de sagacité. Un second rapport de M. Beulé en fait connaître les résultats définitifs, qui rendent à la moderne Athènes l'entrée véritable, et, à beaucoup d'égards, l'entrée antique de son Acropole. Les deux vues pittoresques, faites du premier jet, que nous publions ici, suffisent pour donner une idée générale de la découverte, aujourd'hui complète, qui, indépendamment du prix qu'elle a en soi, présente, sous un aspect entièrement nouveau le plus bel ensemble de ruines qui soit au monde. Plus tard, M. Beulé, avec un Mémoire étendu et approfondi sur ses dernières fouilles, publiera les dessins de l'architecte qui les a vu terminer, et ces dessins détaillés, techniques, confirmeront, à coup sûr, non pas sa découverte, manifeste par elle-même, mais la plupart des conclusions historiques et archéologiques auxquelles elle l'a conduit. Quel que soit, au reste, l'âge des différentes constructions qu'il a retrouvées, et dont la dernière ne peut guère dater de moins de quinze siècles; que l'escalier, la porte et le mur fortifié aient été restaurés, relevés sous Valérien ou Justinien, plus tôt ou plus tard; lorsqu'on aperçoit, du pied de la colline et à travers la porte dorique, les Propylées dans toute leur magnificence, on ne doute plus que l'entrée de l'Acropole, rouverte par M. Beulé, aux frais du gouvernement de la France, sous les auspices du gouvernement de la Grèce, que ce mur de marbre, couronné avec des entablements de temples antiques, que ces tours massives qui le défendaient, que cette rampe majestueuse, dont les marches, de

soixante-dix pieds de largeur, menaient au Parthénon, ne fussent en général conformes à l'ordonnance imaginée par Mnésiclès, sous l'inspiration de Phidias et de Périclès lui-même. Ceux que jusqu'ici le raisonnement n'avait pu convaincre, et que les plus hautes probabilités avaient trouvés rebelles, ne résistent plus maintenant au témoignage de leurs yeux, à l'effet si grandiose et si harmonieux du spectacle inattendu qui vient de leur être révélé. L'Acropole entière y gagne tant de lumière et de beauté, qu'il est évident que ce dut être là, saisi dès l'origine, son vrai point de vue, comme son accès le plus facile, en face du Pirée et de Salamine, ayant à ses pieds les collines qui formaient le centre de l'ancienne Athènes, et que dominait la colline souveraine consacrée à la vierge immortelle qui lui donna son nom.

M. Beulé, avant de quitter cette terre classique entre toutes, dont le séjour lui a été si heureux, n'a point voulu laisser son œuvre incomplète; il a voulu faire pour la Grèce, au nom de la France, tout ce qui était digne de l'une comme de l'autre. Avec les matériaux de toute espèce qu'il enlevait dans le cours de ses fouilles, et des déblais même du mur qui masquait, comme un épais rideau, la partie occidentale de l'Acropole, il construisait à mesure une large route qui permet d'arriver en voiture à la porte même de la citadelle. De cette route on aperçoit, se détachant sur le ciel bleu, les blanches colonnes et le trapèze sublime des Propylées, qu'on ne pouvait voir jadis que de loin, de la colline de Musée ou de celle du Pnyx. Sur la droite de la route, une terrasse en hémicycle a été élevée, qui ménage et de l'espace et une vue charmante du petit portique des Propylées et des murs dorés de la Pinacothèque. Une grille en fer, dont les lances écartées laissent à l'escalier et aux Propylées tout leur effet, dont les gonds s'enfoncent dans les mêmes trous du mur disparu qui avaient reçu les gonds anciens, ferme de nouveau la porte de la citadelle, petite, comme elle devait l'être, mais conduisant à la porte colossale qui donne accès au Parthénon. Enfin, l'escalier même, qu'on pouvait croire entièrement détruit, et ruiné tout à la fois sous la masse accumulée des constructions et des décombres, cet escalier majestueux recommence à former le lien nécessaire de l'entrée et du vestibule de l'Acropole, désormais répondant l'un à l'autre. M. Beulé avait eu d'abord la pensée, afin d'établir la communication, de le restaurer, sur une petite largeur, avec les débris antiques. Mais il a retrouvé une partie des anciennes constructions assez bien conservées, un assez grand nombre de marches encore en place, pour qu'il ait dû renoncer

à son projet, dans le sentiment très-juste qu'en fait de ruines comme celles dont il s'agit ici, quand une restauration n'est pas indispensable, elle est funeste, parce qu'elle altère toujours plus ou moins le caractère des monuments, et viole, en quelque sorte, le sceau que le temps leur a imprimé. M. Beulé a donc résigné spontanément, entre les mains de M. le Ministre de l'instruction publique, promoteur et appréciateur si compétent de ses découvertes, le crédit éventuel qui lui avait été accordé, de l'avis de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour un dernier travail, devenu heureusement inutile.

J. D. Guigniaut.

LETTRE

A M. L'ÉDITEUR DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*,

SUR LA VALEUR

DES HACHURES DANS L'ART HÉRALDIQUE.

Monsieur,

En me témoignant l'intention d'insérer dans votre journal mensuel quelques articles sur la gravure qui puissent intéresser vos lecteurs, vous m'avez décidé à vous transmettre les renseignements suivants sur l'origine de la valeur donnée aux hachures dans la gravure des armoiries; mais je vous avoue que le titre de votre recueil m'effraye, car il semble qu'une *Revue archéologique* ne doit contenir que des choses scientifiques sur les antiquités ; et moi, pauvre iconophile, comment oser me placer près de ceux qui parlent la langue d'Homère et discutent sur l'art de Phidias? Ce que j'ai à vous dire est bien éloigné de ces siècles anciens; je ne remonterai dans ce moment qu'au XVIIe et à la gravure employée pour l'art héraldique.

L'emploi des armoiries remonte à des époques si éloignées, qu'on ne peut les désigner avec une complète certitude ; dans les vitraux, dans les tapisseries, dans les manuscrits, les écussons sont toujours coloriés, c'est seulement sur des tombeaux en marbre, en pierre ou en bronze que l'on voit des armoiries dont les pièces n'indiquent aucune couleur, et laissent par conséquent beaucoup d'incertitude sur leur valeur. On y a remédié en créant un système tout à fait arbitraire, mais tellement clair et tellement précis, que l'usage a fini par en être généralement adopté chez toutes les nations.

Tout le monde à présent sait que, dans le blason, les métaux et les émaux sont désignés d'une manière invariable par la direction des hachures; mais quel est l'ouvrage, quel est le temps, quel est l'auteur qui le premier a eu cette idée, et comment règne-t-il tant d'incertitudes à cet égard, que beaucoup de personnes pensent que

si l'invention est bien du XVIIe siècle, le nom de l'inventeur est resté inconnu?

Une chose assez singulière, c'est que plusieurs ouvrages importants sur l'art héraldique, des thèses avec des armoiries de grandes dimensions, très-bien gravées sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, offrent de telles disparates qu'on ne peut en tirer aucune induction.

Le P. Anselme, dans son *Histoire généalogique des maisons de France*, publiée en 1718 en neuf vol. in-fol., donna un nombre considérable d'écussons gravés sur bois, mais les couleurs ne sont indiquées que par son texte. Pour peu qu'on ait eu entre les mains des ouvrages sur l'art héraldique, on a pu remarquer de graves erreurs qui font bien voir que *le graveur en taille-douce* n'avait aucune connaissance des couleurs du blason. J'ai même vu dans ma jeunesse un artiste me présenter l'épreuve d'une armoirie dans laquelle se trouvait une croix rouge dont deux branches étaient indiquées de gueules tandis que les deux autres étaient d'azur.

Ayant eu, depuis peu, entre les mains un ouvrage intitulé: « Recueil de plusieurs pièces et figures d'armoiries obmises par les autheurs qui ont escrist iusques icy de cette science, blasonnées par le sieur Wlson de La Colombière, dauphinois, suivant l'art des anciens roys d'armes, avec un discours, des principes et fondements du Blason et une *nouvelle méthode de cognoistre les métaux et couleurs sur la taille-douce;* » Paris, 1639, petit in-fol.; la fin de ce titre me porta à penser que l'auteur de l'ouvrage, bien connu par sa science dans l'art héraldique, pourrait bien être l'inventeur de cette nouvelle méthode; mais mon opinion ne fut pas admise par les personnes auxquelles je la fis connaître; j'allais peut-être l'abandonner quand je pensai que je pourrais trouver quelques renseignements dans l'épître dédicatoire à M. de Salvaing de Boissieux, ou bien dans la préface ou enfin dans « l'*Avertissement pour cognoistre les metaux et couleurs des armoiries qui sont dans ce Livre, par la Taille-douce.* »

Ce fragment d'un ouvrage rare me paraît avoir assez d'intérêt pour le donner dans son entier.

« Quelques Allemans, et entr'autres celuy qui a fait grauer à Nuremberg, en l'année 1609, la plus grande partie des Armoiries de la Noblesse Allemande, se sont seruis des lettres capitales, des couleurs et des métaux pour les dénotter. Fauin en ayant remarqué l'vsage, l'a pratiqué aux Armoiries de Monsieur le Clerc, à qui il a dédié son

Théâtre d'honneur et de Cheualerie, et non content d'en auoir loüé l'inuention qu'il appelle admirable et gentille, persuade encore tous les Graueurs françois de ne s'esloigner point de cette manière. Néantmoins comme les esprits se fortifient dans la vieillesse du monde, et que nous descouurons tous les iours de nouvelles beautez aussi bien que de nouuelles terres; ie ne crois pas qu'on m'accuse, ou du moins qu'on me trouue coulpable de vanité, quand ie diray que la connoissance que i'imprime des metaux et des couleurs par les differentes hachures, est beaucoup plus nette et plus belle que celle qui se donne par les lettres. Il y a tant de petites pièces qui entrent dans les Armoiries qu'il faut necessairement déchiffrer par ces lettres, qu'il est tout à fait impossible d'en distinguer le blason, les yeux, la langue, le bec, les griffes et les ongles des animaux, qui sont bien souuent d'vn métal ou couleur différente de celle du corps de l'animal, ne se peuuent pas connoistre, pource qu'elles sont quelques fois fort peu visibles, et par les hachures différentes tout aussi-tost on le iuge. Outre que cette inuention n'enlaidit n'y ne dégence point pour tout l'Armoirie, comme celle des lettres, au contraire elle remplit et ombrage les pièces bien mieux qu'elles n'estoient auant qu'on la pratiquast, et contente la veuë auec plus d'agréement. Dans le fueillet suiuant où sont grauez sept Escussons on en voïd la demonstration, l'or est pointillé, l'argent est sans aucune hachure, car dénotant le blanc l'on ne sçauroit le mieux faire connoistre qu'en n'y faisant rien du tout, le gueules est haché en pal, l'azur en fasce, le sinople en bande, le sable est haché doublement et le pourpre en barre; si bien que sans peine, sans enluminure, sans charger sa memoire, et sans embarasser son esprit, on connoistra les couleurs des Armoiries suiuantes, pourueu qu'on se rende cette table familière : Inuention dont ie m'asseure les Genealogistes me sçauront bon gré. »

Ce passage paraît donc bien démontrer que Wlson de La Colombière est l'inventeur de la méthode indicative des émaux par la direction des hachures. Mais l'ouvrage dans lequel il explique son système est ainsi que nous l'avons dit, imprimé à Paris en 1639, et un autre ouvrage imprimé à Rome en 1638, sous le titre *Tesseræ gentilitiæ*, par le P. Silvestre Pierre-Sainte, in-fol., semblerait pouvoir enlever la priorité à l'auteur français.

En examinant pourtant ces deux ouvrages, on verra que l'auteur français dit en propres termes : *Ie ne crois pas qu'on m'accuse, ou du moins qu'on me trouue coulpable de vanité, quand ie diray que la connoissance que i'imprime des metaux et des couleurs par les differentes*

hachures, est beaucoup plus nette et plus belle que celle qui se donne par les lettres. Et plus loing : *Inuention dont ie m'asseure les Genealogistes me sçauront bon gré.*

Peut-on croire qu'un homme d'origine écossaise, militaire dans sa jeunesse, très-chatouilleux sur l'honneur, ainsi que le fait connaître l'aventure fâcheuse qui le fit accourir à Paris pour obtenir sa grâce, un homme qui possédait une charge de gentilhomme de la chambre, qui fut créé chevalier de Saint-Michel, ait eu assez d'impudence pour se déclarer l'inventeur d'une chose qu'il aurait su être la découverte d'un autre.

L'auteur italien, le P. Silvestre, dont l'ouvrage est écrit en latin, en ne considérant que les dates, semblerait, en effet, avoir la priorité. Mais à cette époque la correspondance de Rome avec Paris n'avait pas la rapidité actuelle. Poussin, dans ses lettres à M. de Chanteloup, se plaint souvent d'attendre six mois une réponse.

L'auteur italien parle bien dans sa préface de la difficulté qu'il aura à trouver dans la langue latine des expressions nécessaires pour rendre les termes techniques d'usage dans l'art héraldique. Il décrit exactement, pages 58 et suivantes, le système qu'il va suivre, mais il ne dit pas que ce système soit *son invention*.

Ajoutons encore que l'ouvrage de La Colombière se compose de 74 pl. in-4 gravées par lui-même, il a dû s'en occuper pendant plusieurs années avant de le publier. Or, l'auteur français avait quelque renommée dans l'art qu'il professait, et le cardinal Barberin, auquel est dédié l'ouvrage, a bien pu faire connaître au P. Silvestre l'invention dont l'auteur français ne devait aucunement se cacher.

Nous croyons donc que c'est à notre compatriote qu'est due l'invention si simple et si claire d'exprimer les couleurs par des hachures en sens différents, savoir : en *pal* ou perpendiculaire, pour *le gueules*; en *fasce* ou horizontale, pour l'*azur* : en *bande* ou diagonale, partant de l'angle supérieur du haut, pour le *sinople*; en *barre*, pour le *pourpre*, c'est la diagonale opposée à celle du sinople; le *sable*, qui est le noir, a des hachures croisées perpendiculaires et horizontales; et l'*argent*, qui est blanc, n'offre aucun travail sur l'écu; l'*or*, enfin, présente un léger pointillé.

DUCHESNE aîné.

EXPLICATION

D'UNE PIERRE GRAVÉE

REPRÉSENTANT LE DIEU MARIN ÆGÆON.

Voici ce qu'on lit dans un livre qui cache, sous la modestie de son titre, le suc et la fleur des études les plus vastes et les plus saines sur l'antiquité :

« Il reste encore, dit O. Müller dans son *Manuel d'Archéologie*, plus d'une découverte à faire parmi les démons de la mer, et l'interprétation des monuments est loin d'égaler la finesse avec laquelle l'art antique les caractérisait. »

Il est à craindre, en effet, que nos études sur la mythologie maritime et les monuments figurés qui s'y rattachent ne laissent beaucoup à désirer. Il faut avouer aussi que ce sujet est vaste, car il tient une grande place dans le polythéisme grec, et s'agrandit encore par l'intervention des artistes qui vinrent donner une sorte de réalité et un très-vif éclat aux imaginations les plus fantastiques.

Ne l'oublions pas, ces maîtres divins sortaient, comme les poëtes, d'une race insulaire et navigatrice ; car cette glorieuse terre de Grèce n'est qu'une presqu'île autour de laquelle la nature a semé quelques îlots. Peintres, sculpteurs, graveurs en pierres fines voyaient de tous côtés la mer, et une mer admirable, éclairée par le plus beau soleil ; mille récits sur les monstres que recèlent les cavernes d'Amphitrite, sur les dangers de certains détroits, sur des navigateurs audacieux sauvés ou punis par les divinités des eaux, frappaient leur esprit, tandis que le murmure lointain des vagues frappait leur oreille. C'était le fonds commun où ils puisaient leurs inspirations ; c'était dans ces superstitions grossières que leur imagination, amie du beau et de la lumière, trouvait le type d'une Scylla, d'un Glaucus ou d'une Leucothoé. Cet art, qui disposait à son gré de Neptune et de son cortége, des cinquante filles de Doris, cette *thiase* enchanteresse, des Tritons aussi gais au milieu des flots de la mer sauvage, comme dit Eschyle, que les suivants de Bacchus parmi les pampres ; cet art, que ne pouvait-il faire et que n'a-t-il pas fait ?

J'ai déjà essayé de mettre en lumière un petit coin de cette symbolique, dans laquelle circule un souffle marin (1). Mes recherches m'ont amené à croire que, pour quiconque joint à l'amour des Muses grecques la curiosité de pénétrer dans le naturalisme artiste du premier âge, il importe de bien connaître ce genre de merveilleux, sorti, comme Vénus, du sein des ondes. — Qu'elle est riche, qu'elle est grande la poésie de la mer!

Aujourd'hui je reviens, non sans un certain plaisir, à de pareilles recherches. Je profite d'une occasion, celle que m'offre tout naturellement l'empreinte d'une fort belle pierre gravée que j'ai là sous les yeux, et qui représente un dieu de la mer. Il serait vraiment fâcheux qu'elle restât plus longtemps sans être publiée ou décrite.

Cette empreinte fait partie de la magnifique collection d'un des plus habiles successeurs des Lippert et des Tassie; elle sort des mains de Thomas Cades, le célèbre mouleur romain. Je dis ceci pour valider son origine. Je me réserve d'invoquer au besoin une autorité bien plus grave, celle de M. Émile Braun, le savant et excellent secrétaire de l'Institut archéologique, qui a dressé, avec la suprême patience d'un bénédictin, le catalogue de cette collection, qui s'élève d'une part à six mille neuf cent quatre-vingt-trois empreintes de pierres antiques (2), qu'il a disposées dans l'ordre my-

thologique et archéologique du *Manuel* d'O. Müller; et de l'autre à onze cent vingt-huit empreintes de pierres gravées modernes.

(1) *Recherches et conjectures sur le mythe de Glaucus et de Scylla; Annales de l'Institut archéologique de Rome, année* 1843, t. XV, p. 144 sqq.

(2) Ce catalogue, encore manuscrit, porte le titre suivant : *Descrizione di una collezione di n.* 8121 *impronte in stuca, posseduta in Roma da Tomaso Cades, incisore in gemme, cavate accuratamente dalle più celebri gemme incise co-*

Mais à quoi bon de tels détails? Il suffira aux connaisseurs de jeter un coup d'œil sur notre dessin, pour être convaincus que la pierre qu'il reproduit est une belle antique. C'est dans l'exécution, qui est large, chaleureuse, pleine d'accent, que se trouve son certificat de noblesse. Il n'y a que les graveurs de l'antiquité pour donner à une figure que cacherait une tête d'épingle la grandeur et la majesté des colosses de Phidias. Les modernes sont trop sages et trop prudents pour se permettre ce tour de force.

Cette pierre gravée, je l'ai dit, représente un dieu marin. L'artiste lui a donné la forme humaine, de la tête à la ceinture. Ici, de longues nageoires annoncent la transformation. Le reste du corps se termine par une queue de poisson qui se déploie avec une sorte de majesté sauvage. Le dieu, dont une barbe touffue couvre la large poitrine, tient la foudre de la main droite, et semble montrer le ciel de la main gauche; un trident orné de bandelettes se dresse derrière lui.

S'il est facile de reconnaître ici un dieu de la mer, il est plus difficile de lui donner un nom.

M. Émile Braun a vu Nérée dans cette figure (1). J'ai peine, je l'avoue, à admettre cette explication. Je me sens d'autant plus à mon aise pour le dire, que je suis convaincu que ce très-habile antiquaire n'attache pas la moindre importance à une opinion donnée en courant. C'est une explication de catalogue (l'on sait ce qu'elles valent généralement), et, ce qu'il faut que l'on remarque bien, une explication donnée dans un catalogue manuscrit, qui l'était du moins à l'époque où M. Braun, avec la libéralité et la bienveillance fécondes du vrai savant, m'accorda la faveur d'en prendre copie.

Le secrétaire de l'Institut archéologique de Rome, l'auteur de tant de travaux estimés, sait très-bien que, dans la science qu'il cultive avec méthode et critique, il est peu d'interprétations que l'on ne puisse combattre en toute sincérité. C'est là le côté faible de nos études; c'est aussi la source de leur progrès.

Ce qui frappe d'abord dans ce dieu marin, c'est qu'il tient la foudre. Dans quel dessein a-t-on placé l'arme de Jupiter entre les mains

nosciute che esistano nei principali musei e collez. particolari di Europa, divisa in due parti, cioè : la prima parte contiene n. 6983 impronte, tutte di gemme antiche, disposte per ordine mitologico secondo il Manuale di archeolog. del celebre O. Müller, con una collezione di scarabei ed amuleti egizii, ec., ec. La seconda parte contiene n. 1128 impronte delle migliori gemme incise dagl' incisori più distinti moderni, ec.

(1) Nereo stringente il fulmine nella destra, ed additando il cielo colla sinistra, nel campo il tridente con tenie.

d'une divinité des eaux et d'un dieu-poisson? Quelle est la signification de ce symbole? A quel dieu de la mer convient-il? Voilà ce qu'il faut chercher, et ce que nous trouverons peut-être. Pour l'instant, je demande la permission de le dire, cet attribut me démontre que le dieu représenté sur notre pierre n'est pas Nérée.

Deux traits principaux caractérisent ce personnage mystique : la vieillesse et le don de prophétie (1). Dans l'*Iliade*, il se nomme le vieillard de la mer (2); certains vases nous le montrent couronné de cheveux blancs (3). Sur ce point, et sauf quelques rares exceptions (4), l'accord est parfait entre les monuments littéraires et ceux de l'art. L'attribut de la foudre, auquel rien ne répond dans la légende de Nérée, ne serait pas figuré ici, qu'il serait encore difficile, pour ne point dire impossible, d'assimiler l'époux décrépit de Doris à ce dieu marin et presque athlétique qui figure en tête de notre Mémoire (5).

Seul parmi les divinités qui habitent au milieu des intarissables flots de l'Océan, Neptune pourrait revendiquer le droit de manier la foudre. Un vase de Chiusi (6) nous le montre tenant en main un trident,

(1) Il faut reconnaître toutefois que la faculté prophétique est vulgaire chez les dieux marins. Qui donc, plus que le matelot exposé sans cesse à de grands périls, a besoin de connaître l'avenir? Les anciens en avaient fait l'observation : Ποσειδῶν καὶ Ἀμφιτρίτη καὶ Νηρεῖς καὶ Νηρηΐδες — Πολλάκις δὲ καὶ σεισμὸν καὶ ὄμβρον προηγορεῦσαν ἐσόμενον. Artemidori *Oneirocritica*, L. II, chap. XLIII, p. 137.

(2) Ὀψόμεναί τε γέρονθ' ἅλιον. L. XVIII, 141.

(3) Gerhard, *Auserlesene griechische Vasenbild.* S. 36, taf. VIII. *Phurnutus*, I, 23, a remarqué judicieusement que les cheveux blanchis pouvaient être une allusion à l'écume des flots. La même idée reparaît sous une forme plus gracieuse, dans la néréide *Kumopolia*.

(4) Sur un vase du musée de Naples (*Mon. inéd. de l'Instit. arch.*, pl. XXXVII), on voit, il est vrai, un dieu marin pisciforme, auquel l'interprète de ce vase a donné le nom de Nérée, bien que ce personnage soit dans la force de l'âge. Cf. *Ann. de l'Inst. archéol.*, 1832, p. 99.

(5) Je ne puis partager l'opinion de M. Gerhard, qui suppose que le dieu marin armé de la foudre, qui se voit sur le beau sarcophage du palais Corsini, à Rome, peut être Nérée, et que s'il tient en main l'attribut de Jupiter, c'est uniquement pour marquer sa supériorité sur les divinités marines dont il est entouré. (Voy. *Bœschreibung der stad.* Rom. III, 3, S. 607). En effet, l'éminent antiquaire a reconnu lui-même combien il était difficile de trouver une explication satisfaisante de ce bas-relief, où les divinités de la mer se présentent avec les attributs les plus insolites, tels que le casque, le glaive, l'arc et le carquois. Cette composition est conçue dans le système particulier aux sarcophages, monuments où le caprice et la fantaisie parlent bien plus haut que la mythologie. Si donc M. Gerhard suppose qu'il n'est pas impossible de reconnaître ici Nérée et Doris, je n'entrevois pas non plus de raison bien convaincante pour m'empêcher d'y voir à mon tour Ægæon et la néréide Cymopolia; car nous sommes dans le domaine des conjectures hasardées.

(6) Panofka, *Archäologische Zeit.* 1851, n° 27, taf. XXVII; Cf. Winckelm., *Monum. ined.*, t. I, 4; et Gerhard, *Prodrom. mytholog.*, 5, not. 21.

et armé du dard vigilant de son frère. Mais si Poseidon paraît sur ce vase avec le tonnerre dans ses mains, c'est en compagnie du Jupiter céleste et du Jupiter souterrain, également armés de la foudre. C'est, comme on l'a dit, une inspiration hiératique, un souvenir du triple Jupiter de Larisse. Cet exemple ne pourrait donc point nous autoriser à croire que nous avons Neptune sous les yeux.

Je suppose maintenant qu'une critique large, élastique, un peu flottante, vienne soutenir que, Neptune se confondant avec Jupiter, un échange d'attributs peut s'opérer entre eux : je répondrai que les artistes ne s'élevaient que rarement jusqu'aux cimes brumeuses de la théologie syncrétique, surtout à l'époque du plein épanouissement de l'art grec.

Mais une autre objection pleine de force vient combattre cette hypothèse. Elle se tire de ce sentiment exquis des convenances naturelles, par où brillent surtout les œuvres grecques. On ne voit point ces maîtres habiles faire descendre les grandes individualités de la mythologie, Jupiter, Neptune, Pluton, au-dessous de la forme humaine; ils ne se permettent l'association de la nature animale à la nature humaine, cette débauche de l'esprit plastique, qui est l'écho si l'on veut d'une symbolique primitive et grossière, que dans les créations hybrides des Scylla, des Harpies, des Sirènes, des Centaures, etc. (1). Triton et quelques divinités marines de bas étage font seuls exception à cette loi préconisée par un art délicat. Il suffit d'être tant soit peu familiarisé avec les monuments pour être convaincu de la justesse de cette observation. M. Braun, qui les connaît si bien, a déjà remarqué qu'il n'avait point encore rencontré de Neptune pisciforme (2); et un autre antiquaire, dont tout le monde admire la science, fait à peu près le même aveu (3).

Je le répète, ce n'est point l'image de Neptune que nous avons sous les yeux.

Nérée et Poseidon écartés, quel serait celui, parmi les dieux marins du second ordre, auquel reviendrait l'honneur insigne de porter la foudre? Je n'en connais qu'un seul, et c'est Ægæon.

Ce nom se trouve au début de l'*Iliade*. Homère dépeint Ægæon quittant, sous la conduite de Thétis, les plaines azurées de la mer

(1) Nous rappellerons ici les excellentes observations de M. Raoul Rochette, *Cours d'archéologie*, 1828, p. 174.

(2) « Nessun esempio m'è noto di Nettuno talmente foggiato. » *Annal. archeolog.*, 1841, p. 97.

(3) M. Gerhard, *Vasenbild. Auserles.*, S. 35.

pour les brillants sommets de l'Olympe. Ægæon vient pour y défendre Jupiter, que Junon, Neptune et Minerve veulent détrôner. Il vient lui prêter le secours de ses cent mains; car il est un des trois Hécatonchires. Si les hommes le connaissent sous le nom d'Ægæon, les dieux, qui savent que sa force est prodigieuse, lui donnent le nom de Briarée (1).

Voyons le récit d'Hésiode. Ægæon-Briarée est fils du Ciel et de la Terre, et frère de Cotus et de Gygès, triade qui correspond à une autre triade fraternelle, aux trois Cyclopes, issus aussi, comme les Hécatonchires, d'Uranus et de la Terre, et dont la savante industrie arma Jupiter de la foudre (2).

Ainsi deux croyances opposées sur l'origine d'Ægæon se manifestent à l'aurore de la poésie grecque : l'une, qui ressort des vers d'Homère (3), reconnaît dans Ægæon un fils de la Terre et de Neptune; l'autre, qui a pris place dans les généalogies cosmogoniques d'Hésiode, fait d'Ægæon un des enfants de la Terre et d'Uranus.

L'un de ces deux points de vue semble s'être prolongé à travers les siècles.

L'auteur d'un poëme sur la guerre des Titans, Eumélus (4), qui vivait environ 735 ans avant l'ère chrétienne, paraît s'être attaché à la tradition homérique; car il donne pour père à Ægæon, Pontus, l'onde amère, notion qui reparaît chez un poëte d'une époque postérieure, chez Ion, auteur de dithyrambes et de tragédies. Ion, reprenant à nouveau la légende mise en œuvre par Homère, célèbre Ægæon, le fils de Thalassa (l'onde salée), abandonnant la mer mugissante pour suivre Thétis (5).

Voulez-vous suivre le prolongement de cette idée mythologique, vous verrez Ægæon-Briarée descendre peu à peu jusqu'au dernier échelon. L'appui, le défenseur, le sauveur du maître des dieux paraît avoir sensiblement décliné dans l'esprit des grammairiens et des scholiastes, et, qui pis est, dans l'imagination des poëtes de la moderne antiquité. Ce n'est plus alors qu'un dieu marin vulgaire, et même un des monstres de la mer, θάλασσιον θηρίον (6). Ovide ne le traite

(1) *Iliad.*, I, 402 et 405.
(2) *Theog.*, 139 sqq.
(3) Cf. Eusthat., *ad Homeri Il.*, p. 122, 20.
(4) *Ap.* schol. *ad* Apollon. Rhod., *Arg.*, I, 1165.
(5) *Ibid.*, *loc. cit.*
(6) *Ibid.*, *loc. cit.* Cf. schol. *ad Hom. Il.*, A, 399.

guère avec plus d'indulgence. Il décrit Ægæon saisissant les baleines de ses bras nerveux :

> Balænarumque prementem
> Ægæona suis immania terga lacertis (1).

Le point de vue symbolique et cosmique d'Hésiode se perd après lui. Je ne puis dire qu'il existe dans Apollodore, qui s'est borné uniquement à copier Hésiode (2). Le caractère titanique d'Ægæon-Briarée, et même son caractère marin, disparaissent dans certains récits, bien que son nom y figure en première ligne. Callimaque nous dépeint Briarée étendu sous la Sicile, qu'il fait trembler au moindre mouvement (3). On devine que ce Briarée de Callimaque n'est pas le véritable, celui d'Homère, et que tout simplement le poëte alexandrin a donné ce nom de Briarée au Typhon d'Eschyle. Il en est de même de ce cyclope Ægæon, père d'Ætna et de Sicanus, dont parle Démétrius de Callatia (4); celui-là, certes, n'est pas de la famille des Hécatonchires. Quant à cet Ægæon qui fut *noyé* par Neptune, selon Tarreus (5), on a le droit de douter qu'il soit fils de Pontus et de Thalassa. Ceci a une forte senteur d'évhémérisme; l'exemple le plus curieux en ce genre est celui que nous fournit Arrien, cité par Eustathe. « Ægæon, dit-il, est fils de la Terre et du Ciel; et, vainqueur sur mer (on ne nous apprend point dans quel combat), il se servit de l'île d'Eubée comme d'une place de guerre d'où il faisait des sorties, ce qui lui donna la facilité de soumettre les Cyclades (6). »

Nous prions nos lecteurs de remarquer comme la veine inventive et poétique se dessèche et s'amincit, à mesure que nous avançons dans les siècles, comme le mythe devient aride et plat. Quelle distance entre l'Ægæon d'Homère et celui d'Arrien! C'est que le réalisme est désormais entré dans la mythologie, et qu'il l'a domptée.

La légende d'Ægæon-Briarée ne pouvait échapper à l'exégèse des modernes. Déjà les anciens avaient voulu pénétrer le sens caché

(1) *Metam.*, II, v. 9.
(2) I, 1.
(3) *Hymn. in Del.*, v. 141-3.
(4) *Ap.* schol. Theocr., I, 65.
(5) *Ap.* schol. *ad* Apollon. Rhod., *Arg.*, *loc. cit.*
(6) Je citerai textuellement ce passage, car il est curieux : Φησὶ γὰρ ἡ τοῦ Ἀρριανοῦ ἱστορία ὅτι Βριάρεως, Γῆς καὶ Οὐρανοῦ παῖς, θαλαττοκρατήσης ὁρμητηρίῳ ἐχρήσατο. Εὐβοίᾳ τῇ νήσῳ, κἀκεῖθεν ὁρμώμενος κατεστρέψατο τὰς Κυκλάδας, ὃς καὶ Αἰγαίων ὠνομάσται ὑπὸ τῶν ἀνθρώπων.

Eustath. *ad Hom. Il.*, p. 123, 35.

de cette fable. Lydus (1), ainsi qu'Eustathe (2), nous a laissé quelques traces de ces interprétations. Briarée, disait-on, représente l'hiver. Ces nombreuses mains — il s'agit d'un Hécatonchire — ces nombreuses mains indiquent que, dans cette saison, le principe humide se manifeste de toutes parts. La lutte contre Jupiter (3) (en sa qualité de Titan), c'est la lutte de l'hiver contre le Soleil, et son alliance avec ce dieu exprime le mélange du chaud et de l'humide (4).

Disons que M. Creuzer s'est fait simplement l'écho de cette théorie (5). Passons rapidement sur une foule de petites interprétations plus ou moins hasardées, bien qu'on puisse y rattacher quelques noms très-respectables. Laissons de côté Heyne, Zoega, Buttmann, Kanne, Hermann, Schwenck, parmi lesquels il en est qui prennent Ægæon pour la haute mer, et d'autres pour la grêle. J'ai hâte d'arriver au moment où l'exégèse de ce mythe s'agrandit, se fonde, et prend un caractère vraiment philosophique, philologique et réfléchi.

Je dois supposer que tous mes lecteurs connaissent le livre de M. Welcker sur la célèbre trilogie d'Æschyle (6). Or, dans ce livre, et tout à côté d'une dissertation où l'illustre critique fait jaillir quelques lueurs dans la ténébreuse question des Cabires, on trouve une dissertation plus courte, mais non moins intéressante, dont voici le titre : *Jupiter et Briarée-Ægæon.*

Selon M. Welcker, l'alliance du dieu et de l'Hécatonchire signifie tout simplement qu'en l'absence des nuées qui s'élèvent de la mer, Jupiter n'aurait pu lancer sa foudre. Ce serait une manière homérique de dire qu'il ne peut pas tonner quand il fait trop sec. On va voir qu'Hésiode se place dans un ordre d'idées analogues. En effet, lorsque le poëte panthéiste ne fait qu'une famille des Cyclopes et des Hécatonchires, il veut peindre à sa façon la formation des orages. Sous

(1) *De Mensibus*, IV, 3.

(2) Eustath. *ad* Il., p. 122, 30.

(3) Servius (*ad* Virgil. *Æn.*, VI, 287) nous apprend que quelques mythologues, loin d'admettre l'alliance de Briarée avec Jupiter, croyaient au contraire que le *centimane* avait pris parti contre le nouveau roi de l'Olympe, lequel l'aurait foudroyé et précipité dans les enfers. On reconnaît ici, comme dans Lydus, la vieille légende de Typhon mise en contact avec celle d'Ægæon-Briarée.

(4) Καὶ σύμμαχος αὖθις αὐτῷ γίνεται διὰ τὸ τὴν ὑγρᾶν οὐσίαν σύμμαχον εἶναι τῇ θερμῇ. Lyd., *loc. cit.*

(5) *Symbol. und Mythol.* II, S. 329.

(6) *Die Æschylische Trilogie Prometheus und die kabirenweihe zu Lemnos nebst Winken über die Trilogie des Æschylus überhaupt. Darmstad*, 1824.

les replis transparents de la légende cosmogonique, on entrevoit le feu céleste, que Brontes (le tonnerre), Steropes (l'éclair), et Arges (la rapidité de la foudre) (1), personnifient, et nous montrent s'associant à l'élément humide, représenté par Cotus, Gyges et Briarée-Ægæon (2). Ainsi le fond de la pensée antique, cette vue intelligente, quoique superficielle et indécise, jetée sur la nature, et grossièrement sentie par Lydus et les autres mythologues, se trouve parfaitement saisie et indiquée chez M. Welcker.

Avec non moins de sagacité, l'habile critique a reconnu le lien secret qui unit le mythe d'Ægæon au mythe de l'Égide.

En effet, qu'est-ce donc qu'Ægæon et l'Égide? Deux manières diverses d'exprimer l'orage. Αἰγαίων et αἰγὶς n'ont qu'une seule et même racine ἀΐσσω, verbe qui exprime le mouvement (3). Or, l'orage et la tempête, c'est le mouvement dans l'air et dans les eaux (4). Prenez l'un après l'autre différents mots qui sortent de ce radical, vous trouverez toujours la même idée : ἀΐξ (5) signifie un vent impétueux, αἴγες les vagues irritées (6), αἴγιδες les ouragans furieux (7), toutes acceptions qui rentrent dans l'idée générale de l'Égide αἰγὶς (8), cette peau de chèvre (αἴξ) qui n'est autre que le hiéroglyphe de Jupiter Ægiochus, le Jupiter des tempêtes (9).

Je me fais, mais à ma manière, l'organe de M. Welcker, et je cherche à dégager ce que j'appellerai sa découverte, indiquée (parce

(1) Βρόντης, Στερόπης, Ἀργής. Æschyl., *Trilog.*, s. 127.

(2) M. Welcker a rapproché l'Hécatonchire Gyges du roi de Lydie du même nom, et de l'Ogyges de la Béotie et de l'Attique, qui, l'un par son déluge, l'autre par son lac, ne sont rien de plus que des personnifications historico-mythologiques.

(3) Τὸ δὲ αἰγίς, παρὰ τὸ ἀΐσσω τὸ ὁρμῶ. Etym. M. verb. Αἰγίς. On lit dans Eustathe : Καίριον δ' ἐπ' ἀνέμων τὸ ἀνήιξαν, εἴγε τὸ ἀΐσσω, ἐξ οὗ τὸ ἀναΐσσω, ἐκ τοῦ ἄω τὸ πνέω γίνεται, ἀφ' οὗ καὶ ὁ ἄνεμος. P. 1296, 21.

(4) *Weil* ἀΐξ, ἀϊκή, καταΐξ, αἴγις, *nicht vom Stoff, sondern von der Bewegung und Erscheinung hergenommen Eschyl. Tril.* S. 153.

(5) Ἀνέμων ἀΐκες, Apoll. Rhod., 4, 820.

(6) Αἴγες τὰ μέγαλα κύματα ἐν τῇ συνηθείᾳ, καὶ ἐπαιγίζω ἐπὶ τοῦ σφόδρως πνέω, τοῦ ἄστερως τῆς αἴγως λαμψάντος σφόδροι πνέουσιν ἄνεμοι. Suidas, etc., etc., *sub. v.*

(7) Αἴγιδες, καταιγίδες, οἱ ἄνεμοι. Etymol. M. *loc. cit.* Lydus au contraire entend à peu près par αἴγιδες les carreaux de la foudre. Αἴγιδες γε μὴν λέγονται οἱ ἐν συστρόφῃ πυρὸς φερόμενοι. *De Ostentis*, cap. XLIII.

(8) Il est impossible de ne pas remarquer la relation de ces mots αἴξ, αἴγες, αἰγὶς, αἴγιδες; il y a là une sorte d'allitération, et une concordance dans les sons fondée sur l'onomatopée; car le son sifflant qui fait la base du radical rappelle le bruit du vent et le murmure des vagues.

(9) Αἰγὶς ὁ ἄνεμος. *Etym. Gud. sub v.* Αἰγιόχοιο. M. Welcker aurait pu ajouter que, dans un autre ordre d'idées, le loup, λύκος, était le hiéroglyphe du Jupiter Lycæus ou lumineux.

qu'il est bien riche en ce genre) si négligemment qu'il faut y regarder d'assez près pour ne pas passer à côté.

Si M. Welcker nous a montré l'idée première d'Ægæon, s'il nous a fait toucher du doigt l'armature, le noyau de la statue, s'il en a très-bien indiqué ce que je me permettrai de nommer le côté officiel, il me semble qu'il en a laissé complétement dans l'ombre le côté populaire, le côté fantastique et grossier, celui qui est plus profondément marqué par toutes les terreurs de la superstition, toutes les hallucinations qu'enfante la crainte, et le plus important peut-être. Cette face d'Ægæon qui ne se laisse entrevoir chez les poëtes que sous les formes adoucies de l'euphémisme, sous ces apparences pures et radieuses qui enveloppent tout en Grèce, même le rêve de la populace (1), ne serait-ce pas celle qui se reproduit dans certains récits des temps postérieurs, où l'on range ce Titan parmi les monstres de la mer? Serait-ce une erreur de croire que le fils des flots irrités (2), l'époux de la vague blanchissante (3), fût aussi considéré comme le mauvais génie de la mer Ægée, mer dangereuse, célèbre dans toute l'antiquité par ses nombreux naufrages? Ægæon était le démon des tempêtes sur ces plages humides bouleversées par les αἴγιδες; c'était l'Adamastor de ces parages classiques et dangereux (4).

(1) Le livre d'Artémidore sur l'interprétation des songes contient un petit chapitre où les divinités de la mer sont dépeintes comme les plus trompeuses de toutes: Προτέυς δὲ καὶ Γλαῦκος, καὶ Φόρκυς, καὶ οἱ περὶ τούτους δαίμονες, δόλους καὶ ἀπάτας σημαίνουσι διὰ τὸ εὐμετάβολον τῆς ὄψεως. *Oneirocrit.* II, cap. XLIII, p. 137.

(2) Suivant Homère, Ægæon est fils de Neptune (*Il.* I, 402; Cf. Eustathe, 124, 31). Selon Hésiode (*Theog.*, 815), il n'est que son gendre. Il est clair que ce père et ce beau-père représentaient dans l'idée antique un aspect particulier de la mer, la mer sombre, agitée, houleuse; ce qui se traduit dans le langage des Grecs par le Neptune-Ægæon; voilà tout le secret de cette parenté. Cf. Hezych. *sub v.* Izetes *ad Lycophr.* 135.

(3) La néréide *Kymopolia* (la blancheur de l'écume) est la digne sœur de la néréide *Glaucé*, qui personnifiait la couleur de la mer lorsqu'elle est peu profonde et repose sur un fond de sable blanc. Voy. *Mythe de Glaucus et de Scylla, Annal. de l'Inst. archéol.*, t. XV, p. 174.

(4) Semée de récifs et d'écueils, resserrée dans une foule de détroits, agitée par les vents du nord (les vents étésiens) qui soufflaient régulièrement tout l'été, plus profondément agitée encore au lever de la constellation de la Chèvre, dont l'apparition était toujours le signal des tempêtes, la mer Égée passait dans l'antiquité pour la plus redoutable de toutes les mers connues. C'était surtout dans le voisinage de l'Eubée, comme nous l'apprend Philostrate (*Vit. Apollon.*, IV, 15), qu'elle se montrait plus orageuse, et c'est justement la raison pour laquelle Homère fait choix de cette île pour placer le culte du Neptune-Ægæon, c'est-à-dire du dieu des vagues irritées (voy. Eustathe, p. 708, 30, mais surtout l'excellent article de M. Preller sur Neptune, dans l'*Encyclopædie Pauly*). On remarquera que c'est de l'Eubée que

Représentez-vous un nautonier perdu par un gros temps au milieu des Cyclades ; autour de lui, une mer écumante, creuse de profonds ravins ; à l'horizon, elle semble se confondre avec des montagnes de nuages sillonnés par les éclairs. Qu'il soit assez heureux pour échapper à la mort, il dira au retour qu'il a vu Ægæon (1) !

Revenons maintenant à notre pierre gravée.

Pour expliquer ce monument, l'exposition du mythe d'Ægæon devenait d'une nécessité absolue; et si le lecteur trouve la digression un peu longue, du moins il saura bien quels sont les motifs qui nous font incliner à croire que c'est l'image d'Ægæon-Briarée que nous avons sous les yeux.

Considéré dans le détail comme dans l'ensemble, rien dans ce monument ne s'oppose à notre interprétation. Le symbole de la foudre, le bras levé vers le ciel, peuvent indiquer qu'Ægæon y a combattu pour le nouveau tyran de l'Olympe. Le trident, et cette queue ondoyante et puissante, vraie queue de monstre (2), qui, d'un seul coup, peut faire sombrer une galère, nous ramènent à l'empire de Neptune. Ici le double aspect du mythe est reproduit avec délicatesse et précision.

Qui nous défend de croire qu'à une époque où l'art était en pleine floraison, un graveur en pierres fines ne se soit épris de cette légende? Car elle est belle et nationale, car elle tient sa place dans le rituel homérique, en même temps qu'elle condense, sous une forme saisissable à l'esprit, les terreurs et les cauchemars du marin. Ne voyez-vous pas qu'elle autorise grandement l'association des formes humaines à la nature animale? Avec quel plaisir la pointe et le burin vont unir d'un lien indissoluble le torse d'un Jupiter aux replis luisants d'un serpent marin! Allons, l'occasion est bonne, l'artiste

sort cet Ægæon noyé par Neptune, dont nous avons parlé plus haut, et l'Ægæon d'Arrien, ce grand vainqueur des Cyclades. Quelle singulière transformation!

(1) Rien de plus ordinaire que cette scène dans la vie du marin ; mais que le génie de la muse tragique s'en empare, et vous aurez alors cette magnifique peinture d'une tempête, par laquelle se termine le *Prométhée enchaîné* d'Eschyle : Ξυντετάραται δ' αἰθὴρ πόντῳ, l'air et la mer se confondent, v. 1088. Si c'est au contraire l'esprit de la vieille légende, vous vous trouvez en face d'une personnification de la tempête sur les flots, de l'ouragan balayant l'écume des vagues, tandis que la foudre éclate sur le vaste sein de la mer ; en un mot, vous avez le type d'Ægæon.

(2) Remarquons que cette demi-lune qui termine la queue de poisson de notre dieu marin était une forme consacrée. Apollonius de Rhodes (*Arg.* 1597-1617), qui dépeint un dieu de la mer apparaissant aux Argonautes, lesquels l'invoquent sous les noms de Triton, de Phorcus et de Nérée, et même d'un monstre marin, ἅλιον τέρας, signale ce détail curieux, mais qui n'est, en définitive, qu'un emprunt fait à la nature, selon la remarque judicieuse du scholiaste d'Apollonius, *loc. cit.*

plein d'ardeur se met à l'œuvre, une image gravée avec chaleur sort de ses mains expérimentées, la nôtre peut-être, notre Ægæon!

Voulez-vous une autre hypothèse? Elle n'est pas moins probable. Notre pierre n'est peut-être qu'une copie d'un original grandiose. Pourquoi ne verrions-nous pas ici la reproduction d'une statue de maître? Le haut goût, l'élan, la fierté, la grande tournure, tout ce qui caractérise le talent du patient et puissant Scopas (1), ce Phidias des dieux de la mer, tout cela se retrouve, sans être beaucoup affaibli par des proportions microscopiques, dans cette figure qui peut-être a orné la main de quelque riche ναυκράτης, ou patron de vaisseau.

Je souhaite que mon interprétation ne paraisse point trop hardie, et soit adoptée; car on va voir qu'il y a disette d'Ægæons dans le domaine des monuments figurés.

L'Ægæon que M. Millingen avait rencontré dans la numismatique de Cumes (2) en a été chassé par le savant Anglais lui-même; il a annoncé plus tard qu'il fallait voir ici Glaucus ou Triton, divinité marine en haute vénération chez les Grecs des colonies italiques. Honneur à M. Millingen, qui, avec une modestie et une bonne foi trop rares chez les savants, confesse qu'il s'est trompé (3)!

Le Briarée-Ægæon du docte Anglais s'étant évanoui, je n'en vois plus qu'un seul: c'est celui de MM. Lenormant et de Witte.

Tous les archéologues connaissent une bague en or, publiée par M. Micali. Cette bague de style étrusque, ou plutôt oriental, représente une figure virile, barbue, dont la partie inférieure se termine par une queue de poisson, de laquelle semblent sortir une tête de lion, une autre de cheval, une troisième de serpent (4).

Grâce à cette figure, ces deux habiles mythologues ont ouvert aux

(1) Pourquoi en effet cette figure ne serait-elle point empruntée à ce groupe de Scopas qui ornait, du temps de Pline, le temple de Cn. Domitius, au cirque Flaminien; groupe qui représentait Neptune, Thétis, Achille, les néréides assises sur des dauphins, des cétacés, des chevaux marins, des tritons, le cortége de Phorcus, et beaucoup d'autres figures marines, *ac multa alia marina?* Pourquoi notre Ægæon ne ferait-il pas partie de *ces autres divinités marines?* Ce groupe immense, tout entier d'une même main, et qui serait encore admirable, ajoute Pline, quand bien même l'artiste y aurait consacré sa vie tout entière; ce groupe, par son suprême mérite, par sa célébrité universelle, conviait les copistes, et on devait en trouver mille reproductions partielles en Grèce ou en Italie. (*H. N.*)

(2) *Médailles grecques inédites.*

(3) *Sylloge of ancient uned. coins of Greek cities and kings*, p. 13.

(4) Ce monument trouvé à Chiusi, et dans lequel M. Micali reconnaît une chimère, a été publié par lui, *Storia degli ant. pop. ital.*, tav. XLVI, 19. M. le duc de Luynes est aujourd'hui le possesseur de cette bague.

lecteurs de la *Nouvelle Galerie mythologique* (1) des perspectives infinies (2). Elle prouve qu'Ægæon est la forme mâle de plusieurs autres monstres femelles, tels qu'Ægis, la Chimère et même la Gorgone ; elle sert à prouver qu'Ægæon est fils de la Chèvre, c'est-à-dire de la Terre, car la terre a pour symbole la chèvre, dont la peau devient l'Égide. Voici ce qui couronne cette brillante théorie :

« L'Égide, c'est l'attribut essentiel de l'être puissant qui occupe le centre de l'univers ; cet être, dont les commotions font les tremblements de terre, dont la bouche vomit les flammes, qui, du fond de l'abîme, soulève les flots de la mer, quand il se produit sous sa forme la plus terrible, est Typhon, Briarée, Ægéon, ou tout autre géant. Tout ce qui dans la nature est action de la flamme, souffle destructeur, appartient à cet être central. »

Avouons que l'interprétation de M. Welcker est bien mesquine en comparaison de cette exégèse encyclopédique ; c'est pour cela sans doute que les deux savants auteurs ne l'ont pas cité.

Il y a cependant un point qui m'embarrasse : je voudrais savoir si la bague de M. Micali représente Ægæon. La démonstration des deux habiles antiquaires ne me paraît pas convaincante, bien que je sois tout prêt à m'incliner devant leur autorité.

Ainsi j'insinuerai modestement qu'il serait très-possible que la figure, représentée sur cette bague, n'ait point en réalité de signification mythologique, ce qui serait malheureux. Elle appartient à cet art étrusque dont personne n'ignore les fantaisies grotesques, les superpositions bizarres, les prédilections monstrueuses, toutes choses dans lesquelles il se montre le copiste ou le descendant de l'art asiatique (3). Par exemple, M. Gerhard parle d'un bijou étrusque représentant une espèce de Chimère, mais où la tête de la chèvre est remplacée par celle d'un âne (4). Que fera-t-on, je le demande, de ce baudet ? Dans quel mythe le placer ?

Je commence à être fort inquiet sur la parenté d'Ægæon avec

(1) P. 31.

(2) Cf. J. de Witte. *Étude du mythe de Géryon*, p. 72. Paris, 1841.

(3) Nous sommes forcé de l'avouer, mais O. Müller range très-catégoriquement la bague publiée par M. Micali parmi les fantaisies de l'ornementation, ces sortes d'arabesques humaines, *arabesken artigen figuren*, où se retrouvent toutes les tendances vers le monstrueux et l'impossible, qui distinguent l'art de la Babylonie et de la Phénicie (*Handbuch der archeolog.*, 55, 75). Ajoutons que M. Welcker paraît avoir eu la même idée ; car ce savant, qui devait connaître l'Ægæon de la *Nouvelle Galerie mythologique*, n'en parle point dans la troisième édition du *Manuel d'archéologie*, préparée par ses soins.

(4) *Hyperborische romische*, etc., t. I, S. 240.

Ægis et la Chimère. La position d'Ægæon auprès de l'être central qui vomit la flamme ne me paraît pas non plus chose fort assurée.

L'étude des monuments a ses hasards comme la guerre, ses bons et ses mauvais jours. La sagesse consiste à ne pas tenter de prendre de vive force les positions inexpugnables. C'est défier la fortune et le bon sens, et ils ne s'en vengent que trop.

La génération érudite actuelle renferme dans son sein un certain nombre d'antiquaires qui semblent faire à plaisir l'emploi le plus abusif, l'application la plus fausse des doctrines de M. Creuzer. Lui laissant l'esprit généralisateur, la science éprouvée, le souffle poétique, la gravité, l'éclat, ils lui ont pris les conjectures risquées, la roideur systématique, et surtout le syncrétisme, cet étrange système; ou plutôt ils se sont précipités après lui dans ce gouffre profond où les idées légendaires de tous les temps et de tous les pays s'entassent confusément. Pour reconnaître les traits de l'âge mythique, cette adorable enfance de l'esprit humain, ils ont braqué sur le passé une longue lunette aux verres troubles et grossissants. Armés de la serpe des néo-platoniciens, ils ont essayé de tailler à leur manière le jet vigoureux des primitives croyances, l'arbre aux mille rameaux capricieux et touffus sous lequel l'antiquité tout entière s'est abritée. Rapprochant les éléments les plus hétérogènes, les faits les plus contraires, franchissant les intervalles, comblant les limites, ils se sont composé une mythologie dont le polythéisme semble le point de départ, mais qui, dans le vrai, aboutit au monothéisme, et nous ferait croire que, même en plein XIXe siècle, Huet et Guérin du Rocher ne sont pas morts, ces savants profonds, mais entêtés, qui reconnaissaient Orphée dans Loth, et Moïse dans Minos.

Fort heureusement qu'à côté de cette petite église qui menace ruine aujourd'hui, mais qui, dans son bon temps, a pu compter parmi ses fidèles quelques *scholars* inexpérimentés, s'élève une nouvelle doctrine où circule le véritable génie de l'antiquité. L'Allemagne est son foyer; l'Allemagne, qui nous devance toujours dans les voies de la science, mais en abandonnant à l'esprit français le soin de vanner et de mettre en lumière les produits abondants et mélangés de sa moisson intellectuelle (1). Cette école vraiment critique tend de plus

(1) C'est à M. Guigniaut que nous devons l'alliance encore si récente de l'érudition allemande avec l'érudition française. En introduisant chez nous ces riches théories, en agrandissant notre horizon de l'horizon germanique, en continuant l'accomplissement de cette œuvre pendant un quart de siècle, en dépit de l'indifférence ou même de la légèreté presque railleuse avec laquelle le public accueille

en plus à débarrasser l'étude des religions de la Grèce de l'éclectisme alexandrin et d'un sabéisme suranné; elle veut remonter par delà les pieux mensonges orphiques et les allégories savantes et calculées du stoïcisme, jusqu'à ces temps de foi naïve où tout était prodige, où le mythe, comme on l'a dit avec justesse et profondeur, n'était que *le rêve affirmé.*

Non, la mythologie n'est pas plus une pure invention des prêtres ou des poëtes qu'une histoire déguisée. Le mythe, c'est le chant populaire, le miroir où se réfléchit toute une race, quelquefois une manière hellénique de montrer des scènes agrestes. Combien de légendes ne sont, pour ainsi dire, qu'un paysage animé, d'antiques *harmonies de la nature*, où le ciel, les rochers, les arbres et la mer prennent un corps, une voix, et les passions de l'humanité! Le mythe, c'est un léger tissu enrichi des broderies des poëtes, et qui s'est rompu plus d'une fois sous le poids des systèmes archi-hiératiques, philosophiques et bibliques, dont on a voulu le surcharger.

Que dire de l'exégèse historique ou réaliste? Cette école n'existe plus, laissons en paix ses cendres. Toutefois, en dépit de son esprit mesquin aussi bien qu'exclusif, de la lourdeur et du ridicule de ses explications, et surtout de son étonnante chronologie des temps fabuleux, je la préfère encore à certains mythologues qui se contentent de piétiner fièrement dans la tranchée ouverte par M. Lobeck.

Entre ceux que je pourrais citer, je choisirai M. de Limberg-Brower, docteur en médecine, philosophie, ès lettres, professeur à l'Université de Groningue, et chevalier de l'ordre du Lion néerlandais. Tout récemment, dans un journal sérieux, on parlait du savant Hollandais comme d'un maître en ces matières (1). M. de Limberg Brower a reconnu que la mythologie renfermait des obscurités (2). Tout fier de cette découverte, il traite avec dédain ces pauvres exégètes qui, depuis deux mille ans, n'ont pu s'entendre sur la signification des fables grecques. On pourrait demander à M. le docteur en médecine si, depuis Hippocrate, ses confrères se sont mis d'accord. Tant de contradictions donnent à l'Esculape de Groningue un si profond dégoût de la symbolique, et sa répulsion pour l'*allégoromanie* (*sic*)

chez nous la plupart des ouvrages sérieux qui dépassent un certain niveau, M. Guigniaut a fait tout ce qu'il fallait pour devenir un exemple manifeste de ce que peuvent enfanter les lumières de la science, unies à la persévérance et à un esprit élevé.

(1) L'*Athenæum français*, n° du 9 avril 1853.

(2) *Mémoire sur l'explication allégorique de la mythologie grecque.* Groningue, 1847.

est si vive, que si, par bonheur, son *Manuel de Mythologie* n'existait pas, il nous renverrait au dictionnaire de Chompré. Une fois, cependant, M. le chevalier du *Lion* retire sa griffe. O miracle! c'est devant un bel esprit qu'il s'incline. L'opinion de Fontenelle, dans le *Mémoire sur l'origine des Fables*, lui paraît la seule raisonnable.

Puisque M. le docteur en médecine est aussi docteur ès lettres, je prendrai la liberté de lui citer ce passage d'un littérateur français chez lequel la raison la plus ingénieuse s'allie à un goût exquis; il s'agit de Fontenelle :

« Il ne devine pas qu'il a pu y avoir autrefois, à un certain âge du monde, sous un certain climat, et dans des conditions de nature et de société qui ne se retrouveront plus, une race heureuse qui s'est épanouie dans sa fleur, et que nous pouvons, nous autres modernes, surpasser en tout, excepté en ce premier développement délicat, en ce premier charme divin. *Fontenelle n'entend rien à la Grèce.* Il y a en toute chose un souffle printanier et sacré qu'il ne sent pas (1). »

Je finis par ces observations, d'une nature plus générale que notre sujet ne semblait le comporter. C'est au lecteur sérieux à juger s'il n'est pas utile de sortir quelquefois du cercle de la simple curiosité érudite.

(1) Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. III, p. 256; ou 257, 2e édit.

ERNEST VINET.

LETTRE

A M. L'ÉDITEUR DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*,

RELATIVE AU SCEAU DE SAINT LOUIS.

Paris, le 5 avril 1853.

Monsieur,

Je viens réclamer de votre obligeance l'insertion d'une courte note relativement au sceau de saint Louis dont le dessin a été publié dans votre *Revue*, par M. Cartier (1).

La Société de sphragistique, dans son bulletin de mars 1853, a donné un dessin analogue, qui en diffère à certains égards, et qui est annoncé comme représentant le grand sceau de saint Louis. Ces termes, pris d'une manière absolue, pourraient faire supposer que ce roi n'a pas employé d'autre type; cependant on en connaît deux: le plus ancien est appendu à une charte du mois de février 1226, vieux style (2), et se retrouve à différentes dates jusqu'en juin 1248 (3). A partir de cette époque les chartes que j'ai vues aux dates de 1249 et 1250, sont dépourvues de leur sceau; ce n'est qu'à la date de mars 1251 vieux style, que j'ai trouvé une charte de saint Louis, scellée d'un nouveau type (4) qui a été employé jusqu'à la fin du règne de ce prince, ainsi qu'on peut s'en convaincre par une charte datée d'Aigues-Mortes, le 1er juillet 1270 (5).

Comme on n'a aucun exemple que ces deux sceaux aient été employés simultanément, on peut être certain que le changement de sceau a eu lieu entre les mois de juin 1248 et mars 1251 vieux style. On peut donc supposer que saint Louis ne fit graver un nouveau sceau que parce qu'il avait perdu le premier à l'époque de sa captivité.

Les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique* ont publié deux sceaux de saint Louis, mais d'une manière si imparfaite, que ni l'un

(1) Revue archéologique, IIe année, p. 675 et pl. 60
(2) Archives nationales, K 30 pièces 2.
(3) *Ibid.*, J 422 p. 13.
(4) *Ibid.*, J 422 p. 15.
(5) *Ibid.*, J 295 p. 18.

ni l'autre ne peut supporter la comparaison, avec les originaux qu'ils ont voulu reproduire et qu'on trouve encore appendus aux chartes mêmes qu'ils ont citées.

Ces deux types ont été édités pour la première fois, d'une manière exacte, dans le *Trésor de numismatique* en 1834 (sceaux des rois de France, pl. IV).

Je reviens au sujet qui fait l'objet de cette note. Le savant auteur de l'article du *Bulletin de la Société de sphragistique* tout en reconnaissant le mérite de la gravure du sceau publié dans la *Revue archéologique* (celui qui a servi de 1226 à 1248) fait la critique de quelques détails. J'ai comparé soigneusement le dessin de M. Cartier, avec l'original qui lui a servi de modèle (1) et j'ai reconnu que cette gravure est encore celle qui a le mieux reproduit le premier sceau de saint Louis ; la remarque judicieuse faite par M. Guenebault, sur la forme de la bouche, prouve la grande exactitude de l'artiste qui en accusant la dépression de la cire, change la physionomie jeune et douce du grand roi.

Si le sceau de saint Louis publié par la Société de sphragistique, était l'exacte reproduction d'un sceau authentique, on en devrait conclure que ce roi aurait employé successivement trois types différents. Mais avant d'admettre ce fait, il faudrait que la Société de sphragistique indiquât où se trouve ce précieux et rare original. Tant que cette preuve indispensable n'aura pas été fournie, je croirai que le dessin donné par la Société de sphragistique, reproduit avec quelques inexactitudes le même type publié d'une manière plus fidèle par M. Cartier, dans le volume de votre *Revue* de l'année 1847.

L'estime que j'ai pour M. Guenebault égale l'amitié que je porte à M. Cartier; ils comprendront l'un et l'autre que j'aie tenu à rétablir la vérité au sujet de ces deux dessins, qui malgré leurs différences se rapportent à un seul et même original employé par saint Louis depuis 1226 jusqu'en 1248, et plus probablement jusqu'à l'époque de sa captivité.

Veuillez, Monsieur, agréer, etc.

A. LALLEMAND.

(1) Archives nationales, J 189 p. 6.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Notre collaborateur, M. Léon Renier, est de retour à Paris de la mission scientifique dont il avait été chargé en Algérie.

Postérieurement à la date des deux lettres dont nous avons donné des extraits dans un des derniers numéros de la *Revue* (1), M. Renier a exploré les ruines de *Tiffaiche*, celles de *Krémiça*, tout le pays situé entre ces ruines et la frontière de la régence de Tunis, *Guelma*, *Hammam-Meskoutine* et le *Djebel-Thaia*. Outre un riche portefeuille de dessins de monuments, il rapporte de nombreuses copies d'inscriptions, qui, jointes à celles qu'il a rapportées de son premier voyage, ou qui lui ont été communiquées par M. le commandant de La Mare et par divers officiers, portent à près de 4000 la collection des documents épigraphiques jusqu'aujourd'hui recueillis dans la Numidie et la Mauritanie césarienne. Nous faisons des vœux pour que cette précieuse collection soit bientôt livrée dans son ensemble au public savant. En attendant, M. Renier, nous promet pour la *Revue* quelques-uns des résultats de son voyage.

— M. Fiorelli, chargé par S. A. R. le comte de Syracuse de publier un bulletin mensuel destiné à faire connaître au monde savant les découvertes importantes faites dans les fouilles de Cumes, vient de nous envoyer les deux bulletins qu'il a publiés jusqu'à ce jour.

Le premier de ces bulletins contient la description du tombeau romain qui renfermait les corps à tête de cire dont M. Raoul Rochette a récemment entretenu les lecteurs de la *Revue*. Les fouilles, continuées dans la même direction, à une profondeur d'environ $4^{m},50$, ont fait découvrir une série de quatorze tombeaux grecs bâtis avec de grands carreaux de tuf. Les uns avaient été dépouillés anciennement, les autres étaient encore intacts et ont produit plusieurs objets d'une certaine importance, entre autres une grande quantité de vases cinéraires pleins des cendres des morts.

Quelques fragments de vases peints du plus beau style font supposer qu'on est sur la trace de quelque nécropole des vainqueurs des Étrusques.

(1) *Revue archéologique*, IXe année, p. 713 et suiv.

Parmi les objets trouvés dans les quatorze tombeaux, on remarque : deux pendants d'oreilles en argent et en or ; — un scarabée avec la gravure d'Hercule rejoignant un cerf ; — quatre patères en bronze ; — deux bas-reliefs en ivoire représentant, l'un Mars debout, et l'autre Minerve assise ; — plusieurs *unguentaria*, μυροθῆκαι de la forme du λήκυθος et de l'ἀλάβαστρον ; — plusieurs vases peints avec figures jaunes sur fond noir. Parmi ces vases, on remarque un *lecythos* représentant Vénus nue, debout, tenant une patère dans sa main, et tournée vers un *erotes* assis avec de grandes ailes. On a également trouvé des petits vases en verre dont plusieurs sont colorés.

La planche qui accompagne le premier bulletin représente la tête de cire dans sa grandeur naturelle, en *fac-simile*. La planche du second bulletin reproduit le dessin du tombeau romain qui renfermait les cadavres à tête de cire. On voit, en outre, gravés sur cette planche, plusieurs autres objets d'une moindre importance. Nous n'oublierons pas de rappeler que, dans la première fouille, avec les inscriptions de la famille *Lucceja*, citées par M. Raoul Rochette, on trouva un tuyau en plomb avec l'inscription :

M. BENNI. RVFI.

— On lit dans un des derniers numéros du *Kunstblatt*, publié à Berlin : « Il y a quelques mois, une découverte importante a été faite dans le village de Nennig, non loin de Trèves, et situé sur les bords de la Moselle. Dans le jardin affermé à un cultivateur, on remarquait depuis longtemps un endroit sur lequel aucune culture ne voulait réussir, et cette particularité suggéra au propriétaire l'idée d'y faire entreprendre des fouilles. On rencontra en effet, à peu de distance du sol, de la maçonnerie romaine, et on découvrit à $1^m,30$ de profondeur une magnifique mosaïque dont la parfaite conservation, la pureté du dessin et les belles couleurs attirèrent l'attention des autorités et des antiquaires. L'espace rectangulaire qui est mis à couvert mesure environ 11 mètres sur $5^m,50$. Au centre de la pièce, que décorait la mosaïque, se trouve un renfoncement circulaire d'un diamètre de $1^m,50$, et encadré de marbre. On y voit aboutir plusieurs conduites souterraines circulaires qui, probablement, servaient à amener de l'eau ou de l'air chaud. Sur un des côtés de la mosaïque est représenté un tigre qui attaque un cheval ; en pendant on voit un lion tenant entre ses griffes une tête d'âne ; une figure d'homme d'une pose tranquille et appuyant sa main sur le dos du lion, complète ce groupe.

Le long des quatre faces des murs se développe un encadrement composé d'arabesques entremêlés de rosaces d'une grande variété de dessin et de couleur, dont l'exécution témoigne d'une habileté extraordinaire. »

— On écrit de Smyrne : « Le gouvernement turc a permis de chercher et de prendre dans un vaste terrain situé sur le mont *Papus*, les pierres nécessaires pour la reconstruction des maisons détruites par l'incendie du bazar. Sans parler ni des immenses blocs de marbre taillés qui couvrent le penchant de cette montagne du côté du sud, où l'on suppose avoir été élevé le temple d'Esculape, ni des architraves richement sculptés d'arabesques qui gisent à une demi-lieue de distance sur le sommet de la montagne, je ne mentionnerai que la magnifique mosaïque découverte non loin de ces derniers fragments. Aucune ruine et aucune description n'indiquent à quel genre d'édifice elle appartenait. On la mit à jour en cherchant des matériaux à 80 centimètres au-dessous d'une couche de glaise et de gravois. Les dessins se composaient d'arabesques très-artistement exécutées. On en sauva deux morceaux d'un mètre carré. Les cubes, de la grandeur de 8 millimètres, sont en terre cuite rouge, en marbre jaune et blanc, en quartz et en d'autres matières colorées. Les couleurs sont si fraîches, qu'elles semblent avoir conservé toute leur vigueur et transparence primitives ; les cubes sont si adhérents les uns aux autres, qu'on a pu en transporter les morceaux conservés sans les casser, quoiqu'ils fussent détachés de la couche de ciment de 4 centimètres d'épaisseur sur laquelle ils étaient placés. »

— Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Rollin. Les amateurs de médailles perdent en lui un connaisseur dont l'expérience et le tact ne seront pas facilement remplacés. M. Rollin jouissait dans toute l'Europe d'une réputation méritée par son zèle pour la numismatique ainsi que par la probité scrupuleuse qu'il apportait dans toutes ses relations. M. Rollin est mort à Paris, le 12 avril 1853, à l'âge de soixante-quinze ans.

— M. Victor Langlois vient de revenir à Paris, après avoir accompli la mission scientifique que le gouvernement lui avait confiée pour l'exploration de la Cilicie. Le voyageur a trouvé dans la petite Arménie tous les secours et tout l'appui nécessaires pour surmonter les diverses difficultés particulières à ce pays. Il a reçu le meilleur accueil

et la plus précieuse comme la plus constante assistance, tant de la part des autorités turques que de la part de notre consul, M. Mazoillier, et du drogman de France, le brave Kavadja Bothros Rok, un des descendants des anciennes familles des croisés francs, lequel a désiré venir visiter notre pays en accompagnant le retour de M. Langlois. Nous attendons que notre collaborateur ait pu classer tous ses documents pour faire connaître les résultats de son voyage.

— Un cultivateur de la Nocé-Blanche, canton de Bain (Ille-et-Vilaine), vient de trouver, en défrichant une lande, un vase contenant environ soixante pièces de monnaie de l'époque gauloise. Ces monnaies, qui appartiennent toutes à l'Armorique, offrent des types variés et inédits : il y a lieu d'espérer qu'une étude approfondie y fera reconnaître celles qui doivent être attribuées aux *Namnètes*, près du territoire desquelles elles ont été trouvées. La drachme la plus abondante dans cette découverte représente, d'un côté, une tête coiffée de trois grosses boucles de cheveux ; on voit au revers l'androcéphale galopant à droite, conduit par un être à figure humaine, dont le corps se termine en spirale ; il foule aux pieds un homme ou génie renversé. Sur quelques-unes, le génie est remplacé par un porc. Parmi ces monnaies, on distingue sept types différents qui, n'ayant pas encore été publiés, viendront offrir un vaste champ d'études aux amateurs de la numismatique gauloise. Toutes ces monnaies sont en potin ou en argent à bas titre.

— Il vient de se fonder à Constantine une Société archéologique ayant pour but de recueillir, de conserver et de décrire tous les monuments historiques et archéologiques de l'ancienne Numidie. Cette Société, qui compte déjà des correspondants sur tous les points de la province occupés par nos troupes, a élu pour son président M. le colonel *Creully*, directeur des fortifications, et pour son secrétaire, M. *A Cherbonneau*, professeur à la chaire d'arabe. Elle s'occupe avec zèle de la création d'un musée à Constantine, et déjà elle est parvenue à former, dans un local provisoire mis à sa disposition par un de ses vice-présidents, M. *de Lannoy*, ingénieur en chef des ponts et chaussées, une collection qui ferait envie à la plupart des chefs-lieux de nos départements européens. Espérons que la Société archéologique de Constantine ne sera point abandonnée par le gouvernement à ses propres forces, et que les efforts de ses membres trouveront, dans les encouragements de l'administration, autant d'appui qu'ils excitent de sympathie chez tous les véritables amis de la science.

BIBLIOGRAPHIE.

1. *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes*, par Louis Delâtre. 1re livraison. Firmin Didot; in-8°. Paris, 1853.

La science du langage est la première des sciences, car c'est la science des idées. Les mots sont les représentants des idées; les vocabulaires des langues sont le répertoire des idées des nations; mais les vocabulaires ne donnent pas toujours le véritable sens des mots. Ce sens s'obscurcit à la longue, et s'altère en même temps que la forme du mot qui le contient. La lame et le fourreau qui l'enveloppe se rouillent en même temps; la monnaie et sa légende s'usent à la fois. La linguistique a pour mission de rendre son éclat à cette lame, de faire reparaître cette légende, de raviver cette signification effacée. La linguistique participe de la philosophie et de l'archéologie; c'est la numismatique du langage; elle découvre des caractères tracés sur les médailles les plus frustes de la parole humaine; elle en lit la date, elle en déchiffre la valeur. Cette science, nouvelle encore parmi nous, prendra bientôt place à la tête de toutes les sciences dont elle est l'initiation, la préparation, l'indispensable préliminaire.

Les Allemands étudient leur langue avec autant de zèle que nous en mettons à étudier nos monuments. Ils savent que les langues sont les plus anciens, les plus nobles, les plus curieux monuments des peuples. Leurs travaux profonds les ont amenés à la magnifique découverte que les langues germaniques sont sœurs du grec, du latin et du slave, et que toutes ces sœurs sont filles du sanscrit, l'idiome sacré de l'Inde. Il résulte de ce fait, désormais mathématiquement démontré, que les peuples qui habitent l'Europe sont des tribus indiennes qui vinrent l'une après l'autre s'établir dans cette partie du monde, après avoir successivement quitté l'Inde à une époque antéhistorique. Elles ne parlaient originairement toutes qu'une seule langue, le sanscrit; mais cette langue unique se modifiant peu à peu sous l'influence des temps, des lieux, des événements, se transforma en autant d'idiomes différents qu'il y avait de peuplades qui la parlaient; de là les distinctions de souches germanique, slave, latine, etc. Ces souches se ramifièrent à leur tour en diverses bran-

ches; la souche germanique produisit les dialectes scandinave, teutonique, etc.; la souche slave engendra le russe, le polonais, etc.; la souche latine donna naissance à l'italien, à l'espagnol, au français, etc. Mais chaque branche a conservé, dans sa décomposition même, une analogie intime avec sa tige, et un rapport plus éloigné avec le tronc commun. Il est donc facile d'établir une échelle par laquelle on puisse remonter, à l'aide des langues intermédiaires, de l'un des dialectes secondaires à la langue mère et primitive : par exemple du français au sanscrit.

C'est ce que M. Louis Delâtre a entrepris dans l'ouvrage dont la première livraison vient de paraître. Cette livraison, composée de cinq feuilles (quatre-vingts pages), n'est qu'une minime portion de l'important travail de M. Louis Delâtre; cependant, à en juger par la manière dont ce fragment est traité, nous osons affirmer que l'ouvrage fera époque dans la science. Les mots français sont classés sous les racines sanscrites dont ils dérivent par l'entremise du latin, du grec, de l'allemand ou du celtique. Ces racines ne dépassant pas le nombre de mille à douze cents, il en résulte que tous les mots de notre langue, au nombre d'environ vingt-cinq mille, se trouvent rangés sous mille ou douze cents monosyllabes exprimant des idées simples et concrètes, telles que *aller*, *jeter*, *prendre*, etc. Il n'y a point de racines abstraites, les idées abstraites étant toujours des métaphores ou des métonymies. Chose extraordinaire ! nous croyons parler français, et en réalité nous parlons sanscrit. Ouvrez le livre de M. Louis Delâtre, à quelque page que ce soit, et ce paradoxe deviendra pour vous une vérité irréfragable. Nous citerons ici quelques passages qui intéressent particulièrement les archéologues; tels sont les suivants :

« Un des noms qui désignent l'eau en sanscrit est AP, que les Grecs ont conservé dans l'ancien nom du Péloponnèse, ἀΠ-ία (γῆ sous-entendu, fém. de ἄΠιος), *le pays entouré d'eau*. Le nom actuel du Péloponnèse, *Morée*, est d'origine slave, selon Fallmerayer, et signifie *pays maritime* : de *more*, mer. Cfr. μεσσ-αΠ-ία, = μέσος + AP.

« ἄΠ-ι-ον est le neutre de l'adj. ἄΠ-ιος. Il signifie *humide*, *succulent*, ou aimant l'humidité. Dans la première acception, il a servi à dénommer la *poire*; dans la seconde, l'ACHE, lat., AP-I-UM, v. fr., AP-CH-E. Les groupes *piu*, *pia*, sont souvent représentés par *ch* en français, par suite du changement de l'*i* en *j* (= *ch*) et par la suppression du *P*. Cfr. *sePIa*, *sèCHe*; *saPiam*, *saCHe*; *proPius*, *proCHe*, etc. De là encore *pomme d'*AP-I, b. l., AP-I-OSUM *malum*.

« I. Le dérivé latin de AP est AQU-A. Le changement de *P* en *C* ou *Qu* est fréquent en latin. Nous en avons déjà vu un exemple dans *proC-simus* pour *proP-simus*, de PROPE. AQUÆ-DUCTUS (*aquæ* gén.) : AQU-E-DUC. AQU-OS-US : AQU-EUX ; AQUA-TI-CUS : AQ-U-ATIQUE, etc. ; ital., AQU-ER-ELLO, *peinture au lavis :* AQUARELLE.

« II. Dans les dialectes du midi, AQU-A a fait AIGU-E (Cfr. esp., AGU-A). De là AIGU-ES-MORTES, nom pr. ; AIGU-E-MARINE, pierre qui a la couleur de l'eau de la mer. De là encore AIGU-ADE (lat., AQU-ATIO), provision d'eau douce pour les navires ; — AY-ER, baigner, laver dans l'eau, « *aigu-ayer* un cheval ; *aigu-ayer* du linge ; » AIGU-AIL, rosée, petites gouttes d'eau qui demeurent sur les feuilles des herbes et des arbres. AIGU-IÈR-E (lat., AQUA-RIUM VAS). AIGU-IÉRÉE, ce que contient une *aiguière* pleine. Si le mot PI-R-AGUA est entièrement espagnol, il ne peut venir que de *per+aqua*. Nous en avons fait PIR-OGU-E.

« III. Le pluriel AQUÆ a servi à dénommer un grand nombre de villes possédant des eaux thermales ; il a fait AIX en français. Cfr. AIX en Savoie, AIX en Provence, AIX-la-Chapelle, etc.

« IV. La quatrième forme de AQU-A est AGE, que nous avons conservé dans la locution *être en* AG-E. Ce mot a été confondu avec *nage*, qui vient de *nager*, et qui a une toute autre signification ; *être en* AG-E signifie *être en eau*. Il est temps de cesser d'écrire ce mot par un *n* quand il n'a rien de commun avec le verbe *nager*. Il n'est pas permis aux Français du XIXe siècle d'ignorer la véritable signification et la véritable orthographe des mots de leur langue.

« V. AQU-A a fait encore, v. fr., E-E, d'où EV-E, par l'insertion de *v* euphonique entre les deux *e*. De là ÉV-IER (= AQU-ARIUM).

« VI. La sixième et dernière forme, celle qui a prévalu sur toutes les autres est, v. fr., AU, EAUE : EAU. L'*e* initial n'a été ajouté que pour distinguer ce mot de la contraction *au* pour *à le*. L'*e* final de la seconde forme, v. fr., devrait être rétabli ; il marque le genre du mot ; il est étymologiquement indispensable. — VERS-EAU.

« L'*a* initial de AP est une particule intensitive ; le P représente la racine Pa, *boire ;* AP signifie *potable*. L'identité de AP et de AQU-A ne saurait faire l'ombre d'un doute ; elle est confirmée par le dérivé AP-NAS, *fleuve ;* lat., AM-NIS. Ici, le *P* radical s'est changé en *m*, à cause du *n* suivant, comme dans *soM-nus*, pour *soP-nus*, sansc., *svaP-na*, gr., ὑΠ-νός.

« L'ionien, ἀΦ-ύ-ω, *blanchir* (*comme l'*eau *agitée*), a fait ἀΦ-ύ-η, petit poisson blanc qui était consacré à Vénus (lat., AP-UA), et ἀΦ-ρ-ός,

écume de la mer, d'où ἀΦ-ρο-δ-ί-τη, la déesse sortie de l'écume de la mer, dont sa peau égalait la blancheur. (Le δ est le signe de l'ancien ablatif en grec et en latin ; ί-τη=*i-ta* est un ancien participe pass. de εἶμι=*eo*, aller). APH-RO-D-IS-IAQUE. HERM-APH-RO-D-ITE, qui réunit les deux sexes, dont Hermès et Aphrodite étaient les divinités tutélaires.

« Pott place AP-UL-IA parmi les dérivés de AP. La forme intermédiaire serait AP-UL-A, dimin. Les Normands appelèrent cette province *l'Ap-ouill-e*, dont on fit plus tard *la P-ouill-e* (*ouill* pour *uli*, comme *aill* pour *ali*, *eill* pour *eil*, etc.).

« La diversité des objets qui tirent leur nom de la racine PA, PI, ne doit pas surprendre ; la poésie du langage est la plus hardie et la plus imagée des poésies ; elle présente à chaque pas des métaphores dont l'audace eût étonné Pindare lui-même. En voici quelques exemples tirés du sanscrit : PUCH-PA (ce qui boit sa nourriture), *fleur ;* PADA-PA (ce qui boit par les pieds), *arbre ;* DVÎ-PA (ce qui boit de deux côtés), *île ;* MADHU-PA (ce qui boit le miel), *abeille*, etc. »

L'histoire du numéral *cinq* ne présente pas un intérêt moins saisissant.

« Le numéral grec Πέντ-ε est la reproduction exacte de son synonyme sanscrit PANT-CH-AN. Nous l'avons dans les mots techniques PENT-A-ÈDRE, *à cinq faces ;* —PHYLLE, à cinq feuilles ; —A-STYLE, à cinq colonnes ; —A-POLE, province à cinq chefs-lieux ; —A-CORDE, à cinq cordes, etc. Πεντ-ε-κοστή (ἡμέρα sous-ent.), le cinquantième jour ; v. fr., PENT-E-COSTE : PENT-E-CÔTE.

« En latin, PANTCH-AN est devenu QUINQU-E par le changement du *p* et du *tch* en *qu ;* d'où l'ital. CINQU-E et le fr. CINQ, par l'affaiblissement du *qu* en *c*. (Cfr., armén., *Hink*). PANTCH-AN signifie l'*extension* de la main ou toute la main *étendue ;* car la main est la base de la numération sanscrite. Quelques philologues tirent PANTCH-AN directement de PAN-I, la *main ;* mais cette étymologie, très-plausible d'ailleurs, n'explique que la moitié du mot, et ne justifie pas la présence de la palatale *tch* (?). Nous croyons donc plus naturel de rattacher, jusqu'à nouvel ordre, le numéral PANTCH-AN à la racine PANTCH dont il nous paraît être un des plus proches dérivés. CINQU-IÈME (adj. ordinal), —ÈMEMENT, adv. du précéd. CINQU-ANTE (lat., QUINQU-AGINTA) ; —AINE, collectif de *cinquante :* QUIN-QU-ENNAL, qui a lieu tous les cinq ans ; QUINQUA-GÉSIME (lat., QUINQUA-GES-IMUS, adj. de QUINQU-A-GINT-A), dimanche gras qui précède le carême cinquante jours environ avant Pâques ; lat.,

QUINQU-A-GEN-ARIUS (adj. de QUINQU-A-GEN-I, cinquante) : QUINQU-A-GÉN-AIRE, âgé de cinquante ans.

« La termin. *-gint-a* est imitée dus anscrit *çat*. Ainsi, sansc., *(d)vin-çat-i*; lat., *(d)vi-gint-i*; *trin-çat* : *tri-gint-a*; *tchatvar-in-çat* : *quadra-gint-a*; *pantchá-çat* : *quinqua-gint-a*, etc.; *çat* vient de *çat-a*, cent, lat., *cent-um*; la langue latine a introduit dans toutes ces formes un *n* euphonique qui n'existe pas en sanscrit. En analysant ces nombres, on trouve que *(d)vin-çat-i* signifie *deux* (dizaines avant) *cent*, *trin-çat*, *trois* (dizaines avant) *cent*, etc. La langue grecque rend la term. *-ça-ti-i* par -κοσ-ι dans εἴ-κοσ-ι (pour δϝί-κοσ-ι, vingt), et par -κοντ-α (=gint-a) dans les autres nombres. La langue française ne conserve de l'affixe latin *gin-ta* que les deux consonnes *nt*; le *g* disparaît, et l'*a* devient un *e*.

« L'ordinal de QUINQU-E est QUIN-TUS pour *quinc-tus*. Nous en avons fait QUINT, qui ne s'emploie que dans les noms propres Charles-QUINT, Sixte-QUINT. Le fém. QUINT-E signifie 1° intervalle de cinq notes en musique; 2° fièvre qui revient tous les cinq jours; 3° toux qui reprend tous les cinq minutes; 4° caprice, lubie qui revient comme la fièvre ou la toux. —EUX, fantasque; —ESSENCE, cinquième essence; la partie la plus subtile des corps, etc.; —E-FEUILLE, plante rosacée qui a cinq feuilles sur un même pétiole; —U-PLE (lat., QUINTU-PLEX, qui est cinq fois plus grand; —U-PLER, multiplier par cinq, rendre cinq fois plus grand, etc.; —AL, poids de cent livres; lat.; QUIN-US : QUIO-ES, coup de dés qui amène deux cinq; cinq numéros au jeu de loto; —AIRE, nombre divisé par cinq; QUIGN-ON, gros morceau de pain, la cinquième partie d'un pain. PANTCHA-DAC-AN (sansc., cinq *après* dix : *daçan*, dix), (lat.) QUIN-DEC-IM : QUINZE, —IÈME, adj. ordin.; —IÈMEMENT, adv. ordin.; —AINE, collect.

« QUINQU-ET, sorte de lampe à un ou à plusieurs becs et à double courant d'air, s'appelle ainsi du nom du fabricant qui en introduisit l'usage en France. —QUINQU-AILL-E, toutes sortes d'ustensiles à bas prix (originairement à 5 sols), de là —IER, marchand de *quincaille*; —ERIE. QUINC-UNC-S, gén. -IS, cinq onces, cinq douzièmes de l'as romain, plan en échiquier (divisé en cinq parties) : QUINC-ONC-E, lieu planté d'arbres, offrant à tout point de vue cinq allées d'arbres ou plus.

« PIMP-IN-ELLA (dans Pline) paraît venir de la forme éolique Πέμπ-ε (=Πέντε). C'est le nom d'une plante ombellifère dont les carpelles ont *cinq* côtes. Nous en avons fait par l'épenthèse d'un *r* euphonique :

PIMPR-EN-ELLE, qui désigne dans le langage ordinaire la plante que Linnée appelle *poterium sanguisorba*.

« Le mot anglais PUNCH, que nous écrivons quelquefois PONCH-E, vient du persan PANJ (*cinq*), boisson composée de *cinq* ingrédients, du thé, du sucre, de l'eau-de-vie, de la canelle et du citron. »

On le voit, M. Delâtre, en traçant l'histoire des mots, nous retrace l'histoire des idées; chaque ligne de son livre nous apprend quelque fait historique ou psychologique nouveau, dont il a fait la découverte, à l'aide d'une méthode qui ne demande qu'à être bien appliquée pour mener infailliblement à la vérité.

Ce livre si savant et si curieux a pour épigraphe : « La langue française étudiée dans ses origines peut servir de clef pour toutes les langues de la famille indienne. » Ceci est le but pratique du livre. Il s'agit de prouver que la langue française, quand on sait l'analyser dans ses moindres éléments constitutifs, peut servir de mnémotechnie pour les autres dialectes du sanscrit. Les exemples que nous avons cités le démontrent jusqu'à l'évidence. En nous racontant les diverses vicissitudes des mots sanscrits *Ap* et *Pantchan*, M. Delâtre nous a appris, chemin faisant, une vingtaine de mots latins, grecs, allemands, dont nous avons les similaires, quelquefois à un état de contraction qui les rend méconnaissables, d'autres fois dans un état de conservation parfaite. Il est certain qu'appuyée sur cette méthode, l'étude des langues devient attrayante et facile, et qu'elle captive à la fois l'esprit et l'imagination.

Nous avons cependant remarqué quelques omissions dans le travail de M. Delâtre; par exemple, nous croyons qu'il aurait pu mettre πύ-λη, *porte d'une ville*, avec le latin *Pi-la*, *pile* d'un pont, etc. (racine *Pich*). En quelques endroits, nous avons remarqué quelques rapprochements que nous croyons douteux; ainsi *Com-Pote* ne nous paraît pas dériver du latin *cum-potare*, mais de l'italien *com-posta*, qui signifie *composition*, mélange, etc., et qui appartient à la racine *Si*. Nous doutons également de l'origine purement néo-latine de *pilote*, car la langue hollandaise nous présente *pegel*, étalon, jauge, d'où, par contraction *peil*, échelle de marées, jauge; *peilen*, jauger sonder; *peiler*, pilote de sonde, etc. Il est vrai que ces mots n'existent pas dans les autres dialectes germaniques, et qu'il est difficile par là de s'expliquer comment *peilen* a pu faire *piloto* en italien et en espagnol, en même temps que *pilote* en français; cependant, comme la plupart des termes de marine sont germaniques dans ces trois langues, nous croyons devoir considérer *pilote* comme germain et non comme latin.

Mais, au surplus, quelques erreurs, inévitables dans un travail de cette nature et de cette importance, ne sauraient rien enlever au mérite et à la valeur du remarquable ouvrage dont M. Delâtre vient d'enrichir la science, si jeune encore, de la philologie française.

ADOLPHE BREULIER.

Mémoires de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, publiés sous les auspices de la Société, par B. de Koehne, livraisons 16, 17, 18, formant le VIe volume, avec 22 planches. In-8°. Saint-Pétersbourg, 1853. Paris, Rollin.

Cette collection se distingue entre toutes les publications de ce genre par l'importance des travaux qu'elle renferme dus à une savante et judicieuse rédaction. Le volume que nous annonçons aujourd'hui commence par une description du Musée de sculpture antique de M. de Montferrand, rédigée par M. de Koehne; viennent ensuite plusieurs articles de numismatique de M. le prince Sibirski, sur un statère d'or de Paerisade II, roi du Bosphore cimmérien; de M. Séguin, sur les monnaies du canton de Vaud; de M. de Bartholomeï, sur deux monnaies inédites de Syrie et d'Arménie; de M. Schweitzer, sur un dinar d'Alphonse VIII, roi de Castille; de M. de Koehne, sur une médaille inédite du roi Syggès et sur des médailles autonomes grecques. Plusieurs autres mémoires de MM. Becker, de Kämmerer, de Muralt, de Paueker, A. Vossberg, H. Dannenberg, docteur Buchholz, Dordgi Banzaroff, P. Sawélieff, enrichissent ce volume, accompagné de 22 planches d'antiques et de médailles très-habilement exécutées.

ESSAI HISTORIQUE

SUR LA RELIGION DES ARYAS

POUR SERVIR A ÉCLAIRER LES ORIGINES

DES RELIGIONS HELLÉNIQUE, LATINE, GAULOISE, GERMAINE ET SLAVE.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE (1).

Les plus anciens hymnes des Védas appartiennent à un âge encore trop peu avancé de la vie religieuse pour que l'on y découvre un système cosmogonique et un dogme complet de la vie future. L'Arya n'a sur l'origine du monde et sur l'immortalité de l'âme que des idées vagues, qui varient suivant les individus, et ne deviennent précises que chez quelques chantres de la dernière époque.

La création de l'univers est d'ordinaire attribuée à Indra en sa qualité de dieu suprême.

« O Indra! seul tu as fait tout ce qui existe, » dit un hymne du Véda (2). « C'est indra qui étend et soutient la terre, » est-il dit ailleurs (3). « C'est à lui qu'on doit les jours, les chevaux, les plantes, les vaches, les eaux, les forêts (4). » — « Indra naît, s'écrie Renou, fils de Viswamitra (5); à sa suite viennent avec amour les mois, les arbres, les plantes, les montagnes célestes, le ciel et la terre, les ondes. »

Cette terre, créée par Indra, en est par son immensité, l'image, ainsi que l'exprime le chantre védique par ces paroles : « Habitant aux frontières de l'éther resplendissant; de ta nature fort et superbe, pour notre bien tu as fait la terre à l'image de ta grandeur; tu par-

(1) Voy. pour les articles précédents, *Revue archéologique*, IXe année, p. 589, 717; Xe année, p. 1.

(2) Rig-Véda, t. I, p. 102, sect. I, lect. 4, h. 6, v. 4.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 198, sect. I, lect. 6, h. 9, v. 2.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 198, sect. I, lect. 6, h. 9, v. 5, t. II, p. 49, sect. III, lect. 2, h. 5, v. 10.

(5) *Ibid.*, t. IV, p. 339, sect. VIII, lect. 4, h. 4, v. 1 et 3.

cours le ciel heureusement environné des eaux (1). » C'est dans ce ciel qu'Indra a placé le soleil pour élargir l'horizon. Il en a formé les lumières (2). Roi de tous les dieux, sans égal, le dieu Indra, dit Pâroutchhépa (3), qui se manifeste par la foudre, communique à tous les êtres le mouvement et la vie. »

Indra créateur est représenté sous des traits fort analogues à Jehovah, ainsi qu'il a été déjà observé plus haut. Le Psalmiste célèbre la création comme l'œuvre de Dieu, mais il n'entre pas plus que le chantre védique dans le détail de cette œuvre merveilleuse (4).

Mitra et Varouna sont comme les assistants d'Indra ; ce sont les gardiens de l'univers. Parfois aussi on substitue au dieu suprême Vichnou, plus souvent Agni, auquel on donne en plusieurs occasions le titre de créateur, de père de tous les êtres (5), que l'on invoque comme ayant décoré d'étoiles la voûte céleste; il reçoit alors le nom de Dhatri (6); enfin, Savitri a le même privilége. « C'est toi, Savitri, qui as créé, dit un hymne, c'est toi qui animes tous ces êtres, bipèdes et quadrupèdes (7). »

Savitri est le soleil personnifié. Le même astre, symbolisé par un oiseau, *garouda* ou *tarkchha*, qui rappelle beaucoup le phénix des Égyptiens, est invoqué en certaines circonstances comme le créateur des cinq espèces d'êtres, et spécialement comme celui des ondes (8).

Comment s'est opérée cette création? C'est sur quoi les chantres Aryas ne s'expliquent guère; car si l'univers est un mystère pour nous, à bien plus forte raison en est-il un pour eux. Dans les premières sections du Rig-Véda, on ne voit pas qu'ils aient hasardé de ce redoutable problème une solution quelconque. Ils se bornent à proclamer leur ignorance et leur incertitude. « Ce dieu, qui n'a point de guide, qui n'a point de lien, dit un hymne védique adressé au soleil, comment fait-il pour monter, pour descendre sans tomber? qui peut savoir quelle force le maintient (9)? » De ces deux divinités, dit Agastya au sujet du ciel et de la terre, quelle est la plus

(1) Rig-Véda, t. I, p. 12, sect. I, lect. 4, h. 7, v. 3.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 465, sect. II, lect. 6, h. 5, v. 6.
(3) *Ibid.*, t. I, p. 325, sect. II, lect. 1, h. 10, v. 2, cf. t. I, p. 463, sect. II, lect. 6, h. 4, v. 9.
(4) Cf. Ps. LXXXVIII, 11, 12 ; CXXXV, 5, 6 et pass.
(5) Rig-Véda, t. II, p. 119, sect. III, lect. 5, h. 2, v. 7.
(6) *Ibid.*, t. IV, p. 482, sect. VIII, lect. 8, h. 48, v. 2.
(7) *Ibid.*, t. III, p. 17, sect. V, lect. 1, h. 10, v. 2.
(8) *Ibid.*, t. IV, p. 472, sect. VIII, lect. 8, h. 36, v. 3.
(9) *Ibid.*, t. I, p. 129, sect. III, lect. 5, h. 9, v. 5.

ancienne, quelle est la moins âgée, comment sont-elles nées, ô poëte, qui le sait (1)? »

Dans les derniers hymnes des Védas qui appartiennent certainement à une époque postérieure, le chantre est plus hardi. Son esprit s'est élancé dans les conceptions métaphysiques. Alors est née l'idée de Pouroucha, l'être immatériel, l'âme du monde, qui le crée et l'engendre, comme le mâle dans l'acte de la génération. Alors naissent mille figures de la création, qui rappellent d'une manière frappante les idées qu'on rencontre dans la théologie égyptienne, la théogonie d'Hésiode et des poëtes théologiens de la Grèce, les dogmes de l'Orient. Cette âme du monde, *Pouroucha*, est sortie par voie d'émanation, ou dédoublement de l'âme supérieure (*Paramâtmâ*). Elle s'unit à la matière (Prâdhâna), et ainsi prend naissance une triade métaphysique, une *trimourtti*, qui fait le pendant de la triade physique, composée d'*Agni* (le feu), *Vayou* (l'air), et *Sourya* (le soleil) (2).

Pouroucha a mille têtes, mille yeux, mille pieds. Il a pétri la terre de ses six doigts, et en a formé une boule au-dessus de laquelle il domine (3). L'œuvre de la création, dont il est l'auteur, est comparée au sacrifice qui en est le symbole journalier; car l'Arya s'est représenté la prière et l'oblation, fruit de l'amour, comme entretenant et créant le monde. « La toile du sacrifice s'étend formée de cent et un fils, fournis par les Dévas. Les pères (des saintes cérémonies) viennent s'associer pour tisser cette toile, la monter et la démonter. — Pouroucha développe, découpe, étend cette toile dans le ciel; près de lui sont placés les Richis lumineux (4). »

C'est dans un hymne de Viswacarman, adressé à Agni que le récit de la création est présenté, sinon avec le plus de détail, du moins sous sa forme la plus élevée et dans un concept digne du Psalmiste hébreu.

Laissons parler Viswacarman :

« Le père de ce (grand corps qui) étonne nos yeux, a dans sa sagesse enfanté les ondes (aériennes), et ensuite le ciel et la terre, qui

(1) Rig-Véda, t. I, p. 426, sect. II, lect. 5, h. 2, v. 1.

(2) Voyez à ce sujet le savant mémoire de M. Langlois sur la *Triade indienne*, mémoire dont je dois la communication à son obligeance. Je profite de cette occasion pour rappeler tout ce dont je suis redevable à cet habile indianiste; grâce en effet à sa belle traduction du Rig-Véda, l'antiquité indienne peut être abordée par tous.

(3) Rig-Véda, t. IV, p. 340, sect. VIII, lect. 4, h. 5, v. 1.

(4) *Ibid.*, t. IV, p. 422, sect. VIII, lect. 7, h. 11, v. 1 et 2.

les environnent, et qu'il a étendus en les affermissant de tout côté sur leurs bases antiques.

« Celui qui est notre père, qui a engendré et qui contient tous les êtres, connaît chaque monde. (Dieu) unique, il fait les autres dieux. Tout ce qui existe le reconnaît pour maître.

« Les ondes ont porté dans leur sein celui qui est supérieur au ciel et à la terre, aux dieux et aux Asouras, celui qui donne la lumière à tous les êtres divins.

« Oui, les ondes ont porté dans leur sein celui qui donne la lumière à tous les êtres divins. Sur l'ombilic du (Dieu) incréé, reposait un (œuf) dans lequel se trouvaient tous les mondes.

« Vous connaissez celui qui a fait toutes ces choses; c'est le même qui est au dedans de vous. Mais, à nos yeux, tout est couvert comme d'un voile de neige (1). »

Dans ce chant magnifique, où la poésie prête à la métaphysique la plus avancée d'admirables couleurs, on voit apparaître les figures qui, développées plus tard, deviendront l'origine d'un mythe cosmogonique, d'un récit de la création dans la religion brahmanique.

Cet œuf que sous-entend le texte de l'hymne, c'est l'œuf cosmique, l'utérus d'or, l'Hiranyagarbha, au sein duquel est né Brahma, Brahma qui doit ensuite donner naissance, par son union avec Maïa, aux dieux et à tous les êtres. Cette conception rappelle d'une manière frappante l'œuf de la cosmogonie orphique, l'ὠεὸν ἀργύρεον, dans lequel s'était accomplie la gestation, Phanès, l'être primitif (2).

Un hymne que l'on peut placer, tant pour la beauté de la forme que pour l'élévation des idées et la sublimité des images, à côté de celui de Viswacarman, porte le nom d'Hiranyagarbha, et est adressé au même Agni sous le nom de Pradjapati. Voici quel portrait il y est fait du dieu créateur (3) :

« Il donne la vie et la force. Tous les êtres, les dieux (eux-mêmes), sont soumis à sa loi. L'immortalité et la mort ne sont que son ombre. A quel (autre) dieu offririons-nous l'holocauste?

« Il est par sa grandeur le seul roi de tout ce monde qui voit et qui respire. Il est le maître de tous les (animaux), bipèdes et quadrupèdes. A quel (autre) dieu offririons-nous l'holocauste?

« Sa grandeur, ce sont ces (montagnes) couvertes de frimas, cet

(1) Rig-Véda, t. IV, p. 316, 317, sect. VIII, lect. 3, h. 11, v. 1 et sqq.

(2) Voyez ma note sur la cosmogonie orphique dans Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, t. III, partie III, p. 956.

(3) Trad. Langlois, t. IV, p. 410, sect. VIII, lect. 7, h. 2.

océan avec ses flots, ces régions (célestes), ces deux bras (qu'il étend). A quel (autre) dieu offririons-nous l'holocauste?

« Par lui ont été solidement établis le ciel, la terre, l'espace, le firmament. C'est lui qui, dans l'air, a répandu les ondes. A quel (autre) dieu offririons-nous l'holocauste?

« Quand les grandes ondes sont venues, portant dans leur sein le germe universel et enfantant Agni, alors s'est développée l'âme unique des dieux. A quel (autre) dieu offririons-nous l'holocauste? »

Une conception métaphysique encore plus avancée nous est fournie dans l'hymne à l'âme suprême (Pârâmatma), attribuée au riche Pradjapati :

« Rien n'existait alors, ni visible, ni invisible. Point de région supérieure, point d'air, point de ciel. Où était cette enveloppe (du monde)? Dans quel lit se trouvait contenue l'onde? Où étaient ces profondeurs impénétrables (de l'air)?

« Il n'y avait point de mort, point d'immortalité. Rien n'annonçait le jour ni la nuit. Lui seul respirait, ne formant aucun souffle, renfermé en lui-même. Il n'existait qu'en lui.

« Au commencement les ténèbres étaient enveloppées de ténèbres; l'eau se trouvait sans impulsion. Tout était confondu. L'être reposait au sein de ce cahos et ce grand tout naquit par la force de sa piété.

« Au commencement l'amour fut en lui et de son esprit jaillit la première semence.

« Qui connaît ces choses? Qui peut les dire? D'où viennent les êtres? Quelle est cette création? Les dieux ont été aussi produits par lui. Mais lui, qui sait comment il existe?

« Celui qui est le premier auteur de cette création la soutient. Et quel autre que lui pourrait le faire? Celui qui du haut du ciel a les yeux sur tout ce monde, le connaît seul. Quel autre aurait cette science (1)? »

L'Arya n'avait aussi de la constitution et de la forme du monde que les idées les plus enfantines, les plus grossières. En cela, ses opinions se rapprochent beaucoup de celles des Grecs de l'âge homérique et des premiers Hébreux. Il se représente la terre appuyée sur des montagnes (2). Cette terre n'était d'abord qu'une masse chaotique que le créateur a fixée sur sa base. « O Indra, dit Viswâmitra, la terre était une masse confuse et mobile; c'est toi, Indra, qui as

(1) Trad. Langlois, t. IV, p. 421, 422, sect. VIII, lect. 7, h. 10.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 174, sect. V, lect. 6, h. 19, v. 3.

étendu son immensité et qui l'as fixée sur sa base. Dieu généreux, tu as consolidé le ciel et l'air. Le ciel est porté sur mille impérissables colonnes (1). » Il est placé sous la garde de Mitra et de Varouna, sans cesse qualifiés par l'hymne védique de gardiens des trois cieux, des trois airs, des trois terres (2). Varouna en sa qualité de dieu solaire, est le régulateur de la vie.

Le Véda reconnaît cinq espèces d'êtres et trois divisions des cieux, ou trois cieux, qui sont le ciel (*Dyou*), l'air (*Antarikcha*), la terre (*Bhoû*); chacune de ces trois parties se subdivise elle-même en trois lokas; ainsi il y a trois *Dyou lokas*, trois *Antarikcha lokas*, trois *Bhoû lokas* (3).

L'Arya fait sortir les animaux de la terre et du ciel, sans s'expliquer sur leur formation. « Et aussitôt tous les êtres, dit un des passages du Rig-Véda les plus explicites à cet égard, apparaissent au jour. Sans peine le ciel et la terre ont produit les grands dieux. Cet ensemble d'êtres animés et inanimés se met en mouvement : oiseaux, quadrupèdes, animaux de toute forme, de toute espèce. Je chante en ce jour cette création antique, perpétuelle, de notre père, de notre grand aïeul (4). » Le chef des êtres, c'est l'homme, Manou, le type et le père des humains, l'Adam du Véda.

L'homme, personnification de l'humanité, est aussi appelé *Ayou* (5). Les mortels sont dits enfants d'*Ayou*, et Ayou fut regardé ensuite comme le petit-fils de Manou et fils de Pouroûravas, et transformé en un personnage réel (6).

Nous avons dit plus haut que l'Arya des premiers temps védiques ne possède que des notions confuses sur la vie future. Toutefois, elles ne sont point associées chez lui à ces imaginations grossières que nous rencontrons à l'époque fétichiste. L'homme n'est pas supposé continuer sous terre ou dans un lieu lointain, une vie absolument semblable à celle qu'il a menée ici-bas. Dans la pensée de l'Arya, celui qui a été fidèle aux dieux, qui a été grand et généreux, va dans le ciel goûter une douce félicité.

(1) Rig-Véda, t. I, p. 523, sect. II, lect. 8, h. 5, v. 5, t. I, p. 372, sect. II, lect. 3, h. 3, v. 4.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 361, sect. IV, lect. 2, h. 7, v. 1. Le nombre *trois* est sacré chez les Aryas. Le soleil a trois stations, de même qu'il y a trois foyers et trois sacrifices. Cf. la note de M. Langlois, t. II, p. 242.

(3) Rig-Véda, note de M. Langlois, t. II, p. 514.

(4) *Ibid.*, t. II, p. 81, sect. III, lect. 3, h. 15, v. 8 et 9.

(5) *Ibid.* t. I, p. 112, sect. I, lect. 4, h. 12, v. 3 et pass.

(6) Voyez note de M. Langlois, t. I, p. 285.

« Puissé-je arriver à cette demeure de Vichnou, où vivent dans les plaisirs les hommes qui lui ont été dévoués, dit Dirghatamas ; celui qui fait des libations en l'honneur de Vichnou aux longs pas, devient son ami dans cette région supérieure (1). »

Ainsi que beaucoup d'autres peuples, les Aryas ont cru que les étoiles n'étaient autres que l'éclat dont sont environnés les fortunés habitants de la cour céleste. « Les hommes généreux ont une destinée miraculeuse; leurs soleils brillent au ciel; et ils ont part à l'ambroisie et prolongent leur existence, » dit Çakchivan (2).

Ces hommes devenus parfaits forment, après leur mort, sous le nom de Sadhyas, une classe de demi-dieux célestes (3).

L'eschatologie védique se rattache par là au culte des ancêtres, de certains sages des temps primitifs, auxquels leurs vertus, leurs œuvres réputées surhumaines ont valu la jouissance de l'amrita, c'est-à-dire de l'immortalité (4).

Plusieurs des divinités secondaires, dont il est fait fréquemment mention dans le Rig-Véda, les Ribhavas, dont nous avons déjà parlé, les Marouts, les Angiras se présentent aussi comme des mortels déifiés, à raison de leurs vertus. Les Angiras étaient, à l'époque védique, une des premières familles sacerdotales (5). Les Marouts paraissent de même avoir été des prêtres. Aussi le Niroukta les place-t-il à côté des Pitris ou des ancêtres (6), invoqués également comme des divinités auxquelles l'Hindou adresse encore aujourd'hui sans cesse des sacrifices. Ce sacrifice aux ancêtres est le lien continu qui rattache le brahmanisme actuel à la religion des temps védiques, il est la partie essentielle du culte domestique ; de génération en génération se transmet, dans une même famille, l'adoration des Pitri, comme les *sacra privata* chez les Romains. Ce sacrifice, ou *sraddha*, a pour but de faciliter aux âmes des morts l'accès du ciel et de les déifier en quelque sorte; si l'Hindou négligeait d'accomplir ce sacrifice, il se rendrait coupable d'un véritable parricide, il manquerait de la façon la plus éclatante au premier devoir de la piété filiale, car il risquerait de voir les âmes de ses aïeux précipitées du séjour céleste (7). Les

(1) Rig-Véda, t. I, p. 364, sect. II, lect. 2, h. 18, v. 5.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 310, sect. II, lect. 2, h. 4, v. 6.
(3) *Ibid.*, t. I, p. 390, sect. II, lect. 4, h. 7, v. 5.
(4) Voyez sur le véritable sens de l'amrita les intéressantes considérations de M Neve, *Essai sur le mythe des Ribhavas*, p. 289.
(5) Lassen, o. c. t. I, p. 769.
(6) Voyez Lassen, *ibid.*
(7) Voyez Loiseleur Deslongschamps, *Traduction des lois de Manou*, p. 24.

Pitris sont appelés les pères du sacrifice et se confondent parfois avec les feux d'Agni; ce sont les Dévas dont les feux se sont éteints, les rites personnifiés dont l'œuvre est finie.

Les châtiments ne sont point annoncés pour le méchant dans les premiers hymnes du Véda. Tout mort qui n'a pas mérité de prendre place au rang des dieux va se réunir à la grande *Aditi* et retrouver son père et sa mère (1). Son corps retourne aux éléments; il rentre dans le *Pantchatwam*, mais son âme immortelle est protégée par Agni, qui forme pour elle un corps subtil, la place sur une espèce de chariot à l'aide duquel elle s'élève dans les cieux. La partie de nous qui va se fondre dans le sein de la nature, c'est l'esprit de vie, *Djivatma*, lequel s'absorbe dans l'âme suprême, *Pârâmatma*.

Dans les derniers Achtakas du Rig-Véda, on saisit les premiers linéaments du dogme de l'enfer. Le chantre sacré s'adresse à Yama, le roi des Pitris, personnification de la terre et de la mort. Ce Yama rappelle à la fois l'Hadès ou le Pluton, et le Kronos des Grecs. Le premier de ces dieux n'est en effet qu'une personnification chthonienne, la terre considérée comme le grand réceptacle des morts (2); le second, de même que Yama, règne sur les âmes dans un séjour de béatitude et de joie, dans un paradis que l'Arya des derniers âges demande pour lui après son trépas (3). Yama est le gardien des cadavres, dont le feu consume les chairs, sous le nom de Mrityou, il est la mort personnifiée, le Θάνατος des Hellènes et l'*Orcus* des Latins. C'est ce que nous montre cet hymne védique de Sancousouca.

« O Mrityou, suis une autre voie; la voie qui t'est propre n'est pas celle des dieux. Je parle à celui qui a des yeux et des oreilles. Épargne nos enfants, épargne nos hommes.

« La vie et la mort se succèdent. Que l'invocation que nous adressons aujourd'hui aux dieux nous soit propice. Livrons-nous au rire et au bonheur de la danse et prolongeons notre existence.

« Voici le rempart dont je protége les vivants. Qu'aucun autre

(1) Rig-Véda, t. I, p. 40 et 259, sect. I, lect. 2, h. 5. v. 2.

(2) Cette stance d'un hymne adressé au nuage sous le nom de *Vena*, nous montre bien dans Yama la personnification de la terre: « Quand ceux qui te désirent te voient voler dans le ciel, dit le poëte, sur ton aile d'or ils reconnaissent le messager de Varouna, l'oiseau qui porte la pluie au sein d'Yama. » T. IV, p. 413, sect. VIII, lect. 7, h. 3, v. 6.

(3) En effet Kronos, roi des îles fortunées, a été détrôné par son fils. Le même rapport qui existe entre Kronos et Zeus se retrouve entre *Yama* et *Djemi* ou *Djemschid*. Voy. Roth, ap. *Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft*, t. IV, p. 427, 428 (1850).

parmi ces peuples ne s'engage dans cette route. Qu'ils vivent cent et cent automnes. Qu'ils enferment Mrityou dans sa caverne.

« Et toi, femme, va dans le lieu où est encore la vie pour toi. Retrouve, dans les enfants qu'il te laisse, la vie qui n'est plus. Tu as été la digne épouse du maître à qui tu avais donné ta main.

« Je prends cet arc dans la main du trépassé, pour notre force, notre gloire, notre prospérité! O toi! voilà ce que tu es devenu. Et nous, en ces lieux, puissions-nous être des hommes de cœur et triompher de tous nos superbes ennemis.

« Va retrouver la terre, cette mère large et bonne qui s'étend au loin.

« O terre, soulève-toi. Ne blesse point (ses ossements). Sois pour lui prévenante et douce. O terre, couvre-le comme une mère couvre son enfant du pan de sa robe.

« J'amasse la terre autour de toi, je forme ce tertre pour que tes ossements ne soient point blessés. Que les Pitris gardent cette tombe. Qu'Yama creuse ici ta demeure (1). »

La comparaison des traditions aryennes et iraniennes a fait croire à M. R. Roth, que le mythe de Yama, tel que nous le montre le Rig-Véda, avait succédé à une légende plus ancienne qui faisait de Yama et de son épouse Yamî le couple humain primordial (2). Yama, c'est pour ce savant orientaliste, le premier qui ait payé le tribut à la mort et qui soit allé dans le séjour des âmes dont il est devenu le roi (3). Il s'est assis parmi les dieux et dîne avec eux à l'ombre d'un arbre magnifique, dans des contrées mystérieuses, situées par delà ce monde. A l'appui de cette opinion, M. Roth cite un hymne du Rig-Véda où Yama et Yamî, les deux enfants de Vivaswan, c'est-à-dire le soleil, ont entre eux un dialogue amoureux. La sœur veut persuader à son frère de se livrer avec elle aux plaisirs de l'amour. Il y a là comme un reflet du mythe d'Ève voulant séduire Adam et une allusion à l'œuvre de la génération. Cette Yamî semble cependant, ainsi que le remarque M. Langlois, n'être autre que la prière qui s'adresse à Yama, de même que celle qui est faite à Indra, devient, sous le nom d'Indrâni, l'épouse du dieu, et celle qu'on adresse à Agni devient l'épouse de celui-ci, sous le nom d'Agnâyî. Yama est véritablement à Agni ce que Varouna est à

(1) Rig-Véda, t. IV, p. 161, 162, sect. VII, lect. 6, h. 13.

(2) Voy. Roth, o. c. p. 430. L'idée de Manou ne se retrouve pas dans le mazdéisme, ce qui fait croire qu'elle est chez les Aryas d'une date plus récente.

(3) Roth, o. c.

Mitra, c'est un Agni nocturne, cet Agni mort dans le sacrifice et endormi dans l'*Arani* d'où il doit renaître. Dans un hymne, le poëte dit en effet que Vrihaspati, le sacrifice, meurt et livre son corps à Yama (1). Dans un autre hymne, adressé à la flamme qui brûle le corps du mort, on retrouve développée cette idée :

« O Agni, garde-toi de brûler, de consumer ce (trépassé). Ne déchire ni sa peau, ni son corps. O Djâtavédas, si tu es satisfait de nos offrandes, prête-lui tes secours avec les Pitris.

« Si tu es satisfait de nos offrandes, ô Djâtavédas, entoure-le avec les Pitris. Il vient pour obtenir le (corps) qui transporte son âme. Qu'il soit au pouvoir des dieux.

« Que l'œil aille dans le soleil, le souffle dans Vayou. Remets au ciel et à la terre ce que tu leur dois. Va donner aux eaux et aux plantes les parties de ton corps qui leur appartiennent.

« Mais il est de son être une portion immortelle. C'est elle qu'il faut échauffer de tes rayons, enflammer de tes feux. O Djâtavédas, dans le corps fortuné, formé par toi, transporte-le au monde des (hommes) pieux.

« O Agni, fais-le redescendre ensuite parmi les Pitris; qu'il vienne au milieu des invocations et des offrandes. Revêtu de la vie, qu'il prenne une dépouille (mortelle). O Djâtavédas, qu'il s'unisse à un corps.

« (Cependant) qu'un noir oiseau, que la fourmi, que le serpent ni la bête de proie ne touche point à ton ancien corps. Qu'Agni, que Soma, qui a désaltéré les enfants des prêtres, te préservent de tous ces accidents.

« Mais éloigne cet Agni qui mange la chair. Qu'il aille dans l'empire d'Yama, emportant avec lui le péché (2). »

Nous avons fait observer, lorsque nous avons commencé à parler de la religion védique, qu'elle ne renfermait pas de théologie proprement dite. Il y a, dans le Rig-Véda un fonds commun d'idées religieuses; mais chaque tribu, chaque famille avait ses hymnes. Parmi ceux qui les ont composés, plusieurs ont laissé un souvenir plus profond et ont été considérés comme les auteurs de ces chants sacrés ou même chantés dans des hymnes postérieurs; car, malgré cette division régulière du Rig-Véda (3) due à un travail de

(1) Rig-Véda, t. IV, p. 233, sect. VII, lect. 5, h. 7.

(2) *Ibid.*, t. IV, p. 150, 157, sect VII, lect. 6, h. 11.

(3) Voy. sur cette division Neve, *Études sur les hymnes du Rig-Véda*, p. 14.

raccordement encore moins ancien, on reconnaît dans ces divers cantiques une grande différence de temps et de lieux (1).

Les sages des anciens jours, qui apparaissent à la tête de l'histoire indienne, ce sont les *Rischis* ou saints. Leur nombre a été porté postérieurement à sept, vraisemblablement à raison de leur confusion avec les sept rayons d'Agni personnifiés (2). De là, plus tard, leur identification aux planètes, qui forment, dans la doctrine védique, des émanations célestes de ces mêmes rayons. « Ce sont les Rischis, d'après la tradition brahmanique, qui ont les premiers récité et appris aux hommes les invocations qui rendent les dieux propices; telle est la signification de cette sentence. » Les Rischis, désireux d'obtenir des choses particulières, se sont approchés des dieux avec des prières composées en mesure. Un respect religieux pour les amis de la divinité est commandé par les textes poétiques comme un devoir qui mérite les faveurs du ciel; un hymne de Kanva aux vents ou *Marouts*, se termine par ces mots : « *Lancez l'ennemi comme une flèche contre ceux qui osent haïr les Rischis* (3). »

Entre ces Rischis, les plus célèbres sont les Angirasides ou les membres de la famille d'Angiras. Angiras et ses fils sont réputés les auteurs d'un grand nombre d'hymnes du Rig-Véda (4). Dans plusieurs autres, ils sont mis en scène et représentés comme jouissant d'une façon toute particulière de la protection divine; aussi leur souvenir n'a-t-il pas tardé à s'associer aux notions religieuses mêmes. Dans les chants attribués à la famille des Gotamides, les fils d'Angiras sont non-seulement célébrés comme les serviteurs d'Indra, mais ils deviennent les auxiliaires de ce dieu dans la recherche des vaches enlevées par des brigands ennemis du ciel (5).

L'imagination aryenne ne s'est pas arrêtée là; la personnalité du Rischi Angira a fini par être complétement assimilée à celle de la divinité au culte de laquelle le sage avait été voué. Angira fut peu à peu rapproché de la notion mythique du feu déifié sous le nom d'Agni (6). Le nom des prêtres fut souvent confondu avec celui des dieux; les prêtres furent aussi désignés comme des Devas et des Marouts (7).

(1) Neve, *ibid.*, p. 17.
(2) Rig-Véda,, t. IV, p. 494, sect. VIII, lect. 3, h. 11, v. 2.
(3) Neve, *Études sur les hymnes du Rig-Véda*, p. 21.
(4) Neve, *Essai sur le mythe des Ribhavas*, p. 225.
(5) Neve, Essai, p. 228. Cf. ce que nous avons dit plus haut sur ce mythe.
(6) Neve, Essai, p. 231, 232.
(7) Rig-Véda, trad. Langlois, t. I, p. 559, note.

Les souvenirs des premiers âges religieux de la société aryenne, donnèrent donc naissance à une double idée, celle d'une sagesse divine primitive et d'une révélation. Les plus anciens chefs de tribu, les patriarches qui avaient été les premiers prêtres de la divinité, à cette époque où le père de famille était à la fois sacrificateur et guerrier, apparurent dans l'imagination des âges postérieurs comme des êtres surhumains, des mortels privilégiés, qui avaient été en commerce avec les dieux, et l'objet de leur constante sollicitude.

Les hymnes qu'ils avaient laissés, ne furent plus seulement de respectables monuments de leur piété, mais des révélations; et la transmission de ces chants religieux, qui s'était d'abord opérée au sein des familles, des tribus (1), devint une partie intégrante du culte, chants et rites furent légués en même temps d'une génération à l'autre, et se conservèrent dans leur intégrité, même alors que le chef de famille eut perdu une partie de ses attributs sacerdotaux, et qu'on distingua le *Sroutchi*, qui préparait le sacrifice, du prêtre ordonnateur de la cérémonie (2).

Voilà quelle fut la chaîne qui lia les origines de la société indoue à cet état primitif, perdu dans la nuit des âges où les hommes, groupés en tribus et en familles, erraient dans les plaines de l'Iran, chantant de père en fils les louanges des dieux auxquels ils rapportaient les faveurs de la fortune, et demandaient de nouveaux bienfaits. Le respect religieux des traditions du culte est, aux yeux de l'Arya, la garantie de la protection divine. « Indra, tu as fait le bonheur de tes chantres anciens, » dit l'hymne védique (3). « Je suis fort contre mes ennemis des chants que je tiens de ma famille et que m'a transmis mon père Gotama, s'écrie Vâmadéva (4). »

Et ailleurs l'hymne développe encore plus cette pensée : « Craignant de voir couper la chaîne de leur race, et souhaitant de conserver le pouvoir viril de leurs pères, ces chefs de famille veulent, par leurs libations, se concilier la faveur d'Indra et d'Agni (5). »

Cette observation rigoureuse des rites, cette répétition des chants religieux, sont pour l'Arya presque le premier devoir, et, en cela, ils constituent le point de départ, le fondement de la morale, de la reli-

(1) Voy. Neve, *Études sur les hymnes du Rig-Véda*, p. 18.
(2) Rig-Véda, traduction Langlois, t. I, p. 276, note.
(3) *Ibid.*, sect. II, lect. 4, h. 10, v. 6, trad. Langlois, t. I, p. 412.
(4) *Ibid.*, sect. III, lect. 4, h. 11, v. 12, t. II, p. 113.
(5) *Ibid.*, sect. I, lect. 7, h. 15, v. 3, t. I, p. 210.

gion aryenne. Le prêtre en est le plus fidèle, le plus rigide observateur. Comme chef de famille, il doit à la tribu l'exemple de la vertu et de la piété. Voici le portrait que nous en trace l'hymne védique :

« O Vrihaspati, le nom de la parole (sainte) doit être placé avant tout. Prononcez ce nom qui est pour nos amis le plus grand, le plus salutaire. Qu'avec affection il soit proféré sur le foyer, et que sa vertu s'y manifeste hautement.

« Comme l'orge se purifie dans le crible, la parole (sainte) se forme dans l'âme des sages. C'est là l'épreuve des vrais amis; car toute leur valeur est dans la (sainte) parole.

« Mais il est tel qui voit sans voir la (sainte) parole; tel autre qui l'entend sans l'entendre.... Un (sacrificateur) peut passer pour être solide en amitié, et cependant l'abondance ne suit pas ses efforts. La (vache) magique (du sacrifice) ne donne point de lait. Il entend (la sainte) parole, mais elle est inféconde et sans vertu.

« La (sainte) parole n'est point en celui qui trompe ainsi les espérances d'un ami. S'il entend, ce n'est que pour l'apparence. Mais il ne connaît point la voie par où l'on arrive aux fruits.

« Les amis ont des yeux et des oreilles; leur âme est pour les œuvres aveugle et sourde.... Quand de tels prêtres sont vos amis pour le service divin; quand pour des œuvres qui exigent une âme vive et sage, vous n'avez que de pareils lacs (desséchés); les saintes ordonnances sont violées, et les ministres du sacrifice s'égarent dans leurs routes.

« Les malheureux qui ne vont ni avec les hommes ni avec les dieux, ne sont point dignes de porter le nom de prêtres, ni de verser la libation. Ils souillent la (sainte) parole de leur (voix) pécheresse; les insensés sont comme le tisserand qui voudrait faire sa toile avec un coutre.

« Tous les amis réunis pour le sacrifice se réjouissent en voyant arriver les offrandes. Mais la libation qui sent le péché n'est qu'un simple ornement qui ne produit aucun effet. » Ainsi parle Vrihaspati (1).

Cette morale pure n'est pas toujours cependant celle des pâtres aryas. Leurs désirs sont plus grossiers, leur intention moins désintéressée. Ce qu'ils veulent par la prière et le sacrifice, c'est s'attirer la faveur des dieux; et, pour cela, ils s'attachent minutieusement à l'observation des rites transmis par leurs pères. « Les anciens qui nous

(1) Trad. Langlois, t. IV, p. 297 et 59, sect. VIII, lect. 2, h. 10.

ont précédés, dit le Rig-Véda en s'adressant à Indra, ô dieu connu par tes exploits et invoqué par tous, ont agi comme aujourd'hui et sont devenus tes amis. Ainsi ont fait ceux du moyen âge, ainsi font les nouveaux; je viens après eux; daigne penser à moi (1). »

Ces idées sont le point de départ de la morale védique. Cette morale est d'abord toute personnelle, toute égoïste, toute matérielle; dans le principe, l'Arya veut simplement s'assurer ici-bas la félicité par l'acquisition des richesses qu'il regarde comme le plus grand bien (2), et il cherche à gagner l'amitié des dieux par ses libations. Mais peu à peu l'Indien s'élève à des idées plus pures. En réunissant les divers préceptes moraux énoncés dans les hymnes du Rig-Véda, on peut suivre ce développement du sentiment moral qui finit par arriver à des conceptions toutes semblables à celles que nous trouvons chez les juifs au temps de la captivité et chez les chrétiens.

L'Arya demande à ses dieux de longs et d'heureux jours, des troupeaux abondants, une nombreuse génération, le succès de ses entreprises, le pouvoir et la richesse.

C'est surtout à Indra qu'il s'adresse comme au plus puissant des dieux; car, comme dit Vrihaddiva (3), il est d'un secours puissant pour la maison qu'il daigne visiter.

« Indra, éloigne de nous la mort, dit un hymne du Rig-Véda (4). O dieux, donnez-nous cent ans d'existence, dit un autre (5). » Plusieurs hymnes du même livre se terminent ainsi : « Que nous connaissions la prospérité, la force et l'heureuse vieillesse. Que je jouisse longtemps de la lumière et que j'arrive à la vieillesse comme le soleil à son couchant (6).

« Par la faveur d'Indra, qui partage notre bonheur, que nos vaches soient fécondes et robustes; qu'elles fassent notre joie et nous donnent une nourriture abondante (7).

« Donne-nous et accorde aussi à nos enfants et à nos petits-enfants

(1) Trad. Langlois, t. II, p. 430, sect. IV, lect. 6, h. 4, v. 5.

(2) Cette richesse estimée qu'on blâme quand on ne la possède pas, tu la tiens dans ta main, dit un hymne à Savitri, Rig-Véda, t. I, p. 40, sect. I, lect. 2. h. 5, v. 4.

(3) Rig-Véda, t. IV, p. 408, sect VIII, lect. 7, h. 1, v. 6.

(4) Trad. Langlois, t. I, p. 20, sect. I, lect. 1, h. 4, v. 10.

(5) *Ibid.*, t. I, p. 169, sect. I, lect. 6, h. 9, v. 9.

(6) Cf. t. I, p. 404, sect. II, lect. 4, h. 6, v. 6. t. I, p. 231, sect. I, lect. 8, h. 4, v. 25.

(7) *Ibid.*, t. I, p. 51, sect. I, lect. 2, h. 11, v. 13.

des moissons abondantes, car nous vous demandons des biens qui puissent être durables et prospères (1), dit Syâvâswa.

« O Marouts, accordez-nous une fortune qui soit stable, que nos gens soient pleins de force, qu'ils soutiennent les attaques de nos ennemis; que cent, que mille trésors augmentent nos richesses (2).

« O dieux que nous célébrons, Indra et Varouna, donnez-nous le bonheur de l'opulence, et pour prix des chants que nous adressons à une grande et forte divinité, puissions-nous traverser les maux de la vie comme on traverse un fleuve sur un bateau (3).

« O Agni, en échange de nos invocations, fais que la terre soit à jamais libérale pour nous, et féconde nos troupeaux, que nous ayions une belle lignée d'enfants et de petits enfants (4).

« Que nos chants nous procurent et des enfants et des troupeaux (5). »

Le chantre védique réclame de ses divinités une protection contre ses ennemis, car ses dieux ne sont pas tant ceux de l'univers que ceux de sa race et de sa tribu; on leur demande la victoire, le triomphe sur les maux de toute nature.

« O Indra, sauve-nous de la triste pauvreté, de la défaite dans la bataille (6)! » dit Cakchîvân.

Citons encore cette éloquente prière adressée au dieu du feu :

« Agni, digne de nos louanges, fais-nous traverser heureusement tous les dangers. Donne-nous et à mon fils et à ses enfants une large jouissance de toute espèce de prospérité.— Agni, défends-nous contre les maladies, qu'elles tombent sur les hommes que tu ne protéges pas. — Agni, ne nous abandonne pas à l'adversité, à l'ennemi habile à changer le bien en mal. — O dieu! protége-nous contre quiconque voudrait nous nuire par ses discours ou par ses actions; tu es l'ennemi de tous ceux qui suivent des voies obliques (7).

« Dieu jeune et resplendissant, Agni, sauve-nous du Rakchasa; sauve-nous du méchant, étranger à toute générosité; sauve-nous de l'ennemi cruel et de celui qui veut notre mort (8). »

(1) Rig-Véda, t. II, p. 335, sect. II, lect. 3, h. 7, v. 13.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 127, sect. I, lect. 5, h. 3, v. 15. Cf. t. I, p. 16, sect. I, lect. I, h. 10, v. 6.
(3) *Ibid.*, t. III, p. 12, sect. V, lect. 1, h. 7, v. 8.
(4) Sect. III, lect. 1, h. 17, v. 5, t. II, p. 23.
(5) *Ibid.*, t. II, p. 83, sect. III, lect. 3, h. 15, v. 18.
(6) Sect. I, lect. 8, h. 9, v. 14, t. I, p. 244.
(7) *Ibid.*, t. 1, p. 463, sect. II, lect. 6, h. 3.
(8) Sect. I, lect. 3, h. 4, v. 15, t. I, p. 70.

Cette précieuse faveur des dieux, source pour l'homme de tant de prospérités, c'est surtout par la prière et les sacrifices qu'on se la concilie :

« Ce n'est pas seulement le guerrier qui obtient la faveur dans la mêlée, dit le chantre védique en parlant d'Indra, c'est encore l'homme qui désire un fils, c'est le sage qui s'attache à la prière (1).

« La prière sainte a souvent contribué à l'établissement de l'homme; elle lui a valu des chevaux, des vaches, des biens de toute espèce (2), » dit Prascanwa.

« Il travaille au bonheur de sa nation, dit encore Savya (3), le prince ami de la vertu qui, en l'honneur d'Indra, présente l'holocauste et l'hymne sacré, ou qui accompagne la prière de riches offrandes. »

En effet, la prière de l'homme vraiment pieux est toujours exaucée. « Qui demande obtient, dit Coutsa (4). Il faut le prier, ajoute-t-il à propos d'Agni, nul n'est trompé dans son attente quand il est constant dans sa demande (5). »

De là le bonheur qui s'attache toujours à l'homme pieux, qui vient récompenser celui qui élève sans cesse la voix vers les dieux.

« Car, ô divin Agni, dit Gotama, tu donnes à celui qui honore les dieux la splendeur, l'opulence et la force d'une nombreuse famille (6). » Ailleurs, le poëte s'adressant à la même divinité : « Il est heureux celui dont tu favorises les sacrifices. Il vit en paix et possède la puissance. Sa force croît sans cesse, et la douleur ne l'atteint pas (7). »

« Qu'un adversaire puissant se présente, le chef pieux est fort dans ses œuvres; ses hommes sont plus robustes, ses ressources plus grandes. Il va comblé de biens, toujours ferme dans un combat, toujours héroïque dans ses actions (8). »

Puis, s'élevant à une pensée moins terrestre, le chantre védique promet à l'homme pieux une récompense d'un ordre plus élevé. Associant la notion d'immortalité à celle de rémunération, il promet à la vertu une place parmi les dieux.

(1) Rig-Véda, t. I, p. 14, sect. I, lect. 1, h. 9, v. 6.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 91, sect. I, lect. 4, h. 2, v. 2.
(3) *Ibid.*, t. I, p. 106, sect. I, lect. 4, h. 9, v. 7.
(4) *Ibid.*, t. I, p. 201, sect. I, lect. 6, h. 11, v. 1.
(5) *Ibid.*, t. I, p. 552, sect. I, lect. 2, h. 9, v. 2.
(6) *Ibid.*, t. I, p. 144. sect. I, lect. 5, h. 13, v. 9.
(7) *Ibid.*, t. I, p. 180, sect. I, lect. 7, h. 14, v. 2, t. I, p. 179, 180.
(8) *Ibid.*, t. I, p. 303, sect. II, lect. 1, h. 4, v. 10.

L'homme bienfaisant monte au ciel et se range parmi les immortels (1). Les hommes généreux ont une destinée miraculeuse, leurs soleils brillent au firmament; ils ont part à l'ambroisie et prolongent leur existence (2).

Si l'homme pieux est digne de tous les bienfaits, l'impie, l'homme qui néglige les dieux mérite toutes ses vengeances ici-bas, et l'homme pieux lui-même les appelle pour lui.

« Quand donc Indra voudra-t-il briser l'impie, dit le Rig-Véda, comme on brise de son pied une plante épineuse? Quand voudra-t-il écouter nos prières, ô viens (3)! »

Et ailleurs : « O dieux! puissions-nous, avec votre secours et dans un jour favorable, attaquer les armées des impies (4)! »

On supplie les dieux d'être sourds aux prières de l'impie :

« O Agni! rejette la prière du riche qui refuse de te reconnaître comme maître et de t'offrir des présents, de celui aussi qui chante rarement tes louanges; tous les deux sont des impies (5). »

C'est Indra, en effet, qui est l'auteur de nos maux. Les maux ne sont que les châtiments qu'il nous inflige :

« Garde-toi de nous frapper ou de nous délaisser, s'écrie le poëte Arya. Ne nous enlève pas ces douces jouissances. O Maghavan! ô Sacra! ne brise pas l'œuf qui contient nos espérances; ne brise pas ces vases de nos affections, ces tendres enfants qui se traînent sur leurs genoux (6).

« Car lorsque Indra veut châtier les forts, il les fait vaincre par les faibles, afin d'humilier leur orgueil.

« Avec une chèvre, Indra a donné la mort au lion; avec une aiguille il a percé des colonnes (7). »

Ainsi, la vertu est aussi un moyen d'arriver au bonheur, et voilà pourquoi il faut la demander aux dieux avec les autres biens, et les supplier d'éloigner de nous le mal.

« O Varouna, délivre-nous du mal (8). — Rapides Adityas, qui êtes fermes dans vos œuvres, éloignez de moi le mal comme la

(1) Rig-Véda, t. I, p. 310, sect. II, lect. 1, h. 4, v. 5.
(2) *Ibid.*, v. 6.
(3) *Ibid.*, t. I, p. 159, sect. I, lect. 6, h. 4, v. 8.
(4) *Ibid.*, t. I, p. 212, sect. I, lect. 7, h. 16, v. 7.
(5) *Ibid.*, t. II, p. 358, sect. II, lect. 2, h. 14, v. 2.
(6) *Ibid.*, t. I, p. 201, sect. I, lect. 6, h. 10, v. 8.
(7) Sect. V, lect. 2, h. 17, v. 17, t. III, p.
(8) T. I, p. 497, sect. II, lect. 7, h. 5, v. 6, t. I, p. 498, sect. II, lect. 7, h. 6, v. 1.

malheureuse mère éloigne d'elle son fruit illégitime (1), » dit le Rig-Véda.

Un hymne à Agni le célèbre comme celui qui sauve du mal, de la méchanceté, qui nous délivre du péché et qui mérite pour cela nos adorations.

Les bienfaits que les dieux accordent aux hommes les attachent à eux de l'amour le plus tendre, et leur reconnaissance célèbre la bonté et l'infinie libéralité de celui qui répond à leurs prières.

« Agni, tu es pour nous un défenseur prudent et un père; à toi nous devons la vie, nous sommes ta famille (2). Viens à nous, Agni, avec la bonté qu'un père a pour son enfant; sois notre ami, notre bienfaiteur; tu es bon et clément (3), ô Agni, tu es le parent des mortels, tu es leur ami chéri (4).

« Protecteur prévoyant du faible, tu reçois le nom de père (5).

« O Indra, nous sommes tes amis et nous t'honorons comme notre sauveur (6).

« Celui qui n'est méchant que pour frapper sans relâche le pécheur et l'impie, c'est Indra (7). »

Rien n'est plus désirable que l'amitié de ces dieux bienfaisants.

« Que l'heureuse faveur des dieux, que les bienfaits des dieux justes soient avec nous. Puissions-nous obtenir l'amitié des dieux (8)! Le mortel que vous aimez, dit le chantre au dieu qu'il invoque (9), obtient la richesse, toute espèce de biens, de la famille, il est à l'abri du malheur. »

Aussi devons-nous avoir pour les dieux un amour qui dépasse celui que nous avons pour toutes les créatures. « O Indra, je te préfère à mon père, à un frère, qui peut m'abandonner. Tu es pour moi comme un père et une mère (10), » disent les enfants de Canwa.

Qu'il y a-t-il de plus doux que d'honorer des bienfaiteurs et de leur exprimer sa reconnaissance? Le culte que l'homme leur rend

(1) T. I, p. 316, sect. II, lect. 1, h. 7, v. 5.
(2) Sect. I, lect. 2, h. 12, v. 2, t. I, p. 54.
(3) Sect. I, lect. 1, h. 1, v. 9, t. 1, p. 4, sect. I, lect. 2, h. 12, v. 13, t. I, p. 55, cf. t. I, p. 44, sect. I, lect. 2, h. 7, v. 3, 12.
(4) Sect. I, lect. 5, h. 14, v. 4, t. I, p. 144.
(5) Sect. I, lect. 2, h. 12, v. 14, t. I, p. 55.
(6) T. III, p. 273, sect. VI, lect. 2, h. 1, v. 2, cf. sect. I, lect. 2, h. 11, v. 7, t. I, p. 51.
(7) Sect. II, lect. 6, h. 4, v. 10, t. I, p. 463.
(8) T. I, p. 168, sect. I, lect. 6, h. 9, v. 2.
(9) T. I, p. 78, sect. I, lect. 3, h. 9, v. 6.
(10) T. III, p. 185, 186, sect. V, lect. 7, h. 5, v. 6.

doit donc faire à lui-même sa propre joie, sa propre félicité : « O Varouna! dit l'hymne védique (1), puissions-nous être heureux de te servir, de te prier, de te louer! »

La morale devient systématique dans les hymnes des dernières sections du Rig-Véda, on parle des sept règles de conduite qu'ont établies les sages. En franchir une seule, dit Trita-Aptya, c'est se rendre pécheur (2). On fit ensuite varier ces règles. Les commentateurs ne les donnent pas d'une manière uniforme. Les défenses les plus anciennes sont : la boisson, la gourmandise, les femmes, la chasse, la brutalité en action (*danda*), en paroles (*pârouchyam*), le viol (3).

L'homme a beau aspirer cependant à la vertu complète, à la parfaite piété, son imperfection se décèle toujours par quelque trait. « L'estime que l'on peut faire des hommes, dit le Rig-Véda (4) n'est jamais complète. Tel est juste et prudent, il aime les sages, mais il est cruel. Tel autre se fait craindre, mais il abuse de la force pour opprimer un plus faible que lui. O dieux! un tel reproche ne peut vous être adressé. »

Aussi l'homme, même fidèle serviteur des dieux, a-t-il besoin d'indulgence et de pardon. Il implore des divinités leur miséricorde pour les fautes dont il s'est rendu coupable. Tantôt c'est à Agni, tantôt c'est à Indra que l'Arya demande d'effacer ses fautes (5).

« Agni, si nous avons commis une faute, si nous avons marché loin de toi, pardonne-nous. Tu es un parent, un père, un défenseur prévoyant (6). Enfants des dieux et des hommes, nous avons commis de grandes fautes, fais que nous n'en ressentions aucune peine, nous qui sommes tes amis (7). »

S'adressant à Mitra et à Varouna, l'Arya suppliant leur demande d'effacer le péché de celui qui les honore (8). Et ailleurs parlant aux Adityas : « Je suis sans doute coupable envers vous de bien des fautes, mais vous m'aimez comme un père aime le fils qu'il a perdu (9). »

(1) T. I, p. 497, sect. II, lect. 7, h. 5, v. 2.
(2) T. IV, p. 137, sect. VII, lect. 5, h. 3, v. 6.
(3) *Ibid.*, t. IV, p. 231.
(4) T. I, p. 136, sect. II, lect. 2, h. 16, v. 2.
(5) Sect. I, lect. 7, h. 3, t. I, p. 187.
(6) Sect. I, lect. 2, h. 12, v. 16, t. I, p. 55.
(7) T. I, p. 127, sect. III, lect. 5, h. 7, v. 7.
(8) T. III, p. 11, sect. V, lect. 1, h. 6, v. 8.
(9) T. I. p. 499, sect. II, lect. 7, h. 6, v. 5.

« O Adityas ! défendez notre vie contre les coups qui la menacent; que le méchant ne nous enchaîne pas dans ses filets. — O dieux sauveurs ! ne nous livrez pas dans votre colère aux filets de nos ennemis ! O Adityas ! délivrez-nous de la gueule des loups (1). »

Ne semble-t-il pas que ces paroles soient tirées de la Bible : « N'éloignez pas de moi votre assistance; délivrez mon âme de l'épée, ô Dieu.... » Sauvez-moi de la gueule du lion (XXI, 20, 22), dit le Psalmiste; et ailleurs : « Sauvez-moi, mon Dieu, des mains des ennemis, et délivrez-moi de ceux qui s'élèvent contre moi » (LVIII, 2) [2].

Ce pardon des fautes, on l'obtient par une expiation solennelle, par des rites destinés à réparer l'affront commis envers le dieu.

« O Varouna ! délie les chaînes qui nous serrent d'en haut, d'en bas et du milieu. Fils d'Aditi, par le sacrifice que nous t'offrons, que nos fautes soient effacées, que nous soyons à Aditi. »

L'adoration des dieux, dit le poëte védique (3), efface par sa vertu souveraine le péché que l'on commet (4).

« Si nous avons commis quelque faute contre les dieux, contre nos amis, nos enfants ou notre père, que cette prière nous fasse obtenir notre pardon. O ciel et terre ! gardez-nous contre le mal (5). »

Ailleurs, le chantre énumère tous les moyens expiatoires :

« O Varouna, par nos invocations, par nos sacrifices, par nos holocaustes, nous voulons détourner ta colère. Viens, toi qui donnes la vie, roi prudent, délivre-nous de nos fautes (6) ! »

Parmi ces moyens, les lotions avec l'eau, qui font disparaître les souillures corporelles et offrent, dès lors, une naturelle image de la purification morale, sont un de ceux qui se sont offerts des premiers à l'imagination des Aryas.

« Eaux purifiantes, dit l'hymne védique, emportez tout ce qui peut être en moi de criminel, tout le mal que j'ai pu faire par violence, par imprécation, par injustice. »

Les libations sont un autre moyen, le moyen le plus constant d'effacer les fautes, car, par la libation, ainsi qu'il a été dit plus haut, on s'attire la bienveillance des dieux, et cette bienveillance vous vaut le pardon de vos péchés.

(1) T. III, p. 360, sect. VI, lect. 4, h. 11, v. 5, 8, 9, 14.
(2) Cf., Ps., LXIII, v. 4 et sv.
(3) T. I, p. 41, sect. I, lect. 2, h. 5, v. 15.
(4) T. II, p. 487, sect. IV, lect. 8, h. 4, v. 8.
(5) T. I, p. 428, sect. II, lect. 5, h. 2, v. 8.
(6) T. I, p. 41, sect. I, lect. 2, h. 5, v. 14.

Quant aux sacrifices d'animaux, ils apparaissent rarement dans le Véda (1). L'offrande du Soma dominait tout le culte. Toutefois, dans quelques hymnes, on trouve la preuve que le sacrifice du cheval avait un certain caractère solennel. Ce sacrifice rappelle, du reste, tout à fait celui des Hellènes et des Latins.

L'Arya a tiré des augures de la manière dont l'animal marche, dont il se couche, dont son pied est attaché, dont il boit, dont il se nourrit (2). Un seul homme doit frapper la victime. On sépare le cœur, la langue et la poitrine; on les met sur le plat et on les jette dans le foyer d'Agni avec les *Pindas*, ou boulettes de riz et de beurre (3), tandis que le prêtre victimaire récite l'hymne sacré.

Il y eut aussi, dans les âges védiques comme chez les premiers peuples barbares, quelques sacrifices humains. Leur objet, ainsi que le remarque H.-H. Wilson (4), semble avoir été de se rendre propice la divinité en lui offrant ce qui était le plus précieux aux hommes, la vie de leurs semblables; mais ce Pouroucha-Medha était peu d'accord avec les mœurs douces des Hindous (5); il a disparu promptement, ne laissant de trace que dans la cérémonie typique que rapporte le Yadjour-Véda. Cent quatre-vingts personnes de diverses tribus et de différent sexe, sont attachées à l'youpas ou poteau du sacrifice, et, après qu'on a chanté un hymne en l'honneur de l'immolation de Narayana, on les délivre sans leur avoir fait de mal, et on offre à leur place des oblations de beurre (6).

La morale védique repose sur deux principes qui sont ceux de la morale chrétienne, l'amour et la crainte des dieux, le désir d'en obtenir des bienfaits et la peur d'en mériter les châtiments. Tour à tour indulgentes ou courroucées, les divinités des Védas sont à peu près ce que sont les dieux de la Grèce et ceux des diverses races indo-européennes.

Telle était la religion des tribus aryennes d'où sont sortis, d'un côté les Hindous, et, de l'autre, les ancêtres de la plupart des peuples européens. D'images, de simulacres, ces peuples n'en connaissaient

(1) Lassen, o. c. t. I, p. 793.
(2) Voy. *Rig-Véda*, t. I, p. 376, sect. II, lect. 3, h. 5.
(3) Voy. h. c., v. 5, 6, 19.
(4) *On the sacrifice of human beings as an element of the ancient religion of India*, vol. XIII, part. I, p. 96, *ap. Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain.*
(5) *Ibid.*, p. 96 et suiv.
(6) Lassen, o. c. p. 788.

point encore (1). Mais si l'anthropomorphisme n'existe pas ici, il est en revanche arrivé à un grand degré de développement dans les figures de langage, et l'art n'a qu'à naître pour qu'il passe immédiatement dans les formes. On trouve donc en germe dans la religion védique tout ce développement idolâtrique qui constitue la physyonomie essentielle des religions de l'Assyrie et de la Grèce. La religion des Védas, c'est celle d'une population de même sang que les Grecs, mais qui est placée dans des conditions semblables à celle des premiers Hébreux; ce sont, en un mot, les doctrines indo-européennes telles qu'elles pouvaient s'offrir dans la vie pastorale des Sémites et des Chaldéens.

ALFRED MAURY.

(1) « Ne pas tuer est le premier devoir, ô toi le meilleur des êtres vivants! Ainsi qu'un brahmane ne tue aucune créature vivante! Le brahmane sera doux aussi, tel est l'axiome suprême des préceptes révélés. » Th. Pavie, *Fragments du Mahabharata*; Paris (1845), Paolomaparva, p. 43.

PROPYLÉES

DE L'ACROPOLE D'ATHÈNES.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

(Voy. les planches 212 et 213).

Les deux portiques hexastyles du corps principal ont les entre-colonnements inégaux; celui du milieu, qui est le plus grand, a 2 diamètres $\frac{1}{2}$; il vont en diminuant de chaque côté : d'abord, 1 diamètre $\frac{1}{4}$ et les derniers 1 diamètre $\frac{1}{6}$.

Les colonnes penchent toutes vers l'intérieur; elles ont douze cannelures, sont galbées, sans bases, précédées de quatre socles au portique d'occident; à celui d'orient, elles sont élevées sur un seul socle, nécessaire pour les isoler du rocher. De ce côté, le dallage de l'intérieur est en contre-bas.

Le seuil des quatre petites portes est plus élevé que le niveau du premier vestibule de cinq degrés formant socle. Celui qui sert de seuil est en marbre noir éleusinien; les autres sont en marbre blanc. On y remarque, ainsi qu'à ceux des portiques, une saillie pour permettre le ragrément, après l'usure inégale produite par le frottement des pieds; ils sont interrompus au droit des tableaux de la grande baie du milieu. Il y a encore devant ces tableaux des morceaux de plaques de revêtement en marbre blanc, ayant servi à cacher les tiges des gonds qui supportaient les vantaux des portes de bronze; c'est pour ces gonds qu'ont été faites les larges entailles horizontales dans la hauteur des cinq baies. Le dessous du linteau des plus petites portes était caché par des plaques avec lesquelles s'ajustait le chambranle; mais aux trois autres, la portée étant trop grande, le dessous du linteau restait apparent. Les chambranles étaient à crossettes et retenus au moyen de crampons dont on voit les trous de scellement (2). Aux seuils, on retrouve les creux où étaient fixés les pieds

(1) Voy. l'article précédent dans la *Revue archéologique*, IXe année, p. 288 et suiv., et les pl. 193, 194.

(2) J'ai trouvé un morceau de chambranle des plus petites portes ayant même profil que celui encore en place à la grande porte, ce qui m'a permis d'établir une

des dites plaques et les trous de scellement des crapaudines, situés plus bas dans un petit socle continu, qui entoure l'aire en marbre du portique oriental, dans lequel les portes se développaient.

Le grand vestibule est orné à l'intérieur de six colonnes d'ordre ionique, disposées sur deux rangs, de chaque côté du passage. Il ne reste plus en place qu'une portion des fûts : leurs axes sont verticaux. Les colonnes sont ornées de vingt-quatre cannelures et galbées; leurs bases reposent sur un socle circulaire réuni au dallage, et qui descend, comme le pied des colonnes doriques, dans un creux de $0^m,008$ de profondeur ; c'était une ressource pour le ragrément, après l'usure inégale produite par le frottement des pieds.

Les murs latéraux penchent vers l'intérieur; ils ont au bas une assise de retraite en marbre noir éleusinien régnant à la même hauteur que les seuils des portes, et qui s'arrête près des antes du portique dorique; elle porte sur un empatement ou socle de marbre blanc, dont le parement est piqué grossièrement : peut-être existait-il en cet endroit une moulure que le marteau turc a détruite. Ces murs ont une table saillante parfaitement dressée; il est raisonnable de supposer que ces tables n'étaient pas provisoires; autrement, il faudrait admettre que l'architrave dorique, actuellement au même nud, faisait saillie et régnait dans cette partie, ce qui, à mon avis, eût été étrange avec l'ordonnance ionique. Les antes aux extrémités n'ont qu'un simple chapiteau, et leurs faces penchent en avant à partir du sol; elles supportent l'architrave dorique, lisse intérieurement, et au-dessus de laquelle est la moulure de couronnement qui règne au pourtour du vestibule.

Les colonnes ioniques ont $10^m,292$ millimètres de hauteur totale, compris la base et le chapiteau. Le diamètre mesuré à la naissance du congé est de $1^m,043$: de sorte que la colonne a près de dix fois son diamètre inférieur; les axes sont verticaux et la hauteur est déterminée par la moulure de couronnement des murs. Quoiqu'il ne reste plus en place que des tronçons, j'ai réussi cependant à en mesurer le galbe très-exactement, en rapprochant tout ce qui se trouve des tambours épars sur le sol. Il y a encore un chapiteau brisé, que ses fragments réunis permettent de compléter; il est d'une beauté remarquable. Au-dessus des oves, et sur le bord du tailloir, sont des trous circulaires, où étaient peut-être scellés

proportion pour obtenir la dimension des autres : d'ailleurs, la largeur est encore déterminée par les trous de scellement qu'on remarque sur les linteaux.

des crochets, ainsi qu'on en voit encore un exemple sur les coussinets d'un des chapiteaux appartenant au portique septentrional de l'Erechthéion, et qui devaient servir à suspendre des draperies ou des guirlandes les jours de cérémonies. Les deux rangs de colonnes portent chacun un cours d'architrave ionique (1), allant de la façade occidentale au mur vertical du second portique, et qui décore ensuite le pourtour de la salle.

Sept rangées de poutres en marbre blanc, ornées d'une simple moulure, reposaient sur les architraves des colonnes et des murs latéraux; au portique du levant, elles sont au nombre de dix, et dirigées dans le sens perpendiculaire à la façade. J'ai trouvé dans les décombres deux plaques ou clausoirs, qui servaient à former l'intervalle entre ces poutres au-dessus des architraves; la moulure était enlevée, ce qui les rendait difficiles à reconnaître. Un de ces clausoirs a de largeur $0^{m},994$, en comprenant la partie encastrée; l'autre n'a que $0^{m},655$ de largeur, et appartient au dernier intervalle du côté de la façade occidentale.

Une des poutres, cassée en quatre parties, dont les morceaux peuvent être réunis, a de longueur $6^{m},416$; il y a $0^{m},423$ d'encastrement à chaque bout; il reste donc de portée $5^{m},570$. Cette poutre appartient à l'un des côtés, c'est-à-dire qu'elle portait sur l'architrave, au-dessus des murs latéraux et des colonnes; venaient ensuite les caissons supportés par ces poutres.

Dans le portique oriental, à droite et à gauche, les murs sont aussi inclinés vers l'intérieur; ici ils sont ornés à leur sommet, d'une petite moulure, qui est le prolongement de la partie supérieure du chapiteau d'ante; au-dessus règne au pourtour l'architrave dorique, sans moulure, et ensuite un couronnement sur lequel reposaient les poutres.

Le chemin, actuellement abrupt, qui traverse les Propylées devait être dallé de niveau avec le sol des vestibules et rampant devant la grande porte, où les socles sont interrompus par lui.

Le rocher de l'Acropole continue à s'élever en pente douce, à partir de la façade orientale jusqu'au plateau où est le Parthénon : c'est là le point culminant. On voit que le chemin prenait une direction oblique du côté de ce temple, étant indiqué par des sillons taillés sur la roche.

(1) J'ai trouvé quatre morceaux d'épaisseur différente, dont l'un appartient aux colonnes au-dessus desquelles l'architrave était profilée des deux côtés; le parement du dessous, de 1 mètre de largeur, était lisse et un joint le divisait en deux parties.

Il y a, depuis le socle du portique oriental des Propylées jusqu'au niveau de la première marche du Parthénon, une hauteur de $11^{m},45$ (1).

Les deux façades hexastyles d'ordre dorique des Propylées, avaient leur entablement complet surmonté d'un fronton; il y a un morceau qui en indique la pente et qui appartient au sommet; il porte la moulure de couronnement. Cette même moulure terminait aussi le toit sur les côtés de l'édifice; au lieu d'antéfixes, c'était simplement un chéneau dont j'ai trouvé deux fragments : sur l'un, les oves sont tracées et refouillées dans la partie inférieure; à l'autre, la partie inférieure est totalement évidée. Le toit est divisé en deux sur sa longueur, étant plus élevé au-dessus du portique oriental. Il n'est pas certain qu'on ait fait usage de bois pour soutenir la couverture, aucun indice ne se retrouve. Cependant, si cela a eu lieu, les tuiles pouvaient poser sur de forts chevrons ayant trois points d'appui : sur le mur, au-dessus des colonnes, et sur le faîtage. Celui du grand vestibule aurait eu $13^{m},600$ de longueur; mais il aurait été appuyé sur trois petites fermes. La portée des pannes n'est que de $5^{m},800$ au portique oriental. On peut aussi supposer l'emploi du marbre, les pièces nécessaires pour cela n'ayant pas besoin d'être plus longues que celles qui soutiennent les caissons du plafond; entre les travées, les tuiles anraient été appuyées sur de petites pannes également en marbre. Ce système a du moins l'avantage de présenter une durée et une invariabilité que n'offre pas le bois.

Les colonnes de la façade occidentale ont $8^{m},800$ de hauteur; elles sont un tiers plus grandes que celles des portiques en ailes; c'est le seul rapport qu'il y ait entre ces deux ordres, quoique appartenant au même édifice. A la façade du côté de l'orient, les colonnes n'ont que $8^{m}535$ de hauteur; le tailloir du chapiteau de celle de l'angle nord est le seul qui soit encore entier; sa surface supérieure est hors de niveau de $0^{m},003$, c'est-à-dire que l'épaisseur de ce tailloir est moindre d'un côté, le lit de joint du chapiteau étant parfaitement horizontal. On peut conclure de cette observation que le dessous de l'architrave était légèrement arqué. L'architrave était en deux sur son épaisseur, et n'avait que quatre joints verticaux sur les façades. La frise au-dessus est divisée dans sa longueur en quatre morceaux, chacun ayant trois triglyphes. Les joints étaient cachés par des métopes de $0^{m},09$ d'épaisseur entrant à coulisse.

(1) Il y a de ce même point du Parthénon au niveau du sol du portique oriental de l'Érechthéion $9^{m},220$.

Aux murs latéraux du grand vestibule extérieurement, la corniche de l'entablement de la façade occidentale règne à la même hauteur, mais n'a pas de modillons.

CONSTRUCTION.

Les Propylées sont construits en marbre blanc du mont Penthélique, et pour la décoration de quelques parties désignées précédemment, on a employé le marbre noir d'Éleusis; celui de Paros, présentant plus d'homogénéité que celui du mont Penthélique, a été préféré pour la toiture (1).

Les colonnes des deux façades sont inclinées vers l'intérieur, et l'axe s'écarte de la verticale au sommet du fût de $0^m,051$, mesuré à une des colonnes d'angle qui est en outre penchée latéralement vers celles du milieu de $0^m,075$. Tous les lits de joints sont perpendiculaires à ces axes inclinés et parfaitement parallèles entre eux, sauf le dernier qui est horizontal, et sur lequel repose le chapiteau. Ces joints sont parfaitement dressés et polis près de la circonférence, afin de rendre le contact plus parfait, et de donner à la colonne l'apparence d'un monolithe. Le reste du joint est brettelé pardessus le poli jusqu'à une distance du centre de $0^m,183$. On voit distinctement chaque coup de marteau brettelé. Au centre du joint est un trou dans lequel était encastré un tenon en bois de cèdre, servant à maintenir deux tambours ensemble pour les empêcher de glisser; ce qui serait arrivé infailliblement sans cette précaution, puisque les lits de joints sont polis sur les bords et inclinés (étant perpendiculaires à l'axe de la colonne). Ces tenons, ayant la figure de deux pyramides tronquées réunies par leur base, faisaient en outre l'office de coins au moment de la pose, qui ainsi ne s'établissait pas brusquement, mais par une lente pression. Au milieu de ces lits de joints, il y a une couronne piquée seulement au marteau à pointe, un peu au-dessous de la surface esmillée, dans le but d'y placer, je crois, du plomb qui, entrant dans les inégalités de ce piquage, maintenait mieux l'adhérence des deux surfaces, et, opposant une légère résistance au centre, ménageait ainsi les bords.

Les cannelures de la colonne ne devaient être taillées qu'après la pose; elles étaient seulement commencées près du sol, à une petite

(1) Ce genre de toiture a été inventé par Bises de Nassos (Pausanias l. V, chap. x).

hauteur et à l'extrémité supérieure du fût, qui est terminé horizontalement. Je pense qu'on a dû opérer de cette manière, parce que, le plan inférieur des colonnes inclinées étant circulaire, les sections perpendiculaires à l'axe sont des ellipses, et sur ces courbes, déjà très-difficiles à bien tracer, on ne serait pas parvenu à marquer exactement la division des cannelures. D'ailleurs on voit encore dans la muraille de l'acropole, du côté nord, des tambours de colonnes ainsi préparés; et, si cet exemple ne suffisait pas, on pourrait citer le temple d'Apollon à Délos, dont toutes les colonnes ont leurs cannelures seulement commencées près du sol, tandis que les chapiteaux sont tous terminés. Il en est de même du temple de Ségeste, en Sicile, etc. Les chapiteaux achevés étaient placés horizontalement sur les fûts inclinés, et je pense que leurs moulures étaient préalablement taillées au moyen du tour. Je fonde cette opinion sur l'observation que, dans les petits filets et même sur la grande moulure, il y a plusieurs lignes saillantes parallèles, évidemment formées par les brèches qui se trouvaient au tranchant d'un instrument mu circulairement. Outre cette observation, comment admettre que ces filets, si délicats, aient été taillés simplement au ciseau; n'eût-il pas fallu primitivement exécuter avec le plus grand soin, d'abord une petite surface conique, et, sur elle, tracer les cercles parallèles? Mais cette surface n'eût jamais été assez parfaite, et on n'eût obtenu que des cercles très-ondulés (1); au contraire, ce profil est si net et d'une pureté si remarquable que je ne crois pas qu'on ait pu arriver à une telle perfection sans le secours d'un mécanisme.

Les murs des Propylées sont construits en assises d'appareil réglé, fixées entre elles au moyen de tenons en fer plat de $0^m,009$ d'épaisseur, placés verticalement et scellés avec du plomb laminé de $0^m,002$ d'épaisseur; chaque morceau en porte deux dans sa longueur, et est réuni à son voisin par un double T en fer de même épaisseur, scellé aussi avec du plomb; les joints sont serrés de manière à être rendus invisibles. Dans les tableaux des portes, les arêtes inférieures des assises sont chanfreinées; mais on doit se rappeler que ces tableaux ne restent pas apparents; il en est de même des extrémités des linteaux, qui étaient cachées par les chambranles. A la pinacothèque, le linteau de la porte est chanfreiné au-dessus des chapiteaux des antes; cette précaution était nécessaire afin d'éviter de les épaufrer

(1) Ce marbre est d'ailleurs très-difficile à travailler à cause des veines micacées qui y forment des parties tendres.

en les levant. Lorsque les morceaux n'étaient pas de nature à être suffisamment enveloppés par les cordages, on y ajoutait la louve à tenaille. Il existe encore un morceau de corniche appartenant aux murs latéraux du grand vestibule, sur lequel on voit deux trous profonds destinés à recevoir les serres de cet instrument.

PEINTURE.

On sait que les anciens n'employaient qu'un petit nombre de couleurs, généralement dues aux métaux. Celles à base de plomb étaient la céruse, le massicot et le minium (1); celles à base de cuivre, les bleus (2) et les verts; à base de fer et de manganèse, les ocres jaunes (3) et rouges; ils faisaient enfin usage du cinabre, composé mercuriel.

Ils préparaient un noir minéral où entraient probablement le manganèse et le fer; mais ils employaient aussi concurremment des noirs provenant de matières végétales calcinées. Quoique les anciens connussent la céruse, ils faisaient plus souvent usage des matières crétacées ou alumineuses dont la couleur est inaltérable. On suppose que la nuance rose, retrouvée sur plusieurs monuments, provient d'une préparation particulière de la matière de la pourpre; elle appartiendrait ainsi au règne animal. S'il est à regretter que les auteurs ne nous aient pas transmis les moyens de fabrication des couleurs, du moins la connaissance de leur composition offre encore un grand intérêt. Je me bornerai à rappeler ici les résultats des belles recherches faites à ce sujet par M. Chaptal (4) et par sir Humphrey Davy (5), et qui sont sans doute bien connus des lecteurs.

Les moulures des Propylées présentent généralement, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, des ornements tracés à la pointe; malheureusement la couleur ne se retrouve plus que dans de rares endroits qu'il est utile de mentionner, car il arrivera un temps où elles auront complétement disparu.

Aux triglyphes de l'entablement de la façade, il y a du bleu; il y

(1) Découvert par un Athénien nommé Callias.

(2) Les bleus les plus recherchés provenaient d'Alexandrie.

(3) Suivant Pline, l'ocre jaune d'Athènes était très-estimée.

(4) *Annales de chimie*, t. 70

(5) *Annales de chimie*, t. 96. On lira aussi avec intérêt sur cette matière le travail de M. Cartier, sur la peinture encaustique des anciens, inséré dans la *Revue archéologique*, IIe année, p. 278, 365, 437, et IXe année, p. 1-14.

en a également aux modillons, dont les gouttes sont rouges, ainsi que les soffites du larmier. Il y a du rouge au filet, du bleu entre les raies de cœur. A la dernière moulure, sur les ornements tracés à la pointe, il n'y a de visible que le rouge et les lignes noires.

A un des chapiteaux d'ante du grand ordre, l'ornement de la moulure principale est alternativement vert foncé et rouge ; au-dessous, entre les filets, il y a du vert clair nuance de malachite.

Les chapiteaux d'antes des fenêtres de la pinacothèque avaient l'ornement de la moulure principale probablement peint aussi en vert foncé et rouge ; cependant le vert est tacheté de bleu à plusieurs endroits ; et, comme il faut opter entre ces deux tons, je donne la préférence au premier. En effet, si la couleur supposée verte a été fournie, comme il est très-probable, par l'acétate de cuivre, cette substance a pu bleuir au contact prolongé de la chaux, dont elle a été couverte postérieurement par les Turcs. L'azur de cuivre, au contraire, n'éprouve de cet alcali aucune altération ; on présume même que c'est à la présence de la chaux, dans sa composition, que ce ton doit sa fixité.

Il y a dans l'Acropole plusieurs caissons ayant appartenu aux plafonds des Propylées, dont l'intérieur présente des étoiles et des ornements qui, je crois, étaient dorés, se détachant sur fond bleu bordé d'un filet vert. Entre les oves tracées sur les moulures, il reste aussi quelques parcelles de bleu, et le bord des parties anguleires porte des filets rouges.

Je n'ose décider si la couche de jaune orangé qu'on voit à l'extérieur des édifices d'Athènes, aussi bien sur le marbre blanc et noir que sur la pierre, y a été mise originairement, ou s'il faut l'attribuer simplement au dépôt qu'y peut laisser la poussière ocreuse de la plaine, continuellement soulevée par les vents dans cette localité. Le marbre neuf, employé il y a peu d'années à la réparation des colonnes du posticum du temple de la Victoire Aptère, est déjà légèrement teinté en jaune ; la coloration s'est produite ici naturellement. Cette observation n'infirme pas cependant l'assertion qu'une teinte aurait été donnée, dès le principe, dans le but d'obtenir un ensemble harmonieux ; en tout cas, les agents extérieurs ont dû certainement la modifier pendant la longue série des siècles qui nous séparent de la glorieuse époque de Périclès.

Telles sont, en résumé, les principales observations que j'ai été conduit à faire, en étudiant l'édifice remarquable qui a été considéré de tout temps, même à côté du Parthénon, comme un des plus beaux

que l'art ait jamais produits, tant pour la richesse de la matière que pour la pureté du style de l'architecture.

En terminant ce travail, qu'on me permette de revenir sur un fait mentionné dans la lettre de M. Beulé, publiée l'année dernière dans la *Revue archéologique*, parce qu'il pourrait faire suspecter ma bonne foi. Si j'ai négligé d'indiquer un fragment de marche sur le plan déposé par moi à l'Institut, en 1848, cette indication se trouve sur un autre plan que j'ai remis à M. Raoul-Rochette en 1850, et dont il a été question peu de temps après dans son cours d'archéologie professé à la Bibliothèque nationale, par conséquent bien antérieurement à l'annonce des découvertes.

A. Chaudet, architecte.

INVENTAIRE

DU

TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE DE CLERMONT-FERRAND.

DOCUMENT DE LA FIN DU Xe SIÈCLE.

Les documents qui peuvent servir à l'histoire du mobilier des églises sont rares, pour ce qui est des temps reculés. A la vérité, l'on a bien, même dès l'époque mérovingienne, quelques notions utiles à ce sujet. Ainsi, sans compter la curieuse *Charta Cornutiana*, publiée par Suarez, et réimprimée par Mabillon (1), on trouve dans le testament de Perpétue, évêque de Tours (ann. 475), dans celui de saint Remi (ann. 533), de saint Césaire, évêque d'Arles (ann. 542), d'Arédius, abbé d'Ainay (ann. 572), et dans celui d'Ermentrude (ann. 700), divers passages concernant des vases et des ornements sacrés. Mais tout cela est loin de former un ensemble, capable de donner une idée de ce que pouvait être cet ameublement des églises pendant les premiers siècles de notre histoire. Il n'y a donc rien à négliger dans ce que le hasard, ou les recherches des érudits, peuvent faire découvrir en fait de monuments de ce genre. De ce nombre est la pièce que je publie.

C'est un inventaire très-bref et très-sommaire de ce qui se trouvait dans le trésor de la cathédrale de Clermont, en Auvergne, à la fin du Xe siècle, inventaire dont l'original se trouve aux archives du département du Puy-de-Dôme, et que je donne sur une copie prise par M. Natalis de Wailly, lequel a bien voulu me la communiquer (2).

La vieille cité des Arvernes était célèbre par le nombre et l'anti-

(1) *De re dipl.*, p. 462.

(2) Le savant et consciencieux continuateur du *Recueil des historiens de France* me permettra de lui en adresser ici mes remercîments. Une copie faite par lui m'inspire une confiance qui, je n'en doute pas, sera partagée par le lecteur.

quité de ses églises (1). Grégoire de Tours parle de l'église d'Auvergne, qui est la cathédrale de Clermont, et qu'il appelle *senior ecclesia*, Il nous apprend qu'elle fut bâtie par saint Namace, huitième évêque de Clermont (vers le milieu du Ve siècle); que sa longueur était de cent cinquante pieds, sa largeur de soixante, et son élévation, du sol à la voûte, de cinquante; qu'elle était accompagnée d'une abside et de deux ailes élégantes, le tout ayant la forme d'une croix. Il y compte quarante fenêtres, soixante-dix colonnes et huit portes. Il dit que les murs intérieurs du sanctuaire (*altarium*) étaient enrichis d'incrustations de marbre (2). Enfin, qu'on mit douze ans à la bâtir, et que quand elle fut terminée, saint Namace envoya chercher à Bologne les reliques de saint Vital et de saint Agricole pour les déposer dans le nouveau monument. L'édifice actuel de la cathédrale de Clermont-Ferrand date du XIIIe siècle (3). Cependant il n'était pas encore achevé dans la première moitié du siècle suivant. Car Savaron cite une bulle du pape Clément VI, adressée à Pierre André qui était évêque de Clermont en 1345, portant indulgences d'un an et quarante jours pour ceux qui contribueraient à l'achèvement de la cathédrale (4). Il paraît qu'on travaillait encore au chœur, à la fin du XVe siècle (5). Au commencement du siècle suivant, on fit à cette église d'importantes réparations (6). Mais nous laisserons là l'histoire

(1) En l'an mil, on y comptait cinquante-quatre églises. Voy. Delarbre, *Notice sur l'ancien royaume des Auvergnats et sur la ville de Clermont.* (Clermont, 1805, in-8°.)

Le président Savaron, dans ses *Origines de Clermont*, a publié un curieux opuscule sur les églises de cette ville. Cette pièce, qui remonte au Xe siècle, a été réimprimée, avec les commentaires de Savaron, dans le tome II de la *Bibliotheca manuscriptorum* du P. Labbe, p. 709.

(2) « Parietes ad altarium, opere sarsurio, ex multo marmorum genere exornatos « habet. »

Au rapport d'Helgaud, dans sa *Vie du roi Robert*, ce genre d'ornementation fut imité dans la construction de Saint-Aignan d'Orléans. « Caput autem ipsius « monasterii fecit miro opere in similitudinem monasterii sanctæ Mariæ matris Do- « mini et sancti Agricolæ et Vitalis in Claromonte constituti. »

(3) Delarbre dit que ce fut Hugues de la Tour qui en jeta les fondements, en 1248, avant son départ pour la terre sainte, et que l'architecte fut un Jean des Champs (*Johannes de Campis*), dont il donne l'épitaphe. (*Notice sur Clermont*, p. 139.)

(4) *Origin. de Clerm.*, p. 79.

(5) Sous l'épiscopat de Charles de Bourbon. *Ibid.*, p. 86.

(6) Jacques d'Amboise, élu le 15 mars 1505, leva, à cet effet, une contribution sur les bénéficiers de son diocèse. « Moyennant cette taille et contribution, il fit couvrir l'église de plomb, fit enrichir la couverture de cette superbe image de Notre-Dame, du clocher appelé Le Retour, des armes de sa maison et de son nom (*pallé d'or et de gueules de six pièces*), fit parfaire à neuf les stalles du chœur

de la cathédrale, qui n'est pas de notre sujet, pour nous occuper de ce que renfermait son Trésor.

Notre inventaire ne porte pas de date précise, mais on peut lui en assigner une approximative, grâce aux noms de quelques personnages qui s'y trouvent mentionnés, notamment un évêque du nom de Bégon, un autre du nom d'Étienne et un abbé du nom de Robert. L'évêque Bégon s'y trouve nommé trois fois comme détenteur d'objets appartenant au Trésor de Notre-Dame de Clermont. Or, dans la liste des évêques de Clermont qu'a donnée le *Gallia Christiana*, on ne trouve que deux évêques de ce nom. L'un qui vivait en 937, et l'autre qui dut commencer son pontificat vers l'an 970, et qui certainement siégeait encore en 994. C'est nécessairement de l'un des deux que parle notre inventaire. Je pense que c'est du second, attendu que dans un endroit où il est question de tentures qui se trouvaient alors en la possession de l'évêque Bégon, il est dit qu'elles avaient été données par l'évêque Étienne. Or, Bégon II a eu pour prédécesseur immédiat un Étienne. De plus cet abbé Robert, également nommé dans notre document, peut fort bien être Robert Ier, abbé d'Issoire, qui vivait sous Lothaire, et qui par conséquent était contemporain de Bégon II. Si donc, comme je le pense, notre pièce entend parler de Bégon II, elle est, ainsi que je l'ai avancé, de la fin du Xe siècle. L'écriture de l'original est, au jugement si probant de M. de Wailly, de ce temps-là. Au reste, la barbarie du style suffirait, au besoin, pour déceler l'âge du monument.

Cet inventaire se compose de deux parties, dont l'une comprend les vases sacrés et les ornements d'église, et l'autre les livres; disposition qui rappelle ce qui avait lieu matériellement dans les églises, où, comme l'on sait, il se trouvait souvent deux appendices à l'édifice principal, l'un destiné à contenir le mobilier proprement dit de l'église, et l'autre ses livres (1). Dans l'examen de notre texte, nous le diviserons, pour plus de clarté, en trois parties distinctes. Nous nous occuperons d'abord de l'argenterie d'église, ensuite des vêtements sacerdotaux et des ornements d'autel, enfin, des livres.

par Gilbert Chapart, ingénieur et excellent menuzier, et les tapisseries de soye naïfvement historiées, les livres à chanter, et trois ornements de chapelle de drap d'or. » *Ibid.*, p. 87.

(1) Voy. le Traité de Mabillon, *De liturgia gallicana*, p. 79.

Argenterie d'église.

Dans les temps reculés, tout ce qui servait au culte était compris sous le terme générique de *Ministerium* (1). Indépendamment de ce qu'en dit Mabillon, on en a un exemple remarquable dans le testament d'Aredius : « *Quod unusquisque locus sanctus constitutis ibi habeat ministerium declaratum, rectum duximus inserendum : id est turres IIII, cooperturiolos olosyricos III, calices argenteos IIII, duo sunt anseati*, etc. (2). » Quoi qu'il en soit, nous entendrons ici par argenterie d'église, d'abord les vases sacrés, ensuite les instruments du culte, et, en dernier lieu, les reliquaires. Examinons ce que nous offre notre inventaire pour chacune de ces trois catégories.

D'abord les calices. La cathédrale de Clermont, au Xe siècle, n'en possédait que trois, et encore étaient-ils simplement d'argent. *Calices duas argenteas cum patenas, et alium majorem, quem habet Bego episcopus*. Perpétue, évêque de Tours, dans son testament, qui est de l'an 475, donne deux calices d'argent, l'un à l'église de Saint-Denis d'Amboise, l'autre à celle de Preuilly (3). Saint Remi lègue, en 533, à son église de Reims un vase d'or du poids de dix livres, présent du roi Clovis à son baptême, pour en faire, entre autres choses, un calice orné de figures, *imaginatum calicem fabricari* (4). On trouve dans le testament d'Arédius un assez long passage relatif à l'ameublement des églises, qui forme le plus précieux document que je connaisse sur la matière, principalement en ce qu'il donne les prix. Il y est fait mention de quatre calices, dont deux à anses, ayant coûté trente sous mérovingiens, c'est-à-dire quinze sous chacun ; le troisième, qui était doré ou formé d'un alliage d'or (*præ auro*), trente sous, et le dernier treize sous (5). Là même est mentionnée une patène d'argent du prix

(1) « Sacram supellectilem veteres uno vocabulo *ministerium ecclesiæ* appella- « bant. » (Mabillon, *De liturgia gall.*, p. 63.)

Dans un passage de Grégoire de Tours, un calice et sa patène sont désignés par les mots de *ministerium quotidianum*. (*De gloria confessorum*, p. 912 c. — Éd. de D. Ruinart.)

(2) Voy. la nouv. édit. des *Diplomata*, etc., t. I, p. 139.

(3) *Diplomata, chartæ*, etc., t. I, p. 24. Il s'est glissé, dans le passage dont il est question, une faute d'impression. On y lit : *Ecclesiæ S. Dionisii de Rambasciaco* pour *Ambasciaco*.

(4) *Ibid.*, p. 86.

(5) *Ibid.*, p. 139.

de soixante-dix sous, ce qui indique qu'elle devait être d'une grande dimension. Il est question dans Du Cange de ces calices à anse, *calices ansati*, et ils étaient d'un usage assez fréquent pour que le moine Théophile ait jugé nécessaire de traiter de leur fabrication (1).

Immédiatement après l'article de notre inventaire, qui a rapport aux calices, on lit : *Tudello I, quem fuit missus in altare emendare.* Que faut-il entendre par *tudello?* Ce mot ne se trouve pas dans Du Cange, mais on y trouve celui de *tutelli*, qui s'en rapproche par la forme, et que je crois synonyme pour le sens. Voici le passage de du Cange, qui est une citation de la chronique de Saint-Riquier : *Schyphus argenteus major; minores argentei IIII, ex aurichalco I.* Tutelli argentei IIII, *urcei argentei cum aquamanilibus II*, etc. Du Cange propose de lire *cultelli* ou *cutelli*, mais à tort, car il faut entendre par ces *tutelli* ces tuyaux dont on se servait pour boire le vin des oblations après la communion. La preuve en est dans ce passage d'un inventaire du trésor de Notre-Dame de Paris, de l'an 1343 : « *Item*, duo tuelli *argentei deaurati*, ad haurien dum vinum post communionem *in die Pasche*. » De même, dans l'inventaire des meubles de Charles V : « Ung autre calice d'or, à *ung tuyau* carré. » On en trouve souvent des exemples (2).

Il est fait mention d'un ciboire dans notre texte : *Majestatem sanctæ Marie I, vestita, cum ciborio et cum cristallo.* La première partie de cette phrase ne présente pas de difficultés. Il s'agit d'une statuette de la Vierge représentée *en Majesté*, c'est-à-dire assise, revêtue d'un manteau et la couronne en tête. Mais que faut-il entendre par les mots *cum ciborio?* Ce qu'on appelle aujourd'hui un ciboire est un vase, ordinairement d'argent, garni d'un couvercle, et le plus souvent monté sur un pied, qui sert à renfermer les hosties consacrées. Évidemment, ce n'est pas là le ciboire dont il est question ici, puisqu'il était muni d'un cristal, circonstance qui ne peut s'appliquer en aucune manière à nos ciboires modernes. Il faut donc voir dans le ciboire de notre texte, quelque chose d'analogue, du moins quant à

(1) *Diversarum artium schedula*, p. 155. Au chapitre : *De fundendis auriculis calicis.*

(2) *Voy.* l'art. 102 de l'inventaire des reliques de la Sainte-Chapelle, publié dans cette Revue (juin et juillet 1848).

Au reste, ces tuyaux servaient encore à d'autres usages, comme on le voit par ce passage d'un compte d'Étienne de La Fontaine. « Pour faire et forger un tuiau d'or fin, à boire, qui fut fait par commandement dudit seigneur (le roi) pour monseigneur le connétable qui était enferme (malade). » C'est-à-dire par ordre du roi Jean pour son favori le connétable Charles d'Espagne.

l'usage, à ce que nous nommons un saint sacrement, ou, en termes d'orfévrerie, un Soleil. Je dis quant à l'usage et non pas quant à la forme, qui pouvait et devait varier souvent. Je tirerai un exemple de cette variation de formes d'un passage de l'inventaire du trésor de Notre-Dame déjà cité, où l'on voit l'hostie consacrée placée sous un cristal faisant le sommet d'une croix soutenue par deux anges : *Item, quoddam vas jocale, pro deferendo Corpus Domini in festo Sancti Sacramenti, argenti deaurati; quod quidem jocale est quedam crux quem tenent duo angeli, et est ibi, in summitate crucis, quidam locus de cristallo rotundus.* Dans un inventaire des reliques de la Sainte-Chapelle que j'ai publié dans cette *Revue*, on trouve : « Ung repositoire nommé ciboire, où l'on mest le Saint Sacrement, lequel est dessus le grand hostel, pendu au bout d'une crosse de cuivre. » On sait que le même mot, dans une signification plus ancienne, désignait une sorte d'édicule soutenu par des colonnes et placé au centre de l'autel. Les archéologues lui ont conservé son nom de *ciborium*. Il a été remplacé, quant à l'usage, par ce qu'on nomme aujourd'hui un tabernacle.

Je passe aux croix : *Cruces aureas II optimas et alias duas minores. Crucifixum I. Lignum Domini II.* Quatre croix d'or, dont deux très-belles, un crucifix et deux Lignum Domini. On peut compter trois sortes de croix. Les croix d'autel, les croix de procession et celles qu'on porte au cou. Des quatre croix d'or dont parle notre texte, peut-être y en avait-il deux de la seconde espèce. Du moins, on trouve plus loin cet article : *Fustes II ad cruces portare.* Quant au *Lignum Domini* est-ce une croix de bois, simple, c'est-à-dire sans Christ sculpté dessus, ou bien faut-il voir dans cette expression un synonyme de crucifix? Peut-être l'un et l'autre, suivant les cas. C'est ce qu'on peut conjecturer de deux passages d'un inventaire de la sacristie de Nîmes, de l'an 1258, donné par le président Ménard, dans son Histoire de Nîmes. Le premier porte : *Lignum Domini quod fecit dominus sacrista, et alius quod fecit dominus Aldebertus.* S'il ne s'agissait là que de simples croix de bois sans sculpture, cela valait-il la peine de nommer ceux qui les avaient faites? Je ne le crois pas, et je vois là le travail d'un sculpteur. Le second passage : *Lignum Domini rotundum cum pede,* ne me paraît guère pouvoir s'entendre d'autre chose que d'une croix de bois, sans crucifix, dont l'arbre et les bras étaient ronds. Dans le testament de Perpétue, évêque de Tours, on trouve mentionnées deux croix d'or, dont l'une avait été faite par un orfèvre nommé Mabuinus. L'autre était une petite croix d'or ciselée, de

celles qui contenaient des reliques et qu'on portait au cou. L'évêque la lègue à sa sœur (1).

Les encensoirs, dans notre inventaire, sont au nombre de trois, dont deux qualifiés de très-beaux : *Turibulos II optimos et alium minorem*. A quoi il convient d'ajouter : *Timia materia cum cloqueo*. Du mot *thus*, encens, on a fait celui de *thuribulum*, encensoir. Quant au mot de *thymiamaterium*, il vient de *thymiama*, sorte de composition formée de plusieurs aromates. La question est de savoir si les deux termes sont synonymes, ou bien s'ils s'appliquent à des objets différents quoiqu'analogues. Du Cange cite un passage d'Helgaud, qui, dans sa vie du roi Robert, parle d'un *thymiamaterium*, lequel convenait parfaitement à un magnifique encensoir fabriqué par un abbé nommé Goslin. Mais lequel des deux objets s'adaptait à l'autre, c'est ce qu'il n'est pas facile de discerner? Voici le passage d'Helgaud :

Et thymiamaterio usquequaque satis mirabili, auro et gemmis bene elevato in sublimi, hunc sanctum devotissime nobilitavit. Erat autem hoc ad plane conveniens thymiamaterium, thuribulo aureo a Gauzlino abbate mirabilium factore patrato, cujus opus splendescit præ omnibus quæ vidimus. Cependant d'après d'autres citations de Du Cange, et notamment d'après celle-ci : *Hic fecit thymiamaterium aureum majus cum columnis et cooperculo, quod suspendit ante imagines tres aureas beati Petri apostoli*, on peut croire que le *thymiamaterium* contenait le *thuribulum*, à peu près de la même manière que le calice était contenu *in turri*, ainsi qu'on le voit par plusieurs endroits de Grégoire de Tours. Ou peut-être y avait-il encore deux sortes d'encensoirs, les uns à main, qui servaient à encenser, les autres fixes, qui brûlaient à la manière des lampes. Je remarquerai en passant qu'il n'est pas question d'encensoirs dans les documents mérovingiens que j'ai précédemment cités.

Pour ce qui est du luminaire, on compte, dans notre inventaire, treize candélabres. *Candelabros vetulos IIII et duos minores, de argento.... Candelabros VI argenteos et alio insertito*. Le mot *candelabrum* vient de *candela*, et ce dernier terme doit s'entendre ici de toute lumière produite par une flamme qu'alimente l'huile, en d'autres termes il signifie une lampe. Les citations de du Cange en donnent la preuve convaincante. Pourtant dans une ordonnance de l'hôtel de l'an 1261, qu'il a donnée dans ses notes sur Joinville, *candela* est

(1) Crucem parvam auream ex emblasmate, in qua sunt de reliquiis Domini. (*Diplomata*, etc., t. I, p. 24).

pris dans sa signification ordinaire de chandelle. Quoi qu'il en soit, il faut entendre ici par ces candélabres des supports de lampes. Ces supports avaient quelquefois la forme d'un cercle, de là leur nom de *corona*. C'était alors quelque chose d'analogue à nos lustres. On en voit un exemple remarquable dans le testament d'Arédius.

Comme objets d'argenterie d'église proprement dite, nous avons encore à signaler dans notre texte :

Un orcel : *Urceolum I cum patena, et hoc fuit raptum in cloquerio.* Un orcel avec sa patène ; sans doute quelque chose comme une aiguière avec son bassin. Pour pouvoir expliquer le reste de la phrase, je proposerais de lire *ruptum* au lieu de *raptum*, ce qui indiquerait alors que le couvercle de ce vase était rompu. Au reste, le mot *urceus* semble avoir désigné des vases de bien des espèces (1). On sait que c'est ainsi qu'est nommé le fameux vase de Soissons dans Grégoire de Tours. Au XIVe siècle on le traduit par *orcel*, et il désigne un bénitier. « Item I orcel d'argent à yaue benooite » dans un compte de l'abbaye de Longchamp de l'an 1305.

Une clef ou une masse d'argent. *Clave I de argento.*

Des coquilles d'airain. *Concas III eramentias.* Toutes sortes d'écuelles ou de petits bassins. On les employait à bien des usages différents. Quelquefois on s'en servait pour la préparation des saintes huiles (2).

Des pommes d'argent. *Pomos argenteos V, tres misimus in altare et scrinio, et duo sunt in cameleria* (3) ; *que fuerunt perditi in galea. Et deauratos II.* Cinq pommes d'argent, dont trois déposées sur l'autel et dans le tabernacle, et deux dans la sacristie. Quant aux mots *que fuerunt perditi in galea*, j'avoue ne pouvoir les expliquer, à moins qu'ils ne puissent s'entendre de quelque partie de ces objets qui aurait été *perdue* ou gâtée, et comme il s'agit de pommes qui formaient boîtes, leur dessus pourrait se comparer à un casque. A quoi servaient ces pommes ou boîtes de métal? Je hasarderai une conjecture. On trouve assez fréquemment, dans les comptes du XVIe siècle, de ces sortes de pommes, en or ou en argent, qui servaient à se chauffer les mains, sans doute en les remplissant d'eau bouillante. Il n'y au-

(1) Par le mot *urceoli*, on entend le plus souvent des burettes.

(2) *Conchas æreas* 2 *ad chrisma conficere* (Du Cange, au mot *Concha*).

(3) *Et duo sunt in Cameleria.* Il y a auprès de Clermont un village appelé Chamelières, mais qui anciennement était un faubourg de cette cité. Serait-ce de cette église qu'il est ici parlé, ou bien *Cameleria* est-il mis pour *cimelia*, trésor d'église.

rait rien d'impossible à ce qu'elles aient été aussi d'usage dans les églises.

Les reliquaires mentionnés dans notre inventaire sont : d'abord un buste d'or. *Caput aureum I cum corona, sceptrum et palma.* La statue de la Vierge mentionnée plus haut. Cinq châsses d'or ou dorées. *Capsas aureas III optimas et alias II de auro.* Ces trois premières châsses peuvent être, d'une part deux châsses des saints Agricole et Vital, et de l'autre une troisième châsse de saint Martial, dont il est question dans un mémoire de Lancelot sur l'ancienne *Gergovia* (1). Un phylactère, *filacteria I.* C'est le nom qu'on donnait à de petits reliquaires qui se suspendaient au cou par des bandelettes (*filacteriis*).

Il est souvent question, tant dans les inventaires d'église que dans les autres, de tableaux d'or ou d'argent, ou d'autres matières précieuses. Ils désignent toujours de petits bas-reliefs. Notre inventaire parle de cinq tableaux d'argent qui ornaient l'autel. *Tabulas argenteas V in circuitu altaris.* Et, dans un autre endroit, un tableau d'ivoire, *tabula I devodi.*

On y trouve encore :

Trois chaires à prélats. *Faldestols II et alium minorem.* L'inventaire de la sacristie de Nîmes désigne les mêmes objets par un nom un peu différent. *Septem farestols, tres ferrei, reliquos lignei.* C'est le *fauldesteul* ou *faudestueil* des comptes du XIVe siècle, dont nous avons fait notre mot *fauteuil.*

Un très-beau lutrin, *lectrivo I optimo.* Serait-ce celui dont parle Savaron, dans sa description de l'église fondée par saint Namace? « Et à l'entrée du chœur, un peulpitre en rond et deux flancs, d'un costé et d'autre, superbement ouvrez. »

Vêtements sacerdotaux, ornements et tentures d'autel.

Il faut mettre au premier rang des habits sacerdotaux les six vêtements du prêtre, qui sont : l'amict, l'aube, la ceinture, la manipule ou fanon, l'étole et la chasuble. L'amict, *amictus,* est le premier vêtement que met le prêtre. C'est un carré de toile de lin qui se rabat sur le cou et s'attache par des cordons sur la poitrine. L'aube, *alba,* est le vêtement de toile que le prêtre revêt sur sa soutane; elle est attachée par la ceinture *zona.* Le manipule, *manipulus* ou *fanon,* est

(1) *Mem. de l'Acad. des Inscript.*, t. VI, p. 667.

la bande d'étoffe pliée en deux, que le prêtre porte sur le bras gauche. L'étole, *stola*, est cette longue bande d'étoffe qui entoure le cou et retombe par devant de chaque côté (1). Enfin la chasuble, *casula*, est le dernier vêtement du prêtre. On connaît sa forme actuelle. Quant à la chasuble ancienne, il faut s'en faire l'idée d'un vaste manteau rond et fermé de tous côtés, n'ayant qu'une ouverture pour passer la tête. Il fallait en relever les bords sur les bras pour agir. C'est ainsi qu'on la voit figurée sur tous les monuments iconographiques, statues, sceaux, etc. Elle se nommait aussi *planeta*. Quant aux autres habits ecclésiastiques, tels que les tuniques, les dalmatiques, les chapes, etc., ils étaient communs aux prêtres et aux autres membres du clergé, tant supérieur qu'inférieur. Nous ne nous occuperons ici que de ceux qui paraissent dans notre inventaire.

Amicts. Quinze, tous *cum auro*, c'est-à-dire enrichis de ces sortes de galons, franges ou broderies d'or, qu'on appelait anciennement *orfrois*. De nos jours, l'amict n'est qu'un simple morceau de toile sans ornements.

Aubes. Vingt, savoir : deux aubes d'évêque, à orfrois, une avec *pallium*, une très-belle, de lin, une de coton (*de bisso*) et quinze autres qualifiées de bonnes.

Ceintures. Quatre, dont deux d'or, sans doute pour les fêtes, et deux pour tous les jours, *et duas cotidianas*.

Manipules ou fanons. Neuf, dont deux à orfrois.

Étoles. Neuf, dont deux de drap d'or (*ab auro*).

Chasubles. Sept, dont cinq très-belles pour les fêtes.

Tuniques. Deux, à orfrois.

Dalmatiques. Six.

Chappes. Vingt-sept. Aucun de ces articles n'a besoin de commentaire. Il n'en est pas de même des suivants :

Et d'abord, quel genre de vêtement est désigné par cet article : *Camsilos sericos III?* Du Cange donne le mot *camisialis vestis*, qu'il traduit par soutane. Cependant au mot *camisila*, *camsile*, il dit que c'était une sorte d'aube ou de chemise qui était très-certainement en toile de lin ou de chanvre. Dans tous les cas, on voit ici qu'il y en avait de soie. Quant à la racine du mot, il faut évidemment la chercher dans *camisia*. Il résulte de diverses citations de Du Cange, que notre mot désignait tantôt un vêtement, lequel se nommait, en vieux français, *chainse* ou *chainsil*, tantôt une étoffe, qui paraît avoir été de

(1) On la nommait anciennement *orarium*.

lin. Par exemple, des serves de l'abbaye de Saint-Germain des Prés sont tenues à faire des *camsilos* de huit aunes, ou à payer quatre deniers. Un autre passage nous montre cette étoffe employée à faire des nappes.

On voit par là que dans l'étude des textes techniques, on a besoin de se tenir constamment en garde contre la confusion qu'y apporte l'emploi du même mot pris dans des sens souvent très-différents. L'article *Rocos III siricos* n'est pas non plus facile à expliquer. Du Cange (au mot *roccus*) cite le passage suivant du testament d'un évêque d'Elne, de l'an 915 : *Roquos quatuor, unum purpureum cum auro, et alium palleum Græco, et alios duos in Græcia factos*. Et plus loin : *Rochetum quasi parvum roccum*. Ce serait donc une espèce de *rochet* ou *roquet*, comme on disait du temps de Robert Étienne. Le moine de Saint-Gall nous apprend que Charlemagne revêtait une pelisse de peau de brebis, qui n'avait pas plus de valeur *quam erat rocus ille sancti Martini, quo pectus ambitus, nudis brachiis Deo sacrificium obtulisse stipulatione divina comprobatur*. Ce qui se rapprocherait d'un camail.

Nous lisons encore dans notre texte : *Corcibals VIII et alios V vetulos*. Du Cange (au mot *Curcinbaldus*) dit qu'on appelait *Courtibault*, en Berri et en Limousin, une espèce de tunique courte ou de dalmatique à l'usage des diacres et des ministres d'un ordre inférieur.

Viennent ensuite ces quatre articles : *gonfanones XVII*, *galeas tria paria, gantes paria IIII*, *capitule I cum auro*. Le premier ne fait pas difficulté. Quant au second, je suppose que le mot *galeas* y est employé comme synonyme de *caligas*, et ce serait alors trois paires de chausses. Les sandales épiscopales se composaient d'une paire de chausses et d'une paire de souliers. On en a la preuve dans le passage suivant de l'inventaire du trésor de Notre-Dame, déjà cité. *Item, IV paria sandaliorum episcopalium, id est caligarum episcopalium, cum totidem solularibus*. Le troisième article parle, comme on le voit, de gants épiscopaux. Quant au dernier : *capitule I cum auro*, je crois qu'il faut entendre par là un coussin ou un oreiller enrichi d'orfrois.

Voilà tout ce qui, dans notre texte, se rapporte aux vêtements sacerdotaux. Restent les parements d'autel et les tentures d'église. *Palis optimos XII, ab ipso fundato, et alios tres quem domnus episcopus Stephanus donavit, et quartum abuit Bego episcopus, et alium polimite. Super altare Sancte Crucis, pallio I, et alio quem Ugo dedit; et alios pallios II exiguos*. Constatons d'abord les diverses significa-

tions du mot *pallium*. On entendait par là, tantôt un manteau laïque, tantôt le Pallium proprement dit, marque d'une haute dignité ecclésiastique qui ne pouvait être concédée que par le pape, tantôt une tenture, tantôt enfin une espèce d'étoffe fort riche nommée *paile*. C'est du mot pris dans sa signification de tenture qu'il s'agit dans le passage que nous venons de transcrire. L'inventaire de Notre-Dame appelle ces sortes de tentures des *paules*. « Item, une très-belle et riche *paule*, comme un drap en manière de nappe, d'or de Chipre, très-bien ouvrée, et aux deux bous est environnée de boutons d'or et de soye; et la donna le pappe Grégoire XIe, l'an mil CCCLXXV; de quoy on pare le grant autel aux festes solennelles. » De là, notre article *Super altare Sancte-Crucis, pallio I*. L'expression de *fundato* indique un paile à fond d'or, et celle de *polimite* un paile de plusieurs couleurs.

Dans les deux articles *cortinas II de pallio* et *coissino I de pallio*, que nous trouvons ensuite dans notre texte, le mot *pallium* ne désigne plus une tenture, mais l'étoffe qu'on appelait *paile* au moyen âge et dont étaient faits le coussin et les deux rideaux en question. Au contraire, l'article *pallio I que fuit ad Alaïs* doit s'entendre dans le premier des deux sens. C'est une paule qui avait appartenu à la comtesse Alaïs, ou qui peut-être avait été déposée sur son cercueil le jour de ses funérailles. Les riches draps d'or qu'on employait à cet usage devenaient la propriété des églises.

Je range parmi les tentures les articles *brosdes III* et *spondalias IIII*, qui peuvent s'entendre de toutes sortes d'étoffes brodées et de couvertures. L'article *bancalos II optimos* désigne les riches draps ou les tapisseries dont on recouvrait les bancs. Dans les comptes du XIVe siècle, on les nomme des *banquiers*, C'est de cet usage que nous est venu notre mot de *banquette*, qui est un banc recouvert d'étoffe.

Des rideaux, les uns de paile, les autres de toile, un drap de soie, une touaille ou serviette de soie, une écharpe à orfrois? *schirpa I cum auro*, tels sont les autres objets que nous offre cette partie de notre inventaire. Quant à l'article *dorsal I*, qui les termine, c'est une tenture qu'on dressait, soit derrière un autel, soit derrière une stalle ou chaire épiscopale, et qui s'appelle *dorseret* ou *dosseret* dans les comptes du XIVe siècle.

Livres.

J'ai fait une trop longue, bien qu'assez infructueuse station, dans les deux premières parties de cet inventaire, pour m'arrêter beaucoup sur celle-ci. D'ailleurs il y a peu de choses à en dire. Sur les quarante à cinquante volumes que possédait au xe siècle la cathédrale de Clermont, la plupart étaient, comme de raison, des livres liturgiques. On y trouve des missels, des lectionnaires, des antiphonaires, un pastoral, etc. Les riches couvertures d'or ou d'argent sont réservées à la Bible (*Bibliotheca*), au livre des Évangiles (*Textum*), et au livre des Épîtres. Un Psautier est également dans ce cas. En dehors des livres de ce genre viennent se placer, de manière à attirer l'attention, un Virgile, deux livres *Dialogorum* et *Ætimologiarum*, sans doute d'Isidore de Séville, et enfin un livre *De arte*, dont le titre nous laisse le doute de savoir s'il traitait simplement des arts libéraux, ou bien de quelques matières analogues à celles de la *Schedula diversarum artium* du moine Théophile.

La partie de notre inventaire qui concerne les livres, se termine par un paragraphe relatif au prêt qu'on en faisait, soit à des églises et à des monastères, soit à de simples particuliers (1).

Je m'arrête et je laisse maintenant parler mon texte. J'ai voulu seulement, par ce qui précède, appeler l'attention sur son importance. Que ce soit mon excuse pour cette longue préface !

DOUET-D'ARCQ.

BREVE DE THESAURUM ET DE OMNI ORNAMENTO SANCTÆ MARIÆ ET BEATORUM MARTYRUM AGRICOLE ET VITALIS CLAROMONTIS SEDIS.

In primis caput aureum I, cum corona et sceptrum et palma. Capsas aureas III optimas, et alias II de auro. Majestatem sanctæ Marie I, vestita, cum ciborio, cum uno cristallo. Textum I aureum, optimum,

(1) M. Léopold Delisle, dans un article sur les livres et les bibliothèques au moyen âge, inséré dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes* (3e série, t. 1er, p. 216), a donné des détails curieux sur le prêt des livres dans l'abbaye de Saint-Ouen.

cum cuisino, et alium Textum argenteum, cum cuisino. Epistolari I. Cruces aureas II, optimas, et alias duas minores. Crucifixum I. Lignum Domini II. Filacteria I. Tabula I, devodi. Turibulos II, optimos, et alium minorem. Candelabros vetulos IIII, et duos minores, de argento, que fuerunt Rotberti abbatis; et ipsos habet Bego episcopus. Candelabros VI. argenteos, et alio insertito. Tabulas argenteas V, in circuiti altaris. Arcas obtimas II, et scrinios II, obtimos. Calices duos argenteas cum patenas, et alium majorem quem habet Bego episcopus. Tudello I, quem fuit missus in altare emendare. Fustes II, ad cruces portare. Timia materia I, cum cloqueo. Urceolo I, cum patena; et hoc fuit raptum in cloquerio. Clave I, de argento. Pomos argenteos V; tres misimus in altare et scrinio, et duo sunti n camelleria, que fuerunt perditi in galea; et deauratos II. Faldestols II, et alium minorem. Lectrivo I optimo. Concas III, eramentias; [Ugo abet I] (1). Casublas optimas V; cotidianas II; [una marcessit] (2). Albas ad episcopum cum auro II, alia cum palio, et alia linia optima, et alia de bisso, et alias albas XV, bonas. [Amictos cum auro V. optimos, et alios amictes cum auro VIIIII. Stolas ab auro III. et alias VI. Zonas II. aureas, et duas cotidianas. Tunicas II, cum auro. Dalmaticas VI. A croella vestimento I vestiti] (3). Fanones cum auro III, et alium abuit episcopus Bego et Guilelmus poeta; et alios V. Capas XXVII. et de ipsas habuit Silvanus Bernardus I, et Bego episcopus I (4) et Armannus I. et alias V vetulas, et unam furavit Guilelmus de capella. Palis optimos XII, ab ipso fundato, et alios III, quem domnus episcopus Stephanus donavit, et quartum abuit Bego episcopus, et alium polimite. Super altare Sancte-Crucis pallio I, et alio quem Ugo dedit; et alios pallios II exiguos. Cortinas II, de pallio, et alias duas linias. Brosdes III. Spondalias (5) IIII. Corcibals VIIII, et alios V, vetulos. Camsilos siricos III. Rocos III,

(1) Interlignes de l'original, mais d'une autre main.
(2) *Idem.*
(3) Les mots placés entre crochets forment un renvoi ajouté de la même main au bas de la page; toutefois le dernier article *A Croella*, etc., est d'une encre plus noire.
(4) Les mots *Silvanus I et Bego episcopus I*, en interlignes comme plus haut.
(5) S et L supperposées.

siricos, [misimus ad signum novum] (1). Ganfanones XVII. Galeas tria paria. Gantos parias IIII. Capitule I. cum auro. Bancalos II, optitimos. Fusto I, cum dextra. Schirpa I, cum auro. Drapo I, sirico. Toalia I, sirica. Cortinas tres. Coisino I, de pallio. Pallio I, que fuit ad Alais. Dossal I.

Breve de libros sanctæ Mariæ.

In primis missales VI. Lectionarios II. Biblioteca I. Exposites II. Duodecim apostolorum I. P (2) Passionari I. Antifonarios II. Textos II, cum auro. Epistolario I, cum auro. Antifonarios II, ad capuscole (3). Exposite I super epistolas Pauli. Acollectaneo I novo. Martirilogium et vita canonicorum I. Psalterium I, cum auro. Os aureum I. Crononica I. Psalmorum I. Prophetarum I. Canones III. Miraculorum I. Quadragenario I. Dialogorum I. Ætimologiarum I. Virgilio I. Regum I. Super Job I. Vitas patrum I. Pastoral I. Decreta pontificum I. Glosarum I.

Sunt isti libri suprascripti XL. et de alios libros abemus XV.

Et de istos missales que hic sunt scripti abet Bego episcopus misal I. [A (4) sancto Amandino missale I.] Armannus texto I. [A sancta Maria principalis (5)] Baldricus IIII. libros. Aimuinus missal I. [A sancto Genesio (6) collectaneo I]. Libro Beda (7) I. Rotgerius libro I. Super ecclesiastem Guilellmus libros II. [Daniel libros II de arte. Costantinus Asinus psalterium I].

Et au bas du parchemin d'une autre main : Adevane libro psalmorum.

Au revers : De Thesauro capl. II., *et* Breve de Thesauro.

(*Arch., dép. du Puy-de-Dôme. Fonds de la cathédr. Armoire* 18, *sac A, cote* 6.)

(1) Interlignes.

(2) Ce doit être le P initial du mot *Passionari* qui a été recommencé en tête de la ligne suivante.

(3) *Sic.* Ce mot est ajouté d'une autre main ; Capuscole paraît être un mot composé de *caput scole*.

(4) Les mots entre crochets sont d'une autre main.

(5) Notre-Dame du Port, à Clermont.

(6) L'église de Saint-Genest, à Clermont.

(7) Le mot *Beda*, en interligne de la main la plus ancienne.

NOTE

COMMUNIQUÉE A M. DU SOMMERARD, CONSERVATEUR DU MUSÉE DE CLUNY,

SUR LES TAPISSERIES DU CHATEAU DE BOUSSAC (CREUSE)

Monsieur,

Dans un opuscule que j'ai publié il y a quelques jours sur le château de Boussac (1), j'ai eu occasion de parler des magnifiques tapisseries qui décorent le grand salon de cet antique château actuellement transformé en sous-préfecture.

Ces tapisseries, au nombre de trois, sont remarquables par le fini de leur exécution, la profusion des ornements, la richesse des couleurs. Indépendamment de leur exécution artistique, elles méritent l'attention des archéologues au point de vue historique. En effet, elles furent exécutées à Aubusson, sous la direction du prince turc Zizim (2). Aussi portent-elles le nom de *Tapisseries orientales*, ce qui fait dire à un historien du pays (Joulietton, *Hist. de la Marche et du pays de Combrailles*, p. 153) qu'elles furent rapportées par le prince Zizim. Elles furent tissées à Aubusson et présentent ainsi le double intérêt de l'histoire de l'art en France, des moyens d'exécution, et de cette exécution sous la direction étrangère.

Exilé loin de son pays, Zizim cherchait, sous notre ciel froid et brumeux, à s'entourer des souvenirs du chaud et riant climat qui l'avait vu naître ; la sultane du harem, l'almée favorite, y est représentée entourée de plantes, d'arbres chargés de fruits, d'animaux fantasti-

(1) Notes historiques sur la ville, le château de Boussac et la famille de Brosses. Paris. 1853. Pages 15 et 16.

(2) « Zizim ou plutôt Djem, fils de Mahomet II, disputa longtemps le trône à « Bajazet II, son frère. Deux fois vaincu il chercha un refuge près de Pierre D'Au- « busson, grand maître de Rhodes, qui, après lui avoir promis du secours, l'aban- « donna lâchement. Il fut transféré de prison en prison, passa des mains d'Inno- « cent VIII à Alexandre VI, qui le fit amener par le sir de Blanchefort, neveu « du grand maître, dans la ville de Bourganeuf, où il fit bâtir la tour qui porte son « nom. Transporté de nouveau en Italie, le malheureux prince mourut empoisonné « à Terracine, à l'instigation de son frère. 1497. »

(AUCAPITAINE, broch. citée).

ques; tantôt elle fait de la musique ou reçoit un étendard, portant écusson à trois croissants sur un fond pourpre. La licorne éthiopienne (*itineratio* de L. Barthoma. 1517) y est constamment figurée comme pour rappeler l'idée symbolique qui présida à la confection de ces œuvres remarquables.

Outre les trois morceaux qui sont placés en panneaux dans le salon du sous-préfet, il en existe trois autres, et ce sont ceux sur lesquels j'ai l'honneur d'appeler votre attention, qui, abandonnés, gisent roulés dans un coin de l'hôtel de ville de Boussac, où les rats et l'humidité en ont déjà attaqué les bordures et ne tarderont pas à y faire de notables détériorations. Supérieures peut-être en exécution aux autres (elles en ont les mêmes dimensions; savoir, trois mètres de longueur sur deux mètres cinquante centimètres de largeur); deux sont analogues, comme sujet, à celles du château; mais la troisième, le plus beau spécimen que je connaisse en ce genre, représente une femme regardant des bijoux sous une tente orientale.

Si je vous fais connaître, Monsieur, ces précieux fragments de notre vieux moyen âge, c'est afin d'examiner si l'on ne pourrait pas obtenir que ces morceaux abandonnés nous fussent accordés pour le musée que vous dirigez, par la ville de Boussac, dont ceci n'attaque nullement les intérêts puisqu'elle possède déjà les trois mêmes spécimens *montés* et qu'elle ne tire aucun parti de ceux que je vous signale.

En s'adressant à M. le directeur des Beaux-Arts, il sera possible, je l'espère, par l'intermédiaire de son excellence le ministre de l'intérieur, d'en obtenir la translation à Paris, ou, après une légère restauration, elles seront, sans contredit, un des plus beaux échantillons du Musée impérial de Cluny.

Veuillez, Monsieur le conservateur, agréer, etc.

Baron Henri Aucapitaine.

DU VANDALISME DANS LES ÉGLISES.

Le temps est passé, Dieu merci, où l'on traitait avec mépris les monuments du moyen âge; on sait les apprécier aujourd'hui à leur juste valeur, sans exagération et sans prévention. On les étudie avec soin, mais aussi avec connaissance de cause, et des artistes de mérite se vouent à leur restauration consciencieuse. Mais si les préventions et l'insouciance à leur égard ne sont plus de mode, nous avons à déplorer de temps à autre les résultats de certains abus contre lesquels nous devons protester sans nous lasser, parce qu'ils tendent à rendre nulles les innombrables réparations qui se font à si grands frais dans beaucoup d'églises par ordre d'un gouvernement, juste appréciateur de nos monuments nationaux.

En 1846, nous avons signalé à l'autorité, l'espèce de profanation que subit depuis quelques années une belle crypte qui existe sous le collatéral nord de l'église Saint-Méry, à Paris. On trouve dans la IIIe année de la *Revue archéologique*, page 268, des détails qui peuvent, avec la planche qui y est jointe, donner une juste idée de ce monument, qui nous paraît être du XIVe siècle. Malgré nos réclamations, cette crypte est restée jusqu'à présent à l'état de magasin où sont entassés des débris de toute espèce.

En 1851, nous avons eu l'honneur d'écrire à M. le curé de Saint-Germain l'Auxerrois, pour le prier de faire enlever les bancs et d'autres objets hors de service qui encombraient la chapelle où se voit un vitrail représentant le roi saint Louis, et surtout de faire retirer deux longues planches placées sur la figure de deux statues à genoux, celles des Rostaing, qui ornent cette chapelle. Le digne ecclésiastique, qui était alors curé de cette paroisse, donna les ordres nécessaires à ce sujet, et la chapelle fut rendue à sa véritable destination.

Cette église a vraiment du malheur. Le 6 mai, visitant ses belles chapelles, nous fûmes grandement étonné d'en trouver trois, du collatéral nord, transformées, malgré tout le luxe de leur décoration, en magasins de chaises, à tel point, qu'il y en avait jusque sur la table de l'autel orné d'un magnifique retable en bois sculpté au XVe siècle, et qu'on trouve reproduit dans le troisième volume du *Moyen âge et*

la Renaisssance. Nous avons réclamé contre cet acte de vandalisme, et la lettre que nous avons écrite à ce sujet à M. le curé, nous a valu d'une personne attachée à l'église, une réponse fort peu convenable; seulement, nous devons le dire, étant retourné deux fois à Saint-Germain l'Auxerrois, nous avons remarqué que l'une de ces chapelles et son autel si artistement sculpté avaient été débarrassés des chaises qui y étaient empilées; mais les deux autres sont toujours encombrées. Ce qui rend cet état de choses plus regrettable encore, c'est que cette église sort à peine de ses ruines, et que l'architecte vient de terminer les réparations que nous avons vu exécuter avec tant de soins, de talent et de si grandes dépenses. Beaucoup d'ecclésiastiques ne donnent pas assez d'attention aux églises qui leur sont confiées, et paraissent croire qu'elles leur appartiennent sans contrôle. Mais nous, nous croyons le contraire, et nous pensons que chacun a le droit de réclamer contre les dégradations ou la mauvaise administration de ceux qui devraient donner l'exemple, en ayant pour les lieux saints tout le respect convenable.

Nous pourrions signaler beaucoup d'autres faits semblables que nous avons observés dans d'autres églises. Nous nous bornons pour l'instant à faire remarquer aux personnes qui fréquentent l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais, le beau vitrail qui est au-dessus de la porte d'entrée, à gauche de la chapelle de la Vierge. Ce vitrail, l'un des mieux conservés de tous ceux qui existent dans cette église, est en grande partie masqué par un tableau moderne, représentant Jésus marchant sur les eaux; les vitraux sont cependant la décoration inhérente aux églises, et en voyant cela on peut se demander à quoi sert que le gouvernement fasse d'aussi grands frais pour la restauration des vitraux de nos édifices religieux ou le remplacement de ceux qui ont été détruits ?

Espérons que la commission que le conseil général du département de la Seine a jugé nécessaire, dans une de ses dernières séances, de former pour surveiller l'emploi des fonds destinés à la restauration et l'embellissement de nos monuments, et aussi la conservation de ces mêmes monuments, saura apporter un remède à ces abus.

GUENEBAULT.

LETTRE

A M. L'ÉDITEUR DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*,

SUR UNE INSCRIPTION GALLO-ROMAINE.

Monsieur,

MM. d'Orbessan, dans ses *Mélanges historiques;* du Mège, dans ses *Monuments religieux des volces Tectosages, des Convenæ et des Garumni;* Greppo, dans ses *Études archéologiques sur les eaux thermales et minérales de la Gaule*, et tout récemment encore M. de

Caumont, dans son *Bulletin monumental* (rapport sur une excursion dans le midi de la France), ont parlé d'une inscription antique, en langue latine, gravée sur un autel votif en marbre, découvert dans le dernier siècle à Bagnères-de-Luchon (Aquæ Convinarum), et qui

nous a fait connaître l'appellation gauloise de cette localité en nous donnant le nom de sa divinité tutélaire ou topique, mais sans que ces divers auteurs aient accompagné la mention de ce monument de sa gravure et d'une copie figurative de son inscription, ni qu'ils aient été fixés et entièrement d'accord sur la manière de lire ce nom, un peu fruste sur le monument, où on a vu tantôt le mot LIXO, tantôt celui d'ILIXO.

Ayant, il y a plusieurs années, retrouvé cet ex-voto dans la riche collection d'antiques du cabinet de M. l'abbé de Tersan, à Paris, et en ayant pris un dessin très-exact, nous croyons faire plaisir aux antiquaires en le publiant dans la *Revue archéologique ;* la collection de l'abbé de Tersan a été dispersée à la mort de ce savant et bienveillant archéologue, et l'on ne sait pas dans quelles mains a passé le marbre dont il s'agit. L'inscription doit se lire ainsi :

Ilixoni deo ‖ *Fab*(ia), *Festa* ‖ *v*(otum), *s*(olvit), *l*(ibens), *m*(erito).

La lettre I qui commence le nom du dieu topique ILIXO ou ILIXON, est encore très-lisible et facile à reconnaître, quoique le marbre soit un peu fruste en cet endroit.

On voit que ce monument a été consacré à la divinité de Luchon pour l'accomplissement d'un vœu fait à cette divinité, par *Fabia Festa*, et sans doute en reconnaissance de la guérison de cette dame, opérée par ses eaux thermales.

Cette inscription en rappelle une autre, rapportée par dom Calmet et d'autres auteurs, et dédiée au dieu LIXOVIVS ou LVXOVIVS, aujourd'hui *Luxeuil*, par les habitants de ce lieu, dont les eaux thermales avaient aussi une grande réputation chez les Gaulois et les Romains (1).

S'il faut en croire les étymologistes et les philologues qui se sont occupés de l'étude de la langue basque, la syllabe IL, dans certains dialectes de cette langue, signifie *ville;* c'est ainsi qu'on explique cette syllabe dans les mots *Iliberis, Ilemberis, Ilerda, Iluro, Iligora, Ilipula, Ilipense, Ilurcon*, etc., etc. C'est aussi, très-probablement, le sens qu'elle a dans le mot ILIXON.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.

(1) Nous croyons devoir rappeler à cette occasion un article de M. Letronne où ce savant a démontré, avec la supériorité critique qu'on lui connaît, la fausseté de cette inscription. Voy. la IIIe année de la *Revue*, p. 426. (*Note de l'Éditeur.*)

BIBLIOGRAPHIE.

Informe sobre los retratos de Cristobal Colon.... Information sur les portraits de Christophe Colomb, son costume, *et cætera*, lue à l'Académie royale d'histoire par l'auteur, don Valentin Carderera, l'un de ses membres (Madrid), 1851. 29 pages in-4° avec le portrait de Colomb.

L'historien et l'artiste rencontrent, comme l'un des traits caractéristiques des derniers siècles, la coupable indifférence qui s'y manifeste d'une part dans la représentation des costumes, d'autre part dans celle des traits de la figure. A l'exception de quelques artistes, assez instruits pour reproduire avec une fidélité égale le personnage et les accessoires, la plupart des peintres et des sculpteurs de ces époques s'abandonnaient sans scrupule aux inspirations de leur fantaisie. Ces recherches approfondies, qui de nos jours font classer les beaux arts parmi les sciences, étaient alors complétement inconnues. S'agissait-il de reproduire une célébrité des temps anciens, on s'inquiétait bien médiocrement des médailles ou monuments originaux, et on se bornait tout simplement à choisir parmi les collections d'images tel portrait ou autre, qui flattait le mieux les idées préconçues du peintre sur son modèle, sauf à lui appliquer les modes de l'époque, soit dans la coupe des cheveux, dans l'arrangement de la barbe ou du costume. Tout au contraire, s'il y avait lieu de conserver pour la postérité les traits d'un contemporain, peintre, sculpteur et graveur, tous s'accordaient pour lui prodiguer, soit les grâces du costume antique, soit l'éclat de l'armure du moyen âge. Les conséquences de ce procédé sont moins sensibles dans les produits de l'art du XVIe siècle, où le goût de la renaissance qui y domine, l'arrangement naturel de la chevelure et l'élégance des costumes cachent à l'observateur peu exercé ces désaccords; mais elles deviennent frappantes dans les portraits des XVIIe et XVIIIe siècles, où on peut rencontrer tel personnage avec grande perruque, moustache et impériale, *togatus* et *loricatus*, avec les bras et jambes nus à l'antique; accessoires qui accompagnent tout aussi bien la petite perruque à queue. Nous ne nous arrêterons pas au costume

des dames au XVIIIe siècle, figurées comme déesses ou bergères avec mouches ou talons rouges. Remarquons seulement, que même de nos jours, le style monumental laisse une grande liberté à l'artiste. Quant à la ressemblance des traits, il est évident qu'elle fut généralement sacrifiée à un type une fois adopté, en ne citant que Marie Stuart, constamment représentée avec des charmes idéals, que le portrait original, ou du moins authentique, conservé à Windsor-Castle, est loin de nous montrer.

Il résulte de cette regrettable négligence une incertitude évidente pour les portraits même des personnages historiques, que l'éclat environnait pendant la plus grande partie d'une longue existence ; et à plus forte raison, cette incertitude se rencontre pour des hommes dont la carrière, quoique illustre, ne fut que de courte durée, ou dont la renommée datait d'une époque, où la vanité personnelle, défaut constant de la jeunesse, fait place à l'indifférence.

Ce cas se présente malheureusement pour l'un des hommes les plus illustres de tous les âges, pour Christophe Colomb, dont aucun portrait authentique ne fut jamais constaté. Mais cette douloureuse lacune dans l'histoire de l'art avait échappé jusqu'à nos jours à l'attention publique. On se contentait, sans autre réflexion, des nombreux portraits si discordants entre eux, préfixés aux récits de voyages ou placés dans les collections d'estampes, de sorte que ce ne fut que lors d'une occasion récente et mémorable, qu'un illustre savant plaça cette grave question dans son jour véritable.

La Ligurie avait formé, sous un souverain magnanime, le projet d'ériger un monument national en honneur de l'homme immortel qui vit le jour dans ses parages, mais qui consacra son génie à un grand peuple qui n'apprécia que tardivement ses immenses services. L'Espagne avait payé par un monument à Séville, portant une épitaphe célèbre et dans ces derniers temps, par un mausolée et un buste élevés à la Havane, sa dette à la mémoire du grand navigateur; mais on employa, pour ces deux derniers monuments, des portraits tout à fait de fantaisie, avec le costume de la fin du XVIe siècle.

L'appel fait en 1845, par le comité génois aux Piémontais, eut immédiatement pour conséquence d'éveiller la sympathie du public et d'exciter l'intérêt des savants. Un des plus éminents, M. Jomard, dont la vaste érudition a embrassé tant de sciences, qu'il traite avec une saine critique, se rattacha à cette question avec l'enthousiasme qu'elle doit inspirer à tout historien et géographe, mais en même temps il la plaça dans son jour réel. Rappelant au comité de Gènes

l'inconcevable indifférence qui jusqu'alors av existé relativement à la reproduction des traits de Colomb, il lui fit sentir la nécessité de s'accorder avant tout sur le choix du portrait que devait reproduire le monument. M. Jomard passa donc en revue, dans un mémoire publié dans le *Bulletin de la société de géographie*, tous les portraits de Colomb venus à sa connaissance ; et prenant pour point de comparaison la description donnée par D. Fernando Colomb de la figure de son père, l'actif savant s'arrêta à un portrait jusqu'alors inconnu qu'il avait découvert à Vicence; portrait qui reproduit avec la plus grande fidélité la description de D. Fernando, et qui paraît à M. Jomard, sinon le plus ancien de tous, du moins le plus fidèle. « Ce portrait, écrit le célèbre académicien, est, sinon l'ouvrage du Titien, du moins sorti de son école.... (Il) est entré depuis peu de temps dans la galerie de Vicence.... (et me frappa) par l'ancienneté de la peinture et par sa beauté, surtout par le noble caractère qui respire dans cette figure. Le nez est aquilin, le front large, élevé; les cheveux sont d'un ton clair et aussi les yeux, quoiqu'un peu brunis par le temps; l'ovale est allongé; le regard ferme et doux, l'expression pleine de candeur; le menton est barbu, et la barbe finit en pointe comme dans un portrait de Ferdinand le Catholique, et presque tous ceux de Philippe Ier et de Charles V; le calme et la noblesse se peignent sur sa physionomie.... J'y vis inscrits en lettres d'or et du temps, ces deux mots : *Christophorus Columbus*.... L'amiral est ici la tête nue.... il porte une chaîne d'or et la fraise espagnole, comme on en voit dans les portraits du temps. Sans doute le Titien ni ses élèves n'ont pu peindre Colomb vivant.... Mais pourquoi l'un d'eux n'aurait-il pas trouvé à Madrid, à Séville ou ailleurs.... un portrait fait *ad vivum*, qu'il aurait copié ensuite avec le talent qui caractérise l'école du Titien?... »

Telles sont les notions intéressantes que M. Jomard fournit sur ce tableau, qu'il fit reproduire en lithographie, et qui charme quiconque possède le sentiment de l'art et a étudié le caractère du grand navigateur. Ce portrait montre un type précis, et tous les éléments qui sont décrits par les historiens contemporains de Colomb : on reconnaît dans ce front large et bien formé l'indication du génie qui sut concevoir une idée d'une portée immense, en même temps que l'on retrouve dans ces traits fortement prononcés, les indices de la fermeté, du courage tranquille mais indomptable de l'homme qui, pendant vingt années, sut poursuivre et enfin exécuter un projet inoui; on remarque dans ce regard, du reste si doux, indice d'une belle âme,

jusqu'à l'expression d'une certaine méfiance, suite de cruelles persécutions et déceptions, mais réprimée par une force morale supérieure.

Ces qualités réunies avaient porté M. Jomard à se prononcer d'une manière décisive pour l'authenticité de cette peinture, quoiqu'il la reconnût posthume, et qu'il fût le premier à constater des anomalies dans le costume, puisqu'il les appuie par des exemples tirés d'autres portraits auxquels il aurait pu ajouter ceux de Vasco de Gama et d'Amerigo Vespucci représentés constamment avec la barbe, qui semble particulière aux marins de cette époque; circonstance qui se trouve encore relevée par l'étonnement que les mentons barbus des Espagnols inspiraient aux indigènes du Nouveau-Monde, qui, ainsi qu'il est connu, s'arrachent les poils du visage à mesure qu'ils paraissent.

L'initiative prise par M. Jomard porta ses fruits, et l'Académie d'histoire de Madrid chargea un savant distingué, M. Carderera, de réunir dans un rapport toutes les recherches auxquelles cette question avait donné lieu.

Tel est le sujet de l'*Informe*. Il est naturel que quiconque s'intéresse à tout ce qui se rattache d'une façon aussi intime à l'histoire, doit accueillir avec une vive curiosité le résultat de recherches faites par des hommes érudits sur les lieux mêmes où s'écoulèrent le peu d'années de gloire du grand navigateur et où existe encore son illustre famille.

La nécessité de recherches une fois reconnue, il est évident que l'on dut s'adresser avant tout au descendant de l'amiral, le duc de Veragua; mais ce fut infructueusement (p. 8), puisque le portrait que le duc conserve est exécuté à la fin du XVIIe siècle, et quoiqu'il y perce des traits confus de la physionomie de Colomb, l'extrême jeunesse de l'individu représenté, puis les moustaches, *bigotes* la fraise *lechuguilla* au cou et d'autres incohérences, parlent, d'après M. Carderera, distinctement contre l'authenticité de cette toile.

Telle est la première déception causée par ces malencontreux accessoires, qui jouent un rôle prédominant dans ce mémoire et préoccupent le savant rapporteur à un tel degré, que l'on serait tenté de changer le titre de cet écrit en celui de *Informe sobre los bigotes y las lechuguillas*.

L'auteur examine donc tour à tour, à l'instar de M. Jomard, mais on pourrait dire, sous ce point de vue spécial, les différentes images qui existent de l'amiral; telles que sur le tombeau et sur le monument

de la place d'armes de la Havane, où il est représenté (p. 9) avec des taillades dans l'habit et la fraise; modes qui se retrouvent encore sur le portrait que possède le duc d'Albe et de Berwick (p. 9 et 10). Celui dans les archives des Indes, à Séville, présente également ces mêmes incohérences, puisque Colomb y est représenté en petit maître, *galan*, du XVIIe siècle, avec des moustaches retroussées, l'éternelle fraise et des hauts de chausses tailladés (p. 9).

Mais le portrait qui excite au plus haut degré la verve critique de l'auteur de l'*Informe*, c'est celui de Vicence (p. 14), découvert par M. Jomard. Reproduisons la sentence : « L'équivoque principale dans laquelle se résume toute sa thèse (de M. J....), qui du reste, ajoute l'auteur avec une aimable condescendance, révèle un zèle louable...., consiste à présenter comme portrait de Colomb, celui d'un personnage peint au commencement du XVIIe siècle, avec pourpoint, grande fraise, hausse-col, cheveux rangés avec soin, et autres accessoires qui ne furent en usage qu'environ quatre-vingts ans après sa mort.... » Suit une discussion aigre-doux, sur ces incohérences de costume. Jusqu'ici l'auteur se place sur un champ qui lui semble familier; mais il perd du terrain en ajoutant : « Même en admettant une transformation aussi arbitraire ou un tel travestissement, il faut convenir que la forme allongée de la tête du tableau de Vicence, présente des lignes bien différentes de celles que montrent les portraits qui proviennent du musée de Jove. Celle-là présente un ovale très-long et maigre, ainsi qu'un nez avec une courbe aquiline très-marquée; tandis que dans les portraits peints ou gravés dans des temps plus rapprochés de Colomb, il se dessine dans une courbe plus douce, ainsi que toute la face, dans un ovale tout à fait proportionné.

Mais le savant académicien de Madrid oublie donc après seulement sept pages, la description qu'il donne (p. 7) des traits de l'amiral d'après Oviedo, son contemporain, qui le décrivit « comme ayant été de bonne stature et d'un bon aspect; plutôt de taille élevée que moyenne; avec les membres ROBUSTES, les yeux vifs et les autres parties du visage dans une bonne proportion ; les cheveux très-rouges (*muy bermejo*), et le visage quelque peu illuminé et avec des taches; » puis celle qu'il reproduit d'après son fils don Fernando, déjà donnée par M. Jomard, description qui nous apprend que « l'amiral était un homme bien fait et de plus que de taille moyenne; ayant la face longue, les joues un peu élevées, mais ni grasses ni maigres; le NEZ AQUILIN, les yeux clairs et le teint fort en couleur. » Mais M. Car-

derera oublie encore cette autre date précieuse, qu'il donne sur la page suivante et qu'en bon confrère il semble avoir citée uniquement pour prouver l'authenticité du portrait de Vicence, que fit connaître M. Jomard. C'est cette fois-ci le célèbre historien Herrera, que nous voyons appelé en témoignage. « Don Christobal Colon était haut de stature, avec le visage allongé, et d'un aspect digne; il avait le NEZ AQUILIN, les yeux clairs, le teint blanc mais tirant sur un rouge ardent (*encendido*); LA BARBE et les cheveux, lorsqu'il était jeune, d'un blond rouge, mais que les fatigues rendirent de bonne heure blancs.... Il était gracieux et gai, parlant bien et avec éloquence. »

Je regrette de ne point pouvoir soumettre au lecteur la copie du tableau de Vicence; il partagerait alors le grand enthousiasme pour ce portrait, que l'auteur de l'*Informe* reproche à M. Jomard, et il admirerait la sagacité et le coup d'œil exercé de ce savant, qui tout en déclarant cette toile de prime abord une œuvre posthume, fut le premier frappé des traits caractéristiques de ressemblance qu'elle présente avec le type attribué à Colomb par ses historiens. Le lecteur y rencontrerait donc le nez aquilin, un visage qui se prête par son caractère à lui supposer les indices d'une carnation inégale; la face allongée et digne, de la barbe, puis une physionomie attrayante, qui, quoique d'un aspect sérieux, décèle une disposition gracieuse et bienveillante, réprimée seulement par les peines et les chagrins; il y verrait enfin dans l'ensemble toutes les marques d'une constitution robuste.

Examinons à leur tour les portraits que M. Carderera dit provenir du musée de Jove et auxquels il accorde la palme; ces portraits enfin qu'il présente comme résultat des recherches de l'académie d'histoire, portraits dont l'un se trouve reproduit dans le mémoire et qu'il destine pour figurer à Gènes dans les siècles futurs, coulé en bronze ou taillé dans le marbre. On est donc en droit d'attendre que les doctes investigateurs dont émanent les travaux qui donnèrent naissance à l'*Informe*, auront découvert, vu l'absence d'originaux chez les descendants ou les alliés de la famille de Colomb, une peinture ou un buste authentique, conservé dans un couvent quelconque de l'Espagne ou dans l'un des musées des villes, découverte qu'ils porteraient aujourd'hui à la connaissance du public, en lui donnant le sceau de l'authenticité par des preuves irrécusables.

Autre et cruelle déception!

Le portrait que l'on nous présente avec une bonne foi et une conviction exquises, le fruit des veilles de tant de savants, est sim-

plement la copie d'une méchante gravure. Ce chef-d'œuvre, que l'on nous dit être le type qui peut fournir les meilleures dates pour reproduire l'image de l'insigne Génois, n'est donc autre (p. 11) qu'une estampe, gravée ni par les Durer, ni par les Marc-Antoine, mais par un Aliprando Capriolo dans le livre des *Cento Capitani-Illustri*, imprimé pour la première fois à Rome en 1596 ; c'est cette estampe que M. Carderera annonce avoir fait copier avec toute la fidélité possible et qu'il a placée à la tête de son écrit. L'auteur, après nous avoir entretenu d'un autre portrait, censé provenir de cette même collection de Jove, et que conservent les marquis de Malpica, mais qu'il rejette comme une copie peu satisfaisante, nous apprend que l'on voit dans la galerie de Florence, Colomb représenté presque identiquement comme sur la gravure. Tous ces portraits, ajoute le docte rapporteur, furent copiés avec de légères ALTÉRATIONS dans l'âge et le COSTUME pendant la troisième partie du XVIe et partie du XVIIe siècle, d'après ceux du fameux musée que Paul Jove avait formé à sa campagne de Come !

Il est vraiment curieux de voir que l'on nous donne la copie d'une gravure, quand on assure qu'il existe un tableau, représentant le même sujet, dans une galerie aussi célèbre et d'un accès aussi facile que celle de Florence. Pourquoi, si un membre isolé de l'Académie de Paris, M. Jomard, limité à ses propres ressources et à son énergie, a pu obtenir une copie exacte d'un tableau de la galerie de Vicence, un corps savant, puissant, l'Académie d'histoire de Madrid, n'a-t-elle pas su se procurer une copie du tableau de la collection des Médicis ?

Ce portrait de Florence présente-t-il peut-être également des *incoherencias ?* Les passages suivants nous le font supposer en quelque sorte (p. 15). Parlant de la collection que le grand-duc Cosme tira des tableaux de Jove, dont il avait commandé des copies, que gravait Capriolo, notre auteur remarque : « Le plan que l'on suivait en formant une collection égale et uniforme dans les dimensions des portraits, occasionna que quelques accessoires des personnages ne furent point copiés ponctuellement d'après les originaux.... » Au surplus, ajoute M. Carderera dans une note (p. 16) : « Il paraît que peut-être on ne remit à Jove de l'Espagne qu'une ébauche ou seulement la peinture de la tête de Colomb »

Nous voici donc réduit aux hypothèses tout aussi bien que s'il y avait *bigote* ou *lechuguilla*.

Ces deux accessoires manquent, il est vrai, au portrait de Ca-

priolo, reproduit par M. Carderera, ainsi que la barbe; mais en compensation, nous n'y rencontrons absolument rien qui annonce le guerrier ou le marin, mais bien l'état clérical. — Ce costume hétérogène, est du reste encore susceptible d'une interprétation plausible; en motivant son choix de la part de l'amiral, par la tendance ascétique de l'époque; quant à la figure, elle porte tous les indices d'un portrait de fantaisie, de ces images, en un mot, que l'on composait pour ces livres d'estampes, dont nos pères étaient si friands. Pour le cas, cependant, que l'artiste ait été inspiré en composant cette tête du Colomb de Jove, par un souvenir quelconque, ou si elle présente en effet un type particulier, c'est, évidemment, vu la pose et l'expression de la figure, celui de l'un des premiers réformateurs qui portaient l'habit clérical, mais sans tonsure.

Cette particularité a dû échapper à la perspicacité de M. Carderera, qui aura eu aussi peu de chance de voir la soutane du clergé réformé, que M. Jomard, d'examiner le froc des moines, ainsi que le suppose si gracieusement le spirituel auteur de l'*Informe* (p. 23).

Quant aux traits du portrait gravé par Capriolo, ils présentent exactement le contraste le plus frappant avec les descriptions d'Oviedo, de don Fernando et d'Herrera.

Le nez n'est pas aquilin, mais presque droit; le visage est large et carré, mais non pas ovale; les yeux sont trop larges en proportion du reste de la figure, la bouche est mince et pincée. Ajoutons qu'il n'y a aucune trace du Ligure dans ce type comme dans le portrait de Vicence, mais plutôt de l'homme du nord. Tout, dans cette tête, respire un caractère morose, et l'expression est loin d'être gracieuse. Quant à la stature, elle peut être élevée, mais elle ne montre assurément rien de robuste, qualité qui caractérise l'autre portrait reconnu par M. Jomard.

S'il existe donc une « *fantaisie désordonnée* » pour les traits et les costumes, ainsi que s'exprime l'auteur, il peut y en avoir également pour les traits malgré le costume, fût-il même aussi heureusement choisi que le froc ou la soutane qui s'adaptent à bien des âges.

Mais nous n'oserions être sévères, vu l'aveu si candide que M. Carderera place déjà sur les premières pages de son mémoire (p. 7), savoir : *Que incompletos en verdad son todavia los datos que podemos presentar.* « Les dates que nous pouvons donner sont, à la vérité, encore incomplètes. » Cette modestie du représentant d'un corps savant, nous désarme.

Résumons! Comme après cet arrêt suprême de *non lieu*, nous

sommes encore libres de nous prononcer, soit pour le portrait qui reproduit les traits, mais non pas les accessoires, soit pour la gravure qui ne reproduit ni traits ni accessoires; arrêtons-nous jusqu'à plus ample *Informe*, à la toile de la galerie de Vicence, et remettons dans le carton l'estampe du musée de Paul Jove.

ISIDORE LOWENSTERN,
De l'Académie des sciences de Turin.

Histoire de l'île de Chypre, sous le règne des princes de la maison de Lusignan, par M. de Maslatrie, sous-directeur des études à l'école des Chartes. Tom. II; Paris, Imprim. nation., 1852, gr. in-8.

Un concours ouvert devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1841, a fait naître le livre que nous annonçons, et qui n'est qu'une portion d'un ouvrage beaucoup plus considérable. Pendant que l'auteur complète ses recherches, met en œuvre les documents destinés à faire partie d'un autre volume, et termine la rédaction de son corps d'histoire, nous nous félicitons de pouvoir, en disant le bien que nous pensons de sa publication, l'encourager dans la carrière où il est engagé et lui crier hautement : En avant!

Le sujet proposé par l'Académie était : *Histoire de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan.* Les candidats avaient été invités à ne pas borner leur travail à une simple narration historique, et à étudier le royaume de Chypre dans ses institutions religieuses, politiques et civiles, dans ses relations commerciales et politiques avec l'Europe et l'Asie, et particulièrement avec Gènes, Venise et l'Égypte. Le prix a été remporté par M. de Maslatrie. Mais, cet honorable succès obtenu, l'auteur du Mémoire couronné a pensé que sa tâche n'était pas entièrement remplie envers le public. Il a étendu ses recherches, il a visité à plusieurs reprises l'île de Chypre, l'Italie, l'Égypte, la Syrie; il a exploré les dépôts d'archives de Malte, de Naples, de Palerme, de Florence, de Milan, de Gènes, de Venise, de Pise, de Turin, de Rome, de Lucques, de Marseille, de Paris, de Montpellier, de Londres, de Berne, de Bruxelles, et il en a rapporté une moisson considérable de documents.

C'est la première partie de ces documents que M. de Maslatrie vient de livrer à la publicité et qui forme le tome II de son ouvrage. Dans une préface étendue, et qui contient des observations judicieuses sur les différents styles chronologiques adoptés au moyen âge, l'au-

teur commence par faire connaître le plan complet du livre, les sources auxquelles il a puisé, le mode de classification et d'orthographe qu'il a cru devoir adopter. Viennent ensuite les pièces elles-mêmes, dont la plus ancienne remonte à l'année 1191 et se rapporte aux premiers temps de la domination franque dans l'île de Chypre, et la dernière à l'an 1432, époque de la mort du roi Janus. Dans cet espace de près de deux siècles et demi, on peut suivre dans les chroniques, dans les diplômes, dans les mémoires, dans les chartes latines, françaises, italiennes, l'histoire des princes de Lusignan et de leur gouvernement. L'île de Chypre, une des plus considérables de la Méditerranée, heureusement située entre l'Asie Mineure et la Syrie, a été le théâtre des fables les plus gracieuses de l'antiquité, et les poëtes y ont fait naître la belle Vénus. Renommée à juste titre pour la douceur de son climat, pour ses riches produits, ses fleurs, ses fruits, ses vins, elle a compté jusqu'à un million d'habitants; elle en possède aujourd'hui à peine 70 000. Placée, en 1182, sous la domination indépendante d'Isaac Comnène, elle passa successivement, à la fin du XIIe siècle, des mains de ce gouverneur dans celles de Richard Cœur de Lion, des templiers et enfin du roi Gui de Lusignan, à la famille duquel elle continua d'appartenir, jusqu'à l'année 1489, que la cession de Catherine Cornaro la livra aux Vénitiens.

La longue et florissante existence de cette colonie franque a un droit tout particulier à notre intérêt. Rhodes, acquise plus tard, et Malte doivent le partager, il est vrai, sous divers rapports. Quant à la Crète, sa possession par les Européens n'a presque jamais été paisible et incontestée: et quant aux monarchies fondées pendant les croisades à Constantinople, sur le continent de l'empire grec et sur les terres musulmanes, elles n'ont vécu que d'une vie très-passagère. L'histoire de l'île de Chypre, sous les princes de la famille de Lusignan, se distingue par le développement des institutions, par la marche souvent dramatique des événements, par la part que prennent les Chypriotes dans le mouvement maritime et commercial de l'Europe au moyen âge; elle se lie fortement à l'histoire si intéressante de Venise et de Gènes.

Au point de vue des relations de commerce, le recueil fait par M. de Maslatrie offre de nombreux et curieux renseignements. Dès 1198, Amaury de Lusignan concède des terres et des priviléges importants à la commune de Marseille, en reconnaissance de l'aide qu'elle lui a prêtée pour acquérir le royaume de Jérusalem. Vingt ans plus tard, en 1218, la reine Alix accorde aux Génois des terrains pour y bâtir

et des franchises commerciales qui furent souvent renouvelées ou étendues depuis cette époque. En 1300, des Pisans, et particulièrement des membres de la famille encore existante des Alliata figurent dans des actes qui attestent l'existence d'intérêts communs entre les Chypriotes et Pise. En 1306, apparaissent les premières traces officielles des rapports commerciaux de Venise avec l'île de Chypre ; il est certain, du reste, que ces rapports existaient dès le siècle précédent. Ils devinrent très-considérables, et les Vénitiens et les Génois eurent seuls en Chypre la franchise des douanes. En 1345, et dans les années suivantes, une correspondance s'établit au sujet des marchands et des consuls entre la commune de Montpellier et les rois de Chypre. On trouve dans plusieurs pièces du recueil de M. de Maslatrie des indications intéressantes sur le transport en Égypte des armes et des esclaves, sur la *Mahone* de Chypre, société de commerce à laquelle la république de Gènes accorda son patronage, sur la banque de Saint-Georges, sur les portulans, sur les navires du Temple, etc.

Quant à l'histoire intérieure, à la biographie des princes, aux rapports politiques du royaume de Chypre avec les pays étrangers, les éléments en sont renfermés dans des actes d'espèces diverses, dans des chroniques anonymes et dans les ouvrages de Baudouin d'Avesnes, de Philippe de Maizières, de Jordan, de Guillaume de Machaut, de Geoffroy de La Tour Landry, de Florio Bustron, de Diomède Strambaldi, qui fournissent des faits nouveaux ou permettent de rétablir des faits altérés. On voit dans cette série de pièces les efforts infructueux d'Alix, reine de Chypre, fille de Henri II, roi de Jérusalem, pour faire valoir ses droits à la succession du comté de Champagne ; la révolte d'Amaury, prince de Tyr, contre Henri de Lusignan, son frère ; la lutte soutenue par les rois de Chypre contre les Turcs, leurs négociations, leurs alliances à cet égard avec le saint-siége, les Vénitiens, les Hospitaliers, la seigneurie de Florence, etc. ; les voyages du roi Pierre Ier en Europe et ses expéditions brillantes contre les musulmans ; les divers traités des Chypriotes avec les sultans ; les conventions, les circonstances et les effets du mariage de Marie de Bourbon et de Gui de Lusignan, fils de Hugues IV ; les démêlés et les traités des Lusignans avec les Génois et les Vénitiens ; la captivité du roi Janus, etc.

Cette énumération est bien incomplète ; mais elle donnera peut-être une idée des points principaux sur lesquels jettent de la lumière les documents, la plupart inédits, que contient le volume de M. de Maslatrie. L'auteur a élagué un grand nombre des pièces qu'il avait

recueillies, et n'a gardé que les plus importantes. Ce n'est pas tout, ces pièces, corrigées avec une attention minutieuse, rangées d'après des principes sévères d'ordre chronologique, sont accompagnées de notes auxquelles on ne saurait donner trop d'éloges. Abondantes sans être excessives, rédigées dans un style clair et correct, pleines de sagacité, de bon sens et d'érudition, elles offrent des notions précieuses sur les hommes et sur les choses, et une heureuse comparaison des textes, d'où ressort la vérité certaine, ou au moins la vérité probable. Pour quelques questions, ces notes ont pris les proportions et l'importance de véritables dissertations. Nous citerons entre autres celle qui se rapporte aux circonstances de la conquête de l'île de Chypre par Richard, et à l'acquisition de ce royaume par Gui de Lusignan; celle où l'auteur rétablit la date de la mort du roi Hugues Ier et la date de la naissance de Henri Ier; des observations relatives aux négociations suivies par le divan du Caire et les républiques d'Italie auprès des Chypriotes pour la conclusion d'un traité, après la prise d'Alexandrie; les notes concernant le transport des armes et des esclaves en Égypte, le meurtre de Pierre Ier, la *Mahone*, la banque de Saint-Georges.

En somme, le travail de M. de Maslatrie, par les éléments nouveaux qu'il apporte à l'histoire, par le soin consciencieux avec lequel il a été fait, par les connaissances étendues et l'intelligence dont il témoigne, nous semble devoir tenir une place des plus honorables parmi les bonnes publications de ce temps-ci. Nous pouvons attendre maintenant avec confiance les parties de l'ouvrage qui n'ont point encore paru; l'auteur n'a qu'à continuer à suivre la voie dans laquelle il est si heureusement entré, pour mettre à bonne fin sa laborieuse entreprise.

F. Bourquelot.

MÉMOIRE

OU SE TROUVE RESTITUÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS

LE CALENDRIER LUNISOLAIRE CHALDÉO-MACÉDONIEN,

DANS LEQUEL SONT DATÉES

TROIS OBSERVATIONS PLANÉTAIRES CITÉES PAR PTOLÉMÉE.

M. C. L. Largeteau et M. J. B. Biot ont rendu un service immense à l'étude de l'astronomie et de la chronologie anciennes, le premier par ses *Tables abrégées pour le calcul des équinoxes et des solstices* et par ses *Tables pour le calcul des syzygies écliptiques ou quelconques* (1), et le second par son *Résumé de chronologie astronomique* (2). Dans ce dernier ouvrage, M. Biot a voulu exposer, comme il le dit expressément (3), « toutes les formes de numération du temps auxquelles des observations astronomiques ont été rattachées dans l'antiquité et dans le moyen âge. » Notre savant astronome a rempli admirablement cette tâche, sauf une lacune, que je vais tâcher de combler ici, en m'aidant de ses travaux, et en me servant, comme lui, des *Tables* de M. Largeteau.

Le plan de M. Biot embrasse même les formes de numération du temps qui, dans tous les textes où nous les trouvons employées, sont accompagnées d'une traduction dans le style d'un autre calendrier connu. Par exemple, l'auteur n'a pas négligé d'y comprendre les calendriers athéniens, bien que Ptolémée n'emploie quelques dates athéniennes d'observations, qu'en traduisant aussitôt ces dates en années vagues de l'ère de Nabonassar; et c'est lui qui le premier a restitué d'une manière sûre l'ordre véritable des années de douze et de treize mois dans les périodes callippiques, tandis qu'avant lui on n'avait réussi que dans la restitution de l'ordre des mois de 30 et de 29 jours.

(1) *Mémoires de l'Académie des Sciences*, t. XXII, p. 477-523.
(2) *Ibid.*, p. 209-476.
(3) *Ibid.*, p. 211.

Mais il y a un autre calendrier lunisolaire qui aurait eu les mêmes droits à l'attention de M. Biot, attendu que la restitution de ce calendrier présente, comme nous le verrons, un grand intérêt historique, en même temps qu'elle offre un exemple remarquable des résultats étendus et importants auxquels on peut être conduit légitimement par quelques données qui au premier abord paraissent tout à fait insuffisantes.

Parmi les observations planétaires que Ptolémée cite dans sa *Grande Composition mathématique*, il y en a trois qui, avant d'être traduites par lui en années vagues de l'ère de Nabonassar et en mois égyptiens, sont énoncées d'abord *suivant les Chaldéens* en années d'une ère des Séleucides et en mois macédoniens. Le calendrier de cette ère chaldéenne ou chaldéo-macédonienne des Séleucides diffère entièrement du calendrier de l'ère des Séleucides employé par les astronomes orientaux du moyen âge. Ce dernier calendrier, parfaitement élucidé par M. Biot (1), n'est qu'une application particulière du calendrier solaire julien. Au contraire, le calendrier auquel appartiennent les trois dates citées par Ptolémée est lunisolaire (2). M. Biot ne s'en est pas occupé, bien qu'il ait remarqué (3) que le calendrier julien n'a dû être appliqué à l'ère des Séleucides qu'après la conquête romaine.

C'est le calendrier lunisolaire de l'ère chaldéo-macédonienne des éleucides, que je vais étudier et restituer entièrement, en m'appuyant principalement sur les trois dates citées par Ptolémée, et en prenant pour modèle la savante discussion de M. Biot sur le calendrier lunisolaire de Callippe. C'est à M. Biot que je dédie avec respect et reconnaissance ce Mémoire, qui aspire à l'honneur d'être considéré comme un supplément du *Résumé de chronologie astronomique*.

Je m'empresse de dire que j'ai été devancé dans cette tâche, mais par un travail qui m'a paru rendre le mien d'autant plus nécessaire, sans le rendre plus facile. Dans un passage peu étendu d'un ouvrage sur la *Chronologie des Babyloniens et des Assyriens* (4), ouvrage que je n'ai pas la prétention d'apprécier ici dans son ensemble, l'auteur, savant orientaliste d'Heidelberg, M. J. de Gumpach, traducteur

(1) *Mémoires de l'Académie des Sciences*, t. XXII, p. 336-358.

(2) Voyez plus loin, IIe partie, chap. II, et IIIe partie, chap. Ier.

(3) *Ibid.*, p. 356-357.

(4) *Ueber die Zeitrechnung der Babylonier und Assyrer*. Heidelberg, 1852 170 pages in-8°. Cet ouvrage est dédié à M. Biot. La traduction des *Tables* de M. Largeteau est annoncée sur la couverture.

des *Tables* de M. Largeteau, a voulu restituer en partie ce même calendrier. Mais je puis dire dès maintenant, parce que je le démontrerai bientôt (1), qu'il a échoué complétement dans cette tentative. Il attribue à ce calendrier une grande importance dans l'histoire de l'astronomie, et en cela je suis de son avis. Mais je prouverai que les conclusions qu'il tire de cette restitution prétendue sont entièrement fausses aussi bien que cette restitution même.

Cette partie de l'ouvrage de M. de Gumpach peut se résumer dans les quatre propositions suivantes : 1° l'ère chaldéo-macédonienne des Séleucides est la même que l'ère syro-macédonienne des Séleucides ; 2° le calendrier de cette ère est restitué par l'auteur d'après des principes fondés sur des données positives ; 3° ce calendrier, ainsi restitué, satisfait aux trois dates telles que Ptolémée les avait données, mais dont une aurait été altérée dans son énoncé par les copistes ; 4° ce calendrier lunisolaire est purement chaldéen sauf les noms des mois, et par conséquent il est prouvé que le calendrier astronomique des anciens Chaldéens était lunisolaire, au lieu d'être solaire, comme M. Letronne l'a prétendu.

Avant de discuter ces quatre propositions, j'essayerai d'abord, dans une première partie de ce Mémoire, de résoudre quatre questions préliminaires, dont voici l'énoncé : 1° où et par qui ont été faites les trois observations planétaires citées par Ptolémée avec des dates chaldéo-macédoniennes? 2° Que devrait-on penser du calendrier original des Chaldéens, avant tout examen de ces trois dates et du calendrier qu'elles supposent? 3° Quels documents possédons-nous sur les diverses ères qui se rattachent au commencement de la monarchie des Séleucides? 4° Que savons-nous sur le calendrier macédonien?

L'objet d'une deuxième partie de ce Mémoire sera d'établir les quatre propositions suivantes en contradiction avec celles de M. de Gumpach : 1° l'ère chaldéo-macédonienne des Séleucides, dans laquelle sont datées les trois observations citées par Ptolémée, n'est pas identique avec l'ère syro-macédonienne des Séleucides. 2° Le calendrier chaldéo-macédonien a été restitué par M. de Gumpach d'une manière purement arbitraire, et non d'après des principes fondés sur des données positives. 3° Ce calendrier ainsi restitué ne satisfait à aucune des trois dates d'observations citées par Ptolémée. 4° Le calendrier chaldéo-macédonien n'était pas un calendrier chaldéen, et

(1) IIe partie, chap. 2 et 3.

par conséquent le fait de l'existence de ce calendrier ne vient nullement à l'appui de l'opinion d'après laquelle le calendrier original des anciens Chaldéens aurait été lunisolaire.

Enfin, l'objet d'une troisième et dernière partie de ce Mémoire sera : 1° de restituer d'une manière sûre et complète le calendrier chaldéo-macédonien, et de prouver que ce calendrier est une imitation macédonienne, intelligente et fidèle, du calendrier athénien de Callippe ; 2° de montrer qu'avant la conquête macédonienne, qui a introduit ce calendrier en Babylonie, le calendrier astronomique des Chaldéens était solaire, comme M. Letronne a eu raison de le penser.

Les deux premières parties auront pour résultat d'établir solidement les bases historiques et critiques de la restitution du calendrier chaldéo-macédonien, de préciser les données du problème, et d'écarter les solutions fausses. La troisième partie aura pour résultat d'accomplir la restitution cherchée, de la démontrer mathématiquement et d'en marquer la signification historique.

A la fin du Mémoire, on trouvera un tableau complet et usuel du calendrier chaldéo-macédonien restitué.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Par qui ont été faites les trois observations planétaires citées par Ptolémée avec des dates chaldéo-macédoniennes?

Commençons par traduire et expliquer les trois textes de Ptolémée (1) qui sont le fondement de toute cette discussion.

« 1° L'an 67 suivant les Chaldéens, le 5 d'apellæus au point du jour.... Ce temps est en l'année 504 depuis Nabonassar, au mois de thoth suivant les Égyptiens, au matin du 27 au 28. »

La date, sous cette seconde forme, se traduit facilement (2) par *le matin du* 19 *novembre de l'an julien bissextile* 245 *avant J. C., date chronologique* (3).

(1) *Grande composition Mathématique*, IX, 7, et XI, 7.

(2) Voyez la note A à la fin de ce Mémoire.

(3) Nous employons dans tout ce Mémoire les dates juliennes *chronologiques* et non astronomiques ; c'est-à-dire que l'année qui précède immédiatement le commencement de l'ère chrétienne vulgaire y sera comptée — 1 et non 0. Pour les calculs astronomiques, l'usage est de retrancher une unité de chacune de ces dates juliennes chronologiques avant J.-C.

« 2° L'an 75 suivant les Chaldéens, le 14 de dius, au point du jour.... Ce temps est en l'année 512 depuis Nabonassar, au mois de thoth suivant les Égyptiens, au matin du 9 au 10. »

La date, sous cette dernière forme, se traduit par *le matin du 30 octobre de l'an julien bissextile 237 avant J. C., date chronologique.*

« 3° L'an 82 suivant les Chaldéens, le 5 de xanthicus, au soir.... Ce temps est en l'année 519 depuis Nabonassar, au mois de tybi suivant les Égyptiens, le 12 au soir. »

La date, sous cette seconde forme, doit se traduire par *le soir du 29 février de l'an julien bissextile 229 avant J. C., date chronologique.* M. Ideler (1) a dit par erreur *le 1er mars*, et M. de Gumpach (2) a répété cette erreur. Mais c'est bien le 29 février qui est la traduction vraie de la date de Ptolémée, ainsi qu'il est prouvé dans une note à la fin de ce Mémoire (3).

Les deux premières observations concernent mercure; la troisième concerne saturne. Toutes les trois sont du premier siècle de la domination des Séleucides en Syrie et en Babylonie, et il est aisé de voir qu'elles appartiennent à une ère des Séleucides.

Ptolémée ne dit pas où et par qui ces observations ont été faites. Il donne la date de chacune d'elles, d'abord *suivant les Chaldéens*, c'est-à-dire dans le calendrier officiel des Chaldéens sous l'empire des Séleucides, puis *suivant les Égyptiens*, c'est-à-dire en mois égyptiens et en années vagues de l'ère de Nabonassar, dans le calendrier auquel Ptolémée rapporte toutes les observations pour les rendre comparables entre elles. Ces mots, *suivant les Chaldéens*, ne signifient donc pas par eux-mêmes que ces trois observations soient chaldéennes, car alors ces autres mots, *suivant les Égyptiens*, signifieraient que ces mêmes observations seraient égyptiennes.

Mais il y a ici un fait incontestable : c'est qu'avant de traduire les dates de ces observations dans son calendrier égyptien, Ptolémée les avait trouvées datées dans une ère chaldéenne des Séleucides, ère qui est différente, comme nous le verrons (4), de l'ère syrienne des Séleucides. Or, ce fait indique suffisamment que la rédaction de ces observations avait été écrite pour être lue à Babylone sous la domination grecque. Il est donc à peu près certain que ces observations ont été faites à Babylone. Elles ont pu y être faites soit par des Chal-

(1) *Handbuch der chronologie*, t. I, p. 396.
(2) *Zeitrechnung der Babylonier und Assyrer*, p. 51.
(3) Note A.
(4) IIe partie, chap Ier.

déens, soit par des astronomes grecs vivant à Babylone sous les Séleucides, soit enfin par des Grecs devenus Chaldéens. Car un texte de Daniel (1) prouve que dès longtemps avant la conquête grecque cette caste savante ne répugnait pas à se recruter parmi les étrangers, et sous les Séleucides l'astronome Séleucus, que Strabon (2) nomme expressément chaldéen, porte évidemment un nom grec. Si ces trois observations astronomiques ont été faites par des Chaldéens, la rédaction a pu être soit écrite par eux-mêmes en grec, soit traduite par un grec dans cette langue. Si elle a été écrite d'abord dans la langue du pays, il est possible que l'emploi de l'ère et du calendrier officiel des Séleucides appartienne au traducteur grec et non au texte original. Cependant l'expression κατὰ Χαλδαίους paraît indiquer que Ptolémée pensait que les Chaldéens eux-mêmes se servaient de cette ère et de ce calendrier.

M. Letronne (3), et M. Lepsius (4) après lui, ont objecté que Ptolémée emploie ces trois observations sans en corriger les temps pour les réduire au méridien d'Alexandrie, comme il a soin de le faire pour les dix observations babyloniennes d'éclipses de lune qu'il emploie ; et ces deux savants en ont voulu conclure que ces trois observations planétaires ont été faites sous le méridien d'Alexandrie, peut-être par des Chaldéens. Mais la différence du méridien d'Alexandrie au méridien de Babylone n'est que de cinquante-six minutes en temps, et Ptolémée la faisait encore moindre de six minutes. Cette petite correction de cinquante minutes de temps, correction que Ptolémée ne pouvait pas négliger quand il s'agissait de l'heure d'une éclipse de lune, était au contraire tout à fait négligeable pour ces trois observations planétaires. En effet, la distance angulaire de mercure ou de saturne à telle étoile fixe y est indiquée grossièrement en *coudées ;* cette distance n'aurait pas changé d'une manière appréciable pour les observateurs dans un intervalle de cinquante minutes de temps; et d'ailleurs la correction de temps aurait été sans objet, puisque les temps *précis* de ces trois observations ne sont pas marqués, et qu'il est dit seulement que les deux premières ont eu lieu *au point du jour* ou *le matin*, et la troisième *le soir*. Ici donc il faut reconnaître, avec M. de Gumpach (5), contre MM. Letronne et Lepsius, que ces trois

(1) I, 3-4.
(2) XVI, 1.
(3) *Journal des Savants*, novembre 1839, p. 664.
(4) *Chronologie der Ægypter*, t. Ier, p. 225.
(5) *Zeitrechnung der Babylonier und Assyrer*, p. 53.

observations ont été faites en Babylonie sous les Séleucides. Mais nous ne pouvons décider si elles y ont été faites par des Chaldéens ou par des Grecs.

CHAPITRE II.

Que devrait-on penser du calendrier original des Chaldéens, indépendamment de tout examen du calendrier auquel ces trois dates d'observations doivent appartenir ?

C'est une question difficile, que celle qui concerne la nature du calendrier chaldéen ou babylonien avant la conquête grecque. Fréret (1) a réfuté la fausse hypothèse de certains chronologistes, d'après lesquels l'année chaldéenne n'aurait pas différé de l'année vague des Égyptiens. Mais, cette hypothèse écartée, il en reste plusieurs à discuter.

Suivant Fréret (2), Ideler (3), et M. de Gumpach (4), les Chaldéens auraient eu, dans l'usage civil et astronomique, une année lunaire et un cycle lunisolaire. La preuve alléguée par Fréret en faveur de cette opinion est rejetée avec raison par Ideler lui-même : elle se fonde sur un faux renseignement de Suidas, que Fréret est encore obligé d'altérer pour y trouver un cycle lunisolaire chaldéen de 222 mois lunaires. Les quatre preuves alléguées par Ideler et soutenues par M. de Gumpach sont plus plausibles, mais sans être concluantes. En effet : 1° La période de 223 lunaisons pour le retour des éclipses, période dont la connaissance paraît avoir appartenu aux astronomes chaldéens, suppose une étude attentive du cours de la lune, mais nullement l'emploi d'un calendrier lunaire. 2° L'argument tiré de ce fait, que les calendriers des peuples sémitiques en général sont lunaires ou lunisolaires, n'a pas plus de valeur. Car M. de Gumpach (5) lui-même établit fort bien que la caste sacerdotale des Chaldéens, originaire du Nord de la Mésopotamie, appartenait probablement à la race ariane : et quand bien même on admettrait, avec Ideler, que les Chaldéens appartenaient à la race sémitique de même que la masse de la population

(1) *Académie des inscriptions*, t. XVI, p. 205 et suiv.
(2) *Ibid.*, p. 208-213.
(3) *Handbuch der Chronologie*, t. Ier, p. 205-207, et *Astronomische Beobachtungen der Alten*, p. 150-160.
(4) *Zeitrechnung der Babylonier und Assyrer*, p. 26-47, et p. 56-57.
(5) *Ibid.*, p. 4-21.

de la Babylonie, on pourrait très-bien admettre qu'ayant fait, soit par eux-mêmes, soit à l'aide d'une influence venue de l'Égypte (1), beaucoup plus de progrès en astronomie que les autres peuples sémitiques, ils ont pu être amenés, seuls entre ces peuples, à régler le temps sur le soleil. 3° Les mois lunaires des Hébreux ayant eu de tout temps des places à peu près fixes dans l'année tropique, les Hébreux ont pu appliquer à ces mois les noms des mois à peu près correspondants d'un calendrier solaire (2). Ainsi, de ce que les Hébreux ont donné à leurs mois des noms babyloniens, il ne résulte pas nécessairement que les mois babyloniens aient aussi été lunaires. D'ailleurs nous verrons tout à l'heure qu'il pouvait y avoir en Babylonie des mois lunaires en dehors du calendrier astronomique des Chaldéens. 4° Les Babyloniens sous les Séleucides avaient un calendrier lunisolaire; mais ce calendrier pouvait avoir été importé par les conquérants grecs, en même temps que les noms macédoniens des mois de ce calendrier. Du reste, notre réfutation de ce quatrième argument sera complétée et mise au-dessus de tout doute par toute la suite de ce Mémoire.

Examinons maintenant une opinion toute différente. M. Seyffarth (3) et M. Letronne (4) ont nié absolument l'existence d'un calendrier lunaire ou lunisolaire chez les Babyloniens. Nous croyons, avec M. Lepsius (5), que cette opinion négative est pour le moins fort douteuse; mais que, cependant, M. Letronne a eu raison d'affirmer que les Chaldéens avaient un calendrier astronomique purement solaire. Les preuves données par M. Letronne en faveur de cette affirmation se réduisent à trois, que nous allons examiner en les comparant avec les objections de M. de Gumpach (6).

1° Suivant Diodore de Sicile (7), les Babyloniens dirent aux compagnons d'Alexandre que les murs de Babylone avaient une longueur de trois cent soixante-cinq stades, et que ce nombre de stades était égal au nombre des jours de l'année. Suivant la remarque de M. de Gumpach, si les Chaldéens et les Babyloniens réglaient leur calen-

(1) Voyez M. Lepsius, *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 221-224.

(2) De même, les mois lunaires des Syro-chaldéens sont devenus solaires en gardant leurs noms, ainsi que nous le verrons, Ire partie, chap. III, et IIIe partie, chap. II.

(3) *Chronologia sacra*, p. 57.

(4) *Journal des savants*, 1839, p. 480 et suiv., p. 588-592, et p. 651-660.

(5) *Chronologie der Ægypter*, t. Ier, p. 224-231.

(6) L. C., p. 30-32.

(7) II, 7.

drier sur un cycle lunisolaire, les années lunaires de ces cycles, étant de deux longueurs très-différentes à cause du mois intercalaire, ne pouvaient être prises pour objet de comparaison avec la longueur des murs; mais on pouvait comparer avec cette longueur l'année moyenne de 365 jours, ou plutôt de 365 jours 1/4, qui pouvait être une des bases de ce cycle. Cependant nous remarquerons que cette comparaison se présentait plus naturellement si le calendrier chaldéen était solaire. Mais ce n'est-là qu'une probabilité en faveur de cette dernière hypothèse.

2° Il est certain que les Chaldéens faisaient commencer le jour au lever du soleil (1), et tel est l'usage des peuples qui règlent le temps sur le soleil. Pour ne pas exagérer la valeur de cet argument de M. Letronne, nous devons remarquer que si l'usage peu naturel de commencer le jour au coucher du soleil ne se trouve que chez des peuples qui règlent le temps sur la lune, il n'en résulte pas qu'aucun de ces peuples n'ait pu suivre l'usage plus naturel de commencer le jour au lever du soleil (2); et, en effet, il est certain que les Chinois offrent un exemple de cette combinaison. Il ne serait donc pas impossible que les Chaldéens en eussent offert un autre exemple. Cette seconde preuve se réduit donc, comme M. Biot (3) l'a remarqué, à une probabilité importante en faveur du caractère purement solaire du calendrier des Chaldéens.

3° Diodore de Sicile (4) dit que les Chaldéens départissent à chacun de leurs douze grands dieux l'un des signes du zodiaque et l'un des mois de l'année. Ce témoignage suppose, en effet, un calendrier solaire avec des mois zodiacaux, c'est-à-dire à peu près égaux chacun au temps que le soleil met à parcourir un douzième du zodiaque. Il est vrai que M. de Gumpach oppose à ce témoignage de Diodore ce que cet auteur ajoute immédiatement : « Les Chaldéens disent que le long de ces signes, le soleil, la lune et les cinq planètes exécutent leurs courses, le soleil parcourant son cercle en un an, et la lune *en un mois* ». d'où M. de Gumpach conclut que suivant Diodore lui-même les mois des Chaldéens étaient lunaires. Mais cette conclusion ne me paraît pas juste; car chez un peuple quelconque, quel que soit son calendrier, on dit, par manière d'approximation, que la lune

(1). Voyez Pline, *H. n.* II, 79 (77); Varron, dans Macrobe, *Saturnales*, I, 3; Censorin, C, 23; Aulu-Gelle, III, 2, et Isidore da Séville, *Origines*, V, 30.

(2) Voyez Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 80 et p. 224.

(3) *Résumé de chronologie astronomique*, p. 337.

(4) II, 30.

fait le tour du ciel *en un mois;* ce qui n'est pas beaucoup moins inexact chez les peuples qui divisent le temps en *mois lunaires synodiques*, que chez ceux qui le divisent en mois solaires; à moins toutefois que les uns et les autres ne sous-entendent, comme les Chaldéens pouvaient le faire malgré leur calendrier solaire, que ces mois mesurés par une révolution zodiacale de la lune sont des mois d'une longueur spéciale, des *mois lunaires périodiques*. Le témoignage de Diodore reste donc avec toute sa valeur, qui est grande à nos yeux; car cet auteur paraît s'être renseigné chez les écrivains grecs initiés à la connaissance de l'Orient par la conquête d'Alexandre, et ces écrivains, habitués à un calendrier lunisolaire, n'auraient pas eu la pensée d'attribuer aux Chaldéens un calendrier solaire et zodiacal, si les Chaldéens ne l'avaient pas eu en effet. Nous ne voyons d'ailleurs aucune raison de révoquer en doute ce témoignage, qui nous paraît décisif. Denys, astronome antérieur à Hipparque, et dont M. Letronne a restitué le calendrier, avait sans doute emprunté aux Chaldéens la pensée de nommer les mois d'après les dodécatémories du zodiaque, et Géminus a suivi cet exemple (1).

A ces preuves, M. Lepsius (2) en ajoute une quatrième, tirée d'un passage où Le Syncelle (3), quittant les temps fabuleux de la Babylonie, où l'on comptait par *sares*, par *nères*, et par *sosses*, remarque que désormais les durées des règnes babyloniens sont comptées *en années solaires*. Nous avouons que le Syncelle a pu s'exprimer ainsi sans songer précisément à spécifier la forme du calendrier babylonien, et que, par conséquent, cette preuve, si elle était seule, ne serait pas bien convaincante. Mais elle est loin de mériter pourtant les reproches injurieux qu'à cette occasion (4) M. de Gumpach adresse à M. Lepsius.

Le témoignage de Diodore de Sicile, confirmé par d'autres indices de moindre importance, me paraît donc établir que le calendrier astronomique des Chaldéens était purement solaire et zodiacal. C'est aussi l'opinion de M. Lepsius. Mais, en même temps, ce savant suppose (5) qu'à côté de l'année solaire des Chaldéens, et antérieure-

(1) Voyez M. Letronne, *Journal des Savants*, novembre 1839.

(2) *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 8 et p. 228.

(3) *Chronog.*, p. 78, éd. de Paris.

(4) L. c., p. 33. En général, M. de Gumpach traite fort durement M. Lepsius et M. Letronne. Voyez l. c., p. 37, 54, 55, 56, et surtout p. 58, note. Cependant nous verrons (IIe partie) que, pour son propre compte, M. de Gumpach aurait grand besoin d'indulgence.

(5) L. c., p. 224-231.

ment, il existait une année populaire, babylonienne ou assyrienne plutôt que chaldéenne, qui était lunaire et analogue à l'année macédonienne, et qu'ainsi s'expliquent d'une part la facile introduction de cette forme d'année en Babylonie sous les Séleucides, et la facilité que les Hébreux avaient eue d'adapter les noms babyloniens des mois à leurs mois lunaires; d'autre part, l'application que Bérose fait des mois macédoniens à l'indication des dates des fêtes populaires de la Babylonie, et des dates des plus anciens temps dans les traditions assyriennes, par exemple de la date du déluge de Xisuthrus. Cette hypothèse de la coexistence de deux calendriers en Babylonie, hypothèse que M. de Gumpach avait moins que tout autre le droit de repousser, devra paraître d'autant plus vraisemblable, si l'on admet, avec M. de Gumpach, que les Chaldéens appartenaient originairement à la race ariane, et qu'ils avaient établi leur influence durable sur les peuples sémitiques de la Babylonie par la supériorité de leurs lumières; à peu près comme les Étrusques établirent à Rome leur prédominance temporaire sous les Tarquins.

Mais ce qu'il nous importait surtout de savoir, avant d'entrer dans la discussion du calendrier chaldéo-macédonien, c'est que le calendrier astronomique des Chaldéens était solaire. Ce fait, que nous venons d'établir, se trouvera encore confirmé à la fin de ce Mémoire, et alors nous verrons qu'une dernière objection dirigée contre ce même fait se tourne invinciblement en sa faveur.

CHAPITRE III.

Quels documents possédons-nous sur les diverses ères qui se rattachent au commencement de la monarchie des Séleucides?

La fondation définitive de la monarchie des Séleucides par le retour victorieux de Seleucus Nicator après sa retraite en Égypte, a donné lieu, parmi les peuples asiatiques, à l'établissement de plusieurs ères légèrement différentes entre elles, avec des calendriers où en général les mois portaient des noms macédoniens. La conquête romaine appliqua à l'ère des Séleucides dans ces contrées l'usage des mois solaires du calendrier julien, auxquels s'adaptèrent de diverses façons les noms des mois lunaires syriaques ou macédoniens (1). Par conséquent, pour connaître les calendriers primitifs des diverses ères

(1) Voyez Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 409 et suiv.

des Séleucides, il faut chercher des données surtout dans les temps antérieurs à la conquête romaine.

Nous verrons (1) que les années lunisolaires auxquelles appartiennent les trois dates citées par Ptolémée, sont des années d'une ère des Séleucides, dont l'époque est l'automne de l'an 311 avant J. C., date chronologique. Dans les *livres des Machabées* on trouve aussi une ère des Séleucides liée à un calendrier lunisolaire. Ideler (2) trouve que dans le *premier livre des Machabées* l'époque de l'ère est le premier jour de Nissan, c'est-à-dire le printemps, de l'an 312 avant J. C., à la manière des Hébreux, dont l'année commençait vers le printemps, tandis que dans le *second livre*, rédigé plus tard et par un autre auteur, l'époque de l'ère est le premier jour de Thichri, c'est-à-dire de l'automne, de l'an 311 avant J. C.; et que cette seconde époque est ainsi plus récente d'un an et demi que la première. Cependant, suivant les rabbins en général (3), l'ère des Séleucides commença à l'automne de l'an 312 avant J. C. Voilà donc trois époques différentes.

Pour trouver d'autres documents sur l'ère des Séleucides, il faut arriver à l'époque romaine. Sur les monnaies des villes de Syrie, on peut reconnaître que l'époque de l'ère est l'automne de l'an 312 avant J. C.; mais le calendrier lunisolaire a fait place au calendrier solaire julien, et des mois lunaires syriens ou macédoniens il n'est resté que les noms, avec cette particularité que la série des douze noms des mois macédoniens commence par hyperbérétæus, et qu'hyperbérétæus est ainsi le premier mois de l'année, tandis qu'il était le dernier dans l'année macédonienne (4). Nous verrons (5) que cette particularité remontait en Syrie jusqu'aux temps de la domination des Séleucides.

Dans divers calendriers asiatiques indiqués par Ideler (6) d'après un manuscrit de Florence, on trouve les noms des mois macédoniens appliqués aussi aux mois juliens, mais de diverses manières. Une ère des Séleucides se retrouve sur les monnaies des Arsacides (7), mais sans qu'on puisse déterminer si l'époque est 311 ou 312 avant J. C. Les Syro-Chaldéens, qui ont initié les Arabes aux sciences de la Grèce (8), leur ont transmis l'usage d'une ère que divers astronomes

(1) IIe partie, chap. III, et IIIe partie, chap. Ier.
(2) L. c., t. I, p. 530-537.
(3) Voyez Ideler, l. c., t. I, p. 550-531.
(4) *Ibid.*, t. I, p. 446-448. Comp. p. 429-430.
(5) Ire partie, chap. IV.
(6) *Ibid.*, t. I, p. 409-444.
(7) *Ibid.*, t. II, p. 552-553.
(8) Voyez M. Renan, *Averroës et l'averroïsme*, p. 36-40, et *De Philoso-*

arabes emploient sous le nom d'*ère d'Alexandre Dhilkarnaïn*, c'est-à-dire d'*Alexandre à deux cornes*, surnom de Séleucus Nicator (1). L'époque de cette ère chez les astronomes arabes est le 1er jour d'octobre julien de l'an 312 avant J. C., date chronologique.

CHAPITRE IV.

Que savons-nous sur le calendrier macédonien?

Les noms et l'ordre des douze mois de l'année macédonienne sont connus sans controverse (2); ce sont : 1° dius; 2° apellæus; 3° audynæus; 4° péritius; 5° dystrus; 6° xanthicus; 7° artémisius; 8° dæsius; 9° panemus; 10° loüs; 11° gorpiæus; 12° hyperbérétæus. Des témoignages établissent qu'hyperbérétæus terminait l'année macédonienne (3).

Les mois macédoniens étaient lunaires; car ils gardèrent ce caractère jusqu'à la conquête romaine dans les pays soumis à la domination macédonienne, non-seulement chez les Hébreux (4), dont le calendrier était lunaire d'avance, mais chez les Chaldéens (5), dont le calendrier avait été solaire jusqu'alors, ainsi que nous venons de le montrer; ils gardèrent ce même caractère chez les Macédoniens d'Égypte sous les premiers Ptolémées, à côté du calendrier solaire égyptien, comme nous le prouverons dans un instant par l'inscription grecque de Rosette.

L'année macédonienne était lunisolaire, c'est-à-dire qu'il y avait de temps en temps un mois lunaire intercalé pour empêcher chacun des douze mois lunaires nommés plus haut de s'écarter trop d'une certaine position fixe dans l'année tropique. En effet, nous établirons tout à l'heure par des témoignages de Plutarque relatifs à la date de la naissance d'Alexandre le Grand et à la date du passage du Granique, par l'inscription grecque de Rosette, et par les trois dates chaldéo-macédoniennes de Ptolémée, que les mois macédoniens avaient, comme les mois athéniens, leurs places dans l'année tropique, sauf

phia peripatetica apud Syros, surtout p. 9 et p. 55-62 (Paris, 1852, in-8°), et Wenrich, *De Auctorum græcorum versionibus syriacis*, etc. (Leipzig, 1842, in-8°).

(1) Voyez M. Biot, *Résumé de chronologie astronomique*, p. 357.

(2) Voyez Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 393-394.

(3) Voyez un vieux proverbe macédonien conservé par Zénobius, cent. VI, n° 30, et par Diogenianus, cent. VIII, n° 63, et Suidas, au mot Ὑπερβερεταῖος.

(4) Voyez Josephe, *Antiquités judaïques*, III, 10, § 5. (comp. I, 3, § 3, et XII, 7, § 6); *Guerre de Judée*, V, 3, § 1, et VI, 4, § 5; et Ideler, l. c., t. I, p. 400-402.

(5) Voyez plus loin, IIIe partie, chap. I.

un certain balancement dans des limites déterminées. Un seul texte (1) nous a conservé un nom macédonien de mois différent des douze noms bien connus : ce nom, dioscorus, doit être celui du mois intercalaire. Il n'est pas surprenant qu'on ne le trouve pas mentionné ailleurs ; car nous n'avons plus qu'un petit nombre de mentions de mois macédoniens pour les temps antérieurs à la conquête romaine. Or, depuis cette conquête, les mois désignés par les noms macédoniens étant devenus solaires, le mois intercalaire avait dû nécessairement disparaître.

L'année macédonienne commençait vers l'automne ; car, ainsi que nous le prouverons (2) par la troisième date chaldéo-macédonienne de Ptolémée, cet usage de commencer l'année à l'automne a été introduit par les Macédoniens chez les Chaldéens, dont l'usage national était auparavant de commencer l'année au printemps (3). Ce même usage a été introduit aussi par les Macédoniens en Syrie (4) et dans l'Asie mineure, et il s'est conservé dans les calendriers de ces contrées même après la conquête romaine et l'introduction des mois solaires juliens (5), quoique l'année du calendrier julien commençât au solstice d'hiver.

Nous allons préciser cette notion sur le point initial de l'année lunisolaire macédonienne, et résoudre une difficulté tirée de la chronologie de la vie d'Alexandre. Les premiers textes qui se présentent sont deux textes de Plutarque, malheureusement suspects d'erreur. Disons d'abord que, malgré quelques témoignages divergents d'auteurs peu dignes de foi, il est bien certain qu'Alexandre est né en l'an 356 avant J. C., vers le commencement de la première année de la CVI^e^ olympiade. Cela posé, d'un premier texte de Plutarque (6), il résulterait qu'Alexandre serait né le 6e jour du 10e mois macédonien, loüs, qui aurait coïncidé avec le premier mois athénien, hécatombéon, de la première année de la CVI^e^ olympiade. Ce mois athénien dut commencer cette année le 16 juillet avec le 5e cycle de Méton (7). Le 1er mois macédonien, dius, dut donc commencer

(1) Voyez le *second livre des Machabées*, chap. XI, v. 21. Comp. l'*Etymologicum magnum* au mot Διόσκορος, et Ideler, l. c., t. I, p. 398-399.

(2) IIe partie, chap. III et IV.

(3) Voyez plus haut, chap. II.

(4) Voyez plus haut, chap. III.

(5) Voyez Ideler, l. c., t. I, p. 410-440.

(6) *Vie d'Alexandre*, chap. III.

(7) Nous nous servons des tables contenues dans le *Résumé de chronologie astronomique* de M. Biot, chap. XI et XII.

en cette même année julienne avec le 4e mois athénien, pyanepsion, vers le 13 octobre, *avec la 1re lunaison après l'équinoxe d'automne.* De la comparaison de deux autres textes de Plutarque (1) il résulterait que la bataille du Granique aurait été livrée pendant le 8e mois macédonien, dæsius, qui aurait coïncidé avec le 11e mois athénien, thargélion. C'était en l'an julien 334 avant J. C. Le 1er mois macédonien, dius, aurait donc commencé avec le 4e mois athénien, pyanepsion, de la 4e année du 6e cycle de Méton et de la 3e année de la CXIe olympiade, vers le 11 octobre julien, *avec la 1re lunaison après l'équinoxe d'automne.* Ces textes de Plutarque indiquent ainsi le rapport du commencement de l'année macédonienne avec la période des saisons.

Mais, d'un texte d'Aristobule cité par Arrien (2), il résulte qu'Alexandre vécut 32 ans et 8 mois, et de deux textes, l'un du même Aristobule, l'autre de Diodote, cités par Plutarque (3), il résulte qu'Alexandre est mort dans les derniers jours du mois macédonien dæsius, en l'an julien 323 avant J. C. Or, si, le 6 du mois loüs précédent, Alexandre avait atteint l'âge de 32 années macédoniennes, il serait mort âgé de 32 années macédoniennes et plus de 10 mois. Il faut donc qu'il n'ait atteint 32 ans que dans le mois hyperbérétæus.

La manière la plus simple de corriger cette erreur, ce serait de dire que Plutarque s'est trompé de deux mois sur la date de la naissance d'Alexandre, et que ce prince est né dans le 12e mois, hyperbérétæus, en supposant toutefois que Plutarque eût bien marqué *pour cette époque* la vraie correspondance des mois macédoniens et athéniens. Mais il y a une difficulté grave contre cette dernière supposition. Plutarque identifie le dixième mois macédonien, loüs, pendant lequel il fait naître Alexandre, avec le 1er mois athénien, hécatombéon. Or, dans une lettre écrite par Philippe aux Péloponnésiens, en l'an 339 avant J. C., et insérée dans le *Discours* de Démosthène *sur la couronne* (4), le mois loüs est identifié avec le troisième mois athénien, boédromion. C'est pourquoi le père Pétau et beaucoup d'autres chronologistes ont fait naître Alexandre dans le mois athénien boédromion identifié avec le mois macédonien loüs, et l'ont fait mourir à l'âge de 31 ans et 10 mois, en l'an julien 324

(1) *Vie d'Alexandre*, chap. XVI, et *Vie de Camille*, chap. XIX.
(2) *Expédition d'Alexandre*, VII, 28.
(3) *Vie d'Alexandre*, chap. LXXVI.
(4) P. 280 de Reiske.

avant J. C., dans le 1er mois athénien, hécatombéon, identifié avec dæsius. Mais Ideler (1) a fort bien montré que cette date est fausse, attendu qu'elle est en contradiction, d'une part avec le témoignage d'Aristobule sur la durée de la vie d'Alexandre, d'autre part avec le *Canon des rois*, de Ptolémée, et qu'Alexandre est mort le 11 ou le 13 juin de l'an 323 avant J. C., à la fin de la 1re année de la CXIVe olympiade.

On pourrait être tenté de supprimer une partie de la difficulté en niant l'authenticité de la lettre de Philippe. Car il est vrai que dans toute la fin du *Discours* de Démosthène *sur la couronne* les pièces justificatives manquent, et que dans tout le commencement les décrets athéniens ont été intercalés après coup par une main ignorante, qui a mis partout de faux noms d'archontes (2). Cependant, suivant M. Bœckh, il y a là erreur de transcription plutôt que supercherie. La lettre de Philippe est donc vraisemblablement une pièce authentique. D'ailleurs, si on la rejette, la contradiction reste entre Plutarque et Aristobule sur la durée de la vie d'Alexandre.

Il y a un moyen de tout concilier en n'attribuant à Plutarque qu'une erreur très-concevable dans la réduction des mois macédoniens en mois athéniens *pour l'époque de la naissance d'Alexandre;* c'est de dire, avec Ideler, qu'entre l'époque de la lettre de Philippe et l'époque de la mort d'Alexandre, une correction a été opérée dans le calendrier macédonien par la suppression de 2 mois dans une année, et qu'Aristobule, contemporain d'Alexandre, a tenu compte de cette suppression dans son calcul de la durée de la vie du conquérant, tandis que Plutarque, rapportant fidèlement la date macédonienne de la naissance d'Alexandre, l'a mal traduite dans le calendrier attique, parce qu'il a fait remonter à cette époque une concordance, alors troublée et rétablie seulement quelques années plus tard, entre les mois macédoniens et les mois athéniens.

Cette explication, la seule qui ne contredise ni le témoignage irrécusable d'Aristobule, ni celui de Plutarque, ni la lettre de Philippe, me paraît extrêmement vraisemblable, et nous allons en trouver la confirmation dans l'étude du calendrier macédonien.

Voici comment on peut se rendre compte de cette suppression de 2 mois. Si, en l'année 339 avant J. C., le 10e mois, loüs, correspon-

(1) *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 402-408, et *Abhandlungen der Berlinischen Akademie der Wissenschaften*, 1820 et 1821.

(2) Voyez M. Bœckh, *Abhandlungen der Berlinischen Akademie der Wissenschaften*, 1827.

dait à boédromion, il en faut conclure que le 1er mois, dius, de l'année suivante correspondit à posidéon, qui, en cette 18e année du 5e cycle de Méton, commença le 2 janvier (1). L'année macédonienne aurait donc commencé alors vers le solstice d'hiver. Mais c'était là sans doute le résultat d'un déplacement qui s'était produit peu à peu par une trop fréquente intercalation de mois, en vertu d'un cycle fondé sur une estimation trop forte de la durée de l'année tropique (2). Probablement Alexandre, pour fixer le premier jour du premier mois, dius, à la première lunaison postérieure en totalité ou en majeure partie à l'équinoxe d'automne, et pour ramener ainsi l'année macédonienne à son rapport normal avec la période des saisons, omit un mois intercalaire et supprima en outre deux mois dans une certaine année, en même temps qu'il prescrivit une intercalation un peu moins fréquente à l'avenir. Comme il fit sans doute cette correction au commencement de son règne, il dut naturellement adopter les principes du calendrier de Méton, alors employé à Athènes (3).

Quoi qu'il en soit, ce qui est parfaitement certain et ce qu'il nous importait surtout de savoir, c'est qu'à l'époque des conquêtes d'Alexandre l'année macédonienne commençait à l'automne, suivant l'ordre du calendrier lunisolaire macédonien, tel que Plutarque l'a fort bien connu; seulement, cet auteur a eu tort de faire remonter cet ordre à l'époque de la naissance d'Alexandre. En effet, des preuves prises chez les Macédoniens d'Égypte et de Babylonie vont nous conduire exactement aux concordances établies par Plutarque entre le calendrier macédonien et le calendrier athénien.

Du texte grec de l'*Inscription de Rosette*, il résulte qu'en l'an 196 avant J. C. (4), pour les Macédoniens établis en Égypte, le 1er jour du 6e mois macédonien, xanthicus, commença le 23 mars au coucher du soleil (5). Or, la nouvelle lune eut lieu le 20 mars vers

(1) Voyez M. Biot, l. c.

(2) Par exemple, la triétéride, encore en usage chez plusieurs peuples grecs du temps d'Hérodote, supposait pour l'année tropique une durée trop forte de près de quatre jours, et donnait, par conséquent, une erreur d'un mois en moins de huit ans. Voyez Censorin, chap. XVIII; Géminus, chap. XVI, et Hérodote, II, 4.

(3) Quelques années après cette correction du calendrier macédonien, Alexandre, voyant qu'une superstition détournait ses soldats de livrer la bataille du Granique pendant le mois dæsius, leur disait de donner à ce mois le nom du mois précédent, artémisius. Voyez Plutarque, *Vie d'Alexandre*, chap. XVI.

(4) Voyez Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 123 et p. 398.

(5) Dans l'*Inscription de Rosette*, texte grec, ligne 6, le 18 du mois méchir de l'an 9 d'Épiphane, jour qui est le 27 mars de l'an 196 avant J. C., date chronologique, est identifié avec le 4 de xanthicus. Le 1er jour de xanthicus tombait donc sur le 24 mars julien. Mais le jour macédonien avait commencé le 23 mars au coucher du

4 heures 15 minutes du soir en temps moyen de Memphis (1). Le mois xanthicus commença donc au 4e coucher du soleil après la néoménie mathématique. Dans la période callippique, les mois commençaient tantôt au premier, tantôt au second coucher du soleil après la néoménie, excepté quelques mois, qui commençaient au 3e, vers la fin de la période. L'écart est ici plus grand d'un ou 2 jours: c'est une particularité qui s'explique d'une manière tout à fait satisfaisante, en admettant que depuis la réforme opérée par Alexandre, les Macédoniens avaient continué, en Macédoine et en Égypte, l'usage d'un calendrier semblable à celui de Méton en ce qui concerne l'ordre des mois de 29 jours et de 30 jours (2). En effet, depuis l'avénement d'Alexandre jusqu'à l'an 196 avant J. C., il y avait eu 7 cycles de 19 ans, et nous verrons (3) que 7 cycles de Méton donnent précisément 2 jours d'excès pour la durée totale des lunaisons comprises dans cet intervalle.

Il est donc bien constaté que ce mois xanthicus des Macédoniens d'Égypte était lunaire. Ce 6e mois macédonien dut coïncider cette année avec élaphébolion, 9e mois des Athéniens; et le mois dius précédent, 1er mois macédonien, avait dû commencer avec pyanepsion, 4e mois athénien de la 69e année de la 2e période callippique, vers le 24 septembre au soir (4), *deux jours avant l'équinoxe d'automne*, qui eut lieu le 27 septembre vers 2 heures 40 minutes du matin en temps moyen de Memphis (5).

Prenons maintenant la première date chaldéo-macédonienne de

soleil, le jour julien avait commencé à minuit, et le jour égyptien au lever du soleil.

(1) J'ai fait ce calcul et tous ceux du même genre avec les tables de M. Largeteau. Ideler, l. c., t. I, p. 398, avait donné, à quelques heures près, la date vraie de cette néoménie du 20 mars 196 avant J. C., date chronologique. M. Letronne, dans sa note sur la ligne 6 de l'*Inscription grecque de Rosette*, p. 11-12, à la fin du t. I des *Historicorum græcorum fragmenta*, éd. Didot, s'est trompé de plusieurs jours sur cette lunaison, et il conclut que ce mois xanthicus n'était pas lunaire, et que par conséquent le calendrier auquel ce mois appartenait ne l'était non pas non plus, à moins, ajoute-t-il, que ce ne fût un xanthicus II embolimique. S'il était vrai que ce mois ne fût pas lunaire, cette restriction ne pourrait pas être admise; car, dans un calendrier lunisolaire, le mois intercalaire est lunaire comme les autres. Toute cette note est le résultat d'une distraction de M. Letronne.

(2) Plus loin, IIIe partie, chap. I, nous verrons qu'en établissant le calendrier chaldéo-macédonien, on avait, au contraire, adopté le principe de la réforme callippique.

(3) IIIe partie, chap. I.

(4) Voyez le *Résumé de chronologie astronomique* de M. Biot, chap. XII.

(5) J'ai fait ce calcul et tous ceux du même genre avec les tables de M. Largeteau.

Ptolémée (1). Le premier jour d'apellæus commença le soir du 14 novembre de l'an 245 avant J. C., et par conséquent avec le 2e jour de posidéon, 6e mois de la 10e année de la 2e période callippique. Le 1er mois chaldéo-macédonien, dius, avait donc commencé avec le 5e mois athénien, mæmactérion, le 15 octobre de l'an 245 avant J. C., *à la première nouvelle lune après l'équinoxe d'automne.*

Prenons la deuxième date chaldéo-macédonienne de Ptolémée. Le 1er mois chaldéo-macédonien, dius, commença avec mæmactérion, 5e mois de la 18e année de la 2e période callippique, c'est-à-dire le soir du 16 octobre de l'an 237 avant J. C., *à la première nouvelle lune après l'équinoxe d'automne.*

Prenons la troisième date chaldéo-macédonienne de Ptolémée. Le 6e mois chaldéo-macédonien, xanthicus, commença le soir du 25 février de l'an 229 avant J. C., et par conséquent avec élaphébolion, 9e mois de la 25e année de la 2e période callippique. Le mois dius précédent, 1er mois chaldéo-macédonien, avait donc commencé avec le 4e mois athénien, pyanepsion, c'est-à-dire le soir du 30 septembre de l'an 228 avant J. C., *à la première nouvelle lune après l'équinoxe d'automne.*

En résumé, six dates de mois macédoniens, rapportées à d'autres calendriers connus, nous permettent de fixer dans l'année tropique les commencements des six années macédoniennes auxquelles ces six mois appartiennent. Deux de ces dates sont fournies par Plutarque et se rapportent à la vie d'Alexandre le Grand : la première remonte à une époque antérieure de quelques années à la réforme par laquelle le calendrier macédonien devint tel que Plutarque le suppose; mais toutes deux nous font connaître ce calendrier tel qu'il fut depuis l'avénement d'Alexandre. Une autre date est prise chez les Macédoniens d'Égypte; trois autres appartiennent aux Macédoniens de la Babylonie. Toutes les six s'accordent à nous montrer que dius, premier mois de l'année macédonienne, commençait à la première nouvelle lune après l'équinoxe d'automne, ou à une nouvelle lune qui coïncidait avec cet équinoxe ou qui le précédait de quelques jours. De ces six commencements d'années, aucun n'est antérieur au 24 septembre, et aucun n'est postérieur au 16 octobre. Deux de nos six dates sont antérieures à l'établissement du calendrier de Callippe à Athènes; quatre sont postérieures à cet établissement.

(1) Voyez plus haut, chap. I, et plus loin, IIe partie, chap. III.

C'est pourquoi nous avons dû comparer les premières au calendrier de Méton, et les dernières au calendrier de Callippe. Nous avons constaté ainsi que le mois dius, 1er mois macédonien, correspondait tantôt à pyanepsion, tantôt à mæmactérion, 4e et 5e mois athéniens. En effet, outre que le point initial de l'année lunisolaire n'était pas le même dans les deux calendriers, les cycles qui les réglaient ne commençaient probablement pas ensemble. Il n'est donc pas étonnant qu'une année, qui était de 12 mois dans l'un de ces calendriers, fût de 13 mois dans l'autre, et réciproquement, et que par suite le 1er mois macédonien tombât tantôt sur le 4e mois athénien, tantôt sur le 5e.

Il nous reste à tâcher de déterminer la place du mois intercalaire macédonien dans les années qui le recevaient. Dans le calendrier athénien, le mois intercalaire était un posidéon II, c'est-à-dire qu'il se plaçait après le 6e mois. Nous avons supposé que, de même, le mois intercalaire se plaçait après les six premiers mois de l'année macédonienne. Nous allons justifier cette supposition. Le seul texte où il soit question du mois intercalaire macédonien, savoir, le texte du *second livre des Machabées* mentionné plus haut, semble indiquer, d'après les observations présentées par Ideler (1), que ce mois a précédé immédiatement le mois xanthicus du calendrier syro-macédonien : d'où Ideler conclut que dans l'année macédonienne, quand il y avait un mois intercalaire, c'était après le 5e mois. Mais une remarque importante a échappé à ce savant : c'est que, pour les Hébreux, sous les Séleucides, xanthicus était le nom du 7e mois macédonien, et non du 6e. En effet, Josèphe (2) dit expressément que le déluge commença dans le *second mois nommé dius* par les Macédoniens et *marchévan* par les Hébreux. Le même auteur (3) considère xanthicus comme correspondant à nissan, 1er mois de l'année religieuse des Hébreux et 7e mois de leur année civile sous les Séleucides et sous les Romains, c'est-à-dire à peu près au mois d'avril julien (4), tandis qu'en réalité le xanthicus des Macédoniens correspondait à peu près à mars par sa position moyenne. Il résulte de là que, pour les Hébreux sous les Séleucides,

(1) L. c., t. I, p. 399-400, et p. 533-534.

(2) *Antiquités judaïques*, I, 3, § 3.

(3) *Antiquités judaïques*, III, 10, § 5; *Guerre de Judée*, V, 3, § 1. Comp. Ideler, l. c., t. I, p. 401-402.

(4) Voyez Josèphe, *Antiquités judaïques*,, I, 3, § 3, et Ideler, l. c., t. I, p. 522, p. 538-541, et p. 559.

le 1er mois lunaire était nommé hyperbérétæus, bien qu'identique d'ailleurs par sa position moyenne dans l'année tropique avec le mois que les Macédoniens nommaient dius, et que de même xanthicus, 7e mois lunaire ainsi nommé par les Hébreux, était identique avec artémisius, 7e mois ainsi nommé par les Macédoniens. En effet, après la conquête romaine et l'introduction du calendrier solaire julien en Orient, dans l'année syrienne, le premier mois solaire, identique avec octobre, se nommait hyperbérétæus (1), tandis que dans l'année macédonienne, le premier mois lunaire, correspondant à peu près avec octobre par sa position moyenne, était le mois dius. Il faut donc conclure du passage du *second livre des Machabées*, mentionné plus haut, que l'intercalation se faisait avant le 7e mois, nommé artémisius par les Macédoniens et xanthicus par les Hébreux et par les Syriens sous la domination des Séleucides. Maintenant, pourquoi les Hébreux et les Syriens avaient-ils ainsi transposé d'un rang tous les noms macédoniens des mois, en commençant du reste l'année au même point que les Macédoniens? C'est ce qu'il est peut-être impossible de deviner. Ce qu'il nous importait de savoir, c'est que l'intercalation se faisait après le 6e mois dans l'année macédonienne comme dans l'année athénienne.

(1) Voyez Ideler, l. c., t. I, p. 430.

TH. HENRI MARTIN.

Doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, correspondant de l'Institut.

(*La suite au prochain numéro.*)

LES VIEILLES MAISONS DE CHARTRES.

Hic Martinus eques mantellum dimidiavit
Ut faceremus idem, nobis exemplificavit (1).

Une ville, qui eut son importance dans les Gaules, dont César parle plus d'une fois dans le récit de sa conquête (2), celle que le pays chartrain choisit pour sa capitale, Chartres enfin, AUTRICUM-*carnutum*, ne saurait être indifférente pour l'historien, pour l'archéologue surtout. C'est à ce second point de vue seulement que nous nous en occupons ici. Bien que, cédant à la tendance de l'époque, nos vieilles cités se débarrassent, autant qu'elles le peuvent, de cette ceinture épaisse de murailles qui semblent comprimer tous leurs mouvements ; qu'elles abattent ces portes, véritables citadelles qui en défendaient l'entrée contre l'ennemi ; bien que le marteau municipal, de son côté, mutile ou fasse disparaître, à raison de l'inflexibilité des plans d'alignement, tout ce qui contrarie la rectitude d'une ligne; on peut encore reconnaître sous ces formes restaurées ou rajeunies la physionomie sévère de nos anciennes villes. Bientôt, cependant, elle sera méconnaissable.

Au milieu de ces transformations que peut légitimer l'intérêt public, la propriété particulière ne saurait, on le conçoit, être condamnée à l'immobilité. Le propriétaire cherche à tirer de sa chose le meilleur produit, c'est son droit; il n'a ni les entrailles, ni l'enthousiasme de l'antiquaire, de l'artiste; il lui est bien permis de ne pas

(1) Durant un hiver rigoureux, *Martin*, alors soldat, rencontre à la porte d'Amiens un pauvre à peine couvert qui demandait l'aumône. Sans hésiter, Martin fait deux parts de son manteau ; il en donne une au mendiant, se couvre comme il peut de l'autre et continue sa route. Ce trait de charité dans la vie d'un homme que l'Église canonisa le rendit populaire. On inscrivit sur l'une des portes d'Amiens les vers que nous rapportons. Ils sentent plus le croyant que le poëte. Voy. l'abbé Godescard, *Vie des Pères*, etc. v. S. Martin, p. 363.

(2) C. Julii Cæsaris *Comment. de bello gall. Liber.*

Un plan de Chartres (*Veuë de la ville de Chartres*), dessiné par Le Pautre, dédié aux échevins, provenant de la vente Schœffer (n° 514 du catal.), et qui nous appartient, indique bien l'ancien état de la ville.

regarder des ruines comme une chose sacrée à laquelle on ne puisse toucher sans entendre dire autour de soi :

Odi profanum vulgus, et arceo!

Aussi est-ce avec peine que l'on retrouve ces constructions gothiques et bizarres. Dans quelques années, la sape les aura toutes emportées pour faire place à des maisons neuves. Hâtons-nous donc de constater ce qui est, puisque bientôt ce qui est aura disparu.

Nous ne parlerons pas aujourd'hui des plus beaux monuments que Chartres revendique à juste titre, de la cathédrale, chef-d'œuvre de l'art chrétien; de l'église Saint-Pierre, ce trésor de l'ancienne abbaye de ce nom (1), ni de ses portes (2), ni de ses tours (3). Ses rues seules voudraient un historien (4). Chaque corporation avait son quartier (5); suivant un usage anti-chrétien, les juifs avaient le leur (6); on les traitait comme des parias. Certaines dénominations témoignaient que nos pères avaient leur orgueil et le sentiment de leur dignité (7).

Notre but, dans cet article, est d'indiquer celles de nos vieilles maisons de Chartres qui méritent de fixer l'attention des antiquaires. L'excellent travail que l'on doit à M. de La Quérière sur les maisons de Rouen (8) suffirait pour justifier le nôtre, esquisse bien pâle à côté de ce modèle de recherches. Aussi ne sommes-nous pas surpris que d'autres aient tenté de l'imiter (9).

(1) *Cart. de l'abbaye de Saint-Père*, par M. Guérard, t. I, p. cxlvij et cclj.

(2) Il y en avait plusieurs, les portes *Cendreuse*, *aux Cornus*, *Drouaise*, *Saint-Michel*, *Moral*, *des Épars*, *Saint-Jean*, *Guillaume*. Celle-ci est la seule qui soit restée debout; encore a-t-elle perdu la moitié de son épaisseur du côté de la ville. Elle a pris son nom de Guillaume Vidame de Chartres en 1183.

(3) Les tours du *Vidame*, du *Chambrier*, *Hubert-Leroux*, du *Four-Bouël*, *Nivelon*, du *Roy*, etc.

(4) Doyen (*Hist. de la ville de Chartres*, t. I, p. 26) a ébauché cet historique. Nous citons le *Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris*, par MM. Félix et Louis Lazare (1844), et le *Dict. étymologique des noms des rues de Paris*, in-8, par J. A. L. Paris, Leleux, éditeur, comme un travail intéressant en ce genre.

(5) Comme l'indiquent les rues suivantes : — De la *Foulerie*, — de la *Tannerie*, — de la *Corroierie*, — des *Bouchers*, — de la *Boucherie*, — des *Changes*, — de la *Monnaie*.

(6) Rue aux *Juifs*.

(7) La rue des *Francs-Bourgeois* était habitée par ceux qui s'étaient rachetés de la servitude des comtes de Chartres. La rue de la *Brèche* rappelait l'héroïque défense des habitants assiégés, en 1568, par les protestants commandés par le prince de Condé.

(8) *Description historique des maisons de Rouen*, 2 vol. in-8°, 1821 et 1841.

(9) *Des vieilles maisons de Montpellier*. — Montpellier, 1835, broch. in-8°

Préalablement (1) il convient de poser quelques règles d'appréciation.

Ce serait au cours des XVe et XVIe siècles que l'on aurait commencé à couvrir les façades que l'on voulait embellir de panneaux de bois sculptés (2). Les inscriptions, sentences, proverbes, maximes et distiques n'auraient été employés que dans les maisons des XVIe et XVIIe siècles (3). Au dire du même auteur, qui habite Rouen, on ne rencontrerait dans cette ville aucune maison antérieure au XIIIe siècle (4).

Lenoir soutient cependant que ce genre d'ornementation remonterait à un temps antérieur. Rouen, Caen, Orléans et beaucoup d'autres villes auraient des maisons dont les encoignures et les poutres seraient décorées de figures allégoriques.

A chacun ses appréciations ; voici nos indications :

1. *L'hôtel de ville.* — Ce beau bâtiment fut construit de brique et de pierre, vers la fin du règne de Henri IV, par Jacques *de Montescot*, seigneur de Baronville (5). Il (6) le vendit aux religieuses et sœurs de Sainte-Ursule de la ville de Chartres par acte devant Vanet Desene, notaire à Paris, le 6 octobre 1625 (7). Il fut également occupé depuis par la communauté des sœurs de la Providence (8).

La porte principale est à plein cintre avec appareil alterné de briques et de pierres, formant bossage, décorée d'un ordre toscan, à colonnes engagées, cannelées, portant tambour, faisant la continuation des pierres d'appareil de la porte.

La clef est entièrement ornée, portant ressauts à l'architrave. Elle est surmontée d'une deuxième console ou gros modillon, sculpté en écailles de poissons, prenant toute la hauteur de la frise et des premières moulures de la corniche.

(1) Quelques maisons de Chartres portaient des noms singuliers : le *Court-Bâton*, la maison du *Pain à Chanter*, etc.

(2) De la Quérière, *ut sup.*, t. I, p. 41.

(3) Le même, t. II, p. 44.

(4) Le même, t. II, p. 5.

(5) La terre de Baronville, dans le canton d'Auneau, arrondissement de Chartres, appartient aux héritiers D'Aligre.

(6) Le sieur de Montescot se dit demeurer à Paris, aux Marais du temple de Berry, paroisse de Saint-Jean.

(7) Les Ursulines ne s'y seraient établies qu'en 1626. (Challine, *Histoire de Chartres*, p. 407, Ms.)

(8) Un jugement du district de Chartres du 15 septembre 1792 a mis l'hôpital général des pauvres de Chartres en possession des biens possédés par les Filles de la Providence. (Invent. des titres de l'hospice de Chartres.) La restauration de la façade de l'hôtel de ville va se faire.

L'entablement est couronné par un attique sur lequel s'applique une espèce de fronton brisé en amorce.

La doucine qui termine le fronton s'allonge et se courbe en volute de chaque côté, et forme un riche motif avec un écusson au milieu et les guirlandes qui l'accompagnent.

En contrebas de l'attique règne une galerie évidée.

Trois portes faites sur le même dessin ouvrent sur la cour d'entrée et rappellent le style de la porte principale. Le cintre est rempli par un fronton semblable. Chacune des consoles supporte une figure qui entourait un buste. Il n'y a plus que la niche. Chaque porte est ornée d'un chambranle à crossettes et d'une frise portant mascaron, modillons et guirlandes.

Les fenêtres ouvrant sur le toit sont à fronton circulaire. Les épis placés sur le faîte de la toiture ne nous ont pas paru se ressentir du style lourd dans lequel les arts dépendant du dessin étaient alors tombés (1).

2. *Cloître Notre-Dame, n°* 12. — Cette maison présente du côté de l'église cathédrale trois fenêtres de forme ogivale, dont le cintre, les colonnes et les moulures accusent le commencement du XIIIe siècle, temps de l'achèvement de notre église. Trois fenêtres semblables ouvraient du côté de la rue du Cloître Notre-Dame. L'une est encore entière, l'autre a été bouchée, mais le cintre est intact ; celle du milieu a été remplacée par des fenêtres modernes.

3. *Rue des Changes, n°* 49. — Maison étroite, à trois étages et pignon aigu dont les colombages multipliés apparaissent dans la façade. Sous l'appui des fenêtres du premier étage les ceps de vigne, les raisins sont parfaitement sculptés; mais elle est bien moins historiée que celle ci-après.

4. *Place de la Poissonnerie,* n°s 10 et 11. Cette maison offre une large façade dont la charpente est à découvert comme les anciennes maisons de Normandie. Le premier forme saillie sur le rez-de-chaussée. Six poteaux ornés, formant arcs-boutants, soutiennent cette saillie. Ceux placés aux extrémités portaient autrefois des statues sculptées dans le bois même. On ne les distingue plus. Sur le poteau du centre, apparaît un énorme poisson qu'on dit être un *saumon* (2); sa tête regarde le ciel. Cette maison est connue sous le nom de l'*Auberge du saumon*. A droite de la façade, il y a *une truie*

(1) *Essai sur les girouettes, épis, crêtes*, etc., par de La Quérière, p. 32.

(2) Sa longueur est de 1^m,20. — Sa largeur, prise à la hauteur des nageoires, de 24 cent.

qui file (1), sculptée sur le poteau d'encoignure. Cette dernière représentation est en fort mauvais état. Ce bâtiment, du XVIe siècle, est curieux à tous égards (2).

5. *Rue des Écuyers*, n° 17. On remarque dans la cour de cette maison, la cage, en forme d'hélice, d'un escalier dont les bois sont couverts de sculptures et de moulures presque *effacées*. Cet escalier paraît appartenir à la fin du XVe siècle; on le désigne sous le nom d'*escalier de la reine Berthe* (3). Nous ne saurions donner le mot de cette dénomination.

6. *Rue Sainte-Même*, n° 19. Trois poteaux supportent le premier; celui de gauche est sculpté ainsi que celui du milieu. Le sujet qu'on remarque sur le dernier nous semble être *purissimæ impuritatis* (4).

7. *Rue Porte cendreuse*, n° 7. Dans la rue Saint-Pierre, au bas du tertre Saint-Aignan, on remarque au fond d'une petite cour, un bâtiment en briques, à deux étages, avec une croisée dont les meneaux sont en pierre. Trois médaillons en pierre existaient entre les fenêtres du premier et celles du second. Il ne reste plus qu'un médaillon représentant, soit un guerrier, soit un empereur romain. Dans un bâtiment donnant sur le jardin, se trouvait un autre médaillon. Ce dernier buste est taillé en relief dans une pierre carrée, portant 48 centimètres sur 48 centimètres; l'épaisseur de cette pierre est de 13 centimètres. Le casque offre un caractère particulier que nous n'avons pu retrouver dans les nombreux types recueillis par M. Allou (5); le nôtre se rapprocherait beaucoup des casques *franco-gaulois* (6). Nous avons trouvé dans la même maison, une tête de buste, en pierre, portant une couronne *fleurdelisée*. Le personnage a la barbe entière et les cheveux plats et longs, tombant sur le col. Ce serait un débris de l'*un* des médaillons mutilés à l'époque de notre première révolution ; c'est du moins ce que la tradition nous a révélé, ce qui est

(1) La même représentation existait autrefois en pierre, à la cathédrale de Chartres, à gauche de l'*âne qui vielle* (l'âne tient une *harpe* et non une VIELLE). Elle est mutilée maintenant.

(2) A Gallardon, commune éloignée de Chartres de 19 kilom., on remarque une maison du XVIe siècle; les bois sont sculptés à l'entrée. Cette maison est surmontée de deux lucarnes.

(3) D'après Bouvet-Jourdan (*Recherches sur l'histoire de la ville de Chartres* ms.), cet escalier était « décoré de sculptures très-anciennes et de statues d'évêques. »

(4) On a dit de *Pétrone* pareille chose : *Auctor purissimæ impuritatis.*

(5) Tome X des Mémoires de la société des antiquaires de France, p. 308, pl. 3.

(6) *Ibid.*, planche 3.

peu probable. Peut-être ce buste était-il dans une niche? En tous cas, ce débris nous a paru précieux et digne de fixer l'attention des antiquaires.

Les titres de cette maison ont été compulsés par nous, sans profit pour nos recherches. L'un des plus anciens remonte au 27 août 1612, c'est la date de la vente faite de l'immeuble (*au pavé du roi et de la croix de Beaulieu*, disent les actes), devant Ménard, notaire à Chartres, par le seigneur de Blanville (1), chevalier, capitaine de cent hommes d'armes, relevant du duc de Montpensier, à maître Claude Dutemple, procureur au bailliage de Chartres (2).

8. *Rue de Beauvais*, n° 2. Sur le manteau de la cheminée de la principale cuisine de cette maison, on voit, sculptées en bois, des armes de *gueules à trois godets;* ce sont celles (3) de Paul Godet des Marets, évêque de Chartres en 1690.

9. *Rue du Cheval blanc*, n° 17. Porte d'entrée en bois sculpté.

10. *Rue Collin-d'Harleville*, n° 1. Maison dont le portail de pierre est de la renaissance. Au-dessus de l'entrée, sous une écaille sculptée, on lit :

VALEĀT QV DISSIDIV̄
VOLVNT (4).

11. *Rue du Grand-Cerf*, n° 52. Maison de deux étages, en pierre et brique, et qui exige quelques détails.

La façade se compose de deux parties distinctes : à gauche, le pignon du bâtiment forme avant-corps sur un arc ogival ; il est soutenu à chacune de ses naissances par deux consoles. La décoration du premier étage se compose de pilastres sculptés ; ils supportent chacun une console prise dans toute la hauteur de l'entablement qui forme encorbellement à droite de l'entrée. La porte dessine un plein cintre décoré d'un ordre corinthien ayant ses deux colonnes engagées. L'entablement de cet ordre se continue dans toute l'étendue de la

(1) La terre de Blanville, commune de Saint-Luperce (arrondissement de Chartres), appartient à la famille *de Cossé*.

(2) Cette maison dépendait du *prieuré de Saint-Vincent*, dont la chapelle était située « en un endroit où était autrefois une des portes de la ville que l'on appelait *porte Cendreuse*. » (Challine, *ut sup.*, p. 380.) Le prieuré de Saint-Vincent fut réuni au séminaire de Saint-Charles de Chartres.

(3) Ou gueules à trois godets d'argent 2 et 1.

(4) Dans l'*Andrienne de Térence* (acte IV, scène II), Pamphile dit à Mysis :

Valeant
qui inter nos *dissidium volunt* : Hanc, nisi mors, mi adimet nemo.

maison. Au-dessus de la porte, une grande fenêtre composite avec un fronton très-gracieux, aussi pur dans ses lignes que remarquable dans son ornementation; il a aussi ses colonnes engagées. Cette fenêtre se relie avec la porte par un socle ou attique si on le considère appartenant soit au premier, soit au rez-de-chaussée. Ce socle ou attique est encadré par deux consoles élégantes. Le panneau porte cartouche avec cette inscription :

SIC CŌSTRVXIT. CLAVDI. HW.
IATPOΣ (2). DECORI. VRBIS.
AC. POSTERITATI. CONSVLĒS.

Le deuxième étage se détache et s'isole, pour ainsi dire, quant à la décoration, du premier. Au lieu de colonnes de face, des cariatides, qui reposent sur un bandeau à ressauts, soutenu à ses extrémités par deux mascarons. Ces deux figures supportent un entablement du même style, avec modillon couronné par un fronton circulaire.

Toute la décoration de l'entrée est pleine de goût; la disposition des meneaux, le couronnement du portail et des fenêtres rappellent Chambord, Anet, Chenonceaux surtout (1), et les noms du Primatice, de Jean Goujon, de Philibert Delorme.

12. *Rues de Chuisnes et du Soleil d'or*, n° 1. — Cette maison formant naguère l'angle de ces deux rues, acquise par la ville, a été abattue (2). Mais le conseil municipal avait fait réserve des bois sur lesquels se trouvent les sculptures que reproduit la planche 214 ci-jointe.

Sur le poteau cornier est la représentation de saint Martin (3) telle qu'on la retrouve dans plusieurs de nos églises (à *Laon*, notamment au portail de l'église Saint-Martin). Le saint (il ne l'était pas encore) coupe son manteau pour en couvrir un pauvre nu (4).

(1) Le constructeur était médecin, ἰατρός.... Mais son nom ne se retrouve pas dans les anciens titres.

(2) Nous pourrions citer également le château de *Fontaine le Henri* (Calvados), dont M. de Caumont a donné le dessin. (Pl. 78 de son Atlas, 1re partie.)

(3) En 1852.

(4) Nous avons donné à la précieuse collection publiée par M. Silvestre *le Mystère de la vie et histoire de Monseigneur sainct Martin, lequel fut archevesque de Tours*, etc. (Paris, 1841, 1 fort vol. in-16). Cet ouvrage ne se trouve pas à la Bibliothèque impériale. Le *seul* exemplaire sur lequel a eu lieu la réimpression appartient à la Bibliothèque de Chartres. (Voy. Brunet, *Manuel du Libraire*, éd. de 1842, t. I, p. 725, et t. III, p. 487.)

Cette représentation est sculptée dans le poteau portant $2^{m}20^{c}$ de circonférence.

La hauteur totale est de 70 cent.

Saint-Martin a 56 cent. de haut; le cheval, 53 cent., la largeur du cheval est de 40 cent.

Le pauvre a 50 cent. de haut; de large, 10 cent.; l'épée du saint est longue de 35 cent.

Du côté de la rue du Soleil d'or et sur le même poteau est une femme en prières. Sa figure et sa pose sont pleines d'expression.

La hauteur de la femme est de 63 cent.

La largeur de 19 cent.

La figure seule a 14 cent. de haut.

Le prie-dieu est élevé de 32 cent. et large de 12.

A l'extrémité de la maison, toujours du côté de la rue du Soleil d'or, un ange ailé est sculpté sur le poteau d'encoignure, offrant $1^{m}12^{c}$ de circonférence. Nous ne saurions dire ce qu'il tient à la main.

Le personnage a 62 cent. de haut, de large 28 cent.

Ces deux poteaux sont conservés avec soin à l'hôtel de ville

Le dessin que nous donnons de ces rares et naïves sculptures, est dû à l'habile crayon de M. A. Beaujoint, à qui nous devons également notre charmante *Croix aux moines* (1). Nous avions omis de le dire, et nous nous hâtons de réparer un oubli involontaire.

Grâce à la sollicitude de l'édilité chartraine pour les arts, ces derniers témoins du temps passé auront échappé au vandalisme, à la destruction en un mot. Grâce aussi à l'obligeance d'un artiste, les archéologues auront été mis à même de les juger et de les apprécier, comme il convient, par l'exacte conformité de l'image à l'objet (2).

DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

(1) *Revue archéologique*, t. IX, p. 615.

(2) Nous mentionnons encore pour mémoire : 1° Deux portes, l'une *rue de l'Hospice* (dans l'intérieur de cet établissement on remarque deux portes semblables); l'autre, *rue du Chien-Vert*, n° 7. La première en style ogival, la seconde style de la renaissance.

2° Le pignon, donnant du côté du cloître, d'une maison *rue Cloître Notre-Dame*, n° 11.

3° Une maison *rue Percheronne*, n° 3, vue du côté de la *rue du Cheval-Blanc*.

4° La façade en brique rouge et surtout le *portail* (forme de la renaissance) d'une maison *rue du Cheval-Blanc*, n° 15.

5° *La salle S. Côme* de l'Hôtel-Dieu; les piliers et les nervures de la voûte appartiennent au XIIIe siècle.

OBSERVATIONS

SUR

UNE STATUE DE LA CATHÉDRALE DE STRASBOURG

FAISANT PARTIE

DU GROUPE DES VIERGES FOLLES ET DES VIERGES SAGES.

La porte méridionale de la grande façade de la cathédrale de Strasbourg présente, sur ses parois latérales, douze statues plus grandes que nature. Cette suite de figures remarquables, exécutées vers la fin du XIIIe siècle, retrace la parabole des vierges folles et des vierges sages (Matth., chap. XXV). A droite, on voit les cinq vierges sages tenant leurs lampes dressées, et, à leur tête, le Christ, qui leur donne sa bénédiction. A gauche, sont les cinq vierges folles, dont quatre tiennent leurs lampes renversées; la cinquième a laissé tomber la sienne à terre, et, de la main gauche, elle la montre du doigt, en riant comme une folle qu'elle est. Immédiatement à côté de cette dernière se trouve un personnage couronné de fleurs, ayant à la main droite une pomme qu'il contemple avec une parfaite satisfaction; de la main gauche, il saisit à la hauteur de la poitrine et tire en avant son vêtement qui est ouvert par derrière, afin de mieux faire apercevoir la nudité du dos et des jambes, recouverts d'animaux immondes, tels que crapauds, serpents, lézards, etc. C'est cette figure qui sera l'objet des observations suivantes.

La plupart des auteurs qui ont décrit notre portail, ont fait de ce personnage l'épouse de la parabole, et cela probablement à cause de la couronne de fleurs qui orne sa tête; mais ces écrivains ne paraissent pas avoir accordé une grande attention au reste du costume et surtout à la particularité la plus caractéristique, celle du vêtement ouvert par derrière et des dégoûtants reptiles qui labourent la chair de notre figure. Parmi les représentations assez nombreuses de la parabole des vierges, je n'en connais aucune où l'épouse soit figurée, du moins sous la forme humaine, car

l'épouse, c'est l'Église. Ce personnage est inutile, il n'ajoute rien à l'intelligence du sujet. D'ailleurs, dans la plupart des manuscrits de l'Évangile de saint Matthieu, il n'est pas question de l'épouse, et les commentaires de plusieurs pères de l'Église n'indiquent pas que l'évangéliste en ait fait mention (voy. D. Calmet, *la sainte Bible*, avec un comment. littér., Matth., chap. XXV).

D'autres ont vu Satan dans notre statue, et ceux-là se rapprochent davantage de ma manière de voir; mais, à mon avis, ce n'est pas encore Satan, que, du reste, je ne me souviens pas avoir jamais vu représenté de cette manière.

Notre figure est un être allégorique, elle est la personnification du *monde*, du *siècle*, expressions qui, dans l'Écriture sainte et surtout dans le Nouveau Testament, signifient la *vie mondaine* et se prennent toujours en mauvaise part (2 Petr., I, 4; 1 Joh., II, 16 et V, 19; 1 Corinth., XI, 32). Pour justifier cette attribution, je suis obligé de tirer mes preuves de la littérature profane du moyen âge, et particulièrement de la poésie allemande, et l'on ne trouvera pas étonnant que je puise à cette dernière source, puisqu'il s'agit d'un monument strasbourgeois du XIIIe siècle.

Dans un petit poëme intitulé : *Dër Wërlte lôn* (la récompense du monde), Conrad de Wurzburg, poëte du XIIIe siècle (1287) qui, soit dit en passant, habita assez longtemps Strasbourg, raconte qu'un chevalier étant un soir assis dans son cabinet et occupé à lire une *Aventure* (roman de chevalerie), vit tout à coup paraître devant lui une femme éclatante de beauté et de parure. Il lui demanda qui elle était, et elle lui répondit : « Je suis le monde » (die werlt). Ici, je dois faire remarquer que le mot *welt*, et, selon l'ancienne orthographe *werlt*, est du genre féminin. Cette dame venait remercier le chevalier de ce qu'il lui avait toujours été fidèle, et lui dire qu'en raison de son attachement elle allait lui accorder une récompense. Le poëte continue ainsi :

Sus kërte sî im den rücke dar,
Der was in allen enden gar
Bestecket und behangen
Mit ungefüegen slangen,
Mit kroten unde nateren;
Ir lip was voller blateren
Und ungefüeger eizen.
Vliegen und âmeizen
Ein wunder drinne sâzen;
Ir vleisch die maden âzen
Unz ûf daz gebeine.

Si was so gar unreine,
Daz von ir bloeden lîbe wac
Ein alsô engestlicher smac,
Den nieman kunde erliden.

(*Dër Wërlte lôn*, von K. v. W. Édit. de Fr. Roth, 1843, vers 213 et suiv.)

« Alors elle se tourna et lui montra son dos, où étaient enfoncés et suspendus de toutes parts d'énormes serpents, des crapauds et des vipères; son corps était couvert de pustules et d'énormes furoncles où étaient logées des mouches et des fourmis; sa chair était mangée jusqu'aux os par les vers. Elle était si malpropre, que de son corps débile s'échappait une odeur tellement repoussante, que personne ne pouvait la supporter. »

Le même sujet est reproduit en prose dans un ms. de la bibliothèque de Zurich, sous le titre : *Von der Welt Valschheit*, avec la date de 1393, et a été publié par W. Wackernagel (Altdeutsches Lesebuch, édit. de 1835, p. 730); la figure allégorique du monde y est décrite à peu près de la même manière.

Un autre poëte allemand, le Guter (der Gutaere), qui florissait, à ce que l'on croit, à la fin du XIIIe siècle, fait mention, dans une petite pièce morale, d'un chevalier qui, étant près de mourir, voit auprès de son lit une femme que l'auteur dépeint ainsi :

Von golde ir krone, wol geberlt
Ir wat, ir gürtel, ir vür span;
Do sprach er : « Vrouwe, wer sit ir? »
Sie sprach zuo z'im : « Ich bin'z, diu Werlt;
Du solt mich hinden schouwen an :
Sich, den lon den bringe ich dir. »
Ir was der rükke vleisches hol,
Er was gar kroten, würme vol,
Unt stank alsam ein vuler hunt.

(Von der Hagen, *Minnesinger*, III, p. 41.)

« Sa couronne était d'or, sa cotte, sa ceinture, son agrafe étaient garnies de perles. Alors il lui demanda : « Dame, qui êtes-vous? » Et elle lui dit : « Je suis le monde; tu vas me voir par derrière, « regarde : c'est là la récompense que je t'apporte. » Le dos de la dame était dépourvu de chair, couvert de crapauds et de vers, et sentait mauvais comme un chien pourri. »

Dans une sorte de tenson ou de jeu-parti, dont les interlocuteurs sont l'Amour (die Minne) et le monde (die Werlt), Frauenlob, poëte

allemand, qui écrivait à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe (+1318), fait dire à la *Minne*, s'adressant à la *Werlt* :

Diu schrift saget dinen rükke unvruot
Von nateren (und) würmen ungedigen.
(Von der Hagen, *Minnes.*, III, p. 404.)

« L'Écriture dit que ton dos est sottement couvert de vipères et de vers impurs. »

L'un des plus grands poëtes lyriques de l'Allemagne, au moyen âge, Walther von der Vogelweide (mort probablement vers 1230), parlant à la *Welt*, lui dit :

Do ich dich gesach reht under ougen,
Do was din schouwen wunderlich, (....) al sunder lougen :
Doch was der schanden alse vil,
Do ich din hinden wart gewar, daz ich dich ie mer schelten wil.
(Von der Hagen, *Minnes.*, I, p. 233, XIX.)

« Lorsque je te regardai droit sous les yeux, ton aspect fut merveilleux, on ne peut le nier ; mais j'aperçus tant de choses honteuses lorsque je te vis par derrière, que toujours je te dirai des injures. »

Ces différents documents littéraires présentent toujours la même idée, attachée à la personnification du monde, qui est beau et richement vêtu par devant, et qui, par derrière, est rongé par des reptiles et exhale une odeur cadavéreuse. Cette dernière particularité, comme étant propre au monde, est rappelée d'une manière saisissante dans un vieux conte dévôt français : l'*Ermite qu'un ange conduisit dans le siècle*. L'auteur rapporte qu'un ermite quitta sa solitude pour visiter le monde, et, qu'au début de son voyage, il rencontra un ange qui avait pris la forme humaine et qui lui offrit de l'accompagner. Nous allons laisser parler Legrand d'Aussy, qui a analysé ce conte (*Fabl. et Contes* des XIIe et XIIIe siècles, t. II, p. 15 de l'édit. de 1779) :

« Le premier objet que le poëte leur fait rencontrer est un homme assassiné, dont le corps, mort depuis plusieurs jours et commençant déjà à tomber en pourriture, exhalait une odeur infecte. L'ange propose d'accomplir une des œuvres de miséricorde, en ensevelissant ce cadavre. L'ermite, obligé de se boucher le nez, répond qu'il ne se sent point ce courage ; et l'autre, sans insister, va d'un air de joie prendre le corps, qu'il porte dans un fossé où il le couvre de terre.

« Un peu plus loin, ils voient passer des chevaliers et des dames galamment parés, la physionomie gaie et riante, *un chapel de fleurs sur la tête*. Cette troupe revenait d'une fête et chantait; et l'ange, que n'avait point affecté l'odeur d'un cadavre, l'est tellement de celle de ces pécheurs, qu'il s'écarte du chemin jusqu'à ce que la bande luxurieuse ait passé. A la fin du conte, il moralise beaucoup sur les motifs d'une conduite en apparence si étonnante. »

J'ai cité ce morceau, d'abord en raison de l'analogie mentionnée plus haut, puis à cause du *chapel de fleurs*, qui semble caractériser le monde dans le conte comme dans notre statue. Ce chapel de fleurs était porté, au moyen âge de même que dans l'antiquité, par les personnes des deux sexes, non-seulement dans les occasions graves et solennelles, mais encore et plus particulièrement dans les festins, les parties de plaisir, etc. (Voy. Legrand d'Aussy, *Fabl. et Contes*, etc., t. I, p. 208, édit. de 1779; voy. aussi la note 2 de la page 37, du roman de *la Violette*, publ. par Francisque Michel, 1834.)

La poésie italienne du moyen âge nous offre quelque chose d'analogue à cette personnification du monde, personnification différente, quant aux détails, mais la même quant à l'idée fondamentale. Dans sa *Divine comédie*, Dante suppose qu'avant de pénétrer dans les trois cercles où les âmes se purifient des péchés d'avarice, de gourmandise et de luxure, il est surpris par le sommeil et qu'il voit en songe « une femme bègue, à l'œil louche, boiteuse, manchote et d'un teint hâve. » Sous le regard du poëte, la taille de cette femme se redresse, sa langue se délie et sa figure pâle se colore « de ces teintes que demande l'amour; » puis elle chante d'une voix mélodieuse : « Je suis la douce sirène, etc. » Mais aussitôt apparaît une femme sainte qui saisit la première, et, lui déchirant sa robe par devant, lui découvre le sein, qui exhale une puanteur si horrible, que le poëte se réveille tout à coup :

> L'altra prendeva, e dinanzi l'apriva,
> Fendendo i drappi, et mostravami il ventre :
> Quel mi svegliò col puzzo che n'usciva.
>
> (*Purgat.*, cant. XIX.)

La même idée se représente encore chez nos vieux trouvères français :

> Cis siècles est toz faus, toz vuis, *toz plains d'escume* :
> Folz est qui por cest siècle en la mort d'enfer tume.
>
> (De Triacle et de Venin. A. Jubinal, *Nouveau recueil de contes, dits*, etc., des XIIIe, XIVe et XVe siècles, p. 367.)

Et nos sommes tuit plain *de venin et d'ordure*
Fols est qui cuide metre avoec Dieu tel mouture.

(*Ibid.*, p. 369.)

Cels qui ont les cuers purs et mont
Doivent tuit déguerpir *le mont*
Et débouter;
Car trop covient à redouter
Les ordures à raconter
Que chascuns conte.

(A. Jubinal, *Œuvres de Rutebeuf*, t. II, p. 1.)

L'ancienne poésie française a aussi adjoint au *monde* deux autres personnifications du péché, *la chair* et *le diable*, et en a fait une trinité malfaisante, qui livre sans cesse de rudes assauts à la pauvre humanité (voy. *le Bestiaire divin*, de Guillaume Clerc de Normandie, publié par M. Hippeau, Caen, 1852, p. 320; codicille de Jean de Meung, vers 1391 et suiv.; P. Paris, mss. de la Biblioth. roy., t. VI, p. 404; la moralité de Mundus, Caro et Demonia).

C'est probablement la poésie latine religieuse qui, la première, a fait usage de cette triade. On trouve, dans un cantique en l'honneur de tous les saints, attribué à Adam de Saint-Victor (+1177?), et qui commence par les mots : *Supernæ matris gaudia*, ces deux vers :

Mundus, caro, dæmonia.
Diversa movent praelia.

(Voy. Clichtoveus, *Elucidatorium eccles.* Paris, 1540, f° 249, v°).

et bon nombre d'hymnes et de proses répètent la même image (voy. Daniel, *Thesaurus hymnologicus*, t. I, p. 264, 291, et t. II, p. 187, 199, 214).

Je reviens à notre statue pour aborder une difficulté, c'est que cette figure n'est pas une femme comme chez nos vieux poëtes allemands; elle porte un vêtement d'homme qui ne descend que jusqu'au milieu du gras de la jambe; le surcot est muni de fausses manches courtes et rejetées en arrière, à peu près comme celui de Philippe le Hardi, représenté dans les *Monuments de la monarchie française*, par Montfaucon (t. II, pl. XXXV, fig. 1); de plus, ce vêtement est ouvert de chaque côté, depuis la hanche jusqu'en bas, et garni, le long de cette ouverture, d'une grande quantité de petits boutons et de boutonnières; en regardant même de près, on voit que ce surcot, ramassé par devant en un faisceau de gros plis

par l'action de la main gauche, est fendu sur le devant par le bas. Les femmes ne portaient alors rien de semblable, et leur cotte, ainsi que leur surcot, quand elles faisaient usage de ce dernier vêtement (comme la vierge folle dont la lampe est tombée à terre), étaient très-longs et recouvraient les pieds. Les cheveux de notre personnage ne descendent que jusqu'au bas de l'oreille et sont roulés par derrière en boudin, ainsi que les portaient alors les hommes, comme on peut s'en assurer en comparant notre figure à l'une des statues de prophètes qui décorent les parois latérales de la porte voisine, et aux planches XXXII, XXXVIII, XXXIX, t. II, de l'ouvrage cité de Montfaucon. Les femmes portaient, dès avant le XIIIe siècle, les cheveux longs retombant en boucles sur le cou et les épaules. Un poëte du XIIe siècle décrit ainsi cette partie de la toilette féminine :

> Sor ses espaules li gisent si blon crin :
> En son chief ot un chapelet petit
> D'or et de pierres qui mout bien li avint.
>
> (*Li romans de Garin le Loherain*, publ. par P. Paris, 1833, t. I, p. 298.)

Cette description convient parfaitement à la coiffure des vierges folles qui accompagnent notre statue, et cette dernière est bien un homme vêtu selon la mode admise au XIIIe siècle par les élégants, par les hommes du monde.

Pour expliquer cette différence de sexe, je suis forcé d'avoir recours à une supposition, et cette supposition me paraît présenter un haut degré de vraisemblance. La composition dont notre personnage fait partie, de même que toutes les autres qui ornent la cathédrale, a très-probablement été exécutée sous la direction d'un *clerc;* or, ce clerc avait plus souvent sous les yeux la version latine des saintes Écritures que la traduction allemande, qui devait être fort rare alors; il a donc dû, en personnifiant le *mundus* latin, en faire un être masculin, tandis que le poëte, écrivant dans la langue vulgaire, a dû représenter la *welt* en femme, l'un et l'autre s'étant, du reste, conformés, quant au caractère essentiel du personnage allégorique, à l'idée reçue de leur temps.

J'ai dit plus haut que notre personnage tenait une pomme dans la main droite, et c'est sans doute cette particularité, jointe à la difficulté de trouver pour cette figure une autre attribution, qui lui a fait donner par quelques personnes le nom de Satan. Mais cette pomme peut très-bien convenir au monde tout aussi bien qu'à Sa-

tan, car le monde a hérité des conséquences de la faute commise par nos premiers pères; le monde, dans l'acception que donne à ce mot l'Écriture sainte, se complaît à renouveler sans cesse la désobéissance dont le fruit fatal est le symbole. Du monde au diable il n'y a pas bien loin, car ce dernier est le prince du monde, le dieu de ce siècle (Évang., Joh., XII, 31; XIV, 30; XVI, 11; Éphès., VI, 12; 2 Corinth., IV, 4). Cependant il y a la différence du roi à ses sujets, du prince au peuple. Notre statue est la personnification de ce peuple dont Satan est le prince. L'artiste a opposé le monde, le siècle au Christ, comme l'a fait un vieux trouvère français (cf. épist., Jac., IV, 4) :

> Ansi est de ce siècle, par vérité le di,
> Quar en Dieu et en lui sont mortel anemi;
> Qui tot se tient au siècle, il a tost Dieu guerpi
> Et à qui Dieu se tient, il dit au siècle fi.
>
> A. Jubinal, *Nouv. recueil. de contes*, etc., p. 370.

On retrouve en Allemagne quelques imitations de notre figure : comme à l'église de Saint-Sébald de Nuremberg, où l'on voit une jeune femme qui, par derrière, est rongée par les vers; au portail d'une chapelle du dôme de Worms, où se trouve une figure dont le dos est couvert de crapauds, de serpents et de lézards, et à laquelle on a donné le nom de l'*hérésie* (der Irrglaube).

Je ne crois pas qu'il existe, dans les édifices religieux de l'intérieur de la France, des répétitions de notre statue, et l'on serait tenté de considérer ce sujet comme une création de l'art germanique ; mais on lui trouvera peut-être un lien de parenté avec ce que l'on est convenu, en iconographie chrétienne, d'appeler *la femme aux reptiles*, sujet assez commun en France. Cette femme, tantôt vêtue, tantôt nue, est ordinairement caractérisée par deux serpents qui lui dévorent les seins, et quelquefois par l'addition de crapauds placés sur différentes parties du corps. On est assez généralement d'accord pour reconnaître, dans cette dernière représentation, la personnification du péché de luxure.

En poursuivant encore plus loin l'idée chrétienne et philosophique qui a donné naissance aux compositions relatées jusqu'ici, et en la transportant de l'ordre moral dans l'ordre physique, on la voit se relier à cette classe nombreuse de productions artistiques qui représentent la décomposition matérielle de tout être créé, la tombe avec ses épouvantements, la danse des morts, le triomphe de la mort, etc., etc.

Ainsi, la poésie, la sculpture et la peinture ont reproduit, au moyen âge, suivant le génie particulier à chaque nation, cette vérité proclamée par l'Ecclésiastique (XIX, 3) et par l'Apôtre (2 Petr., I, 4) : *le monde n'est que corruption.*

En parlant des vierges folles, j'ai avancé qu'elles étaient coiffées en cheveux; dans l'état actuel des choses, cela n'est pas rigoureusement exact, car quatre seulement d'entre elles sont ainsi coiffées, la cinquième porte un voile qui cache ses cheveux; par contre, quatre vierges sages sont ornées du voile, et la cinquième a les cheveux flottants. Dans la plupart des représentations de ce sujet, les vierges sages sont distinguées par le voile et les folles en sont privées (voy. Didron, *Man. d'icon. chr. gr. et lat.*, p. 217). Le voile est une pièce obligée du costume des saintes filles qui se sont consacrées à Dieu. Saint Paul prescrit aux femmes qui prient de se couvrir la tête d'un voile (1 Corinth., XI, 5). Tertullien appelle le voile « un vêtement consacré à Dieu » (*habitus Deo dicatus.* De Virg. vel., chap. III), et voici en quels termes il exhorte les vierges à s'en couvrir : « Indue armaturam pudoris; circumduc vallum verecun-« diæ, murum sexui tuo strue.... Nupsisti enim Christo : illi tradi-« disti carnem tuam, illi sponsasti maturitatem tuam. Incede « secundum sponsi tui voluntatem. Christus est qui et alienas « sponsas et maritas velari jubet; utique multo magis suas. » (*Ibid.*, chap. XVI). Le voile convient donc parfaitement aux vierges sages, comme la coiffure mondaine caractérise très-bien celles qui se sont rangées du côté du monde. D'après cela, je soupçonne quelque méprise dans la disposition de nos figures. On sait qu'en 1793, le marteau révolutionnaire a impitoyablement brisé un grand nombre de statues et de bas-reliefs de notre cathédrale; cependant les grandes statues des trois portes de la façade principale, grâce au soin que l'on a eu de les descendre de leurs places et de les soustraire, en les tenant cachées, à la fureur des iconoclastes, ont été, en grande partie, préservées de la destruction. Lorsque plus tard, le calme eut succédé à l'orage, ces statues ont été replacées sur leurs piédestaux. Ne serait-il pas possible qu'il se fût commis alors quelque erreur, comme une transposition ou une restauration mal entendue? Si cependant il n'en était pas ainsi, et que ma conjecture fût en défaut, ces dernières observations se réduiraient à signaler, pour la composition en question, une exception de plus à la règle générale.

FERDINAND CHARDIN.

PARTICULARITÉS SIGILLOGRAPHIQUES.

SCEAUX

PORTANT DES INSCRIPTIONS SUR LA TRANCHE.

L'étude de la Sigillographie offre certaines particularités, qu'il est utile de signaler, et qui, au point de vue de l'art, peuvent avoir leur importance. Quelques-unes proviennent sans doute du caprice de ceux qui faisaient usage des sceaux, mais d'autres sont de véritables précautions prises contre l'habileté des faussaires. Sans m'arrêter ici aux sceaux dans lesquels se trouvent des fétus de paille, du plâtre, de la brique, des poils de barbe, des cheveux, du musc, etc., ou à ceux dont les contours sont taillés en courbes ou en angles variés, je parlerai spécialement des sceaux frappés avec plusieurs matrices et de ceux dont la tranche est ornée d'inscriptions.

Un sceau anglais du XIIIe siècle, celui du chapitre de Christ-Church de Cantorbéry, réunissait ces deux particularités; sous le rapport du dessin, comme sous celui de l'exécution et de la finesse des détails, il est un des plus remarquables qui nous soient parvenus. On peut s'en faire une idée en consultant le premier volume du *Dugdale's Monasticon Anglicanum* (1), quoique le sceau y soit reproduit d'une manière imparfaite. La face représente le grand portail de la cathédrale de Cantorbéry; l'abside de l'église est figurée sur le revers. Pour former l'empreinte complète du sceau, quatre matrices ont dû êtres employées, sans compter le cercle sur lequel était gravée la devise de la tranche. — Ce fait, qui peut paraître extraordinaire, si l'on se reporte à l'époque qui nous occupe, demeure évident à l'examen seul de deux débris de ce sceau conservés aux archives de l'Empire (2); les dégradations qu'ont subies ces empreintes, laissent apercevoir des fils de laiton destinés à resserrer entre elles les trois parties de cire frappées séparément par les quatre matrices. L'artiste qui a exécuté ce travail, a eu principalement en vue de donner une grande profondeur à cer-

(1) Seals of monasteries of the Benedictine order; plate I, n° 3.
(2) Trésor des chartres, J. 461; n° 9 et n° 22.

taines pièces pour produire le plus d'effet possible, et afin de garantir les parties saillantes du fond par une sorte de cadre, il a formé, si j'ose le dire, deux plans : de là, quatre matrices différentes, par lesquelles chaque côté du sceau, face et revers, se décompose en deux parties superposées : celle du fond, celle du dessus. Comment se rendre compte autrement, et de la présence d'inscriptions tracées sur les parois de petites niches qui ont une profondeur d'un demi-centimètre environ, et de la ciselure en ronde bosse de têtes de saints ou d'archevêques, qui sont dans ces niches et qui viennent à la hauteur de la pièce supérieure. Il est évident que ces têtes en relief et ces inscriptions appartiennent à la pièce du fond. Je n'entre pas dans de plus grands détails en ce qui concerne ce sceau; ne possédant pas d'empreintes assez complètes pour en reproduire une ici, je me borne à renvoyer à l'ouvrage cité plus haut les lecteurs curieux de connaître l'ensemble du dessin. Quant à l'inscription circulaire de la tranche, les seuls débris qui subsistent ne portent que des traces trop frustes, pour qu'on puisse même essayer d'en déchiffrer quelques lettres. Je me permettrai d'avancer, dans le paragraphe suivant, des conjectures sur le procédé employé pour produire ces légendes.

Les archives de l'Yonne possèdent un sceau de la ville de Cantorbéry appendu à un acte de 1361, et sur la tranche duquel on aperçoit quelques vestiges d'inscription (1). Remarquons ici, qu'aucun exemple de cette innovation artistique ne nous est offert dans les sceaux français : c'est à la Sigillographie anglaise que, jusqu'à preuve du contraire, l'honneur doit en revenir. La planche qui accompagne cette notice est composée de trois dessins : les deux premiers représentent la face et le revers du sceau, le troisième donne en développement environ la moitié de la tranche sur laquelle était gravée une inscription. Le frottement et les autres causes de destruction n'ont pas laissé assez de traces de lettres pour qu'on essaie de donner un sens complet à la légende; néanmoins on peut en déterminer la position : le haut des lettres est tourné vers le contre-sceau, et le bas vers la face principale. On ne doit pas conclure de ce fait unique que l'inscription fût constamment placée de cette façon; il faudrait comparer plusieurs types de ce sceau, et remarquer si la position des lettres de la légende ne varie pas. De là, on

(1) Ce sceau, dont la reproduction matérielle présentait de grandes difficultés, a été moulé d'une manière fort ingénieuse par M. A. Lallemand. La planche 215 ci-jointe, a été gravée d'après l'empreinte qu'il m'a communiquée, avec la bienveillance que l'on est toujours certain de rencontrer auprès de lui.

pourrait savoir si le cercle faisant fonction de matrice, et sur lequel était gravée en creux l'inscription, se trouvait adhérent à l'une des deux autres matrices du sceau, ou s'il formait une sorte de virole ne tenant ni à la face, ni au revers. Le premier cas n'est guère admissible, car les lettres de la légende étant produites en relief, il est difficile de se rendre compte de la manière d'obtenir l'épreuve avec une matrice qui ne se fût pas ouverte à l'un des côtés; quant à la seconde hypothèse, qui semblerait plus rationnelle, ne ferait-elle pas remonter à une époque trop ancienne, l'usage des viroles brisées (1)? Sans recourir à toutes les combinaisons de nos procédés modernes, il est facile d'imaginer quelques moyens analogues, soit, par exemple, un cercle de la hauteur de cinq millimètres environ, s'ouvrant à un certain point et pouvant se resserrer au moyen d'une vis ou d'un écrou. La cire soumise à la pression des deux matrices formant la face et le revers du sceau, aurait été refoulée contre les parois du cercle sur lequel était inscrite la légende. Cette opération une fois terminée, il eût été aussi facile de dégager cette virole circulaire en desserrant l'écrou, que d'enlever les deux matrices formant la face et le revers du sceau. Je ne puis émettre ici que de simples hypothèses, puisque aucun monument de cette nature n'était connu et que les moyens de comparaison nous manquent.

Ces quelques considérations posées, je termine par la description du sceau reproduit sur la planche; l'ensemble en est très-gracieux; la face représente un château à trois tours crénelées, celle du milieu surpassant les deux autres en hauteur; de la porte principale sort une rampe qui aboutit, en suivant un plan incliné, à la porte de l'une des deux tours latérales. Au-dessous du château, on distingue l'écusson d'Angleterre portant trois léopards; le reste du champ est occupé par une rosace dans le style gothique, dont les huit pointes intérieures sont terminées par des têtes d'animaux. Dans chaque espace laissé libre par la concavité des arceaux, on remarque un léopard. Enfin le fond est rempli par un dessin quadrillé.

On lit pour légende : [SIGILLUM MAGN]UM COMMUNE CIVIUM CIVITATIS CANTUARI[E].

Le revers qui rappelle un fait historique du XIIe siècle, l'assassinat de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry et chancelier de

(1) On sait que ces viroles, inventées pour produire en relief les légendes sur la tranche de nos monnaies, se décomposent en trois parties circulaires : sur l'une d'elles sont gravés les trois étoiles et le mot *Dieu;* sur les deux autres les mots *protége* et *la France;* des signes de repère permettent de placer chaque partie de la légende de telle façon que le mot *protége* tombe toujours au sommet de l'effigie.

Henri II, représente un petit monument à trois portiques; dans le plus large, celui du milieu, quatre gentilshommes placés d'une façon assez naïve, à la suite les uns des autres, agitent leurs épées au-dessus de la tête de la victime; l'archevêque, à genoux et les mains jointes, attend avec résignation le sort qui le menace; derrière lui, se tient debout, un prêtre portant une croix dont l'aspect ne paraît pas intimider les meurtriers. Ces quatre personnages dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, Réginald Fitz-Urse, Guillaume de Traci, Hugues de Morville et Richard le Breton, étaient des officiers de la maison de Henri II. Sur un mot proféré par le roi, dans un accès de colère, ils jurèrent la mort de l'archevêque; ils restèrent fidèles à ce serment, et ne reculèrent pas à la pensée d'un projet dont l'exécution était si hardie, et qui, si j'ose citer ici une parole du savant Daunou, faisait un martyr d'un prêtre turbulent et ambitieux.

Les deux autres portiques, plus étroits que celui dans lequel se passe la scène principale, sont occupés par deux personnages revêtus d'insignes royaux. Ne pourrait-on pas supposer que l'artiste ait eu l'intention de représenter deux rois qui rendirent un hommage public à la mémoire de l'archevêque : Louis le Jeune, qui vint en pèlerinage à son tombeau, et déposa sur l'autel un joyau estimé le plus riche de la chrétienté; — Henri III qui, en 1221, fit construire une chapelle qu'il enrichit de dons magnifiques, et dans laquelle furent transportés les restes de Thomas Becket.

La base du monument est découpée en forme d'arcadioles : au-dessous on remarque la personnification de Dieu le Père; dans la main gauche, il tient le globe du monde, et il bénit de la main droite en étendant trois doigts. La légende porte ces deux vers :

[ICTI]BUS INMENSIS THOMAS QUI CORRUIT ENSIS,
TUTOR AB OFFENSIS URBIS SIT [CA]NTURIENSIS.

Enfin je signalerai comme sceau frappé avec plusieurs matrices, un sceau du prieuré de Souvvike, dans le Hampshire; les archives n'en possèdent qu'une reproduction en cire (1). Comme celui du Christ-Church que j'ai cité plus haut, il se compose de pièces superposées et de dessins à jour. Il paraît être de la fin du XIIIe siècle.

EDMOND DUPONT

(1) Cette empreinte, offerte par M. Doubleday, ne semble pas être le produit d'un moulage, ce qui peut faire supposer que les matrices existent encore en Angleterre.

A MONSIEUR L'ÉDITEUR DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*.

Ce 18 juin 1853.

Monsieur,

Le congrès archéologique tenu à Troyes du 9 au 14 juin courant, se terminait, vous le voyez, au moment où votre dernier numéro était sous presse. Impossible dès lors pour nous d'arriver en temps utile pour y donner le compte rendu des séances de cette assemblée savante.

L'antique *Augustobona*, dont le prince de ce nom passe pour avoir été le fondateur, prit plus tard celui des *Tricasses*, peuplade celte qui s'y établit, puis elle devint la capitale de la Champagne, titre qui lui fut vainement disputé au dernier siècle par deux villes rivales. Cette cité, répéterons-nous, méritait certainement l'honneur qui vient de lui être accordé. Il faut le dire tout de suite, l'appel fait à ses habitants par la société française pour la conservation des monuments, a dépassé toute attente. Plusieurs noms pourraient être cités; deux entre tous doivent surtout l'être : M. Corrard de Bréban, président du tribunal civil, et M. l'abbé Tridon, secrétaire de l'Académie de l'Aube, ont, avec une modestie qu'on ne saurait contester, montré combien leurs études historiques et archéologiques, sur les monuments du département, sont complètes. Ces érudits, constamment sur la brèche, aux applaudissements de tous, ont été secondés par les efforts incessants de plusieurs autres savants que les bornes de notre lettre nous interdisent de nommer. Nous n'avons qu'un regret à exprimer : deux hommes éminents, empêchés, l'un par ses affaires, l'autre par une fatigue qui l'a conduit à Aix-la-Chapelle, Mgr Cœur, évêque du diocèse, et M. l'abbé Coffinet, l'un de ses grands-vicaires, auraient contribué par leur présence à augmenter la satisfaction de l'assemblée.

M. de Caumont, avec son tact ordinaire, a dirigé les travaux du congrès. Le programme des questions soumises, clair et concis pour les moins versés dans la science archéologique, ne dépassait pas les limites du département de l'Aube, si riche en monuments religieux du moyen-âge, de la renaissance surtout. La vingt-unième question : *Quels sont, au diocèse de Troyes, les lieux consacrés par la mémoire de saint Bernard?—Avons-nous des monuments qui perpétuent le*

souvenir de ce grand homme? allait être reprise, quand on fut prévenu de l'arrivée soudaine, quoique prévue, de M. le comte de Montalembert. Le docte académicien fut conduit immédiatement au bureau, où la présidence lui fut dévolue, malgré ses instances réitérées pour qu'elle restât à M. Dunod, maire de Troyes, qui déjà occupait le fauteuil. La question fut menée à fin, et depuis assez de temps la discussion était close, lorsque l'un des membres du congrès, se faisant l'interprète de tous, demanda au noble historien du cénobite, la lecture de l'un des fragments de son travail non encore achevé. M. de Montalembert s'excusa sur l'abandon où cette histoire a été laissée depuis nos discussions politiques, et par conséquent sur l'impossibilité où il était de donner satisfaction. Mais il a promis de fournir la partie se rattachant à Clairvaux, dont ce grand saint fut le fondateur, pour être intercalée dans le compte rendu du congrès.

Les excursions archéologiques se sont bornées à l'enceinte de Troyes. La cathédrale, quoiqu'elle ne soit citée qu'en seconde ligne, mérite un sérieux examen; elle offre un mélange des XIIIe, XIVe et XVIe siècles, et présente cinq nefs. Les réparations urgentes qui s'opèrent en ce moment, du chœur à l'abside, vont lentement et ne promettent pas de sitôt l'usage entier du monument. Saint-Urbain, restée inachevée, rappelle la belle époque du XIIIe siècle. Elle a été fondée, en 1263, par le pape Urbain IV, deux ans après son exaltation. Il en ordonna la construction sur le lieu même où il avait reçu le jour dans l'échoppe d'un pauvre cordonnier. Ce pontife institua la fête du Saint-Sacrement, et fonda le royaume de Sicile à Charles d'Anjou. L'église Sainte-Madelaine présente des restes précieux du XIIe siècle, et un jubé construit, en 1515, par Jean Galdo qui a été inhumé sous son œuvre. Saint-Jean présente une voûte hardie, et Saint-Remy une belle tour surmontée d'une flèche construite à la fin du XIVe siècle. C'est là que l'on va admirer un beau Christ, œuvre du sculpteur Girardon. Saint-Nicolas et Saint-Pantaléon sont surtout des églises remarquables par le tombeau du Christ, qui se voit dans l'une et l'autre. L'exécution de ces œuvres est toute différente de ce qui fait notre admiration à Saint-Mihiel, à Solesmes, et ne mérite pas moins notre attention. On prétend que le sépulcre de Saint-Nicolas de Troyes a été fait dans les proportions exactes de celui de Jérusalem. Dans cette même église, la chaire, en bois, est remarquablement sculptée. Ce qui est surtout digne d'attention dans les églises de Troyes, ce sont ces verrières, si belles de coloris, si expressives dans les sujets chrétiens qui y sont repré-

sentés. Elles sont pour la plupart dues à Linard et à Jean Gonthier. Ces deux frères, et plusieurs autres Troyens, non moins habiles dans cet art, les ont laissées à notre admiration. De nombreuses pierres tombales, dans la cathédrale et plusieurs autres églises, servent de pavé ; elles ont aussi été curieusement examinées.

La bibliothèque publique de la ville a fourni à M. Harmant l'occasion de montrer sa vaste érudition. Il l'a fait avec infiniment de modestie, et a mis sous les yeux du congrès les principales richesses manuscrites que ce vaste dépôt doit à l'anéantissement de l'abbaye de Clairvaux : cette Bible dont s'est servi saint Bernard, annotée par lui ; ces épîtres de saint Paul données à sa communauté par Henri de France, en souvenir du noviciat qu'il y avait fait. Ce prince, fils du roi Louis le Gros, d'abord abbé de Saint-Spire, à Corbeil, puis évêque de Beauvais, mourut sur le siége métropolitain de Reims, en 1176. Et tant d'autres joyaux, riches d'onciales recouvertes d'or et des couleurs les plus vives, les plus variées ; d'autres, de petits médaillons renfermant toujours les figures de Jésus-Christ, de Marie, sa mère, et de toute la cour céleste. Nous n'en finirions pas s'il nous fallait énumérer toutes ces merveilles bibliographiques.

Un mot aussi sur le cabinet de M. l'abbé Coffinet. Que d'objets d'arts entassés dans un si petit espace! Que de persévérance il a fallu à leur possesseur pour se les procurer. Malheureusement cet homme savant et de goût n'était pas là pour nous dire l'usage et l'origine de ces bronzes, de ces marbres, de ces pierres précieuses, de ces émaux, de tant de métaux réunis, de ces toiles, de ces bois peints ou sculptés, et de ces gravures rares et si bien conservées, offrant les vues ou les portraits des choses et des hommes de la localité. Voilà bien sommairement nos impressions.

Agréez, mon cher éditeur, l'hommage renouvelé de tous mes sentiments affectueux.

PINARD.

QUELQUES ARTICLES

D'UN

NOUVEAU DICTIONNAIRE DES ARTS.

Sans refaire le glossaire de Du Cange, et sans recommencer l'encyclopédie de Diderot, il m'a semblé qu'il ne serait pas impossible de composer un dictionnaire des arts, que réclament depuis longtemps les archéologues, les artistes et les industriels. Ce dictionnaire pratique deviendrait, dans les limites de sa spécialité, le glossaire de la langue, le répertoire de la science et le guide des artistes; glossaire, répertoire et guide fondés sur la citation complète des textes, sur la reproduction exacte des monuments, enfin sur la pratique des arts et l'étude de l'archéologie.

Je n'ai pas la prétention de suffire à cette tâche, et depuis le temps que je me livre à ce travail, chaque année et chaque heure me prouvent que j'obtiendrai tout au plus l'honneur de l'avoir entrepris. Cet honneur suffit à mon ambition, si, par le concours de tous, cette ébauche d'un seul devient une œuvre vraiment utile. Voici les bases sur lesquelles j'ai établi cet ouvrage, et les limites dans lesquelles je me suis tenu. Ce dictionnaire, à la fois glossaire et répertoire, comprendra tous les mots qui entrent dans la langue descriptive des arts, tous ceux qui désignent les matières et substances mises en œuvre, les procédés et les outils employés dans le travail manuel; et, comme à toutes les grandes époques, l'art est descendu du piédestal isolé où nous le reléguons de nos jours, pour s'associer librement à tous les besoins de l'existence, aux développements de l'industrie et aux fantaisies de la mode, j'étends les limites de mon travail jusqu'aux expressions qui décrivent les costumes et les armures, les mœurs et les usages de la vie privée.

Dans l'exécution de cette entreprise, je me suis imposé les règles suivantes : peu de conjectures, pas de phrases, beaucoup de faits, des dates précises, des citations exactes, des monuments d'une authenticité incontestable. Mais il ne suffisait pas d'observer ces règles, de poursuivre avec persévérance des investigations si variées : il fallait, pour donner à cet ouvrage son utilité pratique,

pour rendre abordables les nombreux renseignements recueillis aux sources précieuses des grandes archives nationales, des archives de nos départements et de l'étranger, il fallait distribuer ces documents et leur commentaire dans un ordre méthodique; j'ai adopté celui-ci : un titre, un commentaire, les preuves à l'appui; ces preuves étant de deux sortes, la citation des textes et la reproduction des monuments; enfin, pour terminer l'ouvrage, un index général.

Le titre. Il pouvait être choisi dans la langue, telle que l'Académie l'a fixée de nos jours, ou dans les textes, qui présentent pour chaque mot vingt formes différentes soumises à l'orthographe la plus fantasque. Il y avait lieu d'hésiter; mais je n'ai pas oublié que mon dictionnaire était aussi un glossaire, et j'ai placé, en tête de chaque article, le mot dans sa forme la plus habituelle chez les auteurs français les plus anciens, rejetant dans l'index ses nombreuses variantes.

Le commentaire. Pour expliquer un mot, quand ce mot désigne un objet d'art ou se rattache à un usage, il y a trois sources d'informations : 1° les textes; 2° les représentations des objets transmises jusqu'à nous par la sculpture, les miniatures des manuscrits et la peinture murale; 3° les rares monuments du temps qui se sont conservés. L'étude des textes est la plus aride; celle des monuments figurés et des monuments réels la plus intéressante, la plus fructueuse; l'une et l'autre se corroborent; elles doublent de valeur et de signification par leur association. Un commentaire, ainsi appuyé sur des textes cités intégralement et sur des monuments reproduits avec fidélité, doit être concis et clair à la fois, restant le plus possible dans la réalité, évitant avec un soin égal le danger des conjectures, les subtilités des étymologies creusées à l'excès et le ridicule du symbolisme poussé à l'absurde; il remplit les modestes fonctions de l'aiguille qui recout les lambeaux épars, et de mille morceaux, en apparence taillés au hasard, fait le vêtement qui s'ajuste exactement à la taille. Les lettres placées en tête de chaque citation permettent de faire des renvois aussi précis que brefs.

Les preuves. Je parlerai d'abord des sources où j'ai puisé mes citations, ensuite de l'ordre dans lequel je les ai distribuées. Un ouvrage de ce genre ne saurait être trop positif; j'ai donc pris pour guides les comptes, les inventaires, les mandements et quittances, les lettres de rémission, les volontés testamentaires, les contrats de mariage, les chartes et donations, tous les actes authentiques, en un mot; puis les chroniques, et enfin les poëtes. Impossible, dans

la lecture de ces nombreux documents, de se faire assister par personne; car, loin de citer tous les passages qui piquent la curiosité, c'est par extraits que j'avais à procéder, m'attachant à l'essentiel, écartant les redites; et comme les plus importants de ces documents, ceux que conservent les archives, ne sortent pas de ces dépôts; comme il était impossible de transporter dans leurs salles d'étude, dix-huit à vingt mille cartes transcrites, pour confronter les extraits déjà faits avec les extraits qui pouvaient être encore à faire, c'est de mémoire que j'ai procédé, en conservant présent à l'esprit l'ensemble de mon travail, son but et ses limites, ses besoins et ses lacunes; me guidant par l'intérêt qu'il y a à s'étendre plus d'un côté, à se restreindre davantage d'un autre. De cette manière, j'ai pu mettre à profit de si abondantes sources d'information, sans perdre un temps incalculable, sans m'exposer à mille confusions, à autant de doubles emplois, et, ce qui est plus essentiel, en donnant à mon travail un ensemble et un caractère personnel qui autrement lui aurait manqué. Par cette même raison, je puis assurer avec confiance que rien ne m'est échappé d'important dans tous les documents que je cite, et même dans bon nombre que je ne cite pas, faute d'avoir retiré de leur lecture un seul passage utile à en extraire. Presque tous ces documents sont inédits, plusieurs ont déjà fourni la matière des trois premiers volumes des preuves de l'ouvrage intitulé : *les Ducs de Bourgogne*, et du premier volume de *la Renaissance des arts à la cour de France;* d'autres sont réservés, soit pour la suite de ces ouvrages, soit pour la publication des grands inventaires dont je suis chargé par le ministre de l'instruction publique. Tous ces travaux ayant pour but l'étude des arts, à un même point de vue, ont pu concourir à la formation de mon dictionnaire.

Toutes les fois que j'ai emprunté mes citations à des documents publiés par d'autres, j'ai rappelé avec reconnaissance les noms des auteurs auxquels je les dois; inutile de faire remarquer que j'ai exploré sans cesse cette mine inépuisable connue de chacun de nous sous le nom de *Glossaire de Du Cange*. Les emprunts que je lui ai faits sont signalés, excepté les lettres de rémission, parce que lui devant presque tous les passages que j'en ai tirés, j'ai pensé qu'il suffisait d'en avertir une fois pour toutes le lecteur.

Je ne discuterai pas ces différentes natures de textes; il suffira de dire que les comptes, inventaires, chartes et tous les actes civils ont un caractère incontestable d'authenticité; que je n'ai pas de-

mandé aux chroniqueurs les conjectures qu'ils se permettent, mais les faits qu'ils rapportent, et qu'enfin une seule de ces sources est d'une pureté suspecte, c'est la poésie. Il est évident que la rime autant que l'imagination fournit à nos trouvères toutes sortes d'étrangetés et conseille une grande réserve dans l'usage qu'on peut faire de leurs poëmes et de leurs romans : aussi n'ai-je jamais donné ces textes pour des autorités; leurs vers figurent dans ce Dictionnaire comme des renseignements qui peuvent devenir la source de déductions intéressantes au point de vue de l'art, de la philologie, et surtout de l'étude des mœurs.

On trouvera, en tête de chaque citation, la date du document d'où elle est extraite, mais non pas la date de l'événement qu'il rapporte. Rien n'était plus facile que de préciser la date des comptes, inventaires, actes civils, de la plupart des chroniques et même de plusieurs poëmes dont les auteurs sont connus ; mais, pour les autres, le siècle qui leur a donné le jour est tout ce qu'on peut affirmer ; et si j'ai remplacé ce siècle par une date moyenne, c'était pour me conformer à une disposition générale : dans ce cas, j'ai fait suivre ce chiffre d'un astérisque qui marque mon incertitude.

L'ordre chronologique est le seul qui se prête aux études philologiques et archéologiques, aux recherches rapides, aux intercalations futures. Je dis aux études philologiques et archéologiques, parce que l'une et l'autre de ces sciences ont intérêt à fixer la date de l'apparition d'un mot dans la langue, d'un usage dans la vie privée, de l'emploi d'une substance ou d'une matière nouvelle dans la pratique des arts, à suivre leurs modifications ou leur disparition. Je dis aux recherches rapides, parce que les dates placées en vedette avertissent la personne qui cherche de l'endroit précis sur lequel elle doit porter son attention. Je dis enfin aux intercalations futures, parce que ces citations n'étant pas introduites dans une citation et comme fondues dans le commentaire, on vérifiera promptement si le passage qu'on désire ajouter figure déja dans l'article, et, s'il n'y est pas, on le placera à sa date, en modifiant seulement les lettres qui servent de numéros d'ordre aux citations. Ces facilités étaient bien nécessaires dans un ouvrage qui, de sa nature, n'est jamais complet, jamais terminé, et peut rester le sujet d'investigations indéfinies.

Cette étude des textes serait aride sans le secours des monuments. Pour la première fois, les articles d'un glossaire parleront à la vue, et un mot hors d'usage, dont le sens nous échappe, sera expliqué au moyen d'une définition faite par ceux-là même qui l'employaient

et par la reproduction d'une représentation contemporaine ou de l'objet lui-même, quand par bonheur il se trouvera dans nos collections. Une circonstance heureuse me permet de devancer mon travail, et de montrer, dans un essai, l'utilité de ces rapprochements. Les comités institués près du ministère de l'instruction publique ont décidé que l'inventaire de Charles V serait publié dans la collection des monuments inédits, et que chacun des 3670 articles, dont il se compose, serait accompagné d'un commentaire et de gravures, lorsqu'il sera possible d'établir une comparaison utile entre la description du garde des joyaux et l'objet décrit.

Il ne me sied pas de parler de mon labeur, quelque pénible qu'il soit; mais après avoir fouillé si longtemps dans les archives, si consciencieusement puisé aux sources originales, la plupart inconnues, je serai en butte, je le prévois, à plus d'un reproche; car ce livre, par sa disposition même, est du nombre de ceux qui, tout en donnant plus qu'ils n'ont promis, permettent de leur demander plus qu'ils ne donnent. J'espère donc que les véritables érudits, toujours bienveillants, considéreront l'ensemble du travail et jugeront les détails avec indulgence, en faisant la part des difficultés qu'ils connaissent; d'autres s'attacheront à une erreur, à une omission, et ne m'épargneront pas leurs amères critiques. J'accepte les jugements de chacun; je me réserve de les apprécier différemment.

Je soumettrai aux lecteurs de la *Revue* quelques articles de ce Dictionnaire. Tout imparfaits qu'ils sont, ils peuvent déjà donner une idée de mon travail. J'attends beaucoup de la continuation de mes recherches; j'attendrais plus encore de communications bienveillantes, si je pouvais les espérer.

POURCELAINE.

La nacre de perle est une concrétion calcaire qui s'étend en couches épaisses dans l'intérieur de toutes les coquilles de mer, et particulièrement dans les mulettes et les anodontes, qui sont les huîtres perlières. Les anciens ayant trouvé ou cherché une ressemblance entre ce qu'ils appelaient *porca* et certaines coquilles, donnèrent à celles-là le nom de *porcella*. Le moyen âge accepta cette analogie, en appelant *porcelaine* une famille entière de ces coquilles et aussi les ouvrages qui étaient faits de leur revêtement intérieur, qui est la nacre de perle. Ce nom de *porcelaine* désigne encore de nos jours la *Cypræa*, genre de mollusques gastéropodes, pectinibranches, de la famille des Enroulés. Nos ouvrages de nacre sont fabriqués avec

des coquilles connues dans le commerce par leurs provenances. La nacre franche de la Chine est la plus belle ; elle présente des dimensions surprenantes. La nacre bâtarde de la mer Rouge et la nacre de Panama sont aussi très-souvent employées.

Le mot de *pourcelaine* employé dès le XIIIe siècle n'avait pas encore été interprété de cette manière ; mais cette solution je ne l'ai trouvée qu'après une étude attentive des textes, avec quelque connaissance des usages du moyen âge et une certaine familiarité contractée avec les monuments. Si je voulais conduire le lecteur par la longue route que j'ai suivie pour arriver à ce but, je réclamerais longtemps son attention ; mais il se soucie médiocrement du travail d'un auteur, il demande un résultat ; le voici : A partir du XIIIe siècle les gardes de joyaux décrivent dans les inventaires et les experts mentionnent ou estiment dans leurs rapports, un grand nombre de vases, d'ustensiles de table, de tableaux de dévotion et de joyaux *faits de pourcelaine*. Cette expression, à travers quelques variantes sans importance, reste invariable et s'applique à la même chose jusqu'au XVIe siècle. De ce moment, elle se bifurque, pour conserver d'une part, sa vieille signification et pour s'étendre de l'autre à des vases d'importation étrangère qui offraient la même blancheur nacrée. C'était la poterie émaillée de la Chine qui s'emparait de ce nom auquel elle n'avait droit que par une analogie de teinte et de grain ; car tous ceux qu'elle avait portés dans le Céleste Empire, et dans les pays qui avoisinent son berceau, n'avaient aucun rapport avec le nom de porcelaine. C'est *tsee* et *tseeki* en chinois, *yehere* en mantchou, *jakimono-no* en japonais, et *saunni* en arabe. Quand cet envahissement fut consacré par l'usage, les objets désignés jusqu'alors sous le nom de porcelaine furent décrits, sinon tous, au moins la plupart sous celui de coquille et de nacre de perle. Cette expression de pourcelaine s'appliquait donc à la grande famille des coquilles de mer nacrées et par métonymie à la nacre elle-même extraite de la coquille. Cette matière, en effet, répond seule aux conditions suivantes qui ressortent comme obligatoires des extraits nombreux que j'ai faits de mes lectures : une provenance étrangère, une grande abondance, par conséquent une petite valeur, des dimensions bornées, une certaine fragilité, la possibilité d'être taillée en toutes formes et sculptée sur les deux faces, d'imiter le camée et enfin cette particularité que dévoile la description des sujets, d'avoir été travaillée par des mains chrétiennes, européennes et presque exclusivement françaises. On objectera que la coquille porcelaine, pas plus que toute autre coquille ne peut se

débiter dans des dimensions capables de fournir des pots, des aiguières et des plats : je répondrai que la nacre offre des pièces assez grandes, que les anses de ces vases ne sont jamais prises dans la masse, mais ajoutées en or et en argent, enfin qu'il n'est pas nécessaire qu'ils aient été faits d'une seule pièce. Au reste, puisque je cite des pots, des aiguières et des plats *en coquille de perle*, *en escaille de perle*, *en escorche de perle*, il est inutile de prouver que ces mêmes objets ont pu être faits en coquille dite pourcelaine. On objectera encore qu'on n'aurait pas dit un objet fait d'*une pierre de pourcelayne*, ce terme nous paraissant aujourd'hui plus propre à désigner une véritable pierre ou la porcelaine de Chine. Ma réponse est dans vingt articles de ce dictionnaire où le mot pierre est employé avec la signification de pièce, de morceau.

Je n'analyserai pas les nombreuses citations qui suivent, elles sont péniblement extraites de documents très-variés, et elles parlent d'elles-mêmes; je signalerai toutefois le passage de Belon, qui n'est compréhensible qu'à la condition d'accepter l'interprétation que je donne au mot de *pourcelaine*. Il prouve, en outre, que les Romains pouvaient bien ignorer d'où leur venaient leurs vases murrhins, c'est-à-dire les belles porcelaines colorées de la Chine, transportées par les caravanes et transmises de mains en mains, depuis le fond de l'Asie, puisqu'un voyageur, d'ailleurs intelligent, ne pouvait comprendre en 1534, étant au Caire, d'où venaient les porcelaines de la Chine qui se vendaient en immense quantité sur le marché même de cette ville. Les extraits des inventaires de Marguerite d'Autriche, des châteaux de Nevers et de Fontainebleau, ainsi que le passage de l'ouvrage du père Dan, ont rapport à ces premières importations de l'Inde. On trouve entre deux citations, l'une de 1516, l'autre de 1524, la date approximative de l'introduction des porcelaines chinoises en Europe. En effet, le portrait du roi d'Espagne *sur feuille de pourcelaine*, c'est encore de la nacre sculptée, tandis qu'*un pot de porcelaine bleue*, c'est déja un produit chinois.

Ceci dit, dois-je discuter les opinions qui diffèrent de la mienne? Je ne le crois pas. Le cadre de cet ouvrage m'imposerait une grande brièveté, si même elle n'était pas dans mes goûts. Je rapporterai seulement deux de ces opinions. Elles ont pour elles une apparence de probabilité et l'autorité des auteurs qui les ont mises en avant. Plusieurs archéologues, et j'entends des plus érudits, ont cru que cette expression avait toujours désigné la vraie porcelaine de la Chine, avant comme après les grandes navigations des Por-

tugais et des Espagnols. Il n'est pas douteux pour moi, en effet, que la porcelaine des Chinois a pénétré en Europe dès l'antiquité. Ces vases murrhins, que les Romains recherchaient si avidement, sans se douter de leur provenance, étaient des vases de porcelaine de Chine. Mais ces produits d'une civilisation dès lors si avancée, devinrent très-rares en Europe, lorsque les grandes routes de caravane furent interrompues, et tout à fait inconnus au moyen âge, jusqu'à ce que la navigation de la mer Rouge, tentée avec succès par les chrétiens, eût rétabli les anciennes relations avec les Indes. Une seule réponse suffit, au reste, pour renverser cette objection : UN TABLEAU FIGURANT EN RELIEF, D'UN CÔTÉ LA NATIVITÉ DE NOTRE SEIGNEUR, DE L'AUTRE CÔTÉ L'ADORATION DES MAGES, POUVAIT-IL ÊTRE FAIT EN PORCELAINE ET EN CHINE, AU XIVe SIÈCLE ? D'autres, et parmi eux M. Labarte, opinent pour l'agate laiteuse. *Cette pierre*, dit celui-ci, *devait être une matière précieuse, car l'objet auquel elle est employée est presque toujours richement monté en or émaillé, avec des perles et des pierres fines ; c'était sans doute une espèce d'agate, la calcédoine peut-être, qui de sa nature est nébuleuse, d'un blanc mat ou blanc de lait ou mieux encore la calcédoine saphirine qui montre un ton bleuâtre.* Cette opinion repose sur une erreur. La monture faisait la valeur des joyaux et des productions de l'orfévrerie. La pièce montée, souvent de madre, c'est-à-dire de bois, de pourcelaine, c'est-à-dire de nacre, de noix d'Inde, c'est-à-dire de coco, d'œuf de griffon, c'est-à-dire d'autruche, etc., était de très-peu de valeur; mais elle acquérait du prix par le métal précieux, les pierres fines et le travail habile qui s'y ajoutaient. Deux écuelles de pourcelaine sont estimées un sol trois deniers: elles auraient valu cinquante livres et au delà si elles avaient été montées.

Il m'a semblé intéressant de poursuivre, par mes citations, le mot *pourcelaine* jusqu'au moment où il passe des coquilles ou de la nacre de perle, à la vraie porcelaine chinoise, jusqu'au jour bien voisin de nous, où sa signification plus générale s'applique à tout le service de la table qui n'est pas en métal. En Angleterre, l'expression de *china ware*, marchandise chinoise, désigne aujourd'hui la faïence émaillée de l'Italie, que nous appelons *majolika*. Au temps de Shakspeare en était-il ainsi? Le grand poëte ne pensait-il pas à la vraie porcelaine de la Chine?

A. 1295. Item quatuor vasa de Nacchara. — Item unam cupam de Nacchara (Invent. cité par du Cange).

B. — Ils ont (les habitants de Carajan) monoie, en tel manière con je voz dirai, car ils espendent porcelaine blance, celle qe se trovent en la mer et

qe se metent au cuel des chienz et vailent les quatre vingt porcelaines un saic d'arjent qe sunt deux venesians gros (Marco Polo).

C. — Ils ont (les habitants d'une autre province, soumis également au grand Khan) tant or qe je voz di q'il donent un saic d'or por sex d'argent. Et encore en ceste provence s'espendent les porcelaines que je voz contai desoure por monoi. Et voz di qe en celle provence ne se treuvent celles porcelaines, mès hi vienent de Yndie.

D. — Lor monoie (les habitants de Zardandan) est or et encore hi se espenent les porcelaines,

E. — Et in ista provincia (royaume de Fuchin) est una civitas in qua sunt pulcriores paraxides de mundo et ista civitas vocatur Timigui et iste scutellæ sunt de porcellanis et non fiunt in aliquo modo de mundo, nisi in ista civitate et inde portantur ad omnes partes mundi et pro uno veneto grosso habet homo tres paraxides de porcellanis pulcriores de mundo (je donne le texte latin et français de cet important passage). Et encore voz di qe en ceste provence, en une cité qe est appellé Timigui, se font escuelle de porcellaine grant et pitet les plus belles qe l'en puisse deviser. Et en une autre part n'en s'en font se ne en cest cité et d'iluec se portent por mi le monde et hi ni a assez et grant merchiés, si grant qe bien en aurest por un venesian gros trois escueles si belles qe miaus ne le seusent nul deviser.

F. — De cette reigne (l'isle de Sardan, près Java) vont toutes les porcelaines qe s'espenent en toutes provences.

G. 1322. iij petiz quilliers d'argent où e kockilies de la meer (inventaire du comte de Hereford).

H. 1328. Un coq d'une perle et une geline de perle de coquille, pesant ensemble x marcs, une once, prisé vii livres (Invent. de la royne Clémence).

I. — Un hanap d'une coquille de perle, à couvescle, sus un pié esmailié, prisé xlij liv. p.

J. 1337. Unum gobelettum de nacro, circumligatum circum, circa, inferius, superius et in medio, cum argento deaurato et uno copertorio de nacro, circumdato de argento deaurato et esmallato, intus et extra, cum uno pulcro saphiro in summitate ejusdem posito (invent. de Humbert II).

K. 1353. Une coquille d'une perle, à pié et à couvescle, dorée et esmaillée, trouvée pesant iv marcs, v onces (Comptes royaux).

L. — Une autre coquille d'une perle despeciée, à pié et à couvescle, d'argent doré, pesant ij marcs, vi onces.

M. 1360. Une salière, faite en manière d'un paon et a le ventre de une coquille de perle (invent. de Louis de France, duc d'Anjou).

MA. — Un gros quoc d'une coquille de perle, séant sur un long pié grelle.

MB. — Une escuelle d'une pierre, appelée pourcellaine, bordée d'argent doré et esmaillée et est le champ d'azur et y a gens qui chacent et les autres jouent à plusieurs jeux. Et a, sur ledit bort, iij escussons de noz armes à anelez pendanz et y a iij fretelz d'argent dorez à perles, à petiz grenez et sur chascun fretel a une petite langue de serpent. Et est le pié de ladite escuelle d'argent doré et semé de vi esmaux et un chascun esmail a la teste d'un apostre. Il poise, pierre et argent, en tout vi marcs, vi onces, xij deniers (voy. encore les nos 301, 306, 511, 515 à 518, 572).

N. 1363. xvij coquilles de perles, garnies d'argent, dont il y en a x couvesclées et

vij sans couvescles, et poise tout ensemble lix marcs (invent. du duc de Normandie).

O. — Un dragon volant de perle, assis sur un arbre d'argent doré, qui a le pié semé de perles.

P. — Uns tableaux peintz de plusieurs ymages, de coquilles de perles, tous dépéciez.

Q. — Un tableau de pourcelaine, quarré, de plusieurs pièces et ou milieu l'ymage Nostre-Dame, garny d'argent doré, à ouvrage d'oultremer.

R. — Une coquille de perles qui a le pied d'un lys d'argent doré, avec le couvescle, pesant ij marcs.

S. — Deux plats, iiij escuelles et iiij saussières de pourcelaine.

T. — Un tableau de pourceline, où sont deux ymages armés en estant, ij escus de S. George et deux glaives où sont en la bordeure xiij perles, iiij saphirs et iiij balais, pesans iij onces d'or.

U. 1372. Un pot à eau, de pierre de pourcelaine, à un couvercle d'argent et bordé d'argent doré, pesant un marc, iiij onces, xvij esterlins, prisié xiiij fr. d'or (Compte du test. de la royne Jehanne d'Évreux).

V. 1380. Un tableau quarré de pourcelaine où d'un costé est l'ymage de Nostre Dame en un esmail d'azur et plusieurs autres ymages à l'environ, et de l'autre costé a un ymage de St. Pol et est environné de perles tout autour et y faillent quatre pieres (ou pièces) pesant une once, xvij esterlins (Invent. de Charles V).

X. — Un tableau de pourcelaine quarré où d'un costé est l'ymage Nostre Dame et les xij apostres entour, et de l'autre costé a plusieurs ymages et à l'environ xiij grosses perles, vi esmeraudes et v rubis d'Alexandre, pesant iiij onces, v est.

Y. — Un chamel sur une terrasse, garny de perles, balais et saphirs, et a le chamel la boce d'une coquille de perles et deux chandelliers aux costez, pesant i marc, ij esterlins.

Z. — Uns petits tableaux carrez de pourcelaine où est entaillée un crucefiement Nostre Dame et St. Jean, sans nulle garnison.

aa. — Uns petits tableaux de pourcelaines, enchassiez en or, où est ou dos un demy ymage de Nostre Dame, non pesié.

bb. — Uns petits tableaux d'or où il a une pitié qui est de coquilles de perles et a sur le chappiteau vij petites perles, pesant vi esterlins.

cc. — Une petite pierre de pourceline; entaillé a vi petits ymages, garnie d'or.

dd. 1399. Un tablier de deux pièces ouvré de coquilles de perles (Invent. de Charles VI).

ee. 1408. Ung petit mirouer, garni d'or, où est, de une coquille de perles, façonnée une licorne et ung homme monté dessus (Ducs de Bourgogne, n° 6079).

ff. 1416. Une coquille en manière de limaçon, prisée x sols t. (Invent. du duc de Berry).

gg. — Un petit sac, ouquel a plusieurs perles de nacre de perles, montans en somme à vi cens, prisé chacun iij s. p., valent xxx sols t.

hh. — Un gros nacre de perles, v sols t.

ii. — Une grosse perle comme d'une nacle, prisé xi liv. x sols t.

jj. — Un estuy d'argent, ouquel a uns tableaux de pourcelaine et ou dit estuy a esmaulx des armes de France et d'Évreux, et quatre autres petis escuçons où il a en chacun une semblance de tour, qui fut de feu monseigneur d'Estampes, x liv. t.

kk. — Une aiguière de pourcelaine ouvrée, les pié, couvercle et biberon de laquelle sont d'argent doré, et l'envoya nostre saint Père le Pappe, Jehan xxiij^e^, en don à Monseigneur, par l'évesque d'Alby, ou mois de novembre l'an mil cccc et dix, prisée xviij liv. t.

ll. — Un plat fait de pourcelaine sanz aucune garnison, estant dedans un estuy de cuir, non prisé pour ce qu'il a esté rompu en amenant de Bourges à Paris.

mm. — Un pot de pourcelaine à une ance d'argent blanc et le demourant, avec le couvercle, garni d'argent doré et dessus le couvercle a un esmail de pelite, prisé c sols t.

nn. — Un autre pot de pourcelaine, avec l'ance de mesme métal (c'est-à-dire d'argent comme dans l'article précédent) garni d'argent doré et dessus le fretelet, une rose d'argent dorée, c sols t.

oo. — Deux petites escuelles de pourcelaine, prisées i sol, iij den.

pp. — Un grant tableau de bois où il a ou milieu un ymage de Nostre Dame, de pourcelaine, et plusieurs autres ymages de pourcelaine autour, de la vie Notre Seigneur et de Nostre Dame, garny d'un des costés à l'entour d'argent doré, à l'euvre de Damas, prisé xvi liv. t.

qq. — Une pièce de pourcelaine pour faire un porte paix, en laquelle est le baptisement Nostre Seigneur, prisée x sols t.

rr. — Une coquille de perle garnie d'or où il y a trois balaisseaulx, un saphir et trois esmeraudes, prisé x liv. t.

ss. 1420. Ung petit coffret d'escorches de perles (Ducs de Bourg., 6270).

tt. 1467. Une esguière d'escaille de perle, garnie d'argent doré, semé sur le pié de quatre esmaulx esmailliés de personnages et de plusieurs pierres et perles de petite valeur (Ducs de Bourgogne, 2761).

uu. — Item une autre escaille de perle, sans pié, garny d'argent, taillié à l'entour des hors au hault à ouvrages et de quatre petites feulles enlevées (Ducs de Bourgogne, 2762).

vv. — Item une autre escaille de perle, assise sans pié, garnie d'argent doré, esmaillée à l'entour des bordures de plusieurs testes de personnaiges et semée les bords de pairrie et de perles de petite valeur (Ducs de Bourgogne, 2164).

xx. — Deux petites paix de coquilles de perles, garnyes d'argent doré, l'une à l'image saint Michel et l'autre de trois roys (Ducs de Bourgogne, 2164).

yy. — Une esguière d'escaille de perle, garnie d'argent doré, semée sur le pié de iiij esmaulx esmailliés de personnages et de plusieurs pierres et perles de petite valeur, et pareillement au dessus d'icelle aiguière a garniture de pareilles pierres et esmaulx et sur le fritelet du couvercle à ung escureul esmaillié de bleu, pesant iij marcs, iij onces (Ducs de Bourgogne, 2761).

zz. — Une coquille de perle, a manière d'une nef, garnye d'or, ayant chasteau devant et derrière, garnie de fuzils, pierres et estincelles à jour (Ducs de Bourgogne, 3143). Dans l'inventaire de Charles le Téméraire, cette nef est estimée lx liv. iv s.

AB. 1470. Une aiguyère de perles, cassée, garnie d'argent doré, semé sur le piet de quatre esmaulx esmaillés de personnages et de plusieurs perles et pierries de petite valeur, et sur le fertelet a ung escureul, esmaillé de bleu, pesant iij marcs (Ducs de Bourgogne, 5269).

AC. 1498. Ung tableau d'or ouquel a ung crucifiement et xii autres histoires au

dessous, le tout de nacle de perle, enfermé en ung tabernacle de boys (Invent. de la royne Anne de Bretagne).

AD. — Une petite croix de nacre de perles.

AE. — Une escaille de perle, dont l'un des boutz est garny d'argent doré et y a une teste de luysart.

AF. — Une sallière d'escaille de perles en laquelle y a un petit salleron de jaspe garnie d'or, où il a plusieurs perles et rubiz au pié, pesante six onces, deux gros d'argent.

AG. — Une paix, faicte de escaille de perles, enchâssée en argent doré, où il y a six perles et plusieurs autres pierres doublez, un crucifix au milieu, Notre Dame, saint Jehan et les deux Marie.

AH. 1516. Ung tableau d'argent doré, d'ungne nonciade, a deux feuillies de porselleyne, là où est (l'ymaige) de feu roy don Philippe et la reyne donne Joanne la fame (Invent. de Margerite d'Autriche).

AI. 1524. Ung beau grant pot de porcelaine bleue à deux agneaux (anneaux) d'argent (second Inventaire de Marguerite).

AJ. — Deux autres petits pots de pourcelaine.

AK. — Six plats et escuelles et salières de pourcelayne de plusieurs sortes.

AL. — Une coquille de lymesson de mer.

AM. — Quatre autres moiens potz de pourcelayne.

AN. — Ung pot de porcelaine, sans couvercle, bien beau, tirant sur gris.

AO. — ix petiz crouzetz de porcelayne, comprins ung moien.

AP. — Une esguière de porcelayne sus gris, garnie, le couvercle, le piez et le manche d'argent doré, bien ouvré.

AQ. — Deux aultres esguières d'une sorte de porcelayne bleue, garnies les couvercles d'argent doré.

AR. — Ung beau gobelet de porcelayne blanche, à couvercle, painct à l'entour de personnaiges d'hommes et de femmes.

AS. 1528. A Guillaume Hoisson, lappidaire, demourant à Paris, la somme de xxxiij livr. iiij s. pour ung poignart ayant le manche de cristal et garny par la gueisne de troys camayeux de pourcelayne (Comptes royaux).

AT. 1532* La tierce (nauf.) pour devise avoyt ung beau et profond hanap de porcelaine (Rabelais, Pantagruel).

AU. 1536. Une paix d'or où il y a ung crucifix et autres ymaiges dessoubz de coquilles de perles garnyes à l'entour de sept saphirs, sept esmerauldes et quatorze perles en potences (Invent. de Charles-Quint).

AV. — Une coupe d'argent couverte, dorée par dehors et par dedens, garnie de trente deux pourchelains à manière de camahieux, taillez de plusieurs personnaiges et d'oiseaulx et de rolletz où il y a escript : *Bien en adviengne*, et sur le fretelet les armes de feu M. S. Charles et de Madame sa compaigne en une rosette en façon de Marguerite, pesant vii marcs, vii onces.

AX. — Une imaige de l'annonciation de Nostre Dame en porcelaine, mise en or, et à l'autre costé est esmaillé de noir sainte Marguerite.

AY. 1540. Deux plaz de porcelaine (Invent. du card. Georges d'Amboise).

bc. 1553. Des vases de porcelaine que l'on vend au Caire et du nitre. *Chapitre* Lxxi. Il y a grande quantité de vaisseaux de porcelaine que les marchands vendent en public au Caire. Et les voyant nommez d'une appellation moderne et cherchant leur étymologie française, j'ay trouvé qu'ils sont nommez du nom que tient une espèce de coquille de porcelaine.

Mais l'affinité de la diction murex correspond à murrhina, toutes fois je ne cherche l'étymologie que du nom françois en ce que nous disons vaisseaux de porcelaine sachant que les Grecs nomment la mirrhe de Smirna. Les vaisseaux qu'on vend pour ce jourd'hui en nos païs nommez de porcelaine, ne tiennent tache de la nature des anciens : et combien que les meilleurs ouvriers d'Italie n'en font point de telz ; toutes fois ils vendent leurs ouvrages pour vaisseaux de porcelaine, combien qu'ils n'ont pas la matière de mesme. Ce nom de porcelaine est donné à plusieurs coquilles de mer, et pour ce qu'un beau vaisseau d'une coquille de mer ne se pourrait rendre mieux à propos suyvant le nom antique, que de l'appeler porcelaine, j'ay pensé que les coquilles polies et luysantes, ressemblants à nacre de perles, ont quelque affinité avec la matière des vases de porcelaine antique joinct aussi que le peuple françois nomme les patenostres faictes de gros vignols, patenostres de porcelaine. Les susdits vases de porcelaine sont transparents et coustent bien cher au Caire et disent mesmement qu'ilz les apportent des Indes. Mais cela ne me sembla vraysemblable : car on n'en voirroit pas si grande quantité, ne de si grandes pièces s'il les falloit apporter de si loing. Une esguière, un pot, ou un autre vaisseau, pour petite qu'elle soit, couste un ducat : si c'est quelque grand vase, il coustera davantage (Belon).

bd. 1554. Une ymaige à mectre à un chappeau, de pourceline, à une ymaige sainct Christofles, garnye d'or, prisée xij liv. t. (Invent. des biens de la dame de Nicolaï).

be. 1556. A Jehan Doublet, orfèvre de M. D. S. (le roy), pour treize bouttons d'or taillez à l'entour d'espargne, esmaillez de noir et rehaulsez de blanc, esquels y a en chascun un camahyeu de porselaine, taillés de petites histoires différentes, lij liv. (Comptes royaux).

bf. 1557. Ovorum putamina et marinorum conchas umbilicorum (porcellanæ species horum sunt ; unde et nomen) in tenuissimum redigunt pollinem, quem aqua subactum, vasorum facie informant, subtusque terram condunt (Scaliger, exerc. xcii).

bg. 1560. Ung bassin de nacre de perle, enrichy de plusieurs pierres faulces, estimées 1 * (Invent. de François II, fait à Fontainebleau).

bh. — Deux grandes esguières aussy de nacre de perle, dont l'une est garnie d'argent doré avec plusieurs pierres faulces, et l'autre presque semblablement garnie de lethon, estimées 1 *.

bi. — Un grant vase de nacre de perle, garny d'argent doré, enrichy de six saphirs, xxxiiij rubis et ung ballay avec quelques petites perles, estimées iij^c *.

bj. — Ung orloge sur ung grand vase d'argent doré enrichy de plusieurs pourcelennes, pierres faulces et mauvaises perles, vij^xx xliij *.

bk. — Un coffret d'argent doré, garny de plusieurs pourcelenes et de quatre tables d'or esmaillées de plusieurs couleurs, de bastaille, estimé l *.

bl. — Une grant couppe d'argent doré, ouvraige de juif, garnie de plusieurs porcelenes, c *.

bm. — Une grande coquille de nacque de perle garnie d'argent doré, où il a dessus un Baccus, enrichi de xlix rubis et d'ung diament en table, iij^c *.

bn. — Un petit vase de pourcelene, avec son couvercle, l'ance, le pied et le biberon d'argent doré, estimé xx *.

bo — Une grande enseigne d'or, d'ung S. Michel, armé de diamants, qui combat ung diable de nacre de perle, enrichy de turquoises et rubis, ij^{c} ^{tt}.

bp. — Neuf flacons de coquille de perle, garnis d'or et enrichiz de deux petits rubis, estimés viij^{xx} viij ^{tt}.

bq. — Une sallière de pourcelene, couverte, garnie d'or, estimée v ^{tt}.

br. — Un autre poignart garny d'argent doré et de pourcellynes desquelles il y en a une perdue.

bs. — Ung tableau carré d'or auquel a ung crucifixement et deux larrons faits de pourcellynes, émaillé d'un demi son de noir.

bt. 1566. Huit cuillers de porcelyne, garnyes d'argent doré (Invent. de mademoiselle d'Isles, duchesse de Clèves).

bu. — Ung tableau de porcelaine, garny d'or, xxxvi liv. t.

bv. — Ung estang garny d'or, auquel y a dedans ung signe de nacre, et à l'environ dudit estang y a plusieurs petites perles, xxx liv. t.

bx. — Deux salières, avec leurs couvertures d'argent doré, assize chacune d'icelle sur une coquille de porcelyne, faicte en façon de dragon, xix liv. t.

by. — Deux sallières d'argent doré, assizes sur trois estaux (alias escotz), le fonds d'agatte garnyes de doublets. Les estaulx garnys de medalles de pourcelyne pesant ung marc deux onces, xxij liv. t.

bz. — Une petite canette de porcelaine, garnye d'argent, poise sept livres, vii liv. t.

CA. — Trois cuillier de pourcellaines, garnyes d'argent doré, à meuffles de lyon mancgées de coral à brancges, aux yeulx desquelz meuffles y a des urmelles.

Cb. 1570. Vasa murrhyna ex China tot generum quæ porcellanæ patrio sermone appellantur. Ex isto palatio, idibus Aug. MDLXX (A. Ciacon ad principem Card.).

Cc. 1586. Deux cuillières de pourcelaines garnyes l'une d'or et l'autre d'argent (Invent. de Marie Stuart).

Cd. — Item une imaige à mectre à ung chappeau, de pourceline, à imaige de sainct Christophe, garnie d'or (Invent. d'Émard de Nicolay, président de la Cour des comptes).

Ce. 1599. Un fructier de nacre de perles, à escaille de poisson, où il y a plusieurs petites pierres vertes et rouges faulses, tout à l'entour; prisé xxx escus (Invent. de Gabrielle d'Estrées).

Cf. — Un grand bassin de nacque de perles, aussi à escailles de poisson, bordé d'argent doré, servant à laver mains, prisé lxx escus.

Cg. 1599. Deux vases de nacque de perles, ou coquilles, garnis d'argent doré, à l'un desquels est représenté le devant d'un lyon; le pied d'une femme qui soustient le vase, prisé lx escus.

Ch. — Un vase de nacques de perles, où y a un buberon, garny d'argent doré, et au bout du couvercle seize perles, prisé xl escus.

Ci. — Un boucguart de nacques de perles, garny d'argent doré, prisé xij escus.

Cj. — Deux gondolles de nacques de perles ayant une patte et un couvercle chascune, et toute la garniture d'argent doré, prisé xl escus.

Ck. — Deux sallières de nacques de perles, couvertes et garnies d'argent doré; prisées la pièce xv escus.

Cl. — Un vinaigrier de nacques de perles, faict en limasson, avec un couvercle garny d'argent doré, prisé x escus.

Cm. — Trois sallières de semences de perles, couvertes et garnies d'argent doré, esmaillées de couleur, faites en dragon, prisé lx escus.

Cn. — Deux cuiliers, une nacques de perles et l'autre de quelques escailles, les manches de corail, prisés lx sols.

Co. — Deux coquilles de lymasson de nacques de perles, prisées ensemble la somme de quatre escus.

Cp. — Un poudrier de porcelayne, garny d'argent, avec un cordon de soye grise et d'argent, avec son étuy, prisé x escus.

Cq. 1603. Clown : sir we had but two (stew'd prunes) in the house which at that very distant time stood, as it were in a fruit dish, a dish of some three pence ; your honours have seen such dishes, they are not China dishes, but very good dishes. Escalus : Go to, go to, no matter for the dish, Sir (Shakspeare, Measure for measure).

Cr. 1608. Les fraizes de pied et demy de long, qui n'avoient esté empezées depuis qu'ilz partirent d'Espagne, faittes de cousty blanc, si roides qu'elles sembloient estre de pourcelayne (Satire contre don Pèdre).

Cs. 1640. Du Cabinet des Curiositez : Il s'y voit encore quelques vases et vaisselles de porcelaine et de cristal, fort curieusement travaillées, avec une infinité de petites gentillesses, dont l'on avait fait présent à ce roy (François Ier), et à Henri II, avec quelques ouvrages des Indes, de la Chine et Turquie, et autres curiositez de cabinet qui ne se peuvent pas décrire (le Père Dan, *Trésor des Merveilles de Fontainebleau*).

Ct. 1692. Ce que nous appelons porcelaines en coquillages, et les latins *concha venerea*, sont de petites coquilles blanches que l'on nous apporte de plusieurs endroits des Indes, tant orientales qu'occidentales, enfilées en manière de chapelets et par pantes, si bien que dans un paquet où il y a plusieurs de ces pantes, il s'y trouvera plus d'un millier de ces petites coquilles (Pomet, *Histoire des drogues*).

Cu. 1705. Il y a des vases dorés et des vernissés, il y en a de cristal et de verre, et tout cela est appelé porcelaine (*Génie de la langue françoise*).

de Laborde.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Parmi les différents objets intéressants rapportés par un savant voyageur qui vient d'explorer le nouveau monde, le *Moniteur universel* du 21 juin dernier signale un nombre considérable de monnaies romaines en bronze, frappées dans les IIIe et IVe siècles de notre ère et trouvées dans un vase en terre cuite découvert dans des fouilles, aux environs de Panama. En l'absence de preuves positives qu'il ait existé des communications entre les anciens Romains et l'Amérique méridionale, on suppose que ces monnaies ont été enfouies par quelque numismatiste espagnol qui habitait l'ancienne ville de Panama lorsqu'elle fut saccagée, en 1670. Parmi les armes de guerre recueillies par le même voyageur, il en est qui portent des *incisions grecques*, et des paniers faisant partie de la même collection, sont ornés de dessins d'un style évidemment grec.

— On vient de découvrir à Valenciennes, en creusant les fondations d'une maison de la rue du Béguinage, deux pierres tumulaires doublement intéressantes, surtout pour l'histoire de la localité. L'une, de l'année 1413, est ornée d'un bas-relief d'une exécution remarquable, et l'inscription, taillée aussi en relief, se rapporte à un sire Jehans de Bury, qui aurait été prêtre et curé de l'église des Béguines de la rue de *le Saueh*. L'autre, de l'année 1660, porte le nom d'une sœur Claire-Laure, béguine.

On nommait ainsi, dans les Pays-Bas, des filles ou veuves que la piété rassemblait, mais qui n'étaient liées par aucun vœu. Elles portaient un habit noir et faisaient leurs prières en commun aux heures marquées. Le reste du temps, elles soignaient les malades ou travaillaient à différents ouvrages. Le lieu où elles habitaient se nommait *Béguinage :* il y en avait de très-considérables.

— Une découverte intéressante vient d'être faite dans les travaux du chemin de fer, entre Villefranche et Saint-Georges. On a trouvé, un peu au nord des Tournelles-de-Laye, des traces d'habitations anciennes qui paraissent s'étendre sur un assez grand espace, dont on ne connaît pas encore les limites, puisqu'elles vont se perdre sous la partie du sol que ne doivent pas atteindre les travaux. Le caractère de ces substructions, les fragments d'ustensiles divers, les monnaies que produisent les fouilles, attestent qu'un groupe considérable d'habitations gallo-romaines a existé sur ce point. Déjà, sur le sol environnant et à une grande distance, les habitants trouvaient de temps en temps des débris de tuiles et des

médailles romaines, ce qui avait appelé l'attention des antiquaires. On présume que ces ruines sont celles de *Lunna*, ville ancienne, indiquée dans l'Itinéraire d'Antonin et sur la carte de Peutinger.

— Les travaux de démolition d'une maison à Périgueux ont fait découvrir, à 80 centimètres de profondeur, un tombeau en pierre calcaire de l'époque romaine. Une pièce en bronze, petit module, trouvée parmi les ossements, ne laisse aucun doute à cet égard. Cette monnaie, bien conservée, offre au droit une tête casquée avec cette légende : URBS CONSTANTINOPOLIS, et au revers la Victoire, portant l'étendard et le bouclier et montée sur un navire, le pied droit posé sur la proue. Le tombeau, formé d'une seule pierre, est un peu plus étroit aux pieds qu'à la tête. Sa longueur, entre les parois, est de 1 mètre 96 centimètres; sa largeur moyenne est de 55 centimètres, sur une profondeur de 40 centimètres.

— Dans les travaux exécutés en ce moment pour restaurer les fondations d'une ancienne maison appelée *le Palais des Stuarts*, sise à Paris, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel, les ouvriers ont trouvé, à plusieurs mètres sous terre, deux médailles de grand bronze de Tibère et d'Adrien, mêlées à des débris d'os calcinés et de briques.

— On vient de faire disparaître le badigeon dont on avait recouvert les fresques de la chapelle Saint-Jérôme, dans l'ancienne église des Célestins, à Avignon, lors de l'établissement dans ses dépendances de la succursale des Invalides. Le sujet est allégorique et se compose d'un groupe de moines et de religieuses, dont les têtes, pleines de sentiment, sont d'une exécution remarquable. Ces fresques, exécutées en 1443, ne sont pas les seules qui ornent l'église des Célestins; la chapelle Saint-Michel, beaucoup plus ancienne que l'église construite au nom du roi Charles VI, est décorée de belles fresques dues au pinceau de quelques artistes du XVIe siècle. A cette occasion on peut citer d'autres peintures remarquables qui décorent différents monuments d'Avignon : c'est d'abord les fresques du porche de la métropole, exécutées, en 1349, par Simon de Sienne; celles de la salle du consistoire du palais, exécutées, en 1362, par Spinelli Arétino, auxquelles on peut ajouter celles de la chapelle d'Innocent VI, à Villeneuve-lez-Avignon, peintes par un artiste inconnu.

— Dans sa séance du 8 juillet 1853, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a procédé au remplacement de M. Pardessus, décédé. Au quatrième tour de scrutin, il y avait 34 votants, M. de Rougé a obtenu 18 voix, M. Egger 16.

BIBLIOGRAPHIE.

Egypte, Nubie, Palestine et Syrie, 125 dessins photographiques, par Maxime du Camp. Petit in-folio. Paris, Gide et Baudry.

Cet important ouvrage vient d'être terminé par la publication de la 25e livraison, et forme un choix varié de vues des monuments de l'ancienne Égypte, reproduites avec la plus scrupuleuse exactitude; aussi cet ouvrage se recommande-t-il aux voyageurs, aux archéologues et aux artistes. Le succès obtenu par le procédé photographique a prouvé, surtout en cette occasion, tout le service qu'on en pouvait tirer.

Parmi les belles planches dont se composent les dernières livraisons de l'ouvrage de M. du Camp, on remarque surtout: la mosquée près de Bab-Saïda; une maison et jardin dans le quartier franc; la grande colonnade du palais d'Aménopht III; le tombeau de Cidi-Abdalah; la vue générale d'Esneh; la vue générale des ruines de Thèbes, prise à l'est; des vues diverses du temple de Jupiter, à Baalbeck; le tombeau d'Osymandias; la vue générale des ruines de Karnak; la vue générale du Caire; les galeries du palais de Ramsès. Seize feuilles de texte descriptif, accompagnées des plans de Karnak, de Médinet-Habou, de Philœ, très-habilement gravés, complètent cette magnifique publication.

Lecture littérale des hiéroglyphes et des cunéiformes, par l'auteur de la Dactylologie. In-4°, avec planches. Paris, 1853; Didot frères, Tilliard.

Nous n'avons pas l'intention de faire un compte rendu de ce livre, nous craindrions de lui ôter une partie du mérite que son auteur s'est plu à lui donner dans sa préface; il suffira, pour le faire apprécier de nos lecteurs, de dire que ce volume renferme l'application de la doctrine dactylologique; il vient, au dire de l'auteur, fournir la preuve, non-seulement qu'on ne lit pas, mais encore qu'on ne pourra jamais lire, ni les hiéroglyphes, ni les cunéiformes, sans avoir recours à l'application de sa doctrine.

Portefeuille archéologique de la haute et basse Champagne, Reims, Troyes, Sens, etc. Publié et dessiné par A. Gaussen, avec un texte par MM. Lebrun d'Albanne, l'abbé Tridon, Quantin, Harmant, d'Arbois de Jubainville, l'abbé Paillard, etc. Onze livraisons, format in-4°, sont en vente. Troyes, 1852-1853. Febvre, libraire; Paris, A. Leleux.

Le *Portefeuille archéologique* se composera de 50 livraisons, contenant deux dessins chromolithographiés et du texte. Il paraît une livraison tous les mois. Prix : 2 fr. 50 cent. chaque livraison. Dans notre prochain numéro, nous rendrons compte de cette belle publication.

Architecture du Ve au XVIe siècle, par Jules Gailhabaud. Livraisons 65 à 73. In-4°; texte et planches. Paris, Gide et Baudry.

Parmi les planches renfermées dans ces livraisons, nous mentionnerons comme se faisant remarquer par leur intérêt archéologique et artistique : la chaire de prédication dans l'église cathédrale, à Pistoia; le tombeau du doge Michel Morosini, dans l'église des Saints-Jean et Paul, à Venise; le porche septentrional de l'église cathédrale de Chartres; le lutrin de l'église Sainte-Marie, à Vérone; les bains arabes, à Gironne; un appareil de luminaire solennel et honorifique dans l'église cathédrale, à Cologne; transsept de Notre-Dame de Paris; fragment de peinture murale, dans l'hôtel de ville de Pistoia. Le texte descriptif des ventaux des mosquées du Zous el d'El-Khangeh, du porche de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire, accompagne ces livraisons.

Bibliothèque de l'école des Chartes, IIIe série, tome IV. Paris, Dumoulin, 1853.

Cette *Revue* d'érudition est consacrée principalement à l'étude du moyen âge. Parmi les savants travaux que renferment ses derniers cahiers, nous citerons : l'*Explication du capitulaire de Villis*, par M. Guérard; *Essai sur l'asile religieux dans l'empire romain et la monarchie française*, par M. Ch. de Beaurepaire; *Notice sur Simon de Quincy*, agent diplomatique de Charles le Téméraire, et sa captivité dans une cage de fer, par M. Salmon; des *Documents sur Arnoul*, évêque d'Orléans, l'un des partisans les plus dévoués de Hugues Capet, par M. E. de Certain. Des comptes rendus bibliographiques et des nouvelles complètent chaque cahier, qui paraissent tous les deux mois.

MÉMOIRE

OU SE TROUVE RESTITUÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS

LE CALENDRIER LUNISOLAIRE CHALDÉO-MACÉDONIEN,

DANS LEQUEL SONT DATÉES

TROIS OBSERVATIONS PLANÉTAIRES CITÉES PAR PTOLÉMÉE.

DEUXIÈME PARTIE (1).

CHAPITRE PREMIER.

Que l'ère chaldéo-macédonniene des Séleucides, dans laquelle sont datées trois observations citées par Ptolémée, n'était pas identique avec l'ère syro-macédonienne des Séleucides.

Après avoir établi quelques notions indispensables sur divers éléments qui ont pu concourir à la formation du calendrier chaldéo-macédonien, nous pouvons maintenant aborder l'examen des théories de M. de Gumpach sur ce calendrier.

La bataille de Gaza, qui rendit à Séleucus Nicator d'abord la Syrie et bientôt la Babylonie, fut livrée à la fin de l'année julienne 312 avant Jésus-Christ. La prise de possession de la Babylonie eut lieu en la première année de la cent dix-septième Olympiade (2), et par conséquent avant l'été de l'année julienne 311 avant Jésus-Christ. M. de Gumpach (3) *suppose* que les Syriens durent, suivant l'usage, faire remonter l'ère au commencement de leur année courante, c'est-à-dire à l'automne de l'an julien 312 avant Jésus-Christ, parce que l'automne était pour eux le commencement de l'année, et que les Chaldéens durent fixer l'époque de cette même ère au printemps de l'an julien 311 avant Jésus-Christ, parce que pour eux

(1) Voy. plus haut, la première partie, p. 193.

(2) Voyez Diodore de Sicile, XIX, 77-105, et Eusèbe, *Chron.*, OEuvres de sain Jérôme, t. VIII, p. 540. Comp. Ideler, l. c., p. 445.

(3) *Zeitrechnung der Babylonier und Assyrer*, p. 52-53.

l'année commençait au printemps : il en conclut que le printemps de l'an julien 311 avant Jésus-Christ doit être nécessairement l'époque de l'ère chaldéo-macédonienne (1). Pour soutenir cette conclusion, M. de Gumpach ne recule pas, comme nous le verrons (2), devant la nécessité d'altérer un texte de Ptolémée. Pourtant, sur quoi se fonde cette conclusion ? sur deux hypothèses gratuites, savoir : 1° qu'il ne peut pas y avoir deux époques réellement et notablement différentes de l'ère des Séleucides ; 2° que le calendrier chaldéo-macédonien attaché à cette ère était un calendrier chaldéen.

M. de Gumpach n'apporte aucune preuve en faveur de la première de ces deux hypothèses, et les faits la contredisent; car nous avons vu (3) que l'ère employée dans le *premier livre des Machabées* remonte au commencement de l'année juive où eut lieu la bataille de Gaza, c'est-à-dire au printemps de l'an 312 avant Jésus-Christ, tandis que l'ère employée dans le *deuxième livre des Machabées*, œuvre plus récente et d'un autre auteur, ne remonte qu'à l'automne de l'an 311 avant Jésus-Christ. Cette dernière époque, postérieure d'un an entier à celle de l'ère syro-macédonienne ordinaire et d'un an et demi à celle de l'ère employée dans le *premier livre des Machabées*, cette époque, dis-je, est en même temps celle de l'ère chaldéo-macédonienne, ainsi qu'il résulte de la troisième des dates citées par Ptolémée (4), date que M. de Gumpach ne craint pas de changer arbitrairement. Cependant cette époque de l'ère chaldéo-macédonienne n'est pas inexplicable; car, outre que la prise de possession de la Babylonie par Séleucus, après la bataille de Gaza, est postérieure à sa réintégration en Syrie, il faut remarquer que l'automne de l'an 311 avant Jésus-Christ est précisément la date de la mort d'Alexandre II, dernier successeur et descendant d'Alexandre le Grand (5), et que, par conséquent, à partir de cette date, Séleucus put considérer son pouvoir royal comme définitivement indépendant et légitime.

Quant à la deuxième hypothèse, par laquelle M. de Gumpach admet *à priori* que le calendrier chaldéo-macédonien est un calendrier chaldéen, elle consiste à supposer précisément ce qui est en question.

(1) Au contraire, Sanclemente *De vulgaris æræ emendatione*, p. 216, qui veut aussi qu'il n'y ait eu primitivement qu'une ère des Séleucides, en fixe l'époque à l'automne de l'an 311 avant J. C.

(2) IIe partie, chap., III.

(3) Ire partie, chap. III.

(4) Voyez plus loin, le chap. III.

(5) Voyez Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 112 et p. 224.

Nous prouverons qu'elle ne s'appuie sur rien de solide, et que le calendrier chaldéo-macédonien est au contraire un calendrier grec établi en Babylonie par les conquérants.

En résumé, l'ère chaldéo-macédonienne a pu avoir une époque différente de celle de l'ère syro-macédonienne, et il n'y a aucun motif de nier que la première ait pu commencer à l'automne de l'an 311 avant Jésus-Christ : c'est une question à décider d'après l'examen des dates appartenant à cette ère. Nous allons voir tout à l'heure (1) que cet examen résout la question en faveur de cette époque pour l'ère chaldéo-macédonienne.

CHAPITRE II.

Que le calendrier chaldéo-macédonien est restitué par M. de Gumpach d'une manière purement arbitraire, et non d'après des principes fondés sur des données positives.

Reportons-nous aux textes cités plus haut (2), dans lesquels Ptolémée donne sous une double forme les dates de deux observations de Mercure et d'une observation de Saturne, et à la traduction que nous avons faite de ces trois dates dans le style du calendrier julien.

Entre les dates juliennes de la deuxième et de la troisième observation, il est aisé de calculer qu'il y a 2679 jours (3). Entre les dates chaldéo-macédoniennes de ces deux mêmes observations, si les mois employés dans ces dates étaient solaires, il y aurait 7 années solaires et 5 mois moins 9 jours, c'est-à-dire environ 2699 jours. Les mois employés ne sont donc pas solaires, mais lunaires ; et, en effet, nous verrons (4) que le 1er jour de chacun des trois mois indiqués tombe sur le commencement d'une lunaison.

Entre les dates juliennes de la première et de la deuxième observation, il y a 2902 jours. Entre le 5 d'apellæus, second mois de l'an 67, et le 14 de dius, 1er mois de l'an 75, si l'année employée était purement lunaire, c'est-à-dire composée toujours de 12 lunaisons seulement, il n'y aurait que 2813 jours. Il y a 89 jours de plus, c'est-à-dire 3 lunaisons intercalaires. De même, entre le 14 de dius, 1er mois de l'an 75, et le 5 de xanthicus, 6e mois de l'an 82, si l'année était purement lunaire, il n'y aurait que 2619 jours. Il

(1) Chap. III.
(2) Ire partie, chap. I.
(3) Voyez la note B à la fin de ce mémoire.
(4) Dans la suite de ce chapitre.

y a 60 jours de plus, c'est-à-dire 2 lunaisons intercalaires. Le calendrier chaldéo-macédonien n'est donc pas purement lunaire, mais lunisolaire.

Jusqu'ici nous sommes parfaitement d'accord avec M. de Gumpach sur la signification de ces trois dates. Mais il n'en est plus de même orsqu'il s'agit de trouver les principes d'après lesquels ce calendrier lunisolaire était réglé. M. de Gumpach prétend avoir restitué ce calendrier dans tous ses détails pour les 19 années depuis la 67e jusqu'à la 85e de l'ère, d'une manière certaine et d'après des données positives. Nous allons prouver que cette prétention n'est nullement fondée.

D'abord, M. de Gumpach (1) *suppose* que parmi ces 19 années, celles de 13 mois ont été les années 69, 72, 74, 77, 80, 83 et 85. On obtient cet ordre en plaçant la 67e année de l'ère sur la 4e d'un cycle de Méton. Ce savant prétend, sans preuve, que cet ordre résulte *forcément* de ce seul fait, qu'il y a eu 3 mois intercalaires entre les dates de la première et de la deuxième observation. Mais il est aisé de prouver qu'on peut satisfaire à cette condition unique par des combinaisons différentes, par exemple, par celle qu'on obtient en plaçant l'an 67 sur la 2e année d'un cycle de Méton. Il est vrai qu'on ne satisferait pas ainsi à une deuxième condition, que M. de Gumpach a sans doute oublié de mentionner : c'est qu'il n'y ait que 2 mois intercalaires entre les dates de la deuxième et de la troisième observation. Mais ces deux conditions pourraient encore être remplies en plaçant la 67e année de l'ère sur la 17e d'un cycle de Méton, et alors la 82e année de l'ère serait de 13 mois, au lieu de la 83e. C'est bien la 83e année qui a été de 13 mois, ainsi qu'il résultera (2) de notre restitution complète du calendrier chaldéo-macédonien ; mais M. de Gumpach a *supposé* ce fait, au lieu de le *prouver*.

Le même savant (3) *suppose*, moins heureusement, que dans ce calendrier l'année commençait au printemps avec le mois xanthicus, et que, lorsqu'il y avait un mois intercalaire, on le plaçait toujours à la fin de l'année, immédiatement avant xanthicus. Cette hypothèse arbitraire se fonde uniquement sur une assimilation gratuite de l'année chaldéo-macédonienne avec l'année chaldéenne et de celle-ci avec l'année religieuse des juifs, année lunisolaire commençant au prin-

(1) *Zeitrechnung der Babylonier und Assyrer*, p. 48.
(2) Voyez le tableau du calendrier chaldéo-macédonien à la fin de ce mémoire.
(3) L. c., p. 49 et suiv.

temps et dans laquelle le mois nissan, qui était le premier, était précédé du mois intercalaire. Mais, d'une part, nous avons montré (1) que l'année chaldéenne était solaire et par conséquent très-différente de l'année juive ; d'autre part, la question est précisément de savoir si le calendrier chaldéo-macédonien était chaldéen ou macédonien. Les noms macédoniens des mois de ce calendrier invitent à la deuxième hypothèse, qui doit être la vraie, puisque le calendrier chaldéo-macédonien était lunisolaire, tandis que celui des Chaldéens ne l'était pas. Or, dans le calendrier lunisolaire des Macédoniens, l'année commençait à l'automne avec le mois dius. Il est donc naturel de supposer qu'il en était de même dans le calendrier chaldéo-macédonien. Mais c'est là autre chose et mieux qu'une *supposition* vraisemblable : c'est un *fait* que nous démontrerons (2) par la troisième des dates citées par Ptolémée, et nous verrons que pour nier ce fait, M. de Gumpach est réduit à changer arbitrairement le texte de cet auteur. D'un autre côté, nous avons vu (3) que les Syro-macédoniens avaient adopté l'usage de placer le mois intercalaire après le 6e mois macédonien. Le même usage devait exister dans le calendrier chaldéo-macédonien, où nous constaterons (4) l'imitation fidèle d'un calendrier dans lequel le mois intercalaire se plaçait aussi après le 6e, savoir, du calendrier athénien de Callippe.

Ensuite M. de Gumpach (5) *suppose* que les mois chaldéo-macédoniens devaient être réglés par la première apparition visible, non pas observée, mais estimée approximativement, du croissant lunaire. L'unique motif de cette supposition, c'est que, chez les Juifs, les mois étaient réglés par l'observation du croissant. M. de Gumpach (6) construit son calendrier prétendu chaldéo-macédonien d'après ce principe, que chaque mois devait commencer avec le premier lever du soleil après la première observation possible du croissant lunaire. Nous verrons (7) que ce calendrier de M. de Gumpach, précisément parce qu'il est construit d'après ce principe, ne peut satisfaire à aucune des dates citées par Ptolémée.

Enfin, M. de Gumpach (8) *suppose* que le jour, dans le calendrier

(1) Ire partie, chap. II.
(2) IIe partie, chap. III.
(3) Ire partie, chap. IV.
(4) IIIe partie, chap. I.
(5) L. c., p. 47 et suiv.
(6) *Ibid.*
(7) IIe partie, chap. III.
(8) L. c., p. 47 et suiv.

chaldéo-macédonien, devait commencer au lever du soleil, attendu qu'il en était ainsi chez les Chaldéens. C'est toujours supposer ce qui est en question, savoir, le caractère purement chaldéen du calendrier chaldéo-macédonien. Nous verrons (1) que le commencement du jour au lever ou au coucher du soleil est tout à fait indifférent pour l'évaluation des trois dates citées par Ptolémée. Mais les textes de cet auteur (2) concernant les deux premières dates suffisent pour indiquer que les jours, qui commençaient au lever du soleil dans son calendrier égyptien de l'ère de Nabonassar, avaient au contraire un autre commencement dans le calendrier chaldéo-macédonien. Car, si le commencement du jour y avait été le même, en donnant les dates chaldéo-macédoniennes des deux premières observations, il aurait marqué *le matin du* 5 *au* 6 *d'apellæus* et *le matin du* 14 *au* 15 *de dius*, de même qu'il a marqué *le matin du* 27 *au* 28 *de thoth* et *le matin du* 9 *au* 10 *de thoth* dans les dates égyptiennes de ces deux mêmes observations. Au lieu de cela, il a dit simplement : *le point du jour du* 5 *d'apellæus*, et *le point du jour du* 14 *de dius*. Pourquoi? Parce que, ces deux jours chaldéo-macédoniens ayant commencé au coucher du soleil précédent, les matins des deux observations n'étaient pas sur la limite de deux jours chaldéo-macédoniens consécutifs, tandis qu'ils étaient chacun sur la limite de deux jours égyptiens commençant au lever du soleil.

En résumé, M. de Gumpach a basé sa restitution partielle du calendrier lunisolaire chaldéo-macédonien sur quatre principes ; mais ces principes sont de pures hypothèses, dont la première se trouve être vraie, et dont les trois dernières sont certainement fausses.

CHAPITRE III.

Que le calendrier chaldéo-macédonien, tel que M. de Gumpach a cru le restituer, ne satisfait à aucune des trois dates citées par Ptolémée.

Comparons maintenant le calendrier de M. de Gumpach avec les trois dates citées par Ptolémée : il ne résistera pas à cette épreuve décisive.

Ideler (3) a fort bien dit que puisqu'une observation faite au point du jour du 5 d'apellæus de l'an 67 est rapportée par Ptolémée à une

(1) IIe partie, chap. III.
(2) Voyez plus haut, Ire partie, chap. I.
(3) *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 396.

date qui équivaut au 19 novembre de l'an bissextile 245 avant Jésus-Christ, il faut que le premier jour d'apellæus ait commencé cette année-là le 14 novembre, et que, puisqu'une observation faite au point du jour du 14 de dius de l'an 75 est rapportée à une date qui équivaut au 30 octobre de l'an bissextile 237 avant Jésus-Christ, il faut que le premier jour de dius ait commencé cette année-là le 16 octobre. Enfin, puisqu'une observation faite dans la nuit du 5 de xanthicus de l'an 82 est rapportée à une date qui équivaut, non pas au 1er mars, comme le dit Ideler, mais bien certainement au 29 février (1) de l'an bissextile 229 avant Jésus-Christ, il faut que le premier jour de xanthicus ait commencé cette année-là, non pas le 26 février comme le dit Ideler, mais bien le 25.

Au contraire, d'après le calendrier de M. de Gumpach (2), le premier jour d'apellæus de l'an 67 aurait commencé le 15 novembre de l'an 245, au lieu du 14; le premier jour de dius de l'an 75 aurait commencé le 17 octobre de l'an 237, au lieu du 16; et le premier jour de xanthicus de l'an 83, au lieu de l'an 82, aurait commencé le 26 février de l'an 229, au lieu du 25. Pour les deux premières dates, Ideler avait raison : M. de Gumpach ne l'a pas suivi. Pour la troisième date, Ideler s'était trompé en ce qui concerne le jour : M. de Gumpach s'est approprié cette erreur, en y ajoutant une erreur d'année. Commençons par les erreurs de jour.

Il est vrai que M. de Gumpach fait commencer le jour chaldéo-macédonien avec le lever du soleil, tandis qu'Ideler le fait commencer, comme nous, avec le coucher du soleil. Mais nous venons de montrer (3), par les expressions mêmes de Ptolémée, qu'en cela M. de Gumpach s'est trompé. Du reste, que les jours ou nychthémères du calendrier chaldéo-macédonien commencent au lever ou au coucher du soleil, cela est tout à fait indifférent pour l'interprétation de nos trois dates. En effet, ce sont des observations *nocturnes*. Or, dans une hypothèse comme dans l'autre, chaque nuit appartiendra toujours tout entière au jour ou nychthémère qui aura commencé avant cette nuit, le matin ou le soir d'un même jour julien. Par exemple, quand Ptolémée dit qu'une observation de Mercure a été faite au point du jour, le 5 d'apellæus de l'an 67, et quand il ajoute une date en jours et

(1) Voyez plus haut, Ire partie, chap. I, et surtout la note A à la fin de ce mémoire.

(2) *Ibid.*, p. 47-51.

(3) IIe partie, chap. II.

mois égyptiens et en années de l'ère de Nabonassar, d'où il résulte que le temps de l'observation correspond au matin du 19 novembre julien de l'an 245 avant Jésus-Christ, il est évident que l'observation, faite avant le lever du soleil, appartient au jour chaldéo-macédonien qui a commencé le 18 novembre, au lever ou au coucher du soleil, peu importe; et pour que cela soit, il faut que le mois apellæus ait commencé le 14 novembre, soit au lever, soit au coucher du soleil. Si ce mois avait commencé le 15 novembre au lever du soleil, comme dans le calendrier de M. de Gumpach, alors le 5 d'apellæus aurait commencé le 19 novembre au lever du soleil; mais alors l'observation, faite au point du jour, n'appartiendrait pas, comme M. de Gumpach le croit par distraction, au 5 d'apellæus; elle appartiendrait au 4, qui finirait le 19 novembre au lever du soleil. De même, quand Ptolémée dit qu'une observation de Mercure a été faite au point du jour, le 14 de dius de l'an 75, et quand il ajoute une autre expression de cette date, qui répond au matin du 30 octobre julien de l'an 237 avant Jésus-Christ, il est évident que le mois dius a dû commencer le 16 octobre, au lever ou au coucher du soleil, peu importe; et M. de Gumpach a tort de se croire d'accord avec Ptolémée en faisant commencer le mois dius le 17 octobre au lever du soleil; car alors le 14 de dius aurait bien commencé le 30 octobre, mais au lever du soleil, c'est-à-dire après l'heure de l'observation de Mercure, et par conséquent cette observation aurait appartenu au 13 de dius et non au 14. La troisième observation, qui concerne Saturne, a été faite le soir du 5 de xanthicus de l'an 82. Si la seconde expression de cette date, chez Ptolémée, répondait au soir du 1er mars julien de l'an 229, comme Ideler et M. de Gumpach l'ont cru par suite d'une erreur de calcul, alors, en effet, ce mois aurait bien commencé le 26 février, ainsi qu'il est marqué dans le calendrier de M. de Gumpach. Mais nous avons vu (1) que l'observation appartient au soir du 29 février, et par conséquent le mois a commencé le 25 février. Voilà donc trois dates qui sont en erreur d'un jour chacune dans le calendrier de M. de Gumpach, sans que ce savant s'en soit aperçu.

Mais, en outre, sur cette troisième date, M. de Gumpach a commis une seconde erreur. Car, dans son calendrier, ce mois xanthicus se trouve appartenir à l'an 83 de l'ère. Voilà donc ce calendrier en défaut une quatrième fois : sur trois dates, quatre erreurs, c'est

(1) Ire partie, chap. I ; et note A ci-après.

beaucoup. Cette fois, M. de Gumpach s'est aperçu qu'il était en contradiction avec le texte de Ptolémée : il s'est tiré d'affaire, en supposant qu'il faut, malgré les éditions et les manuscrits, effacer 82 et lire 83 dans ce texte. Mais il est plus naturel de supposer que le calendrier de M. de Gumpach, qui s'est trouvé trois fois en défaut sur trois dates, l'est ici une quatrième fois, d'autant plus que la cause de ces quatre erreurs est évidente.

Les deux premières dates sont fausses dans ce calendrier, parce que les mois y commencent après la première apparition observable du croissant lunaire, tandis que, dans le vrai calendrier chaldéo-macédonien, les mois étaient réglés par un cycle qui en plaçait les commencements plus près de la néoménie (1). La troisième date est doublement fausse dans ce même calendrier : 1° parce que M. de Gumpach y a suivi une erreur commise par Ideler, en ce qui concerne le jour du mois julien correspondant; 2° parce qu'il a fait commencer les années vers l'équinoxe du printemps, tandis que, dans le vrai calendrier chaldéo-macédonien, elles commençaient vers l'équinoxe d'automne, comme cette date le prouve. Alors, en effet, le mois xanthicus étant le sixième mois de l'année, le cinquième jour de xanthicus, correspondant au 29 février de l'an julien 229, appartenait bien à l'an 82 de l'ère chaldéo-macédonienne commencée à l'automne de l'an 311. Il n'y avait, pour M. de Gumpach, qu'un seul moyen de vérifier si l'époque de cette ère était celle qu'il avait imaginée, c'est-à-dire le printemps de l'an 311, ou bien celle qui est indiquée par l'ordre des mois macédoniens, c'est-à-dire l'automne de cette même année. Cet unique moyen de vérification a donné tort à la supposition gratuite et invraisemblable de M. de Gumpach. Alors M. de Gumpach a changé le texte qui résolvait la question contre lui. Avec un pareil procédé, on est sûr de se donner toujours raison, mais uniquement à ses propres yeux.

CHAPITRE IV.

Que le calendrier chaldéo-macédonien n'était pas un calendrier chaldéen, et que par conséquent ce calendrier ne vient nullement à l'appui de l'opinion d'après laquelle le calendrier national des Chaldéens aurait été lunisolaire.

La conquête macédonienne en Asie a établi chez une grande partie des peuples conquis, et notamment chez les Babyloniens,

(1) Voyez plus loin, III° partie, chap. I.

l'usage des noms macédoniens des mois. Chez les Babyloniens, dont l'usage national était de commencer le jour au lever du soleil, la conquête macédonienne a introduit, comme nous l'avons prouvé (1) par les expressions mêmes de Ptolémée, l'usage grec de commencer le jour au coucher du soleil. Chez ces mêmes Babyloniens, dont l'usage national était de commencer l'année au printemps, elle a introduit, comme nous venons de le voir (2), l'usage macédonien de commencer l'année à l'automne; elle a établi ou maintenu ce même usage chez beaucoup de peuples asiatiques (3). En Égypte, le calendrier solaire national a prévalu, et pourtant le calendrier lunisolaire macédonien figure, à côté du premier, un siècle et demi après la conquête, dans l'inscription grecque de Rosette (4). Il est donc vraisemblable *à priori* que le calendrier chaldéo-macédonien, avec ses noms macédoniens des mois, était macédonien et non chaldéen par sa forme. Afin de prouver le contraire, M. de Gumpach a construit tout exprès un calendrier prétendu chaldéo-macédonien, d'après les principes qu'il a cru être ceux des Chaldéens; ensuite il y a placé les trois dates chaldéo-macédoniennes citées par Ptolémée, et il a conclu que ce calendrier, où, suivant lui, ces dates se plaçaient si bien, était celui d'après lequel elles avaient été réellement écrites. Mais nous avons montré (5) qu'aucune de ces trois dates ne peut s'y placer convenablement, et que la discordance de ces trois dates avec ce calendrier résulte précisément des principes, chaldéens ou supposés tels, d'après lesquels M. de Gumpach a cru devoir le construire. Par conséquent, son argument se retourne précisément contre sa thèse. Par conséquent aussi, sa prétention (6) d'avoir prouvé en fait, par l'existence même du calendrier chaldéo-macédonien, que M. Letronne s'était trompé en soutenant que le calendrier antique des Chaldéens était solaire, cette prétention, dis-je, se trouve renversée; et la thèse de M. Letronne, dont nous avons fait la nôtre en soumettant la question à un nouvel examen, subsiste dans les termes où nous l'avons établie (7). Cependant, parmi les objections de M. de Gumpach contre cette thèse, il en est une dont nous avons ajourné la réfutation. Nous nous garderons bien de l'oublier, quand

(1) IIe partie, chap. II.
(2) IIe partie, chap. III.
(3) Voyez Ire partie, chap. III et IV.
(4) Voyez Ire partie, chap. IV.
(5) IIe partie, chap. III.
(6) *Zeitrechnung der Babylonier und Assyrer*, p. 54-56.
(7) Voyez Ire partie, chap. II.

nous reprendrons la question dans le dernier chapitre de ce mémoire; car cette objection nous fournira une preuve de plus en faveur du caractère purement solaire du calendrier chaldéen. Mais auparavant nous allons restituer le calendrier chaldéo-macédonien, et cette restitution sera la confirmation irréfragable des vues que nous venons d'exposer sur l'origine macédonienne et la nature de ce calendrier.

TH. HENRI MARTIN,

Doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, correspondant de l'Institut.

(*La suite au prochain numéro.*)

ERRATA

de la Ire partie de ce Mémoire (numéro du 15 juillet).

P. 210, *l.* 18, *au lieu des mots :*

.... élaphébolion, 9e mois....

Lisez :

.... munychion, 10e mois....

P. 210, *l.* 19-21, *au lieu des mots :*

.... avec pyanepsion, 4e mois athénien de la 69e année de la 2e période callippique, vers le 24 septembre au soir (4), *deux jours avant l'équinoxe d'automne*, qui....

Lisez :

.... deux jours plus tard que mæmactérion, 5e mois de la 58e année de la 2e période callippique, vers le 26 octobre au soir (4), *à la première nouvelle lune après l'équinoxe d'automne*, équinoxe qui....

P. 211, 3e *ligne d'en bas, au lieu des mots :*

.... au 24 septembre, et aucun n'est postérieur au 16 octobre....

Lisez :

.... au 11 octobre, et aucun n'est postérieur au 26 octobre....

NOTICE

SUR

LE MUSÉE DES ANTIQUES DE LA VILLE DE BORDEAUX.

Le *Musée des Antiques* que possède la ville de Bordeaux est loin sans doute d'offrir la richesse que présentent les collections formées dans les capitales de l'Europe ou dans diverses villes de l'Italie ; il renferme cependant bien des objets dignes, de la part de l'archéologue, de plus d'attention qu'ils n'en ont obtenu jusqu'ici.

Il occupe trois salles dans l'*Hôtel du Musée*, vaste édifice situé dans le plus beau quartier de la ville, et qui, avant la révolution de 1789, était la propriété de l'Académie des belles-lettres, sciences et arts. Cet hôtel renferme aussi la bibliothèque publique et le cabinet d'histoire naturelle. Deux des pièces accordées aux antiques sont de peu d'étendue ; toutes sont froides, tristes, mal éclairées ; l'espace manque. L'administration municipale a le projet de faire construire un local où ces diverses collections scientifiques seront bien mieux logées qu'elles ne le sont aujourd'hui ; mais l'exécution d'un pareil dessein ne saurait en tout cas être prochaine.

Les antiques sont assez bien classés ; il n'en existe point de description imprimée. Un inventaire manuscrit se trouve aux bureaux de la mairie, mais c'est un travail administratif plutôt qu'archéologique. Le conservateur actuel, M. Léo Drouin, dessinateur habile et archéologue zélé, s'occupe de rédiger un livret qui donnera aux visiteurs du musée quelques explications sur les objets devant lesquels ils arrêteront leurs pas. Un catalogue raisonné et fort détaillé avait été entrepris, mais il n'a pas été achevé et il s'en est tenu à un petit nombre de monuments. Nous en reparlerons.

En fait de travaux récents sur les antiquités du musée (1), il faut

(1) Élie Vinet (*Antiquités de Bordeaux et de Bourg*, 1574, in-4°), de Lurbe (*Chronique bourdelaise*, 1594, 1619, 1672), Venuti (*Dissertation sur les anciens monuments de la ville de Bordeaux*, 1754), don Devienne (*Éclaircissements sur plusieurs antiquités trouvées à Bordeaux en* 1756, 1757), ont parlé des antiquités découvertes à Bordeaux, mais d'une façon incomplète et avec bien peu de critique. Il existait jadis

se borner à mentionner ceux de M. Jouannet, bibliothécaire de la ville, décédé en 1844. Ils sont consignés dans la *Statistique du département de la Gironde*, 1837-1843, 3 tomes in-4°, et dans plusieurs mémoires insérés dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux* (années 1827, 1829, 1831 et 1840). Ils nous ont servi dans le cours de notre travail; nous avons fréquemment reproduit les descriptions exactes et précises qu'ils renferment. Notre but est d'ailleurs de nous borner à donner une idée sommaire du musée que nous visitons; nous n'abordons pas les discussions que tel ou tel monument pourrait fort bien soulever. Les antiquités réunies à Bordeaux proviennent des fouilles faites dans le sol de la ville ou dans les anciens cimetières qui l'environnaient. Elles appartiennent à l'époque gallo-romaine, depuis le règne d'Auguste jusqu'à la fin du IIe siècle.

Il n'entre point dans notre plan de discuter ici la question souvent controversée de l'origine de Bordeaux; nous nous contenterons de rappeler que, dès l'époque d'Auguste, cette cité avait une importance réelle au point de vue commercial et politique; les *Piliers de Tutèle*, démolis sous Louis XIV d'une façon si déplorable afin de faire place à une citadelle dont il ne reste plus le moindre vestige (1); l'amphithéâtre connu sous le nom de *Palais Galien* (2)

à Bordeaux des collections d'antiques formées à grands frais, et qui ont été dispersées, sans qu'on puisse aujourd'hui découvrir le sort des monuments qu'elles renfermaient. Le conseiller Florimond de Remond, le maréchal d'Ornano, le cardinal de Sourdis possédaient des galeries qui ne subsistent plus depuis longtemps, et dont la trace est perdue. Le goût qui animait ces personnages éminents inspirait aussi un homme d'une condition plus modeste et établi dans une ville voisine, ainsi que l'apprend l'*Indice du cabinet du sieur Veyrel, apothicaire à Xaintes, avec un recueil de quelques antiquités de Xaintes, Bordeaux*, 1635, in-4°. Ce volume, devenu excessivement rare, n'est guère connu que de titre; la bibliothèque publique de Bordeaux ne le possède pas.

(1) On trouvera des détails sur ce bel édifice dans le *Vitruve* de Perrault, dans l'*Histoire de Bordeaux* de dom Devienne, dans le *Musée d'Aquitaine*, 1822-23, t. II, p. 24, 240; t. III, p. 194.

(2) Voir au sujet de cet édifice, Claude Chastillon, *Topographie françoise;* le baron de La Bastie, *Mém. de l'Académie des Inscriptions*, 1737, t. XII, p. 239-249; Montfaucon, *Antiq. expl.*, t. III, part. II, p. 260; dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*, 1771, in-4°, p. 17; *Description générale de la France*, par de Laborde, Guettard, etc., 1781, Bordeaux, p. 1, 2, 3; Millin, *Voyage dans les dép. du midi*, t. IV, p. 622; du Barry, *Recherches sur les amphithéâtres du Midi* dans les *Mém. de la Société archéologique de Toulouse*, 1834, in-4°, t. II, p. 79 et 104-106; Jouannet, *Statistique de la Gironde*, 1837, t. I, p. 247-249; de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, IIIe partie, 1838, p. 474-477 et pl. XLII; Bordes, *Hist. des monuments anciens et modernes de Bordeaux*, 1845, 4°, p. 21.

et dont il subsiste encore quelques débris remarquables, les vers bien connus d'Ausone, tout atteste l'opulence et la prospérité de l'ancienne *Burdigala*. Les arts y furent cultivés avec zèle.

Le plus intéressant des monuments que nous ait légués cette époque reculée est sans doute un autel quadrilatère en marbre gris des Pyrénées (inscrit sous le n° 148), offrant sur sa face antérieure l'inscription votive par laquelle les Bituriges associèrent le culte d'Auguste à celui du génie protecteur de leur cité. Elle a fait connaître positivement le véritable nom des premiers habitants de Bordeaux. Elle est conçue en ces termes : *Augusto sacrum et genio vivitatis Bit. Viv.* (Nous jugeons inutile d'en donner ici le fac-simile). Sur la face opposée on voit en demi-relief une couronne de chêne avec bandelettes ; sur la face latérale droite un préféricule, et sur celle à gauche une patère ronde ayant au centre la figure d'un génie ailé. La table de l'autel est décorée de chaque côté d'un rouleau de laurier. A chaque extrémité de ce rouleau est sculpté un masque rond dont les traits sont agréables. Ce monument, bien traité dans tous ses détails, fut trouvé au xve siècle, lors de la construction du château *Tropeyte* (appelé ensuite château Trompette, démoli en 1816).

Le musée possède un autre autel (n° 19) dédié à une divinité peu connue :

S. SIRONAE
ABDVCIER
TOLETI. FIL
V. S. L. M.

Gruter a publié une inscription trouvée à Rome et qui associe le culte de cette déesse à celui d'Apollon *Grannus*. Orelli a réuni dans son *Amplissima Collectio* (*Turici*, 1828) trois inscriptions relatives à Sirona (n°s 2000, 2047, 2049).

Abducier et *Tolet* sont des noms gaulois ou étrangers. Cet autel a 1 mètre de hauteur et 35 centimètres de large ; la lettre et le travail sont d'un style barbare.

Un autel très-mutilé présente une figure d'homme drapée à mi-corps. On a cru y reconnaître le dieu de la médecine. Cette figure tient un objet qui peut passer pour le muid placé ordinairement sur la tête d'Esculape ; derrière cette figure on aperçoit un serpent. Une des faces latérales est ornée d'une tête de bélier décorée de bandelettes ; l'autre représente une tête de Méduse.

Il faut accorder une attention spéciale à un bloc quadrilatère

sculpté sur trois de ses faces (n° 31) ; Millin l'a reproduit dans l'atlas de son *Voyage dans les départements du midi*, pl. LXXVII ; le bas-relief de la face antérieure représente l'arrivée de Ganymède dans l'Olympe. Jupiter assis sur son trône et tenant la haste de la main gauche pose la droite sur l'épaule du jeune berger qui n'a d'autre vêtement qu'un bout de draperie descendant du haut de l'épaule le long du bras, et qui est reconnaissable à son bonnet phrygien et à sa houlette. Jupiter a le corps et les bras nus, mais un manteau partant de l'épaule gauche va draper le bas du torse. Entre les deux personnages le sculpteur a placé un aigle aux ailes étendues. Une des faces latérales représente Léda debout et nue ; une légère draperie est passée autour de son bras droit ; la main gauche est posée sur le cou du cygne. Sur la face opposée, on reconnaît Junon au paon et à la haste ; elle est vêtue de la tunique et du *peplum* dont une partie, abandonnée au vent, forme une espèce de nimbe autour de sa tête. La déesse, appuyée sur un autel, se retourne avec vivacité. L'exécution de ces bas-reliefs est d'un vrai mérite ; leur composition est gracieuse. Le bloc a 85 centimètres de hauteur. Il fut découvert en 1804. Le sujet relatif à Jupiter et l'image de Junon ont été gravés dans le *Musée d'Aquitaine*, 1822, t. II, p. 169.

On trouve dans l'*Atlas* de Millin la reproduction d'un autre bas-relief assez curieux. Un Faune ityphallique s'y montre jouant d'une double flûte devant une statuette du dieu des jardins ; devant lui se dresse un serpent (1).

En creusant, en 1839, un passage souterrain aux environs de l'Hôtel de ville, on a dû traverser les fondations de l'ancienne enceinte de Bordeaux, et, dans cette vieille muraille, on a rencontré divers membres d'architecture qui ont dû appartenir à un même monument d'ordre corinthien et de proportions colossales. Le musée s'est enrichi de ces restes de pilastres, de chapiteaux, d'architrave ; le plus précieux de ces débris est un reste de frise (n° 161) ayant 2 mètres 28 de longueur sur 96 centimètres de hauteur. Il est orné d'un bas-relief dans lequel quatre figures, d'une très-forte saillie et de la hauteur de la frise, représentent quatre hommes sortant d'une forêt d'où ils emportent un tronc d'arbre ébranché. Trois de ces hommes opèrent le transport au moyen d'un long câble passé autour du tronc ; le quatrième semble diriger la manœuvre. Le sculpteur a choisi le moment où ce personnage vient de transmettre

(1) Deux pierres gravées montrent : l'une une femme devant une image de Priape ; l'autre un satyre jouant de la double flûte. (*Galerie de Florence*, par David, t. II, pl. LXVIII et LXXX.)

l'ordre qu'il a reçu de se mettre en route ; c'est du moins ce qu'indiquent son mouvement, la pose de son bras et sa figure tournée vers la forêt. L'ordre s'exécute, mais l'action est successive ; le câble, vigoureusement déjà tendu par le premier porteur, flotte encore un peu dans la main gauche du second, et c'est seulement de la droite qu'il seconde son camarade ; le troisième tire à lui le câble détendu. Les efforts, les mouvements divers de ces personnages sont fortement accusés et bien sentis. Leur chevelure est très-courte, leurs jambes sont nues ; ce sont des esclaves. Leur étroite tunique est retenue par une ceinture et ne dépasse point le genou ; sa partie supérieure, rejetée sur l'épaule, laisse nu le reste du corps. La forêt dont ils sortent est indiquée par deux arbres dont on voit encore quelques feuilles comparables à celles du platane. Un des deux troncs forme à droite le bord latéral du bloc ; l'autre dont on ne voit plus que la naissance, s'élevait devant la cuisse gauche du premier personnage. M. Rabanis, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux, a fait de ce monument l'objet d'une dissertation savante intitulée : *Recherches sur les Dendrophores et sur les corporations romaines en général pour servir à l'explication d'un bas-relief trouvé à Bordeaux*, Bordeaux, H. Faye, 1841, in-8°, 71 pages et une planche lithographiée.

Une partie fort considérable des monuments antiques conservés au musée de Bordeaux se compose de cippes funéraires ; ils bordaient la voie antique sous les remparts au nord et à l'ouest de la ville. Ils ressemblent, pour le style et pour la lettre, à ces autels funéraires que les Romains ont laissés en si grand nombre dans toute l'Italie. La plupart sont formés d'une seule pierre quadrangulaire compris le couronnement et la base qui sont ordinairement décorés de quelques filets à leur saillie. La partie antérieure du couronnement figure quelquefois un petit fronton entre deux oreilles ; c'est assez souvent sur les oreilles que se trouve le *Diis Manibus* (D. M.). Au milieu de la table et au sommet du cippe se voit un cratère ou coupe creusée dans la pierre. L'inscription est gravée sur la face principale ; l'une des faces latérales présente tantôt l'*ascia*, tantôt les instruments de la profession du mort.

Nous signalerons deux jolis cippes trouvés en 1828 dans les fouilles faites rue de l'Intendance. L'un (n° 487) est érigé à la jeune Aria Priscilla, morte à quinze ans ; l'autre (n° 490) à la Gauloise Aveta, décédée à quarante ; le buste qui occupe la niche de ce dernier cippe est traité avec beaucoup de soin ; la tête, vue de face, présente des traits réguliers et agréables. (Elle est lithographiée dans

le *Recueil de l'Académie de Bordeaux*, 1829, pl. IV.) Quant à la jeune Priscilla, elle est représentée en pied, coiffée comme Faustine jeune l'est sur ses médailles; elle est vêtue de la stola et par-dessous, d'une tunique à longs plis qui tombe jusqu'à la pointe des pieds. Ses bras sont nus; elle tient de la main gauche un miroir rond à long pied et de la droite un peigne. Le visage a malheureusement été un peu dégradé; le reste du monument est très-bien conservé. (Il a été lithographié par M. Lacour, même *Recueil*, pl. III).

Il ne faut pas oublier une espèce de cippe haut de 80 centimètres et formé du corps d'un serpent roulé sur lui-même et formant six anneaux superposés. La tête manque; elle était de rapport, et d'après la direction du trou profond et carré qui en recevait l'attache, il y a lieu de croire qu'elle était un peu redressée. Ce reptile repose sur une petite base carrée (même *Recueil*, fig. 6, pl. VI).

Accordons aussi une mention succincte aux cippes suivants :

N° 212. Érigé aux mânes de *Tiber* ou *Tiberus*, mort à dix-sept mois; il représente l'enfant caressant un oiseau.

N° 204. Dédié aux mânes de *Verecunda*; il montre sous l'inscription le buste d'un vieillard tenant un lacrymatoire.

N° 237. Figure d'un jeune homme tenant un chien. L'inscription très-dégradée appartient à la famille *Cintugena*.

N° 228. Figure de femme, tenant d'une main des fruits et des fleurs dans une corbeille, de l'autre un miroir rond muni d'un long pied (lithographiée dans le même recueil, 1827, pl. III). L'inscription n'est pas terminée, mais les noms *d'Axulo* et de *Cintugen* rangent ce petit monument dans la classe des tombeaux gaulois. L'ascia est représentée sur une des faces latérales du fronton.

Des inscriptions parfois fort lisibles, parfois presque entièrement effacées, accompagnent tous ces monuments. Trente d'entre elles ont été publiées par M. Jouannet (*Recueil de l'Académie*, 1827); sur ce nombre il en est treize où l'on ne voit figurer que des noms gaulois, cinq où le nom gaulois du principal personnage est précédé d'un prénom latin, douze où se trouvent mêlés ensemble des noms latins et des noms gaulois. Parmi ces derniers on remarque ceux de *Batrusco*, *Atioxtus*, *Penticeius*, *Veverioca*, *Apalausir*, *Nemetocena*, *Syntropo*, *Mimantusa*, etc (1).

(1) Cinquante-huit autres inscriptions funéraires sont reproduites dans le même recueil, 1829. Elles pourraient donner lieu à des observations intéressantes; M. Rouard, dans son Traité : *de l'importance de l'épigraphie en général et de l'épigraphie locale en particulier*, Aix, 1849, a montré de quel profit pourraient être pour la science ces antiques débris.

Indépendamment des objets que nous avons déjà mentionnés, l'archéologue qui visitera le musée s'arrêtera devant le n° 102, petit monument sur la face antérieure duquel ont été pratiquées deux niches encadrées et transversales; le cadre supérieur représente un enfant à cheval; il est vêtu de la cucule et tient de la main droite un soc de charrue. Le bas-relief inférieur présente deux bœufs dételés se dirigeant du même côté que le cavalier. Ce cippe est lithographié dans le *Recueil de l'Académie*, 1829, ainsi que les deux suivants :

Femme assise, vêtue de la tunique, ayant dans la main droite une urne ronde et dans la gauche des tablettes.

Vieillard nu à mi-corps, tenant un outil de chaque main et sculptant un cippe. La tête est en partie chauve, la barbe touffue; le mouvement du corps et des bras est plein de vérité; l'expression de sa figure est pensive et saisissante.

Deux autres cippes avaient été dessinés, mais la planche n'en a point été tirée; ce sont les n°s 209, un jeune homme, à cheveux bouclés, vêtu de la saye à manches fort longues, sacrifiant sur un autel, et 43, un homme tenant un fouet de la main droite et portant sur l'épaule gauche une sacoche à franges.

Un certain nombre de statues antiques sortirent en 1594 des ruines de *Burdigala*. Le chroniqueur de Lurbe en mentionne une qui, selon une attribution hasardée sans doute, représentait Messaline; expédiée en 1686 à Louis XIV pour décorer les jardins de Versailles; elle périt dans un naufrage.

Vouée à un sort moins funeste, une statue qu'on prétend, d'après des indices bien vagues, représenter le triste époux de l'impudique impératrice, nous est restée. Elle est d'un beau travail; la tête est rapportée; les draperies, la chaussure, le scrinium sont semblables en tout point aux vêtements et aux accessoires d'une foule d'autres statues romaines. Elle a été gravée avec beaucoup de goût dans le *Musée d'Aquitaine*, t. III, p. 89.

Le musée possède deux statues en marbre blanc qui méritent tous les regards. Elles sont mutilées. L'une des deux, celle qui a le moins souffert, offre encore un très-beau modèle de la toge romaine et de l'agencement de ses plis. D'après quelques inscriptions sorties des mêmes fouilles que Gruter a comprises dans son recueil et que Venuti a interprétées, on crut que ces statues représentaient les deux fils de Germanicus, Drusus et Néron, mais des inscriptions fracturées et incomplètes, trouvées séparées des statues, ne présentent aucune certitude à cet égard.

Une jolie statue découverte en 1782 est digne d'attention. Les

mains sont détruites ; la tête rencontrée assez loin est peut-être d'emprunt, quoiqu'elle s'ajuste assez bien ; mais la pose gracieuse de cette figure, les longs plis de la tunique, ceux du manteau que le bras droit serre légèrement contre le corps, le mouvement du corps lui-même parfaitement senti sous la draperie, le fini du pied gauche, seule partie où le nu se montre à découvert, tout dans ce joli monument porte le cachet de l'élégance et du goût. M. Jouannet pense qu'il représentait une femme tenant une urne ou une lyre ou peut-être des offrandes.

Quelques autres statues sont trop mutilées pour que nous nous y arrêtions, mais deux statuettes, d'un travail remarquable, ne doivent pas être oubliées. L'une, en argent, offre l'image d'un philosophe grec vêtu du pallium ; il tient un écrit déroulé ; il est assis et il paraît plongé dans une méditation profonde ; le corps, la tête, le manteau, tous les accessoires sont rendus avec beaucoup d'esprit. Elle a 20 centimètres de hauteur et elle fut trouvée en 1810. L'autre statuette représente une femme assise, vêtue d'une large tunique et d'un ample manteau ; les bras manquent ainsi que la tête, mais les draperies, le siége, tous les détails, sont traités avec vérité et avec grâce.

Les images de Mercure se sont rencontrées fréquemment dans le midi de la France, ainsi que l'observe M. Du Mége (*Description du musée des Antiques de Toulouse*, 1834). Plusieurs statuettes de ce dieu, trouvées à diverses époques, à Bordeaux ou aux environs, démontrent l'existence d'un culte répandu. Une figurine de bronze, découverte en 1791 (n° 321), montre Mercure sous les traits d'un jeune homme nu, sans talaires et sans pétase ; de la main droite il tient une bourse ; sa gauche était armée d'un caducée aujourd'hui brisé. Le style de ce petit monument est gracieux.

Une statuette en argile (lithographiée dans le *Musée d'Aquitaine*, t. II, p. 146), montre Mercure debout, appuyé contre une borne, la main droite en repos sur le caducée retourné ; la gauche tient une bourse de dimension peu commune.

Nulle inscription n'est venue établir que les Bituriges Vivisques rendissent des hommages à Hercule ; mais, en 1832, en fouillant l'emplacement d'une maison située presque sur le mur de l'antique enceinte de Bordeaux, des ouvriers rencontrèrent un égoût d'où furent retirés les débris d'une statue en bronze plus grande que nature. On crut d'abord y reconnaître un athlète, mais les connaisseurs les plus judicieux y découvrirent facilement une image d'Hercule. « Ce sont les cheveux, la barbe, le dos musculeux, les

formes athlétiques du fils de Jupiter. Des griffes et partie d'une peau de lion encore attachées au bras gauche semblent ne devoir laisser aucun doute à cet égard ; cependant on pourrait voir dans cette statue un portrait sous les traits d'Hercule. » (Jouannet.) Cette statue, inscrite sous le n° 322, est d'un fort beau travail ; malheureusement elle est mutilée de la façon la plus déplorable ; les deux jambes manquent ainsi qu'une cuisse ; le bras gauche est rompu ; le bras droit, séparé du tronc, a été cassé en deux à la naissance du coude et la main a été déformée sous des coups redoublés.

On croit aussi reconnaître Hercule dans un très-beau fragment de bas-relief, découvert en 1839, non loin du bas-relief des Dendrophores. La figure dont il ne subsiste plus qu'une portion est de profil ; le dos est de trois-quarts. De la droite le dieu tenait son arme habituelle dont la terrible masse est conservée ; de la gauche il traînait quelque monstre. C'est du moins ce que semble indiquer la pose d'un bras musculeux que l'on voit encore jusqu'à la moitié de l'avant-bras.

Les tombeaux antiques mis au jour et fouillés indiscrètement après dix-huit siècles de repos, ont livré une foule d'objets de petite dimension qui sont venus s'étaler dans le *Musée*. On a découvert un grand nombre de fibules en cuivre ; les plus communes consistent en un simple fil de ce métal ; les unes représentent des roues pleines ou à rayons, d'autres des fleurs, d'autres divers ornements ; quelques-unes ont été émaillées en rouge, en bleu, en blanc, mais le temps a fait disparaître presque entièrement tous ces émaux.

Les Bituriges avaient recours aux amulettes. Une racine de bois de cerf, une pointe d'andouillet, deux dents de cheval, trouées pour être suspendues et portées, ont été trouvées dans les sépultures de Terre-Nègre. C'est du même endroit que proviennent trois amulettes phalliques d'une forme assez étrange qu'a retracées le *Recueil de l'Académie de Bordeaux*, 1831, IIe planche, n°s 17, 18 et 19.

Nous avons remarqué deux miroirs métalliques entiers de forme carrée. L'un fut trouvé dans une coupe ; il est de fort petite dimension ; l'autre se rencontra sur la face d'une tête appartenant à un squelette de femme ; le cuivre paraît former la base de la composition de ces miroirs qui n'ont reçu le poli que d'un côté. Nous laissons à l'écart des agraffes, des clous de cuivre dont la tête est ornée, tantôt d'un petit bouton de verre coloré, tantôt d'une petite

feuille en relief, des anneaux qui formeraient peut-être matière à quelques additions au gros volume de Fortunius Licetus (1).

Les vases trouvés dans les sépultures forment une classe nombreuse et intéressante dans le musée de Bordeaux.

Ils sont d'une grande simplicité, mais la forme en est habituellement d'une pureté gracieuse. Les uns présentent sur toute leur hauteur des cannelures transversales; d'autres ont seulement un bandeau cannelé. Il en est qui sont ornés de filets entre lesquels l'ébauchoir traça des hachures tantôt disposées avec symétrie, tantôt dépourvues de régularité. La plupart portaient un couvercle sans gorge, un peu bombé, muni au centre d'un grand bouton plat; ce couvercle était retourné, le bouton vers l'intérieur, comme si l'on voulait opposer un obstacle à la main qui aurait voulu ouvrir l'urne. Avec les cendres et les ossements déposés dans les vases, on a trouvé assez fréquemment divers objets tels que médailles, fibules, et petits vases de verre de l'espèce de ceux qu'on nomme lacrymatoires. Le musée possède aussi des urnes découvertes dans les *tumuli* des Landes. Celles-ci sont en général petites, mal fabriquées et mal cuites; elles n'ont pas de couvercle, et, pour la plupart, elles annoncent l'enfance de l'art. Il y en a cependant plusieurs à goulot étroit qui sont façonnées avec goût. Voici l'indication de celles qui méritent le mieux qu'on s'y arrête:

N° 176. Grande urne rouge annulée transversalement et munie de deux anses.

N° 193. Urne remarquable par son beau vernis noir, ses cannelures et l'élégance de sa forme.

Les n°s 182 et 187 présentent pour sujet un sanglier poursuivi par un chien. Les répétitions de ce groupe sont séparées par un petit pégase inscrit dans un cercle entre deux oiseaux et deux palmes.

Le n° 199 offre deux sujets en deux cadres différents; l'un est occupé par des feuillages, l'autre représente un lièvre prenant la fuite. Un petit groupe de deux personnages entre lesquels danse un lapin sépare les répétitions.

N° 171. Deux personnages debout portant la main gauche sur leur tête et séparés l'un de l'autre par un cordon; ils sont répétés quatre fois entre deux petites arabesques.

(1) *De annulis antiquis*, Utini, 1652, folio. Il y a des choses curieuses dans ce livre, mais il est surchargé d'une érudition prolixe et souvent intempestive. L'écrit de Kirchmann, *De annulis liber*, Lugd. Bat. 1672, bien moins long, nous semble plus substantiel.

Dans un vase qu'il a fait lithographier (*Recueil de l'Académie*, 1831, pl. VII, n° 6), M. Jouannet voit une espèce de trophée champêtre, décoré de feuillages; à droite un personnage nu tient une longue palme formant la voûte au-dessus de sa tête, et tombant derrière lui jusqu'aux talons; à gauche, un militaire tient d'une main un bouclier rond, et il élève l'autre main avec un geste qui indique un sentiment d'admiration; tous deux tournés de profil regardent le trophée.

On peut distinguer encore les n°s 195, urne en terre rouge ornée de quelques feuilles jetées sur trois filets; 204, petite urne en forme de barrique, et 206, vase avec un orifice en trèfle; ils étaient en grand nombre à Terre-Nègre; il y en avait en terre blanchâtre, grise, brune, rougeâtre, etc. Les formes variaient; le corps du vase était plus ou moins ventru, plus ou moins élevé, mais l'orifice présentait toujours le même caractère.

Parmi les vases de verre, le n° 237 se distingue par la pureté du verre, par ses petits filets saillants et le peu d'épaisseur des parois.

Le n° 241 est une espèce de gobelet dont le pied était brisé. Même délicatesse de faire, d'ornement et de forme que dans le précédent.

Les marques de fabrique gravées sur les vases d'argile ne nous arrêteront pas longtemps; nous savons que les fabricants bituriges ne tiennent pas un rang assez distingué pour avoir place dans un *Catalogue des artistes de l'antiquité* tels que les ont rédigés MM. Sillig (*Catalogus artificum*, Dresdæ, 1828), Raoul-Rochette (*Lettre à M. Schorn*, *Supplément au cat. des artistes de l'antiquité*, 1845), de Clarac (*Catalogue des artistes de l'antiquité*, 1844), et de Witte (*Noms des fabricants et des dessinateurs de vases peints : Revue de philologie*, 1847, t. II). Le nom d'*Eppius* s'est montré sur divers vases et sur grand nombre de coupes et de patères (ce nom se trouve aussi dans diverses inscriptions du recueil de Gruter, voy. n^os^ CMLXXVIII, 7; DCLXXXI, 7, édit. de 1702). La marque du potier *Nepos* est tout de même fréquente. *I. Albus* et *M. Albus* désigne des potiers dont l'industrie s'exerça surtout sur de fort petites coupes d'un faire gracieux et d'une terre rouge bien manipulée offrant un vernis brillant. Les noms de *Cresimus*, de *Micra*, de *Sifus*, d'*Offatus*, de *Bellinicus*, d'*Ansus*, de *Pairus* indiquent des fabricants gaulois.

Sur bien des vases on ne trouve que des initiales dont l'interprétation ne peut se faire avec certitude; les lettres CCO reviennent souvent sur de grandes patères.

Les lampes trouvées dans les cimetières des Bituriges sont entrées

dans le musée ; elles sont d'une argile rougeâtre, brune ou grise. Toutes ont été moulées à deux coquilles dont l'une a donné la coupe, moitié de l'anse et la partie antérieure du bec ; l'autre, le disque, moitié de l'anse et l'ornement du bec. Les principaux sujets qui les décorent sont : une tête radiée d'Apollon, un aigle sur un foudre, un lapin en repos, une rosace, un coq. Le n° 329 offre un groupe de deux personnages dans lesquels il faut sans doute reconnaître des gladiateurs ; l'un a la ceinture drapée et pour coiffure une espèce de pétase ; devant lui, on met à terre un long glaive posé sur un bouclier retourné ; il a le genou droit sur le sol et paraît attendre la mort. Le second personnage est nu ; un casque rond couvre sa tête ; il tient de la main droite une épée large et courte, de la gauche un bouclier, et il regarde à droite comme s'il épiait le signal de frapper ou d'épargner son antagoniste.

La plupart de ces lampes sont des imitations des lampes romaines. Le n° 336 est une copie de la lampe que représente la première planche (n° 3) des *Lucernæ fictiles* de Passeri (1739-51, 3 vol. in-fol.) Il serait facile de signaler d'autres analogies avec les objets décrits dans ce recueil important, mais ces détails minutieux ne sauraient trouver place ici.

Quelques lampes portent une marque de fabrique, tantôt imprimée par le moule lui-même, dans laquelle la lettre se trouvait en creux, tantôt estampée après la sortie du moule. La marque PI sur le disque du n° 339 et celle C. DESSI, au revers du n° 325, sont dans ce premier cas : leurs lettres en relief sont mal alignées.

Sous le nom de patères on a inventorié de petites coupes évasées, peu profondes, d'une forme élégante, qui durent servir dans les cérémonies funèbres. Elles se trouvaient ordinairement par couple dans les tombeaux ; il était rare qu'il ne s'en rencontrât qu'une seule. Leur argile est d'un rouge sanguin, fine, bien manipulée, recouverte d'un léger vernis qui conserve encore de l'éclat. Il en est aussi d'une terre commune et grossière. Un petit nombre d'entre elles ont l'évasement de leur bord supérieur orné de quatre longues feuilles lancéolées, jetées symétriquement et avec grâce.

Le Musée doit aussi aux tombeaux de l'ancienne population bordelaise des figurines d'une argile fine et blanche, presque réfractaire. Le n° 463 représente une femme nue, et le n° 464 une femme assise sur une espèce de fauteuil tressé, à dossier plein et rond en forme de stalle. Elle a des sandales pour chaussure et pour vêtement une robe longue à manches étroites. Elle allaite deux enfants.

Montfaucon (*Antiq. expliquée*, V, 192) et dom Martin (*Religion des Gaulois*, II, 264) ont publié des figurines presque entièrement semblables, trouvées comme celles-ci dans des tombeaux. Dom Martin a cru voir dans le n° 464 une *Vénus libitine*. M. Jouannet pense au contraire qu'il faut y reconnaître Cérès, et il croit découvrir dans le n° 463 Proserpine en Vénus Libitine (1).

Citons aussi les n°s 469, femme vêtue d'une mante et tenant un mouton entre ses bras; elle est privée de la tête et des pieds; et 473, homme jeune, imberbe, à chevelure courte et bouclée; il a pour vêtement une courte tunique et par-dessus un manteau épais, ouvert de façon à laisser le bras droit libre de ses mouvements. Un petit capuchon qui surmonte le dos de ce manteau lui donne quelque ressemblance avec la *cappe* que portent encore aujourd'hui les bergers des Landes (2).

Qu'il nous soit permis de mentionner ici un objet antique qui n'appartient pas encore, il est vrai, au musée, mais qui y entrera, nous l'espérons, et que de bons juges ont vu avec plaisir. M. Jouannet l'a décrit dans la *Statistique de la Gironde*. C'est une margelle de puits dont le pourtour est orné d'un bas-relief. Haute de 51 centimètres, ayant 1 mètre 18 de diamètre absolu et 0,85 de diamètre intérieur, elle entoure encore le puits d'un petit jardin, rue Lalande, n° 18. Le bas-relief représente quatre barques voguant à la suite l'une de l'autre; chacune est armée d'un mât, d'une grande voile carrée et de rames placées du côté de la proue. Les trois premières ont quatre rameurs; la dernière en a six. Un triton porté sur les eaux précède chaque nacelle et fait retentir sa conque, comme pour annoncer l'arrivée des personnages montés sur les barques. Le triton placé en tête du cortége tient de la main gauche une massue pressée contre son épaule. Dans la barque qui le suit, une femme à moitié nue et presque couchée près de la poupe se penche pour embrasser un petit triton, le seul qui n'ait point de conque. La quatrième barque renferme deux personnages debout; un homme vêtu d'une tunique à manches et recouvert d'un manteau, tient d'une main un rouleau, de l'autre la main d'une femme dont la longue robe est arrêtée par une ceinture; un grand voile qui couvrait sa tête est écarté et laisse voir sa figure. On a conjecturé que le sculpteur avait voulu représenter un cortége nuptial.

(1) Le n° 464 est lithographié dans le *Recueil de l'Académie*, 1831, planche VIII, n° 1, ainsi que le n° 463 (même planche, n° 2), lequel avait déjà paru dans le *Musée d'Aquitaine*, t. II, p. 146.

(2) Cette figurine est lithographiée dans le *Recueil* déjà cité, pl. VIII, n° 4.

Nous terminerons notre coup-d'œil sur le Musée des Antiques en disant quelques mots d'un petit monument qui semble, comme le Palais Galien, se rapporter aux jeux publics que les Romains introduisirent dans le pays. Il s'agit d'une pierre ovoïde, haute de 48 centimètres, ayant 38 centimètres de grand diamètre et dont le pourtour est décoré de bas-reliefs représentant une course de chars dans un cirque ; les chars sont au nombre de trois ; on voit les bornes autour desquelles ils doivent tourner ; ces bornes pyramidales sont surmontées de banderoles et d'une pierre ovoïde dans le genre de l'ove que nous décrivons et qui a probablement servi à couronner une des bornes d'un cirque.

Nous avons dit qu'un catalogue raisonné des antiques du Musée de Bordeaux avait été entrepris ; diverses raisons ont empêché la publication de ce travail qui n'a point d'ailleurs reçu la dernière main ; toutefois les notes nombreuses réunies dans ce but pouvant être de quelque utilité pour les archéologues, nous en placerons ici un échantillon. On s'était proposé de traiter la bibliographie et l'iconographie des sujets représentés sur les monuments antiques conservés à Bordeaux. Voici de qu'elle façon était envisagé le bas-relief relatif à Léda.

Les statues antiques représentent habituellement Léda debout ; de la main droite elle retient le cygne ; de la gauche elle élève son manteau pour le dérober aux regards de l'aigle. Il existe des reproductions fréquentes de ce type très-goûté. On peut citer celles

De la collection Landsdowne à Londres (voy. Clarac, *Musée de sculpture*, III, 400 B, ou 1715 A) ;

Du musée Capitolin (*id.*, III, pl. 412, n° 715) ;

Du musée de Dresde (*id.*,412, n° 717 ; Lipsius, *Collection d'estampes pour la description des antiques de la Galerie électorale* (1803), 188) ;

De la collection Giustiniani à Rome (Clarac, pl. 413, n° 709) ;

Du musée de Florence (411, n° 713 ; Gori, *Museum florentinum*, III, 4) ;

De la collection de l'Université d'Oxford (*Marmora Oxoniensia*, tab. XVIII) ;

Au palais de la Tauride à Saint-Pétersbourg (statuette) ;

Du musée de Madrid (Clarac, pl. 410) ;

A Venise au musée de Saint-Marc (*id.*, 411, n° 716 ; *Museo di S. Marco*, II, 5) ;

De la collection Durand, statuette en terre cuite (Clarac, 411, n° 711, aujourd'hui au musée de Toulouse (sujet douteux).

Il est plus rare de rencontrer des statues qui montrent Léda assise. C'est ainsi qu'on la voit à Mantoue dans le musée de l'Académie (Clarac, 410 B, n° 1715 B), et à Rome à la villa Borghèse (Nibby, *Monumenti scelti della villa Borghese*, 112).

Une autre statue de la même villa représente Léda couchée. D'une main elle tient une couronne; l'autre repose sur le cygne qui s'est placé sur la jambe droite recouverte d'une draperie (Clarac, 413, n° 710).

En fait de bas-reliefs, nous pouvons indiquer celui qu'a reproduit Stuart (*Antiquités d'Athènes*, III, 9, 9), et celui que conserve le Musée britannique et qui vient des ruines d'Argos, mentionné par O. Muller, *Manuel de l'histoire de l'art*.

Un bas-relief en terre cuite conservé au Musée britannique représente une femme assise sur un cygne et tenant de la main gauche une couronne; mais ce sujet est étranger à l'histoire de Léda (voy. Combe-Taylor, *Description of the ancient terracottas preserved in the Brit. Mus.*, 1810, n° 72).

On rencontre assez souvent l'histoire de Léda sur des fresques antiques. Elle est debout, tenant le cygne de la main gauche, à Naples, au *Museo Borbonico* (voy. l'ouvrage sous ce titre, 1824, in-4°, VIII, 22).

Elle tient le cygne des deux mains et le regarde avec tendresse. Devant elle un Amour avec un vase qui contient des fruits (*id.*, X, 3). Cette fresque a été trouvée dans la maison de Méléagre à Pompeï.

Autre sujet à peu près semblable. Léda a des sandales; auprès d'elle un siége sur lequel est appuyé le sceptre de Jupiter (*id.*, XII, 3).

Dans une autre composition dans le même genre, le sceptre et la foudre placés auprès d'une colonne annoncent la présence du dieu (*id.*, XI, 20).

Un tableau qui est aussi dans le musée de Naples et qui fut découvert en 1759 dans des fouilles faites à Gragnano nous montre Léda debout, la tête entourée d'une auréole et les deux mains sur le cygne (*Pitture d'Ercolano*, III, p. 49; voy. aussi la *Galerie des Peintres* publiée par Landon, t. XII, p. 51).

Léda couchée offrant au cygne une couronne se retrouve *Pitture d'Erc.*, IV, 21.

D'autres monuments antiques dans le même genre ont été signalés par Montfaucon (*Antiquité expliquée*, t. I, n° partie, pl. 195), Borioni (*Collect. antiquit. roman.*, 1736, pl. 27). etc.

Les pierres gravées sur lesquelles se trouve l'histoire de Léda sont nombreuses. Raspe en indique une certaine quantité dans son répertoire utile quoique écrit d'un style barbare (*Catalogue raisonné d'une collection générale de pierres gravées*, Londres, 1791, in-4°, t. I, p. 404, 107, nos 1187, 1244); mais cette énumération renferme de *modernes antiques* dus à Pikler et à d'autres artistes (1). Le musée de Berlin est assez riche en ce genre, comme le montre le catalogue de ses pierres gravées, rédigé en allemand par Toelken (nos 101, 113); consulter aussi Beger, *Thesaurus Brandenb.*, 1696, p. 61. Winkelmann, *Description des pierres gravées du baron de Stosch*, 1760, p. 41, etc.

Une pierre gravée qui faisait partie de la collection des ducs d'Orléans est décrite dans la *Description* qu'ont donnée de ce cabinet les abbés La Chau et Leblond, 1780 (t. I, p. 39, 43). Worlidge (*Drawings of gems*, 1768, III, 29) nous fait connaître une pierre gravée qui appartenait à un amateur anglais, J. Duane, et qui traite le même sujet avec quelque différence.

Les peintres et les graveurs ont si fréquemment retracé le tête-à-tête de Léda et du cygne qu'il deviendrait très-long et très-difficile de tout énumérer en ce genre. Nous nous contenterons de quelques indications qu'on jugera sans doute fort-suffisantes :

Léda assise le coude appuyé sur le cou du cygne, pièce attribuée à Marc-Antoine Raimondi ;

Une gravure de H. S. Beham, datée de 1548. Léda est assise à terre. Il y a deux états de cette planche (voy. Bartsch, *le Peintre-graveur*, art. Beham, n° 115) ;

D'après Titien, gravure de Dagoty ;

D'après Paul Véronèse, gravure de Saint-Aubin. Le tableau qui faisait partie de la galerie d'Orléans, adjugé pour 300 livres sterling au comte Gower dans la vente faite à Londres en 1792, est gravé dans le musée Reveil, n° 703 ;

D'après Pierre, gravures de Louise Le Daulceur, de N. de Laulnay, de Fessard ;

D'après Boucher, gravure de Ryland, de Demarteau ;

D'après Natoire, gravure de Pelletier ;

D'après de Troy, gravure d'E. Fessard ;

D'après N. Bertin, gravure de Bernard Picart ;

(1) Consulter, sur la vie et les travaux de Jean Pikler, une notice d'après G. G. de Rossi insérée dans le *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire*, t. IV, p. 97-109; 262-278.

D'après Coypel, gravure du même ;

D'après N. Foucher (vers 1670), gravure de L. Desplaces,

D'après Poussin, gravure de Châtillon;

D'après Léonard de Vinci, gravure de Leroux;

D'après Tintoret, gravé dans la *Galerie d'Orléans* publiée par Couché. Dans la vente faite à Londres en 1792, ce tableau fut acheté 200 livres sterling par Willett. Il est reproduit dans le musée Reveil, n° 824;

D'après Girodet, une lithographie;

D'après le Corrége, gravé dans la *Galerie d'Orléans*. Ce tableau ne fut pas compris dans la vente faite à Londres. Il se trouve dans le musée Reveil, n° 859, et dans la *Galerie des Peintres* publiée par Landon, n° 55. On connaît les vicissitudes qu'il éprouva. Donné à Charles-Quint par le duc de Mantoue, il séjourna successivement à Prague, à Stockolm, à Rome, à Paris. Le fils du régent le fit mutiler par scrupule. Prudhon repeignit la tête ;

Gravures de Giulio Bonasone, de Basan, de L. M. Bonnet (deux), etc. ;

La *Galerie nationale* de Londres possède une Léda de Francesco Mola (de Bologne). C'est, d'après M. Viardot, une jolie petite toile,

Le Parmesan traita le même sujet et son tableau est gravé dans la *Galerie des Peintres*, n° 39.

Il n'entre pas dans notre plan d'aborder la discussion du mythe de Léda, parfois identifiée à Némésis, et des variantes de détail qu'il présente. Cette question a été esquissée par M. Parisot dans le *Dictionnaire mythologique* qui accompagne la *Biographie universelle*, t. LIV, p. 579.

A l'égard des amulettes phalliques et du bas-relief représentant les hommages rendus au dieu des jardins, le rédacteur du *Catalogue raisonné des antiques* s'était attaché à réunir l'indication de sujets analogues tels que les suivants :

Sacrifice à Priape par le Maitre au caducée (1);

Triomphe de Pr., dessin de Salviati. Une copie figure au catalogue de la bibliothèque de M. Leber, cédée à la ville de Rouen, n° 3510;

Triomphe de Pr. gravé par François Erlinger, d'après Raymond

(1) Ce maître a deux fois traité ce sujet, et ces gravures se sont payées 171 et 54 francs, vente Delbecq. Il existe, de la plus petite, une copie par Nic. Wilborn; le nom de cet artiste est Jacques de Barbary. Voir Brulliot, *Dict. des monogrammes*, t. I, n° 4260, t. II, 2859; Bartsch, *Peintre-graveur*, t. VII, p. 516; Ch. Leblanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, t. I, p. 143.

La Fage (voy. sur cet artiste plein de feu et de vigueur les *Recherches* de M. de Chennevières-Pointel *sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux*, 1850, t. II, p. 227-264);

Offrande à Pr., d'après l'antique. Pièce anonyme d'un maître italien du XVIe siècle; elle est indiquée, comme non décrite, au *Catalogue des estampes de M. Delbecq de Gand*, Paris, 1851, école ital., n° 327;

Sacrifice à Pr., gravé par Cornélius Bos d'après Lambert Lombard;

Une fête de Pr., par J. de Benedetto de Castiglione;

Sacrifice à Pr., par Louis de Gravelle, amateur;

Même sujet, dessin de Lefebvre, peintre, en 1765. Il est porté au catalogue Paignon Disjonval, n° 3861;

Même sujet gravé par Beauvarlet.

Quant aux livres d'archéologie, on pourra consulter:

Licetus, *De lucernis antiquorum*, 1652, in-folio. Les figures qui se trouvent aux pages 910 et 1142 sont quelquefois mutilées;

Macarii *Abraxas*, Antverp., 1657, pl. VI, n° 26; à la page 76, une dissertation *de Priapo pro Sole habito*.

Museum Odelscalchum (Romæ, 1751), tab. XXXVI et t. II, p. 83, 86;

Musée de Florence, par David, pl. XXVIII, et XXX;

Antichita di Ercolano, 1757, t. II, p. 166, 176, 192; t. III, p. 177. 179, 185;

Antiquités d'Herculanum, par David, t. VII, pl. CLI, CLXIII, et t. VIII, pl. XL;

Traité des pierres gravées, par Mariette, 1750, pl. XLI, L et LI:

Antiquités étrusques, par d'Hancarville, *Naples*, 1766, t. II, pl. LXXII et XCVII;

Voyage pittoresque de Naples et de Sicile, par Saint-Non, t. II, p. 52, planche sans numéro.

Collection des vases grecs du comte de Lamberg, expliquée par Alex. de Laborde, 1824, t. I, p. 62, 65; II, 3, 44;

Manuel d'Archéologie, par O. Müller, traduit en français par Nicard, 1841, pl. XXXII, XXXIV, XXXVII;

Histoire de l'art, par Winkelmann, t. III, p. 122; vignette d'après un bas-relief qui existait à Rome;

Erotopœgnion (edente F. Noel), 1798, le frontispice.

Le Gemme antiche figurate, par L. Agostini, Roma, 1647. Quatre planches manquent à presque tous les exemplaires; elles se trouvaient dans celui du duc de La Vallière adjugé 171 francs.

Des phallus étaient représentés sur des tombeaux étrusques ou

grecs (voy. Gori, *Museum etruscum*, III, tab. XVIII, nos 5, 6), et parfois les images les plus licencieuses étaient peintes ou sculptées sur les murailles ou les portes des monuments funéraires (voy. Raoul Rochette, *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, XIII, 538, la notice du même savant sur la *Collection Dorow*, p. 17, 18, et Winkelmann, *Storia dell' arti*, II, 23).

Personne n'ignore d'ailleurs combien sont nombreux les vases peints offrant des sujets qui révoltent la pudeur la moins ombrageuse. Les catalogues de collections semblables en offrent de bien fréquents exemples (1); voir entre autres le *Catalogue Durand*, 1836, nos 61, 115, 118, 139, 143, 145, 150, 655, 658; la *Description*, rédigée par M. J. de Witte, *d'une Collection provenant des fouilles de l'Étrurie*, 1837, nos 14, 16, 60, 94, 140; ainsi que les *Recherches* de ce même savant sur les *Noms des fabricants des vases peints* (*Revue de philologie*, t. II (1847, p. 377, 424 et 473, 514), notamment aux pages 408, 413, 485, 490.

Les pierres gravées que Baudelot (*De l'utilité des voyages*, 1727, t. II, p. 405) appelle ithyphalliques sont loin d'être ares. Un conseiller au parlement de Riom, nommé Chaduc, mort en 1638, en avait rassemblé trois à quatre cents. On sait que, par suite d'idées superstitieuses qui ne sont pas encore éteintes au fond de l'Italie, ces gemmes étaient des amulettes que des femmes très-respectables, des jeunes filles même portaient sur elles sans nul scandale (2). Des empreintes offrant des symboles de ce genre ont été publiées par l'*Institut archéologique*, cent. IV, n° 10; citons aussi un as de bronze gravé dans la *Galerie mythologique* de Millin, pl. I, n° 12.

(1) Consulter à cet égard le travail de M. Raoul-Rochette *sur la Pornographie chez les anciens*, *Journal des savants*, 1835, reproduit dans les *Peintures antiques inédites*, 1836, 4°, p. 246-268; voir aussi les *Antichita di Ercolano*, t. I, p. 88, et Mazois, *Pompei*, t. II, p. 79.

(2) Il serait facile de réunir ici à cet égard et sur les idées du peuple napolitain au sujet de la *jettatura*, de nombreux témoignages; d'étranges superstitions se sont conservées longtemps dans le midi de l'Italie (voir les *Lettres* de Winkelmann sur *Herculanum*, 1784, p. 60); elles ont donné lieu à l'ouvrage d'un savant archéologue et helléniste anglais, Payne Knight : *An account of the remains of the worship of Priapus, lately existing at Isernia in the kingdom of Naples*, 1786, 4°. Cet ouvrage, qui n'a pas été mis dans le commerce, et qui, rare en Angleterre, est introuvable sur le continent, s'est payé 150 et 200 fr. aux ventes Millin et Gosselin; à Londres, il a parfois été poussé jusqu'à 20 liv. st.

Nous serions embarrassés pour mentionner des écrivains français qui en aient parlé avec détail, mais nous connaissons deux auteurs allemands qui ont jugé à propos d'en rendre compte : Boettiger, *Amalthea*, t. II, p. 408-418, et Choulant, *Annales médicales d'Hecker*, t. XXXIII, p. 414-418 (1836).

On range dans la classe des monuments qui nous occupent une des pierres de l'amphithéâtre de Nîmes (Millin, *Voyage*, IV, 233; Ménard, *Antiquités de Nîmes*, pl. XVIII). Voir La Mésangère, *Voyages en France*, en vers et en prose, 1796-98, 4 vol. in-18 (la planche manque souvent), et les divers ouvrages relatifs à cet amphithéâtre, indiqués par M. Magnin, *Annuaire de la Société de l'histoire de France*, pour 1840, p. 340.

En fait d'ouvrages spéciaux sur le dieu des jardins, nous pouvons signaler:

Remarques historiques sur le dieu Pr., manuscrit in-4°, du XVIIIe siècle, de 8 feuillets et 8 dessins (cat. Barrau, 1838, n° 1178).

Dissertation sur Pr., par Tilliot, avec figures dessinées à l'encre de Chine, manuscrit joint à un exemplaire de la *Dissertation* de La Chau *sur les attributs de Vénus*, 1776, in-4°, adjugé à 51 francs, vente du prince Galitzin à Paris, en 1825, n° 104; il se trouve dans la bibliothèque de M. Leber acquise par la ville de Rouen (catalogue, n° 3513).

Il est question du culte de Pr. dans *l'Encyclopédie méthodique*, *Dict. de philosophie*, I, 695, ainsi que dans la *Symbolique* de Creuzer, traduite et refondue par M. Guigniaut (voy. t. II, p. 877, 941, 997, 1025). La note 5 de ce volume montre les rapports du mythe d'Adonis avec Priape, mythe que les recherches récentes de quelques érudits allemands ont placé sous un jour nouveau.

Parmi les auteurs qui, incidemment, ont traité ce sujet avec érudition, nous pouvons indiquer G. Brecher, qui, dans son livre *Das transcendentale magie and magische heilarten im Talmud* (Wien, 1850, 8°) cherche à établir que les Théraphins dont il est question dans la Bible étaient des divinités phalliques (*Journal des Savants*, 1851, p. 639).

Ph. Buttmann, dans le t. II de son *Mythologus* (Berlin, 1829) a donné un mémoire sur la célébration des fêtes appelées *Kotytthies* en l'honneur de la déesse de la débauche et de Priape.

Des recherches qui ne manquent pas d'originalité et d'étendue ont été exposées par Dulaure dans son livre *des Divinités génératrices* (1805; 2e édition, 1825); mais dans l'état actuel de la science, cet ouvrage serait susceptible de bien des rectifications et d'additions nombreuses (1). Ce qu'il dit, par exemple, sur le culte du *Lingam* dans l'Inde pourrait être complété d'après Meiners, *Allgemeine*

(1) Les deux éditions présentent entre elles des différences; la deuxième contient dix-neuf chapitres au lieu de dix-huit, parce que le chapitre VI a été partagé

kritische geschichte der Religionen, t. I, p. 254. L'abbé Guérin (*Astronomie indienne*, 1847, p. 216) indique de quelle façon est représenté le dieu Shiva auquel sont généralement consacrés les temples de tout le Bengale. Ne voulant pas aborder ce sujet, nous nous contenterons d'emprunter un passage au *Voyage dans l'Inde* du prince Soltikoff (1850, t. II, p. 234) : « On trouve dans les souterrains d'Allabahar une grande quantité de lingams en pierre et de statues, moitié homme, moitié éléphant. Ces lingams sont régulièrement huilés, beurrés, parsemés de fleurs et saupoudrés de farine ou de graines. »

Ces notes montrent qu'entrepris sur un plan semblable, le catalogue des monuments antiques conservés à Bordeaux aurait acquis des proportions beaucoup trop développées. Ce que nous désirons, c'est que la facilité toujours croissante des communications amène dans cette cité des archéologues habiles qui visitent le Musée et qui trouvent, dans l'examen des objets sur lesquels s'arrêteront leurs regards, l'occasion de rendre à la science des services véritables.

G. Brunet.

en deux. Dulaure manque d'ailleurs de critique ; il donne comme authentiques les règlements faits par Jeanne de Naples pour une maison de débauche d'Avignon, règlements dont un article inséré dans cette *Revue* (2e année, p. 158), a démontré la supposition.

LETTRE

A M. ISABELLE, ARCHITECTE,

SUR LES BAS-RELIEFS DU BAPTISTÈRE DE PARME.

Parme, 8 juillet 1853.

Cher Monsieur,

Je vois par votre lettre, trop aimable et trop flatteuse pour moi, que vous désirez connaître mon opinion touchant les figures de Diane et d'Apollon qui se voient dans les bas-reliefs de notre baptistère, construit dans l'année 1196 par Benoît Antelami, sculpteur et architecte parmesan. Je m'empresse de satisfaire à votre désir, dans la mesure de mes faibles forces.

Je crois que Valery et, avant lui, Hammer ont émis l'opinion que les bas-reliefs de cet édifice baptismal contiennent des représentations païennes et mitriaques. Avant de vous livrer mes propres idées, je décrirai d'abord brièvement le bas-relief en question, reproduit sur la pl. 216 ci-jointe, et ensuite je tenterai d'en donner la signification, laissant à vous, juge compétent, le soin de décider.

Dans le milieu s'élève un arbre, comme un pied de vigne, à feuilles larges et capricieuses, et portant des fruits de grenade. Au pied se tient un dragon dans une attitude menaçante et lançant le feu par la gueule; puis, deux loups qui dévorent les racines de l'arbre, parmi les rameaux duquel est assis un jeune enfant dont la main tient une ruche.

Cette partie du bas-relief est entourée de quatre disques, deux grands et deux plus petits. Dans les deux plus grands on reconnaît clairement le Soleil et la Lune debout sur leurs chars, dont le premier est attelé de deux chevaux, et l'autre tiré par une paire de bœufs. Autour du disque de la Lune se trouvent quatre petits enfants; deux d'entre eux, dans la partie inférieure, tiennent des

flambeaux renversés, et, dans la partie supérieure, les deux autres, nus, sonnent de la trompette. Dans le premier des deux petits disques se voient le buste d'un adolescent (le Soleil) au front rayonnant, et une tête de cheval; dans le second, le buste d'une jeune fille (la Lune), le front orné du croissant, la main droite armée d'un flambeau, plus, une tête de bœuf; quelques lignes ondoyantes comme de l'eau déterminent le sol.

Qu'un tel bas-relief ait une signification symbolique, personne ne songera à le nier, et beaucoup de personnes pourront penser qu'il fait allusion au baptême; dès lors, pour en tenter l'interprétation, il sera nécessaire de recourir à la doctrine symbolique chrétienne et aux livres sacrés.

Je suis d'avis que l'arbre qui se dresse au milieu figure l'*arbre de la vie :* « arborem vitæ esse hominem novum qui per baptis- « mum natus est » (Mose Bar-cepha Syrien, part. II, cap. VI), et que les fruits de grenade symbolisent la charité, qui contient toutes les vertus réunies (voy. saint Grégoire pape, Philon, Bède) et, par conséquent, la grâce divine, source de toutes les vertus que produit en nous le baptême. Le néophyte ou nouveau baptisé se reconnaît dans la figure assise sur les rameaux, laquelle, au moyen de la ruche qu'elle tient en sa main, semble indiquer un des rites de la primitive Église, pratiqué après le baptême à l'égard du néophyte, savoir : l'administration du miel, symbole de la terre promise. Le dragon représente le démon, qui, frémissant de rage devant l'institution du baptême, se retourne menaçant vers le néophyte afin de l'effrayer et de le pousser à s'éloigner de l'arbre de la vie et de la grâce, pour se livrer en proie aux péchés, que je crois figurés par les deux loups occupés à dévorer les racines de l'arbre.

Que par le Soleil et la Lune on doive entendre l'aurore et le déclin de la vie, c'est là une doctrine des anciens acceptée par la religion chrétienne; d'où j'inclinerais à donner aux quatre disques de notre bas-relief une signification semblable, laquelle serait donc symbolique et parfaitement en rapport, d'ailleurs, avec le sens général du reste de la sculpture, en exprimant que par le baptême l'homme passe de la mort du péché à la vie de la grâce.

Il n'est pas nouveau de voir dans les œuvres des artistes du moyen âge le même sujet représenté dans un même cadre, sous des aspects divers. Ainsi dans notre bas-relief, le Soleil et la Lune se trouveraient deux fois répétés, d'abord petits et languissants, puis ensuite grands et pleins de force, comme si l'on avait voulu indiquer par là qu'avant la venue du Messie, ou l'institution du bap-

tême, la lumière de la révélation n'éclairait qu'un petit nombre d'hommes, et que, depuis, l'éclat de la vérité a rayonné sur le monde entier. En effet, les sacrements de l'ancienne loi ne produisaient pas la grâce, mais la symbolisaient seulement, tandis que les sacrements de la loi nouvelle contiennent en eux la grâce elle-même, et la confèrent à ceux qui la reçoivent dignement. (Gousset, *Théol. moral.*, tome II, *de Sacram.*)

Les quatre petits enfants qui se tiennent autour du disque lunaire pourraient bien aussi représenter les quatre saisons, symbole connu des premiers chrétiens, et allusif à la résurrection (Raoul Rochette, *Tabl. des catac.*, p. 157-204). Ils entourent le disque de la Lune, parce que celle-ci gouvernant les saisons, et présidant en conséquence aux travaux de l'agriculture, se montre en même temps comme le symbole de la vie chrétienne, ainsi que l'attestent plusieurs paroles de l'Évangile.

Si l'on voulait enfin donner une explication des lignes ondoyantes qui figurent le sol, on pourrait citer un passage de la Genèse, c. II, v. 10, *Fluvius egrediebatur de loco voluptatis ad irrigandum Paradisum*, et reconnaître dans ces lignes les eaux du baptême qui nous réengendrent à une nouvelle vie.

Cette conception du bas-relief semble confirmée par les représentations sculptées sur l'architrave qui se trouve au-dessous; car, au milieu, et précisément sous l'arbre de la vie, nous voyons l'image de Dieu, avec le livre ouvert, sur lequel sont inscrits l'alpha et l'oméga. « Dieu est la résurrection et la vie » (*Johan.*, c. XI, v. 25), le « principe et la fin de toute chose » (*Apocalypse*, c. I, v. 8); à droite se tient l'Agneau divin, auquel se peuvent très-bien rapporter les paroles de l'Apocalypse (c. XXI, v. 27) : *Et civitas* (cœlestis) *non eget sole neque luna ut luceant in eam : nam claritas Dei illuminavit eam et lucerna ejus est agnus;* à gauche, saint Jean Baptiste, qui, avec la simple lumière de la révélation, prépara la lumière de la vérité et de la vie (*Matth.*, c. III, v. 5).

Au moyen de toutes ces explications (un peu longues peut-être), vous pourrez, très-cher monsieur, découvrir facilement si Valery et Hammer se sont trompés, et si mon opinion est plus ou moins probable que la leur.

Je serais charmé si vous daigniez me dire sincèrement votre pensée à cet égard, vous assurant que votre jugement ne saurait aucunement me blesser, alors même qu'il me devrait être défavorable. Je ne vous cacherai pas que l'opinion personnelle que je viens d'énoncer a obtenu l'assentiment de plusieurs archéologues italiens,

et vous m'obligeriez infiniment, si vous vouliez la soumettre à l'appréciation de quelques archéologues français, notamment aux membres de la *Société française pour la conservation et la description des monuments nationaux*, et de *l'Institut des provinces de France* dont j'ai l'honneur de faire partie.

En attendant avec confiance la faveur de votre aimable réponse, je me mets de nouveau à votre disposition, et vous prie d'agréer l'assurance des sentiments sincères de ma plus profonde estime pour votre personne.

Votre très-dévoué et obéissant serviteur,

M. Lopez,

Directeur du Musée de Parme.

L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DU VAL.

La *Revue archéologique* (1) a déjà appelé l'attention de ses lecteurs sur les consciencieuses études des ruines de la royale abbaye de Maubuisson, par M. Hérard, architecte archéologue, qui consacre les courts instants de loisir que lui laissent ses travaux à la restitution de quelques abbayes de divers ordres dont il a été assez heureux pour retrouver de précieux débris.

M. Hérard, après avoir exposé, en 1852, d'autres études non moins importantes sur l'abbaye des Vaux-de-Cernay, revient cette année, au Salon de 1853, avec de nombreux et riches matériaux concernant l'abbaye de Notre-Dame-du-Val dépendant aujourd'hui de la commune de Mériel, département de Seine-et-Oise. Cette persévérance de M. Hérard est réellement admirable, et les sacrifices qu'entraînent de nombreux voyages pour dessiner toutes ces ruines sont de nature à être compensés. Non content de nous offrir de belles études sur chacun des monuments qu'il a retrouvés et dessinés dans les plus minutieux détails, il y joint des notices qui rappellent les souvenirs historiques de ces grandes et pieuses fondations. Le dernier travail du consciencieux architecte offre, avec de précieux documents sur l'abbaye du Val, de nombreux détails sur chacun des débris qui en attestent l'ancienne splendeur et la belle construction. Nous nous bornerons ici à citer les principaux dessins exposés au Salon de cette année. C'est d'abord le plan général de l'abbaye restitué d'après plusieurs fouilles exécutées sur le sol même. Le deuxième dessin offre le plan du rez-de-chaussée; le troisième celui du premier étage, le quatrième est surtout important par les dispositions des bâtiments, les uns par rapport aux autres, et l'indication des destinations de chaque locatité lors de l'existence du monastère.

M. Hérard nous fait ainsi visiter le cloître, l'église, la sacristie, la chapelle, la salle du chapitre; le réfectoire et le magnifique dortoir, puis le Palais abbatial, le lavoir, le cellier, la glacière et quelques autres parties des anciens bâtiments, le cimetière enfin, le terme de toutes les préoccupations de ce monde.

En dehors des bâtiments claustraux, se trouvaient le bâtiment

(1) *Revue archéologique*, VIIe année, p. 717.

des étrangers, la ferme et ses dépendances, le colombier, le moulin. M. Hérard a tout retrouvé, et nous le prouve par son plan : il nous apprend que le propriétaire actuel de tous les bâtiments qui composaient l'ancienne abbaye vient de réparer les toitures, mais que le système adopté par l'entrepreneur pour les entraits du comble, lui semble de nature à compromettre la solidité du dortoir, véritable chef-d'œuvre de construction du XIIIe siècle, dont nous ne connaissons que très-peu d'exemples. Cette vaste salle (voy. la pl. 217 ci-jointe), voûtée en ogives, est divisée en deux travées par une suite de neuf colonnes dont les chapiteaux sont ornés d'une double rangée de feuilles d'ornements. Elle est percée d'un grand nombre de croisées de moyenne grandeur qui servaient à éclairer chaque cellule. Une double rangée de fenêtres de grande dimension, placées au-dessus des cellules procurait, outre un beau jour, un grand courant d'air. Les contre-forts servant à soutenir la poussée des voûtes, donnent à ce bâtiment, un remarquable caractère de gravité.

La suite de ces études offre le détail de divers bâtiments parmi lesquels on remarque une galerie, seul reste du cloître, où se promenaient les religieux. Le bâtiment des hôtes subsiste encore, et, malgré de nombreux changements, on y retrouve quelques portions de voûtes avec nervures et fragments des anciennes constructions monastiques. M. Hérard a recueilli plusieurs pierres tomba les entières ou brisées, dont les débris sont du plus grand intérêt. Il donne, à ce sujet, des détails qui rendent à chaque fragment son ancienne physionomie et les noms de ceux dont ils recouvraient les cendres. Une belle statue de la Vierge, sculptée au XIVe siècle, quelques inscriptions, plusieurs chapiteaux et d'autres fragments précieux sont minutieusement enregistrés, décrits et même quelquefois restitués avec bonheur. Les dessins de ce travail sont non-seulement exécutés avec un soin scrupuleux; mais M. Hérard a encore fouillé, compulsé et analysé les titres dans les archives, pour retrouver les traditions historiques qui se rattachent à l'existence de l'abbaye du Val. Espérons que M. Hérard sera encouragé à continuer ses travaux, qui sont appelés à devenir les dignes compléments du *Gallia christiana*, cette œuvre gigantesque qui est une véritable gloire pour la France, et qu'il serait si important de continuer.

L. J. Guenebault.

NOTE

SUR DEUX MONNAIES ORTOKIDES

ET SUR UNE MONNAIE DES ATABEKS.

Jusqu'au temps de Barthélemy, les monnaies à figures des princes ortokides et atabeks, n'ont offert aux numismatistes qu'une série d'énigmes. Le savant Abbé en a expliqué un certain nombre (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, tome XXVI), en retrouvant dans la numismatique grecque ou romaine les types originaux, et ses recherches ont été complétées par divers savants, tels que Castiglioni, Marsden, Vaux, etc. Néanmoins beaucoup de ces médailles n'admettent pas ce genre d'explication, et M. Reinaud (*Journal asiatique*, tome III, et *Monuments musulmans*, tome II, p. 417), a indiqué l'origine astronomique, ou plutôt astrologique de plusieurs d'entre eux. Malheureusement il n'a donné que l'indication de son système, en réservant ses développements pour la partie numismatique de l'ouvrage nommé, partie qni n'a pas encore paru, mais dont j'espère que le monde numismatique ne sera pas privé.

Ces deux genres d'explication conviennent à un grand nombre des médailles dont je parle; mais il en reste encore d'inexplicables, ou du moins d'inexpliquées. J'ai cru trouver l'explication de deux de ces médailles, qui fournira le sujet de ce travail.

La première médaille dont je parle est celle de Kotb-ed-din Hghází, prince ortokide de Diarbekir (Marsden; CXL. Adler, *Collectio nova*, LXVI).

Au droit, on voit dans un grènetis carré une tête virile diadémée, regardant le ciel, et tournée à droite.

La légende est:

بن البي بن تمرتاش بن ايل غازى بن ارتق

Fils d'Albi, fils de Timurtasch, fils d'Hghazi, fils d'Ortok.

Au revers, la première ligne porte ايل غازى *Hghází*, ce qui doit commencer la légende du droit.

sic. لهو لانا الملك العالم	*A notre maître le roi sage*
العادل قطب الدين	*juste Kotb-ed-din*
ملك الامرا شاه	*roi des princes, shah*
دياربكر	*de Diarbekr.*

Marsden dit qu'à sa connaissance aucune explication n'avait été offerte de l'origine de ce type, et depuis lui je n'en ai pas encore vu.

L'un des deux exemplaires que je possède se trouve d'une très-belle conservation, et j'y ai bien vu que le diadème était exactement le même que celui qu'on voit sur les médailles du temps de Constantin, observation que Marsden n'aurait pas pu faire sur sa médaille, à en juger par la gravure, ni sur celle un peu grossière d'Adler.

Cette observation m'a conduit à chercher parmi les médailles de Constantin une tête regardant au ciel, et j'ai bientôt trouvé un petit bronze, qui m'a semblé très-bien pouvoir représenter l'origine de la médaille ortokide. La médaille dont je parle porte le type de la couronne avec VOT. XXX, et la légende : D. N. CONSTANTINI. MAX. AVG. J'ai cru inutile de la faire graver, parce qu'il est probable qu'elle se trouvera facilement dans tous les cabinets, et parce que je trouve un beau médaillon d'or de Constantin, qui donne précisément cette même tête regardant au ciel, gravé dans la seconde des deux planches attachées au catalogue de médailles de M. Sabatier, vendues depuis peu à Londres. Ces mêmes planches ont été reproduites dans le *Numismatic-Chronicle*, avril 1853.

La seconde médaille est celle très-connue de Husám-ed-din, à laquelle M. V. Langlois (*Lettres de Marchant*, éd. 1850, p. 480), donne le premier rang parmi les médailles inexpliquées. Elle se trouve dans Marsden, n° CXV, CXVII; — Castiglioni, n° 10, — Tab. VII; Adler, XXXVI, Barthélemy, *Mém. Acad.* XXVI; Tab, II, n° 14.

Il y a deux variétés de cette médaille, que je décrirai d'après celles que je possède. Le droit est toujours à peu près le même. On y voit une figure de femme assise au milieu, appuyant sa tête sur sa main; derrière elle une figure debout, à peu près de front. Devant la femme assise se voit une figure aussi debout, tournée vers elle, et les mains levées. Au delà de la femme assise on voit un autre personnage c'est-à-dire la moitié d'un personnage, dont le reste est caché par elle. Il se tourne du côté de la dernière figure debout,

et semble lui parler. J'ai fait de mon mieux pour décrire cette médaille, mais il faut regarder ou les gravures citées, ou la médaille elle-même, pour bien comprendre. Au revers de la première variété on voit au champ :

الامام النا	*L'Imam En-Na*
sic. صر الد ين	*ser ed-din* (pour *le-din*)
امير المومنين	*prince des croyants.*

La légende marginale est :

حسام الدين ملك دياربكر يولق ارسلان بن ايل غازى بن ارتق سنه تسع و ثمانين و خمسمايه

Husam ed-din roi de Diarbekr, Iuluk Arslan, fils d'Hghazi, fils d'Ortok. L'année neuf et quatre vingts et cinq cents.

La seconde variété porte au champ la même légende, seulement il y a autour, en caractères plus petits,

الملك العادل سيف الدين ابوبكر بن ايوب

Malek el-Adel, Seif-ed-din, Aboubekr, fils d'Ayub,

qui sont les noms et titres du frère célèbre de Saladin. La légende marginale est la même que sur le premier, mais il y a تسعين و خمسمايه, *quatre-vingt-dix et cinq cents.*

Comme les exemplaires possédés par Marsden étaient défectueux, il a cru que la légende marginale commençait par les mots : *Roi de Diarbekr*, et il a cru voir dans la dernière ligne du champ les mots : حسام الدين *Husam-ed-din*, en convenant qu'aucune de ses trois médailles ne donnaient distinctement ce ح commençant ce nom.

On est réduit à dire de quelques-unes des médailles qui m'occupent qu'elles doivent être copiées « de quelques médailles que nous n'avons plus, » ce qui est une triste conclusion. On a dit de la médaille en question que peut-être elle représente un dessin original de quelque artiste turkoman. Mais je crois qu'on conviendra plus volontiers que, puisque les artistes turkomans étaient réduits à copier les médailles qui se trouvaient si souvent, ils pourraient aussi essayer de copier un des bas-reliefs, ou autres sculptures qu'on trouvait partout avant de les réduire en chaux, ou en faire des murs, comme ils croyaient devoir le faire en qualité de bons musulmans.

Si l'on m'accorde qu'une telle fantaisie aurait pu frapper l'artiste de Husam-ed-dîn, je pourrais aller plus en avant, et indiquer un bas-relief qui existe au *Musée britannique*, comme offrant un groupe de figures identiques en nombre et, comme je crois, en pose, à celle qu'on voit sur la médaille. Ce bas-relief se trouve gravé dans le *Joronley Gallery*, I, vol. p. 92. Ce livre, qui offre la description et grand nombre de gravures des antiques de M. Joronley, conservés au *Musée britannique*, formait une partie du recueil : *Library of Entertaining Knowledge*.

Ce bas-relief offre au milieu une femme assise exactement comme sur la médaille, seulement un peu mieux faite. Cette figure est évidemment la principale du groupe. Derrière elle se voit une femme debout, et au-devant deux personnes qui causent. La plus rapprochée de la femme assise est tournée du côté opposé, tandis que l'autre est tournée vers elle. On voit bien que sur la médaille on a dû rapprocher beaucoup plus les figures pour les faire entrer dans un si petit espace, de sorte que la figure qui ne regarde pas la femme du centre est placée au delà d'elle et à demi cachée par elle.

Je conviens que la pose des mains n'est pas la même sur le bas-relief et sur la médaille, et que les habits diffèrent; mais je ne crois pas qu'il faille exiger des artistes turkomans une exactitude trop rigoureuse; et, du reste, je ne veux pas soutenir que les médailles qui diffèrent un peu entre elles, aient été copiées d'après le bas-relief du *Musée britannique*, mais d'après un autre représentant le même sujet. Dans le livre cité, le bas-relief est décrit : *Pénélope plaignant le départ d'Ulysse*. Que ce soit là la vraie explication ou non, cela ne fait rien à mon explication de la médaille, puisque quand même ce serait quelque autre sujet, on reproduisait partout ces scènes mythologiques.

Castiglioni (*Monete Cufiche*, p. 157, nº CXLIV, Tab. IX, nº 7) a publié la médaille dont je vais parler, qui porte le nom de l'Atabek Bedr-ed-din-Lulu et du Khan Mangu, fils de Iuli. Il y a trouvé malheureusement le nom d'Hulagu, au lieu de celui de Mangu, erreur que Marsden (nº CLXXXI) a relevée, mais sans pouvoir déchiffrer la légende entière.

Comme je trouve que M. Vaux, dans son travail intéressant sur les monnaies atabeks (*History of the Atabeks*, from Mirkhond. Oriental Jest Society, 1848), a suivi la lecture imparfaite de Marsden, je me crois fondé à supposer qu'il n'y a pas eu d'essai d'explication plus récent, et je puis offrir au jugement des numismatistes mes conjectures, quant aux légendes.

Le seul exemplaire que j'aie pu étudier me provient du cabinet Pietraszewski, dispersé depuis peu dans les collections de Londres. Pour épargner au lecteur la nécessité de compulser les livres cités, je vais transcrire les légendes telles que je les trouve.

I. M. لا اله الا الله وحده لا شريك له محمد رسول الله

Il n'y a de Dieu que Dieu seul, qui n'a point de compagnon. Mohammed est l'envoyé de Dieu.....

A.	لولو	*Lulu*
	الملك الرحيم	*Le roi compatissant*
	بدر الدين	*Bedr-ed-din*
	سلطان الاسلام	*Roi de l'Islam*
	ابو العضايل	*Abu'l Iadhail.*

II M. بسم الله ضرب هذا الفلس بالموصل سنه ..... خمسين و ستمايه

Au nom de Dieu! Ce flous est frappé à Mossul, l'an (six, ou sept, et) cinquante et six cents.

منگو	*Mangu*
قاان اعظم	*Khan, le plus grand*
جوا قين عالم	*des Khakans du monde,*
پاد شاه روى	*Roi de la surface*
زمين تتر * معظم	*de la terre, le magnificent Tatar?*

Castiglioni a commencé par lire au lieu de منگو, ملكو, et puis,

comme il n'y avait pas de nom, il a cru que le mot qui commence la troisième ligne désignait le nom de Hulagu, qui se trouve écrit par ه au lieu de ح.

Marsden a bien lu منگو Mangu, mais il n'a pu lire la troisième ligne du tout, quoiqu'il rejetait la lecture de Castiglioni. Il s'est contenté d'écrire حلاوبل.

Il me semble que le mot que j'y ai substitué, خواقين, qui est le pluriel du mot خاقان, *Khakan*, donne à la légende un très-bon sens, et une formule qu'on aurait le droit d'attendre sur une monnaie tartare, ou du moins frappée sous la domination des tatars, puisque ce Khan était chef de tous les Khakans et de tous les rois.

Il ne faut qu'examiner la médaille ou les gravures citées, pour reconnaître que la lecture حلا est très-invraisemblable. On lirait plutôt حرا, quoique je pense qu'il faut y voir خوا, et je m'y crois autorisé par la légende qui en résulte.

En examinant la gravure de M. Vaux (n° XVII), on ne pourrait lire que وبر ; mais la gravure de Marsden est évidemment tirée de la même médaille, et sur cette gravure, comme sur l'exemplaire que je possède, la queue du و ? ne descend pas au-dessous de la ligne, de sorte qu'on lirait plutôt قس, ce que je lis قين.

Le mot تتر, *Tatar*, peut être douteux. Marsden croit qu'à cette époque le mot Tatar ne s'appliquait pas comme un titre honorable, et qu'il n'était pas en usage parmi le peuple à qui on l'appliquait. S'il en est ainsi, on pourrait y voir le mot arabe تبن, *tibn*, *seigneur*, ce qui ferait un très-bon sens ; mais ce mot est tout à fait nouveau en numismatique, et je n'ose le proposer sérieusement.

Il reste encore quelques mots illisibles de la légende marginale du droit. Marsden y a cru voir الويه. Je crois voir quelque chose comme ....اومام.... Peut-être qu'un exemplaire plus parfait nous montrera un jour la formule que Castiglioni a trouvée sur une monnaie de Nur eddin Mohammed de Keifa, صلعون من لعلويه, *malédiction aux sectateurs d'Aly*, ou quelque chose de semblable.

WILLIAM H. SCOTT.

NOTICE

SUR UNE INSCRIPTION INÉDITE

RELATIVE A UN MINISTRE DU DIEU DIS.

On vient de découvrir sur le territoire de *Vieille-Toulouse* (1), dont l'exploitation présente une mine si féconde, on pourrait même dire inépuisable, d'antiquités celtiques et gallo-romaines, une inscription appartenant à cette dernière catégorie, et qui nous a paru digne de l'attention et de l'intérêt des archéologues, parce qu'on y trouve mentionné le dieu gaulois Dis, qui figure si rarement sur les monuments épigraphiques de cette époque, ainsi que le collége des prêtres institués en son honneur et préposés à son culte, dans l'ancienne capitale des Volces Tectosages.

Cette inscription est gravée en creux sur une urne cinéraire en terre cuite, en forme de *diota*, de couleur brune tirant sur le noir, haute de seize centimètres et demi; elle se compose de quatre lignes ainsi disposées:

D. M.
C. VAL. VIBII. S. S.
DITIS. A. COL. COOPT.
Q. BIXIT. ANN. XIII.

Nous pensons que les sigles, que l'on remarque dans cette épitaphe, doivent s'expliquer ainsi:

D *iis* M *anibus* ‖ C *aii* VAL *erii* VIBII, S *acerdotibus* S *acrorum* (2) ‖ DITIS A COL *legio* COOPT *ati*, ‖ Q *ui* BIXIT (3) ANN *os* XIII.

(1) *Vieille-Toulouse* est un village peu considérable, situé sur une éminence qui domine la Garonne, à cinq kilomètres de la ville de Toulouse. On y a découvert et l'on y découvre encore tous les jours beaucoup de débris de constructions antiques, de petits meubles, d'ustensiles, de bijoux en or et en argent, en bronze et en fer, et surtout de médailles phéniciennes, celtibériennes, gauloises, grecques, romaines, consulaires ou impériales. Aucune de celles-ci n'est postérieure au règne de Néron. On y a également découvert un grand nombre de sépultures, d'urnes cinéraires, d'inscriptions de l'époque gallo-romaine. Les historiens et les archéologues ne sont pas encore d'accord sur ce que fut ce lieu, malgré sa dénomination de *Vieille-Toulouse*. Voy. Audibert, *Dissertation sur les origines de Toulouse*, 1764, in-8; Du Mége, *Monuments religieux des Volces-Tectosages*, 1814, in-8°

(2) On pourrait encore expliquer les sigles S. S. par les mots *Socii* ou *Sodalis Sacerdotum*, ou encore par *Sacerdotis Sacrorum*.

(3) Bixit pour vixit. Cette orthographe n'est pas rare dans les inscriptions anti-

De cette explication, il résultera, si elle est adoptée, que le collége des prêtres préposés au culte du dieu Dis, s'était associé, agrégé, affilié, pour l'exercice des fonctions du sacerdoce, *Caius Valerius Vibius*, ou s'était fait assister par lui; car, à raison de l'extrême jeunesse de ce personnage, *qui vécut treize ans*, j'aime mieux voir en lui un aide (*adjutor*), qu'un véritable collègue des membres du collége dont il s'agit.

On ne doit point, du reste, s'étonner de voir ici un enfant de moins de treize ans associé aux fonctions du sacerdoce. D'autres monuments épigraphiques nous montrent également des jeunes gens consacrés, dès leur bas âge, au service des temples et des autels. L'inscription suivante, qui a été découverte dans les débris d'un *fanum* de Jupiter à *Aginnum* (Agen), et publiée par nous pour la première fois dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France* (1), présente un nouvel exemple de ce fait :

DIS. MANIBVS
IVENES
A. FANO
IOVIS
SIBI. ET. SVIS.

IVENES est ici pour IVVENES. Dans une autre inscription encore inédite, que nous avons vu extraire de fouilles faites en notre présence à Aiguillon (Lot-et-Garonne), et que nous nous proposons de publier, on lit de même IVENTVS pour IVVENTVS.

Disons maintenant quelques mots du dieu *Dis* mentionné dans l'épitaphe de *Caius Valerius Vibius*. Si l'on en croit César (2), le dieu *Dis*, adoré par les Gaulois et dont ils prétendaient descendre, était le même que le Pluton des Grecs et des Romains, assertion qui, jusqu'à ces derniers temps, a été souvent reproduite sur la foi de cet historien. Cependant l'auteur des *Origines gauloises* (3) a relevé l'erreur dans laquelle, selon lui, est tombé César, en confondant ces deux divinités, dont l'une, Pluton, était la divinité des enfers ou des ténèbres, tandis que l'autre présidait à la lumière. Dans la langue celtique, en effet, les mots *di*, *dis*, *de*, *deix*, expri-

ques, surtout dans celles du midi de la Gaule, où on lit : SE BIBO, BIBVS, pour SE VIVO, VIVVS, etc.

(1) Tome II, p. 370.

(2) *Bell. gall.*, VI, XVIII.

(3) La Tour d'Auvergne, chap. V.

maient la *lumière*, le *jour* et annonçaient la puissance surnaturelle qui y présidait. C'est sans doute parce que les Gaulois se disaient *issus du sol*, ou *aborigènes*, ainsi que nous l'apprend Ammien-Marcellin (1), qu'ils voulaient aussi provenir de *Dis*, qui, suivant Cicéron (2), ne faisait qu'un avec la Terre. Du reste, César, après avoir parlé de la prétention de nos ancêtres à cette illustre origine, ne met point le dieu *Dis* au nombre des divinités, qu'il cite nominativement comme les plus accréditées dans le Gaule ; aussi ne voit-on point figurer ce dieu sur les monuments épigraphiques, où sont mentionnées tant d'autres divinités, même d'un rang inférieur. Dom Martin (3) croit que *Dis* était le même que *Teutatès*, que l'auteur des *Commentaires* assimile à Mercure, et dont les monuments sont bien moins rares dans l'épigraphie gallo-romaine, que ceux du prétendu Pluton. Il se fonde : 1° sur le culte spécial rendu par les Gaulois à *Teutatès*, et par les Gallo-Romains à *Mercure ;* 2° sur ce qu'on ne trouve nulle part de traces de sacrifices offerts par les premiers à Pluton, quoiqu'on ne puisse douter des honneurs qu'ait dû rendre à ce dieu un peuple qui prétendait en descendre; 3° sur la croyance généralement reçue dans l'antiquité payenne, qu'une des principales attributions de Mercure était de conduire aux enfers les âmes des morts, et de les en ramener si le destin l'ordonnait; 4° enfin, ce que dom Martin regarde comme concluant, sur ce que, dans la langue celtique, *Teutatès* voudrait dire *père du peuple* (de *Teut* père, *Tad* peuple).

Relativement à cette assimilation, dont nous venons de parler et contre laquelle on a souvent protesté, des divinités gauloises à celles des Romains, nous devons dire que, faite par les vainqueurs elle fut d'abord hasardée et plus que douteuse, pour ne pas dire tout à fait erronée ; mais qu'elle paraît avoir été adoptée plus tard par les Gaulois eux-mêmes, qui, avec la religion de leurs nouveaux maîtres, leur empruntèrent successivement et sans beaucoup d'efforts, les formes, les pratiques, les rites, les croyances de cette religion (4); d'où il résulte qu'à l'époque de notre monument, appartenant probablement au Ier siècle de notre ère, et non postérieur au

(1) XV, 19.

(2) *De natura deorum*, II, 6.

(3) *Religion des Gaulois.*

(4) Nous ne parlons ici que des Gaulois soumis à l'influence de la civilisation et des mœurs romaines, postérieurement à la conquête, car Cicéron (*Or. pro Fonteio*) nous apprend que ces peuples, encore indépendants, avaient une religion opposée à celle des autres peuples (c'est-à-dire, sans doute, des Romains), et il leur repro-

règne de Néron (1), pour le plus grand nombre des Volces Tectosages, et sans doute aussi pour le reste des habitants de la Gaule, le *Dis* paternel pouvait bien n'être plus que le dieu des enfers, le Pluton des Grecs et des Romains, quels qu'eussent été primitivement, à cet égard, les enseignements et les doctrines traditionnelles des druides, ainsi que les croyances de leurs ancêtres.

L'urne qui contenait les cendres de *Caius Valerius Vibius*, et sur laquelle est gravée son épitaphe, a été acquise par M. Dévals jeune, de Montauban, membre de la Société littéraire de cette ville, zélé et intelligent collecteur d'antiquités; elle forme un des principaux ornements de son cabinet.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.

che de n'avoir de religion que celle de combattre la croyance des autres nations, ce qui contrarie fort le récit des *Commentaires* et son assimilation des divinités gauloises à celles dont il était le pontife. Mais il faut faire ici la part de l'exagération, jusqu'à un certain point permise à l'avocat de la partie adverse des Volces Tectosages.

(1) Nous avons dit plus haut, dans une autre note, que l'on n'a point trouvé à Vieille-Toulouse d'inscriptions d'une date certaine, ni de médailles postérieures à cet empereur, sans doute par suite de quelque bouleversement inconnu à l'histoire, que ce lieu aurait alors éprouvé.

QUELQUES INSCRIPTIONS
RÉCEMMENT DÉCOUVERTES.

J'ai cru faire une chose agréable aux lecteurs de la *Revue* en réunissant ici quelques inscriptions dont le *Moniteur universel* a récemment annoncé la découverte. Les explications qui accompagnent ces inscriptions, dans le journal officiel, annonçent en général une grande inexpérience des études épigraphiques. Elles ne sont pas, il est vrai, l'œuvre des rédacteurs du *Moniteur*, qui les a empruntées, avec le texte même des inscriptions, et le récit des circonstances dans lesquelles elles ont été découvertes, aux journaux qui les premiers ont publié ces monuments. Je n'ai pas cru devoir imiter en ce point la rédaction du *Moniteur* : les seules choses que je ne lui doive pas, dans les quelques pages qu'on va lire, ce sont les courtes notes dont j'ai fait suivre la mention de ces intéressantes découvertes.

— « M. Fénech, commissaire civil à Bougie, vient de donner au musée d'Alger deux fragments de tuiles romaines sur lesquelles se trouve l'estampille du potier. Une de ces estampilles est incomplète; l'autre présente l'inscription suivante, imprimée en relief, en deux lignes disposées circulairement entre deux cercles concentriques :

CCOTNANISARINIANI
OPVSDOLIAREEXPRAEDISAVGN

Au centre de l'estampille, on distingue un buste très-peu marqué, entre deux palmes placées verticalement (1). »

On rencontre fréquemment en Italie des tuiles de ce genre, mais plus importantes, en ce qu'on y lit les noms des consuls sous lesquels elles ont été fabriquées. Ces monuments sont un des principaux éléments dont on se soit servi pour l'établissement des fastes consulaires (2). Ceux-ci sont les premiers qui aient été trouvés en Afrique; quoiqu'ils ne puissent servir au même usage, ils ne sont pas, ainsi qu'on va le voir, entièrement dépourvus d'intérêt. Leur inscription doit se lire ainsi :

C*aii* COT*tii* NANI SABINIANI OPVS DOLIARE, EX PRAEDI*i*S
AVG*usti* N*ostri*.

(1) *Moniteur* du 26 juillet 1853. Extrait du journal l'*Akbar*.
(2) Voyez Marini, *Arval.*, p. 193.

Les inscriptions des estampilles de potiers étant presque toujours fort difficiles à déchiffrer (1), je ne suis pas parfaitement certain de la lecture des premiers mots, CCOTNANI : c'est donc sous toute réserve que j'en donne l'explication qu'on vient de lire. Quant au mot suivant, SABINIANI, que, par une erreur évidente, le rédacteur de l'*Akbar* a lu SARINIANI, il ne peut donner lieu à aucun doute. Le reste de l'inscription est également certain.

Quoique cette inscription ne contienne point de date consulaire, on peut cependant déterminer, avec une certaine approximation, l'âge des monuments qui la portent. On voit d'abord, par les sigles AVG. N. *Augusti nostri*, que ces monuments ont dû être fabriqués à une époque où il n'y avait qu'un seul empereur; et de plus, ces sigles n'ayant commencé à être en usage que vers le milieu du IIe siècle de notre ère (2), ils nous fournissent une limite supérieure pour la date que nous cherchons.

Le mot SABINIANVS qui termine la première ligne, n'est point ici un surnom; c'est, comme *Germanicianus*, dans une inscription publiée par Gruter (3), une épithète servant à déterminer l'état civil du personnage à la suite du nom duquel elle se lit, et qui nous apprend que ce personnage, *Caïus Cottius Nanus*, avait fait partie, comme esclave, de la succession de l'impératrice *Sabine*. Sabine mourut en 138, quelques mois avant Hadrien. Elle n'avait pas d'enfant; mais elle avait une sœur, *Matidia*, qui dut être son héritière; et, en effet, on sait que Matidia posséda au moins un domaine d'une certaine importance, à peu de distance de Bougie, entre *Igilgili* et *Chullu*, où une localité avait conservé son nom, *Paccianae Matidiae* (4). Elle mourut fort âgée, lorsque Marc-Aurèle occupait déjà le trône impérial, et légua tous ses biens à *Faustine*, femme de cet empereur (5). Le prince dont il est ici question ne peut donc être que le fils et l'héritier de Faustine, *Commode*, et c'est au commencement du règne de ce prince, vers l'an 180 de notre ère, qu'il faut reporter la date de ce monument. Dans tous les cas, on ne peut la faire descendre en deçà de l'année 192, où mourut Commode; car, d'une part, C. Cottius Nanus eût été alors trop âgé pour diriger l'établissement d'où ces briques sont sorties, et, d'une

(1) Voyez Marini, passage cité.

(2) Voyez Henzen, *Equiti singolari*, p. 26 et suiv.

(3) P. 602, 9. Voyez Orelli, sur le n° 2623.

(4) *Itiner. Anton.*, p. 18, ed. Wessel.; *Tab. Theodos.* S. II. D.; Mannert, *Géogr. anc. des États Barb.*, trad. par Marcus, p. 486.

(5) *Lettres de Fronton et de Marc-Aurèle*, p. 101 et suiv. de l'éd. de Niebuhr.

autre part, si Sévère, comme on peut le croire, s'empara des biens du fils de Marc-Aurèle, il ne dut pas tenir beaucoup à ce que l'on continuât à en signaler publiquement l'origine, comme le fait ici C. Cottius Nanus, en ajoutant à son nom le titre de *Sabinianus*.

— « Quand on traverse le pont du canal de la Marne au Rhin, qui sépare la ville de Saverne de son faubourg, on voit, à gauche, la grande place du marché avec le château au fond; et à droite, sur la hauteur, l'ancien couvent des Récollets, contigu au vieux mur d'enceinte. Cette entrée de la ville a dû être très-fortifiée du temps des Romains; car, dès cette époque, Saverne était considérée comme la clé du passage le plus fréquenté des Vosges. Mais ces fortifications ont depuis longtemps disparu.

« Dans le voisinage, les travaux du canal avaient déjà fait découvrir quelques monuments romains (1). De nouvelles fouilles viennent de mettre au jour les substructions d'une tour destinée à défendre cette entrée de la ville, et dont les matériaux, provenant évidemment de monuments plus anciens, présentent des inscriptions, des bas-reliefs, divers ornements d'architecture. Voici les deux inscriptions les plus intéressantes :

D . M
ET
PERPETVAE SECV
RITATI
CORNEIDIVIXTAE
COR.IVVENILIS
MARITVS

« La seconde inscription est partagée en deux colonnes, qui se trouvent sur la même face de la pierre :

DIV	NV
IXTEM	SEX
ATERNE	TOC
CIDIV	CIDI
SIMP	VSPA
	TER

« Un bas-relief représente une figure mâle, qui a le bras droit

(1) Je ferai connaître plus loin un de ces monuments.

levé derrière la tête, et dont la main porte une clé. A côté de cette figure à mi-corps, est une femme nue. Ces deux figures s'embrassent ou se regardent de très-près : leurs nez se touchent (1). »

La première de ces inscriptions doit se lire ainsi :

D*iis* M*anibus* et perpetuae securati Cornel*iae* Divixtae, Cor*nelius* Iuvenilis Maritus.

La formule *Perpetuae Securitati* n'est pas chrétienne, comme semble l'avoir cru le rédacteur de l'*Alsacien*. De même que ses analogues *Quieti aeternae*, *Somno aeternali*, etc., elle se rencontre très-souvent sur les monuments païens (2). Ce savant a d'ailleurs très-bien observé que CORNEI, à la cinquième ligne, est une erreur de lecture, pour CORNEL; aucune confusion n'est en effet plus commune dans les inscriptions que celle des lettres L et I (3). Le cognomen *Juvenilis* n'est pas commun : je n'en connais aucun autre exemple; mais on trouve assez fréquemment son analogue *Senilis* (4).

Je doute que l'inscription suivante soit complète, ou exactement transcrite. Dans l'état où elle nous est parvenue, elle ne peut se lire autrement que comme il suit :

Divixte Materne Cidius F*iliae* M*erenti* P*osuit*. Nu*merio* (?) Sexto *genero*, Cidius pater.

On voit que j'ai pris pour une F la deuxième lettre de la dernière ligne de la colonne de gauche, et pour un G, la dernière lettre de la troisième ligne de la colonne de droite. L'F et l'I, le C et le G se confondent en effet très-facilement dans les inscriptions, et je ne doute pas que cette confusion n'ait été faite par la personne à laquelle nous devons la copie de celle-ci.

Au lieu de PATER, à la fin de la colonne de droite, on s'attendrait à lire SOCER. Mais on n'y regardait pas de si près à l'époque, assez basse, à laquelle appartient ce monument; et d'ailleurs le mot *pater* pouvait se rapporter, dans la pensée de Cidius, aux deux personnes auxquelles ce tombeau était destiné.

(1) *Moniteur* du 28 juillet. Extrait de *l'Alsacien*.

(2) Grut, 595, 2; Orelli. 2824, 4849; Otto Jahn, *Specimen epigraph.*, p. 97.

(3) Marini, *Arval*, p. 678.

(4) Grut, 40, 5; 74, 5; 730, 11; 806, 8. Mommsen., *Inscr. Regni Neap.*, 6310 (194). Jouannet, *Recueil de l'Acad. de Bordeaux*, 1829, n° 23. *Mém. de la Soc. hist. de Styrie*, 1852, p. 94.

Le rédacteur de l'*Alsacien* a rapproché, avec raison, de ces monuments, deux inscriptions trouvées l'une à Bordeaux (1), l'autre à Lyon (2), et dans lesquelles se lisent le nom de *Divixta* et celui de *Divixtus;* mais je ne pense pas que l'on puisse, comme il l'a fait, conclure de cette similitude de noms, que les personnages mentionnés sur ces quatre monuments appartenaient à la même famille. Ces noms, en effet, ne sont point des *gentilicia*, mais des *cognomina;* c'est ce que prouvent évidemment, outre les quatre monuments dont il s'agit, trois autres inscriptions trouvées à Bordeaux, et publiées par M. Jouannet, dans les *Mémoires* de l'académie de cette ville (3).

J'ai dit plus haut que je ferais connaître un autre monument découvert à Saverne, il y a trois ou quatre ans, dans les travaux du canal de la Marne au Rhin. Ce monument est une magnifique inscription, dont on m'a envoyé un dessin très-exact. Elle est gravée sur un bloc de grès gris (4), large de 0m,60, haut de 0m,55, et épais de 0m,30; elle est ainsi conçue :

MERCVRIO
ETAPOLLINI
MAGIORIXET
QVINTVSSECVN
DIFIL V S LM

Cette inscription ne peut donner lieu à aucune difficulté; elle doit se lire ainsi :

Mercurio et Apollini, Magiorix et Quintus, Secundi fil*ii*, v*otum* s*olverunt* l*ibenter* m*erito*.

On a vu que ces monuments avaient été employés comme matériaux dans les anciennes fortifications de Saverne, fortifications qui étaient cependant de construction romaine. A quelle époque ont-ils reçu cette destination? évidemment sous le commandement du

(1) Grut, 1052, 1.

(2) Grut, 1040, 8.

(3) 1832, pl. II, n° 18 et 23; 1840, p. 307.—Le nom de *Divixtus* se lit encore sur des fragments de poteries trouvés à Lyon (de Boissieu, *Inscr. de Lyon*, p. 434, n° 48), et à Paris (Grivaud, *Antiquités du jardin du Sénat*, p. 165).

(4) Le grès gris est assez rare dans cette partie de l'Alsace; mais il résiste mieux aux influences atmosphériques, que le grès rouge, qui y est fort commun.

César Julien, qui releva en 357 les murs de cette ville, et en fit pendant plusieurs années son quartier-général (1). On sait que c'est à la même époque, qu'avaient été construits les remparts de Sens (2), qui recélaient aussi un grand nombre de monuments funéraires.

— « Une communication intéressante a été faite à l'Académie romaine d'archéologie, dans sa séance du 9 juillet. M. Visconti, secrétaire perpétuel, a donné connaissance à ses confrères, d'une inscription funéraire du siècle d'Auguste, que l'on vient de découvrir à la vigna Codini, près de Rome. Voici cette inscription :

Calliste mihi nomen erat, quod forma probavit.
Annus ut accedat, ter mihi quintus erat.
Grata fui domino, gemino dilecta parenti.
Septima languenti summaque visa dies.
Causa latet fati, partum tamen esse loquuntur;
Sed qua[e]cumque fuit, tam cito non merui (3). »

Cette inscription est-elle bien authentique; est-elle complète; sur quels indices M. Visconti s'est-il fondé pour lui attribuer une antiquité aussi reculée que le siècle d'Auguste? Voilà des questions que l'on voudrait pouvoir adresser au correspondant du *Morning-Chronicle*, et dont la solution ajouterait beaucoup à l'intérêt de sa communication. Dans l'état actuel de nos connaissances sur ce monument, on peut se demander encore bien des choses. Qui l'a fait élever? Sont-ce les parents de cette malheureuse enfant, morte, ainsi qu'il semble résulter de cette inscription, pour avoir trop plu et plu trop jeune à son maître? Mais alors que signifie ce doute sur la cause de sa mort, *causa latet fati?* Ne devaient-ils pas être les premiers à la connaître? et surtout que signifie cette révélation, *partum tamen esse loquuntur?* Était-ce à eux de la faire, et sur son tombeau? Serait-ce au maître même de Callisté qu'il faudrait attribuer l'érection de ce monument? mais ce serait bien pis encore.... Qu'on me permette de douter de l'authenticité de cette inscription, et de la regarder, jusqu'à preuve du contraire, comme une calomnie contre l'antiquité, qui était moins immorale qu'on ne le croit généralement.

LÉON RENIER.

(1) Ammien Marcell., XVI, XI, 11.
(2) Ammien Marcell., XVI, IV, 2.
(3) *Moniteur* du 29 juillet. Extrait du *Morning-Chronicle*.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Les salles égyptiennes du Musée du Louvre, réouvertes au public depuis quelques semaines, ont été considérablement augmentées par suite de dons particuliers, de l'acquisition de la collection Clot-Bey, et des nombreuses découvertes de M. Mariette. La collection Clot-Bey a permis d'augmenter considérablement la série des objets de parures en or, tels que des bagues, des pendants d'oreilles, des colliers d'un travail si délicat, d'un goût si exquis, qu'ils pourraient inspirer nos fabricants, même les plus habiles. La *Revue archéologique* avait déjà appelé l'attention sur ces élégants objets, en publiant dans sa deuxième année (planche 40 *bis*) un specimen de collier et de pendants d'oreilles. La même planche représente une de ces charmantes boîtes à parfums comme on en remarque dans la collection du Louvre; elle est placée sur les bras d'une Éthiopienne coiffée avec cette recherche et ce goût que possèdent encore les femmes d'aujourd'hui; le corps, entièrement nu, est orné seulement d'une ceinture, comme en portent encore les danseuses d'Égypte et les femmes du Sennaar. Nous avons également vu parmi les nouvelles acquisitions du Musée du Louvre une boîte à jeux fort remarquable, et dont la *Revue* a donné le dessin dans la deuxième année, page 741; c'est une espèce d'échiquier connu très-anciennement en Égypte, puisqu'on le voit représenté sur des peintures qui datent d'Osortasen Ier, et sur les parois du pavillon de Rhamsès-Meiamoun, où l'on voit ce Pharaon jouant sur cette sorte de damier avec *une* de ses femmes. La collection du Louvre offre encore à notre admiration des étoffes légères et des broderies d'une exécution remarquable. Parmi les monuments récemment envoyés par M. Mariette, on peut citer des inscriptions et des épitaphes qui seront d'un grand secours pour compléter l'histoire et la chronologie, ou même la rectifier. A l'exception de quelques divisions qui ont subi quelques changements, la savante et judicieuse classification de Champollion a été respectée.

— Nous avons le regret d'annoncer la destruction de l'hôtel de ville d'Avignon, monument du XIVe siècle, qui n'était pas sans analogie avec le Palais-Vieux de Florence, et qui complétait d'une manière si agréable l'aspect tout à fait italien de la ville des papes. On

a démoli ce vénérable édifice pour le remplacer par un autre qui, si beau qu'il soit, ne le vaudra pas. Les travaux nécessités par cette opération auront eu néanmoins l'avantage de mettre en lumière des débris antiques assez importants. Des fragments de colonnes et de bas-reliefs ont été déjà retirés des décombres, et on est en train de reconnaître les fondements d'un ensemble de constructions qui paraît être le forum de la cité romaine. Ce qu'on trouve de débris épigraphiques, est malheureusement si mutilé, qu'on n'en peut tirer aucun sens. Le mot IIIVIR a été reconstitué en rapprochant deux petites pierres dont les cassures se rapportent, et sur un autre fragment, sont tracés en lettres capitales de la plus belle époque, les mots LCORNELIVSMF, *Lucius Cornelius Marci filius.* Tout cela a été porté au musée d'Avignon qui vient de s'enrichir aussi des débris du monument de Mornas qu'il a fallu démolir parce qu'il se trouvait sur le tracé du chemin de fer. Signalé par Calvet au comte de Caylus qui en donna le premier dessin, le monument de Mornas est encore un sujet de controverse parmi les archéologues, les uns croyant y voir un ouvrage antique, les autres l'attribuant à l'époque romane.

—Dans une de ses dernières séances, l'Académie de Reims a entendu une communication de M. Duquenelle, l'un de ses membres, sur quelques antiquités trouvées dans cette ville. Nous donnons sommairement l'indication de ces découvertes qui peuvent intéresser nos lecteurs. A l'endroit où s'élève la statue du comte d'Erlon, on a découvert a $1^m,50$ du sol, un caveau en maçonnerie de $2^m,70$ de long sur 2^m de large et $1^m,40$ de profondeur qui renfermait les ossements de trois individus. Parmi ces ossements, on a recueilli une fibule en bronze d'une conservation parfaite et d'un beau travail, et deux médailles de Vespasien et de Titus qui permettent d'assigner une époque à cette sépulture. M. Duquenelle signale ensuite une pierre sculptée découverte dans un endroit où, il y a quelques années deux pierres, exactement semblables avaient été trouvées. Cette pierre, après un examen attentif du savant antiquaire, serait un autel votif gallo-romain; haute de $0^m,44$, large de $0^m,21$, trois de ces faces sont nues; sur la quatrième on remarque trois figures barbues réunies, une de face, deux de profil. Elles ont le front ceint d'une couronne de feuillage; sur la partie supérieure de la pierre sont figurées une tête de bélier et une tortue. Au-dessous des figures on voit une marque qui, en raison de sa forme et de la place qu'elle occupe, a certainement une signification; mais ce

sigle, comme beaucoup d'autres, sera longtemps une énigme. On a également trouvé, sur divers points de la ville, des fragments de statuettes en terre cuite d'un beau travail, une statuette en os haute de sept centimètres, représentant un personnage en toge; la figure grotesquement exécutée, reproduit les traits exacts de Vespasien; cette remarque qui est personnelle à M. Duquenelle, a été faite par quelques antiquaires qui l'ont examinée. Cet objet a été trouvé dans un puits avec des moules en terre de médailles romaines et un groupe en ivoire, haut de six centimètres, représentant deux personnes à figure de singe, sujet érotique. Près de la rue des Romains, on a découvert cinq vases en terre noire, à anses et à ouverture en trèfle. Parmi les objets usuels en métal, M. Duquenelle signale une cuiller en argent fin, pesant trente-cinq grammes; la tige, ronde et terminée par une boule, fait un retrait à l'endroit où commence la cuvette qui est ronde et concave; une patère en bronze, plaquée en argent à l'intérieur; un vase en bronze également plaqué en argent; la feuille d'argent qui le recouvre est très-épaisse et repliée sur les bords; ce vase est orné de dessins en creux d'une bonne exécution. Ces objets, comme le fait observer M. Duquenelle, confirment la connaissance des anciens pour l'argenture.

Le savant antiquaire termine sa communication par les médailles gauloises qu'il a recueillies, un médaillon d'or de Probus, et la description d'une importante découverte de médailles romaines, faite dans les environs de Boult-sur-Suippe. Cette trouvaille se composait de 1200 médailles en billon de types communs, mais précieuses par la grande variété des revers et leur très-belle conservation. Le vase qui les renfermait contenait également un bracelet, une bague et un collier en or d'un travail admirable. Ces deux derniers objets sont maintenant dans la collection de M. Bourgeois-Thierry; le bracelet fait partie de la collection de M. Menesson. M. Duquenelle a donné sur tous ces objets les explications que pouvait désirer la docte Académie. Le judicieux antiquaire les a présentés avec une modestie qui faisait encore mieux ressortir ses connaissances variées en archéologie, qui l'ont guidé pour former sa précieuse collection.

BIBLIOGRAPHIE.

Portefeuille Archéologique de la haute et basse Champagne, publié en 50 livraisons, petit in-fol. par M. Gaussen, membre de la société Archéologique de Sens. — Prix de la livraison, 2 fr. 50. Chez l'auteur à Saint-Martin-des-Vignes (Aube); Febvre, à Troyes; Leleux, à Paris.

M. Gaussen est un artiste de talent, qui s'exerce depuis longtemps à la reproduction des objets du moyen âge et qui y a acquis une dextérité à satisfaire le goût des archéologues les plus difficiles. Il possède à la fois le sentiment et la précision, et comme ces avantages s'allient chez lui à beaucoup d'instruction, on peut dire que dans la spécialité qu'il a choisie, il fait aussi bien que personne en France. Vingt planches de son ouvrage que nous avons sous les yeux, nous permettent de porter sur lui ce jugement favorable. Nous y joindrons beaucoup d'éloges pour la manière dont est matériellement exécuté le Portefeuille Archéologique. Quand on voit toutes ces planches, qui sont dues aux procédés de la lithochromie, tirées à Bar-sur-Aube avec autant de perfection qu'elles pourraient l'être à Paris, on ne peut que rendre hommage à l'intelligence de l'artiste qui a su tirer un si bon parti des ressources nécessairement bornées que lui offrait une petite ville.

M. Gaussen n'en est encore qu'au dixième de la carrière qu'il se propose de parcourir. Son ouvrage aura 200 planches, qui montreront ce qui s'est conservé de plus beau dans les églises et dans les cabinets d'amateurs des quatre diocèses de Reims, Châlons, Sens et Troyes. La matière est riche, car la Champagne a été un pays favorable à la culture des arts. La sculpture et la peinture sur verre y ont jeté un éclat tout particulier, surtout aux environs de Troyes dont l'école a peuplé les églises rurales d'une multitude de figures qui existent encore.

Nous ne saurions mieux signaler l'importance de l'entreprise de M. Gaussen qu'en indiquant les objets dont son crayon a déjà multiplié la figure.

Orfévrerie. — Croix d'autel en vermeil, ornée d'émaux, de cabochons et de pierres gravées : ouvrage du XIVe siècle conservé au trésor de l'Hôtel Dieu de Troyes. Au revers de l'un des fleurons qui terminent les branches de cette croix, on lit l'inscription que

voici : *Frater Petrus Froberii magister domus Dei Trecensis fecit hanc crucem.* — Reliquaire de l'église de Jaucourt, consistant en un diptyque byzantin, monté par un orfèvre français de temps de Philippe de Valois, sur un cippe accosté de deux anges en adoration; le tout porté sur un socle auquel six lions couchés servent de pieds. Sur le bandeau du socle est tracée cette inscription : *Cest saintuaire ou il a de la vraie crois fist ainsi aestofer noble dame madame Margerite Darc dame de Jaucourt. Priés nostre segnieur pour li qui li doint bone vie et bone finamen.* — Croix processionnelle en cuivre argenté de l'église de Beauvoir, près de Bar-sur-Seine; ouvrage gothique dans le goût flamboyant. — Calice en vermeil de l'église Saint-Maclou de Bar-sur-Aube, entièrement couvert de sujets repoussés au marteau, dans le goût du XVIe siècle.

Ivoire. — Peigne de saint Loup conservé au trésor de Sens. Millin et M. Dusommerard ont déjà fait connaître ce curieux ouvrage composé de deux rangs de dents que sépare une galerie à jour en forme d'arcade dans laquelle sont découpés deux lions affrontés. Son antiquité est prouvée par celle de la fausse attribution sous laquelle il est connu, puisque c'est au moins au XIIIe siècle qu'a été gravée dessus l'inscription *Pecten sancti Lupi.* — Diptyque en ivoire du cabinet de M. Camusat de Vaugourdon, représentant l'adoration de la Vierge et la mort de Jésus-Christ. Le travail est d'une main française et du XIVe siècle.

Email. — Coffret de Limoges du XIIIe siècle avec la représentation de quatre vertus : *mansuetudo, sobrietas, parsymonia, caritas.* — Fragments de figures et de vignettes émaillées, provenant des tombeaux des comtes de Champagne et conservés aujourd'hui au trésor de la cathédrale de Troyes. — Custodes émaillées dans la forme antique et à la mode de Limoges, du cabinet de M. l'abbé Coffinet. Porte-cierge en forme de broche avec un pied émaillé. — Carreaux émaillés du musée de Troyes, provenant du couvent des Jacobins et de l'abbaye de Saint-Loup de cette ville. — Panneau de la châsse de saint Loup, conservé au trésor de la cathédrale de Troyes, représentant la retraite du Saint, expliquée par cette légende : *Commant saint Loup prynt congié de sa femme pour entrer en religion.* C'est une peinture à trois couleurs (pourpre, vert et bleu) hachurées d'or, du genre de celles qu'on appelle émail sur émail.

Peinture sur verre. — Vitrail de Saint-Martin-ès-Vignes, près de Troyes, représentant la légende d'après laquelle la croix où fut attaché le Sauveur aurait été faite du bois d'un rameau de l'arbre de vie planté en terre par l'un des fils d'Adam. Cet ouvrage composé

de six grands sujets et de trois médaillons, porte l'inscription que voici : *En l'an de grâce mil cinq cent soixante et deux, feu Nicolas Bular estant de ce lieu, et Edmonne, sa femme, ont donné ceste verrière.* — Autre panneau de verre de la même église dont le sujet est ainsi expliqué : *L'ange asseure Joachin qu'Aane sa femme chère, De stérile serait de la vierge la mère.* — Carton d'un vitrail du martyre de saint Etienne, signé *Linard Gontier :* dessin du temps d'Henri IV appartenant à M. Camusat de Vaugourdon.

Textrine. — Mitre, collet, étole et manipule de saint Thomas de Cantorbéry, représentés au tiers de la grandeur de ces objets conservés, comme l'on fait, dans le trésor de la cathédrale de Sens.

Miniature. — Grande lettre historiée d'un livre de chœur, conservé aujourd'hui aux archives du département de l'Aube. Le sujet représenté est un service funèbre du temps de Louis XII ou de François Ier; le catafalque entouré de clercs est placé en avant de de l'autel où officie un prêtre assisté de diacre et sous-diacre.

Sculpture. — Dalle tumulaire gravée en creux, de l'église de la Ville-au-Bois, représentant un chevalier et sa femme avec l'épitaphe : *Cy gist messire Nicollas de Rochetaillée, chevalier du Saint-Sepulcre et dame Jehenne Dami.... sa feme et dame de la Ville au Boys et en partie de Breele, lesquels trespassèrent, cest assavoir la dicte dame xxiijᵉ jour de may l'an de grâce mil iiijᶜ iiijᶻˣ et fut inhumée en....e église, et le dit sʳ jour xxiijᵉ de may mil* vᶜ *et est à Breel inhumé. Requiescant in pace. Jhs. Maria.*

Menuiserie. — Tabernacle en bois de l'église de Bouilly (Aube), petit chef-d'œuvre, dans le style gothique flamboyant. C'est un édicule hexagone, en forme de reliquaire, monté sur un pied et formé de deux étages d'architecture avec une flèche qui s'élève par-dessus et se termine par un riche fleuron chargé d'une statuette.

Sphragistique. — Sceaux en cire rougeâtre des comtes de Champagne, Hugues (1090-1125), Thibaud Ier (1125-1152), Henri Ier (avant 1152), du même (de 1152 à 1181); de la comtesse Marie veuve d'Henri Ier.

Quant au texte dont sont accompagnées les planches du Portefeuille archéologique, il nous serait difficile d'en parler aujourd'hui à cause du mode de publication qui fait que les feuilles imprimées ne se suivent pas ou ne se rapportent pas aux planches déjà livrées. Les noms des collaborateurs annoncés par M. Gaussen sont d'un bon augure; nous voyons avec plaisir qu'il a appelé à lui toutes les personnes qui se sont déjà fait avantageusement connaître par leurs travaux sur les antiquités du pays, entre autres MM. Quantin, ar-

chiviste de l'Yonne, d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube, Harmant, conservateur de la bibliothèque de Troyes, l'abbé Tridon, etc. Cet heureux choix, néanmoins, ne dispense pas l'éditeur d'une surveillance qui seule pourra produire l'unité, si nécessaire aux travaux de ce genre. Il faut que toutes les notices soient conformes à un même programme; qu'elles aient pour objet, non pas de montrer le savoir des auteurs, mais d'expliquer ce qui ne peut pas être saisi par la vue seule du dessin. Les mesures exactes des objets, leur historique, la signification des figures dont ils sont décorés, les textes qui y ont un rapport direct, les remarques auxquelles peut donner lieu leur mode de fabrication : telle est la substance d'une notice explicative. Si quelques lignes suffisent pour dire tout cela, qu'on s'en tienne à ces quelques lignes sans viser à la dissertation; qu'on s'interdise les citations inutiles et les phrases à effet. Nous n'approuvons pas, par exemple, que M. l'abbé Tridon, ayant à parler d'un calice, nous dise, sur l'autorité de M. de Châteaubriant, que « les calices ont cherché leur nom parmi les fleurs et que le lys leur a prêté sa forme. » C'est là une de ces allégations qu'il faut laisser, comme tant d'autres, à l'auteur du *Génie du Christianisme*, parce qu'elles ont pour seul mérite de donner à l'erreur une tournure ingénieuse. Loin que les calices doivent leur nom aux fleurs, ce sont au contraire les fleurs qui ont emprunté aux calices le nom de l'appareil autour duquel s'épanouissent leurs pétales; et si l'assimilation des calices à la fleur du lys repose sur la forme évasée de la coupe des calices, cela prouve que M. de Châteaubriant a ignoré que pendant toute la durée du moyen âge, au moins depuis l'époque carlovingienne, la coupe des calices a été sans évasement. M. l'abbé Tridon n'avait pas autre chose à mettre en évidence que ce fait; il y aurait trouvé l'avantage de faire voir à ses lecteurs, dans la forme évasée du calice qu'il décrivait, un caractère certain de l'industrie du XVIe siècle.

Puisque nous adressons cette critique à un auteur d'ailleurs recommandable, nous ferons compliment à M. d'Arbois de Jubainville de l'érudition à la fois étendue et sobre dont il fait preuve dans ses notices. Il possède l'art de glisser sur les parties rebattues de son sujet, pour insister seulement sur ce qu'il y trouve de neuf et de caractéristique pour le pays dont il s'occupe. Ce sont de pareils travaux qui font avancer la science.

J. Quicherat.

Étude sur la vie et les ouvrages de Du Cange, par M. Léon Feugère, professeur de rhétorique au collége Louis-le-Grand, in-8°, Paris, Labitte, 1853.

Jusqu'à ce jour nous n'avons pas pu acquitter notre dette envers l'auteur qui a eu l'heureuse idée de nous parler de Du Cange. — Ce mémoire de M. Feugère est à la fois un travail biographique, historique et de critique littéraire. Les divers ouvrages de Du Cange ne s'adressent pas seulement aux historiographes et aux philologues, comme quelques personnes pourraient se l'imaginer. — Une grande partie de ses immenses recherches.... se rattache d'une manière très-importante, et même très-étendue, aux études archéologiques, dont cette *Revue* est un centre d'où jaillit tant de rayons lumineux qui servent tous les jours à éclairer la science et à résoudre quelque difficulté inattendue. Nous ne suivrons pas M. Feugère dans les détails de la vie si laborieuse de Du Cange et des nombreux ouvrages qui ont marqué les diverses époques de sa longue carrière. Nous nous arrêterons plus particulièrement à celles de ses productions qui sont plus spécialement en rapport avec l'archéologie. C'est d'abord celui connu sous le titre : *Familiæ Byzantinæ*, etc., dans lequel Du Cange donne la description des diverses monnaies des familles illustres, qui tour à tour viennent figurer sur le trône de l'empire grec, depuis le IVe siècle environ jusqu'à la fin du XVe. Parmi ces familles apparaissent celles de quelques guerriers français, qui mirent sur leur tête la couronne des Constantin, des Valentinien, des Honorius, des Anastase, des Justinien, et qui depuis 1204 jusqu'en 1229 se maintinrent avec tant de peine à la tête d'une nation qu'ils ne comprenaient pas.... Car il ne suffit pas d'être brave, il faut savoir gouverner.... Plus de trois cents médailles, dont un grand nombre sont du plus haut intérêt, viennent illustrer un texte aussi savant que consciencieux.

La *Constantinopolis Christiana* de Du Cange nous initie à l'histoire des mœurs et de l'art du Bas-Empire. Il nous fait connaître avec des détails aussi curieux que riches d'érudition toutes les merveilles monumentales de la célèbre capitale de l'empire grec au moyen âge. Il nous donne la description de toutes les églises de Constantinople et surtout de la belle église de Sainte-Sophie, ce type à jamais célèbre de tous les monuments construits sur le sol de l'univers chrétien, dans le style dit byzantin. Ce savant ouvrage est comme un arsenal de documents archéologiques de première ligne. Quelques planches accompagnent le texte. Nous n'osons pas

dire qu'elles en soient l'écho fidèle et la traduction bien complète, puisque, aucun dessin de cette époque ne nous étant parvenu, nous en sommes réduits à reproduire certains monuments d'après des textes. Quelle perte par exemple que celle de cette table d'argent de forme quadrangulaire, qui offrait la représentation (1) de la ville de Constantinople et qui faisait partie des présents donnés par Charlemagne à la basilique de Saint-Pierre, et qu'il avait ordonné par son testament de remettre à cette église après sa mort.... comme Éginhard nous l'apprend....

Quant aux dessins des monnaies, ils ont moins d'importance; les monuments qu'ils représentent glissent à travers les siècles, échappent plus facilement aux diverses chances de destructions et sortent des ruines au moment où l'on y pense le moins. Les tombeaux leur ont souvent donné une heureuse hospitalité et les archéologues s'honorent en les recueillant avec respect, et en les étudiant avec ardeur.

Du Cange, qui était comme une encyclopédie vivante, a encore bien mérité de l'archéologie et des archéologues, dans cet autre travail si important qui occupe une partie du deuxième volume de son *Glossarium latinitatis medii ævi*.... où il parle avec tant d'érudition du moyen âge, depuis le f° 682 (2) jusqu'à celui 737 et principalement des monnaies d'or des rois de France, à partir de Philippe II, en 1165, jusqu'à Henri III.... Puis viennent celles des barons français, classées par noms de villes. Le texte déjà si curieux de Du Cange est encore augmenté d'intérêt par les cinq planches in-folio qui l'accompagnent, et offrent plus de trois cents pièces gravées et expliquées. Au f° 744 du même volume, l'inépuisable érudition de Du Cange s'occupe des monogrammes qui servent souvent de signatures sur une foule de chartes, de diplômes et d'autres

(1) Le texte dit *descriptionem urbis*... Reste à savoir s'il faut entendre une description écrite ou une représentation graphique, c'est ce que nous n'osons pas assurer. La représentation qui est donnée page 2 de l'ouvrage de Du Cange, est faite d'après une miniature de manuscrit du XIIIe siècle qu'il a fait graver, et encore comme il le dit, il a fait ajouter ou rectifier divers détails de la miniature par son graveur.

On sait comment on comprenait la topographie au moyen âge et la cartographie. Sur la miniature en question, on y voit Constantinople divisée en douze régions. Sainte-Sophie y paraît placée entre les limites de la deuxième et de la quatrième.

(2) Voir l'édition du *Glossaire* donnée en 1678 à Paris, en 3 vol. in-fol., du vivant même de Du Cange. Pour la *Constantinopolis Christiana*, c'est celle donnée en 1680.

actes octroyés par les rois, les empereurs et les princes, dans diverses occasions solennelles.

Certes, on regardera, comme se rattachant essentiellement aux études archéologiques, cette suite de dissertations qui terminent le troisième volume de ce *Glossarium* (1), et dans lesquelles Du Cange donne tant de détails plus érudits les uns que les autres, corroborés de textes recueillis à grands frais de temps et de recherches, sur le timbre, les attributs de l'empire et de la royauté, sur les couronnes, les sceptres, les vêtements consulaires, le *pallium*, l'aigle romaine et l'aigle impériale des monnaies, sur le voile nommé *mappa*, le globe crucifère; sur les monogrammes du Christ et des empereurs, sur les monnaies votives, celles de villes; sur les monétaires et les fabriques de monnaies, sur leurs légendes et une foule d'autres objets qui intéressent tant les archéologues.

M. Léon Feugère a tout analysé, tout apprécié, et s'est comme identifié avec son auteur et ses immenses travaux, qui donnent le vertige, dit-il, quand on vient à y réfléchir.

Son mémoire, que nous n'avons fait qu'effleurer et sous un seul point de vue, se recommande par une foule de qualités à tous les lecteurs sérieux, et il ne peut manquer d'être placé avec distinction près des ouvrages de Du Cange, dans toutes les bibliothèques bien composées, surtout au point de vue scientifique, littéraire et archéologique.

GUENEBAULT.

Les Religions et leur interprétation chrétienne, par Th. Prosper Le Blanc, 2 vol. in-8°. Paris, Leroux et Jouby, 1852.

Ce livre a pour objet non pas d'établir une comparaison suivie du christianisme avec les religions, mais d'interpréter les fables ou récits symboliques de toutes les religions naturelles; remonter au système primordial qui a donné naissance à ces religions; reconnaître ce que ce système leur a transmis de conforme à la vérité chrétienne, et rechercher par quelles voies détournées et obscures la foule des erreurs les a envahis. L'étude et la comparaison des traditions universelles sont nécessaires pour arriver à expliquer telle difficulté relative aux religions, comme aussi pour les éclairer par certains textes de la Bible, ou trouver la clé d'un ordre particulier d'obscurités scripturales par la connaissance des religions. Ce travail sera lu avec intérêt par les personnes qui méditent sur les religions de l'antiquité.

(1) 3 volumes in-fol. Paris, 1678.

MÉMOIRE

OU SE TROUVE RESTITUÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS

LE CALENDRIER LUNISOLAIRE CHALDÉO-MACÉDONIEN,

DANS LEQUEL SONT DATÉES

TROIS OBSERVATIONS PLANÉTAIRES CITÉES PAR PTOLÉMÉE.

TROISIÈME PARTIE (1).

CHAPITRE PREMIER.

Où l'on restitue d'une manière sûre et complète le calendrier chaldéo-macédonien, et où l'on prouve que ce calendrier est une imitation macédonienne du calendrier athénien de Callippe.

Nous avons constaté (2), avec M. de Gumpach, que le calendrier chaldéo-macédonien était lunisolaire. Voyons s'il est possible d'en retrouver sûrement les principes.

Ce calendrier était-il réglé au jour le jour par l'observation directe des phases de la lunaison et des phénomènes annuels de la végétation, comme l'antique calendrier des Hébreux (3)? Non; car un tel calendrier, évidemment sujet à trop d'incertitudes, n'aurait pu servir à dater utilement des observations astronomiques.

Le calendrier chaldéo-macédonien différait-il de celui des Hébreux uniquement en ce que la 1re lunaison de l'année y était toujours celle qui remplissait certaines conditions de position à l'égard d'une certaine phase de l'année tropique, et en ce que chaque mois y commençait avec le 1er jour après la 1re apparition, non pas observée, mais *calculée*, du croissant lunaire? Cette hypothèse, qui est celle de M. de Gumpach (4), ne peut pas non plus être admise; car les

(1) Voy. plus haut, la Ire partie, p. 193, et la IIe partie, p. 257.
(2) IIe partie, chap III.
(3) Voyez Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 478 et suiv.
(4) *Zeitrechnung*, etc., p. 6, p. 34 et p. 55.

dates d'un tel calendrier n'auraient été exactement et sûrement comparables entre elles et avec celles d'un autre calendrier, qu'à l'aide du calcul astronomique et trigonométrique des positions de la lune sur l'horizon de Babylone, ce qui est tout à fait invraisemblable. Il est vrai que cette difficulté disparaît, si l'on admet, comme c'est peut-être la pensée de M. de Gumpach (1), qu'on avait pris pour règle approximative un certain *intervalle moyen* de temps entre la néoménie et la 1re apparition du croissant lunaire. Mais cette hypothèse, même ainsi modifiée, reste inadmissible; car c'est précisément pour la réaliser, que M. de Gumpach a été obligé de placer au 15 novembre de l'an 245 avant Jésus-Christ le commencement d'apellæus de l'an 67 chaldéo-macédonien, au 17 octobre de l'an 237 le commencement de dius de l'an 75, et au 26 février de l'an 229 le commencement de xanthicus de l'an 82, tandis qu'il résulte des textes de Ptolémée que ces trois mois ont commencé chacun un jour plus tôt (2). Les mois chaldéo-macédoniens commençaient donc, sans doute, comme les mois athéniens de la période callippique, ordinairement moins de 24 heures, rarement plus de 48 heures, et jamais trois jours entiers après la néoménie. C'est, du reste, un fait que nous vérifierons dans un instant.

Les dates du calendrier chaldéo-macédonien étaient exactement comparables avec celles d'un calendrier connu, comme le prouvent les traductions que Ptolémée donne des dates chaldéo-macédoniennes en dates égyptiennes de l'ère de Nabonassar. Le calendrier luni-solaire chaldéo-macédonien était donc fixé par un cycle régulier. D'un autre côté, nous avons prouvé (3) que ce calendrier était macédonien et non chaldéen. Or, le cycle de Méton, et plus tard celui de Callippe, ont été adoptés ou imités par la plupart des peuples grecs (4). C'est donc à ces deux cycles athéniens que nous devons essayer de comparer le calendrier chaldéo-macédonien. Dès lors aussi nous devons faire commencer le jour chaldéo-macédonien, non pas au lever du soleil, suivant la manière chaldéenne, mais au coucher du soleil, suivant la manière grecque; d'ailleurs, nous avons vu (5) que les expressions mêmes de Ptolémée prouvent qu'il en doit être ainsi. Seulement

(1) Comparez ce qu'il dit, *ibid.*, p. 168.

(2) Voyez IIe partie, chap. III.

(3) IIe partie, chap. II, III et IV.

(4) Voyez Diodore de Sicile, XII, 36; Aratus, v. 752; Avienus, *Aratea prognostica*, v. 41-45; Columelle, *De re rustica*, X, 14, et Geminus, chap. VI. Comp. Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 318 et suiv.

(5) IIe partie, chap. II.

le cycle chaldéo-macédonien, semblable peut-être pour tout le reste à l'un de ces deux cycles athéniens, devra en différer en ce que l'année macédonienne et chaldéo-macédonienne commençait à l'automne (1), tandis que l'année athénienne commençait vers le solstice d'été.

L'époque du commencement du premier cycle de Méton est le coucher du soleil du 15 juillet de l'an 432 avant Jésus-Christ, premier coucher du soleil qui suivit la première néoménie après le solstice d'été. L'époque du commencement de la première période callippique est le coucher du soleil du 28 juin de l'an 330, premier coucher du soleil après une néoménie coïncidante avec le solstice d'été (2). Le cycle de Méton est de 6940 jours divisés en 235 mois lunaires et en 19 ans. La période de Callippe est de 76 ans et équivaut à 4 cycles de Méton moins un jour. Tous les mois des 4 premières périodes, c'est-à-dire des 304 premières années, du calendrier de Callippe, commencent au 1er ou au 2e coucher du soleil après la néoménie, sauf un petit nombre de mois, qui commencent au 3e, vers la fin de chaque période (3). Il en est de même pour les mois des 3 premiers cycles, c'est-à-dire des 57 premières années seulement, du calendrier de Méton; mais, la lunaison de Méton étant trop longue d'une minute et de près de 55 secondes, les commencements des mois sont tous en retard d'un jour après le 4e cycle, c'est-à-dire après 76 ans, de 2 jours après le 7e, c'est-à-dire après 133 ans, de 3 jours après le 10e, c'est-à-dire après 190 ans, etc.

Cela posé, comparons d'abord nos trois commencements de mois chaldéo-macédoniens avec les néoménies correspondantes (4). Une néoménie mathématique avait eu lieu le 13 novembre de l'an 245 avant Jésus-Christ, date chronologique, vers minuit 56 minutes en temps moyen de Babylone. Suivant M. de Gumpach (5), le croissant lunaire dut être visible pour la première fois le 14 novembre après le coucher du soleil, et le mois apellæus dut commencer le lendemain,

(1) Voyez IIe partie, chap. II et III.

(2) Voyez M. Biot, *Résumé*, etc., chap. XI et XII.

(3) Par exemple, le 3e mois de la 76e année de la 1re période callippique a commencé au coucher du soleil du 8 septembre de l'année 255 avant Jésus-Christ, date chronologique. La néoménie mathématique avait eu lieu le 6 septembre, vers 2 heures 42 minutes du matin, en temps moyen d'Athènes.

(4) J'ai calculé ces néoménies d'après les tables de M. Largeteau, en ayant soin de retrancher une unité des *dates chronologiques* employées dans ce mémoire, pour les réduire en *dates astronomiques*.

(5) L. c., p. 47.

15 novembre, au lever du soleil. Mais nous avons démontré (1) que d'après le texte de Ptolémée, ce mois commença le 14 novembre. Il commença donc certainement avant la première apparition du croissant lunaire, et pas plus tard qu'au *second coucher du soleil après la néoménie.*

Une autre néoménie eut lieu le 15 octobre de l'an 237 avant Jésus-Christ, vers 10 heures 20 minutes du soir en temps moyen de Babylone. Suivant M. de Gumpach (2), le croissant lunaire fut visible, pour la première fois, le 16 octobre après le coucher du soleil, et le mois dius commença le lendemain, 17 octobre, au lever du soleil. Mais nous avons démontré (3) que, d'après le texte de Ptolémée, ce mois commença le 16 octobre. Il commença donc aussi avant la première apparition du croissant, et pas plus tard qu'au *premier coucher du soleil après la néoménie.*

Enfin, une néoménie eut lieu le 24 février de l'an 229 avant Jésus-Christ, vers midi 28 minutes en temps moyen de Babylone. Suivant M. de Gumpach (4), le croissant lunaire fut visible, pour la première fois, le 25 février après le coucher du soleil, et le mois xanthicus commença le 26 février au lever du soleil. Mais nous avons montré (5) que d'après le texte de Ptolémée ce mois commença le 25 février. Il commença donc aussi avant la première apparition du croissant, et pas plus tard qu'au *second coucher du soleil après la néoménie.*

Sur nos trois commencements de mois, il n'y en a donc pas un seul qui s'accorde avec le principe posé par M. de Gumpach, tandis que tous les trois s'accordent avec notre principe conforme à l'ordre des lunaisons dans les périodes callippiques et dans les premiers cycles de Méton.

Examinons maintenant les intervalles entre les commencements de ces trois mois (6), afin de voir si ces intervalles sont possibles dans un calendrier semblable à celui de Méton pour l'ordre des mois de 30 jours et de 29 jours. Entre le commencement d'Apellæus, second mois de l'an 67, c'est-à-dire le soir du 14 novembre de l'an bissextile 245 avant Jésus-Christ, et le commencement de dius, premier mois

(1) IIe partie, chap. III.
(2) L. c., p. 48.
(3) IIe partie, chap. III.
(4) L. c., p. 52.
(5) IIe partie, chap. III.
(6) Voyez le calcul de ces intervalles dans la note B, à la fin de ce mémoire.

de l'an 75, c'est-à-dire le soir du 16 octobre de l'an bissextile 237 avant Jésus-Christ, il y a eu 2893 jours, qui ont dû former 98 mois lunaires, savoir : 51 mois *pleins*, c'est-à-dire de 30 jours, et 47 mois *caves*, c'est-à-dire de 29 jours. Une telle combinaison est-elle possible dans un calendrier semblable à celui de Méton pour l'ordre des mois pleins et caves? non. En effet, chaque cycle de Méton se divisait en 110 périodes de 63 jours, plus 10 jours. A la suite de chaque période de 63 jours on supposait qu'un 64ᵉ jour avait été retranché, et tout mois où ce 64ᵉ jour imaginaire serait tombé était cave, c'est-à-dire de 29 jours (1). Ces périodes de 63 jours recommençaient avec chaque cycle de 19 ans, et par conséquent, dans le passage d'un cycle au suivant, il y avait 83 jours, au lieu de 63, entre deux 64ᵉˢ jours imaginaires. Or, en 2893 jours, il y a 45 périodes entières de 63 jours, et 58 jours. Il est donc possible que 46 périodes de 63 jours aient fini entre le commencement du premier jour et le commencement du dernier jour de cet intervalle, mais non 47 périodes de 63 jours, qui pourtant auraient été nécessaires pour amener 47 mois caves. Cet intervalle ne peut donc pas avoir appartenu à un cycle semblable à celui de Méton pour l'ordre des mois pleins et caves, et il peut encore moins avoir appartenu en partie à la fin d'un cycle de cette espèce et en partie au commencement du cycle suivant.

Voyons maintenant si ces mêmes intervalles sont possibles dans un calendrier semblable à celui de Callippe. Dans la période callippique de 76 ans ou 27759 jours, on observait le même principe pour la distribution des mois pleins et caves, en continuant, depuis le commencement jusqu'à la fin du cycle de 76 ans, la série des périodes de 63 jours; mais les deux derniers mois de la période callippique étaient caves, quoique le dernier de ces mois finît avec le 39ᵉ jour de la 441ᵉ période de 63 jours (2). Cela posé, notre intervalle de 2893 jours ne peut évidemment pas plus avoir trouvé place au milieu d'un cycle de 76 ans semblable à celui de Callippe, qu'au milieu d'un cycle de Méton; mais, si un cycle de 76 ans semblable à celui de Callippe a commencé 2 ans au moins et 10 ans au plus avant l'ère chaldéo-macédonienne, c'est-à-dire au plus tôt à l'automne de l'an 321 avant Jésus-Christ, et au plus tard à l'automne de l'an 313, notre intervalle aura compris la fin de ce cycle et aura pu empiéter sur le commencement du cycle suivant. Voyons si cette combinaison

(1) Voyez Géminus, chap. VI. et M. Biot, *Résumé*, etc., chap XI.
(2) Voyez Géminus, l. c., et M. Biot, l. c., chap. XII.

est possible et à quelles conditions. Notre intervalle de 2893 jours comprendra 45 périodes de 63 jours et une petite période de 39 jours, plus 19 jours. Par conséquent, 46 périodes de 63 jours et la petite période de 39 jours auront pu finir entre le commencement du premier jour et le commencement du dernier jour de cet intervalle, et amener 47 mois caves, pourvu que cet intervalle ait commencé avec *l'un des* 18 *derniers jours d'une période de* 63 *jours*.

Examinons ensuite l'intervalle entre le commencement de dius, premier mois de l'an 75, c'est-à-dire le soir du 16 octobre de l'an bissextile 237 avant Jésus-Christ, et le commencement de xanthicus, sixième mois de l'an 82, c'est-à-dire le soir du 25 février (1) de l'an bissextile 229. Cet intervalle est de 2688 jours, qui ont dû former 91 mois lunaires, savoir 49 mois pleins et 42 mois caves. Or, en 2688 jours, il y a 42 périodes entières de 63 jours, plus 42 jours. Par conséquent, 42 périodes de 63 jours ont dû nécessairement finir entre le commencement du premier jour et le commencement du dernier jour de cet intervalle et amener 42 mois caves. Pour qu'il n'y ait pas eu dans ces mêmes limites la fin d'une 43e période et par conséquent un mois cave de plus, il faut et il suffit que l'intervalle ait commencé avec *l'un des* 21 *premiers jours d'une période de* 63 *jours*.

Examinons enfin l'intervalle (2) entre l'origine de l'ère et le commencement d'apellæus, second mois de l'an 67. En l'an 311 avant Jésus-Christ, date chronologique (3), l'équinoxe d'automne a eu lieu le 28 septembre vers 2 heures 3 minutes du matin en temps moyen de Babylone, et une nouvelle lune a eu lieu le 24 septembre, à 9 heures 47 minutes du matin, de même en temps moyen de Babylone. Dius, premier mois de l'an 1 de l'ère chaldéo-macédonienne, a donc dû commencer au coucher du soleil du 24 ou du 25 septembre de cette année julienne. Prenons d'abord, à titre d'essai, le coucher du soleil du 24 septembre, c'est-à-dire le premier coucher du soleil après la néoménie. Entre cette époque et le commencement d'apellæus de l'an 67 de l'ère, c'est-à-dire le soir du 14 novembre de l'an bissextile 245, il y aura eu 24 158 jours, qui auront dû former 818 mois lunaires, savoir : 436 mois pleins et 382 mois caves. Or, dans cet intervalle, il y aura 383 périodes entières de 63 jours, plus

(1) Voyez plus haut, Ire partie, chap. I; et, ci-après, la note A, p. 340.

(2) Voyez, plus loin, la note B, p. 341.

(3) C'est l'an 310, date astronomique. Il ne faut pas oublier cette distinction dans les calculs à faire sur les tables.

29 jours. Il serait donc impossible qu'il n'y eût que 382 mois caves. L'ère ne peut donc pas avoir commencé le 24 septembre.

Prenons donc pour origine de l'ère le *coucher du soleil du 25 septembre de l'an* 311, second coucher du soleil après la néoménie. Alors, entre cette origine de l'ère et le commencement d'apellæus, second mois de l'an 67, c'est-à-dire le soir du 14 novembre de l'an 245, il y aura eu 24 157 jours, qui auront dû former 818 mois lunaires, savoir : 435 mois pleins et 383 mois caves. En effet, en 24157 jours, il y a 383 périodes entières de 63 jours, plus 28 jours. Par conséquent, 383 périodes de 63 jours ont dû nécessairement finir entre le commencement du premier jour et le commencement du dernier jour de cet intervalle. Pour qu'il n'y ait pas eu dans ces mêmes limites la fin d'une 384e période, et par conséquent un mois cave de plus, il faut et il suffit que l'ère ait commencé avec *l'un des* 35 *premiers jours d'une période de* 63 *jours*.

Ces trois conditions, que nous venons de déterminer par rapport à ces trois intervalles, peuvent se résumer en une seule condition concernant l'intervalle entre le commencement du cycle et le commencement de l'ère. En effet, soit x le nombre de jours avant le premier jour de l'ère dans une des périodes de 63 jours, dont la première commence avec le cycle ; $x + 28$ sera le nombre de jours avant le commencement d'apellæus de l'an 67 dans une période de 63 jours, et $x + 28 + 19$, c'est-à-dire $x + 47$ sera le nombre de jours avant le commencement de dius de l'an 75 de l'ère dans une période de 63 jours. Il faudra que x ait pour minimum 0, et pour maximum 34, que $x + 28$ ait pour minimum 45, et pour maximum 62, et que $x + 47 - 63 = x - 16$ ait pour minimum 0, et pour maximum 20. Cela posé, il est évident que toutes les valeurs de x, comprises entre 17 et 34 seront les seules qui donneront des valeurs convenables (1) pour $x + 28$ et $x - 16$. Par conséquent, il faudra que le nombre de jours entre le commencement du cycle de 76 ans et le commencement de l'ère, étant divisé par 63, donne un reste qui ne soit ni plus petit que 17, ni plus grand que 34 : ce sera là notre *première condition*.

Il y aura évidemment une *deuxième condition à remplir ;* il faudra que, le nombre de jours entre le commencement du cycle et le commencement de l'ère étant réparti en un nombre entier de mois pleins

(1) Soit $x = 17$; alors $x + 28 = 45$, minimum ; $x - 16 = 1$. Soit $x = 34$; alors $x + 28 = 62$, maximum ; $x - 16 = 18$.

et un nombre entier de mois caves, le nombre des mois caves soit exactement égal au nombre des périodes de 63 jours contenues en entier dans cet intervalle diminué d'un jour (1).

Maintenant, parmi les néoménies voisines des équinoxes d'automne des 9 années depuis 321 jusqu'à 313 avant Jésus-Christ, dates chronologiques, il s'agit de savoir s'il y en a une ou plusieurs auxquelles on puisse rattacher l'origine du cycle, de manière à satisfaire simultanément à ces deux conditions. Nous avons calculé avec les tables de M. Largeteau les équinoxes d'automne de ces 9 années, et les néoménies placées moins de 15 jours avant ou moins de 26 jours après ces équinoxes. Par ces calculs, dont on peut voir les résultats dans une note à la fin de ce mémoire (2), nous avons constaté que trois de ces néoménies pourraient satisfaire à nos deux conditions, savoir, les néoménies qui ont eu lieu, en temps moyen de Babylone, le 28 septembre 314 avant Jésus-Christ vers midi 9 minutes, le 11 octobre 318 vers 6 heures 58 minutes du soir, et le 22 septembre 319 vers 7 heures 53 minutes du soir; et cela d'une seule manière, savoir, en prenant pour origine du cycle, à l'exemple de Callippe, le premier coucher du soleil après chacune de ces néoménies. Le cycle, pour satisfaire aux deux conditions déduites des dates citées par Ptolémée, doit donc avoir commencé au coucher du soleil, soit le 28 septembre de l'an 314, soit le 12 octobre de l'an 318, soit le 23 septembre de l'an 319 avant Jésus-Christ.

Est-il possible de discerner sûrement, entre ces trois solutions, celle qui est la vraie? oui, car il y a une circonstance remarquable qui vient heureusement compléter les données du problème. Lorsqu'en l'an 311 avant Jésus-Christ, à Babylone, sous l'autorité de Séleucus Nicator, un astronome fixait au coucher du soleil du 25 septembre le commencement de l'ère chaldéo-macédonienne, et qu'il attachait à cette ère l'usage d'un calendrier imité de celui de Callippe et adapté à l'année macédonienne, quel motif a pu déterminer cet astronome, quel qu'il soit, à faire remonter quelques années plus haut l'origine du cycle régulateur de ce calendrier? Il ne peut y avoir eu pour cela qu'un motif; c'est de trouver, entre l'origine du cycle chaldéo-macédonien, la néoménie et l'équinoxe d'automne, une coïncidence semblable à celle qui existe entre l'origine du cycle de

(1) Je dis: *diminué d'un jour;* car il faut que la dernière période de 63 jours finisse avant le commencement du dernier jour de cet intervalle, pour que ce même intervalle comprenne le 64e jour imaginaire de cette période.

(2) Voyez la note C, p. 343.

Callippe, la néoménie et le solstice d'été. Or une et une seule des quatre origines du cycle chaldéo-macédonien, celle qui est antérieure de 3 ans à l'origine de l'ère, satisfait à cette condition décisive. On peut donc affirmer avec certitude que le cycle chaldéo-macédonien de 76 ans a commencé au coucher du soleil du 28 septembre de l'an 314 avant Jésus-Christ, premier coucher du soleil après la néoménie, qui avait eu lieu ce même jour à midi 9 minutes, et après l'équinoxe d'automne, qui avait eu lieu ce même jour à 6 heures 24 minutes du matin, en temps moyen de Babylone; de même que la première période callippique avait commencé au coucher du soleil du 28 juin de l'an 330 avant Jésus-Christ, premier coucher du soleil après le solstice d'été et la néoménie, qui avaient eu lieu ensemble ce même jour vers 3 heures et demie du matin, en temps moyen d'Athènes (1). On croyait que cette coïncidence, avec le solstice d'été dans le calendrier de Callippe, et avec l'équinoxe d'automne dans le calendrier chaldéo-macédonien, devait se reproduire exactement pour le commencement de chaque cycle de 76 ans, et en effet l'écart n'était guère que de 14 heures en plus après chaque période de 76 ans.

Du moment que le cycle chaldéo-macédonien commençait avec l'équinoxe d'automne, comme la période callippique avec le solstice d'été, il était naturel d'établir dans le cycle chaldéo-macédonien le même ordre pour les années de 12 et de 13 mois, que dans le cycle de Callippe. En effet, nous allons constater que cet ordre était le même de part et d'autre. Du reste, cet ordre n'était nullement arbitraire, mais était fondé sur des motifs qu'il est bon d'indiquer ici. Dans les cycles de Méton et de Callippe, l'intercalation était ordonnée de telle sorte que toutes les années commençaient avec la première lunaison postérieure en totalité au solstice d'été, ou bien avec une lunaison postérieure en majeure partie à ce solstice (2). Les deux dates macédoniennes de Plutarque, la date macédonienne de l'inscription de Rosette, et nos trois dates chaldéo-macédoniennes, appartiennent à des années qui satisfont à la même règle par rapport à l'équinoxe d'automne, ainsi que nous l'avons vu (3). Dans l'octaétéride d'Eudoxe, les années de 13 mois étaient la 3e, la 5e et la 8e. Dans l'ennéadécaétéride de Méton, l'ordre des années de 12 et

(1) Voyez M. Biot, *Résumé*, etc., chap. XII.

(2) Voyez les tableaux en regard des pages 425 et 447 du *Résumé de Chronologie astronomique* de M. Biot.

(3) Ire partie, chap. IV.

de 13 mois était le même que dans 2 octaétérides entières suivies de 3 premières années d'une 3e octaétéride (1); c'est-à-dire que les années de 13 mois étaient la 3e, la 5e, la 8e, la 11e, la 13e, la 16e, la 19e. Chaque cycle de Méton commençait 17 ou 18 jours après le solstice d'été; aucune des années n'y commençait plus de 4 jours avant ou plus de 26 jours après le solstice (2). La période callippique de 76 ans commençait dans le jour julien sur lequel tombait le solstice. Si Callippe avait commencé son cycle, comme Méton, par 2 années de 12 mois, la 3e année aurait commencé 20 jours avant le solstice, auquel ainsi elle aurait été antérieure en majeure partie ; ce qui est contraire au principe des cycles lunisolaires athéniens. C'est pourquoi, en conservant la série établie par Méton pour les années de 12 et de 13 mois, Callippe a placé la 1re année de son cycle sur la 13e année d'un cycle de Méton, année qui est de 13 mois. La période callippique se divise ainsi en 4 séries de 19 ans, dans chacune desquelles les années de 13 mois sont la 1re, la 4e, la 7e, la 10e, la 12e, la 15e et la 18e, ainsi que M. Biot l'a démontré le premier (3). D'après cet arrangement, aucune des 76 années du cycle de Callippe ne commence plus de 10 jours avant ou plus de 20 jours après le solstice (4).

Dans le cycle chaldéo-macédonien, qui commençait au premier coucher du soleil après l'équinoxe d'automne, l'on avait établi le même ordre des années de 12 et de 13 mois, et l'on remplissait ainsi exactement, par rapport à cet équinoxe, les mêmes conditions que le cycle de Callippe par rapport au solstice d'été (5). En effet, nous allons prouver que le cycle chaldéo-macédonien, ainsi assimilé complétement au cycle de Callippe (6), sauf le point de départ, pris au premier coucher du soleil après l'équinoxe de l'an 314 avant Jésus-Christ, satisfera de point en point à toutes les données de notre problème (7).

Depuis le soir du 28 septembre de l'an 314 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire depuis l'origine du cycle, jusqu'au soir du 25 septembre de l'an 311, c'est-à-dire jusqu'à l'origine de l'ère, il y a 1093 jours,

(1) Voyez M. Biot, *Résumé*, etc., chap. x et xi.
(2) Voyez le tableau 2 en regard de la page 425 de M. Biot.
(3) Voyez le *Résumé*, etc., de M. Biot, chap. xii, p. 440-452.
(4) Voyez le tableau en regard de la p. 447 de M. Biot.
(5) Voyez le tableau du cycle chaldéo-macédonien à la fin de ce mémoire.
(6) Comparez le tableau du cycle chaldéo-macédonien avec le tableau du cycle de Callippe en regard de la p. 447 de M. Biot.
(7) Voyez les calculs dans la note B à la fin de ce mémoire.

c'est-à-dire 37 mois, savoir, 20 mois de 30 jours et 17 de 29 jours : c'est bien exactement le contenu des 3 premières années de la période callippique et du cycle chaldéo-macédonien, années dont une est de 384 jours, une de 355, et une de 354. Depuis le soir du 25 septembre de l'an 311, c'est-à dire depuis le commencement de l'ère, jusqu'au soir du 14 novembre de l'an 245, c'est-à-dire jusqu'au commencement d'apellæus, 2e mois de l'an 67 de l'ère, il y a 24 157 jours, c'est-à-dire 818 mois, savoir, 435 mois de 30 jours, et 383 mois de 29 jours : c'est bien exactement le contenu des années comprises de 4 à 69, et du 1er mois de la 70e de la période callippique et du cycle chaldéo-macédonien, puisque dans les années de 4 à 69, il y en a 24 de 384 jours, une de 383 jours, 14 de 355 jours, et 27 de 354 jours, et puisque le 1er mois de la 70e année est de 30 jours. Ensuite, depuis le soir du 14 novembre de l'an 245, c'est-à-dire depuis le commencement du 2e mois de l'an 67 de l'ère, jusqu'au soir du 16 octobre de l'an 237, c'est-à-dire jusqu'au commencement de dius, 1er mois de l'an 75 de l'ère, il y a 2893 jours, c'est-à-dire 98 mois lunaires, savoir, 51 mois de 30 jours et 47 mois de 29 jours : c'est bien le contenu de l'intervalle depuis le commencement du 2e mois de l'année 70e de la période callippique et du cycle chaldéo-macédonien jusqu'au commencement de la 2e année d'un second cycle de 76 ans ; car les 7 dernières années du 1er cycle, moins un mois de 30 jours, font 2509 jours, puisque 2 de ces années sont de 355 jours, 3 de 354 jours, une de 384, et une de 383. La 1re année de la 2e période ou du 2e cycle, qui est de 384 jours, complète les 2893 jours. Enfin, depuis le soir du 10 octobre de l'an 237, commencement de l'année 75 de l'ère, jusqu'au soir du 25 février de l'an 229, commencement du 6e mois de l'an 82 de l'ère, il y a 2688 jours, c'est-à-dire 91 mois, savoir, 49 mois de 30 jours et 42 mois de 29 jours : c'est bien le contenu des années comprises de 2 à 8 du second cycle et des 5 premiers mois de la 9e année ; car les années de 2 à 8, parmi lesquelles il y en a 2 de 384 jours, 2 de 355 et 3 de 354 jours, donnent 2540 jours, et les 5 premiers mois de la 9e année du cycle, parmi lesquels il y en a 3 de 30 jours et 2 de 29 jours, donnent 148 jours.

Il résulte donc de cette vérification, qu'un calendrier entièrement semblable à celui de Callippe pour l'ordre des mois pleins et caves et pour l'ordre des années de 12 et de 13 mois, mais dans lequel le cycle lunisolaire commencera au 1er coucher du soleil après une néoménie et un équinoxe d'automne, de même que le cycle de

Callippe commence au premier coucher du soleil après une néoménie et un solstice d'été, qu'un tel calendrier, dis-je, satisfera parfaitement aux trois dates chaldéo-macédoniennes citées par Ptolémée, pourvu que le cycle ait commencé le 28 septembre de l'an 314 avant Jésus-Christ, et que l'ère ait commencé, avec la 4e année du cycle, le 25 septembre de l'an 311. Il reste à montrer que ce calendrier, qui satisfait à ces trois dates, est bien certainement celui dans lequel elles ont été écrites, et que par conséquent notre restitution du calendrier chaldéo-macédonien est *sûre;* 2° que ce calendrier nous est connu dans tous ses éléments, et qu'ainsi notre restitution de ce calendrier est *complète*.

Je dis que cette restitution est sûre. En effet, nous avons prouvé (1), par des textes de Ptolémée, que dans le calendrier chaldéo-macédonien l'année commence vers l'équinoxe d'automne, et le jour au coucher du soleil, comme dans le calendrier macédonien (2), et non l'année vers l'équinoxe du printemps et le jour au lever du soleil, comme dans le calendrier chaldéen (3). Nous avons montré (4) que l'année macédonienne avant Alexandre était mal réglée, et que vers l'époque de l'avénement d'Alexandre elle fut ramenée à son point initial, c'est-à-dire à l'équinoxe d'automne, par une suppression de deux mois. A l'époque de cette réforme, le calendrier de Méton était encore le plus parfait que les Grecs connûssent. Une date laissée par les Macédoniens d'Égypte, en l'an 196, indique, par rapport à la néoménie, une erreur précisément égale à celle que donne un calendrier semblable à celui de Méton, employé sans correction depuis l'avénement d'Alexandre jusqu'à cette date. Ainsi Alexandre avait introduit dans le calendrier macédonien les principes du calendrier de Méton, en ce qui concerne les durées des mois lunaires. Nos dates chaldéo-macédoniennes, au contraire, indiquent un calendrier aussi bien ordonné par rapport aux lunaisons que le calendrier de Callippe (5). D'ailleurs, il y a dans le calendrier de Callippe quelque chose de caractéristique : c'est que la période de 76 ans se termine par 2 mois de 29 jours. Or, nous avons vu (6) que l'intervalle entre nos deux premières dates chaldéo-macédoniennes s'explique précisément

(1) IIe partie, chap. I, II, III et IV.
(2) Ire partie, chap. IV.
(3) Ire partie, chap II.
(4) Ire partie, chap. IV.
(5) IIe partie, chap. III, et IIIe partie, chap. I.
(6) IIIe partie, chap. I.

par cette particularité, qui détruit l'égale répartition des mois caves dans la période. Cette remarque, s'ajoutant à nos données, nous a permis de définir d'une manière sûre l'instant précis du commencement de l'ère, et nous a révélé que le cycle lunisolaire régulateur du calendrier chaldéo-macédonien devait avoir commencé 2 ans au moins et 10 ans au plus avant l'époque de l'ère. Nous avons constaté que dans cet intervalle 3 couchers du soleil auraient pu servir d'origine au cycle; mais un de ces couchers nous a offert la raison manifeste pour laquelle, en établissant l'ère, on avait fait remonter le cycle 3 ans plus haut; c'est que ce coucher du soleil présente, par rapport à l'équinoxe d'automne, une coïncidence semblable à celle du commencement du cycle de Callippe avec le solstice d'été. Nous avons vu que cette coïncidence a motivé l'ordre des années de 12 et de 13 mois dans le cycle de Callippe. On a donc dû reproduire le même ordre dans le cycle chaldéo-macédonien. En effet, nous avons vérifié qu'adapté à ce cycle ce même ordre satisfait à toutes nos données. Ajoutons que ces données ne *permettent* pas seulement cet ordre, mais qu'elles l'*exigent*. Car le trait le plus caractéristique de cet ordre, c'est que chacune des 4 séries de 19 ans dont la période de 76 ans se compose, commence par une année de 13 mois suivie de 2 années de 12 mois, tandis que le cycle de 19 ans de Méton commence par 2 années de 12 mois, suivies d'une année de 13 mois. Or, nous avons vu d'abord que les 3 premières années du 1er cycle chaldéo-macédonien, antérieures au commencement de l'ère, comprennent 37 mois, et que par conséquent une seule de ces 3 années est de 13 mois; ensuite, nous avons vu que les 66 premières années de l'ère, qui sont les années de 4 à 69 du cycle, comprennent 817 mois (1). Il y a donc 25 années de 13 mois parmi ces 66 années (2), et 26 années de 13 mois parmi les 69 premières années du cycle. Or il y a 28 années de 13 mois dans le cycle entier. Il reste donc 2 années de 13 mois parmi les années de 70 à 76 du cycle. Or, d'après ce que nous avons vu, les années de 67 à 74 de l'ère, qui sont les années de 70 à 76 du premier cycle et la première année du second cycle, comprennent 87 mois (3). Il y a donc 3 années de 13 mois parmi ces 8 années. Il y en a 7 seulement parmi les 7 premières d'entre elles. La dernière de ces années, qui est la première du 2e cycle, est donc

(1) Car nous avons vu qu'avec le 1er mois de l'année suivante il y en a 818.

(2) Car $66 \times 12 + 25 = 817$.

(3) Car nous avons vu qu'il y a 91 mois, sans compter le 1er mois de la 1re de ces années, et en ajoutant 5 mois de l'an 75 de l'ère.

de 13 mois. Ainsi, parmi les 3 premières années de chaque cycle chaldéo-macédonien, de même que de chaque période callippique, il n'y a qu'une année de 13 mois, et c'est la 1re. Tant de rapprochements évidents ne permettent pas de douter que le calendrier chaldéo-macédonien, tel que nous avons été conduit nécessairement à le restituer pour satisfaire à des données positives, ne soit bien réellement une imitation macédonienne très-fidèle du calendrier athénien de Callippe.

Nous disons que notre restitution du calendrier chaldéo-macédonien est *complète*. En effet, nous avons déterminé : 1° l'époque précise du commencement de l'ère; 2° l'époque précise du commencement du cycle lunisolaire; 3° les noms et l'ordre des 12 mois et du mois intercalaire (1); 4° le nombre des mois du cycle et des jours de chacun de ces mois; 5° le nombre des années de 12 et de 13 mois du cycle et l'ordre de ces années.

L'on trouvera à la fin de ce mémoire un tableau complet du calendrier chaldéo-macédonien pour tout le 1er cycle de 76 ans. Puisque les cycles suivants sont la reproduction exacte du 1er, à 76 ans d'intervalle pour chaque cycle écoulé, ce tableau suffira pour le calcul des dates postérieures, savoir, des deux dernières dates citées par Ptolémée, et il suffirait de même pour les dates du même calendrier qu'on pourrait venir à retrouver dans des textes inédits.

CHAPITRE II.

Qu'avant la conquête macédonienne le calendrier astronomique des Chaldéens était solaire.

Nous avons déjà montré (2), qu'indépendamment de tout examen des trois dates chaldéo-macédoniennes citées par Ptolémée et du calendrier qu'elles supposent, il était bien établi, par le témoignage de Diodore de Sicile et par divers indices, que le calendrier astronomique de la caste savante des Chaldéens était solaire et zodiacal, bien qu'il y eût vraisemblablement, dans l'usage vulgaire des peuples sémitiques de la Babylonie, un calendrier lunaire ou lunisolaire. Nous avons montré (3) aussi que le calendrier chaldéo-macédonien de-

(1) Ire partie, chap. IV, et IIe partie, chap. II.
(2) Ire partie, chap. II.
(3) IIe partie, chap. IV.

vait être un calendrier macédonien et non chaldéen, et en restituant ce calendrier nous avons prouvé (1) qu'il offrait une imitation fidèle du calendrier athénien de Callippe, sauf la position différente du commencement de l'année macédonienne dans l'année du tropique. Il ne peut donc plus être question de l'argumentation de M. de Gumpach, d'après laquelle l'existence seule du calendrier lunisolaire chaldéo-macédonien prouverait qu'avant comme depuis la conquête d'Alexandre, le calendrier astronomique des Chaldéens était lunisolaire. Nous avons réfuté (2) les objections de M. de Gumpach contre les preuves qui établissent le caractère solaire et zodiacal de ce dernier calendrier, à l'exception d'une seule objection, présentée déjà par Ideler, et à laquelle nous avons différé de répondre, parce que nous pouvons le faire maintenant d'une manière plus complète et plus décisive que nous n'aurions pu le faire dans la première partie de ce mémoire.

Suivant ces deux savants, si le calendrier des Chaldéens avant Alexandre avait été solaire, la conquête grecque n'aurait pas réussi à leur imposer un calendrier lunisolaire, surtout pour l'usage astronomique. A cette objection, nous faisons une triple réponse.

1° Il est démontré maintenant jusqu'à l'évidence que le calendrier lunisolaire chaldéo-macédonien est une imitation macédonienne d'un calendrier athénien. Ce sont donc les Macédoniens qui l'ont introduit en Babylonie. Mais nous ne prétendons pas qu'il faille en conclure nécessairement que sous les Séleucides les Chaldéens n'avaient pas gardé, pour l'usage astronomique, leur calendrier solaire. Car, ainsi que nous l'avons vu (3), les trois observations citées par Ptolémée avec des dates chaldéo-macédoniennes ont bien été faites en Babylonie sous les Séleucides; mais elles ont pu être faites alors dans ce pays par des astronomes grecs, et être relatées par eux dans un calendrier grec. En supposant même qu'elles eussent été faites par des Chaldéens et écrites primitivement par eux dans la langue de la Babylonie, il serait vraisemblable que Ptolémée aurait pris les dates de ces trois observations, non pas dans un texte écrit en cette langue, mais dans une traduction grecque. Or, il serait parfaitement possible que dans le texte original ces trois dates eussent été données d'après un calendrier solaire, et que le rédacteur ou traducteur de ces trois observations en langue grecque eût traduit les dates originales en dates

(1) IIIe partie, chap. I.
(2) Ire partie, chap. II.
(3) Ire partie, chap. I.

du calendrier lunisolaire des Séleucides. Or, si le calendrier solaire chaldéen a subsisté à côté du calendrier lunisolaire officiel des conquérants, l'objection tombe d'elle-même.

2° Ce calendrier officiel des Séleucides a pu s'établir d'autant plus facilement en Babylonie, si dès auparavant, à côté du calendrier solaire des Chaldéens, les peuples sémitiques de la Babylonie avaient un calendrier vulgaire réglé sur la lune (1).

3° Enfin, nous allons montrer, suivant notre promesse (2), que l'objection se retourne invinciblement contre ceux qui l'ont faite et en notre faveur. Les auteurs de l'objection ne peuvent croire que, si le calendrier des Chaldéens avait été solaire, la Babylonie eût pu subir l'usage officiel d'un calendrier lunisolaire établi par les conquérants grecs. Supposons, un instant, que les Chaldéens aient eu de toute antiquité, aussi bien que sous les Séleucides, un calendrier lunisolaire. Que nos adversaires, dont telle est l'opinion, nous expliquent alors comment ces mêmes Chaldéens, sous la domination romaine, ont accepté si facilement et si complétement un calendrier solaire, qui n'est autre que le calendrier julien, en gardant pourtant des noms macédoniens pour les mois devenus solaires, en conservant aussi l'ère syro-macédonienne des Séleucides avec l'automne de l'an 312 avant Jésus-Christ pour époque, et en continuant de faire commencer les années à l'automne (3). Le calendrier lunisolaire des Séleucides n'a pas survécu chez les Chaldéens à la domination grecque, qui le leur avait apporté; ce qui a disparu de ce calendrier avec cette domination, c'est précisément tout ce qui le constituait en tant que lunisolaire; car tout le reste a été conservé, bien qu'en désaccord avec les habitudes romaines. Il s'est formé ainsi un calendrier solaire, que l'influence romaine, d'accord suivant nous avec celle des Chaldéens, a établi, non-seulement en Babylonie, mais en Syrie (4). Ce calendrier solaire a survécu chez les Chaldéens à la domination romaine; il s'est maintenu chez eux sous la domination des Arabes, dont le calendrier national était lunaire. Ce sont les Syro-chaldéens qui ont initié les Arabes aux sciences de la Grèce (5), et c'est à eux que les astronomes arabes ont emprunté le calendrier solaire de l'ère syro-

(1) Voyez Ire partie, chap. II.
(2) Voyez Ire partie, chap. II, et IIe partie, chap. IV.
(3) Voyez Ire partie, chap. III, et IIe partie, chap. I.
(4) Voyez *Ibid.*
(5) Voyez M. E. Renan, *Averroès et l'averroïsme*, p. 36-40, et *De Philosophia peripatetica apud Syros*, surtout p. 9 et p. 55-62. Comparez M. Wenrich, *De auctorum græcorum versionibus et commentariis syriacis*, etc.

macédonienne des Séleucides (1). Si les Chaldéens se sont débarrassés si promptement du calendrier lunisolaire officiel des Séleucides, c'est que ce calendrier des conquérants grecs était en contradiction avec les habitudes antiques de cette caste savante de la Babylonie. Si ces mêmes Chaldéens ont si bien accueilli et s'ils ont gardé avec tant de persistance, notamment pour l'usage astronomique, le calendrier solaire des conquérants romains, c'est que sans doute ce calendrier était d'accord avec les antiques habitudes de leur caste. En effet, dans le calendrier solaire et zodiacal des anciens Chaldéens, l'année était vraisemblablement égale en durée à l'année fixe des Égyptiens, à l'année de la tétraétéride solaire d'Eudoxe et à l'année julienne; c'est-à-dire qu'elle était sans doute de 365 jours avec intercalation quadriennale d'un jour.

Les Grecs ont peut-être emprunté aux Égyptiens et aux Chaldéens cette estimation de la durée de l'année tropique, estimation qui est une des bases de l'octaétéride d'Eudoxe et du cycle de Callippe. Mais les cycles lunisolaires athéniens, dont on peut suivre le perfectionnement progressif à Athènes, et dont nous avons signalé l'importation en Babylonie par la conquête macédonienne, ces cycles, dis-je, sont bien l'œuvre de la Grèce, et non un emprunt fait par les Grecs aux peuples de l'Orient.

CONCLUSIONS.

Ce Mémoire aboutit, suivant notre promesse, à une restitution complète et sûre du calendrier lunisolaire chaldéo-macédonien, et à un tableau usuel de ce calendrier. Il éclaire l'histoire du calendrier en Macédoine, chez les Macédoniens d'Égypte et chez les Macédoniens de la Babylonie, et il complète ainsi l'histoire des cycles lunisolaires de la Grèce. On y trouve la démonstration de toutes les propositions avancées au commencement, et de quelques autres propositions accessoires qu'il est bon de rappeler ici en finissant.

Les trois observations planétaires citées par Ptolémée avec des dates chaldéo-macédoniennes ont été faites en Babylonie sous les Séleucides, peut-être par des Chaldéens, peut-être par des Grecs (2).

Le calendrier astronomique des Chaldéens, avant la conquête grec-

(1) Voyez M. Biot, *Résumé*, etc., chap. VI.
(2) Ire partie, chap. I.

que, était solaire et zodiacal, bien qu'il y eût peut-être en même temps un calendrier lunisolaire dans l'usage vulgaire des peuples de la Babylonie (1).

Les Chaldéens ont peut-être gardé leur calendrier solaire pour l'usage astronomique, même sous les Séleucides; car, en supposant que les trois observations babyloniennes datées dans le calendrier des Séleucides aient été faites par des Chaldéens, la forme de ces dates, telle que Ptolémée nous l'a conservée, pourrait avoir appartenu exclusivement à une rédaction ou traduction grecque de ces observations (2).

Certainement, à l'époque d'Alexandre, l'année macédonienne commençait vers l'équinoxe d'automne; avant cette époque, elle s'était écartée de ce point initial; mais Alexandre l'y avait ramenée en omettant un mois intercalaire et en supprimant en outre deux mois en une année; ainsi s'explique une contradiction apparente des auteurs anciens en ce qui concerne l'intervalle entre les dates de la naissance et de la mort du conquérant macédonien, et en ce qui concerne la correspondance des mois macédoniens et des mois athéniens avant et après l'avénement de ce prince (3).

En faisant cette correction, Alexandre adopta les principes du calendrier de Méton pour la distribution des mois de 29 jours et de 30 jours, et ces principes inexacts furent suivis sans correction, au moins jusqu'en l'an 196 avant Jésus-Christ, par les Macédoniens établis en Égypte (4), tandis que les Macédoniens de la Babylonie adoptèrent, dès l'an 311, le principe de la réforme accomplie par Callippe en l'an 330 dans le calendrier athénien (5).

Quand, par suite de la bataille de Gaza, livrée en l'année julienne 312 avant Jésus-Christ, Séleucus Nicator fut devenu fondateur d'une dynastie, il y eut en Judée, en Syrie et en Babylonie, sous les Séleucides, trois ères dont les origines étaient comprises dans un intervalle d'un an et demi, entre le printemps de l'an 312 et l'automne de l'an 311, dates chronologiques (6).

En Babylonie, sans doute à l'occasion de la mort d'Alexandre II, dernier descendant et successeur légitime d'Alexandre le Grand, Séleucus Nicator établit une ère dont l'époque fut le coucher du soleil

(1) Ire partie, chap. II, et IIIe partie, chap. II.
(2) IIIe partie, chap. II.
(3) Ire partie, chap. IV.
(4) Ire partie, chap. IV.
(5) IIIe partie, chap. I.
(6) Ire partie, chap. III, et IIe partie, chap. II.

du 25 septembre de l'an 311 avant Jésus-Christ, date chronologique. En même temps, il établit un cycle lunisolaire de 76 ans, à l'imitation du cycle athénien de Callippe. Pour rendre cette imitation parfaite, il fit remonter le commencement du cycle à un coucher du soleil immédiatement postérieur à une néoménie et à un équinoxe d'automne, savoir, au coucher du soleil du 28 septembre de l'an 314 avant Jésus-Christ, de même que Callippe avait fait commencer son cycle à un coucher du soleil immédiatement postérieur à une néoménie et à un solstice d'été. Du reste, le calendrier chaldéo-macédonien fut entièrement semblable à celui de Callippe, tant pour l'ordre des mois de 30 jours et de 29 jours, que pour l'ordre des années de 12 mois et de 13 mois. Ce dernier ordre offrait, par rapport à celui que Méton avait suivi, une différence de point de départ, différence non pas arbitraire, mais commandée par un principe commun à tous ces cycles, et motivée par la coïncidence du point initial du cycle de Callippe et du cycle chaldéo-macédonien avec une phase de l'année tropique (1). Trois observations babyloniennes de planètes, citées par Ptolémée, sont datées dans ce calendrier chaldéo-macédonien, en années de l'ère qui a commencé le 25 septembre de l'an 311 avant Jésus-Christ.

La conquête romaine, d'accord avec l'influence chaldéenne, a introduit, dans les calendriers des peuples soumis auparavant à la domination des Séleucides, l'usage des mois solaires du calendrier julien, et a fait disparaître le calendrier lunisolaire apporté par les Macédoniens en Babylonie, sans abolir l'usage de l'ère des Séleucides, et en faisant prévaloir, même en Babylonie, l'ère syro-macédonienne, qui avait pour époque l'automne de l'an 312 avant Jésus-Christ, date chronologique (2).

L'usage de ce calendrier solaire, avec cette ère, s'est conservé dans ces contrées sous la domination des Arabes, et a été transmis à des astronomes arabes par les Syro-chaldéens, qui ont initié les conquérants musulmans aux sciences de la Grèce (3).

Tels sont les résultats d'une discussion dont les principales données sont trois dates d'observations planétaires citées par Ptolémée.

Cette discussion n'aurait pas été entreprise si les *Tables* de M. Largeteau et le *Résumé de chronologie astronomique* de M. Biot n'avaient pas été là pour en faciliter le succès.

(1) Ire partie, chap III, et IIe partie, chap. I.
(2) IIIe partie, chap. I.
(3) IIIe partie, chap. II.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

NOTE A.

(Première partie, chap. Ier; deuxième partie, chap. III; troisième partie, chap. Ier.)

Dates juliennes des trois observations planétaires citées par Ptolémée avec des dates chaldéo-macédoniennes.

Les trois textes de Ptolémée traduits au commencement du chapitre Ier de la Ire partie de ce Mémoire, donnent sous une double forme les dates de trois observations planétaires. La première forme rattache ces dates au calendrier chaldéo-macédonien, qui est *l'inconnue* de notre problème. La deuxième forme rattache ces mêmes dates à un calendrier connu, au calendrier égyptien de l'ère de Nabonassar. L'objet de la présente note est de traduire nos trois dates, du style de ce dernier calendrier, dans le style du calendrier employé aujourd'hui pour tous les calculs d'astronomie ancienne, c'est-à-dire dans le style du calendrier julien. Pour cela, il faut se rappeler les principes exposés avec une lucidité parfaite par M. Biot, dans les chapitres I et II de son *Résumé de chronologie astronomique*, et se servir des tables qui s'y trouvent insérées aux pages de 259 à 262 et 276, et en regard de la page 279. Voici surtout un point, fort bien expliqué par M. Biot (*ibidem*, p. 272-274 et p. 287), et qu'il ne faut pas oublier dans les calculs astronomiques basés sur ce calendrier égyptien de l'ère de Nabonassar. Ptolémée est obligé de compter les jours depuis un midi jusqu'au midi suivant, afin d'avoir des unités de temps égales entre elles. Mais, dans l'énoncé de toutes les dates appartenant à ce calendrier, il fait cependant commencer les jours au lever du soleil, parce que tel était l'usage.

Cela posé : 1° Quand Ptolémée dit qu'une observation de Mercure a été faite l'an 504 depuis Nabonassar, au mois de thoth suivant les Égyptiens, au matin du 27 au 28, cela signifie évidemment que l'observation a été faite à la fin du 27, avant le lever du soleil qui a séparé le 27 du 28. Or, l'an 504 vague depuis Nabonassar a commencé au lever du soleil du 23 octobre, 297e jour de l'an *bissextile* 245 avant Jésus-Christ, date chronologique (ou 4469 de la

période julienne); le 27 de thoth est le 27e jour de l'année vague, et 297 + 27 = 324. La date julienne de l'observation est donc bien le matin avant le lever du soleil du 324e jour, 19 novembre, de l'an *bissextile* 245, comme Ideler et M. de Gumpach l'ont dit.

2° De même, quand Ptolémée dit qu'une observation de Mercure a été faite l'an 512 depuis Nabonassar, au mois de thoth suivant les Égyptiens, au matin du 9 au 10, cela signifie que l'observation a été faite à la fin du 9, avant le lever du soleil qui a séparé le 9 du 10. Or, l'an 512 vague depuis Nabonassar a commencé au lever du soleil du 21 octobre, 295e jour de l'an *bissextile* 237 avant Jésus-Christ, date chronologique (ou 4477 de la période julienne); le 9 de thoth est le 9e jour de l'année vague, et 295 + 9 = 304. La date de l'observation est donc bien le matin avant le lever du soleil du 304e jour, 30 octobre, de l'an *bissextile* 237, comme Ideler et M. de Gumpach l'ont dit.

3° Ptolémée dit qu'une observation de Saturne a été faite l'an 519 depuis Nabonassar, au mois de tybi suivant les Égyptiens, le 12 au soir. Or, l'an 519 vague depuis Nabonassar a commencé au lever du soleil du 20 octobre, 293e jour de l'année *commune* 230 avant Jésus-Christ, date chronologique (ou 4484 de la période julienne); le 1er jour de tybi étant le 121e jour de l'année vague, le 12e jour de tybi en est le 132e, et 293 + 132 — 365 = 60. La date julienne de l'observation est donc, sans contredit, le soir du 60e jour, 29 février de l'année *bissextile* 229 avant Jésus-Christ (ou 4485 de la période julienne), et non le 1er mars comme Ideler l'a dit par erreur, et comme M. de Gumpach l'a répété.

NOTE B.

(Deuxième partie, chap. II; et troisième partie, chap. Ier.)

Évaluation de quelques intervalles de temps dans les cycles chaldéo-macédoniens, d'après les dates juliennes.

1° Intervalle entre le commencement du 1er cycle et le commencement de l'ère.

Le commencement du 1er cycle chaldéo-macédonien est le coucher du soleil du 28 septembre de l'an 314 avant Jésus-Christ, date chronologique (ou 4400 de la période julienne). Le commencement de l'ère chaldéo-macédonienne est le coucher du soleil du 25 septembre

de l'an 311 avant Jésus-Christ, date chronologique (ou 4403 de la période julienne). Du coucher du soleil du 28 septembre de l'an 314, au coucher du soleil du 28 septembre de l'an 311, il y a 3 années juliennes comprenant un mois de février d'une année bissextile, qui est l'année 313. Or $365 \times 3 + 1 = 1096$. Du 25 septembre au 28, il y a 3 jours à retrancher. Or, $1096 - 3 = 1093$. L'intervalle du commencement du cycle au commencement de l'ère est donc de 1093 jours.

2° Intervalle entre le commencement de l'ère et le commencement d'apellæus de l'an 67 de l'ère.

Apellæus, second mois de l'an 67 de l'ère chaldéo-macédonienne, a commencé au coucher du soleil du 14 novembre de l'an bissextile 245 avant Jésus-Christ, date chronologique. Du commencement de l'ère, c'est-à-dire du coucher du soleil du 25 septembre de l'an 311, date chronologique (ou 4403 de la période julienne), au coucher du soleil du 25 septembre de l'an bissextile 245, date chronologique (ou 4469 de la période julienne), il y a 66 années juliennes, comprenant 17 mois de février d'années bissextiles. Or, $365 \times 66 + 17 = 24107$. Du 25 septembre au 14 novembre, il y a 50 jours à ajouter. Or, $24107 + 50 = 24157$. L'intervalle entre le commencement de l'ère et le commencement d'apellæus, 2e mois de l'an 67 de l'ère, est donc de 24157 jours.

Cet intervalle serait plus grand d'un jour, c'est-à-dire qu'il serait de 24158 jours, si l'on faisait commencer l'ère au coucher du soleil du 24 septembre de l'an 311.

3° Intervalle entre le commencement d'apellæus de l'an 67 et le commencement de dius de l'an 75 de l'ère.

Dius, 1er mois de l'an 75 de l'ère, a commencé au coucher du soleil du 16 octobre de l'an 237 avant Jésus-Christ, date chronologique. Du coucher du soleil du 14 novembre de l'an bissextile 245, date chronologique (ou 4469 de la période julienne), au coucher du soleil du 14 novembre de l'an bissextile 237, date chronologique (ou 4477 de la période julienne), il y a 8 années juliennes, comprenant 2 mois de février d'années bissextiles, qui sont les années 241 et 237. Or, $365 \times 8 + 2 = 2922$. Du 16 octobre au 14 novembre, il y a 29 jours à retrancher. Or, $2922 - 29 = 2893$. L'intervalle entre le commencement d'apellæus, 2e mois de l'an 67 de l'ère et le commencement de dius, 1er mois de l'an 75, est donc de 2893 jours.

4° Intervalle entre le commencement de dius de l'an 75 de l'ère et le commencement de xanthicus de l'an 82.

Xanthicus, 6e mois de l'an 82 de l'ère, a commencé au coucher du soleil du 25 février de l'an bissextile 229 avant Jésus-Christ, date chronologique, ainsi qu'il est dit dans le chapitre III de la IIe partie, et ainsi qu'il résulte de la note A. Du coucher du soleil du 16 octobre de l'an bissextile 237, date chronologique (ou 4477 de la période julienne), au coucher du soleil du 16 octobre de l'an 230, date chronologique (ou 4484 de la période julienne), il y a 7 années juliennes, comprenant un mois de février d'une année bissextile, qui est l'année 233. Or, $365 \times 7 + 1 = 2556$. Du 16 octobre au 31 décembre, il y a 76 jours, et du 31 décembre de l'an 230 au 25 février de l'an 229, il y a 56 jours. Or, $2556 + 76 + 56 = 2688$. L'intervalle entre le commencement de dius, 1er mois de l'an 75 de l'ère, et le commencement de xanthicus, 6e mois de l'an 82, est donc de 2688 jours.

5° Entre le commencement du 5e jour d'apellæus de l'an 67, jour pendant lequel eut lieu la première observation de Mercure, et le commencement du 14e jour de dius, jour pendant lequel eut lieu la deuxième observation de Mercure, il y a 2902 jours. Car $2893 + 14 - 5 = 2902$.

6° Entre le commencement du 14e jour de dius de l'an 75, jour pendant lequel eut lieu la deuxième observation de Mercure, et le commencement du 5e jour de xanthicus de l'an 82, jour pendant lequel eut lieu l'observation de Saturne, il y a 2679 jours; car, $2688 - 14 + 5 = 2679$.

NOTE C.

(Troisième partie, chap. 1er.)

Recherche de l'époque du commencement du 1er cycle chaldéo-macédonien.

Nous savons déjà que ce cycle de 76 ans a dû commencer, avec une lunaison, moins de 26 jours après et moins de 15 jours avant un équinoxe d'automne d'une année antérieure de 2 ans au moins et de 10 ans au plus au coucher du soleil du 25 septembre de l'an 311 avant Jésus-Christ, date chronologique du commencement de l'ère chaldéo-macédonienne.

Nous savons de plus : 1° qu'entre le commencement du cycle et le commencement de l'ère il doit y avoir un nombre de jours qui, divisé par 63, ne donne pas un *reste* plus petit que 17 ni plus grand

que 34; 2° que ce même nombre de jours étant réparti tout entier en mois de 30 jours et de 29 jours, le nombre des mois de 29 jours soit précisément égal au *quotient* de la division du nombre des jours, diminué d'une unité, par 63.

Commençons par dresser la liste des néoménies à examiner, néoménies que nous avons calculées avec les *Tables* de M. Largeteau, et par y joindre le calcul du nombre des jours compris entre le commencement de l'ère et le premier coucher du soleil après chacune de ces néoménies.

Il ne faut pas oublier que nous employons toujours les dates juliennes *chronologiques* avant J.-C., dates où il faut diminuer d'une unité les nombres exprimant les années, pour les calculs à faire sur les tables. Pour avoir l'heure de Babylone, il faut ajouter 2 heures 47 minutes à l'heure de Paris.

1° Année 313 avant Jésus-Christ, bissextile; équinoxe d'automne le 27 septembre, à midi 24 minutes en temps moyen de Babylone; néoménie le 16 octobre, à 3 heures 30 minutes du matin en temps moyen de Babylone. Du coucher du soleil du 16 octobre de l'an 313 au commencement de l'ère, il y a 2 années juliennes communes, moins 21 jours. Or, 730 — 21 = 709.

Distance au commencement de l'ère, 709 jours. 709

1° *bis*. Même année; néoménie le 16 septembre à 1 heure 7 minutes après midi en temps moyen de Babylone. Du coucher du soleil du 16 septembre de l'an 313 à celui du 16 octobre, il y a 30 jours. 30

Distance au commencement de l'ère, 739 jours. 739

2° Année 314; équinoxe d'automne le 28 septembre, à 6 heures 24 minutes du matin en temps moyen de Babylone; néoménie le même jour, à midi 9 minutes en temps moyen de Babylone. Du coucher du soleil du 28 septembre de l'an 314 au coucher du soleil du 16 septembre de l'année bissextile 313, il y a 354 jours. 354

Distance au commencement de l'ère, 1093 jours. . . . 1093

3° Annnée 315; néoménie le 9 octobre, à 4 heures 55 minutes du matin en temps moyen de Babylone. Du coucher du soleil du 9 octobre de l'an 315 au coucher du soleil du 28 septembre de l'an 314, il y a 354 jours. 354

Distance au commencement de l'ère, 1447 jours. 1447

Report. . . 1447

4° Année 316; néoménie le 19 octobre, à 2 heures 23 minutes après midi en temps moyen de Babylone. Du soir du 19 octobre de l'an 316 au soir du 9 octobre de l'an 315, il y a 355 jours 355

Distance au commencement de l'ère, 1802 jours. 1802

4° *bis*. Même année; néoménie le 20 septembre, à 5 heures 33 minutes du matin en temps moyen de Babylone. Du coucher du soleil du 20 septembre à celui du 19 octobre, il y a 29 jours. 29

Distance au commencement de l'ère, 1831 jours. 1831

5° Année 317, bissextile; néoménie le 30 septembre, à midi 25 minutes en temps moyen de Babylone. Du coucher du soleil du 30 septembre de l'an 317 au coucher du soleil de l'an 316, il y a 355 jours. 355

Distance au commencement de l'ère, 2186 jours. 2186

6° Année 318; néoménie le 11 octobre, à 6 heures 58 minutes après midi en temps moyen de Babylone. Du coucher du soleil du 12 octobre de l'an 318 au coucher du soleil du 30 septembre de l'année bissextile 317, il y a 354 jours. . . 354

Distance au commencement de l'ère, 2540 jours. 2540

6° *bis*. Même année; néoménie le 12 septembre, à 10 heures 25 minutes du matin en temps moyen de Babylone. Du coucher du soleil du 12 septembre à celui du 12 octobre, il y a 30 jours. 30

Distance au commencement de l'ère, 2570 jours. 2570

7° Année 319; néoménie le 22 octobre, à 10 heures 21 minutes du matin en temps moyen de Babylone. Du coucher du soleil du 22 octobre de l'an 319 au coucher du soleil du 12 septembre de l'an 318, il y a 325 jours. 325

Distance au commencement de l'ère, 2895 jours. 2895

7° *bis*. Même année; néoménie le 22 septembre, à 7 heures 53 minutes du soir. Du coucher du soleil du 23 septembre au coucher du soleil du 22 octobre, il y a 29 jours. 29

Distance au commencement de l'ère, 2924 jours. 2924

Report. . . 2924

8° Année 320 ; néoménie le 4 octobre, à 1 heure 41 minutes après midi en temps moyen de Babylone. Du coucher du soleil du 4 octobre de l'an 320 au coucher du soleil du 23 septembre de l'an 319, il y a 354 jours. 354

Distance au commencement de l'ère, 3278 jours. 3278

9° Année bissextile 321 ; néoménie le 14 octobre, à midi 50 minutes en temps moyen de Babylone. Du coucher du soleil du 14 octobre de l'an 321 au coucher du soleil du 4 octobre de l'an 320, il y a 355 jours. 355

Distance au commencement de l'ère, 3633 jours. 3633

9° *bis*. Même année; néoménie le 14 septembre, à 5 heures 47 minutes du soir en temps moyen de Babylone. Du coucher du soleil du 14 septembre au coucher du soleil du 14 octobre, il y a 30 jours. 30

Distance au commencement de l'ère, 3663 jours. 3663

Remarquons que chacune de ces distances au commencement de l'ère pourrait être diminuée d'un jour, en partant du second coucher du soleil après la néoménie.

Voyons si quelques-unes de ces distances, telles qu'elles sont données, ou diminuées d'un jour, peuvent satisfaire à nos deux conditions.

1° Année 313, 16 octobre. Puisque $709 = 63 \times 11 + 16$, la première condition n'est pas remplie ; car $16 < 17$.

1° *bis*. Même année, 16 septembre. Puisque $739 = 63 \times 11 + 46$, la première condition n'est pas remplie; car 46 et même $45 > 34$.

2° Année 314, 28 septembre. Puisque $1093 = 63 \times 17 + 22$, et que $22 > 17$ et $22 < 34$, la première condition est remplie. Puisque 1093 jours donnent 20 mois pleins et 17 mois caves, et que $1093 - 1 = 63 \times 17 + 21$, la deuxième condition est aussi remplie.

3° Année 315, 9 octobre. Puisque $1447 = 63 \times 22 + 61$, la première condition n'est pas remplie.

La lunaison de septembre aurait satisfait aux deux conditions; mais elle est trop antérieure à l'équinoxe.

4° Année 316, 19 octobre. Puisque $1802 = 63 \times 28 + 38$, la première condition n'est pas remplie.

4° *bis*. Même année, 20 septembre. Puisque $1831 = 63 \times 29 + 4$, la première condition n'est pas remplie.

5° Année 317, 30 septembre. Puisque $2186 = 63 \times 34 + 44$, la première condition n'est pas remplie.

6° Année 318, 12 octobre. Puisque $2540 = 63 \times 40 + 20$, la première condition est remplie. Puisque 2540 jours donnent 46 mois pleins et 40 mois caves, et que $2540 - 1 = 63 \times 40 + 19$, la deuxième condition est également remplie.

6 *bis*. Même année, 12 septembre. Puisque $2570 = 63 \times 40 + 50$, la première condition n'est pas remplie.

7° Année 319, 22 octobre. Puisque $2895 = 63 \times 45 + 60$, la première condition n'est pas remplie.

7° *bis*. Même année, 23 septembre. Puisque $2924 = 63 \times 46 + 26$, la première condition est remplie. Puisque 2924 jours donnent 53 mois pleins et 46 mois caves, et que $2924 - 1 = 63 \times 46 + 25$, la deuxième condition est aussi remplie.

8° Année 320, 4 octobre. Puisque $3278 = 63 \times 52 + 2$, la première condition n'est pas remplie.

La lunaison de septembre de la même année satisferait bien aux deux conditions, mais elle est trop antérieure à l'équinoxe.

9° Année 321, 14 octobre. Puisque $3633 = 63 \times 57 + 42$, la première condition n'est pas remplie.

9° *bis*. Même année, 14 septembre. Puisque $3663 = 63 \times 58 + 9$, la première condition n'est pas remplie.

En résumé, les commencements du cycle chaldéo-macédonien qui pourraient satisfaire aux conditions nécessaires, sont les couchers du soleil du 28 septembre 314, du 12 octobre 318, et du 23 septembre 319 avant Jésus-Christ.

Mais le coucher du 28 septembre 314 avant Jésus-Christ, date chronologique (4400 de la période julienne), coïncide seul avec l'équinoxe d'automne, et cette coïncidence le désigne comme celui qui a été choisi pour marquer le commencement du cycle, ainsi qu'il est expliqué dans le chapitre 1er de la IIIe partie de ce Mémoire.

TH. HENRI MARTIN,

Doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, correspondant de l'Institut.

TABLEAU DU CALENDRIER LUNISOLAIRE CHALDÉO-MACÉDONIEN.

RANG ORDINAL de chaque année lunaire			NOMBRE de lunaisons par année.	DURÉE de chaque année en jours.	DATE JULIENNE à laquelle chaque année a commencé au coucher du soleil.	DISTRIBUTION DES MOIS DE CHAQUE ANNÉE et durée de chacun d'eux en jours.												
dans l'ère.	dans le 1er cycle	dans les périodes de 19 ans.				I.	II.	III.	IV.	V.	VI.	VI *bis*.	VII.	VIII.	IX.	X.	XI.	XII.
	1	1	13	384	— 314 (4400) C, jour 271, septembre 28.	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
	2	2	12	355	— 313 (4401) B, jour 290, octobre 16.	30	29	30	30	29	30	..	29	30	29	30	29	30
	3	3	12	354	— 312 (4402) C, jour 279, octobre 6.	29	30	29	30	29	30	..	29	30	30	29	30	29
1	4	4	13	384	— 311 (4403) C, jour 268, septembre 25.	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29
2	5	5	12	354	— 310 (4404) C, jour 287, octobre 14.	30	29	30	29	30	29	..	30	29	30	29	30	29
3	6	6	12	355	— 309 (4405) B, jour 276, octobre 2.	30	29	30	30	29	30	..	29	30	29	30	29	30
4	7	7	13	384	— 308 (4406) C, jour 265, septembre 22.	29	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30	29	30
5	8	8	12	354	— 307 (4407) C, jour 284, octobre 11.	29	30	29	30	29	30	..	29	30	29	30	30	29
6	9	9	12	354	— 306 (4408) C, jour 273, septembre 30.	30	29	30	29	30	29	..	30	29	30	29	30	29
7	10	10	13	384	— 305 (4409) B, jour 262, septembre 18.	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
8	11	11	12	355	— 304 (4410) C, jour 280, octobre 7.	30	29	30	29	30	30	..	29	30	29	30	29	30
9	12	12	13	384	— 303 (4411) C, jour 270, septembre 27.	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30
10	13	13	12	354	— 302 (4412) C, jour 289, octobre 16.	29	30	29	30	29	30	..	29	30	29	30	29	30
11	14	14	12	354	— 301 (4413) B, jour 278, octobre 4.	30	29	30	29	30	29	..	30	29	30	29	30	29
12	15	15	13	384	— 300 (4414) C, jour 266, septembre 23.	30	29	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
13	16	16	12	355	— 299 (4415) C, jour 285, octobre 12.	30	29	30	29	30	29	..	30	30	29	30	29	30
14	17	17	12	354	— 298 (4416) C, jour 275, octobre 2.	29	30	29	30	29	30	..	29	30	29	30	30	29
15	18	18	13	384	— 297 (4417) B, jour 264, septembre 20.	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30
16	19	19	12	354	— 296 (4418) C, jour 282, octobre 9.	29	30	30	29	30	29	..	30	29	30	29	30	29
17	20	1	13	384	— 295 (4419) C, jour 271, septembre 28.	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30	29	30	29
18	21	2	12	355	— 294 (4420) C, jour 290, octobre 17.	30	29	30	29	30	29	..	30	29	30	30	29	30
19	22	3	12	354	— 293 (4421) B, jour 280, octobre 6.	29	30	29	30	29	30	..	29	30	29	30	29	30
20	23	4	13	384	— 292 (4422) C, jour 268, septembre 25.	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30
21	24	5	12	354	— 291 (4423) C, jour 287, octobre 14.	29	30	29	30	30	29	..	30	29	30	29	30	29
22	25	6	12	355	— 290 (4424) C, jour 276, octobre 3.	30	29	30	29	30	29	..	30	30	29	30	29	30
23	26	7	13	384	— 289 (4425) B, jour 266, septembre 22.	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	30
24	27	8	12	354	— 288 (4426) C, jour 284, octobre 11.	29	30	29	30	29	30	..	29	30	29	30	29	30
25	28	9	12	354	— 287 (4427) C, jour 273, septembre 30.	29	30	30	29	30	29	..	30	29	30	29	30	29
26	29	10	13	384	— 286 (4428) C, jour 262, septembre 19.	30	29	30	29	30	29	30	30	29	30	30	30	29
27	30	11	12	355	— 285 (4429) B, jour 281, octobre 7.	30	29	30	29	30	29	..	30	29	30	30	29	30
28	31	12	13	383	— 284 (4430) C, jour 270, septembre 27.	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
[illegible]	32	13	12	355	— 283 (4431) C, jour 288, octobre 15.	30	30	29	30	29	30	..	29	30	29	30	29	30
31	33	15	13	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

42	45	7	13	384	— 270 (4444) C, jour 285, octobre 16.	30	29	30	30	29	30	..	29	30	29	30	29	30
43	46	8	12	355	— 269 (4445) B, jour 284, octobre 10.	30	29	30	30	29	30	..	29	30	29	30	29	30
44	47	9	12	354	— 268 (4446) C, jour 273, septembre 30.	29	30	29	30	29	30	..	29	30	30	29	30	29
45	48	10	13	384	— 267 (4447) C, jour 262, septembre 19.	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29
46	49	11	12	354	— 266 (4448) C, jour 281, octobre 8.	30	29	30	29	30	29	..	30	29	30	29	30	29
47	50	12	13	384	— 265 (4449) B, jour 270, septembre 26.	30	29	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
48	51	13	12	355	— 264 (4450) C, jour 288, octobre 15.	30	29	30	29	30	30	..	29	30	29	30	29	30
49	52	14	12	354	— 263 (4451) C, jour 278, octobre 5.	29	30	29	30	29	30	..	29	30	30	29	30	29
50	53	15	13	384	— 262 (4452) C, jour 267, septembre 24.	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30
51	54	16	12	354	— 261 (4453) B, jour 286, octobre 12.	30	29	30	29	30	29	..	30	29	30	29	30	29
52	55	17	12	355	— 260 (4454) C, jour 274, octobre 1.	30	29	30	29	30	30	..	29	30	29	30	29	30
53	56	18	13	384	— 259 (4455) C, jour 264, septembre 21.	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30
54	57	19	12	354	— 258 (4456) C, jour 283, octobre 10.	29	30	29	30	29	30	..	29	30	29	30	29	30
55	58	1	13	384	— 257 (4457) B, jour 272, septembre 28.	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30
56	59	2	12	354	— 256 (4458) C, jour 290, octobre 17.	29	30	30	29	30	29	..	30	29	30	29	30	29
57	60	3	12	355	— 255 (4459) C, jour 279, octobre 6.	30	29	30	29	30	29	..	30	30	29	30	29	30
58	61	4	13	384	— 254 (4460) C, jour 269, septembre 26.	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29	30
59	62	5	12	354	— 253 (4461) B, jour 288, octobre 14.	29	30	29	30	29	30	..	29	30	29	30	29	30
60	63	6	12	354	— 252 (4462) C, jour 276, octobre 3.	29	30	30	29	30	29	..	30	29	30	29	30	29
61	64	7	13	384	— 251 (4463) C, jour 265, septembre 22.	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30	29	30	29
62	65	8	12	355	— 250 (4464) C, jour 284, octobre 11.	30	29	30	29	30	29	..	30	29	30	30	29	30
63	66	9	12	354	— 249 (4465) B, jour 274, septembre 30.	29	30	29	30	29	30	..	29	30	29	30	29	30
64	67	10	13	384	— 248 (4466) C, jour 262, septembre 19.	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30
65	68	11	12	354	— 247 (4467) C, jour 281, octobre 8.	29	30	29	30	30	29	..	30	29	30	29	30	29
66	69	12	13	384	— 246 (4468) C, jour 270, septembre 27.	30	29	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30	29
67	70	13	12	355	— 245 (4469) B, jour 289, octobre 15.	30	29	30	29	30	29	..	30	29	30	29	30	30
68	71	14	12	354	— 244 (4470) C, jour 278, octobre 5.	29	30	29	30	29	30	..	29	30	29	30	29	30
69	72	15	13	384	— 243 (4471) C, jour 267, septembre 24.	29	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30
70	73	16	12	354	— 242 (4472) C, jour 286, octobre 13.	29	30	29	30	29	30	..	30	29	30	29	30	29
71	74	17	12	355	— 241 (4473) B, jour 275, octobre 1.	30	29	30	29	30	29	..	30	29	30	30	29	30
72	75	18	13	383	— 240 (4474) C, jour 264, septembre 21.	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
73	76	19	12	354	— 239 (4475) C, jour 282, octobre 9.	30	30	29	30	29	30	..	29	30	29	30	29	29
Total du 1er cycle en mois et en jours.....			940	27759														

SECOND CYCLE, PREMIÈRE ANNÉE.

74	1	1	13	384	— 238 (4476) C, jour 271, septembre 28.	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29

REMARQUES.

1° Dans la sixième colonne les années juliennes sont comptées avant l'ère chrétienne à la manière chronologique, et les années de la période julienne sont ajoutées entre parenthèses. A la suite de chaque année, la lettre C signifie *commune*, et la lettre B *bissextile*.

2° Les noms des mois chaldéo-macédoniens, sous entendus dans les colonnes 7-19, sont : Dius = I; Apellæus = II; Audynæus = III; Péritius = IV; Dystrus = V Xanthicus = VI; Dioscorus = VI *bis*, mois intercalaire; Artémisius = VII; Dæsius = VIII; Panémus = IX; Loüs = X; Gorpiæus = XI; Hyperberetæus = XII.

LETTRE

A M. ALFRED MAURY

SUR LES MANUSCRITS DE CHAMPOLLION LE JEUNE.

Monsieur,

Dans le remarquable article biographique que vous avez consacré à la mémoire de Champollion (1), vous avez rendu compte avec une critique intelligente et sûre des travaux prodigieux par lesquels il est parvenu à fonder la science égyptologique, et à donner au monde étonné la clef des hiéroglyphes perdue depuis tant de siècles. Son système, accueilli avec tiédeur par les plus indulgents, et livré au dénigrement et à la raillerie passionnée de l'esprit de parti, a triomphé de toutes les résistances, et poursuit glorieusement sa carrière, comme le *Dieu de la montagne solaire du ciel.*

> Versant des torrents de lumière
> Sur ses obscurs blasphémateurs.

Il n'y a rien à ajouter à l'appréciation que vous avez faite de l'œuvre de Champollion; le mérite de ses travaux est hors de contestation aujourd'hui, et cependant on n'en connaît qu'une bien faible partie: Sa *Grammaire* et son *Dictionnaire de la langue copte*, ses *Notes de voyage*, ses travaux sur *le Rituel funéraire*, sur *l'écriture hiératique*, etc., etc., sont encore inédits, et attendent dans les limbes de la Bibliothèque impériale, comme les âmes dans l'Amenti, *le jour de leur manifestation à la lumière.* Mais avant d'atteindre ce port hospitalier, où, reçus par des mains amies, ils reposent maintenant sous la pourpre de leur reliure de maroquin, ces précieux manuscrits ont couru bien des dangers, et l'histoire de leurs aventures et de leurs malheurs serait un complément curieux de la biographie de Champollion. Cet homme de génie qui a

(1) *Moniteur universel* des 22 et 23 juillet.

réveillé de son sommeil séculaire l'Égypte pharaonique, et l'a forcée de lui révéler ses secrets, qui, par la plus merveilleuse découverte des temps modernes, a ouvert un monde nouveau à l'activité scientifique, a failli être frustré de sa gloire; au terme prématuré de sa carrière, quand il succombait sous les étreintes d'une maladie mortelle, la trahison veillait à son chevet, guettant le moment de son agonie, pour lui enlever une partie de ses manuscrits, le fruit du travail de sa vie entière, et s'en attribuer impudemment le mérite. Plus tard, d'autres manuscrits soustraits par un dépositaire infidèle, circulaient clandestinement de maison en maison, cherchant un asile contre les perquisitions judiciaires, et venaient aboutir au parquet du procureur de la République, pour servir de pièces de conviction dans un procès déplorable. Mais à quoi bon raconter ces hontes? L'opinion publique a flétri les coupables, et justice a été faite. Il faut donc jeter un voile sur ces larcins odieux, et se féliciter que l'État, en recouvrant sa propriété, ait restitué à la fois à Champollion ses titres de gloire, et à la science les documents inestimables que renferment ses manuscrits.

C'est dans ses manuscrits que se révèle le génie de Champollion, et que l'on peut apprécier son œuvre prodigieuse et l'immensité de ses travaux. On est frappé d'étonnement en voyant la richesse de cette collection de notes dans lesquelles rien n'est omis, et où se trouvent transcrites, avec une correction irréprochable, des inscriptions que des voyageurs plus récents croient avoir eu la bonne fortune de découvrir, et dont ils se font honneur de la meilleure foi du monde. Des traductions complètes, ou des essais de traduction, dans lesquels on voit le procédé du maître, la sagacité de ses aperçus, ses tentatives heureuses pour pénétrer un texte obscur, et enfin la conquête définitive du sens, à laquelle il parvient presque toujours par un effort suprême de son intelligence, font de l'étude de ces précieuses notes l'exercice le plus intéressant, le plus instructif, et même le plus agréable; car l'œil est charmé par la vue de ces beaux hiéroglyphes, tracés d'une main si sûre, qu'on croirait qu'ils sont l'œuvre du plus habile scribe de la belle époque de l'art égyptien. Le volume consacré à la description du tombeau du roi Rhamsès V est, entre autres, un véritable chef-d'œuvre de calligraphie.

La publication des *Notices descriptives du voyage en Égypte et en Nubie, d'après les manuscrits autographes de Champollion* a été commencée; mais si jamais on put faire l'application du mot *traduttore traditore*, ce fut dans cette circonstance. Jamais éditeur ne traita

son auteur avec une liberté plus sacrilége : suppressions, additions, coupures, changements dans le texte, et jusqu'à des corrections! il se permit tout. Ce texte infortuné fut étendu sur le lit de Procuste, et, tiraillé d'un côté, rogné d'un autre, on parvint à en faire un monstre difforme et défiguré,

Et que méconnaîtrait l'œil même de son père.

Tantôt l'éditeur supprimait des stèles de la plus haute importance (telles que la stèle d'Ahmès à Elethya, et bien d'autres), et des inscriptions traduites : supprimer des traductions de Champollion! N'était-ce pas faire comme ces comédiens de province qui, faute d'orchestre et de chanteurs, jouaient *Robert-le-Diable, sans la musique?* il est vrai qu'ils la remplaçaient par une *pantomime vive et animée :* et l'éditeur des *Notices* ne pouvait même pas donner à ses souscripteurs cette compensation. Souvent il corrigeait le texte, et Dieu sait avec quel bonheur! Ainsi, à Philæ, l'inscription qui contient donation faite au temple d'Isis, par Ptolémée Évergète II, porte la date de l'an 24 de son règne, au mois macédonien *Péritius*, qui est le mois égyptien *Epiphi:* le texte n'est pas douteux, et Champollion l'a traduit. Que fait l'éditeur? il change le mois, déclarant, de son autorité privée, et malgré le monument, que le mois *Péritius* était alors en concordance avec le mois égyptien *Pachons*. Voilà ce qui s'appelle falsifier un texte, et cette falsification est écrite de la main de l'éditeur dans le manuscrit même ; car il maculait de ses notes et de ses observations toutes les pages de ces notices: d'ailleurs, nulle intelligence de ce qu'il faisait; il écrivait à la suite d'une stèle d'Elethya, *inscription curieuse*, pour *inscription cursive;* quant aux fautes dans la transcription hiéroglyphique, il ne fallait pas songer à les compter.

Telle était cette publication des *Notices* du voyage de Champollion, lorsque le ministre de l'instruction publique, informé de la manière déplorable dont elle se faisait, nomma une commission pour l'examiner, et lui en rendre compte. Cette commission, composée des hommes les plus compétents, n'eut pas de peine à se convaincre que la mémoire de Champollion était trahie, et que son travail avait été défiguré à tel point qu'il n'y avait pas de correction possible. On arrêta donc cette publication qui manquait complétement de valeur scientifique. Depuis lors, nulle tentative n'a été faite pour mettre le monde savant en possession des découvertes de Champollion, et des résultats de ses travaux ; ses manuscrits, qui

ont été acquis par l'État, non pas précisément pour enrichir la Bibliothèque impériale, mais bien pour être publiés, attendent un éditeur. Un jour viendra, espérons qu'il n'est pas éloigné, où les études égyptiennes accomplissant leurs destinées, et prenant dans l'enseignement leur place légitime, on se demandera comment on a pu laisser ainsi tant de richesses enfouies : ces richesses sont immenses. A l'aide de la découverte de Champollion, et en marchant sur ses traces, on peut étudier à fond cette antique Égypte, siége d'une civilisation si avancée et si féconde : son histoire, sa religion, — morale et dogmes, — ses arts, ses connaissances astronomiques n'ont plus de secrets pour qui veut en faire l'étude. Champollion a trouvé dans les ruines du palais de Karnak, un monument de la victoire de Sesonchis (le Sesac de la Bible), sur Roboam, roi de Juda, qu'il réduisit en captivité. La confirmation du récit biblique par un bas-relief égyptien, est sans contredit le fait le plus inattendu et le plus curieux que l'on ait constaté dans les découvertes modernes. Assurément, quand on pénétrera plus avant dans la connaissance et la traduction des textes, on devra obtenir des résultats non moins importants : les rapports des Égyptiens avec les Hébreux, l'influence qu'eut sur Moïse l'éducation égyptienne qu'il avait reçue, et les emprunts qu'il fit aux lois et aux usages du peuple chez lequel il avait été élevé, pourront sans doute être constatés d'une manière certaine ; et qui sait si les annales égyptiennes ne fourniront pas la solution des questions historiques les plus importantes, celles qui se rattachent à l'origine du monde ?

Il serait digne du gouvernement, et ce serait même un devoir pour lui, de publier ces manuscrits, et de rendre ainsi à la science égyptologique un de ses éléments essentiels. Cette science créée par le génie de Champollion, est française, et il ne faut laisser dans l'ombre rien de ce qui peut contribuer à augmenter la gloire de la France, et prouver son initiative et sa supériorité dans les études historiques.

Agréez, Monsieur, etc.

EPHRÈM POITEVIN.

DESCRIPTION

D'UN PLAT DE FAIENCE DU XVe SIÈCLE.

Le plat dont la *Revue archéologique* publie ici une reproduction réduite, est à la fois un curieux spécimen des plus an-

ciens essais de la céramique historiée dans notre pays, et un témoignage intéressant de la foi de nos pères à ces deux grandes forces

du moyen âge, la religion et la monarchie. Dieu et le Roi, ce cri de guerre si français, semble écrit sur le monument que nous voulons faire connaître, car toute l'ornementation se compose des armoiries du Roi du ciel et de celles du Roi de la terre. Les lecteurs de cette *Revue* ne s'étonneront pas d'entendre parler des armoiries de Dieu, pour peu qu'ils se rappellent que jusqu'au XVIe siècle et peut-être plus tard encore, on représenta souvent dans les églises les emblèmes de la Passion, disposés régulièrement sur de véritables écussons héraldiques. Ces écussons étaient nommés les *armes de Notre Seigneur ;* nous en connaissons plusieurs exemples subsistant encore en France, mais c'est surtout dans la Flandre qu'on en trouverait en plus grand nombre. On lit, du reste, cette expression : *armes de Notre Seigneur*, sur une médaille d'or du cabinet de France, dont nous croyons utile de rapprocher la description de celle du plat qui fait le sujet de cet article.

Cette médaille représente, d'un côté, un ange couronné, tenant d'une main la Croix et soutenant de l'autre l'écusson des armes du Roi ; la légende est : *Karolvs . dei . gracia . Francorvm . rex.* Au revers, dans le champ, sont représentés symétriquement, la Croix, la couronne d'épines, les clous, la colonne, la tunique, les dés, le fouet, les deniers de Judas et les lances des soldats. La légende qui commence par une fleur de lis, et est écrite en français, particularité rare au XVe siècle, est ainsi conçue : *Les . armes . de . Notre . Segnieur* . (sic) (1). Je crois qu'on peut attribuer cette médaille au règne de Charles VIII; c'est également l'époque à laquelle a été conçue la décoration de notre plat, sur lequel on va voir reparaître les *armes de Notre Seigneur* absolument comme sur cette médaille, à l'exception de la couronne d'épines qui a été omise. Ce plat est de terre cuite revêtue d'un vernis vert et ornée de sujets en relief; cette pièce de faïence n'est pas sans analogie avec les plats si recherchés de Bernard Palissy; mais cependant elle diffère des chefs-d'œuvre du célèbre potier, plus encore par le choix des sujets que par l'imperfection des résultats. Palissy, savant et protestant, se plaisait à reproduire des scènes mythologiques, des animaux, des fleurs; la fabrique dont est sorti notre plat, dirigée par des catholiques fidèles, soumis à Dieu et à l'Église, sculptait sur ses produits les symboles que la tradition rendait respectables. Cette fabrique que nous ne pouvons nommer avec certitude, paraît cependant avoir été établie à Beauvais; c'est au moins l'opinion de

(1) Diamètre : 27 mill. Voy. *Trésor de numism.*, méd. fr., Ire partie, p. 2, pl. I, n° 4.

M. Riocreux, le savant conservateur du Musée céramique de Sèvres, qui se fonde sur la comparaison de notre plat avec quelques fragments trouvés à Beauvais. On sait que les environs de cette ville recèlent des couches d'argile très-favorables à l'industrie du potier, et la manufacture de Voisinlieu, élevée récemment près des murs de Beauvais par un de nos plus éminents artistes, M. Ziegler, est venue raviver les souvenirs oubliés des fabriques établies au moyen âge dans cette contrée. Revenons à la description de notre plat. Sa dimension est de 37 centimètres; à l'intérieur, sur le bord, on lit en lettres gothiques ce verset emprunté à Jérémie : *O vos omnes qui transitis per viam attendite et videte si est dolor similis sicut dolor meus.* Après cette pieuse citation qui est le commentaire naturel des symboles de la Passion, qui fait la décoration principale du plat, on lit: *Pax vobis. ffait* (sic) *en décembre M VC. XI.* Cette date qui nous place sous Louis XII, semblerait contredire ce que nous avons dit plus haut, à savoir, que notre plat avait été décoré sous Charles VIII, mais comme on verra plus loin que le chiffre du Roi est un K, il faut supposer que ces moules faits sous Charles VIII servaient encore sous Louis XII, d'autant plus que ce prince ayant épousé la veuve de son prédécesseur, les armes de Bretagne qu'on verra réunies à celles de France sur le troisième des sujets que nous allons décrire, étaient encore à propos sous son règne. Le fabricant changeait sans doute seulement le moule de la date. Ce plat était destiné à être suspendu, car il est percé de deux trous qui sont l'œuvre du fabricant, attendu qu'ils sont enduits du vernis vert qui en couvre tout l'intérieur.

Comme nous le disions plus haut, la décoration représente les armes de Notre Seigneur et celles du Roi; les symboles des divers épisodes de la Passion sont interrompus à intervalles par des emblèmes monarchiques. En commençant à l'endroit par lequel ce plat devait être suspendu, nous trouvons d'abord le Christ en croix, placé entre la sainte Vierge et saint Jean. Cette composition est encadrée par deux colonnes supportant un arceau gothique. Vient ensuite un écusson surmonté de la couronne royale de France ouverte; sur cet écusson, un portail d'église disposé de façon à représenter un M gothique et la lettre A. Comme la Vierge est appelée *Janua cœli* dans les Litanies, on pourrait peut-être voir ici une allusion à ce nom de la sainte Vierge, et les lettres A. M. seraient là pour *Ave Maria.* Plus loin, la colonne à laquelle Notre Seigneur fut attaché, le lien qui l'y retenait, le coq qui chanta alors que saint Pierre venait de renier pour la troisième fois son divin

maître; le fouet et la verge dont fut martyrisé le corps du fils de l'homme. Le quatrième sujet est un écusson aux armes de France parti de Bretagne. 5° L'échelle au moyen de laquelle on plaça le Christ en croix; les tenailles et le marteau qui servirent à édifier l'instrument du salut des hommes; une main qui rappelle les soufflets dont la sainte face fut frappée; l'aiguière et le plat qui servirent à Ponce Pilate pour se laver les mains du sang du juste. 6° Écusson écartelé de France et de Dauphiné, surmonté d'une couronne fermée mais dans l'ornementation de laquelle ne figurent pas les fleurs de lis. 7° Les vêtements de Notre Seigneur et les dés avec lesquels les soldats les tirèrent au sort. 8° Un écusson surmonté d'une couronne de fantaisie; sur cet écusson, en chef, on lit : *Masse;* puis, plus bas, sont figurées deux étoiles et un clou à grosse tête, ou plutôt une masse. Cet écusson qui est surmonté d'une sorte de palme, pourrait bien être la marque du fabricant dont le nom aurait été *Masse* ou *Massé;* dans cette hypothèse il faudrait voir dans la masse les armes parlantes de ce personnage. 9° L'épée de saint Pierre à laquelle est naïvement attachée l'oreille de Malchus, la bourse contenant l'argent pour lequel Judas trahit son maître, et la lanterne avec laquelle il le désigna aux soldats. 10° Un écusson aux armes de France, surmonté de la couronne royale ouverte. 11° Cinq deniers à la croix, figurant ceux donnés à Judas; la lance dont Jésus fut percé, et la lance armée de l'éponge imbibée de fiel. 12° Écusson surmonté de la couronne royale ouverte, portant le nom de Jésus en monogramme. Voilà pour le bord intérieur; dans le fond, nous retrouvons le même chiffre de Jésus dans des rayons, puis autour, huit écussons couronnés alternant; sur l'un le K, lettre initiale du nom du roi Charles VIII; sur l'autre, une fleur de lis; entre ces écussons, les huit lettres de ces mots : *Ave Maria*, chacune à part et surmontée d'une sorte de dais gothique.

Notre tâche est terminée; le lecteur a vu par notre description détaillée et malgré sa monotonie, que nous n'exagérions pas en disant que ce plat offrait les armes de Dieu et celles du Roi. Il ne nous reste qu'à dire que ce curieux monument des arts du XVe siècle est conservé au cabinet des Médailles et Antiques de la Bibliothèque impériale.

A. Chabouillet

VOYAGE DANS LA CILICIE.

SOLI ET POMPÉÏOPOLIS.

La cité de Soli fut fondée par les Achéens et les Rhodiens de la ville de Lindus (1).

Sous le gouvernement des Satrapes persans qui y battirent monnaie (2) comme à Tarsous et à Mallus, elle avait une grande importance.

Son emplacement sur les bords de la mer et à très-petite distance des murailles de Pompéïopolis, est encore parfaitement marqué. Pour se rendre de Mersine (*Zephyrium*) à Soli, on passe le Güseltschaï et après une heure et demie de marche sur le rivage, on trouve les débris des antiques constructions de cette ville, tels que bains, aqueducs, maisons, et sur une assez grande étendue de terrain, les deux rives du cours d'eau qui est à l'est de Pompéïopolis, sont jonchées de débris de poteries et de briques. Il y a environ dix ans, le consul de Naples à Tarsous, enleva de Soli, beaucoup de matériaux pour la construction d'un magasin à Mersine, et trouva dans un petit édifice carré fait de briques, un vase que la pioche brisa en morceaux, et qui contenait une poussière jaunâtre. A côté du vase, les ouvriers découvrirent une médaille d'argent que j'ai vue dans la collection du docteur Orta d'Adana, à qui elle a été donnée par le consul.

En voici la description :

Tête de femme vue de face, ayant des pendants d'oreilles et un

(1) Strabon, l. XIV, 5. — *Pomponius Méla*, chap. XIII.
(2) Duc de Luynes, *Num. des satrapies*. Cf. Mallus.

collier, coiffée d'un casque *cranos* à trois aigrettes, dans le champ un petit casque *autopis*.

℞. Baal, à demi-nu, assis à gauche sur un trône à supports ioniques, tient un sceptre de la main droite. Dans le champ une grappe de raisin et un épi. Sous le trône Σ (1).

La découverte de cette médaille, purement grecque, dans les ruines de Soli, appuie d'une manière formelle, l'opinion qu'a émise M. le duc de Luynes dans sa *Numismatique* des Satrapies (2).

En traversant le cours d'eau dont je viens de parler et qui est bordé de buissons de lauriers roses, de myrthes, de grenadiers et de vignes sauvages, on arrive à un tertre naturel couronné par une construction en poudingue, détruite en partie, et qui renferme un sarcophage profané et renversé. Sa construction en beton ou poudingue, est en tout semblable au monument de Tarsous, connu sous le nom de *Dunuk Dasch* (pierre renversée), mais elle est moins épaisse et sa hauteur est d'environ quatre mètres sur six de longueur. Le côté ouest s'est écroulé, et un sarcophage taillé d'un seul morceau de rocher, est couché sur le côté dans l'intérieur du monument; le couvercle tombé au pied de la construction est en partie caché par des broussailles (Voy. pl. 218).

Je crois pouvoir affirmer que ce monument qui est élevé à dix minutes à l'est de Pompéïopolis à très-petite distance de la mer et sur un tertre dont la base aboutit au sud, au rivage, et à l'est, à la rivière de Pompéïopolis, n'est autre chose que le monument du poëte Aratus, mentionné par Pomponius Méla (3). « Deinde urbs est olim a Rhodiis Argivisque, post piratis, Pompeio assignante, possessa, nunc Pompeïopolis, tunc Solæ : juxta in parvo tumulo Arati poetæ monumentum; ideo referendum quia ignotum, quam ob causam jacta, in id saxa dissiliunt. »

Ce passage du géographe latin ne laisse aucun doute, car il n'y a que ce seul monticule aux environs de Soli et de Pompéïopolis; d'ailleurs la construction en poudingue indique une date plus reculée que l'époque romaine, caractérisée par ses monuments de briques et de pierres de taille.

Pomponius Méla, qui écrivait dans le premier siècle de notre

(1) De Luynes, ouv. cit., p. 63.
(2) P. 64. *Soli.*
(3) *De Situ orb.*, lib. XIII. *Cilicia.*

ère, devait être bien informé de ce qu'il avançait sur la position du tombeau d'Aratus, qui vivait au temps de Ptolémée Philadelphe, vers le milieu du IIIe siècle avant J. C., et qui passa la plus grande partie de sa vie à la cour d'Antigone Gonatas, fils de Démétrius Poliorcète.

On sait qu'Aratus, un des hommes les plus distingués de son temps, composa un ouvrage intitulé *les Phénomènes*, que plusieurs classiques commentèrent (1), et que Cicéron et Germanicus traduisirent en vers latins (2).

Soli, cité jadis florissante, fut occupée comme beaucoup d'autres villes de la Cilicie, par des pirates qui en hâtèrent la ruine, en provoquant par leurs brigandages, la présence des légions romaines. Non contents d'attaquer les vaisseaux, ils ravageaient les îles et les villes maritimes, et avaient, sur plusieurs autres points, dit Plutarque (3), des ports et des tours d'observation très-bien fortifiées. Leurs flottes resplendissaient de magnificence, ils avaient des rames argentées, des tapis de pourpre et faisaient en quelque sorte trophée de leurs brigandages. Partout sur les côtes, on entendait les sons des instruments de musique et on rencontrait des hommes plongés dans l'ivresse. Des officiers généraux, leurs prisonniers, étaient retenus dans les fers, et des villes captives se rachetaient à prix d'argent; on comptait plus de mille vaisseaux de ces corsaires qui infestaient les mers et qui s'étaient déjà emparés de plus de quatre cents villes. Les temples étaient profanés et pillés, tels que ceux de Claros, de Didyme, de Samothrace, de Cérès à Hermione, d'Esculape à Épidaure, ceux de Neptune dans l'Isthme de Corinthe, à Ténare et à Calaurie, d'Apollon à Actium et à Leucade, enfin ceux de Junon à Argos et à Lacinie. Ils faisaient aussi des sacrifices barbares et célébraient des mystères secrets.

La Cilicie n'était pas leur seul refuge; la Cappadoce et la Crète étaient aussi signalées comme des repaires de ces hardis pirates, qui inspiraient aux Grecs comme aux Romains un sentiment de répulsion qui donna naissance à ce proverbe : Καππάδοκες, Κρῆτες, Κίλικες, τρία Κάππα κάκιστα.

Les historiens romains (4) rapportent que les pirates ciliciens

(1) Thalès, Zénon, Hipparque, Numénius, Callimaque, Callistrate, Cratès, etc.

(2) Cf. sur Aratus; Eusèbe, chr. — Suidas. — Anonymus, *Arati vita*, in Voss. *De hist. græc.*

(3) *Vie de Pompée*, chap. XXIII.

(4) Dion, 36, 3, 20. — Vell. Pat., II, 31. — Florus, III, 6. — Cicéron, *pro lege Manilia*, XI.

poussèrent leurs déprédations jusqu'à Ostie, port de Rome, qu'ils pillèrent les navires qui y stationnaient, et qu'ils interceptèrent les convois de grains de la Sicile.

Tant de méfaits ne devaient pas rester impunis, et Rome qui se rappelait les secours donnés à Mithridate par les Ciliciens, voulut à la fois réprimer la piraterie et châtier les auxiliaires de son implacable ennemi.

Pub. Servilius (78 av. J. C.), qui fut d'abord chargé de combattre ces audacieux écumeurs de mers, prit pendant une guerre de trois ans, un grand nombre de villes et de forteresses en Pamphylie, en Lycie et en Cilicie. On cite dans le nombre de ces dernières celles d'Olympos, où s'était retiré le pirate Zenicetus, qui s'y brûla avec sa famille (1). Servilius fut surnommé l'Isaurique, mais il n'extirpa pas la piraterie (2). Il fut remplacé par le préteur M. Antoine, père du célèbre triumvir de ce nom; cette seconde expédition eut aussi peu de succès (75-73 av. J. C.).

Un an après, le consul Q. Cecilius Metellus, par suite d'une glorieuse mais peu décisive campagne, prit le surnom de *Créticus*. Enfin, le tribun Gabinius fit porter la *lex gabinia*, qui investit Pompée d'un pouvoir dictatorial de trois années dans toute la Méditerranée. Le peuple ratifia ce choix avec enthousiasme et réduisit au silence les orateurs qui, comme Catulus, essayaient de s'y opposer. Pompée ne trompa pas la confiance du peuple romain; il extermina les pirates et conquit la Cilicie.

Sa conduite dans cette entreprise, où tant d'autres avaient échoué, fut fort habile: il fit grâce, dit Plutarque, à ceux des pirates qui se soumirent volontairement et se servit d'eux pour suivre la piste de ceux qui, se trouvant trop coupables pour espérer leur pardon, se cachaient avec soin; il en prit plusieurs; les autres, et c'étaient les plus puissants, ayant mis en sûreté leurs familles, leurs richesses dans les châteaux et les forteresses du mont Taurus, montèrent sur des vaisseaux devant la ville de Coracesium (3), première forteresse de la haute Cilicie, et attendirent Pompée qui venait, les attaquer. Après un grand combat dans lequel les pirates furent battus, il se rendirent à discrétion, et livrèrent les villes qu'ils occupaient et

(1) Strabon, XIV, 5.

(2) Eutrope, VI, 7. — Paul Orose, V, 23. — Strabon, XIV. — Val. Max, VIII, 5, 6. — Sextus Rufus, 12. — Frontin, III, 7, 1.

(3) Ptolémée l'appelle Korakensium. Elle était située sur un rocher escarpé et occupée jadis par Diodote Tryphon (144-139 avant J. C.); selon Tite-Live (38, 20), elle se défendit longtemps contre Antiochus.

qu'ils avaient si bien fortifiées. Leur soumission termina cette guerre (1) qui n'avait duré que quarante jours (67 av. J. C.).

Pompée avait fait passer au fil de l'épée dix mille pirates, détruit trois cents de leurs châteaux-forts et fait vingt mille prisonniers. Des pirates soumis, il fit des laboureurs et leur inspira par là le goût d'une vie paisible (2). Il créa des espèces de colonies pénitentiaires à Mallus, Adana, Épiphanie, Soli, Mazaka et à Dyme en Achaie, etc. (3), enfin il institua Ariobarzane roi d'une partie de la Haute-Cilicie, et donna l'autre au prince Tarkondimotos (4). La partie la plus fertile (Basse-Cilicie) devint province romaine, et eut successivement pour gouverneurs, Appius, Claudius Pulcher et Cicéron, qui parle souvent dans ses lettres du caractère indomptable des montagnards ciliciens.

Pompée, après sa glorieuse expédition, fit de l'antique Soli une ville nouvelle, à laquelle il donna son nom, l'étendit à l'ouest, l'enferma de bonnes murailles circulaires flanquées de bastions, dont l'approche était défendue par de larges fossés. Les murailles aboutissaient au port que les sables ont comblé et dont on reconnaît les contours indiqués jusque dans le centre de la ville. D'énormes pierres de taille qui se voient encore sur le rivage, marquaient l'entrée du port.

Après avoir fortifié et embelli la ville à laquelle il avait donné son nom, Pompée l'assigna pour résidence à une partie des pirates prisonniers. Il l'orna d'un magnifique *dromos* allant du port aux murs d'enceinte, la borda de chaque côté d'admirables colonnes dont le nombre s'élevait à deux cents; quarante-trois de ces colonnes, encore debout, sont surmontées de fort beaux chapiteaux, les uns corinthiens, les autres composites; d'autres, enfin, représentent des Victoires tenant des palmes et des couronnes, en mémoire des triomphes de Pompée (voy. pl. 219).

Un théâtre situé dans l'intérieur de la ville, à l'est, est appuyé aux murailles et dans un état complet de dégradation, M. le consul Gillet en ayant détruit les gradins, afin de pratiquer des fouilles. C'est dans l'enceinte de ce théâtre que fut trouvée une statue de femme qui est maintenant au musée du Louvre.

A peu de distance de ce théâtre, j'ai découvert une pierre en

(1) Plutarque, *Vie de Pompée*, chap. XXIX.
(2) Plutarque, *ib.*
(3) Appien, *Bell. Mithr.*, 40. — Dion, 36. — Strabon, 14.
(4) Dion, XLI, 63; LIV, 9. — Strabon, 14. — Plut. *vie d'Ant.*

forme de siége, sur laquelle est gravée l'inscription suivante qui est inédite :

ΕΠΙΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥΤΟΥ
ΤΟΥΔΙΣΑΡΧΟΝΤΟΣ

ΟΥΠΗΡΕΤΗΣΚΑΙΓΡΑΜΜΑ
ΤΕΥΣΚΑΙΔΙΣΑΡΧΩΝΥΠΕΡΣΩ
ΤΗΡΙΑΣ ΤΟΥ ΟΙΚΟΥ ΑΥΤΟΥΕΥ....
ΝΟΣ ΕΠΟΙΗΣΕΤΟΝΘΡΟΝΟΝ[ΣΥΝ]
ΤΩ ΚΟΦΙΝΩΚΑΙΤΑΙΣΑΝΑΒΑΘΡΑΙΣ
ΤΑΙΣΘΑΚΑΙΣ....ΕΚΤΩΝ[Ι]ΔΙΩΝ.

Sous Alexandre archonte pour la deuxieme fois. — L'adjoint et secrétaire, ayant été deux fois archonte, a fait faire à ses frais pour le salut de sa famille, ce siége avec la tribune et les degrés pour les siéges.

Un bain construit en briques se voit encore au sud-est, dans l'enceinte de la ville; les réservoirs et leurs conduits en terre cuite sont assez bien conservés; çà et là, on trouve au milieu des broussailles de houx et de myrthe, des restes de constructions, et une seule arche d'un aqueduc qui amenait à Pompéïopolis l'eau d'une source voisine.

A l'ouest de la ville et en dehors des murs, on trouve plusieurs sarcophages violés et renversés; ils sont sans inscriptions.

Après l'établissement du christianisme en Cilicie, Pompéïopolis devint le siége d'un évêché suffragant de Selefké (*Seleucie Trachée*).

Pompéïopolis, placée dans une admirable situation, ornée de beaux monuments, entourée de pleines fertiles, arrosées par des cours d'eau qui s'écoulaient doucement vers la mer sans former de marais, était une ville élégante, un séjour de paix et de bonheur pour les pirates devenus laboureurs; aujourd'hui l'antique cité est envahie par des broussailles; la nuit les chacals et les hyènes y font entendre leurs cris lugubres, et les *fellahs noussaïri* qui habitent le village de *Mesetlu*, situé à quelque distance à l'ouest, font paître leurs troupeaux sur les ruines de l'antique et belle cité de Pompée.

VICTOR LANGLOIS.

SCEAU DE MATHIEU DE VENDOME,

ABBÉ DE SAINT-DENIS

ET RÉGENT DU ROYAUME DE FRANCE DE 1270 A 1285.

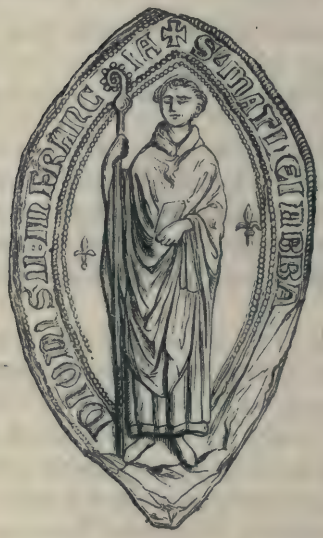

L'année 1244 est une époque mémorable dans les annales de l'orient et de l'occident. Dans l'orient, des calamités inouies venaient de mettre le comble aux misères des chrétiens de la Palestine : les Karismiens, peuples sauvages sortis du fond de la Tartarie, et désespérés d'être chassés de leur pays par les Mogols, marchaient le fer et la flamme à la main, pour se venger sur les nations civilisées des calamités dans lesquelles ils étaient eux-mêmes tombés. Un grand nombre de chariots chargés des dépouilles des provinces ravagées, suivaient en désordre, leurs bandes capables d'épouvanter les plus aguerris. Leurs fureurs n'épargnaient ni les chrétiens ni les musulmans. Les États chrétiens d'orient vivaient depuis long-temps en paix avec les princes de Damas, d'Édesse et

autres pays circonvoisins, et Jérusalem rendue aux chrétiens, se reposait de longues calamités. Mais le sultan du Caire, ayant à se plaindre des chrétiens qui avaient rompu les traités faits avec lui, voulant se mettre à l'abri de l'invasion des hordes sauvages qui menaçaient d'envahir ses États, fit une alliance avec leurs chefs, et, pour gage de leur traité, ils convinrent, l'un d'abandonner la Palestine à ses nouveaux alliés, et les autres de s'en emparer et d'en faire le siége de leur nouvelle patrie. Après plusieurs combats terribles, les chrétiens succombèrent, et Jérusalem devint la proie des barbares. Les Karismiens vaincus à leur tour par les Comans, autre peuple plus féroce s'il est possible, mirent le comble aux malheurs des chrétiens, et une grande voix de détresse s'éleva de la Terre-Sainte pour implorer les plus prompts secours des princes chrétiens. Mais l'occident était alors déchiré par de terribles discordes au milieu desquelles se perdit longtemps la voix de Jérusalem et des autres colonies chrétiennes. Cependant la France entendit ce cri lamentable de la nouvelle Rachel pleurant la mort de ses enfants; et saint Louis, qui régnait alors, entouré de l'amour de ses peuples et du respect de toute la chrétienté, sentit son cœur se briser de douleur aux récits qu'il entendait faire des calamités de la Palestine. Une maladie violente dont il fut tout à coup attaqué, qui semblait devoir l'enlever en peu de jours, et l'avait déjà poussé jusqu'aux portes du tombeau, fut précisément l'instant choisi par la Providence pour le rendre à son peuple éploré. A peine put-il s'exprimer, que cet excellent prince, sortant comme d'une profonde léthargie, et au grand étonnement de tous ceux qui l'entouraient, demande la croix, et fait vœu de passer en Palestine pour délivrer les chrétiens. On sait les résistances qu'il éprouva de la part de ses amis, de ses proches, de sa famille consternée et surtout de sa mère, pour laquelle, en toutes autres circonstances, il avait tant de déférence. Tout fut inutile. Saint Louis, inébranlable dans sa résolution, mit ordre aux affaires du royaume; il ordonna de grands préparatifs de guerre pour la croisade qu'il allait entreprendre. La confiance et la vénération que l'Europe avait pour saint Louis, déterminèrent, disent les historiens du temps, plus de guerriers à le suivre que les prédications des missionnaires envoyés par le pape dans toutes les cours de l'Europe. Parmi les hommes choisis par cet excellent prince pour maintenir la justice et la paix dans son royaume pendant son absence, Mathieu de Vendôme sut mériter d'être désigné pour les hautes fonctions dont il fut investi, et qui le rendirent comme l'arbitre de la France pendant plus de

vingt-six années. Du reste, il justifia en tout point la confiance de saint Louis, comme l'histoire nous l'apprend.

Ce fut en 1258 que Mathieu de Vendôme fut choisi comme abbé de Saint-Denis, après la mort de son prédécesseur, Henry Mallet, décédé cette année même. Quelques historiens font descendre Mathieu des comtes de Vendôme dont la branche aînée est depuis quelques siècles venue se fondre dans la maison royale de Bourbon. Quelques autres ne trouvant pas assez de preuves de cette généalogie et ne regardant pas comme indispensable d'ajouter ce genre d'illustration à ses hautes vertus, ne trouvant pas d'ailleurs son nom dans la généalogie des anciens comtes de Vendôme, pensent que ce surnom lui aura été donné seulement du lieu de sa naissance pour le distinguer parmi d'autres personnages portant le même nom. Ses premières années sont restées ensevelies dans une obscurité profonde; il a vécu sans bruit et sans renommée caché dans l'obscurité du cloître jusqu'au moment marqué par la Providence où il fut porté tout à coup et comme à son insu, par le choix unanime de ses frères, sur le siége abbatial de la royale abbaye.

Un des premiers actes de son gouvernement abbatial fut de faire rendre à son abbaye les biens qui lui avaient été enlevés. Il obtint à cet effet divers rescrits du Pape Alexandre IV. Il fit décharger l'abbaye d'un droit d'impôt qui avait été jusque là perçu sur les denrées à l'usage de ses religieux. Ce privilége fut même étendu aux vassaux du monastère. Les rois de France avaient droit de gîte sur presque toutes les abbayes de France. Mathieu de Vendôme présenta à saint Louis les chartes des rois Robert et de ses aïeux, Louis VII et Louis VIII, et ce bon prince, dont la justice était toujours inflexible, ayant reconnu que l'abbaye de Saint-Denis en avait été exemptée, il se désista de ses prétentions à cet égard.

Vers 1259, l'abbé Mathieu de Vendôme, reçut du doyen et des chanoines de Meaux quelques reliques des deux saints, Antonin et Santin, offertes à l'abbaye; il reçut également de riches présents du roi d'Angleterre, Henri III. Le séjour que fit ce prince à l'abbaye pendant plus d'un mois, fut l'occasion de visites assez fréquentes que saint Louis venait faire au roi d'Angleterre, et déterminèrent de certains accommodements entre les deux princes, dont le résultat fut que Henri abandonnerait à saint Louis les prétentions qu'il avait sur la Normandie et sur les comtés dont Jean sans Terre avait été dépouillé sous Philippe-Auguste, par jugement des pairs de France.

Vers la même époque, Mathieu de Vendôme reçut dans son ab-

baye le corps du fils aîné de saint Louis, auquel il fit faire de belles et pieuses funérailles. Saint Louis, pour témoigner aux religieux combien il était pénétré de reconnaissance pour leur piété envers le corps de son fils, fit présent au trésor de l'abbaye de deux grandes couronnes que Philippe-Auguste avait fait faire pour servir au couronnement des rois et des reines, et d'une autre plus petite que le roi portait le jour de son sacre. Ces trois couronnes étaient d'or enrichi de pierreries. L'abbé donna au roi une quittance en forme pour constater que ces couronnes étaient passées du trésor royal où elles avaient été jusque-là, dans celui de l'abbaye de Saint-Denis.

En 1261, Mathieu de Vendôme obtint que son abbaye conserverait le privilége qu'on voulait lui enlever, d'en appeler aux commissaires du saint-siége, pour les causes où il s'agissait de ses priviléges.

Ce fut en 1270. Louis IX voulant mettre le sceau à la résolution qu'il avait formellement prise de partir une deuxième fois pour la terre sainte, fit son testament par lequel il nomma d'une manière solennelle Mathieu de Vendôme et Simon de Nesle régents du royaume.... Preuve non équivoque du mérite, de la capacité et des vertus de ces deux hommes. Il nomma exécuteurs testamentaires de ses dernières volontés les évêques de Paris, d'Évreux, et l'abbé de Royaumont. Avant son départ d'Aigues-Mortes, rendez-vous général des croisés, saint Louis écrivit aux deux régents du royaume pour leur prescrire divers règlements pour la bonne administration de son royaume. Mathieu de Vendôme reçut une lettre qui lui était particulièrement adressée, et datée du 25 juillet, dans laquelle le roi lui donna avis de son heureux voyage, de la prise de Carthage, du bon état de sa santé et de toute sa famille; mais quelques jours après, l'épidémie vint faire d'affreux ravages dans l'armée de saint Louis et dans sa propre famille, dont lui-même ne tarda pas à suivre les funérailles.

La surveille de la Pentecôte de l'an 1272, l'abbé Mathieu de Vendôme sortait de son abbaye accompagné de ses religieux pour aller au-devant des restes de saint Louis, d'un de ses fils, d'un gendre et d'une reine, morts en moins de six mois sur des rivages étrangers. Les historiens du temps nous ont conservé le récit de la pompe funèbre qui se dirigeait vers l'abbaye. Philippe voulut porter sur ses épaules les restes de son père, et des croix monumentales élevées à chaque endroit où le roi se reposait, le long du chemin de Paris à Saint-Denis, attestèrent longtemps la haute piété du fils et la vénération que chacun portait à saint Louis. Il a

fallu les fureurs de 93 pour anéantir ces précieux monuments (1). Il se passa, lors de ces funérailles royales, une chose qui donne à elle seule la mesure de la haute prérogative dont jouissait l'abbaye de Saint-Denis, et la vraie physionomie des usages ecclésiastiques du moyen âge. A la suite du convoi marchaient l'archevêque de Sens et l'évêque de Paris. Mathieu de Vendôme, craignant que si ces deux prélats entraient vêtus pontificalement dans l'église de son abbaye, ils n'en prissent occasion de s'attribuer quelque juridiction sur le monastère, par cela seul qu'ils y seraient entrés avec les marques de leur dignité; Mathieu de Vendôme, au lieu de laisser entrer le convoi funèbre où se trouvait le roi, fit fermer les portes de l'église et déclara qu'elles ne seraient ouvertes que lorsque les deux prélats auraient quitté leurs insignes pontificaux. Quelque hardie que fût cette action, le roi ne s'en formalisa pas, et les deux prélats ayant quitté leurs insignes, les portes de l'église s'ouvrirent et le convoi fut reçu. Quant à Mathieu de Vendôme, loin d'avoir encouru la disgrâce du roi pour une action si hardie, il continua de jouir d'une considération égale à celle dont il jouissait du temps de saint Louis. Philippe III lui avait continué la régence. Plus d'un an après son retour, il le nomma chef de son conseil et lui confia les plus importantes affaires de l'État. Il était comme le premier ministre du roi. La piété, la prudence, la haute vertu et l'habileté déployées dans toutes les affaires par Mathieu de Vendôme lui conciliaient l'amour du prince et de tout le peuple; et l'abbaye de Saint-Denis fut gratifiée du privilége de haute et basse justice dans une certaine étendue.

En 1274, Blanche, reine de Navarre, comtesse palatine de Champagne, venait rendre hommage, pour la châtellenie de Nogent-sur-Seine, entre les mains de Mathieu de Vendôme, et la princesse déclarait que si elle ne s'était pas présentée exprès à l'abbaye ce n'était pas pour porter aucun préjudice aux droits du monastère (2). Ceci se passait au château de Vincennes où se trouvaient la cour et l'abbé de Saint-Denis.

(1) On trouve dans le *Dictionnaire iconographique des monuments du moyen âge*, Paris, Leleux, éditeur, des détails curieux sur la représentation de ces croix monumentales qui sont reproduites dans une collection célèbre de Paris. Il est réellement étonnant que dom Félibien, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, ait oublié ces croix, doublement remarquables et par le motif pieux qui les fit élever et par la forme monumentale qui les caractérisait, l'auteur de cette notice en possède des dessins dans sa collection topographique de la France.

(2) La charte qui en fait foi, datée du mois de novembre, est produite d'après le

L'abbé Mathieu de Vendôme, toujours attentif à la conservation des droits de son abbaye eut à se débattre, vers 1278, avec un grand personnage de la cour, Mathieu de Montmorency, qui prétendait que les fiefs du Vivier, du Bec et du Chastellier, qui lui appartenaient, relevaient du roi seul et non de l'abbaye de Saint-Denis, comme le prétendait l'abbé. Mathieu de Vendôme eut gain de cause, et le duc de Montmorency fut condamné à prêter foi et hommage à l'abbé pour les seigneuries en question.

Mathieu de Vendôme s'occupait aussi de l'église de son abbaye; Mangis nous apprend qu'un des côtés de la nef, commencé en 1231 sous le gouvernement de l'abbé Eudes Clément, fut achevé par les soins de Mathieu, en 1281. Il fit aussi réparer les bâtiments du monastère qui tombaient en ruines, et enclore l'abbaye de fortes murailles accompagnées de tourelles exécutées à grands frais. De nombreuses acquisitions de terres, de seigneuries, des redevances et des échanges de terres furent aussi faits par notre abbé dont l'activité et la présence d'esprit suffisaient aux affaires de l'État et à celles de son monastère.

En 1284, Jeanne d'Avesnes, comtesse d'Alençon, conformément aux volontés dernières de son père, Jean de Blois, vint à l'abbaye de Saint-Denis déclarer entre les mains de l'abbé, que le fief de Flamangrie était une mouvance de l'abbaye. Si Mathieu de Vendôme rétablit et augmenta le temporel du monastère, il ne travailla pas moins à faire revivre parmi ses religieux la discipline et la piété. La réputation de régularité des moines de l'abbaye devint si grande qu'elle était regardée comme un séminaire d'abbés. Plusieurs monastères en demandèrent pour les diriger.

Le roi de France ayant été nommé chef de la croisade prêchée, en 1285, contre Pierre d'Aragon, par ordre de Martin V, Philippe vint à l'église de l'abbaye de Saint-Denis pour y implorer l'assistance du ciel sur cette entreprise; il prit des mains de l'abbé les insignes de pélerin, et sans doute l'étendard nommé l'oriflamme, insigne inséparable de ces sortes d'expéditions.

Les historiens sont partagés sur la question de savoir si le roi de France chargea, dans cette circonstance, Mathieu de Vendôme de la nouvelle régence du royaume. L'auteur d'une *Histoire des ministres d'État*, cité par dom Félibien, mais sans le nommer (1), assure, page 472, que l'abbé de Saint-Denis fut adjoint à Simon de Cler-

cartulaire de Saint-Denis, sous le n° CLXXXII de la page CXXVIJ des pièces justificatives.... (*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, par dom Félibien.)

(1) Cet auteur est sans doute Charles de Combauld, baron d'Auteuil, qui écrivait

mont sire de Nesle pour cette régence; « mais, dit l'historien de l'*abbaye de Saint-Denis*, nous n'avons pas assez de preuves de ce fait pour l'assurer. »

Ce qu'il y a de certain, c'est que Mathieu de Vendôme fut nommé par le roi Philippe le Hardi comme un des exécuteurs testamentaires de ses dernières volontés, avant de partir pour cette expédition, pendant laquelle il fut atteint de la maladie dont il mourut le 3 octobre 1285. Ses obsèques furent célébrées à Saint-Denis par le cardinal Cholet, légat du pape.

Il y avait vingt-sept ans que Mathieu de Vendôme gouvernait l'abbaye de Saint-Denis avec une sagesse et une économie sans exemple. Honoré de la confiance de saint Louis et de ses deux successeurs, il avait fait de son abbaye une école de piété, de saine doctrine et de sévère observance. Sa droiture et ses lumières furent l'âme du conseil de trois rois de France; quatre papes l'honorèrent de leur amitié et le comblèrent de bienfaits. Il refusa un évêché et un archevêché, préférant vivre au milieu de ses religieux qui l'aimaient comme un père et ne redoutaient rien tant que de le perdre.

Mathieu de Vendôme est mort en 1287. Son tombeau fut placé à la porte du chœur en entrant du côté du midi. Les historiens de ce monastère, tels que Dom Doublet, l'abbé Lebeuf, Dom Félibien surtout, auraient bien dû nous dire quelques mots des obsèques qui furent faites après sa mort ou tout au moins nous donner la description du tombeau de l'illustre abbé (1).

Quant au sceau dont nous possédons une empreinte dans notre collection, en voici la description : Mathieu de Vendôme y est représenté debout, la tête nue, sa crosse à la main et un livre fermé dans l'autre; de chaque côté du personnage est une fleur de lis. Sa figure est assez bien conservée et indique un homme dans la force de l'âge. Autour du sceau, qui est de forme ovale, on lit : ✻ *S. Matthei. abba.... Dionisii. in Francia.* (2)

en 1670, et sur lequel on trouve des détails curieux, ainsi que sur son ouvrage, dans la *Bibliot. historique de la France*, du Père Lelong, édit. de 1719, nos 13930-13932.

(1) Malgré toutes nos démarches auprès de diverses personnes et plusieurs ouvrages que nous avons consultés, il nous a été impossible de découvrir l'existence de ce monument. Sans doute qu'il doit se trouver dans l'un des portefeuilles de la collection Gaignières, appartenant à la bibliothèque Bodleïenne, celui renfermant les dessins des monuments détruits en 1793 dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis.... Espérons que cette fâcheuse lacune disparaîtra quelque jour.

(2) Chacun sait, dit l'abbé Lebeuf, p. 173, du IIIe volume de son *Histoire ecclésiastique*, que l'on appelle depuis un temps immémorial *Saint-Denis en France*, la

Au moment où nous venions de terminer cette notice, ayant eu l'occasion d'aller au dépôt des archives de France, il nous a été communiqué (1) un acte daté de 1284, auquel est attaché un sceau pareil en tout à celui que nous possédons, mais dont la légende est complète, et sur laquelle nous avons lu cette fois bien distinctement : ✻ *S. Matthei abbatis Bi* (pour beati) *Dionisii in Francia....* Derrière le sceau est un contre-sceau rond représentant la tête d'un évêque mitré ; autour on lit : *Sanctus Dionisius areopagita* (2).

On peut voir dans la Collection de Gaignières, volume 201, folio 379, aux Mss. de la bibliothèque impériale, une reproduction de l'inscription funéraire de Mathieu de Vendôme.

L. GUENEBAULT.

ville et surtout l'abbaye de ce nom. On trouve, dit-il, dans le *Dictionnaire de Trevoux*, au mot *France*, le motif de cette singulière dénomination. L'abbé Lebeuf ne paraissant pas reproduire, d'une manière bien claire, ce que disent à ce sujet les écrivains de *Trevoux*, nous préférons y renvoyer ceux des lecteurs qui seraient curieux de s'en instruire.

(1) Nous devons cette intéressante communication à l'obligeante érudition de MM. Douët-d'Arcq et Lallemand, toujours empressés de signaler aux travailleurs les documents qui sont à leur connaissance.

(2) Ce contre-sceau est d'autant plus curieux à signaler, qu'il peut servir à éclairer la célèbre question de savoir si ce saint Denis, évêque de Paris, est le même que saint Denis l'aréopagite.

BIBLIOGRAPHIE ARCHÉOLOGIQUE.

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CHARTRES.

Avant la découverte de l'imprimerie, les ouvrages manuscrits avaient une grande valeur. Nous pouvons citer plusieurs faits à l'appui de cette assertion. Un Livre d'heures de la bibliothèque du duc de Berri, frère du roi Charles VII, fut estimé alors huit cent soixante-quinze livres, ce qui ferait une somme considérable de notre monnaie (1). Un livre se donnait comme une chose de prix, témoin un acte de 1116, par lequel un nommé Thomas, l'un des principaux officiers du seigneur de Châteauneuf de Thimerais (2), fit don au chapitre de Dreux d'une belle bible écrite sur vélin. Un manuscrit servait encore de gage ou de nantissement d'un emprunt. Le catalogue imprimé des manuscrits de la bibliothèque de Chartres, cite sous le n° 152 « *Beati hieronymi explanatio in duodecim prophetas* (XIIe siècle, 1 vol. in-fol., vélin, sur deux colonnes, relié en bois; » au verso du dernier feuillet, on lit : « c'est liure est de l'abbaye Notre-Dame de Josaphat (3) et est *engaigé* p. mons. l'abbé dud. lieu.... lequel auoit esté abbé de Neaufle le Vieil (4), et baillé en caution du s^r Guille, charpentier, religieux de S. Père, préost de.... pour la somme de neuf livres, à laquelle somme led. préuost a presté aud. abbé. Ce fut fait le seizième jour de feburier 1307. »

Sous le n° 306 du même catalogue, on indique un autre manuscrit, lequel fut l'objet d'une vente que l'on a pris soin de constater sur le livre lui-même : « *Lectura cini de pistorio super codicem* (5) (XIVe siècle, 1 vol. in-folio, vélin, deux colonnes, initiales or et couleurs); il avait appartenu au chapitre de Chartres. Sur la dernière page est écrit :

« Anno Domini M°CCC°LXX° sexto et die XVIII°, mensis junii, « ego Johannes henna notarius, vendidi præsentem librum vene- « rabili et religioso viro Domino de Cantia licentiato in legibus, « pretio quinquaginta francorum. »

(1) *Mémoires historiques sur l'abbaye de Coulombs et la terre de Nogent-le-Roi*, par l'abbé d'Espagnac (ms.), p. 168. (Bibl. comm. de Chartres.)

(2) Commune dépendant de l'arrondissement de Dreux (Eure-et-Loir).

(3) Commune de Lèves, près Chartres.

(4) Neaufle-le-Vieux, arrondissement de Rambouillet.

(5) Haënel, catal. libr. man., t. 1, p. 125. — Thémis, t. V, p. 528.

Le premier livre imprimé à Chartres, en 1482, dirons-nous à cette occasion, fut un missel in-folio sur parchemin, avec ornements et miniatures, dont nous connaissons deux exemplaires, l'un, à la bibliothèque de Chartres, l'autre, à la bibliothèque impériale de Paris. On lit, en effet, dans le corps de l'ouvrage :

« Ad individue trinitatis, sacro sancte dei genitricis et virginis « Marie, omnium que sanctorum et sanctarum gloriam et honorem, « presens missale quod pluribus devotissimis suffragiis bene muni- « tum, secundum usum carnotensem p. optimè correctum, in « famosissima urbe carnoti domo canonicali sita in claustro, « sumptibus que venerabilis et discreti viri magistri petri plume, « ejusdem insignis ecclesie canonici per magistrum Johannem « Dupré arte impressoria feliciter insculptum, e die ultima mensis « Jullii, anni Domini millesimi quadricentesimi octuagesimi se- « cundi. Vos igitur in ipso oraturi missas que deo decantaturi « vestrarum orationum 013 prefatum canonicum omnes que qui « huic operi operam dederunt participes faciatis beneficii cujus « suarum quarumcumque participes vos faciat ille qui est deus « sublimis et gloriosus vivens et regnans in secula seculorum, « amen. »

Trente-quatre villes de France favorisèrent le développement de l'imprimerie dans le cours du XVe siècle. Chartres fut de ce nombre (1).... elle en peut tirer vanité !

DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

(1) Petit-Radel, *Recherches sur les bibliothèques anciennes de Paris*, p. 207. — *Le Coutumier de Chartres*, fut imprimé à Chartres, par Raoullet Jouan, en 1508; *le Coutumier de la baronnie de Châteauneuf*, par Philippe Hottot, 1553.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— *Inscription grecque dans la mosquée d'Hébron.* — Hébron était une des villes sacerdotales de la tribu de Juda. Elle était située au sud de Jérusalem, et s'appelait autrefois Cariath-Arbé ou *ville d'Arbé.*

Cet Arbé, près d'Énach, donna son nom aux géants énaciens qui demeuraient dans cette ville au temps de Josué. L'historien Josèphe (1) assure, que de son temps, on y gardait encore de leurs os qui étaient d'une grandeur incroyable.

On donna à cette ville l'antiquité la plus reculée. Josèphe dit qu'elle fut rebâtie 1700 ans après la création du monde; il ajoute, mais sans fondement, qu'elle avait d'abord été élevée par Adam, et que c'est d'Heber qu'on a fait Hébron. Le mot hébreu signifiant *étranger, d'au delà*, on donna ce nom à Abraham et à tous ceux de sa suite dix ans après son arrivée dans la terre de Chanaan.

D'autres prétendent qu'Abraham donna le nom d'Hébron à ce lieu, parce que ce mot signifie *société*, pour marquer celle qu'il fit avec Éphron, qui le lui vendit quatre cents sicles d'argent.

Les habitants du pays l'appellent encore souvent *Khalil* ou *la ville d'Abraham*, que les Arabes regardent comme l'ami de Dieu. Le saint patriarche s'étant séparé de Loth, son neveu, fit son séjour ordinaire d'Hébron et vint camper dans la vallée qui était dans le territoire de cette ville.

Hébron était la capitale des Hétéens, issus du deuxième fils de Chanaan. Au temps de Josué, elle était gouvernée par le roi Oham; mais ce qui rendit cette ville si célèbre, après le retour des patriarches, fut d'avoir été la résidence de David, qui, après la mort de Saül, y fut proclamé roi.

Cette ville, si ancienne, subsiste encore aujourd'hui. Elle est défendue par un château et des murailles. Dans une position charmante, entourée de montagnes, au milieu d'une campagne fertile, Hébron est bâtie en partie sur un des coteaux couverts de bois, et en partie dans la plaine.

C'est dans la pente de la colline d'Hébron qu'Abraham, Isaac et Sara furent enterrés dans la caverne de Macphéla, *caverne double*, qu'Abraham avait achetée d'Hémor à cette intention. On voit encore une grotte où l'on croit que ces patriarches furent ensevelis.

Sainte Hélène y a fait bâtir une église à l'entrée de laquelle il y

(1) Ant., l. V, chap. II.

avait trois chapelles sous lesquelles sont les sépultures d'Abraham, Sara, Isaac, Rebecca, Jacob et Lia. Les Turcs en ont fait une *djami* qui a autant d'étendue que l'église mixte du Saint-Sépulcre à Jérusalem. Ils la révèrent d'une manière toute particulière et en défendent, sous les peines les plus sévères, l'entrée aux chrétiens.

Cependant, grâce à un déguisement, le voyageur téméraire y pénètre quelquefois, et la preuve en est que M. le docteur V. Guillabert y copia, il y a quelques mois seulement, une inscription grecque dont nous donnons ici le texte :

ΑΓΙΕΑΒΡΑΑΒΩΗΟΠ
ΟΝΔΟΥΛΟΝCΟΥΝΙΑ
ΟΝΓΟΝΑΗΑΗΑ
ΡΑΡΗΝΚΑΙΑΓΑΘΗ
ΗΕΡΟΝΚΔΙΥΓΙΑΝ
ΚΑΙΩΝΑΒΙCΚΟΙΘΩ
ΗΑΟΙΑΝΚΑΙΑΒΔΑ
ΛΑΚΑΙΑΝΑCΤΑCIAN.

Nous ferons remarquer dans cette inscription la présence du nom arabe *Abdallâ* dont se servirent indifféremment, à toutes les époques, les musulmans et les chrétiens de Syrie.

— Dans sa séance du 26 août 1853, le conseil municipal de la ville de Paris a approuvé les plans fournis par M. Ballu, architecte, pour la restauration de la tour de Saint-Jacques-la-Boucherie. Achetée par l'administration, il devenait nécessaire de conserver aux arts ce remarquable spécimen de l'architecture du XVIe siècle (voy. le dessin et la note publiés dans cette *Revue*, IIIe année, p. 684; IVe année, p. 382). Voici le projet de M. Ballu : une plate-forme élevée et fermée par une balustrade en pierre permettra de conserver au pied de la tour l'ancien niveau du sol. La décoration presque nulle à la base du monument, se développera à mesure qu'elle se rapprochera du sommet, et, là seulement, l'ornementation déploiera toutes ses richesses, fruit de la patience et du génie des artistes du moyen âge. La statue de saint Jacques et les quatre figures des animaux symboliques couronneront l'édifice comme en 1522. Autour de la plate-forme, une place plantée d'arbres et formant un véritable jardin, sera isolée de la voie publique par une grille. Il n'est pas sans intérêt de rappeler, à cette occasion, que la tour Saint-Jacques a été le théâtre des expériences de Pascal sur la pe-

santeur de l'air, l'une des plus belles découvertes d'un des plus grands génies de la France.

— La dernière livraison de la *Bibliothèque de l'école des chartres* annonce une découverte importante qui vient d'être faite à Tours par la Société archéologique de la Touraine. M. André Salmon, l'un de ses membres, avait depuis longtemps signalé à cette société un diplôme de Charles le Simple, du 17 juin 919, dans lequel sont mentionnées des arènes situées dans l'intérieur de la ville, du côté de la porte d'Orléans : [*Confirmat*] *insuper areas cum sala.... intra muros Turonicæ urbis sitas, cum muro et posterula habentes in circuitu a porta Aurelianensi usque ad Arenas perticas nonaginta sex dantos.* (D. Bouquet, *Script. rer. Gall.*, t. IX, p. 543.) Il avait désigné près de la cathédrale un emplacement circonscrit par la rue du Général-Meunier, le rempart Gallo-Romain, la rue de la Bazoche, la rue Racine et la place Grégoire de Tours, comme devant être l'objet des recherches et des investigations des archéologues. La configuration du terrain très-bas au centre et s'élevant progressivement en formant une enceinte circulaire, un vaste ensemble de constructions rayonnant toutes vers un centre commun, justifiaient ce choix. Les recherches faites sur ce point par une commission déléguée par la Société archéologique ont été couronnées d'un succès complet. On a reconnu d'abord quatre couloirs orientés de l'est à l'ouest et du nord au midi, servant de communication du podium à l'extérieur de l'amphithéâtre. De plus, on a trouvé deux loges accolées aux couloirs, et un fragment de mur extérieur curviligne. Ces différentes parties ont été relevées géométriquement par M. le général de Courtigis ; qui a établi ainsi les dimensions de l'amphithéâtre :

Grand axe de l'amphithéâtre.	135 mètres.	
Petit axe de l'amphithéâtre.	120 —	
Grand axe de l'arène.	68 —	
Petit axe de l'arène.	30 —	
Largeur des couloirs.	4 —	50 centimètres.
Superficie des gradins.	13 500 mètres carrés.	

L'amphithéâtre romain de Tours est donc un peu plus grand que ceux de Saintes et de Nîmes.

— On lit dans la *Revue progressive :* « Les travaux de réparation de la cathédrale de Milan viennent d'être repris, après une interruption de quatre ou cinq ans. On ne se bornera pas à restaurer ce que le temps a pu endommager ; on compte refaire certaines parties de l'édifice, telles que la façade, qui est du style du XVIe siè-

cle, et, conséquemment, en complet désaccord avec le reste. On la refera dans le style gothique de cette église que les journaux allemands appellent avec fierté, et non sans raison, une église allemande, car elle a été fondée par un architecte allemand, Henri Arlers, de Gemunden, que les Italiens appellent Emrico Gamodio. »

— Le *Journal général de l'instruction publique* signale, parmi les diverses sépultures trouvées dans les fouilles du cimetière romain de Lillebonne (Seine-Inférieure), celles ayant servi à l'inhumation des enfants. Du nombre considérable qu'a produit cette fouille, on en conclurait presque que le quartier exploré était spécialement consacré à ces sépultures. Douze au moins ont été trouvées dans des fosses peu profondes, dont la longueur était de 50 centimètres à 1^{m},50, selon l'âge des sujets, qui variait depuis un an jusqu'à six ans. Tous ces petits corps avaient été déposés dans des coffres de bois fort épais, car les clous, que l'on rencontrait abondamment dans les fosses, étaient très-longs. Quelques-uns de ces corps étaient accompagnés de monnaies, anneaux, vases et autres objets. Parmi les monnaies, on en a trouvé une de Trajan et une de Domitien. Le plus curieux de tous ces tombeaux est un cercueil en pierre tendre des bords de la Seine; il contenait un jeune garçon de cinq à six ans. Outre le cercueil en pierre, l'enfant avait encore été déposé dans un coffre de bois dont on retrouvait les ferrures. La tendresse maternelle l'avait inhumé tout habillé, puisqu'on a trouvé, de chaque côté du corps, de larges boutons de cuivre bombés, restes de la garniture d'un vêtement. Puis, dans un petit coffret de bois, recouvert de cuir et garni de têtes de clous, on a trouvé vingt-cinq jetons en os semblables à des pions de damier, et un jeu ou double jeu composé de quatre dés en os semblables aux nôtres; deux petits et deux plus grands; seulement les nombres sont marqués d'une façon différente sur chaque paire. Les deux plus petits dés n'ont qu'un seul cercle tracé en creux et concentrique. On a également trouvé dans ce coffre une fiole en bronze, d'une forme très-élégante, et deux objets en ambre jaune; l'un représentant une petite tête casquée, semblable à celle d'une statuette en ivoire que possède le musée du Louvre et qui a été reproduite dans cette *Revue*, 8e année, pl. 165, et qui a beaucoup d'analogie avec les masques de fer de nos chevaliers du moyen âge; l'autre objet représente un petit garçon assis, pleurant ou sommeillant, la tête posée dans sa main droite et le coude appuyé sur son genou. Il serait difficile de trouver quelque chose de plus gracieux que cette petite statuette.

BIBLIOGRAPHIE.

Dictionnaire iconographique des figures, légendes et actes des saints, tant de l'ancienne que de la nouvelle loi, et répertoire alphabétique des attributs qui sont donnés le plus ordinairement aux saints, etc., par M. L. J. Guenebault, un volume grand in-8°, 1852. Petit-Montrouge, Migne, éditeur.

Nous avons déjà eu l'occasion d'appeler l'attention des lecteurs de la *Revue* sur les travaux de M. Guenebault, relatifs à l'iconographie des saints. Ces travaux, continués avec la persévérance habituelle du laborieux antiquaire, lui ont permis de compléter ses recherches sur la vie et les attributs des saints, et les faits qui s'y rattachent, et à les offrir au public sous la forme si commode de *dictionnaire*.

Le plan adopté par M. Guenebault est tout à fait rationnel. Son dictionnaire se divise en deux parties distinctes : la première est consacrée aux légendes, la seconde aux attributs des saints. Viennent ensuite les appendices, notes intéressantes et nombreuses, qui n'auraient pu entrer dans le corps de l'ouvrage sans en entraver la marche. Après avoir indiqué sommairement le sujet de la légende de chaque saint, d'après les monuments qui reproduisent ces légendes et l'époque à laquelle il vivait, l'auteur cite les sources auxquelles il a puisé ces renseignements. La table bibliographique des auteurs et la table des matières, qui se trouvent à la fin du volume, en donnant plus d'unité à ce répertoire, facilitent les recherches du lecteur.

Cette nouvelle publication de M. Guenebault se recommande aux antiquaires et aux artistes. Les peintres et les sculpteurs surtout, en consultant ce livre, connaîtront avec certitude les attributs et les signes caractéristiques propres à chaque saint, et éviteront ainsi de produire des représentations imaginaires, reconnaissables seulement par l'inscription du nom qu'ils y mettent.

En parcourant ce livre, nous avons pu apprécier les longues et pénibles recherches que nécessitait cette publication, ce qui nous ôte toute idée de critique. On doit savoir trop de gré à M. Guene-

bault d'avoir réalisé un semblable travail pour ne pas être tout disposé à passer sur quelques imperfections inséparables d'une publication de ce genre. J. A. L.

L'architecture du Ve *au* XVIe *siècle, et les arts qui en dépendent*, par Jules Gailhabaud, livraisons 74 à 79, in-4°. Paris, Gide et Baudry.

Cette publication, qui se continue avec la même régularité et la même perfection, renferme dans les livraisons que nous annonçons aujourd'hui, la chapelle Palatine, à Paris; la chapelle de la Vierge, dans l'église de la Ferté-Bernard; le porche latéral de l'église Saint-Georges, à Cologne; le plafond de l'une des salles du palais de Manfred de Chiaramonte, à Palerme; l'horloge de l'église cathédrale, à Beauvais; une dalle tumulaire d'un chanoine du XIIe siècle; l'église cathédrale de Reims; des détails du vitrail de l'adoration des Mages, à Cologne, planche en chromolithographie. Des notices sur Saint-Benoît-sur-Loire; sur le plafond du palais de Manfred; sur l'horloge de la cathédrale de Beauvais; sur le carrelage en terre cuite émaillée de l'ancienne cathédrale de Saint-Omer, accompagnent ces planches. M.

Su la Scoperta di Tomi e su la bilingue iscrizione ritrovata in Varna.— Memoria di Andrea Papadopulo Vretò, etc. Athènes, Giovanni Angelopulo, in-8°, 1853.

Récemment quelques journaux français ont, d'après un journal d'Athènes, donné quelques détails intéressants, mais incomplets sur la double découverte d'une inscription grecque à Anadolkiöi, et d'une inscription bilingue à Varna.

Cette découverte est due à M. André Papadopoulos Vretos, consul grec, ancien bibliothécaire de l'université ionienne, et déjà connu du monde savant par divers travaux, notamment par ses recherches sur le *Pilima*. Cet archéologue, au sujet des deux inscriptions que nous venons de mentionner, a publié à Athènes, en langue italienne, un mémoire à peu près ignoré en France, et qu'il nous a paru intéressant de faire connaître succinctement aux lecteurs de la *Revue archéologique*, en y puisant pour eux, en même temps, le texte des deux monuments épigraphiques communiqués récemment à l'Académie des *Inscriptions et belles-lettres* par M. Brunet de Presle.

En ce qui concerne la première inscription, on sait que le poëte Ovide, ayant encouru la disgrâce d'Auguste, fut exilé aux extrêmes frontières de l'empire, à Tomis, où il mourut de chagrin, après un séjour de huit années, pendant lequel il composa ses *Tristes* et ses *Pontiques*. La véritable cause de ce dur exil, qui fut sévèrement maintenu sous Tibère, est toujours restée un mystère pour les contemporains et pour nous. On a généralement pensé que le poëte avait été puni d'être l'amant heureux de la fille de l'empereur, mais on a supposé aussi, avec plus de raison, ce semble, que le crime tout involontaire d'Ovide, ainsi qu'il le qualifie lui-même dans plusieurs passages, fut d'avoir découvert un secret d'État, concernant Agrippa, l'héritier naturel d'Auguste.

Mais ce n'est pas seulement la cause de l'exil d'Ovide qui nous était demeurée inconnue jusqu'à ce jour, la science n'avait pu encore fixer d'une manière satisfaisante la véritable situation de la ville où le poëte de l'amour subit son exil, et quitta si misérablement la vie. Les plus habiles géographes l'ont confondue avec Temeswar, place forte de la basse Hongrie, d'autres l'avaient placée à Kiow ou à Kherson (Hadjider des Turcs), puis à Baba (Turquie), ou à Kustendjé. En 1508, on prétendit avoir trouvé à Stain (Autriche) le tombeau d'Ovide, avec une inscription ; et, en 1802, le *Moniteur* et quelques autres journaux de Paris annoncèrent que « des paysans russes, en creusant les fondations d'une forteresse à l'embouchure du Danube, avaient découvert un autre tombeau, qu'on croyait être celui d'Ovide, parce que c'était là qu'était bâtie la ville de Tomes, et que ces lieux étaient connus depuis longtemps sous le nom de *Laculi Ovidoli*, lacs d'Ovide. » Mais Villenave réfuta cette nouvelle découverte dans la *Biographie universelle* (1), où il explique que le lieu nommé par les Moldaves *Lagoul Ovidouloni*, et non laculi Ovidoli, est à plus de trente lieues de la bouche du Danube, non loin de laquelle la ville de Tomes était située ; que Lagoul Ovidouloni est un lac sur la rive du Dniester (l'ancien Tyras), vis à vis d'Akerman, et que son nom moldave ne signifie pas le lac d'Ovide, mais qu'il veut dire *lac des brebis*, de ce qu'on y lavait et baignait ordinairement, avant de les embarquer, les moutons que la Moldavie était obligée de fournir par milliers, pour la consommation de Constantinople.

M. Papadopoulos Vretos paraît avoir trouvé la solution de cette question tant débattue. Suivant lui, l'endroit où s'élevait autrefois

(1) Tome XXXII, p. 306, art. Ovide. Paris, 1852.

la ville de Tomes ou Tomis est appelé aujourd'hui par les Turcs Anadolkiöi (village oriental), bien qu'on n'y aperçoive pas la moindre chaumière. Le site d'Anadolkiöi est indiqué sur la carte générale de la Turquie d'Europe, de Lapie, entre les deux caps bulgares de Kara Bakse et de Kustendze, dans la mer Noire. En cet endroit se voient plusieurs ruines antiques, et c'est là que M. Vrétos, appelé par ses fonctions de consul grec à Varna, trouva la première inscription, gravée sur une colonne de pierre dure, longue de trois pieds, large de deux, ornée d'une astragale à son extrémité. M. Vretos, manquant d'hommes et d'instruments suffisants, ne put lire et transcrire cette inscription qu'avec beaucoup de peine et de fatigue, à cause de la position particulière de cette colonne sur le sol.

Voici la copie, qu'il croit pouvoir affirmer exacte, du texte grec :

ΑΓΑΘΗΙ ΤΥΧΗΙ
ΤΟΝ ΥΙΟΝ ΤΟΥ ΑΥΤΟ
ΚΡΑΤΟΡΟΣ ΜΑΥΡΗ
ΛΙΟΝ ΟΥΗΡΟΝ ΚΑΙΣΑ
ΡΑ Ο ΟΙΚΟΣ ΤΩΝ ΕΝ ΤΟ
ΜΕΙ ΝΑΥΚΛΗΡΩΝ ΑΝΑ
ΣΤΗΣΑΝΤΟΣ ΤΟΝ ΑΝ
ΔΡΙΑΝΤΑ ΕΚ ΤΩΝ ΙΔΙΩΝ
Η ΤΟΥ ΤΙΤΟΥ
ΝΕΩΤΕΡΟΥ.

et voici de quelle manière il traduit cette inscription :

« Alla buona fortuna. La corporazione dei padroni di navigli di Tomi, onora il figlio dell'imperatore Marco Aurelio, Verro Cesare, colla di lui statua, per le cure di Publio Tito il giovine innalzata a proprie spese. »

« A la bonne fortune. La corporation des patrons de navires de Tomis a honoré le fils de l'empereur Marcus Aurelius Verus Cesar, avec cette statue, à lui élevée par les soins de Publius Titus le jeune et de ses propres deniers. »

Suivant M. Vretos, c'est vers l'année 161 après Jésus-Christ, probablement lors du passage à Tomis de Vérus, allant combattre les barbares de la Pannonie, ou à son retour, en 169, que cette statue,

qui devait orner le sommet de la colonne, aurait été érigée en l'honneur de Lucius Vérus, fils adoptif de l'empereur Antonin, et déclaré César lorsqu'il épousa Lucille, fille de l'empereur Marc-Aurèle, lequel s'empressa d'associer Vérus à l'empire, aussitôt après la mort d'Antonin le Pieux.

« A ceux qui ne sont pas étrangers à l'histoire du Bas-Empire, dit M. Vretos dans son mémoire, il ne paraîtra pas étrange que la riche corporation des armateurs de Tomis ait songé à honorer ainsi un personnage, portant déjà le titre de César, et futur empereur, car cette classe de citoyens était une des plus opulentes dans les villes maritimes, et était mise au même rang de considération que celle des propriétaires de biens fonds dans les contrées agricoles de l'empire ; plusieurs médailles de Tomis ont pour type les Dioscures, ou leur bonnet, indice certain que Tomis possédait une marine considérable. »

A la suite de la discussion relative à Tomis, M. Vretos donne le texte et l'interprétation de l'inscription bilingue découverte par lui à Varna, au mois de mars 1851, dans la démolition d'une maison particulière. Elle semble venir à point pour mettre un terme aux hésitations des géographes, dont la plupart penchaient à retrouver Odessus dans Varna, mais dont les uns assimilaient cette dernière ville à Dionysopolis, d'autres à Constantia.

Voici le texte :

IMP. CAESARE. T. AELIO ADRIANO ANTONI
P. P. CIVITAS ODESSITANORVM AQVAM NOVO
XIT CVRANTE T. VITRASIO POLLIONE LEG A.

ΑΓΑΘΗΙ ΤΥΧΗΙ

ΑΥΤ◦ΚΡΑΤ◦ΡΙΚΑΙΣΑΡΙΤΙΤΩΑΙΛΙΩΙΑΔΡΙΑΝΩΙΑΝΤΩΝ
ΕΥΣΕΒΕΙΑΡΧΙΕΡΕΙΜΕΓΙΣΤΩΙΠΑΤΡΙΠΑΤΡΙΔ◦ΣΗΠ.◦Δ
ΤΩΝΚΑΙΝΩ◦ΛΚΩΤ◦ΥΔΩΡΙΣΗΓΑΓΕΝΠΡ◦Ν◦◦ΥΜΑΙ
ΤΡΑΣΙ◦ΥΠΩΛΛΙΩΝ◦ΣΠΡΕΣΒΕΥΤ◦ΥΚΑΙΑΝΤΙΣΤΡΑΤ.

M. Vretos fait observer que dans cette importante inscription manquent quelques lettres finales, mais que ces lacunes ne se rencontrent heureusement pas dans les mêmes mots, ni aux mêmes lignes dans les deux langues, et en conséquence il croit pouvoir

lire et restituer en entier l'inscription bilingue de la manière suivante :

IMP. CAESARE T. AELIO HADRIANO ANTONINO P. P. M.
P. P. CIVITAS ODESSITANORVM AQVAM NOVO INDV
XIT CVRANTE T. VITRASIO. POLLIONE LEGATO AC DVCE.

ΑΓΑΘΗΙ ΤΥΧΗΙ

Αυτοκρατορι Καισαρι Τ. Αιλιω Αδριανῳ Αντωνινω
Ευσεβει Αρχιερει Μεγιστῳ Πατρι Πατριδος η Π. Οδησσει
Των καινω ολκω το υδωρ ισηγαγεν Προνοουμαινου Τ. Βοι
Τρασιου Πολλιωνος Πρεσβευτου και Αντιστρατηγου.

M. Vretos traduit ainsi : « Sotto l' imperatore Cesare Tito Elio « Adriano Pio Pontefice Massimo Padre della Patria, la comune de- « gli Odessitani introdusse l' acqua per nuovo canale grazie alla « previdenza di Tito Vitrasio legato e duce. »

C'est-à-dire : « Sous l'empereur César Titus Elius Adrien le Pieux, souverain pontife, père de la patrie, la ville des Odessitains, amena l'eau dans ces murs au moyen d'un nouveau canal, par les soins de Titus Vitrasius, légat et général. »

Cette dernière découverte est aussi très-intéressante, en ce qu'elle prouve que la ville, désignée aujourd'hui sous le nom de Varna, est la même que l'ancienne Odessus. La dénomination moderne date du VIIe siècle, et lui fut donnée par les Bulgares du fleuve du même nom ; ce qui réfute l'opinion jusqu'alors accréditée que Varna était l'ancienne Dionysopolis.

Quant à la première inscription, elle a valu à M. Vretos une lettre très-flatteuse du savant archéologue allemand, Auguste Bœckh, reproduite par les journaux grecs.

Il est touchant, en effet, de voir la tombe d'un des plus illustres génies de l'ancienne Rome, retrouvée aujourd'hui, et si ingénieusement indiquée au monde contemporain dans la langue de la Rome moderne, par un fils de la nouvelle Athènes.

ADOLPHE BREULIER.

Numismatique Beckerienne, recueil de médailles contrefaites par Becker, décrites par M. Pinder, traduction de l'allemand, 1 vol. in-8°. Planches. Paris, Leleux, 1853.

Cet ouvrage se recommande particulièrement aux amateurs de médailles, puisqu'il a pour but de les mettre en garde contre les imitations de médailles rares de toutes les époques, que Becker a répandues avec tant de profusion.

Annuaire de la Société impériale des Antiquaires de France, pour 1853. Paris, 1853, in-18.

La Société impériale des Antiquaires de France vient de faire paraître son *Annuaire* pour 1853. C'est le sixième de la collection. Comme les précédents, il contient, outre la liste des membres, les réglements, des actes officiels et l'extrait des procès-verbaux de l'année écoulée, un certain nombre de notices d'un intérêt plus général et dont nous allons donner les titres. C'est d'abord une notice de M. Pol Nicard, sur la vie et les ouvrages d'un ancien membre de la Société, Ch. Labitte; puis un rapport de M. Ferdinand de Lasteyrie, sur l'ouvrage intitulé : *Documentary history of the state of New-York*, publié par M. E.-B. O'Callagan, sous la direction du secrétaire d'État Christ. Morgan. Quelque soit le mérite de ce travail, nous croyons qu'il serait mieux placé dans un recueil bibliographique que dans un Annuaire, qui, suivant le plan que la Société semblait avoir adopté pour les précédents, ne devrait contenir que des documents d'une utilité usuelle. Nous en dirons autant des documents, fort curieux d'ailleurs, qui viennent après le rapport de M. de Lasteyrie. Ces documents, qui sont relatifs au comput, sont édités par M. de Montaiglon, et accompagnés de notes savantes; mais, encore une fois, *non erat his locus*. Ces documents auraient fort bien figuré dans le prochain volume des Mémoires de la Société, et peut-être leur insertion dans ce volume en eût-elle avancé un peu la publication, qui paraît se faire attendre. Le volume est terminé par un Mémoire de notre collaborateur, M. Alfred Maury, sur l'*Ethnologie ancienne de la France*. C'est là le morceau capital de cet Annuaire, et, nous n'hésitons pas à le dire, il suffit à lui seul pour en faire un des volumes les plus intéressants de la curieuse collection à laquelle il appartient. P. C.

384'

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

Xe ANNÉE

DEUXIÈME PARTIE

OCTOBRE 1853 A MARS 1854

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES POITEVINS, 11

1854

3842

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA DEUXIÈME PARTIE (OCTOBRE 1853 A MARS 1854).

DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

PAGES

SUR LES SCULPTURES DE DIVERS MONUMENTS RELIGIEUX DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE, par M. Gustave Brunet. 385

DE L'UNE DES ACCEPTIONS MYSTIQUES DE L'ÉLÉPHANT, dans le symbolisme chrétien au moyen âge, par Mme Félicie d'Ayzac..... 407

ÉGLISE SAINT-MARTIN DE PONT-A-MOUSSON, par M. l'abbé Balthasar..... 424

NOTICE SUR L'ANCIEN HÔPITAL DE SAINTE-CATHERINE, primitivement de Sainte-Opportune, par M. Troche..... 432

MÉMOIRE SUR LE CHŒUR DES GRENOUILLES, dans la pièce d'Aristophane, intitulée de ce nom, par M. J. P. Rossignol..... 445

LETTRE DE M. VICTOR LANGLOIS AU R. P. GABRIEL AIWAZOWSKI sur quelques monnaies inédites des rois de la petite Arménie au moyen âge.... 467

NOTE SUR UNE DATE CHRONOLOGIQUE DE DÉMOSTHÈNE, par M. I. de Lowenstern..... 476

NOTICE SUR QUELQUES OBJETS DONT VIENT DE S'ENRICHIR LE MUSÉE DE L'ERMITAGE, par M. de Koehne..... 501

APPLICATION DE L'ASTRONOMIE ÉLÉMENTAIRE AUX RECHERCHES CHRONOLOGIQUES, par M. de Villiers du Terrage. 509

LE DUNUK-DASCH, tombeau de Sardanapale, à Tarsous, par M. Victor Langlois..... 527

TROIS INSCRIPTIONS DE CONSTANTINE, relatives à un légat impérial de la province d'Arabie, par M. Léon Renier. 538

RECTIFICATION ET COMPLÉMENT DE LA NOTICE SUR L'ANCIEN HÔPITAL DE SAINTE-CATHERINE, à Paris, par M. Th. Vacquer..... 554

EXPLICATION D'UNE INSCRIPTION GRECQUE gravée sur la tombe d'un jeune homme, par M. Rossignol..... 560

NOTICE SUR QUELQUES COLLECTIONS ARCHÉOLOGIQUES EXISTANT EN ANGLETERRE, par M. G. Brunet..... 573

NOTICE SUR DEUX BAS-RELIEFS DE LA CATHÉDRALE DE STRASBOURG, par M. F. Chardin..... 591, 648

MONTARGIS, SON CHATEAU ET SES SEIGNEURS, par M. Pinard..... 603

SUR DEUX INSCRIPTIONS GALLO-ROMAINES INÉDITES, récemment découvertes à Aix-les-Bains, expliquées par M. Chaudruc de Crazannes..... 609

ANCIENNES CÉRÉMONIES OBSERVÉES DANS L'ÉGLISE NOTRE-DAME, A CHARTRES, par M. Doublet de Boisthibault.... 613

CASSETTE DE SAINT LOUIS, DANS L'ÉGLISE DE DAMMARIE, par M. Grésy..... 637

LES PINAIGRIER, par M. Doublet de Boisthibault..... 656

NOTICE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE DE L'ANCIEN PRIEURÉ D'ESSERENT, près Chantilly, par M. Gilbert..... 666

EXAMEN D'UN MÉMOIRE POSTHUME DE M. LETRONNE, et de ces deux questions : 1° la circonférence du globe terrestre avait-elle été mesurée exactement dans les temps historiques ? 2° les erreurs et les contradictions de la géographie mathématique des anciens s'expliquent-elles par la diversité des stades et des milles ? par M. Th. Henri Martin..... 672, 720

NOTE SUR L'EMPLOI DU GLOBE A PÔLES ET MÉRIDIEN MOBILES, pour l'étude du calendrier des tombeaux des rois d'Égypte, à Thèbes, par M. de Villiers du Terrage..... 697

LETTRE DE M. BOUDARD A M. LE DOCTEUR ALLIEZ, sur quelques monnaies ibériennes..... 701

FOUILLES DE M. A. MARIETTE AU GRAND SPHINX DE GIZEH, par M. de Sainte-Croix..... 715

NOTE SUR TROIS INSCRIPTIONS ARMÉNIENNES DE L'ÉGLISE DE LA VIERGE, à Tarse, par M. Victor Langlois.... 744

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES..... 747

EXPLICATION DES PLANCHES LXXXIV ET LXXXV DU TOME IVe DE LA REVUE, par M. Ph. Le Bas..... 753

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

PAGES

Fondation d'un musée d'antiquités égyptiennes, à New-York..... 440
Abbaye Saint-Aubin-le-Riche, à Angers..... *id.*
Antiquités grecques trouvées en Russie..... 441
Médailles romaines trouvées dans le département de l'Orne..... *id.*
Buste colossal de Junon trouvé a Carthage, envoyé au musée du Louvre..... *id.*
Peintures murales antiques trouvées a Rome..... *id.*
Origine orientale du blason..... 505
Antiquités romaines trouvées a Bazoche..... *id.*
Objets anglo-saxons trouvés a Harnham-Hill..... 506
Villa antique découverte près de Sarno..... *id.*
Séance annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.... 567
Constructions gallo-romaines découvertes a Avignon..... 570
Ruines d'une forteresse romaine près de Tours..... *id.*
Élections pour la composition du bureau de l'Académie des inscriptions et belles-lettres..... 620
Objets antiques trouvés sur l'emplacement d'un ancien cimetière en Angleterre..... *id.*

PAGES.

Collection de terres cuites de la Cilicie envoyée au musée du Louvre..... 621
Annonce d'un travail sur les médailles consulaires..... *id.*
Sépulture romaine trouvée a Tournai. *id.*
Statues de saints éxécutées au IXe siècle, trouvées dans l'église de Plumaudan..... 622
Destruction d'une image de la Sainte Vierge qui existait dans l'église d'Ascoli..... *id.*
Mort de M. Grotefend..... *id.*
Nomination de correspondants de l'Académie des inscriptions et belles-lettres..... 700
Vitraux du couvent de Rethausen... *id.*
Mosaïque découverte a Uplime..... *id.*
Vente de la bibliothèque du célèbre philologue Hermann..... *id.*
Restauration de la cathédrale de Paris..... *id.*
Chartes mérovingiennes publiées sous la direction de M. Letronne..... 760
Incendie de la cathédrale de Murcie. *id.*
Bulletin des sociétés savantes..... *id.*
Inscription du musée de Langres..... 761
Mort de M. B. Guérard..... *id.*
Tables des planches et des matières contenues dans les dix premières années de la Revue Archéologique..... 765, 771

BIBLIOGRAPHIE.

Publications nouvelles... 443, 572, 636

Ouvrages dont il a été rendu compte dans ce volume.

Nouvelle forme architecturale, par M. Boileau..... 442
Mémoire sur les races et divinités grecques, par M. Ed. Gerhard..... 444
Recherches sur la topographie des dèmes de l'Attique, par M. Hanriot. 507
Description historique et graphique du Louvre et des Tuileries, par le comte de Clarac..... 508
Recherches sur l'origine du blason et en particulier sur la fleur de lis, par M. Adalbert de Beaumont.. 623
Notice des émaux exposés dans les galeries du Louvre, par M. le comte de Laborde..... 627
Grammatica celtica, par M. Zeuss... 762

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
(ancienne maison Crapelet), rue de Vaugirard, 9.

SUR LES SCULPTURES

DE

DIVERS MONUMENTS RELIGIEUX

DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

Depuis plusieurs années, l'étude des monuments religieux du moyen âge est l'objet de travaux persévérants, mais on ne peut se dissimuler qu'il n'y ait encore beaucoup à faire à cet égard ; dans chaque département, il existe nombre d'anciennes églises (converties parfois en maisons, en magasins et même en étables) qui n'ont jamais été l'objet de l'examen d'un archéologue judicieux, ou qui n'ont été décrites que dans des ouvrages publiés au fond des provinces, et, comme l'a fort bien remarqué un des plus laborieux collaborateurs de notre *Revue*, les écrits imprimés en province sont, en général, fort peu connus à Paris.

Nous avons l'espoir de ne pas faire œuvre tout à fait inutile, en entreprenant de donner quelques détails sur divers monuments religieux subsistant dans le département de la Gironde ; nous laissons de côté, pour le moment du moins, les descriptions architecturales, elles nous mèneraient trop loin ; nous nous bornerons à signaler des sculptures exécutées au moyen âge. Nous ne nous jetterons dans aucune explication symbolique ; nous avons reconnu l'inconvénient de suppositions faites à la légère, d'interprétations hasardées, et nous croyons qu'un exposé des faits est préférable à des incursions téméraires dans les champs du symbolisme.

Nous commencerons par l'abbaye de la Sauve (canton de Créon, arrondissement de Bordeaux). Cette abbaye, fondée au XIIe siècle, appartenait aux religieux de la congrégation de Saint-Maur ; M. l'abbé Cirot de La Ville lui a consacré un ouvrage fort étendu : *Histoire de l'abbaye et congrégation de Notre-Dame de la Grande-Sauve ;* Bordeaux, 1844-45, 2 vol. in-8°. Elle était célèbre par la magnificence de son église, monument de transition entre l'archi-

tecture romane et l'architecture gothique; aujourd'hui ce monument est en grande partie tombé en ruines; le clocher, le chœur et quelques pans de la nef sont seuls restés debout; les bâtiments qui entouraient l'église, réparés depuis quelques années, ont été transformés en collége. Un membre de l'Académie de Bordeaux, M. Léo Drouyn, a retracé leur état actuel dans un ouvrage fort bien exécuté et accompagné d'un texte intéressant (*Album de la Grande-Sauve*, Bordeaux, 1851, in-folio); cet artiste avait déjà reproduit quelques-uns des monuments les plus curieux du département de la Gironde, dans une autre publication mise au jour en 1846 (*Types de l'architecture romane dans le département de la Gironde*, in-folio). Les explications qui se joignent aux planches de cet ouvrage sont dues à M. L. de Lamothe.

Nous aurons souvent occasion de citer ces deux publications, qui nous ont été fort utiles et qui méritent d'être plus répandues qu'elles ne le sont.

On remarque, dans l'abside du nord de l'église Notre-Dame, un modillon décoré de divers ornements; il y a une tête d'animal à dents aiguës, de la gueule duquel sortent des enroulements, et une tête de loup, mordant un bâton qui est passé en travers de sa gueule et qu'il tient avec ses deux pattes. Des sujets semblables se retrouvent assez souvent sur les monuments de la Gironde. Nous n'avons pas besoin de dire que les figures de ce genre sont fréquentes dans les églises romanes. Consulter les curieuses recherches insérées dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, t. VIII, p. 16 et 127, sur les modillons des églises de la Basse-Normandie.

Mentionnons aussi deux modillons mutilés qui soutiennent un reste de corniche; ils devaient être fort intéressants, si on en juge par ceux du chœur. Là sont quatre modillons d'un dessin remarquable; d'abord c'est une tête d'animal, des entrelacs sortent de sa gueule; puis un homme enlacé dans des feuillages; ensuite une tête effrayante à dents aiguës; elle dévore les jambes d'un personnage renversé, qui, avec ses deux mains, fait de grands efforts pour empêcher la mâchoire inférieure du monstre de se fermer. Le dernier modillon présente un personnage nu, contourné de manière à ce que ses pieds, qu'il tient dans ses deux mains, viennent s'appuyer sur ses épaules.

Les chapiteaux des colonnettes qui accompagnent les grandes fenêtres du premier étage de la principale abside sont curieux; nous en avons compté cinq en partant du côté du nord :

Un homme coupant les griffes d'un lion (vignette du texte de l'*Album*, pl. VII).

Espèce de harpie : tête humaine horrible, torse de femme, ailes d'oiseau, corps de lion (1).

Trois personnages : celui du milieu, à genoux, tient les cheveux des deux autres, qui lui tirent la barbe. Une des mains de ces derniers s'appuie sur le sol, tandis que leurs pieds sont à la hauteur de la tête du personnage du milieu.

Tête humaine sur deux corps d'oiseau ; un autre oiseau debout sur chaque corps.

Deux lions combattants (2).

Des sculptures formant jadis les clés des voûtes du chapitre, qui s'étendaient à l'est du cloître, ont été encastrées contre les murs des classes du collége. On y voit un dragon engoulant des feuillages, un hibou, un mascaron dont les muscles se terminent en feuillages (*Album*, pl. XIII, fig. 15), et, pour sujets historiques, les Saintes femmes au tombeau, Adam et Ève sous l'arbre fatal (pl. XIII, fig. 16); la Sainte famille en présence d'un jeune homme assis sur un trône, et offrant l'hospitalité aux saints visiteurs (vignette du texte accompagnant la planche IX).

La nef, tombée en ruines, présente cependant des débris dignes de l'attention d'un archéologue; nous avons remarqué le chapiteau d'une colonne ayant pour ornement deux lions bi-corporés (vignette du texte accompagnant la planche X).

Sur un autre chapiteau, on voit deux dragons enlacés se mordant la queue (*Types*, pl. XIII). Là, c'est le sacrifice d'Abraham (pl. XIII, fig. 7). Ce sujet est divisé en trois tableaux : 1° un ange annonce à Sara incrédule qu'elle sera mère malgré son âge avancé; 2° l'ange retient le bras d'Abraham; 3° l'ange présente le bélier qui doit être sacrifié (3).

Sur un autre chapiteau, la mort de saint Jean-Baptiste (*Album*,

(1) Cette affreuse figure ressemble fort à celle qui décore un très-rare volume de Jean Parmentier, imprimé à Paris en 1531, et reproduite au *Manuel du Libraire*, t. III, p. 636.

(2) A l'égard du lion, dont la part est si large dans la vieille symbolique chrétienne, voy. le texte, p. 77-82, qui accompagne les *Vitraux de la cathédrale de Bourges*, publiés par MM. Martin et Cahier. On sait que les portes de bien des églises (en Provence et en Italie surtout) sont ornées de figures de lions souvent assez mal faites. A Saint-Porchaire, à Poitiers, un sculpteur judicieux a tracé prudemment le mot *leones* au-dessous de l'image qu'il venait d'achever.

(3) Même sujet se trouve à Parthenay (curieux pour les détails du fait et la pose des personnages), à Notre-Dame d'Alençon, sur un vitrail de la cathédrale de

pl. XIII, fig. 6), divisée en trois scènes : 1° le festin ; trois personnages à table ; un homme et une femme causent ensemble peu amicalement, sans doute, car l'homme tient un couteau d'une main et saisit le bras de la femme ; dans le bas, un petit personnage, le diable peut-être ; en haut, un musicien ; Hérode passe ses doigts dans ses moustaches, tandis qu'Hérodiade, le corps renversé, la tête par terre, exécute une singulière culbute (1) ; 2° Hérodiade apporte dans un large bassin, qu'elle tient à deux mains, la tête de saint Jean ; deux anges volent au-dessus et l'encensent ; 3° décollation de saint Jean ; elle s'opère d'une façon étrange ; la prison est représentée par une maison, à la lucarne de laquelle le saint passe la tête, le bourreau, d'une main, le saisit par les cheveux et, de l'autre, lève son épée.

Dans le transept, de très-beaux chapiteaux ; trois sont formés de feuilles d'acanthe supérieurement sculptées (*Album*, pl. XIII, fig. 13) ; sur le quatrième on voit des animaux fantastiques. Les deux du milieu montrent des oiseaux à tête humaine ; ceux des extrémités, des quadrupèdes, espèces de centaures (2), les bras étendus et tenant une boule dans chaque main ; les tailloirs de ces chapiteaux sont ornés de palmettes, d'entrelacs et de feuilles d'acanthe.

Du côté de l'absidiole méridionale, des chapiteaux de colonnes représentent, du côté de l'entrée :

1° Daniel dans la fosse aux lions. Il est assis, le coude appuyé sur les genoux, la tête sur la main, tandis que deux lions sont debout à ses côtés (Drouyn, *Types*, pl. XIII).

2° Des épisodes de la vie de Samson ; il enlève les portes de Gaza ; il déchire la gueule du lion sur lequel il est à cheval (3) ; il dort sur

Chartres, sur un chapiteau de Saint-Benoît-sur-Loire (gravé dans le *Bulletin monumental*, t. XIII, p. 207).

(1) Un bas-relief de l'église d'Ainay (Rhône) représente aussi Hérodiade dansant pour obtenir d'Hérode la tête de saint Jean ; Satan, placé dans un coin, joue du violon. On peut citer, pour la singularité du fait, la gravure de Guillaume Paneels, élève de Rubens, qui montre Hérodiade tenant la tête de saint Jean par la langue.

(2) Les centaures, fort communs sur les monuments de l'antiquité (consulter à leur égard Leopardi, *Saggio sopra gli errori popolari degli antichi*, Firenze, 1848, p. 243), sont bien plus rares sur les monuments religieux du moyen âge, à moins qu'ils ne représentent un des signes du zodiaque. Ils figurent toutefois dans quelques compositions chrétiennes qu'a indiquées M. Guenebault, *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne*, 1843, t. I, p. 228.

(3) Sujet qu'il n'est pas rare de rencontrer ; on le trouve à Parthenay-le-Vieux. Samson est regardé comme le précurseur du Messie.

les genoux de Dalilah, qui reçoit de grands ciseaux d'un autre personnage (*Album*, pl. XIII, fig. 11).

Passons aux absidioles du côté du nord. Les chapiteaux des colonnes offrent beaucoup d'intérêt. Un de ceux de la petite absidiole est orné de feuilles d'acanthe, l'autre de deux dragons enlacés qui se mordent la queue (*Types*, pl. XIII).

A l'entrée de la grande absidiole on voit, d'un côté, deux lions dévorant les jambes d'un personnage, reproduction assez exacte d'un sujet déjà traité; de l'autre côté, l'histoire d'Adam, divisée en trois scènes (*Album*, pl. XIII, fig. 12).

1° Au milieu du chapiteau, nos premiers parents et le serpent. Ce dernier, enroulé autour de l'arbre, présente le fruit à Ève, qui, après l'avoir reçu, l'offre à Adam. Le péché est déjà commis par intention, et ils couvrent leur nudité. Le serpent a une tête de reptile (1).

(1) Le serpent est en général représenté avec une tête de femme, d'après l'opinion de Bède, de Vincent de Beauvais (*elegit quoddam serpentis genus, virgineum habens vultum; Speculum naturale*, l. XXX, chap. LXVIII) et d'autres vieux écrivains. Raphaël, dans les fresques du Vatican, a suivi cette tradition; d'autres artistes ont retracé la figure d'un jeune homme. Dans la danse macabre, au cimetière de Saint-Maclou, à Rouen (voy. Langlois, *Essai sur les danses des morts*, 1851, t. I, pl. V, fig. 39), le serpent a la tête et le torse d'une jeune femme, et la figure d'Ève rappelle un peu la Vénus de Médicis. Divers manuscrits à miniatures donnent aussi au serpent une tête humaine, et, dans un manuscrit italien de la Bibliothèque impériale, il a deux têtes; l'une regarde Adam, et l'autre est tournée vers Ève, (voy. les *Annales archéologiques*, t. I, p. 74).

Le serpent a une tête humaine dans une peinture des *Catacombes* de Rome, t. II, pl. XLI, dans une peinture sur bois de René d'Anjou (Seroux d'Agincourt, *Histoire de l'art; Peinture*, pl. CLXVI), dans la fresque de Michel-Ange à la chapelle Sixtine, dans une sculpture d'une vieille église du département de l'Orne (*Bulletin monumental*, t. VI, p. 455), dans une gravure d'un vieux maître allemand inconnu (*Catalogue Delbecq*, Paris, 1845, p. 5).

Il a une tête de reptile dans d'anciens bas-reliefs publiés par Seroux d'Agincourt, *Sculpture*, pl. VI, VII, XXIII, dans un vitrail de la cathédrale de Bourges (voy. l'ouvrage de MM. Martin et Cahier, pl. VI), dans le tableau de Cignani (au Louvre).

Pierre Comestor et autres anciens auteurs disent que le serpent marchait debout comme l'homme; d'après les écrivains orientaux, il avait quatre pattes et des ailes, et il était d'une beauté qui surpassait celle de toutes les autres créatures.

Divers érudits, tels que J. Frischmuth et Paschasius, ont composé des dissertations spéciales sur le serpent tentateur; Moïse Amyrault a prétendu qu'il n'y avait point eu de véritable reptile, et qu'il fallait appliquer au démon les expressions de Moïse.

Dans un vitrail de l'église Saint-Patrice à Rouen (voy. Langlois, *Essai sur la peinture sur verre*, Rouen, 1832), le démon, à tête de singe monstrueuse, s'éloigne d'Adam et d'Ève dont l'état de nudité est bien extraordinaire dans une église,

2° Ève, vêtue, allaite un enfant emmailloté.

3° Adam, vêtu, bèche péniblement la terre.

Sur les deux chapiteaux du fond sont, d'un côté, deux sirènes; de l'autre, deux personnages enveloppés de feuillages (*Types*, pl. XIII).

Dans la grande abside, le chapiteau du gros pilier console, du côté de l'Évangile, est intéressant (voy. *Album*, pl. XIII, fig. 9 et 10). Il est divisé en quatre sujets : 1° un homme armé d'une épée et d'un bouclier combat contre un lion, qui s'élance vers lui; 2° deux griffons, tête et cou d'oiseaux, corps de lions ailés, queues en feuillages, boivent dans un même vase, porté sur une colonne en spirale; 3° combat de deux centaures, l'un d'eux lance une

et, cédant à une fantaisie dont il n'y a guère d'exemple, l'artiste a fait sortir par le centre ombilical du diable la partie inférieure du serpent. Dans une miniature reproduite par Seroux d'Agincourt, *Peinture*, pl. XLIII, Adam et Ève sont affreux et ressemblent à des sauvages de l'Australie.

Un chapiteau de l'église de Ronceray, représentant nos premiers parents, est indiqué, dans le *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 37, comme très-grossier et très-naïf.

Une gravure sur bois, insérée par Dibdin, *Bibliotheca Spenseriana*, t. I, p. 220, et reproduite pl. VII de l'*Essai sur les danses des morts*, par Langlois, montre Ève prenant le fruit défendu que lui offre le serpent enroulé sur les épaules d'un squelette dont les jambes croisées imitent le tronc tortueux de l'arbre. Une gravure de H. S. Beham, datée de 1453, et dont il y a une copie par Barthod Beham, offre le même sujet, sauf quelques variantes de détail (voy. Douce, *The dance of Death*, London, 1833, p. 190). A l'église de Lescure, près Alby, le serpent cueille lui-même la pomme, et, circonstance remarquable, l'arbre déploie ses branches de façon à former la figure de la croix.

Parmi les œuvres d'art qui représentent pareil sujet et qui montrent de quelle façon bien des artistes l'ont conçu, nous mentionnerons les tableaux de Titien au musée de Madrid, d'Albert Durer au musée d'Anvers, de Lucas Cranach et de Franz Floris au Belvéder (à Vienne), des frères Van Eyck, jadis à la cathédrale de Gand (où il était fort déplacé, voy. le *Musée* Reveil, n° 561), aujourd'hui à Londres; nous citerons les gravures d'Albert Durer, Lucas de Leyde, Adam Elsheimer, Lambert Hopfer, Heemskerck, J. Saenredam, H. Aldegrever, Jakob Binck, J. W. Van Assen, etc., sans oublier celle d'un maître anonyme de l'école allemande (*Catalogue Delbecq*, 1845, p. 42). Il serait facile d'étendre cette énumération et d'y comprendre le bas-relief de la cathédrale d'Orviéte au XIIIe siècle, gravé dans l'ouvrage de Seroux d'Agincourt, *Sculpture*, pl. XXXIII.

Si nous ne tenions à ne point sortir des limites que nous devons nous imposer, nous signalerions quelques ouvrages curieux relatifs à nos premiers parents, tels que les singuliers sermons de Nicolas Gazet, l'*Histoire sacrée des bon-heurs et mal-heurs d'Adam et Ève preschée en divers lieux*, Arras, 1616; le drame de Troilo Lancetta, *Scena tragica d'Adamo ed Eva*, Venise, 1644 (on en trouve une analyse dans le *Bulletin de l'Alliance des arts*, t. I, p. 268); la tragédie de Tannevot, 1742, et la *Tragédie l'yrique* (sic) *d'Adam et Ève*, Amsterdam, 1752.

flèche à l'autre ; 4° combat de deux aspics contre deux basilics ; ceux-ci ont des corps de coq et des queues de serpent.

Des trois fenêtres du fond, celle du milieu a seule conservé ses colonnettes. L'une d'elles a pour chapiteau un ange debout sur un dragon, qui tient une boule dans sa gueule. L'ange lui-même en tient une dans chaque main (*Types*, pl. XIII).

Sur l'autre chapiteau, un ange, tenant une lance dans chaque main, l'enfonce dans la gueule de deux dragons, qu'il foule aux pieds (vignette du texte de la pl. XII de l'*Album*).

En mémoire de la consécration qui fut célébrée en 1231, douze médaillons, représentant les apôtres, avaient été placés au pourtour intérieur de l'église. Il n'en existe plus que six. Leur diamètre est de 40 à 50 centimètres. Les apôtres sont nimbés et pieds nus, excepté saint Barthélemy, qui est chaussé ; ils portent dans leur main gauche une petite église, et dans la droite leur attribut ou l'instrument de leur supplice. Ils foulent aux pieds des personnages couronnés, peut-être les princes qui les ont fait mettre à mort, et ceci est d'autant plus vraisemblable qu'ils ont reçu le martyre par l'ordre de rois ou d'empereurs nommés dans la légende inscrite autour du médaillon. Saint Jude, qui fut mis à mort par une troupe de prêtres des idoles, écrase un dragon, symbole du démon (1).

Le dessin de ces médaillons est correct, les draperies naturelles et larges. Ils sont reproduits dans l'*Album* de M. Drouyn, pl. XIII, fig. 1 à 6. Ils étaient entourés de peintures, mais il n'en reste plus de trace, si ce n'est autour de saint Jacques-le-Majeur. C'est un évêque qui bénit.

Les médaillons de saint Pierre et de saint Matthieu ont été publiés par la Commission historique des monuments de la Gironde, *Rap-*

(1) Les légendes relatives aux apôtres sont empruntées aux dix livres de l'*Historia apostolica*, qui porte le nom d'Abdias ; l'auteur se donne comme ayant été ordonné premier évêque de Babylone par saint Simon et saint Jude ; c'est évidemment une imposture. L'ouvrage, quoique annoncé comme ayant été traduit de l'hébreu en grec, est d'origine latine (voy. Cave, *Script. eccles.*, t. I, p. 27 ; Oudin, *Comment. de script. eccl.*, t. II, p. 418 ; Dupin, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, t. I, p. 16, etc.), mais il reproduit d'anciennes traditions et il n'est pas indigne d'un examen sérieux. Lazius le publia pour la première fois dans sa *Collectio variorum monumentorum* ; Basileæ, 1551, in-folio, réimprimée à Paris en 1560, in-8. Il a été compris par Fabricius dans le *Codex apocryphus Novi Testamenti*, t. II, p. 402-742. Nous en avons donné un extrait, en choisissant la légende relative à saint Matthieu, dans notre travail sur les *Évangiles apocryphes*, Paris, Franck, 1849, p. 300-309.

port de 1851. Remarquons qu'aux pieds de saint Pierre est le boiteux accroupi qui mendie à la porte du Temple.

Le chevet de l'église est une des parties les plus curieuses de ce qui reste de l'abbaye de la Sauve ; la fenêtre du centre, plus haute que les deux autres, contient un vitrail avec la date de 1534 ; il représente saint Pierre et un ange ; les verrières des deux autres fenêtres sont modernes.

Quatre statues, grandes comme nature, arrêtent les regards ; elles représentent :

Saint Michel, foulant sous ses pieds un dragon, dans la gueule duquel il plonge une lance surmontée d'une petite croix de fer. Il est couvert depuis les pieds jusqu'à la poitrine par un bouclier triangulaire orné d'une grande croix, sur lequel il appuie sa main gauche.

Saint Jacques le Majeur, en pèlerin, vêtu d'une robe et d'un manteau, pieds nus, bourdon ferré à la main gauche, chapeau à larges bords, panetière couverte d'une coquille.

La sainte Vierge assise, couronnée, tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus.

Saint Pierre bénissant de la main droite, tenant des clés dans sa main gauche, barbe et cheveux courts, frisés, pieds nus, robe et manteau.

Les neuf modillons de la corniche sont, à partir du nord : 1° buste d'homme, bouche ouverte, expression de douleur, les deux mains appuyées à terre sur un rouleau ; il semble écrasé sous le poids de la corniche ; 2° personnage renversé, la tête en bas ; des deux mains il tient des anneaux fixés dans le mur ; la partie inférieure de son corps se termine en tonneau ; 3° tête de tigre tirant la langue ; 4° tête humaine s'ouvrant la bouche avec deux mains ; 5° homme accroupi, vêtu ; sa barbe et ses genoux sont liés ensemble avec une corde ; il tient ses jambes avec les deux mains ; 6° et 8° rangs de feuilles recourbées ; 7° deux personnages vêtus, homme et femme ; ils se sont passé les bras par dessus les épaules, et, après s'être mis réciproquement un doigt dans la bouche, ils se la tirent en sens inverse ; 9° homme accroupi, vêtu, les mains sur les genoux et lié par le cou, les bras et les jambes.

Dans la niche du portail une fort belle statue de saint Pierre, grandeur naturelle, exécutée au commencement du XIIIe siècle. Le saint est nimbé, barbe et cheveux frisés et courts, pieds nus, couvert d'un long manteau. Il porte dans la main droite des clés, et dans la gauche un volume déroulé (*Album*, pl. XV).

Sur un contrefort du bas-côté est une niche dont le dais, en co-

quille, recouvre une élégante statue de la Renaissance, représentant sainte Catherine couronnée, vêtue d'une robe et d'un manteau à longs plis, tenant un livre dans la main droite (1) et un long bâton dans la gauche; elle foule aux pieds un personnage couronné, qui tient un sceptre; à côté d'elle est une petite roue (*Album*, pl. XIV).

Nous pourrions encore signaler sur les chapiteaux de l'étage supérieur du chœur des types bien connus, tels que le Pélican et le bon Pasteur, portant la brebis sur ses épaules (2); mais il est temps de passer à d'autres édifices.

Saint-Émilion, près Libourne, possède une vaste église souterraine, que M. de Laborde (*Rapport à l'Académie des Inscriptions*, au nom de la Commission des antiquités nationales, 1838) signalait comme la plus singulière de France et comme unique dans le monde. Il n'entre pas dans notre plan de la décrire; nous renverrons à la *Statistique* de M. Jouannet, t. I, p. 257; à une notice du même écrivain, dans les *Travaux de l'Académie de Bordeaux*, 1820, p. 60-76; à l'ouvrage de M. J. Guadet: *Saint-Émilion, son histoire et ses monuments*, Paris, 1841, in-8°, p. 15; aux *Types* de M. Drouyn, 1re série, p. 7 et 14, avec trois planches; au *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 359; nous dirons seulement qu'au dessus de la porte, un bas-relief représente le jugement dernier; on y voit le fils de Dieu assis sur un trône; près de lui saint Émilion à genoux; plus bas des morts soulevant la pierre de leurs tombeaux. Au fond de l'église, sous la voûte, des sculptures d'un âge reculé; à droite, un ange, les ailes déployées, joue d'un instrument à cordes; à gauche, sur un rocher, un animal monstrueux, au corps allongé, à la gueule béante, aux crins hérissés; au milieu, un petit vieillard armé d'un bâton, le corps recourbé, semble repousser le monstre (3). Dans ce bas-relief, gravé dans le *Musée d'Aquitaine*, t. II, le célèbre Visconti, consulté par M. Jouannet, voulut reconnaître Jonas vomi par

(1) Sur la légende de sainte Catherine, voy. le texte du somptueux ouvrage de M. F. de Lasteyrie, *Histoire de la peinture sur verre*, p. 19.

(2) Voy. au sujet du type si souvent reproduit du Bon Pasteur, les travaux de M. Raoul-Rochette sur les antiquités chrétiennes (*Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XIII, p. 96, et surtout ceux de F. Munter qui, dans ses *Sinnbilder*, t. I, p. 60, a traité ce sujet avec un soin tout particulier). Nous retrouvons le Bon Pasteur portant la brebis, dans plusieurs planches du bel ouvrage sur les *Catacombes de Rome*, dont la publication a été entreprise par ordre du gouvernement; voy. entre autres, t. II, pl XXV, XL et LIX; III, XXIII. Plusieurs fois aussi il est dépeint entouré de brebis, mais n'en portant pas.

(3) Voy. *Revue archéologique*, IXe année, p. 697.

la baleine (1); mais M. Guadet repousse avec raison cette interprétation, qui n'explique pas d'ailleurs la présence de l'ange; le monstre est quadrupède et non marin. Il est vraisemblable que ce monstre est une image du démon ou de l'enfer; l'ange, qui paraît prendre son vol, montre aux élus le chemin du ciel; le vieillard, c'est l'homme qui repousse les attaques du génie du mal. Du reste, quelle que soit l'explication qu'on adopte, ce bas-relief, qui occupe toute la largeur de la nef, doit à son heureuse situation, à l'abri de l'air extérieur et des atteintes des hommes, l'avantage fort rare d'une conservation parfaite.

Sur la voûte de la nef sont dessinés deux anges, plus grands que nature, ayant chacun quatre ailes, dont les deux plus petites s'arrondissent autour de la tête; ils sont vêtus d'une tunique à plis serrés. On voit, sur le côté droit de la voûte, incrusté dans la pierre, un centaure tenant un arc d'où s'élance une flèche; de l'autre côté, deux chevreaux disposés dos à dos. Il est probable que l'artiste a voulu figurer deux des signes du zodiaque.

Mentionnons rapidement ce qu'offrent de digne d'attention quelques édifices disséminés sur la surface du département.

A l'église de Cardan, façade de l'ouest, les chapiteaux des colonnes sont ornés de personnages à costumes striés, de figures de quadrupèdes et d'oiseaux, d'une sirène, de palmes, de pommes de pin, etc.; sur le tympan, la Vierge et saint Pierre.

Le portail de l'église d'Illats est remarquable par la richesse des ornements répandus sur ses archivoltes (voy. Drouyn, *Types*, pl. IV); plusieurs chapiteaux sont décorés de sujets, tels que :

Le martyre de saint Laurent; le saint est étendu sur le gril, un des bourreaux tient une hache, un autre attise le feu.

La Vierge nimbée, assise sur des plantes à larges feuillages et

(1) Sujet reproduit parfois sur les monuments primitifs du christianisme. Voy. la *Roma sotteranea* de Bosio, 1622; la *Roma subterranea* d'Aringhi, 1651; les *Observations* de Boldetti, *sopra i cimeterj de' SS. martiri*, 1720, et le grand ouvrage, publié sous les auspices du gouvernement français, sur les *Catacombes de Rome*, t. III, pl. V et XXII; la baleine s'y montre sous les traits d'un dragon fantastique et non sous la forme véritable de ce cétacé. Même sujet sur un vitrail de la cathédrale de Bourges (pl. I du bel ouvrage de MM. Martin et Cahier), à Saint-Étienne de Nevers, dans l'église de Biron (Dordogne), à la cathédrale de Strasbourg. La forme donnée à la baleine vient, ainsi que le remarque M. Raoul-Rochette, de ce que les premiers artistes chrétiens empruntèrent souvent bien des idées à l'école payenne; le monstre marin de la fable d'Andromède, dont la célébrité était établie par de nombreux monuments figurés, servit de modèle pour représenter la baleine de Jonas.

tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus, dont la tête est surmontée d'une croix.

Le pèsement des âmes; deux figures sont debout derrière saint Michel, qui tient une balance dont les plateaux sont vides; à ses pieds un serpent; une petite figure à genoux est devant le saint, et un démon debout lui prend la tête; deux autres figures derrière le démon; tout au bas six têtes humaines. Ce sujet, ainsi que les deux précédents, est gravé dans la planche jointe au *Rapport de la Commission des monuments de la Gironde*, pour 1846-47, p. 12; il se retrouve aussi sur le frontispice des *Types* de M. Drouyn (1).

Église de Budos : du côté sud du portail, des chapiteaux remarquables; les péchés capitaux sont l'objet de ces images; un diable embrassant deux personnages, dont l'un a une bourse pendue au col, l'avarice; deux personnages, homme et femme, se battant, la colère; un personnage coiffé d'un capuchon entre deux animaux, la gourmandise; une femme mordue par un serpent et placée entre deux diables, la luxure.

A l'église de Targon, sur un chapiteau à l'entrée du sanctuaire, Adam et Ève; le serpent parle à l'oreille de la femme; derrière Adam, un monstre cabré, tourné vers un ange qui tient une espèce de hallebarde; sur un autre chapiteau, l'Adoration des mages; ils ont de longues robes à manches pendantes, de hauts bonnets pointus et ils présentent des offrandes à Marie, qui tient sur ses genoux l'Enfant Jésus (gravé sur la planche que nous venons d'indiquer, de même que le sujet qu'offre sur une des archivoltes du portail : la femme au crapaud). Elle porte un voile rejeté en arrière de la tête, et elle est montée à califourchon sur les épaules d'un homme dont on aperçoit la tête et les bras, et qui lui serre les jambes; au-dessous une autre tête; le crapaud, accolé au ventre de la réprouvée, se cramponne avec ses pattes sur son sein, qu'il mord. Ceci rappelle qu'à Cardailhac (Lot) on voit une figure de femme entre deux

(1) Consulter, à l'égard du *Pèsement des âmes*, les savantes recherches de M. Alfred Maury, publiées dans le tome Ier de cette *Revue*, p. 235-249 et 291-307. Ce sujet est reproduit fréquemment; M. Mérimée (*Voyage en Auvergne*, p. 84) l'a remarqué à Conques où le diable a l'air très-fripon et cherche à rendre sa part meilleure, ainsi qu'au Mans (*Voyage dans l'Ouest*, p. 61) où il appuie sur le plateau de la balance; voy. aussi les *Vitraux de Bourges*, pl. III. Sur l'une des portes de la cathédrale d'Autun, tandis que Satan fait tous ses efforts pour que la balance penche de son côté, un de ses suppôts apporte un lézard, symbole du mal, afin d'en charger le bassin où sont appréciés les péchés. Même ruse du diable sur un chapiteau de l'église de Chauvigny ; au-dessous de la figure qu'il venait de ciseler, l'artiste a eu soin d'écrire : *ecce diabolus*.

dragons ailés qui lui mordent le sein, et sur un chapiteau de la cathédrale de Poitiers, deux serpents déchirent la gorge d'une chimère à tête humaine. Nous reviendrons bientôt sur ce sujet.

Nous avons remarqué au portail de l'église de Gabarnac (Drouyn, *Types*, pl. II) un personnage nu et ailé posé sur un objet qu'il n'est pas très-facile de reconnaître, mais qui ressemble à un serpent; deux personnages enlacés, un troisième, nu et ailé, auprès d'eux; des chiens poursuivant un cerf; ce cerf renversé et qu'un chien dévore; un homme entre deux autres qui se le disputent. Des chapiteaux représentent des animaux fantastiques ayant des corps d'oiseaux avec des jambes et des têtes d'homme; on y voit aussi un homme mordu à la tête par un serpent.

L'ancienne église Notre-Dame, *dou Mercadil*, à Bazas (du petit marché), détruite à plusieurs reprises, rebâtie au commencement du XIIIe siècle, réparée au XVIe, dévastée et vendue en 1793, avait été oubliée dans les écrits des archéologues girondins; M. Des Moulins (*Quelques faits à ajouter à la description de Bazas*, 1846, p. 23-30) l'a décrite avec beaucoup de soin; il y signale une cinquantaine de modillons; têtes humaines mortes, c'est-à-dire les yeux fermés à expressions naturelles; têtes humaines vivantes et grimaçantes, quelques-unes très-élargies, à joues bouffies; quelques têtes monstrueuses à larges dents, quelques obscénités à corps entiers.

Ce dernier genre d'ornements, si peu convenablement placés dans des églises, se rencontre dans quelques-uns des édifices religieux de la Gironde. Des détails pris à Puch, à Paillet, à Lugagnac, à Saint-Martin de Lescas, à Aillas, à Montpainblanc, à Haux fourniraient des planches fort peu édifiantes (1).

A Saint-Genès-de-Lombaud, les chapiteaux offrent des combats d'animaux; le premier, à droite, représente un personnage dont

(1) Les exemples de ces *obscœna*, sculptés ou peints sur les monuments religieux du moyen âge, sont loin d'être rares. M. Mérimée, *Voyages en Auvergne*, indique, p. 83, les stalles en bois sculpté de Saint-Léonard, et p. 283, deux modillons à Lempde, près Brioude, qu'il n'ose décrire qu'en latin, ainsi que deux modillons à Ennezat, p. 373. Il s'étonne, à bon droit, de rencontrer pareilles représentations dans des églises, mais il insiste (*Voyage dans le Midi*, p. 295) sur « la bonhomie innocente des sculpteurs du XIIe et du XIIIe siècle qui n'entendaient pas malice quand ils représentaient un péché tout crûment, comme il se fait. » Le *Bulletin monumental* indique les chapiteaux de Mauzac et d'Orival, ainsi que ceux d'Avesnières, près Laval; voy. aussi t. I, p. 208. La façade de l'église de Saint-Lô (Manche) est signalée, ainsi que des chapiteaux à Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre); ils ont été brisés. A Semelay, on avait représenté des vices infâmes auxquels la législation de l'époque appliquait la peine du feu.

Au-dessus de l'autel de la chapelle du château d'Amboise un singe embouche la

les flancs sont dévorés par deux serpents; sur le deuxième, à gauche, un personnage semble en soutenir un second et le défendre contre quelque attaque.

A Bouillac, un des chapiteaux du chœur, à droite, représente un être monstreux, tête de face à bouche béante, sur un corps d'animal placé de profil; des ailes partent de chaque côté du buste humain. A gauche, le chapiteau de la première colonne montre Daniel assis entre deux lions qui lui lèchent les mains.

Sur le second chapiteau, un dragon au corps couvert d'écailles et pourvu d'ailes et de griffes; sa partie antérieure se relève et se recourbe pour présenter une gueule béante à un ange debout sur le corps de l'animal. Derrière cette scène, un personnage porte un poisson sur l'épaule (voy. Drouyn, *Types*, pl. VIII; c'est sans doute une allusion à l'histoire de Tobie).

A Blésimont, des femmes armées, figurant les vertus, foulent aux

trompette, et nous ne sommes pas assez hardis pour dire de quelle manière ce sale musicien tire les sons de son instrument.

On rencontre souvent des images qui, sans blesser les lois de la décence, offrent de véritables caricatures. A l'un des vitraux de Notre-Dame de Paris, un homme jetant son épée et s'enfuyant devant un lièvre; un renard prêchant des poules, vitrail à Limoges (Lasteyrie, pl. LXXXIX); une truie qui joue de la vielle à l'église Saint-Sauveur à Nevers; la truie qui file, sur un chapiteau de l'église de Chalignac, (Charente); un lion jouant du violon et un âne touchant une lyre, chapiteau de l'église de Meilles, gravé dans le *Bulletin des comités historiques des arts*, t. I, p. 44. A la cathédrale de Poitiers, un chien pince de la harpe et un ours joue de la viole. A Notre-Dame de Tournay, on remarque l'âne qui vielle, figure dont l'origine et le sens restent encore à déterminer.

C'est principalement sur les stalles de diverses églises que se montrent ces figures bouffonnes et satiriques, ces créatures fantastiques et grotesques. Nous n'aborderons pas ce sujet qui réclamerait de longs détails; nous signalerons seulement l'ouvrage de M. Langlois sur les stalles de la cathédrale de Rouen (Rouen, 1838), et le volume de MM. Jourdain et Duval (1844) sur les stalles de la cathédrale d'Amiens. A Saint-Martin-aux-Bois, il y a en ce genre des sculptures fort bizarres (voy. le *Cours* de M. Caumont, t. VI, p. 609, et le *Bulletin monumental*, t. IX, p. 58); on remarque entre autres une religieuse sciant le diable par le milieu du corps. Il y a des stalles fort grotesques à l'église Saint-Seurin de Bordeaux; elles sont décrites dans la *Notice* sur cette église par l'abbé Cirot, Bordeaux, 1840, in-8°.

Le *Bulletin* déjà cité parle, t. V, p. 373, des stalles de l'église de Mortain (Manche), et t. IV, p. 277, de celles qui appartenaient autrefois à l'église de la Trinité, à Vendôme, œuvre admirable de verve burlesque ou pieuse dans le choix des sujets et de perfection dans le travail. Les stalles de Saint-Spire, à Corbeil, ont été décrites par Millin (*Antiquités nationales*). Celles de la cathédrale de Poitiers sont mentionnées en détail dans l'*Histoire* de cette église, publiée par M. l'abbé Aubert (1848, 2 vol. in-8), t. II, p. 35 et suiv., et celles de Saint-Léonard dans l'ouvrage de M. Tripon, *Histoire monumentale du Limousin*, 1837, t. I, p. 246.

pieds les péchés, sous la forme de monstres que dévorent les flammes de l'enfer (1); des chapiteaux remarquables : un personnage assis entre deux autres, jouant, l'un du violon, l'autre de la harpe; un diable accroupi, les bras passés sous les genoux; de ses doigts crochus il s'ouvre avec effort la bouche, pour donner passage à une langue énorme qui retombe sur un ventre d'une obésité démesurée.

Dans l'église de Haux (Drouyn, *Types*, pl. VII, p. 21), quatre chapiteaux du sanctuaire arrêteront les regards : des oiseaux becquetant une grappe; deux animaux séparés par une espèce de caducée; une sirène (2) et plusieurs autres personnages dont un place sa main dans la gueule d'un animal; Daniel dans la fosse aux lions (sujet que nous retrouvons dans l'église de Saint-Martin, à Trôo, Loir-et-Cher).

A Castelvieil (Drouyn, *Types*, pl. XV), un zodiaque où les différents mois de l'année sont figurés sous des emblèmes ingénieux et délicatement exécutés; il offre la plus grande analogie avec celui de l'église de Cognac, publié dans la *Statistique monumentale de la Charente*, 1844, in-4°, rédigée par M. l'abbé Michon. M. Drouyn le décrit (*Types*, 2e série, p. 29). Les arcatures des portes aveugles qui accompagnent les portes principales sont décorées, celle de gauche, d'entrelacs et d'animaux; celle de droite, de la femme aux serpents; deux femmes debout et vêtues ont la poitrine mordue par un serpent; une d'elles tient un de ces animaux avec la main. M. Des Moulins, qui a étudié un grand nombre de sculptures représentant des sujets de ce genre, s'est efforcé d'établir qu'il faut y reconnaître des emblèmes des divers péchés capitaux, selon la partie du corps qui est mordue. D'autres archéologues voient dans ces représentations une allusion aux suites de la faute d'Ève et aux douleurs de l'enfantement auquelles la femme a été condamnée. Quoi qu'il en soit, des sujets dans le genre de celui qu'offre l'église de Castelvieil se voient à Montmorillon, à Saint-Jouin de Marnes, à Saint-Sauveur de Dinan, à Semelay, à Sainte-Croix et à Saint-

(1) Semblables figures se trouvent à Notre-Dame de la Coudre et en d'autres églises dont l'énumération ne saurait trouver place ici.

(2) L'image de la sirène est fréquente sur les monuments religieux du moyen âge; M. Caumont, *Cours d'antiquités*, t. IV, p. 213. A Saint-Aubin d'Angers, une sirène tient de la main gauche un poisson, de la droite un glaive. A l'église de Geulé (*Statistique monum. de la Charente*, p. 315), la sirène a deux jambes qui se terminent en queue de poisson. Une sirène allaitant son petit se voit à la cathédrale de Strasbourg et à Saint-Étienne d'Auxerre.

André de Bordeaux, au portail de Moissac. Au musée du Mans, un chapiteau provenant d'une église détruite présente une femme dont le sein droit est mordu par un serpent, le gauche par un reptile à longue queue (voy. la vignette dans le *Cours d'antiquités* de M. de Caumont, t. IV, p. 12). Nous ne pouvons d'ailleurs que renvoyer au travail de M. Des Moulins *sur quelques bas-reliefs emblématiques des péchés capitaux*, inséré dans le t. XI (1845) du *Bulletin monumental;* voy. aussi t. XIII, p. 208, et XIV, 260.

C'est à une idée semblable, celle de désigner la laideur du péché, qu'il faut attribuer les figures grimaçantes, les têtes difformes que les artistes du moyen âge répandirent sur tant de monuments. Nous pourrions ajouter à ce que nous avons déjà décrit en ce genre les bizarres sculptures sur les chapiteaux de Marcillac (Lot); les chapiteaux de Saint-Nectaire, où le diable et les monstres jouent un si grand rôle; les étranges figures à Antheuil (Orne); les têtes monstrueuses à Saint-Étienne de Beauvais (Willemin, *Monuments français*, t. I, pl. XXXV); celle qui, au portail de Lusignan, est au sommet d'une rangée de vingt-deux animaux fantastiques, disposée en demi-cercle (*id.*, pl. XLVIII); les têtes grimaçantes que nous avons vues à Saint-Savin; les figures hideusement grotesques sur les chapiteaux de Notre-Dame de la Roche (Seine-et-Oise), sortes de crabes à face humaine; les images des plus bizarres qu'on observe à Saint-Léonard (Haute-Vienne).

Dans l'église Saint-Mexant (canton de Saint-Macaire) les consoles qui supportent une corniche, autour de l'abside portée sur quatre colonnes engagées, ont pour ornements des figures qui représentent pour la plupart des signes du zodiaque.

L'intéressante église de Loupiac, près Cadillac (décrite dans la *Statistique de la Gironde*, par M. Jouannet, t. I, p. 266) présente, sur la façade de l'ouest, un cadre en creux où ont été sculptés trois sujets en demi-relief; au milieu, la Cène; à droite, l'Agneau mystique entre deux personnages à genoux; à gauche, Adam et Ève auprès de l'arbre dont le serpent entoure le tronc.

L'église de Saint-Vivien (Médoc) offre, du côté gauche, sur une partie de la frise, une sculpture représentant le pèsement des âmes: saint Michel tient la balance, un diable s'efforce de faire descendre le plateau supérieur, un autre diable au-dessous; de l'autre côté de l'ange, à sa droite, une âme sous la forme d'un enfant. Remarquons qu'au château de Langoiran, des traces de peinture, au premier étage d'un donjon, permettent de reconnaître saint Michel pesant les âmes; et ce sujet, dont nous avons déjà parlé, se

voit aussi au portail de la cathédrale d'Amiens, à Saint-Reverien (Nièvre), etc.

A Nérigean, sur un chapiteau, à droite, nous avons vu un personnage nu et à genoux, et derrière lui un cerf. A Bayon, les modillons placés au-dessous des cordons séparatifs des étages du clocher sont ornés de figures d'hommes grimaçantes, de têtes de loups, de hiboux, de singes, etc.

Nous y avons remarqué le symbole du pélican, si familier aux populations du moyen âge. On sait que Dante (*Paradiso*, c. XXV), appelle Jésus-Christ *el nostro Pellicano*.

L'église de Lugon (dont le tympan est gravé au frontispice des *Types* de M. Drouyn) offre un fragment digne d'intérêt; c'est un bas-relief demi-circulaire représentant le Christ entre les quatre emblèmes des évangélistes (1). Le Sauveur, assis, nimbé du nimbe crucifère, bénit de la main droite et, de la gauche, il tient un livre dont le premier feuillet porte l'*alpha* et l'*oméga;* il a pour vêtement une tunique serrée dont la partie supérieure et le bas sont garnis d'une riche broderie. A droite, l'homme et le bœuf; à gauche, l'aigle et le lion, tous nimbés et tenant un livre. Ce travail paraît de la fin du XIIe siècle. Le même sujet est traité sur un chapiteau de Loupiac, mais avec la différence que le Christ, au milieu des symboles des évangélistes, est lui-même figuré par l'agneau au nimbe crucifère. M. L. de Lamothe dit ne pas connaître d'autre exemple de cette réunion du symbole du Christ avec celui des évangélistes. Un bas-relief de la même église représente l'Agneau portant une croix et placé entre deux anges.

Un chapiteau d'une des fenêtres du transept nord de l'abbaye de Carignan représente deux hommes nus, dont une des jambes est dans la gueule d'une tête monstrueuse; ils tiennent des palmes à la main. L'église d'Aubiac, qui sert actuellement d'étable et dont M. Drouyn a gravé le portail dans ses *Types*, présente des bas-reliefs dignes d'attention; un centaure décoche en fuyant une flèche contre un oiseau à tête humaine (même sujet à Courpiac). Les pieds du centaure sont entourés d'un lien. M. Drouyn remarque qu'à la Sauve, et dans les églises qui en dépendent, les imagiers ont entouré d'un anneau le bas des jambes des animaux féroces ou hybrides, et que cette espèce de lien ne se retrouve pas

(1) M. Peignot, *Recherches sur les animaux symboliques des quatre évangélistes*, Dijon, 1840, donne des détails curieux sur ces symboles sur lesquels il a été beaucoup écrit, mais son travail serait susceptible de devoir, à l'étude des monuments, des développements nouveaux et d'un véritable intérêt.

ailleurs. Un des chapiteaux d'Aubiac représente le péché d'Adam, mais avec une addition assez bizarre; le serpent enroule l'arbre au moyen de la partie supérieure de son corps, et entoure une des jambes et la cuisse d'Ève avec sa queue, qui va se perdre sous les feuilles de figuier (1).

On retrouve, sur un des chapiteaux du chœur de Courpiac, avec une action presque analogue de la part du serpent, ce sujet que les artistes du XIIe siècle ont bien souvent reproduit. Ici, Adam

(1) On croirait que le sculpteur a voulu faire allusion à une idée soutenue par Cornelius Agrippa et par R. Fludd; voy. La Monnoie, *Menagiana*, t. III, p. 449; Bayle, article Ève; le quatrième entretien du *Comte de Gabalis* (par Villars), et une note du Rabelais *Variorum*, t. VI, p. 360. Rabbi Zahira et d'autres docteurs hébreux ont débité à cet égard bien des impertinences. Voy. Nork, *Braminen und Rabbinen*, Meissen, 1836, in-8°, et Bartolocci, *Bibliotheca rabbinica*, t. III, p. 391,

On sait le scandale qu'occasionna le Hollandais Adrien Beverland par son écrit publié en 1678, *Peccatum originale*, dont il existe une traduction ou imitation française plusieurs fois réimprimée. Voy. le *Manuel du Libraire*, t. I, p. 310; Barbier, *Dictionnaire des anonymes*, n° 5974; les *Mémoires* de Nicéron, t. XIV et XX; David Clément, *Bibliothèque curieuse*, t. III; Adelung, *Geschichte der menschlichen Narrheit*, Leipzig, 1785, t. I, p. 20-41; Du Roure, *Analecta biblion*, t. II, p. 436. *L'Éclaircissement sur le péché originel*, par le chevalier de C..., est un livre dans le même genre (voy. l'*Année littéraire*, 1755, t. IV, p. 139), ainsi que l'ouvrage allemand publié à Berlin (Erfurt) en 1760 : *Der Baum der Erkentniss mit philosophischen augen betrachtet.*

Des écrivains plus sérieux ont adopté une façon de voir analogue. Voy. Rosch. *Beytrage zur geographie und geschichte der Vorzeit*, Stuttgard, 1819, et nous lisons dans la *Philosophie catholique de l'histoire*, par M. Guiraud, t. II : « Le fruit de l'arbre défendu prépara et commença ce que nous appelons le péché originel, mais les sens le consommèrent; la multiplication matérielle de l'espèce humaine en fut le résultat. » Beyer (*Memor. lib. rarior.*, 1734, p. 32), parlant de Beverland, ajoute : « Antonia Bourignonia eamdem in scriptis suis ingressa est viam, « ingenii tamen portentum modo longe absurdiori in lucem edidit, scilicet asse- « rendo, Adamum loco pudendorum habuisse nasum. »

Nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer l'ouvrage de S. Franck, sous le nom d'Aug. Eleutherius : *De arbore scientiæ boni et mali ex quo Adamni mortem comedit*, Mulhusii, 1561, ni la réfutation que W. E. Starken publia à Francfort, en 1747, des idées de Beverland. Un auteur anglais a écrit : Some imagined that Cain was procreated by Satan and such a dream was intertained by certain Rabbis : accedit ad eam et equitabat serpens et gravida facta est ex Caino. Eliezer, in Parke, p. 47. Voy. l'ouvrage savant et bizarre intitulé : *Nimrod* (London, 1840, 4 vol. in-8°), t. III, p. 330.

D'après la doctrine des Cathares, telle que l'expose M. Schmidt (*Histoire de la secte des Cathares ou Albigeois*, 1849, 2 vol. in-8°), le mauvais principe plaça Adam et Ève dans son faux paradis, en leur défendant de manger le fruit de l'arbre de la science, qui n'était autre que la concupiscence charnelle dont il provoqua lui-même l'éveil en séduisant Ève sous la forme d'un serpent; il parvint ainsi, par l'union des sexes, à propager le genre humain.

bèche la terre comme à la Sauve, et le démon, tenant une chaîne, se dirige vers lui ; c'est sans doute l'indice d'un surcroît de punition. A Bouillac, sur un des chapiteaux du chœur, même sujet sans la punition d'Ève; mais on y a ajouté un ange qui chasse Adam et sa compagne du paradis terrestre.

Un des principaux monuments religieux de la Gironde, c'est la cathédrale de Bazas. Fondée vers le IVe siècle, détruite par les Normands, rebâtie vers l'an 1025, elle fut agrandie en 1233 et reçut sa forme actuelle. Le décor extérieur ne fut terminé qu'en 1537 ; l'entrée est ornée de quatre tableaux en relief représentant la Naissance de saint Jean-Baptiste (1), sa Condamnation au milieu d'un banquet, la Résurrection générale et le Jugement dernier. On remarquera un zodiaque curieux ; il commence par le signe du Verseau, représenté sous les traits d'un vieillard assis, coiffé d'un capuchon, tenant sur ses genoux un vase incliné ; deux Poissons jouant l'un au-dessous de l'autre en sens contraire, un Bélier au pied d'un arbre, un Taureau placé aussi sous un arbre, figurent les trois signes suivants. Les Gémeaux ont pour emblème deux personnages nus. Il ne reste du Cancer que des traces peu reconnaissables. Le Lion est figuré debout et s'élançant. Une jeune fille, à moitié nue, représente la Vierge. Une femme tient une Balance. Le Scorpion a pour emblème une salamandre, deux animaux que confondent volontiers les habitants des Landes. Les deux derniers signes, le Sagittaire et le Capricorne, sont très-mutilés. (Voy. Jouannet, *Statistique de la Gironde*, t. I, 269 ; Ch. Des Moulins, *Quelques faits à ajouter à la description monumentale de Bazas*, 1846, p. 52-56.) Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les zodiaques ne sont pas rares dans les sculptures des monuments religieux du

(1) Il est à remarquer qu'en 1530 on imprima à Bazas, chez Claude Garnier, un livre relatif à saint Jean-Baptiste, par J. Dibarrola, in-4°, 48 feuillets, et qu'il en fut tiré un exemplaire sur peau vélin (il se conserve à la bibliothèque Sainte-Geneviève). Saint Jean-Baptiste est le patron de la cathédrale et de la ville de Bazas; les armes de cette cité représentent la décollation du saint. Grégoire de Tours raconte qu'une femme de Bazas, étant allée à Jérusalem, en rapporta un linge trempé dans le sang de saint Jean. Sur les nombreuses reliques de ce saint, voir le *Dictionnaire* de M. Collin de Plancy, 1821, 3 vol. in-8°, et une dissertation de Du Cange. On sait que plusieurs églises se vantaient de posséder la tête de saint Jean. Un jésuite, Jean Ferrand, a voulu expliquer cette circonstance par une multiplication miraculeuse des reliques opérée dans le but de satisfaire la piété des fidèles. Cette idée singulière est développée dans un in-quarto imprimé à Lyon en 1647 : *Disquisitio reliquiaria, sive de suscipienda et suscepta earumdem numero reliquiarum multitudine.*

moyen âge. La cathédrale de Chartres en offre deux; on en pourrait citer bien d'autres très-variés quant à la forme et à la disposition générale, particulièrement le beau zodiaque de Vezelay (Yonne), ceux de Saint-Denis, de Paris, de la cathédrale d'Amiens, d'Autun, d'Avallon, etc. (1).

La Guienne monumentale, 1840, t. I, p. 66, a publié deux notices historiques sur la cathédrale de Bazas, notices qu'accompagnent sept planches élégamment dessinées par M. Lacour. Les trois planches du zodiaque sont sans texte, mais elles sont expliquées, ainsi que les tympans et les voussures, dans deux Mémoires séparés écrits par M. Lacour et insérés dans une publication périodique morte depuis longtemps, *la Gironde*, t. I, 5e livraison, 1833.

Tout en rendant justice au talent fort distingué de M. Lacour comme dessinateur, on lui a reproché d'introduire la beauté antique là où la sculpture du moyen âge ne l'a pas mise, et de dénaturer la physionomie des monuments (2).

Le portail central doit nous arrêter un instant. On compte à la voussure extérieure de dehors en dedans vingt personnages, plusieurs fort endommagés et deux entièrement rongés par le temps. On y voit un personnage à cheval (saint Martin?), un autre avec trois petits enfants (saint Nicolas?).

Les autres voussures présentent successivement dix-huit personnages portant des livres et des palmes (on peut y reconnaître des martyrs); seize personnages tenant chacun un livre plus ou moins gros, ouvert ou fermé, mais pas de palme (les prophètes); qua-

(1) A l'égard des zodiaques d'Avallon et de Vezelay, voy. les *Notes d'un Voyage dans le Midi*, par M. Mérimée, 1835, p. 38 et 54, et *Voyage dans l'Ouest*, p. 391, au sujet du Zodiaque de Civray; dans celui-ci, les Gémeaux sont mâle et femelle, et leur attitude est suspecte ainsi que les représentent d'anciens manuscrits. Le *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne* de M. Guenebault indique diverses représentations du zodiaque. Les zodiaques de l'église de Cognac et de Barbezieux sont décrits dans la *Statistique monumentale de la Charente*, par l'abbé Michon, 1844, p. 295 et 323. M. Tripon, *Historique monumental du Limousin*, p. 123, parle de celui de la cathédrale de Limoges.

Dans le magnifique ouvrage de M. Auguste de Bastard, *Peintures et Ornements des manuscrits*, on trouve la représentation du curieux zodiaque qui figure dans la très-somptueuse bible, offerte à Charles le Chauve, par Vivien, abbé de Saint-Martin de Tours, et conservée à la Bibliothèque impériale.

(2) M. Lacour est revenu sur l'explication de quelques-uns des bas-reliefs de Bazas, t. II, p. 275, de son ouvrage intitulé: *Ælohim ou les Dieux de Moïse*, 1839, 2 vol. in-8°; mais son système interprétatif n'a guère trouvé de partisans.

torze anges ailés tenant pour la plupart une couronne; douze anges foulant aux pieds autant de petits démons ou monstres de formes variées.

La bordure du tympan se compose de cinq tableaux ou bandeaux horizontalement superposés. Décrivons-les rapidement :

Premier bandeau, en partant du haut, deux anges nimbés, volant presque horizontalement, tiennent au-dessus de la tête du Sauveur, l'un, une couronne posée sur un linge, l'autre, un voile.

Deuxième bandeau, J. C., assis sur un trône sans dossier, les mains levées (elles sont brisées); à droite et à gauche, la Vierge et saint Jean l'Évangéliste, tous deux à genoux; trois mages debout de chaque côté portent les instruments de la Passion.

Troisième bandeau, le Pèsement des âmes : la balance occupe le centre, elle est presque détruite, on ne voit plus qu'un plateau sur lequel est une petite âme; à gauche du spectateur (droite de J. C.), saint Michel, derrière lui cinq élus (dont trois ont la tête détruite), se dirigent vers le paradis; des anges les accueillent; la porte du paradis est celle d'un édifice gothique. En face de saint Michel, le démon, près de là, contrôle le poids des âmes; derrière lui, un autre démon pousse cinq damnés (dont quatre ont perdu leur tête), le cou lié par une seule corde dont un autre démon tient l'extrémité; il les amène à Satan dont le ventre est décoré d'un masque monstrueux et qui tient par les pieds un réprouvé qu'il va précipiter dans la gueule enflammée du démon infernal (1).

(1) Un démon faisant un geste tout semblable se voit sur un vitrail de l'église Sainte-Radegonde, à Poitiers, représentant le jugement dernier (Lasteyrie, pl. XX), et à Saint-Étienne de Nevers. Il n'est pas rare de rencontrer, surtout dans les manuscrits à miniatures, des images de Satan avec les difformités qu'on lui a données à Bazas; mais si nous voulions esquisser l'iconographie du diable, nous aurions à écrire un volume entier. M. Mérimée a touché ce sujet dans une note de son *Voyage dans le Midi*, p. 477. De grands artistes n'ont pas dédaigné de donner au génie du mal des formes grotesques. Voy. entre autres la pl. CXVI (peinture) de l'*Histoire de l'Art* de Seroux d'Agincourt. Psellus, dans un traité *De operatione dæmonum*, que notre célèbre helléniste, M. Boissonade, a jugé digne d'une édition nouvelle (1838, in-8°), affirme que Satan se montre parfois couvert d'écailles comme les poissons, et qu'il respire l'air par ces écailles. Une de ses transformations les plus étranges est indiquée dans la *Bibliotheca cisterciencis* de Tissier : *Alio tempore transformat se dæmon in caudam vituli.* La bibliographie du diable a été traitée avec détail dans la *Bibliotheca magica* de Grässe, Leipzig, 1843, in-8°, qui est loin cependant d'avoir tout connu. Un article de M. Louandre, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1842, mérite d'être lu.

Quatrième bandeau, très-étroit : la Résurrection des morts ; les cercueils sont au nombre de quinze, les morts en sortent à la hâte ; ce travail est incorrect, mais il y a beaucoup d'effet, de mouvement et des poses fort variées (on peut comparer à ce bas-relief celui du grand portail de la cathédrale d'Amiens, gravé au *Bulletin monumental*, t. XII, p. 289).

Cinquième bandeau. Il représente divers traits de l'histoire de saint Jean-Baptiste ; M. Des Moulins en a donné une description fort détaillée et fort exacte.

Le tympan du portail de la Vierge est décoré de sculptures qui ont souffert. En bas, la Vierge est étendue sur le lit où elle vient d'expirer, entourée des douze apôtres nimbés ; au-dessus du lit deux anges portent au ciel, dans un linceul, son âme figurée nue et debout, les mains jointes. Dans les bandeaux supérieurs, la Vierge, nimbée et couronnée, est assise à la droite du Sauveur, sur le même trône, et elle est entourée d'anges. Remarquons seulement que saint Jean est à la tête du lit, contrairement à l'autorité de la *Légende dorée* (1).

Il nous faudrait de nombreuses pages si nous voulions décrire en détail tous les sujets représentés sur la cathédrale de Bazas. Malgré bien des niches vides, on y compte encore deux cent quatre-vingt-dix statues ; beaucoup se trouvent dans un état de dégradation qui les rend fort difficiles à distinguer : aussi des interprétations fort divergentes se sont-elles donné carrière. Mais ce qu'il est impossible de méconnaître, ce sont des scènes tirées de la Genèse ; l'arbre de Jessé, si souvent reproduit au moyen âge (2) ; un personnage nimbé dans l'eau jusqu'à mi-corps et près de lui une petite barque vide (saint Pierre se jetant dans la mer, *Évangile* selon saint Jean, XXI, 7?) ; Jésus dans une barque avec deux apôtres (la pêche miraculeuse) ; Jésus (nimbe crucifère) remettant les clefs à saint Pierre (nimbe uni) ; saint Pierre crucifié la tête en bas (3).

(1) Voy., au sujet des traditions relatives à l'Assomption de la Vierge, l'ouvrage de Melito : *Liber de transitu B. Mariæ deiparæ ;* il est en grec dans le *Codex apocryphus* de Fabricius, t. III, p. 533, et en latin dans la *Bibliotheca Patrum*, Lugduni, 1677, t. II, P. II, p. 211, ainsi que dans la *Bibliotheca patrum concionatoria* de Combefis, Paris, 1662, t. VII, p. 643.

(2) Notamment dans un vitrail de la cathédrale de Beauvais, peint par Enguerrand Leprince (Lasteyrie, pl. LXIV), et dans un autre vitrail de la cathédrale de Chartres, où M. F. Portal (*Des couleurs symboliques*, 1837) a cru reconnaître Vischnou et Brâhma, à Notre-Dame d'Alençon, à Saint-Étienne d'Elbeuf.

(3) L'ignorance même en histoire des saints fut telle parmi des écrivains du

Une gravure, représentant ces derniers sujets, forme la planche XII du mémoire de M. Des Moulins.

Notre travail, un peu long peut-être, est loin de contenir tous les faits que nous avons réunis, et nous avons laissé de côté toutes les églises de Bordeaux parmi lesquelles il en est de fort anciennes. Si les archéologues accueillent avec quelque indulgence les notes que nous leur soumettons, ces recherches seront continuées.

G. Brunet.

moyen âge, que l'auteur d'un roman en vers de Theseus de Cologne, cité par M. Langlois, dans son *Essai sur la peinture sur verre*, écrivait :

En ung aultre costé avoit on peint Neyron (Néron)
Comme fist lapider sainct Pierre le baron.

DE L'UNE

DES ACCEPTIONS MYSTIQUES DE L'ÉLÉPHANT,

DANS

LE SYMBOLISME CHRÉTIEN AU MOYEN AGE (1).

L'Inde est le théâtre brillant des plus merveilleuses légendes dont le génie du moyen âge ait doté l'empire animal : aussi lit-on souvent son nom dans les gloses des livres saints, et aussi dans les bestiaires. C'est dans les uns et dans les autres qu'il faut lire la légende de l'éléphant, fournissant, avec sa compagne, son rôle mystique et curieux dans le symbolisme chrétien.

Le péché d'Adam et ses suites, l'innocence et la paix perdues, ces scènes passées dans l'Éden aux jours primitifs de la terre, remplissent exclusivement de leurs détails épisodiques la légende de l'*Olifant*. On y voit la pomme fatale, l'invitation d'Ève à Adam, l'empire de fascination qui fut la cause de leur chute, la dégradation qui suivit : on y voit la joie insensée qui vint après la rébel-

(1) Nous avons invariablement, et à ce que nous croyons, la première, établi dans nos publications antérieures, que les animaux, ainsi que les autres objets de la création, ont ordinairement quatre significations différentes dans le mysticisme chrétien : 1° Celle qui est naturellement indiquée par le sens littéral, et que l'on appelle « *historique;* » 2° celle de l'ordre *anagogique;* 3° celle de l'ordre *allégorique;* 4° celle de l'ordre tropologique.

L'exposition simultanée de ces quatre significations du même animal est l'objet d'un grand travail dont l'achèvement nous occupe, notre *Dictionnaire de la Zoologie chrétienne et mystique du moyen âge.* C'est de cet ouvrage qu'est extrait le chapitre que nous donnons ici sous le titre qu'on vient de lire, et dans lequel l'éléphant n'est envisagé qu'à un seul de ses points de vue.

lion (1), et les premiers bouillonnements de l'aveugle concupiscence éveillée dans nos premiers pères : on y trouve la pénitence placée entre la transgression et le premier enfantement de l'antique mère des hommes : on y suit le fil des misères subies par sa postérité depuis la sortie de l'Éden : on y reconnaît les embûches, les tentations et les scandales, les assauts, les combats sans terme suscités à la race humaine par les puissances de l'enfer, enfin la vertu merveilleuse imprimée aux eaux du baptême pour neutraliser tous ces maux.

Les docteurs, les naturalistes des siècles primitifs savaient, longtemps avant les clercs compilateurs des bestiaires, tous ces rapprochements mystiques, et c'est d'eux qu'il convient d'apprendre la légende de l'éléphant.

Si l'on en croit leurs assertions, cet animal est originaire des solitudes de l'Afrique et des brûlants climats de l'Inde, mais son espèce a disparu de la première, il y a déjà nombre de siècles, et l'éléphant n'existe plus que sur le sol asiatique (2). Ces auteurs nous

(1) Milton a décrit ce délire qui suivit le premier péché :

« . . . . . Nor Eve to iterate
« Her former trespass fear'd, the more to soothe
« Him with her loved society : that now,
« As with new wine intoxicated both,
« They swim in mirth, and fancy that they feel
« Divinity within them breeding wings,
« Wherewith to scorn the earth. . . . . »

(Paradise lost. Book IX.)

(2) « Biennio portant fœtus, nec ampliùs quàm semel gignunt, nec plures, sed « tantùm unum. Vivunt autem trecentos annos. Apud solam Affricam (sic) et Indiam « elephanti priùs nascebantur : nunc sola India eos gignit (Hraban Maur. *De Universo*, « VIII, 1). » — Onésime, au rapport de Strabon (l. XV), leur assigne cinq cents ans d'existence. — V. aussi Aristot. *Histor. animal*, VIII, 9. — Philostrat. *Vita* Apoll. XVI. — Arrian. *in Indicis*. — C. Plin. secundi *Natural. histor.* VIII, 10.

« La letre dit des olifans
Qil vivent bien deus cens ans
E Inde en Aufrike est lor estre
En ces deus tieres suelent (ils ont coutume : *solent*) nestre;
En Aufrike ne nessent mes (plus)
Mais en Ynde mainent (ils habitent : lat. *manent*) adès. (maintenant). »

(*Li Bestiaires*, msc. de la Bibliothèque nationale.

Mêmes assertions dans Philippe de Thaun, *The Bestiary*, et dans les autres Bestiaires.

disent aussi la longévité fabuleuse de ce géant des mammifères, longévité de plusieurs siècles, et que quelques-uns ont supposé pouvoir dépasser mille années.

Ne pouvant être étudiés dans leurs contrées originelles et connus principalement d'après de trompeuses fictions, les éléphants furent longtemps, dans l'empire zoologique, les héros de beaucoup de fables.

Les traditions du moyen âge disent les longs pèlerinages avant-coureurs de leurs hymens : comment, au temps de leurs amours, on les voit cheminer par couples vers les contrées de l'Orient et s'en aller droit à un mont caché dans les champs fortunés où fut le paradis terrestre : comment ils gagnent son sommet et savent trouver des retraites où croît une herbe merveilleuse, la mandragore renommée, objet de tant d'autres fictions : on y lit comment la femelle arrache le fruit de la plante, comment elle invite le mâle à le cueillir à son exemple, et à partager son banquet : comment ensuite, saisis d'une sorte de gai vertige, ils bondissent, précipitent leur course, et jettent parmi ces campagnes des cris aigus et prolongés (1). Leurs hymens, hymens triennaux, suivent ces transports frénétiques, mais le regard d'aucun mortel n'a pu percer les solitudes où leur mystère s'accomplit : c'est du reste un drame complet que les phases de cette halte sous ces ombrages merveilleux. Deux ans s'écoulent sans qu'il soit possible de trouver des traces de l'éléphant caché dans le jardin de délices. Alors seulement on revoit la femelle : elle est au terme de sa gestation et travaillée d'une extrême angoisse, car le dragon son ennemi la guette sans désemparer pour dévorer le jeune faon à l'heure où il viendra au monde : mais

(1) V. S. Epiphan. *Physiolog.*, IV. — *Speculum morale*, etc. — Le *Biestiaire* de Guillaume le Normand, etc.

Une beste truvum
Que elefant apelum
D'icest en sun escrit
Physiologus dit.
Ele est beste entendable [souvent).
Nent suvent foünable : (Ne met pas bas-
Et quant cel tans vendrat
Que ele foùnerat,
Dunc vait en Orient
Sa femele od (avec) sai prent,
Tresque (jusques) al Paraïs (Paradis)
U hume fud primes (d'abord) mis :
Iloc (là) uns arbres est
Mandragona ceo est,
Del fruit primerement
La femele en prent,
Pur sun male enginner (séduire)
E si len fait manger
Quant del fruit manjet unt
Lores se conjundrunt
Lur volenté ferunt
Par quei il founerunt.

(Philip. de Thann, *The Bestiary*.)

elle apprend de la nature le moyen de lui échapper : protégée par son éléphant qui se tient à proximité et ne quitte point le rivage, elle entre dans les eaux d'un lac, d'un fleuve, ou même de la mer (1), et y dépose son petit, qui, s'il naissait en terre ferme, tomberait au pouvoir du monstre. Voici comment s'exprime au sujet du *faounement* dans les fleuves, Richard de Fournival, dont le Bestiaire manuscrit est une autorité pour tout ce qui concerne les traditions acceptées au XIIIe siècle :

« La nature de l'olifant si est que il ne doute nule beste fors le dragon. Mais entreus II (deux) a naturel haine. Si que quant la fame a l'olifant doit enfanter dedens lyaue deufrate qui est uns fluns dinde, et la plus grant. pource ee set que dragons est de si ardant nature que il ne puet soffrir yaue (l'eau). Et il pooit (s'il pouvait) avenir as faons il les lecheroit et en venimeroit. et li maales por paour dou dragon gaite par defors la rive. »

Guillaume le Normand rapporte la même tradition dans son Bestiaire rimé :

La femiele, dit-il,
Si grant paor a del dragon
Que en une ille va faouner
Por ses faons de mort guarder
Et li malles dehors atent
Ki ans deus (2) les garde et deffent.
La femiele,... répète-t-il plus bas,
Vers son terme est en grant esmaï
Por un dragon ki les espie
En une aighe qu'est raenplie
Va faoner por le dragon
Quil ne li tolle sun faon
Car si defors l'aigue le voit
Li dragons le devoërroit, etc. (3).

Philippe de Thann, antérieur de plus d'un siècle à Guillaume le Normand, présente la même assertion :

Pur creme del dragun (*creme*, crainte)
Feüne sun feün
En une eve parfunde [ques) ;
Tresque a sun ventre l'unde (*tresque*, jus-
Si fors (hors) de l'eve (l'eau) esteit
Li draguns le prendrait
Tut vif le mangerait
U senes le ocirait.
Li males i serat
Sun feun guarderat,
Pur creme del dragun
Là guarde sun feün,
Aiez en remembrance,
Çeo est grant signefiance, etc.

L'*Ymage dou monde*, manuscrit rare et précieux, présente, dans

(1) Rhaban Maur et d'autres disent qu'ils mettent bas aussi dans des îles : « In « aquis vel insulis edunt fœtus propter dracones, etc. » (*De Universo*, VII, 1.)

(2) *Ans deus* : en latin, *ambo* : en italien *ambedue*. L'un et l'autre.

(3) Même tradition dans les Pères de l'Église et dans les Bestiaires antérieurs et

son chapitre *des Serpens d'Inde*, le même fait, avec les mêmes particularités :

Nont faons cune fois lonctans
Qen lor ventre portent II ans
Trois cens ans vit, la soris doute (craint
Sa compaignie het es sa route [la souris)
Se la culueure a lui saert (la couleuvre s'at-
Si labat et la vie en pert [tache à lui)
Ses faons arière repont (à l'écart abrite)
U bot ne culueure ne sont (où aspic ni
[couleuvre...)
Dedens aighe (eau) faone ades (toujours)
Car sil estoit de terre pres
Jamais ne se releveroit
Car si os sont entiers et droit
Es gambes des le ventre as pies, etc.

Les docteurs (1), à la vérité, tout en rapportant ce *faounement* de l'éléphant *en île* ou *en aighe*, et ses causes traditionnelles, telles que nous venons de les exposer, assignent en même temps des raisons naturelles de cet instinct : ses os, disent-ils, sont tout d'une pièce, sans emboîtements ni jointure : *ossa recta :* ou bien, *Elephas non habet compages.* « *Si os*, dit *l'Ymagé dou Monde, sont entiers et droit es gambes des le ventre as piés* (2) : » et par conséquent, l'éléphant ne peut sans des peines incroyables, ployer et se redresser. En effet, ses genoux sont durs, sans souplessse, et ses jambes naturellement très-rigides et fortement attachées avec ses cuisses. Par ces motifs, et parce qu'il est peu habitué à ployer tant qu'il n'a point été dressé, l'éléphant ne peut se relever facilement une fois qu'il s'est accroupi sur le sol. La femelle aurait de la peine à se remettre sur ses pieds si elle fléchissait pour *faoner*, et d'autre part elle ne pourrait mettre bas de sa hauteur sans faire périr son petit par une lourde et rude chute. Les flots où elle entre et où elle met bas en restant debout, écartent la difficulté et obvient à tout danger ; son immersion dans les eaux basses trouve donc une explication dans sa conformation physique. Mais la logique inexorable qui ramène tout au réel, plaît bien moins que la poésie ; celle-ci a donc prévalu : les persécutions du dragon ont obtenu toute croyance, et la légende merveilleuse est restée longtemps en honneur ; légende vraiment dramatique, où nous apparaissent ensemble dans leur idéale richesse et leur rayonnante beauté, la montagne de l'Orient et l'heureux paradis terrestre, objets de tant d'aspirations dans ces âges

postérieurs à celui-ci. Nous pourrions citer tous les docteurs de l'antiquité chrétienne. Nous nous bornerons à en citer deux.

« Jam cùm instat pariendi tempus, lacum ingreditur pertentatque aquam : quâ « mammillas usque pertingente parit (S. Epiphan. *Physiolog.*, IV). »

« Quando parturiunt, in aquis vel insulis dimittunt fœtus propter dracones, quia « inimici sunt et ab eis implicati necantur. (Hrab. Maur. *De Universo*, VII, 1.) »

(1) S. Isidore de Séville, S. Épiphane, Rhaban Maur, etc.

(2) V. aussi le Bestiaire de l'arsenal et celui de Philippe de Thann.

d'ardente foi (1), où le fruit de la mandragore, sujet de tant de traditions, et si mystérieux lui-même, nous est montré comme un emblème de celui de l'arbre interdit : où, jusqu'aux amours triennales, jusqu'à la longue gestation, tout trouve des correspondances dans le texte de la Genèse. Nos premiers parents s'y dessinent dans les héros de la légende : la chute déplorable d'Ève, le premier et fatal essai de son empire sur Adam, la faiblesse de ce dernier et sa coupable transgression, ont pour allégorie expresse la scène de la mandragore. Si nous hésitions à le croire, nous en trouverions l'assurance dans le Bestiaire de Guillaume de Normandie, que nous avons déjà cité :

En ces bestes par verité
Sont Eve et Adan figuré
Quant il furent en Paradis
En plenté (abondance) et en joie assis
Ne savoient ke maus estoit
Ne dont carnés delit venoit :
Mès quant Eve le fruit gosta
E son signor amounesta
Quil en mangast sor le deffent,
Si furent exillié par tant
Et gieté en lestanc parfont
Des grans euves de cest mont
Et es grans peris es tormens
Ki noier i font maintes gens, etc. (2).

Qui n'entrevoit, dans ce qui suit, et dans ces amours fabuleuses des éléphants dans les déserts, la première révélation de ce feu de concupiscence qui se manifesta sans doute à partir de la transgression? Qui ne reconnaîtra de même dans la gestation prolongée de la *feme a l'Olifant*, la pénitence et le long deuil des époux hors du paradis, et la fécondité tardive de la mère du genre humain, fécondité dont l'origine fut dans cette concupiscence que les Pères,

(1) « L'apparition de l'île où l'on supposait au moyen âge qu'était la montagne du paradis terrestre, fut, pendant les deux cents années qui précédèrent le XVIIIe siècle, la grande chimère des Espagnols. Saint-Brendan, disait-on déjà au XIe siècle, avait découvert ce lieu fortuné, et à différentes années, quatre expéditions furent essayées pour le retrouver. La première, en 1526, fut celle de Fernando de Troya et de Fernando Alvarez : la seconde fut envoyée par le docteur Herman Perez de Grado : la troisième eut pour chefs des marins renommés, Fray Lorenzo Pinedo et Gaspard Perez de Acosta, partis de Palma : la quatrième fut commandée par Gaspard Dominguez, qui, parti en 1721 du port de Santa-Cruz y revint après plusieurs mois sans avoir rien découvert. » (M. Achille Jubinal, *La Légende de Saint-Brandaines*, Paris, Techener 1836.)

(2) S. Épiphane présente également la légende de l'éléphant comme l'emblème de la transgression d'Adam et d'Ève ; il entre seulement dans moins de détails, et dit que le fruit de la femelle de l'éléphant c'est ce péché de transgression, et le lieu où elle met bas, le Paradis terrestre. Après avoir rapporté la fable de la Mandragore et les amours des éléphants, il ajoute : « Jam cùm instat pariendi tempus, « lacum ingreditur, pertentatque aquam : quâ mammillas usque pertingente parit. « Si enim in terrâ ederet fœtum, haud elevari posset, cùm membrorum compaginibus

sans exception, ont assimilée à *la boue* (1), cette vase du fond des eaux qui en est la figure mystique, et dans la langue de l'Eglise, et dans toutes les œuvres d'art : fécondité, manifestée non dans le séjour de délices perdu par le premier péché, mais selon le texte divin (Gen. IV, 1), au sein de ces flots tourmentés dont la masse

« careat. — Interpretatio. — Manifestum est, primum parentem Adamum, non ut « Evam obedientiæ lignum prægustasse; illa enim dedit viro; qui ut comedit, sensit « præceptum Domini transgressum esse. Quid igitur partus? Peccatum; et locus « ubi peperit quis? Paradisus. »

(1) Le manuscrit intitulé *Li Livres des natures des bestes* applique explicitement cette expression, la boue (*la boe*) aux excitations de la concupiscence en Adam, et ne fait en cela que suivre le sentiment de tous les écrivains mystiques. Le limon, la vase du fond des eaux, est dans le langage figuratif de la Bible, dans celui des Pères et dans celui du moyen âge tout entier, l'emblème de la concupiscence et des œuvres qu'elle produit. Dans ce langage tout allégorique, la mer est cette vie terrestre, et les poissons sont les humains : « Per aquas, mare vitæ hujus,... in « cujus fluctibus mortales assiduè volutamur (Pier.). » Ceux qui se plaisent dans la vase, ainsi que les oiseaux pêcheurs qui la pétrissent de leurs pattes et qui la fouillent de leur bec, les thons, les turbots, les anguilles, les échassiers, etc., sont toujours l'emblème des hommes adonnés aux passions sensuelles, et qui n'en veulent point sortir. Ceux qui vivent dans les eaux intermédiaires entre la surface et le fond, ballottés au gré des tempêtes au sein des flots tumultueux, sont les hommes embarrassés dans les soins, les intérêts et les préoccupations de la vie : ceux qui nagent à fleur d'eau, et aussi les oiseaux palmipèdes qui glissent à la surface, sont pris pour les prédestinés, aspirant en haut et cherchant à s'approcher de l'air libre (*aura*), figure de la vie spirituelle et céleste. L'expression *cœnum, volutari in cœno*, a cours dans les écrits des Pères pour marquer les vices les plus dégradants et leur habitude.

Les poissons vivants dans la vase sont précisément ceux que le Deutéronome et le Lévitique interdisent à la table des Juifs, interdiction à double sens, défendant simultanément aux Juifs charnels cette nourriture indigeste, et aux chrétiens spirituels les vices représentés par ces animaux. Pierius, venant à la suite de tous les Pères, et citant Origène et Grégoire de Nazianze, s'exprime ainsi sur ce sujet :

« (Pisces) qui... in imis semper vertuntur vadis et in cœno plurimùm volutantur, « veluti sunt anguillæ, rhombi, et hujusmodi reliqua, quæ nequeunt ad aquæ sum- « mitatem ascendere, ad superiora quippe pervenire... ii sunt qui luto, hoc est « turpitudini et vitiis inhæsitantes, ad vitales auras superioremque spiritum attolli « nequeunt : adeò carne turgidi, et undecumque oppleti confertique sunt, ut neque « deponere facilè quicquam possint, neque se attollere, aut ab eâ cui affixi sunt « fœce sublevare, hoc ita terrestrium affectu gravati, ut nullam cœlestium curam « suscipiant, crapulæ tantùm, libidinibus, cupiditatibusque suis implicati : quibus « quidem voraginibus hausti, simul atque ceciderint, nihil quicque conantur emer- « gere, sed ita recumbentes, in eodem quo hæserint luto volutari delectantur. « Eodem involvuntur cœno philosophi qui naturæ tantùm principiis insistunt, ad « naturæ verò ipsius autorem, *qui super aquas ferebatur* (Gen. I), nunquam attol- « luntur. Eodem implicantur jurisconsulti, qui leges, non justitiæ studio, sed lucri « tantùm cupiditate profitentur. Eodem volutantur sacerdotes qui cæremonias ore

marquait le monde, agité par les tentations et par les passions orageuses, comme ils le sont par les tempêtes (1). C'est là que vit le genre humain, plongé dans la concupiscence, ou du moins en contact forcé et inévitable avec elle : ainsi la femelle de l'éléphant a-t-elle, alors qu'elle *faone*, les pieds *arrêtés dans la vase*, car l'homme, selon le psalmiste, est « *engendré dans le péché* (2) : » mais le jeune éléphant qui naît est, à son entrée dans la vie, reçu par *les eaux supérieures*, figure non plus de ce monde, comme les flots impurs du fond ; mais des flots régénérateurs et vivifiants du baptême.

Ces acceptions des eaux fangeuses, comme celles des eaux intermédiaires et de la surface des flots, sont spécifiées dans la Bible ; passées de ses textes sacrés dans les traités de tous les Pères, et de là dans la langue écrite, elles sont, comme nous l'exposerons prochainement dans un autre travail, partout reproduites dans les œuvres de l'art chrétien : on les trouve également dans les Bestiaires. Les limites que nous devons nous prescrire ici ne nous permettent point de multiplier les raisonnements et les citations justificatives. Nos lecteurs trouveront du moins toute l'interprétation que nous donnons de la légende de l'éléphant exposée dans le Bestiaire de Philippe de Thann, et dans ceux qui lui sont postérieurs ; mais nous ne pouvons nous refuser de leur donner ici le même récit légendaire accompagné de son interprétation en langue romane : nous empruntons ce curieux fragment à un msc. de l'Arsenal, composé au XIIIe siècle dans ce vieil idiome *d'oc*, qui a une grâce originale mêlée à un charme piquant de naïveté.

« Li olifant, dit ce manuscrit..... si est de tel nature que il vit bien trois cents ans et si portent deux ans lor faons en lor ventre.... Se ceste beste chaist a la terre jamais a nul jor ne seroit relevée par luj mesme port tote la force quele a en soi. Amont li prophetes nos dit del olifant que il a en lui moult de sens. El tans que li malles velt engendrer lignie, il vient vers Orient a tote (avec)

« tenus prosequuntur, quid verò per cæremonias intelligi fierive debeat, aspernan-
« tur. Quin etiam oratores, neque non poetæ, qui facundiæ tantùm ubertatem, af-
« fluentissimosque verborum fluctus, ingentemque vocum strepitum, canorasque
« nugas admirantur, quæ verò ad integræ vitæ institutionem faciunt, nihili pendunt,
« unà cùm superioribus in imo hujusmodi fundo, quippe ubi lividissima maximèque
« est profunda vorago, supini detinentur. (Pier. Lib. XXXI.) »

(1) Philippe de Thann dit que « les tempestez, les pluies, les mals orez » (*Malæ auræ*, d'où les Italiens ont fait *la malora*), c'est-à-dire les ouragans de cet océan symbolique, sont les irritations, les fureurs, les gémissements qui éclatent par toute la terre.

(2) « Et in peccatis concepit me mater mea (Ps. L). »

sa feme pres dorient ou Adans fu nes : ilueques est uns arbres qui est apeles Mandegloire la femiele mangue primierement de cel fruit de l'arbre apres en done al malle que il en manguche et lors le mangue. Sitost come il vienent ensamble et il en ont mangie enraument conchoit la femele et quant li tans vient qele doit feoner ele vient a un estanc et entre ens desi as (dedans jusqu'aux) mameles et iluec (là) enfante sor laighe : Et la nature de la beste est tele que dens aighe (dans l'eau) faone tousiors : car si faon (son petit) est de tel nature se il chaoit (s'il tombait) a terre que relever ne se poroit que ses os sont droit..... et por le dragon qui tosjors le gaite faone la beste plus volentiers en aighe car s'il le trovoit de fors laigh (sic) il le de voroit (le dévorerait). Li malles ne se depart de la feme tant come ele faone ains (au contraire) la garde por le serpent. Et quant la femele a faone si repont ses faons ou bot ne culuevre (où serpent ni couleuvre) ne sont que il le tueroient sil i peussent (pussent) avenir. »

Après cet exposé de la tradition accréditée sur l'éléphant et sa compagne, l'auteur en donne l'explication : « Cil doi olifant de malle et de femele, dit-il, portent la samblance de Eve et dadam : qui erent en paraïs devant le mors (la morsure) de la pôme avirone (environnés) de gloire : nient de mal sachant ne desirant de covoitise ne dasemblement : quant la moill' (la femme) manga de la pome del de vee (defendu : ital. *divietato*) arbre ele en dona a Adam : si tost come il en orent mangie il furent jete fors de paradis et jete en lestanc palus de moutes aighes (beaucoup d'eaux) : Cest en cest monde qi est plains de molt de diversites et de mals et de tormans : dont David dist salve moi sire car les aighes entrent des amame (jusqu'à mon âme) : Et en altre lieu redit je atendans je atendi damelde (le Seigneur Dieu, Dominum Deum) et il entendi e oi mes proieres et jeta moi fors de laide misère : qant Adam fu fors de paradis il conut sa feme et entra en la boe : et por ce descendi nostre Sire come pius et misericors del sain de son père : Et prist nostre char et mena nos fors de lestanc et establi sor pieres nos pies : et envoia en nostre bouche chant novel qant il nos en segna a orrer : ce est a dire pater noster.... »

Quelle simplicité naïve, quel charme austère et religieux, quelle mélancolie chrétienne respire dans ce peu de lignes! Comme on y voit l'infiltration et le sceau de l'esprit des Pères! Les délices du paradis y sont mentionnées et dépeintes, mais par un seul mot court et simple et extrêmement expressif. Adam et Ève, y est-il dit, étaient dans le lieu de délices, « *avironé de gloire, nient de*

mal sachant, ne desirant de covoitise. La virginité primitive, une innocence illimitée, l'heureuse ignorance du mal, c'était là l'irradiation qui était leur splendeur et leur gloire; c'était là leur vrai paradis, le suprême et divin bonheur que Dieu avait fait à leurs âmes. Les Pères, les auteurs sacrés ne songent pas à déplorer la perte de leurs autres joies, celle du jardin des délices ni de leur immortalité, mais celle de leur innocence (1), de cet état de perfection et de haute béatitude qui leur permettait de voir Dieu et de lui parler face à face. Sublimes communications! suaves et doux entretiens, trop tôt, hélas! perdus pour l'homme, et sur lesquels les livres saints gardent un silence absolu! Ainsi plus tard, saint Paul lui-même, trop tôt retombé sur la terre, se ressouvenait d'avoir vu, contemplé, entendu des choses qui ne peuvent être redites à l'homme fragile et mortel! État saint! état magnifique! état si beau aux yeux des Pères, que beaucoup d'entre eux ont douté que l'homme en fût jamais sorti s'il n'eût point enfreint la défense et qu'il fût resté dans l'Éden (2). Mais la transgression est commise. Le premier fruit de ce péché sera la manifestation de la triste concupiscence, et l'introduction, dans le monde, du poison de la volupté. Le bannissement du lieu saint en est la suite immédiate et comme le plus prompt effet. Alors, Adam « entre en la boe (3), » et ses yeux désormais ouverts aux attraits des objets terrestres se ferment aux splendeurs d'en haut. — Un long deuil, un

(1) « An non flendum est, non gemendum, cùm me rursùs serpens invitat ad « illicitos cibos? cùm *de paradiso virginitatis ejectum*, tunicis vult vestire pelliceis « (les vêtements, résultat et emblème mystique de la concupiscence), quas Elias « (type du second Adam) ad paradisum rediens, projecit in terram? (S. Hieronym. « ad Eustoch. *De custodiâ virginum.*) »

Même idée dans les Bestiaires :

Quant il furent en paradis
En plente (abondance) et en ioie assis
Ne savoient ke maus estoit
Ne dont carnes delis venoit.
Mes quant Ève le fruit gosta
E son signor amônesta
Quil en mangast sor le deffent, etc.
(Bestiaire de Guillaume le Normand).

Ève et Adam... erent en paradis
Avirone de gloire, nient de mal
Sachant, ne désirant de covoitise, etc.
(*Li Livres des Natures*, etc.)

(2) On peut voir dans les notes de Ponce de Léon, sur le Physiologue de S. Épiphane, au chapitre de *l'Éléphant*, un aperçu des questions discutées sur ce sujet par les Pères.

(3) Expression textuelle du msc. déjà cité, p. 415.

deuil lamentable succède à ces événements. — Ève concevra par la suite, mais concevra « *dans le péché* (1), » et toute sa génération naîtra dans cette vase immonde où sont *les pieds de l'olifant*, c'est-à-dire les affections et les fins de l'espèce humaine (2), elle naîtra parmi ces flots, masse inquiète et tumultueuse qui ballotte tous les mortels, c'est-à-dire parmi les maux et les tentations de la vie; et, comme dans l'Apocalypse (3), le dragon épiera les mères et sera debout devant elles pour saisir leur progéniture et l'engloutir à sa naissance. Mais entre l'homme et cette vie, entre lui et l'esprit pervers, Dieu, touché de tant de misères, place *la surface des eaux*, cette région claire et limpide, ce bain pur et vivifiant odieux à l'ennemi des hommes, où l'âme perdra ses souillures et recouvrera sa splendeur. Déjà ce Dieu mort sur la croix a payé la rançon du monde et lui a garanti sa grâce en lui enseignant à prier (4). Tel est le touchant corollaire de l'histoire *del olifant*, dans le manuscrit des *Natures*, etc., et dans les autres Bestiaires.

Le Bestiaire msc. de Guillaume de Normandie donne, outre l'histoire de l'Éléphant en vers, et outre son explication qu'on a lue en fragments épars dans nos notes, cette même glose ou moralité en peinture. Ce sont trois miniatures enluminées et de différentes grandeurs, distribuées les unes en tête, les autres au milieu et à la fin du chapitre *Ce est le sermun del Olifant :* car les Bestiaires ne sont autre chose que des sermons tirés des Pères, et des

(1) « Quoniam in iniquitatibus conceptus sum, et in peccato concepit me mater « mea. » (*Ps.* L.)

(2) « Manus est actio operantis, *Pes est*, *per quem*, *inceditur ad bona opera vel* « *mala* (S. Isidor). *Pedes*, *actiones* (Hesych. Hierosolymit.) — Per actiones autem « manum significat : *Per pedem vero omnes nostros motus, et vias....* » (Ibid.)

« Per pedes, cogitationes,... per pedes, intentiones..., per pedes, actus... » (Rhab. Maur.)

(3) « Et draco stetit ante mulierem, quæ erat paritura, ut cum peperisset, filium « ejus devoraret » (Apoc., XII, 4.)

(4) Tous les Bestiaires mentionnent à la fin de la légende de l'éléphant. cet enseignement de l'oraison dominicale, par J. C.

Icil ki dou saint pere vint
. . . . . .
En nostre bouce ce sacies
Mist noviaus cans et nos aprist
Et sa sainte orison nos dist
Ke pater noster apielon
Tot ades (toujours) dire le devon, etc.

(Bestiaire msc. Bibliothèque impériale.)

enseignements bibliques auxquels les divers animaux servent de textes et de fond.

Sur l'une de ces miniatures, on voit un couple d'*olifants* en route pour le paradis. Le mâle est remarquable par sa stature et par son air dominateur; il conduit, comme de droit, la marche. Sa compagne, derrière lui, passe à côté d'une herbe verte qui est peut-être la *mandeglore*. A côté, la moralité, qui est aussi une miniature, présente Dieu avec une barbe touffue, drapé, jeune, la tête environnée du nimbe croisé. Debout, il tient de sa main gauche et tire par les deux poignets Adam et Ève qui le suivent et s'avancent d'un air timide. De la droite il leur montre l'arbre, cette fatale mandragore qui recèle tant de secrets, hélas! et qui sera leur ruine.

Dans la miniature voisine, qui met en scène le second épisode du corollaire, est dessiné un encadrement carré divisé en quatre compartiments. Dans le supérieur, au côté gauche, est la mandragore mystique, l'arbre funeste de la science où s'entortille le serpent. A droite et à gauche, Adam et Ève sont debouts et voilés seulement de leur chevelure. Les pommes, amorce fatale de leur convoitise excitée, abondent dans ce petit coin : Adam en tient une à la main et en porte une autre à ses lèvres : Ève en tient également deux, une qu'elle a cueillie sur l'arbre, l'autre qu'elle reçoit du serpent et qu'elle approche de sa bouche.

Mais la transgression consommée porte tout aussitôt son fruit. Au riant jardin de délices a succédé une autre terre, la terre que nous connaissons, cette terre ingrate et maudite telle que la fit le péché. Dans le second compartiment, placé à droite du premier, on voit ce monde des orages qui n'est point, comme on le croirait, la terre, notre terre ferme, mais une immensité de flots, flots soulevés, sans bords, sans astres, flots blanchissants et agités. Une figure

suppliante y est enfoncée à mi-corps : c'est toute la postérité de nos premiers parents coupables, personnifiée par le roi David. Drapé, barbu, couronné, mais submergé et soucieux, il étend les bras devant lui, joint pathétiquement les mains et implore avec insistance une tête à nimbe croisé, personnification de Dieu, qui apparaît en haut devant lui dans l'angle de l'encadrement. Si David personnifie là toutes les générations de la terre, c'est qu'il plongea dans cette *boe* où Adam les avait jetées en y descendant le premier : c'est qu'il subit, comme on le sait, les excitations de cette concupiscence qui le poussa à deux grands crimes : c'est que, persécuté, trahi, outragé en tant de manières, il souffrit beaucoup de *ces flots* et de ces terribles tourmentes qui ont remplacé le paradis : c'est aussi qu'il pria beaucoup et pleura longtemps sur ses chutes, moralité trop éloquente et de trop d'édification pour être oubliée de ces « clercs » qui compilaient les bestiaires : c'est enfin, c'est surtout, peut-être, parce qu'il nomma dans ses chants *ces grandes eaux*, ce *lac sans bornes*, ces *flots menaçants*, *débordés*, qui envahissent la voie de l'homme, et qui avaient, ainsi qu'il le dit, *pénétré jusques à son âme*, flots qu'on voit sur la miniature bouillonnants tout autour de lui, et qu'il spécifie dans des termes traduits tout à fait littéralement dans le texte qui accompagne cette peinture :

.....Adam et Ève.....
Si furent eissilies por tans
Et jetés en lestanc parfont
Es grants ewes (eaux) de cest mund,
Es grans perils e es tormens
Ki neir (noyer i funt multes gens
Dunt li prophetes David dist,
En une psaume kil escrit,
« Salve mi Deus par ta merci »
« Des grans périls où je suis ci,
« Kar dreske m'arme (jusqu'à mon âme) [sunt entrées
« Mult grans ewes dérivees (eaux débor- [dées) (1). »
E en un vers redist aillurs
Ke dampne deu (le Seigneur Dieu) li fust [succurs :
« Je atendi, fait il, mun Seignur,
« E il méi (m'ouit) par sa dulcur,
« E m'ostra (m'ôta) del lac de misère (2)
« Del taie des fiens (3) (du limon et du [fumier) ou je ere, etc. (4). »

(Bestiaire msc. du clerc Guillaume le Normand.)

Tout auprès du saint roi David, est la consommation du drame.

(1) « Salvum me fac, Deus, quoniam intraverunt aquæ usque ad animam meam. « Demersus sum in limo profundo et non est ubi consistam ; veni in alta aquarum, « et gurges inundavit me..... Eripe me de luto, ne demergar. Salvus evadam ... « ex abyssis aquarum. » (*Ps.* LXVIII, v. 1, 2, 14.)

(2) « Expectans expectavi Dominum, et intendit mihi. Et exaudivit preces meas : « et eduxit me de lacu miseriæ, et *de luto fæcis.* » (*Ps.* XXXIX, v. 1, 2.)

(3) « De luto fæcis. » (*Ps.* XXXIX, v. 12.)

(4) Même intervention de David et citation des mêmes versets des *Ps.* LXVIII et XXXIX dans le Bestiaire de Philippe de Thaun, et dans le msc. *Li Livres des Natures*, cité textuellement ci-après.

En effet, dans le troisième compartiment, au-dessous du plan qu'il occupe, on voit que sa supplication et les gémissements du monde sont finalement exaucés : Jésus-Christ, le nouvel Adam, le réparateur si longtemps promis et tant désiré des patriarches, s'y montre expirant sur la croix, entre sa noble et sainte mère et l'apôtre vierge, saint Jean : il meurt en inclinant sa tête, selon les textes inspirés, laissant au monde deux remèdes : contre le péché et l'enfer, ses inépuisables mérites et son sang propitiateur, et contre la concupiscence, la chasteté, symbolisée par la virginité qui naît.

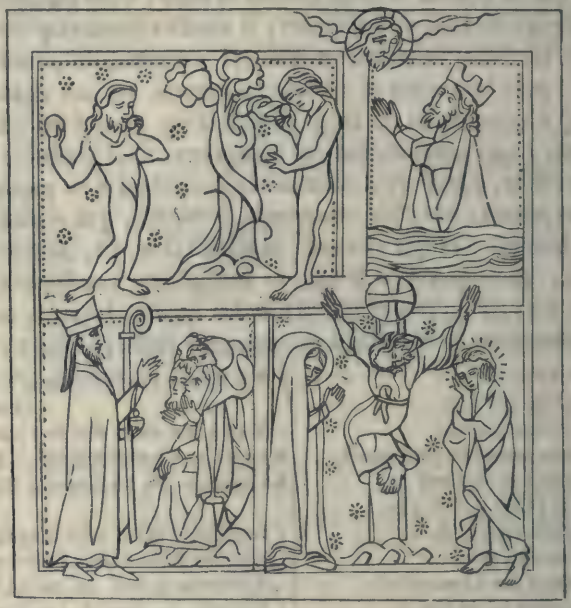

Une miniature détachée et distincte des précédentes, montre la compagne de *l'olifant faoünant* dans une île au milieu des flots représentés par un encadrement verdâtre et ondé. Le dragon, un dragon tout rouge avec une queue de serpent, nouée, ce qui est de rigueur, et armé de serres crochues, d'ailes déployées, et de cornes, se tient devant elle immobile, la gueule ouverte et l'œil ardent. Ce monstre hybride est le démon, le tentateur toujours à l'œuvre. Sa queue, c'est la perversité et l'obliquité de ses voies, ce sont les passions sensuelles (1) aux nœuds tenaces et puissants ; c'est aussi sa

(1) « Draconis spiras, amatorios nodos voluptariasque complicationes significare super serpentem indicat commentarium. » (Pier.)

force fatale pour séduire et pour entraîner. Ses cornes marquent son pouvoir : ses serres, son avidité, sa cruauté, son énergie pour garder ce qu'il a saisi : ses ailes marquent son orgueil et l'audace avec laquelle il voulut s'égaler à Dieu : son œil en feu, sa gueule ouverte, sont son avidité de proie (1). Cependant, hors de sa portée, le jeune éléphant vient au monde, sur cette surface des eaux, emblème sacré du baptême.

Le baptême, l'enfer vaincu, ferment ainsi cette légende, l'une des plus intéressantes de la zoologie mystique. Les premiers jours, la déchéance, le châtiment du genre humain, les ardents soupirs des patriarches, le long pleur du monde aux abois, s'y montrent comme dans un calque : puis l'allégorie se poursuit jusqu'à la rédemption du monde, c'est-à-dire à l'immolation du second Adam, annoncé et montré en type dans la personne du premier (2), et jusqu'au sacrement de vie, antidote réparateur de la souillure originelle.

Le complément de ces miniatures est, dans le quatrième compartiment, contigu à celui du Sauveur en croix, un évêque, montré debout, mitre en tête et la crosse en main, prêchant un nombreux auditoire et personnifiant sans doute l'enseignement évangélique toujours frappant au cœur de l'homme, et ne s'accordant nul repos, ainsi qu'on le lit dans l'apôtre (3).

La légende de l'éléphant est l'une des plus belles et des plus intéressantes du moyen âge, car elle réunit en masse les différentes allusions partiellement rattachées à chaque épisode isolé de l'histoire d'Adam et d'Ève. Du reste, ce n'est pas seulement dans cette légende que les détails de cette histoire ont été allégorisés et traduits en leçons morales. La vie première et innocente des hôtes heureux de l'Éden, leur nudité avant leur chute, le feuillage laiteux et scabre qui fut leur premier vêtement (4), leur bannissement mérité

(1) Nous donnons, dans un travail spécial et étendu, que nous nous disposons à mettre sous presse, de longues explications et des preuves, sur le symbolisme du dragon, et sur la *Zoologie hybride* et mystique, à laquelle il appartient, et dont nous avons la première signalé le rôle magnifique dans la science et dans l'art chrétien.

(2) I *ad Corinth.*, c. xv. — S. Anselm., *in Epist. I ad Corinth.*, xv. — Tertul-« lian., *De Resurrectione*, 48. — Et *passim* dans les glossateurs. »

(3) « Prædica verbum ; insta opportune, importune; argue, obsecra, increpa in « omni patientia et doctrina. » (II *Timoth.*, iv, 2.)

(4) « Cumque cognovissent se esse nudos, consuerunt folia ficus, et fecerunt sibi « perizomata » *Gen.*, iii, 7. Cette parole de la Genèse a été l'objet de nombreux commentaires. La nature scabre et le suc laiteux des feuilles de figuier mention-

et les autres détails du texte, ont fourni autant d'allusions uniformément proclamées par les manuscrits et par la statuaire du moyen âge, comme par les docteurs sacrés. Pour n'en citer ici qu'un seul, disons que la chute d'Adam et d'Ève ayant été le signal et l'origine de la concupiscence qui a tout infecté depuis lors, le péché et la damnation qu'il introduisit dans le monde furent le sens spirituel assigné à la mise en scène de la violation de l'arbre interdit. On voit cette allégorie de *la transgression* naïvement peinte par une grande miniature et développée par un texte dans l'un des plus beaux msc. de la Bibliothèque impériale. Les deux époux y sont montrés dans leur nudité primitive, debout à côté l'un de l'autre, séparés par l'arbre fatal. Autour du tronc de celui-ci s'enroule le serpent à double tête humaine, particularité qui exprime que la tentation paraît raisonnable, qu'elle fait valoir des motifs spécieux, qu'elle parle à l'intelligence et amène la volonté à composer avec elle. Aussi, chacune des deux têtes est-elle tournée vers l'un des époux pour leur distiller à l'oreille ce venin de la tentation. Au sommet de cette peinture se lisent les quatrième et sixième versets du troisième chapitre de la Genèse, et immédiatement au-dessous se trouve leur explication, *le sens spirituel* que nous signalions tout-à-l'heure, la personnification du péché de concupiscence aimé, voulu et consenti. C'est, dans un encadrement peint, un jeune homme et une jeune femme vêtus de tuniques traînantes, debout en face l'un de l'autre, s'embrassant des bras et des lèvres. Un diable noir, de grande taille, à barbe et à cornes de bouc, assis à l'aise derrière eux, les regarde, et tient les deux bouts d'une blanche et légère écharpe dans laquelle ils sont enlacés ses bras secs, à demi levés, vont tirer à lui sa capture.

Au bas, on lit :

« Ice que Eve et Adam sunt decu et ont trespassé les comendemens Dieu par atisement del deable, sénefie cels qui por la volanté de lor cors ont trespassé les comandemens deu et funt la vo-

nées dans ce passage, ont fourni aux interprètes sacrés diverses allusions mystiques. Plusieurs ont montré dans le feuillage du figuier un emblème de pénitence (S. Iren., Tertull.); d'autres un emblème de la concupiscence elle-même ; d'autres l'emblème des actes de ceux qui choisissent la voie mauvaise et les satisfactions des sens : et aussi les vaines excuses par lesquelles les dissidents cherchent à dissimuler ou à justifier leurs péchés. Cette dernière explication appartient à S. Isidore :

« Foliis fici se contegunt, qui seculum asperum amplectuntur, qui prurigine vo-
« luptatis.... afflantur : quique decepti hæreticâ pravitate, et gratia Dei nudati,
« tegumenta mendaciorum tamquam fici folia colligunt, facientes sibi succinctoria
« pravitatis, cum de Domino vel Ecclesia mentiuntur. »

lenté (sic) au deable, et deable les enlace de ses lacs et par col et par boce (bouche) et par rasns (reins) et par jambes et par piés, si les trabuche.... et jete en anfer. »

Ce passage de la Genèse est moins complet en allusions que la légende de l'éléphant dans laquelle les Bestiaires le montrent encadré avec ses antécédents et ses suites. Quant à cette légende elle-même, il faut convenir qu'elle était faite pour servir merveilleusement le pieux génie du moyen âge; elle ne pouvait manquer de lui plaire, tenant, par son application, à ce champ fécond de la Bible, qu'il exploitait avec ardeur; et certes, on la peut classer parmi les fleurs les plus curieuses que produisit alors pour lui le pré brillant des Écritures.

Mme Félicie d'AYZAC,

Dignitaire honoraire
De la maison des élèves de la Légion d'honneur (St.-Denis).

ÉGLISE SAINT-MARTIN

DE PONT-A-MOUSSON.

La petite ville de Pont-à-Mousson, agréablement assise au milieu d'une magnifique vallée, sur les deux rives de la Moselle, ne remonte pas à une haute antiquité. Il n'en est pas fait mention dans l'histoire avant le XIIe siècle. A cette époque, quelques habitations furent bâties des deux côtés du pont qui traversait la Moselle et qui conduisait au château de Mousson, dont on voit encore les ruines sur le sommet d'une colline assez élevée, au pied de laquelle est bâtie la ville de Pont-à-Mousson. Les habitants des villages environnants, charmés de la beauté du site, et entraînés par les immunités accordées par les ducs de Lorraine, vinrent se fixer dans la nouvelle ville qui bientôt acquit une certaine importance. A cette époque (1189), Bertrand, évêque de Metz, duquel diocèse dépendait la partie droite de Pont-à-Mousson, touché des ravages que faisait en Lorraine la terrible maladie appelée feu-Saint-Antoine, établit à Pont-à-Mousson une commanderie de l'ordre religieux et militaire de Saint-Antoine (1), dont le but était de porter remède à cette affreuse maladie (2). L'établissement prit bientôt un accroissement considérable : de tous côtés on voyait accourir les malades qui venaient chercher la santé, que leur promettaient et la science des hospitaliers et la confiance aux reliques du saint patron de l'ordre, qui attiraient à Pont-à-Mousson un nombre considérable de pèlerins. Une église fut alors élevée, qui ne subsista que peu d'années; car, en 1354, les ressources du monastère s'étant augmentées et le nombre des pèlerins devenant tous les jours de plus en plus considérable, les généraux de l'ordre résolurent d'élever une église plus spacieuse, plus belle que l'ancienne.

(1) D'après le père Hélyot, l'ordre des antonistes aurait été institué seulement en 1382 par Albert de Bavière, mais je crois que le religieux historien s'est trompé, car il est prouvé qu'au XIIe siècle Pont-à-Mousson possédait un établissement d'antonistes.

(2) La terrible maladie du feu-Saint-Antoine, qui a fait, aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, tant de ravages consistait en une espèce de paralysie ou de desséchement de tout le corps, quelquefois elle ne s'attachait qu'à un membre ou à un organe, et occasionnait les plus cruelles souffrances à ceux qui en étaient atteints.

C'est à cette époque que fut fondée l'église actuelle dont nous nous occupons. La dépense fut assez considérable et faite aux dépens de l'ordre, aidé toutefois par le duc Robert de Lorraine. Les travaux se poursuivirent avec assez d'activité, et le tout fut terminé au XVe siècle (1474). On attribue à Jacquemin de Commercy le dessin du portail, qui a quelque ressemblance avec la cathédrale de Toul (1); cette opinion, quoique dépourvue de preuves écrites, paraît assez probable. L'ordre des antonistes ne jouit pas longtemps en paix du magnifique édifice qu'il venait de construire.

La célèbre Université de Pont-à-Mousson avait été établie en 1572 par une bulle du pape Grégoire XIII, et les jésuites furent mis en possession de l'église et du couvent des antonistes qu'ils agrandirent. Ceux-ci furent obligés de partir (2) pour céder la place aux membres de la compagnie de Jésus, non sans beaucoup de difficultés de part et d'autres (3). Les jésuites ne tardèrent pas à mettre le marteau dans l'église et à l'orner selon le goût de l'époque. C'est à eux que l'on doit les ornements du chœur et la construction des chapelles en style grec, que l'on voit aux deux côtés de la nef.

Lors de la suppression des jésuites, les chanoines religieux de l'ordre de Saint-Augustin vinrent reprendre leur place, mais sans rien changer au monument.

A l'époque de la révolution, l'église fut fermée. On se contenta de briser les statues qui ornaient le portail et de piller le trésor; enfin, à l'époque du concordat, l'église des antonistes devint ce qu'elle est encore aujourd'hui, la principale paroisse de Pont-à-Mousson, sous le vocable de Saint-Martin.

L'église Saint-Martin, de Pont-à-Mousson, est sans contredit l'une des églises les plus remarquables de la Lorraine. De quelque côté

(1) Voyez *Revue archéologique*, IVe année, pl. 86.

(2) Ils fondèrent un hôpital de l'autre côté du pont, sur la rive gauche de la Moselle.

(3) L'Université de Pont-à-Mousson, qui a rendu cette ville si célèbre, fut fondée par Charles III, duc de Lorraine, en 1572. Cette Université acquit bientôt une grande réputation, à cause des hommes distingués qui en remplissaient les chaires. De tous côtés on venait assister à leurs leçons. L'Allemagne, la Belgique, l'Angleterre et l'Irlande même, y envoyaient des élèves, qui y étaient très-nombreux; ce fut en 1575 que les jésuites furent mis en possession de l'Université et y formèrent un grand nombre de savants dans tous les genres. Après la suppression des jésuites, en 1768, les chanoines réguliers les remplacèrent et y établirent une école militaire, d'où sont sortis bien des sujets remarquables, qui ont fait leurs preuves sous la révolution et sous l'empire. L'Université fut supprimée quelque temps avant la révolution et transférée à Nancy.

que l'on arrive à Pont-à-Mousson, on découvre ses deux tours dentelées qui s'élèvent avec grâce sur les bords de la Moselle; et, sans avoir les dimensions des grandes basiliques, elle est cependant bien proportionnée.

Le portail (voy. la planche ci-jointe, n° 220), se compose de deux tours qui font saillie, entre lesquelles s'élève la partie occidentale qui termine la nef; rien de plus gracieux que ces deux tours qui se détachent du monument, leur base carrée est entièrement unie jusqu'au moment où, se détachant de l'édifice, l'une devient octogone, tandis que l'autre est seulement formée de six pans, leur hauteur est la même, ainsi que leur ornementation à quelques légères différences près.

A l'extrémité supérieure de la partie carrée existe une magnifique corniche ornée d'une guirlande de feuilles de vigne supportée par une série de petits arcs trilobés, qui se continuent de chaque côté des tours, et à la base du triangle qui forme le fronton de la partie du milieu du portail.

Au-dessus de cette corniche s'élèvent de légers contre-forts placés aux angles, qui se lient à quatre des côtés de la tour par des arcs trilobés d'un travail délicat. Les façades des tours sont percées de longues fenêtres, geminées, réunies par une grande arcade que surmonte une accolade ornée de crochets, sur les arêtes qui se réunissent au-dessous de la dernière corniche dans un bouquet de feuilles végétales; une dernière corniche est surmontée d'une balustrade à jour divisée, en autant de parties que chacune des tours contient de faces, par des pinacles quadrangulaires dont les arêtes sont ornées de crochets.

Cette disposition rappelle les magnifiques couronnes que nous avons admirées à la cathédrale de Toul, et dont la délicatesse produit un si brillant effet.

Nous avons dit que les tours étaient de la même hauteur et de même ornementation; nous ferons remarquer cependant que la tour du midi est plus chargée d'ornements, les angles de la base sont décorés de grandes arcatures ogivales, au milieu desquelles on distingue des piédestaux, qui autrefois supportaient des figures de saints, détruits sans doute pendant la période révolutionnaire.

On voit aussi que cette base carrée s'élève à une plus grande hauteur que dans la tour correspondante, l'espace compris entre la corniche et la base des fenêtres a été décoré d'une application d'arcs trilobés, renversés, et dont les angles sont décorés d'une magnifique fleur. Dans la partie centrale du portail, située entre les deux

tours, s'ouvre à la base une grande ogive peu profonde, servant de porche, elle est décorée de niches occupées autrefois par des figures de saints (1). Le tout couronné d'une accolade ornée de crochets, dont le sommet va se perdre au milieu de la rose du premier étage.

L'intérieur de l'ogive est divisé en deux parties par un meneau orné aussi d'une niche, qu'occupait autrefois la statue du patron de l'église. Le tympan, au lieu d'être orné d'un sujet, est rempli ici par trois niches dégarnies de leurs saints; enfin l'angle des tours est rempli par une série d'arcatures disposées les unes au-dessus des autres, dont le sommet est terminé par un pinacle orné de crochets. Toute cette partie inférieure se termine par une corniche très-bien fouillée, que surmonte une magnifique balustrade sculptée à jour. Au milieu du premier étage s'ouvre une grande fenêtre en ogive, remplie à moitié par une rose magnifique dont les rayons forment de petites ogives qui se réunissent au centre autour d'une rosace percée d'un trèfle. Le reste de la fenêtre, au-dessous de la rosace, est orné de huit baies réunies deux à deux par une ogive remplie d'ornements de l'époque.

Enfin la partie supérieure est terminée par un grand triangle percé d'une fenêtre et orné sur les arêtes de feuilles de choux. Au sommet du triangle existait autrefois une statue; la partie supérieure de ce triangle est remplie par une mitre posée sur un écusson, au-dessous duquel on lit l'inscription suivante, sans toutefois garantir l'exactitude du millésime, qui est en partie caché sous un amas de poussière : « *Advis frere Thierry sorlier me fesoit quand moult pieux frère Benoist de Monferrand me visitait en MCCCCLXVI.*

A l'extérieur, les voûtes des grandes nefs sont soutenues par des contre-forts peu élancés, dépourvus d'ornements. Du reste, l'église est entourée de tous côtés de maisons, ce qui occasionne toutes sortes d'inconvénients. Le portail seul est dégagé du côté du midi; dans la deuxième travée s'ouvre une porte cintrée, entourée de colonnes corinthiennes et couvertes d'ornements de la renaissance. Cette porte est postérieure d'un siècle et demi au reste de l'édifice.

Entrons dans la petite basilique de Saint-Martin, tout y est en proportion, l'œil admire avec plaisir tout cet ensemble, et l'archéologue voit avec grand contentement que cette église est encore en bon état de conservation.

(1) Les statues que l'on voit actuellement dans le tympan sont postérieures à l'édifice et ont été placées depuis la révolution de 1789.

Elle se développe sur une longueur de 48m,42. La largeur dans œuvre est de près de 18 mètres (17m,92).

Le plan est très-simple : il se compose de trois nefs, qui toutes les trois se terminent à l'orient par de petites absides pentagonales, et à l'occident par les deux tours qui font saillie, la nef est terminée par le portail au milieu duquel s'ouvre une double porte.

Cette régularité a été un peu altérée par deux chapelles carrées, bâties en hors-d'œuvre, situées toutes deux dans la huitième travée, l'une au nord, l'autre au midi; quatorze piliers isolés divisent l'église en huit travées. Le transsept n'est ici remarqué que par l'élévation des voûtes de la cinquième travée et la suppression de la galerie. Donnons d'abord les caractères généraux de l'Église; nous entrerons ensuite dans les détails.

Le style de l'église est, comme nous l'avons dit, celui qui était employé au XVe siècle; aussi les voûtes divisées par des moulures prismatiques retombent immédiatement sur les piliers sans interruption; ici nous ne rencontrons point de chapiteaux; les piliers composés de quatre colonnettes engagées, s'appuient sur des piédestaux assez bas et actuellement très-frustres. Les arcs de communication de la grande nef à la petite sont de même ornés de moulures prismatiques; les voûtes des petites nefs sont en tout semblables à la voûte de la grande nef (voyez la planche ci-jointe n° 221). Au-dessus de ces arcades, nous voyons ici un triphorium très-simple : il se compose d'une série d'arcatures ogivales très-simples, qui se prolongent jusqu'à la naissance de l'abside. Ces arcatures sont évidées et donnent jour dans une petite galerie destinée, dit-on, autrefois aux malades et ensuite aux élèves de l'université qui y assistaient plus commodément aux offices.

Au-dessus du triphorium se trouve le clerestory, percé de longues et étroites fenêtres.

Les fenêtres qui éclairent la grande nef sont divisées en deux parties par un meneau, et terminées par deux petits arcs trilobés, le tout surmonté d'une petite rose trèflée. Le transsept n'est éclairé que du côté du nord par une large et longue fenêtre divisée en trois compartiments, et surmontée de trois ovales, dans lesquels sont inscrites des roses, système d'ornementation que nous rencontrons aussi dans trois fenêtres des bas-côtés.

Les fenêtres de l'abside sont divisées en deux parties et viennent s'appuyer sur le revêtement du chœur à la hauteur des bas-côtés.

Pour les fenêtres qui éclairent les bas-côtés et leurs absides, à l'exception des trois dont nous venons de parler, toutes sont à une

seule ogive sans compartiment; du côté du midi, elles sont rares, le sommet de l'ogive étant seul ouvert, à cause des habitations particulières qui règnent le long de ce côté. Arrêtons-nous dans la première travée, et admirons la tribune des orgues: elle est supportée par trois arcades surbaissées, décorées d'arcs en plein cintre, imitant le feston, et de moulures prismatiques qui se croisent entre elles, et semblent former un réseau. Ces arcades reposent sur des piliers composés d'une multitude de colonnettes.

Au-dessus de ces arcades se trouve une magnifique balustrade toute sculptée à jour, d'un magnifique travail.

Dans la quatrième travée de la nef latérale, du côté du nord se trouve un Christ au tombeau, qui ne manque pas de mérite, quoique l'on remarque beaucoup de roideur dans les figures. Ce monument ou sépulcre dont on ne connaît pas l'auteur est loin d'approcher de la beauté de celui de Saint-Mihiel, avec lequel il a quelque ressemblance; nous le croyons antérieur à ce chef-d'œuvre de Richier. Il paraît être d'un artiste allemand. L'arc surbaissé qui donne entrée dans ce sépulcre, est décoré d'un feston de pierre très-élégamment fouillé, et dont le motif est digne d'admiration.

Entre les deux piliers qui soutiennent la voûte des transsepts, on remarque une balustrade semblable à celle de la tribune des orgues, soutenue par un arc surbaissé (1).

Nous arrivons devant la chapelle des Saintes-Reliques, bâtie en hors-d'œuvre en style de la renaissance: cette chapelle est carrée, voûtée en dôme, au milieu duquel s'élève une petite lanterne à jour. Cette chapelle est curieuse par le grand nombre de reliques qu'elle possède; elle est dédiée au bienheureux Pierre Fourier, dont le tableau orne le retable de l'autel; de chaque côté on aperçoit les statues de saint Roch et de saint Sébastien, d'un assez bon travail.

Les absides des petites nefs ont été revêtues d'application de marbre; les arêtes des voûtes sont ornées de feuillages du style renaissance.

Nous arrivons à l'abside que les jésuites ont voulu décorer selon le goût de l'époque à laquelle ils possédaient ce monument. Ils ont imaginé de cacher les ogives qui ornaient cette partie de l'édifice par une application d'ornements en marbre, qui s'élèvent jusqu'à la naissance des grandes fenêtres. Des pilastres corinthiens répondent

(1) Ces trois balustrades viennent, dit-on, d'un magnifique jubé détruit par les jésuites.

aux colonnettes qui soutiennent la voûte; l'intervalle est rempli par des tableaux attribués à des artistes lorrains. Une corniche couronne cette application et supporte des statues de saints et des châsses renfermant des reliques. Peut-être plus tard verrons-nous disparaître toute cette ornementation, qui n'est point en rapport avec le reste de l'édifice, et les anciennes ogives incrustées dans la muraille reparaîtront au grand jour. Nous devons à la renaissance cette manie de couvrir le chœur de boiseries ou d'ornements de plâtre, de pierre ou de marbre. Cette application sied bien aux églises modernes, mais pourquoi cacher aux yeux des curieux les ogives dont autrefois on ornait les murs du chœur, car dans les églises ogivales, les panneaux de bois étaient employés très-rarement; ils servaient alors de motifs à une magnifique sculpture, comme nous en voyons à Amiens, à Alby, et dans d'autres églises. Enfin, dans le collatéral septentrional, on voit encore la porte qui communiquait avec le cloître.

Cette porte, aujourd'hui murée, est en ogive, surmontée d'un magnifique triangle dont les arêtes sont couvertes d'une guirlande de feuillage et de crochets. Dans l'intérieur est simulée une rosace au milieu de laquelle sont trois trèfles contigus. Enfin, aux deux côtés se lèvent deux pinacles terminés par un bouquet, et couverts sur les arêtes de crochets en feuilles de choux. Dans l'enfoncement de cette porte se trouvent deux statues couchées sur une grande pierre, que supportent quatre petites colonnes. Ces deux statues ont été longtemps placées à l'intérieur du sépulcre; depuis quelques années seulement, elles sont placées dans l'église. Elles ont dû autrefois appartenir à un tombeau : de qui était ce tombeau? et quels personnages représentent ces statues? Questions qui n'ont pas encore été résolues.

La première statue représente un guerrier couvert de sa cotte de mailles, les mains jointes, la tête soutenue par une espèce de coussin, et les pieds appuyés sur un chien; le guerrier est armé de sa lance et de son bouclier.

La seconde statue est celle d'une femme, dont les mains ont été brisées : elles avaient la même position que celles de l'autre statue.

L'église Saint-Martin devait autrefois renfermer un grand nombre de tombeaux. Il est probable que plusieurs protecteurs de l'ordre des antonistes, ainsi que les principaux prieurs de l'ordre, avaient désiré y recevoir leur sépulture, ainsi que les personnes notables de la ville. On voit encore quelques inscriptions: l'une paraît être

du XIVe siècle, mais elle est si effacée qu'il est presque impossible d'en suivre le sens.

Devant la chapelle des Saintes-Reliques, on lit sur une grande pierre une inscription qui est plus récente et qui est ainsi conçue :

Hic translata jacent cineres et ossa parentum canonica de stirpe quibus lex atque amor unus quondam ; nunc unus tumulus sit laurus et una ; solemnis translatio facta est die 12 *maii anno Domini* 1780.

Près de la chapelle des Saintes-Reliques, sur la muraille, on lit l'inscription suivante ;

En devant gist discrette personne, messire Claude Bonn du Pont sur Madow, jadis tabellion jure du tabellion de Nancy, qui a fonde son annuelle a tout jamais en l'église de ceant le jeudi des quatre temps de l'an, valant pour chacun an douze francs, comme il est plus amplement declare ou Marthologe di celle église, qui mourut le 22e *jour de juillet mil VXXIV.*

Prieis Dieu pour lui.

On remarque aussi dans l'ameublement de l'église une chaire à prêcher, et trois confessionnaux qui ne manquent pas de mérite.

En terminant cette courte notice, nous exprimerons l'ardent désir que nous avons et que d'autres partagent avec nous, de voir disparaître les misérables échoppes qui encombrent l'église du côté méridional, le long de la route de Metz, et aussi de voir arracher toutes les plantes parasites qui ont poussé dans les intervalles des pierres qui forment le portail. La balustrade, qui se trouve placée devant la rose est remplie de ces plantes, dont les racines s'étendent de plus en plus, disjoignent les pierres, et, la pluie aidant, les feront bientôt tomber. Il serait fâcheux de voir se dégrader encore plus qu'il n'est un portail qui fait l'ornement de la ville de Pont-à-Mousson, qui doit être, à juste titre, considéré comme un des beaux monuments de la Lorraine.

L'abbé BALTHASAR.

NOTICE

SUR L'ANCIEN HOPITAL DE SAINTE-CATHERINE,

PRIMITIVEMENT DE SAINTE-OPPORTUNE,

RUE SAINT-DENIS, N° 72, A PARIS.

Beatus qui intelligit super egenum et pauperem.
(*Psal.* XL, v. 1.)

Le vieux Paris moyen âge disparaît chaque jour. Encore une année de cette activité destructive, et il n'en restera plus que le souvenir. Sa population qui, depuis plus de huit siècles, naissait, souffrait et mourait dans ses rues tortueuses et sombres, sans sortir, dans certains quartiers, d'une atmosphère fétide, a senti enfin, depuis quelque temps, pénétrer l'air et la vie dans son sein. Ces dédales étroits, avec leurs habitations irrégulières et malsaines, dont cependant les plus anciennes remontent à peine au XVe siècle, sont remplacées désormais par de larges et droites voies, bordées de hautes maisons, où tout, dans les détails et l'aspect, annonce qu'aujourd'hui l'art de bâtir participe de la marche ascendante des arts. Mais, si ces améliorations rapides sont d'une incontestable utilité, elles présentent aussi quelques inconvénients : car le plus grand nombre des habitants, délogés, par les circonstances, de ces quartiers qui furent peut-être leur berceau, n'y trouveront plus ce qui convient à leurs habitudes, où des logements proportionnés à leurs revenus modestes.

Il est aussi un de ces inconvénients qu'il peut être permis de regretter au point de vue de la science : c'est la difficulté de pouvoir grouper maintenant les faits historiques qui se sont passés dans les rues qu'on vient de supprimer, ou qui ont rapport aux monuments ou habitations privées qu'on y voyait et qui leur ont servi de théâtre. Assurément ce n'est point assez pour les administrations des villes d'avoir une haute intelligence des besoins nouveaux, il faut aussi qu'elles gardent le culte des anciens souve-

nirs; c'est ainsi qu'elles justifieront les hommes de foi, qui revendiquent pour elles toute la part utile de leurs vieilles franchises. Le respect des monuments n'est pas seulement une loi de bon goût, il est aussi un sentiment de patriotisme. Et cela est si vrai, qu'il n'est personne qui n'approuve avec satisfaction la prochaine restauration artistique de la tour de Saint-Jacques la Boucherie, œuvre magistrale du premier quart du XVIe siècle (1). C'est sous l'empire de ces pensées que nous venons publier dans cette *Revue* quelques lignes nécrologiques et archéologiques sur l'un de ces asiles consacrés jadis au malheur et à la pauvreté, par la charité évangélique de nos aïeux, et dont les pierres vénérables sont en ce moment arrachées du sol qui les porta pendant au moins sept siècles.

Les hommes ont toujours été sujets aux maladies et à la misère, mais la charité chrétienne est venue constamment à leur secours, soit en répandant sur les pauvres et les malades d'abondantes aumônes, soit en leur ouvrant des lieux d'asiles, pour y recevoir les soins que nécessitait leur état. Dès les premiers siècles de l'Église, les évêques étaient chargés de pourvoir aux besoins des pauvres, des malades, des veuves, des orphelins et des étrangers. Mais lorsque l'Église posséda des revenus, elle en affecta la quatrième partie à construire des hôpitaux. Puis ensuite, la charité des fidèles fournit les moyens d'en élever de nouveaux. Ainsi, au XVIIe siècle, on comptait à Paris quatorze hôpitaux fondés sous les auspices de la religion.

En 1793, la démagogie dépouilla sans pitié les hôpitaux de leurs biens. Il est vrai que cette spoliation honteuse fut en partie réparée par des lois postérieures : mais un grand nombre de ces établissements charitables avaient été supprimés et leurs édifices détruits ou aliénés. La rue Saint-Denis, qui a toujours été le centre du commerce à Paris, comptait dans son parcours trois de ces asiles, construits par la charité de ses habitants ; savoir : l'*hôpital de la Trinité* à l'angle septentrional de la rue Grénéta; l'hôpital des Pèlerins, dit *Saint-Jacques de l'Hôpital*, au coin de la rue Mauconseil; et l'*hôpital Sainte-Catherine*, à l'angle méridional de la rue des Lombards.

C'est cette antique fondation hospitalière de Sainte Catherine, dont les derniers vestiges disparaissent en ce moment, pour élargir la rue Saint-Denis, qui va être l'objet de cette courte notice. Elle était la seule communauté qui existait sur le territoire paroissial de

(1) Voy. l'extrait de notre Mémoire sur la Tour de Saint-Jacques la Boucherie, *Moniteur* du 2 juillet 1853. Cette tour commencée en 1508 a été achevée en 1522.

Saint-Jacques la Boucherie. L'époque de la fondation de cet hôpital est incertaine. Les historiens varient sur cette question ecclésiologique, de l'an 814 à l'an 1184, ce qui fait une différence énorme de trois cent soixante-dix ans; parce que les titres primitifs d'érection ont été perdus, et que Louis XIV dut y suppléer en 1688 par des lettres patentes basées sur des traditions transmises par les religieuses, qui exposèrent que leur maison était établie dès le XIe siècle. Son premier nom connu dans les actes publics est celui d'*hôpital des pauvres de Sainte-Opportune*. Le nombre et la célébrité des miracles de cette illustre abbesse de Montreuil, près d'Almenèche au diocèse de Séez en Normandie, au VIIIe siècle, attirèrent une foule de pèlerins à l'église collégiale et paroissiale qui, depuis Louis le Bègue, vers la fin du IXe siècle, lui était dédiée à Paris, et qui s'élevait auprès de la rue Saint-Denis, sur la place qui porte encore son nom (1). Vis-à-vis l'abside de cette église on construisit un hospice pour y loger les plus pauvres de ces pèlerins. Voilà l'origine de cet hôpital, qui est appelé dans le testament de Christophe Melecion, chambellan du roi Philippe Auguste, de l'an 1205, ainsi que dans celui de Jean de Fontenai, bourgeois de Paris, et paroissien de Saint-Jacques la Boucherie de l'an 1227, *l'Ostellerie Sainte-Opportune* (2).

D. Dubreul (*Théât. des Antiq. de Paris*, liv. III, page 954, édit. de 1612) a donné le plus ancien titre qui en fasse mention; c'est un diplôme de Maurice de Sully, soixante-treizième évêque de Paris, de l'an 1188. Dans cet acte Thibaud, qui s'y qualifie chevalier de Saint-Germain l'Auxerrois (*miles Sancto-Germano Altisiodorensi*) fait don à l'hôpital des pauvres de Sainte-Opportune, d'une maison qu'il possédait rue de la Pourpointerie (aujourd'hui rue des Lombards), et qui forma depuis l'entrée de l'établissement sur cette rue. Thibaud avait sur cette maison quatre deniers de cens (3). Il

(1) En 1364, le bras droit de cette vierge fut apporté à Paris, et déposé dans cette collégiale, dont la tour était remarquable par sa hauteur et son ornementation, composée de fleurs de lis, de cornes d'abondance, de festons et de trophées qui rappelaient qu'elle avait été construite par la munificence royale. Supprimée en 1790, vendue le 24 novembre 1792, elle fut démolie peu de temps après : avec elle disparurent les reliques de sainte Opportune, dont nous ignorons maintenant l'existence.

(2) Dubois, *Hist. eccl.* Paris. tome II, p. 295. — Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, tome I, pages 319 et 322.

(3) Les deniers étaient fabriqués d'or, d'argent ou de cuivre. Leur valeur a souvent varié; c'était, en dernier lieu, la plus petite monnaie qui eût cours. Il s'agit sans doute ici de deniers d'or ou d'argent. L'obole était une petite monnaie de

remit l'obole aux religieux hospitaliers, et l'évêque confirma tout ce que le charitable chevalier avait fait en faveur des pauvres.

Cet hôpital abandonna dans la suite le nom de Sainte-Opportune pour celui de Sainte-Catherine. Il résulte de deux bulles apostoliques et par d'autres titres et diplômes, que dès le XIIIe siècle il était comme l'Hôtel-Dieu de Paris, desservi par des frères et qu'il portait déjà le nom de Sainte-Catherine, la chapelle ayant été dédiée sous ce vocable. Ainsi le pape Honoré II, par sa bulle du 1er janvier 1222, mit cet hôpital de Sainte-Catherine sous la protection du siége apostolique; et Grégoire IX, son successeur immédiat, informé de la pauvreté de cette maison, invita, par une bulle du 23 mai 1231, tous les fidèles de la province ecclésiastique de Sens, dont l'évêché de Paris dépendait alors, de répandre leurs charités sur les ministres et frères de l'hôpital Sainte-Catherine de Paris (1). On trouve cependant quelques actes postérieurs qui lui donnent son ancien titre; mais ceci n'a point continué, car on le trouve désigné *domus Dei Sanctæ Katerine Parisiensis*, dans trois chartes de l'Église de Paris, des 6 juin et 22 octobre 1268, et 24 octobre 1373 (2). Or ceci laisse présumer que le vocable de Sainte-Catherine ne fut définitivement adopté que lorsque l'hôpital eut été exclusivement consacré aux femmes et filles domestiques, de passage, et desservi conjointement par des religieuses et des frères, parce qu'on aura voulu leur donner pour protectrice cette sainte martyre universellement reconnue pour la patronne des personnes du sexe en général.

Une sentence de l'officialité de Paris, de l'an 1328, sous l'épiscopat de Hugues de Besançon, nous apprend qu'il y avait alors, dans cet hôpital, un maître ou proviseur, des frères et des sœurs. Tous les actes qui le concernent en font mention, notamment un acte de 1372 (3). Cette union subsista jusqu'au XVIe siècle; mais alors, par des motifs de direction intérieure et de discipline, l'administration en fut conférée aux seules religieuses, sous l'inspection et l'autorité d'un supérieur ecclésiastique. Les historiens de Paris et leurs copistes placent l'époque de ce changement à l'an-

cuivre valant la moitié d'un denier tournois; on l'employait dans les comptes, papiers terriers, etc.

(1) D. Michel Félibien : *Hist. de Paris*, tome Ier, page 207. — *Preuves*, tome III, page 67.

(2) *Cartulaire de l'église N. D. de Paris*, publié par MM. Guérard, Géraud, Marion et Deloye; tome III, pages 107 et 439; IV, page 73.

(3) D. Félibien, *loc. cit.*, page 207.

née 1521, sous l'épiscopat de François de Poncher (1). D. Félibien dit que ce prélat nomma Pierre de La Folie pour être le supérieur spirituel de cet hôpital, et pour en administrer le temporel avec les religieuses (2). Le père Dubois (3), C. Le Maire (4), le père Helyot et divers autres placent cette nouvelle direction en 1557, sous l'épiscopat d'Eustache du Bellai.

Ces religieuses, qui suivaient la règle de Saint-Augustin, se maintinrent dans cette organisation jusqu'à la suppression de leur hôpital en 1791. Quoique tous les actes de la plus miséricordieuse charité entrassent dans leurs pieuses attributions, elles prenaient particulièrement le soin de nourrir et loger gratuitement, *pendant trois jours*, les pauvres femmes ou filles qui venaient à Paris pour s'y mettre en condition; de payer le gîte de celles qui, pour motif de grossesse ou de maladies contagieuses, ou *faute de place* ne pouvaient être logées dans l'hôpital, car le nombre montait quelquefois jusqu'à quatre-vingt-dix. Elles recevaient aussi celles qui venaient de province pour des procès ou des affaires particulières, et qui n'avaient pas le moyen de se procurer un asile coûteux; enfin, elles se chargeaient d'ensevelir et de faire enterrer au cimetière des Saints-Innocents, les personnes noyées ou mortes dans les rues de Paris et dans les prisons. Elles n'étaient néanmoins que neuf, suivant les statuts d'Eustache du Bellai, de l'an 1557; mais la sage administration de leurs revenus les ayant mises à portée d'augmenter les bâtiments de l'hôpital, dans le périmètre duquel elles obtinrent la permission de comprendre une voie publique, qui figurait, en 1268, dans le nécrologe de l'Église de Paris, sous le nom de ruelle de *Garnier Maufet* (5), et qu'on nommait au XVIIe siècle, rue Sainte-Catherine, leur communauté fut plus que triplée. Elle se trouvait composée dans les derniers temps de son existence de trente religieuses ou novices. Cet hôpital était si bien administré, que le syndic du clergé de Paris démontra en 1713 que, malgré les charités et les œuvres de miséricorde des religieuses, elles jouissaient de trente-huit mille quatre-vingt-deux livres dix sols de revenu annuel.

L'hôpital Sainte-Catherine ayant été supprimé en exécution du

(1) Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris*, tome I, page 323.
(2) *Loc. cit.*, page 207.
(3) *Hist. eccl.* Paris, page 147.
(4) *Paris anc. et mod.*, tome III, page 183.
(5) Nécrologe de N. D. de Paris, au 6 juin et au 19 novembre. — *Cartul. de Paris*, tome IV, page 73. Paris, 1850.

décret de l'Assemblée nationale, du 13 février 1790, abolissant les vœux monastiques, ses bâtiments furent affectés, jusqu'en 1808, à l'institution des jeunes aveugles, sous la direction de Valentin Haüy, leur premier instituteur. Sa chapelle fut un instant convertie en théâtre. Son enclos peut être considéré comme le berceau de la secte des théophilanthropes, qui professait le pur déisme. Comme fondateur de cette aberration mystique, on cite cinq habitants de Paris : Marceau, Chemin, Janes, V. Haüy et Monier. L'un d'eux, Chemin, ayant rédigé un manuel, ils se réunirent pour la première fois, le 26 nivôse an v (15 janvier 1797), à l'institution des aveugles des deux sexes, rue Saint-Denis, dans l'ancien hôpital Sainte-Catherine, dont les bâtiments n'ont été aliénés qu'en 1808, et le produit affecté à l'achat de l'ancien séminaire Saint-Firmin, rue Saint-Victor. Ces bâtiments ont été complétement dénaturés à merci par les nouveaux possesseurs.

Nous avions pensé, avant de nous livrer à l'étude de ces ruines, à rechercher quelques gravures ou plans spéciaux, qui auraient conservé le souvenir de l'ensemble général ou des parties les plus remarquables des constructions; mais nos recherches sont demeurées inutiles; d'ailleurs, il était déjà trop tard pour en retrouver les détails sur le terrain même, parce que tout avait été défiguré pour pratiquer des boutiques, des ateliers et des magasins. Cependant, après avoir consulté le plan de J. Gomboust (1652), représentant Paris vers 1649; celui de Louis Bretez, dessiné et gravé sous les ordres de Turgot, prévôt des marchands (1734-39), et celui de Jaillot (1782) (1), nous avons reconnu que l'ensemble des constructions occupait, comme il occupe encore en partie, un vaste terrain de forme équilatérale, bordé de bâtiments très-simples de structure, conservant encore un aspect monastique dans les baies de fenêtres, et encadrant une grande cour, sans autre solution de continuité que l'entrée unique de l'hôpital, ouvrant sur la rue des Lombards.

Ces bâtiments avaient été reconstruits sous le règne de Louis XIV, sur un plan régulier et avec méthode, de manière à offrir des garanties d'ordre et d'hygiène pour les hôtes, et de commodité pour la vie commune des religieuses. De longs corridors bien aérés, à chaque étage, servaient de promenoirs et d'accession aux dortoirs et cellules. On y parvenait par de larges escaliers ornés de rampes en fer forgé et contourné en dessins aussi variés que délicats. Sur le côté nord on voyait encore, il y a peu de jours, une face du cloître,

(1) Quartier Saint-Jacques la Boucherie.

composée de hautes arcades en plein cintre, dépourvues de toute ornementation.

Voici les inscriptions gravées sur deux petites plaques carrées, de cuivre jaune, qui viennent d'être trouvées sous les première et deuxième assises du grand escalier de la cour, rue des Lombards, n° 17 : Sur la plus grande est écrit :

« Du règne de Louis XV. L'an 1763.

« La reconstruction du mur du fond du grand escalier, des deux murs qui forment cette encoignure et de celuy en retour, séparant l'église depuis la grille du chœur jusqu'à celuy qui sépare la maison de la rue Saint-Denis, a été faite ; et cette première pierre posée en présence de messire Antoine-François Rossignol, chanoine du Saint-Sépulchre, administrateur de cette maison ;

« Mme Marie-Madelaine Chauvin, supérieure ;
« Mme Marie-Françoise Boucher, } discrètes.
« Mme Marie-Louise Petit, }
« Mme Anne-Angélique Rioult, }
« Mme Marie-Anne Lefébure, dépositaire. »

Sur la petite plaque est écrit :

« Ce 11 mars 1763, cette seconde pierre a été posée ; et, au lieu du nom de Mme Marie-Anne Lefébure, dépositaire, qui est dans l'inscription sous la première assise, c'est Mme Anne-Marguerite Lefébure. »

La chapelle, qu'on vient de démolir, était située, ainsi qu'on peut le voir sur les plans précités, à l'angle des rues Saint-Denis et des Lombards ; elle avait été rebâtie et reparée en 1479, sous le règne de Louis XI et l'épiscopat de Louis de Beaumont, dit *La Forêt*, 102e évêque de Paris. La dédicace s'en fit sous le double vocable de Sainte-Catherine et de Sainte-Marguerite. Comme dans les plans généraux des monastères, cette chapelle ne dominait point l'ensemble des bâtiments, et sa toiture n'était point amortie par un clocher. La porte d'entrée de cette chapelle, orientée naturellement du levant au couchant, était partagée en deux par un trumeau. Le pignon aigu de la façade, orné de moulures à chaperon sur ses rampants, qu'on voyait encore il y a dix ans, avant qu'il ne prît fantaisie au marchand de soie, casé dans cette chapelle, de le couvrir d'ignobles planches, était percé d'une fenêtre géminée à baies cintrées, dans son tympan, construit en pierres, grand appareil.

Le plan de cette chapelle figurait un parallélogramme, dont l'abside carrée était percée d'une haute et large croisée plein cintre,

avec lacis et meneaux de pierre, qui existait encore naguère au fond de la cour, et dont on retrouve le type dans les collatéraux de Saint-Eustache. Au-dessous de l'aire régnait une chapelle souterraine, remontant au XIVe siècle, solidement voûtée en ogives et arcs doubleaux, dont les arceaux robustes et chamfreinés se pénétraient dans les murs latéraux, puis reposaient en convergeant au centre sur un pilier monocylindrique avec base et chapiteau rustique. Du reste cette crypte n'avait rien de commun avec le style général des bâtiments consacrés au service des pauvres ou à l'habitation monastique. La chapelle haute, totalement dégradée, défigurée et menuisée au dehors et au dedans, ayant été divisée en plusieurs étages, pour y pratiquer des appartements et des magasins, avait perdu ses fenêtres latérales et toute son ornementation architecturale ; de sorte qu'il n'en restait que l'ossature, qui, encore, avait été rendue méconnaissable par d'immenses mutilations.

La grande porte d'entrée de l'hôpital était décorée d'une statue de sainte Catherine, en marbre, sculptée et donnée par Thomas Regnauldin, artiste de l'Académie royale, ainsi qu'il résultait de cette inscription qu'on lisait au pied : *Thom. Renaudin Molinensis fecit et donavit*, 1704.

Les débris anciens, trouvés dans les démolitions, offrent peu d'intérêt pour la science archéologique. Ils se composent des fragments des pierres tombales de deux prêtres administrateurs de l'hôpital, dont les caractères gravés en capitales romaines sont d'une facture moderne ; du tronçon en pierre polychrome et dorée d'une statue de sainte Catherine la philosophe, reconnaissable à son livre et à un fragment de la roue de son martyre ; d'un petit bénitier rond, en pierre blanche, qui avait été scellé dans un mur intérieur, à l'entrée de la chapelle. Sur le devant sont gravés le monogramme : *Jesus homin. Salvator*, et au-dessous deux flèches en sautoir. D'un fragment de bas-relief, aussi en pierre blanche, représentant une figure de femme à demi couchée et délicatement drapée ; d'une tête grimaçante, en pierre, semblant avoir servi de support à une retombée de nervures de voûtes ; et enfin, d'un certain nombre de deniers et de liards, depuis Henri IV jusqu'à Louis XV.

Les portions des bâtiments de l'hôpital Sainte-Catherine, épargnés en ce moment par les nouveaux alignements des rues Saint-Denis et de Rivoli, se trouvant dans l'axe du futur boulevard de Strasbourg, disparaîtront aussi prochainement, et il ne restera plus que le souvenir de cet antique établissement de la charité chrétienne.

TROCHE.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

La riche collection d'antiquités égyptiennes que le docteur Abbot avait formée au Kaire pendant un séjour de vingt années et sur laquelle cette *Revue* a publié une notice accompagnée de dessins (IIe année, p. 732), est actuellement en la possession d'une société d'antiquaires de New-York, qui va profiter de cette heureuse acquisition pour fonder dans cette ville un musée d'histoire et d'ethnologie, qui manquait aux études favorites des savants Américains. Nous avons pu déjà apprécier les travaux estimables publiés aux États-Unis par MM. Gliddon, le docteur Nott, le docteur Hamilton et d'autres savants distingués qui ont su répandre dans leur pays le goût des études de l'antiquité et en faire sentir toute l'utilité pour les arts et les sciences. L'établissement de ce *Musée* contribuera puissamment à propager ce goût et à le populariser en Amérique.

— On vient de retrouver, à Angers, en exécutant des travaux à l'hôtel de la préfecture, des restes de l'ancienne abbaye de Saint-Aubin le Riche, et qui rappellent la splendeur des bâtiments de ce monastère. En perçant un mur, les ouvriers découvrirent un fût de colonne qui mit sur la trace d'une magnifique porte du XIIe siècle, formée de trois voussures entièrement sculptées et peintes. Le sujet symbolique, taillé dans la pierre par les moines imagiers, représente le triomphe de l'agneau. Sur la première voussure, deux hommes luttent corps à corps avec des animaux fantastiques, et deux lions dévorent un pourceau; le dessous de la porte est orné d'un semis de fleur de lis. Une inscription relative à cette sculpture, mais en partie effacée, est placée au pourtour de la voussure. A la seconde voussure est représenté un personnage tenant un livre. Des anges nimbés, portant la palme de la victoire et des thuriféraires ailés, célèbrent le triomphe de l'agneau, qui est au centre, la tête ornée du nimbe crucifère et tenant dans ses pattes le livre de la nouvelle loi qui doit régir le monde; au pourtour de la voussure existe une inscription mais encore plus fruste que la première. La troisième voussure est remplie de chevaliers casqués, la lance en main et le bouclier au bras, terrassant et foulant aux pieds des dé-

mons à la forme hideuse. Deux chevaliers, les pieds posés sur les diables, dont les grincements de dents expriment la rage et la souffrance, tiennent au-dessus de l'agneau la couronne royale. Cette porte menait à la salle du réfectoire, aujourd'hui salle de l'orangerie.

— Les fouilles que M. le comte Pérowski fait exécuter en différents endroits de l'empire de Russie, ont amené la découverte de plusieurs objets antiques très-remarquables, entre autres la base d'une statue de marbre, monument curieux du temps de Paerisade I, roi du Bosphore Cimmérien. Ce marbre a été trouvé près de la mer à une verste de la station Sennaïa, et porte une inscription grecque qui prouverait que cette statue a été dédiée à Aphrodite Ourania, du temps de Paerisade.

— On a trouvé il y a peu de mois, dans le département de l'Orne, sur la lisière de la forêt qui partage les communes de Champsecret et de la Coulonche, une soixantaine de pièces de monnaies romaines, en argent, à l'effigie de l'empereur Maximien. Au même endroit étaient les moules d'argile dans lesquels ces pièces ont été fondues. La figure de Maximien, son nom, le revers de la médaille, tout y est parfaitement marqué. Ces monnaies sont maintenant dispersées entre les mains de plusieurs personnes du pays.

— Le magnifique et colossal buste de Junon, que nous avons publié dans notre 9e année, planche 184 et page 88, a été envoyé à Paris. Ce remarquable morceau de sculpture en marbre blanc est donné au musée du Louvre, par M. Delaporte, ancien consul de France à Tunis, auquel le bey en avait fait présent.

— On a placé au musée du Capitole les curieuses peintures murales trouvées dans les fondations d'une maison qu'on démolissait sur le mont Esquilin, près de Sainte-Marie Majeure. Ces tableaux, au nombre de huit, représentent les divers épisodes du voyage d'Ulysse, tels que ce prince les raconte à Alcinoüs dans l'*Odyssée*. L'une de ces peintures, dont le sujet est l'arrivée d'Ulysse chez les Lestrigons, représente les environs de Terracine. Le vers 104e du VIIe livre et ce tableau seraient parfaitement d'accord avec la perspective que présente encore aujourd'hui ce port de mer. Cette remarque, si elle n'est pas contestée, établirait d'une manière exacte l'emplacement du port de la ville des Lestrigons.

BIBLIOGRAPHIE.

Nouvelle forme architecturale, composée par M. Boileau, architecte; exposé, notes et appréciations, avec quatre planches photographiées, 1 vol. in-4°. Paris, Gide et Baudry, 1853.

Tel est le titre d'un volume qui vient d'être publié tout récemment, et dans lequel l'auteur expose les motifs qui l'ont déterminé à créer le monument original dont il détaille les conditions de construction, de solidité, d'ornementation et d'appropriation.

Depuis longtemps on entend demander si toutes les combinaisons de constructions monumentales sont épuisées et si l'on doit sans cesse recopier ce qui est connu, et enfin s'il est impossible de rien inventer en fait d'architecture.

Puisque notre siècle se prétend sur la voie du progrès indéfini en sciences et en industrie, comment se ferait-il que le progrès ne fût pas possible en fait de style architectural comme pour tout le reste.

M. Boileau, préoccupé d'une question qui est comme à l'ordre du jour, s'est mis à l'œuvre et offre au public le résultat de ses recherches, de ses méditations et de ses études depuis plus de dix ans.

Son système est-il acceptable? Offre-t-il des garanties suffisantes de grandeur, de solidité et de beauté? Telle est la question.

Ce serait une injustice, ce nous semble, que de repousser l'inventeur et son œuvre par le seul motif que son invention est en dehors de la routine et des choses connues; ce serait faire preuve d'un esprit étroit et exclusif, si surtout on le condamnait, comme quelques personnes le font, sans énoncer aucune raison, sans démontrer en quoi pèche ce système. Se borner à parler de l'inventeur et de son œuvre avec dérision, c'est le fait d'un esprit envieux et de nulle valeur.

Si M. Boileau n'eût jamais rien produit que son nouveau système architectural, on pourrait peut-être se laisser aller à une certaine prévention à son égard; mais M. Boileau a depuis longtemps fait ses preuves : il a formé des artistes pour la sculpture du moyen âge; il a composé, dessiné et exécuté une belle chaire pour l'église de Compiègne, un magnifique jubé pour l'église d'Aire, et divers

autres travaux non moins remarquables. On lui doit surtout l'élégante église de Mattaincourt, exécutée en style du XIVe siècle, sur ses dessins, ainsi que tout l'ameublement, qui est dû à son habile crayon.

La *Revue archéologique*, qui a été et qui sera toujours un champ libre où se produisent toutes les idées neuves qui peuvent être utiles à la science et aux arts, a publié une notice, accompagnée de gravures, sur l'église de Mattaincourt (voy. VIIe année, p. 642).

M. Boileau a, ce nous semble, toutes les conditions qui constituent un artiste habile et de talent; il mérite donc d'être encouragé, et nous voudrions voir son projet mis à exécution, ne fût-ce qu'à titre d'essai, comme cela a lieu souvent pour d'autres projets.

M. Boileau ne prétend pas qu'on cesse d'élever des monuments dans tous les styles connus et en usage jusqu'à ce jour, il présente un projet, il réclame un jugement qui soit impartial.

Nous ne prétendons pas juger l'œuvre de M. Boileau, nous réclamons pour lui la justice que tout le monde a droit d'obtenir. Une commission composée d'hommes judicieux, éclairés et familiarisés avec l'art monumental a récemment, et dans cette occasion, rendu hommage au talent de M. Boileau, dans un rapport aussi honorable que bien motivé, et qu'on peut lire dans l'ouvrage que nous annonçons. Des adhésions fort recommandables viennent corroborer le rapport de la commission. Que reste-t-il à faire dans la circonstance présente? Une chose bien simple : voir d'abord le projet de M. Boileau, qui est exposé dans ses ateliers, rue de Sèvres, 11; lire le volume dans lequel il expose et développe tout le système de son monument, dans des termes aussi clairs que satisfaisants...; voir et lire sans prévention, et peser les raisons que donne l'auteur à l'appui de son nouveau système architectural, et enfin réclamer pour ce courageux artiste, de la sollicitude du gouvernement, qu'il veuille bien accorder à son œuvre un honorable et utile encouragement, et surtout des moyens d'exécution, ne serait-ce, nous le répétons, qu'à titre d'essai.

L. J. GUENEBAULT.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

L'architecture du Ve *au* XVIe *siècle, etc.*, par J. Gailhabaud. Livraisons 80, 81, 82. Paris, Gide et Baudry.

Ces livraisons contiennent : les statues aux trumeaux des portes du transsept septentrional de la cathédrale de Reims; les plans

des divers étages de l'une des tours; l'élévation géométrale de l'ensemble de l'édifice. Cette planche, remarquable par la perfection du dessin et de la gravure, présente l'élévation de tout l'ensemble de l'édifice. Elle est imprimée sur papier de Chine avec un soin extrême, ce qui en fait une gravure capitale et très-digne d'être encadrée; aussi les éditeurs ont-ils fait exception pour celle-ci seulement, en offrant à leurs souscripteurs un certain nombre d'épreuves au prix de 7 francs chaque. Passé le 31 décembre prochain, le prix sera porté à 15 francs.

Ces trois livraisons renferment une notice sur le carrelage de la salle du Trésor de l'ancienne cathédrale de Saint-Omer.

Élite des monuments Céramographiques, matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité, expliqués et commentés par MM. Ch. Lenormant et Dewitte, livraisons 109, 110, 111. Paris, Leleux, 1853.

Uber Griechenlands Volkstamme und Stammgottheiten. Mémoire sur les races et les divinités grecques.

Tel est le titre d'une nouvelle dissertation de M. Édouard Gerhard, lue à l'Académie des sciences de Berlin, le 16 juin dernier. Dans cet ouvrage, divisé en trois parties, portant chacune ce titre : *Ethnographie*, *Géographie*, *Mythologie*, l'auteur s'est proposé : 1° d'établir l'origine des divinités grecques, qu'il range en deux grandes classes, divinités d'origine pélasgique, et divinités d'origine thrace; 2° d'approfondir toutes les questions qui se rattachent aux premiers foyers de la religion et du culte en Grèce comme Dodone, Tempe, Iolcos, etc., et aux villes qui à l'époque pleinement historique les remplacèrent et devinrent un centre religieux; 3° de faire l'histoire des dieux par leurs noms, par exemple en montrant que la déesse *Athena*, déesse tellurique et agricole dans la période mythique et légendaire, se transforme dans l'âge suivant sous le nom de Pallas Athena, en une déesse guerroyante, et comment Apollon, dieu redouté et malfaisant à l'origine, car c'est là ce que signifie le nom d'Apollon, devient plus tard un dieu d'expiation et de lumière, quand il prend celui de Phœbus Apollon. Nous reviendrons plus tard sur ce savant travail qui nous annonce des vues aussi neuves que fécondes. E. V.

MÉMOIRE

SUR LE CHOEUR DES GRENOUILLES,

DANS LA PIÈCE D'ARISTOPHANE, INTITULÉE DE CE NOM.

Quelle est la forme métrique du chœur des Grenouilles? — A quel genre de poésie appartient-il? — Était-ce, comme on l'a prétendu, une chanson populaire? — Peut-on déterminer sur quel air on le chanta? — Recherches à ce propos sur le celeusma; sens divers de ce mot. — Nous pouvons dire aujourd'hui quelle était la mesure métrique du celeusma. — Du vers céleusmatique; son origine rattachée à celle du procéleusmatique. — Peut-on expliquer pourquoi Aristophane fit jouer un de ses chœurs à des grenouilles? — Enfin les Grenouilles chantaient-elles derrière le théâtre, ou paraissaient-elles sur la scène?

Le chœur des Grenouilles, dans la pièce qu'Aristophane a intitulée de ce nom, est peut-être la production la plus hardie et la plus libre d'un génie qui osa tout; mais c'est peut-être aussi le morceau du poëte qui offre le plus de difficultés réunies. Le fond et la forme provoquent à la fois un grand nombre de questions d'un vif intérêt pour les études de l'antiquité, mais d'une solution plus ou moins embarrassante. Ce sont ces diverses questions que je me propose d'examiner rapidement dans ce Mémoire, et que je veux essayer de résoudre.

Le premier embarras qui se présente consiste à déterminer la forme métrique de ce chœur. Y devons-nous chercher une division antistrophique, ou n'y faut-il voir qu'une suite de vers indépendants? Ou bien encore serait-ce, comme on n'a pas craint de l'avancer, une poésie tout simplement rhythmique? Écartons cette dernière opinion qui n'a rien de sérieux, et examinons les deux autres.

Si nous nous adressons au scholiaste, pour savoir comment se doit diviser ce morceau lyrique, il ne nous parle point d'antistrophe; mais il nous offre cependant une distribution qui n'est pas

dépourvue d'art, et qui conduit naturellement à celle des métriciens.

Le chœur des Grenouilles comprend 60 vers, depuis le vers 209 jusqu'au vers 268 de la pièce. Le scholiaste les a partagés en huit groupes ou couplets, qu'il appelle tour à tour *chant monostrophique*, μέλος μονοστροφικὸν, *système*, σύστημα, *période*, περίοδος, ayant soin de déterminer la nature de chaque vers en particulier. Le premier couplet comprend 12 vers (209-220); le second, 7 (221-227); le troisième, 8 (228-235); le quatrième, 5 (236-240); le cinquième, 10 (241-250); le sixième, 5 (251-255); le septième, 5 (256-260); le huitième, 8 (261-268).

Cette division est généralement celle des manuscrits ainsi que des anciennes éditions, et elle a été suivie aussi par plusieurs savants éditeurs des temps modernes, Brunck, Dindorf, Bern. Thiersch, etc. Mais les métriciens ne pouvaient en rester là. Toutes les fois, en effet, qu'un morceau lyrique chanté par le chœur est d'une certaine étendue, on doit supposer qu'il est antistrophique; or, c'était ici le cas, et par conséquent un premier éveil. Toutes les fois que dans un pareil morceau on remarque entre les vers, à des distances plus ou moins considérables, des correspondances qui reviennent périodiquement, on peut dire qu'il est divisé en strophes et en antistrophes; or, ce signe est ici manifeste et, par conséquent, une preuve décisive. Il suffit d'un coup d'œil pour remarquer la symétrique concordance et l'exacte conformité de plusieurs parties entre elles. C'est pourquoi Hermann (1), Reisig (2), Seidler (3) n'ont pas hésité à rendre à ce chœur sa constitution antistrophique. Disons seulement que ce qui devait être à la représentation une source de beaux effets est aujourd'hui pour les métriciens une cause d'embarras, et explique la diversité des routes qu'ils ont prises pour arriver au même but. Le dialogue est brisé, le chant des Grenouilles, violemment interrompu, et les strophes, distraites des antistrophes par Bacchus, qui se fait le trouble-fête et le perturbateur continuel de ce morceau lyrique. Du reste, pour prouver encore une fois de plus que, malgré des difficultés réelles, le chœur qui nous occupe se prête à la division ordinaire, je vais le restituer moi-même en entier. Si je n'ai accepté la restitution d'aucun des métriciens que je viens de citer, c'est parce que j'ai vu qu'on en

(1) *Elementa Doctr. metr.*, p. 742, sqq.
(2) *Conjectanea in Aristoph.* I, p. 193 sqq.
(3) Ap. Bern. Thiersch, *Aristoph. Ran.*, ad v. 220.

peut obtenir une plus simple et qui, ne coûtant rien au texte, doit être la plus vraie. En effet, dans la distribution de Hermann, la première strophe est trop éloignée de son antistrophe, et elles ont le tort de ne se pas répondre exactement. L'illustre métricien a supposé, dans l'intervalle dont il les a séparées, un désordre qui n'existe pas et qui l'a égaré lui-même. La distribution de Reisig est ingénieuse, mais trop partagée. Cependant le principal grief que nous avons contre elle, c'est d'avoir trop souvent établi la symétrie aux dépens du texte, et en ajoutant des vers entiers. Quant à la division de Seidler, que nous ne connaissons que par une communication de Ranke à Bern. Thiersch, elle est aussi beaucoup trop morcelée, et ne comprend, d'ailleurs, ni le commencement ni la fin du chœur. Voici donc la restitution que je propose.

ΧΟΡΟΣ.

Proode.	Βρεκεκεκὲξ, κοὰξ, κοὰξ,	*Trochaïque dim. catalectique.*
	Βρεκεκεκὲξ, κοὰξ, κοάξ.	*idem.*
Strophe A′.	Λιμναῖα κρηνῶν τέκνα,	*Crétique dim. avec anacrouse.*
	Ξύναυλον ὕμνων βοὰν	*idem.*
Mésode.	Φθεγξώμεθ' εὔγηρυν ἐμὰν ἀοιδὰν	*Choriambique.*
	Κοὰξ, κοὰξ,	*Iambique monomètre.*
Antistrophe A′.	Ἣν ἀμφὶ Νυσήϊον	*Crétique dim. avec anacrouse.*
	Διὸς Διώνυσον ἐν	*idem.*
Épode.	Λίμναισιν ἰαχήσαμεν:	*Iambique dimètre.*
	Ἡνίχ' ὁ κραιπαλόκωμος	*Dactylique trimètre.*
	Τοῖς ἱεροῖσι Χύτροισιν	*idem.*
	Χωρεῖ κατ' ἐμὸν τέμενος λαῶν ὄχλος.	*Parœmiaque et crét.*
	Βρεκεκεκὲξ, κοὰξ, κοάξ.	*Trochaïque dim. catalectique.*

ΔΙΟΝΥΣΟΣ.

Strophe B′.	Ἐγὼ δέ γ' ἀλγεῖν ἄρχομαι	*Iambique dimètre.*
	Τὸν ὄρρον, ὦ κοὰξ, κοάξ·	*idem.*
	Ὑμῖν δ' ἴσως οὐδὲν μέλει.	*idem.*
	ΧΟΡΟΣ.	
	Βρεκεκεκὲξ, κοὰξ, κοάξ.	*Trochaïque dim. catalectique.*

ΔΙΟΝΥΣΟΣ.

Ἀλλ' ἐξόλοισθ' αὐτῷ κοάξ· *Iambique dimètre.*
Οὐδὲν γὰρ ἔστ' ἄλλ' ἢ κοάξ. *idem.*

ΧΟΡΟΣ.

Mésode.

Εἰκότως γ', ὦ πολλὰ πράττων· *Trochaïque dimètre.*
Ἐμὲ γὰρ ἔστερξαν [μὲν] εὔλυροί τε Μοῦσαι, *Trochaïque trim.*
Καὶ κεροβάτας Πὰν ὁ καλαμόφθογγα παίζων· *idem.*
Προσεπιτέρπεται δ' ὁ φορμικτὰς Ἀπόλλων, *idem.*
Ἕνεκα δόνακος, ὃν ὑπολύριον *Trochaïque dimètre.*
Ἔνυδρον ἐν λίμναις τρέφω. *Trochaïque dim. catalectique.*
Βρεκεκεκὲξ, κοὰξ, κοάξ. *idem.*

ΔΙΟΝΥΣΟΣ.

Antistrophe B'.

Ἐγὼ δὲ φλυκταίνας γ' ἔχω, *Iambique dimètre,*
Χὠ πρωκτὸς ἰδίει πάλαι, *idem.*
Κᾆτ' αὐτίκ' ἐγκύψας ἐρεῖ..... *idem.*

ΧΟΡΟΣ.

Βρεκεκεκὲξ, κοὰξ, κοάξ. *Trochaïque dim. catalectique.*

ΔΙΟΝΥΣΟΣ.

Épode.

Ἀλλ', ὦ φιλῳδὸν γένος, *Crétique dim. avec anacrouse.*
Παύσασθε.

ΧΟΡΟΣ.

Μᾶλλον μὲν οὖν *idem.*

Strophe Γ'.

Φθεγξόμεσθ', εἰ δή ποτ' εὐ- *Trochaïque dim. catalectique.*
ηλίοις ἐν ἁμέραισιν *Trochaïque dimètre.*
Ἡλάμεσθα διὰ κυπείρου *idem.*
Καὶ φλέω, χαίροντες ᾠδῆς *idem.*

Antistrophe Γ'.

Πολυκολύμβοισι μέλεσιν· *Trochaïque dim. catalectique.*
Ἢ Διὸς φεύγοντες ὄμβρον, *Trochaïque dimètre.*
Ἔνυδρον ἐν βυθῷ χορείαν *idem.*
Αἰόλαν ἐφθεγξάμεσθα *idem.*

Épode.

Πομφολυγοπαφλάσμασιν. *Trochaïque dim. catalectique.*
Βρεκεκεκὲξ, κοὰξ, κοάξ. *idem.*

Strophe Δ'.

ΔΙΟΝΥΣΟΣ.

Τουτὶ παρ' ὑμῶν λαμβάνω. *Iambique dimètre.*

ΧΟΡΟΣ.

Δεινά γ' ἄρα πεισόμεσθα. *Trochaïque dimètre.*

ΔΙΟΝΥΣΟΣ.

Δεινότερα δ' ἔγωγ', ἐλαύνων *idem.*
Εἰ διαῤῥαγήσομαι. *Trochaïque dim. catalectique.*

ΧΟΡΟΣ.

Βρεκεκεκὲξ, κοὰξ, κοάξ. *idem.*

Antistrophe Δ'.

ΔΙΟΝΥΣΟΣ.

Οἰμώζετ' · οὐ γάρ μοι μέλει. *Iambique dimètre.*

ΧΟΡΟΣ.

Ἀλλὰ μὴν κεκραξόμεσθά γ', *Trochaïque dimètre.*
Ὁπόσον ἡ φάρυγξ ἂν ἡμῶν *idem.*
Χανδάνῃ δι' ἡμέρας, *Trochaïque dim. catalectique.*
Βρεκεκεκὲξ, κοὰξ, κοάξ. *idem.*

Épode.

ΔΙΟΝΥΣΟΣ.

Τούτῳ γὰρ οὐ νικήσετε. *Iambique dimètre.*

ΧΟΡΟΣ.

Οὐδὲ μὴν ἡμᾶς σὺ πάντως. *Trochaïque dimètre.*

ΔΙΟΝΥΣΟΣ.

Οὐδὲ μὴν ὑμεῖς γ' ἐμὲ *Trochaïque dim. catalectique.*
Οὐδέποτε · κεκράξομαι γὰρ, *Trochaïque dimètre.*
Κἂν με δεῖ δι' ἡμέρας, *Trochaïque dim. catalectique.*
Ἕως ἂν ὑμῶν ἐπικρατήσω τοῦ κοάξ, *Iambique trimètre.*
Βρεκεκεκὲξ, κοὰξ, κοάξ. *Trochaïque dim. catalectique.*
Ἔμελλον ἄρα παύσειν ποθ' ὑμᾶς τοῦ κοάξ. *Iambique trim.*

Après avoir démontré par le fait la constitution antistrophique du chœur des Grenouilles, demandons-nous à quel genre de poésie on le doit rattacher.

Pour résoudre cette question d'une façon complète, j'ai besoin de remonter un peu au delà du commencement du chœur. Bacchus a mis, sur les ordres de Charon, la main à la rame; mais il hésite à se mettre à l'œuvre : « Eh! comment, dit-il au nocher, inexpérimenté « que je suis, étranger à la mer, à la navigation, pourrai-je, malgré « cela, ramer? — Très-aisément, répond Charon ; car tu vas enten- « dre des chants superbes, aussitôt que tu auras une fois plongé la « rame. — Bacchus. Quels chants? — Charon. Les chants des gre- « nouilles, chants de cygnes (1), merveilleux. — Bacchus. Commande « donc la manœuvre. — Charon. Oop op, Oop op. »

Scheffer, dans son savant traité *De militia navali veterum*, cherchant à établir une différence essentielle entre le celeusma et la chanson nautique, s'est précisément servi du commandement de Charon comme exemple du celeusma, et du chœur des Grenouilles comme exemple de la chanson nautique. Nous montrerons tout à l'heure que la différence qu'il a cru voir est illusoire, mais, occupons-nous d'abord du rapprochement qu'il a établi entre la chanson nautique et le chœur des Grenouilles. Après avoir rapporté les vers qui précèdent immédiatement le chant lyrique, « Vient ensuite, « dit-il, le chant, non pas musical, comme il l'était d'ordinaire, mais « un chant néanmoins de chétives grenouilles, plaisamment substi- « tué à l'autre par le poëte. » Puis, après avoir cité les premiers vers du chœur, il ajoute : « C'est après que Charon avait fait retentir « le celeusma et que Bacchus avait plongé les rames dans l'onde, que « les Grenouilles coassaient et exécutaient cette symphonie nautique. « — *Sequitur deinde cantus, non quidem musicus, ut alias solebat, ra-* « *nuncularum tamen, joco a poeta in istius locum substitutus.... Hic,* « *postquam Charon celeusma intonuisset, et Bacchus remos immisisset* « *aquæ, coaxabant ranæ, et symphoniam istam nauticam edebant* (2). »

Si l'on peut inférer quelque chose de ces paroles, qui ne disent rien de clair, c'est que le chant des Grenouilles était, quant à la mélodie, une parodie de la chanson des rameurs, ce qui est inadmissible. Mais une plus grave erreur, c'est d'avoir avancé que ce chant n'était point musical. Scheffer a confondu deux parties fort

(1) Βατράχων, κύκνων. — Il ne s'agit point ici de cygnes réels, comme on l'a cru ; le mot est une apposition figurée, pour caractériser ironiquement le chant des Grenouilles.

(2) III, 1, p. 181 sq.

distinctes du chœur des Grenouilles, le refrain, qui n'est qu'une sorte de coassement, et les paroles, qui sont pleines d'une poésie élégante, vive et pittoresque. Or, que cette dernière partie ait reçu une musique digne d'elle, c'est ce qui ne peut être mis en doute. Cependant l'erreur de Scheffer a engendré une opinion bien autrement insoutenable. De nos jours, on est allé jusqu'à prétendre que le chœur des Grenouilles était tout simplement *une chanson populaire à l'usage des rameurs athéniens*. Pour faire justice de cette étrange idée, il suffira, je crois, de mettre sous les yeux le chœur dans son ensemble, en l'isolant des impatiences de Bacchus et de ses interruptions. Le voici littéralement traduit. « Filles des marais « et des fontaines, faisons entendre les sons de nos hymnes, d'ac- « cord avec les flûtes; répétons le chant harmonieux coax, coax, que « nous avons coutume de faire retentir dans les Marais, en l'hon- « neur du fils de Jupiter, de Bacchus Nyséien, lorsque la foule des « peuples, dans l'ivresse des orgies, à la fête des Chytres, se rend à « notre enceinte sacrée.... » Bacchus les interrompt : « Puissiez- « vous périr avec votre coax! On n'entend rien autre que coax! » Les Grenouilles répondent : « Et c'est avec raison, ô grand faiseur « d'embarras! car je suis chérie (c'est le coryphée qui parle au nom « de tout le chœur) des Muses à la lyre harmonieuse, et de Pan aux « pieds de corne, qui fait résonner le roseau. Je plais encore au ci- « thariste Apollon, à cause du roseau que je nourris sous l'onde, « dans les marais, pour servir de chevalet à sa lyre. » Bacchus interrompt de nouveau : « Cessez donc, ô race amoureuse de chant! » Et les Grenouilles de répondre : « Nous chanterons, au contraire, « plus fort que nous ne l'ayons fait, si jamais, dans des jours éclai- « rés d'un beau soleil, sautant parmi le cypérus et le phléos, nous « avons pris plaisir à faire entendre les accents de nos voix, suivis « de mille plongeons; ou si jamais, fuyant la pluie de Jupiter, nous « avons, au fond de l'abîme, répété les airs de nos danses variées « et aquatiques, au milieu du bouillonnement des flots. »

Il est bien évident que ce chant n'a pu être en usage que dans la circonstance pour laquelle il fut composé, et qu'il convient exclusivement aux bizarres personnages de la pièce d'Aristophane. Il ne faut donc plus songer à une chanson de rameurs, ni même à une chanson quelconque; c'est un chœur qui rentre dans la catégorie ordinaire de tous les autres.

Mais, si ces paroles n'ont jamais pu convenir à des rameurs, en peut-on dire autant de l'air sur lequel on les chanta? Au premier abord, cette question paraît purement hypothétique, et n'offrir pas

même les données premières pour la résoudre ; mais en y regardant de plus près, on voit que, sans sortir d'Aristophane, il est possible d'établir avec assez de vraisemblance que le poëte avait appliqué à ce morceau lyrique l'air de la chanson des rameurs, ou tout au moins un air d'un rhythme analogue. Rappelons-nous, en effet, la réponse de Charon à Bacchus qui, pour ne point ramer, s'excusait sur son ignorance des choses de la mer : « Tu rameras très-« aisément ; car tu vas entendre des chants superbes ; » et la réplique de Bacchus : « Commande donc la manœuvre. » Concevrait-on que le nocher eût jamais dit au dieu visiteur des enfers, qu'une musique allait lui suggérer l'art de ramer, si cette musique eût été sans rapport avec la manœuvre, si elle ne se fût trouvée d'accord avec le mouvement des rames, pour le seconder, pour l'alléger? Concevrait-on surtout le cri que fait entendre Charon, en véritable chef des rameurs, et l'interprétation que donne le scholiaste de ce commandement : « Ἐλατικὸν ἐπίφθεγμα· ναυτικῶς οὖν κελεύων ταῦτά φησιν. — Cri « d'excitation : Charon, en le prononçant, fait donc entendre un com-« mandement nautique. » Mais du reste, l'antiquité nous vient ici en aide pour confirmer le fait. Cette mesure et ce chant ne furent inventés, nous le savons, que pour entretenir l'ardeur des bras, en la réglant, que pour suspendre la fatigue des rameurs par le charme du rhythme. Quintilien, vantant les heureux effets de la musique : « Le chant, nous dit-il, est aussi un encouragement pour le ra-« meur. — *Et remigem cantus hortatur* (1). » Sextus Empiricus nous dit également : « Καθάπερ δὲ οἱ ἀχθοφοροῦντες, ἢ ἐρέσσοντες, ἢ ἄλλο τι τῶν « ἐπιπόνων ὁρῶντες ἔργων, κελεύουσιν, εἰς τὸ ἀνθέλκειν τὸν νοῦν ἀπὸ τῆς κατὰ « τὸ ἔργον βασάνου. (2). — De même que ceux qui portent un far-« deau ou qui rament, ou qui font quelqu'autre ouvrage pénible, « se soumettent à un rhythme, pour distraire leur esprit de la dou-« leur causée par le travail. » Écoutons encore Maxime de Tyr : « Ainsi, dit-il, la galère que pousse la rame au son de la flûte, met « d'accord plusieurs mains différentes par l'ensemble des mouve-« ments ; mais si vous supprimez la flûte, vous paralysez la man-« œuvre. — Οὕτω καὶ τριήρης, ἐρεσσομένη ὑπ'αὐλῷ, τὴν πολυχειρίαν συνά-« πτει τῇ ὁμοιότητι τῆς εἰρεσίας· ἐὰν δὲ ἀπαλλάξῃς τὸν αὐλὸν, διέλυσας αὐτῆς « τὴν χειρουργίαν (3). »

Tout porte donc à croire que la musique du chœur des Grenouilles se rattachait par son caractère général et le mouvement du rhythme

(1) I, 10, 16.
(2) P. 361.
(3) *Dissert*, XXXIX, t. II, p. 243, ed. Reisk.

à celle des rameurs. Je dis par son caractère général ; car il n'est point douteux qu'on n'eût embelli cette musique, afin de la rendre plus digne de la scène, et surtout d'un chœur dramatique. On sait quel luxe de décorations et quelle science d'harmonie déployaient les Grecs dans la représentation des chœurs ; on sait aussi que cette partie de la pièce était traitée avec prédilection par le poëte, et que c'était à ses yeux comme à ceux des spectateurs la partie capitale de son œuvre. Mais ce qui nous doit confirmer encore dans l'idée que l'air des rameurs fut alors assorti à sa nouvelle destination, c'est qu'il y eut des circonstances de la vie ordinaire où ce même air fut approprié à de grandes solennités. J'ai à citer deux notables exemples. Le premier nous est fourni par Athénée. Racontant la réception triomphale que firent les Athéniens à Alcibiade, à son retour de l'exil, il nous apprend que ce fut le fameux musicien Chrysogone qui joua sur la flûte l'air naval, et que ce fut l'acteur tragique Callipides qui commanda la manœuvre. « Aussitôt, dit-il, que la « trirème, que montait Alcibiade, fut dans l'intérieur du Pirée, et « que les rameurs eurent pris leurs rames, Chrysogone, revêtu de « la robe pythique, joua sur la flûte l'air naval, et Callipides, l'acteur « tragique, revêtu de sa robe de théâtre, commanda la manœuvre. « — Ὡς δὲ ἐντὸς ἦν, καὶ τὰς κώπας ἔλαβον οἱ ἐρέται, Χρυσόγονος μὲν ηὔλει τὸ « τριηρικὸν, ἐνδεδυκὼς τὴν Πυθικὴν στολήν· Καλλιπίδης δὲ ὁ τραγῳδὸς ἐκέλευε, « τὴν ἐπὶ τῆς σκηνῆς στολὴν ἠμφιεσμένος (1). »

Ici l'air des rameurs est devenu un chant d'allégresse et de joie triomphante.

Le second exemple nous est fourni par Plutarque. Décrivant les honneurs funèbres que rendit Antigone à son père, le biographe nous apprend que le jeune roi alla avec toute sa flotte au-devant du vaisseau qui rapportait les cendres de Démétrius, et ensuite il ajoute : « Εἰς δὲ Κόρινθον τοῦ στόλου καταπλέοντος, ἥ τε κάλπις ἐκ πρύμνης περιφανὴς « ἑωρᾶτο, πορφύρᾳ βασιλικῇ καὶ διαδήματι κεκοσμημένη, καὶ παρειστήκεισαν ἐν « ὅπλοις νεανίσκοι δορυφοροῦντες. Ὁ δὲ τῶν τότε αὐλητῶν ἐλλογιμώτατος, Ξενό- « φαντος, ἐγγὺς καθεζόμενος προσηύλει τῶν μελῶν τὸ ἱερώτατον· καὶ πρὸς τοῦτο « τῆς εἰρεσίας ἀναφερομένης μετὰ ῥυθμοῦ τινος, ἀπήντα ψόφος, ὥσπερ ἐν κοπετῷ (2),

(1) XII, p. 535.

(2) Ὥσπερ ἐν κοπετῷ. — Κοπετὸς signifie un coup que l'on se donne sur la poitrine, en se lamentant dans le deuil, ou dans une grande calamité. C'est l'équivalent exact de *planctus*. L'exemple le plus remarquable que nous ayons de cet étrange accompagnement, c'est celui que nous offre Eschyle, dans les *Perses*. Xerxès, de retour de sa désastreuse expédition, s'afflige avec le chœur, et lui dit : « Βόα νυν ἀντίδουπά μοι. — Pousse donc des cris qui répondent aux miens. » Et

« ταῖς τῶν αὐλημάτων περιόδοις (1). — Pendant que la flotte voguait vers « Corinthe, l'urne cinéraire se montrait du haut de la poupe à « tous les regards, décorée de la pourpre royale et du diadème, « et entourée de jeunes gens en armes, qui lui formaient une garde. « Auprès, était assis le plus célèbre des joueurs de flûte de ce « temps, Xénophante, qui exécutait la plus religieuse des mélo- « dies; et les rames, au son de l'instrument, s'élevant avec un « rhythme particulier, répondaient, par leur bruit cadencé, aux « airs modulés de la flûte, comme dans une lamentation où les « coups accompagnent les cris. »

Ici l'air des rameurs a pris le caractère lent et lugubre d'une marche funèbre.

Si le chœur des Grenouilles n'eut donc rien de commun avec l'air nautique du côté des paroles, il s'y rattachait évidemment par la musique. Mais, avant de quitter le *celeusma*, nous avons encore à examiner deux questions qui ne sont pas sans intérêt.

La première est de savoir si ce mot désignait toujours un commandement donné avec la simple voix, ou s'il désignait quelquefois aussi un chant de rameurs, soit seul, soit accompagné d'instruments. Scheffer s'est prononcé d'une façon tout à fait exclusive. Selon lui, *celeusma* ne signifia jamais que le commandement donné par le chef des rameurs et avec la simple voix. « Symphonia « vero cantilena fuit prolata voce, sæpe tamen tibiis aliisve instru- « mentis musicis, *longe a celeusmate diversa*, cum quo hactenus ab « omnibus confundebatur. Nam cum *celeusma vox esset simplex*,

puis, par un rapprochement singulier avec le passage qui nous occupe, le roi ajoute : « Ἔρεσσ', ἔρεσσε, καὶ στέναζ' ἐμὴν χάριν (*Pers.* 1034-40). — Rame, rame, et gémis « pour l'amour de moi. » C'est-à-dire, frappe-toi comme la rame frappe les flots. Et, en effet, le mouvement du bras frappant la poitrine est aussi celui du rameur ramenant et repoussant la rame.

Dans les *Troyennes*, Sénèque, qui a évidemment imité ce chœur d'Eschyle, fait dire à Hécube, s'adressant à ses compagnes de captivité :

> Lamenta cessant? Turba, captivæ, mea,
> Ferite palmis pectora, et planctus date.

Et un peu plus bas :

> . . . . . .
> Vacet ad crebri verbera planctus
> Furibunda manus..... (*Troad.* 63 sqq.)

(1) *Vit. Demetr.* t. V, p. 100, ed. Reisk.

« hæc cum modulatione quadam fiebat; cumque istud proferretur « ore, hæc frequentius musicis quibusdam instrumentis edebatur. « Pedianus apud Ciceronem : « *Sciendum est cani remigibus per « symphoniacos solitum et per assam vocem*, id est ore prolatam, *et « per citharam* (1). » Mais le docte érudit s'est décidé un peu légèrement. Il est certain, au contraire, que *celeusma* désigna non-seulement une chanson accompagnée de musique ou sans musique, mais encore une pure symphonie. Dans un dialogue de Lucien, qui offre plusieurs rapports avec le chœur d'Aristophane, dans le dialogue intitulé Κατάπλους, *la Descente aux enfers sur la barque*, un cynique, appelé dérisoirement *Cyniscus*, avertit Charon qu'il ne lui pourra payer l'obole du passage, vu qu'il ne possède que sa besace et son bâton; mais il offre en payement de vider la sentine ou de ramer. « Eh bien! rame, répond Charon; il me suffira de recevoir « cela de toi. » Cynisc. « Faudra-t-il aussi chanter un air aux ra- « meurs? » Char. « Oui, par Jupiter! si tu sais, toutefois, quel- « qu'un des airs à l'usage des matelots. » Cynisc. « J'en sais, et « même plusieurs, Charon. — Ἔρεττε· καὶ τουτὶ γὰρ ἱκανὸν παρὰ σοῦ λα- « βεῖν. » KYN. « Ἦ καὶ ὑποκελεῦσαι δεήσει; » ΧΑΡ. « Νὴ Δί', ἥνπερ εἰδῇς « κέλευσμά τι τῶν ναυτικῶν. » KYN. « Οἶδα καὶ πολλά, ὦ Χάρων. » Mais au même instant de tous côtés retentissent les gémissements des morts dont la barque est chargée, et Cyniscus ne chante point son air; car on ne saurait l'entendre, ainsi qu'il le fait observer à Charon : « Ὥστε ἡμῖν τὸ ᾆσμα ἐπιταραχθήσεται (2). »

Il est bien évident qu'il ne s'agit pas ici d'un simple commandement de manœuvre, mais d'un air mesuré et d'une certaine étendue; sans cela, comment Cyniscus se vanterait-il de savoir un grand nombre de κελεύσματα? Du reste, le scholiaste de Lucien ne laisse aucun doute sur le sens que nous devons attacher à ce dernier mot. Interprétant le verbe ὑποκελεῦσαι dont s'est servi Cyniscus. « Il em- « ploie, dit-il, ὑποκελεύειν au lieu de κελεύειν, dont on se sert habi- « tuellement sur les embarcations; et il veut signifier *un chant nau- « tique*, qu'il appelle ὑποκέλευσμα, parce qu'il y en avait un seul qui « commençait et que les autres suivaient après lui le chant. — Ὑπο- « κελεῦσαι· Ὁ ἐν τοῖς πλοίοις λέγειν εἰώθασι κελεῦσαι, ᾠδὴν δὲ λέγει « ναυτικὴν, ἣν ὑποκέλευσμα καλεῖ, διότι, ἑνὸς καταρχομένου, οἱ ἄλλοι « ὑπήκουον τὸ ᾀδόμενον. »

Cet exemple, s'il eût été connu de Scheffer, aurait suffi, sans

(1) III, 1, p. 181.
(2) T. I. p. 641 sq. ed. Reitz.

doute, pour le faire changer d'avis ; mais il y a mieux, l'exemple d'Asconius Pedianus, qu'il a cité lui-même à l'appui de son assertion, la contredit formellement. Voici la phrase du scholiaste telle que la donnent les plus anciennes comme les plus récentes éditions. Commentant ce passage du plaidoyer de Cicéron contre Q. Cécilius, où l'orateur rappelle qu'un des commandants des vaisseaux d'Antoine avait enlevé injustement à une certaine Agonis de Lilybée, affranchie de Vénus Érycine, des esclaves symphonistes qu'il voulait, disait-il, employer sur la flotte : « Ab hac præfectus « Antonii quidam symphoniacos servos abducebat per injuriam, « quibus se in classe uti velle dicebat (1), » Asconius Pedianus fait la scholie suivante : « Cani remigibus *celeusma* per symphoniacos « solebat et per assam vocem, id est ore prolatam, et, ut in Argo « navi, per citharam. — Il était d'usage que le *celeusma* fût chanté « aux rameurs par des symphonistes, et à voix sèche, c'est-à-dire « avec la simple voix, et aussi avec la cithare, comme sur le vaisseau « Argo. » Ce témoignage est si formellement contraire qu'on ne s'expliquerait pas que Scheffer eût songé à l'invoquer, si, par une omission plus inexplicable encore, cet érudit n'avait passé le mot essentiel de la phrase, le mot *celeusma*.

Je ne multiplierai point les citations, j'ajoute seulement, à l'appui du passage d'Asconius, qu'Hygin, faisant le recensement des Argonautes, nous dit aussi : « *Celeusma* dixit Orpheus, Œagri fi- « lius (2). — Orphée, fils d'Œagre, chanta le *celeusma*. »

Il est donc bien certain que celeusma désigna une chanson nautique, soit seule, soit accompagnée d'instruments. Nous avons dit qu'il désigna aussi une pure symphonie. La scholie d'Asconius le prouve par ces mots : « *Cani celeusma per symphoniacos solebat ;* » et d'un autre côté, l'usage des instruments seuls nous a été déjà attesté par l'exemple de Maxime de Tyr et celui d'Athénée, lesquels ne nous parlent que de la flûte, pour exciter et régler le mouvement des rameurs.

Venons au sens exclusif de Scheffer, *celeusma* signifia-t-il encore le commandement de la manœuvre avec la simple voix? Par une coïncidence singulière et assez malheureuse pour l'assertion de Scheffer, ce dernier sens est le moins autorisé, et nous sommes obligés de recourir aux grammairiens. Le scholiaste d'Aristophane, dans une glose que nous reproduirons plus bas, dit que le cri ὠὸπ

(1) *In Q. Cæcil. Divinat.* XVII.
(2) XIV, p. 55, ed. Van Staver.

était un commandement (κέλευσμα) pour ordonner aux rameurs de s'arrêter : « Κέλευσμά ἐστι τὸ ὠὸπ τῶν ἐρεσσόντων καταπαῦον τὴν κοπη- « λασίαν. » Or, ce commandement ne pouvait partir que du chef de la chiourme. Cependant, malgré la rareté des exemples, κέλευσμα n'en doit pas moins être regardé comme le mot propre pour désigner l'ordre du commandant des rameurs; et s'il n'a point reçu fréquemment cet emploi, c'est parce qu'on se servait habituellement du verbe κελεύω. Remarquons, en outre, que le même chef avait seul le privilége de s'appeler κελευστής.

Ainsi κέλευσμα fut un terme commun par lequel on exprima tout à la fois le commandement du *céleustes*, la symphonie des flûtistes et une chanson de marins. Et, disons-le, ces trois applications étaient d'une parfaite justesse; car ces trois sortes de personnes exerçaient sur la manœuvre du vaisseau une influence analogue. Mais, pour mieux faire apprécier l'action de chacune d'elles en particulier, nous allons entrer dans quelques détails; nous achèverons ainsi, je l'espère, d'éclaircir un sujet tout plein de contradictions et d'obscurité.

Il y avait sur chaque vaisseau un seul commandant de manœuvre, chargé de donner aux rameurs le signal du mouvement et du repos, et ce commandant s'appelait κελευστής. Polybe, nous apprenant de quelle façon les Romains dressaient leurs rameurs, nous dit : « Après avoir placé au milieu d'eux un commandant de manœuvre, « ils les habituaient à se jeter tous en même temps en arrière en « ramenant leurs mains sur eux, et ensuite à se pencher en avant « en poussant leurs mains loin d'eux, et à commencer et à cesser « ces mouvements aux ordres du commandant. — Μέσον δ'ἐν αὐτοῖς « στήσαντες τὸν κελευστὴν, ἅμα πάντας ἀναπίπτειν, ἐφ' αὐτοὺς ἄγοντας τὰς « χεῖρας, καὶ πάλιν προνεύειν ἐξωθοῦντας ταύτας συνείθιζον, ἄρχεσθαί τε καὶ « λήγειν τῶν κινήσεων πρὸς τὰ τοῦ κελευστοῦ παραγγέλματα (1). »

Jusqu'ici point de chant ni de musique instrumentale; c'est le ton du simple commandement. Mais les anciens, nous l'avons vu, connaissaient la puissance du rhythme pour régler les mouvements et ranimer les forces; ils entretenaient donc sur toutes leurs galères des symphonistes, qui étaient ordinairement des joueurs de flûte, appelés pour cela τριηραῦλαι, *flûtistes de galère* (2). C'est à cette espèce de musiciens qu'appartenait le Phormion du *Discours pour la couronne :* « Ὁ τριηραύλης Φορμίων ὁ Δίωνος τοῦ Φρεαῤῥίου δοῦλος (3). »

(1) I, 21, 2.
(2) Polluc. *Onom.*, I, 96.
(3) Demosth., p. 270, ed. Reisk.

Le passage d'Athénée que nous avons cité plus haut, a déjà nettement tracé le rôle du commandant de la manœuvre et celui du symphoniste, en faisant jouer le premier à l'acteur tragique Callipides, et le second au célèbre flûtiste Chrysogone; un récit de Polyen va mieux marquer encore cette différence, et il nous prouvera en même temps qu'il ne devait y avoir qu'un seul chef de rameurs pour chaque galère. Il s'agit du stratagème qu'employa Denys le tyran pour s'emparer de la ville de Naxos : « Pendant que l'on cher-
« chait, dit-il, à effrayer ceux qui combattaient du haut des remparts,
« au même moment pénétrait dans le port des Naxiens, par les or-
« dres de Denys, la galère dionysiaque à cinquante rames, ayant à
« bord plusieurs flûtistes jouant de leur instrument, et plusieurs
« commandants ordonnant la manœuvre, comme si chacun de ces
« derniers eût été destiné à exhorter une galère particulière. Les
« Naxiens s'étant donc imaginé qu'il voguait vers leur port autant
« de galères qu'ils voyaient de commandants, furent saisis de frayeur,
« et livrèrent sans résistance leur ville à Denys. — Ὁ δὲ ἠπείλει τοῖς
« ἐπὶ τοῦ τείχους.... Ὑπὸ δὲ τὴν αὐτὴν ὥραν, Διονυσίου προστάξαντος, εἰς τὸν
« λιμένα τῶν Ναξίων κατέπλει πεντηκόντορος Διονυσιακὴ, αὐλητὰς αὐλοῦντας
« ἄγουσα, καὶ κελευστὰς κελεύοντας, ὧν ἂν ἕκαστος ἀνεκάλει (1) τριήρη μίαν. Οἱ
« δὲ Νάξιοι νομίσαντες ἐπιπλεῖν τοσαύτας τριήρεις, ὅσους ἑώρων κελευστὰς,
« φοβηθέντες παρέδωκαν ἑκόντες Διονυσίῳ τὴν πόλιν (2). »

Les grammairiens nous ont conservé le nom de la flûte employée par les symphonistes et le nom des airs qu'ils jouaient. La flûte s'appelait νίγλαρος, et les airs, νίγλαροι. Pollux : « Νίγλαρος δὲ μικρός
« τις αὐλίσκος (3). — Niglaros est une sorte de petite flûte; » et plus bas, énumérant les airs qu'on jouait sur la flûte, il mentionne les νίγλαροι : « Μελη δὲ αὐλημάτων, νίγλαροι (4). » Le scholiaste d'Aristophane complète le renseignement. A propos de ce vers des *Acharniens :*

Αὐλῶν, κελευστῶν, νιγλάρων, συριγμάτων (5),

il nous dit : « Ὁ νίγλαρος κροῦμά ἐστι καὶ μέλος μουσικὸν παρακελευστικόν.

(1) Les éditeurs de Polyen n'ont point compris cette phrase. Ὧν se rapporte à κελευστὰς, et il est rigoureusement nécessaire. Casaubon a donc eu tort de lire ὡς; Coray est encore plus à blâmer d'avoir supprimé ἄν. La phrase est conditionnelle et hypothétique, et signifie : « Dont chacun exhorterait (plus tard), paraissait destiné à exhorter une galère particulière.

(2) *Stratag.* V, 2, 5.

(3) IV, 82.

(4) IV, 83.

(5) V. 554.

« — Niglaros désigne un air et un chant musical destiné à exhorter « les rameurs. »

Fort souvent c'étaient des chanteurs, accompagnés d'instruments ou seuls, qui animaient et réglaient le mouvement des rames par des chansons d'un rhythme approprié, tandis que la chiourme en chœur suivait leurs chants ou en répétait le refrain. Ce sont ces mêmes chansons que le Cyniscus de Lucien se vantait de savoir en grand nombre; ce sont celles qui retentissaient sur la barque que virent passer Daphnis et Chloé. Longus, en effet, décrit une barque de pêcheurs voguant à force de rames, et dans cette description, il nous dit : « Οἷον οὖν εἰώθασι ναῦται δρᾷν εἰς καμάτων ἀμέλειαν, τοῦτο κἀ- « κεῖνοι δρῶντες, τὰς κώπας ἀνέφερον. Εἷς μὲν αὐτοῖς κελευστὴς (1) ναυτικὰς « ᾖδεν ᾠδάς· οἱ δὲ λοιποὶ, καθάπερ χορὸς, ὁμοφώνως κατὰ καιρὸν τῆς ἐκείνου « φωνῆς ἐβόων (2). — Ce qu'ont accoutumé de faire les matelots pour « oublier leurs fatigues, ces pêcheurs le faisaient aussi, en élevant « les rames. Ainsi l'un d'entre eux, dirigeant la manœuvre, chan- « tait des chansons marines, et les autres, comme un chœur, à des « endroits marqués, unissaient leurs accents à la voix du chan- « teur. » C'est encore un chant de cette espèce qu'entendit Rutilius dans son *Itinéraire*, et qu'il appelle *vile celeusma*, pour en caractériser la poésie inculte et négligée :

His mecum pigri solabar tædia venti,
Dum resonat variis vile celeusma modis (3).

Arrivés ici, nous pouvons déterminer le rôle de Charon dans les *Grenouilles*. C'est un véritable chef de manœuvre, dont le commandement ne tient ni au dialogue qui précède ni au chœur qui va suivre. Charon ne déclame ni ne chante; il ordonne simplement le commencement de la manœuvre, et son ordre sert en même temps pour les symphonistes et les chanteurs; car les Grenouilles sont accompagnées des flûtes, comme elles le disent elles-mêmes : « Ξύν- « αυλον ὕμνων βοὰν φθεγξώμεθα. » Ὠὸπ était un cri d'excitation, selon la remarque du scholiaste d'Aristophane, ἐλατικὸν ἐπίφθεγμα, adressé aux rameurs, tantôt pour les mettre en mouvement, tantôt pour

(1) Ce passage ne contredit point l'assertion exprimée plus haut, que le κελευστὴς se bornait à un simple commandement, et qu'il était entièrement distinct des symphonistes et des chanteurs. La circonstance dont il s'agit ici est tout exceptionnelle : sur une barque de pêcheurs, en effet, où ne se trouvait point de chef de la manœuvre, les rôles devaient être naturellement doublés.

(2) *Pastoral.* III, 21.

(3) *Itinerar.* I, 370.

les arrêter. Ainsi, au commencement de notre chœur, ce cri est le signal du départ; et de même, plus loin dans la même pièce, lorsque Charon, donnant des ordres pour qu'on rame vers le bord opposé du fleuve, s'écrie : « Ὠὸπ, παραβαλοῦ (1). » Mais dans les *Oiseaux*, ὠὸπ commande de s'arrêter : Pisthétère, en effet, arrêtant Cinésias, lui crie ὠὸπ, et le scholiaste à cet endroit remarque : « On lui or-« donne de cesser de chanter, de la même manière qu'on le fait aux « rameurs; car ὠὸπ est un commandement nautique pour arrêter la « manœuvre de ceux qui rament. — Παρακελεύεται αὐτῷ παύσασθαι τοῦ « ᾄδειν, ὡς οἱ ἐρέσσοντες. Κέλευσμα γάρ ἐστι τὸ ὠὸπ τῶν ἐρεσσόντων καταπαῦον « τὴν κοπηλασίαν (2). » La différence des deux sens devait être indiquée par la circonstance ou par l'inflexion de la voix.

La seconde question que nous avons à examiner, la plus curieuse sans contredit, et qui semblait même destinée à rester à tout jamais insoluble, c'est celle de savoir quel fut le rhythme ordinaire du chant nautique. Grâce à l'ancien commentateur de Virgile, au docte Servius, nous pouvons répondre sans hésitation. Interprétant les deux vers suivants de son poëte :

> Nauticus exoritur vario certamine clamor :
> Hortantur socii, Cretam proavosque petamus;

il remarque, au sujet du dernier hémistiche du second vers : « *Ce-« leusmaticum* est hoc hemistichium. Et bene metro *celeusmatis* « usus est, id est anapæstico trimetro hypercatalecto. *Celeusma* au-« tem quasi *præceptum* (3). — Ce dernier hémistiche est *céleusma-« tique*. Et c'est fort à propos que le poëte s'est servi du mètre em-« ployé pour le *celeusma*, c'est-à-dire de l'anapestique trimètre « hypercatalectique. Quant à *celeusma*, c'est comme qui dirait *com-« mandement*. » Les derniers mots, en effet, du second vers : *Cretam proavosque petamus*, forment un anapestique dimètre catalectique. Il est vrai que Servius l'appelle anapestique trimètre hypercatalectique; mais cette différence de désignation tient à une différente manière de diviser le vers, quelquefois usitée chez les métriciens de l'antiquité. « Le vers anapestique, nous dit Marius Victorinus, se « bat ordinairement par deux pieds à la mesure, quelquefois aussi « par un seul. — Percutitur vero versus anapæsticus præcipue per « dipodiam, interdum et per singulos pedes (4). »

(1) *Ad* v. 180.
(2) *Av.* 1395.
(3) *Ad Æn.* III, 128 sq.
(4) P. 2520, ed. Putsch.

Ainsi la mesure de l'air et de la chanson des rameurs était celle de l'anapestique, et de l'anapestique dimètre catalectique, ou du parœmiaque. C'était précisément la même que celle de la marche guerrière appelée ἐμβατήριον, dont Dion Chrysostome nous a conservé le célèbre exemple attribué à Tyrtée :

Ἄγετ', ὦ Σπάρτας εὐάνδρου
Κοῦροι πατέρων, πολιῆται (1).

Ces mêmes anapestes belliqueux, qui exhortaient constamment les Spartiates au combat, selon la remarque de Cicéron (2), dirigeaient aussi les mouvements brusques, saccadés et souvent violents de la rame.

Si nous avions besoin d'une nouvelle preuve, qour montrer que la musique du chœur des Grenouilles fut accommodée aux exigences de la scène, nous la trouverions ici. Les vers qu'Aristophane a employés dans ce morceau sont des trochaïques mêlés de crétiques et des ïambiques avec quelques dactyliques. Mais pour l'anapestique, il semble en avoir été proscrit à dessein · on n'y rencontre qu'un seul parœmiaque, accouplé à un crétique :

Χωρεῖ κατ'ἐμὸν τέμενος λαῶν ὄχλος.

comme si le poëte s'était cru obligé de rappeler le rhythme habituel par cette phrase musicale.

Ce passage de Servius, malgré son importance et son intérêt, est si peu connu qu'il n'a été cité ni de Scheffer, ni d'aucun des savants qui ont traité de la marine antique. Les métriciens eux-mêmes, tant anciens que modernes, à l'exception du commentateur de Virgile, ont passé sous silence le vers de la manœuvre nautique. Enfin l'adjectif *celeusmaticus* ne se trouve ni dans la nouvelle édition du *Trésor de la langue grecque*, ni dans Forcellini, bien qu'il eût droit de figurer dans les deux lexiques.

Il est cependant un mot vulgairement employé des métriciens et des prosodistes, qui a le plus grand rapport avec celui qui nous occupe, c'est *procéleusmatique*. Ce mot désignait à la fois un pied composé de quatre brèves et un vers composé de trois de ces pieds, auxquels on ajoutait un anapeste, afin, comme l'a doctement remarqué Marius Victorinus, que ce fût un mètre et non un rhythme :

(1) T. I, p. 92, ed. Reisk.

(2) « Spartiatæ, quorum procedit mora ad tibiam, nec adhibetur ulla sine anapæstis pedibus hortatio (*Tuscul. Quæst.* II, 16). »

« Recipit autem prima et secunda et tertia sede proceleusmaticum, « quarta tribrachyn aut anapæstum, uti metrum sit non nume- « rus (1). »

Le voisinage des deux noms nous porte naturellement à nous demander si le *procéleusmatique* ne se rattachait pas aussi bien que le *céleusmatique* à la mesure de l'air des rameurs. Je pense que les deux noms ont une origine commune, mais qu'ils dérivaient tous deux anciennement d'une cérémonie religieuse. Marius Plotius, définissant le *procéleusmatique*, nous dit : « Il fut ainsi appelé, parce « que ceux qui animaient les chœurs, les *exhortaient* à exécuter la « danse plus vivement entre eux; *exhortation* se dit en effet en grec « κέλευσις.—*Proceleusmaticus* dictus est, quod choros concitantes, ut « celerius saltationem celebrarent inter se *hortabantur;* et *hortatio* « Græce κέλευσις nuncupatur (2). » Denys d'Halicarnasse, décrivant la pompe des jeux solennels qu'on célébrait à Rome : « Chaque chœur, « nous dit-il, était dirigé par un homme qui montrait le premier aux « autres les figures de la danse, représentant des mouvements belli- « queux et violents en rhythmes d'ordinaire procéleusmatiques. — « Ἡγεῖτο δὲ καθ' ἕκαστον χορὸν εἷς ἀνὴρ, ὃς ἐνεδίδου τοῖς ἄλλοις τὰ τῆς ὀρχήσεως « σχήματα πρῶτος, εἰδοφορῶν τὰς πολεμικὰς καὶ συντόνους κινήσεις ἐν τοῖς προ- « κελευσματικοῖς ὡς τὰ πολλὰ ῥυθμοῖς (3). » Héphestion, examinant la nature même du vers, nous apprend que quelques métriciens étaient d'avis de voir un pyrrhique dans le procéleusmatique : « Mais, « ajoute-t-il, ceux qui jugent en ces matières avec plus de goût le « croient un anapestique, alléguant que chaque anapeste se remplace « aux autres pieds par un procéleusmatique, et, qu'au dernier, l'a- « napeste lui-même se conserve pur et sans souffrir de résolution. « — Τοῖς δὲ χαριεστέροις δοκεῖ ἀναπαιστικὸν εἶναι, ἀντὶ ἑκάστου ἀναπαίστου « προκελευσματικοῦ παραλαμβανομένου ἐπὶ τῶν ἄλλων χωρῶν· ἐπὶ δὲ τῆς τελευ- « ταίας φυλαττομένου αὐτοῦ καθαροῦ, καὶ μὴ λελυμένου (4). »

De ces divers passages, en effet, il s'ensuit : 1° qu'à la tête des chœurs présidait un coryphée ou chorégraphe, jouant à peu près le même rôle que celui qui dirigeait la manœuvre des rameurs; 2° que le rhythme du procéleusmatique eut le même objet que celui du céleusmatique; 3° que les deux vers n'avaient pas seulement à peu près le même nom, mais encore la même constitution, le céleusma-

(1) II, p. 134, ed. Gaisf.
(2) I, 20, p. 246, ed. Gaisf.
(3) *Antiquit. Rom.* VII, p. 1488, ed. Reisk.
(4) *Enchir.*, p. 48, ed. Gaisf.

tique étant un anapestique de trois pieds et demi, et le procéleusmatique l'équivalent d'un anapestique de quatre pieds. Or, toutes ces ressemblances paraissent attester une origine identique, et comme on ne saurait admettre que ce soit la musique des marins qui ait donné ici l'exemple, j'en conclus que ce fut la musique des chœurs qui servit de modèle.

Les rapports que nous venons de signaler entre le procéleusmatique et le céleusmatique nous peuvent aider à résoudre une difficulté qu'avaient déjà soulevée les anciens, et qui les arrêtait. On sait que l'anapestique dimètre catalectique, celui-là même auquel nous avons restitué le nom de *céleusmatique*, s'appelle *paræmiaque* chez les métriciens anciens et modernes. « L'anapestique dimètre « catalectique, nous dit Héphestion, est appelé *paræmiaque* de ce que « quelques *proverbes* ont été écrits dans ce mètre. Mais, continue-t-il, « il y a aussi des proverbes écrits en vers épiques et ïambiques, et non « pas seulement en vers anapestiques dimètres catalectiques; d'où il « suit qu'on n'est point fondé à appeler ce dernier mètre exclusive- « ment parœmiaque. — Τὸ δὲ δίμετρον καταληκτικὸν, καλεῖται μὲν παροι- « μιακὸν, διὰ τὸ παροιμίας τινὰς ἐν τούτῳ τῷ μέτρῳ εἶναι. Ἀλλὰ παροιμίαι εἰσὶ « καὶ ἐπικαὶ καὶ ἰαμβικαὶ, καὶ οὐ τούτου τοῦ μέτρου μόνου, ὥστε οὐκ εἰκότως αὐτὸ « μόνον παροιμιακὸν καλοῦσι (1). » Le scholiaste le réfute en ces termes : « Héphestion dit là une chose qui n'est pas juste; on pouvait fort « bien, si quelques auteurs se sont servis de ce mètre pour écrire « des *proverbes*, l'appeler *parœmiaque*, encore qu'il existât des pro- « verbes écrits en vers ïambiques et épiques. S'il a suffi, en effet, pour « que le mètre aristophanien reçût ce nom, qu'Aristophane l'eût « employé, sans en être l'inventeur, il en doit être ici de même; le « blâme d'Héphestion porte donc à faux. — Οὐ καλῶς λέγει τοῦτο ὁ « Ἡφαιστίων, οὐδὲν γὰρ πρᾶγμα παροιμιακὸν αὐτὸ καλεῖσθαι, εἴ τινες γράψαντες « παροιμίας, κατεχρήσαντο τῷ μέτρῳ, καὶ ἰαμβικῶν καὶ ἐπικῶν οὐσῶν παροιμιῶν. « Ὡς γὰρ τὸ Ἀριστοφάνειον μέτρον, καίπερ Ἀριστοφάνους μὴ εὑρηκότος, ὅμως « τῷ καταχρήσασθαι τοῦτον αὐτῷ, ὠνομάσθαι οὕτω τὸ μέτρον παρέσχετο· ὡσαύ- « τως κἀνταῦθα· ὥστε μάτην Ἡφαιστίων ἐμέμψατο. »

Sans vouloir prendre parti entre Héphestion et son scholiaste, je demanderai seulement pourquoi les anciens ne substituèrent pas le nom de *céleusmatique* à celui de *parœmiaque?* C'est, à n'en pas douter, que le *céleusmatique* se trouvait trop voisin du procéleusmatique, et qu'ils craignirent de confondre par le nom, ce qui était déjà si semblable par sa nature.

(1) *Ibid.*, p. 49 sq.

Je n'ai pas encore achevé la tâche que je me suis proposée, je n'ai pas encore traité toutes les questions intéressantes qui se rattachent au sujet qui nous occupe; demandons-nous donc à présent d'où put venir à Aristophane la singulière idée de confier un de ses chœurs à des grenouilles? On a dit que le but de la pièce étant de déprimer Euripide au-dessous de ses deux illustres rivaux, il avait paru piquant au poëte satirique de figurer par cette allégorie le bavardage et la loquacité qu'on reprochait au rival d'Eschyle et de Sophocle.

Moi, je lui suppose une intention de plus. Qu'Aristophane eût pour but d'immoler encore une fois Euripide à la risée des Athéniens, d'accord. Mais il voulait aussi célébrer à sa manière le dieu du vin et de l'art dramatique. Qu'on le remarque bien, Bacchus occupe la scène pendant toute la pièce; c'est Bacchus que chantent les Grenouilles, Bacchus que chantent les ombres des initiés, Bacchus enfin qui siége aux enfers comme juge entre Eschyle et Euripide. Mais Bacchus est un dieu qui présente des faces très-diverses. D'un côté, c'est le dieu qui inspire le désordre de l'ivresse, le dieu qui aime la licence, et à qui la joie grossière ne déplaît pas, le Bacchus populaire. D'un autre côté, c'est le dieu qui préside aux plus augustes cérémonies de la religion, la divinité parèdre de Cérès et de Proserpine, le mystique Iacchus. Or, tel est, selon moi, le double aspect sous lequel nous le montre Aristophane. D'abord, nous voyons Bacchus dans le quartier des Marais à Athènes, où il a son temple, et où il règne sans partage. Et ici va s'expliquer le choix que le poëte a fait de ses bizarres choristes. Ce nom de *Marais* réveillait naturellement l'idée du peuple coassant; et le génie bouffon d'Aristophane n'eut garde de laisser tomber cette idée; mais, par la plus heureuse comme la plus originale des fictions, il mit dans la bouche d'un chœur de grenouilles l'éloge du Bacchus populaire.

Les Grenouilles elles-mêmes font de fréquentes allusions à cette origine, en s'appelant λιμναῖα τέκνα, *filles des marais*, en disant qu'elles ont coutume de faire retentir leurs harmonieux coassements en l'honneur de Bacchus, *dans les Marais*, ἣν ἀμφὶ Διόνυσον ἐν Λίμναισιν ἰαχήσαμεν; en désignant le quartier qui renferme le temple de ce dieu, comme *leur enceinte sacrée*, κατ'ἐμὸν τέμενος; en parlant des roseaux qu'elles nourrissent *dans les marais*, pour servir de chevalet à la lyre d'Apollon, ὃν ὑπολύριον ἐν λίμναις τρέφω. De son côté, le scholiaste n'a pas négligé ce docte rapprochement : « Elles jouent, dit-« il, sur l'équivoque du mot, parce que les grenouilles se tiennent « *dans les marais*, ἐν λίμναις, et que ce nom de *Marais*, Λίμναι, dési-

« gnait aussi le temple de Bacchus. — Πρὸς δὲ τὴν ὁμωνυμίαν, ὅτι ἐν « λίμναις εἰσὶν οἱ βάτραχοι, Λίμναι δὲ καὶ τὸ ἱερόν (1). »

Démosthène nous a conservé le serment que prononçaient à leur entrée en fonctions les prêtresses qui desservaient le temple de Bacchus aux Marais, et on y a cru voir dans les mots Θεοίνια et Ἰοβάκχεια une allusion au double rôle de ce dieu. « Je célèbre, di- « saient les prêtresses, je célèbre en l'honneur de Bacchus les Θεοίνια « et les Ἰοβάκχεια, selon les coutumes de la patrie et dans les temps « convenables. — Τὰ Θεοίνια καὶ Ἰοβάκχεια γερεῖρω τῷ Διονύσῳ κατὰ τὰ πά- « τρια, καὶ ἐν τοῖς καθήκουσι χρόνοις (2). » Pour moi, je ne reconnais dans ces mots que la fête des Vendanges et celle des Orgies sacrées ou Bacchanales, partant le culte d'un seul et même Bacchus, celui des joies terrestres.

Quant au Bacchus des mystères éleusiniens, c'est le chœur sérieux de la pièce, ce sont les ombres des initiés, que le poëte a chargées de célébrer ce dieu; et il le fait dans une poésie pleine d'élévation et de grandeur.

Il ne me reste plus qu'une dernière question à examiner : le chœur des Grenouilles paraissait-il sur la scène? Consultons d'abord le scholiaste. Au vers 209, une scholie se contente de dire : « Βατράχων « παραχορήγημα. — Chœur surérogatoire des Grenouilles. » Immédiatement après, on lit : « Ἄλλως. Ταῦτα καλεῖται παραχορηγήματα, « ἐπειδὴ οὐχ ὁρῶνται ἐν τῷ θεάτρῳ οἱ βάτραχοι, οὐδὲ ὁ χορὸς, ἀλλ' ἔσωθεν « μιμοῦνται τοὺς βατράχους. Ὁ δὲ ἀληθῶς χορὸς ἐκ τῶν εὐσεβῶν νεκρῶν συν- « έστηκεν. — Autre explication. Ce chant est appelé surérogatoire, « parce qu'on ne voit sur le théâtre ni les Grenouilles, ni le chœur, « mais qu'on imite les Grenouilles dans l'intérieur. Quant au chœur « réel, il se compose des ombres des bienheureux. »

Que signifie cette explication? Si nous cherchons le sens de παραχορήγημα, nous trouvons que ce mot désigne uniquement tout ce que fournissait un chorége au delà de ses obligations. D'où vient donc que le scholiaste nous dit qu'on appelle ce chœur surérogatoire, *parce que* les Grenouilles ne figurent point sur la scène? C'est le contraire qui eût été vrai; car les Grenouilles imitées derrière la scène n'entraînaient que peu ou point de dépense, tandis que, représentées sur le théâtre, elles exigeaient des frais considérables de costumes et de décorations. Je pense donc que nous avons ici la glose de quelque faux savant. Personne n'ignore que les

(1) *Ad v.* 219.
(2) *Contra Near*, p. 1371, ed. Reisk.

scholies qui nous restent sur Aristophane se composent de débris et de fragments d'époques très-diverses; que quelques-uns remontent à une haute antiquité, probablement jusqu'aux anciennes didascalies, et que d'autres sont relativement très-modernes. Si je ne me trompe, nous possédons dans la ligne qui commence et dans celle qui termine le morceau que je viens de citer, les restes d'une ancienne scholie, et la seule digne de foi. Ces deux lignes rapprochées nous offrent : « Βατράχων παραχορή-« γημα· ὁ δὲ ἀληθῶς χορὸς ἐκ τῶν εὐσεβῶν νεκρῶν συνέστηκεν. — Le chœur « des Grenouilles est surérogatoire, mais le chœur véritable se com-« pose des ombres des bienheureux. » De là il suit déjà très-probablement que les Grenouilles figuraient sur la scène; mais nous pouvons rendre le fait à peu près certain. Au vers 316, au moment où le chœur des initiés paraît, le scholiaste remarque : « Μετεβλήθη « ὁ χορὸς εἰς μύστας. — Le chœur s'est métamorphosé en initiés. » Ce qui signifie que les acteurs qui venaient de jouer le rôle des Grenouilles allaient jouer celui des initiés, double emploi qu'on s'explique aisément par la rareté des choristes habiles, et par les frais énormes que coûtait leur éducation. Mais cette courte et précieuse remarque nous apprend encore avec certitude que les acteurs qui paraissaient maintenant revêtus de la robe pure des initiés, venaient de quitter l'accoutrement grotesque des Grenouilles; car, sans cela, il n'y aurait eu rien *à transformer*, et le verbe μεταβάλλομαι, qui signifie proprement *changer de vêtements*, serait aussi déplacé qu'inutile.

Nous avons donc montré pour la première fois, à l'aide du scholiaste d'Aristophane, et contrairement à l'opinion générale des savants, que le chœur des Grenouilles figurait sur le théâtre. Et disons-le maintenant, un dialogue engagé avec des interlocuteurs invisibles, des couplets chantés avec des choristes cachés ne se concevraient point. Ajoutons que la division antistrophique réclamait impérieusement la présence des danseurs; cette vérité établie plus haut devient ici un argument très-fort et presque irrésistible. Du reste, comment croire qu'on eût reculé devant l'imitation des grenouilles, lorsqu'on imitait sur la scène les oiseaux, les guêpes, et qu'on allait jusqu'à métamorphoser les nuées en personnages parlants? Je me fie trop, pour faire un seul instant cette supposition, à l'habileté des machinistes athéniens et aux ressources du génie inventif d'Aristophane.

J. P. Rossignol,
Membre de l'Institut.

LETTRE

AU R. P. GABRIEL AIWAZOWSKI,

Membre de la congrégation arménienne de saint Lazare de Venise,

SUR QUELQUES MONNAIES INÉDITES OU PEU CONNUES

DES ROIS DE LA PETITE ARMÉNIE AU MOYEN AGE.

C'est grâce à vos bons enseignements, révérend père et ami, que j'ai pu mettre en ordre, il y a trois ans, la série des médailles roupéniennes que j'ai publiées dans la *Revue archéologique*. Il est donc juste que je vous dédie, au retour de mon voyage dans la petite Arménie, le travail que j'ai entrepris aujourd'hui sur le même sujet et qui sert de complément au premier.

J'espère que vous verrez, dans ce faible hommage, l'assurance de la haute estime que je professe pour la nation arménienne, et la marque de mon inviolable attachement à votre personne.

Veuillez agréer, révérend père et ami, l'expression de tous mes sentiments.

VICTOR LANGLOIS.

NOMS ET VALEUR DES MONNAIES ARMÉNIENNES

AU MOYEN AGE.

I. MONNAIES D'OR. — Le դենար (*ténar*) était la monnaie d'or des Arméniens, il équivalait au دينار (*dinar*) des Arabes. Ce nom de *ténar* était peu usité et paraît avoir été remplacé par d'autres noms de monnaies, empruntés aux Grecs, aux Géorgiens, aux Arabes et aux Croisés ; en effet, les auteurs arméniens donnent à leurs monnaies d'or les noms de *byzants* et de *tahégans*.

Le *byzant* était le nom d'une monnaie d'or empruntée aux Grecs

par les Croisés, et qui désigna ensuite la monnaie sarrasine (1). Les byzants dont il est question dans la traduction latine de l'ordonnance de Léon III (2) sont appelés *Byssantii staurati*. On suppose que cette épithète vient du grec σταύρα, *croix*, à cause du signe qui y était marqué (3). Mais le texte arménien, au lieu de mentionner cette valeur monétaire, met le sigle -■- qu'Atto Placentius, notaire du sacré palais, a rendu par *byzant* et sur lequel Saint-Martin s'abstient de donner son avis.

Le *tahégan* (դահեկան) s'appliquait à l'or aussi bien qu'à l'argent; son nom emprunté au persan دهگانی *dehganí*, indiquait une monnaie d'or (4), qui équivalait au dinar des Arabes (5). Ce mot *dehganí* passa en indoui sous la forme दुगानी *dúgani*, mais avec la signification de petite monnaie de cuivre (6). En géorgien, le nom de tahégan se retrouve sous la forme დრაკანი ou დრაჯანი, *dracani* et indique une monnaie d'or (7). La valeur du tahégan n'est pas bien déterminée; dans les écrivains géorgiens, il est donné comme l'équivalent de *phlouri* ფლური ou *florin*, et répond à 13 drachmes d'argent (8). De son côté, Mathieu d'Édesse donne au tahégan d'or la valeur de 40 *poghs* ou *sous* (9), tandis que dans la version arménienne de la Bible, où le mot tahégan est employé, il a le sens de νόμισμα, *nummus* (10). Joinville (11) donne une autre valeur au tahégan, qu'il nomme *dragan*, et le fait équivaloir au denier, c'est-à-dire à 7 petits tournois. « Li benoiez rois, dit-il, leur fesoit... donner a aucun cent deniers de la monnoie du pays, qui sont appelés *dra-*

(1) *Bibl. de l'Ec. de Ch.*, t. V, cf. Mas Latrie, not. sur les monn. des Lusign. de Chypre, p. 118. — Paoli, *Cod. Dipl.*, t. I, p. 134, n° 119. — Guillaume de Tyr., XIII, 15.

(2) Extr. des manuscr., t. XI.

(3) Id. les notes.

(4) Meninski, t. II, p. 788. « *Genus monetæ aureæ.* »

(5) Dulaurier, *Trad. de Math. d'Édesse*, notes pages 88-89, ch. 28, n° 31.

(6) Garcin de Tassy, chrest. indouie. Poësies, anecdote extr. de la vie de Pîpâ, du Bhakta-mal de Hârâyan-das, p. 76 et voc. p. 62.

(7) Brosset, *Hist. de la Géorgie*, p. 159 et suiv., et 165 et suiv.— *Ma Num. de la Géorgie*, p. 2, et la *Revue archéologique*, 1851 et 1852.

(8) *Code Géorgien*, III, 414. — *Journal asiat.*, janvier, 1832, p. 25. — Lebeau, *Hist. du B. E.-Ed. Saint-Martin*, T. XVII, p. 462, not. 1.— Tchamitch, *Hist. d'Arm.*, t. III, p. 351. — *Dict. arm. des mékhit. de Venise*, t. I, p. 591. —*Ma Num. de la Géorgie*, p. 2.

(9) Chahan de Cirbed, extr. des ms, t. IX, p. 319. Extr. de la chr. de M. d'Édesse, not. 5.

(10) P. Aucher, *Traité des poids et mesures*, p. 71-74.

(11) *Vie de saint Louis*, 349.

gans, dont chacun dragan valoit sept petits tournoiz (1). » Un historien arménien du XIIIe siècle, Vartan parle de monnaies d'or appelées *rouges* (2); on ignore entièrement si cet écrivain entendait par là indiquer des monnaies nationales ou étrangères.

II. Monnaies d'argent. — Le tahégan d'argent valait 40 *poghs* ou *sous*, selon Mathieu d'Édesse (3). Au-dessous de cette monnaie se trouvait le *tram*, dont la valeur était inférieure.

Vartan parle de monnaies d'argent appelées *blancs* (4); ce sont sans doute les mêmes monnaies que celles de Chypre, mentionnées dans une charte de 1399, citée par Du Cange (5), par laquelle on donnait aux dominicains de Chypre *mille bezants blancs de Chypre*, pour fonder un anniversaire pour le repos de l'âme de Hugues, enseveli dans leur église.

Le *tram*, դրամ ou տրամ, que j'ai mentionné plus haut, répondait au *dirhem* des Arabes درهم (6). Le décret de Léon III en faveur des Génois (7) parle de *nouveaux dirhems*; il est probable que ce sont des monnaies frappées à un meilleur titre que les anciennes.

III. Monnaies de billon. — Il existe des monnaies de billon, mais elles sont extrêmement rares, et je n'ai rencontré jusqu'à présent que très-peu de médailles de ce genre. Il est à présumer que cette monnaie portait le nom de *khori*, քորի, dont la valeur est moindre que celle du dirhem (8). La version latine du décret de Léon III en faveur des Génois traduit les noms de khori et de tram par *dirhem*. Nous manquons de renseignements précis sur cette monnaie, et les dictionnaires arméniens ne font pas mention du *khori*. Saint Martin (9) suppose que les *khoris* sont de petites monnaies d'argent d'un bas titre et d'un module inférieur aux trams, et il ajoute que le nom de cette monnaie vient peut-être du syriaque ܟܘܪ ou ܟܘܪܐ, et désigne une certaine mesure. Ces mots se retrouvent en arabe et en hébreu sous des formes peu différentes passées dans le grec ou dans le latin, sous les formes κόρος et *corus*, avec le même sens. Saint Martin a été trop loin, car le *khori* n'est à proprement

(1) Beugnot, *Assises de Jérusalem*, t. II, p. 117, ch. 242, n° 56.
(2) Capellati, *Armenia*, t. I, p. 181.
(3) Chahan de Cirbed, lieu cité.
(4) Capellati, lieu cité.
(5) *Vie de Joinville*, p. 257.
(6) Dulaurier, trad. de Mathieu d'Édesse, lieu cité.
(7) Extr. des mss., t. XI, l. cit.
(8) Extr. des mss., t. XI, p. 97. Décret de Léon III.
(9) Extr. des mss., t. XI, note lieu cité.

parler que le mot hindoustani كوڑى *kourhy*, qui signifie *porcelaine*, espèce de coquillage usité comme monnaie d'une petite valeur dans les Indes (1) et dont le nom a passé en arménien.

IV. Monnaies de cuivre. — Le *pogh*, փող, avait la valeur d'une obole, il répondait au فلوس *flous* arabe (2). Son nom se retrouve en turc sous la forme پول, *poul*. Thomas de Medzop parle de cette monnaie arménienne à laquelle il donne le nom de *pholi*.

Le *tang*, դանգ est aussi une monnaie de cuivre, dont le nom se retrouve en arabe sous la forme دانق (3). Le mot دانق vient du persan دانك qui signifie poids de 3 karats ou siliques. Selon Thomas de Medzop, le *tang* était de peu de valeur, et « précisément, dit Capellati (4), le *tang*, en arménien, correspond à l'*obole*. »

DESCRIPTION DES MONNAIES.

ROIS DE LA DYNASTIE DE ROUPÈNE.

LÉON II (1181-1219).

1. ✠ լեւոն թագոր ամեն Հայոց. (*Lévon takhavor amenain Hajotz*). Léon, roi de tous les Arméniens. — Le roi assis sur un trône supporté par deux lions, tient une fleur de lis de la main gauche et un globe crucigère de la droite.

℟. ✠ կարողութեն աստուծոյ. (*Garoghoutiampen Asdoudzo*). Par la puissance de Dieu. — Deux lions adossés et se regardant, entre eux une croix double.

Tahégan d'argent, inédit. Cabinet de France et ma collection formée dans la petite Arménie. Pl. 222, n° 1.

2. ✠ լեւոն թագաւոր Հայ[ո]ց. *Léon, roi des Arméniens.* — Le roi assis sur un trône comme ci-dessus.

℟. ✠ կարողութեն աստուծո. *Par la puissance de Dieu.* — Deux lions adossés et se regardant, entre eux une croix double.

Tram d'argent, inédit. Ma collection. Pl. 222, n° 2.

3. լեւոն թագաւոր Հայոց. *Léon, roi des Arméniens.* — Le roi assis sur un trône et vu de face, tenant un sceptre fleurdelisé et la croix.

(1) Shakspeare, *Dictionnaire Hindoustani*, 1 vol. 4° p. 1633.
(2) Dulaurier, Math. d'Édesse, notes, p. 88-89.
(3) Meninski, t. II. — *Dict. arm. des Mekhitaristes*, t. I, p. 593.
(4) *Armenia*, t. I, p. 181.

℟. ✠ շինեալ ի քաղաք ի Սիս. *Frappé dans la ville de Sis.* — Croix cantonnée de quatre olives.

Cuivre. Ma collection. Pl. 222, n° 3.

Cette monnaie a été attribuée par l'abbé Sibiljan, (*Beschreibung von 17 noch unedirten münzen der arminisch. Rubinischen dynastie in Kilikien. Wien,* 1852, in-8°) au roi Léon V, le dernier prince de la famille de Roupène.

HÉTHUM I (1223-1269) ET KAIKOBAD SULTAN D'ICONIUM.

4. ✠ Հեթում թագաւոր Հայոց. *Héthum, roi des Arméniens.* — Le roi à cheval passant à droite, tient un sceptre fleurdelisé.

℟. السلطان	*le sultan*
المعظم عياز الدين	*magnifique splendeur de la religion*
كقباد بن كي	*Kaikobad fils de Kai-*
كسرو	*kosrou.*

Tahégan d'argent. Ma Collection. Pl. 222, n° 4.

L'abbé Sibiljan a lu la légende arabe de cette médaille d'une façon erronée, c'est ce qui lui fit croire que le nom du sultan était Ala-Eddin, qui régna de 1219 à 1236.

Voici sa lecture :

السلطان	*Le sultan*
المو ـــ الا يالدين	*almu... Ala Eddin*
كيقباد بن	*Kaikobad fils de*
كيخسرو	*Kaikosrou.*

HÉTHUM ET ISABELLE.

5. ✠ Կարողութեն այ. *Par la puissance de Dieu.* — Le roi et la reine vus de face et tenant une longue croix.

℟. ✠ Հեթում թագաւոր Հ. *Héthum, roi des Arméniens.* — Lion passant à droite, derrière lui une longue croix.

Tram d'argent inédit. Ma collection. Pl. 222, n° 5.

HÉTHUM II (1289-1298).

6. ✠ Հեթում թագաւոր. *Héthum roi.* — Tête de roi vue de face.

℟. *ամենայն Հայ*. *De tous les Arméniens.* — Croix.

Khori de billon. Deux exemplaires inédits. Pl. 222, n° 6.

C'est à Sis même, capitale de la petite Arménie au moyen âge, que j'ai trouvé ces deux médailles. Je les attribue à Héthum II, à cause de la ressemblance de type qui existe entre elles et les monnaies de cuivre que j'ai classées au règne de ce prince dans mon *Essai sur les monnaies roupéniennes* (*Revue archéol.* 1850) Cf. p. 29, n° 27 et pl. 147, n° 11. Il est vrai que la fabrique de ces deux médailles annonce une époque postérieure à celle des autres pièces d'Héthum II, où ce prince est représenté assis à la manière orientale; mais il serait téméraire alors de vouloir classer ces deux monuments à Othon (Héthum) de Brunswik, qui épousa la reine, femme de Léon VI (1) et fut roi des Arméniens, de nom seulement, lorsque la Cilicie chrétienne cédait sous les derniers coups portés par les conquérants musulmans.

SEMPAD (1296-1297).

7. ✠ *սմբատ թագոր Հայ*. *Sempad roi des Arméniens.* — Le roi assis sur un trône et vu de face, tient un sceptre fleurdelisé et une croix.

℟. ✠ *կարողութեն աստուծ*. *Par la puissance de Dieu.* — Deux lions adossés, entre eux une longue croix.

Tahégan d'argent. Collection de M. Séropé Alischan à Constantinople, et des R. P. Mekhit. de Vienne. Pl. 222, n° 7.

Sibiljan, pl. I, n° 3.

8. ✠ *սմբատ թագաւոր Հա*. *Sempad roi des Arméniens.* — Le roi à cheval tenant un sceptre fleurdelisé et passant à droite.

℟. ✠ *ջինեալ ի քաղաք ի Սիս*. *Frappé dans la ville de Sis.* — Croix cantonnée aux quatre cantons d'une fleur de lis dont le chef touche au canton.

Cuivre. Trois variétés de légendes. Collection des Mekhit. de Vienne, d'Alischan à Constantinople, et la mienne. Pl. 222, n° 8.

CONSTANTIN II (1297? - 1305?).

9. ✠ *կոստանդին թագաւոր Հց*. *Constantin roi des Arméniens.* — Le roi à cheval, passant à droite.

(1) Tchamitch. *Badmouthioun Hajotz*, t. III.

℟. ✠ շինեալ ի քաղաքն ի Սիս. *Frappé dans la ville de Sis.* — Lion passant à droite; derrière lui une longue croix.

Tahégan d'argent, inédit. Ma collection. Pl. 223, n° 1.

LÉON IV (1305? - 1307?).

10. ✠ Լեվոն թագաւոր Հա. *Léon roi des Arméniens.* — Le roi à cheval passant à droite.

℟. ✠ շինեալ ի քաղաք ի Սիս. *Frappé dans la ville de Sis.* — Lion passant à droite, derrière lui une croix. Pl. 223, n° 2.

Tahégan d'argent. Ma collection.

11. ✠ Լեվոն թագաւոր Հայոց. — Le roi assis sur un trône.

℟. ✠ շի[ն]եալ ի քաղաք ի Սիս. — Croix cantonnée aux quatre cantons d'un point.

Cuivre. Ma collection. Pl. 223, n° 3.

OCHIN (1307? - 1320 ou 22?).

12. ✠ աւշին թագաւոր Հայոց. *Ochin roi des Arméniens.* — Le roi assis sur un trône, tenant la croix et un sceptre fleurdelisé.

℟. ✠ շինեալ ի քաղաքն ի Սիս. *Frappé dans la ville de Sis.* — Deux lions adossés, entre eux une croix double.

Tahégan d'argent. Collection Alischan à Constantinople.

LÉON V (1322? - 1342).

13. ✠ Լեւոն թագաւոր Հ. *Léon roi des Arméniens.* — Le roi assis à l'orientale et vu de face.

℟. ✠ շինեալ ի քաղաք ի Սիս. *Frappé dans la ville de Sis.* — Croix cantonnée de quatre points.

Cuivre. Ma collection.

14. ✠ Լեւոն թագաւոր Հա. — Le roi assis sur un siége et tenant un sceptre fleurdelisé.

℟. ✠ շինեալ ի քաղաք ի Սիս. — Croix.

Cuivre. Ma collection. Pl. 223, n° 4.

15. ✠ Լեւոն թագաւոր Հայոց. *Léon roi des Arméniens.* — Croix.

ℝ. ✠ շինեալ ի քաղաքն ի Սիս. *Frappé dans la ville de Sis.* — Lion passant à gauche.

Cuivre.

L'*Europa*, journal des mekhit. de Vienne, 1850, n° 1.

ROIS DE LA MAISON DE LUSIGNAN.

GUY (1343?-1345?).

16. ✠ կի թագ[աւոր Հայ]ոց. *Guy roi des Arméniens.* — Le roi à cheval passant à droite.

ℝ. ✠ շինեալ [ի քաղաքն ի] Ս· — Lion passant à droite, derrière lui une longue croix.

Tahégan d'argent. Cab. des mekhit. de Vienne et d'Alischan à Constantinople.

Sibiljan, pl. II, n° 11. Pl. 223, n° 5.

CONSTANTIN IV (1345-1363?).

17. ✠ կոստընդին թագ. *Constantin roi.* — Le roi à pied et vu de face, tenant un sceptre et un globe crucigère.

ℝ. ✠ շինել ի քաղ տարս. (L'ա et le ր sont liés). *Frappé dans la ville de Tarsous.* — Croix.

Cuivre. Ma collection. Pl. 223, n° 6.

Cette médaille est le premier et seul témoignage de l'existence d'un atelier monétaire arménien à Tarsous. Jusqu'alors on croyait que les Thakhavors avaient seulement battu monnaie à Sis, dans la partie du palais appelée *Tarbas*, et dont il reste encore quelques ruines au pied des murailles du Catholicosat (1). J'ignore si c'est ce même monument qui a été figuré sur la monnaie d'or de Constantin IV, que j'ai publiée dans mon *Essai sur les monnaies roupéniennes*, pl. 3, n° 9, et autour duquel se lit en arménien la légende suivante : ✠ *C'est le château royal de Sis.* Je ne le suppose pas, car les ruines du *Tarbas* ne ressemblent en rien à la figure donnée par le graveur arménien. Il est même peu probable qu'il ait voulu représenter le château qui couronne le rocher au pied duquel est bâtie la ville de Sis, château d'une étendue immense, hérissé de tours, de donjons et de créneaux et qui n'a pas plus

(1) Indjidji, Arménie ancienne, Venise, 1806, 8°, cf. Sis.

de ressemblance avec la représentation donnée sur la médaille de Constantin IV, qu'avec le *Tarbas*. Il est, je crois, plus probable d'admettre que cette figure n'est qu'une imitation du castel qui se remarque sur beaucoup de médailles et de sceaux des Croisés, et principalement sur le sceau de Baudoin d'Ibelin, seigneur d'Assur, connétable de Jérusalem, qui porte la même figure, et sur lequel on lit en français cette inscription :

+ : CE : EST : LE : CHASTIAV : DARSVR : (1)

LÉON VI (1363? - 1375).

18. — Le roi à cheval passant à droite et tenant un sceptre fleurdelisé.

℟. — Lion à droite, derrière lui une croix double.

Tram d'argent, pièce rognée, inédite.

Collection d'Alischan à Constantinople, et la mienne. Pl. 223, n° 7.

19. ✠ *Լեւոն թագաւոր*. *Léon roi.* — Lion passant à droite.

℟. ✠ *ամենայն Հայոց*. *de tous les Arméniens.* — Croix.

Cuivre, inédite. Ma collection. Pl. 223, n° 8.

20. — Lion passant à droite.

℟. — Croix.

Cuivre, pièce rognée, inédite. Ma collection. Pl. 223, n° 9.

Ces vingt médailles sont en grande partie inédites; je les ai trouvées presque toutes pendant les excursions que j'ai faites dans la petite Arménie, à Sis, Adana, Anazarbe, Lampron, Sélefké, Gourghos et Tarsous. Les autres monnaies que j'ai décrites, et qui ne font pas partie de ma collection, appartiennent à un jeune et savant Arménien de Constantinople, le tchélébi Séropé Alischan, frère d'un des Pères les plus distingués du couvent de Venise, et qui possède la plus belle série de monnaies arméniennes que j'aie jamais vue. J'ai cru aussi pouvoir donner dans cet article la description de deux monnaies qu'a récemment publiées, pour la première fois, un savant religieux mékhitariste de Vienne, l'abbé Sibiljan, qui s'occupe en ce moment d'un travail complet sur les monnaies de la petite Arménie.

(1) Paoli, *Cod. diplom.*, t. I, pl. VI, n° 64.

NOTE

SUR UNE DATE CHRONOLOGIQUE

DE DÉMOSTHÈNE (1).

L'antiquaire embrasse pour ses matériaux une littérature immense. Il ne se trouve point restreint aux œuvres historiques consacrées plus spécialement à ses études. S'il consulte de préférence la Bible et Hérodote, Thucydide, Polybe, Xénophon, Salluste, Tacite, Pline, Tite Live, Josèphe et tant d'autres historiens classiques qui lui sont les plus familiers, il rencontre également dans les écrivains étrangers à sa matière, chez le poëte, le rhéteur, les auteurs *de re militari*, *de re rustica* et *de arte architectonica* des notions éparses mais précieuses, qui souvent forment les sources uniques que le temps ait conservées sur son sujet.

Telles les données historiques et géographiques les plus importantes se trouvent, quoique parfois mêlées au mythe, dispersées dans les anciens poëtes, et les notions les plus remarquables sur les sciences en général, se montrent disséminées dans les écrits des orateurs et des philosophes. Nous devons à Homère, parmi les auteurs profanes, la première mention de tant de peuples célèbres dans l'antiquité : les Phéniciens, les Égyptiens, les Thraces, les Libyens et jusqu'aux Éthiopiens; dans Pindare se rencontrent, sous l'appellation vague d'Hyperboréens, les premières traces des peuples germaniques ou celtiques. C'est Virgile qui nous donne, sur l'apparence physique de leurs descendants, les Gaulois, cette description admirable dont l'exactitude se trouve confirmée par les historiens, sans que leurs

(1) L'important Mémoire de M. H. Martin, sur le calendrier chaldéo-macédonien, que nous avons publié dans nos derniers cahiers, a engagé notre collaborateur M. I. de Lowenstern à nous communiquer ce travail qui était rédigé depuis plusieurs mois.

(Note de l'Éditeur.)

citations jettent sur le sujet un éclat aussi vif que celui qui jaillit de ces vers incomparables de l'Énéide, VIII :

Galli per dumos aderant, arcemque tenebant
Defensi tenebris, et dono noctis opacæ.
Aurea cæsaries illis, atque aurea vestis :
Virgatis lucent sagulis : tum lactea colla
Auro innectuntur : duo quisque Alpina coruscant
Gæsa manu, scutis protecti corpora longis. »

Citons encore Echyle, qui nous mène dans son Prométhée jusqu'au bord éloigné de la terre, sur la route de la Scythie, ce désert inhabité :

Χθονὸς μέν εἰς τηλουρὸν ἥκομεν πέδον,
Σκύθην ἐς οἶμον, ἄβατον εἰς ἐρημίαν.

Rappelons-nous enfin que c'est à Plaute que nous devons les seuls débris de l'idiome punique qui nous soient parvenus : restes précieux, surtout par le jour qu'ils jettent sur le caractère euphonique de cette langue.

Il en est de même pour les sciences abstraites. Nous ne rencontrons, pour ne citer qu'un séul fait, ni dans Ptolémée, ni dans aucun des autres cosmographes, un indice quelconque, que le mouvement de la terre autour du soleil ait été connu avant Copernic. Cicéron, et par la suite Diogène Laërce, seuls, nous prouvent que ce phénomène n'était pas entièrement ignoré des anciens; le premier énonçant (*Acad.*, liv. II) que Hicétas de Syracuse soutenait, au rapport de Théophraste, que le soleil et tous les corps qui se trouvent au-dessus de nous sont immobiles, et que la terre seule a un mouvement dans ce monde.

Nous nous bornons à ces exemples d'une méthode familière dans nos études : celle exprimée si bien par le dicton populaire, qui nous enseigne de reprendre notre bien là où il se trouve.

Un fait, preuve frappante du secours que l'archéologue peut tirer de matières, qui en apparence n'entrent point dans ses poursuites, mérite néanmoins de fixer l'attention. Le fait est relatif à la chronologie.

Cette science en ce qui concerne la concordance dans la division des temps chez les différents peuples de la Grèce, se montre entourée, malgré la richesse de la littérature hellénique, ou plutôt en raison même de cette abondance de dates discordantes entre

elles, que nous y rencontrons, d'une incertitude complète. Seul, le plus grand des orateurs, nous fournit le point de comparaison le plus précis, auquel nous puissions nous arrêter. Démosthène, dans l'une de ses harangues, en reproduisant la lettre que Philippe de Macédoine adressa aux habitants du Péloponèse, nous fait connaître, comme correspondants l'un avec l'autre, les mois *Loüs* des Macédoniens; le *Boëdromion* des Athéniens, et le *Panemus* des Corinthiens.

Le désaccord qui règne dans la disposition des mois chez les différents peuples de la Grèce est l'un des principaux obstacles qui se rencontrent dans leur histoire, et le sentiment de ce défaut d'harmonie est d'une date assez ancienne pour avoir dicté à Plutarque, dans sa *Vie d'Aristide*, le passage suivant : « Il ne faut point s'étonner de cette irrégularité et différence de jours dans les mois des Grecs, car encore de notre temps que la science de l'astronomie est plus cultivée et plus exactement approfondie, les uns commencent leurs mois lorsque les autres finissent les leurs. » (Trad. de Dacier).

On ne saurait donc attacher trop d'importance à ce texte de Démosthène où le roi de Macedoine, nommé généralissime des Hellènes contre les Locriens d'Amphissé, adresse à ses alliés ce message : Ὥστε συναγτᾶτε μετὰ των ὅπλων εἰς τὴν Φωκίδα, ἔχοντες ἐπισιτίσμὸν ἡμερῶν τετταράκοντα τοῦ ἐνεστῶτος μηνὸς Λῷον, ὡς ἡμεῖς ἄγομεν, ὡς δέ Ἀθηναῖοι, Βοηδρομιῶνος, ὡς δὲ Κορίνθιοι, Πανέμου, que nous trouvons traduit par Ideler : « Rendez-vous, munis d'armes et de vivres pour quarante jours, à Phocis dans le mois actuel, que nous appelons Loüs, les Athéniens, Boëdromion, les Corinthiens, Panémus (1). » (Ce mois étant le seul du calendrier corinthien qui soit parvenu à notre connaissance.)

Passons rapidement sur la difficulté de concilier avec la vraisemblance dans la version du célèbre chronologiste allemand, le terme si rapproché que fixe le roi Philippe aux peuples de la Grèce, lorsqu'il s'agit d'un point de réunion aussi peu central que la Phocide.

Sans vouloir approfondir la signification exacte du mot ἐνεστῶτος (μηνὸς) appliqué sous une autre forme (μὴν) ἱστάμενος par Homère, Hésiode et, plus tard, par les Athéniens, au commencement, à la première moitié, ou enfin à la première décade du mois prochain;

(1) « Begebt euch mit Waffen und Lebensmitteln auf vierzig Tage versehen nach Phocis, im gegenwærtigen Monat, den wir Lous, die Athener Boëdromion, die Corinther Panemus nennen. » Ideler, *Handbuch der Chronologie*, Berlin, 1826, vol. I, pag. 395.

le sens de ce passage me paraît bien mieux rendu dans l'élégante et fidèle traduction de M. Plougoulm, que son illustration comme jurisconsulte n'a pas empêché d'enrichir les études classiques des fruits de sa profonde érudition. Il l'interprète : « Arrivez *au commencement du mois prochain*, que nous appelons.... (2) »

Nous abordons sans autre préambule la discussion célèbre qu'a soulevée la comparaison entre la concordance des mois athéniens et macédoniens, établie par ce passage de l'auteur des Philippiques, et la concordance de leur calendrier, comme l'établit à son tour le biographe d'Alexandre : discussion qui a amené dans la lice, depuis Scaliger, les savants les plus éminents, sans qu'on soit parvenu à concilier les deux systèmes.

C'est Plutarque qui nous apprend, en effet, que la naissance d'Alexandre eut lieu le sixième jour du mois Hécatombæon, appelé Loüs par les Macédoniens : « Ἐγεννήθη Ἀλεξανδρος ἱσταμένου μηνὸς Ἑκατομβαιῶνος, οὗ Μακεδόνες Λῷον καλοῦσιν, ἕκτῃ. (*Vita Alex.*) Comment concilier ces deux dates discordantes quand il s'agit d'événements contemporains : d'une part la naissance d'Alexandre (3) placée dans la 1re année de la 106me olympiade; d'autre part la lettre de Philippe, que l'on calcule avoir été écrite dans la 2me année de la 110me olympiade, comment alors comprendre l'existence simultanée de ces deux dates opposées, dont l'une fait coïncider le Loüs avec le Hékatombæon, l'autre avec le Boëdromion.

On trouve dans l'excellent ouvrage d'Ideler (4) l'historique de cette remarquable discussion; les uns, comme le docte Corsini,

(2) *Harangues d'Eschine et de Démosthène sur la Couronne.* Paris, 1834, p. 194.

(3) Je place ce fait d'après l'opinion généralement adoptée : mais l'année de la naissance d'Alexandre le Grand ne paraît rien moins que certaine et cette date pourrait bien avoir été altérée à dessein dans l'antiquité pour la mettre d'accord avec les faits extraordinaires que Plutarque relate comme arrivés simultanément. Elle est inscrite sur les marbres, mais, comme toutes les autres dates de ce précieux monument, elle dépend de l'époque où l'inscription fut gravée, époque sur laquelle les chronologistes ne sont point d'accord. On y trouve :

....Αφ οὐ Αλεξανδρος ὁ Φίλιππου εγε]νετο, ετη [Δ]ΔΔΔΔ|, Αρχοντος Αθηνησι Καλλίστ[ρατου. Ep. 78. [A quo Alexander Philippi filius natus fuit] anni LXXXXI, Archonte Athenis Callist[rato...., *ut sup.* p. 20 et 116. C'est le même archonte sous lequel Diodore place la spoliation du temple de Delphes.

La circonstance qui fait naître le plus de doute, c'est de voir la naissance d'Alexandre placée, dans cette même chronique, à trois ans de distance de cet autre événement mémorable, la spoliation du temple de Delphes, sur lequel, relativement à la date, Pausanias et Diodore diffèrent entre eux, tandis que ce dernier se contredit lui-même. On peut s'en convaincre en comparant le texte de la chronique :

Αφ οὐ Φωκεις το εν Δελφοις [ἱερον εσυλευσαν ετη [Δ]ΔΔΔΔ||||, Αρχοντος Αθην]

pour expliquer les différences calendaires que déterminent les deux dates de Démosthène et de Plutarque se contentent de recourir à ce moyen, si peu critique, de vouloir prouver par des arguties tirées d'un ordre de faits purement arbitraire une erreur de copie dans Démosthène; d'autres, donnant tort à Plutarque, supposent que l'illustre biographe, lorsqu'il s'agissait de réduire les mois macédoniens au calendrier attique, transportait à tort la position respective que les mois macédoniens occupaient de son temps, à l'époque d'Alexandre.

La première de ces opinions, celle qui touche Démosthène, n'offre aucune vraisemblance; l'autre, au contraire, est sérieuse, sauf le blâme qu'elle laisse tomber sur Plutarque. En résumé, les dates de ces deux auteurs doivent rester également intactes. D'une part, celle renfermée dans la lettre de Philippe est incontestable, vu qu'elle est contemporaine : qu'elle se rapporte à des opérations militaires pour lesquelles, de tout temps, la précision était de rigueur, et qu'elle se trouve consignée dans un document aussi répandu parmi les Grecs que l'était le Discours sur la couronne. D'autre part, Plutarque, que nous avons vu avouer l'embarras que lui occasionne l'irrégularité des divers calendriers, et dont Scaliger n'admirait que bien médiocrement la science chronologique (5), se bornait évidemment, lorsqu'il faisait l'application des dates aux calendriers macédoniens et athéniens, se bornait, disons-nous, à régler les deux systèmes sur les rapports qu'ils présentaient de son temps; car, d'une part, les Athéniens avaient conservé les dispositions du cycle de Méton, tandis que le système appelé syro-macédonien était en vigueur chez ce dernier peuple. Mais Plutarque ne procédait point au hasard, ainsi que le prouve la proportion régulière entre les deux seules dates où il met en regard les mois macédoniens et athéniens : la naissance d'Alexandre et le passage

ησι Κηφισοδωρου. Ep. 76. A quo Phocenses Delphicum [templum spoliaverunt anni LXXXXIIII, Archonte [Athenis Cephisodoro. Marmor. Oxon. cura Gul. Roberts. Oxonii 1791, p. 20 et 116; puis Pausanias, X, 2, in Phocidis : ....Ἀγαθοκλέους, Ἀθήνησιν ἄρχοντος, τετάρτῳ δὲ ἔτει πέμπτης ὀλυμπιαδος ἐπι ταῖς ἑκατὸν.... (sous) l'archonte Agathoclès, d'Athènes, la 4e année de la 105e olympiade; et enfin Diodore, XVI, 23 : Ἐπ' ἄρχοντος δ' Ἀθήνῃσι Καλλιστράτου, Ρωμαῖοι κατέστησαν ὑπάτους Μάρκον Φάβιον καὶ Γάϊον Πλώτιον.... Φιλόμηλος γαρ ὁ Φωκεὺς.... κατελάβετο μὲν τὸ ἐν Δελφοῖς ἱερὸν.... *Rem.*, ol. 106, année 2, d'après le nom de l'archonte, et ol. 105, année 3, d'après ceux des consuls.

(4) *Loc. cit.* p. 404.

(5) Summus enim ille scriptor (Plutarchus) in his rebus puer est. Scaliger, *De Emend Temp.*, lib. IV, *De anno Ægyptiorum actiatico.* Lutet., 1583, pag. 163.

du Granique ; et on ne saurait donc reprocher à l'ancien biographe comme erreur, une inadvertance, dont nous nous rendons journellement coupables, en mentionnant des dates antérieures à la réforme grégorienne ; auxquelles, pour être exacts, il nous faudrait ajouter, selon l'époque, un nombre plus ou moins considérable de jours : comme en 1582 dix, et aujourd'hui douze jours.

Or, l'exactitude des deux sources ne pouvant être révoquée en doute, la confusion qui résulte de leurs dates divergentes, ne saurait être attribuée qu'à une altération survenue dans le calendrier macédonien. Reste à savoir l'époque où elle fut introduite, et surtout si elle eut lieu durant le règne d'Alexandre : problème important en lui-même, mais des plus intéressants par la question qui s'y rattache encore ; je veux dire de la date exacte d'un événement qui changea la face du monde, la mort d'Alexandre le Grand, dont l'époque ne se trouve fixée dans ses historiens que d'après le calendrier macédonien. Plutarque que nous suivons ici de préférence à Arrien, bien que celui-ci, comme le célèbre biographe, cite les annales contemporaines sur les derniers moments du héros, indique pour le jour de son décès le 28 du mois macédonien appelé Dæsius, jour dont la place dans nos éphémérides dépend de la position que ce mois occupait par rapport au calendrier athénien, qui, seul parmi ceux de la Grèce, fournit des dates précises. En adoptant donc comme un fait incontestable que le parallèle établi entre les mois athéniens et macédoniens par la lettre de Philippe existait encore peu après, lors de l'avénement d'Alexandre, la mort du grand conquérant se trouverait avancée de dix mois dans le calendrier Julien, si on voulait admettre que le changement dans l'ordre des mois macédoniens, que nous fait connaître Plutarque, ait eu lieu dans la période écoulée entre l'avénement et la mort du roi.

Scaliger et d'autres savants plus récents considèrent la transposition qu'aurait subie le Loüs, en se trouvant placé hors du parallèle du Boedromion dans celui de l'Hæcatombéon, comme survenue peu de temps après l'avénement d'Alexandre. Ideler adopte leur opinion d'autant plus volontiers, que la persévérance que nous manifestons aujourd'hui dans le maintien de nos dispositions calendaires, ne se rencontrait chez les anciens que depuis la réforme introduite par César. Le célèbre chronologiste nous cite comme preuve, la facilité avec laquelle Alexandre se prêtait à des altérations spontanées des dates, et nous rappelle comme exemples : l'ordre donné par le roi lors du siége de Tyr, de dater le mois

courant, déclaré heureux, de deux jours en arrière; ainsi que la disposition prise la veille du passage du Granique de remplacer le mois de Dæsius par un deuxième Artemisius.

A part ces deux faits, nés de la superstition du roi et de ses troupes, et dont d'ailleurs, ainsi qu'en convient M. Ideler (*l. c.*, p. 405) les dispositions ne furent point maintenues : à part ces deux faits relatés par Plutarque, on ne trouve nulle part dans les anciens auteurs, la mention positive d'un changement dans la division des temps, qui aurait eu lieu sous le règne d'Alexandre le Grand : j'ajouterai même qu'on n'y rencontre non plus tels indices qui montreraient le caractère du héros d'Arbèle, sous un jour pareil à celui que développe le vainqueur de Pharsale.

Sans vouloir contester à Alexandre ces talents pour l'organisation et la législation des empires, et d'autres qualités augustes que l'histoire nous montre réunis au génie militaire de quelques conquérants : la vie si courte d'Alexandre toute absorbée par des faits d'armes inouïs, n'a pu suffire que pour établir la gloire du capitaine, l'habileté du politique, et pour conserver le souvenir du vainqueur généreux, de l'homme accessible aux émotions qu'inspire l'amour des arts et des belles lettres.

Quant à lui voir entreprendre des travaux moins brillants que la fondation de villes, qui autant que des victoires, ajoutaient à la gloire de son nom ; à lui voir développer des réformes pacifiques à l'instar de celle opérée dans le calendrier romain par César : une œuvre pareille, eût-elle même été sympathique aux tendances de son esprit, n'aurait pu s'accomplir faute d'éléments aussi indispensables que le temps et le repos. Agité constamment par la soif des conquêtes, jamais dans la première partie de son existence, sa demeure dans un même lieu se prolongeait-elle au delà du temps précis qu'il lui fallait pour assurer les fruits de ses victoires, et en préparer de nouvelles : jamais à la fin de sa carrière le repos lui servait autrement qu'à célébrer ces mêmes victoires par de tristes excès.

Tels se présentent le premier et le dernier séjour d'Alexandre dans Babylone, ville qui, si on veut attribuer le changement introduit dans le calendrier macédonien à ce roi, attire avant tout nos regards.

Le séjour d'Alexandre dans Babylone après la bataille d'Arbèle, (celui qui y précéda sa mort n'étant signalé que par sa maladie) ne dura d'après Diodore (6) qu'une trentaine de jours : Plutarque le

(6) Livr. XVII, cap. 64.

passe sous silence : Quinte-Curce (7) ne parle que de dispositions militaires; de la ville, et des mœurs dissolues de ses habitants : il mentionne les Chaldéens *siderum motus et statas temporum vices ostendere*, mais sans les introduire autrement que comme formant partie du cortége triomphal. Arrien (8) nous apprend que le roi s'entretint avec les Chaldéens : qu'il fit reconstruire sur leur demande les temples détruits par Xerxès et sacrifia à Bel.

Observons donc que, si Alexandre avait songé à d'autres soins qu'à ceux que lui dictaient pour l'instant ses intérêts politiques et religieux, c'est à cette époque et dans les textes cités que nous devrions rencontrer un indice quelconque sur le fait important qu'il s'agit de constater. Mais du moment qu'aucune mention ne s'en retrouve ni chez ces historiens, ni chez Plutarque, que nous avons vu si soigneux de relater des faits analogues ; et qui lors du passage du roi par la contrée de Babylone parle uniquement du naphte, qui le préoccupe tout autant que le bitume près de Sodome, de savants académiciens : du moment, dis-je, que nos uniques sources, gardent le silence, l'opinion d'attribuer notre reforme à Alexandre se présente comme arbitraire.

Il résulte néanmoins des pages de Quinte-Curce et d'Arrien, que, si une altération dans le calendrier des Macédoniens a dû être effectuée, cette altération ne saurait dater que de leur contact avec les Babyloniens : avec ce peuple auquel ces auteurs classiques, la tradition, autant que les recherches d'illustres savants, attribuent la connaissance la plus approfondie du cours des astres et de la division des temps qu'ait possédée l'antiquité ; ce peuple que l'incomparable Bailly nous montre comme ayant connu le cours du soleil 2473 ans avant notre ère ; de sorte que l'astronomie dut y avoir une date plus ancienne que chez les Égyptiens (9) : et auquel l'immortel auteur de la *Mécanique céleste* (10) rapporte les plus anciennes découvertes qui nous soient parvenues en astronomie, par trois éclipses de la lune 719 et 720 ans avant l'ère chrétienne ; ces Chaldéens enfin qu'il nous montre avoir découvert par une longue suite d'observations astronomiques, la période de 6585 $\frac{1}{3}$ de jours, qu'ils nommaient *saros*.

(7) Livr. V, cap. 1, 3, seq.
(8) *De Exped. Alex.*, lib. III, vol. I, pag. 196. Amst. 1768.
(9) Bailly, *Hist. de l'astron. anc.* Par., 1775, page 12, § VIII.
(10) Laplace, *Exposition du système du monde.* Par., an VII, p. 291.

J'ai insisté dernièrement dans notre *Revue*, sur l'inopportunité de vouloir constamment ramener nos connaissances à une même source, en faisant tout descendre soit de l'école des Hébreux, soit de celle des Égyptiens, des Indiens ou enfin des Babyloniens. On m'accusera à mon tour, de tomber relativement à ce dernier peuple, dans l'excès que je reproche au savant renommé qui veut établir une école scythique (11); et cependant je dois déclarer comme conséquence des présentes recherches, que la division des temps établie autrefois chez les principaux peuples orientaux a tiré son origine des Chaldéens; et que les dates que nous fournit Plutarque sont décidément celles de ce calendrier syro-macédonien, qui se montre complétement parallèle à celui dont se servent encore de nos jours les Hébreux qui l'avaient pris des Babyloniens.

On sait que les peuples syriaques avaient adopté sous la domination macédonienne, après le partage de l'empire d'Alexandre, la nomenclature des mois de leurs vainqueurs: tout en plaçant l'Hyperberetæus (sans conséquence du rang qu'il occupait avant cet événement) à la tête de l'année et parallèle avec le commencement de l'année civile des juifs, le Thischri. Quant à l'harmonie qui existe entre les mois syro-macédoniens et les mois hébreux, elle nous est confirmée par Josèphe, qui place en parallèle le Dius avec le Marcheschvan (12): le Xanthicus avec le Nisan (13), l'Apollæus avec le Kislev (14), et nous cite le Loüs pour une époque (15) qui correspond dans la *Bible* à l'Ab (16). Ces notions sont familières à tout chronologiste; ainsi que la circonstance, que les rabbins, et particulièrement le célèbre Eben Ezra considéraient les noms des mois hébreux, encore aujourd'hui en usage, comme adoptés des Babyloniens lors de la captivité: et en effet, nous voyons dans les premiers temps les mois désignés dans la *Bible*, soit par leur nombre, en comptant depuis celui qui correspond au premier mois de l'année religieuse, le Nisan (17): soit par d'autres noms, tels que l'Abib (18), le mois des épis, synonyme avec Nisan; et Ziv, synonyme avec Ijar; et Aethanim (19) qui correspond avec le premier mois de

(11) C. *Revue archéologique* de mai 1853, p. 82.
(12) C. *Ant. Jud.*, lib. I, c. III, § 3.
(13) *Loc. cit.*, lib. III, c. X, § 5.
(14) *Loc. cit.*, lib. XII, c. VII, § 6.
(15) C. *De Bello Jud.*, lib. VI, c. IV, § 5.
(16) C. Jerem., cap. LII, 12. (*In quinto mense*).
(17) C. Gatterer, *Abriss der Chronologie*. Gotting., 1777, p. 146.
(18) I Reg., VI, I, 37.
(19) I Reg., VIII, 2.

l'année civile le Thischri, tout en n'occupant dans l'année religieuse que le 7e rang.

Mais il existe un point qui a bien moins attiré l'attention, et dont les savantes recherches de Fréret ont démontré l'importance : c'est celui de l'application des noms de mois macédoniens à ceux des Chaldéens, peu après l'époque d'Alexandre : on rencontre ainsi dans les fragments de Bérose la mention du Loüs macédonien à l'occasion de la fête Sakæa (les Saturnales babyloniennes)... τῷ Λώῳ φησι μηνι ἑκκαιδεκάτη ἄγεσθαι ἑορτὴν Σακέαν.... (20) et celle du Dæsius dans cette autre passage bien plus important encore, où Saturne (le Temps) prédit en songe à Xisuthrus l'extinction des hommes pour le 15 du mois de *Dæsius* : Τὸν Κρόνον αὐτῷ κατὰ τὼν ὕπνον ἐπιστάντα φάναι μηνὸς Δαισίον πέμπτῃ καὶ δεκατῃ τοὺς ἀνθρώπους ὑπὸ κατακλυσμοῦ φθαρήσεσθαι (21). Ces deux passages nous prouvent d'une manière incontestable, que les Babyloniens après la conquête d'Alexandre avaient adopté, du moins pour leurs écrits en grec, les dénominations pour les mois en usage chez leurs vainqueurs ; sans préjudice toutefois à la disposition chronologique de leurs mois, dont nous ignorons les noms, mais qui devaient être identiques avec les noms hébreux adoptés depuis la captivité. C'est particulièrement le second passage, qui jette un jour éclatant sur l'ordre dans la disposition des mois chaldéens, Bérose nous y montrant le Dæsius (le 2e mois après l'équinoxe du printemps) comme celui pour lequel aurait été prédit le cataclysme, dont, ainsi qu'il est facile de le comprendre par l'examen de l'ensemble (22), l'auteur chaldéen avait puisé la connaissance dans les livres des Hébreux. La Genèse (VII. 11) nous nomme le second mois בחדש השני comme l'époque où commença le déluge, et cette désignation numérique pour un événement relaté dans les annales d'un peuple où existaient simultanément deux méthodes différentes pour marquer l'entrée de l'année, donne lieu à équivoque ; d'une part, le mode suivi constamment dans le Pentateuque de comprendre par premier mois le Nisan, se trouve contredit relativement à ce fait par une autorité aussi respectée que celle de Josèphe, qui place expressement la catastrophe dans le Dius ou Marcheschvan, le 2e mois de la 600e année de Noé, tout en déclarant que l'ordre qu'il suit fut celui des mois en Égypte; mais que les Juifs depuis leur sortie avaient

(20) C. Berosi, *Chald. hist. et cæt. auct.* J. D. G. Richter Lips., 1825, p. 51, et la note 73.

(21) Berosi, *ut supr.*, p. 56 et note 75.

(22) Berosi, *ut sup.*, p. 55–58.

adopté le Nisan, sur lequel devaient être réglées les fêtes, comme 1er mois de l'année (23).

Il paraîtra un peu téméraire de ma part de vouloir placer en opposition Bérose et Josèphe. Mais, si on réfléchit que le premier fut antérieur de près de quatre siècles à Josèphe et que, quelle que fût la forme sous laquelle il présentait aux Hellènes, passionnés pour le mythe, la tradition sainte des Hébreux, il dut puiser à la source même : si on se rappelle surtout la circonstance, que Josèphe, si sévère dans ses critiques, prodigue à Bérose, dans son livre contre Apion (24), à deux reprises l'éloge, et qu'il vante cet écrivain chaldéen surtout pour s'être montré dans sa relation du déluge, conforme à Moïse : on me permettra alors d'énoncer en toute sécurité l'opinion, que la controverse sur le commencement de l'année du déluge ne saurait être décidée en faveur du 2e mois après l'équinoxe d'automne. N'oublions pas, que l'année des Juifs n'était pas uniquement lunaire ; elle était en même temps tropique. Le savant Gatterer a reconnu que cette même année du déluge fournit l'exemple de ce double caractère (25). Il indique de plus, la méthode au moyen de laquelle les juifs arrivaient à ramener le cours de l'année lunaire à celui de l'année tropique (26) : il trouve enfin que c'était ce même mois de Nisan (l'Abib) qui leur servait de guide pour reconnaître constamment l'époque où se rencontrait le commencement de l'une et l'autre de ces deux années (27).

Bérose, en appliquant au chiffre numérique qu'il dut rencontrer dans la tradition des Hébreux, le mois chaldéo-macédonien qui correspond en même temps à l'ordre dans l'année lunisolaire des Juifs, donne donc un poids incontestable à l'opinion de placer le cataclysme dans l'ordre de l'année commençant avec l'équinoxe du printemps ; en conséquence son Dæsius, sans signification aucune, s'il se trouvait mis en regard du Marcheschvan, acquiert la plus grande valeur placé en parallèle de l'Ijar ; et ce mois, qui tombe en

(23) Συνέβη δὲ τοῦτο το πάθος κατὰ το ἑξακοσιοστὸν ἔτος ἤδη Νωέου τῆς ἀρχῆς, ἐν μηνὶ δευτέρῳ Δίῳ μὲν ὑπὸ Μακεδόνων λεγομένῳ, Μαρσουάνῃ, δε υπὸ Ἑβραίων· οὕτως γὰρ ἐν Αἰγύπτῳ τὸν ἐνιαυτὸν ᾖσαν διατεταχότες. Μοῦσης δε τὸν Νισᾶν-ὅς ἐστι Ξανθικὸς-μῆνα πρῶτον ἐπὶ ταῖς ἑορταῖς ὥρισε, κατὰ τοῦτον ἐξ Αἰγύπτου τοὺς Εβραίους προαγαγων. *Ant. Jud.*, I, III, 3.

(24) Οὗτος τοίνυν ὁ Βηρωσσός, ταῖς ἀρχαιοτάταις ἐπακολουθῶν ἀναγραφαῖς, περί τε τοῦ γενομένου κατακλυσμοῦ καὶ τῆς ἐν αὐτῷ φθορᾶς τῶν ἀνθρώπων καθάπερ Μοῦσῆς οὗτος ἱστόρηκε. *Contra Apion.*, lib. I, 19, et I, 20.

(25) Gatterer, *ut sup.*, p. 150.

(26) *Ut supra*, p. 149.

(27) *Loc. cit.*]

avril et mai, le 2e après l'équinoxe du printemps, forme ainsi une base qui sert à constater dans leur proportion régulière, non-seulement la disposition relative des autres mois chaldéo-macédoniens, mais encore leurs rapports, autant avec les mois synonymes syro-macédoniens, mais encore avec la série des mois hébreux.

Le parallèle entre ces différentes séries une fois établi, il nous reste à procéder, au moyen de l'une, dont le caractère nous est connu, à celui des autres. Les mois hébreux étaient lunaires, comme ceux des Syro-Macédoniens sous la domination des successeurs d'Alexandre (la présence simultanée du calendrier Julien, où l'année commençait avec l'Audynæus, janvier, ne pouvant dater que de l'occupation de la Syrie par les Romains) : en conséquence les Hébreux réglaient les transactions de la vie religieuse et civile d'après la première phase de la lune; tout en coordonnant ce système, selon Gatterer, avec l'année tropique, par une ingénieuse intercalation : c'est-à-dire par l'habile disposition, datant de Moïse, du cycle formé par l'année sabbatique, qui tombait dans la 7e année civile, et de la période du jubilé, dite de 50 ans, mais qui tombait en réalité entre la 49e et la 50e année civile (28).

Après avoir ramené ces différentes séries à un même caractère, il est important de constater celui des mois de ces anciens Babyloniens que, d'une part, nous avons vu fournir aux Hébreux leurs anciennes dénominations calendaires : et d'autre part adopter à leur tour celles en usage chez les conquérants macédoniens : en échange de la connaissance des temps que, ainsi que nous le supposons, les Macédoniens trouvèrent chez les Chaldéens.

On dit les dispositions de l'ancien calendrier babylonien ignorées. Telle est la thèse qu'émettent les principaux chronologistes : les uns en adoptant l'année babylonienne uniquement comme tropique, les autres comme exclusivement lunaire. Les partisans du premier de ces systèmes, en attribuant à l'année babylonienne le caractère de celle des Égyptiens, avec 12 mois à 30 jours de durée et 5 jours επαγομεναί ou complémentaires, basent leur opinion sur la circonstance que les calculs sur les observations astronomiques des Chaldéens qui nous sont parvenus, sont redigés sur l'année tropique : de sorte qu'il faudrait supposer, ce qui paraît peu vraisemblable à nos savants, une réduction de la part des astronomes grecs d'Alexandrie qui nous les ont communiqués.

(28) Comp. Gatterer, *ut sup.*, p. 152. Also war jeder Sabbathcykel unstreitig eine wiederkehrende Reihe von 7, und jede Jubelperiode eine wiederkehrende Reihe von 49 Jahren.... und die Jahre.... Mondsonnenjahre ; p. 153.

D'autres, surtout Fréret, présentent des preuves tout aussi concluantes, qu'Ideler résume, pour le caractère lunaire des mois des Babyloniens, et considèrent comme invraisemblable que ce peuple ait été le seul, parmi les nations sémitiques (qualifiant ainsi ce peuple hamite (29)), telles qu'Arabes, Syriens, et ces Hébreux où se retrouvent les noms des mois babyloniens, qui n'eût pas compté d'après des mois lunaires : et insistent particulièrement sur le fait, que les Chaldéens avaient connu diverses époques lunaires, parmi lesquelles celle déjà mentionnée, le *saros* de 6585 $\frac{1}{3}$ jours, comprenait 223 mois sydoniques; d'autant plus, que le nom saros signifie période de la lune, le mot *sihara* סיהרא se présentant dans les versions chaldaïques de la *Bible* employé pour lune (30).

Vouloir attribuer aux Babyloniens l'un ou l'autre de ces systèmes d'une manière exclusive me paraît une thèse inadmissible. Les plus éminents astronomes ont prouvé que tous deux étaient simultanément en usage : et Laplace constate, non-seulement que la période du saros avait l'avantage de ramener à fort peu près la lune à la même position à l'égard de son nœud, de son périgée et du soleil, mais encore que la période lunisolaire de 600 ans leur paraissait être connue; périodes qui supposent une connaissance très-rapprochée de la longueur de l'année (31).

En présence de ces faits, les vues développées par Ideler se recommandent comme les plus judicieuses. Le célèbre chronologiste est convaincu (32) que les Babyloniens ont dû se servir, pour les transactions de la vie privée, d'une année lunaire, qu'il suppose avoir possédé un caractère pareil à celui qui était propre à l'année des Hébreux et des Athéniens: mais il admet en même temps, comme des plus vraisemblables l'hypothèse, qu'ils avaient recours pour leurs calculs et observations astronomiques à la forme de l'année égyptienne si commode pour cet usage, soit qu'ils l'aient adoptée des Égyptiens, ou l'aient trouvée eux-mêmes (33).

Pour une matière sujette à controverse, tout indice, quelque incom-

(29) Voy. mon *Exposé* et caet. *de la troisième écriture cunéiforme de Persépolis*, Paris, 1847, p. 95 : « Une des tiges de la branche hamite est *Nimrod*, Babylone, qu'occupait avant lui le Semite *Assur*, que nous retrouvons en Assyrie. » (*Genesis*, x, *passim*).

(30) Voy. Ideler, *Handb.*, *ut sup.*, p. 207. Comp. *Genesis*, xxxvii, 9, Jonathan et Onkelos. — Mérian, p. 77, fournit un terme très-analogue pour lune dans le *Sara* syriaque.

(31) *Exposition du système du monde*, ut sup., p. 291.

(32) Ideler, *Lehrbuch der Chronologie*. Berlin, 1831, p. 90.

(33) Ideler, *Handbuch*, ut sup., v. I, pag. 219.

plet qu'il puisse paraître, mérite notre attention. Je crois rencontrer le moyen de jeter un jour inespéré sur la question dans un fait étymologique des plus remarquables, et dans la comparaison d'un texte cunéiforme persan avec sa version babylonienne dans ce même système d'écritures, en adoptant comme un fait incontestable le caractère tropique de l'année des anciens Persans. Bien des chronologistes ont voulu, tout aussi bien que cela eut lieu pour l'année babylonienne, élever des doutes sur le caractère de celle des Perses sous les rois des premières dynasties. Un texte de Quinte-Curce résoud la question (34) : *Magos trecenti et sexaginta quinque juvenes sequebantur, puniceis amiculis velati, diebus totius anni pares numero.* Ce passage tiré de la description de la marche de Darius Codoman vers l'Euphrate, nous prouve par ce nombre de jours le caractère tropique de l'année en usage sous les Achéménides ; cette notion se trouve confirmée par la suite, mais relativement aux Sassanides, par un auteur arabe du IXe siècle après J. C., Alfarghani, qui nous apprend que les Perses avaient une année mobile de 365 jours qui consistait de 12 mois à 30 jours et de 5 jours complémentaires, intercalés entre le 8e et le 9e mois (35), analogue en un mot, mais nullement identique, avec l'année égyptienne.

Ce point établi, j'arrive à mes textes cunéiformes ; mais j'avoue que c'est en quelque sorte à contre-cœur ; l'abus qui a été fait dans ces derniers temps de cette science, qui demande des travaux solides et des recherches approfondies, a rendu le public méfiant, et mes lecteurs pourraient me traiter avec peu d'indulgence, ignorant peut-être que, pour avoir le premier découvert les valeurs phonétiques et reconnu le système des écritures cunéiformes babylo-assyriennes, je n'ai jusqu'à ce jour recueilli d'autre fruit que l'honneur quelque peu problématique de voir emprunter en deçà de la Manche mes valeurs phonétiques, et en delà mon système.

M. Rawlinson a déjà, il est vrai, jeté de la lumière sur les questions relatives à la connaissance des temps des anciens peuples de la Mésopotamie. Avec ce sentiment intime de sa force, que lui ont inspiré l'admiration naïve des uns, le silence respectueux des autres, et surtout la touchante abnégation de M. Lassen sur des droits de priorité relatifs à l'écriture persane, le célèbre savant nous fait savoir, dans une note (36), qu'en examinant des calendriers assyriens, venus de Ninive, il y a découvert des années de douze

(34) Liv. III, III (7), et Scaliger, *ut sup.*, p. 142.
(35) C. Ideler, *Handbuch*, *ut sup.*, II, p. 514.
(36) *Journal of the royal asiatic Society*, vol. XIV, pars I, pag. LX.

lunaisons, *lunations* en anglais (*sic*), a trente jours chaque : ce qui, tout en combinant d'une manière admirable les systèmes solaire et lunaire, repose sur des éléments tellement nouveaux sur la marche des astres, que nous attendons pour la solution de ce problème une édition revue et corrigée de cette note, il s'entend en terminologie. Pour le moment, nous devons nous borner aux inductions tirées de la comparaison entre le texte persan de Bisitun et sa version babylonienne, que M. Rawlinson nous a enfin livrée, comparaison qui nous fait connaître, autant que le permettent des textes restitués de l'aveu même de celui qui nous les communique, que les dates babyloniennes qui s'y rencontrent sont une simple transcription, sans réduction aucune du persan; de sorte que l'on ne saurait en former aucune conséquence sur le caractère des dates babyloniennes, si l'on ne rencontrait pas dans l'une un incident significatif sur lequel j'appelle l'attention, et dans l'étymologie même du mot assyro-babylonien pour mois, une preuve décisive pour leur caractère lunaire.

Tel le chiffre XIV de colonne I, ligne 38 du texte persan (37), et le chiffre , ligne 15 du babylonien (38) s'accordent; le chiffre IX de col. II, ligne 47 du persan, et le de ligne 52 du bab. sont identiques : si le chiffre XXVII du persan, col. I, 89, ne correspond pas avec le XXVI de la ligne bab. 36, aussi peu que le chiffre VI de col. II, ligne 26 du pers., avec le XXVII de la ligne bab. 46, l'inspection la plus superficielle des tables persanes démontrera que le monument est endommagé en ces lieux. On peut donc se convaincre qu'il n'y avait point de réduction d'un calendrier à l'autre, mais une simple reproduction des dates persanes, particulièrement, comme les mois indiqués en monogrammes et sigles paraissent en partie représenter l'initiale des mois persans : tel le mois pers. col. II, ligne 61 . *Θourawahra* est rendu en babylonien, ligne 56, par le sigle = = Θ; et le mois persan, col. II, ligne 46 . *Θægarsis*, par ce même signe babylonien, avec une faible altération, ligne 52, , également = Θ. Si M. Rawlinson retrouve donc dans le signe babylo-

(37) *Ut sup.*, vol. X, p. I.
(38) *Ut sup.*, vol. XIV, pars I.

nien (aspiration plutôt que labiale) le mois *ab*, on pourrait lire tout aussi bien , ligne 15, comme Θ-ός pour *Thamus*; mais je doute que ce savant soit sur une meilleure voie en donnant à la reproduction des mois persans les anciennes dénominations chaldéennes, à l'*Ab* surtout qui ne paraît point dans la Bible, qu'il ne l'est en rapportant aux Babyloniens des *lunaisons tropiques*.

Avec des matériaux aussi vagues, tout effort pour résoudre la question par la comparaison du chiffre des jours et les noms des mois serait complétement perdu, si l'une des dates comparées n'offrait pas un indice des plus remarquables pour l'appréciation du caractère des deux calendriers. Cette circonstance se rencontre pour le mois persan Θ*ourawahra*, col. II, ligne 61, désigné en babylonien par le sigle qui se montre, ligne 56, accompagné par le chiffre babylonien XXX, tandis que dans le texte persan on ne remarque près du nom du mois que les deux mots (col. II, ligne 62).... ijamanam patija. M. Rawlinson avait traduit ces deux mots *ad initium* (il ajoute modestement un point d'interrogation) *mensis* (39); mais M. Benfey, avec la sagacité qui lui est propre et sans pouvoir consulter comme le docte anglais les textes babyloniens et élamites, les expliqua par *um das Ende*, vers la fin du mois (40). On a vu que la version babylonienne vient à l'appui de cette interprétation ; mais le résultat principal qu'elle amène, c'est de nous faire comprendre que, du moment que les Babyloniens se croyaient obligés d'exprimer par un chiffre précis une date, que les Perses, habitués aux mois tropiques de 30 jours (l'intercalation de 5 jours n'affectant qu'un seul, le 9e ou 12e mois) (41) ne désignaient que par *la fin du mois*, ces premiers devaient compter d'après des mois alternativement pleins et caves : de sorte que les nombres XXIX ou XXX demandaient à être consignés distinctement.

Mais le fait principal qui, plus que tout autre, sert à prouver que quel qu'ait été chez les Chaldéens l'emploi de l'année solaire pour leurs calculs astronomiques, les dates de la vie privée avaient dû être réglées sur la lune : c'est que le nom de cet astre se rencontre dans l'étymologie même du mot assyro-babylonien pour

(39) *Journ. of the royal as. Soc.*, ut sup., vol. X. pars I, pag. IX.
(40) Benfey, *Die persischen Keilinschriften*. Leipz., 1847, p. 16.
(41) Ideler, *Lehrbuch*, ut sup., p. 479.

mois, tel que nous le montrent les valeurs phonétiques qui remplacent dans certains textes assyriens les monogrammes employés dans les autres. M. Rawlinson a fait un grave abus des signes idéographiques, et cependant il a passé sur la plupart de ceux qui se trouvent contrôlés par des lectures phonétiques. Tel il ne soupçonne pas même que le signe idéographique qui se rencontre dans le nom persan Sithratakhme (ligne 62 de l'inscript. bab. de Bisitun), signifie le dieu *Dagon*, dont, ainsi que je le trouvai rapporté dans un journal (*Presse* du 1er mai 1853), on a retrouvé à Koyounjik deux sculptures colossales (42).

(42) J'avais adressé le 2 mai, à l'occasion de cette nouvelle, à ce journal, une note qui contenait outre l'explication de Dagon, celle à la portée des lecteurs, de plusieurs mots assyriens. On ne publia pas mon article, mais on me fit la gracieuseté de le garder. Comme ces mots se retrouvent dans des passages dont je dois reproduire et expliquer une partie, en faveur des chiffres qu'il est intéressant de faire connaître, je placerai entre des astérisques, au lieu de croix, les mots qui avaient été communiqués à *la Presse*. Des chiffres intacts se rencontrent dans l'inscription babylonienne de Bisitun, ligne 3, I 1. 2. 3. 4. ✠ II ✠ III 1. 2. 3. ✠ IV. 1. 2. 3. V ✠ VI ✠ VII ✠ VIII = ויש 4. י 3. ר 2. ד 1. I ✠ שר II ✠ ם 3. א 2. ר 1. III ✠ IV. 1. 2. 3. (ר)דב ✠ V. 8 ✠ VI ✠ ל. VII ✠ ב(נק) VIII ✠ I *Darius* ✠ II *Rex* ✠ III *magnus* ✠ IV *loquor :* ✠ V. *Octo* ✠ VI Præfix. subst., etc. (qui) VII *de* ✠ VIII *cognomine.* ✠ Lorsqu'il s'agit ensuite (*postea*) IX 1. 2. ✠ = ר 2. ב 1. IX ✠ des insurgés X 1. 2. 3. 4. ✠ = ת 4. ר 3. ק 2. נ 1. X (R̂ קרה séparer) qui ont été écrasés (tués) ✻ XI 1. 2. 3. ✻ = ק 3. ד 2. ת 1. (R̂ דקה) ✻ par les armées ✠ XII 1. 2. ✠ = ם 2. ע 1. XII ✠ dans les batailles ✻ XIII 1. 2. 3. ✻ = ט 3. ח 2. ש 1. XIII ✻ (terme des plus remarquables, comme les Israélites s'en servent encore de nos jours pour dire égorger, *schokhat* les animaux, et que de plus il est conforme, pris dans ce sens, à l'allemand *schlacht* et *schlachten*); nous rencontrons après ces préambules constamment tel nombre ou autre d'hommes tués et empalés (M. Rawlinson les fait pendre, *suspendere*). Ainsi, p. ex., l. 67,

Si M. Rawlinson en cherchant notre Dagon à Nemroud (43), ne l'a pas saisi dans le domaine qu'il s'était exclusivement réservé, à Bisitun, on ne saurait être surpris s'il retrouve à Khorsabad la déesse Astarte (44) avec le déterminatif pour Dieu , au lieu de celui pour déesse qu'aurait dû lui faire connaître le cylindre à la femme nue qu'il nomme *Beltis* (45).

Et pourtant le nom d'Astarte, de cette belle déesse qui a causé tant d'insomnies à de célèbres savants en voulant l'identifier avec Mylitta : le nom de la Vénus assyrienne, en un mot, se retrouve en

le nombre des tués est de , chiffre que M. Rawlinson rend par 6560, et celui des captifs ✱ XIIII 1. 2. 3. et 4. ou 1. 2. 3. 4. ✱ = ת 4. ד 3. ב 2. ש 1. ✱ XIIII qui ont été empalés ✱ XV 1. 2. ✱ = דק 2. ב 1. XV (transfodere) דק, ✱ s'élève à , 4182. Quant aux chefs qui furent crucifiés ✱ XVI 1. 2. 3. ✱ = ב 3. (ל)ר 2. צ 1. XVI ✱ leur nombre ne se trouve point indiqué.

On voit par ce peu de mots que la lecture du babylonien est en effet facile, ainsi qu'on nous le fait entendre, pourvu que l'on se donne la peine de composer des centaines de tables d'homophones, travail dont je me suis occupé pendant huit ans. L'étude des noms propres fait la base, mais il faut en savoir contrôler les valeurs. On ne lira pas alors : Susiane XVII 1. 2. 3. ou 1. 2. 3. par 1. *Nu* 2. *va* 3. zéro, mais par 1. *'us* 2. *wa* 3. *ra*; *Husvaresch* ayant été, comme l'on sait, l'ancienne dénomination du *Pehlvi*, matière dont j'ai traité dans mes *Recherches sur la deuxième écriture cunéiforme de Persépolis* (publiées dans notre *Revue*, février, 1850, p. 687 et seq., p. 705, n. 3), en déclarant cette ancienne langue, celle d'un peuple sémitique, les Élamites. Elle offre des analogies avec le babylonien, telles que *zuwii* (cas. construct.), et = צבו voluntas (l. c., p. 721), avec la différence que dans l'élamite les formes grammaticales sont sémitiques, et dans le babylonien en principe hamites (coptes).

(43) *Journ. of the R. As. Soc.*, vol. XII, pars II, p. 426, note 1.

(44) L. c., p. 427, n. 4.

(45) L. c., note 3, ce nom se lit Bel (idéogr.) = *at* = üs. signe pour Bel étant dans ce nom idéographique et non pas déterminatif, ainsi que le croit M. R..., ce qui lui fait avancer de la place d'une lettre les valeurs arbitraires qu'il donne à ces signes. L'exacte lecture est donc *Belatis*.

toutes lettres, sculpté à Khorsabad. L'inscription n° 47, ligne 87, reproduit donc (46) עשתרת Ἀστάρωθ, *Astoreth*, tandis que les inscriptions correspondantes remplacent dans ce nom les deux lettres ת et ר, et par le signe idéographique ou qui, à Bisitun, est employé pour exprimer le terme mois : signe pour lequel M. Rawlinson (47) déclare n'avoir jamais reconnu de lecture phonétique, que du reste il aurait également pu rencontrer, sous une forme étymologique tout aussi distincte, dans les inscriptions du Musée britannique, p. 5, ligne 20 (n° 4), ou s'échange contre (n° 5) Θ et *ou*. Notre nom se lit donc *At-thorad* et s'explique étymologiquement par *Dea-lunaris*. L'analogie de *thorad* avec *saros* est facile à tracer (T. assyr : = S. grec, *Dio Cass.*, LXVIII, 26).

Je crois inutile d'insister sur l'importance que ce fait possède pour l'étymologiste ; celle qu'il présente pour le mythologiste est évidente : l'opinion des savants qui adoptent pour symbole d'Astarte, le croissant de Diane, plutôt que l'astre placé sous l'invocation de Vénus, trouve une heureuse confirmation, en même temps que de nombreuses hypothèses s'évanouissent. Quant à la solution chronologique qui nous occupe, elle se rattache à celle de la question mythologique ; l'une jette du jour sur l'autre : la présence du signe pour mois dans le nom de l'Astarte ou Phébé des Assyriens et des Babyloniens, constatant d'une manière définitive l'existence du système lunaire dans le calendrier de ces peuples.

J'ai dû faire précéder de ces recherches la solution que j'adopte pour le problème sur l'époque du nouvel ordre dans la disposition des mois, introduit dans le calendrier macédonien. Après avoir démontré l'absence de toute notion certaine pour l'attribuer au conquérant de l'Asie, en le suivant sur le terrain même où un pareil événement se présente comme le plus vraisemblable : abordons à leur tour, tout en nous maintenant sur la même scène, les faits plus positifs qui nous frappent dans l'histoire.

(46) Le signe comme idéogr. se rencontre dans le passage de Khorsabad soumis, fidèle (דתי) aux dieux, grands, aux déesses. *Veneror Deos, deasque. Plauti Poenulus*, acte V, scène 1. Comme signe phonétique le = , et = (Mus. Brit., p. 8, ligne 38) possède la valeur de *At*, et forme dans Astaroth le premier élément (*t*=s *ut sup.*).

(47) *Journ.*, etc., *ut sup.*, vol. XIV, p. 1, p. LIX.

Un fait de la nature de celui qui nous occupe, le changement dans le calendrier d'un peuple, ne se rattache à aucune autre occurrence d'une manière aussi simple, qu'à celle de l'introduction d'une nouvelle ère. Car ceux-là même, qui attribuent aux Babyloniens un système exclusivement solaire pour l'ordre dans leur calendrier, font valoir comme leur meilleur argument, celui qu'ils tirent des observations astronomiques des Babyloniens, calculées sur l'ère de Nabonassar ; et nous demandent comment on pourrait expliquer autrement que par l'identité de l'année des Babyloniens avec l'année solaire des Égyptiens la circonstance, que cette célèbre ère fut instituée (sous le méridien de Babylone) le 1er juin de l'année égyptienne qui correspond au 26 février de l'an 747 avant J.-C. ; puisque si l'année babylonienne avait été calculée sur les mois lunaires, elle aurait commencé le 21 de ce même mois.

Nous n'avons pas à nous occuper ici, s'il y a eu, ainsi que le veut Freret, réduction arbitraire de ces 6 jours de la part des astronomes grecs à Alexandrie : l'unique point qu'il nous importe de démontrer, c'est celui que l'ère de Nabonassar, quelle que soit l'incertitude qui règne sur son origine, a pu servir à ces chronologistes comme l'époque la plus favorable pour y attacher les preuves de l'opinion qu'il s'agissait de faire prévaloir.

Pourquoi, avec un pareil précédent ne pas adopter une ère moins célèbre, mais d'un usage bien plus général encore puisqu'elle servit aux calculs chronologiques des principaux peuples de l'Orient et même aux juifs jusqu'au IXe siècle après J.-C. ? pourquoi ne point considérer comme l'époque où les Macédoniens placèrent en harmonie l'ordre de leurs mois avec celui des mois lunaires des Chaldéens, des Syriens et des Hébreux, le commencement de l'ère des Séleucides ?

Les mois macédoniens avaient été connus en Asie par les campagnes d'Alexandre, et vu leur caractère lunaire, se montraient conformes, dans le principe, avec ceux qu'ils y rencontraient : la diversité dans leur arrangement portait seule obstacle à une complète harmonie. Admettons, que comme hommage adressé aux vainqueurs, les Babyloniens introduisirent dans leur calendrier les noms des mois des Macédoniens : mais doutons aussi peu, que ceux-ci à leur tour, convaincus de la supériorité du système calendaire des vaincus, se l'approprièrent : au moment seulement, il s'entend, qu'il ne s'agissait plus de conquête, mais de la fusion des différents peuples et de leur organisation civile. Ces bases établies, procédons à fixer la date de l'événement.

Après la mort d'Alexandre, la Babylonie était tombée en partage à l'un de ses plus illustres lieutenants, à Seleucus Nicator (48), qui, rentré après de nombreuses vicissitudes en 312 à Babylone, n'en obtint la possession incontestée, que 6 mois plus tard, après une victoire sur le gouverneur de la Médie (49); triomphe qui fut suivi de l'établissement de ce vaste royaume de Syrie, partage des Séleucides.

Nous remarquons donc dans son occupation réitérée de Babylone, deux époques: celle avant et celle après la défaite du gouverneur de la Médie. Cette distinction est importante, comme l'ère des Séleucides, qui consacre la gloire de leur fondateur, date de la conquête de Babylone. Cette ère, que le père Petau nous dit avoir été nommée *Terik Dhilkarnaim* par les Arabes (50), et que les juifs désignaient par *Æra Contractuum*, se trouve appliquée dans les deux livres des Maccabées avec la différence, qu'elle date dans le Ier livre du mois Nisan, c'est-à-dire de mars: dans l'autre du mois de Tisri ou de septembre: de sorte que dans le Ier livre elle devance de 6 mois la supputation du second; de même que dans l'histoire de Séleucus la possession de Babylone se rattache à deux époques également à 6 mois de distance l'une de l'autre, mais dont la dernière seule, inaugure son règne, et le commencement de l'ère.

Il serait inopportun de ma part de vouloir donner un plus ample développement à la question sur la préférence à accorder à cette dernière date, quand elle se trouve résolue par l'un des plus illustres fondateurs de la science chronologique: je me borne donc à citer ce remarquable passage de Petavius (51): « *Certum est aeram istam ab anno mundi* 3672, *periodi Julianæ* 4402 *incipere Olympiadis CXVII Ann. I°, Judaico ineunte* 3450, *cyclo solis VI, Lunae XIII, anno ante Dionysiam aeram CCCXII, ab exodo* 1219, *Tisri character* 5, 7, 238, *feria V septembris VI, littera G.*

Haec fuit NEOMENIA *primi anni contractuum Judaïca; et* FORTASSIS ETIAM HYPERBERETAEI, *nisi quis proxime sequentem malit Hyperberetæo: Syromacedonum imputare hoc est Marcheswan, cujus character* 6, 19, 1031. *Octob. VI. Nam ab Octobri quoque fixi et Juliani, Syrorum menses progressi sunt. Quod autem aeram contractuum Judaei* AB AUTUMNO *deducant* PROBATIONE NON INDIGET. *Nam.... annus judaicus* 3450 *cœpit ab autumno anni. Per. Jul.* 4402, *at idem est primus anni*

(48) Jos. Ant. Jud., liv. XII, 1.

(49) Appian., *In Syr.*, liv. 54 et 55. — Just., XV, 4. — Plut., *Vita Demet.* — Diodor., liv. XIX.

(50) Petav., *De Doctr. tempor.*, lib. X, cap. 43. Antwerp., 1703, p. 123.

(51) Petav., *ut sup.*, lib. X, cap. 43, p. 123.

Contractuum. Si enim a Nisan ejusdem anni Per. Jul. coepisset, esset annus judaicus 3449 *non* 3450. »

De même que tout développement, aussi bien tout commentaire serait inutile pour ce texte, dicté par un jugement exercé et la science la plus accomplie. Remarquons toutefois que ce n'est pas seulement la date précise de l'ère, mais la solution du problème sur le calendrier, tel que je la conçois, qui s'était présentée, on pourrait dire presque involontairement, à l'esprit de l'illustre chronologiste.

Le point mis hors de doute, que l'ère des Séleucides commença en *Tisri*, septembre, sous Séleucus Nicator, douze années après la mort d'Alexandre le Grand : l'unique difficulté qui s'opposait à faire coïncider le nouvel ordre dans les mois macédoniens avec l'ère des Séleucides, qui date de la reprise de Babylone (52) (conquise, on l'a vu, à deux époques subséquentes) disparaît. Il ne s'agit donc plus que d'apprécier le degré d'opportunité, pour pouvoir placer le changement dans le calendrier sous le monarque qui succéda à Alexandre en Babylonie, en Assyrie, en Médie, en Bactriane, en Susiane et dans une grande partie de l'Asie-Mineure.

En comparant le règne de Séleucus avec celui d'Alexandre, nous ne rencontrons plus les mêmes obstacles relatifs à une altération du calendrier, comme sous le conquérant du monde. Séleucus Nicator, moins illustre dans les fastes de l'histoire pour ses gestes militaires, y occupe néanmoins une place éminente par le talent qu'il déploya dans l'organisation et l'administration de ses États, et n'est pas moins célèbre par son zèle pour les sciences (53). Traitant les peuples soumis à son sceptre avec une égale équité, il accordait, tout en témoignant à ses compagnons macédoniens, une prédilection naturelle dans celui qui chérissait sa patrie jusqu'à vouloir y passer ses derniers jours : il accordait, dis-je, une protection non moins efficace, aux Syriens et aux Juifs.

Adoptons donc comme conséquence de l'intention du roi de placer sur un pied égal ces différentes nations, intention qui se manifeste par tant de traits que consigne l'histoire, tels que l'harmonie qu'il avait établie dans leurs lois et institutions (54), adoptons, dis-je, comme effet de cette tendance, le changement que nous trouvons introduit dans le calendrier macédonien, et qui s'applique d'une manière si naturelle à l'époque de ce roi : puisque Séleucus, conquérant de l'empire sur lequel il régnait, avait

(52) Petav, *ut sup.*, lib. XIII, p. 335.
(53) Pausanias, L. VIII, cap. 51.
(54) Jos. Ant. Jud., liv. XII, cap. III, 1.

un motif puissant pour faire coincider toutes les dates avec son avénement. Le fait principal qui inaugure son règne, la reprise de Babylone, ayant donc été adopté par le roi comme base de ses annales et de celles de ses successeurs, l'idée de lui voir mettre cette nouvelle ère en accord avec l'année des peuples conquis, se présente comme une conséquence aussi indispensable que celle que nous avons rencontrée plus haut, de faire coïncider l'ère de Nabonassar avec un commencement d'année, soit solaire, soit lunaire. Tout le reste s'explique facilement : les Babyloniens, chez lesquels se trouvait le siége de son empire, et se rencontrait cette science astronomique supérieure à celle des autres peuples, auxquels elle avait servi de modèle : les Babyloniens ont dû fournir également à ce roi, porté vers les sciences, le moyen de baser sur leur calcul calendaire, les altérations à introduire dans celui des Macédoniens : mais tout en réservant la dignité de la nation dominante, par le soin de conserver aux mois, dont l'ordre se trouvait changé, leur dénomination nationale.

Ces déductions me paraissent si simples à établir, et se lier si facilement entre elles, que je n'hésite pas d'adopter comme un fait, et non pas comme une hypothèse, la coïncidence du changement dans le calendrier macédonien avec l'établissement de l'ère des Séleucides.

Si Petavius se sert dans le texte que j'ai cité du terme *fortassis* (peut-être) pour l'accord qu'il croit entrevoir entre la nouvelle lune de la première année de l'*æra contractuum* des Juifs avec la néoménie de la première année où l'Hyperberetæus occupa la place de 1er mois dans le calendrier syro-macédonien, le doute que le mot indique s'explique par la mention que fait le grand chronologiste de l'ordre irrégulier qui se rencontrait chez tant de peuples dans l'application des mois syro-macédoniens, irrégularité que les hémérologes Florentin et de Leyde ont depuis servi à constater; tel que chez les Syriens, les Éphésiens, les Tyriens, les Arabes et tant d'autres peuples, où l'Hyperberetæus tombait soit en août, en septembre ou en octobre. Mais ce manque d'harmonie pour des mois qui, malgré leurs anciens noms, étaient réglés sur l'année tropique, ne forme aucun obstacle à l'adoption de notre système. Il suffit pour l'établir, sans que ces variations introduites par la suite, puissent entrer en considération, que l'ordre dans les mois macédoniens ait été identique au temps de Josèphe, né 37 + 93 ap. J. C., et, par conséquent, de celui de son contemporain Plutarque, né 50 + 140 ap. J. C., avec l'ordre dans l'année civile des Juifs.

L'exactitude des faits que j'ai avancés dans ces recherches est,

du reste, facile à contrôler, et j'ai, à cet effet, composé la table synchronique ci-jointe.

ANNÉES JULIENNES av. J. C.				MOIS LUNAIRES.				
				ATHÉNIEN, année ordinaire.	ANCIEN MACÉDONIEN (Démosth.).	SYRO-MACÉDONIEN (Plutarq.).	CHALD.-MACÉD. (Bérose)	HÉBREUX JOSÈPHE à nos jours
339	324	312						
10	24	12	juillet à	Hekatombæon.	Dæsius.	Lous	(Lous)	Ab
8	22	9	août.					
9	23	10	août à	Metageitnion.	Panemus.	Gorpiæus.	—	Elul.
8	20	8	septemb.					
7	21	9	septemb. à	Boëdromion.	Lous	Hyperberetæus.	—	Thischri.
6	20	7	octobre.					
7	21	8	octobre à	Pyanepsion.	Gorpiæus.	Dius.	—	Marcheschvan.
4	18	6	novembre					
5	19	7	novembre à	Mæmactérion.	Hyperberetæus.	Apellæus.	—	Kislev.
4	18	5	décembr.					
5	19	6	décembr. à	Poseidéon.	Dius.	Audynæus	—	Tebeth.
2	16	4	janvier.					
328	323	311						
3	17	5	janvier à	Gamélion.	Apellæus.	Peritius.	—	Schebat.
1	15	2	février.					
2	16	3	février à	Anthestérion.	Audynæus.	Dystrus.	—	Adar.
2	16	4	mars.					
3	17	5	mars à	Élaphébolion.	Peritius.	Xanthicus.	—	Nisan.
1	15	3	avril.					
2 à	16	4	avril à	Munychion.	Dystrus.	Artemisius	—	Ijar.
30 avr.	14	2	mai.					
1 à	15	3	mai à	Thargélion.	Xanthicus.	Dæsius.	Dæsius	Sivan.
30 mai.	13	1	juin.					
mai 31 au	14	2	juin à	Skirophorion.	Artemisius.	Panemus.	—	Thamus.
28 juin	12	30 juin	juillet.					

Cette table nous montre d'une part les mois hébreux en concordance avec ceux des Chaldéens, placés d'après la proportion donnée par le Dæsius de Bérose, ainsi qu'avec les mois syro-macédoniens, tels qu'ils se montrent en rapport avec les mois athéniens

dans les dispositions calendaires que nous rencontrons dans Plutarque. D'autre part, les anciens mois macédoniens placés en concordance avec les mois athéniens, nous font connaître les dispositions calendaires qui, à leur tour, résultent pour les rapports entre les mois macédoniens et athéniens par le parallèle qui se rencontre dans Démosthène, de sorte que le *Loüs* se trouve placé vis à vis du *Boëdromion*, au lieu que dans le parallèle établi par Plutarque, le *Loüs* se rencontre avec l'*Hécatombæon* (55).

(55) Posant en principe le parallélisme des mois athéniens, macédoniens, syro-macédoniens, syro-chaldéens et hébreux, auxquels le caractère lunaire est propre à tous indifféremment, et sans prendre en considération les changements dans les dates qui pourraient résulter d'une méthode différente dans l'observation du jour de la néoménie, du mode varié dans l'intercalation du 13e mois, puisque, après un certain laps de temps, ces différences se trouvent compensées : posant donc en principe ce parallélisme, nous parvenons, au moyen des mois athéniens, qui, parmi ceux de tous ces peuples, se prêtent, pour la constatation de nos dates, à la comparaison la plus rapprochée avec le calendrier Julien : à établir l'époque du terme de réunion indiqué aux Grecs dans la lettre de Philippe, celles du jour de la mort d'Alexandre le Grand et de l'établissement du nouveau calendrier syro-macédonien. En adoptant pour l'époque de Philippe, le parallèle qui résulte d'après Démosthène entre le Loüs et le Boëdromion, et plaçant avec M. Plougoulm, au commencement du mois, le terme de réunion fixé aux Grecs dans la lettre du roi, nous arrivons à constater pour cette date, les premiers jours après le 7 septembre 339. Plaçant la mort d'Alexandre le Grand, en nous basant sur ce même parallèle de Démosthène et sur la proportion qui en résulte, comme arrivé le 28 Dæsius, au 28 Hécatombæon, nous trouvons que cette date s'applique au 20 août 324, et non au 11 juin 323, qu'a calculé Ideler *, supposant le changement dans le calendrier macédonien comme survenu encore du vivant d'Alexandre, ce qui placerait déjà à cette époque le Dæsius en parallèle avec le Thargélion. En adoptant enfin comme date de l'établissement du nouveau calendrier macédonien, la nouvelle lune de Tischri, que cette réforme avait placée en tête de l'année syro-macédonienne, nous obtenons, d'après la proportion qui résulte du parallèle établi par Plutarque entre le Loüs et le Hécatombæon, pour le 1er Tischri = Hyperberetæus = Boëdromion, le 9 septembre 312, ce qui ne diffère que de 3 jours de la date du 6 septembre énoncée par Petavius pour le 1er Tischri comme jour de l'établissement de l'ère des Séleucides; date calculée, il paraît, sur le Moled Tischri; puisque cette époque, la nouvelle lumière (lune) de Tischri pour l'année 3450 des Juifs, ou 312 avant Jésus-Christ, en la calculant sur le Moled de la création (7 octobre 3761 avant Jésus-Christ), avance de 31 jours 3 heures et 1046 chlakim sur le calendrier Julien.

* Les dates que j'ai marquées sont calculées sur les éléments qu'établit Ideler.

ISIDORE LOWENSTERN.

NOTICE

SUR QUELQUES OBJETS.

DONT VIENT DE S'ENRICHIR LE MUSÉE DE L'HERMITAGE.

Les fouilles que S. E. M. le comte Pérowski, ministre des apanages et directeur des fouilles archéologiques en Russie, fait exécuter en plusieurs endroits de l'empire, ont amené la découverte de plusieurs objets antiques très-remarquables, entre autres la base d'une statue en marbre, monument curieux du temps de Paerisade I, roi du Bosphore Cimmérien. Ce marbre a été trouvé par l'officier de Cosaques Semanak, le mois d'avril dernier, aux environs de son habitation, près de la mer, et à une werste de la station Sennaie. C'est sur cet emplacement même qu'on suppose avoir existé autrefois Phanagorie, la capitale des provinces asiatiques du royaume de Bosphore.

La base porte l'inscription suivante, relevée par le directeur du Musée de Kertch, M. Lutzenks :

ΚΑΣΣΑΛΙΑ ΓΟΣΙΟΣ ΑΝΕΘΗΚΕ ΑΦΡΟΔΙΤΗΙ
ΟΥΡΑΝΙΗΙ ΑΡΧΟΝΤΟΣ ΠΑΙΡΙΣΑΔΕΟΣ
ΒΟΣΠΟΡΟΥ ΚΑΙ ΘΕΥΔΟΣΙΗΣ
ΚΑΙ ΒΑΣΙΛΕΥΟΝΤΟΣ ΣΙΝΔΩΝ ΜΑΙΤΩΝ
ΘΑΤΕΩΝ ΔΟΣΧΩΝ

C'est-à-dire : « Kassalia, fille de Posis, a dédié (cette statue) à Aphrodité Ourania, Paerisade étant archonte du Bosphore et de Theudosie, et roi des Sindes, des Maïtes, des Thatéens et des Dosques. »

Aphrodité Ourania est mentionnée aussi sur un autre marbre Bœckh, *Corpus Inscr. grecq.*, II, n° 2109B, et Achik, *royaume du Bosphore*, II, p. 74); elle est là qualifiée du surnom d'Apatouré : c'est sans contredit la même qu'on trouve nommée dans d'autres inscriptions Aphrodité Apatourie ou Apatouros, et qui, selon Strabon (livre XI, chap. II, § 10, p. 495), avait à Phanagorie un temple

célèbre, construit sur l'endroit où elle avait attiré les géants pour les livrer à la massue d'Hercule.

Paerisade I, fils de Leukon I, et frère de Spartokus III, succéda à ce dernier en 348 et occupa le trône jusqu'en 311 avant Jesus-Christ. Il fut l'un des rois les plus célèbres du Bosphore; ses vertus lui firent donner le surnom de Θεός, dieu. Comme les Grecs n'aimaient pas le titre de roi, Paerisade et les autres princes de sa dynastie (nommée celle des Spartokides, d'après son fondateur Spartokus I), s'intitulaient *archontes* du Bosphore et de Theudosie; le mot de Bosphore comprend les Grecs habitant les villes de Panticapée, de Phanagorie, etc., qui appartenaient au royaume lors de sa fondation. Theudosie, la conquête de Leukon I, père de Paerisade I, figure dans le titre des rois sur presque tous les marbres bosphoriens que nous connaissons aujourd'hui et qui vont jusque sous Paerisade II, vers 275 avant Jésus-Christ.

On ne connaît, outre la nôtre, que cinq inscriptions de Paerisade I, témoignant du culte de Sanergès et Astara (Baal et Astarté), d'Apollon, de Phoebas, d'Artémis chasseresse et d'Artémis d'Éphèse. L'inscription qui mentionne Artémis chasseresse a été dédiée par Xenocleidès, fils de Posis, probablement un frère de notre Kassalia. Ce marbre ressemble aussi, dans sa rédaction, beaucoup au nôtre.

Quant aux peuplades barbares qui reconnaissaient l'autorité de l'archonte du Bosphore et qui lui donnaient même le titre de roi, notre inscription parle d'abord des Sindes, dont le pays était en Asie, au nord de celui des Torètes, sur la côte orientale de la mer Noire. Leur capitale, Gorgippie, avait tiré son nom de Gorgippe, fils du roi Satyros I et père de Komosarye, femme de Paerisade I.

Le nom des Maïtes désigne les peuples fixés aux bords de la Mæotide, entre autres les Torètes et les Dandariens, qui avec les Sindes figurent seuls dans la plus ancienne inscription de Paerisade. Plus tard, ce prince prend le titre de roi de tous les Maïtes, ce qui prouve qu'il avait étendu son sceptre peu à peu aussi sur les autres peuplades de cette nation.

Notre marbre mentionne avec les Sindes et les Maïtes, les Thatéens et les Dosques.

Les premiers étaient situés au nord de l'Hypanis; c'était probablement la même nation qu'on trouve, sous leur roi Ariopharne, comme alliés d'Eumèle, fils cadet de Paerisade. Quant aux Dosques, ils ne sont mentionnés que sur ce seul marbre et par Strabon (livre XI, chap. II, § 11), qui les cite, comme faisant partie

de la grande nation des Maïtes, avec les Sitacènes, les Obédiacènes, les Tarpètes, etc. Cette inscription, comme nous l'avons dit, doit être plus ancienne que celles où Paerisade s'intitule roi de tous les Maïtes. Mais sur la fin de son règne, le roi, ayant fait beaucoup de conquêtes, se glorifie comme seigneur de tout le pays entre le mont Taurus et le Caucase.

Paerisade était l'ami et l'allié des Athéniens qui lui érigèrent ainsi qu'à son fils Satyros et à son beau-père Gorgippe, des statues de bronze sur l'acropole même (Dinarch. *adv. Demosth.;* Wessel. *ad Diod. Sic.*, 16, 52). Les monnaies qu'on a voulu attribuer à ce roi offrent le type de Lysimaque de Thrace et appartiennent en conséquence à Paerisade II.

Une autre acquisition intéressante est celle d'une statue de bronze, trouvée près de la ville de Makri, sur l'emplacement de l'ancien Telmessus, en Lycie, et achetée par le consul général de Russie à Smyrne, M. Iwanoff.

Cette statue, qui est un peu endommagée et dont les pieds manquent, représente un athlète, un vainqueur aux jeux, célébrés en l'honneur des empereurs dans un grand nombre de villes grecques, surtout en Asie Mineure. Le style de la figure, qui est de grandeur naturelle, et l'épaisseur du métal, accusent un ouvrage du IIIe siècle. Cependant cette pièce est précieuse, car les statues antiques en bronze de grandeur naturelle et colossales sont d'une rareté excessive.

Nous faisons observer que Saint-Pétersbourg renferme la statue la plus curieuse en bronze antique, un des chefs-d'œuvre de l'art ancien. Elle est colossale et représente César, lauré et chaussé de magnifiques crépides. Cette excellente pièce fait partie de la célèbre collection de M. A. de Montferrand et nous en avons donné la description et la gravure dans le VIe volume des *Mémoires de la Société impériale d'archéologie*, pl. 1 et 2.

Un monument funéraire, d'à peu près 711 millimètres de hauteur, et trouvé près de Smyrne, a été également acquis par l'entremise de M. Iwanoff.

Cette *stélé*, en marbre blanc, offre sous un fronton, orné d'une fleur à quatre feuilles, la figure de Tryphon, fils de Tryphon, jeune

homme de quatorze ans. Il est vêtu d'un *chiton* et accompagné d'un chien.

On lit sur ce monument les vers suivants :

ΖΗΤΕΙΣ Ω ΠΑΡΟΔΕΙΤΑ ΤΙΣ Η ΣΤΗΛΛΗ ΤΙΣ ο ΤΥΜΒΟΣ
ΤΙΣ ΔΗ ΕΝ ΤΗ ΣΤΗΛΑ Η ΕΙΚΩΝ ΝΕοΤΕΥΚΤΟΣ ΥΠΑΡΧΕΥ
ΥΙΟΣ ΤΡΥΦΩΝΟΣ ΤΟΥΝοΜΑΤΑΤοΣ ΕΧΩΝ ΤΕΣΣΑΡΑ ΚΑΙ

ΔΕΚΕΤΗ	ΔοΛΙΧοΝ
ΒΙοΤοΥ	ΣΤΑΔΙΕΣ
ΣΑΣ	ΤΟΥΘΟΠΟΤΕ
ΩΝ ΓΕΓοΝΑ	ΣΤΕΛΛΗ ΤΥΜ
ΒΟΣΛΙΘΟΣ	ΕΙΚΩΝ.

C'est-à-dire : « Tu demandes, ô voyageur, quel est ce monument, quelle la fosse, et quels traits représente la figure de travail récent existant sur le monument ?

« C'est le fils de Tryphon, portant le même nom et ayant quatorze fois parcouru la course de la vie. C'est pour cela (en son honneur) qu'a été fait le monument et l'image représentée sur la pierre tumulaire. »

Les deux premières lignes de cette inscription sont gravées en haut, au-dessous du fronton; la troisième se trouve sur une espèce de voûte, au-dessus de la figure de Tryphon et le reste de l'inscription aux côtés de cette figure.

Le style et les fautes nombreuses d'orthographe (p. e. στέλλη pour στήλη, etc.) accusent un monument de la fin du IIIe siècle.

B. DE KOEHNE.

Saint-Pétersbourg.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Nous pouvons annoncer la prochaine publication au bureau de la *Revue archéologique*, d'un ouvrage de M. Adalbert de Beaumont sur l'origine orientale du blason ; la *Revue* dans un de ses prochains numéros rendra compte de ce travail qui doit soulever de curieuses questions archéologiques.

— Tous les emplacements romains des Gaules sont loin d'être connus, et chaque jour la charrue révèle des indices dans des localités presque ignorées.

Le village de Bazoches-lès-Hautes, canton de Janville (Eure et Loir) en est un exemple. Cette commune est située à mi-chemin d'Orléans et de Chartres; une route romaine qui reliait les deux villes, passait à l'est de Bazoches, dans la propriété de M. Guillaume Rey, qui fit pratiquer il y a un an des fouilles en cet endroit. Plusieurs tranchées furent ouvertes et M. Guillaume Rey découvrit une assez grande quantité de fragments de poteries rouges et noires.

Des restes de constructions, des tombeaux, des instruments en fer et en bronze furent recueillis dans les fouilles; des médailles impériales romaines dont les plus remarquables sont des bronzes de Dide Julien, de Mœsa, et d'Hostilien, furent aussi trouvées dans un vase que la pioche brisa en morceaux.

Plus M. Guillaume entrait profondément dans sa fouille, plus il trouvait d'objets dignes du plus haut intérêt archéologique : ainsi, à peu de distance au-dessus du tuf, il trouva plusieurs meules de moulin en lave d'Auvergne semblables à celles qu'on trouva à Orléans; des poids en pierre de forme pyramidale ou ronde.

Mais les monuments les plus curieux que M. Guillaume Rey exhuma de ses fouilles sont assurément les fragments de poteries rouges, en terre dite *de Samos*, ayant en relief des représentations diverses.

Sur l'un des fragments qui présente à lui seul la moitié d'un vase ayant la forme d'un compotier, on voit cinq personnages, séparés les uns des autres par une feuille. Le premier semble poursuivre celui qui le précède et qui emporte une outre sur l'épaule; c'est une scène bachique.

Le second sujet représente un ours courant à droite.

Le troisième, un ours à gauche poursuivi par des chiens.

Le quatrième, un cavalier armé passant à droite et attaquant un lion qui vient à sa rencontre.

Sur d'autres fragments M. Guillaume a trouvé des noms de potiers qu'une estampille avait imprimés au fond des vases. Ainsi on lit les noms de DON(*atus*), de SABINUS, de JULIANUS, etc.

La présence de tant de poteries mêlées à des cendres qui forment une couche sur le tuf, les constructions et les meules de moulin, sont une preuve de l'existence en cet endroit d'une ville *gallo-romaine*, dont le nom ne nous est pas parvenu, et d'une fabrique de poteries. A quelque distance au sud, on a aussi trouvé dans un bouquet de bois appelé *La Fortune* des restes de constructions et une voûte souterraine. Enfin aux environs, on rencontre des pierres druidiques qui ont résisté jusqu'à présent à la destruction.

— M. Akerman, sur l'avis qu'un bouclier et un fer de lance avaient été trouvés à Harnham-Hill a fait pratiquer des fouilles à l'endroit appelé Low-Field, dépendant de la propriété de lord Falkestone qui a bien voulu permettre de commencer les travaux immédiatement. Le savant anglais a découvert soixante-six squelettes et une grande quantité d'armes et objets antiques qui, bien que n'ayant pas une grande valeur intrinsèque, contribueront cependant à éclairer quelques points encore inconnus de l'histoire de la Grande-Bretagne. Suivant le jugement de M. Akerman, les tombeaux d'Harnham datent de l'époque de la conversion des Anglo-Saxons et ce village serait de la plus haute antiquité. Parmi les objets recueillis dans ces fouilles, on remarque une bague en or semblable aux anneaux de mariage de notre époque qui a été trouvée au doigt du squelette d'une femme âgée. A côté de celui d'un jeune homme on a trouvé une fourchette en fer à deux branches montée sur un manche en corne de daim. Quelques bijoux, des bagues de toute espèce, des boucliers, des fers de lances; des ustensiles de ménage, etc., etc., font partie des objets recueillis dans cette fouille.

— Le *Deutsches Kunstblatt* du 1er octobre 1853 contient la nouvelle suivante datée de Naples : Entre Sarno et Scafati on a découvert sous le sol une villa ou maison de campagne antique. Elle ne diffère des constructions pompéiennes que dans l'emploi des piliers surmontés d'arcades au lieu de portiques à colonnes. L'habitation se compose de dix pièces et d'un vestibule; on y a trouvé un squelette d'homme et d'oiseau. Quoique encore entièrement en bon état, il sera difficile de conserver cette construction à cause des eaux qui la remplissent.

BIBLIOGRAPHIE.

Recherches sur la topographie des Dèmes de l'Attique, par C. Hanriot. Napoléon-Vendée, 1853, in-8.

L'auteur de cette dissertation a exposé les recherches sur la topographie des Dèmes ou anciennes communes de l'Attique qu'un séjour prolongé dans cette contrée lui a permis de faire. M. C. Henriot est un des pensionnaires de cette école française d'Athènes à laquelle on est redevable déjà de si consciencieux et de si importants travaux. C'était un sujet qui avait été plusieurs fois traité que celui des Dèmes, et un des antiquaires les plus éminents de la Grande-Bretagne, le colonel Leake, lui a consacré un ouvrage étendu. Cependant cette question est loin d'être épuisée. Sur cent soixante-quatorze Dèmes il n'y en a que cent soixante-trois dont les noms soient aujourd'hui reconnus par les savants avec une suffisante autorité, et sur ce chiffre on n'en peut compter que vingt-neuf sur l'emplacement desquels on ait des notions à peu près certaines. Des localités aussi célèbres que Marathon, Orope, Phalère, ne sont fixées sur les cartes que d'une manière très-hypothétique. Les Dèmes urbains, c'est-à-dire ceux que contenait la ville elle-même, donnent lieu aux plus graves difficultés, et des opinions fort opposées ont partagé les plus érudits.

M. Hanriot ne peut se flatter d'avoir levé toutes les difficultés du problème; je doute même qu'il ait résolu d'une manière complétement satisfaisante cette dernière question des Dèmes urbains. Les opinions qu'il propose sont liées à sa théorie sur l'emplacement de l'Agora, contre laquelle s'élèvent encore bien des objections. Mais on ne peut nier que ses études sur les principales localités de l'Attique ne soient conduites avec savoir et intelligence, et que dès aujourd'hui elles ne constituent un des documents les plus importants sur la géographie de l'Attique.

M. Hanriot a non-seulement exploré par lui-même les lieux dans lesquels il s'efforce de retrouver la trace de leurs anciennes dénominations, mais il a encore fouillé avec plus de soin qu'on ne l'avait jamais fait tous les auteurs anciens où sont consignés, et souvent comme perdus, les faits qui peuvent éclairer les points qu'il

traite. Il s'aide fréquemment de l'étymologie, afin de trouver dans les noms mêmes des localités, des indications sur leur nature et leur position, mais peut-être est-il un peu trop hardi sur ce terrain où les pentes sont glissantes et multipliées. La connaissance de la langue sanscrite l'eût mis en garde contre le rapprochement de radicaux étrangers les uns aux autres, quoique ayant une forme analogue; mais M. Hanriot a la qualité de son défaut, il est ingénieux et n'aime point à se traîner sur des opinions déjà rebattues.

A. M.

Description historique et graphique du Louvre et des Tuileries, par M. le comte de Clarac, précédée d'une notice biographique sur l'auteur, par M. A. Maury, 1 vol. grand in-8, avec 24 planches. Paris, Victor Tixier, 1853.

L'histoire et la description des monuments de Paris offrent d'autant plus d'intérêt qu'en ce moment, où de si grands travaux s'exécutent dans cette capitale, plusieurs de ses édifices subissent des changements notables. Le palais des Tuileries et du Louvre, résidence de nos souverains et dont les vastes galeries renferment les collections d'objets d'art les plus considérables et les mieux choisies, vont être complètement reliés par des constructions nouvelles. Il devenait donc nécessaire de publier une description qui pût satisfaire la curiosité du public et lui donner d'une manière claire et exacte l'origine et les différentes transformations de cette résidence si remarquable jusque dans ses plus minces détails, car les historiens de Paris sont loin de nous satisfaire sur ce point.

L'éditeur du livre que nous annonçons aujourd'hui a eu l'heureuse idée d'accompagner cette savante description d'un choix de vingt-quatre plans et vues générales des bâtiments à différentes époques, Parmi ces planches nous citerons : la vue du Louvre de Philippe Auguste; la place du Louvre sous Charles V; le Louvre de François I et de Henri II; les plans de la partie occidentale et orientale; la cour du Louvre; le vieux Louvre du côté de la Seine; la colonnade; le grand escalier du musée; la chambre de parade d'Henri II; la chambre à coucher d'Henri IV; les plans de Napoléon I et de MM. Percier et Fontaine, pour la réunion du Louvre et des Tuileries; la place du Louvre et des Tuileries avec ses alentours sous Henri IV.

A. L.

APPLICATION

DE L'ASTRONOMIE ÉLÉMENTAIRE

AUX RECHERCHES CHRONOLOGIQUES (1).

Notre but est de simplifier l'application de l'astronomie à l'étude de la chronologie, principalement en ce qui se rapporte à l'histoire des anciens Égyptiens, à leur calendrier et à leurs bas-reliefs astronomiques.

Nous y emploierons des procédés graphiques, parce qu'ils ont l'avantage de parler aux yeux, et parce que leur exactitude est suffisante pour rendre compte des observations que l'on peut raisonnablement attribuer aux astronomes de Memphis et de Thèbes, lesquels n'avaient d'autres secours que leurs yeux pour étudier les mouvements des astres; et si, nonobstant cela, ils ont obtenu des résultats qui nous étonnent par leur exactitude, nous devons l'attribuer à leur persévérance, de trente siècles, dans leurs observations, sous un ciel toujours pur.

La connaissance du retour périodique et régulier des éclipses n'a encore été l'objet d'aucune application à la chronologie de l'Égypte : on n'en a trouvé jusqu'à présent aucun indice sur les monuments. Les seules routes ouvertes pour remonter dans l'antiquité sont celles où nous sommes guidés par les relations des diverses sortes d'années entre elles, et par leur rapprochement des inscriptions recueillies sur les bords du Nil. On y trouvera quelques synchronismes et des repères certains dans la série des siècles, et c'est entre ces repères que se classeront, avec plus ou moins de probabilité, les faits historiques isolés.

Les diverses sortes d'années que nous avons à considérer dans ce but sont, suivant l'ordre décroissant de leur longueur :

L'année sidérale de	365 jours	6 heures	9′	11″
L'année caniculaire de	365	6		
L'année tropique de	365	5	48	51
L'année vague de	365			

(1) Lu à l'Académie des Inscriptions dans les séances des vendredis 7 et 14 octobre 1853.

Nous ne faisons pas mention de l'année de 360 jours, qui n'est en rapport ni avec la marche du soleil, ni avec celle de la lune, et dont l'usage, dans les temps anciens, en Égypte, est contestable.

L'année vague, par son institution même, est de 365 jours.

L'année caniculaire contient 365 jours et une fraction très-exacte de un quart de jour. Il faut distinguer l'année de 365 jours et un quart de l'année héliaque, déterminée par le lever héliaque de Sirius, laquelle est de longueur variable, ainsi que nous le verrons.

Les années sidérale et tropique n'ont de commune mesure ni entre elles, ni avec le jour de 24 heures. Elles sont exprimées par des fractions indéfinies du jour et de ses divisions.

Le jour est le temps écoulé durant la révolution totale du soleil, dans sa marche apparente autour de la terre, du levant au couchant. Je dis apparente, car c'est réellement la terre qui tourne sur elle-même du couchant au levant.

Les années sont mesurées par la progression du soleil dans le ciel étoilé, du couchant au levant, en sens inverse de son mouvement diurne apparent.

Figurons-nous un cadran divisé en 360 degrés, représentant un grand cercle de la sphère, et une aiguille indiquant, par son mouvement sur ce cadran, la marche du soleil, de droite à gauche, du couchant au levant, en passant par le midi, de telle sorte que son tour entier représente le cours, la durée de l'année sidérale. Cette aiguille, avant d'avoir achevé sa révolution entière, marquera la fin de l'année tropique, puisque celle-ci est plus courte que l'année sidérale. Celle-ci finit quand le soleil est de retour à l'étoile fixe, au méridien, pris pour son point de départ, tandis que l'année tropique se termine à son retour au colure d'où il est parti. Or, celui-ci, en vertu de son mouvement rétrograde, du levant au couchant, qui constitue la précession des équinoxes, est venu en quelque sorte au-devant du soleil. Cette rétrogradation est de 50 secondes de degré par an, d'un degré en 72 ans.

De cette relation, entre l'année sidérale et l'année tropique, la chronologie peut obtenir un puissant secours. Ainsi, par exemple, si l'on a deux observations des colures, des équinoxes ou des solstices, relativement aux étoiles fixes, on trouvera facilement le temps qui les sépare. Si les deux observations sont constatées en degrés, on prendra leur différence que l'on multipliera par 72 ans. C'est par un calcul aussi simple que Dupuis, trouvant au

Capricorne du zodiaque la signification du solstice d'été, et voyant ce solstice dans le Cancer au commencement de l'ère chrétienne, en a conclu, à raison des 180 degrés qui séparent ces deux constellations dans le ciel, que le zodiaque a été inventé 14000 ans avant J. C. Le nombre 180, multipliant 72 ans, donne en effet 13960 ans. Nous expliquerons ailleurs comment ce raisonnement pèche par sa base, et nous rectifierons l'interprétation et les calculs de Dupuis, de manière à les ramener dans des limites historiquement admissibles.

On trouverait de même la date d'une observation d'étoile en rapport avec l'écliptique et les saisons, par exemple des Pléiades avec l'équinoxe vernal, de Régulus avec le solstice d'été, etc.

Voyons maintenant ce que l'on peut déduire des relations qui existent entre l'année tropique et l'année vague.

L'aiguille, dont nous avons parlé, dans sa marche autour du cadran, aura marqué la fin de l'année vague, bien avant celle de l'année tropique, plus longue qu'elle de 5 h. 48′. L'année vague rétrograde sur l'année tropique, de la même manière que celle-ci sur l'année sidérale, dans le même sens, mais beaucoup plus vite. Sa rétrogradation est d'un an en 1506 ans.

Ainsi donc, si on a deux observations de l'année vague par rapport à l'année tropique, du 1er de thoth, par exemple, relativement au solstice d'été, constatés en jours, on calculera facilement le temps qui s'est écoulé entre les deux observations. Il suffira d'une seule observation pour trouver l'époque de la coïncidence du 1er de thoth avec le solstice d'été. Toutefois, comme, à cause de la rapidité de la rétrogradation, on pourrait supposer que l'aiguille a fait un ou plusieurs tours du cadran, on aurait plusieurs solutions à 1506 ans de distance. Des données historiques serviront alors pour indiquer la plus probable.

C'est par une considération de ce genre que M. Biot a cru devoir fixer l'origine de la notation des mois égyptiens, découverte par Champollion jeune, à l'an 3285 av. J. C.

C'est encore ainsi qu'on trouverait la date d'une observation de saison, faite un certain jour d'une année vague indéterminée, si on trouvait cette observation consignée sur une inscription ; par exemple du solstice d'été en coïncidence avec le 1er pachon ou le 1er thoth. Il est évident que si l'inscription ne définissait pas la saison, il y aurait quatre solutions possibles.

Nous parlerons plus tard de l'année caniculaire ou héliaque, et des secours importants que la considération des levers héliaques

de Sirius offre dans les recherches qui ont trait à la chronologie des Égyptiens.

Nous avons essayé de faire comprendre la marche rétrograde des années tropique et vague, par rapport à l'année sidérale, au moyen d'un cadran et d'une aiguille : mais comme il n'en reste aucune trace, nous allons tâcher de la rendre sensible au moyen des procédés graphiques dont nous avons parlé.

Observons que, si on peut marquer sur un cercle, celui de notre cadran par exemple, la position relative des rétrogradations, pour un jour donné, on ne saurait, sans une extrême confusion, y indiquer leur marche successive, même pendant un temps très-limité. La continuité du changement d'état d'un phénomène ne peut s'exprimer que par une ligne tracée sur une surface.

Nous obtiendrons la surface qui nous est nécessaire, en supposant que le cercle de notre cadran, sur lequel nous avons compté les années, présenté de profil, se déplace parallèlement à lui-même, de gauche à droite, et engendre un cylindre indéfini. Le point, indiquant sur le cercle l'origine de l'année, sera représenté sur le cylindre par une ligne, qui en aura été en quelque sorte la directrice, et que nous diviserons en parties égales. Nous supposerons ensuite que le cours des années, au lieu de s'accumuler en quelque sorte sur le cercle générateur, se développe sur une hélice allant, d'un point de division de la directrice, au point suivant. C'est sur cette hélice, dont chaque pas représente une année sidérale, que l'on marquerait, par des points, les rétrogradations successives des diverses autres années, caniculaires, tropiques et vagues, lesquelles ainsi ne se confondraient pas. La suite de ces points, pour chaque espèce d'année, formerait la trace de la marche progressive du phénomène, et même en ferait connaître la loi.

Cette considération d'un cylindre a l'avantage de ne pas nous éloigner de l'idée du mouvement circulaire du soleil, de droite à gauche, autour de nous ; mais elle ne nous fournit pas une représentation graphique plane. Pour y arriver, nous concevrons que l'on coupe la surface cylindrique suivant sa directrice, et qu'on la rabatte et la développe sur un plan, tout en conservant la vue de lignes que nous y avons tracées. Nous obtiendrons ainsi un dessin d'une longueur indéfinie, dont la hauteur sera égale à la circonférence du cercle générateur du cylindre (1). Les divisions de la directrice seront

(1) Voy. la planche ci-joint n° 224.

reproduites en haut et en bas du dessin, et l'hélice sera représentée par des lignes droites parallèles aa', bb', cc', dirigées obliquement, d'un point de division de la ligne inférieure au point suivant de la ligne supérieure. L'hélice est considérée comme indéfinie; mais, en réalité, nous l'avons limitée à une révolution entière de l'année de 365 jours et un quart dans l'année sidérale. Il serait impossible d'indiquer les divisions par année, ni même par dix années; nous nous bornerons aux divisions par siècles (1). Le numérotage des siècles décroît de gauche à droite jusqu'à notre ère, et augmente ensuite dans le même sens. Le zéro de l'échelle, correspondant à notre ère, est placé au-dessous du point où sera parvenue la rétrogradation de l'année tropique à ce moment. Quant aux rétrogradations, elles seront comptées sur la ligne terminale du dessin à gauche, laquelle représente le cercle générateur, divisé en 360 degrés, équivalant à 365 jours 6 heures 9′ 11″ de l'année sidérale (1 degré pour 1 jour 21′). Cette évaluation nous dispense d'une division en jours sidéraux. Dans une colonne à côté, nous avons indiqué les douze signes du zodiaque mobile en 1750, dont le Bélier est le premier en bas. Le premier degré du signe du Bélier est le premier des 360 degrés, lesquels, en conséquence, sont des degrés de longitude céleste en 1750.

Une autre colonne représente le zodiaque fixe, dont le système de divisions a précédé de 2160, celui de 1750.

A côté sont les constellations qui ont donné leurs noms aux signes du zodiaque, avec l'indication de leur étendue dans le ciel, et la position de quelques étoiles principales.

Chaque point d'une ligne de rétrogradation est déterminé par la rencontre de la ligne verticale partant d'une époque prise sur la ligne inférieure, avec la ligne horizontale menée par la rétrogradation, prise sur la ligne terminale, pour cette époque.

Dans une dernière colonne à gauche est le système de division du zodiaque primitif en Égypte, suivant une hypothèse que nous justifierons ailleurs.

On comprend facilement que les rétrogradations uniformes seront tracées en ligne droite, et qu'il suffit pour cela de deux points de chacune d'elles. Ces deux points se présentent naturellement. En effet, l'année sidérale étant représentée, sans rétrogradation, par une ligne horizontale, nous déterminerons comme il suit, par rap-

(1) Obligés de réduire notre dessin à une très-petite échelle, nous n'avons tracé ces divisions que de dix en dix siècles.

port à elle, les directions des traces de rétrogradation des autres années.

La rétrogradation totale de 6 heures 9′ 11″ par an, de l'année vague dans l'année sidérale s'opérant en 1423 ans, les lignes *mm′*, *nn′*, *pp′*, qui la représentent, doivent aboutir sur la ligne inférieure, divisée en années, à 1423 ans de distance de leur point de départ sur la ligne supérieure.

Celle de 20′ 20″ de l'année tropique, s'opérant en 25 855 ans (1), la ligne qui la représente aboutira sur la ligne inférieure à 25 855 de son point de départ. (Voir la planche 224.)

Enfin celle de 9′ 11″ de l'année de 365 jours 1/4 dans l'année sidérale ne s'opérant qu'en 57 221 ans, la ligne qui la représente aboutirait sur la ligne inférieure à 57 221 ans de son point de départ.

Il faut donner une même origine à ces rétrogradations, et pour cela, les faire passer par un point commun. C'est ce que l'on obtiendra en traçant par un point qu'on aura choisi sur une d'entre elles, des lignes parallèles aux précédentes. Dans la composition de notre tableau, nous avons préféré le lieu où se sont rencontrés 2782 ans avant Jésus-Christ, au 152e degré 1/2 de longitude, sur la ligne de rétrogradation de l'année tropique, le solstice d'été, le lever héliaque de Sirius à Thèbes, et le commencement du mois de thoth, considérés comme origine des années tropiques, caniculaires et vagues.

Arrivées à la ligne inférieure, ces traces des rétrogradations doivent être continuées indéfiniment, par des parallèles tirées des points de la ligne supérieure correspondant aux points d'arrivée sur la ligne inférieure. Car sur le cylindre où ces deux points étaient confondus, les traces héliçoïdales des rétrogradations n'éprouvaient pas d'interruptions.

La figure ci-dessous donne l'idée de cette continuité.

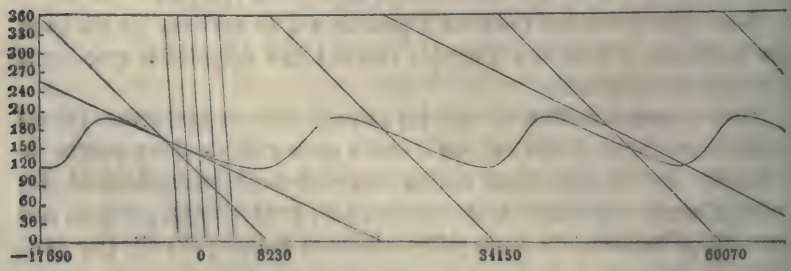

Nous voilà donc arrivés à la construction graphique d'un dessin

(1) En nombre rond, 360×72=25920.

au moyen duquel nous pouvons résoudre les problèmes qui se présentent ordinairement. Quelques calculs, restreints aux règles les plus simples de l'arithmétique et basés sur les longueurs des différentes années, conduiraient à une exactitude comparable à celle avec laquelle on connaît ces longueurs. Dans tous les cas, notre tableau aura l'immense et incontestable avantage de servir à explorer les routes incertaines et d'empêcher que l'on s'écarte trop sensiblement de la vérité.

Ainsi les échelles, l'une au bas, l'autre sur le côté, donnent par l'intermédiaire des lignes de rétrogradation les correspondances des diverses époques prises dans chaque sorte d'année, avec les degrés du zodiaque mobile en 1850. D'où l'on peut déduire facilement les correspondances avec le zodiaque fixe et les constellations, en tout temps.

La rencontre des lignes de rétrogradation détermine la longueur des périodes. On trouve, par exemple, que la ligne de rétrogradation de l'année vague rencontre celle de l'année caniculaire tous les 1460 ans, et celle de l'année tropique tous les 1506 ans. La rétrogradation de l'année tropique rencontre celle de l'année caniculaire tous les 47 172 ans.

On peut se rendre compte, pour une époque quelconque, du nombre de jours écoulés entre celui du solstice et un jour déterminé, soit dans l'année caniculaire, soit dans l'année vague. Il suffira de compter le nombre de degrés qui, sur la ligne verticale, appartenant à cette époque, se trouvent entre les deux traces des rétrogradations. Nous avons indiqué les solutions de ces problèmes : 1° pour l'année 3285, où le 1er pachon, le lever héliaque de Sirius, à Memphis, et le solstice d'été, se sont rencontrés au 153e degré ; 2° pour l'année 2782, où la même rencontre a eu lieu avec le 3 de thoth, au 152e 1/2 degré; 3° pour l'année 25 où le solstice d'été et le 1er Epiphi se sont rencontrés au 115e degré.

On obtiendrait de même le temps écoulé entre deux jours déterminés, l'un dans l'année vague, l'autre dans l'année caniculaire. Dans tous les cas on multipliera le nombre de degrés par 1 jour 21', rapport d'un degré à un jour.

Nous aurons plusieurs fois l'occasion de faire d'autres applications du tableau à la solution de questions analogues.

Nous aurions pu construire immédiatement ce tableau, sans passer par la considération d'un cylindre, au moyen d'un procédé qu'on emploie fréquemment dans les recherches scientifiques, sous le nom de *table à double entrée*. Mais nous avons pensé qu'il serait plus

clair et plus satisfaisant de passer, presque rigoureusement, d'une circonférence de cercle, sur lequel se mesurerait avec confusion les années, à une surface plane où les rétrogradations de chacune d'elles sont distinctes et appréciables, mathématiquement, à l'aide d'un compas.

Nous avons remis à parler de l'année héliaque, et des secours importants qu'elle offre pour les recherches en chronologie, à cause du phénomène si remarquable pour l'Égypte dont elle dépend. Nous allons entrer dans quelques détails à ce sujet.

L'année héliaque finit quand Sirius est de retour à son lever du matin, au moment où le soleil, surgissant lui-même à l'horizon, fait disparaître cette étoile à nos yeux. Il n'est pas nécessaire pour cela que ces deux astres soient ensemble à l'horizon. Par suite de la puissance de la lumière du soleil, cette absorption a lieu dès que cet astre est arrivé à 11 degrés environ au-dessous de l'horizon, quand Sirius se lève. Le lieu où se trouve alors le soleil sur l'écliptique est appelé *point héliaque*. C'est la marche de ce point qui donne la mesure de l'année héliaque et de sa rétrogradation par rapport à l'année sidérale. Les anciens Égyptiens ont trouvé que la longueur de l'année héliaque était de 365 jours et un quart. Ce rapport, si étonnamment exact, entre l'année et le jour, ne nous semblait pas possible. En effet la position du soleil par rapport à Sirius, étoile fixe, doit se reproduire à la fin de la révolution totale de la rétrogradation des colures dans la sphère des étoiles fixes; cela ne pouvant être, avec deux rétrogradations inégales, nous nous sommes décidé à étudier l'année héliaque et sa rétrogradation, en dehors des temps historiques de l'Égypte.

Pour cela nous nous sommes servi d'un globe; dont nous donnerons plus loin la description. Nous avons placé l'observateur à Thèbes et monté le globe, en conséquence, à la latitude terrestre de cette ancienne capitale de l'Égypte : au moyen de la mobilité des pôles nous avons pu faire faire aux colures une révolution entière de leur rétrogradation dans la sphère des fixes. Pendant cette révolution nous nous sommes arrêtés à quelques époques dans la série des siècles tracée au bas du tableau, par exemple tous les 2160, à la fin de chaque 12me de la révolution des équinoxes (ou tous les 1000 ans, c'est-à-dire tous les 13 à 14 degrés); et nous avons observé à chaque station la position du point héliaque sur l'écliptique, c'est-à-dire sa longitude, d'après la division qui place *o* à l'équinoxe vernal de 1750. Cette longitude, nous l'avons prise à l'échelle terminale du tableau, et nous l'avons portée, et

indiquée par un point, sur la verticale élevée au chiffre de la station. Par tous les points ainsi déterminés, nous avons fait passer une ligne qui indique le déplacement successif du point héliaque, et la longueur de l'année héliaque pendant toute une révolution des équinoxes.

Nous avons obtenu ainsi une courbe (voir la pl. n° 224), à la détermination de laquelle on n'arriverait pas sans peine par le calcul. L'examen de cette courbe nous a conduit aux observations suivantes :

1° Le point héliaque ne fait pas une révolution totale sur l'écliptique comme les colures. Il a pendant cette révolution un mouvement alternatif dans les constellations, ou les signes du zodiaque fixe, du Cancer, du Lion, et de la Vierge, sur une étendue de 90 degrés environ.

2° A la fin de cette révolution, il se trouve à son point de départ, comme les colures : ce qui prouve, ainsi que nous l'avions prévu, que l'année héliaque n'a pas été constamment de 365^j 1/4.

3° L'année héliaque a été très-sensiblement de cette longueur pendant 8000 ans avant notre ère et 1000 ans après. C'est ce que notre tableau fait parfaitement connaître, par le rapprochement prolongé de la courbe héliaque et du tracé de la rétrogradation de l'année de 365^j 1/4.

4° C'est le temps où le lever héliaque de Sirius s'approchait le plus du solstice d'été, c'est-à-dire du jour, si intéressant pour l'Égypte, où se manifestait le premier accroissement des eaux du Nil, ainsi qu'on le voit sur notre tableau, où la courbe se rapproche du tracé de la rétrogradation de l'année tropique.

C'est celui pendant lequel cette brillante étoile s'élevait de plus en plus sur l'horizon et par conséquent y restait le plus longtemps.

Ces observations ne sont peut-être pas étrangères à la théogonie égyptienne.

Notre tableau nous apprend encore, 1° que c'est la rétrogradation uniforme qui a persisté le plus longtemps, et qui a été la plus rapide, la plus forte chaque année ; 2° que la plus grande progression a été du xve au xie siècle avant notre ère, temps pendant lequel le point héliaque marchait comme le soleil dans sa course annuelle, du couchant au levant; 3° enfin que 11000 ans et 18000 ans avant notre ère, l'année héliaque était égale à l'année sidérale.

Les périodes héliaque et tropique sont égales; mais celle-ci est continuellement rétrograde, tandis que l'autre gagne, par une

progression rapide, ce qu'elle perd ensuite, par une rétrogradation prolongée.

Nous n'avons pas besoin de dire que toutes ces supputations, à l'exception de ce qui a rapport aux temps historiques de l'Égypte, sont spéculatives et purement astronomiques. On demandera peut-être, à quoi bon se jeter dans des recherches de ce genre? Nous répondrons qu'elles montrent le danger de s'écarter des temps historiques par des calculs proleptiques.

La courbe que nous avons tracée diffère de celle qu'on obtiendrait pour une autre latitude, celle de Memphis, par exemple, que nous avons aussi représentée au-dessus de la première. Celle-ci est interrompue, parce qu'à certaines époques de la grande période, à cette latitude, Sirius ne paraît pas sur l'horizon. Il en est de même, ce qui est assez remarquable, pour toutes les latitudes supérieures à celle de Denderah, où le lever héliaque de Sirius paraît avoir été l'objet d'une attention toute particulière.

Jusqu'à présent les recherches ne sont pas sorties des temps où l'année héliaque et l'année de 365 1/4 jours peuvent être confondues; nous avons fait connaître l'étendue de cette assimilation au moyen de notre globe, dont il nous reste à donner la description, et à expliquer l'usage, ainsi que nous l'avons annoncé ci-dessus. Cela ne sort pas, en ce qui concerne l'astronomie élémentaire, des limites que nous nous sommes imposées.

Les globes célestes ordinaires sont montés et tournent sur un axe qui passe par les pôles de l'équateur. Comme ces pôles changent incessamment de place dans le ciel étoilé, en tournant autour des pôles immobiles de l'écliptique, on a dû, sur chaque globe, inscrire la date de son établissement, l'époque pour laquelle il a été dressé. Ainsi les globes de Fortin portent le millésime de 1780; celui de Poirson, 1821. Le grand globe de la Bibliothèque impériale a été affecté, par le père Coronelli, au jour de la naissance de Louis XIV, etc. Ces globes ne sont donc comparables qu'à certaines conditions, ce qui complique les difficultés des recherches auxquelles on les emploie. Cela a donné lieu à la construction des globes à pôles mobiles. Pour obtenir la mobilité des pôles, on fait passer un axe par les pôles de l'écliptique d'un globe ordinaire. Cet axe est suspendu, et tourne, dans un cercle, mobile lui-même autour de l'axe des pôles de l'équateur. Ces deux systèmes de suspension sont distants de 23 degrés et demi comme les deux pôles. C'est la mesure, très-approchée, de l'obliquité de l'écliptique, supposée constante, sa

légère variation n'ayant pas d'importance en ce qui touche l'astronomie des anciens Égyptiens.

Le pôle de l'écliptique, disons-nous, tourne autour de celui de l'équateur. C'est un contre-sens analogue à celui qu'on admet en faisant tourner le soleil autour de la terre. Les résultats sont les mêmes que si le contraire avait lieu, et il en résulte un grand avantage pour la manœuvre de l'instrument, c'est que la latitude ne changeant pas, à chaque déplacement des colures, l'horizon reste immobile. Sans cela, les observations des levers et des couchers des étoiles seraient à peu près impraticables.

Cette mobilité des pôles permet de les placer dans toutes les positions relatives qu'ils ont occupé ou occuperont dans la suite des siècles, et de se rendre compte des résultats de la précession des équinoxes.

Nous n'entrerons pas dans la description des détails de construction des globes à pôles mobiles : on trouve maintenant de ces globes chez les fabricants d'instruments de ce genre. Nous avons ajouté au nôtre un petit appareil qui le rend propre aux observations de levers héliaques. C'est une portion d'horizon mobile, que l'on soutient à volonté à 10 ou 12 degrés au-dessous de l'horizon fixe, et sur lequel on pose une aiguille plate, afin de prolonger cet horizon mobile jusqu'au globe. Cet appareil nous a servi à tracer les courbes de la marche du point héliaque.

Enfin, lorsqu'en 1851, M. de Rougé nous a permis de voir, pendant quelques instants, les calques du calendrier de Rhamsès, qui constate des observations du ciel, de 15 en 15 jours, et d'heure en heure, pendant toute la nuit, nous avons senti la nécessité d'ajouter à notre globe un méridien mobile. Les observations faites à la même latitude, mais à des heures c'est-à-dire à des longitudes différentes, sont identiques. Notre instrument peut, avec son complément, présenter l'aspect du ciel, à telle latitude, telle année, tel jour et telle heure que cela sera nécessaire. Toutefois l'emploi de ce cercle exige le secours des tables de M. Largeteau, au moyen desquelles on obtient, par de simples calculs arithmétiques, le jour du solstice dans une année quelconque (1).

(1) Quelque facile que soit l'usage des tables de M. Largeteau, j'ai songé encore à éviter les petits calculs qu'elles nécessitent.

J'évite en même temps les recherches dans les tables de concordance de l'année vague avec l'année Julienne.

Pour cela, j'ai dressé, sur une simple feuille, un tableau qui donne immédia-

Connnaissant ce jour, et considérant que le colure du solstice est en même temps le méridien du jour du solstice, on déterminera facilement la position à donner au méridien mobile, pour un autre jour quelconque. Ce méridien étant ensuite invariablement fixé dans cette position, on aura, par le mouvement de la sphère autour du pôle de l'équateur, la représentation du ciel à toutes les heures du jour et de la nuit, quelle que soit leur variation en longueur le jour et la nuit. On pourra donc étudier, pour chaque instant, dans tous les temps et sur tous les points de la terre, la position, non pas d'une étoile isolément, mais de toute une constellation; non pas d'une seule constellation, mais de toutes celles qui se trouveront en même temps au-dessus de l'horizon en l'absence du soleil.

Les opérations que nous avons faites, et que l'on peut exécuter avec notre globe à pôles, horizon et méridien mobiles, ont une exactitude suffisante pour les recherches touchant l'histoire et la chronologie des anciens Égyptiens. On conçoit que les astronomes de notre époque, habitués aux instruments et aux observations modernes, fassent peu de cas de semblables procédés; mais si, descendant de la hauteur à laquelle ils se sont élevés avec la science, ils veulent prendre en considération la manière d'observer, à l'œil nu, à laquelle les anciens observateurs étaient réduits, ils trouveront que les travaux les plus précis attribués aux astronomes égyptiens, peuvent être suivis, avec une précision comparable, sur un globe construit, d'après les principes que nous venons d'exposer.

L'idée première du globe à pôles mobiles paraît appartenir à Ptolémée. Elle avait été mal rendue jusqu'en 1811. Sur un premier modèle, que nous avons fait presque nous-mêmes, M. Poirson en a monté deux de douze pouces, dont un nous appartient; l'autre est à l'École des ponts et chaussées, où il a été mis à la disposition de savants qui s'en sont servi, sans savoir peut-être qu'ils nous en avaient l'obligation. M. Delambre, tout en rendant justice à cet instrument, dit à l'occasion de la vérification que nous avons faite de la table des paranatellons d'Ératosthène au moyen de ce globe « que les calculs à ce sujet ne sont pas aussi longs qu'on pourrait le penser, et qu'on aurait vérifié tout Ératosthène en moins de temps qu'il n'en faudrait à l'artiste pour ébaucher son globe. »

tement, pour tous les temps historiques, les jours du solstice dans les années vagues et Juliennes. Ce tableau est à la fin de ce Mémoire, avec un autre tableau annexe et leur explication.

Cela peut être vrai; mais on conviendra que, dans le premier cas, le résultat se bornera à une seule vérification, pour laquelle il faudra un calculateur exercé, tandis que dans le second, on aura un instrument propre à faire toutes les opérations de ce genre, en quelques minutes et sans calcul. C'est l'avantage de toutes les machines, dont les frais de construction sont largement payés par l'emploi qu'on en fait. Ici, c'est du temps que l'on gagne, et dans les travaux scientifiques, dans la vie d'un savant, le temps c'est plus que de l'argent. DE VILLIERS-DU-TERRAGES.

EXPLICATION DE LA PLANCHE 224, INDIQUÉE PAGE 512.

RÉTROGRADATIONS DES ANNÉES ÉGYPTIENNES SUR L'ANNÉE SIDÉRALE.

Le tableau est partagé, dans sa hauteur, par des lignes horizontales, en douze divisions principales; lesquelles, si l'échelle l'avait permis, devraient être divisées chacune en 30 autres, pour représenter les 360 degrés de l'écliptique, parcourus en un an par le soleil.

En largeur, le tableau est divisé de 10 en 10 siècles (1000). L'échelle n'a pas permis de plus petites subdivisions.

Au-dessus est une échelle, divisée en douze parties, correspondantes aux douze divisions du zodiaque, mobile en 1750 de notre ère.

Sur le côté est une échelle, divisée en 360 degrés, et en douze parties, dans les mêmes conditions que la précédente.

Ces échelles, et celle des siècles, sont mises en rapport par la correspondance du 152e degré 30 m. avec l'année 2782, le jour du solstice d'été.

A côté sont les constellations d'après Ptolémée, suivant leur étendue dans le ciel: quand elles se croisent, des lignes obliques indiquent les limites de chacune. Huit étoiles principales de ces constellations y sont placées.

A côté sont écrits les noms des signes du zodiaque fixe.

A côté sont ceux du zodiaque mobile en 1750, en avance d'un signe sur les précédents.

A côté est une division du zodiaque, dont nous parlerons ailleurs.

A côté sont écrits les degrés du zodiaque, conformément à la division de 1750.

Les rétrogradations diverses sont indiquées en toutes lettres sur la planche.

La marche de l'année sidérale est indiquée par une hélice continue, *aa'*, *bb'*, *cc'*.

DEGRÉS de L'ÉCLIPTIQUE.	ANNÉES avant NOTRE ÈRE.	JOURS du SOLSTICE D'ÉTÉ.	MOIS JULIENS.	LE PREMIER JOUR DE TH											
				4	8	12	16	20	24	28	32	36	40	44	48
161° 0′	3355	Juillet.	Décembre.	19	9	8	7	6	5	4	3	2	déc. 1	30	29	28
158 55	3227	21	Novembre.	8	7	6	5	4	3	2	nov. 1	31	30	29	28	27
157 20	3097	20	Octobre...	6	5	4	3	2	octob. 1	30	29	28	27	26	25	24
155 30	2969	19	Septembre.	4	3	2	1	31	30	29	28	27	26	25	24	23
153 40	2837	18	Août.....	2	août 1	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21
151 60	2709	17	Juillet....	juillet 1	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19
150 10	2577	16	Mai.....	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17
148 20	2449	15	Avril.....	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15
146 30	2321	14	Mars.....	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14
146 30	2320															
145 45	2192	13	Février...	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10
143 0	2068	12	Janvier....	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10
143 0	2069															
141 20	1941	11	Décembre.	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9
139 50	1813	10	Novembre.	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7
137 40	1685	9	Octobre...	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6
136 0	1561	8	Septembre.	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5
134 10	1433	7	Août.....	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4
132 30	1309	6	Juillet....	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4
130 45	1185	5	Juin.....	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3
129 0	1061	4	Mai.....	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3
127 50	937	3	Avril.....	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2
125 30	813	2	Mars.....	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2
125 30	812															
124 0	692	1	Février...	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	février 1	31
122 10	568	30 juin.	Janvier...	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	janv. 1	31
122 10	569															
120 30	445	29	Décembre.	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	déc. 1	30
118 45	321	28	Novembre.	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	nov. 1	31	30
117 0	197	27	Octobre...	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	octob. 1	30	29
115 20	73	26	Septembre.	10	9	8	7	6	5	4	3	2	sept 1	31	30	29
113 40	+51	25	Août.....	10	9	8	7	6	5	4	3	2	août 1	31	30	29

ANS L'ANNÉE JULIENNE.

60	64	68	72	76	80	84	88	92	96	100	104	108	112	116	120	124	128	MOIS JULIENS.
25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9		Novembre.
24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	Octobre...
21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5		Septembre.
20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	Août.
18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2		Juillet.
16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	juin 1	31	30	Mai.
14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	mai 1	30	29	28		Avril.
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	avril 1	31	30	29	28	27		Mars.
11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	mars 1	28	27	26	25	24	23		Février.
7	6	5	4	3	2	février 1	31	30	29	28	27	26	25	24	23			Janvier.
7	6	5	4	3	2	janv. 1	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22		Décembre.
6	5	4	3	2	déc. 1	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20		Novembre.
4	3	2	nov. 1	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19		Octobre.
3	2	octob. 1	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18			Septembre.
2	sept. 1	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17		Août.
août 1	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17			Juillet.
juillet 1	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16			Juin.
31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16			Mai.
30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15			Avril.
30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15			Mars.
27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13				Février.
28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13			Janvier.
28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13			Décembre.
27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12			Novembre.
27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12			Octobre.
26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11			Septembre.
26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11			Août.
26	25	24	23	22	21	20												Juillet.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Mars	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Avril	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	
Mai	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92
Juin	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	
Juillet	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153
Août	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184
Septembre	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	
Octobre	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245
Novembre	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	
Décembre	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306
Janvier	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337
Février	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366		
Thoth	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
Phophi	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	
Athyr	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	
Chyak	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	
Tybi	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	
Méchir	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	
Phamenoth	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	
Pharmouthi	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	
Pachon	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	
Payni	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	
Épiphi	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	
Mésori	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	
Jours Épagomènes	361	362	363	364	365																										

EXPLICATION DES TABLEAUX.

PREMIER TABLEAU.

Concordance des années vagues et Juliennes (1) avec l'indication du jour du solstice d'été, pendant les temps historiques de l'Égypte.

La première colonne indique, pour les époques de transition dont nous allons parler, les positions successives du colure du solstice d'été dans la division de l'écliptique, partant de l'équinoxe vernal, c.-à-d. correspondant à la position du zodiaque mobile, l'an 1750 de notre ère.

La deuxième colonne donne les époques où le solstice d'été est passé d'un jour dans un autre de l'année Julienne, depuis l'année 3355 av. J. C. jusqu'à l'an 138 de notre ère, le 20 juillet, jour du renouvellement de la période sothiaque (2). Par exemple, on voit que ce solstice est resté dans le 29 juin depuis l'an 569 jusqu'à l'an 445 avant notre ère.

La troisième colonne indique les jours de juillet et de juin, que le solstice a parcourus, en rétrogradant, pendant les siècles et les années auxquels s'applique le tableau.

Le reste du tableau donne le jour Julien, correspondant au 1er de Thoth, pour une année quelconque, en procédant, ainsi qu'il va être expliqué par un exemple :

On demande le jour de l'année Julienne qui correspondait au 1er de Thoth, l'an 1300 av. J. C.?

Cherchez, dans la deuxième colonne, les deux années entre lesquelles tombe celle proposée, 1300. Ce sont 1309 et 1185.

Retranchez cette année, 1300, de la plus ancienne des deux autres, 1309 : le reste est 9.

Cherchez la place de ce nombre 9 dans la ligne horizontale supérieure : 9 tombe entre 8 et 12.

Descendez dans la colonne verticale placée entre ces deux nombres jusqu'à la rencontre de la ligne horizontale partant de 1309; vous tomberez sur le 14 juillet : c'est le jour cherché.

(1) Il faut entendre, par l'*année Julienne*, considérée avant l'époque de son établissement sous Jules César, l'année Égyptienne, caniculaire, de trois cent soixante-cinq jours six heures, déterminée par le lever héliaque de Sirius, phénomène d'une haute importance pour la chronologie égyptienne.

(2) Depuis la réforme de Jules César, l'année vague marchait avec l'année Julienne; mais les Égyptiens en ont conservé longtemps l'ancien usage.

DEUXIÈME TABLEAU.

Relations, à une époque quelconque, entre les jours des années vagues et Juliennes.

Une ligne horizontale supérieure indique, comme têtes de colonnes, les nombres de 1 à 31.

La première colonne à gauche contient, d'abord la série des mois de l'année Julienne, et ensuite celle des mois de l'année vague Égyptienne.

On a numéroté, de 1 à 366, tous les jours de l'année Julienne, en ne comprenant, dans chaque ligne horizontale, que le nombre des jours du mois correspondant.

On a commencé le numérotage au 1er mars, afin de placer le mois de février à la fin, et le 29 février des années bissextiles au n° 366. Ainsi, le même numérotage servira aux années communes et bissextiles.

On a numéroté aussi les jours de l'année vague, en mettant en treizième ligne les cinq jours Épagomènes.

On va, par un exemple, expliquer l'utilité de ce tableau.

Connaissant le jour du solstice d'été dans une année Julienne, trouver le jour correspondant de l'année vague. Soit ce jour le 8 juillet de l'an 1620.

Cherchez, au moyen du premier tableau, le jour du 1er de Thoth dans l'année Julienne. 1620 tombe entre 1685 et 1561. 1620 retranché de 1685, donne pour reste 65, qui, dans la ligne horizontale supérieure, tombe entre 64 et 68. En descendant la colonne située entre ces deux nombres jusqu'à la rencontre de la ligne horizontale qui part de 1685, on rencontre le 2 octobre. C'est le jour correspondant au 1er de Thoth.

Dans le deuxième tableau, le numéro du 2 octobre se trouve à la rencontre de la colonne 2 et de la ligne octobre, c'est 216. Et le numéro du 8 juillet, à la rencontre de la colonne 8 et de la ligne juillet, est 130. Du solstice (8 juillet), au 1er de Thoth (2 octobre), il y a donc quatre-vingt-six jours.

Le quatre-vingt-sixième jour avant le 1er de Thoth (ou le quatre-vingt-cinquième avant le cinquième Épagomène, n° 365) est 280, qui s'applique au 10 de Payni : c'est le jour du solstice d'été dans l'année vague 1620.

LE DUNUK-DASCH,

TOMBEAU DE SARDANAPALE

A TARSOUS.

(Mémoire lu à la séance de la *Société Asiatique* du 11 novembre 1853).

« Et quidquid Græcia mendax peccat in historiâ. »
Juvén., *sat.* 10.

En sortant de l'antique cité de Tarsous pour se rendre sur les rives du Cydnus, on traverse le Bazar, vaste construction des temps modernes, où se traitent la plupart des affaires commerciales du pachalik; puis on passe devant une *djami* ou mosquée qui renferme le tombeau du prophète Daniel, monument apocryphe (1) en grande vénération parmi les musulmans, et on arrive aux jardins de la ville plantés d'orangers, de figuiers et autres arbres d'essences diverses.

Dans l'un de ces jardins est un immense monument que tous les voyageurs (2) ont curieusement visité sans avoir pu se rendre compte de sa destination. On ne l'aperçoit bien, quoique sa hauteur soit de près de 8 mètres, qu'après avoir dépassé les massifs d'arbres qui l'entourent et le dérobent à la vue.

Des cours d'eau, venant du Cydnus, baignent le pied de l'édifice et y entretiennent une végétation magnifique. L'été, le jardin du *Dunuk-Dasch* est le rendez-vous ordinaire des promeneurs qui viennent y chercher, vers la tombée du jour, l'ombre et la fraîcheur. On y boit le *café* et le *tcherbet* préparés sur les lieux mêmes, et on y fume le *narguileh*. Cependant il ne faut pas sans précaution, se hasarder près des hautes herbes qui croissent à la base

(1) Il y aussi à Suze une mosquée où les musulmans prétendent que sont déposés les restes du prophète Daniel.

(2) Paul Lucas, Chesney, Al. et Léon de Laborde, Texier, les officiers de l'amiral Beaufort, Ainsworth, Gillet, Ed. de Lesseps, Pr.-Ch. Belgiojoso, etc.

du monument, car le serpent noir (*kara ilann*), si commun à Tarsous, fait son séjour habituel dans les anfractuosités du *Dunuk-Dasch* et les buissons qui le bordent.

Le monument est encore un lieu de pèlerinage : tout près de ses murailles est un vieil olivier (voy. le plan, lettre X) aux branches duquel on voit flotter une infinité de petites bandelettes d'étoffes, que les *fellahs* viennent y attacher pour obtenir la guérison de leurs parents atteints de la fièvre. On appelle cet olivier l'*arbre du Santon Ali*. J'y ai vu souvent des *fellahs-Noussariés* qui venaient y faire leurs prières après avoir recouvré la santé.

C'est un homme de cette secte religieuse, professée sur tout le littoral de la Cilicie, qui me raconta la fable du *Dunuk-Dasch* qu'on lira plus loin, et qui m'affirma que l'olivier miraculeux n'était autre que le santon lui-même, dont l'âme vivifiait les branches du vieil arbuste.

Ce *fellah*, qu'une heureuse coïncidence avait amené au *Dunuk-Dasch* en même temps que moi, me conduisit par un sentier commode dans l'intérieur du monument où, disait-il, était caché un trésor, dont un *dervich* lui avait révélé l'existence, en récompense d'un service rendu; moyen assez ingénieux de s'acquitter envers ce simple et bon croyant.

L'opinion que des trésors sont enfouis dans les anciens monuments est très-répandue dans tout l'Orient, aussi Turcs et Arabes brisent-ils souvent des objets d'art dans l'espoir d'y trouver des richesses.

Durant la visite que je fis au *Dunuk-Dasch* avec mon obligeant *cicerone*, je remarquai que toute la base des murailles de l'édifice était couverte par un *lichen* d'un vert foncé. Le *fellah*, qui me vit en détacher quelques plants pour mon herbier, m'apprit que les médecins du pays préparaient avec ce lichen une boisson enchantée qui a la vertu d'endormir le serpent et de neutraliser les effets de sa morsure.

I. DESCRIPTION DU MONUMENT.

Le *Dunuk-Dasch* est le plus ancien monument de Tarsous; il est situé au S. E. de cette ville, et sur la rive droite du Cydnus. Voyez la planche 225 ci-jointe.

C'est un vaste parallélogramme (IKLM) ayant en surface 87 mètres de longueur, non compris les ouvrages extérieurs, 42 mètres de largeur, et 7 mètres 60 centimètres de hauteur ainsi que l'indique

le plan. Il est construit en poudingue, mélange de petits cailloux de chaux et de sable, liés par un ciment qui a fait de ses murailles des masses compactes.

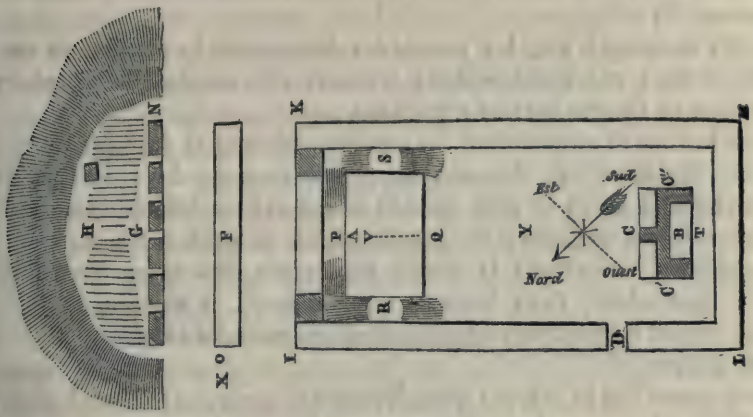

Dans l'intérieur de ce parallélogramme se trouvent deux blocs de forme cubique (A et B), dont le sommet correspond à la hauteur des murailles, aussi construits en poudingue, ayant acquis une telle solidité que l'aiguille du mineur n'y peut pénétrer sans se briser; ils sont situés aux deux extrémités du parallélogramme, à une distance de 42 mètres, et séparés des murailles par un espace comblé de terre pour celui qui a le plus d'étendue, et vide pour l'autre; celui-ci présente dans sa partie supérieure, et jusqu'au tiers de sa longueur, une entaille de 75 centimètres de profondeur (*c*), et qui fait retour vers les deux extrémités de sa largeur (*c' et c''*). L'autre cube ne présente ni entailles ni ouvertures anciennes sur aucune de ses faces.

Vers le sommet et dans le bord intérieur du mur d'enceinte qui entoure ces masses cubiques, et au S. E. seulement, on remarque sur une même ligne, et à d'égales distances, un grand nombre de trous qui devaient servir d'assises à la voûte de ce vaste monument, dans lequel on pénétrait par une seule ouverture pratiquée au N. O. du parallélogramme (D) et faisant face au cube entaillé.

En dehors du monument et en face du cube principal situé au N. E. est une muraille parallèle (E) qui devait se relier, d'un côté, avec la construction principale par une voûte qui couvrait un passage, et d'un autre côté à une troisième muraille (G) élevée parallèlement aux deux autres, par une autre voûte écroulée comme la

première, ce que paraissent démontrer les décombres étagés de la base au sommet de ces constructions, qui sont de même hauteur que les murailles du parallélogramme. En arrière de la troisième muraille est une masse de terre (H) légèrement inclinée jusqu'au niveau du sol.

On remarque que les matériaux composant le poudingue employé dans ces constructions forment des couches horizontales d'environ 50 centimètres d'épaisseur.

A la base et au pourtour du parallélogramme et des monuments qu'il renferme, se trouvent un grand nombre de morceaux de marbre blanc de la plus grande beauté et de différentes dimensions. Des fragments de ce même marbre, ou très-petits ou même pulvérisés, couvrent la partie supérieure des murs d'enceinte du monument, dans lesquels on a ménagé, à certaine hauteur, des cavités symétriques où paraissent avoir adhéré autant de plaques de marbre.

Aujourd'hui le marbre a entièrement disparu, et le *Dunuk-Dasch* n'offre plus que des masses semblables à des rochers taillés; néanmoins les constructions sont dans le meilleur état, et ce qui reste du monument est et sera longtemps encore d'une remarquable solidité.

II. DIMENSIONS.

Après avoir présenté une description exacte du *Dunuk-Dasch*, je crois utile d'en tracer le plan, qui donnera une idée plus complète encore de cette gigantesque construction, dont j'ai noté les dimensions avec une précision rigoureuse.

	mètres.	cent.
Longueur totale du monument, y compris les constructions extérieures (MN)	115	
Longueur du parallélogramme seul (KM)	87	
Largeur (IK)	42	
Hauteur des murs et massifs	7	60
Épaisseur des murs (D)	6	50
Longueur du grand cube (PQ)	23	
Largeur id. (RS)	16	50
Longueur du petit cube (CT)	18	
Largeur id. (C'C'')	11	

III. OPINIONS DES VOYAGEURS SUR LE DUNUK-DASCH.

Le colonel Chesney, chargé par le gouvernement anglais de l'exploration des bords de l'Euphrate, visita le *Dunuk-Dasch*

en 1836, et dans une lettre qu'il écrivit à M. Gillet, consul de France à Tarsous, exprima ainsi son opinion : « C'est le monument le plus extraordinaire que j'aie vu, tant par la force de sa construction que par la simplicité apparente de ses divisions. Je crois qu'il a été construit pour y loger des tombeaux et que c'est un temple druide (*sic*). » Plus tard, le colonel Chesney écrivant encore au consul de France, modifiait son opinion, mais pour donner du *Dunuk-Dasch* une explication basée sur un passage de Strabon, qu'il n'avait pas compris (1). « Je trouve dans Strabon, dit le colonel Chesney, un passage intéressant relatif aux guerres de Mopsus et d'Amphylocque qui vinrent à Tarsous après la guerre de Troie, et s'y tuèrent en combat singulier; ils furent enterrés dans une même enceinte, de manière qu'ils se fissent encore la guerre après leur mort. »

Cette traduction est erronée et ne répond en aucune manière au texte de Strabon, qui dit que c'est aux environs de Mégarse que les deux héros avaient été enterrés, et que l'on y voyait leurs tombeaux, qui avaient été élevés à une distance qui ne permît pas de voir du tombeau de l'un celui de l'autre.

Le comte Alexandre de Laborde, dans l'opinion qu'il a émise et que rapporte M. Gillet dans une lettre au ministre de l'intérieur, a le premier jeté un peu de lumière sur le *Dunuk-Dasch*, en disant que « c'était une vaste sépulture appartenant à un âge héroïque, et où la civilisation grecque a pu faire, lorsqu'elle s'établit dans ces contrées, des additions et des embellissements. »

M. Raoul Rochette, au nom d'une commission de l'Académie, a été appelé à donner son opinion sur le même monument; mais comme il n'avait pas de données suffisantes pour traiter ce sujet, il se contenta de dire que « ce pourrait être un grand mausolée exécuté à l'époque grecque d'après les données locales et des traditions plus anciennes. » Plus loin M. Raoul Rochette ajoute que « des fouilles pourraient procurer des découvertes prouvant que c'est un de ces monuments d'un art gréco-asiatique, qui doivent se rencontrer sur un sol tel que celui de Tarsous. »

Enfin M. Kœller, voyageur allemand, qui leva le plan du *Dunuk-Dasch* en 1851, corrobora l'opinion des savants qui l'avaient précédé dans l'étude du monument, et dit que « les deux cubes ne pouvaient être que des tombeaux. »

Il est utile de faire connaître ici la légende qui a cours parmi les

(1) Strabon, *Géogr.*, l. XI, chap. v.

habitants de la contrée sur le *Dunuk-Dasch*, mots qui signifient en turc *pierre renversée*. D'après la légende, ce sérail (c'est ainsi qu'on qualifie le monument) était situé sur une éminence dominant la ville, et qu'on appelle *Kusuk-Kolah* (*fort du Belvédère*). Le prince qui habitait ce palais avec sa fille, s'étant attiré la colère du grand prophète, celui-ci, pour les punir, lança leur sérail d'un coup de pied à l'endroit où il se trouve aujourd'hui et où il tomba sens dessus dessous pour y ensevelir les deux personnages.

IV. FOUILLES FAITES AU DUNUK-DASCH PAR M. GILLET, CONSUL DE FRANCE A TARSOUS.

Vers le commencement de l'année 1836, et alors que les Égyptiens occupaient le pachalik d'Adana qu'ils avaient conquis, M. Gillet, consul de France à Tarsous, profitant de l'offre que lui avait faite Ibrahim-Pacha, de mettre à sa disposition des mineurs et des ouvriers pour sonder le *Dunuk-Dasch*, fit attaquer le cube principal par son centre supérieur (V) dans lequel il fit creuser un trou qu'il remplit de poudre. L'explosion n'ayant produit aucun effet, et l'aiguille s'étant cassée plusieurs fois dans les tentatives faites pour la faire pénétrer plus profondément, le consul abandonna son entreprise, mais pour faire miner ce même cube à sa base et du côté qui fait face à l'autre monument (Q). A un mètre au-dessous du sol, les ouvriers trouvèrent un rang de pierres de taille d'environ 80 centimètres d'épaisseur sur 1 mètre 50 centimètres de largeur, et pénétrant dans le massif d'environ 35 centimètres. M. Gillet, voulant s'assurer si la base du cube entaillé était semblable à celle qu'il venait de mettre à découvert, y fit creuser un puits de 5 mètres, et reconnut que sa construction différait, en ce sens qu'aucun rebord saillant n'y avait été trouvé.

Contrarié de l'inutilité de ses efforts, le consul de France fit reprendre les travaux au point où il avait découvert des pierres de taille en saillie; au moyen de coins en fer il fit pratiquer dans le massif une galerie de 1 mètre 80 centimètres d'élévation sur 1 mètre 50 centimètres de largeur, et arriva ainsi jusqu'au centre (V); puis il fit creuser en cet endroit un puits de 3 mètres de profondeur au-dessous du sol. Ces nouvelles tentatives n'amenèrent pas de meilleurs résultats.

Enfin M. Gillet, excité par le désir de reconnaître la destination du monument, fit fouiller le terrain entre les deux cubes (Y), et

trouva, mêlé à des débris de marbre blanc et à des fragments de poterie rouge, un doigt en marbre blanc d'une assez grande dimension, découverte qui lui fit supposer que sur ce point une statue colossale avait dû orner le monument.

A compter de ce moment, le consul, qui attendait une subvention du ministre de l'intérieur pour continuer les travaux, cessa ses recherches et quitta Tarsous en 1839, sans avoir pu découvrir le mystère que cache le *Dunuk-Dasch*.

V. LE DUNUK-DASCH EST UN MONUMENT FUNÉRAIRE.

Les savants et les voyageurs sont d'accord sur ce point, que le *Dunuk-Dasch* est un tombeau, et la tradition locale confirme cette opinion en le plaçant primitivement sur le *Kusuk-Kolah*, au milieu de la nécropole que j'ai découverte, et en faisant ensuite de ce monument le tombeau de deux personnages.

Le *Dunuk-Dasch* révèle, soit par sa forme, soit par le genre de ses constructions, un art purement asiatique; toutefois on peut supposer qu'il a été embelli à une époque postérieure à sa fondation, lorsque la civilisation grecque s'est introduite dans ces contrées; supposition que confirment les médailles autonomes de Tarsous, des Séleucides, enfin les impériales grecques frappées dans

cette dernière ville, et sur lesquelles le monument est représenté orné de guirlandes funéraires et surmonté d'une pyramide, au milieu de laquelle est Sardanapale vêtu du costume assyrien, et debout sur un animal, symbole de son apothéose (1).

(1) Creuzer, *Religions de l'antiquité*, l. VIII, chap. II, p. 461.

VI. ANCHYALE EST L'UN DES NOMS DONNÉS A TARSOUS DANS L'ANTIQUITÉ.

Les historiens et les géographes s'accordent pour placer le monument de Sardanapale à Anchyale, ville de la Cilicie, située près de Tarsous, et à l'embouchure du Cydnus (1); ainsi les anciens semblent faire d'Anchyale et de Tarsous deux villes distinctes.

D'autres auteurs attribuent la fondation de ces deux villes à Sardanapale, et c'est près des murs d'Anchyale que Strabon (2) et Arrien (3) placent le monument de ce roi : Τὸ μνῆμα τοῦ Σαρδαναπάλου ἐγγὺς ἦν τῶν τείχῶν τῆς Ἀγχίαλου, qui portait en caractères assyriens une inscription que Cicéron (4) a rendue par :

« Hæc habeo, quæ edi, quæque exsaturata libido
« Hauserat, illa jacent multa et præclara relicta. »

Étienne de Byzance (5), plus précis que les historiens dont je viens de parler, dit qu'*Anchyale*, comme *Parthénia*, serait l'ancien nom de Tarsous : Ὁ δὲ Κύδνος υἱὸν Παρθένιον, ἀφ' οὗ ἡ πόλις μετωνομάσθη Παρθενία μεταπεσόντος δὲ τοῦ ὀνόματος Τάρσος ἐκλήθη.

S'il en est ainsi, et il est permis de le croire, Anchyale et Tarsous ne faisaient effectivement qu'une seule et même ville, comme le cénotaphe de Sardanapale et le *Dunuk-Dasch* ne faisaient qu'un même édifice.

Strabon était né dans l'Asie Mineure dont il connaissait les principaux monuments, et il paraît évident que si le cénotaphe de Sardanapale et le *Dunuk-Dasch* eussent été des édifices distincts, il n'eût pas manqué de mentionner celui-ci comme il a parlé du premier; car quelle que fût la destination primitive du *Dunuk-Dasch*, il n'est pas douteux que le géographe qui décrivait si fidèlement des monuments de moindre importance eût parlé de ces masses monumentales, et que s'il n'en dit rien, c'est que par monument (μνῆμα) de Sardanapale, il entendait ce même *Dunuk-Dasch*.

L'anniversaire funèbre de la mort de Sardanapale, que célé-

(1) Eusthate, ad Dion. Perieg., v. 875.
(2) *Géogr.*, l. XI, chap. v.
(3) Exp. Alex., II, v.
(4) Tusculanes, V.
(5) *De urbib.*, v° Αγχιαλη.

braient les Tarsiotes par des fêtes, et en élevant un bûcher pyramidal dont il occupait le centre, ainsi que je l'ai dit, est un nouvel indice que le *Dunuk-Dasch* serait bien le tombeau de ce roi.

En effet, on n'a pas trouvé de médailles avec les noms de Parthénia et d'Anchyale, et celle attribuée à cette dernière ville par Mionnet (1) et portant le type d'Esculape, doit être reportée à Anchyale de Thrace.

En admettant les assertions d'Étienne de Byzance fortifiées par le silence qu'a gardé Strabon sur l'existence du *Dunuk-Dasch*, il faut écarter celles d'autres auteurs qui placent le cénotaphe de Sardanapale à l'embouchure du Cydnus où ne se trouve d'ailleurs aucun vestige de monument antique, rien enfin qui puisse donner la plus légère idée de l'érection sur ce point, que j'ai minutieusement exploré, du cénotaphe dont il s'agit.

VII. CONFUSION PAR LES ANCIENS DES MONUMENTS DE SARDANAPALE I ET DE SARDANAPALE II.

La chronologie des rois d'Assyrie n'était point encore établie d'une manière positive il y a quelques années. Fréret, dans les mémoires de l'Académie des inscriptions (2), avait bien essayé de tracer la liste de ces rois d'après les textes historiques qu'il avait consultés; mais sa chronologie, outre qu'elle était incomplète, n'était pas non plus parfaitement exacte.

M. de Saulcy (3), qui reprit la question en 1849, rétablit, d'après les textes bibliques et les historiens, la chronologie exacte des rois de Ninive, de Babylone et d'Ecbatane. Le savant académicien prouva que deux rois du nom de Sardanapale avaient régné à Ninive, et non trois comme l'avait dit Fréret.

La question ainsi posée, il s'agit de savoir auquel des deux rois du nom de Sardanapale le tombeau de Tarsous doit être attribué, et à cet effet nous citerons les récits des anciens.

Aux environs de Ninive, et sur un tertre, était un tombeau élevé à Sardanapale II, sous le règne duquel fut détruit l'empire (4). Sur

(1) *Descript. des méd. ant.*, suppl. VII, p. 188.

(2) Tome V de la 1re série.

(3) *Annales de Phil. chrét.*, t. XIX, XX, *Recherches sur la chronologie des rois de Ninive, de Babylone, etc.*

(4) Saulcy, livre cité, p. 76.

une colonne de ce tombeau échappée à la destruction, on lisait une inscription en caractères assyriens, rappelant la vie dissolue de ce monarque :

Σαρδανάπαλλος Ἀνακυνδαράξεω
Ἀγχιάλην ἔδειμε καὶ Ταρσὸν μιῇ ἡμέρῃ
Συ δὲ ξένος; ἔσθιε, πίνε, παίζε.

Sardanapale, fils d'Anaxyndarax, a bâti Anchyale et Tarse en un jour ; mais toi, étranger, mange, bois, fais l'amour, car le reste n'est rien.

Athénée (1) nous a conservé trois traductions de cette inscription, l'une de Chérille, les deux autres de Phœnix de Colophon et de Chrysippe.

Le tombeau de Sardanapale I portait une autre inscription rapportée par Cléarque, disciple d'Aristobule (2), et ainsi conçue :

Σαρδανάπαλλος Ἀνακυνδαράξεω
Ἀγχιάλην ἔδειμε καὶ Ταρσὸν μιῇ ἡμέρῃ
Ἀλλὰ νῦν τέθνηκεν.

Sardanapale, fils d'Anaxyndarax, a bâti Anchyale et Tarse en un jour, et maintenant il n'est plus.

Clitarque, Aristobule, Callisthène, Hellanicus et Apollodore ont rapporté cette épitaphe, mais ils ont dû la confondre avec celle de Sardanapale II mort à Ninive; et les historiens d'Alexandre, sans chercher à éclaircir les faits, ont accrédité cette confusion qui avait cours en Grèce au temps de Chérille, et qui, lors du passage à Tarsous du héros macédonien se rendant à Issus pour y combattre Darius, fut en quelque sorte confirmée par les acclamations de son armée défilant devant le monument qu'elle croyait être celui du prince dont le cynisme a fait la célébrité.

M. de Saulcy, dans ses Recherches chronologiques sur les empires de Ninive et de Babylone, dit que le prince qui, après avoir été renversé du trône par Bélésis et Arbace, se serait retiré en Cilicie, où il aurait fondé Tarsous et Anchyale, ne peut être que Sardanapale I, dont j'ai cité plus haut l'inscription, que les historiens d'Alexandre ont dû faire suivre des mots Συ δὲ ξένος, ἔσθιε, πίνε, παίζε, qui ont fait confondre les tombeaux des deux Sardanapale,

(1) L. VIII, *Frag. hist. græc.*, éd. Didot, t. I, p. 440, et Arrien, *Frag.*, p. 21.
(2) *Athénée*, l. VIII, *Frag. hist. græc.*, éd. Didot, t. II, p. 305.

monuments parfaitement distincts, ainsi que je l'ai établi dans le cours de ce mémoire.

CONCLUSION.

En l'absence de textes précis et d'inscriptions qui fassent connaître l'origine et la destination du *Dunuk-Dasch*, on ne peut, de ce qui précède, tirer que des conjectures, très-vraisemblables d'ailleurs.

Suivant l'opinion commune aux savants qui se sont occupés de cet édifice et aux voyageurs qui l'ont visité, ce serait un vaste tombeau, et les médailles de Tarsous, qui représentent sa figure et celle de Sardanapale, semblent faire de ce monument le cénotaphe de ce prince.

Des historiens, il est vrai, faisant de Tarsous et d'Anchyale deux villes distinctes, placent le cénotaphe dans cette dernière cité; mais Étienne de Byzance, appliquant ces deux noms à la même ville, renverse les assertions de ces écrivains.

Ainsi, en s'arrêtant à l'opinion des savants, aux types des médailles de Tarsous et à la tradition qui s'est perpétuée en s'embellissant des couleurs de la Fable, le *Dunuk-Dasch*, monument colossal qui a défié le temps et les révolutions dont Tarsous a été le théâtre, et se dresse encore presque intact, serait bien le cénotaphe de Sardanapale I, réfugié en Cilicie après la perte de son empire.

VICTOR LANGLOIS.

Septembre 1853.

TROIS INSCRIPTIONS DE CONSTANTINE

RELATIVES

A UN LÉGAT IMPÉRIAL DE LA PROVINCE D'ARABIE.

Les trois inscriptions qui font le sujet de cet article ont déjà été publiées ; des savants d'un mérite éminent les ont commentées ; mais, trompés sans doute par l'infidélité des copies dont ils pouvaient disposer, ils n'ont pu réussir à les expliquer d'une manière satisaisante. Serai-je plus heureux ? je l'espère, et c'est pour cela que j'entreprends ce travail. Mais j'ai eu sur mes devanciers un très-grand avantage : j'ai vu, j'ai touché les monuments eux-mêmes; je n'aurai donc pas sujet de me trop enorgueillir, si je parviens à éclaircir, au gré du lecteur, ce qu'il peut y avoir encore d'obscur dans ces textes si curieux.

Les piédestaux sur lesquels sont gravées ces inscriptions, sont en calcaire jurassique de Constantine. C'est une des pierres les plus dures que j'aie rencontrées en Afrique; aussi, sauf les lettres qui ont été emportées par des cassures, ces monuments sont-ils parfaitement lisibles : leurs arêtes sont aussi vives que si on venait de les tailler. C'est ce qui me permet d'attester l'exactitude rigoureuse de mes textes, dont j'ai d'ailleurs pour garants deux copies prises par moi à deux années d'intervalle, et une troisième copie, parfaitement identique, prise à une époque antérieure, par mon savant compagnon de voyage et ami M. le commandant de La Mare.

I.

La première inscription est aujourd'hui encastrée dans le mur extérieur de la Casbah. Elle a été publiée par M. Letronne (d'après une copie prise par M. V. Texier), dans la *Revue archéologique*, v^e^ année, p. 282, et dans le *Journal des Savants*, 1848, p. 378 ; par M. Franz (d'après M. Letronne) dans le *Corpus Inscr. Gr.*, t. III, p. 1242, n. 5366 *b*.

ΠϢΙΟΥΛΙΟΙ...ЄΜΙΝΙΟΝ
ΜΑΡΚ .. ΝΟΝ
ΠΡЄϹΒΕΥ .. ΝϢϹЄΒΑϹ
ΤΩΝϢΑΝΤΙ .. ΡΑΤΗΓΟΝ

5. ΥΠΑΤΟΝ☉Η .. ϽΥΛΗ☉ΚΑΙ☉Ο
ΔΗΜΟϹ☉ΑΔ...ΝΩΝ☉ΠΕΤΡΑ
ΩΝ☉ΜΗΤΡΟΙ .. ⲈΩϹ☉ΤΗϹⲗΑ ·
ΡΑΒΙΑϹ☉ΔΙΑ...ΑΥΔΙΟΥ☉ΑΙΝΕ
ΟΥ☉ΠΡΕϹΒΕΥ · ϽΥ☉ΕΥΕΡΓΕΤΗ
10 ·ΘΕΝΤΕϹ☉Υ...ΤΟΥ☉ΑΝΕΘΕ
...

sur le côté,

ΤΟΠΟϹ☉ΕΔΟΘΗ
ΨΗΦΙϹΜΑΤΙ☉ΒΟΥΛΗϹ

On voit que la pierre a été cassée par le milieu, du haut en bas, ce qui a enlevé deux ou trois lettres à toutes les lignes. Cette cassure n'est pas récente; elle existait certainement déjà lorsqu'a été prise la copie remise à M. Letronne par M. Texier; ce qui le prouverait au besoin, c'est que la personne qui a pris cette copie n'a pas vu la syllabe ΑΝ, fin du dernier mot ΑΝΕΘΕ, de la dixième ligne, syllabe qui devait former à elle seule une onzième ligne, et qui, placée en vedette au milieu de la pierre, à l'endroit même de la cassure, a dû être emportée par cette cassure. Cette personne avait donc donné ses restitutions avec les leçons du monument, et sans les en distinguer. C'est ce qui explique comment elle a pu écrire ainsi la dixième ligne :

ΘΕΝΤΟΣΥΠΑΤΟΥΑΝΕΣΘ

M. Letronne a très-bien vu que ΥΠΑΤΟΥ devait être changé en ΥΠΑΥΤΟΥ; mais il a accepté sans objection le mot précédent ΕΥΕΡΓΕΤΗΘΕΝΤΟΣ, ne s'apercevant pas que le sens général qui résultait de cette leçon fautive était impossible, puisqu'il nous présentait la ville d'Adraa comme honorant Marcianus, non pour les services qu'elle en avait reçus, mais pour les bienfaits dont Claudius Aeneas aurait été l'objet de la part de ce haut fonctionnaire. Cette difficulté n'échappa point à un savant antiquaire italien, qui s'est aussi occupé de cette inscription (1) : conservant le mot ΥΠΑΤΟΥ, ce savant proposa de voir dans εὐεργετηθέντος ὑπάτου, la traduction grecque de *beneficiarius consulis*, grade qu'il attribuait à Claudius Aeneas. Mais d'abord on ne disait pas *beneficiarius consulis*, mais bien *beneficiarius consularis;* il aurait donc fallu changer ΥΠΑΤΟΥ en ΥΠΑΤΙΚΟΥ. Ensuite, si Claudius Aeneas avait possédé réellement ce

(1) M. Cavedoni, dans le *Corp. Inscr. Gr.*, t. III, p. 1242, n. 5366 b.

grade, il en aurait fait certainement placer le titre avant celui des fonctions temporaires que lui avaient confiées les Adraéniens; enfin, je doute fort que si l'on avait voulu traduire le mot *beneficiarius* par un participe passif du verbe εὐεργετέω, on eût précisément choisi le participe de l'aoriste.

Je ne comprends pas par suite de quelle inadvertance, ayant à compléter le verbe ΑΝΕΣΘ, dont le sujet était un pluriel (ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος), M. Letronne, qui a été suivi en cela par M. Franz, en a fait une troisième personne du singulier : ἀνέστησεν ou ἀνέθηκεν.

Au surplus, toutes ces difficultés sont levées par ma copie, dont, je le répète, je puis attester la rigoureuse exactitude. L'inscription maintenant doit se lire et se traduire ainsi :

Π(ούβλιον) Ἰούλιο[ν Γ]εμίνιον
Μαρκ[ια]νὸν,
πρεσβευ [τὴ]ν Σεβασ-
τῶν ἀντισ[τρ]άτηγον,
5 ὕπατον, ἡ [βο]υλὴ καὶ ὁ
δῆμος Ἀδ[ραη]νῶν Πετρα[ί]-
ων μητρο[πόλ]εως τῆς Ἀ-
ραβίας, διὰ [Κλ]αυδίου Αἰνέ-
ου, πρεσβευ[το]ῦ, εὐεργετη-
θέντες ὑ[π᾽ αὐ]τοῦ, ἀνέθε-
[σαν.]

Τόπος ἐδόθη
ψηφίσματι βουλῆς.

A Publius Juiius Geminius Marcianus, légat des deux Augustes propréteur, consul, le sénat et le peuple des Adraéniens Pétréens, métropole de l'Arabie, par les soins de Claudius Aeneas, leur envoyé, ont élevé cette statue en reconnaissance des bienfaits qu'ils on ont reçus.
Le lieu où s'élève cette statue a été donné par décret des décurions.

M. Letronne a traduit πρεσβευτοῦ de la neuvième ligne, par *lieutenant*, sens que rien ne justifie, et le mot βουλῆς de la dernière ligne, par *sénat*. Il commence ainsi son commentaire : « L'époque de cette inscription doit être du temps des règnes simultanés de Septime Sévère et de Caracalla, désignés ici par le pluriel Σεβαστῶν. Cette époque convient mieux à toutes les circonstances qu'elle présente que celle de Marc Aurèle et de Lucius Vérus. » On verra plus loin si cette assertion peut être admise. Du reste, M. Letronne démontre très-bien que ce monument est l'inscription d'une statue éle-

vée à Marcianus par les Adraéniens d'Arabie, et que ἀνιστάναι ou ἀνατιθέναι τινά est synonyme de ἀνιστάναι ou ἀνατιθέναι εἰκόνα ou ἀνδριάντα τινί (1).

II.

Le piédestal sur lequel est gravée la seconde inscription sert de base au pilier sur lequel s'appuient les deux arcs intérieurs de la porte Djabia. L'inscription a été publiée par M. Falbe, *Excursions dans l'Afrique septentrionale*, p. 23, n. 69 (2); par M. Franz (d'après M. Falbe), dans le *Corpus Inscr. Gr.*, n. 5366; par M. Letronne (d'après M. V. Texier), dans la *Revue Archéologique*, v^e^ année, p. 284, et dans le *Journal des Savants*, 1848, p. 379; enfin M. de La Mare en a fait graver le fac-simile dans l'*Exploration scient. de l'Algérie*, Archéologie, pl. 132, n. 5. Si M. Falbe avait tenu compte de la forme des lettres, son texte ne laisserait rien à désirer; celui de M. de La Mare est d'une fidélité parfaite : je l'ai vérifié lettre par lettre sur le monument.

ΠΙΟΥΛΙΩΙΓΕΜΙ
ΝΙΩΙΜΑΡΚΙΑΝΩ
ΠΡΕCΒΕΥΤΗCΕ
ΒΑCΤΩΝΑΝΤΙCΤΡ^Α^
5. ΤΗΓΩΥΠΑΤΩΑΔΡ.
ΗΝΩΝΠΟΛΙC Η
ΤΗCΑΡΑΒΙΑCΔΙΑ
ΔΑΜΑCΕΟΥCΚΟ
ΑΙΦΟΥΠΡΕCΒΕΥ
10. ΤΗΑΔΡΑΗΝΩΝΕ
ΠΑΡΧΕΙΑCΑΡΑΒΙ^Α^C
TRANSLATAABVRBESECVN
DVMVOLVNTATEMMARCIA
NITESTAMENTOSIGNIFICAT
D D

Pour cette inscription, M. Texier a indiqué la forme lunaire des Ε et des C, ce qu'il n'avait pas fait pour la précédente. Mais il a ajouté aux mots ΜΑΡΚΙΑΝΩ et ΠΡΕCΒΕΥΤΗ de la deuxième ligne et de la troisième, un Ι qui ne se trouve pas sur le monument; l'Α qui

(1) Voy. outre ses *Recherches sur l'Égypte*, p. 414, Franz, *Element. Epigraph. Græcæ*, p. 330.

(2) Il est impossible que ce piédestal ait servi, comme le dit M. Falbe, à former une barricade pendant le dernier siége de Constantine. Il soutient toute la porte Djabia, à la construction de laquelle on n'a pas touché depuis l'occupation française; voy. les intéressantes recherches de M. Cherbonneau *sur les antiquités de Constantine*, Paris, 1852, in-8., p. 8.

terminait la ligne cinq a été emporté par un éclat de la pierre, circonstance qui n'a point été signalée par ce voyageur; enfin, aux lignes huit et neuf, probablement par suite d'une conjecture tacite comme celles que j'ai signalées dans sa copie de l'inscription de la Casbah, il a donné ΙΟC-ΑΙΦΟΥ, au lieu de ΚΟ-ΑΙΦΟΥ, qui se lit très-clairement sur la pierre; et M. Letronne, manquant ici à cette règle de critique qui veut que de deux leçons on adopte de préférence celle qui n'a pas dû se présenter naturellement à l'esprit du copiste, s'est prononcé pour la mauvaise leçon, et a rejeté la bonne, qui avait déjà été donnée par M. Falbe. Quant à M. Franz, étonné de la forme étrange des noms que lui avait fournis le texte de ce voyageur, il avait proposé de les corriger ainsi : Δαμᾶ Σεου[ηρι]α[ν]οῦ; mais il s'est empressé, dans ses *addenda*, p. 1242, de renoncer à cette conjecture, pour adopter le texte de M. Letronne, qui, on l'a vu, ne vaut guère mieux. Quoi qu'il en soit, ces inexactitudes n'altéraient pas le sens général de l'inscription, qui doit se lire et se traduire ainsi qu'il suit. Je corrige dans ma transcription les nombreuses fautes d'orthographe que l'on remarque dans la partie grecque du texte.

Π(ουβλίῳ) Ἰουλίῳ Γεμι-
νίῳ Μαρκιανῷ,
πρεσβευτῇ Σε-
βαστῶν ἀντιστρα-
5. τήγῳ, ὑπάτῳ, Ἀδρ[α]-
ηνῶν πόλις ἡ
τῆς Ἀραβίας, διὰ
Δαμασέους Κο-
αίφου, πρεσβευ-
10. τ[οῦ] Ἀδραηνῶν ἐ-
παρχείας Ἀραβίας.

Traslata ab urbe secundum voluntatem Marciani testamento significat (am).
15 *Decreto decurionum.*

A Publius Julius Geminius Marcianus, légat des deux Augustes propréteur, consul, la ville des Adraéniens d'Arabie, par les soins de Damaséas, fils de Koëphe, envoyé des Adraéniens de la province d'Arabie.

Apportée de Rome, suivant la volonté de Marcianus, exprimée dans son testament. Par décret des décurions.

« Cette inscription, dit M. Letronne, atteste que Marcianus fut

honoré une seconde fois par la ville d'Adraa : la première, on lui avait dressé une statue ; la seconde, on l'honora d'une dédicace. » On a vu que le monument de la Casbah est l'inscription d'une statue; celui-ci serait donc la dédicace dont veut parler M. Letronne. Mais dédicace se dit en latin *titulus*, et on lit *translata* au féminin (non *translatus*) dans la partie latine de cette inscription. Il n'y a qu'un moyen d'échapper à cette difficulté : c'est de renoncer à l'hypothèse d'une dédicace, et de supposer que Marcianus a été *honoré de deux statues*. C'est d'ailleurs ce que M. Letronne a fait lui-même sans s'en apercevoir ; car, immédiatement après avoir émis cette hypothèse, il explique ainsi la partie latine de l'inscription : *translata hæc statua ab urbe....* « cette statue a été transportée de la ville, etc. »

« On comprend à présent, ajoute M. Letronne, que Marcianus, après avoir obtenu des habitants d'Adraa, le double honneur exprimé par nos deux inscriptions, quitta la province.... » Les pouvoirs des légats impériaux et des proconsuls étaient si étendus, que s'il avait été permis de leur décerner de semblables honneurs pendant la durée de leurs fonctions, tous, et surtout les plus mauvais, se seraient fait élever des statues par toutes les villes de leur gouvernement. Mais il n'en était pas ainsi; c'est ce que prouvent toutes les inscriptions où sont relatés de semblables honneurs; cest ce que prouvent, pour Marcianus en particulier, nos deux inscriptions. Ce personnage y est en effet qualifié de consul; et, sous les empereurs, le consulat qui n'était plus que la présidence du sénat, obligeait ceux qui en étaient revêtus, à résider à Rome (1), et était, par conséquent, incompatible avec les fonctions de légat impérial. Marcianus avait donc quitté la province et se trouvait dans la capitale de l'empire, lorsque la ville d'Adraa lui fit élever les deux statues dont il est ici question.

Le consulat, sous Septime Sévère, et même déjà sous Antonin, était *bimensuel* (2) ; ces deux statues ont donc été élevées dans l'espace de deux mois, ce qui revient à dire qu'elles ont été élevées à peu près simultanément, et, probablement, en vertu d'un même décret des Adraéniens. Peut-on dès lors supposer qu'elles ont été élevées toutes les deux à Rome, comme le croit M. Letronne? Non, certainement; car alors un seul député aurait suffi, et si les Adraéniens avaient cru devoir en envoyer deux, les deux noms se liraient

(1) Front., *ad M. Cæsarem*, II, epist. 6, 7, 9, etc., éd. Niebuhr.
(2) Front., *ad M. Cæsarem*, II, epist. 6, et la note de Niebuhr.

ensemble sur chacune des deux bases. S'il y a eu deux députés, inscrivant chacun son nom sur une base différente, c'est que les deux statues ont été érigées dans des lieux différents assez éloignés l'un de l'autre; c'est que l'une a été érigée à Rome, patrie politique de tous les Romains, comme dit Cicéron (1), l'autre à Cirta, lieu de naissance de Marcianus et sa patrie naturelle.

Les recueils d'inscriptions nous fournissent de nombreux exemples de statues élevées dans la capitale de l'empire, à d'anciens gouverneurs de provinces, par des villes qui avaient eu à se louer de leur administration (2); les exemples de statues élevées à de semblables magistrats, dans la ville où ils étaient nés, ne sont pas moins nombreux (3). De ce que le hasard ne nous avait pas encore fait trouver les inscriptions de deux statues élevées au même personnage, à Rome et dans sa patrie, on ne pouvait pas conclure que ce fait, si naturel et si conforme aux habitudes de l'antiquité, n'avait jamais pu se produire. Au surplus, l'exemple que le hasard ne nous avait pas encore fait rencontrer, nos deux inscriptions nous fournissent.

Sans parler, en effet, de cette circonstance, pourtant si importante, que la mention du transport d'une statue de Rome à Cirta ne se trouve que dans une de ces deux inscriptions, il suffit de les examiner toutes les deux avec un peu d'attention, pour se convaincre qu'elles ont été gravées dans des circonstances différentes et à un long intervalle l'une de l'autre. Celle qui ne contient pas la mention du transport (notre n° 1) est d'une régularité parfaite : les lettres y ont la forme de la bonne époque impériale ; l'orthographe en est correcte : on y reconnaît, à la première vue, un monument

(1) *De legib.*, II, 2, 5 : *Ego mehercule et illi et omnibus municipibus duas censeo esse patrias, unam naturæ, alteram civitatis.*

(2) Voy. dans le *Corp. Inscr. Gr.*, n. 5896, l'inscription d'une statue élevée à Rome, par la ville d'Ancyre, à *L. Fabius Cilo*, qui avait été légat impérial de la Galatie, ainsi que le prouvent deux autres inscriptions publiées par Gruter, 407, n. 1 et 2, et plus exactement par Marini, *Iscriz. Alban.*, n. 40 et 41; dans Gruter, 465, n. 4 et 6, deux inscriptions de statues élevées dans la même ville à *C. Sallius Aristenetus*, ancien *juridicus* du Picenum et de l'Apulie, par les villes d'Asculum et d'Ancône, etc., etc.

(3) On conserve à la porte d'Auguste, à Nîmes, le piédestal d'une statue élevée dans cette ville, par les habitants de Calaguris, à *T. Julius Maximus*, ancien *juridicus* de l'Espagne citérieure; et au musée impérial de Vienne, voyez Maffei, *Mus. Ver.*, p. 242, n. 1, l'inscription d'une statue élevée dans la ville de *Celeia*, par les habitants de Trèves, à *T. Varius Clemens*, qui avait été procurateur de la Belgique, et était né dans cette ville du Norique, ainsi que le prouve une autre inscription publiée aussi par Maffei, *ibid.*, p. 242, n. 2.

à l'érection duquel a présidé un Grec instruit, tel que devait être le député choisi *ad hoc* par les Adraéniens; et cependant la base sur laquelle est gravée cette inscription est, comme l'autre, en calcaire jurassique de Constantine, et, pas plus que l'autre, elle n'a pu être apportée d'Italie. Sur cette autre, au contraire, les lettres sont de forme tourmentée et bizarre; on y remarque de nombreuses fautes d'orthographe (des datifs de la première et de la seconde déclinaison avec et sans ι ascrit; ΠΡΕϹΒΕΥΤΗ pour ΠΡΕϹΒΕΥΤΟΥ); le style même en est incorrect. Évidemment, après la mort de Marcianus, les Cirtésiens s'étaient contentés de faire venir de Rome sa statue; quant au piédestal, jugeant qu'il ne valait pas les frais du transport, ils l'avaient laissé et remplacé par un autre, sur lequel ils firent graver une copie ou un extrait de l'inscription qui se lisait sur le premier. Mais le député des Adraéniens, sous les yeux duquel avait été gravée l'inscription de la Casbah, n'était plus là pour surveiller la gravure de celle-ci, et le magistrat qui fut chargé de ce soin nous a laissé, par la manière dont il s'en est acquitté, une preuve du peu de science des Cirtésiens de cette époque dans la langue grecque.

Ainsi, pour le dire en passant, ces inscriptions, qui sont citées par quelques personnes comme une preuve à l'appui du passage de Strabon (1), suivant lequel Micipsa avait établi dans sa capitale une sorte de colonie grecque, prouvent, au contraire, que si ces Grecs se sont perpétués dans cette ville jusqu'au temps des Antonins, ils avaient alors à peu près oublié la langue de leurs ancêtres.

J'arrive à la troisième inscription, qui me permettra de déterminer, avec une certaine approximation, l'époque où Marcianus a vécu et exercé les différentes fonctions qui sont mentionnées sur ces monuments.

III.

Cette inscription, qui a été trouvée à la porte Djabia, est aujourd'hui encastrée dans le mur d'enceinte de la Casbah. Elle a été publiée par M. Falbe, *Excursions dans l'Afrique septentrionale*, p. 24, n. 71; par MM. Franz et A. W. Zumpt, dans le *Corpus Inscr. Gr.*, n. 5366; par M. de Hefner, dans les *Mémoires de l'académie de Munich*, classe de Phil., t. V, p. 240. M. Letronne en a donné, d'après M. V. Texier, les huit premières lignes dans la *Revue Archéol.*, v^e^ année,

(1) P. 832. éd. Cas.

pl. 285, et dans le *Journal des Savants*, 1848, p. 380; enfin, M. de La Mare en a fait graver le fac-simile dans l'*Exploration scientifique de l'Algérie*, Archéologie, p. 132, n. 3.

VLIO P FIL ꝟ Q VIR
M I NIOMARCIANO
SODALITITIOPROCOSPROVIN
EMACEDONIAELEGAVGGPROPR
5. VINCIAEARABIAELEGAVGGSV
VEXILLATIONESINCAPPA
CIALEGAVGLEGXGEMINAE
PROPRPROVINCAFRICAE ꝟ
ETORITRIBPLEBQVAESTORI
10. IBVNO LATICLAVIO LEG X
ETENSIS ET LEG IIII SCY
ICAE. III VIRO. KAPITALI
TIMO CONSTANTISSIMO
VRMIVSFELIXPRIMI
15. LARIS·LEG·III.CYRENEICAE
ATORINARABIAMAIORIS
MPORIS.LEGATIONIS.EIVS
ON.CAVSA.D.D

On voit que la pierre a été taillée sur la droite, ce qui a produit, au commencement de toutes les lignes, une lacune de deux ou trois lettres, mais que l'on peut suppléer facilement et d'une manière certaine.

M. Falbe a eu soin d'indiquer cette lacune dans sa copie; les inexactitudes qu'il a d'ailleurs commises ont peu d'importance et n'étaient pas de nature à embarrasser un épigraphiste. Ainsi il a lu : à la première ligne, OVIR au lieu de QVIR; au commencement de la deuxième, RETORI au lieu de ETORI, et à la fin, QVAESTOR au lieu de QVAESTORI; à la onzième, LE au lieu de LEG; à la quatorzième, PRIMO au lieu de PRIMI (1); à la quinzième, ARIS au lieu de LARIS, et CYRENAICAE au lieu de CYRENEICAE (2) enfin, à la dix-septième, MPOPIS au lieu de MPORIS.

(1) *Primopilus* est plus commun dans les inscriptions que *primipilus;* au contraire, *primipilaris* s'y rencontre beaucoup plus souvent que *primopilaris*, dont je ne connais même pas d'exemple bien certain.

(2) L'orthographe ordinaire de ce surnom est CYRENAICA. On avait cependant,

Toutes ces fautes ont disparu du texte publié par M. Franz; mais ce texte en contient deux autres plus importantes, puisqu'elles ont induit en erreur M. Zumpt, et l'ont empêché de déterminer exactement l'âge de ces monuments; on y lit, à la ligne 4, AVG par un seul G, au lieu de AVGG, et à la ligne 15, MAIORI au lieu de MAIORIS.

Le texte de M. de Hefner est tellement fautif, que je n'ai pas cru devoir en relever les variantes. Dans celui de M. Letronne, les lacunes ne sont pas indiquées exactement, et la division des lignes est mal observée. Le fac-simile de M. de La Mare est, comme toujours, d'une fidélité irréprochable.

Cette inscription doit nécessairement se compléter, se lire et se traduire ainsi qu'il suit :

[P.I]VLIO.P.FIL ♁ QVIR
[GE]MINIO . MARCIANO
[COS].SODALI.TITIO.PRO COS.PROVIN
[CIA]E.MACEDONIAE.LEG.AVGG.PRO.PR
5. [PRO]VINCIAE.ARABIAE.LEG.AVGG.SV
[PER] VEXILLATIONES . IN.CAPPA
[DO]CIA.LEG.AVG.LEG.X̄.GEMINAE
[LEG] PRO.PR.PROVINC.AFRICAE ♁
[PRA]ETORI.TRIB.PLEB.QVAESTORI
10. [TR]IBVNO.LATICLAVIO.LEG.X
[FR]ETENSIS.ET.LEG.IIII.SCY
[TH]ICAE.III.VIRO.KAPITALI
[OP]TIMO.CONSTANTISSIMO
[D]VRMIVS.FELIX.PRIMI
15. [PI]LARIS.LEG.III.CYRENEICAE
[STR]ATOR.IN.ARABIA.MAIORIS
[TE]MPORIS.LEGATIONIS.EIVS
[H]ON.CAVSA.D.D.

P(ublio) Julio, P(ublii) fil(io), Quir(ina tribu), Geminio Marciano, co(n)s(uli), sodali Titio, proco(n)s(uli) provinciæ Macedoniæ, leg(ato) Augustorum duorum pro pr(ætore) provinciæ Arabiæ, leg(ato) Augustorum duorum super vexillationes in Cappadocia, leg(ato) Aug(usti

avant notre inscription, des exemples de CYRENEICA; voy. Kellerm., *Vigil.*, 247; Muratori, 838, 3. M. Zumpt n'était donc point fondé à regarder ce mot comme une faute dans le texte publié par M. Franz.

leg(ionis) decimæ Geminæ, leg(ato) pro pr(ætore) provinc(iæ) Africæ, prætori, trib(uno) pleb(ei), quæstori, tribuno laticlavio leg(ionis) decimæ Fretensis et leg(ionis) quartæ Scythicæ, triumviro Kapitali, optimo, constantissimo, Durmius Felix, primipilaris legionis tertiæ Cyreneicæ, strator in Arabia, majoris temporis legationis ejus, Hon(oris) causa, d(ecreto) d(ecurionum).

A Publius Julius Géminius Marcianus, fils de Publius, de la tribu Quirina, consul, membre du collége des prêtres Titiales, proconsul de la province de Macédoine, légat des deux Augustes propréteur de la province d'Arabie, légat des deux Augustes commandant les bataillons de guerre envoyés en Cappadoce, légat d'Auguste commandant la légion Xe Gemina, légat propréteur de la province d'Afrique, préteur, tribun du peuple, questeur, tribun laticlave de la légion Xe Fretensis et de la légion IIIIe Scythique, triumvir capital, très-bon et très-courageux,

Durmius Félix, ancien primipile de la légion IIIe Cyrénaïque, son strator en Arabie, pendant la plus grande partie du temps de sa légation,

A élevé cette statue ponr l'honorer, en vertu d'un décret des décurions.

Mes restitutions sont les mêmes que celles qui ont été proposées par M. Zumpt; elles se justifient d'elles-mêmes. COS, à la troisième ligne, est indiqué par les deux inscriptions grecques, où Marcianus est qualifié de consul, ὕπατος. LEG, à la troisième ligne, est appelé par son complément, PROPR, qui vient après. DVRMIVS, à la quatorzième ligne, est un *gentilicium* extrêmement rare : on n'en connaît, je crois, qu'un seul exemple (1); mais je ne vois pas comment on pourrait compléter autrement ce nom.

Après avoir cité les huit premières lignes de cette inscription, M. Letronne s'exprime ainsi : « Notre Marcianus, après avoir exercé les fonctions de lieutenant des Augustes en Arabie, vint les remplir en Afrique, et très-probablement lorsque Septime Sévère était déjà mort, car il ne porte plus que le titre de *legatus Augusti.* » M. Letronne ne s'est pas aperçu que les titres, sur ce monument, sont énumérés dans l'ordre inverse, c'est-à-dire dans l'ordre opposé à l'ordre chronologique, et que les fonctions que Marcianus avait exercées en Afrique sont de six années au moins antérieures à sa légation d'Arabie; de plus, n'ayant pas été averti qu'il y a une lacune au commencement de la huitième ligne, il a confondu un *légat du proconsul d'Afrique* avec un *légat impérial de l'armée d'Afrique*, officier qui, à l'époque assignée par lui à ce monument, ne

(1) Dans une inscription du temps de Néron; voy. Mommsen, *I. N.*, 4234; Orelli, 3128.

portait plus ce titre, mais bien celui de *légat impérial de Numidie*(1); enfin, lisant *Legato Augusti legionis decimæ Geminæ proprætore Africæ*, il semble admettre implicitement qu'on pouvait être en même temps chargé du commandement de l'armée d'Afrique et de celui de la légion Xe Gemina, qui, à la mort de Septime Sévère, se trouvait en Pannonie (2).

On se rappelle qu'au lieu de MAIORIS, à la seizième ligne, le texte de M. Franz porte MAIORI. M. Zumpt, prenant ce mot pour un ablatif, l'a fait naturellement rapporter au mot ARABIA, qui se trouve au même cas; cherchant alors à quelle époque la dénomination d'*Arabia Major* avait pu être employée, il a supposé qu'après les conquêtes qui avaient valu à Septime Sévère, en 195, le surnom d'*Arabicus*, ce nom avait été donné à l'ancienne province d'Arabie, par opposition à celui d'*Arabia Minor*, par lequel on aurait désigné le territoire ajouté alors à cette province. Il a été ainsi amené à fixer la date de nos monuments à une époque postérieure à ces événements.

D'un autre côté, on se le rappelle aussi, le même texte porte, à la quatrième ligne, LEG·AVG par un seul G; de sorte que Marcianus, qui est désigné dans les deux inscriptions grecques comme ayant été légat impérial d'Arabie sous deux empereurs, eût été désigné dans celle-ci comme ayant exercé ces fonctions sous un seul empereur. Pour expliquer cette contradiction, M. Zumpt suppose que cet officier avait été nommé commandant des *vexillationes* en Cappadoce, entre les années 197 et 209, sous le double règne de Septime Sévère et de Caracalla. En 209, Géta fut associé à l'empire, et il y eut trois empereurs jusqu'en 211, année où mourut Sévère. Alors recommença un double règne, pendant lequel Marcianus aurait été promu au gouvernement d'Arabie, et honoré, par les Adraéniens, des deux statues sur les piédestaux desquelles sont gravées les inscriptions grecques. Mais Géta ne tarda pas à être assassiné par son frère, qui fit effacer son nom des monuments publics, et s'efforça, par tous les moyens possibles, d'abolir sa mémoire; or, l'inscription latine a été gravée plusieurs années après les deux inscriptions grecques; il n'y aurait donc pas lieu de s'étonner qu'elle ne contînt pas la mention d'un règne considéré alors comme non avenu.

Ces conjectures sont fort ingénieuses; mais les difficultés qu'elles soulèvent sont si graves, que, pour ma part, au lieu de passer

(1) Voy. l'inscription de *Sextus Varius Marcellus*, dans le *Corpus Inscr. Gr.*, n. 6627, et dans Orelli, n. 946.

(2) Borghesi, *sulle iscriz. Rom. del Reno*, p. 29.

dessus, comme l'a fait M. Zumpt, j'y aurais vu une raison suffisante pour rejeter le texte de M. Franz et adopter celui de M. Falbe. Il est inutile maintenant de signaler ces difficultés ; quelques-unes d'ailleurs ressortiront d'elles-mêmes de la discussion par laquelle je vais essayer d'établir la véritable date de ces monuments.

Cette tâche serait assez difficile si Marcianus n'avait rempli que des fonctions ordinaires, qui ne font supposer aucun événement dont l'histoire ait dû nécessairement parler. Mais il n'en est pas ainsi : le commandement des *vexillationes* dans la Cappadoce, dont ce personnage fut chargé après celui de la légion Xe Gemina, prouve qu'il y eut alors dans cette province, une guerre assez sérieuse pour qu'on fût forcé d'y envoyer des secours, et des secours nombreux, puisqu'on crut devoir en confier le commandement à un légat impérial autre que le gouverneur de la province (1); il prouve en outre que cette guerre éclata subitement et qu'on n'eut pas le temps de s'y préparer; car alors ce ne seraient pas des *vexillationes*, mais des légions qu'on y aurait envoyées. Le récit, ou au moins la mention d'un tel événement ne peut pas ne pas se trouver, même chez les maigres historiens qui nous sont restés de cette obscure époque ; cherchons donc parmi les guerres d'Orient dont ils nous ont conservé le souvenir, celle dans laquelle peut se placer le commandement de Marcianus.

Remarquons d'abord que, dans le titre de ce commandement, ce personnage est qualifié de *lieutenant de deux Augustes :* LEG. AVGG, et qu'il faut, par conséquent, que la guerre dont il s'agit ait eu lieu sous un double règne. Le nombre des guerres entre lesquelles nous pouvons choisir se trouve ainsi réduit à deux : la guerre de Marc Aurèle et de Lucius Vérus contre les Arméniens et les Parthes (de 161 à 165), et celle de Septime Sévère et de Caracalla contre les Parthes seulement (en 197 et 198).

Il faudrait se prononcer pour la dernière, si l'on voulait adopter l'opinion de M. Letronne et de M. Zumpt, sur la date de nos monuments. Mais cette guerre ne fut pas imprévue, puisque Sévère y fut l'agresseur et employa près d'une année à s'y préparer ; les hostilités d'ailleurs eurent lieu sur l'Euphrate et sur le Tigre, et non dans la Cappadoce, qui ne fut pas même menacée (2). Il n'y eut donc alors aucune raison pour y envoyer des secours.

(1) Marcianus ne porte pas le titre de *legatus Augustorum provinciæ Cappadociæ*, et il ne pouvait y prétendre, puisqu'il n'avait encore été que préteur, et que la Cappadoce était une province consulaire. Voy. Borghesi. *Burbul.*, p. 54 et suiv.

(2) Voy. Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. III, p. 54 et suiv.

La guerre de Marc Aurèle et de Lucius Vérus, au contraire, commença dans la Cappadoce, et elle éclata au moment où l'on s'y attendait le moins. Cette province était, à la mort d'Antonin, commandée par un légat nommé Sévérien. Séduit par de faux oracles, qui lui avaient promis de grandes victoires, cet officier envahit de sa propre autorité le territoire de l'Arménie; mais il y fut bientôt attaqué par les Parthes, qui le forcèrent à se retirer, avec la légion XXIIe Dejotariana, dans la ville d'Egeria, devant laquelle ils mirent le siége. Ce siége ne fut pas long : au bout de trois jours, la ville était prise, le légat tué, la légion tout entière taillée en pièces (1), et les Parthes à leur tour envahissaient la Cappadoce (2). Les mesures les plus promptes et les plus vigoureuses furent prises pour réparer ce désastre; on choisit de tous côtés les officiers les plus distingués pour les opposer à l'ennemi, *Statius Priscus*, légat de Bretagne, qui avait été consul en 159, et s'était fait remarquer dans un grand nombre de commandements (3), fut envoyé pour succéder à Sévérien; d'autres généraux, d'un égal mérite, furent dirigés vers les provinces voisines (4), et tandis que l'un des deux empereurs s'apprêtait à aller prendre lui-même la direction de la guerre, Marcianus était chargé de conduire vers la province envahie des troupes d'élite détachées à la hâte de différentes légions. Il était alors à la tête de la légion Xe Gemina, qui avait son quartier général à Vindobona (5); probablement les *vexillationes*, dont on lui confia le commandement, furent tirées des légions qui gardaient les frontières du Danube et du Rhin, et peut-être l'affaiblissement qui en résulta dans les garnisons de ces contrées, ne fut-il pas sans influence sur les mouvements qui eurent lieu alors chez les Cattes, et qui furent l'origine de la guerre des Marcomans.

L'hypothèse que je viens d'émettre s'accorde parfaitement avec les données du monument. Marcianus était, sous Antonin, *Leg. Augusti legionis X Geminæ;* à la mort de ce prince, auquel succèdent, en 161, Marc Aurèle et Lucius Vérus, la guerre de Cappadoce éclate et il est nommé *Leg. Augustorum duorum super vexillationes in Cappadocia.* Cette guerre se termine en 165, et, en 166

(1) Lucien, *Pseudomantis*, chap. XXVII; *Quomodo conscr. sit hist.*, chap. XXI.

(2) Orose, l. VII, chap. XV.

(3) Voy. dans Gruter, 493, 1, le *Cursus honorum* de cet officier.

(4) Voy. Borghesi, *Annal. de l'Inst. Archéol. de Rome*, 1852, p. 36 et suiv. L'illustre antiquaire admet, dans cet article, la date que j'attribue ici au commandement de Marcianus.

(5) Ptolémée, l. II, chap. XV.

probablement, il devient *Leg. Augustorum duorum pro prætore provinciæ Arabiæ*. Le légat impérial d'Arabie, qui commandait une province frontière et avait sous ses ordres une légion, la IIIe Cyrénaïque, était probablement de même rang que le légat impérial de l'armée d'Afrique, qui commandait en Numidie et avait sous ses ordres la légion IIIe Augusta. Or, à cette époque les fonctions de celui-ci duraient trois ans, et il ne les quittait ordinairement que pour être élevé au consulat (1). Marcianus aurait donc quitté l'Arabie en 169, année où mourut Lucius Vérus, et après laquelle il n'y eut plus qu'un seul Auguste, et il aurait reçu en 170 les faisceaux consulaires; ce serait là, par conséquent, la date de nos deux inscriptions grecques. Ne connaissant pas l'année de sa préture, nous ne pouvons déterminer celle de son proconsulat de Macédoine; seulement par la comparaison de nos trois monuments, nous voyons qu'il l'obtint après avoir été consul, ce qui est une nouvelle preuve à l'appui de l'opinion émise par M. le comte Borghesi, que les anciens préteurs qui arrivaient au consulat avant d'avoir pris part au tirage des provinces prétoriales, n'étaient pas pour cela déchus du droit de concourir à ce tirage (2).

Ici s'arrête sur nos monuments le *cursus honorum* de Marcianus. Sa carrière cependant ne se termina pas au proconsulat de Macédoine, et il atteignit la plus haute dignité à laquelle pût prétendre, sous les empereurs, un homme de rang sénatorial; je veux dire le proconsulat d'Asie. C'est, en effet, ce que prouve une inscription trouvée à Aphrodisiade en Carie, malheureusement trop mutilée pour qu'on puisse la restituer, mais dont les deux dernières lignes sont ainsi conçues :

..ΑΝΔΩΝΙΟΥΝΙΩΝΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ ΜΑΡΚΩ ΑΥΡΗΛΙΩ-
ΚΟΜΜΟΔΩΑΝΤ.....
.ΓΕΜΙΝΙΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΥ ΤΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ ΕΜΩΝ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥΑΝΤ.....

[πρὸ
Καλ]ανδῶν Ἰουνίων, Αὐτοκράτορι Μάρκῳ Αὐρηλίῳ-

(1) Voy. mes *Notes d'un voyage archéologique au pied de l'Aurès*, *Revue Arch.*, VIIIe année, p. 494. Sur quatre légats d'Arabie, que les inscriptions nous font connaître, outre Marcianus, un mourut dans l'exercice de ses fonctions (inscription de Petra, publiée par M. de Laborde, *Revue Arch.*, IVe année, p. 258); un autre est qualifié de *consul désigné* (inscription de Bostra, publiée parmi les *Richterische Inschriften*, p. 160); enfin le troisième semble avoir été consul, comme Marcianus, immédiatement après sa légation (Orelli, 3044).

(2) *Iscrizione del console Burbuleio*, p. 43.

Κομμόδῳ Ἀντ[ωνίνῳ Σεβαστῷ, ὑπὸ Πουβλίου Ἰουλί-
ου] Γεμινίου Μαρκιανοῦ, τοῦ εὐεργέτου [ἡ]μῶν, ἀνθ-
υπάτου, ἀντ[ίγραφον ἐπέμφθη.... (1)

Le.... des calendes de juin, à l'empereur Marc Aurèle Commode Antonin Auguste, par [Publius Julius] Geminius Marcianus, notre bienfaiteur, proconsul, une copie a été envoyée....

M. Zumpt ne fait aucune difficulté d'admettre que le Geminius Marcianus dont il est ici question est le même que celui des inscriptions de Constantine; et cependant il est évident qu'un personnage qui avait été proconsul d'Asie sous Commode ne put être, sous Caracalla, légat impérial de l'Arabie, qui n'était qu'une province prétoriale. Ce monument achève donc de détruire le système de M. Zumpt et de M. Letronne. Il s'accorde au contraire parfaitement avec le mien. On sait, en effet, qu'on n'était admis à prendre part au tirage des deux provinces consulaires d'Asie et d'Afrique, que dix ans au moins après avoir été consul (2). Si donc Marcianus avait eu en 170 les faisceaux consulaires, il ne put être proconsul d'Asie qu'en 181 au plus tôt. Or, il y avait alors plus de deux ans que Commode occupait le trône impérial.

L. Renier.

(1) *Corp. Inscr. Gr.*, n. 2742. M. Bœckh supplée à la première ligne : ἀντίγραφον ἐπέμφθη?... ὑπὸ? et à la deuxième, ἀντιστρατήγου? Il explique ainsi cet essai de restitution : « ἀνθυπάτου ἀντιστρατήγου *dedi, ut habetur aliquando Proquæstor-Proprætor; vide Eckhel.*, *D. N.*, t. IV, p. 247. » Les exemples cités par Eckhel appartiennent au temps de la république ou à l'époque de guerres civiles qui précédèrent l'établissement de l'empire; ils ne peuvent être allégués ici; le pourraient-ils d'ailleurs qu'ils ne prouveraient rien en faveur de la conjecture de M. Bœckh. On conçoit en effet qu'un questeur, ou même un proquesteur ait pu, dans certains cas, faire fonctions de préteur provincial; mais il est impossible d'admettre qu'on ait jamais pu dire d'un proconsul, qu'il faisait les fonctions des préteurs provinciaux, c'est-à-dire de magistrats institués précisément pour tenir lieu des proconsuls, dans les provinces devenues trop nombreuses pour que chacune d'elles pût être administrée par un consul ou un ancien consul. (Tit. Liv., *Epit.* XX; Pompon. dans le *Dig.* I, 2, 32.)

(2) Voy. Borghesi, *Iscrizione del console Burbuleio*, p. 43.

RECTIFICATION ET COMPLÉMENT

DE LA

NOTICE SUR L'ANCIEN HOPITAL SAINTE-CATHERINE,

RUE SAINT-DENIS, A PARIS.

Le vieux Paris moyen âge disparaît chaque jour. Cela est malheureusement vrai; on l'a dit bien souvent et que de fois encore n'aura-t-on pas lieu de le répéter, au train dont vont les choses.

Les ruelles infectes, bordées d'ignobles et croulantes masures auxquelles M. Troche fait l'honneur d'accorder un regret, n'étaient certes pas faites pour nous donner une idée favorable du goût et de la civilisation de nos pères, et nous voyons avec plaisir, qu'en homme de sens, il sait aussi apprécier à leur valeur les améliorations capitales qui en ont motivé la démolition. Et puis, sans cette épuration qu'on fait subir à la grande ville, on ne songerait peut-être pas au vieux Paris, et l'occasion d'écrire l'histoire de ses anciens établissements religieux ou civils ne pourrait se présenter. D'ailleurs la destruction du vieux Paris fait renaître le vieux Paris; cela pourra paraître un paradoxe; mais, depuis plus de dix ans ce n'en est plus un pour nous, et peut-être un jour nous sera-t-il permis de démontrer cette incontestable vérité; nous n'en voulons ici d'autre preuve que l'exhumation des anciens bâtiments dont nous allons parler et dont la destruction seule pouvait nous révéler l'existence.

Si nous entreprenons de rectifier et de compléter la notice sur l'ancien hôpital Sainte-Catherine, offerte aux lecteurs de la *Revue* dans le cahier du mois d'octobre dernier, par M. Troche, c'est que l'auteur de cette notice ne nous paraît avoir rien vu des antiques et importantes constructions de cet établissement charitable, récemment rendues à la lumière.

Habitué que nous sommes à considérer les monuments comme les meilleurs documents historiques, nous n'irons pas puiser dans des textes anciens ce que nous avons à dire au sujet de l'hôpital dont il s'agit; nous nous contenterons de grouper, d'une

manière aussi brève et succincte que possible, des faits que nous seul, à ce qu'il semble, avons relevés et qui seront consignés dans la statistique monumentale de Paris, publiée sous la direction de M. A. Lenoir.

Notre intention n'est pas de faire ici la critique détaillée de la notice, fort intéressante du reste, rédigée par M. Troche; mais, puisqu'il prétend avoir visité les localités, nous ne pouvons nous empêcher de manifester notre étonnement de lui voir prendre à la fois *dans deux bâtiments bien distincts et séparés par une cour de plusieurs mètres*, les éléments dont il avait besoin pour la restitution d'une chapelle qu'il n'a pas su voir là où elle était, et qu'il place fort gratuitement dans un bâtiment *à trois étages*, *percé à chacun de trois fenêtres carrées*, *et jadis pourvu de cheminées*. M. Troche avait aussi besoin d'une grande fenêtre au chevet de sa chapelle, il va la chercher dans la chapelle véritable et la transporte au milieu des dortoirs de l'hôpital, qu'il sépare ainsi en deux tronçons; il avait encore besoin d'une crypte, il érige en chapelle souterraine une partie de la cave. Par exemple, il n'est pas aussi bien édifié quant à la date de fondation de cet hôpital; sur ce point il est dans l'incertitude; les historiens, dit-il, varient de l'an 814 à l'an 1184; nous eussions aimé lui voir discuter le plus ou le moins de vraisemblance de ces dates et émettre une opinion à cet égard; nous regrettons donc qu'il n'ait pas bien exploré les localités où, quoi qu'il en dise, presque tout a été retrouvé, parce qu'il aurait certainement puisé dans l'examen des constructions les plus anciennes, des renseignements propres à l'éclairer et qui lui auraient indiqué que la dernière de ces deux dates, la plus vraisemblable d'ailleurs, paraissait mériter la préférence. Mais, nous l'avons dit, notre intention n'est que de compléter et non de critiquer la notice précitée, cela nous entraînerait trop loin, et les autres erreurs qu'elle renferme se trouveront, pour la plupart, naturellement relevées par le résumé de nos observations.

Les constructions de l'ancien hôpital Sainte-Catherine (à l'époque de sa suppression du moins) étaient disposées sur les faces d'une vaste cour et enclavées de trois côtés par des habitations privées; le quatrième, occupé par les dortoirs, s'appuyait sur la rue des Lombards, depuis la maison portant aujourd'hui le n° 37, où se trouvait l'une des entrées de l'établissement, jusqu'à la rue Saint-Denis, sur laquelle s'élevait le pignon de cet immense bâtiment, dont la majeure partie existe encore à l'heure présente. C'est son extrémité occidentale, récemment démolie par suite des améliorations qu'en-

traîne le prolongement de la rue de Rivoli, que M. Troche a pris pour la chapelle, et nous avons fait remarquer de quelle manière ingénieuse il a suppléé à ce qui manquait pour constituer là un édifice religieux à sa guise.

Le grand bâtiment occupe sur la rue des Lombards une longueur d'environ 52 mètres, et date du XIIIe siècle; il repose sur un étage souterrain ou cave, divisé dans le sens le plus étendu par une suite de colonnes, dont le chapiteau octogonal et simplement galbé, reçoit la retombée des arcs doubleaux et des augives (1) de la voûte. Les murs, épais de 1^m,35, sont construits en grand appareil, d'un fort beau caractère, dans les parties du moins où des reprises en sous-œuvre, postérieurement exécutées, ne l'ont pas fait disparaître. Dans la seconde travée de la partie actuellement démolie de cette cave, se trouvait l'ouverture d'une communication qui avait jadis existé avec le côté opposé de la rue des Lombards et dans l'angle même, sur la rue Saint-Denis, une ouverture carrée, propre à livrer passage, avait été ménagée dans la voûte dès l'origine, ainsi que le prouvait la disposition particulière des augives en cet endroit. Cette voûte, extrêmement mince dans certaines parties, est construite en blocage hourdé en plâtre mélangé de sable.

Au rez-de-chaussée, existait sur la rue Saint-Denis une des entrées de l'hôpital, baie rectangulaire divisée par un trumeau, surmontée d'un tympan déterminé par une grande archivolte de forme aiguë, qui encadrait le tout. Le trumeau et le tympan avaient été renouvelés et modifiés sous le règne de Louis XIV; mais leur ancienne disposition nous a été révélée par des traces palpables qui s'en étaient conservées. La face sur la rue des Lombards était percée, à ce même étage, de fenêtres rectangulaires, ébrasées, inégales de largeur, divisées par des meneaux en croix ou par un simple meneau vertical suivant leur dimension et couronnées de linteaux de pierre d'une seule pièce, déchargés par des arcs dits à la Perronnet insérés dans la construction; à l'intérieur, le plafond de l'ébrase-

(1) Nous prévenons nos lecteurs que dès le jour où nous avons reconnu dans quelle ornière la terminologie architecturale du moyen âge s'est fourvoyée depuis une cinquantaine d'années, et comme l'a fait également remarquer M. Quicherat dans les savants articles qu'il a publiés dans cette *Revue* sur l'architecture dite ogivale, nous n'avons pas hésité, rectifiant en même temps l'orthographe du mot, à en sortir et à appeler *augive* les nervures d'arête de la voûte gothique et non pas l'arc de forme aiguë : c'est dans cette seule acception que nous employons dans cette notice le mot *augive*.

ment, au lieu d'être droit comme celui des tableaux extérieurs, était cintré au moyen d'arcs de même forme. Deux autres étages de fenêtres semblables surmontaient le rez-de-chaussée sur l'une et l'autre des deux rues, et s'appuyaient chacun sur un bandeau profilé en larmier. Sur la rue Saint-Denis se dressait un pignon triangulaire, bâti en pierres de taille comme le reste de l'édifice, avec rampans profilés de moulures et percé de deux fenêtres cintrées en arc légèrement aigu.

Les planchers sont contemporains de l'édifice ainsi que l'atteste le profil des semelles placées comme intermédiaires entre les grosses poutres et les corbeaux de pierre qui les supportent. La charpente du comble paraît avoir été refaite au XVe siècle, et se compose de pièces chanfrinées sur les rives, avec renforts aux points d'assemblage. Des restes de cheminées, des traces nombreuses de peintures d'un dessin analogue à celui des tentures en cuir doré du XVe siècle, existaient encore au premier et au deuxième étage.

Toutes les parois, tant intérieures qu'extérieures de ce bâtiment, avaient été, dans les derniers temps, complétement recouvertes d'un revêtement de menuiserie, qui ne permettait en aucun endroit de voir la muraille ; mais si, au fur et à mesure que la scie et la pince faisaient justice de cette menuiserie, M. Troche se fût donné la peine de se rendre sur les lieux, il aurait vu apparaître, l'une après l'autre, toutes les lignes d'architecture et de construction.

La chapelle avait conservé sa voûte en bois, construite avec une solidité remarquable, ses murs et ses fenêtres, dont quelques-unes concordaient, par leur forme et le profil de leur archivolte avec la date 1479, que la notice publiée dans le cahier d'octobre dernier donne comme étant celle de sa reconstruction.

Il nous reste à dire quelques mots de deux vastes caves situées sous la cour, et dont, en raison de leur antiquité plus reculée, nous aurions peut-être dû parler en premier lieu. L'une, et la plus ancienne, datait de la fin du XIIe siècle ; la forme des arcs de la voûte (le plein cintre et l'arc à peine aigu), le caractère de la bâtisse, celui des chapiteaux, des corbeaux, des clefs de voûtes, etc., etc., ne pouvaient permettre le moindre doute à cet égard. En partie détruite depuis longtemps, elle paraît s'être prolongée dans l'origine jusqu'à la rue Saint-Denis et avoir supporté un bâtiment important, une première chapelle, peut-être, dont nous avons retrouvé sous le pavé de la cour un soubassement de pilier encore en place. De même que l'étage souterrain du bâtiment des dortoirs, celui-

ci était divisé par des colonnes couronnées de chapiteaux sans sculpture, mais d'un fort beau caractère ; et, dans la partie méridionale, on remarquait une suite de piles carrées et d'arches solidement construites, portant l'un des murs de l'étage supérieur, disposition qui avait permis d'augmenter l'étendue de cette salle basse par l'addition d'un espace d'environ 3 mètres; si nous donnons à cette cave la qualification de salle basse, c'est parce que, malgré la grande différence de niveau qui existait entre son aire et le sol actuel de la cour, il était de la dernière évidence que les soupiraux qu'on y voyait avaient été pratiqués postérieurement, probablement au XIVe siècle, et surtout par la présence, dans l'un des murs, d'une fenêtre cintrée en arc de cercle, contemporaine de la construction, dont l'allége avait été supprimée pour la convertir en porte, dans les tableaux de laquelle porte, on retrouvait sur une certaine hauteur, les trous de scellement de la grille de clôture de l'ancienne fenêtre, et, au-dessous, à la taille sensiblement différente de la pierre, à la disposition particulière de l'appareil, on pouvait parfaitement distinguer la place autrefois occupée par l'allége. La voûte de cette salle était construite en moellons bien appareillés, soutenue d'arcs doubleaux et d'augives aux intersections desquelles pendaient de forts anneaux de fer.

La seconde cave, ou plutôt la seconde salle basse, car, dans celle-ci, nous avons également retrouvé une fenêtre contemporaine de sa construction, présentait une nef unique de 5^m,40 de large, voûtée d'augives et d'arcs doubleaux, retombant sur des faisceaux engagés de piliers prismatiques, reproduisant, au-dessous de deux moulures faisant chapiteau, la forme chanfrinée des formerets, doubleaux et nervures de la voûte. Moins ancienne que la précédente, puisqu'on n'y remarquait aucun arc en plein cintre, elle était comme elle, bâtie avec beaucoup de soin et de solidité, en grand et bel appareil et présentait également quelques détails curieux de construction ; des anneaux en fer appendaient de même à l'intersection des augives.

Nous ne parlerons pas d'autres caves remontant au XVIe siècle seulement, à cause de leur intérêt beaucoup moindre; nous nous contenterons de dire que dans l'une d'elles on a découvert un trésor enfoui, uniquement composé de douzains frappés sous Louis XIII, au nombre d'environ deux ou trois mille, mais dans un état d'oxydation tellement avancé qu'ils s'étaient agglomérés en grosses masses et qu'ils se réduisaient en parcelles, au moindre effort ayant pour but de les détacher.

D'assez nombreux fragments d'architecture et de sculpture ont été retrouvés dans le cours de la démolition et dans quelques fouilles dont elles ont nécessité l'exécution; parmi le petit nombre de ceux qui méritaient d'être conservés, nous signalerons une statue mutilée de sainte Catherine, encore peinte et dorée, ainsi qu'un petit bénitier du XVIIe siècle. Nous nous abstiendrons de reproduire le texte des inscriptions de 1763, relatives à une pose de première pierre, et dont on trouvera la teneur dans la notice insérée dans l'avant-dernier cahier de la *Revue*.

Tous les bâtiments dont nous venons de parler ont été dessinés par nous pierre à pierre, et nous regrettons que la nécessité de soumettre promptement à l'impression la présente notice, nous empêche de donner ici quelques reproductions figurées de leurs parties les plus intéressantes.

THÉODORE VACQUER.

EXPLICATION

D'UNE

INSCRIPTION GRECQUE,

GRAVÉE SUR LA TOMBE D'UN JEUNE HOMME.

Parmi les précieuses acquisitions que vient de faire tout récemment le musée de l'Ermitage, et dont M. de Koehne, le conservateur de ce musée, a publié une notice dans le dernier numéro de la *Revue archéologique*, se trouve un monument funéraire, au sujet duquel le savant archéologue nous dit :

« Un monument funéraire, d'à peu près 711 millimètres de hau-
« teur, et trouvé près de Smyrne, a été également acquis par l'en-
« tremise de M. Ivanoff.

« Cette *stélé*, en marbre blanc, offre sous un fronton, orné d'une
« fleur à quatre feuilles, la figure de Tryphon, fils de Tryphon, jeune
« homme de quatorze ans. Il est vêtu d'un *chiton* et accompagné
« d'un chien. »

« On lit sur ce monument les vers suivants :

ΖΗΤΕΙΣ Ω ΠΑΡΟΔΕΙΤΑ ΤΙΣ Η ΣΤΗΛΗ ΤΙΣ ο ΤΥΜΒΟΣ
ΤΙΣ ΔΗ ΕΝ ΤΗ ΣΤΗΛΑ Η ΕΙΚΩΝ ΝΕοΤΕΥΚΤΟΣ ΥΠΑΡΧΕΥ
ΥΙΟΣ ΤΡΥΦΩΝΟΣ ΤΟΥΝοΜΑΤΑΤοΣ ΕΧΩΝ ΤΕΣΣΑΡΑ ΚΑΙ

ΔΕΚΕΤΗ	ΔοΛΙΧοΝ
ΒΙοΤοΥ	ΣΤΑΔΙΕΣ
ΣΑΣ	ΤΟΥΘΟΠΟΤΕ
ΩΝ ΓΕΓοΝΑ	ΣΤΕΛΛΗ ΤΥΜ
ΒΟΣΛΙΘΟΣ	ΕΙΚΩΝ.

« C'est-à-dire : « Tu demandes, ô voyageur, quel est ce monu-
« ment, quelle la fosse, et quels traits représente la figure de tra-
« vail récent existant sur le monument ?

« C'est le fils de Tryphon, portant le même nom et ayant qua-

« torze fois parcouru la course de la vie. C'est pour cela (en son hon-
« neur) qu'a été fait le monument et l'image représentée sur la
« pierre tumulaire. »

« Les deux premières lignes de cette inscription sont gravées en
« haut, au-dessous du fronton ; la troisième se trouve sur une es-
« pèce de voûte, au-dessus de la figure de Tryphon et le reste de l'in-
« scription aux côtés de cette figure.

« Le style et les fautes nombreuses d'orthographe (p.e. στελλη pour
« στήλη, etc.) accusent un monument de la fin du IIIe siècle. »

L'inscription de ce monument a tout d'abord attiré mon attention et excité mon intérêt, non-seulement parce qu'elle était inédite, et qu'à ce titre elle promettait quelque nouvelle révélation sur un passé dont nous interrogeons curieusement jusqu'aux moindres débris, mais encore parce qu'elle présente plusieurs rapports avec une autre épitaphe grecque, inéclaircie jusqu'à ce jour, et que je me propose d'expliquer prochainement. Je me suis donc mis incontinent à la lire et à redresser les vers sur leurs pieds; et comme au bout de ce travail, qui n'a pas été long, j'ai vu que M. de Koehne avait mal déchiffré le monument, ce qu'atteste sa traduction, en ne donnant que vaguement le sens de la première partie de l'inscription, et en se méprenant complétement sur le sens de la seconde, j'ai eu la pensée de communiquer ma restitution aux lecteurs de la *Revue archéologique*, et de l'appuyer provisoirement de quelques notes explicatives.

V. 1. ΖΗΤΕΙΣ Ω ΠΑΡΟΔΕΙΤΑ ΤΙΣ Η ΣΤΗΛΛΗ ΤΙΣ ο ΤΥΜΒΟΣ.

Le premier vers ne présente aucune difficulté et se lit ainsi :

Ζητεῖς, ὦ παροδῖτα, τίς ἡ στήλη, τίς ὁ τύμβος.

Il faut seulement noter la diphthongue dans ΠΑΡΟΔΕΙΤΑ et le doublement du Λ dans ΣΤΗΛΛΗ.

V. 2. ΤΙΣ ΔΗ ΕΝ ΤΗ ΣΤΗΛΑ Η ΕΙΚΩΝ ΝΕοΤΕΥΚΤΟΣ ΥΠΑΡΧΕΥ.

Il y a dans ce vers plusieurs vices d'orthographe. ΔΗ est pour ΔΕ, avec élision de la voyelle ; ΣΤΗΛΑ.... Η est pour ΣΤΗΛΛΗ. Le mot se trouve déjà deux fois dans l'inscription fautivement écrit par deux Λ; ici, en admettant que la copie de M. de Koehne soit exacte, le lapicide semble avoir fait du second Λ un Α, et avoir donné l'Η final pour article à εἰκών. L'Ι a été omis à côté de ΤΗ et de ΣΤΗΛΛΗ ; enfin ΥΠΑΡΧΕΥ se doit terminer par un Ι, au lieu

d'un Y, engendré par le voisinage de l'Y initial du mot suivant. Nous lirons donc :

Τίς δ'ἐν τῇ στήλῃ εἰκὼν νεότευκτος ὑπάρχει.

V. 3. ΥΙΟΣ ΤΡΥΦΩΝΟΣ ΤΟΥΝΟΜΑΤΑΤΟΣ ΕΧΩΝ.

L'unique difficulté du troisième vers gît dans ΤΟΥΝΟΜΑΤΑΤΟΣ. Que signifie ce groupe de lettres? En y regardant d'un peu près, on voit que pour en faire sortir la vraie leçon, il suffit de placer un Y devant ΤΟΣ; nous obtenons ainsi : τοὔνομά τ'αὐτὸς, mots qui, ajoutés à ΕΧΩΝ, forment le second hémistiche du pentamètre. Je dis pentamètre; car il se faut bien garder de le ramener par force à la mesure d'un hexamètre. Trop souvent les critiques ont exercé de ces gratuites et funestes violences : les Grecs se permettaient volontiers le mélange des deux sortes de vers. Ainsi, on rencontre un pentamètre après deux hexamètres (1); un pentamètre après trois hexamètres (2). Ailleurs, c'est un distique, deux hexamètres et un pentamètre (3); ou bien un distique, six hexamètres, puis un distique (4). Mais l'exemple qui protége le mieux le vers dont nous nous occupons, c'est une épitaphe où un pentamètre se trouve isolé entre deux et trois hexamètres (5).

Il nous reste encore à justifier dans ce vers une irrégularité métrique; Τρύφων a toujours la première brève, témoin ce vers de l'*Anthologie* :

Ἰνδὴν βήρυλλόν με Τρύφων ἀνέπεισε Γαλήνην
Εἶναι.... (6).

Mais les poëtes, même de la belle époque, ont souvent traité les noms propres avec une grande liberté, et on a usé ici de la licence, en faisant la première syllabe longue. Ce vers se lira donc :

Υἱὸς Τρύφωνος τοὔνομά τ' αὐτὸς ἔχων.

V. 4. ΤΕΣΣΑΡΑ ΚΑΙ ΔΕΚΕΤΗ ΔΟΛΙΧΟΝ ΒΙΟΤΟΥ ΣΤΑΔΙΕΣΣΑΣ.

ΣΤΑΔΙΕΣΣΑΣ. Ce verbe régit les accusatifs qui le précèdent; mais, pour que la forme en soit grecque, il faut lire σταδιεύσας : les deux Σ

(1) Welcker. *Sylloge Epigr. Gr.*, n. 74, 75, 76.
(2) *Ibid.*, n. 13, 64, 101; *Anthol. Palat.*, XIII, 16; *Ibid. Append.*, 163.
(3) *Anthol. Palat. Append.*, 121.
(4) *Ibid. Append.*, 209.
(5) Welcker. *Sylloge Epigr. Gr.*, n. 96.
(6) *Anthol. Palat.*, IX, 544.

se sont attirés, et l'un a chassé la voyelle. Σταδιεύω signifie proprement *parcourir le stade* : il est pris ici au figuré, comme dans Philon : « Σταδιεῦσαι τὸν βίον (1). »

ΔΟΛΙΧΟΝ. La course appelée δόλιχος consistait à parcourir le stade six ou sept ou, selon d'autres, un plus grand nombre de fois, mais jamais moins de six; de là son nom de δόλιχος, *longue course*. Ce mot s'est souvent employé, comme ici, métaphoriquement; Épicrate a dit de Laïs sur le retour :

Ἐπεὶ δὲ δόλιχον τοῖς ἔτεσιν ἤδη τρέχει (2).

« Mais depuis qu'elle a déjà commencé à exécuter la longue « course par les retours des ans. » La même figure se trouve heureusement développée et avec une application plus directe au vers qui nous occupe, dans une épitaphe de l'*Anthologie*. Un jeune homme mort à dix-sept ans, y déplore sa vie trop fugitive : « La destinée, « dit-il, ne m'a permis de courir de la vie que la course au flam- « beau, et n'a point ouvert devant moi la longue course de la vieil- « lesse. »

Λαμπάδα γὰρ ζωᾶς με δραμεῖν μόνον ἤθελε δαίμων,
Τὸν δὲ μακρὸν γήρως οὐκ ἐτίθει δόλιχον (3).

La course au flambeau était fournie par des adolescents; elle était assez courte, et ne s'étendait que d'un point à un autre, sans retour. C'est ce qu'exprime avec une brièveté pleine de sens le poëte Alcée, lorsque parlant de cette première saison de la vie, il dit : «....Ἡ δ'ὥρη « λαμπάδ' ἔχουσα τρέχει » (4).

Ailleurs la métaphore de δόλιχος a été remplacée par le mot plus étendu et plus vague de δρόμος. « O vieillard, est-il dit dans une « autre épigramme, ô vieillard, puissent tes enfants heureux par- « venir aussi jusqu'à la course de l'âge blanchi. »

.....Ὦ πρέσβυ, γένοιτο τεῦ ὄλβια τέκνα
Ἐλθεῖν καὶ λευκῆς ἐς δρόμον ἡλικίης (5).

ΤΕΣΣΑΡΑ ΚΑΙ ΔΕΚΕΤΗ. On pourrait à la rigueur, en décompo-

(1) T. I, p. 328, 5.
(2) Ap. Athen., XIII, p. 570.
(3). *Append.*, 148.
(4) *Anthol. Palat.*, XII, 29.
(5) *Ibid.*, VII, 734.

sant ΔΕΚΕΤΗ, lire Τέσσαρα καὶ δέκ' ἔτη, et regarder ce nombre comme une apposition de δόλιχον βιότου, *quatorze ans*, *longue course de la vie;* mais il faut réunir les trois mots en un, τεσσαρακαιδεκέτη. Les Grecs aimaient à joindre les noms de nombre, pour en former des adjectifs numéraux; ainsi :

Εἰκοσιπενταέτις Τρυφέρα τῇδ' ἐν χθονὶ κεῖται (1).

et plus loin :

Ἑπτακαιεικοσέτους πνεῦμα λιπόντα βίου (2).

Nous lirons donc ainsi le vers :

Τεσσαρακαιδεκέτη δόλιχον βιότου σταδιεύσας.

« Ayant fourni quatorze ans pour ma longue course du stade de « la vie. » Le contraste de cette vie de quatorze ans avec l'idée exprimée par δόλιχος, est une moquerie amère; et la rapidité du rhythme vient encore fortifier ce sentiment. M. de Koehne a donné ici dans les mots un sens qui devait être loin de sa pensée; il traduit : « Ayant quatorze fois parcouru la course de la vie; » ce qui signifie que Tryphon aurait recommencé quatorze fois sa vie, ou qu'il aurait vécu quatorze fois quatorze ans.

V. 5. ΤΟΥΘΟΠΟΤΕ ΩΝ ΓΕΓΟΝΑ ΣΤΕΛΛΗ ΤΥΜΒΟΣ ΛΙΘΟΣ ΕΙΚΩΝ.

Le groupe de lettres qui commence le vers est ce qu'il y a de plus difficile à déchiffrer. Je dirai tout de suite ce que j'y ai démêlé; c'est : Τοῦτό ποτε, et, après l'élision, ποτ'. Le lapicide paraît avoir lu comme s'il y avait sur sa copie : Τοῦθ' ὁπότε; mais la leçon n'est point admissible. Quant à ΣΤΕΛΛΗ, c'est évidemment στήλη, avec deux fautes d'orthographe. Maintenant tout s'éclaircit : « Etant cela « autrefois, dit le jeune mort, je suis devenu une stèle, un tombeau, « une pierre, une image. » Le vers se lira donc :

Τοῦτό ποτ' ὢν, γέγονα στήλη, τύμβος, λίθος, εἰκών.

Nous voilà bien loin du sens de M. de Koehne, qui traduit : « C'est « pour cela (en son honneur) qu'a été fait le monument et l'image « représentée sur la pierre tumulaire. »

Tryphon, en opposant ce qu'il est à ce qu'il fut, veut faire sentir par une pensée de la plus haute philosophie, que son existence réelle a passé dans cette existence chimérique dont la vanité hu-

(1) *Anthol. Palat. Append.*, 209.
(2) *Ibid.*, 251.

maine cherche à couvrir l'horreur de la mort et à déguiser son néant. La même opposition se rencontre souvent et diversement exprimée. Une mère déplorant la fin prématurée d'un enfant de douze ans, lui dit :

Οὐδ' ἐς ἐφηβείαν ἦλθες, τέκος· ἀντὶ δὲ σεῖο
Στάλα, καὶ κωφὰ λείπεται ἄμμι κόνις (1).

« Tu n'es pas même parvenu à l'âge des éphèbes, mon enfant; et « à ta place il nous reste une stèle et une cendre muette. »

Plus loin, on trouve écrit sur la tombe d'un adolescent de dix-sept ans :

Καὶ τὸν μὲν κατέχει χθόνιος τάφος· ἀντὶ δ' ἐκείνου
Οὔνομα καὶ γραφίδων χρώματα δερκόμεθα (2).

« Un sépulcre souterrain le renferme; et à sa place nous voyons un « nom et les couleurs du pinceau. »

Nous n'avons cependant pas encore là l'ironie froide et incrédule qui respire dans notre épitaphe; en voici un exemple. Un mort de l'*Anthologie*, après avoir affirmé qu'il n'existe aux enfers ni de Charon ni de Cerbère, ajoute :

Ἡμεῖς δὲ πάντες οἱ κάτω τεθνηκότες
Ὀστέα τέφρα[τε] γεγόναμεν, ἄλλο δ' οὐδὲ ἕν (3).

« Quant à nous tous morts ici-bas, nous sommes ossements et cen- « dre, et rien autre. »

Mais, rapprochement le plus curieux de tous! treize ou quatorze siècles après Tryphon, Bossuet retrouvait les mêmes pensées et les mêmes images pour confondre l'orgueil de l'homme et montrer la vanité de la gloire, cette idole des anciens. « S'il a fallu, dit l'o- « rateur chrétien, quelques récompenses à ces grandes actions des « Romains, Dieu leur en a su trouver une convenable à leur mé- « rite comme à leurs désirs. Il leur donne pour récompense la gloire « des hommes, récompense qui ne vient pas jusqu'à eux, qui s'ef- « force de s'attacher, quoi? peut-être à leurs médailles ou à leurs « statues déterrées, restes des ans et des barbares; aux ruines de « leurs monuments et de leurs ouvrages, qui disputent avec le

(1) *Anthol. Palat.*, VII, 467.
(2) *Ibid.*, 589.
(3) *Ibid. Append.*, 236.

« temps; ou plutôt à leur idée, à leur ombre, à ce qu'on appelle « leur nom. »

Maintenant nous devons dire un mot de l'âge du monument. Sans avoir le *fac-simile* sous les yeux, on peut, à l'aide de l'inscription, assigner une époque très-approximative. D'abord, cette inscription est certainement postérieure à Auguste. L'emploi simultané de la forme carrée et de la forme cursive dans les lettres Ω et ω, accuse déjà le règne d'Hadrien, où ce mélange devint fréquent. La diphthongue ΕΙ pour Ι, dans ΠΑΡΟΔΕΙΤΑ, est encore un signe du même temps. L'omission de l'Ι à côté de ΤΗ et de ΣΤΗΛΛΗ nous fait descendre quelques années plus bas; et le doublement des consonnes Λ dans ΣΤΗΛΛΗ et ΣΤΕΛΛΗ, et Σ dans ΣΤΑΔΙΕΣΣΑΣ, nous conduit jusqu'au règne de Septime Sévère, vers la première moitié du IIIe siècle.

Si, de cet examen tout extérieur et matériel, il nous fallait encore passer à l'estimation intrinsèque et littéraire du petit poëme, nous dirions que l'expression en est parfois poétique, et que le mérite des vers lui assure une place modeste dans l'*Anthologie*.

Il ne nous reste plus qu'à transcrire et à traduire ces vers. Je donne aux deux premiers la forme interrogative, comme plus convenable à l'indifférence philosophique et au mépris des choses humaines qu'affecte l'épitaphe.

Ζητεῖς, ὦ παροδῖτα, τίς ἡ στήλη, τίς ὁ τύμβος,
Τίς δ' ἐν τῇ στήλῃ εἰκὼν νεότευκτος ὑπάρχει;
Υἱὸς Τρύφωνος τοὔνομά τ' αὐτὸς ἔχων·
Τεσσαραχαιδεκέτη δόλιχον βιότου σταδιεύσας,
Τοῦτό ποτ' ὤν, γέγονα στήλη, τύμβος, λίθος, εἰκών.

« Demandes-tu, ô passant, quelle est cette stèle, quel est ce tom-
« beau, quelle est cette image nouvellement tracée qui se trouve
« sur la stèle? J'étais fils de Tryphon, portant moi-même ce nom;
« j'ai fourni quatorze ans pour ma longue course du stade de la vie.
« Voilà ce qu'autrefois je fus; à présent, je suis une stèle, un tom-
« beau, une pierre, une image. »

J. P. Rossignol.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 25 novembre 1853, sous la présidence de M. Jomard.

On a entendu successivement : l'annonce, par M. le président, des prix décernés et des sujets des prix proposés: le rapport, au nom de la commission de l'École française d'Athènes, sur les travaux des membres de cette école pendant l'année 1852-1853, par M. Guigniaut; une notice sur les poésies morales des trouvères, par M. V. Le Clerc; le rapport de la commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours en 1853, par M. Berger de Xivrey; des extraits d'un mémoire sur la Triade indienne, par M. Langlois; une notice sur le lac de Gennezareth, par M. de Saulcy.

Jugement des concours. — L'Académie avait ouvert, en 1850, et prorogé, le 12 novembre 1852, jusqu'à la présente année, un concours sur cette question : « Comment et par qui se sont exécutés en France, sous le régime féodal, depuis le commencement de la troisième race jusqu'à la mort de Charles V, les grands travaux, tels que routes, ponts, digues, canaux, remparts, édifices civils et religieux? »

L'Académie décerne le prix à M. G. Lejean, auteur du mémoire inscrit sous le n° 5.

Antiquités de la France. — L'Académie a décerné la première médaille à M. Maximilien de Ring, pour son ouvrage intitulé : *Mémoire sur les établissements romains du Rhin et du Danube, principalement dans le sud-ouest de l'Allemagne*, 2 vol. in-8; la seconde médaille à M. Guadet, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Études historiques sur nos origines nationales;* la troisième médaille à M. Célestin Port, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Essai sur l'histoire du commerce maritime de Narbonne.*

Des mentions très-honorables sont accordées : 1° à M. Bouillet, pour son ouvrage intitulé : *Nobiliaire d'Auvergne*, 6 vol. in-8; 2° à M. Robert, pour cinq ouvrages intitulés : *Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France*, 1 vol. in-4; *Monnaies méro-*

vingiennes de la collection de feu M. Renault de Vaucouleurs, broch. in-8; *Considérations sur la monnaie à l'époque romane, et description de quelques triens mérovingiens*, broch. in-8; *Description de sceaux de Toul*, manuscrit petit in-folio; *Planches de la numismatique cambrésienne;* 3° à M. Guignard, pour son ouvrage intitulé : *les Anciens Statuts de l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes, publiés et annotés pour la première fois*, 1 vol. in-4; 4° à M. de Baecker, pour son ouvrage intitulé : *des Nibelungen*, etc., 1 vol. in-8; 5° à M. Poey d'Avant, pour son ouvrage intitulé : *Description des monnaies seigneuriales françaises*, 1 vol. in-4; 6° à M. d'Arbois de Jubainville, pour ses *Recherches sur la minorité et ses effets en droit féodal français, depuis l'origine de la féodalité jusqu'à la rédaction officielle des Coutumes*, broch. in-8; 7° à M. Henri Lepage, pour quatre ouvrages intitulés : *le Département de la Meurthe, statistique historique et administrative*, 1re et 2e parties, 2 vol. in-8; *le Département des Vosges, statistique historique et administrative* (publié en commun avec M. Ch. Charton), 1re et 2e parties, 2 vol, in-8; *Notice sur quelques établissements de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, broch. in-8; *Jeanne d'Arc est-elle Lorraine?* broch, in-8.

Des mentions honorables sont accordées : 1° à M. Léon Clos, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Études historiques sur la république municipale d'Andorre*, accompagnées de trois cartes et de trois dessins; 2° à M. Paul Guillemot, pour sa *Monographie historique de l'ancienne province de Bugey*, 1 vol. in-8; 3° à M. Mac-Carthy, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Arsennaria*; 4° à M. Massé, pour sa traduction de la *Description du Dauphiné, de la Savoie, du comtat Venaissin, de la Bresse et d'une partie de la Provence, de la Suisse et du Piémont au XVIe siècle*, extraite du premier livre de l'*Histoire des Allobroges*, par Aymar du Rivail, 1 vol. in-8; 5° à M. Fauché-Prunelle, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Des anciennes Institutions autonomes ou populaires du Briançonnais, et de leur comparaison avec celles du Dauphiné;* 6° à M. le baron de La Roche La Carelle, pour son *Histoire du Beaujolais et des sires de Beaujeu, suivie de l'armorial de la province*, 2 vol. in-8; 7° à M. Vassal de Fautereau, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Thomas de Cantimpré, écrivain du XIIIe siècle.*

Prix fondés par le baron Gobert, pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent. — L'Académie accorde le premier de ces prix à M. Ernest Charrière, auteur des *Négociations de la France dans le Levant, ou*

Correspondances et mémoires diplomatiques, 3 vol. in-4, et, en conformité des dispositions du fondateur, maintient dans la possession du second prix M. Germain, auteur de l'*Histoire de la commune de Montpellier, depuis ses origines jusqu'à son incorporation définitive à la monarchie française*, 3 vol. in-8.

Prix de numismatique. — L'Académie accorde le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, à M. Waddington, pour son ouvrage intitulé : *Voyage dans l'Asie Mineure, au point de vue numismatique*, 1 vol. in-8.

Sujets proposés pour les concours de 1854 et 1855 :

« Restituer, d'après les sources, la géographie ancienne de l'Inde, depuis les temps primitifs jusqu'à l'époque de l'invasion musulmane. »

« Quelles notions nouvelles ont apportées dans l'histoire de la sculpture chez les Grecs, depuis les temps les plus anciens jusqu'aux successeurs d'Alexandre, les monuments de tous genres, d'une date certaine ou appréciable, principalement ceux qui, depuis le commencement de ce siècle, ont été placés dans les musées de l'Europe? »

Il n'a été déposé au secrétariat aucun mémoire pour ces deux questions de concours pour l'année 1853. L'importance et l'intérêt de ces questions déterminent l'Académie à les proroger jusqu'à l'année 1855.

Elle a substitué, en 1852, à la question des monarchies grecques de l'Orient, retirée momentanément du concours, la suivante, sur laquelle les concurrents devront avoir présenté leur travail avant le mois d'avril 1854 :

« Étudier l'état politique, la religion, les arts, les institutions de toute nature dans les satrapies de l'Asie Mineure sous les Perses et depuis, particulièrement dans les satrapies déjà héréditaires ou qui le devinrent après la conquête d'Alexandre, c'est-à-dire le Pont, la Cappadoce, la Lycie et la Carie. »

Elle rappelle qu'elle a proposé, pour le prix annuel ordinaire qu'elle décernera en 1854, le sujet suivant :

« Examiner toutes les inscriptions latines qui, jusqu'à la fin du Ve siècle de notre ère, portent des signes d'accentuation; comparer le résultat de ces recherches épigraphiques avec les règles concernant l'accentuation de la langue latine, règles données par Quintilien, par Priscien et d'autres grammairiens; consulter les travaux

des philologues modernes sur le même sujet; enfin, essayer d'établir une théorie complète de l'emploi de l'accent tonique dans la langue des Romains. »

L'Académie propose, pour le prix annuel ordinaire qu'elle décernera en 1855, le sujet suivant :

« Faire l'histoire des biens communaux en France, depuis leur origine jusqu'à la fin du XIIIe siècle. »

— Notre collaborateur, M. le baron de Crazannes, nous informe que tout récemment, à l'occasion de fouilles exécutées à Avignon, derrière la salle de spectacle de cette ville, on a découvert plusieurs débris remarquables de constructions antiques gallo-romaines des meilleurs temps de cette époque, consistant en pierres sculptées en haut-relief, d'assez grandes dimensions. Le nombre en eût même pu être beaucoup plus considérable, si l'on avait, comme il eût été si désirable, continué ces fouilles. Parmi les morceaux les plus dignes de l'attention des archéologues et des artistes, qui en ont été extraits et qui sont encore entassés pêle-mêle dans une cour du musée, en attendant qu'on en dispose d'une manière plus convenable dans cet établissement, on remarque avec intérêt des fragments de trophées d'armes romaines et gauloises du *Carnix*, et un *Taureau-Enseigne*, comme on en voit un semblable sur une médaille gauloise connue des numismatistes. On voit aussi dans les mêmes débris de sculptures, un casque fort singulier, en ce qu'il paraît entièrement recouvert de longs crins ou cheveux, formant comme une sorte de perruque. Enfin, on a découvert dans cette même fouille divers fragments d'inscriptions en beaux caractères romains, dont une *bilingue* grecque et latine.

Il serait important et curieux à la fois de rechercher si l'on ne pourrait pas réunir tous ces morceaux de sculpture, afin d'en former un seul tout; mais, pour arriver à ce résultat, il faudrait, d'abord, continuer cette exploration interrompue et exhumer du sol tout ce qu'il renferme encore intérieurement, sur l'emplacement qu'on vient de désigner. Ce travail se recommande au zèle éclairé et intelligent de MM. les membres de la Société académique du département de Vaucluse, dont le siége est à Avignon.

— M. Boilleau, l'un des membres les plus zélés de la Société archéologique de Touraine, dans une excursion qu'il fit, il y a quelques mois, sur les hauteurs de Larcay, près de Tours, remarqua des ruines importantes dont l'aspect de vétusté atteste qu'elles re-

montent à une époque très-reculée. Le premier il essaya d'en déterminer l'origine et la destination, et reconnut tout d'abord que c'étaient les restes d'un établissement militaire, d'une forteresse. Ces ruines consistent en une muraille solidement construite, très-épaisse, et fortifiée de distance en distance par des tours semi-circulaires, pleines, sans ouvertures, et qui semblent avoir été ajoutées postérieurement à cette muraille, qui se développe sur trois faces : à l'est, au sud et à l'ouest. Le front méridional a un développement d'environ soixante-quinze mètres ; les murs ont une hauteur de cinq à six mètres sur quatre mètres d'épaisseur. Le côté nord est entièrement ouvert et sans aucun vestige de construction. M. Boilleau et plusieurs membres de la Société archéologique, après avoir reconnu l'analogie qui existe entre les murailles de l'enceinte antique de Tours et la forteresse de Larcay, considèrent ces constructions comme l'œuvre des derniers défenseurs de l'empire romain dans la Gaule. La muraille et les tours de la forteresse sont bâties au-dessus des fondations, en petites pierres noyées dans le mortier; elles portent tous les signes d'un art dégénéré, ce qui a fait émettre par quelques autres membres une opinion différente, basée sur ce que la grossièreté du travail indiquait une époque bien postérieure à la domination romaine. Mais les partisans de la première opinion prétendent que cette forteresse aurait été bâtie vers la fin du IVe siècle ou le commencement du Ve, époque où l'on se préoccupait plus de se mettre à l'abri d'un coup de main que de se conformer aux exigences du goût dans l'art de bâtir ; de plus, ils font remarquer que des zones de briques épaisses, placées à certaines hauteurs, donnent à la muraille de Larcay un trait de ressemblance de plus avec l'antique enceinte de Tours, dont elles ont la même épaisseur. Les nombreux vestiges d'habitations gallo-romaines que l'on rencontre dans le voisinage de la forteresse, les monnaies du Bas-Empire, les fragments de poteries rouges, de tuiles à rebords, trouvés dans les fouilles, attestent suffisamment de l'existence, dans l'antiquité, d'une population romaine en ce lieu. La Société archéologique de Touraine vient de voter des fonds pour faire exécuter des fouilles, près de cet endroit, sur un point nommé *les Belles-Maisons*, qui est entouré de substructions de la même époque.

BIBLIOGRAPHIE

Recherches sur l'origine du blason et en particulier sur la fleur de lis, par M. Adalbert de Beaumont. 1 vol. in-8, avec 22 planches. Paris, Leleux, 1853.

Élite des monuments céramographiques. Matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité, expliqués et commentés par MM. Ch. Lenormant et De Witte. Mise en vente de la 112e livraison. Paris, Leleux, 1853.

Portefeuille archéologique de la haute et basse Champagne, publié sous la direction de M. Gaussen, à Saint-Martin ès Vignes. Mise en vente des livraisons 12, 13, 14. Chez l'auteur.

Ces livraisons contiennent : des émaux du trésor de la cathédrale de Troyes ; une poire à poudre en ivoire ; *les Trois Morts et les Trois Vifs*, miniature tirée d'un manuscrit appartenant à M. Amédée Gayot ; des carreaux émaillés ; une serrure et clef de la fin du XVIe siècle, appartenant à M. Gréau ; un fragment d'une charte ornée de peintures. Ces planches, en chromolithographie d'une exécution admirable, sont accompagnées de notices générales et particulières sur les monuments qu'elles représentent.

Lettre à M. Bermudez de Sotomayor sur les poids et monnaies attiques et romaines, par M. P. A. Boudard, in-8°, avec une planche. Paris, Leleux, 1853.

La Champagne et les derniers Carlovingiens, lutte des derniers Carlovingiens et des premiers Capétiens ; intervention des archevêques de Reims dans cette lutte ; Héribert II de Vermandois et sa maison, par M. Étienne Gallois, in-8°. Paris, Techener, 1853.

Numismatik des ordens der Agathopeden, nebst vorangehender kurzer notiz über den ursprung und die geschichte dieser geheimen gasellschaft, von docteur Wallraf, in-8° avec deux planches. Berlin, Mittler und Sohn, 1853.

NOTICE

SUR

QUELQUES COLLECTIONS ARCHÉOLOGIQUES

EXISTANT EN ANGLETERRE.

Les archéologues visitent peu l'Angleterre. Les brouillards britanniques les rebutent sans doute tout autant que le soleil d'Italie les attire. Cependant il existe au delà de la Manche des galeries d'une beauté remarquable; à force de guinées, d'opulents amateurs ont arraché à d'autres régions d'importants produits de l'art antique; mais ces collections disséminées dans les châteaux des Trois-Royaumes ne sont pas toujours d'un accès facile, et elles sont loin d'être aussi connues qu'elles le méritent.

Aussi pensons-nous faire chose utile et agréable aux archéologues, en plaçant ici, à cet égard, quelques notions que nous empruntons à l'ouvrage du judicieux conservateur de la galerie des tableaux de Berlin, M. Waagen, *Kunstwerke und künstler in England*. Ce livre a été l'objet d'éloges donnés par de bons juges. « Il renferme un trésor de science et de saine critique; il abonde en observations judicieuses, en rectifications d'erreurs invétérées et en véritables découvertes. » (Mundler, *Analyse critique de la notice des tableaux du musée du Louvre*, p. 109.) L'*Edinburgh Review*, qui ne l'envisage d'ailleurs qu'au point de vue de la peinture, y reconnaît l'œuvre d'un étranger instruit, sans préjugés, et n'écrivant point pour produire de l'effet, mais pour faire connaître la vérité. M. Victor Cousin (*Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1853, p. 877) le cite en le qualifiant de savant. Il est d'ailleurs fort peu répandu en France; un bien petit nombre de personnes parmi nous serait en état de le comprendre sans le secours d'une traduction; les détails que nous y puiserons auront ainsi le prix de la nouveauté; nous y joindrons quelques observations, en faisant surtout usage de l'important travail de M. de Clarac, *Musée de sculp-*

ture (1826-52), lequel parle de plusieurs des objets dont M. Waagen s'est occupé (1).

Nous commencerons par la collection du comte de Pembroke à Wilton-House; il y a presque deux siècles que sa formation a été entreprise. En 1678, le comte Thomas fit l'emplète des objets précieux qu'un ami éclairé des arts, le comte d'Arundel, avait réunis à Londres. Plus tard, lorsque la belle galerie de la famille Giustiniani fut dispersée (2), il fut, avec le cardinal Albani, un des principaux acheteurs. La collection du cardinal Mazarin lui céda quelques-uns de ses trésors; la galerie Valetta, à Naples, lui procura plusieurs bustes. Dans une réunion aussi nombreuse, il se trouve nécessairement des objets d'une importance secondaire; il en est de mal restaurés; les désignations attribuées à quelques bustes ne sont plus soutenables depuis que l'*Iconographie* de Visconti (3) est venue donner une base assurée à cette portion intéressante des études archéologiques.

Il existe déjà un ouvrage relatif à la galerie qui nous occupe; mais ce travail rédigé par J. Kennedy (*A description of the antiquities and curiosities in Wilton-House*, 1769) est très-incomplet. Signalons quelques-uns des morceaux les plus remarquables.

Autel rond, en marbre, dédié à Bacchus. Un bas-relief représente ce dieu tenant d'une main un thyrse, de l'autre un vase à boire; il est barbu. De chaque côté une bacchante enveloppée dans des draperies traitées avec habileté. Les figures ont une expression noble et vraiment belle; une panthère, au-dessous de Bacchus, témoigne d'un talent distingué. On lit sur la partie supérieure du monument

(1) Nous observerons que M. Waagen a consacré aux artistes et aux œuvres d'art, en France, un volume dans lequel il conteste grand nombre des attributions que le catalogue des tableaux du Louvre fait à tels ou tels maîtres. Une publication périodique qui n'existe plus, *le Bulletin de l'Alliance des Arts*, a donné, t. III, p. 111, un extrait des observations du savant allemand. Il y fut répondu par un opuscule anonyme : *Lettre d'un amateur*, 30 pages autographiées.

(2) Les antiques qui composaient cette collection sont reproduits dans les 322 gravures qui composent la *Galeria Giustiniana*, Roma, 1640, 2 vol., pl.; mais ces planches, qu'aucun texte n'accompagne, sont médiocrement dessinées et gravées; elles manquent d'exactitude pour le style et pour l'expression.

(3) Nous n'avons pas besoin de dire que *l'Iconographie grecque et romaine*, publiée de 1808 à 1833, forme sept volumes, et que les trois derniers ont été rédigés par M. Mongez. Voy. sur ce travail un article de M. Émeric-David, reproduit, d'après *le Moniteur*, dans *l'Histoire de la Sculpture antique*, 1853, p. 279, une notice de M. Pictet, *Revue encyclopédique*, t. XXVI, et les deux articles que M. Letronne a consacrés au tome second de *l'Iconographie romaine*, dans le *Journal des Savants*, mars et décembre 1825.

une inscription en anciens caractères grecs : Μέλπομεν : Διόνυσον : ἀγλαόμορφον : βακχεύτορα : ξανθοκαρένον. L'authenticité de cette inscription, où les lettres ο et ε sont employées au lieu de l'ω et de l'η, a été révoquée en doute depuis longtemps. Bœckh (*Corpus inscriptionum*, t. I, p. 54) en a fait mention.

Sur l'autel est une urne cinéraire décorée en haut et en bas de cannelures, et ornée au milieu d'un bas-relief travaillé avec quelque habileté, mais que le temps a maltraité. On y reconnaît Apollon auquel un Génie offre un sacrifice; au-dessous est une autre figure. Ce sujet a été traité de la même manière sur d'autres vases, et notamment sur celui que possède le Musée de Berlin; mais ici le travail est plus soigné, il révèle une main plus habile.

Une petite figure dans la position habituellement donnée à Jupiter.

Un bas-relief de forme ovale (n° 23) représentant les dieux appelés par Vulcain, afin de voir Mars et Vénus surpris dans un filet (4); très-bon travail d'un artiste italien du XVe siècle.

Bas-relief; Jupiter est à droite, assis sur un trône; l'aigle est à gauche; devant un petit autel dont la forme ressemble à celle d'un support de candélabre est un jeune homme nu qui trempe ses mains dans un vase posé sur un trépied d'une forme élégante.

Une inscription indique que Mantheus, fils d'Æthus, fait hommage à Jupiter pour victoire obtenue dans la lutte quintuple des jeunes garçons. Maffei a combattu l'antiquité de cette inscription, en se fondant sur des motifs empruntés à la paléographie; Ottfried Müller la regarde comme authentique; Bœckh ne partage pas l'opinion de Maffei, mais l'emploi, dont il n'y a pas d'autre exemple, du mot εὐχαριστεῖ lui inspire des doutes; il laisse la question in-

(4) Les amours de Vénus et de Mars fournissaient un sujet fort en vogue à l'époque où l'art antique commençait à entrer en décadence; on les a retrouvés en mainte maison de Pompéi. (Voy. la belle publication entreprise par M. Raoul-Rochette, *Choix de Peintures de Pompéi*, pl. 18, et p. 225 et suiv.)

Au point de vue bibliographique, nous mentionnerons le petit poëme de Reposianus ou Nepotianus, *Concubitus Martis et Veneris*, inséré dans la collection de Wernsdorf, *Poetæ minores*, t. IV, p. I, p. 319, dans les *Anthologies* latines de Burmann, t. I, p. 41, et de Meyer, t. I, p. 197.

En fait d'ouvrages plus modernes, il suffira d'indiquer *l'Idilio* de Lorenzo Alberti, *le Rete di Vulcano*, Torino, 1620, in-8°; l'ouvrage de Ferrante Pallavicino, ayant le même titre (il s'en trouve une analyse dans *le Conservateur*, août 1757, et un extrait dans *les Contes et Nouvelles*, par Mirabeau, Londres, 1785), le poëme de Battachi, Sienne, 1797, 2 vol. et, en français, les *Amours de Mars et de Vénus*, poëme en six chants fort courts et en vers de huit syllabes, *Cocuxopolis*, 1796, in-18.

décise. Quoi qu'il en soit, le bas-relief est d'un fort bon style et remonte assurément à une grande antiquité.

Grand sarcophage (n° 61), dont la face antérieure est décorée de trois sujets empruntés au mythe de Méléagre (5). Méléagre tue les frères de sa mère; sa mère, pour venger leur mort, jette au feu le tison auquel les Parques ont attaché la durée de la vie du héros; mort de Méléagre; Atalante se livre à sa douleur. En tout treize figures, dont le travail est médiocre, mais qui ont de la noblesse et qui ont été copiées sur de bons modèles.

Silène, accroupi et buvant dans un canthare. Figure originale et pleine de vie; exécution grossière.

Un cippe de trois pieds de haut présentant quatre figures. Les deux plus grandes, se tendant les mains, prennent congé l'une de l'autre. Entre elles, appuyée sur une colonne, un Génie tenant une lyre; auprès de lui une couronne de lauriers et la tête d'un cheval. Une petite figure dans le coin à droite et dans l'attitude de la méditation. Tout cela traité avec simplicité et noblesse. On lit sur un cippe une inscription qui paraît authentique : ὁ δῆμος Διονύσιον Διονυσιοῦ τοῦ Μειτροδοροῦ.

Un petit autel (n° 113) offrant sur ses quatre faces Jupiter, Minerve. Pan et une autre divinité qu'on ne peut distinguer. Style noble et antique.

Le buste d'un vieux Faune (n° 114), d'une expression remarquable, mais d'un travail grossier; le bout du nez est brisé. Bas-relief (n° 115), Tritons et Néréides, dessin hardi et spirituel.

Statue de femme assise (n° 117); exécution soignée et habile; draperies disposées avec goût.

Sarcophage (n° 137) orné de bas-reliefs. La face antérieure offre des sujets empruntés au mythe de Cérès et de Bacchus et dignes d'intérêt pour l'antiquaire. Sur chacun des petits côtés, deux griffons avec un trépied; sur le couvercle, les quatre saisons. Travail grossier et d'une époque peu ancienne. Pour inscription : Θ. Κ. ΑΥΡΗΛΙΩ. ΕΙΠΑΦΡΟΔΕΙΤΩ · ΣΥΛΛΕΒΙΩ ΑΝΤΩΝΙΑ ΒΑΛΕΡΙΑ ΕΘΗΚΕ. D'après Montfaucon, ce monument fut trouvé dans le voisinage d'Athènes par un voyageur qui avait l'intention d'en faire hommage au cardinal de Richelieu; mais la mort de ce grand ministre étant survenue dans l'intervalle, le sarcophage devint la

(5) Les commentateurs d'Ovide, *Métamorph.*, l. VIII, v. 260-545, et Antonius Liberalis, parlent en détail de ce qui concerne Méléagre. Sa mort est le sujet d'un bas-relief au Louvre; *Musée françois*, t. I; *Musée Bouillon*, t. III, pl. 19; Clarac, pl. 201.

propriété d'abord de la famille Rostains, ensuite de M. Foucau[illegible]

Buste de femme (n° 150) nommée Marcia Ottalicia; travail soigné et élégant.

Statue d'un jeune Faune (n° 150), se regardant lui-même; composition originale et d'une exécution excellente; elle est reproduite dans l'ouvrage de Kennedy, p. 49; Clarac, pl. 724.

Amour tendant son arc; répétition d'une figure bien connue (6); le torse seul est antique, mais d'un travail très-gracieux (pl. 650); la tête est charmante.

Buste (n° 158) d'un homme avec une barbe courte; il porte le nom de Lucain (gravé dans Kennedy, p. 65). M. Waagen le croit du temps d'Adrien; travail d'un grand mérite; conservation parfaite.

Buste de Lucilla, épouse de Lucius Varus; traits expressifs; buste de Julia Mœsa, grand'mère d'Héliogabale (le nez est moderne). Ces deux têtes sont l'œuvre d'un artiste fort distingué; quant aux attributions, il est difficile de se prononcer.

Grand sarcophage (n° 163) orné d'un bas-relief restauré en maint endroit, et représentant la mort de la famille de Niobé; vingt figures. Travail soigné; de beaux détails d'après d'anciens modèles.

Statue de femme, désignée comme Sabine (n° 164). La tête paraît étrangère au reste du corps.

Bacchus, statue colossale; tête d'une expression fort noble, torse d'un travail exquis. Monument qu'on peut attribuer au Ier siècle de notre ère. Le nez, les bras et les jambes sont restaurés (Clarac, pl. 686).

Statue de Faustine, en marbre grec. Le nez et le menton sont modernes. Travail d'un grand mérite. Cette statue offre une grande ressemblance avec celle de la Pudeur, conservée à la galerie de Dresde (Clarac, pl. 849; très-belles draperies ayant beaucoup de souplesse).

Statue colossale représentant un jeune homme assis et tenant une corne d'abondance remplie d'épis, de raisins et de fruits. Les cheveux sont disposés d'une façon qui rappelle Bacchus; les traits font songer à Apollon; la moitié supérieure du corps est nue, comme dans les statues de Jupiter. C'est une des plus belles représentations que l'on connaisse de Vertumne, divinité romaine, qui

(6) On connaît la statue du musée Capitolin, gravée t. III, pl. 24, de l'ouvrage qui porte ce titre (Rome, 1750, 4 vol. in-fol.). Voy. aussi Clarac, nos 1463 et 1464.

présidait aux moissons (7). L'exécution est belle et doit être attribuée au Ier siècle.

Statue colossale d'Hercule; la tête offre un grand caractère de noblesse; la majeure partie du corps est moderne et présente des formes massives et lourdes (Clarac, pl. 801).

Une mosaïque de treize pouces de haut sur seize de large, provenant de la collection Arundel, ne saurait être oubliée ici (8). Hercule, jeune et imberbe, se repose appuyé sur le tronc d'un arbre, auquel est suspendue la peau de lion. Il n'a d'autre vêtement que sa chlamyde qui lui couvre le bras gauche. Sa main droite tombe négligemment sur sa massue posée près de lui; un bandeau doré retient ses cheveux. Quatre fruits dorés pendent à une branche de l'arbre, autour duquel s'enlace un grand serpent dont la queue se cache sous la peau de lion. Le regard d'Hercule se dirige sur une femme qui est en face de lui (sans doute une des filles d'Hespéride); elle élève, d'un geste gracieux, sa main droite, et de la gauche, elle tient un rameau d'où pendent trois fruits dorés. Son costume se compose d'une tunique d'un bleu clair avec un péplus pourpre. Tout, dans cette mosaïque, est d'un mérite supérieur, et son antiquité ne peut être révoquée en doute. Kennedy l'a gravée, p. 20.

Une peinture antique représente Minerve, Hercule, Diane, Apollon, Cérès, Vertumne et Junon (9). Quoique d'un travail grossier et en dépit d'un ton très-brun, ce tableau, d'une exécution large et vigoureuse, offre un grand intérêt.

Disons un mot du diptyque de Richard II. Chacune des deux ta-

(7) Rapprochez cette statue de celles de Vertumne, que possède la galerie de Dresde; elles sont gravées dans le *Recueil des marbres.... dans la galerie du roi de Pologne*, pl. 25 et 107, et dans *l'Augusteum* de G. G. Becker, 1804-12, 3 vol. in-fol., pl. 82. Voy. ce que dit M. de Clarac des images de ce dieu, t. III, p. 148-150. Ajoutons que cet antiquaire a fait graver dans son *Musée* plusieurs statues qui sont dans la galerie du comte de Pembroke, et dont M. Waagen ne parle point : Amazone blessée, pl. 810 A; trois statues de Cérès assise, 438 et 438 B; Marc-Aurèle, pl. 953; Mercure, 660; Tibère, 926; Uranie, 538 B; Vénus en nymphe, 594.

(8) Un ouvrage complet, relatif aux mosaïques antiques, serait nécessaire pour combler une lacune regrettable dans la science archéologique. Le traité de Furietti, *De musivis*, Rome, 1752, in-4°, est bien insuffisant; les livres de Barthélemy, de Visconti, de Millin, d'Artaud, d'Al. de Laborde, etc., mentionnés au *Manuel du libraire*, table, V, 643, ne sont que des monographies.

(9) Je crois que cette peinture est encore inédite. Il serait à désirer qu'elle fût gravée; les peintures antiques, beaucoup moins nombreuses que les monuments de la statuaire, mériteraient bien une publication spéciale plus complète que toutes celles dont jusqu'ici elles ont été l'objet.

blettes a un pied neuf pouces de haut sur un pied quatre pouces et demi de large. Sur une d'elles est la Vierge tenant dans ses bras l'enfant Jésus, en partie couvert de draperies d'or. Elle est entourée d'anges couronnés de roses, et dont les vêtements sont de couleur bleue; sur l'épaule droite ils ont l'image d'un cerf couché (tel était le blason de ce monarque). Sur l'autre tablette, le roi à genoux, les mains jointes, couvert d'un manteau doré et sur lequel le cerf est également représenté. Derrière lui, trois saints patrons : saint Jean-Baptiste avec un agneau; le roi Édouard le Confesseur avec une bague, et le saint roi Edmond avec une flèche. Les traits de Richard ont un cachet très-marqué d'individualité, et comme ils indiquent une grande jeunesse, on a pensé avec raison que ce travail avait été exécuté vers l'époque où ce prince monta sur le trône, c'est-à-dire en 1377. Cet objet précieux fut offert à Charles Ier par sir James Palmer. Jacques II le donna à lord Castlemain, lorsqu'il lui confia une mission à Rome; et après la mort de ce seigneur, le comte de Pembroke en fit l'acquisition (10).

Après avoir examiné la collection de lord Pembroke, M. Waagen nous mène chez le représentant d'une des plus nobles familles de l'Angleterre, chez le duc de Bedford, à Woburn-Abbey.

Dans cette somptueuse demeure se trouve une galerie de cent trente-huit pieds de long sur vingt-cinq de large et vingt-trois de hauteur, éclairée de huit grandes croisées; au milieu une coupole soutenue par huit superbes colonnes d'ordre corinthien. Les sculptures sont rangées sur trois rangs, un contre le mur en face des fenêtres, les deux autres au milieu de la galerie.

Le duc de Bedford fit imprimer en 1822 un beau volume in-folio intitulé : *Outline engravings and descriptions of the Woburn-Abbey marbles*. Cet ouvrage, dont le texte fut rédigé par le docteur Hurt, contient quarante-huit planches au trait : vingt-huit d'après l'antique, vingt d'après des artistes modernes; il n'a point été mis dans le commerce; un exemplaire a été donné au Cabinet des estampes à Paris.

Le plus précieux des objets antiques rassemblés à Woburn-Abbey, c'est le vase *Lanti*, en marbre; il a six pieds de hauteur et six pieds trois pouces de diamètre (11). Le vase Warwick, dont nous parlerons

(10) Nous dirons aussi que les diptyques réclament des recherches bien plus étendues et plus satisfaisantes que ce que présentent les livres de Salig (*De diptychis veterum*, Halæ, 1731), et de S. Doni (*De' dittici degli antici*, Lucca, 1753).

(11) On trouvera dans les *Monuments antiques du musée Napoléon*, 1804, t. IV, pl. 78, dans le *Musée* de Bouillon, *Vases*, t. III, pl. 7, dans Clarac, pl. 260, la

plus tard, n'a que huit pouces de plus en diamètre; la forme en est à peu près la même. Celui qui nous occupe est orné de masques bacchiques, au nombre de huit, placés à des distances égales, et vus tous de face. Deux seulement ne sont point barbus. La plupart ont une expression commune et bestiale (*gemeiner*, *thierisch*, ainsi s'exprime M. Waagen); quelques-uns offrent cependant un caractère de noblesse. Bien des restaurations ont eu lieu; ce qui s'est conservé est d'un beau travail. Découvert dans la villa d'Adrien, à Tivoli, ce vase fut cédé par la famille Lanti à lord Cawdor, et, à la vente des collections de cet amateur, le duc Francis Bedford (frère du duc actuel) en fit l'acquisition (voy. *Outlines*, pl. XV, XVI).

Une belle coupe antique, qui ornait autrefois la villa Aldobrandini, est placée au centre de la rotonde.

Parmi les statues on distingue d'abord Bacchus, jeune : un bandeau lui couvre le sommet du front; il porte une couronne de lierre. Sur le tronc, contre lequel il s'appuie, une peau de panthère; au-dessous des raisins et un serpent. Cette statue, d'un beau travail et d'un caractère plein de noblesse, fut achetée en Italie par le comte d'Ossory; après sa mort, son neveu, lord Holland, en fit don, en 1822, au duc de Bedford (pl. XVII, XVIII).

Un torse haut de deux pieds et demi, regardé comme appartenant à une statue d'Apollon, mais, d'après le caractère des formes, on pourrait l'attribuer à un Bacchus. Trouvé, en 1815, sur la voie Appienne, et vendu au duc par l'archéologue Millingen (pl. XXIII).

Une statue de Vénus à laquelle manquent la tête, les bras et les extrémités des pieds. C'est l'œuvre d'un artiste habile, mais on peut la regarder comme ne répondant pas entièrement à la réputation qu'on lui a faite. Les jambes sont d'une longueur disproportionnée; les cuisses sont trop fortes; la poitrine, depuis la gorge jusqu'au cou, paraît gonflée. La délicatesse de la taille, des formes sveltes et presque virginales distinguent d'une façon remarquable cette Vénus de tant d'autres statues (pl. XXII).

Un jeune Faune en bronze, représenté en Hermès. L'expression du visage, pleine de passion et d'enthousiasme bacchique, place ce

gravure d'un vase que possède le musée du Louvre et qui est une copie, exécutée avec le plus grand soin, du vase Lanti.

Les riches bordures de palmettes, d'enlacements et d'enroulements de ce cratère, s'harmonisent mieux avec son galbe, que les ornements du vase Warwick dont il sera question dans un moment; ces derniers n'offrent que des peaux de victime étendues et soutenues par des thyrses d'un aspect peu agréable.

monument parmi ce qu'il y a de plus animé et de plus expressif en ce genre. Le travail est d'un bon style, quoiqu'il n'arrive pas au degré de perfection que présentent d'autres petits bronzes. Le blanc des yeux, les cornes, les dents sont en argent. Cet Hermès fut trouvé, en 1815, à Pompéi, dans une fouille effectuée en présence du duc (pl. XXI).

Des bustes d'Auguste, de Tibère, d'Adrien, sont d'un mérite digne de remarque. Un Antonin le Pieux (pl. XXIV, *a*) se distingue par la noblesse de l'expression et le fini du travail, qui décèle une main aussi exercée que sûre.

La galerie de Woburn-Abbey est, en fait de bas-reliefs, la plus riche peut-être qu'il y ait dans la Grande-Bretagne.

Commençons par mentionner un sarcophage de marbre trouvé à Éphèse et d'une dimension extraordinaire; deux de ses faces ont été conservées intactes; une autre subsiste encore en grande partie, et il reste un fragment de la dernière. Le travail est grossier et d'une antiquité peu reculée, mais bien des détails sont fort dignes d'attention. Sur une des petites faces, on voit le corps de Patrocle apporté auprès d'Achille qui est assis et en proie à son affliction. Sur une des grandes faces Achille s'apprête à attacher à son char le corps d'Hector; à gauche, Priam se détourne (figure d'une expression fort médiocre), et des Troyens s'abandonnent au désespoir. L'autre grande face du sarcophage présente à gauche une balance; sur un des plateaux est un cadavre (celui d'Hector sans doute); sur l'autre on a voulu représenter des piles d'or; le corps du héros est ainsi l'objet d'un marché passé avec Achille; à droite, Ulysse arrachant un enfant (Astyanax) à une femme en pleurs (Andromaque); près de la femme un autre Troyen coiffé d'un bonnet phrygien.

Bas-relief d'une hauteur extraordinaire provenant d'un sarcophage; il représente les sept Muses, Apollon et Minerve. La présence de cette déesse prise pour arbitre, les plumes dont sont décorées les Muses et qui ont été enlevées aux Syrènes, montrent qu'il s'agit de la lutte engagée sur le mérite du chant et dans laquelle les Muses restèrent victorieuses. Des proportions exagérées, de la roideur, indiquent une époque peu reculée (pl. V).

Bas-relief de très-grandes dimensions représentant le cortége triomphal de Bacchus, conquérant de l'Inde. Riche composition, mais trop chargée et trop maladroitement disposée en certains endroits, pour qu'on puisse y reconnaître l'œuvre des belles périodes de l'art. Deux figures, en costume de barbares, ayant chacune une

main derrière le dos, et montées sur un éléphant, forment un épisode qu'on ne voit guère sur des monuments de ce genre. En tête du cortége marche Hercule, tenant de la main droite un vase à boire et, de la gauche, sa formidable massue.

Bas-relief de grande dimension, représentant Achille à Scyros, se révélant à l'aspect des armes que lui présente Ulysse (12). Travail médiocre, mais composition faite d'après des modèles d'un mérite distingué. Provenant de la collection Aldobrandini, et acheté en 1815 (pl. VII).

Bas-relief offrant la chasse du sanglier de Calydon. D'un côté, Atalante vient de décocher une flèche contre le monstre; Méléagre, entouré d'autres chasseurs, lui donne le coup mortel; de l'autre côté, Atalante tient la tête du sanglier; Méléagre, debout près d'elle, la lui a remise (13); à ses pieds l'Amour. Travail assez médiocre et qu'on peut attribuer à la fin du IIe siècle (pl. VIII).

Sarcophage d'une grandeur extraordinaire avec un bas-relief représentant Diane et Endymion; composition très-riche, partagée en divers plans, d'après les règles de la perspective; nombre de figures petites ou grandes. On remarquera la Terre (*Tellus*) à demi-couchée, tenant une gerbe de fruits et entourée de Génies qui ont dans leurs mains des fruits, ou qui conduisent des chevaux; on observe sur le dernier plan les petites figures du dieu du Soleil sur un char attelé de quatre chevaux et Séléné traînée par des vaches (14).

Bas-relief présentant une composition de quinze figures, la chasse du sanglier de Calydon (15). On reconnaît parmi les chasseurs Castor, Pollux et Arcas. Ce monument ressemble à celui que nous avons déjà décrit. Les figures courtes, les têtes trop grosses, l'arrangement peu gracieux, tout révèle un travail d'une époque peu reculée (pl. X).

(12) Le même sujet se retrouve sur un bas-relief du Louvre (Clarac, pl. 111, et t. II, p. 653) qui est d'ailleurs la répétition de celui dont une des faces de l'urne du Capitole (dite d'Alexandre Sévère) est décorée.

(13) Ce sujet est traité d'une manière à peu près semblable sur un très-beau sarcophage trouvé à Saint-Médard d'Eyran, et qui est aujourd'hui au musée du Louvre (voy. Clarac, t. II, p. 334-339, et pl. 165). Ce monument a été dessiné avec beaucoup de soin et savamment expliqué dans l'ouvrage de M. Lacour : *Tombeaux antiques trouvés à Saint-Médard d'Eyran*, Bordeaux, 1806, in-fol.

(14) On peut comparer cette composition avec les peintures qu'a publiées M. Raoul-Rochette, *Choix de peintures de Pompéi*, pl. 20 et 21, et p. 255.

(15) Les notes de Spanheim sur Callimaque, et de Heyne sur Apollodore, contiennent tout ce qu'on peut dire à l'égard de ce mythe.

Un animal fantastique, espèce de griffon à tête de lion et cornu, déchire un chevreuil renversé au pied d'un arbre. Bas-relief provenant de la villa Aldobrandini, et que recommandent l'animation du groupe et le mérite du travail (pl. XI).

Bas-relief où l'on voit une Bacchante jouant des cymbales, Silène sur son âne, soutenu par des Faunes, Bacchus et Ariane reposant sur une peau de panthère. Travail médiocre, mais le style et le dessin sont d'un mérite réel. Ce monument fut acquis par lord Cawdor, en Sicile (pl. XII).

Bas-relief consacré au mythe de Phèdre et d'Hippolyte. A droite, Phèdre suit de l'œil Hippolyte qui s'éloigne avec dédain.

On peut citer comme fort curieux un bas-relief en marbre représentant l'effet du mauvais œil (*malus oculus* des Romains, *occhio cattivo* des Italiens) (16). Au-dessous d'un grand œil, tout ouvert, un lion, un serpent, un scorpion, un corbeau, une grue, qui semblent vouloir le dévorer. Au-dessus de l'œil, deux petites figures : l'une tenant un trident, l'autre assise, vue de dos, et coiffée du bonnet phrygien (pl. XIV).

N'oublions pas une petite terre cuite (17), où se voit le masque de Jupiter ayant à droite celui de Neptune, à gauche celui de Pluton ; les traits sont nobles, et les attributs, tels que la foudre et le trident, sont bien rendus.

Woburn-Abbey renferme de fort belles sculptures modernes; il n'entre pas dans notre plan d'en parler avec quelque détail; nous signalerons toutefois la Psyché de Westmacott (18), gravée dans les *Outlines*, pl. XXXV ; deux bas-reliefs dus au même artiste ; Héro et Léandre (pl. XXXIV); Hector adressant des reproches à Pâris (pl. XXXIII). Chantry a donné deux bas-reliefs, dont les sujets sont empruntés à l'histoire d'Astyanax et à celle de Pénélope (pl. XXIX et XXX). Thorwaldsen est représenté par deux autres bas-reliefs

(16) D'après Plutarque, les figures ridicules des masques attiraient sur eux les regards fascinants et les détournaient des personnes qui avaient recours à cette espèce de bouclier. Des rabbins, cités par Bartolocci (*Bibliotheca rabbinica*, 4 vol. in-fol.), constatent que l'effet du mauvais œil est nul sur les poissons. Nous ne voulons pas ici discuter plus en détail ce point curieux des superstitions antiques, encore en vigueur à Naples surtout.

(17) D'importants travaux ont vu le jour sur les monuments antiques de ce genre; sans parler du *Recueil* publié par Seroux d'Agincourt, 1814, in-4°, nous pouvons citer l'ouvrage de Combe-Taylor sur les *ancient terra-cottas* du musée britannique, et la description faite par M. Panofka (1841-42) de ce que possède le musée de Berlin.

(18) Voy. Réveil, *Musée de peint. et de sculpt.*, n° 996.

représentant Achille auquel on amène Briséis (pl. XXXI), et supplié par Priam de lui rendre le corps d'Hector (pl. XXXII).

Le château d'Holkham, dans le comté de Norfolk, appartenant à un agronome aussi habile qu'actif, à l'opulent M. Coke (19), renferme, entre autres trésors artistiques, une galerie où se trouvent des statues antiques qui valent bien qu'on s'arrête longtemps devant elles.

Neptune, debout, grandeur naturelle, en marbre de Paros. Le style et le travail très-soigné indiquent une des brillantes époques de l'art. La tête présente un caractère analogue à celui qu'on donne à Jupiter, et plus noble que dans la plupart des autres statues peu nombreuses qui représentent le dieu des mers; malheureusement, le nez a été fort mal restauré. Une partie du cou, le bras droit, l'avant-bras gauche armé du trident, le bas de la jambe gauche, sont modernes; un dauphin, d'une beauté remarquable, est antique, et il est fort utile pour faire reconnaître le sujet de cette statue qui est digne d'un des premiers rangs parmi celles qui nous montrent Neptune; elle a été achetée à Rome.

Un Faune vêtu d'une peau de panthère; âge viril; une des meilleures statues de ce genre; elle a été trouvée dans la campagne de Rome et achetée au cardinal Albani. Les deux mains et le bout du nez sont modernes.

Méléagre, grandeur naturelle, travail très-soigné; les deux jambes, ainsi que le bras gauche, le nez et la tête du sanglier, ont été restaurés par Cavaceppi (Clarac, pl. 807); assez belle statue : cependant le torse est tourmenté.

Apollon pythien, figure jeune et appuyant le bras gauche sur un trépied; très-bon travail (pl. 494, B, Clarac l'apprécie assez sévèrement).

Buste de femme avec une couronne murale; on lui a donné le nom de Cybèle; c'est peut-être l'image d'une ville.

Vénus, de grandeur naturelle, ramenant de la main droite sur son épaule une draperie fine qui accuse les formes, et de la gauche, tenant un vase.

On reconnaît sans peine cette *Venus genitrix* que les Romains vénérèrent comme la mère de leur race (20). D'après M. Waagen, toutes les statues semblables, sans excepter celle du Louvre (jadis à

(19) Héritier du comte de Leicester, dont il finit, après beaucoup de difficultés, par obtenir le titre; il est mort, il y a une douzaine d'années, dans un âge très-avancé. Il jouissait de plus de 70,000 livres sterling de revenu.

(20) On peut comparer cette statue aux autres Vénus *genitrices* que présente le musée de M. Clarac, nos 1288, 1449 A, 1450, 1452.

Versailles), devraient céder la palme à celle-ci sous le rapport de la grâce et de la beauté des formes, de la noblesse des traits. Il n'y a de restauré que la main droite (pl. 594).

Diane, statue un peu plus grande que nature. La déesse avance le pied gauche, et elle est au moment de prendre une flèche dans son carquois. C'est le même sujet que la Diane chasseresse du Louvre; mais c'est à celle d'Holkham que M. Waagen accorde le prix. Les têtes et les bras sont malheureusement modernes ; ils ont été arrangés par le sculpteur Rusconi. Le comte de Leicester acheta cette statue, à Rome, quinze cents livres sterling ; il la fit parvenir en secret à Florence, en dépit des ordonnances du gouvernement pontifical qui s'en vengea en le faisant arrêter, et il fallut toute l'intervention de la diplomatie pour que l'ami des arts obtînt sa liberté.

Minerve, statue de cinq pieds de haut, d'un beau travail ; la tête est d'une expression majestueuse. Le bouclier, le bout du nez et une grande portion des draperies sont modernes (pl. 462 B).

Une statue de la Fortune *stativa* reçoit ici le nom de Cérès. Jolie tête, draperies élégantes, travail soigné. Le bras droit est moderne, ainsi que la main gauche.

Une Junon, ou plutôt Isis, car la disposition des draperies est semblable à celle qui caractérise les images de cette dernière déité. Le travail est fort soigné ; le monument pourrait se rapporter à l'époque d'Adrien. Les bras sont modernes (pl. 992 ; belle statue ; pose remplie de dignité et bien drapée).

Agrippine, épouse de Germanicus. Cette tête de grandeur naturelle et d'une fort belle exécution, est assurément un portrait ; mais il faudrait se livrer à une comparaison attentive avant de décider si l'attribution qui en est faite est exacte (pl. 438, aspect imposant, belle disposition des draperies).

Lucius Antonius, l'orateur, frère de Marc-Antoine. Statue vêtue de la toge ; travail très-soigné ; à côté, des rouleaux dans un scrinium (Clarac, pl. 903 ; pose pleine de dignité, draperies bien disposées).

Lucius Verus (21), grandeur naturelle ; tête d'un beau travail ; les bras et les pieds sont modernes.

Faustine la jeune ; buste d'une grande finesse d'exécution.

Un buste d'homme, inscrit ici sous le nom de l'empereur Phi-

(21) Voy. son image dans *l'Iconographie romaine* de Visconti, pl. xliii, et t. III, p. 70. Clarac a donné les gravures de huit bustes ou statues de Lucius Verus.

lippe l'Arabe (22), représente un autre personnage plus jeune, et il est l'ouvrage d'une époque plus reculée et plus habile.

Deux Faunes jouant de la flûte; copie d'un type connu, et dont la plus belle reproduction est au Louvre, provenant de la villa Borghèse. Ils ont été achetés à Rome, et sont d'un bon travail; mais ils ont été restaurés en bien des endroits. Un d'eux, jolie statue, restaurée par Westmacott (pl. 723).

Lucius Vérus, buste en marbre, de grandeur colossale, trouvé dans le port de Nettuno. Le caractère s'éloigne un peu de celui des autres bustes de ce personnage. Le nez est moderne.

Un buste colossal, qu'on nomme Junon, paraît être une très-noble et très-belle tête d'Apollon.

Une statue de Jupiter, achetée à Rome, semble plutôt, d'après l'expression du visage, l'ampleur des membres et la disposition des cheveux, représenter Esculape. La tête est fort noble (Clarac, III, 39, et pl. 396 (23).

Femme voilée, qualifiée d'Agrippine la jeune, ce que M. de Clarac, qui l'a reproduite, pl. 949, révoque en doute.

Un Bacchus barbu, buste colossal d'un caractère fort noble, est enregistré comme offrant les traits de Platon.

Un Hermès, d'un fort bon travail, montre l'orateur Lysias, élève de Socrate.

Deux urnes cinéraires présentent des sculptures d'un travail médiocre, mais que les sujets traités rendent dignes d'attention. Sur l'une d'elles, consacrée à Cornélius Cognitus, on voit l'enlèvement de Proserpine, retracé de la façon accoutumée, si ce n'est qu'à la place de Pluton est un Génie (24) adolescent, destiné sans doute à offrir une image de la mort. Sur l'autre urne, dédiée à Pétronius Hédychrus, l'artiste a placé Romulus et Rémus tetant la louve et les poulets sacrés mangeant de bon appétit.

Une mosaïque de deux pieds et demi, en carré, placée au-dessus

(22) Consulter *l'Iconographie romaine*, pl. lv, et t. III, p. 155.

(23) M. de Clarac fait figurer dans son *Musée* plusieurs autres statues que l'archéologue allemand ne mentionne point; nous citerons Septime Sévère, pl. 966, draperies modernes, marbre fort laid; Isis, tenant une corne d'abondance, pl. 987; Bacchus, debout, couronné de lierre, tenant une grappe de la main gauche, pl. 696; le Nil, pl. 749, statue assez jolie, dont le dessin a de la grandeur et de la fermeté.

(24) L'enlèvement de Proserpine est un des sujets dont les artistes anciens ont laissé le plus de souvenirs. M. de Clarac, t. II, 1re partie, p. 209, indique quarante-cinq monuments divers d'après une notice de Zoëga, complétée par Welcker. Le monument conservé à Holkham ne figure pas sur cette liste.

de la cheminée de la bibliothèque et achetée à Rome, représente un lion qui déchire une panthère. Le dessin laisse beaucoup à désirer, mais sous le rapport de la variété et de l'éclat des couleurs, de l'élégance de la bordure, ce morceau mérite de figurer parmi ce que l'antiquité a laissé de mieux en ce genre.

En fait de sculptures modernes, on peut citer deux bas-reliefs remarquables : la mort de Germanicus par Nollekens, et Socrate se justifiant devant ses juges, par Westmacott.

Un homme d'État, dont le nom a été bien souvent prononcé, lord Landsdowne, possède, dans sa somptueuse résidence à Londres, de fort beaux produits de l'art antique. M. Waagen a surtout remarqué un jeune Bacchus se terminant en Hermès (Clarac, pl. 676); l'extrémité du nez, un morceau de la lèvre inférieure et du cou sont modernes.

Statue de femme, en marbre de Carrare, de sept pieds de haut; on y voit une Junon; le mérite du travail peut faire attribuer ce beau monument au Ier siècle. Le nez, les avant-bras et une portion des draperies sont modernes (pl. 420 B); gravité dans la pose et dignité dans l'ensemble; tête assez belle.

Diomède tenant d'une main le palladium. Exemple remarquable de restauration effectuée à Rome. Le torse, d'un mérite très-distingué, appartient à une copie du discobole, dont le Musée britannique a le droit d'être fier. En réunissant divers morceaux antiques et modernes, on est arrivé à obtenir un Diomède (pl. 839); la partie antique est d'un beau dessin et d'une exécution soignée.

Junon assise; les draperies sont disposées et fouillées avec talent; malheureusement la tête, les bras, les pieds et la jambe droite, sont modernes.

Jason rattachant une de ses sandales. Copie fort bien faite d'un modèle dont on voit de belles répétitions au Louvre et à Munich (Clarac, pl. 814); fort jolie statue (25).

Amazone blessée; statue d'un grand mérite, mais très-restaurée (pl. 835 B).

Mercure, statue de sept pieds de haut, offrant une grande ressemblance avec l'Antinoüs du Belvédère. La tête est d'une finesse, d'une beauté très-remarquable. Le nez, une partie des bras, la jambe droite et le pied gauche sont modernes. Trouvée sur la voie Appienne.

(25) Rapprochez cette statue de Jason du fragment qui figure dans le *Recueil d'estampes* de Boucher-Desnoyers, 1821, in-fol., pl. xv, et dans les *Marmora Taurinensia*, IIe partie.

Marc-Aurèle, jeune, sous les traits de Mars, et vêtu de la chlamyde. La tête est de rapport, et elle est d'une exécution supérieure au reste du corps (pl. 950).

Hercule jeune; tête d'un caractère fort noble et formes très-vigoureuses. Le nez, le bras gauche, une partie de l'avant-bras droit sont modernes. Cette statue, qui paraît de l'époque d'Adrien et qui fut découverte en 1790, dans l'emplacement qu'occupait à Tivoli la villa de cet empereur, est d'une haute valeur.

Parmi les bustes, on distingue un jeune Mercure, un Antinoüs, où l'on voit les traces d'une couronne de bronze; un Jupiter, d'un très-beau caractère; une Minerve, dans le genre de celle de Vellétri; c'est une œuvre fort distinguée (26).

Une salle consacrée à la sculpture moderne renferme, entre autres sujets précieux, une femme endormie, dont la pose rappelle celle de l'Hermaphrodite (c'est la dernière production de Canova), et une copie très-soignée, faite par ce même artiste, de sa Vénus de Florence.

Un des princes de la finance, H. T. Hope, possède une très-belle collection de tableaux et des galeries d'objets antiques, parmi lesquels il se trouve malheureusement bien des monuments restaurés d'une façon mal habile. On distingue une Minerve de sept pieds de haut et une Hygie (trouvées toutes deux, en 1797, à l'embouchure du Tibre), un Antinoüs et Apollon avec Hyacinthe. Peut-être la statue de Minerve ne mérite-t-elle pas complétement la grande réputation dont elle jouit. Une fort belle collection de vases peints renferme des morceaux d'un grand intérêt archéologique; c'est la seconde que forma à Naples l'ambassadeur William Hamilton (27).

(26) Voici quelques autres antiques de la galerie Landsdowne qu'on trouvera dans le *Musée* de M. de Clarac, l'Amour et Psyché, pl. 944; deux Cestiaires, 851 et 856; Harpocrate, 763; Platon assis, 758; Tibère, 925, Trajan, 942.

(27) Le premier cabinet qu'avait formé Hamilton, a été décrit avec luxe dans l'ouvrage en quatre volumes in-folio que lui a consacré d'Hancarville, *Antiquités étrusques, grecques et romaines*, Naples, 1766. Malgré ses goûts d'antiquaire et de naturaliste (on lui doit le bel ouvrage sur les volcans des Deux-Siciles, intitulé *Campi Phlegræi*), cet ambassadeur a dû la plus grande partie de sa célébrité à sa femme, qui inspira à l'amiral Nelson une passion aveugle, et dont la beauté était sans rivale. Nous avons sous les yeux un curieux et rare volume : *Drawings faithfully copied from nature at Naples by Frederick Rehberg, ingraved by Thomas Piroli*, 1794, in-fol., 12 pl. Le frontispice offre le portrait de lady Hamilton, vu de profil, la tête couverte d'une draperie. Les gravures, exécutées avec beaucoup d'esprit, la montrent assise, debout ou à genoux, parfois dans l'attitude du désespoir, de l'attention, ou bien dansant, agitant un tambourin et déployant toujours des cheveux d'une magnifique ampleur.

A Cambridge, l'antiquaire visitera le Musée Fitz-William. Le vicomte de ce nom légua, en 1816, à l'Université, ses collections composées d'une bibliothèque de sept mille volumes bien choisis, de cinq cent vingt volumes de gravures, de cent quarante quatre tableaux, d'une réunion de morceaux de musique qui ne le cède qu'à celle que possède la Reine, et de divers monuments antiques. Celui qui a paru à M. Waagen le plus digne d'attention est une statue représentant un homme d'un extrême embonpoint, courbé, les mains sur les genoux; il est couvert d'une peau de panthère; les traits du visage rappellent ceux de Silène, et il s'agit assurément de quelque personnage associé à l'histoire de Bacchus. Le nez, la lèvre inférieure, la main et le genou gauches, une partie du genou droit, sont modernes (28).

L'université de Cambridge possède un sarcophage fort remarquable, trouvé en Crète, en 1834, et dont sir Pultney Malcolm lui a fait hommage. La face principale représente le triomphe de Bacchus sur les Indiens; le dieu est sur un char que traînent deux centaures de sexe différent; le mâle passe son bras autour du torse de la femelle. Silène s'avance, soutenu par un faune et par une bacchante. Plus loin arrive Hercule, mais il ne reste que la partie inférieure de ce héros. Un éléphant le précède, et porte sur son dos quatre des suivants de Bacchus; l'un souffle dans une trompette, deux autres tiennent des vases à boire. Un Faune, non loin de là, saisit un autre vase; devant lui une panthère. Un des petits côtés montre Bacchus, enfant, que deux Faunes, un vieux et un jeune, bercent dans une corbeille; l'autre représente un Satyre ivre et soutenu par deux petits Amours.

Le travail un peu grossier, l'exagération des formes, doivent faire regarder ce monument comme ayant été exécuté dans la seconde moitié du IIe siècle.

M. de Clarac indique deux statues du musée de lord Fitz-William : Bacchus et un Faune, pl. 693, et la curieuse figurine de Silène accroupi, pl. 730 A.

(28) M. de Clarac a fait graver plusieurs statues de la collection Hope inédites jusqu'alors : Bacchus et Melpomène, pl. 696; Bacchus indien, pl. 696 A; Hermaphrodite, pl. 668; l'Amour et Psyché, pl. 653; Vénus, pl. 626 A; Hygie; pl. 655; Apollon et Hyacinthe, pl. 494 B; Ganymède (fragment), pl. 410 B; Faune dansant, pl. 718; Hercule néméen, pl. 790 B; Antinoüs, pl. 945; Isis grecque, pl. 990; Apollon sauroctone, pl. 476 B. (Au sujet des monuments dans le genre de celui-ci, voir le savant travail de Welcker sur les objets moulés en plâtre et conservés au musée de Bonn, p. 71-78.)

Le château de Warwick ne présente pas de galerie d'antiques, mais il possède le plus beau vase en marbre blanc que l'antiquité nous ait laissé. Il a six pieds onze pouces de diamètre, et rien ne saurait donner une plus imposante idée de ces cratères où les anciens déposaient leur vin. Les masques bacchiques qui le décorent (quelques-uns d'entre eux sont restaurés) sont traités avec beaucoup d'habileté et de goût; des pampres mêlés à des grappes de raisins forment les anses, et composent une ceinture qui s'arrondit gracieusement autour des flancs du *Warwick-vase*. Il est permis de croire que c'est la copie d'un cratère en bronze fort goûté chez les anciens. Trouvé dans la ville d'Adrien à Tivoli, il devint la propriété de sir William Hamilton qui en a fait présent au comte de Warwick (29).

G. Brunet.

(29) M. de Clarac eut le plaisir de voir ce chef-d'œuvre, mais il fut privé de la satisfaction de le comprendre dans son *Musée de sculpture*. « On doit se contenter de contempler ce vase qui reçoit une espèce de culte; il est sévèrement interdit, je ne dirais pas de le dessiner, mais même d'en prendre le plus léger croquis. » D'après cet archéologue, le vase de Warwick, inférieur sous quelques rapports, au vase Lanti, l'emporte à d'autres égards; les branches de vignes qui forment ses anses s'enlacent autour de lui avec plus de souplesse et de variété.

Nous avons souvent mentionné le travail de M. de Clarac dans le cours de cet article; ajoutons qu'une notice sur cet archéologue et une liste de ses ouvrages, sont enfouies dans le feuilleton du *Journal de la Librairie*, 1847, nos 7, 11 et 13. Il avait la dispendieuse manie de travailler ses écrits sur les épreuves et de les remanier sans cesse et si bien qu'une seule feuille in-12 coûta la somme énorme de 1400 francs.

NOTICE

SUR

DEUX BAS-RELIEFS DE LA CATHÉDRALE DE STRASBOURG (1).

Les deux tours qui flanquent la façade occidentale de la cathédrale de Strasbourg présentent, l'une sur sa face septentrionale, l'autre du côté méridional, immédiatement au-dessous de la galerie qui couronne le premier étage, deux séries de figures sculptées en *haut-relief*. Ces figures, qui se détachent d'une sorte de corniche taillée en cavet, ont environ cinq décimètres de hauteur et datent de la fin du XIIIe siècle (2).

Nous allons essayer de décrire cette suite de compositions reproduites sur la pl. 226 ci-jointe, en commençant par la tour du nord.

PREMIER BAS-RELIEF.

Premier groupe. — Il est assez généralement admis, en iconographie chrétienne, que les compositions où l'on voit une figure humaine aux prises avec un animal, soit réel, soit fantastique, quand toutefois ces compositions ne reproduisent pas un fait historique, désignent la lutte de l'homme, du chrétien, contre le génie du mal, c'est-à-dire contre les mauvaises passions. Dans le premier groupe, en allant de la gauche à la droite, nous voyons un personnage vêtu à demi, la moitié inférieure du corps absolument nue, présenter de la main gauche un petit bouclier à un lion qui

(1) Cette notice a été achevée le 22 octobre 1851, date à laquelle elle a été envoyée au comité historique des arts et monuments. Nous la livrons aux lecteurs de la *Revue* telle qu'elle a été écrite alors, et nous plaçons sous forme de notes au bas des pages quelques additions que nous avons cru devoir y joindre.

(2) Quelques personnes placent la date de l'exécution de ces bas-reliefs au commencement du XIVe siècle. Quelle que soit celle de ces deux opinions qui doive être adoptée, les inductions que nous tirons du caractère de nos compositions resteront les mêmes, attendu que les œuvres plastiques de la fin du XIIIe siècle et celles du commencement du XIVe ne présentent, ni dans leur style, ni dans l'ordre d'idées qui leur a donné naissance, des différences tellement tranchées qu'elles ne puissent être classées dans la même catégorie.

se dresse contre lui ; de la main droite il tient une massue et s'apprête à la décharger sur la tête de son adversaire. Nous croyons voir dans cette figure humaine un fou, un bouffon. On sait combien était nombreuse cette classe de gens au moyen âge et même plus tard encore. Il y avait des fous en titre d'office non-seulement à la cour des empereurs, des rois, mais encore près des princes souverains ecclésiastiques et laïques ; les évêques, les abbés, les grands et les petits seigneurs et même les villes avaient leur fou (voy. Flögel, *Gesch. der Hofnarren*). Les pièces obligées du costume de ces personnages étaient principalement la cuculle ou le coqueluchon et la marotte, ou, pour parler plus exactement, la massue de fou. La cuculle, qui appartient à notre costume national le plus ancien, était fort à la mode au XIVe siècle ; au XIIIe, il paraît avoir été plus particulièrement en usage parmi les basses classes de la société, surtout en hiver, ainsi qu'on peut le voir sur les bas-reliefs du zodiaque représenté sur l'une des portes latérales de la façade principale de notre cathédrale. Cette cuculle n'a commencé à distinguer essentiellement l'habit claustral de l'habit civil que dans le XVe siècle (voy. *Monnaies inconnues des évêques des innocents, des fous*, etc., introduction par Leber, p. LXXIX). Nous dirons, en passant, que sur les monuments figurés antérieurs à cette époque, ce vêtement a fait mettre sur le compte des membres des ordres religieux beaucoup de fredaines que les artistes n'avaient certainement pas l'intention de leur imputer. Nous ne prétendons cependant pas dire qu'il ne se trouve pas, parmi ces compositions, des satires contre les moines, mais nous croyons qu'il y en a un bon nombre qui n'ont pas été exécutées à leur intention. Revenons à notre fou. Nous le voyons vêtu de la cuculle, et une assez forte saillie de chaque côté de la tête produite par les oreilles comprimées par le capuchon, semble figurer une paire de cornes naissantes. Les oreilles d'âne ou les cornes bien développées paraissent n'avoir été ajoutées au coqueluchon du fou que vers le XVe siècle.

Le second attribut de notre personnage est la *massue de fou ;* c'est ainsi qu'au XIIIe siècle on appelait encore l'instrument qui plus tard a porté le nom de *marotte*. Dans un conte dévot du XIIIe siècle, on dit en parlant d'un homme qui paraissait fou :

> Gardez le fol, gardez le fou,
> Qui tient la maçue de fou.
>
> (Conte de l'ermite qui s'enivra. Voy. Roquefort, *État de la poésie française aux XIIe et XIIIe siècles*, p. 348.)

Cette massue était en cuir (voy. Flögel, *l. c.*, p. 59). Plus tard elle a été surmontée d'une tête grotesque, de grelots, etc., et c'est alors qu'elle a pris le nom de marotte, diminutif de Marie suivant les uns (voy. Ménage, *Dict. étym.*, s. v. *Marotte*), selon d'autres dérivé de mérotte ou petite mère (voy. Millin, *Dict. des Beaux-Arts*, s. v. *Marotte*) (1). Par la nudité de la partie inférieure du corps, l'artiste a sans doute voulu indiquer les habitudes cyniques des gens de cette profession. Au reste, notre personnage combat d'un air très-résolu, et, tout fou qu'il est, on prévoit qu'il remportera la victoire sur son adversaire. Ici le facétieux artiste s'est laissé aller à l'humeur satirique qui est l'un des traits caractéristiques de l'époque où il vivait, et il a lancé une épigramme contre la société de son temps en ouvrant la série des champions de la Foi par un pauvre fou.

L'antagoniste de notre fou, ne fût-il pas un lion, mais un animal de toute autre espèce, n'en serait pas moins, d'après le principe énoncé plus haut, la représentation de satan; mais ici cet animal désigne plus particulièrement le prince des ténèbres dont il est l'un des symboles les plus ordinaires (I *Petr.* v, 8. — *Ps.* XXI, 21. — Saint Augustin, hom. XXXIV, et serm. 179).

2. Le second groupe présente un sujet semblable au précédent : un lion attaquant un homme. Celui-ci est décemment vêtu d'une tunique qui descend jusqu'au-dessous des genoux ; il porte des chaussures grossières, ses manches sont retroussées et il lève de la main droite une massue dont il va frapper le lion qui lui a saisi le bras gauche. La simplicité de son costume annonce un homme de basse condition, et je ne pense pas qu'on puisse lui donner une

(1) L'auteur d'une pièce dramatique dont on ne peut pas faire remonter la composition plus haut qu'au milieu du XIVe siècle, ne connaît pas encore la marotte, et il donne au fou la massue pour attribut :

Vous vous maintendry comme fol
Portant une massue au col, etc.

(*Miracle de Notre-Dame de Robert le Dyable*, Rouen, 1836, p. 71. Cf. p. 79.)

Sauval, dans son *Histoire des antiquités de Paris* (t. I, p. 331), rapporte que Thévenin de Saint-Légier, fou du roi Charles V, était représenté, sur son tombeau à Senlis, tenant une marotte à la main. Si, sur ce monument qui existait encore au milieu du XVIIe siècle et que Sauval avait vu, la marotte avait réellement la forme de ce que nous appelons ainsi, c'est-à-dire d'un bâton surmonté d'une tête grotesque, ce serait là un des plus anciens exemples de la figure perfectionnée du sceptre de la folie. Thévenin est mort en 1374.

attribution historique. Ce ne peut être Samson, car l'Écriture sainte dit trop positivement qu'il déchira un lion sans avoir rien à la main (*Jud.*, XIV, 6); d'ailleurs la plupart des représentations du combat de Samson nous montrent ce héros enfourchant le lion, et, dans cette position, lui déchirant la gueule. Ce ne peut être non plus David, car c'est dans son jeune âge que menant paître le troupeau de son père, le futur roi d'Israël étranglait des lions et des ours (I *Reg.*, XVII, 34). Or le personnage de notre bas-relief représente un homme d'un âge mûr, portant une assez forte barbe. C'est tout simplement un chrétien, un guerrier de la Foi qui combat le diable.

3. Le troisième tableau nous montre un lion d'une grande taille campé sur trois pattes et élevant la quatrième au-dessus d'une nichée de trois lionceaux. Il baisse tristement la tête et sa gueule est entr'ouverte comme pour laisser échapper des rugissements.

Une opinion, qui avait cours au moyen âge, admettait que les petits du lion en naissant dormaient pendant trois jours et trois nuits, et qu'après ce temps le père les réveillait par ses rugissements ou en les réchauffant de son haleine. Cette croyance populaire a servi ensuite à figurer symboliquement la *Résurrection de Jésus-Christ.* Origène (*in Genes.*, hom., XVII) nous dit : « Nam phy-« siologus de catulo leonis scribit, quod, quum fuerit natus, tribus « diebus et tribus noctibus dormiat, quod valde convenienter apta-« tur in Christo, qui tribus diebus et tribus noctibus in corde terræ « sepultus somnium mortis implevit (Cf. *S. Gregor. M. in Ezech.*, « hom. IV); » et nous lisons dans Durand (*Ration. div. off.*, lib. VII, c. 44, § 4) : « Marcus (evangelista) per leonem in deserto rugientem « (præfiguratus est), eo quod ejus intentio præcipue circa descri-« bendam ejus resurrectionem consistit. Unde ejus evangelium « autonomatice in die resurrectionis legitur. Dicitur enim quod leo « rugitu maximo tertia die suos excitat catulos, ita et Deus pater « immensa potentia sua, filium suum tertia die suscitavit. » (Cf. *Isidor. Hispal. orig. XII*, 2. — Voy. aussi dans Roquefort, *Gloss. de la langue rom.*, au mot *Féoner*, un passage extrait d'un bestiaire et relatif au sujet qui nous occupe.)

Les anciens poëtes lyriques de l'Allemagne (minnesinger) ont ensuite interprété cette figure d'une manière différente. Selon eux, le vieux lion est Jésus-Christ, le lion de Juda (*Apocal.*, V, 5), qui, par le cri qu'il poussa en expirant sur la croix, nous a rendu la vie, à nous chrétiens, ses enfants, qui étions morts spirituellement

depuis la désobéissance d'Adam (voy. Goldene Schmiede, von Konr., von Würzburg, publiée par W. Grimm, introd., p. LI).

4. La composition suivante rappelle une autre croyance populaire. La licorne, cet animal à l'existence duquel les anciens ajoutaient foi, et que nos naturalistes modernes, quoi qu'en aient pu dire certains voyageurs, ont relégué parmi les êtres fabuleux; la licorne, pendant le moyen âge, passait pour avoir des propriétés merveilleuses. L'une de ces propriétés était de ne pouvoir être atteinte par les chasseurs que lorsqu'elle rencontrait sur son chemin une vierge; alors elle s'arrêtait, reposait sa tête sur le giron de la jeune fille et s'endormait; c'est dans ce moment que les chasseurs la surprenaient et s'en rendaient maîtres. Isidore de Séville nous dit en parlant de la licorne (*Orig.*, *XII*, 2) : « Tantæ autem est « fortitudinis, ut nulla venantium virtute capiatur : sed sicut asse- « runt qui naturas animalium scripserunt, virgo puella præponitur « quæ venienti sinum aperit quo ille, omni ferocitate deposita, « caput ponit : sicque soporatus, velut inermis, capitur. »

La vierge a servi à désigner la mère de Dieu, la licorne a représenté Jésus-Christ, et le tout est devenu une figure de l'incarnation du Sauveur (voy. Münter, *Sinnb.*, I, p. 43).

Notre groupe présente ce sujet symbolique, mais il nous offre de plus un personnage qui plonge une lance dans le flanc de la licorne. J'avais d'abord pris cette figure pour l'archange Gabriel. On voit, en effet, dans plusieurs compositions analogues (voy. Stäudlin u. Tzschirner, *archiv.*, 4e B, p. 495), entre autres dans un tableau de la bibliothèque de Weimar (voy. A. Maury, *Revue archéol.* Ire année, IIe partie, p. 462), la licorne, chassée par l'archange, se réfugiant sur le sein de la Vierge Marie; mais, dans cette représentation, Gabriel ne tue pas la licorne, il tient la lance élevée et il sonne d'un cornet de chasse du pavillon duquel sort une banderolle sur laquelle on lit les mots : *Ave gratia plena*, etc. J'ai eu depuis l'occasion de voir une tapisserie fort curieuse qui se trouve en la possession d'une personne de Strasbourg et qui porte la date de 1549, où le même sujet, probablement imité d'une composition plus ancienne, est traité plus en grand et avec un plus grand nombre d'accessoires que dans le tableau cité. On y voit, entre l'archange et la licorne, un personnage qui, comme celui de notre bas-relief, enfonce sa lance dans le corps de la licorne et en fait jaillir un ruisseau de sang qui est reçu dans un calice tenu par une femme. Au-dessus de ce personnage on lit le nom d'Adam. C'est l'ancien, le vieil Adam, qui tue le nouvel Adam, c'est-à-dire, Jésus-Christ;

Adam est ici le représentant de l'humanité entière ; c'est ainsi qu'un poëte allemand du XIIIe siècle a dit :

> *Wir* stâchen in mit einer gleven
> Durch sîner sîten rippe.
>
> (Voy. *Konr. v. Würzb. gold. schm.*, v. 958, *éd.* de W. Grimm.)

« Nous lui perçâmes avec une lance le flanc entre les côtes. »

Nous sommes, d'après cela, en droit d'imposer le nom d'Adam au personnage qui, dans notre bas-relief, porte un coup mortel à la licorne, et la composition entière nous offrira à la fois le mystère de l'*Incarnation* et celui de la *Rédemption*.

5. Le groupe qui suit présente Jonas rejeté par le poisson dans le ventre duquel il avait passé trois jours et trois nuits (Jon., II) et déposé sur le rivage au pied d'une tour. Ce sujet, l'un des plus anciennement figurés par l'art chrétien (Münter, *l. c.*, II, p. 64), est en même temps l'un des types les plus positifs, car il a pour lui l'autorité de Jésus-Christ lui-même qui se l'est appliqué en prédisant *sa mort et sa résurrection* (Matth., XII, 40. — Luc. XI, 30).

On a remarqué que dans les représentations de ce sujet qui remontent aux premiers siècles de notre ère, le poisson qui avale et rejette Jonas a une forme fantastique, qu'il ressemble à une sorte de dragon, et de ce fait on s'est cru en droit de tirer des conséquences sur l'influence exercée par l'art païen sur l'art chrétien. Si cette influence a existé pour les anciennes représentations du sujet qui nous occupe, elle a complétement disparu dans notre bas-relief, car l'animal qui rejette ici le prophète a bien réellement la forme d'un poisson, et même d'un gros poisson d'eau douce, plutôt que celle d'un monstre marin.

Une autre particularité qui distingue notre composition de celles exécutées plus anciennement, c'est que, dans ces dernières, Jonas sort toujours de la gueule du monstre dans une position horizontale, tandis que dans la nôtre il est debout, une jambe appuyée sur la terre, l'autre encore à moitié engagée dans la gueule du poisson, et les bras étendus dans l'attitude de la prière.

En plaçant le prophète debout, contrairement aux anciens modèles, et contrairement à ce que les lois de la physique sembleraient exiger dans la circonstance où se trouve Jonas, l'artiste a probablement voulu faire allusion à la coutume où l'on était autrefois de prier debout depuis le jour de Pâques jusqu'à la Pentecôte, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ, mystère dont notre

bas-relief représente le type (voy. Durand, *Rat. div. off.*, lib. VI, LXXXVI, § 17; — Augusti, *Handb. der christl. Archäol.*, t. II, p. 151).

Quant à l'extension des bras, on sait que les peuples de l'antiquité, quel que fût leur système religieux, prenaient cette attitude lorsqu'ils se mettaient en relation avec la divinité; les premiers chrétiens ont prié ainsi, et encore maintenant le prêtre à l'autel conserve cette coutume. Cette direction des bras a été interprétée symboliquement par les chrétiens qui y ont vu une figure de l'instrument qui a servi au supplice du Rédempteur (voy. Augusti, *l. c.*, t. II, p. 154; — Durand, *l. c.*, lib. IV, c. XIV, § 18).

Partout, dans notre bas-relief, où les personnages sont vêtus, où la forme humaine est voilée par la draperie, la vue en est encore supportable; mais dans Jonas le nu est d'un laid si repoussant, la gracilité des bras et des jambes si excessive, si piteuse, que l'on est porté à soupçonner là plus que de l'inhabileté ou de la manière; on serait tenté de croire que l'artiste a voulu nous montrer l'état d'un homme qui n'a pas mangé depuis trois jours. Cette plaisanterie, d'assez mauvais goût, paraîtra moins improbable si l'on veut se donner la peine de se reporter au XIIIe siècle.

La tour, représentée dans ce groupe, est placée de manière à indiquer une relation trop immédiate avec Jonas pour que nous puissions rapporter cet édifice à l'emblème si souvent reproduit de la pureté de Marie. Sous la porte de cette tour, on voit un petit personnage en longue robe, les mains jointes, mais sans ailes. L'absence de ce dernier caractère ne permet pas d'y voir la Jérusalem céleste, figurée ordinairement par une seule des douze portes qui l'environnent et à chacune desquelles se tient un ange (*Apocal.*, XXI, 12). Si le petit personnage était nu, nous pourrions croire qu'il représente l'un des patriarches attendant à la porte des nimbes la venue du Messie. Il se pourrait que l'artiste eût eu l'intention de représenter le *Temple saint du Seigneur* que le prophète, renfermé dans le ventre du poisson, espérait encore revoir (Jon., II, 5 et 8). Nous aimons cependant mieux y reconnaître la ville de Ninive. Dans des représentations symboliques, comme celles de notre bas-relief, notre artiste a pu se croire autorisé à user du privilége accordé aux peintres et aux poëtes; peut-être encore a-t-il pu commettre cette erreur géographique par ignorance. Quand des écrivains comme Sulpice Sévère (*Hist. eccl.*, lib. I) et saint Grégoire le Grand (*Moral.*, lib. VI, c. XII) font rejeter Jonas sur le littoral de Ninive, on ne doit pas trop en vouloir à notre sculpteur s'il a ainsi rapproché les distances.

6. Nous voyons ensuite le buste de Jésus-Christ sortant des nuages, la tête entourée du nimbe crucifère, et la main droite donnant la bénédiction à la manière latine, c'est-à-dire avec les trois premiers doigts élevés et les deux derniers reployés (voy. Didron, *Hist. de Dieu*, p. 416). Quoique le nimbe crucifère ne soit pas un attribut exclusif du Christ et qu'il se donne indistinctement aux trois personnes divines (voy. Didron, *l. c.*, p. 42), nous croyons cependant que notre buste représente Dieu le Fils, par la raison que nous le voyons entouré de symboles et de types qui ne se rapportent qu'à lui ; l'artiste a sans doute voulu résumer clairement, matériellement, dans la personne de Jésus-Christ, ce qu'il ne présentait autour de lui que sous une enveloppe figurée. D'ailleurs, en iconographie chrétienne, les représentations de Dieu le Père et du Saint-Esprit sont rares, comparativement à celles du Fils, et toutes les fois que se présente une figure divine, on peut, à moins que des caractères bien tranchés ou sa position relative n'y fassent reconnaître l'une des deux autres personnes de la Trinité, l'attribuer à Jésus-Christ.

7. La composition suivante représente les Israélites guéris, à la vue du serpent d'airain élevé par Moïse, des blessures que leur avaient faites les serpents brûlants (*Num.*, XXI, 9). Entre Moïse d'un côté et les Hébreux suppliants de l'autre, se dresse une croix en forme de *tau* à laquelle est suspendu le serpent. Ce type, aussi incontestable que celui du n° 5, en ce que Jésus-Christ lui-même s'en est fait l'application (*Joh.*, III, 14), exprime le mystère de la *Rédemption*.

Les Hébreux de notre bas-relief sont coiffés de chapeaux coniques. On sait que pendant une partie du moyen âge et jusqu'au XVe siècle, les Juifs étaient astreints, dans plusieurs contrées, et notamment dans le nord-est de la France, à porter le chapeau pointu, *pileus cornutus* (voy. du Cange, *Gl. lat.*, s. v. *Pileus ;* — *Anzeiger für v. Kunde der deutschen Vorzeit*, 1833, p. 35; — E. A. Begin, *Hist. des Juifs dans le nord-est de la France*). Déjà au XIIe siècle cette marque distinctive leur avait été imposée, car l'*hortus deliciarum* représente les Juifs ainsi coiffés. On les voit également distingués de cette manière, dans notre cathédrale, sur les vitraux du bas-côté méridional, parmi la suite des bas-reliefs qui, à la face méridionale de la seconde tour, font le pendant de ceux que nous décrivons, et dans les sujets qui décorent les arcatures des collatéraux.

8. Le pélican, suivant une ancienne croyance populaire, rappor-

tée déjà par l'auteur du *Physiologus* (voy. Epiphan., *Physiolog.*, VIII), avait le pouvoir de rappeler à la vie ses petits morts en répandant son sang sur eux, ou, selon une autre version, il nourrissait ses petits de son sang. Ce fait, appliqué à Jésus-Christ, qui nous a rachetés de la mort en versant son sang pour nous, a été reproduit, depuis le XIIIe siècle par l'art chrétien un si grand nombre de fois, et les autorités littéraires qui l'appuient sont si nombreuses que nous croyons pouvoir nous dispenser de les mentionner.

9. Le phénix, sur lequel les anciens, depuis Hérodote (*Hist.*, II, 73), ont raconté tant de fables, passait pour être immortel en se régénérant tous les cinq cents ans d'une manière qui a varié suivant les différents auteurs. Dans notre bas-relief, il est représenté enveloppé de flammes. L'artiste a adopté la version selon laquelle il se brûle volontairement pour renaître de ses cendres. Ce sujet a servi, dès les temps les plus anciens du christianisme, à figurer symboliquement la *Résurrection de la chair* en général, puis plus tard, la *Résurrection de Jésus-Christ* (voy. Münter, *l. c.*, I, 94); quelquefois aussi, mais plus rarement et dans des temps plus rapprochés de nous, le phénix a figuré la *Naissance du Sauveur* (voy. Piper, *Mythol. der christl.*, K. I, p. 446). C'est à la seconde de ces trois interprétations que nous croyons devoir rapporter notre composition.

10. Nous voyons ici le sacrifice d'Abraham. Isaac à genoux, les mains jointes dans l'attitude de la prière et la tête baissée avec résignation, est placé non sur un bûcher ainsi qu'il est ordinairement représenté, mais sur un autel carré. Abraham lève l'épée de la main droite; un ange, dont on ne voit que le buste dans des nuages, arrête de la main gauche le fer que le patriarche est prêt à décharger sur le cou de son fils, et de la droite montre un bélier placé à côté d'un buisson. Ce sujet, qui a été si souvent reproduit depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne (Münter, *l. c.*, II, p. 54) jusqu'à nos jours, est un type du *Sacrifice du Sauveur*. Isaac, chargé du bois avec lequel il doit être brûlé, et Jésus-Christ portant la Croix, montent l'un sur Moriah et l'autre sur le Calvaire pour y être immolés. Mais de même qu'Isaac ne meurt point et qu'un bélier est sacrifié à sa place, de même Jésus-Christ, qui ne peut pas périr dans sa nature divine, est sacrifié dans sa nature humaine: « Instruit etiam nos (liber primus Mosis), in fide incarna-
« tionis et passionis, ut credamus Christum in quantum hominem
« passum fuisse, et non in quantum Deum : et hoc per Isaac, qui
« non fuit immolatus, sed aries. » (Durand, *l. c.*, lib. VI, c. 25, § 2.—

Cf. August. l. III, *Contra Maxim.* c. XXVI; — Ambros., l. I, *de Abrah.*, c. VIII.)

11. Le groupe suivant offre un aigle près d'un nid où se trouvent deux aiglons dont il saisit l'un de sa serre en le présentant au soleil.

Une croyance populaire qui avait déjà cours dans l'antiquité (voy. Aristot. *Hist. anc.*, IX, XXXIV; — Plin. *Hist. nat.*, X, III; — Ælian, *Hist. anim.*, II, XXVI), admettait que l'aigle présentait ses petits au soleil pour les éprouver, qu'il rejetait comme indignes de lui ou comme ne lui appartenant pas, ceux d'entre eux qui ne pouvaient pas supporter la vue de cet astre, et qu'il ne gardait que ceux qui le fixaient sans cligner les yeux. Cette opinion s'est transmise au moyen âge. Nous citerons seulement Isidore de Séville (*Orig.* XII, 7) : « Nam (aquila) et contra radium solis fertur obtutum non « flectere, unde et pullos suos, ungue suspensos, radiis solis ob- « jicit, et quos viderit immobilem tenere aciem, ut dignos genere « conservat, si quos vero flectere obtutum quasi degeneres abji- « cit. » (Cf. Augustin. *In Joh tract.*, 36; — Ambros. *Hexam.* V, 18, et *In Ps.* CXVIII, serm. 19).

Le soleil est une figure de Jésus-Christ dont le visage est aussi brillant que le soleil dans sa force (*Apocal.* I, 16), c'est le soleil de justice (Malach. IV, 2), la vraie lumière qui éclaire tout homme venant au monde (Joh., I, 9). Les aiglons sont les hommes comparaissant devant le juge qui sonde les reins et les cœurs et qui rendra à chacun selon ses œuvres (*Apocal.*, II, 23). Nous voyons donc dans ce sujet, le *Jugement dernier* exprimé symboliquement.

Un vieux poëte allemand qui écrivait à la fin du XIIe siècle, Wernher vom Niederrhein (publ. par W. Grimm, p. 68), arrange cette figure d'une manière différente; pour lui l'aigle est Jésus-Christ.

12. Nous voyons ensuite un personnage qui atteint de sa lance une licorne qui se dresse contre lui; c'est comme aux n°s 1 et 2, un chrétien qui combat l'esprit malin. La licorne, que nous avons vue, au n° 4, représenter Jésus-Christ, a ici une signification tout opposée, car elle attaque, elle combat. « Seigneur, sauvez-moi de la « gueule du lion et des cornes des licornes dans cet état d'humilia- « tion où je suis, » s'écriait le roi prophète (*Ps.* XXI, v. 21), et l'Église répète encore aujourd'hui la même prière (Introït de la messe du dimanche des Rameaux).

13. Notre dernier groupe nous offre, comme le précédent et comme les deux premiers, un soldat du Christ aux prises avec

Satan. Ici nous voyons deux animaux : l'un, celui qui attaque, paraît être un sanglier, et l'autre, celui qui mord la croupe du premier, quelque chose comme un bœuf. On voit que la discorde règne dans le camp ennemi; aussi la victoire est assurée à notre chrétien, sa lance a traversé la tête du sanglier.

Le costume et l'attitude de notre combattant ont quelque chose de bizarre. Il a la tête recouverte d'un capuchon comme le personnage du n° 1, ses chaussures sont attachées avec des cordons qui entourent le gras de la jambe, et il fait une gambade singulière qui paraît être, moins le résultat du mouvement impétueux d'un guerrier qui se précipite sur son ennemi, que la suite d'un accès de gaieté. En vérité, si nous ne craignions pas d'être accusé de ne voir partout que des fous, nous donnerions cette attribution à notre homme. Cette idée ne serait pas en opposition avec ce que nous savons de l'esprit railleur de nos pères et de leur goût pour les grosses plaisanteries. Une multitude de monuments figurés nous en fournissent la preuve. Le mot grave du sage Salomon : « Stultorum « infinitus est numerus » (*Eccles.*, I, 15), détourné de sa signification sérieuse et pris dans l'acceptation d'un *bon mot*, ainsi que cela a eu lieu plus tard dans des sociétés joyeuses (voy. du Tillot, *Mém. pour servir à la fête des fous*, etc.), ce mot a dû se présenter plus d'une fois à la pensée de nos artistes du moyen âge. Qu'on se rappelle les fêtes de l'âne, des fous, des innocents, des sous-diacres, qui avaient lieu dans la maison de Dieu, et l'on sera moins étonné de voir des motifs burlesques entrer dans la composition des sujets qui en paraissent le moins susceptibles, et décorer les édifices religieux. Voici, au reste, comment Wolfram d'Eschenbach, dans son poëme de Parcival (Perceval), composé au commencement du XIIIe siècle (1205), décrit le costume d'un fou :

Diu frouwe nam ein sactuoch :
Si sneit im hemde unde bruoch,
Daz doch an eime stücke erschein,
Unz enmitten an sîn blankez bein :
Daz wart für tôren kleit erkant.
Ein gugel man obene drûfe vant.
Alfrisch rûch kelberin
Von einer hût zwei ribbalin
Nâch sînen beinen wart gesnitn.

« La femme prit la toile d'un sac : elle lui (à Perceval) coupa une « chemise et des braies qui paraissaient n'être que d'une pièce et qui « descendaient jusqu'au milieu de sa blanche jambe : ce vêtement

« était reconnu pour être celui d'un fou. Il y avait au-dessus une « cuculle. Deux chaussures à cordons faites d'une peau fraîche et « poilue de veau furent coupées d'après les proportions de ses « jambes. »

On voit que cette description présente assez de ressemblance avec l'accoutrement de notre personnage. Si donc nous ne nous sommes pas trompé, nous voyons des fous commencer et terminer la série des combattants de la Foi. Cependant, si en raison de l'insuffisance des traits caractéristiques, on voulait nous contester l'attribution professionnelle que nous avons prêtée à nos deux personnages, nous déclarons que nous ne romprions pas une lance pour la leur conserver, et que même nous n'éprouverions pas un chagrin trop vif à voir nos guerriers déchus de leur dignité reprendre leur place parmi le commun des martyrs; mais nous ne serions pas d'aussi bonne composition si l'on tentait de leur ravir le titre de bons et courageux chrétiens; dans ce cas nous les défendrions à outrance envers et contre tous.

Résumons en peu de mots notre bas-relief.

A peu près au centre de cette suite de figures (1), nous voyons Jésus-Christ qui domine toute la composition; il est entouré de nuages, il est par conséquent dans le ciel, dans la Jérusalem céleste, séjour de l'*Eglise triomphante*. Au-dessous et de chaque côté, sont des symboles et des types qui expriment les principaux articles de la foi chrétienne. Mais comme la foi sans les bonnes œuvres, la foi morte, n'est pas suffisante pour la justification, l'artiste a encadré sa composition par des combats entre l'homme et le démon, entre le chrétien et le péché, combats qui représentent la foi vive, l'*Eglise militante*. Ici la *morale*, là le *dogme*, c'est toute la religion. Nous pourrions donc donner à cette série la dénomination de *triomphe de la religion*, par opposition à la suite des sujets figurés sur le deuxième bas-relief où nous voyons le *Triomphe de l'enfer*.

FERDINAND CHARDIN.

(1) Nous devons faire observer que la série des figures de notre premier bas-relief forme deux plans, dont l'un, à partir du groupe n° 12, fait un retour d'équerre en avant en suivant le massif qui fait saillie en cet endroit, de sorte que le buste du Christ se trouve placé à peu près au milieu du premier plan. La même disposition se fait remarquer dans le deuxième bas-relief qui est brisé en angle droit entre les nos 1 et 2. Nous avons indiqué cette particularité sur nos dessins par des lignes ponctuées.

(*La suite au prochain numéro.*)

MONTARGIS,

SON CHATEAU, SES SEIGNEURS.

Montargis, de nos jours simple chef-lieu de sous-préfecture du département du Loiret, a joué longtemps un certain rôle dans nos annales, particulièrement aux XIIe et XVIe siècles. Une femme, dans ce dernier siècle, par sa persévérance dans la nouveauté religieuse à laquelle Calvin a attaché son nom, se fit remarquer entre toutes, à la cour et dans le château de cette ville, où l'on sait qu'elle donna asile à ceux de sa secte. Ce n'est pas seulement par ce côté que l'histoire de Montargis intéresse. La forêt à laquelle cette cité a donné son nom, jadis appelée *Forêt de Paucourt*, où le souvenir du culte druidique se conserve encore, était, dès le règne de saint Louis, le théâtre des chasses royales ; sans doute, alors, son château, comme tant d'autres, abrita nos princes. Mais n'anticipons pas.

On sait que les Romains ont habité Montargis. La renommée parle encore d'eux sur les vestiges des monuments qu'ils y ont laissés : tels sont les tours de Chenevières, les restes d'un cirque, une voie militaire connue sous le nom de Chemin de César, et un portique découvert en 1725. Cette cité, on le voit, tenait un rang dans le monde ancien ; elle n'a dû prendre une forme nouvelle qu'après l'affreux incendie qui la dévora en 1527.

Le Loing et le Puiseaux, grossi du Vernisson, arrosent la cité et s'y partagent en plusieurs branches : leurs eaux baignent aussi le pied des murailles d'enceinte, élevées au moyen âge, aujourd'hui en grande partie renversées. Le canal de Briare, entrepris en 1604, achevé seulement en 1720, passe aussi sous ses murs. Cette lente merveille rend le pays malsain et y occasionne des fièvres intermittentes.

Sous l'ancienne monarchie, Montargis a été la capitale du Gatinais. Cette petite province, dont le nom a disparu en 1789, tire l'étymologie

de son nom de la *Gastine*, ou Terre déserte, qui séparait, dans la Gaule, le territoire des Carnutes, au sud-est de celui des Sénonais ; c'était aussi le siége d'un duché-pairie.

Aux ouvrages des Romains, sur le sommet de la colline, Clovis substitua, dit-on, une forteresse qui devint le noyau du château dont nous parlerons bientôt. Les premières fortifications de la cité datent seulement du XIIe siècle ; Charles V les a depuis augmentées ou réparées. Le célèbre Dunois fit des prodiges de valeur sous les murs de Montargis en 1427, en combattant les Anglais qui étaient venus l'assiéger. Ce que ceux-ci n'avaient pu faire alors, ils le tentèrent de nouveau en 1431 ; cette fois, ils s'en emparèrent et en demeurèrent maîtres jusqu'en 1438. Dans la suite, les guerres de religion et les discordes civiles mirent cette cité à deux doigts de sa perte. C'est à sa fidélité pour nos rois qu'elle dut la réparation d'une partie des maux qu'elle a soufferts.

L'emplacement qu'occupait le château, choisi par les Romains, continué par Clovis, fut conservé au moyen âge. Ce dernier était varié de différents styles. On en trouve une vue exacte dans la *Topographie de la France*, de Châtillon ; deux autres ont été dessinées et lithographiées par Ravault, en 1810, au moment même de sa presque entière destruction. Son plan, assez irrégulier, occupait un vaste espace de terrain, et ne se distinguait que par les dix-huit tourelles, de forme ronde, dont son enceinte était flanquée. Le donjon avait été démoli sous le règne de Louis XIV : il renfermait un four, une citerne et un moulin. Dessous, régnaient de vastes souterrains où les habitants de la cité trouvaient un refuge en temps de guerre. La pièce principale du manoir féodal était une vaste salle de soixante-trois mètres de longueur sur vingt-cinq de largeur, voûtée, pavée de mosaïques, entièrement peinte de devises et d'armoiries, et éclairée par dix-sept fenêtres garnies de vitraux historiés étincelants de vives couleurs. Six cheminées chauffaient cette salle. Sur celle au midi se remarquait un tableau représentant le combat d'un levrier avec un officier de la cour de Charles VIII. Beaucoup de personnes n'avaient voulu voir dans ce sujet que le chien d'Aubry de Montdidier, admis au duel judiciaire avec le chevalier Macaire, en 1361.

La tour de l'horloge du château de Montargis, respectée par le temps, survivait à la destruction générale ; minée à sa base, le 24 octobre 1837, nous l'avons vu s'affaisser sur elle-même. C'est ainsi que, dans beaucoup de localités, l'ignorance ou la cupidité renversent les respectables débris des autres âges. Ils parlent certes plus à

l'imagination que les pages de notre histoire les plus brillantes de style. N'eût-il pas été convenable que la municipalité de Montargis devînt propriétaire du monument et y plaçât à son tour l'horloge de la ville ? La parcimonie du conseil municipal d'alors s'est arrêtée devant une dépense que, dans sa sagesse, il a considérée comme inutile.

Montargis et son château ont été le patrimoine de l'illustre maison de Courtenay. Guillaume de ce nom maria sa fille Isabelle à Pierre de France, quatrième fils du roi Louis le Gros (1), en 1151, à la condition que ce prince prendrait le nom et les armes de sa maison, qui allait s'éteindre. La postérité de ce dernier donna trois empereurs à Constantinople : Pierre, couronné à Rome en 1217, assassiné par Théodore Comnène en se rendant dans ses États; Robert, troisième fils du précédent, couronné à Constantinople, le 25 mars 1221, mort sans postérité en 1227, et Baudouin, cinquième fils du même prince : il ne porta la couronne qu'en 1239, fut détrôné par les Grecs en 1261, et mourut en 1272. Philippe, son fils, prit le vain titre d'empereur de Constantinople, quoiqu'il ne possédât rien dans cet empire. Il transmit ses droits à sa fille unique, Catherine de Courtenay, seconde femme de Charles de Valois, frère de Philippe le Bel. Ils passèrent ensuite dans la branche d'Anjou-Sicile. Les Courtenay n'oublièrent jamais leur illustre origine ; leur orgueil s'accrut encore du souvenir de leurs alliances avec les maisons royales d'Angleterre, d'Écosse, de Hongrie et d'Aragon, et l'éclat du diadème de l'empire d'Orient n'a jamais cessé de les éblouir. Sous Henri IV, nous les voyons revendiquer la préséance sur la maison de Lorraine, et le droit éventuel à la couronne de France, en cas d'extinction de la branche des Bourbons. Ce noble nom s'est éteint de nos jours (2). On pourrait supposer que ces hauts et puissants seigneurs reçurent, pour la plupart, la sépulture dans l'église collégiale Sainte-Marie (3), édifiée dans l'en-

(1) Constance, née de ce mariage, épousa le seigneur de Châteaufort. Ces derniers sont les auteurs de Saint-Thibault de Marly, abbé des Vaux de Cernay, mort l'an 1236.

(2) Dans la personne de lord Devon, vicomte de Courtenay, pair d'Angleterre, décédé à Paris en 1835. Ses ancêtres, branche cadette de la maison de Courtenay, suivirent Guillaume le Conquérant dans l'expédition qui l'éleva sur le trône de la Grande-Bretagne, et se fixèrent alors en Angleterre.

(3) Cette église, desservie par des religieux Augustins, servait en même temps de paroisse à la ville. Elle a été détruite à la fin du XVIIe siècle. Saint Guignefort était le patron de la crypte remarquable sur laquelle elle s'élevait.

ceinte du château, par les soins de Pierre de France-Courtenay, célèbre par un grand nombre de fondations pieuses. Il n'en a pas été ainsi : tous ont été inhumés dans une abbaye du voisinage, connue sous le nom de Fontaine-Jean.

Cette maison céda le château et la ville de Montargis au roi Philippe Auguste, l'an 1188. Ce prince transforma le château en citadelle. Charles V en augmenta considérablement les bâtiments en 1380. Le timbre de l'horloge, semé de fleurs de lis sans nombre, avait été fondu par ses ordres. On sait que cette horloge, œuvre de *Jean Jouvence*, fut la seconde construite en France; elle est restée dans la tour à laquelle elle a donné son nom, jusqu'au 20 mars 1810. Elle n'était certainement plus ce que l'avait faite son auteur.

Charles VII et Charles VIII ont tenu leur cour dans le château de Montargis. Le premier y rassembla extraordinairement le parlement de Paris, en 1459, d'autres disent en 1456, pour juger Jean, duc d'Alençon, prince du sang, convaincu d'avoir favorisé la rébellion du dauphin, depuis Louis XI. La contagion qui survint dans la ville pendant que ces magistrats siégeaient, força le roi de les transférer à Vendôme, où l'accusé fut condamné à mort. Sa peine fut commuée en une détention perpétuelle dans le château de Loches. Gracié plus tard, il conspira de nouveau contre son prince. C'est dans le château de Montargis qu'en présence des trois états assemblés, furent rédigées, en 1531, les fameuses *Coutumes de Montargis :* elles dérivaient de celles de Loris, petite ville du voisinage.

François Ier engagea ce domaine en 1528, avec faculté de rachat perpétuel, à Renée de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, sa belle-sœur, née à Blois, le 25 octobre 1516. Cette princesse, promise tour à tour à divers seigneurs ou souverains d'Espagne, d'Autriche ou d'Angleterre, épousa Hercule d'Est, duc de Ferrare. Elle était aussi savante et spirituelle que peu pourvue des grâces du corps. Imbue des nouvelles opinions répandues par Marot et Calvin, Renée résista avec opiniâtreté aux efforts de son mari et de Henri II, qui voulaient la retirer de l'hérésie. Devenue veuve en 1560, elle obtint du roi la permission de professer la religion réformée dans son château de Montargis, qu'elle ouvrit aux proscrits de toutes les opinions et de toutes les sectes. Elle y mourut dans le schisme, le 12 juin 1575. La duchesse de Ferrare laissa plusieurs enfants : Alphonse, l'hôte du Tasse; le cardinal d'Este; Anne, qui devint duchesse de Nemours; Lucrèce, duchesse d'Urbain, et Léonore, qui fut tant aimée de l'auteur de la *Jérusalem*. Anne d'Este eut en partage les terre et seigneurie de Montargis. Elle épousa

d'abord Henri de Lorraine, duc de Guise, surnommé *le Balafré*, le héros des barricades, le principal auteur de la Saint-Barthélemy, l'un des plus grands capitaines de son temps, et qui ne visait à rien moins qu'à supplanter le roi de France, lorsque le faible Henri III, pour sauver sa couronne, le fit assassiner aux états de Blois, le 23 décembre 1588. Anne convola ensuite avec le duc de Nemours. Ce fut Henri IV qui fit rentrer cette terre au domaine de la couronne. Ce monarque vint plusieurs fois au château de Montargis; il y passa trois semaines au mois d'octobre 1607, avec la reine Marie de Médicis. Louis XIII y fit une entrée solennelle en 1628; il y vint de nouveau le 26 octobre 1630. Ce prince en fit don à Gaston d'Orléans, son frère; puis il passa à la fameuse Mlle de Montpensier, fille de ce dernier. Il n'est pas douteux qu'alors ce château ne fût encore très-habitable, puisque nous voyons cette princesse y recevoir Christine de Suède, et, au mois de novembre 1696, le roi Louis XIV, venir à la rencontre de Marie-Adélaïde de Savoie, épouse future de Louis, duc de Bourgogne, depuis dauphin.

Quelques historiens ont prétendu, sans fondement, que nos reines venaient fréquemment faire leurs couches au château de Montargis, à cause de la salubrité de l'air, et ont appelé ce manoir le *Berceau des Enfants de France*. S'ils avaient pris la peine de lire la *Chronologie de la Maison de France*, par M. de Courcelles, ils eussent appris que pas un seul de nos princes n'a vu le jour à Montargis.

L'église paroissiale de la ville, sous le titre de Sainte-Madeleine, était anciennement un prieuré dépendant de l'abbaye Sainte-Geneviève de Paris, et plus récemment de celle Saint-Jean, de Sens. Commencée en 1550, elle est restée inachevée. Androuët Ducerceau en a été l'architecte.

Jean Fronteau, chanoine régulier de Sainte-Geneviève et chancelier de l'université de Paris, est mort curé de Montargis, le 17 avril 1662. C'est ce savant qui dressa la Bibliothèque de Sainte-Geneviève dans le local d'où nous l'avons vu tirer à regret; et c'est à ce travail que font allusion les deux vers qui terminent son épitaphe.

Qui vivens liber ipse libros tot Fronto revolvit
Debuit in libro mortuus ipse legi.

L'hérésie du quiétisme(1), mise au jour par Molinos(2), qui se

(1) Renouvellement mitigé de l'hérésie des gnostiques, qui avait été condamnée dès le IIIe siècle.

(2) Prêtre espagnol, mort à Rome dans les prisons du Saint-Office, le 29 décembre 1696.

renouvela en France sur la fin de l'avant-dernier siècle, prit naissance à Montargis, en 1697, par l'organe de Jeanne-Marie Bouvier de La Motte, veuve d'un sieur Guyon, bourgeois de cette ville. Cette dame fut aidée dans la propagation de sa doctrine par le P. Lacombe, son confesseur. La célébrité de cette femme tient à celle des personnages éminents qui partagèrent ou combattirent ses rêveries. Conduite à Vincennes, elle y composa un volume de vers mystiques. De cette prison elle passa dans celle de la Bastille, et fut ensuite renfermée dans une maison de la commune de Vaugirard, sous la direction du curé de Saint-Sulpice. De nouvelles folies la firent conduire de nouveau à la Bastille, où elle passa plusieurs années. Quand elle en sortit, l'innocence de ses mœurs avait été pleinement reconnue, mais non celle de ses doctrines. Exilée ensuite à Diziers, près Blois, elle y vécut environ quinze ans dans la retraite et dans la piété, complétement guérie, en apparence du moins, de ses dévotes extravagances, et y mourut le 9 juin 1717. Le cardinal de Beausset, dans son *Histoire de Fénelon*, s'exprime ainsi à son égard : « Si Mme Guyon s'attira une partie de ses malheurs par un zèle indiscret et des démarches imprudentes, par un langage peu correct et des maximes répréhensibles, elle était loin de mériter les cruels traitements qu'elle eut à essuyer. Si elle n'était pas tout à fait digne d'avoir un ami aussi distingué que Fénelon, elle fut au moins bien à plaindre d'avoir pour ennemi un homme aussi supérieur que Bossuet. » Mme Guyon était née à Montargis en 1648.

T. Pinard.

SUR DEUX INSCRIPTIONS GALLO-ROMAINES INÉDITES,

RÉCEMMENT DÉCOUVERTES A AIX-LES-BAINS (Savoie).

Un de nos honorables correspondants, archéologue aussi instruit que zélé, qui vient de passer la saison des eaux à Aix-les-Bains, nous envoie la copie figurative prise par lui de deux nouvelles inscriptions gallo-romaines, appartenant à la classe des sépulcrales, en nous informant de leur découverte toute récente. Ces inscriptions augmentent le nombre de celles précédemment recueillies, en différents temps dans cet ancien établissement thermal du pays des Allobroges, lieu où l'on remarque encore un assez grand nombre d'antiquités remontant à l'âge romain, dignes de fixer l'attention et l'intérêt des archéologues.

Nous allons donner ici ces deux monuments épigraphiques dont nous garantissons aux lecteurs de la *Revue* l'entière exactitude, et que les amis de l'archéologie nous sauront gré de leur faire connaître. Nous commencerons par mettre sous leurs yeux celui qui nous paraît le plus curieux.

I

D. M.
TITIAE
CHELIDONIS
PVBLICE
POSSESSOR.
AQVENSES
CVRANTE. C. IVL.
MARCELLINO
CONIVGE.

Nous pensons que cette inscription doit être lue et que ses sigles doivent être complétés de la manière suivante :

Diis Manibus | TITIA | CHELIDONIS | PVBLICE | POSSESOR*es* | AQVENSES | CURANTE C*aii* IVL*ii* | MARCELLINO | CONIVGE.

Le lecteur voit tout d'abord que cette pierre tombale ou sépulcrale (*mensa*), a été consacrée aux mânes de *Chélidonis*, *par Caius Julius Marcellinus, son époux ;* ce n'est donc pas là qu'est la diffi-

culté ; mais, en même temps, on se demande par quel motif et à quelle occasion, les *possesseurs ou propriétaires*, *par acte public*, *authentique*, *des eaux thermales d'Aix*, car c'est vraisemblablement ainsi qu'il faut traduire les mots PVBLICE POSSESSORES AQVENSES, interviennent dans cette inscription, serait-ce pour avoir fait la dépense du monument élevé à leurs frais (circonstance exprimée dans les inscriptions tumulaires par le mot POSVERVNT), ou parce que la sépulture de Chélidonis a eu lieu sur un emplacement leur appartenant et dont ils se sont reservé la propriété (1), etc. Dans un sens plus absolu faut-il prendre ici le mot *aquenses* pour l'ethnique ou le nom des habitants des *aquæ* des Allobroges, en général, appellation qui leur fut commune avec celle des habitants des *Aquæ-Sextiæ* (Aix en Provence), *des Aquæ-Turbellicæ* (Aqs ou Dax, dans les Landes), *aquensis vicus* (Bagnères de Bigorre), mais, alors, après *publice possessores*, on doit sous-entendre *hujus loci*, ou tous autres mots équivalents.

Il nous paraît important de rappeler dans cette notice que lorsque l'inscription de Chélidonis a été découverte, on connaissait depuis longtemps à Aix, une autre inscription, rapportée par les différents auteurs qui ont parlé des antiquités de cette ville, tels que C. Despine, Albanis de Beaumont, M. Greppo, etc., et sur laquelle on lit également les mots POSSESSOR. AQVENSIS, mais au nominatif singulier (2).

On y voit encore figurer le nom de *Titius*, ce qui semble attester que le particulier qui la dédia aux mânes de son père, était de la même famille que notre *Titiæ* Chelidonis.

D. M.
D. T. (3) DOMITIANI. POSSESSOR. (4) AQVENSIS
ET. TITIVS. DOMITIVS. PATRI.

(1) Les ruines gallo-romaines d'Aix nous font connaître qu'en outre de l'établissement public thermal de cette ville, il y existait divers établissements privés du même genre, appartenant à des particuliers.

(2) Nous ne donnons ici que le dessin du monument de M. MARIUS ARATIO ou ARATIONIS, parce que celui de TITIO CHELIDONIS lui est entièrement semblable pour la forme et les dimensions ; cette parité nous confirme un fait déjà plusieurs fois remarqué ailleurs, que ces deux pierres sépulcrales, figurant un autel votif, provenaient de la boutique du même sculpteur contenant des tombeaux tout faits d'avance, aux inscriptions près.

(3) Vraisemblablement, le sigle de *Titii*, en toutes lettres dans la ligne suivante, ou peut-être encore *Titi* ; l'empereur Domitien porta aussi le nom de *Titus* (*Titus Flavius Domitianus*).

(4) A notre connaissance, les deux seuls monuments de l'épigraphie gallo-

Ce nouveau *possessor aquensis* paraît encore ici un troisième personnage distinct de *Domitianus* et de son fils, *Titus Domitius*, ainsi que l'indique la conjonction ET, au commencement de la seconde ligne (1).

Ces deux épitaphes, comme la suivante et plusieurs autres de la même époque que l'on conserve à Aix, peuvent avoir appartenu à des baigneurs étrangers morts dans cette ville où ils étaient venus chercher la santé.

Voici la seconde des inscriptions dont nous avons parlé au com-

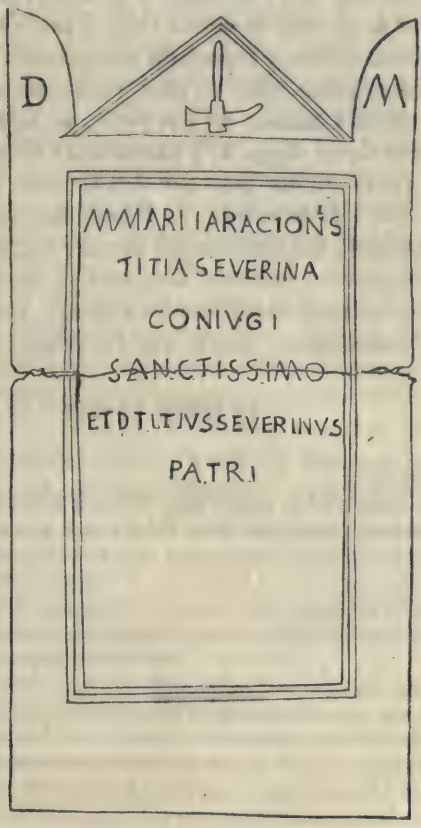

romaine, autres que les inscriptions d'Aix-les-Bains et étrangers à cette localité, dans lesquels on retrouve le mot POSSESSORES, ont été publiés par Orelli, qui y a vu, on ne sait pourquoi, le synonyme ou l'équivalent de NEGOCIANTES. VIAE. STRATAE. acception que nous ne saurions lui donner ici, malgré toute notre déférence pour les décisions de ce savant archéologue.

(1) Cette inscription n'existe plus à Aix. En 1833, elle fut transportée à Turin.

mencement de cette notice; elle est gravée sur un marbre en forme d'autel votif; sur le fronton qui le surmonte est représentée la figure de l'*ascia*, mais sans la formule qui l'accompagne ordinairement (1).

Cette dernière inscription, où se reproduisent de nouveau les noms de Titius et de Titia, n'offre aucune difficulté d'interprétation (2). Du reste, les lettres en sont assez mal agencées, surtout dans la première ligne. Les A en sont trop resserrés et sans barre, la plupart, tandis que les C et les O sont d'une rondeur exagérée. Malgré la trop grande distance entre les deux II de MARII, le second appartient évidemment à ce mot et non à celui d'ARACIONIS, comme on pourrait le croire au premier aspect du monument.

Ce que cette inscription offre de plus remarquable c'est que le fils qui la consacre aux mânes de son père, au lieu de prendre et de porter les noms de ce dernier, y prend ceux de sa mère.

Les noms de *Caius Julius* pris par des Gaulois sont communs dans les Gaules. Ceux de *Domitius*, de *Domitianus*, de *Marius*, y sont plus rares; cependant, les victoires du dernier sur les Teutons, les Ambrons et les Cimbres, rendent son nom et sa mémoire populaires dans nos provinces méridionales surtout, mais les noms de *Domitius* et de *Domitianus*, flétris par l'histoire, étaient loin de l'être.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.

(1) SUB.ASCIA. DEDICAVIT.

(2) Cependant la répétition du même nom (*Titius et Titia*) sur les inscriptions gallo-romaines que nous rapportons, nous ferait croire qu'elles ont appartenu à une famille d'Aix.

ANCIENNES CÉRÉMONIES

OBSERVÉES DANS L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE CHARTRES.

Un vieil auteur, que nous avons cité plus d'une fois, *Sébastian Roulliard*, avocat de Melun, a consacré l'un des chapitres de la Parthénie (1), au récit « de la solemnité du divin service qui se célèbre (2) en l'église de Chartres, et des belles cérémonies de tout temps obseruées en icelle. » Notre naïf historien se pose plusieurs questions. 1re, (n° 17). « Que signifie l'hippocras ou vin mixtionné, ensemble les *eschaudez* ou *cémeneaux*, que les doien et soubs-doien chascun à leur égard enuoient aux chanoines, heuriers et matiniers de l'église, le mercredi dernier des rogations, veille de l'Ascension? » Ce jour donc, voici la coutume observée de longue main en l'église de Chartres; au retour de la procession des litanies, dans le jubé et au chapitre de l'église, le doyen et sous-doyen donnaient, savoir : le doyen aux chanoines, prêtres, heuriers et matiniers; le sous-doyen aux chanoines non prêtres, heuriers et matiniers, chacun deux échaudés appelés *cémeneaux* (3), et à boire vin blanc et clairet (4); ils leur envoyaient en outre chez eux chacun une pinte d'hippocras ou vin mélangé. Les heuriers et matiniers recevaient la moitié ou l'équivalent en argent. Cet usage que l'on

(1) Ou *Histoire de la très-avgvste et très-dévote église de Chartres*. 1619.

(2) Ire partie, p. 151 et suiv.

(3) *Échaudez*, qu'ils appellent *semeneaux* ou cracquelin (Challine, *Histoire* ou *Recherches sur l'histoire de Chartres*, ms., p. 138). — Craquelin, *crustulum*, est une pâtisserie qui croque sous la dent.

(4) Ce vin s'appelait pigment. Nous retrouvons ce mot dans un passage des « *Miracles de la Vierge*, poëme traduit du latin en français, par Jehan le Marchant, en 1262. » (Ms. de la bibl. de Chartres.) Les ouvriers qui travaillaient, du temps de Fulbert, à la reconstruction de l'église de Chartres, reçurent des provisions de froment du Gâtinais. Bien que les voituriers eussent emporté peu de vin avec eux et qu'ils en bussent beaucoup, le vin ne leur manqua jamais.

Dou vin quils auoient tant chier
Beurent, por leur soif estanchier,
A grande ioie et grand' liesse
Sans garder ordre ne richesse,
Beurent tretuit communément
Le vin qui leur semblait *pigment*.

supposait à tort emprunté au rituel romain ne se pratiquait que dans l'église de Chartres. Roulliard y voit une doctrine mystique qu'il explique à sa manière. Les échaudés ne seraient autres que *ces tourteaux et fouaces* (1), « dont il est parlé dans l'Exode (nombre 29), dans le Lévitique (nombres 2, 7 et 8). Ces tourteaux étaient faits de *froument* pour désigner le corps de l'église. Dieu voulant monter au ciel, s'en était trié la fleur, c'est-à-dire les ecclésiastiques pour aller prescher l'Évangile à toute créature suiuant son ordonnance (2). »

n° 18. « Que veut dire l'esperuier que le sieur de Maintenon est tenu de présenter à l'offerte de la messe à la feste de l'Assomption Nostre-Dame, et pourquoi plutôt à celle-là qu'à une autre? »

Le 15 août, à la grand'messe, le seigneur de Maintenon (3) était appelé à trois reprises à l'offerte en ces termes : *Le sieur de Maintenon doit aujourd'hui un épervier bien réclamé, sain et entier et prenant proie.* (4) Après ces trois cris, l'épervier était présenté à l'autel par le seigneur de Maintenon (5) ou par ses gens, bailli ou chanoine faisant l'office de diacre lequel le présentait au régent de la prébende de Bouglainval (6) qui en disposait à sa volonté. D'ordinaire il le renvoyait au seigneur de Maintenon ou bien à quelque personnage de marque qui se trouvait à la messe (7).

(1) Fouace, galette de fleur de farine.

(2) Les religieux de Sainte-Geneviève donnaient également aux chanoines de Notre-Dame de Paris qui étaient allés en procession vers eux, des galettes bénies.

(3) Maintenon est à deux myriamètres de Chartres. Le château, construit sous Philippe Auguste, fut rebâti en partie par Jean Cottereau, trésorier des finances sous Louis XI et Charles VII. On remarque au bas des deux petites tourelles, au-dessus de la voûte, des lézards et des croissants, c'étaient les armes de Cottereau. La chapelle renferme des vitraux délicieux du XVe siècle représentant diverses scènes de la passion. A l'extrémité du parc se voient les grands aqueducs, projetés sous Louis XIV pour amener les eaux de l'Eure à Versailles : le premier rang, le seul achevé, comprend quarante-sept arcades (500 toises ou 975 mètres de longueur). Chaque arcade a 13 mètres d'ouverture, 14^{m},60 de profondeur et 25 mètres d'élévation. Les piles ont 7^{m},80 d'épaisseur ; les contre-forts 1^{m},95 en saillie ; l'élévation totale est de 30 mètres. Il devait y avoir deux autres rangs d'arcades superposées sur les premières, ce qui eût porté la hauteur totale à 72 mètres. Le pont du Gard n'en a que 49. (Voy. *Histoire de Mme de Maintenon*, par M. le duc de Noailles, t. II, p. 58 et suiv.)

(4) Roulliard prétend que ce sont des termes de fauconnerie (1re série, p. 173).

(5) La terre de Maintenon fut érigée en marquisat au mois de mai 1688, quand elle devint la propriété de Françoise d'Aubigné, depuis Mme de Maintenon.

(6) Le chapitre de Chartres était seigneur de la terre de Bouglainval, à 1 myriamètre 3 kilomètres de Chartres. (Challine, *ut supr.*, p. 139.)

(7) En 1559, Henri IV vint à Chartres. Il assista à la messe le jour de l'Assomp-

L'auteur d'un ancien poëme latin sur Chartres *Boutrays* (1) n'a pas manqué de citer cette coutume :

Virginis assumptæ solemni luce quot annis
Lucidus antistes dum sacra operatur ad aras
Prædandi accipiteo gnarus, debetur, herilem
Ad pugnum solitus, positâ-feritate reuerti,
Ni faciat feudo exuitur vassalus, opimum
Illud enim primo concessum hac lege clienti (2)

Quelle était l'origine de cet usage ?

Roulliard et Sablon (3) écrivent que le chapitre de Chartres était seigneur de Bouglainval; le seigneur de Maintenon ayant acquis huit arpents, en prairie, dans les environs de Bouglainval, dut à compter de ce jour foi et hommage au chapitre. L'hommage d'un épervier faisait regarder l'ancien fief de Bouglainval éminemment seigneurial, l'épave de ces oiseaux n'appartenant qu'aux barons(4). Un vieux titre de l'église que notre chroniqueur dit avoir vu, mérite d'être rapporté. Ce titre remonterait au 8 septembre 1412. En voici le texte :

« Le dict jour à l'heure de la grand'messe en l'église de Chartres laquelle messe fut célébrée par l'éuesque de l'entreguier, present monseigneur le duc de Bretaigne et plusieurs de ses cheualiers, chambellans, chappellains, gens et officiers auec plusieurs aultres, sçauoir : m^e Jacques de Templeure sous-chantre, m^e Jean Fillou préuost de Mesangey en l'église de Chartres, m^e Jean Dupuis et aultres pellerins et pellerines, confluants en la dicte église à ouïr le diuin seruice de la grand'messe. Guillaume du Plessis escuier, à ce enuoié, espéciaument, destiné et establi, comme il disoit de par nobles et puissantes dames, madame Sedillo veuve de feu M. Geoffroy de Sainct-Simon jadis cheuallier; Perrette veuve de feu M. Guillaume de Chaumont jadis cheuallier et de Catharine veuve de feu M. Guillaume de Ponuillo, aliàs de Baueux, jadis cheuallier. Lequel du Plessis, au dict nom de procureur auroit confessé que les

tion. Le procureur de Jacques d'Angennes, seigneur de Maintenon, à cause de dame Isabeau Cottereau, ayant offert un épervier à l'offrande, le chapitre en fit hommage au roi.

(1) *Vrbis carnvtvm gentis et soli altera descriptio.* 1624.

(2) Les vassaux de l'Eglise se disaient vassaux de la Vierge. Notre-Dame de Chartres était sous l'invocation de la Vierge. On sait que Louis XI donna à la Vierge le comté de Péronne.

(3) *Histoire de l'auguste et vénérable église de Chartres.*

(4) Art. 47 de la coutume d'Anjou.

dictes dames à cause de certain fief qu'elles tiennent du chapitre de Chartres, c'est à sçauoir moulins, riuières, et prez assis à Maintenon et ès enuiron, doiuent présenter et offrir chacun an le iour de la feste de mi-aoust à l'heure de l'offrande de la grand' messe, en l'église de Chartres, un esperuier entier, *bien reclamé et prenant proie*, VOLANT ET RETOURNANT (1). Duquel espervier, lesdites dames pour l'an 1412 dernier passé, à cause de la fortune des guerres et des ennemis qui estoient tous sur le païs chartrain n'auraient peu ne osé faire enuoi au dict chapitre ni à la dicte église à l'heure de la grand'messe accoustumée. Et pour réparer la dicte faulte, icelles dames auoient baillé au dict Guillaume un esperuier, disant icelui estre *entier*, *reclamé*, *volant et retournant*, lequel il présenta et offrit à la main de l'éuesque célébrant la grand'messe, le iour de la feste de la nativité de Nostre Dame, combien qu'à icelle feste le dict esperuier ne fut pas deub, ains à celle de l'assomption de Nostre Dame. Mais que c'estoit pour reparer la faute faicte par les dictes dames en la dicte année 1412. Lequel esperuier ainsi offert sur les protestations et peines accoustumées et faictes par le procureur général du dict chapitre à ce present, auroit esté receu par la main du dict Guillaume, et pour complaire au dict seigneur Duc, présent à la dicte messe le dict jour de la nativité de Nostre-Dame, lui auroit esté donné et présenté par noble homme et puissant seigneur monseigneur Guillaume Chollen, chancellier, seigneur d'Augeau et de la Colletière et capitaine de Chartres. Et lequel esperuier le dict seigneur receut agréablement à tiltre de don par le dict chappitre. »

Pourquoi le fief de Bouglainval avait-il été plutôt chargé de cette redevance, d'un épervier « que d'un dextrier, cheual de seruice, grands esperons dorez ou autres droits féodaux? » Pourquoi le présenter plutôt au chapitre qu'à l'église, plutôt à l'Assomption qu'à aucune autre fête de la Vierge? Autant de questions que se pose Roulliard et dont la solution nous a paru peu concluante.... Nous nous contentons de citer les faits.... J'aime mieux cette explication toute nette qu'il donne de l'épervier ; c'était le symbole de l'élévation de la mère de Dieu par-dessus les nues!

L'église de Chartres honorait encore *saint Piat*, apôtre de Tournay, auquel elle faisait une fête spéciale le premier jour d'octobre. A l'heure de la messe, le doyen du chapitre donnait à chaque chanoine un pâté de volaille ou d'anguille, selon que l'on faisait gras

(1) Ces mots étaient sacramentels, puisqu'à l'exception des deux derniers, ils sont reproduits dans la formule prononcée au moment de l'offerte.

ou maigre ce jour-là. Il en revenait aux heuriers et matiniers seulement une moitié. Cette fondation appartenait à un ancien doyen.

Puisque j'ai parlé de l'église de Chartres, j'en profiterai pour faire connaître la condition particulière des serfs qui lui étaient attachés. Dans les pays où régnait autrefois l'esclavage, la femme suivait la condition de l'homme qu'elle épousait; mais l'homme ne suivait pas celle de la femme. Il en était autrement par rapport aux serfs de l'église de Chartres; qu'un homme libre épousât une serve, il devenait serf lui-même ainsi que ses enfants; à plus forte raison, en était-il de même de la femme libre se mariant à un serf (1)! Les archives départementales d'Eure-et-Loir, dépositaires de celles de l'ancien chapitre de Chartres, font connaître plusieurs actes relatifs aux serfs. Ainsi, 1° Milles, comte de Bar et vicomte de Chartres, atteste et déclare que Mathieu, maire de Mezangey s'est reconnu, en sa présence, en plein chapitre « pour serf et homme de corps dudit chapitre, ainsi que l'avaient été ses prédécesseurs. » Cette reconnaissance est faite tant pour lui que pour ses hoirs. Il promet fidélité entière tant au chapitre qu'au prévôt de Mezangey, tant pour le service personnel qu'il leur doit que pour toutes redevances. Cette reconnaissance est de 1210. 2° De 1655 à 1703, nous voyons des procès-verbaux de réceptions de foi et d'hommes vivants et mourants par le seigneur du fief de Champhalier, pour raison de terres appartenant au chapitre de Chartres. 3° En 1168, le chapitre donne à bail des terres à un nommé Pierre et à ses successeurs, sous la condition que les possesseurs de ces terres resteront *serfs* et *hommes de corps* de la seigneurie (1168).

Ce droit, une fois admis, il était transmissible par ventes ou donation. Nous trouvons la preuve de l'un et de l'autre.

Des ventes. — En 1209, le chapitre de Chartres acquiert de Jean, maire de Mévoisins, *deux batteurs* qu'il avait dans la grange de Mévoisins, moyennant vingt livres chartraines. En 1248, Constantin, chancelier de l'église de Chartres, en sa qualité d'exécuteur testamentaire du chanoine Pierre Lombard, acquiert de Jean, maire de Fontaine-la-Guyon « trois batteurs en grange sur six que ledit, maire, avait dans la grange dudit Fontaine. » En 1250, le chapitre acquiert de Thomas, maire de Saudarville et d'Alix, sa femme, la mairie dudit lieu et ses dépendances « moyennant l'affranchisse-

(1) M. Guérard, de l'Institut, *Cartulaire de S. Père*, t. I, p. lji.

ment dudit maire et de sa femme et de leurs quatre enfants, tous *hommes de corps du chapitre*, » moyennant huit cents livres chartraines, une fois payées, et cent livres d'indemnité des droits féodaux qu'il perdait. En 1217, le chapitre achète de Guerin, maire de Puiseaux « trois batteurs qu'il avait dans la grange dudit Puiseaux. » En 1261 et 1264, nous trouvons deux acquêts faits par Raoul d'Aubusson, doyen de l'église de Chartres, de Colin, maire de Berchères-sur-Veigres, de deux batteurs qu'il avait dans la grange de ce lieu.

De donation. — En 1159, Philippe, seigneur de Longvilliers, confirme la donation des chanoines de Saint-Vincent-des-Bois au chapitre des *hôtes* qu'ils avaient à Longvilliers (1).—La condition était d'avoir part aux prières de l'Eglise. — En 1588, Geoffroy, doyen de l'église de Chartres, et Aubert de Gallardon, donnent au chapitre entre autres « les batteurs de la grange d'Ébrard-Ville. » — En mars 1216, Henry de Corbeil, chanoine, fait don au chapitre de six métayers à prendre dans la grange de Nogent-le-Phaye, et ce, pour la fondation de son obit anniversaire en l'église de Chartres. — En 1195, le comte de Bar donne au chapitre le droit qu'il avait sur un de ses serviteurs nommé Gaultier de Gellainville. — Au mois de novembre 1207, don par Philippe Auguste au chapitre du droit qu'il avait sur les personnes du maire de Bullainville, sa femme et ses enfants, serfs dudit seigneur roi.

Les serfs du chapitre de Chartres tenaient de Louis le Gros le privilége de pouvoir témoigner et soutenir en duel leur témoignage le bâton à la main (2).

Le chapitre de Chartres avait aussi ses formes particulières pour l'affranchissement de ses serfs. Le serf était introduit dans le chapitre; devant le doyen étaient apportées des reliques; le doyen lui adressait une allocution dont Souchet (3) a rapporté les termes; on le conduisait ensuite à l'église pour entendre la messe; il était revêtu d'un surplis et d'une chape noire par-dessus, tenant des ciseaux avec une serviette sur l'épaule; il s'adressait à chaque serf, auquel il présentait les ciseaux en lui disant : *Dominus pars hereditatis.* Le chanoine lui coupait un peu de ses cheveux, l'officiant lui coupait tout ce qui garnissait le derrière de la tête; il était alors

(1) La vente d'un hôte n'emportait pas l'aliénation de sa personne, seulement de ses *tenures* avec les droits de services y attachés. Guérard, p. xxxvj.

(2) Monteil, *Histoire des Français*, t. I, p. 354.

(3) *Histoire de la ville et de l'église de Chartres.* (Ms. de la bibl. de Chartres.)

clerc ou tonsuré. S'il se mariait, il perdait sa cléricature et redevenait serf.

Il fallait bien qu'en engageant sa liberté envers l'Église l'homme y trouvât des avantages, des compensations. Le sort des serfs de l'Église, de même que ceux du roi, était meilleur que celui des serfs des laïques. Le savant auteur du *Cartulaire de S. Père* dit qu'on voyait des serfs appartenant à des laïques se faire affranchir pour se donner de nouveau, mais à l'Eglise (1).

DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

(1) *Ut supr.*, p. lvj.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Dans sa séance du 6 janvier, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a procédé à l'élection des membres qui doivent composer le bureau pour l'année 1854. M. Lenormant a été nommé président, M. Villemain, vice-président.

— Des découvertes intéressantes ont été faites récemment sur l'emplacement de l'ancien cimetière de West Lodge (*Camulodunum*) en Angleterre. Ces trouvailles consistent notamment en lacrymatoires, vases, lampes, bracelets et autres objets de fabrique romaine. La pièce la plus considérable et la plus digne d'attention, est une urne décrite avec détails dans une savante lettre de M. C. Roach Smith, publiée dans l'*Essex Standard* du 25 novembre 1853, sous le titre de *Colchester antiquities*. L'urne en question est couverte de figures faisant allusion aux jeux des anciens conquérants de la Grande-Bretagne. Dans l'un des compartiments on voit deux gladiateurs, dont l'un, blessé, a pris l'attitude de la supplication vis-à-vis des spectateurs supposés, tandis que son adversaire victorieux s'avance pour porter au vaincu le coup fatal. Le compartiment suivant représente un ours que deux individus paraissent frapper et forcer ainsi à la danse. La troisième et dernière division est occupée par un sujet de chasse, où figurent des cerfs, un lièvre et un chien. Autour de la tête des combattants, et de celle des gardiens de l'ours, on remarque plusieurs inscriptions fort courtes dont l'imperfection matérielle contrastant avec le fini des sujets représentés, a fait supposer à M. Roach Smith que l'insertion de ces inscriptions sur le vase était postérieure à la fabrication de celui-ci. Au-dessus de la tête de l'un des montreurs d'ours, on lit ces mots : *Secundus Mario;* et au-dessus du premier et du second gladiateur, les lignes suivantes : MEMN. N. SAC. VIIII; — VALENTINV. — LEGIONIS, XXX. Nous mentionnerons, en outre, plusieurs autres objets d'antiquités trouvés, plus ou moins récemment, sur le même site, notamment une certaine monnaie de bronze de l'empereur Claudius, offerte au Musée de Colchester et trouvée par M. J. Nasou, entrepreneur, dans les travaux exécutés sur l'emplacement de l'ancien jardin

botanique. A cette occasion on a élevé des plaintes sur la négligence apportée, par les autorités locales, à la conservation des antiquités si nombreuses de la contrée, qui n'ont encore pour refuge qu'un local provisoire et tout à fait impropre à une semblable destination. On rappelle qu'un don intéressant a été fait, il y a quelques années, à la ville par M. Brown de Stanway, savant géologiste. Cet objet est encore aujourd'hui déposé au musée d'Ipswick, parce que Colchester n'a pas de place convenable pour recueillir les monuments dû à la munificence des donateurs.

— La riche collection de terres cuites antiques, provenant des fouilles faites au *Kusuk-Kolah* à Tarsous par notre collaborateur M. Victor Langlois a été envoyée au Musée du Louvre, par S. E. le ministre de l'Instruction publique qui a bien voulu en faire don à ce riche établissement sur la demande qui lui en a été faite par M. le directeur des musées impériaux. Cette collection qui se compose d'environ douze cents objets divers, statuettes, figurines, vases, lampes, etc., sera placée bientôt dans l'une des salles du musée Charles X, où se trouvent déjà exposées les terres cuites provenant de la Cyrénaïque que notre consul, M. Vattier de Bourville, a cédé au gouvernement il y a deux ans et desquelles nous espérons voir incessamment paraître la description.

— Nous apprenons qu'un de nos zélés numismatistes, M. Hédouin-Grandmaison, qui possède un riche médailler, prépare un travail important qu'il compte publier bientôt, sur les médailles consulaires romaines. A l'exemple de Riccio et à l'aide des pièces importantes de sa collection, M. Hédouin se propose d'augmenter le nombre considérable déjà connu de ces médailles.

— Une découverte intéressante vient d'être faite à Tournai (Belgique) par M. Bourla, architecte. En creusant pour asseoir les fondations d'un mur latéral du théâtre, on a trouvé à $1^{m},35$ de profondeur, sous les anciennes bases de la muraille formant l'enceinte primitive de la ville de Tournai, une sépulture romaine, composée d'un coffre en tuiles de terre rouge d'un très-grand modèle, avec des rebords de 6 à 8 centimètres d'épaisseur. Cette tombe, d'une longueur de $0^{m},42$, sur $0^{m},38$ de large, et $0^{m},26$ de hauteur, renfermait une urne de terre noire dans laquelle on trouva des ossements brûlés mêlés à de la terre; on découvrit à côté de cette urne quatre autres petits vases en terre rouge, de formes élégantes, et

qui varient de 13 à 46 centimètres de diamètre. Il n'a été, du reste, découvert ni fragments d'armes, ni médailles qui puissent faire connaître l'époque certaine de cette inhumation.

— Dans les travaux de reconstruction de l'église de Plumaudan (Côtes-du-Nord), exécutés il y a quelques années, on a découvert trois statues très-curieuses qui, par leur exécution, paraissent remonter au IXe siècle. Ces statues représentent : 1° Saint Maudan, si souvent cité dans les poésies du moyen âge, sous les noms de Modan, Moëdan, Maudez, que l'on croit être le même saint que Maudan, qui avait donné son nom à cette commune ; 2° Saint Antoine habillé en ermite, assis dans un sédil, et caressant un jeune pourceau placé debout entre ses jambes ; 3° Sainte Agathe, à laquelle les mères, pour être de bonnes nourrices, faisaient de fréquents pèlerinages et adressaient leurs vœux. Ces sculptures, intéressantes surtout pour la localité, car elles remontent à l'origine de l'art dans cette contrée, et sont évidemment l'ouvrage des premiers moines qui s'établirent dans l'Armorique, viennent, par les soins de M. le maire de Dinan, d'être placées dans le musée de cette ville.

— Un triste accident, arrivé récemment dans l'église cathédrale d'Ascoli (États-Romains), antique temple consacré aux fausses divinités, a causé la destruction d'une image de la sainte Vierge, dite de Saint-Luc, et pour laquelle les habitants avaient la plus grande dévotion. C'était une peinture en style grec, formant un tableau large de 34 centimètres et haut de 44, enrichi de perles, de quantité de joyaux d'or et d'argent, et supportée par un ange en argent massif, donné à l'église d'Ascoli, sa patrie, par Nicolas IV, pape, de 1288 à 1292. Le 8 septembre 1853, l'exposition solennelle de cette image, entourée d'un luminaire considérable, venait d'être terminée, et les cierges éteints, lorsque quelques heures après la fermeture des portes de l'église, un incendie se déclarait, et ce ne fut que lorsque la fumée sortait par les fenêtres principales qu'on s'en aperçut. Malgré les secours les plus prompts, le feu était si intense, qu'il avait consumé la sainte avec tous les riches ornements qui l'entouraient.

— M. Grotefend, savant orientaliste allemand, l'un des correspondants de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, vient de mourir à Hanovre.

BIBLIOGRAPHIE.

Recherches sur l'origine du blason et, en particulier, sur la fleur de lis, par M. Adalbert de Beaumont. In-8° avec 22 planches. Paris, Leleux : 1853.

L'origine de la fleur de lis est un problème obscur, qui a été souvent agité. Il nous serait facile de dresser une assez longue liste d'auteurs qui s'en sont occupés, si nous pensions qu'il y eût grand' chose à gagner à leurs élucubrations. On peut réduire ces écrivains à trois classes : ceux qui, étrangers à la critique historique, ont recueilli naïvement et transmis sans examen de crédules légendes et des traditions populaires; ceux qui, par un abus de cette même critique, se sont livrés à des hypothèses hasardées, ou à des interprétations tout à fait arbitraires; enfin ceux qui, simples rapporteurs du procès, sans parti pris, sans se prononcer ni pour ni contre, se sont bornés à reproduire et les vieux contes des uns, et les modernes chimères des autres.

M. de Beaumont n'appartient à aucune de ces catégories : plus heureux et mieux inspiré que ses devanciers, il est arrivé, sur plusieurs points, à une certitude absolue, incontestable; sur d'autres, à une probabilité qui approche de la certitude. Les travaux qui ont précédé les siens n'ont contribué en rien à ce résultat, qui lui appartient en propre et qui est dû au mode tout spécial d'investigations qu'il a suivi. Il le caractérise lui-même d'une manière fort juste, en le comparant à la méthode d'observation directe, qui a fait faire tant de progrès aux sciences naturelles. Sans dédaigner, tant s'en faut, l'étude des livres, il ne s'en est servi qu'en seconde ligne et à titre d'auxiliaire : ce sont les monuments eux-mêmes qu'il a étudiés, comparés, interrogés, avec autant de sagacité que de persévérance; c'est d'eux seuls qu'il a obtenu les réponses aux questions qu'il s'était posées.

L'Orient ayant été le berceau de l'humanité, M. de Beaumont pense que nos sciences, nos arts, notre civilisation tout entière nous viennent de l'Orient. Sous quelques réserves, qui, nous n'en doutons pas, seraient acceptées par lui, mais que ce n'est pas le lieu de développer ici, nous sommes entièrement de son opinion.

Il va donc chercher en Orient l'origine de la fleur de lis, et effectivement dans ses planches I et II, il nous la montre reproduite sur une foule de monuments et d'objets orientaux. Mais, dira-t-on, cela ne prouve rien : c'est un emprunt fait à l'Occident, à l'époque des croisades. Non; car, parmi ces monuments, il y en a du xe, du ixe et même du viiie siècle, c'est-à-dire de deux ou trois cents ans antérieurs à ce grand événement.

Il y a mieux : on trouve cet ornement sur la couronne des empereurs de Byzance, et ces princes n'en étaient pas les inventeurs; car il figure, dans l'antique Égypte, au temple de Tentyris, qui est de la fin des Lagides, ou du commencement des Césars, à celui d'Ombos qui est du temps de Ptolémée-Épiphane; on le voit sur des sphinx appartenant à la dernière dynastie nationale, sur le bas-relief de la statue du grand Ramsès-Meiamoun, sur des ustensiles enfermés dans des tombes contemporaines de la xviiie dynastie, treize ou quatorze siècles avant notre ère. Comme si ce n'était pas assez de cette masse de preuves, voici encore les ruines de Ninive qui nous l'offrent aussi sur les casques des monarques de l'Assyrie.

A cette démonstration il n'y a rien à répondre, à moins de vouloir nier l'évidence. C'est désormais un fait acquis à la science archéologique : l'ornement appelé fleur de lis est antique; il est oriental. Est-ce un fer de lance? Est-ce, comme l'ont pensé les légendaires, le lis des jardins? Est-ce, comme on l'a dit, répété et imprimé souvent, la fleur du lotus, ou celle du papyrus? L'auteur aborde ces diverses hypothèses : il les combat et par le raisonnement, et, en vertu de son procédé particulier, dont on reconnait ici les avantages, par les faits matériels. Ses objections sont très-fortes, très-sérieuses : ses dessins sont concluants; après avoir vu la comparaison qui ressort de sa planche IV, l'hésitation n'est même pas possible.

M. de Beaumont voit, dans la fleur de lis, une plante aquatique, originaire du Nil, et il suppose, avec vraisemblance, que c'était l'emblème de la puissance génératrice, qui, par une association d'idées toute naturelle, surtout en Orient, devint aussi celui de la royauté. C'est dans son ouvrage qu'il faut suivre la série d'arguments à l'appui de cette hypothèse, arguments qui sont tous déduits de monuments antiques, dont un trait exact et fidèle est offert par les planches. Il y a dans cette manière de raisonner, pièces en main, quelque chose qui saisit puissamment l'esprit et ne laisse guère de place au doute. On est donc amené à conclure que cet ornement, cet emblème du pouvoir, cette fleur royale,

par excellence, se transmit successivement à toutes les grandes monarchies de l'Orient et que, des empereurs de Constantinople, la fleur de lis passa aux rois francs mérovingiens, que les Césars avaient faits patrices et qui s'attachaient à s'environner de tout l'appareil de la puissance impériale, dans le double intérêt de leur politique de conquérants et de leur vanité de petits princes.

Étendant le cercle de ses recherches, M. de Beaumont établit que le blason et les armoiries ont également été rapportés de l'Orient. Cela peut sembler paradoxal au premier coup d'œil; mais, grâce à lui, les faits sont là pour le prouver. Il remarque d'abord qu'il n'en est pas question avant les croisades, ce qui est déjà une présomption: puis il accumule les preuves: Dans le blason, les couleurs ont des noms étranges, qui ne leur sont pas attribués dans les usages de la vie : le rouge est *gueule*, le bleu *azur*, le vert *sinople*, le noir *sable*, l'orangé *tenné* ou *tanné*. L'auteur montre, d'une façon sans réplique, l'origine tout orientale de ces mots et cela non pas en les torturant, aux dépens du bon sens et de la linguistique, comme on le fait trop souvent en matière d'étymologie; mais en mettant en regard les termes tirés de l'arabe, du persan ou du grec, dont ils sont la reproduction presque littérale.

La même observation s'applique au nom des étoffes les plus usitées dans les livrées du moyen âge : c'est tout simple, puisque l'Orient les fournissait; mais comment le blason pourrait-il ne pas être oriental, puisque la presque totalité des animaux qui y tiennent une place symbolique, appartiennent exclusivement au climat de l'Asie ou de l'Afrique? Qu'on ne s'imagine pas au surplus que l'emploi de ces animaux, comme emblèmes, soit une invention moderne et comparativement récente. Il remonte, en Orient, à la plus haute antiquité, et c'est une découverte aussi piquante qu'originale, dont nous sommes redevables à M. de Beaumont, que celle de l'ancienneté des types héraldiques. Il nous les montre effectivement (pl. IX et X), avec leurs formes, leurs attitudes de convention : il n'y a pas jusqu'aux animaux fantastiques, aux créatures de pure imagination qui s'y retrouvent exactement les mêmes; des dessins recueillis dans les ruines de Thèbes ou de Ninive semblent une feuille arrachée à un armorial moderne. Qui le croirait?... L'aigle impériale à deux têtes est aussi un plagiat : grâce à M. de Beaumont, nous voyons qu'avant d'être le blason des empereurs d'Allemagne, elle figurait sur les monnaies de Malek-as-Salah, qui lui-même l'avait reçue de l'antiquité, car on en trouve les éléments dans un ivoire sassanide.

On ne saurait trop donner d'éloges à la persévérance et à la pénétrante sagacité de M. de Beaumont : rien n'échappe à son œil investigateur ; il saisit les rapports les plus inattendus et il est conduit par eux sur la voie de la vérité. Ainsi, par exemple, pendant qu'il est en Égypte, il dessine un Arabe du désert de Suez; en regard de ce dessin, il place (pl. VIII) la copie de cet ornement nommé *lambrequin*, qui flotte au-dessous du casque héraldique. Ce qui semblait une fantaisie inexplicable devient un souvenir des guerres saintes; le lambrequin est l'étoffe, le *keffieh*, dont l'Arabe se sert pour défendre sa tête des ardeurs du soleil, usage imité par les chevaliers croisés; ses déchiquetures, désignées en blason par l'expression significative de *hachements*, sont une trace glorieuse de la mêlée; le *tortil* qui le retient, est la corde de chameau, à laquelle il ressemble trait pour trait. Le mot *keffieh* lui-même est passé dans notre langage et s'y est conservé sous la forme de coiffe.

Nous pourrions multiplier les citations pour montrer tout le parti que M. de Beaumont a tiré de sa méthode d'investigation, méthode que nous considérons comme excellente, comme productive des résultats les plus sûrs et les plus nombreux. Dans cette analyse rapide, nous avons cherché à en bien faire saisir le caractère et, voulant nous renfermer exclusivement dans la spécialité archéologique de ces recherches, nous avons dû, avec regret nous abstenir de suivre l'auteur dans quelques développements qui se sont présentés naturellement sous sa plume. Nous ne partageons pas toutes ses idées sur la marche de la civilisation ; nous reconnaissons en lui cet enthousiasme un peu exclusif, un peu absolu, qui est le propre des convictions profondes, et, tout en admirant comme lui l'Orient, nous ne sommes cependant pas disposé à lui sacrifier notre puissante civilisation de l'Occident et surtout ce grand réveil de l'esprit humain, ce mouvement de la Renaissance, envers lequel il ne nous paraît pas juste.

Cela n'ôte rien au mérite de son livre, que nous croyons destiné à prendre place parmi les meilleurs travaux de l'érudition contemporaine. M. de Beaumont est un artiste d'un talent élevé et consciencieux; il s'est fait connaître, dans la littérature, par un piquant travail sur les embellissements de Paris, dans lequel, révolutionnaire d'un nouveau genre, il s'insurge, au nom de l'art et du goût, contre le sec et parfois inintelligent tire-ligne de notre architecture officielle; il a aussi publié, dans une revue, un fragment d'un voyage en Asie-Mineure, tout empreint de son amour pour les sites, les coutumes et les souvenirs de l'Orient. Ses recherches sur

le blason nous le montrent sous un autre aspect, toujours artiste, mais transformé cette fois en docte et laborieux bénédictin. M. de Beaumont vient ainsi grossir la liste déjà nombreuse des hommes distingués par leur naissance et leur position sociale qui se livrent avec ardeur au culte désintéressé de l'art et de la littérature, et font tourner leurs loisirs à l'avancement de l'un et de l'autre et au profit de la société. C'est là une des belles et bonnes gloires de notre époque ; c'est là une éclatante réponse à d'absurdes et injustes déclamations de plus d'un genre, aux accusations pessimistes de décadence des lettres et d'abandon de l'étude. Comment ne pas compter sur l'avenir, quand le présent offre de si solides garanties?

JAMES GORDON.

Notice des émaux exposés dans les galeries du musée du Louvre, par M. de Laborde, membre de l'Institut, conservateur des collections du Moyen âge, de la Renaissance et de la Sculpture moderne. Ire partie, histoire et description; IIe partie, documents et glossaire, 2 vol. in-12, Paris, 1853. Se vend au Musée.

L'ouvrage dont nous venons de transcrire le titre, cache, sous une apparence modeste, un intérêt des plus vifs pour l'étude des arts et de l'archéologie, en ce qui concerne le moyen âge. C'est un nouveau et bien important service que M. de Laborde vient de rendre à la science. Il a déjà prouvé l'étendue et la sûreté de son érudition par de remarquables travaux auxquels les savants ont rendu pleine justice (1); sans se détourner des recherches dont il poursuit en ce moment la publication (2), il donne encore une preuve de

(1) Nous signalerons en passant quelques-uns de ces ouvrages; d'abord se présentent les belles publications, résultat des pérégrinations de M. de Laborde dans des pays lointains : le *Voyage dans l'Arabie Pétrée*, le *Voyage en Orient*, et le *Parthénon;* nous pouvons citer aussi les *Débuts de l'imprimerie à Mayence et à Bamberg*, 1840, in-4°, écrit que l'auteur du *Manuel du Libraire* (et ses éloges ont d'autant plus de prix, qu'il n'en est pas prodigue) qualifie de *travail excellent;* l'*Histoire de la gravure en manière noire*, 1839; le *Commentaire géographique sur l'Exode et les Nombres*, 1841; les *Lettres sur l'organisation des bibliothèques publiques*, 1845; une de ces lettres, celle qui concerne le *Palais Mazarin*, est accompagnée d'un appendice tiré à 150 ou 200 exemplaires, et formé de 700 notes, la plupart extraites des mémoires, des recueils historiques et satiriques de l'époque; il y a là force anecdotes, quelques-unes passablement étranges, sur les mœurs et les habitudes au commencement du règne de Louis XIV.

(2) Les *Ducs de Bourgogne, Études sur les lettres, les arts et l'industrie, pendant le* xve *siècle*, 1849, 3 vol. in-8°. La *Renaissance des arts à la cour de France*,

son infatigable activité en mettant au jour une *notice* qui comprend près de 1100 pages riches en faits nouveaux.

Vient d'abord la description raisonnée des émaux du moyen âge que possède la collection du Louvre; après des considérations historiques sur la composition des émaux, sur leurs diverses espèces, sur les procédés auxquels on les doit, arrive leur inventaire détaillé; il se décompose ainsi : émaux en taille d'épargne, nos 1 à 87; émaux de niellure, nos 88 à 94; émaux cloisonnés, nos 95 à 117; émaux de basse taille, nos 118 à 125; émaux mixtes, nos 126 à 158; émaux des peintres, nos 159 à 560; cette dernière division comprend de nombreuses productions dues aux artistes de Limoges; Pierre Raymond, Courtois, Léonard Limosin, J. et G. Nouailher, N. et J. Laudin, sont les plus actifs, les plus habiles.

Dans le cours de la description de tous ces émaux, dans les notes jetées en maint endroit, il se rencontre une multitude de détails curieux, de faits pour la première fois bien précisés. Nous regrettons de ne pouvoir nous y arrêter.

La seconde partie (et ce n'est pas la moins intéressante) du travail de M. de Laborde, se compose d'abord de l'inventaire des joyaux de Louis de France, duc d'Anjou et fils de Jean le Bon. Cet inventaire, dressé vers 1360, est l'un des plus riches en bijoux et en émaux, qui soit venu jusqu'à nous; il a été choisi comme le plus propre à donner une idée exacte de l'ensemble d'une collection de joyaux et d'objets d'art, telle que la pouvaient former, telle que l'ont possédée nos rois, nos princes, et les grands personnages du moyen âge et de la renaissance. Les 796 articles dont il se compose, présentent les preuves d'un luxe vraiment surprenant.

A la suite de cet inventaire, M. de Laborde a placé un glossaire dont il explique fort bien le but et le plan; il y a compris « tous les mots qui entrent dans la langue descriptive des arts, tous ceux qui désignent les matières et substances mises en œuvre, les procédés et les outils employés dans le travail manuel, » et ce travail s'étend « jusqu'aux expressions qui décrivent les costumes et les armures, les mœurs et les usages de la vie privée. » Le zèle infatigable de l'auteur avait recueilli de bien nombreux renseignements dans les grandes archives nationales, dans celles des départements et de

t. Ier. M. Douet d'Arcq a rendu compte du premier de ces ouvrages dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 3e série, t. Ier, p. 233-257 et t. IV, p. 125-147; M. Vitet a consacré un article au second dans le *Journal des Savants*, mars 1851.

l'étranger. Pour distribuer tous ces documents et leur commentaire dans un ordre méthodique, M. de Laborde s'est tracé la marche suivante : 1° un titre, en choisissant pour la forme des mots celle qui est la plus habituelle chez les auteurs français les plus anciens; 2° un commentaire qui explique avec concision et clarté le sens de chaque mot, qui expose la nature de chaque objet; 3° des preuves, c'est-à-dire de nombreuses citations prises dans les comptes, les inventaires, les mandements et quittances, les lettres de rémission, les testaments, les contrats de mariage, les chartes et donations, dans les actes authentiques en un mot, puis dans les chroniques et enfin dans les poëtes. En tête de chaque citation est la date du document d'où elle est extraite. Choisies avec intelligence et empruntées, en grande partie, à des pièces manuscrites, elles sont parfois nombreuses. On en trouve 84 à l'article *reliques*, 46 au mot *licorne*, 44 au mot *tranchoire*; il y en a 68 pour les *camahieux* antiques (camées), 42 pour le *chapel*, 55 pour les *miroirs*, 91 pour le *madre* (cœur ou racine d'un bois quelconque, employé à faire des vases à boire, coupes, écuelles, etc.), 116 pour la *pourcelaine*, expression qui, jusqu'au XVIe siècle, désigna la nacre (ainsi que le montrent les nombreux passages péniblement extraits de documents très-variés), et qui se bifurqua, pour ainsi dire, conservant d'une part son ancienne signification, s'appliquant, de l'autre, à des vases et ustensiles d'importation étrangère qui offraient la même blancheur nacrée.

A l'égard des miniatures qui décorent de nombreux manuscrits bibliques, il faut observer que l'interprétation de la vie asiatique par nos peintres du XIIIe et du XIVe siècle, qui ne faisaient en cela que lui appliquer leurs propres habitudes, avait pour elle la vérité et la couleur locale orientale. Rien ne donne mieux l'idée du contraste d'élégance et de désordre qui régnaient dans une habitation du moyen âge que la vue d'une demeure orientale, celle d'un pacha au Caire ou à Damas.

Mention est faite de traits curieux qui montrent l'absence de toute critique chez nos pères; le grand camée de la Bibliothèque nationale offre un sujet purement romain, qui était interprété sérieusement au moyen de la Bible; un Jupiter debout était accepté sans discussion comme un personnage de l'Écriture sainte.

La judicieuse érudition de M. de Laborde a su très-bien expliquer le mystère de ces cornes de licornes si renommées au moyen âge; elles figurent sur bien des inventaires, elles sont mentionnées par de nombreux auteurs; elles avaient jusqu'à trois, quatre, cinq,

six et même sept pieds de long. Elles ne pouvaient provenir du fabuleux monoceros qui « ha cors de ceval et pies d'olifant et teste de cerf », de l'introuvable unicorne qui porte « un cor enmi le front mout gros et noir. » La corne du rhinocéros était trop courte pour que de pareilles descriptions pussent s'y adapter. Mais des navigateurs avaient rencontré sur les côtes des mers du Nord, des cornes d'une sorte d'ivoire, allongées en spirales, droites et longues. Ils purent ignorer qu'elles venaient du narval, et l'amour du gain suffisait amplement pour engager ces marins à vendre, à leur retour, cette longue défense pour la véritable corne de la licorne. Peut-être eux-mêmes le croyaient-ils, au risque d'ajouter une queue de poisson à la licorne si bizarrement construite déjà. Les cornes qu'on montra jusqu'à la révolution de 93 dans l'abbaye de Saint-Denis et qui n'avaient jamais quitté le trésor de cette église, étaient bel et bien des cornes de narval. Quoique arrivant en plus grand nombre sur le marché européen, ces soi-disant cornes de licornes ne baissèrent pas de prix, parce que la confiance dans leur efficacité comme contre-poison, ou au moins comme moyen indicateur de la présence du poison dans les mets, alla toujours s'augmentant et s'étendant. Il faut descendre jusqu'au milieu du XVIe siècle pour trouver, non pas encore l'incrédulité générale, mais la révolte de quelques habiles médecins, d'Ambroise Paré notamment, contre ces pratiques superstitieuses. Au XVIIe siècle, cette croyance n'était pas encore éteinte, et l'origine de ces défenses de narval, dites de licorne, planait encore dans l'obscurité (1).

A l'article diamants, M. de Laborde rectifie une erreur répétée mot pour mot par tous les auteurs et qui attribue à Louis de Berquen, l'honneur d'avoir découvert, dès 1476, la propriété du diamant de se tailler avec sa propre poudre; il a été débité bien des contes à cet égard, car « les encyclopédistes sont la plupart du temps de vastes esprits, très-ignorants des choses dont ils parlent, et, dans les traités sur les pierres précieuses les plus récents, dans les articles de dictionnaire et de biographie, on trouve tout naturel que Charles le Téméraire ait porté le mois de mars 1475 à la journée de Granson, un diamant taillé à Bruges, par Louis de Berquen en 1476. » Le fait est que la taille du diamant par le diamant avait été connue des anciens ainsi que Pline nous l'apprend; elle ne fut

(1) Le caustique Gui Patin se moquait de ce vieux préjugé: « Je ne crois pas plus à la thériaque et corne de licorne qu'à des cornes de bœuf. » (*Lettres*, 1846, t. I, p. 8.)

point oubliée au moyen âge; seulement ce fut à partir du XIVe siècle que la disposition régulière des facettes, dans l'ordre le plus propre à faire briller la pierre, se perfectionna d'une façon notable.

Un ouvrage de cette nature n'est jamais complet, jamais terminé; il peut rester le sujet d'investigations indéfinies; c'est ainsi que l'auteur s'exprime avec une parfaite raison, et c'est ce qui nous amène à donner quelques exemples des recherches nouvelles que peuvent provoquer les sujets traités dans le glossaire.

L'article consacré au mot *goderonné* nous rappelle un opuscule singulier qui a sans doute un prix bien élevé aux yeux des bibliophiles, puisqu'un exemplaire de ce livret de huit pages seulement, s'est, à la chaleur des enchères, élevé, en 1830, jusqu'à 70 fr.

« Discours miraculeux et espouvantable advenu en la ville d'Anvers d'une jeune fille flamande, qui par la vanité et trop grande curiosité de ses habits et colets à fraise goderonnez à la nouvelle mode, fut estranglée par le diable et son corps (après telle punition divine) estant au cercueil transformé en un chat noir, en présence de tout le peuple, traduit de langue flamande en langue françoise, avec une remontrance aux dames et filles en forme de dialogues en vers françois. » Ce discours a d'ailleurs été réimprimé dans l'ouvrage de Lenglet Dufresnoy, *Recueil de dissertations sur les apparitions*, 1752.

Francis Douce indique, dans le curieux volume qu'il a publié en 1833 (*the Dance of death*, London), une gravure, d'après Martin de Voss, qui se rapporte à l'usage des collets goderonnez : Un amoureux conduit sa maîtresse dans une boutique où la mort la reçoit, une belle fraise autour du cou; le diable, armé d'un fer à repasser, raffermit les *goderons* de la belle ; l'estampe a pour titre : *the devil's ruff shop*.

A l'égard des ceintures de chasteté, M. de Laborde observe que, « comme usage établi, elles n'ont point existé, surtout chez une nation aussi spirituelle que la nôtre; comme lubie de quelques maniaques, elles peuvent avoir été forgées exceptionnellement. Brantôme, dont Tallemant des Réaux a seul surpassé en médisance la détestable langue, rejette en Italie ce stupide usage. »

Divers auteurs montrent en effet que c'est au delà des Alpes que pareilles barrières ont été élevées; tout le monde sait que Rabelais met dans la bouche de Panurge (liv. III, ch. XXXVI) : « Le diable m'emporte, si je ne boucle ma femme à la bergamasque. » (Voir les notes dans le Rabelais *variorum*, 1823, t. V, p. 122, et le commentaire allemand de G. Regis, 1839, p. 453.) Diderot (*les Bijoux*

indiscrets) appelle ce genre de cadenas l'instrument florentin. Le comte de Bonneval raconte dans ses *Mémoires* (La Haye, 1738, I, 99), ses amours avec une dame à Côme, qui portait une ceinture semblable : « Il n'était pas possible de couper ou de découdre sans qu'on s'en fût aperçu ; sa vie en dépendait (1). »

On conservait à Venise des ceintures qu'employait François de Carrare, gouverneur de Padoue, étranglé par ordre du sénat en 1405. C'était lui, dit-on, qui s'était le premier avisé de pareilles inventions. Misson (*Voyage en Italie*, la Haye, 1717, I, 254) juge à propos de s'exprimer à cet égard en latin : « Ibi sunt seræ et varia repagula quibus turpe illud monstrum pellices suas occludebat (2). » Saint-Amant (*Rome ridicule*) dit que les femmes sont chargées

D'un brayer que Martel-en-teste
De ses propres mains a forgé....
Au moins on sait qu'en la plupart
Les maris usent de cet art,
Tant l'aspre soupçon les dévore.

On peut d'ailleurs découvrir hors de l'Italie quelques traces de cet usage. Dans une comédie de T. Middleton, poëte anglais, contemporain de la reine Élisabeth (*A mad world, my masters*, 1607), un mari jaloux s'exprime ainsi : « There is a gem I would not lose « kept by the Italians under lock and key ; we Englishmen are « careless creatures. » (Voir *Select collection of old plays published by Dodsley*, t. V, p. 291.)

Nous trouvons dans le bel ouvrage publié par M. Niel (*Portraits du XVIe siècle*, 12e livraison) des détails sur une estampe satirique fort rare dans le genre de Léonard Gautier ; on y voit une allusion aux amours de Henri IV et de la marquise de Verneuil ; elle est intitulée : *du coqu qui porte la clé et sa femme la serrure*. Une femme, assise sur un lit, présente à un homme debout devant elle la clef du cadenas qui ferme la ceinture de chasteté qu'elle a autour du corps, tandis que, derrière les rideaux du lit, l'amant tient une bourse pour payer l'autre clef que lui montre une servante. Un fou

(1) Cette aventure eut une fin tragique : Bonneval tua en duel le mari outragé ; « l'histoire transpira ; il en fut beaucoup parlé à Vienne ; les dames me questionnèrent fort sur ce cadenas, et l'empereur Joseph m'en parla plus d'une fois. » Observons toutefois que ces *Mémoires* sont assurément fort apocryphes. M. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. V, p. 397, a fort bien précisé la vie aventureuse du comte-pacha.

(2) Voir Dulaure, *Des divinités génératrices*, 1805, p. 268 ; 1825, p. 303. Consulter aussi Cardan, *de Subtilitate*, l. VII.

cherche à retenir des abeilles dans un panier et un chat guette une souris.

Un grand seigneur du XVIIe siècle, le duc de Ventadour, personnage fort laid, fort contrefait, avait épousé Mlle de La Mothe-Houdancourt, dont la beauté et la galanterie jouèrent un grand rôle à la cour de Louis XIV. Lisez dans Mme de Sévigné ce qu'elle dit de ce mariage, de la séparation des deux époux et le mot malin de Mme de Cornuel qu'elle rapporte sur le bruit qui courut du parti qu'avait pris le duc pour écarter de sa femme les adorateurs. « Il a mis un bon suisse à la porte. » Nous ne savons si ce n'est pas cette rumeur qui donna lieu à deux comédies qui traitèrent un pareil sujet quelque peu délicat à mettre en scène :

Les Cadenas ou le Jaloux endormi, par Boursault, un acte en vers, pièce jouée en 1663 ; *l'Amour sentinelle ou le Cadenas forcé*, par Nanteuil, pièce en trois actes et en vers, dédiée au prince d'Orange, la Haye, 1699, 56 pages.

L'École des maris jaloux ou les Erreurs de l'amour conjugal, Neuchâtel, 1698, in-12, est un petit roman devenu fort rare ; la ceinture de chasteté est gravée sur le frontispice.

Le *Plaidoyer* de Freydier, avocat à Nîmes, *contre l'introduction des cadenas ou ceintures de chasteté*, Montpellier, 1750, in-8°, est un volume, de 37 pages, rare et fort recherché des bibliophiles ; il s'est payé 47 francs à la vente Nodier, en 1844 ; il s'en est fait depuis une réimpression par le procédé Dupont. Peu de personnes ayant eu l'occasion de connaître les détails de cette cause étrange, nous la raconterons succinctement. Une jeune fille de Toulouse, Marie Lajon, qui n'avait pas encore dix-huit ans, fut séduite et enlevée par un jeune homme de vingt-six ans, Pierre Berlhe ; il la fit déguiser en homme, il la conduisit à Beaucaire, Nîmes, Montpellier ; obligé de faire un voyage dans lequel elle ne pouvait le suivre, il l'obligea, la veille de son départ, à se laisser mettre cette ceinture ; elle accoucha à Nîmes, et il lui remit ensuite la ceinture qu'elle portait encore lorsque Freydier plaidait. Berlhe se refusait sous divers prétextes à épouser sa victime, elle le fit assigner ; l'instrument était une espèce de cotte de maille en fil d'archal faite à peu près comme le fond d'une fronde ; de petites chaînes attachaient ce réseau à une ceinture sur laquelle étaient appliqués en divers endroits des cachets de cire d'Espagne ; la clef du cadenas et le cachet étaient dans les mains de Berlhe. Dans son plaidoyer, l'avocat, imitant les orateurs du XVIe siècle, déploie une érudition intempestive ; il cite la Genèse, Platon, saint Jérôme, Isidore de Péluse ;

il tonne contre Berlhe qui ne saurait être assez puni d'avoir rapporté parmi nous le modèle de ces fatales machines.

L'emploi de ces ceintures s'est d'ailleurs maintenu dans certaines contrées de l'Asie et de l'Afrique. Le lieutenant Boudyck Bartiaansen (*Voyage aux Moluques*, 1845, p. 124) constate qu'à Java et dans quelques pays voisins, on fait usage d'une ceinture pourvue d'un anneau à charnière accompagnée d'un cadenas. Sur l'infibulation des femmes pratiquée en Nubie, voir Cadalvène et Brevery, *Égypte et Nubie*, II, 158; et Combes, *Voyage en Egypte*, II, 11. On sait que des mesures analogues étaient connues des anciens Romains; voir les passages cités dans le *Glossarium eroticum linguæ latinæ*, auctore P. P. (1), et le *Thesaurus antiquitatum græcarum* de Gronovius, t. IX, p. 918, où sont gravés divers modèles de ces fibules.

Ayant à parler des couleurs que la mode multiplia au point d'arriver à un bariolage étrange, M. de Laborde cite une partie de la curieuse énumération que d'Aubigné a placée dans le *Baron de Fœneste* (liv. III, ch. III). Cette énumération peut être étendue et expliquée au moyen des livres assez nombreux que le XVIe siècle vit paraître au sujet des couleurs. Delaulnaye en a indiqué quelques-uns dans le *Rabelæsiana* placé à la suite des éditions qu'il a données (1823, 3 vol. in-8°, 1835, gr. in-8°) de l'épopée satirique de maître François; il aurait pu y joindre le *Trattato de' colori* di M. Coronato Occolti da Canedolo, Parma, 1568, in-8°. Deux autres ouvrages figurent au catalogue Libri, n° 6367. Impossible de ne pas mentionner, à ce propos, un livret fort peu commun publié en 1761; *Morale cuisse de nymphe, littérature bleu féroce*, par M. S.

Quelque important que soit le glossaire dont nous ne donnons qu'une idée fort imparfaite, quelle que soit l'étendue des services qu'il rendra à l'étude, ce n'est, dans la pensée de l'auteur, que l'extrait d'un bien plus grand travail, extrait à l'usage exclusif des amateurs et des collectionneurs d'objets du moyen âge et de la renaissance, à l'usage surtout des visiteurs des collections de ce genre que possède le Louvre. M. de Laborde ne pouvait donner, dans un *livret* d'un prix fort modique, que des textes, et c'est ce qu'il a fait avec autant d'érudition que de goût, mais les textes forment la partie la plus aride de ce genre d'études; celle des monuments figurés et des monuments réels est bien plus fructueuse,

(1) Pierrugues. Notre exemplaire de ce *glossarium* porte la note suivante manuscrite : *ab Eligio Johanneau constructum, auspiciis et cura (forsitan) baronis de Schonen.*

bien plus intéressante. On verra paraître un glossaire dont, pour la première fois, chaque article parlera à la vue, « chaque mot, hors d'usage, dont le sens nous échappe, sera expliqué au moyen d'une définition faite par ceux-là même qui l'employaient, et par la reproduction d'une représentation contemporaine, ou de l'objet lui-même quand, par bonheur, il se trouvera dans nos collections. Les comités institués près du ministère de l'instruction publique ont décidé que l'inventaire de Charles V serait publié dans la collection des monuments inédits, et que chacun des 3670 articles dont il se compose, serait accompagné d'un commentaire et de gravures, lorsqu'il sera possible d'établir une comparaison utile entre la description du garde des joyaux et l'objet décrit. » Tous les amis des arts et de l'histoire accueilleront avec plaisir la promesse de cette publication qui, nous l'espérons, ne se fera pas trop attendre.

Le *Glossaire* actuel indique sommairement les sources des nombreux passages transcrits, sans donner le titre des manuscrits ou des livres, ni les tomes et pages où il faut recourir. Il n'en fallait pas davantage en ce moment. Des indications précises se rencontreront dans le travail général qui nous est promis, et l'exactitude dont M. de Laborde a fait preuve dans des travaux précédents, est une garantie de celle qu'il montrera derechef.

On ne saurait d'ailleurs voir avec trop de plaisir des citations bien détaillées, et minutieusement précisées; sous ce rapport, on peut signaler comme un excellent modèle la façon d'agir d'un érudit laborieux qui a rendu les plus grands services à l'histoire littéraire du moyen âge, M. Francisque Michel. Un autre savant, M. Berger de Xivrey, observe avec raison (*Traditions tératologiques*, p. LXVI) qu'il ne faut pas reculer devant les citations textuelles, car la simple indication d'un passage devient chose illusoire pour la plupart des lecteurs qui n'ont presque jamais sous la main le livre signalé. Vérifier des citations parfois indiquées par le plus petit nombre possible de chiffres et de lettres, souvent transcrites de seconde ou de troisième main, n'est pas une tâche facile, et cette recherche mène fréquemment à découvrir bien des erreurs; les renvois sont fautifs; la page qu'on invoque n'offre rien qui se rapporte à l'objet dont il est question. Il nous est souvent arrivé de nous égarer ainsi à la suite d'indications erronées (1). Une seule des innombrables

(1) Nous ne citerons qu'un exemple déjà signalé par M. J. d'Ortigue, *Revue indépendante*, 25 février 1848; M. Walckenaer, dans ses *Mémoires sur Madame de Sévigné*, parle, t. Ier, p. 72, de la cour faite à cette dame par le chevalier de Méré,

citations qui remplissent le glossaire de M. de Laborde, sera, de notre part, l'objet d'une remarque. Quelques lignes sont empruntées (p. 408) au *Codicille du testament attribué à Louis XIII*; il s'agit de l'ouvrage intitulé *Codicilles de Louis XIII, roi de France et de Navarre*, 1643, in-24, livre fort rare, fort singulier, où beaucoup d'extravagances se mêlent à des idées très-sensées. M. du Roure dans son *Analecta-biblion* (Paris, Téchener, 1836, t. II, p. 213-219) est entré dans de curieux détails sur cette production dont l'auteur est encore inconnu; David Clément en avait déjà parlé (*Bibliothèque curieuse*, 1750, t. VIII, p. 212) et le *Mercure*, septembre 1754, en avait donné un extrait.

Arrêtons-nous ici; nous craignons d'avoir dépassé l'espace dont nous pouvions disposer, mais notre excuse est dans l'intérêt que présente le travail de M. de Laborde; si nous avions voulu signaler tout ce qu'il renferme de curieux et d'important, il aurait fallu copier le livre entier. G. B.

L'Architecture du Ve *au* XVIe *siècle, et les arts qui en dépendent*; par J. Gailhabaud, livraison 83 à 89. Paris, Gide et Baudry, 1853.

Ces livraisons contiennent : la décoration sculptée au revers de la façade de la cathédrale de Reims; les fonts baptismaux, dans l'église de Sainte-Colombe, à Cologne; les ventaux de l'une des portes de la cathédrale du Puy; le transsept de la cathédrale de Meaux; candélabre de l'église Saint-Cunibert, à Cologne; détails du carrelage de la cathédrale de Saint-Omer; piscine, dans l'église de la Ferté-Bernard; charpente d'un comble peint, dans l'église de Saint-Miniat, près de Florence; lutrin de l'église de Notre-Dame, à Aix-la-Chapelle. A ces planches sont jointes les notices sur les fonts baptismaux de Sienne, Gironne, Paris, Bercy, Limay, Hal, Louvain et Cologne.

mais le renvoi d'une note est placé quatre lignes plus bas qu'il ne fallait, les passages indiqués se rapportent à Madame de Lesdiguières, de sorte que les textes invoqués par l'auteur, à l'appui de l'opinion qu'il exprime, sont précisément ceux qui la détruisent.

CASSETTE DE SAINT LOUIS,

DANS L'ÉGLISE DE DAMMARIE

(Seine-et-Marne).

L'abbaye royale de Notre-Dame du Lis, dont la fondation fut accordée en 1244, par la reine Blanche de Castille, puis confirmée et augmentée en 1248 par saint Louis, était fort riche en reliques. Un inventaire de 1790 nous apprend qu'elles étaient exposées dans une chapelle qui leur était spécialement réservée. Lors de la suppression du couvent, en 1793, ce trésor sacré fut en partie détruit, en partie donné et dispersé dans le voisinage par le comité révolutionnaire. C'est ainsi que l'église de Saint-Aspais de Melun a hérité de la haire (1) de saint Louis, qui a été sauvée par un ancien magistrat au moment où elle allait être livrée aux flammes. Le 23 septembre 1820, M. l'abbé Pellet, vicaire général de Meaux, a dressé, en présence du détenteur et de trois anciennes religieuses du Lis, un procès verbal de reconnaissance de ce précieux cilice, puis en a coupé la moitié pour en faire part à son église cathédrale. Mais la plus grande partie des reliques du monastère sont échues en partage à l'église de Dammarie, commune qui dépendait autrefois de la seigneurie abbatiale. Derrière le maître autel sont exposées à dix pieds environ au-dessus du sol deux grandes châsses formant pendants et renfermant chacune un reliquaire couvert à l'intérieur de damas cramoisi et garni de fleurs d'argent brodées en bosse. La seule différence qui choquait l'œil, c'est que dans la châsse de droite le reliquaire était encadré d'une élégante bordure incrustée d'ébène et de citronnier, tandis que dans celle de gauche la riche garniture

(1) *Legenda aurea*, *Lugduni* 1486, § CLXXXI *de sancto Ludovico.* — « *Multo tempore* « *cilicium ad carnem applicans.* » — « Il usoit moult de temps de la haire jouxte sa chair et quand il la laissoit par trop grand affoiblissement de son corps à l'instance de son propre confesseur, il vouloit que celluy confesseur ainsi comme en recompensacion pour chacun jour donnast secrettement aux povres quarante sols parisis. » On conserve dans le trésor de Notre-Dame de Paris un autre monument des austerités du saint roi : ce sont les *escourgettes* ou chaînettes de fer avec lesquelles il se faisait donner la discipline par ce même confesseur. Cette scène de pénitence était peinte sur les anciennes verrières de la basilique de Saint-Denis, et Montfaucon en a publié un dessin. Voy. *Description de Notre-Dame de Paris*, par M. Gilbert.

de broderie paraissait adaptée à un double compartiment de bois brut. Il a fallu que le hasard fournît à un archéologue la facilité de monter jusqu'à la hauteur de cette châsse, et même de l'ouvrir pour reconnaître qu'un curieux coffret du XIIIe siècle remplissait cette destination; à cet effet on avait enlevé le panneau du fond, la seule partie lisse et sans intérêt archéologique; de cette ouverture on avait formé le devant en renversant le coffret sur le dos; le moraillon fixé dans la serrure empêchait le couvercle de s'abattre du côté opposé. Dans cette position, l'ornementation des cinq panneaux restants était complétement cachée, et d'en bas l'on ne distinguait que leur épaisseur à l'endroit de l'arrachement. Pour dégager le coffret on a été obligé de faire glisser le compartiment de carton auquel il servait comme d'étui, car il n'y avait pas adhérence; c'était au cartonnage que l'étoffe et les broderies étaient cousues, que les reliques étaient attachées et scellées.

M. le curé de Dammarie s'est empressé de montrer la riche trouvaille à nombre de curieux; le bruit s'est bientôt répandu dans le public qu'elle devait provenir de la reine Blanche de Castille, fondatrice de l'abbaye du Lis, et c'est ainsi que la nouvelle en a été transmise aux journaux. Mes recherches me mettent en mesure aujourd'hui de prouver de la manière la plus incontestable que ce coffret est la célèbre cassette qui a appartenu à saint Louis, don précieux que le monastère royal tenait des mains mêmes de Philippe le Bel, son petit-fils, et que les religieuses de Cîteaux comptaient au nombre de leurs plus chères reliques, la preuve en est : d'abord dans l'inventaire (1) des titres de cette abbaye, dressé le 24 septembre 1678, sous Claire Cécile Colbert, abbesse, et par ordre du ministre, son frère. Voici en quels termes il en est fait mention, page 145 : « *Mémoire des reliques de la fondation donnez par saint Louis, fondateur de cette abbaye....* (quatrième article) *la châsse de saint Louis, donnée par Philippe le Bel, roy de France, son petit-fils, où il y a quatre ossements* (2) *de ce saint roy; son cilice, donné par le mesme roy, avec sa cassette....* »

(1) *Archives de la préfecture de Seine-et-Marne.*

(2) Dom Martenne, dans son *Voyage littéraire*, et l'*Almanach de Sens* pour l'année 1777, sont d'accord avec l'inventaire de 1678; ils rapportent aussi que Philippe le Bel avait fait présent au monastère du Lis de « deux grands os d'un des bras, de deux os d'une des mains de saint Louis et de son cilice, » qu'on y conservait de leur temps; Dom Martenne ajoute même que ce cilice est très-rude, mais ni l'un ni l'autre ne font mention de la cassette; ce silence s'explique parfaitement, puisque la manière dont on l'avait placée dans la châsse la dérobait à tous les yeux et tendait à en faire perdre le souvenir.

Il nous reste à établir que la cassette de saint Louis portée en cet inventaire n'est autre que le beau coffret du XIIIe siècle qui nous a été si miraculeusement conservé : 1° en démontrant l'authenticité de sa provenance; 2° en produisant, comme argument à l'appui, la manière toute pieuse dont il nous a été transmis ; 3° enfin en tirant la preuve matérielle et par conséquent la plus concluante de l'ornementation même du coffret, de la description des quarante-trois blasons qui le décorent, et qui se rapportent tous à la maison royale de Louis IX, soit par le sang, soit par les alliances, soit par cette fraternité d'armes qui liait le pieux monarque aux seigneurs croisés avec lui.

L'authenticité de la provenance résulte d'abord du procès-verbal de reconnaissance dressé le 29 novembre 1838 par M. l'abbé Pruneau, vicaire général et supérieur du grand séminaire de Meaux, assisté de l'ancien curé de Dammarie. Il y est constaté par des témoignages irrécusables que la châsse contenant ce coffret était exposée avant la révolution de 1790 dans l'église de l'abbaye du Lis, en la chapelle dite *des Reliques*, et qu'il n'avait rien été changé dans la position des ossements renfermés dans ce reliquaire. Aujourd'hui nous irons plus loin : aux témoignages par tradition nous joindrons l'exhibition de titres authentiques; dans le coffret nouvellement découvert, et dans le compartiment moins grand qui lui sert de base, nous voyons enchâssés des ossements de saint Severin, de saint Siméon, de saint Savinien, de saint Potentien et de saint Ebbon. Or, dans l'inventaire des titres de l'abbaye du Lis de 1678, nous retrouvons précisément les extraits des procès-verbaux et certificats de ces reliques, f° 108, 45e liasse : « Le 30 novembre 1635, M. de Bellegarde, archevêque de Sens, certifie que les reliques de saint Savinien et saint Potentien, martyrs, et de saint Ebbon, archevêque de Sens, gardées dans l'église du Lis, ont été tirées des reliques du couvent des carmélites de Sens. Le 28 novembre 1657, l'abbé Parfait, chanoine de Paris, soutenu du témoignage de deux autres chanoines de la mesme église atteste qu'il a levé de la châsse de saint Severin, moine, qui est en l'église de Paris, un os qu'il a fait sceller de son cachet et a fait porter à l'église du Lis. » Quant à la relique de saint Siméon le Juste, elle est portée au nombre des reliques de la fondation données par saint Louis avec cette mention : « On a fait depuis la figure du saint, qui est d'agathe, comme on le voit aujourd'huy. »

La manière dont ce coffret a été gardé par les religieuses de l'abbaye du Lis, prouve, en outre, qu'il était pour elles un objet de

vénération, car on ne place ordinairement dans une châsse que des reliques. Or nous avons la certitude qu'à la fin du XVIIe siècle la cassette de saint Louis était inventoriée comme telle, et, à ce titre, déposée dans la même châsse que ses ossements et son cilice. On pourrait nous objecter que le coffret découvert aujourd'hui n'est pas évidemment le même; que son dépôt dans la châsse n'implique pas nécessairement, de la part des dépositaires, une idée de vénération, puisqu'il y remplissait une destination d'utilité, celle d'encadrer des reliques. Quelque faible que soit cette argumentation, nous ne voulons pas la laisser sans réponse. Selon nous, l'expédient auquel on a eu recours pour utiliser le coffret est trop bizarre pour qu'il n'ait pas été motivé : de nombreux présents de reliques avaient été faits au monastère, de 1634 à 1665; il fallait de nouvelles châsses pour les contenir; on était gêné par le défaut d'espace, et néanmoins on attachait de l'importance à ne pas en exclure la cassette vénérée. C'est pour atteindre ce but qu'on n'a été arrêté ni par l'insuffisance de capacité du coffret, qui nécessitait un compartiment supplémentaire, ni par l'effet désagréable qui allait en résulter pour la décoration du reliquaire; autrement, en faisant exécuter deux châsses de même modèle, on aurait commandé deux compartiments de la même élégance au lieu d'un seul; les règles de la symétrie l'exigeaient, puisque l'on faisait les frais de broderies en bouillon d'argent aussi riches pour l'un que pour l'autre. Le style de tous ces ornements indique, en effet, que c'est vers le commencement du XVIIIe siècle que la translation a été opérée.

Enfin il est une preuve devant laquelle il faut s'incliner : c'est que le coffret porte avec lui un caractère d'individualité sur lequel on ne peut se méprendre. Tous les traits de sa physionomie héraldique, pour ainsi dire, se peignent et se reconnaissent dans l'ensemble des blasons que nous allons signaler ; cette démonstration matérielle servira en quelque sorte de contrôle aux preuves que nous avons fournies, à la déduction logique que nous en avons tirée.

DESCRIPTION.

La cassette de saint Louis a 34 centimètres de longueur sur 18 de largeur et 15 de hauteur, avec un couvercle de 1 centimètre de saillie en façon d'entablement ; elle est en bois de hêtre d'environ 1 centimètre d'épaisseur et recouverte d'une feuille d'argent pour

donner plus d'éclat au vernis qu'elle était destinée à recevoir. Ce vernis primitif, d'un vert très-foncé, imite assez le laque de Chine ou le vernis Martin ; on ne le retrouve bien conservé qu'au dos du coffret; sur les autres faces il a disparu sous une couche de repeints d'un ton mat et plus clair, qui, par conséquent, fait moins valoir l'effet de la décoration métallique et des émaux. On y compte quatre-vingt-huit pièces d'applique, outre une infinité de clous dorés qui décrivent des enroulements dans les espaces intermédiaires. Il y a quarante-trois écussons armoriés et émaillés de leurs couleurs en taille d'épargne; le nombre s'en élevait originairement à quarante-neuf, mais six se sont détachés et ont été perdus. Ce qu'il y a de plus significatif, c'est que les armes de France et de Castille y figurent sur tous les côtés; elles y sont répétées vingt-quatre fois, c'est un parti pris, comme dans les peintures murales de la Sainte-Chapelle de Paris. L'ordre qui a présidé au placement des autres armoiries a dû être réglé comme dans les questions d'étiquette d'après des considérations de parenté, d'alliance, de prééminence ou d'affection particulière. Pour alterner, on a disposé symétriquement vingt-quatre médaillons de forme circulaire en cuivre repoussé, ciselé et gravé, dont les sujets, découpés à jour et appliqués sur feuilles de même métal, sont presque tous empruntés aux bestiaires de l'époque. Des perles en émail bleu-turquoise remplacent les yeux de ces animaux naturels ou chimériques, dont les combats n'ont plus ici de signification symbolique parce qu'ils sont dégénérés en ornements courants. Il suffit de rappeler que le dragon, le griffon et l'ibis personnifiaient le diable et les instincts vicieux, tandis que le lion, l'aigle, la panthère et le cerf étaient presque toujours l'image des vertus chrétiennes. Suivant les anciennes règles de l'art héraldique nous qualifierons du nom de léopard ou de panthère les lions dont la tête est tournée de front. Sur la face postérieure, on remarque une décoration à part; on s'est abstenu d'y placer aucun blason; ce sont des médaillons d'applique en cuivre gravé et doré, historiés de diverses scènes qui sont champ-levées sur un fond de bleu d'azur et se rapportent pour la plupart à la vie privée d'un seigneur de haut lignage. Au milieu de ces compositions circulent de légères arabesques en taille d'épargne.

La ferrure qui garantit la sûreté de ce coffre se compose de pièces en cuivre plus massives (voyez la pl. 227 ci-jointe, nos 2 et 7). Quatre encoignures émaillées aux armes de Castille consolident l'assemblage des panneaux latéraux; deux autres, aux armes de France, retenaient le panneau du fond, mais l'une d'elles est entièrement

arrachée; les quatre angles du couvercle sont aussi garnis de coins émaillés, dans lesquels s'enchâssent de gros cabochons de cristal, sertis sur des paillons de clinquant pourpre, pour produire des reflets rosés (pl. 227, n° 1.) Un énorme dragon à griffes puissantes, aux yeux étincelants d'émail, tient dans sa gueule le moraillon qui s'abaisse dans la serrure et semble en défendre l'entrée (pl. 227, n° 2); ses ailes émaillées bleu, blanc et rouge, enveloppent son corps moitié de poisson, moitié de serpent, qui se termine par une queue sagittée. Les charnières roulent dans les dents de quatre monstres de même espèce (pl. 227, n° 7). Nous avons déjà eu occasion de remarquer cet animal symbolique sur des coffrets en fer ciselé du XIVe siècle. On sait que les romanciers du moyen âge plaçaient souvent les héroïnes et les trésors sous la garde de dragons ailés. Enfin la poignée qui sert à porter le coffret s'allonge en anneaux comme le corps d'un reptile et est terminée par deux têtes de serpents dont nous donnons un fragment sur la planche 227.

Couvercle. Nous commençons par le côté qui est le plus en évidence, et qui naturellement s'offre le premier à la vue. Les écus

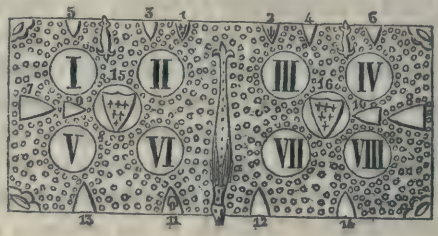

qui garnissent le pourtour ont la pointe constamment dirigée vers le centre du panneau, de manière à s'offrir aux yeux en partie, de quelque côté qu'on tourne le coffre. Nous signalerons, à partir du milieu de la bordure: 1° France (les fleurs de lis réduites au nombre de trois seulement à cause de la petitesse de l'écu, car un point d'or en chef semble indiquer la naissance d'une quatrième); 2° de gueules au château sommé de trois tours d'or, qui est Castille; en l'honneur des père et mère du roi, Louis VIII et Blanche de Castille; 3° de gueules à la croix vidée, cleschée et pommetée d'or, qui est Toulouse, en souvenir de son frère Alphonse, comte de Toulouse; 4° fascé de vair et de gueules, qui est Coucy, à cause du sire de Coucy; 5° fascé d'argent et d'azur, de six pièces, qui est Dammartin ancien, à cause du comte de Dammartin; 6° gironné d'argent et de gueules de huit pièces qui est Beaumont, à cause de Jean d

Beaumont, chevalier de l'*hostel du Roy*, qui eut à la croisade une querelle avec le sire de Joinville ; 7° gironné d'argent et de gueules de douze pièces, brisé d'un lambel à cinq pendants d'azur (pl. 227, n° 3), ne peut être que Guillaume de Beaumont, maréchal de France, frère cadet du précédent (le P. Anselme n'a pas connu son blason); 8° d'argent à la croix potencée d'or, accompagnée de croisettes de même, qui est Jérusalem, en l'honneur de Charles, second frère de saint Louis, qui se croisa avec lui et fut roi de Jérusalem. Il est à noter que les deux précédentes armoiries sont les seules inscrites sur des écus d'une plus grande dimension : est-ce une distinction honorifique qu'on a prétendu leur accorder ? car il n'y a que l'écu semé de France qui jouisse du privilége d'être encore plus grand; sur les armes du maréchal de Beaumont, le métal a été argenté, particularité qui les distingue encore des autres; ailleurs, c'est toujours un émail blanc qui blasonne l'argent ; 9° échiqueté d'or et de gueules, au chef cousu d'argent fretté de sable, qui est Roye, en souvenir de Barthélemy, sire de Roye, chambrier de France, ou de Mahi de Roye, qui fut de la croisade ; 10° d'azur à la bande d'argent accompagnée de deux cotices d'or, qui est Champagne, en l'honneur de Thibaut le Grand, qui fit le voyage de la terre sainte; 11° Castille, peut-être en souvenir de l'aïeul maternel du roi Alphonse IX, roi de Castille; 12° d'or à la croix de gueules, cantonnée de quatre alérions d'azur, qui est Montmorency, en l'honneur du sire de Montmorency qui se croisa; 13° d'azur à deux bars adossés d'or, accompagnés d'une croisette de même, qui est Bar, à cause du comte de Bar; 14° échiqueté d'or et d'azur, à la bordure de gueules et au franc quartier d'hermine, à cause de Pierre de Dreux, duc de Bretagne, qui accompagna saint Louis, son parent, dans ses deux voyages d'outre-mer; 15° et 16° enfin, deux grands écus semés de France circonscrits chacun dans un médaillon de forme circulaire, dont les vides sont remplis par un fond rouge semé de têtes de clous blanches ponctuées de bleu (voyez pl. 227, n° 9).

Les rosaces en cuivre repoussé représentent : I un dragon domptant un lion qui lui mord la queue (pl. 227, n° 5); II deux dragons adossés rampant à la circonférence; III un aigle et un lion adossés, dont les têtes contournées mordent une pomme de pin qui s'élève au centre : il semble que ce soit une réminiscence du même sujet que l'on trouve souvent sculptée sur les chapiteaux du XIIe siècle comme symbole des dispositions nécessaires pour être admis au banquet eucharistique; IV un griffon vainqueur d'une panthère ; V un lion terrassant un dragon qui le saisit à la gorge;

VI un valet de limier portant sur ses épaules la dépouille d'un cerf; VII un guerrier armé d'un glaive tuant un léopard ; VIII deux chiens à la poursuite d'un cerf; quant aux sujets de chasse on les rencontre sur plusieurs monuments d'orfévrerie religieuse de la même époque ; ce symbolisme se prenait tantôt en bonne tantôt en mauvaise part. Dans le premier cas c'est la prédication, le Christ ou les apôtres, chasseurs d'âmes; dans l'autre, c'est le démon toujours ardent à nous tendre des embûches et à nous prendre dans ses filets (1).

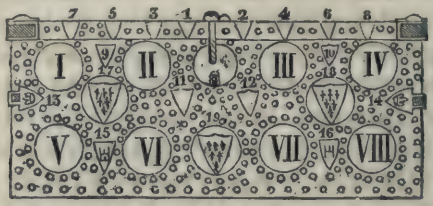

Face antérieure. Sur la tranche du couvercle, huit écussons : 1°, 2° et 3° manquent; 4° de gueules au lion d'argent à la queue fourchue, qui est Montfort, à cause d'Aufroy de Montfort, qui suivit le roi outre-mer; 5° d'or à trois tourteaux de gueules, brisé d'un lambel à cinq pendants d'azur, qui est Pierre de Courtenay, croisé avec saint Louis et mort en Égypte ; 6° échiqueté d'or et d'azur à la bordure de gueules, qui est Dreux, en l'honneur de Jean de Dreux, armé chevalier par le roi et son compagnon à la croisade; 7° bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules, qui est Bourgogne ancien, à cause d'Hugues de Bourgogne qui fut de la croisade avec le roi ; 8° manque. Sur la paroi antérieure : 9° l'écu de Bretagne déjà décrit sur le couvercle, en l'honneur de Pierre de Dreux, dit *Mauclerc;* 10° d'or au lion de sable, qui est Flandres, en souvenir du duc de Flandres, qui épousa Marguerite, fille du roi; 11° parti de gueules aux chaînes d'or posées en orle selon toutes les partitions de l'écu, qui est Navarre, et parti d'azur à la bande d'argent accompagnée de deux cotices d'or, qui est Champagne, à cause de Thibaut II, roi de Navarre et comte de Champagne, qui épousa Isabelle, fille de saint Louis et fut du second voyage d'outre-mer; 12° de gueules à trois fermaux d'or 2 et 1, qui est Jean Mallet, sire de Graville, qui se croisa avec le roi; 13°, 14°, 15° et 16° qui sont aux armes de Cas-

(1) Voir les nombreuses citations que le père Martin donne à l'appui de ce sens complexe, *Mélanges d'archéologie*, t. I, p. 120 et suiv.

tille; 17°, 18° et 19° trois grands écus semés de France circonscrits dans des médaillons émaillés semblables à ceux déjà décrits.

Les rosaces en cuivre repoussé offrent pour sujets : I un guerrier saisissant au cou un dragon et lui tranchant la tête de son glaive; sur les bas-reliefs d'architecture religieuse contemporains, c'est le symbole de la force chrétienne : l'homme avec la grâce devient capable des triomphes les plus difficiles; II deux dragons adossés et rampant à la circonférence, leurs cols enlacés et leurs têtes contournées et affrontées; III un personnage couronné, peut-être David, enfourchant un lion dont il saisit la queue d'une main et de l'autre brise le crâne avec un poignard; IV un dragon, aux ailes déployées adossé à une panthère, les têtes contournées et affrontées; serait-ce une réminiscence des bestiaires qui représentent la panthère pouvant seule mettre en fuite le dragon par l'odeur de son haleine? V deux lions adossés dont les têtes se contournent pour mordre une pomme de pin; VI un dragon aux ailes ouvertes terrassant un léopard; VII deux dragons adossés dont les queues s'enlacent et forment quatre nœuds en pyramide; VIII un ange jouant du rebec; IX deux dragons adossés aux têtes contournées et affrontées; cette dernière rosace qui garnit l'entrée de la serrure est d'un module plus grand, a plus de relief et est en outre ornée de festons (pl. 227, n° 8).

Parois latérales. Sur l'épaisseur du couvercle à gauche : 1° de gueules à deux fasces d'or, qui est Jean, sire d'Harcourt, qui ac-

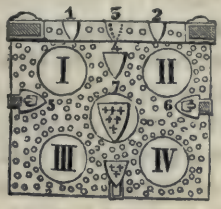

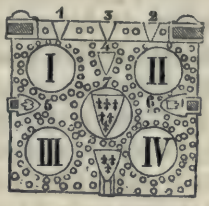

compagna saint Louis dans ses deux voyages d'outre-mer; 2° d'or à trois tourteaux de gueules, brisé d'une fasce de même, ces armoiries doivent appartenir à un cadet de la maison de Courtenay, car trois seigneurs de ce nom suivirent saint Louis au voyage de la terre sainte : c'est ou Guillaume I, frère puîné de Pierre, mentionné sur le couvercle, ou Guillaume II, seigneur d'Yerre, qui resta prisonnier à la bataille de la Massoure et dont le roi paya la rançon (pl. 227, n° 4); 3° manque. Sur la tranche du couvercle à droite : 1° une répétition de l'écu de Bar, déjà décrit, sans doute en souvenir

de Henri II, comte de Bar, tué à la croisade; 2° manque; 3° de gueules à trois léopards d'or l'un sur l'autre, qui est Angleterre, en mémoire d'Aliénor, aïeule maternelle du roi.

Sur les deux parois, la disposition héraldique est la même : au centre, le grand médaillon semé de France, accosté des armes de Castille, en haut et en bas deux petits écus où les fleurs de lis sont réduites au nombre de trois. Les rosaces de gauche représentent : I un lion couronné; II un dragon à ailes ouvertes marchant sur sa queue; III une fleur de soleil; IV un aigle à deux têtes et aux ailes éployées. Ceux de droite : I une fleur de marguerite : serait-ce pour faire allusion à Marguerite de Provence, épouse du roi? alors la fleur de soleil formant pendant pourrait être l'emblème du monarque; II deux aigles adossés dont les têtes contournées becquètent un fruit; III un dragon aux ailes ouvertes empiétant un autre dragon aux ailes pliées; IV un griffon rampant.

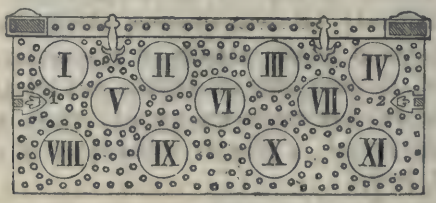

Face postérieure. Les onze émaux en taille d'épargne qui décorent cette dernière paroi ont pour sujets : 1° un personnage enfourchant un lion dont il saisit la queue et brise la tête, même représentation que sur une rosace repoussée de la face antérieure, seulement sur l'émail le personnage n'est pas couronné, au lieu de David ce pourrait être Samson; 2° un guerrier armé d'un glaive tranchant la tête d'un dragon; 3° un jeune homme imberbe jouant du rebec devant une jeune fille qui danse tenant des espèces de cliquettes dans chaque main (pl. 227, n° 6) : c'est le sujet du *violeur* et de la *jongleresse*, qu'on découvre au commencement du XIIe siècle sur les chapiteaux de Saint-Georges de Bocherville et qui se retrouve au XIIIe sur plusieurs bassins émaillés, entre autres sur celui que possède le cabinet des Antiques à la Bibliothèque impériale, et qui, selon Alb. Lenoir, aurait appartenu à la reine Blanche de Castille, à cause des tours qui sont répétées entre chaque sujet; 4° un guerrier armé de son glaive et de son bouclier à l'attaque d'un lion; 5° deux jeunes époux qui s'embrassent; 6° un roi, couronne en tête et sceptre en main, donnant sa bénédiction à un jeune

prince qui a les mains jointes; 7° le jeune seigneur couronné, chevauchant sur son destrier le faucon au poing; 8° un ibis empiétant et becquetant un poisson mort; dans les bestiaires, la représentation du même sujet contient tout un symbole : l'ibis ne pouvant nager en pleine mer, est réduit à se nourrir des cadavres qu'elle rejette et à demeurer dans la fange, c'est l'image du pécheur qui ne peut s'élever vers Dieu et croupit dans le péché. Les vices abjects sont les fétides poissons dont il se repaît, tandis que le chrétien, régénéré dans les eaux pures du baptême, va chercher une nourriture spirituelle; 9° un valet de limier tenant un chien en laisse; 10° deux chevaliers s'attaquant en combat singulier; 11° deux chiens lancés à la poursuite d'un cerf.

La décoration héraldique appliquée aux objets portatifs était fort en vogue au XIIIe siècle. Les princes, les seigneurs, en partant pour la croisade et les expéditions lointaines, aimaient à emporter ainsi avec eux des souvenirs de ceux qui leur étaient chers et à se parer de leurs plus nobles alliances. On conservait dans l'église de Saint-Yves de Braine une bourse des croisades, *pera perigrinationis*, toute brodée d'armoiries, qui passait pour avoir appartenu à Pierre de Dreux, duc de Bretagne; on y remarquait ses armes, celles de Dreux ancien, de Flandres, de Neelle d'Offemont et plusieurs autres. Montfaucon, qui l'a publiée d'après un dessin de Gaignières, dit qu'elle avait servi à rapporter des reliques de la terre sainte, comme cela se pratiquait souvent.

Nous avons vu dans une collection particulière un ceinturon de cuir tout cousu d'émaux de plique armoriés; il avait dû ceindre la taille d'un Montmorency, car le blason de cette maison y était répété plusieurs fois avec diverses brisures. Les collections du Louvre et de Cluny fournissent de semblables exemples.

Le coffret de Louis IX serait certainement une précieuse conquête pour le *musée des Souverains;* mais une place plus digne lui est due selon nous. Le jour est venu de réunir ce que la tourmente révolutionnaire avait violemment séparé; le cilice et la cassette du saint roi sont des monuments de son austère piété et de sa charité inépuisable; en les déposant à la Sainte-Chapelle on leur rendrait le rang et l'éclat dont ils ont joui pendant plusieurs siècles. Là, du moins, ils vivifieraient la foi et communiqueraient une âme au chef-d'œuvre si merveilleusement restauré.

EUGÈNE GRÉSY,
de la Société des Antiquaires de France.

NOTICE

SUR

DEUX BAS-RELIEFS DE LA CATHÉDRALE DE STRASBOURG.

DEUXIÈME BAS-RELIEF (1).

A la vue des figures si bizarres et si monstrueusement variées que présente notre deuxième bas-relief (voy. la planche 226), on ne peut s'empêcher de s'écrier avec saint Bernard (*Apol. ad Guillelm. abbat.*) : « Quid facit illa ridicula monstruositas, mira quædam « deformis formositas et formosa deformitas? Quid ibi immundæ « simiæ? Quid feri leones? Quid monstruosi centauri? Quid semi- « homines? Quid maculosæ tigrides? Quid milites pugnantes? Quid « venatores tubicinantes? Videas sub uno capite multa corpora et « rursus in uno corpore capita multa. Cernitur hinc in quadrupede « cauda serpentis, illinc in pisce caput quadrupedis. Ibi bestia « præfert equum, capram trahens retro dimidiam; hic cornutum « animal equum gestat posterius. »

Nous croyons avoir eu d'autant plus le droit de transcrire ce passage si souvent cité, que nous doutons qu'il existe un monument figuré qui présente autant d'analogie avec les paroles du saint abbé de Clairvaux, que le bas-relief que nous allons essayer d'expliquer. Nous en sommes bien fâché pour notre artiste, auquel nous enlevons ainsi le mérite de l'invention, car plus d'un siècle et demi avant lui on peignait déjà de ces jolies choses dans l'intérieur des cloîtres.

Avant de décrire les différents sujets dont se compose cette série, nous devons prévenir que nous regardons comme des démons tous les êtres à forme animale ou chez lesquels la nature animale est jointe à celle de l'homme, et que les personnages qui ont conservé la forme humaine pure, vêtus ou non, sont pour nous des damnés.

(1) Voyez plus haut page 591.

1. Nous sommes en plein enfer. Le premier groupe nous offre un démon qui traîne, au moyen d'une corde passée par-dessus l'épaule, un personnage nu, attaché par une jambe, la tête en bas ; ce dernier est caractérisé par le chapeau pointu, marque distinctive des juifs. Un autre démon fait à notre homme une avanie d'une nature si repoussante que la plume la plus libre éprouverait de l'embarras à la décrire. L'artiste, pour le moins aussi ordurier dans cette scène que Callot dans sa tentation de saint Antoine, a sans doute voulu nous donner un échantillon du savoir-vivre de ce monde, et nous montrer la manière dont les maîtres de céans font les honneurs de leur maison aux arrivants (1).

Le diable qui traîne le damné a une tête monstrueuse, ses pieds sont palmés comme ceux des oiseaux aquatiques, ou peut-être mieux comme ceux que l'on prête au dragon, et il est porteur de deux visages dont l'un est appliqué sur une partie du corps où l'on n'est pas habitué à en voir ; c'est une sorte de *Janus bifrons*, seulement le masque postérieur a glissé et s'est arrêté à moitié corps. L'autre démon, dont les pieds sont également palmés, porte une paire de cornes à la tête, et de plus une crête tout le long de l'échine.

Cette particularité de deux ou un plus grand nombre de *facies* dont on gratifie le diable, se retrouve dans beaucoup de représentations de ce genre. M. Didron (*Hist. de Dieu*, p. 545) nous a donné la copie tirée d'un manuscrit à miniatures du XVe siècle, d'un de ces êtres multifaces qui n'a pas moins de dix visages répartis sur diverses parties du corps, sans compter un petit sceptre surmonté de trois têtes. Cette pluralité de visages exprime, dit-on, une grande énergie des sens dont les organes se trouvent tous réunis dans la tête et dont l'emploi est si nécessaire au génie du mal pour surprendre les pauvres humains. On pourrait peut-être aussi, en rai-

(1) L'incongruité que le démon se permet ici à l'égard du damné est assez fréquemment mentionnée, comme un des supplices de l'enfer, par les écrivains mystiques du moyen âge. Dans la *Vision de Fulbert*, par exemple, dont il existe un manuscrit du XIIe siècle, on lit :

> Quidam (dæmones) fœtidum stercus in os projecerunt,
> Et quidam in faciem ejus comminxerunt, etc.
>
> (Voy. Ed. du Méril, *Poés. pop. lat.*, p. 228.)

Cette composition rappelle involontairement une vieille tour de Paris qui portait le nom de *Pét-au-Diable* et qui était située au bout de la rue du même nom. Ne serait-il pas possible que cette dénomination fût due à une représentation du même genre que la nôtre ?

son de ce que le péché entre ordinairement par les sens, y voir comme une sorte de trophée ou d'insigne glorieux que le prince des ténèbres a ajouté à la livrée de sa maison.

2. Le sujet suivant présente un combat entre deux démons; un troisième, accroupi tranquillement devant eux, les regarde batailler et paraît remplir les fonctions de juge du camp. Ce duel, vu l'attitude paisible du témoin, et la nature immortelle des combattants, ne peut être qu'un combat simulé, une sorte de jeu chevaleresque. L'un des champions est armé d'une lance qu'il dirige contre la poitrine de son adversaire; celui-ci se garantit du coup avec un bouclier et il lève en même temps son épée pour en frapper l'autre. Le lancier est homme jusqu'à la ceinture, et dragon couvert d'écailles, à queue enroulée et à pieds fourchus, par le bas du corps; il porte des ailes comme un ange et il en a le droit, car il est une puissance de l'air (*Ephes.* II, 2 et VI, 12), son antagoniste, homme par le haut du corps est une sorte de cheval à pattes de lion inférieurement, à la tête recouverte d'un capuchon. Le juge du combat n'a rien de l'homme, il est tout animal; c'est presque un lion à queue de dragon et à crête dorsale. Il m'est impossible d'assigner une signification allégorique à ce groupe. Je n'y vois qu'un divertissement, une réjouissance; l'enfer est en goguette; la journée a sans doute été bonne; l'arrivée du personnage du premier groupe, personnage important peut-être, a probablement occasionné cette fête.

Mais ce qui me cause un véritable embarras, c'est le démon qui se trouve à la suite de ceux dont nous venons de nous occuper. Je ne sais si je dois le comprendre dans le groupe que nous venons d'étudier ou le réunir au sujet suivant, car il a deux têtes qui regardent en sens opposé; c'est encore là un Janus bifrons, nouvelle variété. En le joignant au tableau des combattants, nous pourrions voir en lui un second juge du camp ou le témoin du guerrier derrière lequel il est placé, et dans ce cas, notre ancien juge deviendrait le second de l'autre combattant. Quoi qu'il en soit, nous allons essayer de décrire cet être singulier. Sur un corps de quadrupède, lion par les extrémités postérieures et animal sans nom par la partie antérieure, se dresse un buste d'homme vêtu d'une casaque à poil laineux et appuyant une massue contre l'épaule droite. Ce buste humain tourné en arrière est assis sur une tête d'animal fantastique, de telle manière qu'il est difficile de décider auquel des deux demi-corps appartient la tête animale. La même incertitude a lieu quant aux pattes de devant de l'animal.

3. Nous voyons dans le tableau suivant un homme nu, *à cheval* sur un lion, décochant une flèche contre un enfant emmailloté que tient dans ses bras une vieille diablesse, femme par le buste, puis lion avec une tête et se terminant en queue de poisson; cette queue est mordue par le lion qui porte le premier personnage. Celui-ci est un damné, car il ne fait pas corps avec le lion qui ne lui sert que de monture; son attitude exprime un mouvement violent, ce qui est indiqué par la cornette de son chaperon, dirigée horizontalement en arrière, comme poussée par le vent. Peut-être l'artiste a-t-il voulu représenter Hérode, le farouche roi des Juifs, qui fit tuer à Bethléem et dans tout le pays d'alentour tous les enfants âgés de deux ans et au-dessous (Matth., II, 16).

Cet archer qui lance une flèche contre un jeune enfant n'est pas rare dans les monuments religieux des bords du Rhin; on a cru y reconnaître la mort qui frappe un nouveau-né; nous avons cependant quelque peine à voir la mort dans cette figure vigoureuse et passablement chargée d'embonpoint, et nous préférons notre première explication.

Nous voyons ici et nous verrons encore plus loin des démons des deux sexes. Nous n'invoquerons pas l'autorité des Pères de l'Église, qui d'ailleurs diffèrent d'opinions sur la nature des mauvais anges, les uns s'appuyant sur le livre apocryphe d'Enoch, et les autres rejetant ses enseignements, pour justifier la liberté qu'a prise l'artiste. Nous nous contenterons de citer un passage d'un démonographe du XIe siècle qui se prétendait bien informé : « Dæmones licet sexu et « propria lingua careant, corpus tamen illud aerium sibi conces- « sum pro arbitrio, velut nubes vento flante, in varias formas mu- « tant contrahuntque atque extendunt.... Corpus enim dæmonis ad « utrumque est natura paratum;.... sic tanquam *vir* apparet, et « mox occurrit ut *fœmina*; leonis more fremit, saltat ut parda- « lis, etc. » (Mich. Psellus [de Dæmonibus] in Io. Wieri op. *De præstigiis Dæmonum*, etc. Basil., 1583, in-4°, p. 66.) Nous pourrions ajouter que les poëtes allemands, dès le XIIIe siècle, parlent d'une mère, d'une grand'mère, d'une sœur, d'une femme du diable. (Voy. J. Grimm, *Deutsche Mythol.*, 2e éd., p. 959.)

4. Nous assistons ensuite à un concert instrumental et vocal. Quatre jeunes diablesses, décemment vêtues par le haut du corps, le bas terminé en animaux à queue de dragon, exécutent une symphonie. La première joue de la *viole*, la seconde, à en juger par son geste, fait la partie de chant; la troisième, avec un petit air penché qui ne manque pas de grâce, joue de la *guiterne*, et la dernière

approche de ses lèvres une flûte traversière. Ici l'élément païen a fait invasion dans l'art chrétien, car nos musiciennes sont des sirènes. Les Grecs n'en connaissaient que trois, Homère n'en cite même que deux, mais l'artiste chrétien s'est cru autorisé à en ajouter une quatrième. Les trois dernières jouent à peu près des mêmes instruments que les sirènes de l'antiquité, et, par sa forme, l'une d'entre elles rappelle assez bien une sirène classique, car elle a des pattes d'oiseau. Ces êtres remplissent les mêmes fonctions que leurs congénères de l'antiquité ; elles entraînent à leur perte les pauvres humains qui n'ont pas, comme les compagnons d'Ulysse, le soin de se boucher les oreilles avec de la cire. Ici, dans le tartare chrétien, elles s'exercent dans leur art diabolique, elles font une espèce de répétition, afin de fortifier leur talent de virtuoses qu'elles ne tarderont pas à aller faire entendre aux dilettanti de notre monde sublunaire.

5. La composition qui suit nous offre deux personnages à forme humaine pure, par conséquent deux damnés, qui se tiennent l'un l'autre par les cheveux et cherchent à se les arracher. C'est ici le péché de *colère;* un dé à jouer, placé entre les deux combattants, indique assez la cause de cette collision. C'est un des caractères de la colère, d'en vouloir aux cheveux. Rutebeuf, trouvère du XIIIe siècle, dans une pièce intitulée *La voie du Paradis*, nous fait connaître cette particularité :

> Ire, qui est male et vilaine,
> Ne set pas tant descharpir laine
> Comme ele set de cheveus rompre;
> Tout ront quanq' ele puet a rompre.
>
> (Voy. Jubinal, *OEuv. compl. de Rutebeuf*, t. II, p. 32.)

Quant au jeu de dés, il passait pour être d'invention diabolique. Déjà Hincmar de Reims (+ 882) nous apprend que Mercure a inventé ce jeu à l'instigation du diable : « Sicut isti qui de denariis « quasi jocari dicuntur, quod omnino diabolicum est, et, sicut le- « gimus, primum diabolus hoc per Mercurium prodidit, unde et « Mercurius inventor illius dicitur. » (Hincm., *Opp.* I, 656.) Un poëte lyrique allemand du XIIIe siècle, Reinmar von Zweter, nous donne même l'explication des points que le diable grava sur le dé : l'as signifie Dieu tout-puissant qui tient dans sa main le ciel et la terre exprimés par le nombre deux; le trois représente les trois noms de la Divinité; le quatre, les quatre évangélistes; le cinq, les cinq sens de l'homme; le six, les six semaines de carême pendant lesquelles

le diable gagne tant d'âmes par le jeu (voy. von der Hagen, minnes., I, 656). Il y a plus : le dé a été personnifié et est devenu un démon sous le nom de *Decius*. Dans un manuscrit de la bibliothèque royale de Munich (*Cod. ol. benedictobur.*, 160ª fol. 94), on lit le passage suivant : « Cum sero esset una gens lusorum, venit *Decius* in medio « eorum et dixit : Fraus vobis ! nolite cessare ludere, pro dolore « enim vestro missus sum ad vos. » (Voy. J. Grimm, *Deutsche Mythol.*, 2ᵉ éd., p. 841.)

6. Nous voyons ensuite un démon, et il est difficile de décider s'il est mâle ou femelle, qui fait danser au son du tambourin une espèce d'ours. C'est encore un moyen que l'esprit malin tentera de mettre en œuvre pour se procurer de nouveaux locataires. La danse, représentée ici en caricature, a été de tout temps défendue par l'Église. Le concile de Laodicée (367), le troisième concile de Tolède (589), le concile *in Trullo* (692) et plusieurs autres ont absolument défendu la danse, surtout les jours de fête. Les Pères de l'Église ont montré le danger de la danse par l'exemple de la fille d'Hérodiade dont le funeste talent fut cause de la mort de saint Jean-Baptiste (voy. Bergier, *Dict. de théol.*, s. v. Danse).

7. Viennent après cela deux damnés. L'un nu, tenant à la main un éventail de plumes, penche la tête vers une femme vêtue d'un long surcot; cette femme paraît boucler la chevelure du premier. Nous croyons, dans cette scène de mollesse et de coquetterie, reconnaître le péché de *luxure*. Il pourrait se faire que l'artiste eût eu en vue de nous faire connaître l'efféminé Sardanapale. Ce roi d'Assyrie est quelquefois représenté dans des œuvres d'art qui, à la vérité, datent d'une époque plus rapprochée de nous, foulé aux pieds par la vertu chrétienne opposée au vice dont il est le type.

8. Le groupe suivant qui, d'après notre système, se compose de deux damnés, est assez embarrassant pour l'explicateur. Si les deux personnes qui y figurent ne se trouvaient pas en aussi mauvaise compagnie, on pourrait y voir un tableau d'intérieur fort innocent, une jeune vierge agenouillée devant sa mère qui assujettit un bandeau sur la tête de sa fille. Mais le mauvais lieu où elles se trouvent ne nous permet pas de donner à ce sujet une signification aussi favorable. Nous sommes donc forcés d'y reconnaître une scène de coquetterie analogue à la précédente; peut-être une mauvaise femme enseignant à une jeune fille les moyens de tirer parti de ses charmes.

9. Plus loin nous voyons un personnage nu entre deux animaux diaboliques dont l'un tourne la tête en arrière et semble sourire

par une grimace aux deux personnes du groupe précédent, tandis que l'autre mord le bras du damné. Celui-ci porte une de ses mains à son ventre et de l'autre cherche à éloigner le premier démon qui, posant également l'une de ses pattes sur l'abdomen du pauvre homme, semble lui indiquer la partie par où il a péché. C'est sans doute un damné qui a fait un dieu de son ventre et par conséquent la représentation du péché de *gourmandise*.

10 et 11. Enfin toute cette série se termine par deux groupes de batailleurs. L'un présente un duel entre deux démons semi-animaux, l'autre un combat entre un centaure et un lion. Ici les esprits infernaux s'exercent entre eux aux luttes qu'ils se proposent de soutenir contre les humains. Ce n'est plus par la musique, comme dans le groupe des sirènes, ce n'est plus par la danse, comme dans le tableau de l'ours dansant, qu'ils projettent de perdre les habitants de la terre; c'est par la force ouverte, par la force brutale; c'est par la violence des passions tumultueuses, par l'emportement des instincts animaux et féroces qu'ils comptent augmenter la population de cette demeure où il n'y a que pleurs et grincements de dents.

Si, par ces notes, nous sommes parvenu à débrouiller un peu ce chaos infernal qui jusqu'à présent, à notre connaissance du moins, n'avait pas encore été décrit, notre but sera atteint, et nous abandonnerons à d'autres, plus habiles que nous, le soin de donner des éclaircissements plus lumineux sur cette composition ténébreuse que le vulgaire, depuis longtemps, désignait sous le nom de *danse des sorcières*.

Nous croyons devoir ajouter à la description que nous venons de faire de nos deux bas-reliefs un mot sur la place respective que chacun d'eux occupe.

La façade principale de la cathédrale, celle qui regarde l'ouest, est la façade d'honneur, celle sur laquelle l'artiste a reproduit, parmi tant de gloires, plus particulièrement celle de Jésus-Christ. Pour le chrétien, la deuxième personne de la Trinité résume toute la Divinité. Nous voyons Dieu le Fils représenté dans toutes les phases de sa nature humaine, depuis sa naissance jusqu'à son ascension, puis encore au jugement dernier. Cette histoire est tracée horizontalement, de la gauche à la droite sur les tympans et les voussures des trois portes qui décorent la façade, et se reproduit en partie en ligne verticale au-dessus de la porte principale où nous voyons J. C. dans les bras de sa mère, puis plus haut au milieu de ses apôtres. Nous ne parlons pas du troisième étage où le Christ se retrouve en-

core, parce que la partie de cet étage comprise entre les deux tours paraît ne pas être entrée dans le plan des premiers constructeurs. Nous pouvons donc dire que cette façade est celle de Jésus-Christ, à la droite duquel, par conséquent à la gauche du spectateur, l'artiste a placé le bas-relief que nous appelons le triomphe de la religion, et à sa gauche celui qui représente l'enfer. A la droite, les combattants de la foi, à la gauche, les damnés; à la droite, ceux à qui le Fils de Dieu dira : « Venez, vous qui avez été bénis par mon père; possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde » (Matth. xxv, 34); à la gauche, ceux qui seront écrasés par ces terribles paroles : « Retirez-vous de moi, maudits; allez au feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges » (Matth., xxv, 41).

En terminant cette notice nous ferons observer que nous avons eu moins en vue de décrire dans tous leurs détails les différents sujets dont se composent nos bas-reliefs, que d'arriver, au moyen de l'analyse, à un résultat synthétique. Nous avons cherché, dans ce travail de recomposition, à saisir l'intention qui a présidé à l'exécution de cette œuvre, et essayé de reconstruire en partie l'échafaudage de la pensée artistique à la fin du XIIIe siècle.

FERDINAND CHARDIN.

LES PINAIGRIER.

« Il est à regretter que des *maîtres* tels que *Pinaigrier* aient exclusivement consacré leur talent à des peintures sur verre et soient aujourd'hui si peu connus. »

ÉMERIC DAVID.

L'histoire des arts est surtout celle des XVe et XVIe siècles. Le mouvement commence au premier et s'achève au moment où une génération nouvelle d'artistes, pleine de séve et d'ardeur, jette à profusion sur tout ce qu'elle touche l'éclat et la perfection. *Léonard de Vinci*, *le Corrége*, *Michel-Ange*, *le Titien*, *Raphaël*, *Jules Romain*, *le Primatice*, etc., ouvrent cette ère glorieuse, justement nommée l'époque de la *Renaissance!* Des papes, des souverains y attachèrent leur nom : Jules II, Jean de Médicis (*Léon X*) dit *le Magnifique*, en Italie; François I et Henri II, en France; le siècle dans lequel ont régné ces deux rois fut celui des beaux-arts, comme le siècle de Louis XIV fut celui des lettres.

Les premières années du XVIe siècle nous révèlent un nom modeste, en grand honneur alors, presque ignoré aujourd'hui. Sa renommée, légitime conquête d'un labeur pénible, a été dédaignée par plus d'un historien (1). Les biographies qui en ont parlé ou n'en ont dit qu'un *mot* (2), ou bien ont commis des erreurs (3) et des omissions fâcheuses (4). Nous nous proposons de les relever. Nous voulons parler des *Pinaigrier* (5) : heureuse famille, elle compta autant d'artistes que de descendants, tous dessinateurs habiles et savants coloristes sur verre. Le premier du nom fut le contemporain et l'émule de Jean Cousin, peintre et sculpteur à la fois; témoin le remarquable tombeau de l'amiral *Chabot*, qu'il fit pour les Célestins de Paris.

Robert Pinaigrier peignit de 1527 à 1530 (6); on peut donc con-

(1) D'Argenville (entre autres), *Abrégé de la vie des plus fameux peintres* (édition de 1745).— Dict. Hist. de Feller, etc.

(2) Félibien (Jean-François). Cité *infra*.

(3) Lenoir, *infra*.

(4) *Biographie univ. classique* (Gosselin, 1829).

(5) Sauval, *Hist. et recherches des antiquités de la ville de Paris* (édit. 1724), t. I, p. 453, écrit : « le *bon pinégrier*. »

(6) Le Vieil, *l'Art de la peinture sur verre et de la vitrerie*, p. 42.

jecturer qu'il naquit avec le siècle (1). Où est-il né? D. Liron (2) le revendique comme Chartrain, au titre de « peintre vitrier (3) », sans indiquer d'autre raison que les travaux qu'il fit dans plusieurs églises de Chartres. Ce premier témoignage est fort suspect. En effet, notre savant bénédictin, dans l'avertissement de son livre, a pris soin de nous prévenir que lorsqu'il ignorait le lieu de naissance d'un auteur, il lui donnait place « *dans le lieu de sa demeure* (4). » Il ne savait d'ailleurs rien par lui-même et ne parle que sur l'autorité de Félibien (5). De son côté, Chalmel (6), historien érudit et consciencieux, veut que Pinaigrier soit né en Touraine. Il annonce avoir puisé ce renseignement dans un manuscrit de 1690, à lui communiqué. Ce manuscrit parlerait du lieu de naissance des Pinaigrier, mais serait muet sur l'époque de leur mort, ainsi que sur la ville dans laquelle ils seraient décédés. Ce récit est-il plus satisfaisant que le premier? Quant à nous, nous ne voyons pas de motif de faire honneur à la Touraine de Robert Pinaigrier, parce qu'il aurait été se fixer à Tours (7). C'était le temps où nos rois visitaient fréquemment la Touraine, cette autre Provence de leur royaume; ils y résidaient même temporairement. On comprend que plus d'un artiste ait cherché à se rapprocher des princes, leurs protecteurs-nés et leur appui! Le pays qui donna le jour à Pinaigrier reste donc à peu près inconnu.... Son éducation première est également un mystère; nous ne saurions dire sous quels maîtres il a étudié.... Fut-il, comme tant d'autres, demander des inspirations au ciel classique de l'Italie? nous l'ignorons. Il nous a été impossible, malgré les recherches minutieuses que le *dessin* ci-joint pl. 228 nous a inspirées, de découvrir la trace de ses premiers pas dans la carrière. Il faut nous résigner à parler de lui comme d'un homme fait.

Félibien (8) parle de Robert Pinaigrier; il le cite avec éloge : c'était un peintre-vitrier estimé de son temps. Il lui fait honneur de

(1) Lenoir, *Histoire des arts en France*, p. 124, se trompe en écrivant que Robert Pinaigrier vivait encore en 1620; il a confondu le fils ou le petit-fils avec notre peintre.

(2) *Bibl. générale des auteurs de France*. — *Bibl. chartr.*, p. 135.

(3) P. 354. — E. David écrivait le 13 déc. 1821 : « *Nous connaissons peu de choses sur l'artiste.* »

(4) Avertissement, p. x.

(5) *Entretiens sur les vies et ouvrages des peintres*, t. III, p. 83 (édit. 1706).

(6) *Histoire de Touraine*, t. IV, p. 386.

(7) Voy. l'article *Pinaigrier* dans la *Biogr. univ.* de Michaud, par Emeric David. Les matériaux reviennent à un chartrain, notre ami Hérisson, de regrettable mémoire. Nous y avons emprunté plusieurs faits.

(8) 5e *Entretien*, *ut supr.*, t. I, p. 711 (éd. 1685).

vitres « *qui estoient d'un assez bon goût et d'un bel apprest.* » Le Vieil (1) remarque qu'il s'appliqua singulièrement à perfectionner et à rendre l'emploi des émaux plus fréquent dans ses ouvrages; ce que ses prédécesseurs n'avaient pas fait avant lui. Il fut même regardé comme le créateur de ce genre. Travailla-t-il aux riches verrières de Notre-Dame de Chartres? Nous ne le croyons pas. La plus grande partie de cette brillante et splendide décoration appartient au XIIIe siècle (2). Notre artiste n'était pas né! L'un des historiens de cette église (3) prétend, il est vrai, avoir remarqué dans ces verrières quelques vitres des XIIe, XVe et XVIe siècles. Ces dernières seraient au nombre de *deux* seulement. Cela serait, et le rapport de M. de Lasteyrie, qui le contredit implicitement, nous paraît avoir beaucoup plus de valeur, on ne serait pas conduit à attribuer nécessairement plusieurs vitraux du XVIe siècle à Robert Pinaigrier. Les verrières de Chartres, qu'on ne l'oublie pas, appartiennent, à peu de chose près, à la même pensée, à la même main : c'est tout un poëme! partout, même harmonie dans la conception, même ensemble dans l'exécution. « *C'est un type, et un type parfait; tout est rationnel et symbolique* (4) ». Nous ne pensons pas davantage que le seul peintre verrier, *Chartrain*, dont le nom, inconnu à Chartres, nous a été transmis de Rouen (nous entendons parler de *Clément*), ait travaillé à Notre-Dame de Chartres (5); il n'eût pas manqué d'indiquer au bas des vitraux qu'ils étaient son œuvre, de les *signer*, en un mot, comme il l'a fait sur un vitrail de la cathédrale de Rouen (6). Aucun nom ne se réfère à Pinaigrier dans ceux inscrits sur les vitraux de Chartres.

Lenoir (7) prétend qu'aucuns de ces vitraux *portant* les chiffres de 1527 et 1530 seraient l'œuvre de Robert Pinaigrier. Cette assertion tombe d'elle-même devant un *fait*.... Les vitraux de notre église ne portent *aucun* chiffre. Enfin, les manuscrits que possède

(1) *Ut supra*, p. 43, 1re col.

(2) *Histoire de la peinture sur verre*, p. 89 et 90.

(3) *Description de la cathédrale de Chartres*, par l'abbé Bulteau, p. 184.

(4) De Lasteyrie, *ut sup.*

(5) Conjecture de l'abbé Bulteau, p. 189.

(6) Dans une verrière du pourtour du chœur de la cathédrale de Rouen on lit sur un phylactère :

Clemens vitrearius Garnotensis M....

Clément vivait sous Philippe le Hardi (1270 à 1285). (Langlois, *Essai sur la peinture sur verre*, p. 26 et 213; et Théod. Licquet, *Rouen, Précis de son hist.*, p. 37.)

(7) *Description des monuments du Musée français*, p. 371.

la bibliothèque de Chartres (1) ne désignent pas davantage les artistes verriers de la cathédrale.

Si Robert Pinaigrier n'y travailla pas, il est certain, du moins, qu'il en peignit plusieurs à Saint-Hilaire, l'une des anciennes paroisses de la même ville (2), vers 1527 et 1530 : ces dates sont précisées par Le Vieil (3) qui loue la correction du dessin et la bonne disposition des couleurs. Un de ces vitraux était remarquable, à tous égards, par la singularité du sujet; aussi fut-il reproduit dans plusieurs églises de Paris, notamment à l'hôpital Saint-Gervais, à la chapelle Saint-Louis, à celle de Saint-Sauveur, à Saint-Jacques-la-Boucherie, à Saint-André, à la sacristie des Célestins. Sauval (4) nous en donne une description assez exacte pour être rapportée : « Qui voudra voir, dit-il, des papes, des empereurs, des rois, des évêques, des archevêques et des cardinaux, tous avec leurs habits de cérémonie, et occupés à remplir et à rouler des tonneaux, les descendre dans la cave, les uns montés sur un poulain (5), les autres tenant le traîneau à droite et à gauche, et, en un mot, faire tout ce que font presque les vendangeurs et les tonneliers. Les muids qu'ils manient sont pleins du sang de Jésus-Christ étendu sur un pressoir, qui ruisselle de ses plaies de tous côtés. Ici, les patriarches labourant la vigne; là, les prophètes et saint Pierre font vendange; ils foulent et portent le raisin dans la cuve. Les évangélistes dans un lointain, figurés par un aigle, un taureau et un lion, les traînent dans des tonneaux sur un chariot que conduit un ange. Les docteurs de l'Église et les cardinaux les reçoivent au sortir

(1) Nous faisons allusion à un manuscrit attribué à Alexandre Pintart, communiqué à M. de Lasteyrie, quand il décrivit les vitraux de Chartres. Hérisson, au contraire (*Histoire du pays chartrain*, par Ozeray, t. II, p. 443), veut que ce travail soit de Félibien des Avaux, né à Chartres en mai 1619, mort le 11 juin 1695. Willemin (*Monuments français inédits*) a dessiné plusieurs vitraux de Chartres. A. Pottier, qui a écrit le texte, ne cite aucun artiste verrier (t. I, p. 59-60).

(2) Cette église dont l'abbé de Saint-Jean (ancienne abbaye de Chartres) était le collateur, fut enlevée au culte en 1791. En 1793, elle servit de club; l'année suivante, de logement à la troupe qui la dévasta. Lenoir qui la visita peu de temps après ne trouva à emporter aucun de ses vitraux pour le musée des Petits-Augustins qu'il préparait. Il se contenta de quelques pierres provenant de la démolition du portique de l'église de Saint-Père. Ce portique avait été ajouté en 1509 à l'édifice bâti en 1170; il fut sculpté par François Marchand d'Orléans. (Voy. Lenoir, *Musée des Monuments français*, t. I, p. 94 et 95.)

(3) *Ut supr.*, p. 42.

(4) *Ut supr.*, p. 33 de *l'Addition* (en 40 pages) à la fin du tome III.

(5) Pièce de bois autour de laquelle le sommelier file son câble pour descendre une pièce de vin dans la cave.

du corps de Notre-Seigneur et l'entourent. Les curés et les prêtres d'autre part confessent et communient. Enfin, des vers aussi *mal* conçus que l'allégorie (1) sont ajoutés pour l'explication. »

Cette allégorie est puisée dans ces paroles de l'Écriture : *Quare ergo rubrum indumentum tuum? — Torcular calcari solus....* (2). Au dire de Sauval, les personnages ne seraient pas des portraits de fantaisie. Paul III (3), Charles-Quint, François I, Henri VIII, roi d'Angleterre, le cardinal de Châtillon seraient faciles à reconnaître. Le Vieil s'est demandé si les idées de l'artiste n'avaient pas été plus politiques que religieuses, plus ridicules que pieuses? Il ne se prononce ni pour ni contre. Sans aller plus loin, nous ne voyons là que l'une de ces nombreuses allégories reproduites bien des fois par la sculpture et par la peinture, et qui ne nous semblent blesser en rien la foi. La ressemblance de certains personnages avec des empereurs, des papes, etc. était un jeu de l'imagination (malice ou flatterie) du peintre. Cette *personnification* se retrouve dans les toiles des premiers maîtres de l'école romaine.

Les débris des vitraux de l'église de Saint-Hilaire de Chartres furent recueillis avec soin à l'époque du concordat (4). Ils ont servi à former deux vitres entières aux deux côtés de la chapelle de la Vierge dans l'église de Saint-Pierre. Déjà mutilés, ces fragments n'ont rien gagné ou très-peu, que nous sachions, à être assemblés. On peut les comparer à ces membres détachés du corps, jetés çà et là, dont parle le poëte, *membra disjecta!...* C'est une mosaïque grossière dont aucune partie ne se rapporte à l'autre. Pourtant il règne dans ce *raccord* un peu moins de confusion (5) que dans certains vitraux signalés avec une certaine causticité par l'auteur des *Églises gothiques* (6). Ce qui reste en dehors de cette observation, c'est la perfection du trait, la vivacité des tons. Dans le com-

(1) A Saint-Denis, un vitrail représente *Saint Paul tournant la meule d'un moulin auquel des prophètes apportent des sacs de bled.* Ce vitrail fut commandé par l'abbé Suger. Il n'était pas plus ridicule que celui de Pinaigrier.

(2) Voy. Isaïe, c. LXIII, v. 2, 3. Sauval rapporte inexactement le texte.

(3) Le Vieil, remarque à ce sujet (*ut supr.*) un anachronisme frappant. Si la vitre a été peinte en 1530, il ne pouvait être question de la représentation de Paul III qui ne succéda à Clément VII, que le 13 octobre 1534.

(4) Par M. Billard, maire. Le Concordat a été arrêté le 26 mess. an IX—15 juill. 1801.

(5) Dans cet assemblage informe on distingue encore *l'arbre de Jessé; la Naissance de J. C.; la Circoncision; l'Adoration des mages; le Massacre des Innocents; la Présentation au temple; la Fuite en Égypte.*

(6) Alors on a vu d'étranges choses : une main placée au bout d'une jambe, des figures portant deux têtes sur un même buste, Hérodiade recevant un chapi-

partiment à gauche de la chapelle, on remarque un prêtre à genoux, la tête découverte, portant une chape. Il tient une crosse. Un seul mot restant de l'inscription primitive se lit : *JEHAN* (1).

On voyait à Saint-Hilaire deux autres vitraux de Pinaigrier : l'un représentait le passage de la mer Rouge; l'autre, placé dans la chapelle des teinturiers, un paysage, et à l'horizon une vue de Rome. L'église de Saint-Pierre, dont nous avons eu l'occasion de parler, ne peut nous offrir aucun vitrail de Pinaigrier, puisque ses verrières sont du XIVe siècle. Ce fut à Paris qu'il travailla avec plus de persévérance et de succès. Il peignit à l'abbaye de Saint-Victor (2), à Saint-Jacques-la-Boucherie, à l'hospice des Enfants-Rouges (3), à Saint-Médéric, à l'abbaye de Saint-Gervais (4). Saint-Étienne du Mont possède une collection précieuse de vitraux très-estimés dus au pinceau de Robert (5). Malheureusement, de toutes ces belles *pages*, il ne nous reste guère plus que les *titres*, sauf de rares exceptions. Ainsi, à Saint-Gervais, dans la chapelle de la Vierge, on retrouve encore trois vitres représentant la vie de la Vierge. « Les têtes sont belles, les expressions justes, les draperies d'un bon style. Les peintures se distinguent surtout pour la fermeté de l'exé-

teau au lieu du chef de saint Jean-Baptiste, des anges moitié animaux ou moitié arbustes, et Judith, empruntant le bras d'Abraham pour frapper un Holopherne qui porte une tête de femme placée à rebours sur ses épaules » (p. 129).

(1) Il y eut un abbé commendataire de Saint-Père du nom de Jean IV HELVYS ou HELUYE de 1571 à 1582. (Voy. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père* par M. Guérard, t. I, p. CCLIV.)

(2) Sujets : *La Vie de l'Enfant prodigue; la Résurrection du Lazare; la Cène; la vie de saint Léger*. Sauval rapporte que ces vitres ont été estimées les plus belles de Paris qui aient été peintes d'après les dessins de cet habile maître. On ne lui reproche qu'une chose, celle d'avoir affublé ses personnages d'un costume trop moderne, reproche déjà encouru par Albert Durer. (Voy. Félibien, 4e *Entretien*, p. 534, *ut sup.*)

(3) François I et la reine de Navarre sa sœur y étaient représentés, caressant les enfants. Un autre vitrail avait pour sujet : *l'Entrée de J. C. dans Jérusalem*.

(4) Sujets : *le Paralytique; la Piscine; la Résurrection du Lazare; l'Arrivée des pèlerins au Mont-Saint-Michel*. Dans la chapelle Saint-Michel, *la Course des jeunes bergers* qui, près d'atteindre la cime du rocher escarpé sur lequel est situé l'abbaye de Saint-Michel *in tumbâ* s'exercent à des amusements champêtres. « Ce vitreau, dit Le Vieil (*ut sup.*), a toujours été fort estimé pour la correction du dessin, le vrai qui règne dans la composition et la beauté du coloris. Il est formé en partie de verre de couleurs en table découpé suivant les contours du dessin et en partie *couché d'émaux*. »

(5) « Ceux-ci, dit M. Lenoir, offrent une des plus riches collections qui soient sorties de son pinceau. Ils ont été sauvés de la barbarie. » Selon M. Émeric David, ces vitraux seraient de Nicolas Pinaigrier, fils de Robert; encore en douterait-il. Voy. *Biogr. univ.*, v° *Pinaigrier*.

cution et la magnificence du coloris (1). » Mais, au-dessus de ces peintures il faut placer les vitraux de l'église de Saint-Médéric, dont le sujet est l'histoire de saint Joseph. Les personnages sont de hauteur naturelle. L'on reconnaît dans cet ouvrage un ton plus ferme, plus de moelleux que dans les autres. Son talent avait grandi et s'était fortifié de la concurrence de Jean Cousin.

Sur la fin de sa vie, Robert Pinaigrier alla se fixer à Tours. Il y travailla à l'église *Saint-Pierre le Puellier* (2), à la chapelle de *Notre-Dame*, à l'*abbaye de Saint-Julien* (3) et à la Sainte-Chapelle de Champigny. Telle fut sa vie; elle fut bien remplie. Chalmel (4) place sa mort en 1550; ce qui ferait supposer, si l'époque de sa naissance est exacte, qu'il ne serait pas parvenu à un âge avancé (5).

Pinaigrier laissait des enfants dont il fut le premier maître. Ils travaillaient à Tours avec distinction (6). Ils étaient au nombre de quatre (7); savoir : Robert (deuxième du nom), Jean, Nicolas et Louis (8). Nicolas aurait été supérieur à ses frères (9). Sauval le cite comme l'inventeur des émaux (10). Il est assez difficile de faire la part des travaux de chacun. Ce point, dans nos investigations, est demeuré assez obscur. Les vitraux placés au-dessus de l'autel principal de l'église de Saint-Pierre, à Chartres, se trouvaient anciennement dans une autre église (qui n'était pas *Saint-Hilaire*); ils en furent rapportés. On les attribue à l'un des enfants de Robert Pinaigrier : ce devrait être *Nicolas*.

Quant à l'église de *Saint-Aignan* (11), succursale de Saint-Pierre, elle ne fut achevée que vers 1630. Ses verrières ont presque toutes été détruites. Il en reste deux (12); on les croit être du même ar-

(1) Émeric David, *Biogr. univ.*

(2) Sujet : *la Cène.*

(3) Sujet : *une vierge et sainte Anne tenant l'enfant Jésus par la main.* Ces vitraux n'existent plus.

(4) *Histoire de Touraine*, t. IV, p. 387.

(5) Le Vieil (*ut supr.*) ignore quand il mourut.

(6) Félibien, *ut supr.*, t. I, p. 711.

(7) Le *Dictionnaire historique* de Menard et Desenne ne cite *aucun* des enfans. La *Biographie universelle* de Gosselin en indique trois, Nicolas, Jean et Louis. Un autre Nicolas serait petit-fils de Robert.

(8) Lenoir, ni la *Biographie universelle* de Michaud, ne parlent de Robert (deuxième du nom). Voy. *Description des monuments du Musée français*, p. 371.

(9) Chalmel, *ut supr.* p. 387.

(10) Langlois, *ut supr.*, p. 232.

(11) On lit au-dessus de la petite porte d'entrée : 1541. L'un des vitraux de gauche, en entrant dans l'église, porte la date de 1566, ce qui fixe leur âge.

(12) Principaux sujets : *Adam et Ève chassés du Paradis*; épisodes de la *Vie de Saint-Denis; du Jugement dernier; la Mort et l'Assomption de la Vierge; le Cru-*

tiste. Nous recommandons à l'attention des amateurs les vitraux du bas-côté méridional. La pose des personnages, la justesse de la perspective, la pureté des couleurs ne sont pas ordinaires. Dans une autre église de Chartres, *aux Cordeliers* (1), on voyait des vitraux paraissant avoir été faits de 1570 à 1580. Au bas de ces vitres, on remarquait, comme à *Notre-Dame de Bon-Secours*, près de Rouen (2), les noms et les armoiries des donateurs. Ces peintures auraient pour auteur l'un des enfants de Pinaigrier. Nous avons épuisé tout ce que nous avions à dire de Chartres (3). Ils peignirent à Paris les belles vitres du charnier de l'église royale et paroissiale de Saint-Paul (4), et soutinrent dans l'exécution de ces travaux « *la haute réputation de leur père.* » Nicolas, en particulier, peignit à Saint-Jacques-la-Boucherie les vitraux des chapelles de Saint-Denis et de Sainte-Anne, ainsi que ceux du charnier ; les autres peintures étaient de Jean et de Louis (5). En 1600, Nicolas peignit encore sept tableaux en grisailles dans le château de *la Briffe* (6). En 1620, un *Robert* Pinaigrier vivait (7). Était-ce le fils ou le petit-fils de Robert *premier* du nom ?... Rien de certain à cet égard.

Tels sont les documents que nous sommes parvenus à colliger, épars qu'ils étaient, sur les Pinaigrier. Dans l'histoire de la peinture sur verre, chacun d'eux a rempli une page intéressante, le père d'abord, à son exemple ensuite ses quatre enfants. Tous ont

cifiement de saint Pierre ; le Combat de saint Michel contre les Anges. Dans le troisième vitrail, du côté droit de la nef plusieurs sujets sont traités. « Ce tableau, dit l'abbé Bulteau (*ut supr.*), représente une scène qui se passe à Nazareth : *Joseph charpente, Marie file, et Jésus dort dans un élégant berceau, un ange couronné veille sur le sommeil de son créateur; deux autres anges ramassent les copeaux de la boutique de saint Joseph.* » Nous donnons ici sur la pl. 228 une esquisse de cette gracieuse représentation, que nous possédons depuis longtemps. Nous la devons à l'obligeance de M. Eudoxe M...

(1) Le couvent des *Cordeliers* exista d'abord en dehors de la ville ; détruit par la guerre en 1568, il fut transféré à l'intérieur et dépendait de l'ancienne paroisse de Saint-Michel. Aujourd'hui c'est le siége du collége communal.

(2) Chaque vitrail a été donné. Au bas sont les noms et dignités des donateurs. *Vanitas vanitatum !*

Les noms des donateurs des vitraux des *Cordeliers* se lisent dans le *Martyrologium conventus Carnut. fratr. min. per fr. Steph. Gaultier.* Paris, 1655, in-8°.

(3) Nous ne voyons rien de concluant à induire du mot JEHAN écrit sur un vitrail de Saint-Hilaire que c'était l'ouvrage de *Jean* Pinaigrier.

(4) Le Vieil (*ut supr.*, p. 43). Nicolas Pinaigrier reproduisit le *Pressoir* de Saint-Hilaire.

(5) Chalmel, *ut supr.*, p. 388.

(6) Lenoir, *ut supr.*, p. 371.

(7) Lenoir, *Hist. des arts en France*, p. 124.

concouru aux progrès de ce bel art *qui fait parler aux yeux le verre par les émaux et le fourneau* (1). Désormais le nom de Pinaigrier sera inséparable de celui de Jean Cousin. Cette aspiration de toute une famille vers le même état, ce dévouement absolu, ce culte paternel et filial pour l'art, ont quelque chose de touchant et d'admirable! Les Pinaigrier avaient bien droit à une réhabilitation, toute tardive qu'elle soit, de leur génie!... Après nous avoir lu, nous avons la confiance que nul ne la leur refusera (2).

Puisque j'ai parlé de la peinture sur verre et d'artistes verriers, je ne crois pas sortir de mon sujet en relevant, à cette occasion, une erreur grave que le temps a accréditée : je veux parler de quelques vitraux de Notre-Dame de Chartres. Voici le fait : En dehors de l'enceinte de cette église se trouve la chapelle de *Saint-Piat*, élevée en 1349 par les soins du chapitre : rien de plus gracieux que son portique (3), conduisant de l'intérieur de l'église à la chapelle. Les vitraux qui l'éclairent sont des XIVe et XVe siècles. Plusieurs panneaux manquent; ils ont été remplacés par des vitres blanches. Je ne sais qui a raconté, pour la première fois, que des anciens vitraux de la chapelle Saint-Piat auraient été *donnés* à un ancien *préfet de la Restauration* pour en décorer la chapelle de son château. Toujours est-il que ce propos a circulé de bouche en bouche et a fait *écho!* Un homme grave (4) s'en est emparé et l'a fait passer dans un recueil fort répandu (5). Un autre l'a répété (6) après lui, en criant *haro* contre le possesseur indû de ces vitraux. « Il faut espérer, écrivait ce dernier, que la *cathédrale* (7) parviendra à recouvrer ces vitraux dont la perte forme la seule lacune que présente sa précieuse collection! »

L'anathème était lancé!... Rien de plus louable que cette indignation, rien de plus naturel que ce vœu,... si le *fait* incriminé existe. Or, dans le but de connaître la vérité, nous nous sommes livrés à

(1) Le Vieil, *ut supr.*, p. VIII.

(2) M. Boilleau de Tours, plus heureux que M. Lobin, fabricant de vitraux dans la même ville, nous informe avoir *vu*, il y a dix ans, à Paris, chez M. Jacob, fournisseur de meubles du roi, quatre vitraux signés *R. Pinaigrier*.

(3) Il est reproduit par la *Monographie de la cathédrale de Chartres*, 1re livraison, publiée par le gouvernement. Voy. aussi l'ouvrage de Willemin (*ut supr.*), t. I, p. 71 (*texte*).

(4) M. de Montalembert.

(5) *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre, 1838 p. 513, *le Vandalisme en* 1838.

(6) M. Schmit (*Moniteur universel*), 5 août 1842, p. 1750, 2e col.

(7) Le fait eût-il été exact, la collection des vitraux de la cathédrale n'en était pas moins entière.

une sorte d'enquête, sans nous laisser aller ni à la crainte ni à l'affection, comme le ferait un juré *probe* et *libre*, et nous déclarons, la main sur la conscience, *qu'il n'y a pas lieu à suivre....* Nous n'eussions pas compris que le premier fonctionnaire d'un département eût consenti à recevoir un *don* de cette nature ; tout, du moins, n'eût-il pas manqué de rendre la tradition régulière?... Autrement, il se fût infailliblement exposé, tôt ou tard, à la revendication qui atteignit naguère un homme de lettres dont la bonne foi était hors de contestation (1), et la restitution s'en fût suivie....

Nous ignorons à quelle époque ces vitraux ont été enlevés de la chapelle de Saint-Piat. Pourquoi le furent-ils? il pourrait y avoir plusieurs raisons : peut-être a-t-on voulu éclairer un peu plus cette chapelle, ainsi que le chapitre l'ordonna autrefois pour le chœur de la cathédrale. (2) Peut-être « le vandalisme a-t-il passé par-là (3). » Ce qui donnerait gain de cause à la première de ces conjectures, c'est que plusieurs des vitraux appartenant à la chapelle de Saint-Piat se sont *retrouvés* et se *voient* encore aujourd'hui (4) à la chapelle de *Vendôme* (5). C'est l'opinion considérable de M. de Lasteyrie, qui a fait de nos verrières l'inventaire le plus fidèle. Il ajoute : « *J'en ai aussi retrouvé* AILLEURS *quelques débris.* »

Il faut donc renoncer à publier ce qui a été répété, écrit de bonne foi, dans les vues les plus louables, mais enfin *à tort....*

Rien n'est beau que le vrai....

En terminant, nous rappelons que le doyen et le chapitre de Chartres avaient toute juridiction, indépendamment de celle qu'ils exerçaient sur les chanoines, prêtres, etc., sur *deux charpentiers*, *deux vitriers plombiers*, et *autres ouvriers*, et leurs familles (6).

DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

(1) Nous faisons allusion au procès intenté à M. Feuillet de Conches pour une *Lettre de Montaigne*, revendiquée par la Bibliothèque impériale de la rue de Richelieu.

(2) C'est ce que fit en 1728 le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois sous prétexte que son église était trop sombre. Il fit enlever de la nef les vitraux coloriés représentant les miracles opérés lors de la translation du corps de Saint-Vincent.

(3) L'abbé Bulteau (*ut supr.*), p. 181.

(4) En 1853.

(5) Autre chapelle de l'église Notre-Dame du côté de la chaire.

(6) Transaction entre Pasté, évêque de Chartres, et le chapitre, des 3 et 10 février 1328.

NOTICE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

DE

L'ANCIEN PRIEURÉ D'ESSERENT,

PRÈS CHANTILLY (Oise).

L'histoire des anciens monastères où vivaient jadis, à l'ombre des cloîtres, dans la pratique de la prière et des austérités, de pieux cénobites qui défrichèrent les landes dont ils étaient environnés, de même qu'ils entretenaient par l'étude la culture des lettres et des sciences, n'a jamais été publiée. Quoique susceptible d'intéresser la curiosité, en attendant que ce travail, qui exigerait de très-grandes recherches, soit accompli, qu'il me soit permis d'offrir aux lecteurs de cette *Revue*, quelques matériaux qui pourront contribuer un jour à son exécution.

Le bourg de Saint-Leu d'Esserent est bâti sur la pente du coteau qui borde la rivière d'Oise à l'ouest; son église, placée sur le coteau même, s'aperçoit de fort loin et semble indiquer, par ses vastes proportions, un lieu qui fut autrefois important. Saint-Leu offre l'aspect des anciennes villes à rues tortueuses et pavées; les maisons y sont solidement construites en pierres de taille; les haies sont remplacées ici par des murs en moellons, sorte de matériaux plus communs dans un pays où la pierre abonde et moins chers que le bois (1). Ce genre de clôture fait paraître le chef-lieu plus étendu qu'il ne l'est réellement. La partie de ce bourg où est l'église, et où se voyait autrefois un monastère, était enceinte de murs fortifiés, dont il subsiste encore des restes, surtout du côté de la rivière. Cette partie s'appelait proprement Saint-Leu; le reste du village, qu'on

(1) Les fameuses carrières connues sous le nom de *Saint-Leu d'Esserent*, fournissent la pierre désignée sous cette dénomination, et que l'on transporte par l'Oise à Paris, où il s'en fait un grand emploi. Elle présente dans ses différentes couches deux espèces de pierre, le Vergelet, dur à texture homogène; au-dessous vient immédiatement la pierre douce de Saint-Leu.

nommait Esserent, existait avant le monastère, mais devait toute son importance et son accroissement successif à cet établissement considérable.

La fondation du prieuré conventuel de Saint-Leu date de la fin du XIe siècle. Hugues, comte de Dammartin, seigneur d'Esserent ayant été fait prisonnier dans un pèlerinage en Palestine, sa rançon fut, dit-on, payée par les religieux d'une petite maison de bénédictins qui existait auprès du bois de Saint-Michel. A son retour, Hugues, par reconnaissance, fit bâtir l'église et le monastère dans l'enceinte d'un château fort auprès de la rivière et les remit entre les mains de Guy, évêque de Beauvais, à condition de les donner à l'abbaye de Cluny, et d'y établir un monastère de cet ordre, ce qui fut accepté. Le comte de Dammartin donna de plus à cette maison le cimetière, la dîme, les terres labourables, les bois, prés, vignes, serviteurs et servantes, hôtes, serfs, justice et coutumes, la rivière et son travers, enfin tout ce qu'il possédait à Esserent. Tels sont les termes de la charte datée de 1081 (1). Il fut inhumé dans l'église ainsi que sa femme, l'un à droite et l'autre à gauche du sanctuaire. Dans la suite, de nouvelles donations des comtes de Dammartin et de Clermont augmentèrent les richesses du prieuré de Saint-Leu, dont les moines acquirent divers droits et prérogatives.

En 1175, ces religieux étant molestés par la noblesse des environs, se mirent sous la protection de Robert, comte de Clermont, auquel ils accordèrent une demeure à Esserent, avec murs et fossés, mais sans tours, la moitié de la justice du lieu, et deux mines d'avoine à prendre annuellement sur chaque feu.

Le comte de Clermont s'engagea de son côté à les défendre contre toute agression; il souscrivit la condition de ne pouvoir contraindre les habitants d'*Esserent* à la guerre, mais seulement à la défense du pays, s'engageant aussi à transporter la foire de *Creil* (qui dépendait du comté de Clermont) à *Esserent*, et à céder aux religieux la moitié des droits de cette foire et la moitié du péage du pont en pierre qui pourrait être construit sur l'Oise, enfin à prêter serment et hommage lui et ses héritiers aux abbés de Cluny. Telle est l'origine des avoués ou défenseurs des droits et des libertés des monastères et des populations qui les entouraient.

Le comte de Clermont leur donna aussi l'église de Saint-Évremont de Creil et les revenus qui en dépendaient; mais il paraît que

(1) Cette charte se trouve dans les *Antiquités du pays de Beauvoisis*, par Louvet. Beauvais, 1635, in-8.

cette donation n'eut pas de suite, car le chapitre de Saint-Évremont ne cessa pas d'exister.

Par acte de 1230, le comte de Ponthieu gratifia le prieuré d'*Esserent* d'une rente de dix mille harengs, qui fut plus tard convertie en une redevance annuelle de dix livres parisis.

Une transaction du mois de mai 1329, obligeait les habitants de payer pour chaque feu douze sols parisis, si l'abbé de Cluny venait dans l'année au prieuré, à moins que ce ne fût en temps de carême.

Le droit de travers sur l'Oise appartenait aux religieux d'*Esserent*. Les pèlerins qui voyageaient pédestrement étaient dispensés du péage. Les religieux étaient propriétaires des carrières et avaient droit de chasse, qu'ils conservèrent jusqu'en 1675, époque du rétablissement de la capitainerie des chasses d'Hallate, qui comprit le territoire de Saint-Leu dans sa circonscription.

En 1359, Saint-Leu fut surpris et pillé par les Anglais et les Navarrais de la garnison de Creil; une partie des habitants fut tuée, et le reste s'enfuit pour éviter la mort; les religieux furent pris et obligés de payer une rançon, sous peine de voir brûler l'église et le couvent. Ils obtinrent ensuite des lettres de pardon de Charles, dauphin, régent du royaume, pour cet acte de soumission forcée aux ennemis de l'État.

Le prieuré devait avoir vingt-cinq religieux y compris le prieur; cependant ils n'étaient que huit à dix à l'époque de leur suppression, en 1790. Le prieur conférait les cures de *Saint-Leu*, *Saint-Maximin*, *Précy*, *Villiers-sous-Saint-Leu*, *Champagne*, *Cauffry*, *Brenouille*, *Cinqueux*, et la chapelle de *Laversines*; la Maladrerie de Saint-Leu était en sa garde.

L'église de Saint-Leu servait de paroisse; l'autel paroissial était dans une chapelle à main gauche. Il y avait à Saint-Leu une confrérie de la Charité, fondée en 1666, pour les soins à donner aux pauvres malades, et une école perpétuelle de filles, établie en 1677, par M. Dufour-Aligret, conseiller au parlement de Paris.

L'église de Saint-Leu, assez bien conservée, est un monument remarquable de l'époque dite de transition, c'est-à-dire de la période où l'on passa des constructions en plein cintre au style ogival du XIIe au XIIIe siècle. Ce bel édifice forme un parallélogramme rectangle sans transsept, terminé à l'est en hémicycle par une apside d'un très-bel effet. Sa longueur totale est de 71 mètres; sa largeur est de 21 mètres 33 centimètres; sa hauteur, sous clef de voûte, de 27 mètres.

Le portail se compose d'une grande ogive romane, d'un style

lourd, offrant trois rangs de zigzags (chevrons) dont l'extérieur est double et à angles opposés. Ces ornements reposent sur des colonnes romanes courtes à chapiteaux grossiers. Lorsqu'on a franchi la porte principale, on entre sous un porche profond de 6 mètres, s'étendant sur toute la largeur de l'église et supportant au-dessus une salle très-vaste où était placée jadis la bibliothèque des religieux. Cette salle présente une voûte ornée d'arceaux romans à doubles zigzags, soutenus sur des piliers dont les chapiteaux offrent des figures bizarres et fantastiques. Les arcs des fenêtres sont également de style roman, soutenus par des piliers et des nervures à doubles zigzags d'un effet original. Il y a peu d'exemples d'une construction pareille établie au-dessus d'un porche. A la droite du portail s'élève un clocher fort élégant, à deux rangs superposés d'arcades romanes légères, surmonté d'une flèche octogone dont la maçonnerie extérieure est disposée en damier ou écailles de poisson. Quatre pinacles triangulaires surmontent les angles de ce clocher, dont la hauteur totale est d'environ 50 mètres. Sur le côté méridional de ce clocher, on remarque une grande ogive romane exactement semblable à celle du portail; mais murée, et au-dessus une croisée également bouchée, mais à plein cintre.

La façade de l'église, de 18 mètres de hauteur, présente huit croisées, dont six éclairent la salle dont on vient de parler, et deux autres percées dans la tour du clocher; ces croisées géminées sont d'un style roman et ornées de moulures nattées très-élégantes. La couverture du porche est une plate-forme en dalles coupant par le milieu une grande rose ou fenêtre circulaire à compartiments, de style flamboyant, percée au-dessus de la ligne verticale de la porte de l'église.

Deux tours carrées de style roman accompagnent les faces latérales du chœur.

L'intérieur de l'église se compose d'une nef, d'un chœur et de bas côtés ou nefs latérales qui tournent autour du chœur et du sanctuaire. Les bas côtés sont séparés de la nef et du chœur par de grandes et larges arcades à moulures prismatiques, s'appuyant sur vingt-quatre gros piliers romans, dont les chapiteaux, de composition très-variée, sont ornés de feuillages et de figures fantastiques. On a adossé contre plusieurs de ces piliers des colonnes qui s'élancent depuis le sol de l'église jusqu'à la naissance de la voûte. Sur les autres piliers, les colonnes gothiques prennent naissance seulement sur les tailloirs des chapiteaux. Je ferai observer que la nef actuelle n'est pas celle qui fut élevée primitivement en 1081; il ne

reste de cette première nef que des fragments que l'on aperçoit encore du côté de la façade. Du reste, de nombreux remaniements et raccordements se sont opérés à diverses époques dans la construction de cette église, comme on est à même de s'en apercevoir.

Au-dessus des arcades de la nef et du chœur, règne une galerie évidée à jour sur l'église et composée d'arcs ogives géminés, soutenus sur des colonnettes d'un travail délicat. Les claires-voies extérieures de cette galerie, aujourd'hui bouchée, se composaient alternativement de petites croisées romanes et de rosaces du même style.

Au-dessous de la galerie sont percées quarante-deux larges et hautes fenêtres, qui éclairent l'intérieur de l'église et atteignent la voûte, soutenue par des arceaux de forme ogivale.

Le chœur et le sanctuaire réunis n'ont pas moins de 27 mètres de longueur; la nef en a 30; le chœur a conservé ses stalles. L'autel, isolé au milieu du sanctuaire, est revêtu de marbre vert d'Égypte et de brèche rouge.

Autour du chœur rayonnent cinq chapelles absidales, dont celle du centre est dédiée à la Vierge; une autre à Saint-Nicolas, patron des mariniers, et une troisième où était l'autel paroissial, sous l'invocation de Saint-Leu, patron du pays et archevêque de Sens, dont on conserve encore quelques reliques.

Sur ses côtés sud et nord, l'église est entourée d'arcs-boutants et de contre-forts qui contrebutent à l'extérieur l'effort de la poussée des voûtes. Les arcs-boutants viennent buter contre les murs, au-dessus des petites fenêtres romanes, qui éclairaient originairement l'intérieur du vaisseau; c'est probablement à l'époque où l'on a ajouté ces sortes de contre-fiches, que les petites fenêtres furent murées.

Ce monument, digne de l'attention et de l'intérêt des amis des arts, dont il paraît ignoré, a été pendant longtemps abandonné à la charge d'une commune dont les revenus n'atteignent pas six cents francs, et par conséquent hors d'état de subvenir à son entretien et aux réparations dont l'urgence se manifeste aux yeux des visiteurs. Des secours extraordinaires accordés par le gouvernement en ont jusqu'à présent retardé la ruine et prévenu la chute. Mais ce qu'il y a aujourd'hui de très-rassurant pour sa conservation, c'est que ce monument est classé dans la série des édifices historiques entretenus par le ministre de l'intérieur.

La statue colossale du comte de Dammartin, qui décorait son tombeau, placé, comme on l'a dit, dans le sanctuaire, a été en-

levée pendant la révolution ; elle était déposée en 1828 sur la place de l'église, mutilée et méconnue même des habitants de Saint-Leu (1). Cette statue, recueillie depuis et restaurée, a été replacée dans l'intérieur de l'église. Parmi cette population de carriers et de pêcheurs, qui habitent presque exclusivement cette commune, il en est un petit nombre qui n'ignorent pas que c'est à ce pieux seigneur qu'ils en doivent l'origine et l'existence.

Le reste des bâtiments du monastère et du château féodal sont d'un style d'architecture parfaitement homogène avec celui de l'église, qu'ils entourent, à l'exception d'un petit édifice de la renaissance, servant aujourd'hui de presbytère, qui s'élève en face de la façade principale. Dans son état actuel, l'ensemble de toutes ces constructions offre un très-beau sujet d'étude pour un peintre ou un architecte, comme type de l'un de ces monastères du moyen âge, avant d'avoir subi ces misérables transformations et ces prétendus embellissements qui, par un faux système, ont fait perdre à la plupart d'entre eux leur caractère original et primitif, tels que ceux de Saint-Denis, de Saint-Germain des Prés et autres non moins curieux.

Frappé de cette pensée, M. Verdier, architecte, chargé aujourd'hui des travaux d'achèvement et d'embellissements de la cathédrale de Beauvais, dans le but d'une restauration projetée de l'église de Saint-Leu d'Esserent, a exposé en 1846, dans l'une des salles du Louvre, une suite de dessins de cet édifice, vu sous ses divers aspects, et restitué dans sa forme primitive. Ces dessins ont été acquis par le ministre de l'intérieur. Il est à désirer que ce projet de restauration s'exécute afin de conserver à la postérité l'un des monuments les plus curieux du moyen âge.

GILBERT,
Membre de la Société des Antiquaires de France.

(1) *Précis de statistique du canton de Creil, arrondissement de Senlis, Annuaire du département de l'Oise pour l'année* 1828, page 284 et suiv. *Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvoisis, depuis le cinquième siècle jusque vers la fin du douzième*, par le Dr EGÈN J. WOILLEZ. Beauvais, in-fol.

EXAMEN

D'UN

MÉMOIRE POSTHUME DE M. LETRONNE,

ET DE CETTE QUESTION :

LA CIRCONFÉRENCE DU GLOBE TERRESTRE AVAIT-ELLE ÉTÉ MESURÉE EXACTEMENT AVANT LES TEMPS HISTORIQUES?

I.

A-t-il existé une mesure exacte et scientifique de la circonférence du globe terrestre, mesure obtenue en Égypte, ou bien en Asie, ou peut-être en Sibérie, un grand nombre de siècles avant le développement de la science grecque, et déterminée avec une perfection que les Grecs Alexandrins auraient été incapables d'atteindre et que les savants de nos jours ont eu peine à égaler? On l'a dit, et on a prétendu le prouver; pendant plus d'un demi-siècle, cette hypothèse si peu vraisemblable a été soutenue, en France surtout, avec une sorte d'enthousiasme. Mais, énergiquement et selon moi justement repoussée par les savants les plus distingués de l'Allemagne depuis 1788 jusqu'à nos jours, elle semblait tacitement abandonnée depuis trente ans environ même de ce côté-ci du Rhin; lorsque la publication d'un Mémoire posthume de M. Letronne (1), en 1851, une note lue par le savant éditeur à l'Académie des sciences (2) le 21 février 1853, et une réclamation de priorité pré-

(1) *Recherches critiques, historiques et géographiques sur les fragments d'Héron d'Alexandrie, ou Du système métrique égyptien considéré dans ses bases, dans ses rapports avec les mesures itinéraires des Grecs et des Romains, et dans les modifications qu'il a subies depuis le règne des Pharaons jusqu'à l'invasion des Arabes;* ouvrage posthume de M. Letronne, couronné en 1816 par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, revu et mis en rapport avec les principales découvertes faites depuis, par A.-J.-H. Vincent. Paris, Imprimerie nationale, 1851, in-4° de XVI et 295 pages.

(2) Voy. les *Comptes rendus des séances* et la Note reproduite dans le journal officiel de l'Instruction publique, 4 pages in-8°.

sentée à l'Académie des inscriptions par un des membres les plus distingués de la commission scientifique d'Égypte (1), sont venues réveiller cette question depuis longtemps endormie.

Le Mémoire de M. Letronne *sur les Fragments d'Héron d'Alexandrie* fut couronné en 1816 par l'Académie des inscriptions, dont il ouvrit les portes cette année même à son jeune auteur. Conçu d'après l'hypothèse que je viens d'indiquer, mais remarquable par les connaissances étendues et les ressources d'esprit qu'il suppose, ce Mémoire, qui semblait né sous de si heureux auspices, paraît cependant n'avoir eu depuis ce temps que bien peu de part aux soins paternels : après l'avoir soustrait à la publicité pendant près de trente ans, M. Letronne, en 1845, offrait, avec une remarquable affectation d'indifférence, de s'en dessaisir au profit d'autrui, avec permission d'en tirer tel parti qu'on voudrait (2).

Je m'empresse d'ajouter que c'était à de dignes mains que M. Letronne avait pris l'engagement d'abandonner cette œuvre de sa jeunesse. Après la mort de ce savant à jamais regrettable, M. Vincent a payé, par une édition consciencieuse, et, mieux que cela, par d'importantes améliorations, la dette de sa paternité adoptive. Chargé par les héritiers de M. Letronne de revoir et de publier ce Mémoire, M. Vincent n'aurait pu ni en changer la pensée, ni la combattre, quand bien même il ne l'aurait pas crue vraie. Il était seulement autorisé à retoucher au besoin quelques détails. Il s'est habilement et fidèlement acquitté de cette tâche (3).

La discussion préliminaire de M. Letronne sur la vie et les ouvrages des trois mathématiciens grecs qui ont porté le nom d'Héron est, j'ose le dire, insuffisante et gravement erronée. M. Vincent l'a donnée telle qu'elle était. Mais, d'une part, il va publier un ouvrage inédit d'Héron l'ancien, que M. Letronne avait ignoré ou négligé en rédigeant son Mémoire; d'autre part, M. Vincent avait eu le projet de donner en tête de cette édition une dissertation éten-

(1) Voy. les notes de M. Vincent sur le Mémoire posthume de M. Letronne, p. 290.

(2) Avertissement de l'éditeur, en tête du Mémoire de M. Letronne, p. v-vii.

(3) Voici cependant un petit *errata* supplémentaire :

P. 59, note 8, cod. 2365, *lisez* cod. 2385.

P. 109, l. 16-22. Dans cet endroit on suit les Tables de Delambre. Il aurait été mieux de corriger, comme à la p. 128, d'après les Tables de M. Saigey; (mais il faut voir, sur ce point, les explications de l'éditeur, *ibid.* p. xi).

P. 140, l. 17; p. 161, l. 5, et p. 218, l. 3 d'en bas, Fineh, *lisez* Tineh.

P. 150, dernière ligne avant le tableau d'en bas, *au lieu de* 60 schènes, *lisez* 60 stades.

due sur les ouvrages mathématiques grecs qui portent le nom d'Héron. C'est à sa prière que je me suis chargé de cette dernière tâche; c'est en joignant aux documents qu'il m'a été possible de réunir ceux qu'il a pu mettre à ma disposition, c'est ainsi en partie grâce à lui que j'ai pu, dans un Mémoire que l'académie des Inscriptions publie en ce moment (1), traiter dans son ensemble cette question riche en découvertes pour l'histoire de la littérature scientifique des Grecs, pour l'histoire de leurs sciences mathématiques et physiques, pour la détermination des rapports scientifiques entre la Grèce et l'Inde, et pour la connaissance topographique et archéologique de Constantinople au Xe siècle. Pour ne parler que de ce qui touche directement à l'objet de cet article, je prouve dans ce Mémoire, contre M. Letronne, qu'Héron l'ancien vivait, non pas trois siècles, mais un siècle seulement avant notre ère, et qu'il avait composé, outre les ouvrages indiqués par les auteurs auxquels M. Letronne renvoie, plusieurs ouvrages qui nous restent en totalité ou en partie; qu'il n'est nullement établi qu'Héron II, maître de Proclus, ait composé un seul ouvrage; qu'Héron III a vécu au Xe siècle à Constantinople, et non au VIIe siècle à Alexandrie; que le nom d'Héron, mis en tête des compilations géométriques qui ont fourni de nombreux fragments sur le système des unités de mesure, n'est pas le nom d'Héron II, mais bien le nom d'Héron l'ancien, dont diverses œuvres géométriques aujourd'hui perdues ont fourni la majeure partie de la matière de ces compilations informes; enfin, que les tableaux des unités de mesure n'appartiennent pas plus à Héron II qu'à Héron l'ancien ou à Héron III, mais que ces tableaux divers ont été ajoutés à différentes époques par les compilateurs. Je dois ajouter ici que c'est encore M. Vincent qui, dans son amour désintéressé pour la vérité, m'a encouragé à publier aujourd'hui cet examen d'une opinion qu'il avait lui-même adoptée.

L'objet officiel du Mémoire de M. Letronne était, conformément au programme proposé aux concurrents, l'explication de ces fragments sur les mesures, insérés dans des compilations géométriques qui portent le nom d'Héron. Ces textes nombreux n'avaient jamais été réunis, et ils étaient en partie inédits. M. Letronne les avait préparés pour être imprimés dans son Mémoire. M. Vincent

(1) *Recherches sur la vie et les ouvrages d'Héron d'Alexandrie, disciple de Ctésibius, et sur tous les ouvrages mathématiques grecs, conservés ou perdus, publiés ou inédits, qui ont été attribués à un auteur nommé Héron;* par Th. Henri Martin. *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Mémoires présentés par divers savants,* Ire série, t. IV. Paris, 1854, 1 vol. in-4° de 488 pages.

les a revus sur les manuscrits; il en a augmenté et presque complété le recueil (1). Ce sont là des documents précieux pour tout homme qui s'occupe de métrologie ancienne. En publiant la discussion métrologique que M. Letronne a établie sur ces textes, M. Vincent l'a élucidée par des notes; il y a ajouté quelques compléments et quelques rectifications, pour la mettre au niveau des connaissances actuelles.

Je m'empresse de signaler ici le résultat le plus important de cette discussion. Dans le chapitre II du IIe livre de la Ire partie, M. Letronne a déterminé avec certitude, d'une manière approximative, les valeurs absolues des mesures dites *philétériennes*, c'est-à-dire des mesures officielles employées en Égypte sous les Ptolémées et sous les Romains. Dans le tableau des mesures philétériennes, tel qu'il se trouve parmi les fragments d'Héron, figure le *pied italique*. Suivant M. Saigey (2), ce serait un ancien pied grec, abandonné plus tard pour le *pied olympique*, mais conservé dans les colonies grecques du midi de l'Italie et dans la Macédoine, et dont la valeur, égale aux deux tiers de la *coudée naturelle égyptienne*, serait de $0^{m},3$. Mais l'existence de ce pied chez les Grecs à une époque quelconque est purement hypothétique, et l'introduction de ce pied en Égypte *sous le nom de pied italique* serait inexplicable. Il faut donc rejeter les estimations que M. Saigey a données des mesures philétériennes, puisqu'elles sont toutes déduites de cette valeur supposée du pied italique. Ainsi, il faut rejeter notamment la valeur de 216 mètres pour le *stade philétérien*. M. Letronne (3) a démontré, au contraire, que le *pied italique* inséré dans le tableau des mesures philétériennes est le *pied romain*, introduit en Égypte par la conquête romaine. Or, le rapport du *pied italique* au *pied philétérien* étant celui de 5 à 6 d'après le tableau, et le pied romain étant connu approximativement, M. Letronne et M. Vincent ont pu donner une estimation passablement sûre des mesures philétériennes, et notamment du *stade philétérien*, qui est de 211 mètres environ (4). En 1838, sans connaître le Mémoire, alors inédit, de M. Letronne, M. Bœckh (5) arrivait à la même conclusion sur la nature et la va-

(1) Mémoire de M. Letronne, p. 85-70. Je dis : *presque*. Voy. mon Mémoire, p. 201-208.

(2) *Métrologie*, p. 48-49, et p. 30-31. (Paris, 1834, in-12.)

(3) Mémoire posthume, p. 104-110. Comparez d'Anville, *Mesures itinéraires*, p. 18.

(4) Mémoire posthume de M. Letronne, p. 116-117.

(5) *Metrologische Untersuchungen*, p. 214-215, et p. 221.

leur du *pied italique* inséré parmi les mesures philétériennes. Mais la priorité appartient au savant français, qui, en 1816, a su se dégager de l'opinion alors dominante en France, et d'après laquelle le *pied philétérien* aurait été identique au pied romain (1).

Pour être entièrement juste envers cette œuvre de la jeunesse de M. Letronne, je dois ajouter qu'il y a beaucoup à recueillir dans l'histoire qu'il a tracée du système métrique en Égypte pour ce qui concerne l'époque des Ptolémées (2), celle de la domination romaine (3) et celle de la domination byzantine (4), et qu'on peut extraire de toutes les parties du Mémoire un grand nombre de notions soit métrologiques, soit géographiques, qui ont une valeur indépendante de toute hypothèse suspecte.

Cela dit, je crois pouvoir, sans témérité, juger cette œuvre comme je suis convaincu que, dans son âge mûr, M. Letronne la jugeait lui-même. Malheureusement, dans la pensée du jeune lauréat de 1816, l'objet principal du Mémoire était de montrer que le système des *mesures* dites *philétériennes* ou *ptolémaïques*, tel qu'il existait avant la conquête de l'Egypte par les Romains, était la reproduction fidèle, mais incomplète, d'un système régulier de mesures usité en Egypte sous les Pharaons, et que ce système métrique des anciens Égyptiens portait en lui-même la trace d'une mesure du degré moyen de l'Egypte, exécutée avec une remarquable exactitude bien des siècles avant les premières relations des Grecs avec l'Égypte.

Cependant la valeur du degré, telle que M. Letronne avait cru pouvoir la déduire de la comparaison des fragments sur les mesures avec divers témoignages de l'antiquité, ne paraissait pas parfaitement exacte, ni conforme à l'estimation du degré moyen de l'Égypte telle qu'elle était généralement reçue en 1816. Mais, en s'appuyant sur une estimation plus récente et plus sûre (5), M. Vincent (6) a trouvé que l'évaluation attribuée par M. Letronne aux Égyptiens était précisément la valeur moyenne des degrés 25 et 26 de latitude, avec cette exactitude presque parfaite que M. Letronne regret-

(1) Voy. M. Jomard, *Système métrique des anciens Égyptiens*, et Gossellin, *Observations préliminaires* dans le Strabon de Laporte du Theil et Coraï. Il est juste de dire que M. Girard, dans son *Mémoire sur le nilomètre d'Éléphantine*, avait montré la voie à M. Letronne.

(2) Mémoire de M. Letronne, p. 104-119, et p. 230-233.

(3) *Ibidem*, p. 104-119, et p. 247-264.

(4) *Ibidem*, p. 264-267.

(5) Voy. M. Saigey, *Physique du globe*, IIe partie, p. 92 (Paris, 1842, in-12).

(6) Mémoire de M. Letronne, p. 127-130.

tait de ne pas rencontrer. C'est là une coïncidence remarquable, qu'il était bon de mettre en relief.

Je suis convaincu que l'hypothèse d'une mesure exacte du globe terrestre exécutée sous les Pharaons doit être définitivement rejetée. Mais, précisément pour que la sentence pût être définitive, il était bon que, par les soins de M. Vincent ajoutés à ceux de M. Letronne, cette hypothèse eût développé auparavant tous ses moyens de défense. En effet, on pourra lui appliquer le vers de Virgile : (1)

Si Pergama *dextris*
Defendi possent, etiam *his* defensa fuissent.

On doit donc savoir gré à M. Vincent du service qu'il a rendu à cette hypothèse et au Mémoire de M. Letronne, par ses calculs relatifs à la valeur du degré de latitude dont il s'agit d'attribuer ou de refuser la mesure aux antiques habitants de la haute Égypte.

M. Vincent (2) suppose que c'est faute d'avoir obtenu dans la valeur de ce degré la confirmation exacte de l'estimation attribuée par lui aux Égyptiens, que M. Letronne a désespéré de son Mémoire et n'a voulu prendre la peine ni de le corriger ni de le publier lui-même. Pour qu'il en eût été ainsi, il faudrait que M. Letronne eût eu toute sa vie terriblement à cœur la gloire scientifique des anciens Égyptiens. Il m'est impossible d'accepter cette explication, et je vais dire pourquoi. Mais ceci demande un coup d'œil rétrospectif, qui montrera sous quelles influences alors prédominantes M. Letronne avait rédigé son Mémoire; comment, dégagé de ces influences, il se fit bientôt des opinions mieux appropriées à la rectitude sévère de son esprit, et comment, par suite, il laissa de côté ce Mémoire, plutôt que de le refaire presque en entier. Ce simple exposé des opinions modernes sur la science antique fera peut-être sourire plus d'une fois le lecteur; mais il me paraît présenter un sérieux intérêt.

II.

La dernière moitié du XVIIIe siècle a vu, non pas naître, mais se développer avec une faveur toute nouvelle, deux hypothèses peu conciliables et pourtant acceptées alors avec enthousiasme par les

(1) *Énéide*, II, 291-292.
(2) Avertissement de l'Éditeur, p. x, et Note lue à l'Académie des sciences.

mêmes esprits, parce qu'elles dérivent d'une même source, de la passion pour le nouveau et l'inconnu, savoir : l'hypothèse du progrès indéfini de l'humanité, et l'hypothèse d'un âge d'or des sciences mathématiques et physiques près du berceau du genre humain. C'est cette dernière hypothèse seule qui se rattache à notre question. Un ou plusieurs peuples, en Sibérie, en Chine, dans l'Inde, en Chaldée ou en Égypte, mais bien longtemps avant les temps historiques, ont su, dans le domaine de ces sciences, tout ce que nous savons, pour ne pas dire tout ce que nos descendants pourront jamais savoir : telle est la pensée générale qui se retrouve sous les développements variés de cette hypothèse, que le bon sens de Voltaire (1) écartait d'un sourire, mais qui, préparée pas l'érudition inexacte et peu judicieuse de Borrichius (2), d'Olaüs Rudbeck (3), de J. Dominique Cassini (4), du comte de Caylus (5), du P. Regnault (6), de Dutens (7) et d'autres, a trouvé dans Bailly (8) son plus brillant interprète et son plus habile propagateur. Cette hypothèse compte encore aujourd'hui, en France et ailleurs, bien des partisans. Les uns veulent, avec Bailly, que seulement quelques débris de cette science primitive aient passé méconnus dans l'héritage des Grecs et des Romains; les autres veulent, avec deux physiciens allemands de nos jours, MM. J. S. C. Schweigger (9) et K. Fischer (10), que cette science primitive ait survécu, mais incomprise ou comprise seule-

(1) Voy. ses Lettres à Bailly.

(2) *Hermetis, Ægyptiorum et chemicorum sapientia.* (Copenhague, 1674, in-4.)

(3) *Atlantica sive Manheim vera Japheti posterorum sedes et patria.* (Upsal, 1675, 4 vol. in-fol.)

(4) *Origine et progrès de l'astronomie.* (*Acad. des sciences*, t. VIII.)

(5) *Réflexions sommaires sur les connaissances physiques des anciens.* (*Acad. des Inscriptions*, t. XXVII.)

(6) *L'Origine ancienne de la physique nouvelle.* (Paris, 1734, 2 vol. in-12.)

(7) *Origine des découvertes attribuées aux modernes* (2e édition, Paris, 1776, 2 vol. in-8).

(8) *Histoire de l'astronomie ancienne* (Paris, 1775, in-4); *Lettres sur l'origine des sciences et des peuples de l'Asie*, adressées à Voltaire, et précédées de quelques lettres de Voltaire (Londres et Paris, 1777, in-8); *Lettres sur l'Atlantide de Platon et sur l'ancienne histoire de l'Asie* (Londres et Paris, 1779, in-8); *Histoire de l'astronomie indienne et orientale* (Paris, 1787, in-4).

(9) *Ueber die älteste Physik und den Ursprung des Heidenthums* (Extrait des *Jahrbücher der Chemie und Physik*), Ire partie, 32 pages (Nürnberg, 1821, in-8), et IIe partie, 129 pages (Nürnberg, 1823, in-8); *Einleitung in die Mythologie auf dem Standpunkte der Naturwissenschaft* (Halle, 1836, in-8 de 381 pages); *Ueber das Elektron der Alten* (Greifswald, 1848, in-8 de XII et 71 pages).

(10) *Beitræge zur Urgeschichte der Physik in Schweigger's Sinne* (Nordhausen, 1833, 45 pages in-4).

ment de quelques initiés, dans les symboles mythologiques et dans les mystères religieux des Grecs, des Romains, et des autres peuples anciens. Quelques-uns, avec Eusèbe Salverte (1), veulent qu'une science égale ou supérieure à celle des modernes ait produit artificieusement les miracles rapportés dans les livres sacrés ou profanes de l'antiquité. Je ne sais si quelques savants partagent encore l'opinion de M. Marcoz (2), qui élève bien au-dessus de l'astronomie analytique des disciples de Laplace l'astronomie d'Hipparque, non pas celle que des textes anciens, surtout de Ptolémée, nous ont conservée en partie, mais celle que M. Marcoz a cru deviner : d'après lui, le savant grec serait un hiérophante instruit par les prêtres égyptiens à cacher soigneusement la vérité sous des erreurs arrangées à dessein, erreurs dont le savant piémontais croit avoir trouvé la clef mystérieuse. Cette illusion est pire que celle de Bailly, qui du moins ne méconnaissait pas le caractère de la science grecque, mais qui se contentait d'attribuer gratuitement à son *peuple primitif* des connaissances supérieures à celles des Grecs.

Dans certaines hypothèses du même genre, d'autres peuples, les Chinois, les Indiens, les Égyptiens, tiennent la place du *peuple primitif* de Bailly, peuple anonyme de l'Asie septentrionale, un peu délaissé plus tard par Bailly lui-même (3) pour les Indiens. C'est ainsi que le zodiaque grec avec ses douze figures, imaginées successivement depuis le VIIe siècle avant Jésus-Christ, et dont une, la Balance, ne l'a été que depuis la fondation d'Alexandrie pour prendre la place assignée auparavant aux serres du Scorpion ; c'est ainsi, dis-je, que ce zodiaque a reçu de Dupuis (4) et de beaucoup d'autres savants une interprétation destinée à y trouver la preuve d'une origine orientale ou égyptienne (5) et d'une antiquité de dix ou quinze mille ans avant Jésus-Christ, antiquité réduite pourtant à deux mille ans par Laplace (6) ; tandis qu'il est prouvé que ce sont les Grecs qui ont introduit ce zodiaque figuré en Egypte et en

(1) *Des sciences occultes ou Essai sur la magie, les prodiges et les miracles* (2e édit. Paris, 1843, grand in-8; la 1re édition est de 1829).

(2) *Astronomie solaire d'Hipparque soumise à une critique rigoureuse et ensuite rendue à sa vérité primordiale* (Paris, 1828, in-8); *Astronomie solaire simplifiée* (Paris, 1832, in-8); *Erreur des astronomes*, etc. (Paris, 1833, in-8).

(3) *Astronomie indienne et orientale.*

(4) *Origine de tous les cultes*, t. III, p. 67, et *Mémoire sur l'origine des constellations*, ibidem, p. 324 et suiv.

(5) Cette origine seroit égyptienne suivant Dupuis. Elle serait indienne suivant Bohlen (*Das alte Indien*, t. II, p. 256-273).

(6) *Exposition du système du monde* v, 1. (OEuvres, t. VI, p. 363-364.)

Orient (1). C'est ainsi qu'on a cru deviner, sur des zodiaques indiens (2), une position des solstices qui se rapporterait à une époque antérieure de dix mille ans à l'ère chrétienne, assertion répétée comme un fait irréfragable, en 1853, par le savant astronome M. Littrow (3); tandis que la construction des temples où ces zodiaques se trouvent est postérieure certainement à l'époque d'Alexandre le Grand et très-probablement au commencement de notre ère (4). De même, les zodiaques astrologiques de Dendéra et d'Esné, sculptés en Égypte sous la domination romaine, ont été rapportés d'abord par Dupuis et par une multitude de savants à des antiquités fabuleuses et extrêmement différentes entre elles, puisqu'elles sont comprises entre treize mille ans et huit cents ans avant notre ère; et chacune de ces évaluations a été donnée par ses partisans comme mathématiquement certaine. Enfin, la date récente de ces zodiaques ayant été constatée, des savants éminents ont persisté presque jusqu'à ces derniers temps à les considérer comme des copies de zodiaques très-anciens et comme des monuments d'une science très-avancée. Mais M. Biot lui-même vient de prouver qu'à la place du zodiaque grec les anciens Égyptiens avaient d'autres constellations divisées d'une tout autre manière.

Je m'engage à démontrer qu'aucun peuple de l'antiquité, pas plus les Indiens ou les Chinois que les Chaldéens ou les Égyptiens, n'est arrivé avant l'astronome grec Hipparque à la connaissance de la précession des équinoxes, connaissance sans laquelle il ne peut pas y avoir d'astronomie vraiment scientifique. Cependant jusqu'à nos jours, en Allemagne comme en France, cette connaissance a été attribuée presque universellement aux plus anciens temps de l'Inde,

(1) Dans un ouvrage que je prépare (*Histoire de l'astronomie physique dans l'antiquité*), j'espère fortifier et compléter les preuves apportées en faveur de cette vérité historique, par M. de Stuhr (*Untersuchungen über die Ursprunglichkeit und Alterthümlichkeit der Sternkunde bei den Chinesen und den Indern.* Berlin, 1831, in-8°); M. Ideler (*Ueber den Ursprung des Thierkreises.* 1838, Acad. des Sciences de Berlin), et surtout M. Letronne (*Sur l'Origine grecque des zodiaques prétendus égyptiens*, dans la *Revue des deux Mondes*, août 1837; et *Sur l'Origine du zodiaque grec*, dans le *Journal des savants*, 1840); M. Reinaud (*Mémoire sur l'Inde*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XVIII); et M. Holtzmann (*Ueber den griechischen Ursprung des Thierkreises*, 1841).

(2) Voyez les *Philosophical transactions*, année 1772, p. 663, et les *Transactions of the Royal Asiatic Society of Great Britain*, III, part 1.

(3) *Die Wunder des Himmels.* (Stuttgart, 1853, in-8°.)

(4) Voy. M. Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. II, p. 513-518 et p. 1166-1182; M. Benfey, *Indien*, p. 300-305, et M. l'abbé Guérin, *Astronomie indienne*, chap. VII et VIII, surtout p. 79.

de la Perse, de la Babylonie et de l'Égypte. Tout récemment encore, elle a été prêtée, par M. Lepsius (1), aux Égyptiens; par ce même savant et par M. de Gumpach (2), aux Chaldéens. J'espère détruire définitivement cette erreur dans un ouvrage que je prépare (3).

Que dire des notions mathématiquement exactes d'astronomie sidérale, d'après lesquelles le centaure Chiron et le fabuleux Musée auraient construit une sphère employée, dit-on, dans l'expédition des Argonautes, et copiée bien des siècles plus tard par l'astronome Eudoxe, qui en aurait dissimulé l'origine et qui, ne connaissant pas la précession des équinoxes, aurait supposé que cette sphère n'avait pas cessé de s'accorder avec le ciel! Ce conte, imaginé par le grand Newton (4), a été accepté, avec diverses modifications, par les partisans comme par les adversaires de sa prétendue réforme chronologique, par Halley (5), par Whiston (6), par Lanauze (7), par Fréret (8), par Bailly (9), par Lalande (10), par Laplace (11), et encore, vers 1820, par M. Daunou (12). Cependant, dès 1789, Legentil (13) avait montré qu'à aucune époque les positions d'étoiles indiquées par Eudoxe n'avaient pu être vraies simultanément. Mais, de cette mauvaise sphère d'Eudoxe, Legentil n'hésitait pas à conclure l'existence antérieure d'un grand nombre d'excellentes sphères égyptiennes, phéniciennes, chaldéennes, indiennes, etc., dressées

(1) *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 196-198.

(2) *Zeitrechnung der Babylonier und Assyrer*, p. 40-41 (Heidelberg, 1852, in-8°).

(3) *Histoire de l'astronomie physique dans l'antiquité.*

(4) *The Chronology of ancient kingdoms emended* (Londres, 1728); traduction française (Paris, 1728, in-4). Un abrégé manuscrit avait été traduit par Fréret, et publié, avec ses *Premières observations*, dans le t. VIII de l'*Histoire des Juifs* de Prideaux, en 1725.

(5) *Philosophical transactions*, 1727, numéros 397 et 399.

(6) Cité par Fréret, *Défense de la chronologie*, 3e partie, section 2, art. 2, p. 420-442.

(7) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. I, p. 361-362.

(8) *Défense de la chronologie*, etc. (Paris, 1758, in-4), ouvrage publié par Bougainville et posthume, à l'exception des *premières observations*.

(9) *Astronomie ancienne*, VII, 1 et 6, et *Éclaircissements astronomiques*, V, 6-15, et IX, 37-40, et *Astronomie indienne et orientale*, *discours préliminaire*, p. CLV et suiv., p. 261 et suiv.

(10) *Astronomie*, t. II, art. 1617-1619.

(11) *Exposition du système du monde*, V, I, p. 294 (Paris, 1799, in-4).

(12) *Chronologie technique*, XVIIe leçon (*Cours d'Études historiques*, t. IV, p. 22). En 1822, dans une note sur l'article *Newton*, dans la *Biographie universelle*, M. Daunou adhère à la réfutation donnée par Delambre.

(13) *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1789, p. 506-513.

pour des époques distantes entre elles d'un grand nombre de siècles, et auxquelles Eudoxe aurait emprunté indistinctement ses positions d'étoiles. D'un autre côté, en 1817, Delambre (1) avait anéanti cette hypothèse chimérique, en prouvant que, parmi les positions célestes indiquées par Eudoxe, il y en a qui, même prises à part, *n'avaient jamais été vraies à aucune époque*, et qu'il y en a une qui ne sera vraie que dans deux siècles, c'est-à-dire environ deux mille quatre cents ans après l'époque où Eudoxe écrivait, tandis que, suivant la remarque de Legentil, d'autres avaient été vraies deux mille quatre cents ans avant Eudoxe. Telle est la sphère d'Eudoxe, d'où tant de savants, et Legentil lui-même, ont conclu l'existence d'une astronomie exacte dès les temps les plus reculés de l'antiquité.

Mais voici bien une autre histoire! A l'aide de contre-sens et d'erreurs de tout genre, un savant génevois, M. Prévost (2), a transformé le diagramme musical du genre diatonique de Platon (3) en un tableau, prétendu égyptien, des distances *héliocentriques* (4) des planètes, y compris le groupe des petites planètes entre Mars et Jupiter. Cette fable a été reproduite et acceptée très-sérieusement par un savant membre de la commission d'Égypte (5), qui a réussi à trouver, dans les mesures superficielles des Égyptiens, les nombres attribués *faussement* à Platon par M. Prévost : ce qui prouve qu'on peut trouver bien des choses dans les mesures égyptiennes! Du reste, ce savant avoue que les Égyptiens n'avaient pas deviné la planète Uranus; mais il ne craint pas d'affirmer qu'à leur école Pythagore et Platon avaient appris des spéculations sur les nombres, qui les avaient conduits à la *loi de Bode* et à l'hypothèse d'une planète entre Mars et Jupiter. D'un autre côté, afin d'expliquer pourquoi les pythagoriciens disciples de Philolaüs supposaient une planète invisible, l'auteur d'un ouvrage récent sur l'*Égypte pharao-*

(1) *Astronomie ancienne*, t. I, p. 106-139, et surtout p. 122-129, 132-133, 137-138, et *Discours préliminaire*, p. XI et p. XLI.

(2) *Bibliothèque britannique*, n° 292, p. 646, février 1808.

(3) Voy. mes *Études sur le Timée*, t. I, p. 383-421, et t. II, p. 36-39, et M. Vincent, *Notice sur divers monuments grecs relatifs à la musique*, p. 176-184 (*Notices et Extraits des Mss.*, t. XVI, partie II).

(4) J'ai prouvé que ni les Égyptiens, ni Pythagore, ni Platon, ni même Philolaüs, n'ont considéré le soleil comme le centre des révolutions de la terre et des planètes. Voy. mes *Études sur le Timée*, note XXXVII.

(5) M. Jomard, *Mémoire sur le système métrique des anciens Égyptiens*, chapitre XII, § 3 (*Description de l'Égypte*, *antiquités*, *mémoires*, t. I, p. 736-738, in-folio).

nique (1) soupçonne que les Égyptiens avaient hérité des astronomes antédiluviens le souvenir de la planète hypothétique d'Olbers, telle qu'elle avait existé avant son brisement en petites planètes. Il est malheureux que la grosse planète d'Olbers entre Mars et Jupiter n'ait jamais existé (2).

Évidemment, pour faire les admirables découvertes qu'on leur a si généreusement prêtées, les astronomes de l'âge d'or n'avaient pu se passer d'instruments d'optique. Aussi le comte de Caylus (3), Buffon (4), le P. Abat (5), Dutens (6), Bailly (7) et bien d'autres auteurs ont attribué l'usage du télescope à divers peuples de l'antiquité. M. Boudet (8), membre de la commission scientifique d'Égypte, croyait sans doute faire honneur aux télescopes des astronomes modernes, lorsqu'il disait que ces instruments de nos observatoires *ne sont pas inférieurs à la lunette de Ptolémée Evergète*. Or, cette *lunette de Ptolémée Évergète*, c'est le *miroir d'Alexandre*, avec lequel, suivant les conteurs orientaux du moyen âge (9), le conquérant macédonien, du haut de la tour de Pharos, en Égypte, voyait ce qui se passait dans les pays au nord de la Méditerranée (10).

(1) M. Henry, *l'Égypte pharaonique*, t. II, p. 20-23 (Paris, Firmin Didot, 1846, 2 vol. in-8).

(2) Voy. M. Leverrier (*Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, 28 novembre 1853).

(3) *Académie des Inscriptions*, t. XXVII, *Histoire*, p. 58.

(4) *Minéraux*, Introduction, partie expérimentale, 6e Mémoire, art. 2, fin.

(5) *Amusements philosophiques*, p. 361 et suiv., et p. 384 et suiv. (Amsterdam, 1763, in-8).

(6) *Origine des découvertes*, partie II, chap. x, n° 131, et partie III, chap. x, n° 278 (2e édit., t. I, p. 218-227, et t. II, p. 222).

(7) *Astronomie ancienne*, p. 81-83; *Astronomie moderne*, t. I, p. 303-305, et p. 555-556.

(8) *Description de l'Égypte, Antiquités, Mémoires*, t. II, p. 37-38, in-fol.

(9) Voy. l'Arabe Masoudi (dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. I, p. 25-26), le Juif Benjamin de Tudela (*Voyage*, trad. fr., p. 101 et suiv. Paris, 1830, in-8), les Arabes Abdallatif (*Relation d'Égypte*, trad. fr. de M. de Sacy, p. 240. Paris, 1810, in-4), Kazwini (*Adjaïb-Alboldan*, manuscrits arabes de la Bibliothèque impériale, n° 19, p. 89) et Aboulfédha (*Descriptio Ægypti*, p. 7 du texte arabe. Gœttingue, 1776, in-4), et le Persan Hafiz (dans la *Bibliothèque orientale* de d'Herbelot, article *Menar*).

(10) La femme d'Alexandre le Grand, postée sur la tour de Pharos, et la reine Mérida, demeurant à Mérida en Espagne, *correspondaient* ensemble à l'aide de *miroirs*, où elles se voyaient mutuellement. Ces deux reines avaient sans doute lié connaissance lors du fameux voyage d'Alexandre aux *îles Fortunées*. C'est le géographe arabe Édrisi qui nous raconte ces belles choses le plus sérieusement du monde (*Géographie d'Édrisi*, trad. fr. de M. Jaubert, t. II, p. 25. Comparez t. I, p. 105). Est-ce sur des documents de cette espèce qu'au XIXe siècle il faut bâtir l'histoire des sciences?

Comme la tour de Pharos ne fut construite que sous les deux premiers Ptolémées, des auteurs modernes ont cru faire acte de critique judicieuse en ôtant ce miroir à Alexandre le Grand pour le donner à Ptolémée III. Au XVIIe siècle, Burattini (1) croyait, d'après un récit d'un médecin voyageur, qu'un tremblement de terre récent avait peut-être détruit à Raguse un antique miroir, qui, fabriqué, disait-on, par Archimède, faisait découvrir les objets de fort loin; et Burattini supposait que ce miroir devait être le même que celui d'Alexandre le Grand, quoique les auteurs orientaux racontent la destruction du miroir d'Alexandre comme antérieure au VIII siècle. M. Libri (2) croit au miroir de la tour de Pharos, mais il le suppose postérieur à l'époque des Ptolémées et d'origine orientale; et bien qu'aucun des savants de Raguse, au XVIe et au XVIIe siècle, par exemple Hodierna, qui a écrit sur Archimède et sur les télescopes, n'ait fait mention du *miroir de Raguse*, l'anecdote plus que suspecte de ce *miroir* suffit à M. Libri pour conclure que les Ragusains avaient un *télescope* plusieurs siècles avant l'époque historique de l'invention de cet instrument. M. Morand (3) a signalé à l'Académie des sciences (avec peu de succès, il est vrai, grâce à M. Arago) les *miroirs*, c'est-à-dire suivant lui les *télescopes*, avec lesquels Jules César, à en croire le savant moine Roger Bacon (4), voyait en grand, du rivage des Gaules, les villes et les armées de l'île de Bretagne, où il voulait débarquer. De son côté, M. de Paravey (5) n'a pu pardonner à l'Académie des sciences de n'avoir pas voulu croire, sur sa parole, que Nemrod, le premier des conquérants, désigné, suivant lui, par les Chinois sous le nom de Chun et comme un de leurs premiers empereurs, était armé d'un télescope, tout aussi bien qu'Alexandre et César; que le mot Κρόνος, nom grec de Saturne, signifie *couronne* et indique l'anneau de cette planète, et que le télescope avait servi aux astronomes antédiluviens, pour découvrir l'anneau de Saturne et les satellites de Saturne et de Jupiter, dont M. de Paravey s'imagine avoir reconnu la représentation symbolique dans certaines sculptures égyptiennes.

Vingt-huit ans après que Franklin eut inventé le paratonnerre,

(1) Lettre publiée par M. Libri, *Histoire des sciences mathématiques en Italie*, t. I, note VIII, p. 218-228.

(2) *Ibidem.*

(3) Voy. l'*Écho du monde savant*, n° du 20 octobre 1842.

(4) *Opus majus*, p. 357. (Londres, 1733, in-folio.)

(5) Voy. les *Annales de philosophie chrétienne*, 2e éd., t. X, année 1846, p. 202 et suiv., et IVe série, t. V, année 1852, p. 148-152.

Michaëlis (1), en 1783, s'avisa de soutenir, Hirt (2) et de nos jours Eusèbe Salverte (3) n'ont pas hésité à répéter, que Salomon, habile physicien, avait eu la sage précaution de faire poser des paratonnerres par centaines sur le temple de Jérusalem. Depuis 1779 jusqu'à nos jours, de nombreux auteurs, Ostertag (4), Ben David (5), Michaëlis, Hirt et Fischer (6), en Allemagne; Falconer (7), en Angleterre; Vassali (8), Cortenovis (9), et presque Micali (10), en Italie; en France, Dutens (11), Poinsinet de Sivry (12), MM. de la Boëssière (13), Salverte (14), Morand (15) et de Paravey (16), ont attribué, sous les plus futiles prétextes, aux anciens peuples de l'Inde, de la Perse, de la Judée, de l'Égypte, de la Grèce, de l'Italie, et surtout de l'Étrurie, des paratonnerres et d'autres appareils électriques analogues aux nôtres. En effet, suivant certains yeux trop prévenus, des paratonnerres et des machines électriques seraient représentés sur d'antiques médailles; suivant les mêmes interprètes de l'antiquité, Moïse aurait fait usage de batteries électriques aussi redoutables que notre artillerie; Alladès, Romulus, Tullus Hostilius, foudroyés, dit-on, seraient des expérimentateurs

(1) Lettres à Lichtenberg, dans le *Gœttingisches Magazin*, 1783, 3e année, 5e cahier.

(2) *Der Tempel Salomonis* (Berlin, 1803, in-4), et *Ueber die Baue des Herodes* (Mém. de l'Acad. de Berlin, 1816-1817).

(3) *Sur les sciences occultes*, chap. XXIV, 2e éd., p. 401-402.

(4) *De Auspiciis ex acuminibus* (Ratisbonne, 1779), et *Traité sur les connaissances que les anciens avaient de l'électricité* (Acad. des sciences de Bavière, t. IV, p. 115 et suiv.).

(5) *Berlinisches Archiv der Zeit und seines Geschmacks*, t. II, p. 328-342, et p. 525-529.

(6) Dans les ouvrages déjà cités.

(7) *Manchester Memoirs*, t. V.

(8) *Opuscoli scelti di Milano*, t. VIII, p. 215, et t. XIV, p. 174, et dans les *Ozj letterari*, t. III, p. 33.

(9) Cité par M. A. de Humbold, *Cosmos*, trad. fr., t. II, p. 495.

(10) *L'Italie avant la domination des Romains*, trad. fr., chap. XXVIII, t. II, p. 250-252. Micali hésite à se prononcer.

(11) Ouvrage cité, part. II, chap. XV, t. I, p. 296-301.

(12) *Histoire naturelle de Pline*, t. I, p. 78 et suiv., et t. IX, p. 533 (Paris, 1771-1782, in-4).

(13) *Mémoire sur les connaissances des anciens dans l'art d'absorber et d'évoquer la foudre.* (*Notice des travaux de l'Académie du Gard*, 1812-1821, part. I, p. 304-319. Nîmes, 1822.)

(14) Ouvrage cité, chap. XXIV.

(15) *Histoire philosophique des sciences et de la civilisation*, p. 539 et p. 548 (Paris, 1838, in-8).

(16) *Annales de philosophie chrétienne*, 2e éd., t. X, année 1846, p. 204-205.

téméraires, morts victimes de leur imprudence à jouer avec l'électricité atmosphérique, comme le physicien Reichmann; les prêtres étrusques et Numa Pompilius, sans doute avec des cerfs-volants à cordes métalliques, faiblement imités vingt-cinq siècles plus tard par Franklin et par Romas, savaient faire tomber et diriger la foudre à leur gré. Bien plus! MM. Schweigger et Fischer ont trouvé dans la mythologie grecque, sous forme d'allégorie, toutes les découvertes expérimentales et toutes les théories d'OErsted et d'Ampère sur l'électro-magnétisme (1). Ces deux physiciens allemands transforment le plus sérieusement du monde les dieux Cabires en symboles de la polarité, les quatre vestales de Numa en deux fluides électriques et deux fluides magnétiques, les Cabires nommés *dactyles* et représentés comme *pygmées* en aimants fictifs et infiniment petits imaginés pour rendre compte des phénomènes électro-magnétiques, les prêtres saliens en *danseurs électriques*, et, pour couronner l'œuvre, le bonnet des Dioscures avec ses deux bandelettes en un *électroscope à feuilles d'or !* M. Schweigger (2), en 1823, faisait de Pollux consideré comme *rapide messager* un antique symbole des *signaux par le feu :* aujourd'hui, pourquoi ne pas reconnaître dans *Pollux rapide messager* le symbole des *télégraphes électriques du peuple primitif ?*

La critique s'épuiserait à souffler de côté et d'autre sur toutes ces chimères sans cesse renaissantes. Une *histoire des sciences physiques dans l'antiquité*, assise sur de larges et solides bases, pourrait seule boucher la *porte d'ivoire* d'où s'échappent tous ces rêves menteurs (3). Telle est la tâche que je poursuis depuis des années et que je m'efforcerai d'accomplir.

Mais revenons à la mesure exacte du globe terrestre, antérieure aux temps historiques. Qui ne voit déjà que cette hypothèse est de la famille de celles que je viens de passer en revue, et qu'elle se rattache nécessairement à la même hypothèse générale d'un *âge d'or de la science ?* Voyons comment on en est venu à prêter à l'enfance du genre humain le succès d'une opération scientifique si difficilement accomplie de nos jours.

Le stade, en tant qu'unité de mesure itinéraire généralement admise par les Grecs, est, suivant leur témoignage, la longueur du *stade olympique*, c'est-à-dire de l'arène d'Olympie. Cette arène

(1) Cet étrange système a été accueilli trop complaisamment par M. Hœfer, trad. fr. de Diodore de Sicile. Préface, p. XXI-XXII (Paris, 1846, in-12).

(2) *Ueber die ælteste Physik*, 2e partie, p. 56-57.

(3) Voy. Homère, *Odyssée*, XIX, 562-565, et Virgile, *Énéide*, VI, 895-896.

n'existe plus; mais les anciens nous en ont laissé l'évaluation en pieds grecs; ils nous ont laissé l'indication du rapport du pied grec au pied romain; ce dernier nous est connu sûrement, sinon avec une exactitude parfaite, du moins avec une approximation suffisante (1). Nous savons ainsi (2) et par la mesure des cent pieds de la façade du Parthénon, que le stade des Grecs était de 184^{m},8 environ, ou, si l'on veut, plus près de 185 mètres que de 184 mètres. Seulement, il est certain que sous les Ptolémées, pour l'usage de l'Égypte, on augmenta de 26 mètres environ la valeur du stade, en le faisant entrer dans un système métrique gréco-égyptien.

Cela posé, les distances itinéraires assignées en stades dans les auteurs anciens sont en général très-inexactes et contradictoires entre elles. D'un autre côté, après les premiers progrès des mathématiques et de l'astronomie en Grèce, on vit paraître successivement diverses mesures de la circonférence du globe terrestre en stades. Les plus anciennes de ces mesures sont beaucoup trop fortes; les suivantes sont de moins en moins fortes; la plus récente, qui est aussi la meilleure, est trop faible : même en supposant qu'elle soit donnée en *stades philétériens*, c'est-à-dire en stades grecs alexandrins (3), elle est en erreur de plus de $\frac{1}{19}$ sur la valeur du degré moyen du méridien, et de plus de $\frac{1}{20}$ sur la valeur du 30e degré de latitude, auquel elle devrait se rapporter (4). L'erreur est beaucoup plus forte, si cette mesure est donnée en stades grecs ordinaires.

Voilà les faits dans leur plus grande généralité : bientôt nous les examinerons de plus près. Maintenant voici les hypothèses : bientôt aussi nous les discuterons; il ne s'agit en ce moment que d'en esquisser l'histoire. Pour certains critiques, l'infaillibilité des anciens est un dogme, non pas avoué, mais sous-entendu comme *majeure* dans leurs raisonnements. Or, sur les distances géographiques et sur les mesures du globe terrestre, on peut, à l'aide de deux expédients, donner raison à tous les auteurs anciens en général et à chacun d'eux en particulier, lors même que chacun

(1) Voy. M. Bœckh, *Metrologische Untersuchungen*, p. 288-290 (Berlin, 1838, in-8).

(2) Voy. M. Saigey, *Métrologie*, p. 32.

(3) Voy. plus haut, § 1.

(4) M. Saigey (*Physique du globe*, p. 61) dit seulement $\frac{1}{35}$; mais c'est à cause de son erreur sur la valeur du *pied italique*, et, par suite, du *stade philétérien*. Voy. ce que j'ai dit plus haut, § 1.

se contredit lui-même et que tous se contredisent entre eux. Le premier expédient consiste à soutenir que ces contradictions et ces erreurs apparentes, en ce qui concerne les distances géographiques, s'expliquent par la diversité des longueurs des stades et des milles, quoique ces stades et ces milles différents soient employés par chacun de ces auteurs sans aucune désignation particulière, souvent à quelques lignes d'intervalle. Ainsi ont procédé les plus savants hommes, surtout dans notre pays, J. Dominique Cassini (1) en 1702, Delisle (2) en 1721, Buache (3) en 1731, d'Anville (4) en 1769, Romé de Lisle (5) en 1789. Le second expédient, qui complète le premier, consiste à soutenir, *pour* les anciens et *malgré* les anciens, que toutes leurs mesures astronomiques de la circonférence de la terre n'en sont qu'une, exprimée en stades divers, d'assigner à ces stades des valeurs choisies tout exprès, et aux milles romains des valeurs variables suivant les mêmes proportions, et enfin d'assigner à chaque distance itinéraire indiquée par un auteur ancien celui de ces *stades* ou de ces *milles astronomiques* qui donnera pour cette distance la moindre erreur possible. C'est à ce point qu'en sont venus en France Fréret (6), Bailly (7), Paucton (8), Gossellin (9), M. Jomard (10), et M. Letronne (11) dans sa jeunesse; en Allemagne, Schœning (12), Gatte-

(1) *Académie des sciences*, 1702, *Mémoires*, p. 15-26.

(2) *Académie des sciences*, 1721, *Mémoires*, p. 56 et suiv.

(3) *Académie des sciences*, 1731, *Mémoires*, p. 110 et suiv.

(4) *Traité des mesures itinéraires* (Paris, 1769, in-8).

(5) *Métrologie* (Paris, 1789, in-4).

(6) *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, ancienne série, t. XXIV, p. 522-538. Un Mémoire posthume de Fréret (*Académie des inscriptions*, nouvelle série, t. XVI, Ire partie, p. 331-468) sur la géographie ancienne, est conçu en dehors de cette hypothèse, qu'on y voit poindre à peine (p. 456). Est-ce une œuvre de la jeunesse de Fréret, avant que cette hypothèse se fût emparée de son esprit, et est-ce pour cela qu'il n'a pas publié ce Mémoire? S'il en était ainsi, ce serait une curieuse analogie avec les destinées du Mémoire de M. Letronne.

(7) *Astronomie moderne*, *Éclaircissements*, livre III, t. I, p. 505-532 (Paris, 1779, in-4).

(8) *Métrologie*, chap. I, p. 105-107 (Paris, 1780, in-4).

(9) *Géographie des Grecs analysée* (Paris, 1790, in-4); *Recherches sur la géographie systématique et positive des anciens* (Paris, 1798-1813, 4 vol. in-4), et surtout *Observations préliminaires*, en tête du t. I de la *Géographie de Strabon* (Paris, 1805, in-4), et *Mémoires de l'Institut*, *Académie des inscriptions*, t. VI, p. 44-164.

(10) *Mémoire sur le système métrique des anciens Égyptiens* (*Description de l'Égypte*, *Antiquités*, *Mémoires*, t. I, p. 495-785, in-folio, Paris, 1809).

(11) Voy. son Mémoire posthume, couronné en 1816.

(12) Dans Schlœsser, *Nordische Geschichte* (*Allgemeine Weltgeschichte*, t. XXXI, Gœttingue, 1771), p. 148 et suiv.

rer (1), et M. Schweigger (2); en Hollande, Low (3); en Pologne, M. Lelewel (4). Fréret veut qu'il y ait eu six stades différents; Bailly n'en demande que quatre; M. Jomard six ou sept; Gossellin et M. Lelewel ne peuvent se contenter à moins de neuf. Suivant ces savants, tous ces stades auraient été choisis par les peuples anciens comme parties aliquotes d'une même évaluation exacte de la circonférence du globe. Malte-Brun (5) et M. Walckenaër (6) admettent tous ces stades, mais en révoquant en doute ou même en rejetant l'hypothèse d'après laquelle tous ces stades auraient résulté d'une antique mesure astronomique du globe terrestre. Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de ce compromis entre l'opinion de Gossellin et celle de ses adversaires.

Il y a pourtant un fait sur lequel il était difficile même à des esprits prévenus de fermer les yeux : c'est que les auteurs grecs et romains signalent eux-mêmes, d'une part, les erreurs, les contradictions et les incertitudes soit de leurs mesures de la circonférence du globe terrestre, soit de leurs évaluations des distances itinéraires; d'autre part, l'insuffisance des procédés employés par les voyageurs, les géographes et les astronomes pour obtenir ces mesures et ces évaluations. Quelle conséquence était-il naturel de tirer de cette remarque? C'est qu'il fallait, d'une part, renoncer à prêter aux données de la géographie mathématique des Grecs et des Romains une perfection illusoire; d'autre part, renoncer aux artifices employés pour dissimuler les erreurs des anciens, c'est-à-dire renoncer aussi à tous ces stades imaginés tout exprès par les modernes. Mais on n'abandonne pas facilement une hypothèse ingénieuse, qui a coûté tant de frais d'érudition, d'imagination et de calcul. La première partie de la conséquence fut saisie avec empressement; mais, à l'aide de l'hypothèse de Bailly ou d'une hypothèse équivalente, la seconde partie de la conséquence pouvait

(1) *Synchronistische Universal-Historie*, p. 835 (Gœttingue, 1771), et *Weltgeschichte*, t. I, p. 654 (1792, in-8).

(2) *Einleitung in die Mythologie*, p. 31-33, et p. 362-363 (Halle, 1836, in-8), et *Ueber das Elektron*, p. 27-28, en note (Greifswald, 1838, in-8).

(3) *De iis quæ veteres de magnitudine telluris memorabilia prodiderunt* (Leyde, 1808, in-8).

(4) *Historische Kunde über die Længe nmaasse der Alten* (dans ses *Opuscules géographico-historiques*, traduits en allemand par Neu, p. 104 et suiv. Leipzig, 1826).

(5) *Précis de géographie universelle*, 4e édition, t. I, p. 103-109.

(6) *Introduction à l'analyse géographique des itinéraires anciens pour les Gaules*, p. XIII-LXI, surtout p. XVIII-XX (*Géographie des Gaules*, t. III. Paris, 1839, in-8).

être éludée, et la première concession pouvait être annulée par une nouvelle hypothèse plus merveilleuse que celle qu'il fallait bien abandonner. On se lança hardiment dans cette voie. On fit pour les mesures grecques du globe terrestre ce que Legentil avait fait pour la sphère grecque d'Eudoxe. Cette géographie mathématiquement exacte, qu'il fallait désespérer de faire passer pour l'œuvre des Grecs et des Romains, on la reporta au *peuple primitif*, ou bien aux Chaldéens, aux Phéniciens, aux Égyptiens.

Il fut donc bien entendu que les Grecs n'avaient rien vu, rien trouvé, rien calculé par eux-mêmes, qu'ils avaient tout emprunté, et, qui pis est, emprunté en aveugles ; ils avaient reçu de tous côtés une même mesure exacte de la circonférence du globe terrestre, une même évaluation exacte de chaque distance géographique, mais sous diverses formules conçues en diverses espèces de stades; ils avaient feint de trouver eux-mêmes, pour chacune de ces valeurs, l'un telle formule, l'autre telle autre, et ignorant la différence des stades, ils s'étaient crus en désaccord les uns avec les autres, et s'étaient disputés pour de prétendues découvertes, qu'ils n'avaient ni faites ni même comprises. Donc, profond dédain pour la science grecque! enthousiasme pour les *savants antédiluviens*, pour le *peuple primitif*, pour les *Atlantes*, pour les Chinois, les Indiens, les Chaldéens, les Égyptiens des temps les plus reculés! Fi d'Eratosthène, d'Archimède, d'Hipparque, de Posidonius et de Ptolémée! Gloire au savoir mathématique et astronomique d'Enoch, d'Atlas, d'Yao, de Bélus, de l'Hermès chaldéen, de l'Hermès indien et de l'Hermès égyptien (1)!

Il ne restait plus qu'à décider si telle des formules équivalentes qui expriment en stades divers l'évaluation unique et exacte de la circonférence du globe terrestre était venue aux Grecs de l'Égypte, telle autre de la Chaldée, telle autre peut-être de la Phénicie (2). A

(1) Sur ces trois Hermès et sur leurs observations astronomiques, voy. Bailly, *Astronomie ancienne*, p. 131-132, et p. 356-357; *Astronomie indienne et orientale*, p. XXXII et p. 136-137, et *Astronomie moderne*, t. I, p. 587-591. Sur Bélus, voy. Bailly, *Astronomie ancienne*, p. 132-146. Sur Atlas et les Atlantes, voy. Bailly, Delisle de Sales, etc. Sur tous ces personnages, voy. M. de Fortia, *Histoire d'Aristarque de Samos*, p. 247-427. En faveur de la science d'Enoch et des antédiluviens, voy. surtout M. de Paravey et M. Henry. La science d'Yao et des astronomes chinois antérieurs de dix à vingt-quatre siècles au commencement de notre ère a encore pour elle l'opinion, beaucoup trop favorable suivant moi, d'un savant français du premier ordre, tandis qu'un de nos plus éminents géomètres tient pour les Indiens. Voy. mon *Mémoire sur Héron*, etc., p. 164-176.

(2) Suivant Schœning et Gatterer, la géographie de Ptolémée serait tirée des

l'aspect des pyramides, un membre de la savante commission d'Égypte (1) fut frappé de cette pensée, que ce devaient être là des monuments de la mesure de la terre exécutée par les Égyptiens, et de gigantesques étalons de leur système métrique fondé sur cette mesure : ce savant le crut et prétendit le prouver. Pourquoi pas? Le même savant n'a-t-il pas bien trouvé dans les mesures superficielles de l'Égypte les distances *héliocentriques* des planètes, y compris le groupe des petites planètes entre Mars et Jupiter (2)? Cependant ce savant fut forcé de reconnaître (3) qu'une seule des pyramides, mais la plus remarquable, la grande pyramide de Giseh, se prêtait suffisamment à son dessein. A l'aide de certains procédés et de certains raisonnements, que je discuterai ailleurs, il a cru trouver que l'apothème de cette pyramide, étant de $184^{m},722$, offrait à $0^{m},01$ près la mesure de ce qu'il appelle le *stade égyptien*, identique, suivant lui, au *stade olympique* des Grecs et à la 600e partie, non pas, il est vrai, du degré moyen de la circonférence du globe, mais du degré moyen de l'Égypte.

Telles étaient, en matière de géographie et de métrologie anciennes, les opinions auxquelles la vogue appartenait en France, malgré un scrupule bien légitime de Montucla (4) et l'opposition nette, mais trop brièvement énoncée, de Bossut (5); lorsque la question du *système métrique d'Héron d'Alexandrie* fut proposée par l'Académie des inscriptions, et traitée par M. Letronne, qui remporta le prix en 1816, à l'âge de vingt-neuf ans. Je me suis empressé de signaler plus haut quelques-uns des mérites durables de cette œuvre si distinguée eu égard à sa date. J'ai fait voir qu'un des résultats les plus importants des recherches qui s'y trouvent exposées, c'est de constater en Égypte l'usage officiel d'un stade de 211^{m} environ sous les Ptolémées et sous la domination romaine (6). Quant à la partie la plus étendue et la plus contestable du Mémoire, elle est consacrée à faire remonter aux temps des Pharaons l'usage, non-seulement de ce stade des Ptolémées, mais de plusieurs autres stades imaginaires, et notamment d'un stade d'environ $158^{m},25$,

cartes phéniciennes. Cette fausse opinion a été réfutée par Heeren, *De fontibus geographicorum Ptolemæi* (*Comment. soc. Gœtting*, t. VI, *Class. hist.*, p. 59 et suiv. 1828, in-4).

(1) *Mémoire sur le système métrique des anciens Égyptiens*, chap. III, p. 513-536.

(2) *Ibidem*, chap. XII, § 3, p. 736-738.

(3) *Ibidem*, p. 525.

(4) *Histoire des mathématiques*, t. I, p. 241 (Paris, 1799, in-4).

(5) *Histoire des mathématiques*, t. I, p. 124-125 (Paris, 1810, in-8).

(6) Voy. plus haut, § 1.

qui, appliqué à la mesure de la terre formulée à Alexandrie par le Grec Eratosthène, donne un résultat à peu près d'accord avec la valeur du degré moyen de l'Égypte telle que M. Letronne l'admettait alors, et tout à fait d'accord avec la valeur rectifiée de la moyenne des degrés 25 et 26 de latitude, comme M. Vincent l'a montré. D'où M. Letronne (1) concluait en 1816 que cette mesure de la terre devait appartenir à l'antiquité pharaonique, et non à Eratosthène. Parmi ses autres stades prétendus égyptiens, M. Letronne n'en rencontrait aucun qui pût fournir la clef des autres évaluations grecques de la circonférence du globe terrestre. Il en concluait (2) que les stades qui satisfont à ces mesures devaient être cherchés *hors de l'Égypte*, *dans les systèmes métriques de l'Asie.* Dans ce Mémoire posthume (3) couronné en 1816, et surtout dans un autre Mémoire (4) lu à l'Académie des inscriptions en 1817, M. Letronne montrait que les procédés attribués à Eratosthène et à d'autres géographes et astronomes grecs n'auraient pu les conduire à une mesure exacte et sûre de la circonférence du globe. Il en concluait que cette mesure rigoureusement scientifique, dont il croyait trop facilement avoir prouvé l'existence chez les anciens, n'appartenait pas à la science grecque, mais à une science antérieure et supérieure. Ce dernier Mémoire, publié en 1822, marqua ainsi, aux yeux de tout le public savant, la place de M. Letronne sous la bannière des disciples de Bailly et de Gossellin, sous cette bannière qu'il devait renier bientôt d'une manière éclatante, et à laquelle il n'appartenait déjà plus en 1822, ainsi que nous allons le voir.

M. Letronne avait lu en 1817 le premier volume de l'*Histoire de l'astronomie ancienne* de Delambre, et en 1819 le remarquable *Discours préliminaire* du même savant en tête de son *Histoire de l'astronomie du moyen âge.* Cette lecture a dû préparer le changement qui s'opéra un peu plus tard dans les opinions de M. Letronne. D'un autre côté, il était entré en communication avec les savants allemands, et son esprit si juste, si naturellement ennemi des hypothèses hasardées, n'avait pu certainement résister à la force des raisons qui repoussent l'invention de tous ces stades inconnus

(1) Mémoire posthume, p. 280-282.

(2) *Ibidem*, p. 282.

(3) P. 121.

(4) *Mémoires de l'Institut, Académie des inscriptions*, t. VI, p. 261-323, *Mémoire sur cette question : Les anciens ont-ils exécuté une mesure de la Terre postérieurement à l'établissement de l'école d'Alexandrie?* Ce Mémoire a été oublié par M. Walckenaër dans sa *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Letronne.*

aux anciens, raisons habilement exposées dès 1788 par Mannert (1), en 1812 et en 1813 par Ideler (2), en 1813 et en 1816 par M. Ukert (3), en 1821 par M. Wurm (4). Cette réfutation se continuait en Allemagne en 1823 par M. Dahlmann (5), en 1825 par Ideler (6), et en 1842 par M. Forbiger (7); en France, en 1834 par M. Saigey (8), et en 1845 par M. Guigniaut (9). M. Letronne, qui certes n'avait aucune aversion pour la polémique, n'écrivit pas depuis 1822 jusqu'à sa mort une seule ligne pour la défense de sa mesure égyptienne du globe terrestre. C'est que lui-même il n'y croyait plus : s'il avait abordé le même sujet dans son âge mûr, il l'aurait fait dans des vues toutes contraires. Mais ce savant, qui aimait tant à réfuter et qui s'en acquittait si bien, a trouvé assez à faire ailleurs, sans prendre la peine de se réfuter lui-même. Du reste, nous allons voir que sur cette question même il a indiqué nettement son changement d'opinion, et que, sur d'autres questions dont j'ai montré la liaison avec celle-là, il s'est prononcé constamment et énergiquement dans un sens opposé à celui où il s'était laissé entraîner autrefois.

Delambre avait opéré une heureuse réaction dans la manière d'envisager l'histoire ancienne des sciences; mais, en repoussant les illusions de Bailly, il avait incliné un peu vers la critique trop négative de Schaubach (10) et de l'indianiste Bentley (11). Si M. Letronne n'a pas gardé tout à fait et toujours une juste mesure depuis 1822, c'est de ce même côté qu'il a incliné. Il avait suivi d'abord les traces de Bailly; mais il a marché depuis sur les traces de Delambre.

(1) *Geographie der Griechen und Rœmer*, t. I, 1788, 1re éd.; 1799, 2e éd., et 1829, 3e éd. plus développée, p. 192-215.

(2) *Ueber die Længen-und Flæchenmaasse der Alten*, p. 2 et 17 (*Académie des sciences de Berlin*, 1812-1813, volume publié en 1816).

(3) *Ueber die Art der Griechen und Rœmer die Entfernungen zu bestimmen und über das Stadium*, p. 57 et suiv. (Weimar, 1813, in-8), et dans sa *Geographie der Griechen und Rœmer*, t. I (Weimar, 1816, in-8), p. 51-77. Comp. p. 36-51.

(4) *De ponderum, nummorum, mensurarum ac de anni ordinandi ratione apud Græcos et Romanos*, § 57, p. 100 et suiv. (Stuttgart, 1821).

(5) *Herodot, aus seinem Buche sein Leben*, p. 94 (Altona, 1823, in-8).

(6) IIIe partie du Mém. cité (*Académie des sciences de Berlin*, 1825).

(7) *Handbuch der alten Geographie*, § 38, t. I, p. 549-557 (Leipzig, 1842, gr. in-8).

(8) *Métrologie*, p. 57-62 (Paris, 1834, in-12).

(9) Voy., dans le *Journal général de l'Instruction publique*, n° du 26 mars 1845, un résumé de l'enseignement de M. Guigniaut sur ce point.

(10) *Geschichte der Griechischen Astronomie bis auf Eratosthenes* (Gœttingue, 1802, in-8).

(11) Mémoires dans les tomes V, VI et VIII des *Asiatic researches*. Plus tard, en 1825, Bentley a publié à Londres une *Revue historique de l'astronomie indienne*.

Entre ses premières opinions et ses opinions plus récentes sur la science antique, il y a opposition complète et hautement avouée.

Dans les *Conclusions* de son Mémoire (1) couronné en 1816, M. Letronne déclarait que les Égyptiens, ayant obtenu un système métrique fondé sur une mesure exacte du degré de l'Égypte, devaient avoir possédé, à une époque extrêmement reculée, une astronomie savante, des procédés scientifiques et des instruments perfectionnés, que, de son propre aveu, ils n'avaient plus du tout quand les Grecs firent connaissance avec eux. Dans ces mêmes *Conclusions*, il prétendait expressément avoir ainsi constaté qu'*à une époque ancienne les Égyptiens furent beaucoup plus éclairés qu'ils ne l'étaient lorsque Hérodote voyageait dans leur pays.* Ainsi pensait M. Letronne en 1816, à l'âge de vingt-neuf ans. En même temps, il croyait à l'antiquité prodigieuse et à la haute valeur scientifique des zodiaques égyptiens, à la détermination de l'âge de la *sphère* prétendue *des Argonautes* d'après la précession des équinoxes, et aux autres hypothèses de ce genre, comme il en fit plus tard un sincère et honorable aveu, que nous transcrirons dans un instant. Mais bientôt, dès 1823 et 1824, de même qu'en 1845, M. Letronne (2) démontre l'époque récente et la nullité scientifique des zodiaques égyptiens, et en particulier du fameux planisphère circulaire de Dendéra, où il a le tort de ne pas vouloir reconnaître, en dehors de la bande zodiacale, les décans et d'autres figures astronomiques placées d'une manière grossièrement topographique (3). En 1837 et en 1840, il soutient (4) l'origine grecque du zodiaque solaire figuré. En 1841, il démontre (5), après Delambre et Ideler, que la fameuse *sphère des Argonautes* n'a jamais existé que dans l'imagination des savants modernes. En 1844, il prouve (6) que les Égyptiens n'avaient

(1) P. 280-282.

(2) *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte* (Paris, 1823, in-8); *Observations critiques et archéologiques sur l'objet des représentations zodiacales qui nous restent de l'antiquité* (Paris, 1824, in-8); *Recherches sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne, appliqués aux monuments trouvés en Égypte* (*Journal des savants*, avril 1824); *Analyse critique des représentations zodiacales de Dendéra et d'Esné* (*Mémoires de l'Institut*, *Académie des inscriptions*, t. XVI, IIe partie, 1845, in-4).

(3) Voy. M. Lepsius, *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 64 et suiv., et p. 77-78.

(4) *Sur l'origine grecque des zodiaques prétendus égyptiens* (Extrait de la *Revue des deux mondes*, août 1837); *Sur l'origine du zodiaque grec et sur plusieurs points de l'uranographie et de la chronologie des Chaldéens* (Extrait du *Journal des savants*, août 1839, mai 1840).

(5) *Sur les écrits et les travaux d'Eudoxe* (extrait du *Journ. des savants*, 1840 et 1841).

(6) *Sur la mécanique des anciens Égyptiens* (*Revue archéol.*, Ire année, IIe partie, p. 642-646, et *Académie des inscriptions*, t. XVII, Ire partie, p. 31-36).

en mécanique que des notions très-rudimentaires, à l'époque où ils construisaient les pyramides à force de bras et de persévérance. En 1845 et en 1846, il soutient que, dans les sciences et les arts, les Egyptiens n'ont jamais été beaucoup plus avancés qu'ils ne l'étaient du temps de Platon et d'Alexandre, et qu'*avant l'école d'Alexandrie il n'a point existé chez les anciens peuples de science proprement dite* (1). En s'exprimant ainsi, il ne fait que développer des pensées déjà exprimées par lui dans un Mémoire lu *en mars* 1822 à l'Académie des inscriptions (2). En 1823, il s'accordait (3) avec M. Miot pour nier la haute science mathématique et astronomique attribuée aux Égyptiens, et il allait jusqu'à dire que, *quant aux connaissances positives, on n'a aucune preuve que les Égyptiens aient jamais rien appris d'important à aucun peuple*; il montrait que les dimensions de la grande pyramide de Giseh ne prouvent ni l'usage du *stade olympique*, ni surtout l'existence d'une antique mesure du degré du méridien en Égypte sous les Pharaons, et un des motifs qu'il donne pour refuser aux Égyptiens cette mesure telle que M. Jomard la leur avait prêtée, c'est qu'elle était beaucoup trop exacte pour avoir pu être obtenue par les Égyptiens. Voilà ce que M. Letronne pensait et publiait *dès* 1823. Ce n'était donc pas, du moins, depuis 1823, que pour faire paraître son *Mémoire sur les fragments d'Héron*, M. Letronne attendait, dit-on (4), à avoir trouvé l'accord exact de sa mesure prétendue égyptienne du degré du méridien avec la valeur du degré moyen de l'Egypte.

Enfin, en 1845, dans son *Analyse critique des représentations zodiacales de Dendéra et d'Esné* (5), M. Letronne fait la confession suivante : « Je puis dire, comme Cicéron (6) : *Iisdem in armis fui*; j'ai été longtemps enrôlé sous les mêmes bannières; j'ai partagé les mêmes idées, dont je me trouve si éloigné maintenant; ma première éducation, plus scientifique que littéraire, devait naturellement m'y conduire. Et moi aussi, j'ai cru fermement à l'explication des anciennes fables par l'astronomie : j'ai abusé à mon tour de la

(1) *Études sur la civilisation de l'ancienne Égypte* (*Revue des deux mondes*, 1er février et 1er avril 1845); *Mémoire sur la civilisation égyptienne, depuis l'établissement des Grecs, sous Psammitichus, jusqu'à la conquête d'Alexandre* (*Académie des inscriptions*, t. XVII, 1re partie, p. 1 et suiv., surtout p. 7. Paris 1846).

(2) Voy. le *Journal des savants*, 1823, p. 156.

(3) Article sur la traduction d'Hérodote de M. Miot, dans le *Journal des savants*, 1823, p. 155-160.

(4) Mémoire posthume de M. Letronne, *Avertissement de l'éditeur*, p. x, note 3.

(5) Extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XVI, 2e partie, p. 5-6.

(6) *Pro Ligario*, c. III.

précession des équinoxes; le taureau équinoxial et le lion solsticial, ces chimères favorites de Dupuis, m'ont compté au nombre de leurs plus chauds partisans. J'ai cru à la civilisation primitive tombée du ciel sur le plateau de la haute Asie, au peuple antédiluvien, à sa science infuse et *à la grande mesure de la terre, qu'il aurait, dit-on, exécutée de temps immémorial avec une exactitude que nous ne pouvons surpasser, malgré nos théodolites, nos cercles répétiteurs et nos instruments de précision.* Il n'a pas fallu moins que l'étude approfondie des textes anciens et celle des faits les mieux avérés, dont le temps a depuis amené la connaissance, pour m'arracher à ces *illusions de ma jeunesse.* »

Ainsi s'exprimait M. Letronne en 1845. J'espère que l'on sait maintenant pourquoi, en cette même année 1845, dans deux entretiens avec M. Vincent, M. Letronne se montrait décidé à ne pas publier lui-même un Mémoire dont la pensée dominante appartenait aux *illusions de sa jeunesse*, et pourquoi il terminait deux fois la conversation par ces mots : « *Le voulez-vous? Je vous le donne* (1). »

Je crois avoir suffisamment éclairé l'histoire des opinions de M. Letronne et du monde savant au milieu duquel il a vécu, sur une mesure exacte de la terre, exécutée, dit-on, avant les temps historiques. Il est temps d'aborder la question en elle-même, et de montrer que M. Letronne a eu parfaitement raison de renoncer à l'hypothèse qui l'avait séduit dans sa jeunesse.

J'examinerai, dans les deux paragraphes suivants, les preuves alléguées en faveur de cette hypothèse et en faveur de la multiplicité des stades en général, avant la publication du mémoire posthume de M. Letronne.

J'examinerai, dans un dernier paragraphe, les preuves nouvelles apportées par M. Letronne dans ce Mémoire posthume en faveur de la multiplicité des stades chez les Égyptiens en particulier, et en faveur de l'existence d'une mesure exacte de la circonférence du globe terrestre exécutée, dit-on, par les Égyptiens dès les temps les plus reculés.

Sans entrer dans des détails géographiques qui excéderaient les limites trop restreintes de cet examen, j'espère pouvoir montrer cependant, par quelques aperçus généraux et par quelques discussions de textes, que toutes ces preuves prétendues ne sont nullement concluantes.

TH. HENRI MARTIN.

Doyen de la Faculté des lettres de Rennes, correspondant de l'Institut.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Mémoire posthume de M. Letronne, *Avertissement de l'éditeur*, p. v et vi.

NOTE

SUR L'EMPLOI

DU GLOBE A POLES ET MÉRIDIEN MOBILES,

POUR L'ÉTUDE

DU CALENDRIER DES TOMBEAUX DES ROIS D'ÉGYPTE, A THÈBES (1).

J'ai eu l'honneur de dire à l'Académie, au mois d'octobre dernier, que le calendrier recueilli par Champollion jeune et par M. Lepsius, dans le tombeau de Rhamsès, pouvait être étudié avec fruit, au moyen d'un globe à pôles et méridien mobiles. En attendant la publication de la traduction du calendrier, qui nous est promise, j'ai dû me préparer à cette étude.

En effet, après avoir monté mon globe à la latitude de Thèbes, et avoir mis le colure des solstices au degré qui convient à l'an 1240 avant Jésus-Christ (date fixée par les travaux de MM. Biot et de Rougé), j'ai placé le méridien mobile au 1er de Thoth de cette année-là, et successivement aux 1er et 15 de chaque mois. A chacune de ces 24 stations, j'ai fait mouvoir le globe autour des pôles de l'équateur, en l'arrêtant aux heures temporaires de la nuit close. A toutes les stations, au nombre de 128, j'ai constaté l'état du ciel. C'est ainsi qu'a procédé l'astronome égyptien dans son observatoire.

Je me suis attaché aux étoiles principales et aux constellations qui, de tout temps, ont attiré plus particulièrement les regards; mais je ne me suis pas borné à constater leurs levers; j'ai de plus indiqué les places qu'elles ont successivement occupées, soit à l'horizon occidental, soit au zénith, soit en des points intermédiaires.

J'ai été conduit à cela par les égyptologues qui, en interprétant

(1) Cette note a été déposée sur le bureau de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 23 décembre 1853, et lue à cette Académie dans la séance du 6 janvier 1854.

quelques lignes du calendrier, ont fait mention de l'*influence* des astres sur le *cœur*, l'*œil*, l'*oreille* ou le *bras*. Ce mot *influence*, sur la valeur duquel on n'est pas d'accord, ne me paraît pas suffisant pour faire considérer le calendrier comme astrologique.

Rien ne prouve que l'astrologie fût dans les idées des Égyptiens 1240 ans avant Jésus-Christ. Champollion jeune emploie les expressions *domine* et *influe*. *Domine* est la traduction *d'une tête vue de face*, qui exprime aussi *sur* (*super*), *au-dessus de;* et *influe*, celle de caractères qui me sont inconnus. Le mot *domine*, *au-dessus de*, me paraît très-approprié au sujet, et n'a rien d'astrologique. Il y a dans le calendrier de Rhamsès des circonstances que cette vaine science ne peut expliquer. Ainsi je vois au mois de Toby (Champ., *Lettres*, p. 239) *Orion* qui influe sur l'oreille, puis sur le bras gauche; les deux étoiles qui influent sur le cœur, puis sur l'oreille gauche, etc. Cela s'explique, au contraire, parfaitement dans mon hypothèse, par les déplacements successifs des constellations, tous les 15 jours, du couchant au levant, et toutes les heures, du levant au couchant.

J'ai adopté le mot *domine*, *au-dessus de*, et j'ai considéré ce mot, ainsi que celui qu'on a traduit par *influe*, et dont on pourrait faire abstraction, comme une désignation, un peu vague, il est vrai, de la place occupée par l'astre dans le ciel, au moment de l'observation. Suivant moi, les mots *cœur*, *bras*, *oreille*, *œil*, indiquent les méridiens passant par le zénith, l'horizon et des points intermédiaires.

Le personnage accroupi que j'ai vu, il y a plus de deux ans, sur les calques confiés à M. de Rougé, serait l'observateur égyptien tourné vers le nord. Ce côté du ciel est celui qui, pendant la nuit, attire et mérite le plus l'attention. Les étoiles y sont plus nombreuses, et beaucoup d'entre elles ne se couchent pas. D'ailleurs, on sait que le même signe signifie le *levant* et la *droite*, et un autre signe le *couchant* et la *gauche*. C'est d'après cela qu'ont été données les indications de l'astronome égyptien.

Cette hypothèse, dont la vraisemblance ne peut être contestée quant à présent, m'a conduit à dresser 24 tableaux correspondants aux 24 divisions du calendrier de Rhamsès. J'ai l'honneur de les déposer sur votre bureau. Chaque tableau, comme ceux de l'astronome égyptien, est divisé en 12 *heures temporaires*. On a donc 288 états du ciel, qui ont nécessairement un rapport quelconque, ligne par ligne, avec les 288 lignes hiéroglyphiques du calendrier. Chaque ligne égyptienne n'a trait qu'à un seul astre; mais

c'est à cet astre, dans une certaine partie du ciel, désignée par *cœur*, *œil*, *oreille* ou *bras*. C'est pourquoi j'ai divisé chacun de mes tableaux en sept colonnes. Cette disposition en sept colonnes correspondantes aux noms des sept parties du corps humain, employés par l'astronome égyptien, ne reçoit-elle pas une confirmation remarquable des sept colonnes d'étoiles placées au-dessus du personnage accroupi, et dont une, celle du milieu, est verticalement sur sa tête.

Dans le travail long et minutieux auquel je me suis livré, j'ai rencontré l'étoile *Sothis*, aux lieux où M. Biot l'a indiqué : ce qui ne me laisse aucun doute sur la représentation hiéroglyphique de cet astre. La représentation d'*Orion* me paraît certaine aussi. J'ai aperçu d'autres assimilations très-probables; mais je n'ai pas l'intention de pousser plus loin mes recherches, tant que la traduction du calendrier de Rhamsès ne sera pas publiée. C'est une opération inverse à celle que je viens de décrire qu'il faudra faire ensuite; c'est-à-dire, chercher dans le ciel, au moyen du globe, les constellations qui auraient du rapport avec les désignations de l'astronome égyptien.

J'ai obtenu, de 15 en 15 jours, les longueurs variables des heures temporaires, au moyen de mon globe. Je rédigerai une instruction à ce sujet. J'ai ensuite calculé ces longueurs. Les résultats que j'ai ainsi obtenus ne s'éloignent pas assez des autres pour exiger de notables changements dans mes tableaux.

Paris, le 23 décembre 1853.

De Villiers du Terrage.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

—Dans la séance du 20 janvier 1854, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu aux trois places vacantes parmi ses correspondants : M. le général Carbuccia, en remplacement de M. de Gerville; M. Minervini, en remplacement de M. le chevalier Labus; M. Layard, en remplacement de M. Grotefend.

— Les célèbres vitraux de l'antique couvent de Rethausen, près de cette ville, viennent d'être exposés à Saint-Gall. Ils sont au nombre de soixante-dix, et ont été exécutés par différents artistes suisses, vers la fin du XVIe siècle, époque où la peinture sur verre était portée à une rare perfection dans l'Helvétie. Par leur style, ces tableaux appartiennent à diverses époques; quelques-uns sont de l'ancienne école florentine, d'autres de l'ancienne école allemande, d'autres de l'école flamande.

— A Uplyme (Angleterre), où se trouvent les ruines d'une ancienne abbaye, M. G. Tucker, recteur de Mesbury, a découvert récemment un pavage en mosaïque, dans un endroit nommé Church-Field. On a également trouvé des urnes, des tuiles romaines et des ossements. C'est, suivant M. Tucker, le seul vestige de l'occupation romaine dans ce pays.

— On écrit de Leipsig, que c'est au mois d'avril prochain qu'aura lieu la vente de la précieuse bibliothèque du célèbre philologue Hermann. Cette bibliothèque ne comprend pas moins de huit mille quatre cent soixante-douze numéros, et renferme les ouvrages philologiques les plus estimés, parmi lesquels on remarque des éditions des Aldini et des Étienne, des livres enrichis de notes manuscrites d'un grand nombre de savants philologues, et enfin beaucoup de rares et magnifiques éditions d'ouvrages et d'auteurs classiques.

— Nous remarquons, dans les travaux de restauration de la cathédrale de Paris, quelques changements introduits dans la décoration de cet édifice, en ce qui concerne les pinacles de l'abside et la balustrade qui couronne la galerie des rois. On peut juger, par le petit nombre de ceux de ces pinacles qui n'ont pas encore passé par les mains des ouvriers, de la différence qui existe entre eux et ceux restaurés. Quant à la balustrade, rien, à ce qu'il nous semble, ne motivait son remplacement par une autre entièrement différente, car nous l'avions toujours considérée comme l'une des plus belles de cette époque remarquable de l'art du moyen âge qui soient parvenues jusqu'à nous.

LETTRE

A M. LE DOCTEUR ADRIEN ALIEZ,

Correspondant de la Société archéologique de Béziers,

SUR QUELQUES MONNAIES IBÉRIENNES.

Monsieur et cher Confrère,

Vous me priez de vous expliquer pourquoi je garde un silence que vous qualifiez de bien circonspect, après l'accueil bienveillant qui a été fait à mes *Études ibériennes*. Ce silence n'aura rien qui doive vous surprendre, lorsque vous saurez, que quoique ces études ne soient pour moi qu'une distraction sérieuse à d'autres travaux plus sérieux, cet accueil même m'a engagé à entreprendre un essai aussi complet qu'il me sera possible de le faire, sur les monnaies autonomes de l'Hispanie, et comme les livres que j'ai besoin de consulter me font souvent défaut, et qu'il me faut du temps et de la patience pour me les procurer, je vous prie, à mon tour, de ne pas être surpris du retard que je pourrai mettre à une publication à laquelle vous paraissez prendre un si vif intérêt. Je ne vous dissimulerai point que de nouvelles légendes ibéro-latines, trouvées au milieu d'un nombre considérable de monnaies et d'empreintes de monnaies ibériennes qui me sont venues de divers cabinets et de diverses collections, ont confirmé la valeur et la signification que j'avais proposé de donner aux lettres de l'alphabet ibérien; et de vingt caractères dont je le crois composé, il n'en est plus que deux qui ne peuvent encore être expliqués que par des légendes purement ibériennes. Cependant alors même que vous seriez disposé à m'accorder que la lecture que je donne d'une légende est bonne, la question d'attribution est toujours entourée de difficultés qui exigent un long examen, et dont je ne peux proposer la solution qu'avec une extrême circonspection. On sait avec quelle *facilité* les géographes grecs et latins *estropiaient les noms des villes ibériennes, pour les représenter tant bien que mal avec les sons de leurs idiomes* (*Essai sur les Monnaies d'Espagne*), et j'ai dit moi-même ail-

leurs comment ils nous donnaient quelquefois le nom d'une ville, l'un en ajoutant, l'autre en retranchant un des suffixes. Ce qui a fait pour nous deux villes différentes de ce qui n'en était réellement qu'une. Avec ces variantes même, ils ne nous ont transmis que les noms d'un certain nombre de villes, et M. de Saulcy a fait avant moi la remarque qu'à la convention de Tarracone, appartenaient quarante-trois peuplades, dont onze seulement sont nommées par Pline, et que dans cette province, sur quatre cent soixante-treize villes de tout rang qui en faisaient partie, cent quatre-vingt-dix-huit ne sont citées nulle part; ajoutons que le même nom de ville se trouve souvent répété sur différents points de l'Hispanie, et vous serez moins étonné de mon extrême réserve dans les attributions que je propose. Je ne peux, du reste, que répéter ici ce que j'ai dit dans mes *Études*, que je ne regarderai comme bonnes, que celles qui ne seront pas contestées; j'examinerai de nouveau celles qui le seront, et je tâcherai d'en donner une nouvelle attribution, à moins que des documents imprévus ne me mettent dans la nécessité de maintenir la première. Mon cher Confrère, je cherche la vérité de bonne foi et sans idée préconçue.

N° 1. — Jessos (*Tarraconaise*).—Inédite.

Tête nue imberbe à cheveux frisés à droite, derrière une lance.

℞. — Cavalier au galop, tenant la lance obliquement, au-dessous IHΨOIϹϹN. — MB. *Variante*. Pl. 229, méd. n° 1.

Cette monnaie inédite fait partie de la jolie collection de M. Mathon, à Béziers. La deuxième lettre pourrait offrir quelque difficulté, mais que ce soit un N ou un H, j'ai prouvé par des similaires que ces lettres, dans l'alphabet ibérien, étaient équivalentes à deux E, et je dois lire *Ieeshoiskn*. Le *n* est incomplet à la fin du mot; en retranchant le suffixe *kn* (kin), il reste *Ieeshois*, dans lequel je crois devoir reconnaître *Iessos* cité par Ptolémée. Voici ce que le savant éditeur du géographe grec (*Essendiæ*, 1839) dit à la note, page 132 (*Varietas lectionis*). —Ιεσσος. A. D. M. —Ιεπος. B. C. E. Pal. I. Ιεσπος vulgo, — et il adopte la leçon *Iessos* que la monnaie vient confirmer. Cette ville faisait partie des Ιακκητανοι. Ptolémée la nomme entre *Bacasis* et *Anabis*; mais cette indication est incertaine pour déterminer la position d'*Iessus*. Ortélius qui, dans son *Thesaurus*, lui donne le nom de Iespos, quoiqu'aucun manuscrit ne l'autorise à ce changement, la met dans sa carte auprès de *Bacasis*.

N° 2. — ORISIA.

Tête barbue à cheveux bouclés à droite, au-dessous A-M-Δ.

℞ — Cavalier casqué galopant à droite la lance en arrêt. Leg. ΔOIRSI. — Denier d'argent (cabinet de la Société archéol. de Béziers).

Tête virile à droite entre trois poissons.

℞. — Cavalier au galop brandissant le *Magila*. ΔOIRSI. — (Cabinet La Torre). — GB.

Tête nue à droite entre un poisson et la lettre A.

℞. — Cavalier au galop, la lance en arrêt. — Même légende. — GB.

Tête virile nue à droite entre un poisson et la lettre Δ.

℞. — Cavalier au galop brandissant le magila. — Même légende. — MB (cabinet de Florence).

Sestini attribue cette monnaie à *Suissatio* de l'Itinéraire, et l'auteur de l'*Essai* lisant la légende du revers *Diripsa* ou *Duripsa*, et celle de l'avers *Asd* ou *Ast*, donne l'une à *Turuptiana*, et l'autre aux Astures.

Voir sur la planche 229 ci-jointe les variantes de la légende des revers, et n° 2 (*a*) et (*b*) celle de l'avers.

D'abord le cavalier portant le magila ne s'est trouvé jusqu'ici que sur des monnaies latines ou ibériennes du sud, et quoique je sois éloigné d'attribuer un type à une partie de l'Hispanie plutôt qu'à une autre, cependant comme celui-ci ne se trouve que rarement, et est toujours sur des monnaies du sud, il y a présomption que la monnaie doit aussi appartenir à une ville des environs du *Bétis*.

La première lettre est un A. Le n° 2 (*a*) suffirait pour le prouver : plusieurs monnaies que j'ai expliquées dans mes *Etudes ibériennes*, portent sur l'avers la première lettre, ou les deux premières lettres, ou la première et la dernière lettre de la légende, et j'ai donné à l'alphabet des variantes qui ont confirmé la valeur que je crois devoir maintenir à cette lettre. La quatrième lettre offrait quelque difficulté, mais le plus grand nombre des légendes porte le R ibérien (P), qui comme on le sait ne diffère du B (▷) qu'en ce que l'oblique dans le second aboutit à l'extrémité de la verticale. Je dois donc lire AOIRST et avec les voyelles AOIRISIT ; et *Orisia* me semble pouvoir revendiquer cette monnaie.

Etienne de Byzance est le seul auteur ancien qui fasse mention de cette ville, Ὠρίσια πολις Ἰβηρίας, καὶ ἐθνίκον ωριτανον. — *Orisia urbs*

Iberiæ et incolæ Oretani. Il cite Artémidore auquel il a sans doute emprunté ce texte, et qui nous apprend qu'il y a les Oretans qui occupent la côte maritime, et qui habitent dans l'intérieur des terres. Pline les distingue en *Mentesani qui et Bastuli*, et en *Oretani qui et Germani cognominantur*. Strabon les place vers la source de l'Anas *versus ortum* (t. III, page 97); il leur donne pour villes principales Καίτουλον (Castulo) et Ωρία qui est évidemment l'Ωρίσια d'Étienne de Byzance.

La légende de l'avers se traduit par *Ama*; on pourrait croire qu'elle porte le nom de quelque chef oretan, ou plutôt qu'elle peut être attribuée aux *Amakoi* dont Ptolémée fait mention, si quelque monnaie nous apportait ce nom qui ne se trouve que sur les monnaies d'*Aoirisit*.

N° 3. Olina des Callaiques. — Inédite.

Tête nue à cheveux bouclés devant un poisson à gauche, grènetis.

℞. — Cavalier au galop à droite, la lance en avant. ϟΛIΝΥ.-

MB. (inédite) (collection de M. Gaillard.). Pl. 229, méd. n° 2.

Cette monnaie a été trouvée du côté de Séville, et j'en ai reçu des empreintes qui ont été découvertes près de Saragosse, et qui font partie de la collection de M. Duprat; elle peut être attribuée à deux villes de l'Hispanie, l'une citée par Tite Live sous le nom d'*Holon*, et par Ptolémée sous celui d'*Alone*, l'autre par le même géographe sous celui d'*Olina*.

Alone est appelée par le géographe grec *Alonai*, et placée dans le pays des *Contestans* (Édit. Wiberg, pag. 120). Pomponius Mela qui en fait aussi mention la nomme *Alon* (cap. 6). On lit dans Tite Live que le Proconsul M. Fulvius battit dans deux combats différents, deux armées ennemies, et qu'il prit *Vescelia* et *Holon* ainsi que plusieurs châteaux; les autres se rendirent volontairement, et que de là il passa chez les Oretans (Tite Live, lib. XXXV, cap. VII). L'Alone de Ptolémée était chez les Contestans : du texte de Tite Live on peut déduire qu'Holon faisait aussi partie de la même peuplade, et que c'est la même ville, ou l'Olon des monnaies latines.

Olina, au contraire, est une ville des Callaiques Lucensii, dont Ptolémée fait mention (p. 121, Ed. Wibecq), et je pense qu'on doit lui attribuer plutôt qu'à Olone, la monnaie d'Oliny, à cause de l'homophonie du nom.

N° 4. Illoukim—(*Luciferi fanum*).—Inédite.

Tête laurée à cheveux bouclés à droite.

℞. — Cavalier au galop la lance en avant, à droite, légende [illegible].

M. Gaillard, en m'envoyant cette monnaie, me faisait connaître qu'elle avait été trouvée à San Lucar de Barromeda; depuis lors, M. de Maira m'a adressé l'empreinte d'un autre exemplaire qu'on lui avait vendu près de Mérida, mais il n'a pu m'en dire autrement la provenance.

La légende se traduit par *Illkm*, et avec les voyelles *Ili-Lukim* : on connaît *Aspa Luka*, ville des Osquidates, et *Luka*, ville des Cantabres. Mais Strabon fait mention d'une ville du sud qu'il nomme φωσφορου ιερον *Luciferi fanum* et à laquelle les habitants donnaient le nom, dit-il, de Λουκεμ δουβιαν, *quod vocant lucem dubiam* (lib. III), c'est aujourd'hui, selon Floriamus, San-Lucar, et je propose de lui attribuer la monnaie qui porte pour légende Ili-Luk.

N° 5. Lersana.

Tête nue à droite entre trois poissons.

℞. — Cavalier au galop portant une longue palme, au-dessous, légende [illegible] (cabinet de Béziers) — M B.

Sestini traduit cette légende par *Lbzne* ou *Lbsne*, et attribue cette monnaie à Libisosona, et cette attribution est généralement admise.

D'abord les légendes empruntées à la description du cabinet la Torre portent bien *Lbzne*, mais celles données par M. de Saulcy se traduisent par *Lrzne*. Celles que j'ai pu voir moi-même dans divers cabinets portent tantôt l'une et tantôt l'autre lettre, c'est toujours la même difficulté pour deux caractères qui ne diffèrent que par le prolongement de l'oblique inférieure.

Si nous admettons la lecture de Sestini, nous ne pouvons attribuer, comme lui, cette monnaie qu'à *Libisosona*, que Ptolémée appelle *Libisoca* et l'itinéraire *Libisocia*. Ce qui me paraît un peu trop éloigné de la légende, telle qu'on la lit *Lbzne*. Si nous suivons, au contraire, la lecture *Lrzne*, la question d'attribution me semble pouvoir être autrement résolue.

A l'époque de la prise de Carthagène par Scipion, deux Asdrubals commandaient en Espagne les troupes carthaginoises. L'un, fils

d'Amilcar, faisait au loin (*procul*), des levées dans la Celtibérie supérieure ; l'autre, fils de Giscon, voyant la défection s'étendre autour de lui, écrivit aux peuplades et aux villes qui suivaient encore son parti, de rester toujours fidèles à Carthage, leur annonçant qu'il viendrait bientôt au secours de celles qui étaient menacées, avec des forces considérables. En même temps, il envoya Magon faire de nouvelles levées, et lui-même s'avança avec son armée dans le pays de ceux de *Lersa*, qui avaient fait défection, résolu d'attaquer leur ville, et de leur faire subir un châtiment qui put arrêter ceux qui seraient tentés de suivre leur exemple. Voici le texte d'Appien (*Iber*. 24, p. 49, éd. Didot). — Ες την Λερσα γην των αφισ ταμενων ενεβαλεν. — Le savant traducteur latin de l'historien grec regarde comme douteux le passage την Λερσα γην et traduit *in... orum qui defecerant copiis transductis*. On sait que le γ et le ν grecs ont beaucoup de rapports : je proposerai donc de rectifier le passage d'Appien, et de lire την Λερσανην en m'appuyant sur la monnaie ibérienne, et d'attribuer dès lors à cette ville, la monnaie qui porte pour légende *Lrzne* (Lerzane).

N° 6. Koniskoi.

Tête imberbe nue à cheveux frisés, avec collier à droite, devant un poisson, derrière ♀ ⅄.

℞. — Cavalier casqué au galop, portant une palme, au-dessous légende ⧖ ⋈⊗| ⧖ ⋔. — MB. (cabinet La Torre).

Tête virile, barbue, à cheveux bouclés, avec collier à droite, devant un poisson, derrière ⧖. Grènetis.

℞. — Cavalier casqué au galop, portant la lance en avant, au-dessous ⧖ ⋈⊗|⧖⋔. Grènetis. — MB. (même cabinet).

Planche VIII des Celtibériennes inédites du cabinet La Torre.

Sestini traduit cette légende par *kinthikis*, et l'auteur de l'*Essai* par *Gntugé*, ou *Gntrbl*, et ces deux savants numismatistes ne donnent pas d'explication : on ne sera donc pas étonné de la réserve avec laquelle je vais proposer une attribution.

La légende doit être lue *K'noik'sh*, et avec les voyelles *K'onoik'ish*. Strabon fait mention d'une peuplade cantabre à laquelle il donne le nom de *Koniskoi*, — οἰκουσι δ'εκ μεν των προς αρκτον μερῶν τοῖς Κελτιβηρσι Βηρωνες, Κανταβροις ομοροι τοῖς Κονισκοις, καὶ αυτοὶ του Κελτίκου στολου γεγονοτες, ων εστι Θυαρία κατα την του Ιβερος διαβασιν κείμενη. — *A Celtiberis versus septentrionem sunt Berones, Cantabrorum Coniscorum finitimi,*

ipsi quoque e celtica transmigratione orti, horum urbs est Varia sita ad trajectum Iberi (Strabon, lib. III, cap. IV, p. 134, édit. Didot). C'est tout ce que nous savons de cette peuplade, dont la position se trouve seulement déterminée au nord-ouest, entre les *Autrigons* et les *Kaucani*; je ferai toutefois la remarque que, selon Strabon, les Bérons étaient d'une *transmigration* celtique.

Il existe de cette même peuplade une monnaie avec le nom d'une ville alliée, je l'expliquerai avec les monnaies de *Conimbrica*.

La légende de l'avers OL, indique dans la première le nom d'une ville alliée, et dans la seconde le K' n'est que la première lettre de la légende du revers.

N° 7. Melesses.

Tête nue à droite, derrière un chien courant.

℞. — Cavalier tête nue sans armes, tenant la bride du cheval qui trotte à droite, derrière lui sur la croupe, un aigle debout MFΛ⋔⋔S. —GB. (cabinet La Torre).

Autres avec le cavalier portant la palme, ou la lance en avant, GB et MB. — Quelques petits bronzes avec le cheval bridé, ou le cheval libre galopant.

Sestini a lu cette légende *Meaisb* et classé cette monnaie aux *Meanenses*, d'après une inscription du *Municipium arvense*, sur laquelle on lit, dit-on, *Manens*. L'auteur de l'*Essai* traduit par *Seaisb*, et en donne l'attribution à *Segisama*.

La troisième lettre est la seule qui puisse donner lieu à contestation. Sur la monnaie donnée par M. Lelewel (planch. I, n° 12 *de ses Études numismatiques*, *type gaulois*), elle est un L. Sur les légendes données par M. Gaillard, n°s 18 à 20 de son tableau de légendes ibériennes (*Description du cabinet La Torre*), deux portent le même L que dans la légende précédente; les autres sont barrées. — Sur celles qui se trouvent dans l'*Essai* (planch. III, n° 131), cinq ont pour troisième lettre un L; les autres portent la même lettre barrée, ou un A, ou un O, ou un T. J'ai vu chez M. Eustache, à Alignan, cette même monnaie avec le L ibérien commun. Malgré toutes ces variantes, je crois devoir prendre cette lettre pour un L et lire *Melis*, et *Melisr* lorsque la légende est MEΛ⋔⋔SP.

Tite Live mentionne (lib. XXVIII, 3) une peuplade ibérienne qu'il appelle *Melesses*, et voici à quelle occasion il en est question. — Scipion, dit-il, voyant qu'Asdrubal Giscon, avant de partir pour l'Afrique, d'où il espérait amener de nouvelles troupes, avait dis-

persé ses soldats dans les différentes villes de la Bétique, tant pour les défendre que pour se défendre eux-mêmes plus facilement, envoya son frère L. Scipion avec dix mille fantassins et mille cavaliers, pour se rendre maîtres d'Oringis (Oningis), ville opulente située sur les confins des Melesses, *Gentis Hispanæ*, ajoute-t-il, constatant ainsi que c'était une peuplade ibérienne; Oningis était une ville fortifiée, d'où les Carthaginois sortaient pour faire irruption sur le pays soumis aux Romains. Voilà tout ce que nous savons des Melesses : seulement Tite Live a soin de nous apprendre que dans cette contrée, le territoire est fertile (*frugifer ager*), et que les habitants y exploitent des mines d'argent.

Je dirai maintenant les motifs qui semblent m'autoriser à attribuer la monnaie aux Melesses. Florez donne parmi les incertaines la monnaie suivante : — *Tête d'Hercule imberbe, couverte de la peau du lion*; ℞ — *Cheval marchant portant une longue palme transversale* (in dorso), *et une aigle debout. Epigraphe extrita.* — Mais Sestini donne cette même monnaie avec la légende CARIS. — Carisia était situé au delà du Bétis; le rapprochement entre les deux types doit nous donner lieu de penser que la monnaie appartient à une peuplade qui habitait vers le sud, et les Melesses sont le seul peuple au delà du Bétis, dont le nom soit homophone à celui de la légende : je crois donc pouvoir proposer de leur attribuer la monnaie dont la légende est *Melis* ou *Meliser*, lorsqu'il y a un R à la fin du mot.

N° 8. Onosca.

Tête barbue à cheveux plissés, avec un collier à droite, derrière ᚱᚸᛝᚷ.

℞. — Cavalier au galop, brandissant le magila de la main droite, au-dessous ᚱᚸᛋᛏᚨᚸ. — Denier d'argent (cabinet de Béziers).

Il y a des moyens bronze avec le cavalier galopant à droite. Même légende.

J'ai déjà expliqué la légende de l'avers à la page 110, n° 37 de mes *Etudes ibériennes*, et je l'ai attribuée, après M. de Saulcy, à Oningis, en lisant ONK'K, *Onik'ik* : je n'ai donc qu'à chercher l'attribution qui me paraît la plus probable de la légende du revers.

Erro l'a traduite par *Ernirian* qui signifierait *ciudad de Erni*; l'auteur de l'*Essai* faisant de la troisième lettre un E lit *Oneben*, et propose d'attribuer cette monnaie à *Onoba*, ville du Conventus Cordubensis. La légende a été déjà lue page 31 *Onschrn*, et avec les voyelles *Onoscharen*. J'ai dit ailleurs pourquoi je regardais *en* comme

un suffixe, et je ne crois pas devoir changer de sentiment, je maintiens donc ma lecture. En retranchant ce suffixe il reste *Onoscha*. — Onosca ou Honosca, ville mentionnée par Tite Live, XXII, 20, était sur le littoral est non loin de Carthagène, et un port qui devait être important avant la fondation de cette dernière ville. Si mon attribution est admise, Onoscha aurait été l'entrepôt d'Oningis, ville opulente du sud-est, ainsi que nous l'avons vu.

N° 9. Ilikia (*contestans*). — Inédite.

Tête barbue à cheveux frisés, avec un collier à droite. Devant ◈.

℞. — Cavalier à droite, au galop, brandissant le magila, dessous HANHXM.

Je connaissais déjà cette légende par une empreinte que j'avais reçue à Salamanque, de M. Duprat, avant que M. Gaillard l'eût publiée dans sa description du cabinet de La Torre; cependant elle diffère en ce que la troisième lettre est dans l'un le N (N) et dans l'autre l'N (I) ibériens; mais on sait que ces deux lettres ont pour toute différence un petit trait qui se trouve entre les deux jambages supérieurs du N, et je lis sur celle de M. Gaillard, comme sur celle de M. Duprat, Elièk'm, avec la voyelle omise Elièk'im, et sans le suffixe Eliè. Les auteurs grecs et romains ont traduit les noms des villes et peuplades ibériennes tantôt avec le suffixe, tantôt en le retranchant, j'en ai donné ailleurs plusieurs exemples. Je proposerai donc de conserver le suffixe à la légende et d'attribuer la monnaie à *Ilici* ou à *Ilucia*. Ici je regrette vivement de n'avoir pu me procurer aucun renseignement sur le lieu où un des deux exemplaires que je connais a pu être découvert. On a vu à la monnaie d'*Illukim*, n° 3, que cette indication m'a déterminé à l'attribuer, entre plusieurs villes qui portaient des noms homophones, à *Loukem-Doubia* (San Lucar de Barromeda). Le magila indique sans doute une ville du sud, mais ce type ne suffit pas ici pour donner la préférence à l'une des deux villes, puisque toutes deux appartiennent au sud : voyons donc si par induction nous pouvons arriver à une solution probable de la question.

Ilici est mentionné dans Pline, dans Ptolémée et dans Mélas. Pline l'appelle *Colonia immunis Illici*, et la place sur le littoral sud-est, dans un golfe auquel elle donnait le nom d'Illicitanus sinus (III-3). Mélas en fait mention sous le nom de *Illicen*, et Ptolémée la nomme Ἰλικιας ou Ἰλικις (II, 6, éd. Nobbe), c'était une ville maritime des Contestans.

Ilucia est citée par Tite Live qui la met dans le pays des Oretans, et voici ce qu'il en dit : *C. Flaminius in citeriore Hispania oppidum Iluciam in Oretanis cepit.*

Si nous retranchons la désinence *kim*, et que nous ne considérions que *Eliè*, nous pourrons encore trouver un nom homophone dans *Ilia*, surnom d'*Ilipa*, *Ilipa cognomine Ilia*, dit Pline, mais ce surnom d'Ilia lui avait été donné, je crois, parce qu'elle se trouvait dans la contrée des *Ileates*, auxquels elle appartenait, et pour la distinguer des autres Ilipa de l'Hispanie. Nous n'avons donc qu'à choisir entre *Ilikis* et *Ilucia*, et je proposerai d'attribuer la monnaie à l'*Ilikis* de Ptolémée, *Ilicen* de Melas, parce qu'elle dut être à une certaine époque une ville importante, puisqu'elle donna son nom au golfe, et qu'elle était un port ibérien.

N° 10. — Attubi.

Tête nue imberbe, à droite, entre un poisson et la légende ⅄ᒣ.

℞. — Cavalier galopant à droite, la lance en arrêt, au-dessous ⅄⊙ᐅᐱᐸ. — MB. (collection de M. Gaillard).

Voici une légende qui est presque nouvelle parce qu'elle se trouve incomplète dans les divers ouvrages qui ont été publiés. Telle que la donne M. Gaillard, je lis sur l'avers *Al* et sur le revers *Atubes*, avec les voyelles *Atubetes*, et sans le suffixe *Atube*. Pline mentionne une ville du sud qu'il nomme *Attubi quæ claritas Julia* (lib. III). Quelques-uns l'ont confondue avec l'*Ucubis* d'Hirtius, sans faire attention que cette dernière ville faisait partie du *Conventus cordubensis*, tandis que la première appartenait au *conventus Hispalensis*. On est divisé sur l'emplacement d'*Attubi*, les uns mettent cette ville à *Elpeja*, ce qui me paraît impossible, cette ville étant dans le rayon de Cordoue, Harduin à *Estepa*, et M. Ansart à *Tepa*. Je laisse aux savants espagnols, plus compétents que nous dans la question, à nous fixer sur le lieu où était situé *Atlubi*. Tout ce que je sais, c'est que son radical *uba* et le poisson indiquent une ville ibérienne et sa position sur un cours d'eau.

Les lettres *Al* de l'avers pourraient indiquer *Alpesa*, ville de la Bétique, si toutefois une autre monnaie ne nous porte pas cette légende sous la forme ⅄ᐱ (at).

N° 11. Onoika. — Inédite.

Tête nue tournée à droite, entre un poisson et les lettres ⅊⅊.
℞. — Cavalier au galop, la tête nue et portant une palme, légende ⅊ᴍ⊗ᴉ⋈ᴙ. Pl. 229, méd. n° 3.

Cette monnaie a été donnée par M. Gaillard dans sa description du cabinet La Torre, p. 69.

La légende de l'avers se traduit par OL.

Celle du revers me semble devoir être lue *onoik'sh* (onoikish), d'après mon alphabet.

Ptolémée cite une ville des Callaïques Lucensii, qui dans l'édition Nobbe est écrite ουοικα (II, 6, 23); un manuscrit ayant appartenu à Pic de La Mirandole, et qui a été suivi dans l'édition de 1513 (*Editio argentinensis*), porte ονοικα. Il m'a semblé que la légende tranchait la question entre la leçon adoptée par M. Nobbe et la leçon d'Aezler, et je crois pouvoir attribuer à l'Onoika des Callaïques la légende onoikish.

N° 12. Ouxama.

Tête virile imberbe nue, à cheveux plissés, entre trois poissons.
℞. — Cavalier casqué galopant à droite, au-dessous ⊣ɯ⅊ᴍᴋᴎ.
— MB. (Cabinet La Torre.) Pl. 229, méd. n° 4.

Cette monnaie a été déjà décrite dans l'*Essai*, d'après un exemplaire du cabinet de M. Bolh de Coblentz, lue *Ieosku* ou *Ileosku*, et attribuée à l'*Osca* des Bastules. Je ne reviendrai pas à chaque légende sur la valeur qui doit être donnée aux lettres, je dirai seulement que je crois que celle-ci doit être lue *èshomkn*, avec les voyelles *eshomekin* ou *eshomakin*, et sans le suffixe *eshoma*, et je ne trouve que ουξαμα de Ptolémée qui ait un nom homophone; c'était une ville des Arevaques, elle est appelée *Uxama* par Pline et par Orose, *Auxima* par Florus, et *Uxsama* sur une inscription. Ce nom se trouvait fréquemment dans différentes parties de l'Hispanie (*quæ nomina*, dit Pline, *in aliis locis crebro usurpantur* (lib. III, 4), et je proposerai d'attribuer à la ville des Arevaques, qui est appelée *Ouxama*, la monnaie qui a pour légende *èshoma*.

N° 13. Baccaioi.

Tête nue imberbe à cheveux plissés, à droite, devant deux poissons, derrière, chien en course, grènetis.

℞. — Cavalier casqué, portant une longue palme, sur un cheval au galop, légende ᐅᐸᐱᐸZ. MB. (cabinet de M. Hédouin Grandmaison, à Coutances). Pl. 229, n° 5.

Cette monnaie a déjà été publiée en 1841, d'après un exemplaire du Musée d'Avignon, mais la légende transcrite sous deux formes différentes, était pour moi inexplicable, lorsque M. Hédouin Grandmaison a eu l'obligeance de m'envoyer un dessin, d'après un exemplaire parfaitement conservé de sa belle collection, et presque en même temps M. Bonnet m'apportait de Barcelone, une empreinte de la même monnaie, empruntée à la collection de M. Vidal-Ramon. Certain désormais de la forme des lettres, j'ai pu tenter l'explication de la légende, et c'est cette explication que je vais soumettre aux lecteurs de la *Revue*.

Le type est selon l'usage le plus commun des monnaies celtibériennes, le cavalier au galop portant la palme, imitation, mais non copie servile d'une monnaie macédonienne; car il y a cette différence que dans celle-ci le cheval marche, tandis que dans la nôtre il est au galop, dans la première le cavalier tient la palme devant lui, dans la seconde elle retombe avec grâce sur l'épaule du cavalier.

Les poissons empruntés aux monnaies siciliotes se retrouvent sur un grand nombre de monnaies hispaniques, et montrent que la ville ou la peuplade était située sur un cours d'eau. Le chien courant se rencontre moins fréquemment.

La légende ᐅᐸᐱᐸΣ a été lue par l'auteur de l'*Essai*, BRCRS, et attribuée dubitativement aux *Braccares*. La deuxième et la cinquième lettre étant des *o*, ainsi que je l'ai expliqué d'après des légendes ibéro-latines, dans mes *Etudes ibériennes*, je me vois dans la nécessité de lire BOCAOZ; le *z* est d'ailleurs un suffixe ibérien qui marque comme dans l'*Escuara* une *relacio segundaria*, et que je dois traduire par *a* ou *ab* (par); ainsi *Bocaoz* signifie selon mon sentiment, *par Bocao*, et la monnaie, d'après l'homophonie du nom, me semble devoir être attribuée aux Baccaioi (Βαχχαῖοι), dont Étienne de Byzance et Plutarque font mention. Étienne écrit, il est vrai, Βαχχαῖον, mais le docte Bochart a fait une correction heureuse en proposant de lire Βαχχαῖοι, d'après un passage de Plutarque.

Une opinion généralement répandue fait cette peuplade la même que les Ουαχχαῖοι de Ptolémée; elle me paraît difficile à admettre, et c'est ce que je me propose ici d'examiner.

On lit dans la vie de Sertorius (Plutarque, chap. XXIII).

« Pendant que Sertorius était sur les terres des Sagontins, il fut « forcé d'en venir aux mains avec les ennemis, qui réduits à la « plus extrême disette, étaient sortis de leur camp pour fourrager « et ramasser des vivres. Les deux armées donnèrent des preuves » de la plus grande valeur; Memmius, le plus habile des lieute- « nants de Pompée, fut tué au fort du combat. Sertorius, pour qui « la victoire paraissait déclarée, fit main basse sur tous ceux qui « résistaient encore, et poussa jusqu'à Métellus, qui tenant ferme « et combattant avec une force au-dessus de son âge, fut blessé « d'un coup de lance. Les Romains qui furent témoins de sa bles- « sure, et ceux qui l'apprirent, honteux d'abandonner leur gé- « néral, et enflammés de colère, reviennent contre l'ennemi, « couvrent Métellus de leurs boucliers, l'arrachent de force aux « Espagnols, et les obligent de reculer. Sertorius qui voit la vic- « toire lui échapper, voulant assurer la retraite des siens, et se « donner le temps d'avoir de nouveaux renforts, se retire dans « une ville de la montagne très-forte d'assiette, dont il fait aussitôt « réparer les murailles et fortifier les postes.... Il avait envoyé des « officiers dans les villes de son obéissance, avec ordre de l'avertir « dès qu'ils auraient réuni un assez grand nombre de troupes. Dès « qu'il en eut reçu avis, il passa au travers des ennemis, et alla « joindre ses nouvelles levées; se voyant alors en force, il revint « sur ses pas, coupa les vivres aux ennemis du côté de la terre, « en leurs dressant des embûches, en les enveloppant, et se por- « tant lui-même partout avec une incroyable rapidité; il arrêtait « aussi leurs convois par mer, en croisant sur les côtes avec quel- « ques vaisseaux de pirates; les généraux ennemis furent donc « obligés de se séparer; Métellus se retira dans les Gaules, et « Pompée prit ses quartiers d'hiver dans le pays des *Baccaioi*. » (Traduction de Ricard.)

Ricard traduit Βακκαῖοι par les *Vaccéens*. — Les Vaccéens, *Ouakkaioi*, étaient, il est vrai, au nord de l'Hispanie, mais dans l'intérieur des terres, au-dessus du Durius, par delà les Arévaques et les Peledons, et limitrophes aux Vettons, qui étaient presque riverains de l'Océan. Il est évident que Sertorius aurait eu plus de facilité à prendre les troupes de Pompée par la famine, si ce dernier se fût retiré pendant l'hiver dans un lieu aussi éloigné de la mer, et entouré de peuplades insoumises. Metellus qui vint dans la Gaule, ne dut pas non plus prendre ses quartiers d'hiver dans l'Aquitaine, où peu auparavant Prœconninus avait été massacré et ses troupes mises en déroute, et où le proconsul Manilius lui-même avait

été obligé de prendre la fuite après avoir perdu ses bagages (*Comment. de César*, liv. III); il dut se rendre dans la Narbonaise, vers Tolose, si l'on veut, mais non certainement dans l'Aquitaine qui était insoumise; d'ailleurs Strabon dit que la guerre entre Métellus et Sertorius eut lieu entre Segobriga et Bilbilis. *Segobrica et Bilbilis intra quas Metellus et Sertorius bellum gesserunt* (lib. III, Strabo). Segobrica était rapprochée de Sagonte, et Bilbilis de Numance, la guerre eut donc lieu dans la partie de la Tarraconaise, qui est voisine du littoral de la Méditerranée, et pour que Pompée qui écrivait au sénat, que s'il ne recevait pas bientôt de l'argent, il serait obligé de ramener son armée à Rome, lorsque le bruit courait dans Rome même que Sertorius serait en Italie avant le général romain, il fallait que ce dernier, pour ne pas manquer de vivres, et pour recevoir des nouvelles qu'il attendait avec impatience, se fût retiré chez une peuplade voisine du littoral, plutôt que dans l'intérieur des terres, au milieu de peuplades ennemies, ayant derrière lui l'Aquitaine qui lui était hostile, et sur ses flancs l'armée de Sertorius. Je maintiens donc mon attribution aux *Baccaioi*, en les plaçant non loin du littoral de la Méditerranée, au-dessus de l'*Ibérus* et en les distinguant des *Ouakkaioi*.

N° 14. Ouama. — Inédite.

Tête imberbe nue à droite, la contre-marque *S* derrière un javelot.

℞. — Cavalier à droite, dessous la légende MEMKM (descript. du cabinet La Torre).

Cette légende se traduit par *Jemku* — Jemkin, et sans le suffixe *Jema*, nous ignorons, et pour moi, j'en fais l'aveu sincère, comment les Ibères prononçaient leur *êta*, et s'ils lui donnaient quelquefois un son qui se rapprochât de l'A. Ce sont de ces questions bien plus ardues que la valeur d'une lettre à déterminer. Je propose néanmoins d'attribuer cette monnaie à *Ouama*, ville peu éloignée d'Acinippo, et qui est la seule qui soit homophone à Jema. Vous me direz sans doute, mon cher Adrien, que cette ville faisait partie de la Celtique du sud, et qu'il est étonnant qu'une peuplade ibérienne se trouvât mêlée avec des peuplades d'origine gaélique. La question est importante, et mérite d'être agitée; je tâcherai d'y répondre dans une autre lettre dans laquelle je rechercherai si les Celtes de l'Hispanie avaient adopté l'écriture ibérienne. Vous savez que j'ai pour principe de procéder toujours du connu à l'inconnu, et de m'appuyer sur les faits : je ferai tous mes efforts pour ne pas m'écarter de ce principe.

Veuillez agréer l'expression de ma sincère amitié,

Boudard.

FOUILLES DE M. AUGUSTE MARIETTE

AU

GRAND SPHYNX DE GISEH.

Notre collaborateur, M. Auguste Mariette, dont tout le monde savant a apprécié les grandes découvertes au Sérapéum de Memphis, est sur le point de revenir en France avec les richesses immenses que lui ont procurées trois années d'un travail savant et consciencieux sur la terre d'Égypte.

Au moment où M. Auguste Mariette va toucher le sol de France, nous tenons à mettre nos lecteurs au courant des dernières découvertes qu'il vient de faire au grand sphynx de Giseh. Voici dans quelles circonstances notre collaborateur a été conduit à abandonner les fouilles de Memphis pour chercher de nouveaux trésors de science à Giseh.

M. le duc de Luynes, dont on connaît le zèle et la sollicitude pour les sciences archéologiques, ayant appris que M. Birch avait trouvé dans les papiers de Caviglia un plan d'où il résultait que les fouilles faites par ce voyageur à Giseh, auraient mis au jour des chambres, qui, depuis, auraient été envahies par le sable, proposa à M. Auguste Mariette de fouiller sur ce point, et de supporter tous les frais qu'occasionneraient ces nouvelles recherches.

Avant de parler des dernières fouilles de M. Mariette, nous pensons qu'il ne serait pas déplacé de parler ici des découvertes que fit Caviglia en 1817 au grand sphynx, découvertes qui sont résumées dans le *Musée des Antiquités Égyptiennes de M. Ch. Lenormant* (Paris, Leleux, 1840, in-folio), à la page 44.

« Des fouilles exécutées devant ce colosse, dit M. Lenormant, « ont fait découvrir l'entrée d'un petit temple placé entre ses pattes. « On suppose qu'il existait une communication souterraine entre « ce monument et l'intérieur de la grande pyramide. Nous repro- « duisons ici d'après Young, *Hieroglyphica*, pl. 80, un croquis qui « donne l'idée de la disposition et de la proportion comparative du « petit temple découvert par Caviglia en 1817, entre les pattes du

« grand sphynx. Ce monument, sans doute postérieur d'un grand « nombre de siècles au colosse dont il est devenu l'accessoire, a « été dédié par le roi Touthmosis IV, fils d'Amenophis II, « et père d'Amenophis III (Memnon), de la XVIIIe dy- « nastie. Ce prince n'ayant régné en tout que neuf ans, « ne peut être considéré comme l'auteur d'une entre- « prise aussi gigantesque que celle d'avoir sculpté un si « énorme rocher sous la forme d'un sphynx : d'ailleurs le « sphynx lui-même est, comme les pyramides, dépourvu « d'hiéroglyphes, et le temple élevé par Touthmosis IV, « renfermait trois grandes stèles couvertes d'inscriptions.

Prénom de Touthmosis IV.

« L'espèce de vue cavalière du petit temple que nous donnons « ici, et que nous avons empruntée au numéro de juillet 1818 du « *Quarterly Review*, donnera une idée plus exacte de la disposition « de ce monument.

« A. est une grande stèle de granit de 14 pieds anglais de hau- « teur, au sommet de laquelle on voit une double scène représen- « tant Touthmosis IV faisant des offrandes au sphynx qui porte le « nom de *Soleil à son coucher :* au-dessous une longue inscription « rapportée inexactement par Young (l. c.), et dans laquelle le « sphynx est qualifié d'*antique monument*.

« B et C. sont deux stèles de calcaire, dont l'une a été transportée « au musée Britannique.

« D D. Deux lions de mauvais travail restitués.

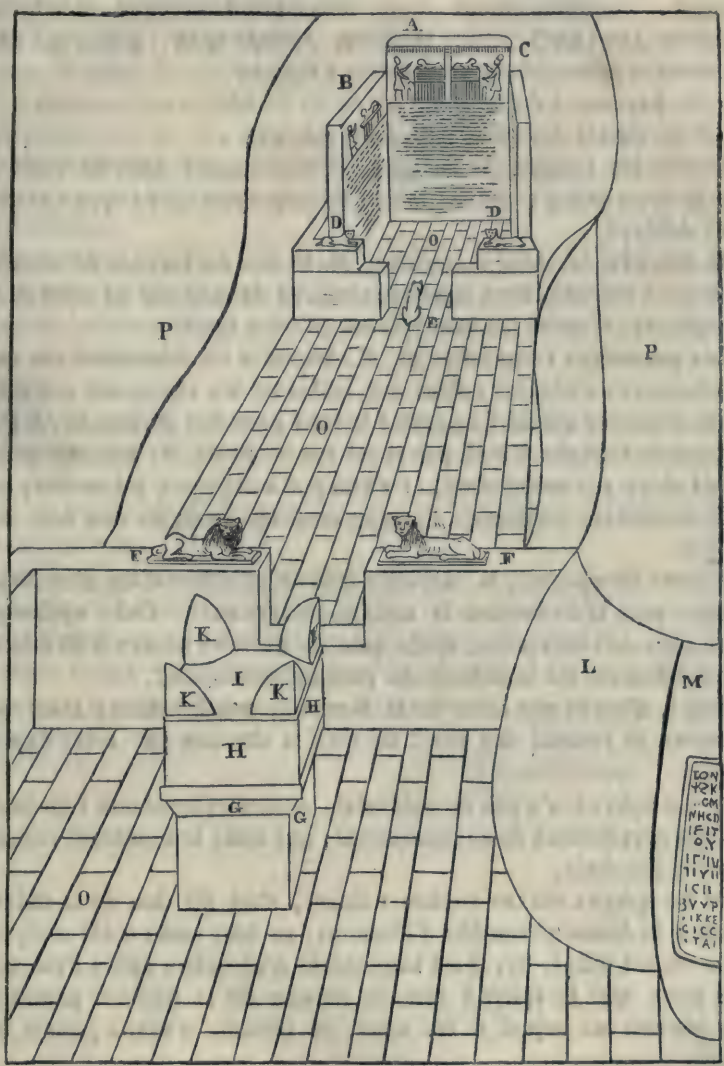

« E. Autre lion d'un meilleur travail, trouvé en place, la face « tournée vers le fond du monument.

« F F. Deux autres lions trouvés auprès de l'endroit où on les a « replacés.

« G. K. Autel *à cornes*, d'une forme rare en Égypte.

« L. M. Deux doigts de la patte gauche du sphynx; sur le second « doigt, commencement d'une inscription grecque métrique, « signée APPIANOC (V. Welcker, *Sylloge epigr. græc.*, p. 220. « Letronne, *Inscriptions grecques de l'Egypte*).

« O. Pavement du temple.

« P P. Partie des deux pattes du sphynx. »

Depuis les fouilles de Caviglia, le monument dont on vient de lire la description a été recouvert de sable peu après que Caviglia l'eut déblayé.

M. Mariette fut donc chargé par M. le duc de Luynes de rechercher deux autres petites chambres taillées dans le roc au nord-ouest du sphynx, d'après les inscriptions qu'on y lisait.

Les premières recherches de M. Mariette lui démontrèrent que les chambres n'étaient autres que celles où les voyageurs ont coutume d'habiter quand ils passent la nuit près des pyramides, et que le plan de Caviglia n'était pas exact sur ce point. M. Mariette poursuivit alors ses recherches, et s'attaqua au sphynx lui-même, qui était depuis les fouilles de Caviglia enseveli jusqu'au cou sous des sables.

Autour du sphynx, M. Mariette trouva les restes d'un mur d'enceinte, puis il fit fouiller le monument au nord. Cette opération dura près de vingt jours, après quoi M. Mariette trouva à 20 mètres au-dessous du sol le dallage du pied du monument.

Voici, d'après une lettre de M. Mariette, publiée dans l'*Athenæum français*, le résumé des résultats qu'il a obtenus par cette exploration :

1° Le sphynx n'a pas de piédestal, contrairement aux représentations égyptiennes de ce monument, qui nous le montrent couché sur un stylobate;

2° Le sphynx est un rocher naturel, c'est un don de la nature comme la fausse pyramide d'Illahoun; sa tête seule a été sculptée avec un art infini. Or, il est impossible d'admettre après l'examen des lieux que le sphynx soit un témoin de la hauteur primitive du plateau sur lequel il est assis, ce plateau n'ayant jamais été taillé;

3° Le sable amoncelé autour du grand sphynx a été apporté par la main des hommes et non par les vents;

4° Dans les fouilles, deux fragments de stèles donnent au sphynx

le nom d'*horus à l'horizon*, d'où l'on conclut que le sphynx était un dieu, une représentation du soleil;

5° La longueur du sphynx du bout des pattes à la naissance de la queue a été trouvée de 57^{m},55, c'est-à-dire 172 pieds et 6 pouces; Caviglia ne donne que 143 pieds;

6° Comme la maçonnerie, à cause des courbes, et surtout à cause de celle du ventre, surplombe d'une manière considérable, on a construit au milieu du corps un contrefort en grosses pierres qui posent sur le sol, c'est un cube de 2 mètres de hauteur appliqué contre le ventre. De plus il est évident que, sur toute la longueur du ventre, aucun passage ne donne accès à des chambres souterraines.

M. Mariette examina ensuite les pattes du sphynx, et prit une copie de la stèle de Touthmosis IV; puis il s'assura que le *dromos*, qui au nord se termine dans l'alignement du sphynx, allait au sud en dehors de l'alignement, à la grande enceinte que l'explorateur découvrit.

C'est là, dit M. Mariette, qu'est le temple véritable du sphynx au milieu de murs cyclopéens, dont les seuls rois constructeurs des pyramides ont donné le modèle. Des montagnes de sable encombraient l'enceinte tout entière au point de l'avoir jusqu'ici cachée à tous les yeux.

Dans une autre lettre, M. Mariette rend compte de ses fouilles dans les chambres souterraines; il a reconnu un vaste ensemble de chambres et de galeries toutes en granit et en albâtre.

Nous avons tout lieu d'espérer qu'à son arrivée en France, M. Auguste Mariette publiera lui-même le résultat de ses recherches.

L. DE SAINTE-CROIX.

EXAMEN

D'UN

MÉMOIRE POSTHUME DE M. LETRONNE,

ET DE CES DEUX QUESTIONS :

1° LA CIRCONFÉRENCE DU GLOBE TERRESTRE AVAIT-ELLE ÉTÉ MESURÉE EXACTEMENT AVANT LES TEMPS HISTORIQUES?

2° LES ERREURS ET LES CONTRADICTIONS DE LA GÉOGRAPHIE MATHÉMATIQUE DES ANCIENS S'EXPLIQUENT-ELLES PAR LA DIVERSITÉ DES STADES ET DES MILLES ?

DEUXIÈME ARTICLE (1).

III.

Pour combattre les fausses hypothèses, le moyen le plus sûr, le plus décisif et le plus profitable, c'est d'exposer fidèlement les faits qui se rapportent à la question. Or, dans la question présente, il y a lieu de considérer deux ordres de faits, que je vais aborder successivement : les uns concernent la métrologie des anciens, les autres leur géographie mathématique. Commençons par la métrologie.

Une histoire détaillée des mesures de longueur chez les anciens ne peut trouver place dans ce rapide examen. Sur les points où je n'ai rien de neuf à dire, je me bornerai à des indications sommaires, mais suffisantes, en renvoyant aux travaux les plus récents et les meilleurs (2). J'insisterai seulement sur les points qui ont le plus besoin d'être éclaircis et qui importent le plus à notre sujet.

(1) Voy. le numéro du 15 février, p. 672.

(2) Voy. surtout le Mémoire posthume de M. Letronne, p. 35-70, p. 104-119, p. 230-233, et p. 247-267, en écartant quelques données hypothétiques; mon *Mémoire sur Héron*, p. 201-218, et p. 278-279; les deux premières parties du Mémoire d'Ideler *Sur les mesures de longueur et de surface chez les anciens*, traduites par l'abbé Halma, à la suite de son édition et traduction du premier livre de la *Géographie* de Ptolémée, et les *Metrologische Untersuchungen* de M. Bœckh, bien que cet excellent ouvrage concerne plus spécialement les poids et les monnaies.

J'espère que cette discussion bien abrégée jettera pourtant des lumières nouvelles sur la métrologie ancienne.

Tous les peuples ont emprunté primitivement leurs plus petites mesures de longueur aux dimensions naturelles de diverses parties du corps humain (1), leurs mesures un peu plus grandes à la portée moyenne de divers mouvements imprimés par l'homme, leurs plus grandes mesures à l'espace parcouru par l'homme en un temps donné. L'unité le plus anciennement et le plus universellement employée chez les peuples de l'antiquité pour les petites longueurs, c'est la coudée; pour les distances itinéraires, ce sont la journée de marche et la journée de navigation. Primitivement, la valeur de chacune des diverses mesures de longueur n'était pas exactement fixée, et les rapports de ces diverses mesures entre elles ne l'étaient pas davantage.

Dans Homère, on trouve, pour les petites longueurs, le *palme* ou *empan* (δῶρον, synonyme de παλαιστή), la coudée (πῆχυς), et l'*orgye* ou *brasse* (ὀργυιά) (2); pour les distances médiocres, le jet d'une pierre, d'un disque, d'un javelot, la portée de la voix (3), la longueur du sillon que les mules, plus courageuses que les bœufs, tracent sans se reposer (4); pour les grandes distances, les jours et les nuits de navigation (5). Hésiode emploie aussi la durée du mouvement, pour indiquer la grandeur de l'espace à parcourir (6). Ni le pied, ni le pas, ni le stade (7) ne figurent comme mesures chez ces anciens poëtes.

Ce sont peut-être les Grecs qui, les premiers, ont employé la longueur du *pied* humain comme mesure, et cela pour fixer la longueur de l'arène dans chacun des lieux où se tenaient les courses. Ces arènes se nommaient *stades*. Ce mot est bien grec et se rapporte à un usage grec. Il n'exprime point primitivement une unité de mesure, mais bien l'arène pour les courses. Tel est l'unique sens de ce mot chez le plus ancien auteur où nous le rencontrons,

(1) Voy. Julius Pollux, *Onom.*, II, 32, et les Fragments sur les mesures, p. 42 et 57 du Mémoire de M. Letronne.

(2) Δῶρον, *Il.*, IV, 109 (comp. Vitruve, II, 3, § 3); πῆχυς, *Il.*, VI, 319; XV, 678; *Odyss.*, XI, 311; ὀργυιά, *Il.*, XX, 327, *Odyss.*, IX, 325; X, 167; XI, 312.

(3) *Il.*, III, 12; XXIII, 431; X, 357; XV, 358; XXIII, 529; *Odyss.*, V, 400; VI, 294; IX, 473; XII, 181.

(4) *Il.*, 351-353.

(5) *Il.*, IX, 363; *Odyss.*, V, 278 et 388-393; VII, 253 et 267-268; IX, 82-83; XI, 11; XII, 447; XIV, 257 et 314, et surtout *Odyss.*, X, 28-29.

(6) *Théog.*, 720-724 et 739.

(7) Il faut lire σταδίῃ (ὑσμίνῃ), et non σταδίῳ, dans Homère, *Il.*, VII, 241.

c'est-à-dire chez Pindare. C'est également le sens étymologique. En effet, le *stade*, suivant une étymologie conservée par Isidore de Séville (1), serait l'espace que le coureur parcourt tout d'un trait, et au bout duquel il s'*arrête* (ἵσταται) et se tient *debout*, *immobile* (στάδην); ou plutôt, suivant une autre étymologie indiquée par ces mots expressifs de Pindare, σταδίου εὐθὺν τόνον (2), et confirmée par deux lexicographes grecs (3), le *stade* (στάδιος δρόμος) (4), est la course *en ligne droite*, suivant la *longue bande droite* (αὖλὸς) marquée par les deux bords parallèles de l'arène. Nous nommons αὖλὸς, dit Athénée (5), tout ce qui est *long et droit*, le *stade*, par exemple. Ainsi les deux noms des arènes, αὖλὸς et στάδιον ou στάδιος, expriment une même pensée (6).

Les plus anciens stades pour les courses de la Grèce avaient reçu pour mesure 600 fois la longueur du pied humain. Mais, comme le pied n'avait alors aucune valeur fixe, on constata plus tard que ces stades étaient un peu inégaux entre eux, et que le plus long était celui d'Olympie : ce qu'on expliqua en supposant que, mesuré par Hercule, il représentait 600 fois la longueur du pied du héros (7).

Ces 600 pieds se comptaient sans doute du point de départ au point d'arrivée. Les stades se terminaient en rectangle vers le premier point et en hémicycle vers le dernier, et ils étaient entourés de spectateurs, excepté au bout rectangulaire. Or, la fin de la course était marquée, aussi bien que le commencement, par une *ligne droite* (γραμμή) (8). Les 600 pieds finissaient donc en deçà du sommet de l'hémicycle, et ils commençaient peut-être un peu en deçà du bout rectangulaire. Ainsi les stades antiques dont il reste des traces, mais où les deux lignes n'ont pas été trouvées marquées,

(1) *Origines*, XV, 16.

(2) *Olymp.*, X, 67. Pindare aime les étymologies : il en a indiqué deux pour le mot ῥαψῳδός (*Nem.*, II, 2; *Isthm.*, IV, 66. Comp. Callimaque, fragm., 138).

(3) Suidas, au mot Δόλιχα, et Zonaras, au mot Δόλιχος, disent : στάδιον δὲ ὁ ὀρθὸς δρόμος.

(4) Ce sens de l'adjectif στάδιος se retrouve dans στάδιος θώραξ, et dans στάδιος ou ὀρθοστάδιος χιτών. Voy. la nouvelle édition du *Thesaurus linguæ græcæ* d'Estienne, aux mots στάδιος et ὀρθοστάδιος.

(5) *Dipnosoph.*, V, 3, p. 189 c.

(6) D'autres étymologies, données au mot στάδιον, ne sont pas soutenables.

(7) Voy. Plutarque dans Aulu-Gelle, I, 1.

(8) Pour la ligne du commencement, voy. le scoliaste d'Aristophane, *Acharn.*, 483; pour celle de la fin, voy. Euripide, *Electre*, 961, et Pindare, *Pyth.*, IX, 208.

ne peuvent nous donner la longueur exacte du pied qui a servi à les mesurer. Voilà ce qu'on n'a pas assez compris.

A quelle époque le stade est-il devenu en Grèce une unité de mesure itinéraire? Nous manquons de renseignements précis sur ce point. Hérodote (1) est le plus ancien auteur où nous trouvions le mot *stade* avec cette signification. Mais il nous reste bien peu de documents des temps intermédiaires entre Hérodote et Homère. Pourtant il y a lieu de croire que l'époque où le stade d'Olympie et le pied ont reçu des longueurs déterminées et liées entre elles, n'est autre que l'époque où le système des unités de mesure de la Grèce a été fixé, c'est-à-dire le IXe siècle avant notre ère. Il fut décidé que le *pied* (ποῦς), unité grecque pour les mesures de longueurs, était les deux tiers de la *coudée* (πῆχυς); que le pied contenait 4 *palmes* (παλαισταί), et chaque palme 4 *doigts* (δάκτυλοι); que le *pas simple* (βῆμα ἁπλοῦν, analogue au *gradus* des Latins) était de 2 pieds $\frac{1}{2}$; que le *pas double* (βῆμα διπλοῦν, nommé plus tard πασσὸν, et analogue au *passus* des Latins) était de 5 pieds, la *brasse* (ὀργυιὰ) de 6 pieds, la *perche* (ἄκαινα) de 10 pieds, la *petite chaîne* (ἅμμα) de 60 pieds, le *plèthre* (πλέθρον) de 100 pieds, et le *stade* de 600 pieds. L'homme que les traditions nous désignent comme l'auteur de ce système durable, c'est Phidon, roi d'Argos, qui, dit-on, fit frapper les premières monnaies grecques à Égine, et, le premier, régla le système des poids et des mesures chez les Grecs (2). Ce même roi enleva aux Éléens la présidence des jeux olympiques, de cette fête nationale pour toute la Grèce, et il régla en maître absolu la célébration de ces jeux (3). Vraisemblablement, il mesura de nouveau, et d'après son système métrique, les 600 pieds entre le point de départ et le point d'arrivée des coureurs dans l'arène d'Olympie, et marqua les deux lignes extrêmes de la course. C'est grâce à lui sans doute que le stade d'Olympie devint l'étalon métrique de la Grèce. Plutarque (4) nous apprend que, dès l'époque de Solon, on employait à Athènes l'ἱππικόν, mesure itinéraire de 4 stades.

Pour connaître la valeur du pied grec, et par suite du stade, on a

(1) II, 6 et 149.

(2) Voy. Hérodote, VI, 127; Aristote, dans Julius Pollux, *Onom.*, X, 179, Éphore, dans Strabon, VIII, p. 358 B, C; *les Marbres de Paros*, l. XLVI; Pline, VII, 56 (57), t. II, p. 63 de Sillig; Julius Pollux, *Onom.*, IX, 83; le scoliaste de Pindare, *Olymp.*, XIII; l'*Etymologicum magnum*, au mot Εὐβοϊκὸν νόμισμα; le Syncelle, Eusèbe, etc., dans leurs chroniques. Comp. Élien, *Histoires diverses*, XII, 10.

(3) Voy. Hérodote, VI, 127, et Pausanias, VI, 22.

(4) *Solon*, c. XXIII.

eu recours à deux procédés : le premier consiste à mesurer la façade du Parthénon, à laquelle l'architecte avait donné 100 pieds (1). Le second consiste à évaluer le pied grec en fonction du pied romain, avec lequel il était dans le rapport de 25 à 24. Malgré les légères incertitudes qui restent sur la valeur précise du pied romain, ces deux procédés s'accordent assez bien dans les résultats, et il est certain que le pied grec était à peu près (2) de $0^{m},308$. Entre l'extrémité rectangulaire et le sommet de l'hémicycle du stade établi à Athènes par l'orateur Lycurgue (3), et reconstruit en marbre au commencement du IIe siècle de notre ère par le rhéteur Hérodès Atticus (4), on trouve, sur les ruines, une longueur de 600 de ces pieds, plus 23 et $\frac{1}{3}$ environ (5). Or, il devait y avoir ainsi un excédant, d'après ce que nous avons dit sur les limites tracées aux coureurs. L'usage persistant du pied olympique à Athènes jusqu'au IIe siècle de notre ère, se trouve donc confirmé et non contredit par cette mesure. La valeur du stade correspondante à celle du pied national des Grecs est de $184^{m},8$ environ (6). Il nous reste à chercher l'origine de ces valeurs.

M. Bœckh (7) me paraît avoir démontré que les anciens avaient établi de bonne heure une liaison entre les poids d'une part, et de l'autre les mesures de volume, de surface et de longueur, en pesant des mesures cubes d'eau de pluie (8); que les poids, si nécessaires au commerce, ont passé des Orientaux aux Grecs et des Grecs aux Romains, et que les autres mesures se sont réglées d'après les poids (9). Le talent attique avant Solon, égal au talent dit euboïque,

(1) Voy. Barthélemy, *Voyage d'Anacharsis*, note XVIII, et Ideler, *Ueber die Længenmaasse*, IIe partie, IIe section. M. Saigey (*Métrologie*, p. 31-32) a tort de prendre ces 100 pieds pour la *longueur* du Parthénon.

(2) C'est la valeur donnée au *pied olympique* par M. Saigey (*Métrologie*, p. 31-32), qui suppose gratuitement (p. 30-31) l'existence antérieure d'un autre pied grec de $0^{m},3$.

(3) Voy. Plutarque, *Vies des dix orateurs*, VII, 6.

(4) Voy. Pausanias, I, 19, § 7, et Philostrate, *Vies des sophistes*, II, 4.

(5) Voy. Le Roy, *Ruines des monuments de la Grèce*, t. II, p. 24; Chandler, *Voyage*, t. II, p. 463, et Ideler, l. c. Le stade d'Éphèse était encore un peu plus grand. Voy. Chandler, t. I, p. 265.

(6) Voy. M. Saigey, *Métrologie*, p. 32.

(7) *Metrologische Untersuchungen*. (Berlin, 1838, in-8°.)

(8) Voy. un plébiscite romain dans Festus, p. 312 de Lindemann; Priscien ou Rhemnius, *De ponderibus et mensuris*, v, 91 et suiv.; le faux Galien, *Sur les mesures*, t. IV, p. 466-469, éd. gr. de Bâle, et les autres textes cités par M. Bœckh, p. 16-32.

(9) Voy. M. Bœckh, l. c., p. 32-51, p. 76-104, p. 160-209, etc.

était les $\frac{5}{6}$ du talent d'Egine. Le talent attique depuis Solon était les $\frac{3}{6}$ du talent d'Egine. Ce dernier était le talent dont le poids avait été réglé à Egine par Phidon d'Argos, qui l'avait composé de 60 mines d'Egine égales à 60 mines royales babyloniennes (1). Mais c'étaient 40 mines d'Egine, c'est-à-dire les $\frac{2}{3}$ du talent d'Egine, qui étaient le poids d'un pied cube grec d'eau de pluie (2). Les mesures de longueur des Babyloniens étaient liées aussi à leurs poids. Si nous supposons pour un instant l'usage du pied, c'est-à-dire des deux tiers de la coudée, en Babylonie, le pied cube grec était les deux tiers du pied cube royal babylonien (3). Mais M. Bœckh (4) a apporté de fortes raisons de penser qu'en Babylonie même il y avait, pour les poids et les volumes, outre les *mesures* dites *royales*, d'autres *mesures* dites *communes* et égales aux $\frac{2}{3}$ des premières, et pour les longueurs, des *mesures communes* correspondantes, qui devaient être, par conséquent, aux mesures royales de longueur comme $\sqrt[3]{2}$ est à $\sqrt[3]{3}$. En effet, ces dernières mesures, égales aux mesures grecques correspondantes, s'accordent avec les proportions naturelles des parties homonymes du corps humain, tandis que les mesures dites royales dépassent ces mêmes proportions.

Quoi qu'il en soit de cette opinion très-vraisemblable, d'après laquelle les mesures grecques de longueur auraient pour origine une *coudée commune* babylonienne plus petite que la *coudée royale* (5), il est certain (6) que dans les États orientaux des successeurs d'Alexandre, c'est-à-dire dans le royaume de Pergame, dans le royaume des Ptolémées et dans celui des Séleucides, l'ancienne *coudée royale* de la Perse, de la Babylonie et de l'Égypte l'emporta, pour l'usage officiel, sur la coudée grecque, et que toutes les unités grecques de longueur y furent augmentées à peu près dans le rapport de $\sqrt[3]{2}$ à $\sqrt[3]{3}$, ou, en nombres ronds, dans le rapport de 125 à 144, ou, en nombres plus simples, à peu près dans le rapport de 6 à 7. En effet, nous verrons tout à l'heure que le pied grec était au pied romain à peu près comme 25 est à 24, et que le pied romain était au pied d'Alexandrie et de Pergame comme 5 est à 6. Le pied grec était donc au pied des

(1) *Ibidem*, p. 76-137.

(2) *Ibidem*, p. 275-284. Comp. p. 25-27, p. 210-211, et p. 257-258.

(3) *Ibidem*, p. 210-220.

(4) *Ibidem*, p. 220-221, et p. 280-282.

(5) Sur la coudée royale babylonienne, voy. Hérodote, I, 178, et Pline, VI, 26 (30), t. I, p. 445 de Sillig.

(6) Voy. M. Bœckh, l. c., p. 210-221, et M. Letronne, Mémoire posthume, p. 104-119.

successeurs d'Alexandre en Orient environ comme 125 est à 144, ou à peu près comme 6 est à 7. Du reste, en changeant ainsi de module, les mesures grecques gardèrent leurs rapports mutuels. Le pied grec était de $0^m,308$ environ; le pied nouveau fut de $0^m,3517$ environ. Le stade grec était de $184^m,8$ environ; le stade nouveau fut environ de 211^m. Il est donc tout naturel que le stade pour les courses de Laodicée en Phrygie ait été trouvé (1) d'environ 222^m, c'est-à-dire de 600 de ces pieds nouveaux avec environ 11^m de plus pour les intervalles au delà des deux lignes qui limitaient la course.

Philétère, fondateur du royaume grec de Pergame en 282 avant J.-C., fut l'auteur de cette modification, à laquelle son nom est resté attaché même en Égypte (2). Les Ptolémées adoptèrent plus tard, à une époque qu'il est impossible de préciser, le *système philétérien*, nommé aussi, à cause d'eux, *ptolémaïque* (3). Mais les mesures qui gardèrent le nom de *ptolémaïques* à Cyrène, étaient les anciennes mesures grecques (4). Le système dit philétérien ou ptolémaïque l'emporta, disons-nous, dans l'usage officiel des royautés grecques d'Égypte et d'Asie. Mais M. Letronne (5) a démontré qu'en Égypte la coudée grecque s'était conservée pour l'usage des Grecs, puisque sur le nilomètre d'Éléphantine on avait tracé des lignes dont l'objet était précisément de rendre facile la conversion des mesures philétériennes en mesures grecques. M. Letronne (6) a raison de croire aussi que les Grecs d'Égypte n'avaient pas renoncé non plus à convertir les stades philétériens en stades grecs dans l'estimation des distances itinéraires. De même, l'inscription de Rosette et plusieurs papyrus grecs constatent l'usage

(1) Voy. Smith, *Voyage aux sept églises d'Asie*; d'Anville, *Mesures itinéraires*, et Ideler, *Ueber die Lœngenmaasse*, IIe partie, IIe section.

(2) Voy. deux morceaux alexandrins, sur les mesures, dans le Mémoire de M. Letronne, p. 48 et p. 49-50, note 3 de la p. 49. Ce savant (p. 84 et p. 118) s'est trompé sur ce point, parce que son hypothèse voulait que toutes les mesures philétériennes, et notamment le stade philétérien, fussent d'antiques mesures pharaoniques. Mais voy. M. Bœckh, l. c., p. 214-215. Cependant Philétère conserva pour ses monnaies le module attique. Voy. M. Bœckh, p. 127-129.

(3) Elles sont ainsi nommées dans le tableau des mesures faussement attribué à Didyme. Voy. mon *Mémoire sur Héron*, p. 188 et p. 204-205.

(4) Voy. Hygin, p. 123 du t. I des *Gromatici veteres*, éd. de Lachmann.

(5) Mémoire, p. 233-237.

(6) *Ibidem*, p. 238-239. Cependant, pour trouver un exemple d'une réduction *exacte*, il prend, par distraction sans doute, le rapport de 7 à 8 entre le pied grec et le pied philétérien, tandis qu'il vient d'établir lui-même (p. 231) que ce rapport est celui de 6 à 7.

persistant du calendrier macédonien, à côté de l'année vague égyptienne devenue officielle, en Égypte sous les Ptolémées (1).

Maintenant, arrivons aux Romains. Suivant la tradition (2), ce fut le roi Servius qui établit à Rome le système des poids et des mesures. M. Bœckh (3) a montré que ce système romain est dû principalement à une influence grecque transmise de Corinthe et d'Egine probablement par l'Etrurie. En effet, il est constant que la livre romaine était les $\frac{3}{4}$ de la mine attique, et nous avons vu que la mine attique était les $\frac{3}{5}$ de la mine d'Egine. La livre romaine était donc les $\frac{9}{10}$ de la demi-mine d'Egine (4). Or, la demi-mine, ou 120e partie du talent, correspondait à la livre (λίτρα) (5). Le poids du pied cube romain d'eau de pluie aurait donc dû être au poids du pied cube grec d'eau de pluie, comme 9 est à 10. Par conséquent, le pied rectiligne romain aurait dû être au pied rectiligne grec, comme $\sqrt[3]{9}$ est à $\sqrt[3]{10}$. Mais on avait pris, en nombres ronds, un rapport un peu plus faible, celui de 24 à 25 : c'est ce dernier rapport entre le pied romain et le pied grec qui se trouve attesté par les auteurs anciens (6). Mais, d'une remarque de Plutarque (7), il résulte que le pied romain était en réalité encore un peu plus faible qu'il ne l'aurait été d'après ce rapport théorique. En effet, les étalons qui nous restent du pied romain donnent en moyenne une valeur de $0^m,2945$ environ (8), dont les $\frac{25}{24}$ donneraient une valeur un peu inférieure à celle du pied grec.

Cela posé, le *pas* romain (*passus*) étant de 5 pieds, la mesure itinéraire de 1000 pas romains, le *mille*, était de 5000 pieds romains, ou d'un peu moins de 4800 pieds grecs, c'est-à-dire d'un peu moins de 8 stades grecs, comme le dit Plutarque (9). Le rapport du stade

(1) J'espère pouvoir traiter bientôt la question du calendrier macédonien en Égypte.

(2) Voy. Aurélius Victor, *De viris illustribus*, c. VII ; Pline, XVIII, 3, t. III, p. 140, et XXXIII, 3 (13), t. V, p. 79, éd. de Sillig, et Cassiodore, *Var. ep.*, VII, 32.

(3) L. c., p. 160-209.

(4) *Ibidem*, p. 204-209, et p. 284-292.

(5) *Ibidem*, p. 292-298.

(6) Voy. les auteurs cités plus loin, qui comptent 8 stades au mille romain. Voy. aussi Ideler, l. c., et M. Bœckh, p. 196-200.

(7) *Caïus Gracchus*, c. VII. Comp. M. Bœckh, l. c., p. 199-200.

(8) Voy. M. Saigey, *Métrologie*, p. 65-66. D'un autre côté, l'amphore romaine, égale aux 2/3 du métrète attique, ne représentait pas exactement la capacité du pied cube romain, mais bien les 9/10 de la capacité du pied cube grec. L'origine grecque est donc évidente. Voy. M. Bœckh, l. c., 204-209.

(9) Cette remarque de Plutarque, suivant Mannert (*Einleitung in die Geographie der Alten*, p. 207, Leipzig, 1829, in-8°), s'expliquerait par ce fait, que le rapport

grec au mille romain n'est indiqué que par un petit nombre d'écrivains des deux nations. Parmi eux, tous les plus dignes de foi, Polybe, Strabon, Plutarque, Vitruve, Pline, Columelle, Martianus Capella, Isidore de Séville, Hygin et tous les *agrimensores* latins (1), s'accordent à compter 8 stades au mille, et il est hors de doute que généralement les auteurs anciens qui ont eu à traduire des stades grecs en milles romains, ou réciproquement, ont suivi cette évaluation, dont la justesse approximative avait été constatée sur le terrain par les ingénieurs chargés, à partir de l'époque de Caïus Gracchus, de placer des bornes milliaires sur les voies romaines dans des contrées grecques ou soumises longtemps à l'influence grecque. C'est ainsi que Strabon nous atteste que la *Via Egnatia*, depuis Apollonie en Illyrie jusqu'à l'Hèbre à travers la Macédoine, était de 4280 stades, et qu'il y avait 535 bornes milliaires le long de la route. C'est ainsi que Polybe nous atteste que le long de la Méditerranée, depuis Emporium (Ampurias) jusqu'à l'embouchure du Rhône, les Romains avaient placé des bornes milliaires de 8 stades en 8 stades. La diffusion et la perpétuité du stade grec contenu 8 fois dans le mille sont donc bien démontrées.

Cependant, à en croire Strabon (2), Polybe aurait dit quelque part que le *mille* vaut 8 stades et $\frac{1}{3}$. Julien d'Ascalon (3) impute la même évaluation à Eratosthène et à Strabon. Pour ce qui concerne Strabon, nous venons de voir que l'imputation est fausse : c'est une raison de croire qu'elle l'est aussi pour Eratosthène. Nous venons de voir également que Polybe compte 8 stades au mille. On ne peut guère supposer qu'il se soit contredit dans un passage perdu de son histoire, à moins toutefois que, dans ce dernier passage, les deux termes de comparaison n'aient pas été pour lui le *stade grec* et le *mille romain*. Examinons donc s'il y a eu quelque part, dès le temps de Polybe et dès le temps d'Eratosthène, un stade contenu 8 fois

de 24 à 25, entre le pied romain et le pied grec, donnerait 624 pieds romains, et non 625, au stade grec. Mais ce fait est faux. Car soient P le pied grec et p le pied romain; si $p : P :: 24 : 25$, donc $P = \frac{25}{24} p$ et $600\,P = 625\,p$.

(1) Voy. Polybe, III, 39, § 8, éd. Didot; Strabon, VII, p. 322 D; Plutarque, *Caius Gracchus*, c. 7; Vitruve, I, 6; Pline, II, 23 (21) et 108 (112), t. II, p. 130 et p. 205, éd. de Sillig; Columelle, V, 1; Martianus Capella, VI, 110; Isidore, *Origines*, XV, 16, et les *Agrimensores* latins, p. 95, 96, 245, 339, 370 et 373, éd. de Lachmann (Berlin, 1848, in-8°).

(2) VII, p. 322-323.

(3) Chez Harménopule, *Manuel de droit*, II, tit. 4, p. 118 du *Supplementum juris civilis* de Meermann (La Haye, 1780, in-folio).

et $\frac{1}{3}$ dans un mille, et si Eratosthène et Polybe ont pu parler de ce mille et de ce stade.

Dans un fragment sur les mesures de longueur (1), on lit que l'*acène est de* 10 *pieds philétériens*, que le stade est de 60 acènes, et que le mille est de 500 acènes, qui font 5000 pieds. Voilà donc un mille de 5000 *pieds philétériens*, dans lequel un stade de 600 *pieds philétériens* est contenu 8 fois et $\frac{1}{3}$. Mais, dans ce même tableau des mesures, on lit que l'acène de 10 pieds *philétériens* est nommée par les Romains *pertica*. Or, la *pertica* ou *decempeda* des Romains ne se composait pas de 10 pieds *philétériens*. Il y a donc là, entre le pied philétérien et le pied romain, une confusion qui me porte à croire que ce mille est le résultat d'un calcul arbitraire de quelque érudit alexandrin (2).

Quoi qu'il en soit, même en supposant que le mille de 5000 pieds philétériens ou de 8 stades philétériens et $\frac{1}{3}$ ait été usité quelque part, je ne puis croire qu'il l'ait été dès l'époque de Polybe et surtout d'Ératosthène; car nous allons voir que le *mille philétérien* avait une valeur différente. Je ne puis donc croire que Polybe et Ératosthène aient parlé de ce mille de 8 stades et $\frac{1}{3}$. Je ne puis croire non plus que Polybe, Achéen, ait confondu le stade philétérien avec le stade grec, ni que Polybe et Ératosthène aient confondu un mille de 5000 pieds *philétériens* avec le mille romain.

Il vaut mieux admettre, avec Dodwell (3), que Strabon et Julien d'Ascalon ont mal compris Polybe et Ératosthène. Ces deux derniers auteurs avaient pu dire avec verité, d'une part, que 8 stades font 4800 pieds, et d'autre part, qu'un mille romain fait 5000 pieds. Mais ils sous-entendaient sans doute que les 4800 pieds des 8 stades étaient des pieds grecs, et que les 5000 pieds du mille étaient des pieds romains. Ce serait en identifiant faussement ces deux espèces de pieds qu'on trouverait 8 stades grecs et $\frac{1}{3}$ pour le mille romain.

Du reste, s'il n'y avait pas là, comme je le crois, un malentendu de Strabon et de Julien d'Ascalon, il y aurait, de la part d'Ératosthène et de Polybe, soit une évaluation exacte d'un mille de 5000 pieds philétériens en stades philétériens, soit une fausse éva-

(1) P. 49-50, note 3 de la p. 49 du Mémoire posthume de M. Letronne.

(2) Nous rencontrerons tout à l'heure un calcul byzantin où figure un mille de 6000 pieds romains, et par conséquent de 5000 pieds philétériens, formant 7 stades 1/2 de 800 pieds romains chacun. Mais nous verrons que même à cette époque c'étaient là tout au plus des mesures propres à quelques localités, si toutefois ce n'était pas plutôt le résultat d'un calcul arbitraire.

(3) Dans les *Geographi græci minores* d'Hudson, Introduction au *Périple anonyme du Pont-Euxin*, §§ 4 et 5.

luation du mille romain en stades grecs, mais nullement la définition d'un stade particulier contenu 8 fois et $\frac{1}{3}$ dans le mille romain. C'est pourtant ce dernier stade que Gossellin (1) a tiré du texte de Strabon, afin de l'identifier avec son *stade du dolique syrien*, dont nous verrons tout à l'heure la curieuse histoire.

Après avoir rejeté ce stade imaginaire de 8 et $\frac{1}{3}$ au mille romain, je me garderai bien de nier, avec Dodwell (2) et avec Ideler (3), l'existence d'un certain stade contenu seulement 7 fois et $\frac{1}{2}$ dans un certain mille. Car, ainsi qu'on peut le voir dans plusieurs fragments sur les mesures recueillis et expliqués par M. Letronne (4), ce stade très-réel est précisément le *stade philétérien*, usité en Égypte et en Asie, dans les possessions des successeurs d'Alexandre, et conservé dans ces mêmes contrées sous la domination romaine; et ce mille, très-réel aussi, est le *mille philétérien* de 1000 xylons, équivalant à 4500 pieds philétériens ou à 5400 pieds romains, de telle sorte que, le pied philétérien étant au pied romain comme 6 est à 5, le mille philétérien était les $\frac{27}{25}$ du mille romain. L'emploi de ce mille philétérien (μίλιον) en Égypte est antérieur à la conquête des Romains, et doit son introduction à une imitation grecque des bornes milliaires romaines (5). L'usage de ce mille s'est conservé depuis en Orient. En effet, outre les auteurs des fragments sur les mesures faussement attribuées à Héron (6), à Didyme (7) et à saint Épiphane (8), beaucoup d'écrivains grecs d'Orient, par exemple les

(1) Institut, Académie des inscriptions, t. VI, p. 63-64.

(2) Introduction au *Périple anonyme du Pont-Euxin*, § 5.

(3) *Ueber die Længe-und Flæchenmaasse*, IIe partie, IIe section.

(4) Mémoire posthume, p. 48-49, p. 50 en note, p. 64, p. 66, p. 70 en note, et p. 104-109. Pline, VI, 26 (30), t. I, p. 445 de Sillig, dit que le pied babylonien était plus grand de 3 doigts que le pied romain. Or, le pied était de 16 doigts, et le pied philétérien était égal au pied babylonien. Ainsi, d'après Pline, le pied romain était au pied philétérien comme 16 est à 19. Il aurait dû dire comme 5 est à 6. Mais il ne pouvait donner plus approximativement la différence *en doigts entiers*.

(5) Voy. M. Letronne, Mémoire posthume, p. 230-233. Cependant M. Letronne n'avait pas le droit de conclure d'un texte de Pline cité par lui (p. 213), qu'Artémidore avait employé le mot μίλιον. Car Pline traduit partout les mesures grecques en milles romains, et Agathémère (I, 4 et 5), là où il suit Artémidore, n'emploie que les stades. Mais le mot μιλιάριον, désignant un vase de la forme des bornes milliaires, se trouve dans Héron l'Ancien. Voy. mon *Mémoire sur Héron*, p. 26. La mesure de 1000 xylons fut nommée μίλιον, parce qu'elle était peu différente du mille romain : elle en était les $\frac{27}{25}$.

(6) Mémoire de M. Letronne, ll. cc.

(7) Éd. de Mgr Angelo Mai, à la suite des *Iliadis fragmenta antiquissima*, p. 153-155. Comp. mon *Mémoire sur Héron*, p. 188-192.

(8) Dans les *Varia sacra* du P. Lemoyne, t. II, p. 499-503. L'auteur dit d'abord

auteurs des deux *Périples* anonymes du Pont-Euxin (1), Julien d'Ascalon (2), Basile de Séleucie (3), Macarius (4), le faux Agathémère (5), le scoliaste de Lucien (6), Léon le tacticien (7), Constantin Porphyrogennète (8) et les lexicographes Photius et Zonaras (9), comptent 7 stades et ½ pour un mille (μίλιον). Pour tous ces auteurs, le stade est de 600 pieds, et le mille est de 4500 pieds. Pour ceux de ces auteurs qui sont asiatiques, ces pieds sont des pieds philétériens. Pour les auteurs byzantins seulement, tels que les empereurs Léon et Constantin, ce sont des pieds romains.

En effet, Julien d'Ascalon dit que le mille contient 750 *orgyes géométriques* ou 840 *orgyes communes*, et que ces dernières sont aux premières comme 100 est à 112. Ces grandes *orgyes*, qu'il nomme *géométriques*, sont les orgyes philétériennes. Quant aux orgyes plus petites dans le rapport de 100 à 112 ou de 25 à 28, ce sont probablement des orgyes grecques altérées par quelque usage local (10), ou bien estimées par notre auteur avec peu d'exactitude (11).

Quant aux Byzantins, ils conservèrent les rapports mutuels des mesures philétériennes, si ce n'est qu'ils y introduisirent une coudée de deux pieds, sans abolir pourtant entièrement l'usage de la coudée d'un pied et demi; mais ils changèrent le module de toutes ces mesures en adoptant pour unité le pied romain (12). C'est pour-

que le mille est de 7 stades, et suivant d'autres de 7 stades et 1/2; mais ensuite il dit que 30 stades font 4 milles, et que les relais de poste sont de 6 milles, qui font 45 stades.

(1) 1er périple, p. 100-126; 2e périple, p. 158-203 de l'éd. d'Hoffmann (ou bien volumes I et III de la collection d'Hudson).

(2) Dans Harménopule, l. c.

(3) P. 373, l. 4-8, éd. de 1596, in-folio.

(4) *Homélie* XXVII.

(5) *Exposition abrégée de la géographie*, II, 13-14, p. 369-378, à la suite des *Périples du Pont-Euxin*, éd. d'Hoffmann (Leipzig, 1842, in-8°), ou bien t. II, p. 54-61 de la collection d'Hudson. Nous reviendrons plus loin sur cette compilation en deux livres, dans laquelle il faut distinguer trois parties. C'est dans la dernière seulement que l'on compte 7 stades 1/2 au mille.

(6) *Icaroménippe*, § 1, t. II, p. 751, éd. de Reitz.

(7) *Tactique*, XVII, 89, et dans les *Varia sacra* du P. Lemoyne, t. II, p. 501.

(8) Voy. le fragment publié à la page 387 de mon *Mémoire sur Héron*.

(9) Au mot στάδιον.

(10) Remarquons aussi que Julien d'Ascalon nomme βῆμα une mesure de 3 pieds, égale à la moitié de l'*orgye* qu'il nomme *géométrique*.

(11) Le rapport entre le pied grec et le pied philétérien était, comme nous l'avons vu, celui de 125 à 144; rapport notablement différent de celui de 100 à 112.

(12) Voy. M. Letronne, Mémoire posthume, p. 250-261, et p. 264-274.

quoi Constantin Porphyrogennète, cité plus haut, ne parle que d'une seule espèce d'orgye, contenue 750 fois dans le mille. Cette orgye est de 6 pieds romains, et ce mille n'est ni le mille romain de 5000 pieds romains, ni le mille philétérien de 4500 pieds philétériens, mais le mille byzantin de 4500 pieds romains (1), formant 7 stades et $\frac{1}{2}$ de 600 pieds romains chacun, et par conséquent de 300 coudées byzantines seulement.

Pourtant, dans une petite *Mesure du Pont-Euxin* (2) écrite à l'époque du Bas-Empire, on lit que le stade est de 800 pieds et le mille de 6000 pieds. Ce mille de 6000 pieds serait de 5000 pieds philétériens valant 6000 pieds romains. Quant au stade de 800 pieds romains, contenu 7 fois et $\frac{1}{2}$ dans ce mille, il pourrait avoir été formé de 400 coudées byzantines de deux pieds, de même que l'ancien stade grec et le stade philétérien étaient formés de 400 coudées d'un pied et demi. Mais nous venons de voir que bien certainement le stade officiel de l'empire byzantin n'était que de 300 coudées byzantines de deux pieds. Le stade de 800 pieds reste donc suspect d'être le produit d'un calcul arbitraire, à moins qu'il ne fût une mesure admise dans quelques contrées seulement de l'empire d'Orient.

Mais revenons au mille et au stade philétériens. J'avoue que les écrivains nés dans les pays où le système philétérien était en usage ont pu se tromper quelquefois, en supposant que le stade grec ordinaire devait être compris de même 7 fois et demi dans le mille romain. Une erreur de ce genre paraît avoir été commise, au commencement du IIIe siècle, par le Bithynien Dion Cassius (3) : il attribue à la juridiction du préfet de Rome un rayon de 750 stades seulement, tandis que, suivant le *Digeste* (4), ce rayon était de 100 milles romains, c'est-à-dire de 800 stades ordinaires.

Je ne nierai pas non plus l'existence d'un certain stade contenu 7 fois dans un certain mille, suivant une évaluation byzantine que l'on trouve chez Procope (5), dans l'opuscule sur les mesures at-

(1) En effet, Héron le Jeune, contemporain de Constantin Porphyrogennète, dit que le pied cube d'eau pèse 8 livres *italiques*, ce qui veut dire 8 livres *romaines*. Voy. mon *Mémoire sur Héron*, p. 279. Or, c'est là précisément le poids du pied cube romain d'eau de pluie. Le pied employé à Constantinople, au Xe siècle, était donc bien le pied romain.

(2) A la suite des *Périples du Pont-Euxin*, p. 221-225, éd. d'Hoffmann. Leipzig, 1842, in-8°.

(3) LII, 21.

(4) Lib. I, tit. XII, § 4.

(5) *Guerre des Goths*, I, 11, où il faut lire que 19 milles font 133 stades, et non 113 stades.

tribué à saint Épiphane (1), chez Hésychius et Suidas (2), dans le scoliaste de Lucien (3) et dans quelques textes inédits du moyen âge (4). Ce stade est encore le stade philétérien; mais c'est au mille romain qu'il est comparé. En effet, 600 pieds philétériens font 720 pieds romains, et par conséquent 7 stades philétériens ou 4200 pieds philétériens font un mille de 5000 pieds romains, avec un excédant de 40 pieds romains. Cet excédant, n'étant que de $\frac{1}{125}$ du mille, a pu être négligé par les écrivains dont nous parlons.

Il nous reste à examiner les textes relatifs au *dolique* et au prétendu *stade de* 10 *au mille*, et à dire quelques mots sur d'autres stades imaginaires qu'on en a tirés.

Dans les jeux de la Grèce, le δίαυλος et l'ἱππικὸν étaient des courses l'une de 2 fois et l'autre de 4 fois la longueur du stade. C'étaient en même temps, à ce qu'il paraît, des mesures itinéraires de 2 et de 4 stades, mais peu usitées (5). Le δόλιχος, c'est-à-dire la *longue* course, était de 7 fois la longueur du stade (6). Pourtant on nommait aussi *doliques* des courses de 12 et de 20 longueurs du stade (7). Or, nous venons de voir que 7 stades philétériens font un mille romain et un peu plus. Il est donc possible que quelques érudits aient remarqué qu'un mille romain équivaut à peu près à un δόλιχος de 7 longueurs d'un stade pareil à celui de Laodicée. C'est peut-être pour cela qu'ensuite quelques compilateurs ont rangé le dolique parmi les mesures itinéraires. On ne le trouve en cette qualité que dans la petite compilation métrologique attribuée à saint Épiphane et peut-être chez

(1) *Varia sacra* du P. Lemoyne, l. c.

(2) Au mot μίλιον.

(3) *Icaroménippe*, § 1, t. II, p. 751, éd. de Reitz.

(4) Voy. la nouvelle édition du *Thesaurus linguæ græcæ* d'Estienne, au mot μίλιον.

(5) Pour le δίαυλος, voy. les fragments sur les mesures, dans le Mémoire de M. Letronne, p. 49 et p. 66; saint Épiphane, l. c., et Tzetzès, *Chil.*, VI, 703, qui lui donne en outre le nom de καμπτήρ. Pour l'ἱππικόν, voy. Plutarque, *Solon*, c. XXIII, et le lexique d'Hésychius.

(6) Voy. le scoliaste d'Aristophane, *Nuées*, v. 28, scolie du manuscrit de Turin, p. 420, éd. Didot; Tzetzès, *Chil.*, VI, 704-705; Suidas au mot Δόλιχα, et Zonaras au mot Δόλιχος. Chez ces deux lexicographes il faut lire ici ἑπταδρόμ. ον au lieu de ἱπποδρόμιον.

(7) Pour l'évaluation à 12 stades, voy. saint Épiphane, l. c. Pour l'évaluation à 20 stades, voy. le scoliaste de Sophocle, *Électre*, v. 686; le scoliaste de Lucien, t. III, p. 493 de Reitz, où il faut lire κ' et non η'; et Suidas, au mot Δόλιχον, où il faut lire : ἔστι δὲ ὁ δ. κ' στάδια. Voy. la nouvelle édition du *Thesaurus linguæ græcæ*, au mot Δόλιχος. Tzetzès (*Chil.*, VI, 706) donne à une course de 24 longueurs du stade le nom de τέτρωρος.

un ou deux scoliastes et chez Hésychius (1). A cela près, on ne trouve le *dolique* mentionné que pour les courses du stade et jamais pour la géographie. Quoi qu'il en soit, même en supposant que le mot δόλιχος ait été employé quelquefois comme nom d'une mesure itinéraire de 7, de 12 ou de 20 stades, il faudrait reconnaître l'origine grecque et non orientale de cette mesure née des courses de la Grèce, et surtout il ne faudrait pas inventer, avec Gossellin (2), un *dolique de* 10 *stades*, dont il n'est question chez aucun auteur ancien. Il faut encore moins, comme l'a fait Gossellin, *identifier les milles avec les doliques* (3), et prétendre que *les milles contenaient toujours* 10 *stades du système auquel ils appartenaient* (4).

Cette étrange assertion a contre elle les faits et le calcul. Car le nom de *mille* a désigné tantôt une mesure de 1000 xylons philétériens ou 4500 pieds philétériens, tantôt une mesure de 1000 pas ou de 5000 pieds. Or le stade était de 600 pieds. C'est pourquoi le mille philétérien était de 7 stades philétériens et demi. S'il y avait eu un mille olympique de 1000 xylons olympiques ou 4500 pieds olympiques, il aurait été de 7 stades olympiques et demi. S'il y avait eu un mille olympique de 1000 *pas doubles* ou 5000 pieds olympiques, il aurait été de 8 stades olympiques et un tiers; de même que, s'il y avait eu un stade romain de 600 pieds romains, le mille romain aurait été de 8 de ces stades et un tiers. Mais le stade adopté par les Romains fut le stade grec, contenu environ 8 fois dans leur mille. Pour trouver dans l'antiquité un stade compris 10 fois dans un mille, il faut comparer le stade byzantin de 600 pieds romains au mille, fort suspect comme nous l'avons vu, de 5000 pieds philétériens ou 6000 pieds romains. Mais ce stade de l'époque byzantine, formé en substituant le pied romain au pied grec dans le stade grec, et ce mille, formé en substituant le pied philétérien au pied romain dans le mille romain, sont évidemment bien éloignés d'*appartenir à un même système* primitif.

C'est donc au mépris des faits les mieux établis, que Gossellin a posé son principe arbitraire, d'après lequel *les milles auraient toujours contenu* 10 *stades du système auquel ils appartenaient*. Une fois

(1) Voy. saint Épiphane dans les *Varia sacra* du P. Lemoyne, t. II, p. 499-503 : les scoliastes cités sans indication précise par Gossellin (*Institut, Académie des inscriptions*, t. VI, p. 78), et Hésychius, au mot Δόλιχος, où il dit vaguement : μέτρον γῆς.

(2) *Institut, Académie des inscriptions*, t. VI, p. 62.

(3) *Ibidem*, p. 77-78.

(4) *Ibidem*, p. 54-64, et p. 73-87, surtout p. 73-74.

ce faux principe admis, il était facile à Gossellin d'en tirer une variété merveilleuse de stades et de milles. Pour avoir le droit de rejeter en masse tous ces stades nés d'un jeu arithmétique des savants modernes, il suffit d'en avoir montré, comme je viens de le faire, l'origine illégitime. J'ajouterai cependant quelques mots sur deux de ces stades imaginaires, parce qu'on a prétendu pouvoir citer en leur faveur quelques textes anciens : ce sont le *stade italique de* 10 *au mille romain*, et le *stade du dolique syrien*.

Les distances marquées par Strabon entre divers points de l'Italie en stades grecs de 8 au mille romain sont généralement assez près de l'exactitude; mais il y en a une qui fait exception : pour la distance d'Aricie à Rome, Strabon (1) donne 160 stades, tandis que suivant les *Itinéraires anciens* (2), il y a 16 milles seulement. Bien que partout Strabon compte 8 stades par mille, Gossellin veut qu'ici, par exception et sans en prévenir, Strabon ait employé un stade de 10 au mille romain, et Gossellin donne à ce *stade* le nom d'*italique*. Il me paraît plus simple d'avouer que Strabon a commis une erreur. Il est vrai qu'en faveur du stade de 10 au mille on peut citer deux autorités, savoir, un scoliaste du moyen âge (3) et l'auteur d'un *Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* (4). Ce pèlerin bordelais du IVe siècle de notre ère ne connaissait probablement pas bien le stade grec. Quant au scoliaste, qui se refère vaguement à des auteurs antérieurs, il pouvait avoir lu quelque part une comparaison entre le stade byzantin de 600 pieds romains et le mille de 6000 pieds romains, mille qui, du reste, n'a probablement existé que pour quelques calculateurs. Voilà cependant sur quelles autorités Gossellin a fondé l'invention de son *stade italique* de 10 au mille romain et de 720 au degré. Mais ce qui est plus audacieux, c'est d'avoir élevé sur ces deux mêmes textes de nulle valeur, malgré les faits et les témoignages unanimes de l'antiquité, cette assertion générale, que tout stade, quel qu'il fût, était compris dix fois dans le mille correspondant.

Par un tour d'adresse non moins audacieux, Gossellin (5) a transporté en Syrie son *stade italique* de 720 au degré, pour en tirer un nouveau stade. Dans la compilation métrologique attribuée à

(1) v, p. 239 c.

(2) *Itinéraire d'Antonin*, p. 107, et *Itinéraire de Jérusalem*, p. 612, éd. de Wesseling.

(3) Le scoliaste de Lucien, *Icaroménippe*, § 1, t. II, p. 751, éd. de Reitz.

(4) P. 609, éd. de Wesseling.

(5) *Institut*, *Académie des inscriptions*, t. VI, p. 62.

saint Épiphane (1), il est question d'un dolique de 12 stades. Gossellin décide arbitrairement que les 12 stades compris dans ce *dolique syrien* de saint Épiphane doivent être 12 *stades italiques* de 720 au degré. Ensuite, en vertu de son faux principe, d'après lequel tout mille comprend 10 fois le stade correspondant, et en vertu de sa fausse supposition, d'après laquelle les doliques seraient des milles, Gossellin divise par 10 ces 12 *stades italiques de Syrie !* et le tour est joué : voilà le *stade du dolique syrien*, le stade de 625 au degré.

Ayant à sa disposition des moyens si faciles de multiplier à volonté les milles et les stades, je m'étonne que Gossellin n'en ait pas formé tout de suite quelques centaines.

En résumé, nous avons trouvé deux milles réellement employés dans l'antiquité grecque et romaine, savoir : le mille romain de 1000 pas ou 5000 pieds romains, et le mille philétérien de 1000 xylons ou 3000 coudées philétériennes, et par conséquent de 7 stades philétériens et $\frac{1}{2}$, c'est-à-dire de 4500 pieds philétériens ou de 5400 pieds romains. En outre, nous avons trouvé un mille byzantin composé avec le pied romain comme le mille philétérien l'est avec le pied philétérien, c'est-à-dire un mille byzantin de 4500 pieds romains, divisé en 7 stades et $\frac{1}{2}$ de 600 pieds romains. Enfin, nous avons trouvé de plus un autre mille byzantin, mais fort suspect de n'avoir existé que pour certains calculateurs, savoir, un mille de 5000 pieds philétériens ou de 600 pieds romains. De même nous avons trouvé deux stades réellement employés dans l'antiquité grecque et romaine, savoir : le stade grec de 400 coudées grecques dites olympiques ou 600 pieds grecs, stade contenu 8 fois environ dans le mille romain ; et le stade philétérien de 400 coudées philétériennes égales aux coudées royales des Orientaux, ou de 600 pieds philétériens. Ce stade des successeurs d'Alexandre était plus fort que le stade grec dit olympique dans le rapport de 144 à 125 environ. En outre, nous avons trouvé un stade byzantin de 600 pieds romains, stade contenu 7 fois et $\frac{1}{2}$ dans le mille byzantin de 4500 pieds romains. Enfin, nous avons trouvé de plus un autre stade byzantin de 800 pieds romains, stade contenu 7 fois et $\frac{1}{2}$ dans un mille de 6000 pieds romains. Mais, si ce mille nous a paru suspect d'être le résultat d'un calcul arbitraire, le même soupçon s'applique plus fortement au stade de 800 pieds. Quoi qu'il en soit, ce mille et ce stade appartiendraient exclusivement à l'époque byzan-

(1) *Varia sacra* du P. Lemoyne, t. II, p. 499-503.

tine, qui est aussi celle du mille de 4500 pieds romains et du stade de 600 pieds romains.

Maintenant jetons un coup d'œil sur la liste des stades et des milles de Gossellin (1). Ni le stade philétérien de 211 mètres environ, ni le mille philétérien de 1582^{m},5 environ, ni le stade byzantin de 600 pieds romains ou 176^{m},7 environ, ni le mille byzantin de 4500 pieds romains ou 1325^{m},25 environ, ni le stade byzantin fort suspect de 800 pieds romains ou 235^{m},6 environ, ni le mille byzantin, fort suspect aussi, de 6000 pieds romains ou environ 1767 mètres, ne se trouvent sur cette liste. Le stade grec dit olympique de 184^{m},8 environ s'y trouve évalué inexactement à 185^{m},185. Le mille romain de 1472^{m},5 environ s'y trouve évalué non moins inexactement à 1481^{m},481. Ces fausses évaluations ont été nécessaires pour rattacher ces deux mesures itinéraires réelles à une mesure prétendue du globe terrestre, exécutée, dit-on, avec exactitude avant les temps historiques. Tous les huit ou neuf autres milles et tous les huit ou neuf autres stades de Gossellin, rattachés de même à cette mesure imaginaire de la circonférence du globe, sont des inventions purement modernes, dont il n'y a aucune trace dans l'antiquité.

Il y a ici une autre remarque importante à faire : c'est qu'il n'y a pas un seul auteur ancien où les stades soient désignés comme des mesures égyptiennes ou asiatiques. Le stade philétérien lui-même n'est qu'une modification du stade grec, modification amenée par la substitution de la coudée royale des Orientaux à la coudée grecque, qui, je l'avoue, était elle-même probablement d'origine orientale. Mais le pied et le stade de 600 pieds sont des mesures grecques d'origine. Seulement Phidon d'Argos fixa la valeur du pied aux $\frac{2}{3}$ de la petite coudée babylonienne, et les successeurs d'Alexandre élevèrent cette même valeur aux $\frac{2}{3}$ de la grande coudée babylonienne dite *coudée royale*. Rien n'indique que les Asiatiques ou les Égyptiens aient eu, avant l'époque d'Alexandre, une mesure itinéraire usuelle de 400 coudées ordinaires ou royales, c'est-à-dire l'équivalent du stade grec ou du stade philétérien. Du reste, c'est une question que je traiterai bientôt d'une manière plus étendue.

L'étude de la métrologie ancienne vient de nous fournir des données contraires à l'hypothèse de la multiplicité des stades, telle qu'elle a été imaginée par les modernes, qui s'en sont servis pour trouver vraies toutes les mesures de la Terre exprimées en stades

(1) *Institut*, *Académie des inscriptions*, t. VI, p. 158-159.

par les Grecs, et pour trouver vraies aussi toutes les distances géographiques que les anciens ont exprimées en stades ou en milles, ou qu'ils ont traduites en degrés. En faveur de cette hypothèse, on a cité pourtant quelques textes, mais qui ne l'appuient nullement, ainsi que je vais le montrer. M. Walckenaër (1) est l'auteur le plus récent qui ait fait valoir ces textes : il les a tous énumérés; c'est chez lui que j'en prendrai l'indication.

1° Dans les fragments grecs sur les mesures de longueur, on trouve un stade dit ptolémaïque ou philétérien, qui n'est pas le stade olympique. — C'est vrai; nous venons de constater l'existence du stade philétérien et d'en montrer l'origine. C'est nous qui sommes en droit de demander à Gossellin et à ses disciples pourquoi ce stade ne figure pas sur leurs listes, où il y en a tant d'autres. C'est que ce stade réel ne servait pas leurs hypothèses.

2° Hérodote (2) mentionne une *coudée de Samos*, égale à la coudée égyptienne. Le stade correspondant à cette coudée devait donc différer du stade olympique. — Oui; s'il y avait eu un stade correspondant à la coudée de Samos, ce stade aurait été précisément le stade philétérien. Car la coudée égyptienne était à peu près égale à la coudée royale babylonienne, qui était elle-même égale à la coudée philétérienne (3). Mais les Samiens avaient-ils, dès le temps d'Hérodote, à titre de mesure itinéraire, un stade de 400 coudées *samiennes?* Rien ne le prouve. Au surplus, peu importerait que l'innovation établie à Pergame par Philétère et adoptée ensuite par les Ptolémées et par les Séleucides remontât, à Samos, jusqu'avant le temps d'Hérodote. Je le répète, les disciples de Gossellin ne peuvent pas nous opposer le stade philétérien, qui n'a rien de commun avec leurs hypothèses.

3° Le stade où se font les courses d'Olympie, dit Plutarque cité par Aulu-Gelle (4), avait été mesuré par Hercule, qui lui avait donné 600 fois la longueur de son pied. Les autres stades destinés aux courses de la Grèce avaient de même 600 pieds de long, mais ils étaient tous plus courts *d'une petite quantité* (*aliquantulum*), parce qu'ils avaient été mesurés avec des pieds un peu plus petits que celui d'Hercule; et, comparant la longueur de l'arène d'Olympie à celle des autres arènes, Pythagore en concluait dans quelle

(1) *Géographie des Gaules*, t. III, *Introduction à l'analyse géographique des itinéraires anciens pour les Gaules*, p. LXIV-LXV.

(2) II, 168.

(3) Voy. M. Bœckh, *Metrologische Untersuchungen*, p. 210-228.

(4) *Nuits attiques*, I, 1.

proportion la taille d'Hercule surpassait la taille moyenne des hommes. — Ce témoignage de Plutarque est parfaitement clair, et il est bien évident qu'il n'y est nullement question de la diversité des *stades en tant que mesures itinéraires* : ce qu'il nous apprend, c'est qu'à l'époque de Pythagore, toutes les autres arènes de la Grèce étaient légèrement plus courtes que celle d'Olympie, type de la nouvelle mesure itinéraire. A l'époque de Pythagore, ni l'arène athénienne, longue de 600 pieds olympiques, établie par l'orateur Lycurgue, ni l'arène de Laodicée, longue de 600 pieds philétériens, n'existaient encore.

4° Maintenant écoutons Censorin (1). Pour le coup, voilà un auteur suivant lequel il y a plusieurs stades en tant que mesures itinéraires. Après avoir parlé des distances des planètes à la Terre suivant Pythagore, Censorin se demande en quel stade il les a exprimées. Car il y a plusieurs stades, parmi lesquels Censorin cite en première ligne le *stade italique* de 625 pieds, ensuite le *stade olympique* de 600 pieds, et enfin le *stade pythique* de 1000 pieds. Voilà donc un texte en faveur de la multiplicité des stades. — Oui ; mais malheureusement, dans ce texte, il y a autant d'erreurs palpables que de mots. Le stade olympique était de 600 pieds grecs, qui, en Italie, donnaient 625 pieds romains. Le stade italique de Censorin est donc tout simplement l'évaluation du stade grec en pieds romains. Quant à la différence entre le stade olympique et le stade pythique, Plutarque vient de nous apprendre que c'était une *petite différence entre les longueurs de deux arènes*, et non une *différence considérable entre deux mesures itinéraires*, et que l'arène pythique, au lieu d'être de 1000 pieds, était *légèrement plus courte que l'arène olympique*. En effet, des mesures modernes ont constaté que l'arène de Delphes était un peu plus courte que l'arène d'Athènes (2), dans laquelle la partie à parcourir était probablement de la même longueur qu'à Olympie (3). En présence de ces erreurs de Censorin, qu'ont fait les inventeurs d'hypothèses? Les uns, avec d'Anville (4) et Barbié du Bocage (5), ont réduit le stade pythique à 500 pieds, et en faveur de ce stade pythique de 500 pieds, quelles autorités ont-ils citées? une seule, celle de Censorin, qui le fait de 1000 pieds!

(1) *De die natali*, c. XIII, p. 59-60 d'Havercamp.

(2) Voy. Ideler, *Ueber die Længen-und Flæchenmaasse*, IIe partie, IIe section.

(3) Voy. ce que j'ai dit plus haut sur ce point.

(4) *Mesures itinéraires.*

(5) *Éclaircissements critiques sur les cartes de l'ancienne Grèce, pour le voyage d'Anacharsis.*

Les autres, avec Gossellin (1), affirment que Censorin *aurait dû* s'exprimer ainsi : « Le stade employé par Pythagore est celui qui contient 600 pieds du stade olympique de 600 au degré, 625 pieds du stade italique de 625 au degré, et 1000 pieds du stade pythique de 1000 au degré. » En d'autres termes, Censorin *aurait dû* imaginer les hypothèses de Gossellin, afin que ces hypothèses pussent s'appuyer sur un texte. Mais, comme Censorin ne l'a pas fait, Gossellin est obligé de prendre la parole à sa place, pour lui faire dire toute autre chose que ce qu'il avait dit. Cependant c'est encore en vain ; car, après avoir attribué audacieusement à Censorin son stade pythique de 1000 au degré et son stade de 625 au degré, Gossellin est pourtant forcé d'avouer que même ainsi Censorin n'aurait pas encore dit ce qu'il fallait dire ; car il donnerait au stade de 625 au degré le nom d'*italique*, tandis que, suivant Gossellin, le stade contenu 625 fois dans le degré est le *stade du dolique syrien*, sur lequel je crois en avoir dit assez.

5° Pline (2), d'accord en cela avec beaucoup d'autres témoignages anciens, dit que les erreurs et les contradictions des auteurs sur les distances géographiques prises dans l'ancien empire des Perses, s'expliquent en partie par ce fait, que les Perses eux-mêmes assignaient diverses longueurs à leurs schœnes et à leurs parasanges. D'où M. Walckenaër conjecture qu'il devait y avoir la même diversité dans les stades des Grecs. Mais Pline (3), au contraire, assigne invariablement au stade grec une valeur de $\frac{1}{8}$ du mille romain. Ainsi, quand les auteurs anciens nous donnent divers nombres de stades, tant pour le schœne que pour la parasange, il ne faut point, comme l'a fait M. Letronne (4), voir là autant de stades différents qu'il y a d'évaluations. Ce sont bien réellement les valeurs du schœne et de la parasange qui varient, comme Pline et d'autres auteurs l'attestent, et non les valeurs du stade. Je me servirai plus tard de ce texte de Pline, que M. Walckenaër aurait dû se garder de citer en faveur des stades hypothétiques de Gossellin.

6° Dans un autre texte de Pline (5), que M. Walckenaër a tronqué en le citant et que M. Ajasson de Grandsagne a traduit à contresens (6), M. Walckenaër a cru voir que des pas de différents mo-

(1) *Institut, Académie des inscriptions*, t. VI, p. 58-60.
(2) VI, 26 (30), t. I, p. 446 de Sillig.
(3) II, 23 (21) et 108 (112), t. I, p. 130 et 205 de Sillig.
(4) Mémoire posthume, p. 110 et p. 134-182.
(5) III, 2 (3), t. I, p. 214-215 de Sillig.
(6) Dans la *Bibliothèque latine-française* de M. Panckoucke, t. III, p. 17 de Pline.

dules étaient employés pour mesurer les distances itinéraires. Il en conclut qu'à ces pas divers devaient correspondre différents milles et différents stades. En réalité, Pline dit que la longueur assignée par Agrippa à la Bétique a cessé d'être vraie, parce que cette province a cessé de s'étendre jusqu'à Carthagène; que beaucoup d'erreurs dans le calcul des dimensions des contrées s'expliquent par une cause semblable, parce que tantôt les limites des provinces ont changé, tantôt *les distances itinéraires ont été estimées à un nombre de pas trop grand ou trop petit* (alibi mutato provinciarum modo, alibi *itinerum auctis aut diminutis passibus*) (1); il ajoute que les envahissements ou bien au contraire les atterrissements de la mer et des fleuves changent les configurations des lieux, et que l'on part souvent de points différents, ou bien qu'on suit un autre itinéraire; et *voilà*, dit Pline, *pourquoi jamais deux auteurs ne s'accordent*. En signalant ce désaccord perpétuel des géographes anciens, Pline en dit les vraies causes. Ce sont, d'une part, les changements physiques et politiques, d'autre part, les erreurs trop réelles que l'on commettait quelquefois en plus ou en moins sur le nombre des pas, et par conséquent aussi sur le nombre des stades compris dans une certaine ligne itinéraire; à ces causes, Pline a ajouté, dans un passage cité plus haut, la diversité des longueurs des schœnes et des parasanges dans les renseignements empruntés aux peuples orientaux; parmi ces mêmes causes, ni ici ni ailleurs, Pline ne compte la diversité des stades. Ce texte de Pline, que j'aurai bientôt l'occasion d'invoquer, est une transition toute naturelle pour arriver au second des deux ordres de faits que j'ai promis d'examiner, c'est-à-dire aux faits qui concernent l'histoire de la géographie mathématique des anciens.

Mais auparavant il est bon de récapituler ici les principaux résultats de la discussion qui précède.

1° Le stade est une mesure grecque de 600 pieds, qui avait pour type l'arène des courses d'Olympie. Nous n'avons trouvé chez les auteurs grecs et latins aucune trace de stades usités en Égypte ou en Asie avant l'époque d'Alexandre. Du reste, c'est là une question sur laquelle je reviendrai plus loin.

2° Le stade fut toujours de 600 pieds, au moins jusqu'à l'époque byzantine. La valeur du pied grec a été fixée au IXe siècle avant notre ère : elle a été faite égale à $0^{m},308$ environ, c'est-à-dire aux $\frac{2}{3}$

(1) Ces mots, mal compris par M. Ajasson de Grandsagne et par M. Walckenaër, ont été bien traduits par M. Littré, t. I, p. 156 du Pline latin-français de la collection de M. Nisard.

de la *petite coudée babylonienne ;* ce qui a donné pour le stade environ 184^{m},8. Ce stade est resté seul en usage, jusqu'à l'époque byzantine exclusivement, dans tous les pays de langue grecque en Europe.

3° Les Romains eurent, depuis le roi Servius, un pied un peu inférieur à $\frac{24}{25}$ du pied grec. Leur mesure nationale de 1000 pas ou 5000 pieds romains valait très-près de 8 stades grecs.

4° A Pergame d'abord et plus tard en Égypte et en Assyrie, les souverains grecs, dans l'usage officiel, adoptèrent pour le pied une valeur de 0^{m},3517 environ, égale aux $\frac{2}{3}$ de la *grande coudée babylonienne*, et ils eurent ainsi un stade, dit *philétérien* ou *ptolémaïque*, de 211 mètres environ : ce stade était égal à peu près à $\frac{7}{6}$ du stade grec. Il se conserva dans les mêmes contrées sous la domination romaine.

5° Dès avant cette domination, les rois grecs d'Égypte, probablement à l'exemple des rois de Pergame, donnèrent le nom de *mille* (μίλιον) à une mesure de 4500 pieds philétériens, égale à $\frac{27}{25}$ du mille romain.

6° Cependant les Grecs d'Égypte et vraisemblablement aussi les Grecs d'Asie conservèrent, en dehors de l'usage officiel, les anciennes mesures grecques.

7° C'est par suite d'erreurs grossières et palpables, que Censorin, seul entre tous les anciens, a distingué, en tant que mesures itinéraires, un stade olympique, un stade italique et un stade pythique.

8° Avant l'époque byzantine, il n'y a nulle trace de stades autres que le stade grec ordinaire et le stade philétérien, ni de milles autres que le mille romain et le mille philétérien. Aucun auteur ancien ne signale la confusion de ces deux stades et de ces deux milles comme une cause d'erreurs commises par les géographes de l'antiquité. Cependant une méprise de Dion Cassius paraît devoir s'expliquer ainsi.

J'examinerai bientôt si, dans leurs ouvrages scientifiques, les savants grecs d'Égypte et d'Asie ont employé le stade grec ordinaire, ou bien le stade philétérien. C'est là une question importante que je me garderai bien de négliger.

9° Les Byzantins ont établi un stade, mesure itinéraire de 600 pieds romains, et un mille de 4500 pieds romains. Cependant il paraît qu'ils gardèrent, au moins jusqu'à l'époque de Procope, c'est-à-dire de Justinien, l'emploi du mille romain de 5000 pieds romains, et du stade philétérien, contenu un peu moins de 7 fois dans ce mille.

Je doute qu'il ait existé concurremment, dans quelques contrées de l'empire d'Orient, un mille de 6000 pieds et un stade de 800 pieds romains. D'ailleurs les mesures du Bas-Empire n'ont aucune importance pour l'étude des géographes antérieurs à l'époque byzantine; et si j'en ai parlé, c'est de peur que cette omission ne pût m'être opposée à titre d'objection.

10° Quelques critiques allemands ont eu le tort de prétendre qu'il n'y avait jamais eu qu'un seul stade comme mesure itinéraire. Gossellin a partagé avec eux le tort d'avoir négligé le stade philétérien et le mille philétérien. Il a donné une évaluation inexacte du stade grec olympique et du mille romain, afin de pouvoir les rattacher à une mesure exacte du globe terrestre, exécutée, suivant lui, avant les temps historiques. Tous les autres stades de Gossellin, au nombre de huit ou neuf, et tous ses autres milles, également au nombre de huit ou neuf, stades et milles imaginaires qui faussent et encombrent mal à propos la géographie ancienne dans presque tous les ouvrages français sur cette science, tous ces stades et tous ces milles, dis-je, ont été entièrement inconnus à l'antiquité.

Maintenant que nous savons quelles ont été les mesures itinéraires réellement usitées chez les Grecs et les Romains, nous pouvons examiner leur géographie mathématique et leurs mesures du globe terrestre. Nous verrons que cette nouvelle étude ne nous apportera aucun motif valable, soit d'accepter la multiplicité des stades, telle qu'elle a été admise par Malte-Brun et par M. Walckenaër, aussi bien que par Fréret, d'Anville, Bailly, Gossellin et leurs disciples, soit de supposer qu'avant les temps historiques il ait existé une mesure exacte de la terre, origine prétendue de tous ces *stades* et de tous ces *milles* dits *astronomiques*.

TH. HENRI MARTIN.
Doyen de la Faculté des lettres de Rennes, correspondant de l'Institut.

(*La suite au prochain numéro.*)

NOTE

SUR TROIS INSCRIPTIONS ARMÉNIENNES

DE L'ÉGLISE DE LA VIERGE A TARSE (CILICIE).

Pendant la domination des Thakavors Roupéniens dans le Taurus et la Cilicie, les Arméniens construisirent beaucoup de monastères et élevèrent beaucoup d'églises. Les géographies, les inscriptions, les *memoranda* de la fin de plusieurs manuscrits nous font connaître chaque jour des noms de couvents élevés ou restaurés par la piété des Thakavors. Ces monastères sont maintenant détruits, et dans toute la Cilicie on compte seulement aujourd'hui le couvent patriarchal de *Sis*, et deux monastères sans importance à *Hadjin* et à *Zeithun*.

Les églises arméniennes, après avoir été profanées et pillées lors de la conquête, ont été pour la plupart détruites ou converties en mosquées. Tarsous, qui était la seconde capitale des Thakavors, possédait beaucoup d'églises et plusieurs couvents. L'histoire (1) mentionne comme existant dans cette ville, au XIIIe siècle, sous le règne du roi Léon II, une église placée sous les vocables de saint Pierre et de la Sagesse divine, église située, dit le voyageur allemand, au milieu de la ville et toute revêtue de marbre, renfermant de précieux ornements. Ce fut dans cette nef, ajoute le chanoine d'Oldembourg, que Conrad, archevêque de Mayence, posa solennellement la couronne sur la tête du roi Léon.

Il ne reste plus rien de cette église, sur l'emplacement de laquelle fut élevée l'*Olou-Djami* de Tarsous, située au centre de la ville, et bâtie au XVe siècle par El-Rhamadan-Oglou, le fils du premier conquérant turkoman de la Cilicie.

Une autre église, qui était placée sous l'invocation de saint Paul, patron de Tarse, a été convertie en mosquée; elle porte encore aujourd'hui le nom d'Église-Mosquée (*Kilisé-Djami*), nom qui lui fut donné par les musulmans, et qui rappelle sa première destination.

(1) Willebrand, *Itinér.*, p. 136-37.

Le Thakavor Ochin fit bâtir cette église au commencement du XIVe siècle, et c'est là que fut enseveli Hugues le Grand, au dire des chroniques du moyen âge.

La troisième église enfin, est la chapelle de la Vierge. C'est le seul sanctuaire que les Arméniens purent conserver sous la domination des Turcs. Cette petite église, dont la fondation est attribuée à tort à saint Paul lui-même, est loin toutefois de remonter à une antiquité aussi reculée. Je reviendrai, dans un autre travail, sur l'époque de sa construction : pour aujourd'hui, je me contenterai de parler de trois inscriptions en langue arménienne, que j'y ai copiées et dessinées.

La plus importante est évidemment celle qui est incrustée dans le mur extérieur de l'édifice, et dont on peut voir le dessin planche 230, n° 1. Cette inscription est en cinq lignes, et rappelle un fait qui était totalement inconnu, c'est la restauration des murailles de Tarse, sous le règne d'Héthum Ier.

« *Dans l'année des Arméniens* 677, *les remparts de Tarse ont été* « *renouvelés par la main d'Héthum, roi des Arméniens.* »

L'année 677 de l'ère arménienne correspond à l'an 1228 de Jésus-Christ.

Une autre inscription est enchâssée dans le mur intérieur de l'église, et dans un coin peu éclairé de l'édifice. C'est une pierre tombale (pl. 230, n° 2) ornée d'une grande croix fleurie, cantonnée de quatre croisillettes fleuries, et dans les branches desquelles on voit les lettres qui constituent le nom de *saint Etienne*. Sous le pied de la croix, on lit une inscription arménienne en quatre lignes dont voici la traduction.

» *A élevé cette sainte croix royale dans l'année des Arméniens* « 711.

« *Pour intercéder pour notre âme, à Étienne, qui est mort en Christ* « *après cette vie. Amen!* »

L'année 711 arménienne correspond à l'an 1262 de J. C., pendant laquelle Héthum Ier occupait le trône d'Arménie.

La troisième inscription est encore gravée sur une pierre tombale qui a été placée au-dessus d'une des portes latérales de l'église de la Vierge. L'inscription, quoiqu'en vers rimés, est monostique et fait le tour de la pierre (voy. pl. 230, n° 3); au centre on voit une croix très-fleurie et au-dessus un écusson. En voici la traduction :

« *Pour votre amour infini, Verbe de Dieu, qui avez pris le corps* « *de la Vierge; par l'intercession de la sainte Vierge, pardonnez les*

« *péchés d'Alexis, qui est mort dans la grande date* 765. *Quand vous* « *reviendrez une autre fois au monde, ressuscitez-le avec votre gloire!* « *Amen!* »

La date 765 correspond à l'année 1316, époque à laquelle régnait le Thakavor Ochin.

L'épigraphie arménienne a été jusqu'à présent très-négligée, et le peu de monuments de ce genre que l'on connaisse, a été publié par M. Brosset dans ses *Rapports sur un voyage archéologique dans la grande Arménie.* Les inscriptions arméniennes de la Cilicie sont toutes inédites; je les publie en ce moment dans mon recueil épigraphique de la Cilicie. Les trois dessins que j'ai reproduits (pl. 230) n'ont été gravés que pour donner aux archéologues une idée de l'art arménien en Cilicie sous les rois chrétiens d'Arménie, et alors que tout l'Orient se ressentait de l'influence des Croisades.

VICTOR LANGLOIS.

LES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Depuis longtemps le gouvernement s'occupe avec une louable sollicitude de la réintégration dans les dépôts publics de tous les documents précieux pour l'histoire, qui en ont été détournés à différentes époques. M. le Ministre de l'intérieur, dès l'année 1839, instituait près de son Département une Commission des archives pour organiser et activer le classement des archives départementales, et récemment il adressait à tous les préfets, une circulaire ayant pour but de faire adopter une méthode uniforme pour le classement de ces riches dépôts et la rédaction de leur inventaire. Voici cette circulaire :

« Monsieur le Préfet,

« Des instructions ministérielles du 8 août 1839 ont prescrit aux archivistes de classer les archives antérieures à 1790 d'après une méthode uniforme dont le cadre leur a été assigné, et de fournir le tableau numérique, par fonds, de leurs archives disposées d'après ce classement.

« Ce travail a été accompli, et la collection des tableaux envoyés par chaque département a été imprimée en 1848. En conséquence, je dois considérer ce classement comme un résultat acquis et une œuvre terminée.

« Vous le comprendrez sans peine, monsieur le Préfet, ce travail n'était que préliminaire, et le but de l'énumération des archives par fonds doit être d'arriver à en connaître le contenu.

« C'est là une entreprise digne de toute la sollicitude du gouvernement : car les anciennes archives, qui nous ont conservé les traditions officielles du passé dont elles résument les annales, contiennent l'histoire particulière des provinces, des localités, des familles ; l'histoire de la propriété foncière et mobilière ; enfin, l'histoire des sciences, des arts, du droit public, des usages et des mœurs. Trop peu appréciés jusqu'à ce jour, ces précieux dépôts doivent être mis en valeur au profit des études historiques et administratives.

« C'est afin d'atteindre un résultat si utile, si urgent, et depuis si longtemps désiré, que j'ai fait étudier et que j'ai adopté un plan d'inventaire uniforme dont je vous adresse le spécimen (spécimen 1er).

« Cet inventaire est établi de manière à donner le signalement exact de chaque article.

« Il doit indiquer :

« 1° La lettre de série et le numéro d'ordre des articles, avec leur désignation (carton, liasse ou registre) ;

« 2° La place qu'ils occupent dans le local où ils sont déposés ;

« 3° La nature des pièces contenues dans chaque article, avec la mention des familles ou des lieux principalement impliqués dans ces dossiers ;

« 4° Les dates extrêmes des actes convenus dans chaque article, quand il est indispensable ou facile de les préciser (dans le cas contraire, et si l'article embrasse plusieurs siècles, on pourra se borner à les mentionner) ;

« 5° Le nombre ainsi que l'état matériel des pièces ou des feuillets, et des sceaux ;

« 6° La constatation des inventaires détaillés déjà existants.

« Je vous prie, monsieur le Préfet, de transmettre ces instructions, d'une application facile, à votre archiviste, en lui enjoignant de se mettre à l'œuvre sur-le-champ.

« Comme mon intention est que ce travail soit suivi avec activité, j'ai délégué aux inspecteurs des archives départementales, récemment institués par un décret de l'Empereur, le soin de surveiller l'exécution de cette mesure et de me rendre compte des progrès du travail.

« MM. les inspecteurs ont eu occasion de remarquer que, dans un certain nombre d'archives, les articles (cartons, liasses, plans ou registres), énumérés dans les tableaux par fonds, ne portaient ni leur lettre de série ni leur numéro d'ordre, et que beaucoup de pièces n'étaient point estampillées.

« Ces omissions doivent être réparées, partout où il y a lieu, dans le plus bref délai. Chaque article (carton, liasse, registre ou plan) doit être étiqueté au dos, *très-visiblement*, conformément à ce modèle : A 1, A 2, etc. ; chaque pièce doit être estampillée.

« L'archiviste devra aussi, tout d'abord, numéroter *par travées* les salles où sont rangées les archives. Les chiffres se suivront, de la première à la dernière travée, sans distinction de salles.

« Ce numérotage des travées a pour but de maintenir dans l'in-

ventaire le classement par séries, sans avoir à bouleverser dans quelques cas un ordre matériel précédemment établi d'une façon particulière, à raison de certaines dispositions locales.

« Dès que cet ordre préliminaire sera établi, l'archiviste devra commencer l'inventaire par la série A, en laissant entre les sommaires de chaque article, séparés l'un de l'autre par une barre transversale, quelques lignes en blanc, pour les additions ou les rectifications qui pourraient survenir.

« Comme on l'a fait observer en expliquant le premier spécimen il faudra mentionner les noms des localités, des familles et des matières que concernent principalement les dossiers.

« L'archiviste préparera ainsi les matériaux d'une table comprenant, conformément au deuxième spécimen ci-joint, trois divisions :

« 1° Table des noms de lieux ;

« 2° Table des noms de personnes ;

« 3° Table des matières.

« Cette table devra être tenue à jour sur bulletins, au fur et à mesure de l'exécution de l'inventaire.

« Un double très-exact de ces inventaires devra m'être envoyé à l'achèvement de chaque série, et un double des tables mises au net, à l'achèvement de l'inventaire.

« Afin de prouver qu'il a bien compris le plan du travail, votre archiviste devra remplir les cadres que je lui adresse, tant pour l'inventaire que pour la table, et m'envoyer le plus promptement possible ce travail d'essai.

« Il opérera ensuite sur du papier exactement pareil au modèle prescrit par le troisième spécimen, et pour le format, et pour la disposition des divisions ou colonnes. Chaque série formera un ou plusieurs cahiers à part.

« Enfin, monsieur le Préfet, s'il restait encore dans vos archives (ce que je ne dois pas présumer) des documents entassés, et soustraits jusqu'à ce jour à tout classement, vous voudrez bien les faire immédiatement enliasser et sceller jusqu'à nouvel ordre, à moins que la quantité de ces documents ne soit assez restreinte pour permettre d'en opérer immédiatement le classement par fonds et l'intercalation dans les séries.

« Les archivistes qui, se conformant aux instructions antérieures, ont établi de l'ordre dans leurs archives, et se les sont rendues familières, trouveront beaucoup de facilités à remplir ce cadre, plus simple encore que celui du premier classement.

« Ils pourront donc répondre avec promptitude à mes intentions, et par là se rendre dignes de la bienveillance du Gouvernement, qui se propose de récompenser le zèle et l'activité auxquels il fait appel aujourd'hui.

« Le Ministre de l'intérieur,

« *Signé :* F. DE PERSIGNY. »

Cet inventaire sommaire est suffisant pour indiquer succinctement la nature, l'âge et le sujet des pièces de chaque dossier, et la table de chaque matière permettra de déterminer successivement les fonds qui, à raison de leur intérêt administratif, historique ou artistique, devront être l'objet d'une série d'inventaires spéciaux détaillés. De plus, les tables départementales des matières, seront fondues, résumées et publiées en un seul corps d'ouvrage qui, constituant le répertoire général des archives de la France, rendra prompts et faciles les renseignements ainsi que les communications.

On comprend d'autant plus l'importance de ce classement et l'avantage qu'on en peut tirer pour les recherches de toutes sortes, qu'alors les documents qu'il concerne pouvant être utilisés par tout le monde, aussi bien par le riche comme par le pauvre, par l'artisan comme par l'historien et l'artiste, le légiste et le jurisconsulte, ce sera un motif pour tous, de mettre ces documents précieux à l'abri de ces funestes orages qui, de tous temps, sous des prétextes politiques, ont non-seulement dévasté les monuments, mais aussi anéanti pour toujours des objets d'art et une multitude d'actes publics et privés si nécessaires pour les études historiques et administratives, et dont il ne reste aucune trace.

Nous devons donc louer l'administration de l'intérêt qu'elle prend à la conservation de nos archives et de la nouvelle direction qu'elle va lui imprimer. C'est cette attention qui nous a valu l'importante trouvaille de documents précieux faits il y a peu de mois dans nos arsenaux.

La Commission des archives ayant eu avis que les parchemins employés par l'artillerie, pour la confection des gargousses, provenaient en grande partie d'anciennes archives dispersées à diverses époques, en fit le sujet d'un rapport au ministre. M. le Ministre de l'intérieur, sur le rapport de la Commission, pria son collègue le Ministre de la guerre de faire rassembler ces parchemins pour les soumettre à l'examen d'un inspecteur spécial des archives. Cet

examen que M. le Ministre de la guerre s'est empressé de favoriser, a produit un heureux résultat.

MM. de Stadler et Wey, inspecteurs des archives départementales, furent chargés du triage de toutes ces pièces au nombre de 4000, sur lesquels ils en conservèrent 2921 à cause de leur valeur historique, abandonnant le reste aux besoins de l'artillerie. M. de Martres, chef du bureau des archives départementales, fit classer toutes ces pièces et les envoya aux différentes archives des circonscriptions auxquelles les documents se référaient en recommandant aux archivistes de les classer et de les inventorier.

Pendant que s'opérait le travail de cette sage répartition, notre collaborateur M. L. de Laborde, obtint la permission d'examiner ces documents, et voici quelques-uns des résultats intéressants qu'il a obtenus; on peut juger de quelle importance ils sont pour l'historien, l'artiste, l'antiquaire; enfin, pour toutes les personnes qui cherchent des renseignements sur l'histoire de l'art et des mœurs des temps passés.

Sur les 2921 feuillets recueillis parmi les 4000 gargousses qui ont été décousues et examinées au dépôt d'artillerie de Paris, 1065 feuillets proviennent de la Chambre des comptes du Dauphiné. Ce sont des titres du XIIIe siècle, des comptes manuscrits des rois de France, Charles VI, Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François Ier, etc. Ces états de dépenses, en définissant l'emploi des budgets de ces divers règnes, éclaircissent beaucoup de points de notre histoire nationale, et intéressent à la fois l'histoire des arts, en consignant les commandes faites aux peintres, aux statuaires, aux architectes; l'histoire pittoresque des ameublements, des costumes, etc., en donnant les noms et la description de chaque objet, dont le prix est marqué; enfin, l'histoire des usages de la cour et des mœurs en générales. Un compte de l'hôtel de la reine, en 1457, donne des détails sur les coutumes et la vie intérieure de la cour. Un compte de l'hôtel du roi, de 1483, donne les noms de quelques orfévres, avec la description de leurs travaux. Ce document a fourni à M. de Laborde des notions nouvelles pour son Glossaire. Un compte de l'hôtel de la reine, en 1492, dans lequel on trouve des détails qui servent à faire connaître les goûts et la vie intime d'Anne de Bretagne, et nous reporte, les uns, à la première année de son mariage avec Charles VIII, et les autres à la fin de sa vie sous Louis XII. Un compte de l'hôtel du roi, de l'année 1546. Parmi les dépenses dont ce document donne le détail, on examine avec intérêt celles qu'occasionna le service funèbre célébré

à Notre-Dame de Paris, en l'honneur de Henri VIII, roi d'Angleterre (1).

Bien que les documents que renferment nos archives aillent être l'objet d'une attention sérieuse, il ne serait pas prudent de se faire une trop grande illusion sur leur conservation indéfinie; bien des éléments de destruction, sans parler des incendies, sont à craindre. Aussi, est-ce avec une vive satisfaction que nous avons appris la communication d'un projet fait par M. le ministre de l'intérieur à la Commission des archives. Ce projet, qui prouve de la part de M. de Persigny, une étude approfondie de cette partie de sa vaste administration, a pour but, indépendamment du classement des archives, la publication de l'inventaire de leurs richesses; ouvrir libéralement des salles d'études où tous les documents d'un ordre historique seront communiqués avec rapidité; soutenir enfin, avec les fonds de l'État, les publications faites avec méthode et d'après des vues d'ensemble. C'est en confiant à l'imprimerie leurs précieuses moissons, que les érudits assureront pour toujours, par des publications sérieuses, la conservation de ces documents si importants pour l'histoire de nos antiquités nationales.

J. A. L.

(1) Nos lecteurs ont eu occasion d'apprécier tout l'intérêt que présentent ces documents en parcourant ceux de ce genre que nous avons déjà publiés, et parmi lesquels nous citerons ceux-ci : par M. Douet d'Arcq, *Devis et marchés passés par la ville de Paris pour l'entrée solennelle de Charles IX*, *en* 1571, v^e^ année, p. 519; par M. Leroux de Lincy, *Compte des dépenses faites par Charles V dans le château du Louvre*, VIIIe année, p. 670; par M. Léon de Laborde, *Inventaire des tableaux, livres, joyaux, meubles, etc., de Marguerite d'Autriche*, *en* 1524, VIIe année, p. 36; par le même, *Inventaire des meubles et joyaux du roi Charles V*, *en* 1379; VIIe année, p. 498; *Dépense d'un dîner et d'un souper du Dauphin, à l'abbaye du Lis*, *en* 1553, VIIIe année, p. 631.

EXPLICATION

DES PLANCHES 84 ET 85 DU TOME IV DE LA REVUE.

J'acquitte bien tardivement la dette que j'ai contractée, il y a cinq ans, en publiant pour la première fois dans le tome IV (1) de ce recueil un des monuments céramographiques les plus curieux que l'on connaisse. Ce monument dont je ne crois pas qu'il existe d'exemple, et que j'avais eu quelque temps l'espoir d'acquérir pour notre musée des Antiques, figure, depuis 1843, dans la collection du roi des Grecs, et ne doit pas en être un des moins précieux ornements. C'est une sorte de double bouton dont les deux faces, ayant environ 12 centimètres de diamètre, sont réunies intérieurement l'une à l'autre par un tenon cylindrique et évasé d'un peu plus d'un centimètre d'étendue, laissant un espace vide entre sa surface et le bord de chacune des deux parties circulaires auxquelles il adhère et qu'il relie entre elles. M. Gerhard, à qui M. L. Ross en a adressé, le 25 février 1843, une description qu'il a reproduite dans le numéro d'avril de son *Archëologische Zeitung*, pages 62 et suivante, l'assimile peu heureusement aux bidons de campagne (*den üblichen Feldflaschen ähnlich*), dont les analogues, dans l'antiquité, ont reçu de M. Panofka, avec plus ou moins de fondement, le nom de λάγυνος (2). Ce rapprochement, qui repose uniquement sur la forme circulaire de notre terre cuite, a égaré M. Overbeck (3), qui la cite comme si c'était vraiment un de ces vases auxquels la compare M. Gerhard, d'où l'on peut conclure que le dessin publié dans la *Revue* lui est resté inconnu ; car autrement on ne pourrait s'expliquer une pareille méprise.

Quel pouvait être l'usage de ce singulier produit de la céramographie antique ? On ne saurait, à ce sujet, émettre que des conjectures très-incertaines. Était-ce, comme se l'est aussi demandé M. Ross, un jouet dans le genre de ceux qui ont été si fort à la mode sous le Directoire, et auxquels on imprimait un mouvement de va-et-vient au moyen d'un cordonnet de soie fixé au tenon, ce qui leur avait fait donner le nom d'*émigrés*, sans doute par allusion aux

1. Le dessin reproduit exactement les dimensions de l'original.

(2) *Recherches sur les véritables noms des vases grecs*, p. 36 et pl. 5, n° 100. Cf. Letronne, *Observ. philolog. et archéolog. sur les noms des vases grecs*, p. 49 et 51.

(3) *Gallerie heroischer Bildwerke der alten Kunst*. 1. B., p. 184.

alternatives d'espérances et de déceptions que subissaient, à cette époque, les exilés français auxquels on promettait leur rappel? Dans ce cas, les deux scènes représentées sur les deux faces extérieures n'eussent pas été sans rapports avec l'instrument qu'elles décorent. Mais pour la fabrication d'un tel jouet, si toutefois il existait dans l'antiquité, on aurait sans doute choisi une matière plus solide que la terre cuite. Je serais donc porté à voir dans ce singulier monument une sorte de bobine autour de laquelle la femme à laquelle elle appartenait enroulait le fil, le coton ou la laine dont elle faisait usage dans ces travaux domestiques, qui étaient la plus belle parure de son sexe, et qui, grâce à Théocrite, ont immortalisé Theugénis de Milet. Un objet si fragile et orné de peintures d'une certaine valeur ne pouvait appartenir qu'à une femme riche; d'ailleurs il faut bien reconnaître que la laine, le fil ou le coton une fois enroulés jusqu'au bord supérieur, la fragilité devenait beaucoup moins grande. Ce qu'il y a de certain, c'est que cet ustensile a été trouvé dans un tombeau soit de l'Attique soit de la Corinthie(1), et l'on sait que les tombeaux où se font de pareilles découvertes ont presque toujours appartenu à des personnages opulents qu'on entourait, après leur mort, de tous les objets de prix dont ils avaient aimé à se servir de leur vivant.

Quoi qu'il en soit de la destination première de cet instrument, les deux scènes que nous offrent ses deux faces extérieures sont beaucoup plus faciles à expliquer que l'usage auquel il était consacré. La céramographie en offre de nombreux exemples qu'ont fait connaître ou mis en lumière les savants travaux de M. de Witte. La première (pl. 84) nous offre un vieillard barbu et presque chauve tenant dans la main gauche un long sceptre, et vêtu d'une tunique longue, à plis, qu'entoure un manteau rejeté sur le bras qui porte le sceptre. La main droite est étendue, les doigts entièrement écartés dans l'attitude de la surprise, sentiment qu'indique encore le mouvement de la tête tournée en arrière. Il cherche à échapper, d'une course rapide, à un jeune homme imberbe qui le retient en appuyant fortement la main gauche sur l'épaule droite du fugitif et se dispose à le frapper de la massue noueuse dont sa main droite est armée. A cet attribut, à la peau de lion jetée sur ses épaules et serrée autour de sa taille par une ceinture à laquelle sont suspendus son arc et son carquois, on reconnaît Hercule, de même que

(1) Le marchand d'antiquités qui me l'a communiqué n'a jamais voulu m'en faire connaître plus exactement la provenance.

dans le vieillard on ne peut s'empêcher de voir Nérée, le dieu prophétique, sur la trace duquel l'ont mis les nymphes filles de Jupiter et de Thémis, et qui après bien des transformations, des métamorphoses doit lui indiquer le jardin des Hespérides et l'aider ainsi à accomplir sa onzième épreuve (1). Au-dessus de la main droite de Nérée on voit se détacher sur le fond noir un dauphin, accessoire obligé d'une divinité marine, ou peut-être l'indice d'une des métamorphoses du père des Néréides.

Sans doute sur la plupart des vases peints qui reproduisent la lutte d'Hercule et de Nérée, ce dernier est représenté avec une longue queue de poisson (2); mais il n'est pas sans exemple qu'il y apparaisse, comme ici, sous une forme purement humaine (3).

La seconde peinture (pl. 85) offre un sujet sur lequel il reste bien peu de chose à dire après l'excellent travail que mon savant ami M. de Witte a publié dans les *Annales* de l'Institut de correspondance archéologique sur les noces de Pélée et de Thétis (4). Ce mythe et bon nombre des monuments figurés qui s'y rapportent, sont expliqués dans ce mémoire avec autant de clarté que d'érudition et nous ne pouvons qu'y renvoyer les lecteurs de la *Revue*. Contentons-nous de donner ici une simple description de cette partie du monument qui nous occupe, et de rappeler en peu de mots les différentes traditions relatives à cette scène.

On y voit une femme vêtue d'une tunique à larges plis, terminée par une bordure à chevrons brisés, contenue entre deux torsades; par-dessus cette tunique, elle porte un péplus dont la partie qui recouvre la poitrine est ornée de quelques étoiles, et sur son cou est un voile dont elle retient l'une des extrémités dans la main gauche. Sa chevelure, longue et pendante, semble indiquer qu'elle vient de sortir des eaux. Elle regarde un jeune homme imberbe,

1. Βαδίζων δὲ δι' Ἰλλυρίων, καὶ σπεύδων ἐπὶ ποταμὸν Ἠριδανὸν ἧκε πρὸς Νύμφας Διὸς καὶ Θέμιδος· αὗται μηνύουσιν αὐτῷ Νηρέα. Συλλαβὼν δὲ αὐτὸν κοιμώμενον καί παντοίας ἐνελάσσοντα μορφὰς ἔδησε· καὶ οὐκ ἔλυσε πρὶν ἢ μαθεῖν παρ' αὐτοῦ ποῦ τυγχάνοιεν τὰ μῆλα καὶ αἱ Ἑσπερίδες. (Apollod. Bibl., liv. II, chap. v, § 11). — Αἱ νύμφαι αἱ Διὸς καὶ Θέμιδος οἰκοῦσαι ἐν σπηλαίῳ περὶ τὸν Ἠριδανὸν ὑπέθεντο Ἡρακλεῖ ἀποροῦντι, μαθεῖν παρὰ Νηρέως, ποῦ ἂν εἴη τὰ χρύσεα μῆλα· λαβεῖν δὲ αὐτὸν βίᾳ, πρῶτον μὲν μεταμορφούμενον εἰς ὕδωρ καὶ αὖρ· εἶτα ἐς πὴν παλαιὰν ὄψιν καταστάντα, δηλῶσαι τὸν τόπον. (Schol. Apoll. Rh., IV, 1396.)

(2) *Description du cabinet Durand*, par M. de Witte, nos 299-303; *Description d'une collection de vases peints provenant de l'Étrurie*, par le même, nos 83-86; *Description des vases peints de la collection d'antiquités de M. Magnoncourt*, no 20; *Description de la collection d'antiquités de M. Beugnot*, nos 31 et 32.

(3) Catalogue Durand, no 304; Catalogue Canino, no 84.

(4) T. IV, p. 90-128. Voy. aussi M. Overbeck, *ouv. cit.*, p. 172 et suiv.

vêtu d'une tunique sans manche, à plis serrés, relevée au-dessus des cuisses, portant à sa ceinture un parazonium dont on ne distingue que l'extrémité inférieure. Ce jeune homme la serre entre ses bras pour la retenir; mais de sa main droite qui s'entrouvre, elle vient de lâcher un long serpent de couleur blanchâtre, qui le mord à la nuque et le force à lâcher sa proie. Déjà même, tant est vive la douleur que lui cause cette morsure, son pied gauche a quitté le sol et l'on peut prévoir sa chute prochaine. Près du bras gauche de la femme, lequel est orné d'un bracelet, l'artiste a figuré un dauphin qui, comme nous l'avons vu plus haut, offre en quelque sorte le symbole, les armes parlantes des dieux de la mer. Nous avons donc évidemment sous les yeux la représentation de l'une des transformations par lesquelles Thétis cherche à se soustraire aux poursuites de Pélée, que la volonté de Jupiter lui destine pour époux (1), et l'un des épisodes de cette lutte si bien décrite par Ovide, dans les vers que nous ne pouvons nous défendre de citer.

Illic te Peleus, ut somno vincta jacebas,
Occupat : et quoniam precibus tentata repugnas
Vim parat, innectens ambobus colla lacertis.
Quod nisi venisses, variatis sæpe figuris,
Ad solitas artes auso foret ille potitus.
Sed modo tu volucris; volucrem tamen ille tenebat :
Nunc gravis arbor eras; hærebat in arbore Peleus.
Tertia forma fuit maculosæ tigridis; illa
Territus Æacides a corpore brachia solvit.
Inde deos pelagi, vino super æquore fuso,
Et pecoris fibris, et fumo turis adorat.
Donec Carpathius medio de gurgite vates,
« Æacida, dixit, thalamis potiere petitis,
« Tu modo, quum gelido sopita quiescet in antro,
« Ignaram laqueis vincloque innecte tenaci.
« Nec te decipiat centum mentita figuras;
« Sed preme quidquid erit, dum quod fuit ante reformet. »
Dixerat hæc Proteus, et condidit æquore vultum,
Admisitque suos in verba novissima fluctus.
Pronus erat Titan, inclinatoque tenebat
Hesperium temone fretum, quum pulchra relicto
Nereis ingreditur consueta cubilia ponto.
Vix bene virgineos Peleus invaserat artus,
Illa novat formas; donec sua membra teneri

(1) M. Ross affirme qu'on lit sur la face où se trouve cette scène les mots ΙΕΥΕΥ. ΘΕΤΙ. Ils ont échappé à mes yeux, sans doute moins exercés, aussi bien qu'à ceux de M. Landron, qui a bien voulu se charger de dessiner le monument.

Sentit, et in partes diversas brachia tendi.
Tum demum ingenuit : « Neque, ait, sine numine vincis : »
Exhibita estque Thetis : confessam amplectitur heros,
Et potitur votis, ingentique implet Achille.

(Ov., *Met.*, lib. XI, v. 238-265.)

Ovide, tout en conservant le fonds des traditions mythologiques, s'écarte ici pour les détails des données antérieures : ainsi il donne pour conseiller à Pelée, Protée et non pas Chiron; de plus, résumant par ces mots : *illa novat formas*, les métamorphoses les plus remarquables que les poëtes et les mythographes prêtent à la fille de Nérée, il ne dit rien de sa transformation en *feu* et en *lion* dont la première trace se trouve dans Pindare :

Πῦρ δὲ παγκρατές, θρασυμαχάνων τε λεόντων
Ὄνυχας ὀξυτάτους, ἀκμάν
Τε δεινοτάτων σχάσαις ὀδόντων,
Ἔγαμεν ὑψιθρόνων μίαν Νηρεΐδων.

(Pind., *Nem.*, IV, v, 61-65). (1)

Il ne dit rien non plus de sa transformatipn en *eau*, attestée par un fragment de Sophocle qui cite le scoliaste de Pindare (2), et par Apollodore (3), non plus que de sa métamorphose en *serpent*, à laquelle fait également allusion Sophocle dans le même passage et

(1) Schol. Pind. ad h. l. : Καθ' ὃν καιρὸν ἡ Θέτις γάμῳ συνήπτετο τῷ Πηλεῖ, εἰς τε πῦρ, καὶ εἰς λέοντα καὶ εἰς διαφόρους ἰδέας μετέβαλλεν ἑαυτῆς τὴν φύσιν μὴ βουλομένη γαμηθῆναι τῷ Πηλεῖ, καὶ Ὅμηρος μαρτυρεῖ·

Ἐκ μὲν μ' ἀλλάων ἀλιάων ἀνδρὶ δάμασσεν
Αἰακίδῃ Πηλῆϊ, καὶ ἔτλην ἀνέρος εὐνήν
Πολλὰ μάλ' οὐκ ἐθέλουσα. (Il., σ' 432.)

(2) Ad Nem. III, v. 60 : Διωκομένη γὰρ ὑπ' αὐτοῦ μετέβαλλε τὰς μορφάς, ὁτὲ μὲν εἰς πῦρ, ὁτὲ δὲ εἰς θηρία· ὁ δὲ καρτερήσας περιγέγονε. Περὶ δὲ τῆς μεταμορφώσεως αὐτῆς καὶ Σοφοκλῆς φησιν ἐν Τρωΐλῳ·

Ἔγημεν ὡς ἔγημεν ἀφθόγγους γάμους
Τῇ πανταμόρφῳ Θέτιδι συμπλακείς ποτε.

Καὶ ἐν Ἀχιλλέως ἐρασταῖς·

Τίς γάρ με μόχθος οὐκ ἐπεστάτει ; λέων
Δράκων τε, πῦρ, ὕδωρ.

(3) Χείρωνος οὖν ὑποθεμένου Πηλεῖ συλλαβεῖν καὶ κατέχειν αὐτὴν μεταμορφουμένην, ἐπιτηρήσας συναρπάζει. Γινομένην δὲ ὁτὲ μὲν πῦρ, ὁτὲ δὲ ὕδωρ, ὅτε δὲ θηρίον, οὐ πρότερον ἀνῆκε πρὶν ἢ τὴν ἀρχαίαν μορφὴν εἶδεν ἀπολαβοῦσαν. Γαμεῖ δὲ ἐν τῷ Πηλίῳ. (Apollod. Bibl., liv. III, chap. XIII, § 5.)

que retraçait une des scènes qui ornaient le coffre de Cypsélus (1), et dont notre peinture est peut-être une reproduction. Il se tait également sur la dernière forme que prit Thétis et sous laquelle Pélée se rendit maître d'elle, celle d'une *sèche*, σηπία (2), d'où venait le nom de Sépias donné à la partie de la Magnésie où les historiens et les poëtes plaçaient la scène de ce mythe (3). Mais un poëte comme Ovide ne s'arrête pas à ces sortes de détails. Ce n'est pas l'exactitude rigoureuse qu'il recherche, c'est l'intérêt dramatique, et il manque rarement le but.

Ainsi, suivant les mythographes et les poëtes, Thétis s'était successivement changée en feu, en lion, en eau, en serpent, en oiseau, en arbre, en tigre et enfin en sépia. Voyons si les monuments sont d'accord avec la tradition.

Il n'existe, je crois, qu'un seul monument antique qui retrace la première métamorphose, celle où Thétis se transforme en feu (4), tandis que l'on en connaît plusieurs de celle où elle s'offre sous l'aspect d'un lion, soit seul (5), soit uni à un dragon (6), ou à une panthère (7), ou encore à un dragon et à un serpent (8). Il en est de même du serpent seul (9), comme sur notre peinture, du serpent

(1) Πεποίηται δὲ καί Θέτις παρθένος, λαμβάνεται δὲ αὐτῆς Πηλεύς, καὶ ἀπὸ τῆς χειρὸς τῆς Θέτιδος ὄφις ἐπὶ τὸν Πηλέα ἐστὶν ὁρμῶν. (Pausan., liv. V, chap. XVIII, § 5.)

(2) Κατὰ δὲ Εὐριπίδην... διωκομένη ἡ Θέτις ὑπὸ Πηλέως, μετήλλαττεν ἑαυτήν, ὡς ὁ Πρωτεύς, εἰς διαφόρους εἰδέας. Ἐκεῖ δὲ κατέσχεν αὐτὴν ἐν σηπίας μορφῇ, καὶ ἐμίγη αὐτῇ, ὅθεν καὶ Σηπιὰς χωρίον Μαγνησίας Θετταλικῆς. (Tzetz., *ad Lycop. Alex.*, 175. — Χείρωνος δὲ βουλαῖς ὁ Πηλεὺς κατέσχεν αὐτὴν εἰς παντοίας μορφὰς μεταβάλλουσαν, καὶ ἐμίγη αὐτῇ ἐν εἴδει σηπίας καὶ γίνεται ὁ γάμος ἐν Πηλίῳ... καὶ ταῦτα μέν φησιν Ἀπολλόδωρος. (*Id.*, *ibid.*, 178.)

(3) Τῇ δὲ Θέτι ἔθυον πυθόμενοι παρὰ τῶν Ἰώνων τὸν λόγον, ὡς ἐκ τοῦ χώρου τούτου ἁρπασθείη ὑπὸ Πηλέος, εἴη τε ἅπασα ἡ ἀκτὴ ἡ Σηπιὰς ἐκεῖνης τε καὶ τῶν ἄλλων Νηρηίδων (Her., VII, 191.) — Σηπιὰς δὲ τόπος... περὶ τὸ Πήλιον ὅπου τὴν Θέτιν ἥρπασεν ὁ Πηλεὺς εἰς σηπίαν μεταβληθεῖσαν, τὸ νῦν καλούμενον σηπίον. (Schol. Eurip., *ad Androm.*, v. 1241, Matth.) — Σηπιὰς ἀκροτήριον ἐν Ἰωλκῷ οὕτω καλούμενον διὰ τὸ τὴν Θέτιν ἐνταῦθα εἰς σηπίαν μεταβληθῆναι, διωκομένην ὑπὸ Νελέως. (Schol. Apollod. Rh., I, 582.)

(4) Voy. le mémoire de M. de Witte, p. 111, n° XV.

(5) Au premier rang se place la belle peinture publiée par M. le duc de Luynes. *Description de quelques vases peints*, pl. XXXIV. Voyez encore le Mémoire de M. de Witte, p. 109, n° IX, p. 110, n° XIV et p. 112, n° XVI; Catalogue Durand, n°s 378, 379, et M. Overbeck, *ouvr. cit.*, p. 178, n°s VI, VII, VIII; p. 180, n° XIV; p. 183, n° XXV; p. 184, n° XXVII; p. 185, n° XXXI et XXXII; p. 186, n° XXXIII; p. 187, n° XXXVI.

(6) Mémoire de M. de Witte, p. 113, n° XVII. Cf. Overbeck, *ouvr. cit.*, p. 191,

(7) Catalogue Canino, n° 133.

(8) *Ibid.*, n° 132.

(9) Mém. de M. de Witte, p. 108, n° VI; p. 109, n° X; p. 115, n° XVIII; Catal. Canino, n° 253, et M. Overbeck, *ouvr. cit.*, p. 179, n°s IX et X; p. 187, n° XXXV.

uni au lion (1), à la panthère (2), au tigre (3), au dragon, au loup et au chien (4), et enfin du dragon seul (5), ou du dragon et de la panthère associés pour la défense de Thétis (6). Enfin la métamorphose en sépia est peut-être celle qui offre le moins d'exemples. M. de Witte n'en cite qu'un seul et encore est-il peu certain (7). Il reste donc à trouver des reproductions de la métamorphose en eau, en oiseau et en arbre si toutefois ces deux dernières ne sont pas uniquement l'ouvrage de l'imagination d'Ovide (8).

Nous avons là une nouvelle preuve de ce fait déjà si souvent constaté par MM. Gerhard, Panofka, le duc de Luynes, Ch. Lenormant et de Witte, que l'antiquité figurée et notamment les monuments céramographiques servent utilement à contrôler les mythographes et les poëtes, qu'ils suppléent même souvent à leur silence, et que l'on ne peut se flatter de bien connaître l'antiquité, si, se bornant à l'étude des textes, on ne vient pas puiser à cette source féconde.

Nous remarquerons en finissant que les deux scènes retracées sur notre terre cuite ne se trouvent réunies, autant que je puis le savoir, sur aucun autre monument connu. Pourquoi le sont-elles ici ? Il est difficile d'admettre qu'elles y aient été reproduites sans intention. Peut-être l'artiste a-t-il voulu par là faire allusion aux formes diverses que prenaient, sous les doigts de l'habile ouvrière qui en faisait usage, les tissus qu'elle brodait à l'aide des fils enroulés autour de cet instrument de travail. Et qu'on ne s'étonne pas de voir un meuble destiné à un usage domestique, orné de scènes empruntées à la mythologie. Rien n'était plus commun dans l'antiquité : les miroirs qu'on a pris si longtemps pour des patères, suffiraient seuls pour le prouver.

PH. LE BAS, de l'Institut.

(1) M. Overbeck, *ouvr. cit.*, p. 179, nos XI et XII ; p. 185, no XXIX.

(2) De Witte, Mém., p. 107, no IV, et p. 108, no V, et M. Overbeck, *ouvr. cit.*, p. 179, no XIII ; p. 184, no XXXIV.

(3) De Witte, p. 108, no VII.

(4) *Ibid.*, p. 104, no II.

(5) Comme sur une coupe inédite à figures noires, récemment découverte par M. Noël Dewergers.

(6) Catalogue Magnoncourt, no 58.

(7) Mém. cité, p. 109, no XII. Cf. M. Overbeck, p. 191.

(8) M. Overbeck, p. 188, croit trouver une indication de la métamorphose en oiseau et en arbre dans le no 4 de la pl. VIII de son ouvrage ; mais la chose est loin d'être certaine.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— M. Letronne, garde général des Archives nationales, avait eu l'heureuse idée de faire reproduire en fac-simile, les documents mérovingiens conservés dans le riche établissement dont il avait la direction. Cet important ouvrage a été terminé avant la mort de l'illustre savant qui en avait conçu la pensée et qui a présidé à son exécution.

M. le ministre de l'instruction publique, toujours désireux de favoriser les publications qui peuvent servir à l'étude de notre histoire nationale, vient de souscrire pour un grand nombre d'exemplaires de cet ouvrage.

— L'un des plus beaux édifices mauresques de l'Espagne, la cathédrale de Murcie a été dévastée par un incendie, le 4 février dernier, et il ne reste de ce beau monument que les murs et les deux tours, remarquables par leurs décorations et leur grande élévation.

Le feu s'est déclaré dans la nuit, et lorsqu'on s'en est aperçu, il avait déjà fait de grands ravages. Les archives, qui renferment de curieux manuscrits arabes et autres dont plusieurs remontent jusqu'au IXe siècle, ainsi que les objets précieux qui se trouvaient dans la sacristie ont pu être sauvés; mais les riches boiseries, les sculptures, les tableaux et tous les ornements de la nef et du chœur ont été complétement anéantis ainsi que le magnifique maître-autel et les deux orgues. Indépendamment de la valeur artistique de tous ces objets, la perte est évaluée à 3 millions 700 000 francs. Ce terrible incendie n'a pu être maîtrisé, puisque cette ville, qui compte cependant trente-six mille habitants ne possède pas une seule pompe à incendie et par conséquent pas de corps de pompiers.

— Le *Journal général de l'Instruction publique* publie tous les mois un *bulletin des sociétés savantes* destiné à tenir ses lecteurs au courant des travaux scientifiques et littéraires, dont le ministre de l'instruction publique est le centre, et présente ainsi le tableau du mouvement scientifique et littéraire de la France, complété par un résumé des publications les plus importantes des sociétés savantes étrangères. En première ligne figure le compte rendu des séances

de l'Institut de France et celui des séances et des publications du Comité de l'histoire, de la langue et des arts ; ensuite, celui des missions ordonnées par le ministre de l'instruction publique. L'École d'Athènes, cette mission permanente entretenue par la France au centre des antiquités grecques, y trouve aussi un écho fidèle de ses brillants travaux. La relation des missions importantes ordonnées par les gouvernements étrangers a également sa place dans ce *bulletin* destiné à révéler aux travailleurs une foule de documents utiles à leurs travaux et souvent ignorés du plus grand nombre de ceux qui ont intérêt à les connaître.

— On conserve au Musée de Langres (Haute-Marne) deux inscriptions qui proviennent de l'enceinte de la ville, et qui ont été récemment découvertes dans les travaux qui ont été faits par le génie militaire pour élever les fortifications de Langres. Nous donnons ces inscriptions que M. Ch. Cournault a bien voulu nous communiquer.

1.

BOVDOCA
IVNIFILI
O

———

2.

DMI. . . RIATCARN
IX. . IIIVIXITAN
NISXXXIICA. . . . .
IIFIIVIVI . . PO . .

On sait que déjà le musée de Langres possède de fort belles antiquités trouvées sur l'emplacement et aux environs de la ville, et qu'une société archéologique a été fondée, il y a quelques années, dans le but de conserver et de préserver de la destruction les nombreux monuments archéologiques que l'on découvre tous les jours dans l'ancien pays des Lingons.

— Une mort prématurée vient d'enlever à la science historique l'un de ses membres les plus distingués. M. Benjamin Guérard, membre de l'Institut, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque impériale, directeur de l'École des chartes, est décédé le 10 mars à l'âge de cinquante-sept ans.

BIBLIOGRAPHIE.

Grammatica celtica, e monumentis vetustis tam hibernicæ linguæ quam britannicæ dialecti, cambricæ, cornicæ, armoricæ necnon e gallicæ priscæ reliquiis, construxit J. C., Zeuss. Lipsiæ, apud Weidmannos, 1853.

Les études celtiques, cultivées en France avec une sorte de fureur pendant une bonne partie du siècle passé, sont tombées tout à coup dans un tel discrédit, qu'aujourd'hui c'est à peine si on trouverait, même au sein de l'Académie des belles-lettres et des inscriptions, où toutes les branches de la philologie ont des représentants, un membre versé dans l'un des cinq idiomes où revit l'ancienne langue des Gaulois nos pères. Cet abandon regrettable tient à différentes causes : d'abord à ce qu'il existe peu de monuments celtiques d'un intérêt transcendant ; puis, à ce que la méthode adoptée jusqu'ici pour l'étude et la comparaison des dialectes celtiques étant complétement fausse, on a perdu tout espoir d'arriver, pour l'heure, à aucun résultat satisfaisant. La méthode inaugurée par Grimm et Bopp, commence à peine à être connue parmi nous ; elle compte peu d'adeptes et beaucoup d'adversaires, et c'est pourtant là (comme l'a déjà compris et proclamé cette *Revue*) la véritable clef de la philologie comparée. Les principes de ces savants linguistes ont été appliqués à différentes langues indo-européennes, et toujours avec bonheur ; les langues celtiques seules attendaient encore leur philologue. Nous eussions aimé, pour l'honneur de notre pays, que ce fût un Français qui entreprît cette noble tâche. C'est à un Allemand, à M. Zeuss, que le sort en réservait les fatigues et la gloire.

M. Adolphe Pictet et M. Bopp ont démontré que les dialectes celtiques sont des rameaux de la souche sanscrite, et par conséquent des langues très-voisines du grec, du latin, du slavon, etc. Les analogies du celtique avec le sanscrit ne se bornent pas à des ressemblances de mots, comme on en peut trouver facilement entre les langues les plus étrangères les unes aux autres ; mais elles pénètrent dans les entrailles mêmes de ces idiomes ; elles embrassent toute la grammaire celtique, déclinaisons, conjugaisons, adjectifs numéraux, pronoms, particules préfixes et particules

suffixes. L'identité, sous ce rapport, est complète. Mais cette identité est soumise, comme on le pense bien, à de certaines conditions. Les lettres subissent souvent des changements qui empêchent de reconnaître les mots au premier coup d'œil, mais ces altérations de lettres ne dépassent jamais une certaine limite ; elles sont, en celtique comme en français, soumises à des lois constantes, basées sur l'euphonie particulière à chaque langue, et sur la conformation des organes de la parole.

M. Zeuss examine tous ces changements dans les différents dialectes celtiques, et signale les langues où des changements pareils ont lieu. La permutation du s en H est une des plus curieuses et en même temps des plus certaines de ces transformations.. On l'a d'abord remarquée en zend et en grec. En voici des exemples dans ces deux langues :

Sanscrit.	*Zend.*
SA, elle.	HA.
SAPTA, sept.	HAPTA.
SAKRIT, une fois.	HAKERET.
SVAR, ciel.	HVARE, soleil.
SVA, son.	HVA.
ASMAI, à celui-ci.	AHMAI.
ASI, tu es.	AHI.

Sanscrit.	*Grec.*
SAPTA, sept.	HEPTA (ἑπτά).
SADAS, siége.	HEDOS (ἕδος).
SARP-AN, serpent.	HERP-ETON (ἑρπετόν).
SAMI, demi.	HEMI (ἡμι-).
SAMAM, avec.	HAMA (ἅμα).
SVAPNAS, sommeil.	HYPNOS (ὕπνος), etc.

Dans le dialecte cambrique, le s initial ou médial se permute fréquemment en H, à quelque langue qu'appartienne le mot emprunté; exemple :

All. SEGEL, voile de navire; angl. SAIL; cambr. HUIL; lat. SEN-EX; goth. SINIS; cambr. HEN; goth. SINTHS, chemin; cambr. HINT; lat. SOL; goth. SAUIL; cambr. HEUL; sanscr. SVAPNAS, sommeil; cambr. HUN (gr. ὕπνος; polon. SEN); sanscr. SU, bon; cambr. HU, etc.

Les Celtes ont successivement habité les principales contrées du centre et du nord de l'Europe; l'histoire l'atteste; la géographie et

la linguistique le confirment. *Milan* (Mediolanum), *Ratisbonne* (Ratisbona), *Vienne* (Vindobona), *Vérone* (Verona), etc., sont des noms celtiques, aussi bien que *Paris*, *Lyon*, *Londres*, *Dublin*, etc. Nous regrettons que M. Zeuss, qui cite la plupart de ces noms, n'en ait pas donné l'explication à la fin de son livre. Il y a sans doute beaucoup d'erreurs dans les explications qu'on a données jusqu'ici; nous eussions aimé connaître l'opinion de ce savant philologue à leur égard.

Une grande portion des deux volumes, dont se compose l'ouvrage de M. Zeuss, est consacrée au développement des lois si essentielles de la dérivation celtique. L'auteur passe en revue toutes les terminaisons à l'aide desquelles les racines primitives produisent des participes, des adjectifs, des substantifs. Toute grammaire philosophique doit nécessairement traiter à fond cette partie si importante de l'histoire du langage. Cependant, il serait difficile d'en citer une, en français, où les principes de la dérivation soient exposés comme ils doivent l'être.

M. Zeuss a rédigé son livre d'après les plus anciens documents celtiques, et souvent d'après des manuscrits inédits conservés dans diverses bibliothèques. Mais pour le dialecte gaulois, qui nous intéresse plus particulièrement, il a dû se borner aux noms propres d'hommes et de villes, car ce sont là, avec les légendes des médailles, légendes que M. Zeuss a malheureusement négligées, les seuls débris qui nous restent de ce dialecte.

La *Revue archéologique*, dont les travaux ont courageusement inauguré, en France, le mouvement de renaissance de ces intéressantes études, eût été certainement heureuse de voir M. Zeuss appliquer sa sagacité au déchiffrement de ces curieuses légendes, sur lesquelles un de nos collaborateurs, M. Adolphe Breulier, a su, dans cette même *Revue*, rappeler l'attention des numismatistes et des archéologues qui paraissaient en avoir complétement abandonné l'examen sérieux. Il y a là la matière d'un travail du plus haut intérêt, et que nous recommandons à l'érudition de M. Zeuss.

La *Grammatica celtica* se termine par un traité de la prosodie celtique, des spécimens des principaux textes consultés par l'auteur et un glossaire cornique.

L. Delatre.

TABLE DES PLANCHES

CONTENUES DANS LES DIX PREMIÈRES ANNÉES

DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE (1).

PREMIÈRE ANNÉE.

Planches.

1 à VII. Proscynèmes en langue égyptienne, I, p. 735.
1. Guerrier de Marathon, I, 49; VIII, 648.
2. Siége épiscopal dans l'église de Saint-Césaire, à Rome (sans autre explication).
3. Obélisques d'Axum, I, 331.
4. Ivoire de saint Jean de Besançon, dyptique de Romain IV et d'Eudoxie, I, 531.
5. Tombeau à Kutaya, I, 320.
6. Armoire aux saintes huiles dans l'église de Saint-Clément, à Rome (sans autre explication).
7. Tombeau à Nymphi, I, 323.
8. Bas-relief de l'église de Saint-Ouen, à Rouen (sans autre explication).
9. Manche de sceau d'ivoire, I, 332.
10. Ambon de Saint-Laurent, à Rome, I, 340.
11. Zodiaque circulaire de Denderah, I, 381.
12. Tombeau d'un enfant, découvert à Athènes, I, 388.
13. Figurine de bronze trouvée près de Soissons, I, 458.
14. L'Annonciation, peinture symbolique, I, 462.
15. Reliquaire de Charlemagne, I, 525.
16. Coupe arabe, I, 538.
17. Divinités psychopompes des Étrusques, I, 674, 677.
18. L'Annonciation, vitrail du XIIe siècle, I, 606.
19. Vases antiques du musée de la manufacture de Sèvres, I, 776.
20. Tableau de saint Louis, I, 691.
21. Arbre de Jessé, sculpture en bois, I, 755.
22. Arbre de Jessé, vitrail de l'église de Saint-Denis, I, 759.
23. Salle des ancêtres de Thoutmès III, provenant d'un temple de Karnac, II, 1.
24. Briques vernissées du musée de la manufacture de Sèvres, I, 840.

DEUXIÈME ANNÉE.

25. Inscriptions grecques de Lacédémonie, II, 72.
26. Vitrail de l'abbaye de Saint-Denis, II, 55; IV, 377.

(1) Les chiffres romains indiquent les années, et les chiffres arabes les pages où se trouve l'explication.

Planches.
27. Couverture d'un manuscrit de la bibliothèque royale de Paris, II, 89.
28-29. Phiale de l'hippodrome de Constantinople, II, 142.
30. Table d'Abydos, II, 193.
31. Les trois morts et les trois vifs, vignette du XIIIe siècle, II, 243.
32. Peinture antique sur ivoire, II, 286.
33. Saint-Yves de Chartres, sculpture en bois peint, II, 309.
34. Porte du temple d'Erechtée, II, 322.
35. Tombeau de l'archevêque Pierre d'Aspelt dans la cathédrale de Mayence, II, 381.
36. Scylla, rython inédit, II, 418.
37. Temple d'Isis, à Philes, II, 393.
37 *bis*. Inscriptions en caractères démotiques, II, 410.
38. Minerve couronnant un cithariste, II, 433.
38 *bis*. La déesse Djom-kah, peinture égyptienne, II, 468.
39. Caractère téfinag de la langue des Touaregs, II, 494.
40. Télémaque et Nestor, peinture d'un vase grec, II, 544.
40 *bis*. Antiquités égyptiennes, II, 732.
41. Statuettes égyptiennes de la collection Clot Bey, II, 748.
42. Apollon et Marsyas, peinture d'un vase grec, II, 631.
43. Notations pythagoriciennes, II, 601.
44. Diane, bas-relief trouvé à Argos, II, 691.
45. Inscriptions arabes sur des monuments chrétiens, II, 696.

TROISIÈME ANNÉE.

46. Stèle funéraire d'un gladiateur, III, 1.
47. Tombeau du moyen âge au musée de Niort, III, 43.
48. Miroir arabe, III, 338.
49. Chapiteaux de l'église Saint-Denis à Amboise, III, 106.
50. Mosaïque trouvée à Oudnah, dans la régence de Tunis, III, 142.
51. Diverses représentations de la déesse Angerona, III, 221.
52. Ustensile de peintre grec, III, 293.
53. Statues antiques trouvées dans l'île d'Andros, III, 282.
54. Inscriptions arabes, III, 407.
55. Le sabre de Vespasien, fausse antiquité, III, 432.
56. Groupe du Laocoon, fausse antiquité, III, 437.
57. Restes d'un aqueduc romain près de Beyrout, III, 489.
58. Couvent de Deir-el-Kalaah, en Phénicie, III, 617.
59. Portail de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris, III, 591.
60. Sceau de saint Louis, roi de France, III, 675.
61. Sceaux de Philippe Ier, roi de France, III, 736.
62. Eglise de Saint-Nicolas du Port, en Lorraine, III, 805.
62 *bis*. Statue d'Hercule trouvée en Espagne, III, 793.

QUATRIÈME ANNÉE.

63. Fragment d'un bas-relief de l'Acropole d'Athènes, IV, 57.
64. Peintures chrétiennes du Parthénon, IV, 50.
65. L'hôtel de Sens, à Paris, IV, 146.
66. Façade du temple d'Hercule, à Cora, IV, 197.
67. Plan et détails du temple d'Hercule, à Cora, IV, 200.
68. Pierres gravées antiques, sujets divers, IV, 283.
69. Bas-relief assyrien, représentant une chasse au lion, IV, 300.

Planches.
70. Ruines de Tebessa, arc de triomphe, IV, 360.
71. Inscriptions recueillies aux sources minérales d'Amélie-les-Bains, IV, 409.
72. Jugement de Pâris, ivoire sculpté du XIVe siècle, IV, 421.
73. Ruines d'un temple dédié à Esculape, à Lambesa, IV, 452.
74. Colonne portant une inscription indienne, trouvée à Ostende, IV, 456.
75. Spécimen des caractères tracés sur la colonne d'Ostende, IV, 457.
76. Plan et coupe de l'église Saint-Étienne de Beauvais, IV, 515.
77. Sceaux de Saintes Chapelles, IV, 603.
78. Mosaïque trouvée dans la basilique de Réparatus, en Algérie, IV, 663.
79. Crosse double du XIIIe siècle, IV, 816; VIII, 336.
80. Vitrail de l'église Saint-Laurent, à Paris, IV, 683.
81. Représentation de Charles V; initiale d'une charte, IV, 749.
82. Porte de l'hôtel Clisson, à Paris, IV, 760.
83. Détails de l'hôtel Clisson, IV, 761.
84-85. Peintures, sujets mythologiques sur un objet en terre cuite, X, 753.

CINQUIÈME ANNÉE.

86. Façade de la cathédrale de Toul, V, 45.
87. Vue extérieure de la cathédrale de Toul, V, 145.
88. Hôtel de La Trémouille, à Paris, V, 82.
89. Fragment d'écriture démotique, V, 104.
90. Vue intérieure de la cathédrale de Toul, V, 145.
91. Siége épiscopal et tombes dans la cathédrale de Toul, V, 271.
92. Autel du XVIe siècle dans la cathédrale de Toul, V, 267.
93. Vase et médailles antiques de la Cyrénaïque, V, 230.
94-95-96. Écriture démotique des Égyptiens, V, 321.
97. Piscine de la Sainte-Chapelle de Paris, V, 368.
98. Prætorium de Lambesa, V, 417.
99. Vue de la tour de Crest, V, 445.
100. Peinture de vase grec représentant Actéon, V, 460.
101. Statue antique en marbre, V, 557.
102. Sirènes. Peinture murale du XIVe siècle, dans l'ancien évêché de Beauvais, V, 565.
103-104. Décorations pour l'entrée de Charles IX et de la reine à Paris, V, 579.
105. Terre cuite antique. Statuette, V, 652.
106. Tête de Vénus trouvée dans les ruines de Citium, V, 651.
107-108. Runes, notations d'Hucbalde, V, 703.
109. Poids en usage dans quelques villes du midi de la France, V, 737.

SIXIÈME ANNÉE.

110-111. Antiquités d'Anounah (Algérie), VI, 14, 19.
112. Spécimen de l'inscription cunéiforme de Bisitoun, VI, 44.
113. Ivoire ciselé. Sujet biblique, V, 733; VI, 48, 516.
114. Médailles et pierres gravées, VI, 87.
115. Bas-relief. Sujet biblique trouvé en Algérie, VI, 189.
116. Dessins de l'album d'un architecte du XIIIe siècle. Imitation de l'antique, VI, 215.
117. *Id.*, *id.*, VI, 214.
118. *Id.*, Objets d'ameublement, et figure drapée, VI, 215, 220.

Planches.
119. Armoiries des comtes de Bretagne, VI, 278.
120. Tombeau du pape Innocent VI, à Villeneuve-lès-Avignon, VI, 329.
121. Bijoux, bronzes et pierres gravées du cabinet des antiques de Paris, VI, 337.
122. Sceau du chapitre de Saint-Chéron de Chartres, VI, 373, 452.
123. Inscription d'une brique babylonienne, VI, 417.
124. Tour de l'horloge du Palais de Justice de Paris, VI, 401.
125. Façade de l'église de Munster, département de la Meurthe, VI, 479.
126. Tombeau du fondateur de l'église de Munster, VI, 481.
127. Porte en bronze ciselée, à Augsbourg. Sujets bibliques et mythologiques, VI, 541.
128. Intérieur de l'église de Blanzac, VI, 545.
129. Peinture d'un vase grec de la galerie de Florence, VI, 605.
130. Monnaies melgoriennes et sceau de Bérenger, évêque de Lodève, VI, 642, 645.
131. Palais de la Couba, près de Palerme, VI, 669.
132-133. Inscription cunéiforme de Korsabad, VI, 770, 775.
134-135. Appareils de voûtes du XVe siècle, VI, 784.

SEPTIÈME ANNÉE.

136. Monnaies baronnales, VII, 1.
137. Objets trouvés dans la Seine et acquis par le musée de Cluny, VII, 77.
138. Drapeau dit de Jeanne Hachette, VII, 92.
139. Sceau de Jean, duc de Berry, VII, 158.
140. Mausolée de Flavius Maximus, en Algérie, VII, 186.
141. Vue intérieure de la porte d'Auguste, à Nîmes, VII, 198.
142. Poids en usage dans quelques villes du midi de la France, VII, 202.
143. Mosaïque trouvée à Carthage, VII, 260.
144. Monnaies arméniennes, VII, 272.
145-146. Mosaïques de l'église Saint-Vital, à Ravenne, VII, 351.
147-148. Monnaies arméniennes, VII, 416.
149. Papyrus royal du musée de Turin, VII, 461, 559.
150. Statue antique trouvée au Transtevere, VII, 535.
151. Ruines de Tefaced, Algérie, VII, 553.
152. Pied en marbre blanc trouvé à Alexandrie, VII, 600.
153. Plaque de marbre gravée du musée de Narbonne, VII, 618.
154. Stèle égyptienne de la collection Abbott, VII, 670.
155. Monnaies frappées par les Arabes en Espagne, VII, 671.
156. Ruines de l'abbaye de Maubuisson, VII, 724.

HUITIÈME ANNÉE.

157. Le serpent Erix, sur les monuments égyptiens, VIII, 22.
158. Acropole d'Athènes, ruines de l'Erechtheion, VIII, 3.
159. Erechtheion, coupe longitudinale restaurée, VIII, 89.
160. Antiquités romaines trouvées à Champlieu, VIII, 184.
161. Monuments relatifs au culte de Mercure, VIII, 245.
162. Détails d'un chapiteau de l'église d'Arcueil, VIII, 249.
163. Armure dite de Philippe le Bel, VIII, 297.

Planches.
164. Fac-simile de plaint-chant du XIe siècle, VIII, 331.
165. Armes de gladiateurs, VIII, 323.
166. Mosaïque trouvée à Aumale, Algérie, VIII, 374.
167. Le rhéteur Tisias, peinture de vase grec, VIII, 626.
168. Polycrate, roi de Samos, et le jeune Bathylle, VIII, 629.
169. Gladiateur rétiaire, statuette trouvée en Bourgogne, VIII, 397.
170-171. Tablettes grecques trouvées à Memphis, VIII, 461.
172. Camp de Lambesa, en avril 1850, VIII, 506.
173-174. Monnaies géorgiennes, VIII, 525.
175. Détails de l'hôtel Montbazon, à Paris, VIII, 603.
176 à 178. Monnaies géorgiennes, VIII, 653.
179. Tombeau du cardinal Ancher, VIII, 735.
180. Monnaies mérovingiennes, trouvées près de Dieppe, VIII, 747.

NEUVIÈME ANNÉE.

181. Poids en usage dans quelques villes du midi de la France, IX, 15.
182. Ruines de Zana, en Algérie, IX, 38.
183. Représentations de gladiateurs, IX, 68.
184. Tête colossale en marbre, trouvée près de Carthage, IX, 88; X, 441.
185. Amphithéâtre d'El-Djem, régence de Tunis, IX, 87.
186-187. Médailles grecques et romaines, IX, 129, 339.
188. Statue d'Agrippa, IX, 170.
189. Chandelier de l'église Saint-Nicolas, à Troyes, IX, 199.
190. Ancien cadran de la cathédrale, à Chartres, IX, 209.
191-192. Monnaies arabes frappées par les Béni-Hafss, IX, 257.
193. Plan de l'état actuel des propylées de l'Acropole d'Athènes, IX, 290.
194. Vue générale de l'Acropole d'Athènes, IX, 290.
195. Théâtre romain de la ville d'Orange, IX, 325.
196. Spécimen d'un manuscrit égyptien du temps de Moïse, IX, 385.
197. Buste d'Alexandre le Grand, IX, 424.
198. Poids en usage dans quelques villes du midi de la France, IX, 441.
199. Artémis Elaphebole et lutte d'une centauresse et d'un faune, IX, 484.
200-201. Sceaux du Châtelet de Paris, IX, 545.
202. La Croix-aux-Moines, à Chartres, IX, 614.
203. Parement d'autel provenant de l'abbaye Saint-Victor, à Paris, IX, 701.
204. Tombeau de Charlotte d'Albret, IX, 703.
205. Sceaux inédits de Bretagne, IX, 750.
206. Camée inédit du cabinet des antiques de Paris, IX, 764.

DIXIÈME ANNÉE.

207. Portail de l'église de Saint-Gengoult, à Toul, X, 20.
208. Coupe longitudinale de l'église de Saint-Gengoult, X, 21.
209. Elévation d'une façade et coupe du cloître de Saint-Gengoult, X, 26.
210. Vue du résultat des fouilles à l'Acropole d'Athènes, X, 90.
211. Vue générale de l'entrée antique et des propylées, X, 91.
212. Fouilles exécutées devant l'escalier des propylées, X, 151.
213. Propylées de l'Acropole; coupe restaurée, X, 152.
214. Sculptures d'une vieille maison à Chartres, X, 220.
215. Sceau de la ville de Cantorbéry, X, 232.
216. Porte du baptistère de Parme, X, 289.

Planches.

217. Détails d'architecture de l'abbaye N.-D. du Val, X, 293.
218. Tombeau d'Aratus, X, 359.
219. Colonnade de Pompéiopolis, X, 362.
220. Portail de l'église Saint-Martin, à Pont-à-Mousson, X, 426.
221. Coupe de l'église Saint-Martin, X, 428.
222-223. Monnaies arméniennes, X, 470.
224. Rétrogradations des années égyptiennes par rapport à l'année sidérale, X, 521.
225. Tombeau de Sardanapale, à Tarsous, X, 527.
226. Bas-reliefs de la cathédrale de Strasbourg, X, 591, 648.
227. Détails de la cassette de saint Louis, X, 637.
228. Vitrail de l'église Saint-Aignan, à Chartres, X, 662.
229. Monnaies celtibériennes, X, 702.
230. Inscriptions arméniennes de l'église de la Vierge, à Tarsous, X, 744.

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LES DIX PREMIÈRES ANNÉES

DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE (1).

Abacus servant pour les notations scientifiques, II, 607; III, 305, 401.
Abaris, disciple de Pythagore, VIII, 348, 722.
Abbaye. — de Montréal, I, 271; — de Gigny, I, 369; — de Cadouin, I, 513; — de Sénanque, II, 37; — de Dissentis, III, 532; — du Bec-Hellouin, 690; — de Solesmes, IV, 63; — de Saint-Bertin, IV, 75; — de Boulancourt, IV, 474; — de Belle-Perche, V, 400; — de Saint-Valery, VI, 448; — de Maubuisson, VII, 717; — de Longpont, VIII, 261; — de Saint-Victor, à Paris, VIII, 354; IX, 701, 750; — de Sainte-Austreberthe, VIII, 394; — de Saint-Benoît sur Loire, VIII, 616; — de Saint-Évremont, IX, 57; — de Saint-Denis, IV, 546; IX, 205; — de Sénones, IX, 247; — de Beauport, IX, 750; — diverses de France citées, X, 47, 69; — de N. D. du Val, X, 292; — de la Grande-Sauve, X, 385; — de Saint-Aubin, à Angers, sculptures du XIIe siècle qui en proviennent, X, 440; — de N. D. du Lis, X, 637.
Abbott (M. le d^r). Sa collect. d'antiq. égypt., II, 732; III, 116; X, 440.
Abeille. Sa signification dans les caractères hiérogl. VIII, 25.
Abeken (M. le d^r). Son rapport sur l'exploration de la Haute-Nubie, III, 171.
Abraham (sacrifice d'). Représenté sur un chapiteau, X, 387, 599.
Abraxas, offrant les emblèmes d'Angerone. III, 328; — autre représentant Hercule étouffant le lion de Némée, III, 510; — représentant des emblèmes de la mort, V, 299.
Abside (inclinaison de l') de plusieurs églises, VII, 547; — remarquable du VIIIe siècle, VIII, 316.
Abus de l'autorité ecclésiastique, combattus par Pierre de Cugnières, VII, 635.
Abydos (table d'), II, 193; IV, 479.
Académie. — des inscriptions et belles-lettres, travaux et élections, I, 69, 338, 363, 378, 686, 697; II, 310; III, 53, 420, 689; IV, 235, 379; V, 375, 627; VI, 59, 393, 514, 659, 740, 765; VII, 387, 649; VIII, 383, 648; IX, 247, 578, 586, 649, 716; X, 567, 620, 700; — d'Herculanum, I, 41; IV, 60; — des sciences de Bruxelles, I, 406; — des sciences de Bordeaux, VI, 740; — des sciences et belles-lettres de Rouen, IX, 585; — de Reims, II, 180, X, 312.
Accents dans les inscr. lat., IX, 645.
Achoucha. Chef des Ibères et des Karkèdes, VIII, 531.
Acria, ville de la Gaule, II, 565.
Acriæ. Ancienne ville de la Grèce. II, 220.
Acropole d'Athènes, II, 269; IV, 49; — fouilles exécutées en ce lieu, IX, 241, 289, 352; X, 90, 151.
Acta sanctorum des Bollandistes, cités, VII, 336, 652.
Actéon. Vase représentant ce personnage, V, 460; IX, 277; — sur un bas-relief du musée de Reims, IX, 562.
Actes d'adoration aux divinités égypt., I, 735, 748, 785; III, 707.
Actia. Remarque sur le nom de cette ville, VI, 606.
Adam et Ève. Leur chute, IV, 314; — leur création, VIII, 236; — représentés sur un chapiteau, X, 389; — sur des miniatures du moyen âge, X, 389, 418, 420.
Adamas. Personnage assimilé à Adam par les Naasséniens, VIII, 238; IX, 151.
Adler, publie la première monnaie géorgienne, VIII, 525.
Adonis. Rech. sur ce Dieu, V, 695; VIII, 242, 645; — ses jardins dans l'antiquité, VIII, 97, 209.

(1) Les chiffres romains qui précèdent les chiffres arabes indiquent l'année, et les chiffres arabes les pages auxquelles la table renvoie. Les abbayes, cathédrales, églises ou chapelles qui ne seraient pas indiquées à ces mots, doivent être cherchées à leurs noms particuliers; il en est de même pour les noms de saints. Les noms des collaborateurs sont en CAPITALES.

Adoration des Mages, bas-relief du XVe siècle, III, 110.
Adria. Colonie grecq., III, 379.
Adrien. Remarque sur des médailles de cet empereur, IX, 349.
Æ. Cette double lettre a-t-elle été connue des anciens, III, 256; VIII, 36, 133.
Ægæon. Dieu marin représenté sur une pierre gravée antique, X, 100.
Æternitas, figure tenant le soleil et la lune, type de monnaies romaines, IX, 349, 767.
Affranchis. Rech. sur l'origine de leurs noms, I, 115.
Agate de la Sainte-Chapelle de Paris, V, 186.
Agathodæmon. Monographie de cette fig., IX, 191.
Agnès Sorel. Son tombeau à Loches, III, 483.
Agrigente de Sicile. Rech. sur le type de ses monnaies, IX, 343.
Agrippa. Sa statue et recherches sur sa vie, IX, 170.
Ahrens. Savant helléniste cité, I, 317.
Aides (cour des). Costumes de ses officiers, V, 534.
Aigle à deux têtes; rech. sur ce genre de fig., II, 81; — sur des monnaies d'Agrigente, IX, 343.
Aignan (Chapelle Saint-) à Paris, sa descript., IV, 164.
Aigues-Mortes, son histoire citée, VII, 389.
Aiguille (Travaux à l'). Broderies, tapisseries au moyen âge, VII, 38, 89, 549, 757.
Ainay (Église d') à Lyon, construite sur l'emplacement du temple d'Auguste, IV, 583, 641; — son caractère d'architecture, IX, 531.
Aix-les-Bains, en Savoie. Inscript. découverte en ce lieu, X, 609.
Akerman, savant numism. Ses travaux cités, II, 311, 387; IV, 826.
Aladja, église du mont Taurus, IV, 172.
Albi, sa cathédrale, VII, 716, IX, 509.
Albrecht, dit l'Achille allemand, monnaie de ce prince, II, 128.
Albret (Charlotte d'). Son tombeau, IX, 703.
Album de Villars de Honnecourt, architecte du XIIIe siècle, VI, 65, 164, 209.
Alcantara ou El-Kantara, oasis de l'Algérie, VI, 7.
Alchimie, traités sur cette science, cités, III, 155, 259.
Alep (Couvent d'). Ses peintures citées. IV, 53.
Alexandre le Grand. Son buste au musée du Capitole, II, 344; — étude sur le caractère de sa fig. au point de vue anatomique, IX, 422; — époque de sa naissance, X, 479.
Alexandrie (École d'). Ses systèmes de notations scientifiques, II, 601; — ses productions artistiques, V, 560.
Algérie (Antiq. de l'), I, 68, 70, 122, 182, 556, 565, 696; II, 313, 489; III, 724, 732, 763; IV, 188, 261, 301, 360, 373, 382, 433, 449, 513, 622, 653, 776, 800; V, 129, 344, 372, 417, 501, 569; VI, 1, 189, 396, 739, 797, 799; VII, 123, 186, 311, 369, 553, 762; VIII, 78, 203, 267, 336, 373, 492, 566, 574, 702; IX, 38, 713; X, 118, 305, 538.
Alhambra, restauration de ce palais, IV, 304, — analyse des couleurs qui décorent ce monument, IX, 316.
Allemagne, ses publications archéologiques, I, 77, 560, 618, 699; II, 101; — ses monnaies, II, 728; — son architecture religieuse au moyen âge, X, 38.
Alphabet. — berbère, II, 489; — céleste, II, 615; — occulte, II, 616; — hiérogl., sa découverte, III, 13, — phonétique, III, 67; — Touareg et Tifinag, IV, 383; — démotique, sa formation, V, 342; — arménien du ve siècle, VIII, 230; — ibérien, IX, 248.
Alzey, monnaie de cette ville, V, 497.
Amari (M. Michel). Sa lettre sur le palais de la Couba, VI, 669.
Amasis, sa momie brûlée, VIII, 49.
Ambon de l'église Saint-Laurent, à Rome, I, 340.
Ame. — de saint Étienne, bas-relief de St-Trophime à Arles, I, 512; — ailée sur une métope du Parthénon, II, 16; — disputée entre les bons et les mauvais anges, II, 229; — sa représentation dans l'antiquité, IV, 697; — sa composition trinitaire d'après Platon, V, 359; — son adjonction au corps de l'homme, VIII, 240; — sa division, VIII, 242.
Aménophis III, son portrait au cabinet des antiques de Paris, II, 756; — sa généalogie, IV, 120.
Américain (musée) au Louvre, VII, 188, 247, 315.
Ameublement. — de l'hôtel de Sens, IV, 151; — du moyen âge, VI, 220; — des églises, VI, 432; — d'un château au moyen âge, VII, 498.
Ammien Marcellin; passage de cet auteur sur l'écrit. hiérogl. cité, I, 352; — sur les colonies romaines, II, 222.
Ammon (le dieu), ses formes principales, VIII, 55.
Amoun, dieu égyptien, son temple à Thèbes, V, 108, 111.
Amour (malades d'), qui implorent sainte Véronique, VII, 494.
Amour (devises) au moyen âge, VIII, 291.
Ampère (M.), son départ pour l'Égypte, I, 559, 845; — ses rech. sur les castes de l'ancienne Égypte, V, 405.
Amphiaraüs prenant congé d'Ériphyle, peinture d'un vase, I, 484.
Amphithéâtres romains du midi de la France, I, 202; — d'El-Djem (*Thysdrus*) dans la

régence de Tunis, I, 816; IX, 90; — d'Arles, sa restaur., II, 183; — d'Oudenah, III, 147; — de Bou-Chater (Utique), IV, 399; — de Cherchel, V, 344; — de Nîmes VII, 194; — de Tours, X, 376.
Amphore. — décorée du sujet d'Énée sauvé par Vénus, I, 482; — de Corcyre et bachique, leur forme, I, 783; — romaine trouvée à Vienne, départ. de l'Isère, III, 272; — panathénaïque, trouvée à Tripoli, III, 380; — autre trouvée à Bengazi, V, 230; — sur des monnaies de Jules César, IX, 347.
Amulette de Jules César, III, 148; — son antiquité contestée par M. Letronne, III, 253, 426, 668.
Amyot (Vie de Jacques), de l'abbé Lebeuf, avec notes par M. Grésy, V, 636.
Anacréon représenté sur des vases peints, II, 726.
Anaphæa (vase dit), sa forme, I, 779.
Anatomie enseignée à l'école d'Alexandrie, V, 293.
Ancêtres (salle des) de Thoutmès III au temple de Karnac, II, 1.
Ancezune (sceau d'Aliette d') de Provence, II, 656.
Ancher (le card.), son tombeau, VIII, 735.
Ancre des Séleucides, sa signific., I, 93.
Ancyre, inscr. d'Auguste trouvée dans cette ville, II, 102.
Andarta, déesse de la victoire, IV, 209.
Andelys (les), rech. sur le nom de cette ville, V, 162.
André (saint), son iconographie, VII, 300.
Andromède, rech. sur sa légende, V, 546.
Andros (île d'), ses monuments, III, 273, 281.
Anet (château d'), notice sur ce monument, X, 53.
Angerone, nom primitif de Vénus chez les Romains; — culte de cette déesse, II, 634, 676; III, 221, 327, 364; — rech. sur cette divinité, IV, 28, 71, 130.
Angers, monnaie de cette ville, sa taxe, VII, 9; — style architectural de sa cathédrale, IX, 540; — ruines de l'église Saint-Martin, X, 68.
Anges. — psychagogues, I, 512; — de la mort, I, 518; IV, 314, 320; — comment représentés par les hagiographes, I, 597; — gardiens, I, 306, 658; — exterminateurs, I, 667; IV, 308; — leurs luttes contre les démons, II, 229; — foulant aux pieds des têtes d'hommes barbus, peinture d'un couvent grec, IV, 174; — descendant des voutes de la Sainte-Chapelle de Paris, V, 195; — à la viole, sa légende, IX, 696; — leur représentation selon les textes de l'Écriture sainte et leur analogie avec les marouts des Indiens, X, 3.
Anglaises (armées) chassées de France au XVe siècle, VII, 721.
Angleterre. Publications archéologiques de ce pays, I, 78, 420, 628; — ses sociétés archéologiques, V, 527, 539, 747; VII, 246, 523, 659; — son architecture religieuse au moyen âge, X, 38; — ses collect. archéologiques, X, 573.
Anglo-Saxons. Remarques sur leurs manuscrits, II, 95.
Angoulême (cathéd. d'), époque de sa reconstruction, X, 77.
Angoumois, histoire de cette province de France, citée, VIII, 651, 784.
Anka, oiseau fabuleux des Arabes, IV, 746.
Animaux. — cornus, symboles de la lune, V, 467; — dont les noms sont portés par les prêtres de Mithra, VI, 438; — symboliques représentés sur les zodiaques, VIII, 236; — symboliques, IX, 302; X, 34; X, 400; — fantastiques, IX, 461, 551, 736; — héraldiques, X, 641, 646.
Anjou, monnaie de ce comté, VII, 9.
Annales de l'Institut archéologique, compte rendu, I, 480.
Anneaux — chrétien avec figures trouvé à Tunis, I, 762; — magiques en usage à Athènes, III, 397; — antiq. trouvés près d'Amiens, III, 485; — antiq. avec une devise, trouvé près de Narbonne, IV, 228; — mérovingien, IV, 512; VI, 350; — symbolique, VI, 631.
Année. — vague des Égyptiens, VIII, 159; — son mouvement simple et constant, IX, 656; — des Hébreux, X, 204; — macédonienne, X, 205; — tropique, X, 209.
Annibal, lieu où il fut vaincu par Scipion, V, 310.
Annonciation, — peinture symbolique du XVe siècle, I, 462, — sur un vitrail de l'abbaye de Saint-Denis, I, 606.
Announah (antiq. d'), VI, 9, 11.
Antiphonaire. — du XIe siècle, II, 95; — de saint Grégoire, VI, 754; — de saint Gall, VII, 129; — de Montpellier, IX, 375.
Anthropomorphisme des chrétiens d'Égypte, IV, 337.
Antiquaire, en quoi il diffère de l'archéologue, I, 1; — définition de cette qualité, II, 755.
Antiquaires (société des). — de France, ses travaux; I, 410; III, 53, 689; V, 635; VI, 62; VII, 192, 588; VIII, 583, 648; — du nord, à Copenhague, IX, 58; — de Picardie, IX, 189. Voyez aussi au mot Société.
Antiques faux fabriqués par des Grecs anciens, III, 425, 452, 652; — par les Arabes en Égypte, III, 649.
Antiques. — de la Bibliothèque nationale de Paris, III, 469, 474, 624; — du Musée du Louvre, IV, 460, 777. Voy. Musée.
Antiquité (l') figurée, I, 1; — esquissée, III, 446, 494.
Antiquités. — égypt. au Caire, II, 729; — grecq. de la Lycie, II, 115; — assyr., I, 217; III, 791; IV, 501; — arabes

trouvées en Norwége, V, 633; — péruviennes au Musée du Louvre, VII, 188, 315; — russes, danoises et orientales, IX, 58; — mexicaines, V, 630; IX, 408; — diverses trouvées en Suisse, VII, 452; — chrétiennes du dép. de la Gironde, X, 385; — du moyen âge sur les bords du Rhin, VIII, 781; — fausses, divers exemples de leur fabric., III, 427, 452, 652, 649. Voy. aussi aux noms des localités.
Antiquités romaines. — trouvées dans la régence de Tunis, II, 495; — en Algérie, IV, 657; — trouv. à Limoges, II, 593; VIII, 421; — du dép. de la Creuse, III, 109; — découv. près d'Amiens, III, 485; — des bords du Rhin, VIII, 781; — du dép. d'Eure-et-Loir, X, 505; — à Champlieu, dép. de l'Oise, VII, 241; VIII, 184; — à Aiglemont, à Ponchon, V, 255; — de div. époques découv. en France, I, 262; V, 431; — à Paris, IV, 565; — en Angleterre, IV, 238; — en Hollande, IV, 567. Voy. aussi aux noms des localités.
Antoine (saint). Sa légende, II, 233.
Aoriste (de l') dans les inscriptions des artistes grecs, III, 133.
Apis (bœuf), III, 649.
Apocalypse de saint Jean, personnifié la mort et l'enfer, IV, 335.
Apollinares (aquæ), IX, 46.
Apollon du Belvédère, copie réduite de cette sculpt. trouvée dans l'Inde, II, 98.
Apollon. — vainqueur de Marsyas, II, 631; — Sauroctone, ses attrib., V, 696; VI, 81, 288, 482; — Belinus, divinité celtique, VIII, 721; — sur un bas-relief du Musée de Reims, IX, 561.
Apothéose de Romulus, I, 591.
Apôtres. Leurs statues à N. D. de Corbeil, II, 169; — représentés sur des émaux à l'église Saint-Pierre à Chartres, VI, 729; — leur iconographie, VII, 294; — leurs légendes, X, 391.
Apulie (Médailles de l'), IX, 342.
Aquæ Apollinares, IX, 46.
Aqueduc. — de Oudenah, III, 147; — de Beyrouth, III, 82, 489, 617; — de Bou-Chater, IV, 399; — de Cherchel, V, 350.
Aquitaine. Monnaies de cette province, V, 685; VII, 751.
Arabes. — emploi de leurs caractères comme ornements par les chrétiens d'Occident, II, 696; — monnaies de ce peuple trouvées en Norwége, V, 633; — Africains, leur civilisation avancée, VI, 669; — leurs monnaies, I, 542; VII, 575, 671, 725; VIII, 62, 135; — qui habitent l'Égypte, noms de leurs princes, I, 543; VIII, 178.
Arabie Pétrée. Ses monuments, IV, 53, 255; V, 282.
Aratus. Poëte de l'antiquité, son tombeau, X, 360.
Arbalète avec arc en acier, en usage au XIIe siècle, III, 45.
Arbalétriers. Leur costume sous Charles IX et leur rang à son entrée à Paris, V, 530.
Arbre. — de Jessé, vitrail et sculp., I, 755; III, 542; IV, 69; X, 405; — symbolique de la vie, X, 290.
Arc de triomphe. — de Reims, I, 204; — de Saintes, I, 205, 614; — de Theveste, IV, 360, 433; — du dép. de Vaucluse, V, 209, 220, 223; — de Diana, IX, 39.
Arc en tiers points à quatre centres, terme d'architecture, VI, 174.
Arc de forme antique sur un bas-relief du moyen âge, III, 45.
Arc (Jacques d'), père de Jeanne d'Arc, lieu de sa naissance, V, 247.
Archaïque (style), sculpture de ce style provenant d'Athènes, II, 433.
Archæologische Zeitung, analyse de ce journal, II, 101.
Archéologie (l') pose les bases certaines de l'histoire, I, 12; — étude de cette science, IV, 385; — son utilité, VII, 391, 547; — monumentale, VIII, 380; — nécessaire aux artistes, IX, 114.
Archéologique (la science) dans l'antiquité, III, 447; — dans les temps modernes, IV, 385.
Archéologiques (sociétés). — d'Athènes, IV, 304; — de l'Angleterre, V, 127; VI, 127, 539, 747; VII, 523; VIII, 584; — de Setubal, VI, 739; — de Saint-Pétersbourg, VIII, 516; X, 128; — du Danemark, IX, 58; — de Constantine, X, 121. Voy. aussi aux mots Société et Association.
Archéologue, en quoi il diffère de l'antiquaire, I, 2, 13.
Archer. — asiatique sur une pierre gravée, II, 391; — dans un cartouche égyptien, IV, 195; — leur organisation en France, IV, 825; — de la ville de Paris, V, 531; — du duc d'Alençon, V, 536.
Archevêque. — de Mayence, son tombeau, II, 381; — de Sens, son hôtel à Paris, IV, 147.
Archiprêtre, détails sur cette dignité, III, 752.
Architecte. — du VIIe siècle mentionné, III, 48; — de la Basilique de Sainte-Sophie, III, 511; — de l'hôtel de ville de Louvain, III, 531; — du XIIIe siècle, descript. de son album, VI, 65, 164, 209.
Architecture. — des basiliques, I, 618; — relig. en Russie, II, 773; — en Arménie, II, 774; — en Géorgie, II, 775; — gothique, III, 179; — gothique, son caractère, V, 14; — du moyen âge, rech. sur son origine, VI, 430, 543; — ogivale, VII, 65; — romane, VIII, 145; IX, 525; X, 65; — polychrome chez les anciens, IX, 1; — théâtrale chez les Grecs et les Romains, IX, 61; — chré-

tienne, ses différents styles dans le midi de la France, IX, 508; X, 386; — en France, en Allemagne et en Angleterre, son véritable caractère, X, 16, 38, 67; — nouvelle proposée par M. Boileau pour la construction des églises, X, 442.
Archives. — de France. Amélioration de ce dépôt, III, 625, 676, 736; IV, 760; V, 619; — des départements, méthode de classement, X, 747.
Archontes, type de leurs monnaies, I, 93; — éponyme, ce qu'indique cette dignité, V, 236.
Arcueil (église d'), son histoire, sa descript., VII, 708; VIII, 249.
Ardant (M. Maurice), notice sur les jardins de Duratius, II, 593; — sur le médaillier de Limoges, V, 681; — sur les fouilles du clos Marc Outie, VIII, 421.
Ardée, fouilles exécutées en ce lieu, IX, 778.
Arènes. Voy. Amphithéâtres.
Argent (plaque d'), trouvée en Espagne, représentant l'empereur Théodose, IV, 715.
Argenterie de la cathédrale de Clermont-Ferrand au Xe siècle, X, 163.
Argos, bas-relief trouvé dans cette ville, II, 691.
Argus bifrons, recherches sur cette figure, III, 309.
Ariane et Bacchus, sur une peinture de Pompéi, II, 768.
Aristocratie grecque, III, 381.
Arithmétique des pythagoriciens, II, 601.
Arles. Ses antiquités, I, 125; — restauration de ses arènes, II, 183; — poids de cette ville, IX, 442.
Armagnac (les comtes d'), leur blason, V, 738.
Arménie. Architecture de ce pays et sa civilisation par le christianisme, II, 774; — ses monnaies, II, 82; VII, 220, 262, 357, 416; — sa ruine, VIII, 227; — exploration de ce pays, par M. V. Langlois; IX, 517, 650.
Arméniens. Remarque sur leur musique, VI, 106.
Armes héraldiques. Voy. Armoiries.
Armes. — des gladiateurs, III, 5; V, 362, VIII, 397; IX, 78; — dérobées au musée de Cluny, V, 255; — en corne, VI, 540; — offensives en silex, IX, 504; — grecques trouvées à Panama, X, 253.
Armoire aux saintes huiles, I, 212.
Armoiries. — de la famille de Beauvau, I, 763; — de la noblesse en Europe, leur confusion à l'époque des croisades, II, 85; VI, 273, 800; X, 642; — des Guise, III, 626; — exécutées pour l'entrée de Charles IX à Paris, V, 671; — de la ville de Lectoure, V, 739; — sur les monnaies, VI, 201; — parlantes, VI, 278; — sur le drapeau de Jeanne Hachette, VII, 92; — des villes du midi de la France, IX, 15, 19; — des comtes de Champagne, IX, 179; — de Dreux, sur l'écu de Bretagne, IX, 754; — origine des hachures qui indiquent les couleurs, X, 95; — des comtes de Bar, X, 643; — de la maison de Beaumont, X, 642. Voy. Blason.
Armorial. — des maisons de Lorraine, VII, 652; — de France, collect. citée, X, 49.
Armoricain. Idiome de la Bretagne, VIII, 475.
Armures. — anglaises, leur descrip., IV, 437; — en corne, VI, 540; — dite de Philippe le Bel, VIII, 297; — des souverains français, IX, 779; — symboliques du chrétien, X, 32.
Arneth (M.). Sa publication des pierres gravées du musée de Vienne, VII, 252.
Arquebusiers de Corbeil, IX, 254.
Arsacides (rois) arméniens, possesseurs de la Géorgie, VIII, 531.
Arsis, terme de métrique grecque, VI, 462, 464.
Art. — chrétien, II, 250; — son symbolisme, IV, 508; — en Russie, VII, 174, 234, 321; — en France, en Italie, en Allemagne, X, 31; — études sur ses productions à différentes époques du moyen âge, VI, 124, 212, 429; VII, 80, 496; — héraldique, VI, 273; X, 96; — moderne en France, II, 56; VIII, 66; IX, 114; — et l'archéologie, II, 56; IX, 114; — grec, réflexions sur ses différentes phases, V, 558; — exemple de son style, V, 560; VII, 535, 621, 684; — chez les Phéniciens, IX, 191.
Artaxerce (Vase d'), I, 447, 497; — forme de ce nom en caractères cunéiformes, IV, 503.
Artémis. — Temple de cette déesse découvert à Lampsaque (Asie mineure), IV, 236; — chassant un cerf, IX, 486.
Artillerie. — Publication sur cette arme, II, 664; VIII, 268; — costume d'un capitaine sous Charles IX, V, 531.
Artistes. — de l'antiq. et du moyen âge, I, 544; — musicien grec, I, 422; — grecs, II, 333, 421; — sculpteurs de l'antiq., III, 34, 131, 209; — leur fête, III, 457; — grec, mort en Gaule, III, 512; — de l'église de Brou, VII, 40; — russes chrétiens, VII, 236, 336; — de la cathédrale de Chartres, VII, 276.
Arts libéraux; peinture allégorique qui les représente dans l'église du Puy, VII, 511.
Arvales. Recherches sur ces prêtres de Cérès, inscript. à ce sujet, II, 350.
Aryas, essai historique sur leur religion, IX, 589, 717; X, 1, 129.
As, multiple de cette monnaie, IV, 830; — son poids, IX, 48, 343.
Aschmoun (le Dieu), identifié à Esculape, III, 764; V, 696.

Aschraf (Malek el), princes arabes qui ont porté ce nom, I, 543.
Ascia (Sub). Rech. sur cette formule, III, 57, IV, 46, 542; VIII, 207; X, 611.
Asclépiades (Mémoire sur les) cité, IV, 61, 285.
Asie Mineure. — explorée par M. Ph. Le Bas, I, 39, 98, 166, 277, 422, 629, 705; II, 65, 76, 129, 206; III, 273; — par M. V. Langlois, IX, 517, 650; — par M. de Laborde, IV, 174; V, 631; — fouilles de Lampsaque, IV, 236;
Asile (Droit d') chez les Grecs, III, 455.
Asmodée, démon exterminateur des Hébreux, IV, 326.
Aspelt (Pierre d') archevêque, son tombeau dans la cathédrale de Mayence, II, 381.
Asperges d'une grosseur extraordinaire, citées par Pline, VIII, 223.
Aspre de David, empereur de Trébisonde, VI, 115.
Assaut d'une forteresse, représenté sur un bas-relief assyrien, I, 224.
Association archéologique anglaise, I, 72, II, 315 384.
Assyrie (Fouilles en), III, 53, 627, 791; — exploration, VIII, 393.
Assyrienne (inscription) de Behistoun, III, 549; V, 1; VI, 42; — écriture, VIII, 555.
Assyriens. Leurs monuments, I, 217, 224, 617, 697, 778; VII, 64, 427, 520; X, 63; — tombeau trouvé dans l'île de Chypre, III, 114; — art de ce peuple, IV, 177, 296, 501; — noms de ses rois, VI, 773; — observations sur ce peuple, VIII, 234.
Astrologie. — III, 259; — judiciaire, VI, 747; — condamnée par l'Église, VIII, 235, 369.
Astronomie. — des égyptiens, VI, 660; IX, 658; X, 683; — cette science condamnée par la primitive Église, VIII, 235, 369; — des anciens scandinaves, IX, 58; — des orientaux, X, 193; — appliquée aux recherches chronologiques, X, 509, 697.
Athènes. — Preuves de son influence sur les arts, I, 42, 85; — ses musées, ses antiques, I, 210, 314; II, 257; — siége de cette ville par Morosini, I, 832; — école française fondée dans cette ville, II, 257; IX, 241, 352; X, 90; — sa physionomie dans l'antiquité et caractère de ses habitants, III, 499, 508; — peintures de sa cathédrale, IV, 53; — société archéologique de cette ville, IV, 304; — descript. de l'Érechthéion, VIII, 1, 81; — fouilles à l'Acropole, IX, 241, 289, 352; X, 90.
Athos (Mont). Ses couvents et ses églises, IV, 52.
Atlas. Montagne de l'Algérie, IV, 262.
Atthides (les). Traités descriptifs de l'Attique, III, 448.
Atticus (Hérode). Inscriptions de ses *villæ*, imitées des temps antérieurs, III, 452.
Attis, nom de Jupiter dans les religions de l'antiquité, VIII, 643.
Attributs. — de la vierge, I, 470; — des saints, I, 610; V, 504; — des apôtres, VII, 294.
Auber (M. l'abbé). Sa descript. de la cathédrale de Poitiers, VII, 248.
Aucapitaine (M. H.). Notice sur le tombeau de Charlotte d'Albret, IX, 703; — sur les tapisseries du château de Boussac, X, 175.
Auch. Origine de cette ville, V, 738; — sa cathédrale, VII, 652.
AVG. N. Origine de ces sigles, X, 306.
Augsbourg. Portes en bronze d'une église de cette ville, VI, 541.
Augures, prêtres romains, comment avait lieu leur élection, VI, 141.
Augustales (Recherches sur les) par M. Egger, II, 316; III, 635, 774; IV, 205.
Auguste. Inscr. en mémoire des actes de cet empereur, II, 102; — son temple à Vienne et à Lyon, I, 118; II, 178; IV, 577; IX, 455; — porte de ce nom à Nîmes, VII, 195; — remarques sur les monnaies de cet empereur, IX, 348.
Aurélien. Remarque sur cet empereur à l'occasion d'un médaillon portant la légende ADVENTVS AVG, IX, 350.
Aurès (Voyage au pied de l'), Algérie, VIII, 492.
Aurore ayant la tête nimbée, IV, 59.
Autel. — assyrien, I, 217; — romain, à Périgueux, I, 262; — chrétien élevé sur le mont Saint-Bernard, II, 179; — de l'église de Saint-Denis, V, 431; — primitifs en terre et en pierres brutes, VII, 477; — en forme de tombeau, VIII, 317; — romains avec inscr., IX, 315; X, 179.
Autocrator. Absence de ce nom dans les cartouches hiérogl. du zodiaque de Dendera, I, 381.
Autographes. — de Saint-Nersès de Lampron, VII, 714; — de la collection Donnadieu, VIII, 392.
Auxerre. Époque de la reconstruction de la cathédrale, X, 70.
Avallon. Remarque sur le nom de cette ville, I, 698; — architecture de l'église Saint-Lazare, IX, 535.
Avellino (M.), archéologue italien. Sa mort, VI, 798.
Avenches (Antiquités d'), Suisse, VII, 452.
Aveux et hommages rendus au roi René, IV, 755.
Avienus (le consul). Son inscr. funéraire trouvée à Arles, I, 126.
Avignon. Installation de la cour de Rome dans cette ville, II, 159; — origine de son nom, VI, 119; — ses remparts, VII, 390; — style de sa cathédrale, IX, 533; — destruction de son hôtel de ville, X, 311; — ant. rom. trouvées dans cette ville, X, 570.

Aviron. Très-ancien, retrouvé et cité, IX, 59.
Axoum (Obélisques d'), I, 331.
Ayzac (Mme F. d'). Voy. à d'Ayzac.

Baal (le dieu). Représenté sur un cône de calcédoine, I, 218.
Babylone. Descr. de cette ville par Hérodote, I, 225; — généalogie de ses rois, VI, 417; — longueur de ses murs d'enceinte, X, 200.
Babylonie. Époque de son envahissement par Séleucus Nicator, X, 257.
Bacchus et Ariane. — sur une peinture de Pompeï, II, 768; — sur une tête d'éléphant, type de monnaie, IX, 345.
Bague.— égyptienne, II, 733; — du XIVe siècle trouvée dans une sépulture, VI, 239; — de fiancés, VII, 77.
Baini (l'abbé). Son ouvrage sur la musique, VI, 470.
Bains antiques.— de Pont-d'Oli, VII, 515; — autres appropriés à des usages chrétiens, VII, 588; — de Vicarello, IX, 46.
Baleine de Jonas, sur des bas-reliefs de l'église Saint-Émilion et de la cathédrale de Strasbourg, X, 394, 596.
Balance. Symbole de la justice, I, 297, 650.
Balbin, empereur romain. Son buste, II, 344.
Balthasar (M. l'abbé).— Descript. de Saint-Nicolas du Port, III, 805; de Saint-Étienne de Beauvais, IV, 515; — de la cathédrale de Toul, V, 47, 136, 266; — note sur la société d'archéologie lorraine, V, 490; — de l'église de Munster, VI, 476; — de l'église Saint-Gengoult, à Toul, X, 14; — de Saint-Martin à Pont-à-Mousson, X, 424.
Balthasar (Festin de). Prophétie qui y a été faite, I, 245.
Bandeau royal d'une momie de roi égyptien, VI, 568.
Bankes (J. W.) Découvre la table d'Abydos, II, 197.
Bannière égyptienne sur un cylindre en bronze, III, 713.
Banquets.— funèbres, III, 9; — allégorique sur une tapisserie, VII, 550.
Baptistère.— des temps primitifs, V, 725; — de Parme, X, 289.
Bar (comtes de), leurs armoiries, X, 643.
Barante (M. de). Rapport sur la restauration des arènes d'Arles, du château de Blois et de Saint-Ouen, à Rouen, II, 183.
Barataïeff (M. le prince). Sa collect. de monnaies géorgiennes, VIII, 525.
Barberousse (Frédéric). Son portrait, I, 529.
Barons. Leurs exactions sur les monnaies réprimées, VII, 1.
Barque. — allégorique égyptienne, III, 703; — assyrienne, IV, 179, 298.
Barrow découvert dans le Finistère, I, 209.
Barry (M.). Recherches sur une statue antique découverte à Venise, V, 559.
Barthélemy (M. A.). Ses recherches sur la formule sub ascia, III, 57; — sur les armoiries des familles bretonnes, VI, 273; — sur les anciennes religions des Gaules, VIII, 337, 717; — son manuel de numism., VIII, 206, 714; — numism. gauloise, IX, 617; — sceaux inédits de la Bretagne, IX, 750.
Barthélemy (saint). Son iconographie, VII, 301; — représenté sur un médaillon sculpté de l'abbaye de la Sauve, X, 391.
Barthélemy (massacres de la Saint-). Erreur rectifiée, VI, 412; VIII, 594.
Bartholomeï (M.). Ses recherches sur la numism. géorgienne, VIII, 538; — sur celle des Arsacides, IX, 455.
Basane dorée au musée de Cluny, II, 189.
Bas-de-chausse, dans les armes de la ville de Caussade, IX, 19.
Bas-reliefs.— d'un tombeau chrétien trouvé à Arles, I, 127; — égyptiens, II, 11; III, 701; V, 63; — du Capitole représentant une bataille, II, 343; — du XIe siècle à Tours, avec une inscr. arabe, II, 702; — assyrien trouvé à Larnaca, III, 114; — autre au musée de Londres, IV, 296; — autre à Bayazid, VII, 520; — chrétien au Parthénon, II, 28; IV, 56; — en argent trouvé en Espagne, IV, 715; — antique trouvé près de Reims, V, 444; IX, 561; — en faïence de Della Robbia, au musée de Cluny, V, 700; — en ivoire, représentant un sujet biblique, V, 733; VI, 48, 516; — chrétien en Algérie, VI, 195; — en bronze à Augsbourg, VI, 541; — du temple de Magnésie, au Louvre, VII, 247; — de l'église d'Arcueil, VIII, 249; — gaulois trouvé en Provence, IX, 127; — du XIVe siècle, à Narbonne, IX, 201; — de Palenque, IX, 419; — du Ramesseum, IX, 660; — de la cathédrale de Strasbourg, X, 591.
Basile II, empereur grec, visite l'église du Parthénon, IV, 55.
Basilic. Recherches sur cet animal, IX, 466.
Basilicate (vase de la), I, 783.
Basiliques chrétiennes. Recherches sur leurs types primitifs, I, 618; — de Reparatus en Algérie, IV, 659; VIII, 568; — autres en Algérie, VI, 21; IX, 40; — plafonnées à Rome, X, 77.
Basse-Œuvre (église de la), à Beauvais, I, 549; X, 72.
Bataille de Gaza, époque de ce fait historique, X, 257.
Bateau.— romain trouvé à Cherchell, I, 696; — égyptien, III, 703; — assyrien, IV, 179, 298; — dans lequel sont deux saints bretons, IX, 750.
Bâton cantoral. Sa description, V, 189.
Baubo, figure symbolique des Grecs, I, 482.

Baudour (sainte) habite le palais des Thermes, à Paris, I, 24.
Bayazid. Bas-relief trouvé en ce lieu, VII, 520.
Bayeux. Sa nécropole, VII, 766.
Bazas. Sculptures de sa cathédrale, X, 402.
Béatrice, impératrice. Son portrait sur un reliquaire, I, 528.
Beaucaire. Inscr. découverte près de cette ville, IV, 714.
Beaumont. Armoiries de cette maison, X, 642.
Beauvais. Église Saint-Étienne, IV, 515; IX, 537; — peintures de l'évêché, V, 565; — monuments romans, VII, 390.
Beauvau (famille de). Son blason, I, 763.
Beck (M.). Dons de cet antiquaire à la bibliothèque nationale et au Louvre, II, 520; VI, 337.
Becker. Catalogue des médailles fabriquées par ce faussaire, X, 384.
Becket (Thomas), archevêque de Cantorbéry. Ses vêtements sacerdotaux conservés en France, VII, 635; X, 316. — Sceau de la ville de Cantorbéry, sur lequel est figuré son martyre, X, 233.
Bedford (duchesse de). Son tombeau à Paris, VII, 78.
Béelzebut. Signification de ce nom, IV, 329; — rôle de ce personnage dans la religion des Juifs, IX, 725.
Béguines, religieuses hospitalières, X, 253.
Behistun. Inscr. cunéiforme de ce lieu, III, 549; V, 1; VI, 42.
Bela (médaille de), héritier de l'empire de Constantinople, V, 748.
Belial, nom du diable. Son étymologie, IV, 327, 329.
Bélier. — consacré à Esculape, IV, 61; — symbole de la force masculine, VIII, 236.
Bélisaire. Lieu de son débarquement en Afrique, IV, 274.
Belleville. Église de cette commune, III, 531.
Bélus. Inscr. relative à ce dieu, IV, 714.
Beni-Hafss. Monnaie de cette dynastie africaine, IX, 259.
Bénitier du VIIIe siècle, IV, 38.
Benjamin de Tudèle. Notice sur ce voyageur, IX, 651.
Benoît (abbaye Saint-) sur Loire, I, 140; VIII, 616; IX, 538; X, 75.
Benoît (Ordre de Saint-), — I, 369; — son influence sur l'architecture religieuse, X, 16.
Benoît (église Saint-) à Paris, IV, 214, 276.
Béotie. Inscr. de ce pays, III, 505.
Beranger de Frédol, évêque de Maguelonne; son sceau, VI, 644, 735; VII, 24.
Berbères. Remarques sur la langue de ce peuple, I, 579; — son alphabet, II, 489; IV, 383; VIII, 484; — Envahissement de l'Espagne par ce peuple, VII, 675.
Bérénice. Exploration de cette ville ancienne de l'Afrique, V, 150.
Bernard (M. Aug.). Mémoire sur un temple d'Auguste, IV, 577.
Bernard (saint). Son sceau ordinaire, II, 99; — particularité de sa vie, IV, 185.
Bernard (mont Saint-). Autel élevé sur son sommet, II, 179.
Berry (Jean, duc de). Notice sur sa bibliothèque, VII, 144, 354.
Berthelot (M.). Son travail sur la cartographie au moyen âge, VIII, 377.
Bertin (Saint-). Abbaye de ce nom à Saint-Omer, IV, 75.
Bertou (M. J. de). Sa note sur l'aqueduc de Beyrout et les ruines de Deir-El-Kalaah, III, 617.
Bertrand (M. Jean). Descript. d'une église du XIIe siècle, en Champagne, II, 586.
Bertrand (M. Félix). Notice sur le sceau d'un chanoine du XIIIe siècle, VIII, 129; — sur une monnaie de Toulouse, IX, 305.
Besançon. Antiquités découvertes dans cette ville, IV, 438; — études sur sa cathédrale, VIII, 124.
Bestiaire luttant avec des ours, VII, 618; VIII, 33.
Bestiaire de Guillaume, trouvère du XIIIe siècle, cité, IX, 784; — autres, cités, X, 408, 410.
Bethléem. Peintures de son église, IV, 52; — évêché de ce nom en France, VIII, 332.
Beulé (M.). Ses fouilles à l'Acropole d'Athènes, IX, 241, 353; X, 90.
Beyrout (aqueduc de), III, 82, 489, 617.
Béziers. Découverte faite dans cette ville, VI, 332.
Bibans ou portes d'un lac de la régence de Tunis, IV, 396.
Bible. — Exactitude des noms égyptiens qu'elle transcrit, IV, 128; — doit être consultée pour expliquer les monuments du moyen âge, VI, 50; — mise en rapport avec les études actuelles sur l'Égypte, VIII, 174.
Bibliographie archéologique. Voyez les titres des ouvrages à la fin des tables des matières de chaque semestre.
Bibliothèque. — de Jean duc de Berry, au XVe siècle. Notice et inventaire, VII, 144, 224, 354; — de l'abbaye Saint-Victor, VIII, 354.
Bibliques (sujets). — sur un bas-relief en ivoire, VI, 50; — en pierre trouvé en Algérie, VI, 196; — sur une porte en bronze, VI, 541; — représentés en tapisseries, VII, 757.
Bicéphales (figures). Rech. à ce sujet, III, 315.
Bilingue (inscr.) trouvée en Algérie, IV, 702.
Biot (M.). Mémoire sur l'Astronomie égyptienne, cité, VIII, 159, 163; X, 193, 680.
Biot (M. Ed.) nommé membre de l'Institut, IV, 235; — sa mort, VII, 64.
Birch (M.). Ses observations sur Anacréon,

II, 726; — mémoire sur un vase grec, III, 821; — lettre à M. Letronne sur le mot *Calasiris*, IV, 195; — sur la famille de Psammétichus, IV, 623; — lettre à M. Letronne sur un cartouche égyptien trouvé à Nimroud, IV, 770; — sur deux noms propres égyptiens, V, 301; — examen de l'ouvrage de l'abbé Lanci, V, 509; — ses fragments du livre de Chéremon sur les hiérogl., VIII, 13.
Bisitoun. Voyez Behistun.
Bitume (enduit de), préservatif des sculptures, II, 441.
Blacas (M. le duc de). Explication d'un coffret de sa collect., IX, 252.
Blanc-d'argent. — Monnaie de Trébisonde, V, 377; — monnaie géorgienne, VIII, 527.
Blanzac (église de), VI, 545.
Blason. — Son utilité dans les études archéologiques, VI, 273; — dictionnaire pour son étude, cité, IX, 64; — origine de l'usage et des signes, ouvrage cité, X, 623.
Blason. — de la famille de Beauvau, I, 763; — de La Trémouille, V, 94; — de Tyrel et de la ville de Poix, V, 629; — des comtes d'Armagnac, V, 738; — des Tardieu, VII, 409; — de la famille de Chevreuse et de Luynes, VIII, 603. Voyez aussi au mot Armoiries.
Blécourt (église N. D. de). Sa description, III, 47.
Blinière (M. de). Sa lettre sur les fouilles exécutées à Cherchell, V, 344, 352.
Blois (ville de). Restauration de son château, II, 184; III, 271; — dégradations faites aux sculptures de ce château, IV, 235; — monnaie de ce comté, VII, 12.
Blois (Charles de). Son sceau, IX, 755.
Boccace. Exemplaire de son Décaméron, vendu 56 600 francs, VIII, 554.
Boëckh (M.). Son recueil d'inscr. cité, I, 42, 110, 317, 460, 683, 715; — son travail sur Manéthon, cité, IX, 662.
Boëmond, prince d'Antioche. Sa rançon, VIII, 226.
Bœuf (cuir de) ayant servi à ensevelir une princesse, III, 690.
Bœuf. — momifié, III, 116; — Apis, III, 649.
Boileau (M.), architecte, construit l'église de Mattaincourt, VII, 642; — propose une nouvelle forme architect., X, 442.
Boileau Despréaux. Maison où il est mort et lieu de sa sépulture, IV, 171.
Boilleau (M.). Son Mémoire sur les Chevaliers du Papegault, cité, IV, 825; — ses remarques sur des constructions romaines qui existent près de Tours, X, 570.
Bois d'Irlande, employé dans la construction du Louvre, VIII, 677.
Boissonnet (M.) découvre l'alphabet touareg, IV, 383.
Boîte antique en os servant à renfermer des parfums, IV, 229.
Bollandistes. Leur travaux hagiographiques mentionnés, VII, 336, 652.
Bon Pasteur. Sa représentation par les premiers chrétiens, I, 404.
Bonaparte (Nap. Louis). Son histoire de l'artillerie, II, 664, VII, 188; VIII, 268.
Bonnardot (M.). Ses études sur les anciens plans de Paris, VIII, 208.
Bontemps (M.). Ses réflexions sur la peinture sur verre au XIXe siècle, III, 63.
Bopp (M.). Sa grammaire des langues indo-germaniques, VII, 127.
Bordeaux. — Inscr. gallo-romaines trouvées dans cette ville, VIII, 265; — poids de commerce de cette ville, IX, 444; — son musée des antiq., X, 268.
Borell (M.). Mort de ce numismatiste, VIII, 580.
Borghesi (M. B.). Mémoire sur la Monnaie en Italie et notamment sur l'écu d'or, IX, 707.
Borgia (le pape Alexandre) fait mourir le prince Zizim, III, 103; X, 175; — son fils César Borgia se marie à Jeanne d'Albret, IX, 703.
Bornes milliaires avec inscr. — trouv. à Tunis, I, 820; — sur la voie Aurélia, près de Nice, II, 173; — sur la frontière du Maroc, I, 182; V, 225; — en Algérie, VI, 4, — transformée en sarcophage, VII, 767.
Borne (haute). Notices sur ce monument, III, 585; IV, 40, 556, 563; VII, 545.
Boscherville (église de). Sa restauration, I, 555.
Bosphore de Thrace, VII, 257.
Botinat. Monnaie géorgienne citée, VIII, 528.
Botta (M.). Ses découvertes, I, 9, 215, 402, 697; — communique une lettre de M. Layard, III, 791; IV, 465.
Bouchard de Charpigny. Son tombeau au musée de Cluny, VIII, 581.
Boucherie. Marché à la viande dans l'antiquité, IV, 211.
Bouclier. — des gladiateurs, III, 5; — prétendu de Scipion, III, 514; — conservé au Capitole de Rome; son inscr. remarquable, IV, 23; — tenu par la Victoire sur des monnaies, IX, 348.
Boudard (M. P. A.). Son travail sur l'alphabet ibérien, IX, 248; — sur les monnaies ibériennes, X, 701.
Bouddhisme (histoire du), I, 764.
Bougie. — Antiquités de cette ville, VIII, 574; — son importance, IX, 266.
Bougival (église de). Sa description, son clocher, III, 686.
Boulancourt (abbaye de). Notice sur sa fondation, IV, 474.
Boulogne sur Mer. — Origine de cette ville, III, 228; — crypte de son ancienne cathédrale, III, 815; — recherches sur son ancien nom, IV, 777; — son musée égyptien, VIII, 144.

Bourbon (Pierre de) et sa femme représentés en peinture dans la chapelle du château de Creil, IX, 57.
Bourgeois de Paris. Leur costume à l'entrée du roi dans cette ville, V, 531.
Bourgeoisie (sceaux de la) conservés aux archives de France, III, 676.
Bourges. Description de sa cathédrale, VII, 320.
Bourgogne (les ducs de). Études sur les lettres, les arts et l'industrie au XVe siècle, ouvrage cité, VI, 124.
Bourquelot (M.). Son compte rendu d'une histoire de l'île de Chypre, X, 189.
Boussac (château de). Ses tapisseries remarquables, X, 175.
Boutique du barbier. Nom donné par les Arabes à certains monuments, V, 393.
Bracelet trouvé dans un tombeau gaulois, IX, 514.
Brasseur de Bourbourg (M.), Mémoire sur les antiquités du Mexique, IX, 408.
Braun (M. Emile). Sa lettre à M. Letronne sur une statue de Daphné, II, 683.
Brésil, commerce du bois de ce nom au XIIIe siècle, qui plus tard fit désigner ainsi une contrée de l'Amérique, IX, 219.
Bretagne. Armoiries des seigneurs de cette province, VI, 273; — différentes périodes de son architecture, VI, 432; VII, 389; X, 79; — taxe de la monnaie, VII, 5; — ses chants populaires, VIII, 730; — sceaux inédits de cette province, IX, 750.
Breteuil. Médailles trouvées dans la forêt de ce nom, VII, 524.
Breulier (M.). Etudes sur la numismatique gauloise, VIII, 474, 753; IX, 617; — examen du salon de peinture de 1852, IX, 114; — comptes rendus de publications archéologiques, IX, 248, 456; — recherches sur les patois, IX, 493; — compte rendu des inscriptions gr. et lat. de Tomes et de Varna, X, 383.
Bréviaire romain. Son origine, VI, 505.
Brie. Origine du nom de cette province de France, V, 20.
Brindes. Tombeaux romains découverts en ce lieu, I, 262.
Briques. — assyriennes, I, 225, 233, 617, 778; VI, 417, 515; X, 62; — vernissées du XIIIe siècle, 1840; — de l'Alhambra, I, 841; — autres à Saint-Omer, au musée de Leyde et en Angleterre, II, 27, 100, 192; — à Boulogne sur Mer, dans une ancienne chapelle souterraine, III, 819.
Bristol (histoire de), ouvrage anglais, cité, VII, 460.
Bronze (porte en), à Augsbourg, VI, 541.
Brosset (M.). Sa monographie des monnaies arméniennes, citée, VIII, 230.
Brou (église de). Ses peintures, ses tombeaux, noms des artistes qui exécutèrent ce monument, VII, 40, 56; VIII, 583.
Broyons antiques, II, 447.
Brugsch (M.). Ses travaux sur la langue égyptienne, V, 322.
Brumalium. Rech. crit. sur ce mot employé par Sénèque, VIII, 219.
Brunehault (chaussée de). Son origine, VIII, 184.
Brunet (M. Gustave). Notes d'un archéologue, II, 149, 307; — recherches sur les cartes à jouer, VI, 25; — notice sur le temple de Diane à Desaignes, VI, 268; — sur les devises au moyen âge, VIII, 282, 543; — sur l'iconographie de la mort, VIII, 738; — sur les animaux fantastiques, IX, 461, 551, 736; — sur le musée des antiques de Bordeaux, X, 268; — sur les sculptures de divers monuments religieux du dép. de la Gironde, X, 385; — sur les collections archéologiques existant en Angleterre, X, 573,
Brunet (M. W.). Ses travaux sur les dynasties égyptiennes, VII, 692, 730.
Brunn (M. le Dr.). Examen critique des explications mythologiques de M. Raoul Rochette, III, 118, 194, 310.
Brunner (M.). Sa découverte d'une ville antique de l'Asie, V, 631.
Brutus (M. Junius). Monnaies de ce consul représentant ses fils conduits au supplice, IX, 348.
Buchon (M.). Note sur des sculptures de l'église byzantine de Saint-Luc, I, 69.
Bulle. — ecclésiastique en plomb, II, 650; — de Bertrand de Baux, prince d'Orange, V, 686.
Bunsen (M.). Note sur les dynasties égyptiennes, II, 474; VIII, 163; IX, 663.
Bureau. Origine de ce nom, IX, 219.
Burettes avec une main d'argent, V, 195.
Burnouf père. Sa mort et son éloge, I, 135.
Burnouf (Eugène). Son histoire du Bouddhisme indien, I, 764; — son avis sur une inscr. ind. trouvée à Ostende, IV, 457; — son explication de l'inscr. de Tarkou, VII, 455; — sa mort, IX, 187.
Buye, sorte de vase de table, V, 668.
Byzantin, — sculp. de cette époque en Grèce, I, 69; — remarque sur l'emploi de ce mot, I, 530; — style, II, 773; IV, 51; VI, 429, 547.

Cabanes funéraires, I, 781.
Cabinet. — des antiques de la bibl. nat., VI, 337; — de la ville d'Auch, VI, 524; — des estampes de Paris, VII, 314.
Cachets. — de potiers de terre, II, 593; — punique, III, 99; — de Sépullius Macer, II, 633; III, 256, 371, 441, 668; — d'oculistes romains, VI, 576; — d'or dans l'église de saint Jean le théologien, VII, 238; — en usage chez les anciens, VII, 253.
Cadavre (le) regardé comme impur par les hébreux, IV, 312.

Cadix (itinéraire de) à Rome, tracé sur des vases antiques, IX, 50.
Cadmus combattant le dragon, peinture de vase, II, 102.
Cadran de l'ancienne horloge de la cathédrale de Chartres, IX, 209.
Cæsarea, ancien nom de la ville de Cherchel, V, 344; IX, 44.
Cage — en fer du château de Loches, III, 478; — d'horloge du XIIIe siècle; VI, 220.
Cahier (M. l'abbé). Son explication d'une sculpture en ivoire, VI, 48, 516; — sa lettre sur l'épitaphe archaïque de Ménécrate, VIII, 514.
Cahors.— Monnaie de ses évêques, VII, 11; — poids de cette ville, IX, 15; style architect. de sa cathédrale, IX, 539.
Caillette (M.) de l'Hervillier. Mémoire sur les fouilles de Champlieu, VIII, 184.
Caire (couvent du). Ses peintures citées, IV, 53.
Calasiris. Signification de ce mot, IV, 195.
Calendrier — égyptien. Epoque où sa forme devient définitive, IV, 483; VII, 699; — sacré, gravé à Eléphantine, IX, 667; — autre du temple de Médinet-Habou, IX, 669: — lunisolaire chaldéo-macédonien, X, 193, 257, 321; — lunaire des Babyloniens, X, 200; — trouvé dans le tombeau de Ramsès, X, 699.
Calice.— du trésor de la Sainte-Chapelle de Paris, V, 193; — remarque sur le nom de ce vase sacré, X, 317.
Califes de Tunis. Leur histoire, IX, 266.
Callier (M.). Sa lettre à M. Letronne sur deux colonnes milliaires, I, 182.
Callimaque. — poëte grec, II, 225; — artiste grec, II, 425; III, 134.
Calvaire (monastère des filles du), III, 520.
Cambrai. Construction de la cathédrale de cette ville, VI, 68; X, 80.
Cambyse, VIII, 43; — ses soldats casernés dans un temple, VIII, 46.
Camden (société de). Ses publications archéologiques, VIII, 584.
Camée — du cabinet des antiques de Paris représentant Elagabale, II, 20; — donné par M. Beck; II, 520; — de la Sainte-Chapelle de Paris, V, 186; — du cabinet de Vienne, VII, 252; — d'Auguste au cabinet de Paris, VII, 254; — antique inédit du cabinet de Paris, IX, 764.
Camp.— de César, III, 426; — romain près de Compiègne, VII, 241; — autres en France, IX, 505, 716.
Campania. Observations sur quelques médailles de cette province, IX, 342.
Camulus, nom du Mars gaulois, I, 253.
Canal romain découvert en Allemagne, II, 225.
Canaux d'irrigation. Leur ouverture solennelle en Égypte, IX, 662.
Candélabres des églises au moyen âge. Remarques sur cette dénomination, X, 166.
Canéphore — athénienne prise pour une Angerone, IV, 143; — vierge servant au culte de Minerve, VIII, 85.
Canéto (M. l'abbé). Sa monographie de la cathédrale d'Auch, citée, VII, 652.
Canino (prince de). Sa riche collection de vases, I, 761.
Canon du temps de Henri II, retrouvé en Algérie, I, 70.
Canopes (vases dits). Leur forme et leur nombre dans les tombeaux égyptiens, II, 668.
Cantorbéry (archevêque de). Ses vêtements sacerdotaux conservés en France, VII, 635; X, 316; — son sceau, X, 233.
Cantu (M. César). Son *Archæologia* annoncée, II, 727.
Capistrum (le). Signification de ce mot, IV, 144.
Capitaine (le) des enfants de Paris. Son armure, V, 574, 673.
Capponi, miniaturiste russe, VII, 326.
Capsarius. Saïonction dans les bains, II, 134.
Capse ou chartarium trouvé à Alexandrie, IV, 758.
Caracalla. Inscription en son honneur, en Afrique, V, 386; — sa mort, IX, 44.
Carbon, peintre du XVIe siècle. Ses travaux à l'hôtel de Cluny, à Paris, I, 32.
Carbuccia (M. le général). Fait réédifier le tombeau d'un chef de légion romaine en Afrique, VI, 797; — ses travaux archéologiques sur l'Algérie, VIII, 78.
Carcassonne. Monuments de cette ville, IX, 190.
Cardinal (le) Ancher. Son tombeau, VIII, 735.
Cardinaux (les quatre points). Leur sens mystique au moyen âge, IX, 203.
Carelli. Catalogue de sa collect. de monnaies ant. italiennes, VIII, 385.
Caricature—égyptienne, II, 742; — de Pierre de Cugnières, dans la cathédrale de Sens, VII, 634.
Carlovingiennes (monnaies), V, 495.
Carmenta, divinité de Rome, IV, 144.
Carmoly (M. E.). Notice sur Benjamin de Tudèle, IX, 651.
Carnac. Monument druidique de ce lieu, V, 379; VI, 429.
Carnoët (Finisterre). Objets gallo-romains trouvés dans la forêt de ce nom, I, 133.
Carpentras (arc de triomphe de), V, 220.
Carquois en or trouvé près de Poitiers, II, 314.
Carreaux émaillés.— Leur usage en Angleterre et en France, II, 100; — de la crypte de la cathédrale de Boulogne, III, 819. Voyez au mot *Brique*.
Carte géographique — de l'Armorique à l'é-

poque romaine, VII, 391; — des environs du lac Asphaltite, VII, 764.
Carte — de la France, par les officiers d'état-major, citée, V, 379; — de Peutinger, VII, 192.
Cartes à jouer des différents peuples. Leur origine et leurs variétés, VI, 25.
Carthage. Route de cette ville à Theveste, I, 823; — études sur ses ruines, VI, 516; — mosaïque trouvée en ce lieu, VII, 260; — excursion à cette ville, IX, 87.
Carthaginoise (médaille), VII, 762.
Cartier (M. E.). Mémoire sur l'encaustique des anciens, II, 278, 365, 437; — notice sur des chapiteaux de l'église Saint-Denis, à Amboise, III, 106; — recherches sur le sceau du roi saint Louis, III, 675; — recherches sur une sculpture du XIVe siècle, représentant le jugement de Pâris, IV, 421; — notice sur des peintures murales de Beauvais, V, 565; — son explication du sceau du chapitre de Saint-Chéron, VI, 373; — sur la cathédrale de Poitiers, VII, 248.
Cartographie (de la) au moyen âge, VIII, 375, 377, 459; IX, 522.
Cartouches — vides du temple de Dendera, I, 383; — pharaoniques, I, 725; II, 7, 11, 200; — signification de ce mot, II, 197; — égyptien trouvé à Nimroud, IV, 770; — des rois égyptiens, VI, 559.
Cartulaire de l'abbaye de Senones, IX, 247.
Casque trouvé à Olympie, III, 216.
Cassas a publié une vue du tombeau des rois à Jérusalem, IX, 23, 30, 406.
Cassette de saint Louis. Sa descript., X, 637.
Castellum. Sorte de réservoir, III, 83.
Castes — de l'Égypte ancienne et transmission héréditaire des professions dans ce pays, V, 405; — en Orient, VI, 426.
Castille. Armoiries des princes de cette province d'Espagne sur la cassette de saint Louis, X, 642.
Castor et Pollux sur un miroir étrusque, VI, 631.
Castrum romain en Algérie, V, 134.
Castration. Opération supportée par Élagabale, VI, 438.
Catacombes chrétiennes de Milo, I, 69; — de Rome, I, 404; VIII, 80; IX, 193; X, 389; — de Naples, I, 414.
Catalogues des musées. Réclamation à ce sujet, II, 390; V, 317. — du musée de Narbonne, IV, 237.
Cathédrales — de Spire, I, 623; — de Cologne, I, 625; — de Mayence, monuments qu'elle renferme, II, 381; — de Laon, sa restauration, V, 13; VI, 183; — de Toul, sa descript., V, 45, 137, 266; — de Saint-Pol de Léon et de Saint-Brieuc, dates de leur construction, VI, 741; — de Poitiers, VII, 248; — de Chartres, VII, 276; — de Bourges, VII, 320; — de Paris, I, 129; VII, 458; — du Puy, II, 700; VII, 510; — de Sens, VII, 634; — d'Auch, VII, 652; — d'Alby, VII, 716; — de Troyes, X, 236; — de Bazas, X, 402; — de Murcie, en Espagne, détruite par un incendie, X, 760.
Catherine (Sainte-), église de Fierbois, IX, 366; — la philosophe, IX, 479.
Catoptromancie (la), mode de divination, III, 158, 162.
Caulonia. Remarque sur ses monn., II, 109.
Caumont (M. de). Ses observations au congrès de Rennes, contestées, VI, 431; — continuateur de l'abbé Lebeuf, VIII, 381.
Caussade. Poids de cette ville, IX, 19.
Cavaillon. Arc de triomphe de cette ville, V, 223.
Cavaliers. — athéniens, leur tombeau, V, 353; — du moyen âge en costume de combat, V, 615.
Cavea, terme d'architecture, III, 488.
Cavédoni (M. l'abbé). Ses observations sur les monnaies de la Lycie, II, 598; — sa numism. de la Bible, VIII, 384; — ses rech. sur diverses médailles antiques, IX, 129; — lettre sur une médaille inédite d'Alexandre Sévère, IX, 141; — annotations numism., IX, 351.
Caylus (de). Monum. publiés et expliqués par ce savant, III, 225, 233, 313, 316.
Cazouini, écrivain arabe. Son livre des merveilles des créatures, cité, I, 545.
Cedrenus, moine grec. Sa cosmogonie, base de son système, VII, 345.
Ceffonds (église de). Sa description, V, 242.
Ceinture — de chevalier du XIVe siècle, en argent doré, VII, 79; — de chasteté, X, 631.
Célestins. Chapiteau du cloître de leur couvent, à Paris, I, 559; — destruction de leur église, IV, 236.
Celtiques (monum.) à Marly, I, 68; — étude sur ces monum., VII, 473; — mots connus de cette langue, VIII, 245; — son origine, ses éléments, VIII, 476; — monum. du midi de la France, IX, 503, 511; — grammaire annoncée, X, 762.
Cénacle (le), peinture de Léonard de Vinci, citée, VII, 299.
Centaures représentés sur des monuments religieux du moyen âge, X, 388.
Centauresse combattant un faune, IX, 484.
Céramiques (monuments). — Ouvrages publiés sur cette matière, VII, 320; — du Mexique, VIII, 708.
Céramographiques (monuments) publiés par MM. Lenormant et de Vitte, I, 776, 846; II, 550; III, 39; V, 464; VIII, 623; IX, 562; — expliqués par M. Vinet, II, 418, 544, 631; III, 309; V, 78, 460; IX, 276; — par M. Lenormant, V, 230; VI, 605; — par M. de Longpérier, VIII, 621; — par M. Le Bas, X, 753.
Cercle autour de la jambe d'un héros grec Sa signification, VI, 632.

Cercueils — en bois, en usage chez les Athéniens, I, 388 ; — du roi memphite Mycerinus, III, 709 ; — découvert dans l'église de Saint-Wast, à Arras, V, 379.
Cérémonial de la cour de Palerme au XIIe siècle, VI, 673.
Cerf — rajeuni en avalant un serpent, légende, VI, 375 ; — symbole tiré de cet animal, VI, 377 ; — figure allégorique de J. C., VI, 380, 452 ; — chassé par Artémis, IX, 486.
Césarée, nom ancien de la ville de Cherchel, IX, 44.
Cestro in ebore. Sorte de peinture antique, V, 40.
Chabouillet (M. A.). Sa notice sur les dons faits au cabinet des Médailles, VI, 337 ; — sur les rétiaires, VIII, 397 ; — sur un camée antique, IX, 764 ; — sur un plat émaillé du XVe siècle, X, 354.
Chaldée (basse). Exploration de cette partie de l'Asie, VII, 126.
Chaldéens. — Distinction nécessaire à faire de ce nom, VIII, 234 ; — leur calendrier, X, 193.
Chaletric (saint), évêque de Chartres au VIe siècle ; son tombeau, I, 374.
Chalque. Subdivision de l'obole, III, 306.
Chambon (église de), III, 111.
Champagne. — ses ducs, II, 123 ; — ses armoiries, IX, 182 ; X, 643 ; — ses monuments publiés, X, 314.
Champlieu. Découverte d'antiquités romaines dans cette commune de France, VII, 241 ; VIII, 184.
Champoiseau (M.). Ses tableaux chronolog. de l'histoire de la Touraine, cités, I, 762.
Champollion jeune. — Ses trav. sur les hiérogl., cités, I, 62, 341 ; — son éloge, II, 193 ; — son travail sur la table d'Abydos, cité, II, 200, 205 ; — son alphabet hiérogl., III, 12, 65 ; — sa grammaire citée, V, 406, 416 ; — son travail sur le papyrus du musée de Turin, VI, 305 ; — ses travaux cités, VIII, 58 ; X, 350.
Champollion Figeac (M.). Ses recherches sur la ville d'Uxellodunum, III, 250 ; — son mémoire sur le papyrus de Turin, VII, 34, 589, 653.
Champollion (M. Aimé). Notice sur un évangéliaire latin, II, 89.
Champs-Élysées — d'Arles ; fouilles exécutées en ce lieu, I, 127 ; — de Paris ; leur décoration, IX, 5.
Chancellerie de Paris. Costume de ses officiers, V, 535.
Chandelier — du moyen âge orné de figures, II, 516 ; — du XIIe siècle, IV, 512 ; — de l'église Saint-Nicolas à Troyes, IX, 199.
Chant (école de) établie à Metz au VIIIe siècle, VI, 754.
Chants — des Arvales, I, 112 ; — religieux exécutés à la Sainte-Chapelle de Paris, VII, 373, 567, 715 ; — populaires de la Bretagne, VIII, 730 ; — des rameurs dans l'antiquité, X, 452.
Chapel de fleurs en usage dans l'antiq. et au moyen âge, X, 226.
Chapelle (Sainte-) — de Paris, II, 182 ; — ses vitraux, III, 691 ; V, 167, 176 ; — sa piscine, V, 368 ; — restaurations, VI, 459 ; VIII, 577 ; IX, 371 ; — peintures de la chapelle basse, VI, 515 ; — de Viviers en Brie, de Paris, de Vincennes, leurs sceaux, IV, 603, 752.
Chapelle — de l'hôtel de Cluny, à Paris, I, 30 ; — du collége de Navarre, I, 192 ; — du prieuré de Morlange, I, 267 ; — des pénitents à Avignon, I, 534 ; — Saint-Aignan à Paris, IV, 164 ; — des Filles du Calvaire, V, 61 ; — des Templiers à Metz, V, 607 ; — monolithes égypt., VI, 205 ; — du Mont Saint-Michel, VI, 545 ; — des ducs de Lorraine à Nancy, VII, 549 ; — en style ogival de construction moderne à Tours, VII, 587 ; — du roi au Louvre, VIII, 675 ; — de Saint-Louis à Tunis, IX, 88 ; — Saint-Just à Narbonne, IX, 201 ; — du VIIIe siècle à Uzès, IX, 780 ; — de l'hôpital Sainte-Catherine à Paris, X, 439, 554.
Chapiteaux — de l'église de St-Nectaire, I, 237 ; — de Sainte-Croix à Saint-Lô, I, 236 ; — du XIIe siècle, à l'église Saint-Denis à Amboise, III, 106 ; — du IXe siècle avec inscr., IV, 35 ; — de la première église de l'abbaye de Saint-Denis, IV, 547 ; — arabes ornés de couleurs, V, 133 ; — de l'église d'Arcueil, VIII, 249.
Char assyrien, I, 219, 227 ; IV, 300.
Chardin (M. F.). Rech. sur une statue symbolique de la cathédrale de Strasbourg, X, 222 ; — sur deux bas-reliefs du même monument, X, 591, 649.
Charente-Inférieure (dép. de la). Statistique archéologique, I, 140 ; VIII, 651.
Charité — publique chez les Romains, sous Trajan, mentionnée dans une inscription, III, 535 ; — son symbole sur des monuments chrétiens, X, 290.
Charlemagne (saint). Recherches sur ses reliques, I, 525, 531.
Charles-Quint (inscr. relatives à) trouvées en Algérie, VIII, 576.
Charles V représ. sur des miniatures, IV, 751 ; — inventaire des meubles, joyaux, etc., ayant servi au sacre de ce roi, VII, 498, 731.
Charles VIII et le prince Dzim, III, 102.
Charles IX. Son entrée à Paris, V, 519, 573, 661.
Charles le Téméraire. Son tombeau à Nancy, X, 52.
Charlotte d'Albret. Sa statue, IX, 703.
Charpente. Divers systèmes des appareils et coupes de bois, VI, 178.
Charpentier (maître) de la ville de Paris. Son costume à l'entrée du roi, V, 531.

Charte — monétaire du prieuré de Souvigny, II, 599; — à vignette, IV, 749.
Chartrain (pays). Monnaie de cette province de France, VII, 9, 666.
Chartres. — Statues de la cathédrale, VI, 497, 518; — noms des artistes qui ont travaillé à cette cathédrale, VII, 277; — hist. du diocèse, VII, 666; — ancienne horloge de la cathédrale, IX, 209; — vieilles maisons de la ville, X, 215; — cérémonie qui avait lieu anciennement dans la cathédrale, X, 613.
Chartreuse — de Gaillon, IV, 375; — de Dijon, IV, 639.
Châsse — de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, II, 252; — de sainte Valérie, III, 111; — de Lunebourg, V, 59; — de la Sainte-Chapelle de Paris, V, 173; — de saint Loup, X, 315.
Chasse — au sanglier, sur une coupe sassanide, I, 264; — sculptée sur un tombeau du moyen âge, III, 43; — au lion, sur un bas-relief assyrien, IV, 300.
Chasseron (le), rocher où l'on a trouvé des débris de construct. romaines, VII, 453.
Chasseurs orientaux, I, 264, 538.
Chasubles d'étoffes arabes de la cathéd. de Coire et du XIIIe siècle à Coutances, I, 408.
Château — de Langeais, I, 140; — des Génois, Asie Mineure, I, 323; — de Loches, III, 476; — de Creil sous Charles VI, IX, 56; — de Chenonceaux, VI, 251; — de Comacre, IX, 368; — de la Fère-en-Tardenois, IX, 372; — Trompette, IX, 445; — de la Motte-Feuilly, IX, 703.
Chateaubriand, sur le caractère d'Élagabale, cité, II, 19.
Châteaudun. Monnaie de cette baronnie; sa valeur, VII, 9.
Châteauraoul ou Châteauroux. Monnaie de cette seigneurie, VII, 11.
Château-Villain. Taxe de la monnaie du comté de ce nom, VII, 7.
Châtelet de Paris. Costume et sceaux de cet ordre judiciaire, V, 532; IX, 541.
Chatelet, montagne du département de la Haute-Marne où existait une ville dans l'antiquité, III, 587; V, 630; VI, 61.
Châtillon-sous-Bagneux. Son église, son ancienne seigneurie, VII, 408.
Chaudet (M.). Ses travaux exécutés à l'Acropole d'Athènes, IX, 289; — les Propylées de l'Acropole, X, 151.
Chaudruc de Crazannes (M.). Notice sur des monnaies rares du moyen âge, III, 59; — sur une inscr. de la ville de Saintes, III, 246; — sur une statuette d'Isis, III, 576; — sur des monuments gallo-romains, IV, 45; — sur l'Ascia, IV, 544; — sur une médaille gauloise, IV, 772; — sur une statuette gauloise en fer, IV, 809; — sur le nom de la ville des Andelys, V, 162; — sur les monnaies arabes frappées par des évêques français, V, 400; — sur une statuette antique, V, 656; — sur les poids des villes au moyen âge, V, 737; VII, 202; IX, 15, 441; — médailles antiques trouvées en Provence, VI, 122; — dissertation sur le taurobole, VI, 435; — monnaies et sceaux de l'évêque de Maguelone, VI, 642; VII, 24; — inscr. antiq. d'Eauze, VII, 178; — notice sur une inscr. sépulcrale, VII, 569; — médailles des Sotiates d'Aquitaine, VII, 751; — inscr. latine, VIII, 133; — monuments inédits du culte de Mercure, VIII, 245; — tête gauloise, sculpture, IX, 312; — notices sur des inscript. inédites, X, 179, 301, 609.
Chauffe-cire du sceau royal, V, 535.
Chaufferette à mains en usage dans les églises au XIIIe siècle, VI, 78.
Chaussée — romaine découverte à Paris, I, 188; — de Brunehaut, VIII, 184; — romaine à Arras, X, 61.
Chaux dont les Romains se servaient pour leurs constructions, IX, 460.
Cheminées de l'hôtel de Cluny à Paris, I, 38.
Chemmis. Remarque sur le nom de cette ville d'Égypte, V, 592.
Chenonceaux (château de). Notice sur ce monument, VI, 251.
Cherchel, l'antique Césarée de Mauritanie, III, 728; — ses antiquités; V, 344; — ville natale de Macrin, IX, 44.
Chérémon. Fragment du livre de cet auteur sur les hiéroglyphes, VIII, 13.
Chéron (saint) représenté sur un sceau, VI, 373, 452.
Chéronnet (M.). Notice sur l'hôtel où fut tué l'amiral Coligny, II, 721.
Cheval, — attribut de la royauté sassanide, I, 266; — emblème de la mort, I, 674; — ce qu'il représente sur les bas-reliefs funèbres, III, 10, 87, 91; — sculpté par deux artistes grecs, IV, 781; — de la mort chez les Grecs, V, 362.
Chevaux — assyriens sur un bas-relief, I, 219, 227; — grecs marqués d'une croix surmontée d'un anneau, II, 671.
Chèvre blanche sacrifiée à Homère, V, 421.
Chevreuse. Blason de cette famille, VIII, 603.
Chevrier (M. J.). Sa lettre à M. Letronne sur le nom d'un peintre grec mort en Gaule, III, 583.
Chien — représenté sur des monuments funèbres, III, 10, 90; — sculpté en pierre, rue des Marmousets, à Paris, V, 158; — divers emplois du nom de cet animal par les Grecs, V, 466.
Chiffres — arabes; leur origine, II, 602, 608; IV, 239; — grecs; leur valeur en chiffres arabes, III, 308.
Childebert. Sa statue à Saint-Denis, citée pour le modèle de l'église primitive de Saint-Germain des Prés qu'elle tient entre les mains, X, 79.
Chimère sculptée sur un tombeau, I, 66.
Chine (de l'instruction publique en), II, 600

Chinois (vases) trouvés en Égypte, II, 745.
Chiron, père des Centaures, V, 465.
Chœur des grenouilles, dans la comédie d'Aristophane, X, 445.
Choux monstrueux cité par Pline, VIII, 223.
Chrétienne (Tombeau de la) en Algérie, I, 572; IV, 513, 622; VII, 557.
Chretin (M.). Son procédé pour faire des mosaïques, et sa restauration de celle de l'église de Germigny, IV, 36.
Christ (le). Sa représentation en sculpture trouvée en Nubie, I, 579; — sa prétendue statue à Paneos, III, 771.
Christianisme (le) — en Nubie, I, 579; — introduit l'art et la civilisation dans l'Arménie, II, 774; — son introduction à Athènes, IV, 55.
Christophe (saint). Notice sur sa légende, citée, VI, 540.
Chronique — romaine et grecque gravée sur une pierre au Capitole, II, 351; — du moine d'Angoulême, VI, 751; — de Nuremberg, citée, VII, 303; — de Mathieu d'Édesse, citée, VIII, 143; — des anciens événements, VIII, 159; — pascale, citée, IX, 27, 166, 401.
Chronographie de Jean de Malalas, citée au sujet de l'invocation d'Apollon, VII, 341.
Chronologie — des évêques de Toul, V, 276. — des Egyptiens, VI, 525, 660; VII, 591; VIII, 160, 273, 692; — des rois assyriens, VI, 776.
Chrysippe, citation de cet auteur, II, 770.
Chypre (île de) explorée par M. de Mas-Latrie, III, 114. — Tombe d'un chevalier français rapportée de ce pays et placée au musée de Cluny, à Paris, VIII, 581; — hist. de cette île sous les Lusignan, X, 189.
Ciboire (remarque sur un) du Xe siècle, X, 164.
Cicéron. Texte de cet auteur relatif à l'invention de Varron, V. 428.
Cidamus. Ville romaine de l'Afrique citée par Pline, IV, 302.
Ciel (la déesse) représentée sur un zodiaque égyptien, 381.
Cilicie. Numismatique, architecture et description de cette contrée, II, 178; X, 358, 527.
Cimetières — anciens découverts en France et en Suisse, I, 124; — mérovingiens découverts à Envermeu, VII, 313, — autres, VIII, 200, 747; — gallo-romain, IX, 453, 508.
Cippe funéraire découvert près d'Aix en Provence, X, 58.
Circonférence (la) du globe terrestre était-elle connue des anciens? X, 673.
Circulaire — de M. l'évêque d'Amiens pour la conservation des monuments religieux, I, 339; — du ministre des cultes sur le même sujet, V, 318.
Cire employée — pour la peinture, II, 365; IX, 9; — pour les sceaux, II, 651.
Cirmanéoul. Monnaie géorgienne, VIII, 527.
Cirque antique à Constantine, III, 735; — à Besançon, IV, 438; — à Orange, IX, 330.
Citadelle byzantine dans les environs de Tunis, V, 390.
Cité de Paris, recherches historiques sur ce quartier, III, 740.
Citernes — à Oudnah dans la régence de Tunis, III, 145; — à Rusicade (Philippeville), III, 730; — à Constantine, III, 734; — sarrasines en Algérie, IV, 263, 270; — à Cherchel, V, 346.
Citium, aujourd'hui Larnaca dans l'île de Chypre, patrie de Zénon, III, 114.
Clarac (M. de). Notes sur la peinture et la sculpture des anciens, II, 443. — Son catalogue des artistes anciens, III, 35, 131, 209. 754; — Notice sur ce savant et ses travaux — ses publications sur les arts, IV, 73, 461, 777; X, 508.
Claude (Tables de), inscript. citée, VIII, 389.
Clefs — pendantes et à jour dans les églises du moyen âge, II, 34; — d'arc et en tiers-point, VI, 174. —
Clément (M. Félix). Note sur la musique du XIIIe siècle, VII, 567.
Clément (saint) cité — à propos des hiéroglyphes égyptiens, I, 353; — à propos des anges gardiens, I, 658.
Cléomène, artiste grec, III, 138.
Cléophas et Cléopas. Remarque sur ces deux noms grecs, I, 485.
Clerc (M. Alfred). Remarques sur de fausses antiquités égyptiennes, IV, 649.
Clermont-Ferrand, — monnaie de l'évêque et du chapitre, VII, 7; — inventaire du trésor de la cathédrale, X, 160.
Clisson (hôtel des) à Paris, III, 626; — son histoire, IV, 760; IX, 649.
Clocher — de l'église de Bougival, III, 685; — de la Sainte-Chapelle de Paris, VI, 404, 407.
Cloches — leur origine, I, 128; — sur un bas-relief antique, II, 147; — du temple de Dodone, III, 496.
Clocheteur ou sonneur des trépassés, ses fonctions au moyen âge, V, 628.
Clochette du XVe siècle, V, 628.
Cloître — converti en musée à Barcelone, I, 72; — de l'abbaye de Cadouin, ses sculpt., I, 513; — du XVIIe siècle à Paris, III, 528; — de la cathédrale de Toul, V, 273; — de l'église Saint-Gengoult, V, 273; X, 27; — de l'église de Vaison, VIII, 318; — de l'église de Moissac, IX, 509.
Clot-Bey (le Dr). Sa collection d'antiquités égyptiennes, II, 746; VIII, 80; — acquisition de cette collect. par le musée du Louvre, IX, 455.
Clotilde (sainte), nouvelle église qui lui est dédiée à Paris, IV, 384; VII, 637.

Clovis, statue de ce roi à Saint-Denis, VII, 160,
Cluny (hôtel de) à Paris, — son musée, I, 18; — restauration du mur de façade, IX 454; voir au mot *Musées*.
Clypeus virtutis sur des médailles romaines, IX, 348.
Cochet (M. l'abbé). Sa découverte d'un cimetière mérovingien, VII, 313, 525. — Note sur les tombes mérovingiennes de Londinières, VIII, 200; — sur cinq monnaies d'or mérovingiennes, VIII, 747; — résultat de ses fouilles en Normandie, IX, 453.
Cœur de saint Louis, examen de cette découverte, I, 269, 390, 546.
Coffre de Cypsélus, cité, IV, 694.
Coffret — antique en ivoire, II, 286; — d'Antinoüs, III, 430; — en bois couvert d'appliques en terre cuite, VII, 44; — gnostique de la collection du duc de Blacas, IX, 252; — émaillé de Limoges du XIIIe siècle, X, 315.
Coiffure — des impératrices romaines, II, 20; — d'une Éthiopienne, II, 740; — imposée aux juifs pendant le moyen âge, X, 598.
Colebrooke, notice sur les travaux de ce savant, V, 375.
Coligny (l'amiral de). Maison où il a été assassiné, II, 721; VIII, 589; — détails de sa mort, VIII, 595.
Colique, recette cabalistique contre ce mal, III, 510.
Collections — d'antiq. égyptiennes au Caire, II, 729. — Pourtalès à Paris, III, 475; — du château de la Malmaison, III, 475; — grecques de Nointel, III, 463; — Debruge-Duménil, IV, 646; V, 506; VI, 658; — du Louvre, IV, 178, 460, 777; V, 315; — de Herry, à Anvers, V, 501; — de Benjamin Delessert, V, 650; — archéologiques de Rome, VI, 54, 352; — égyptiennes de Passalacqua, VII, 695; VIII, 54; — de médailles de don José Garcia de la Torre, VIII, 709; — archéologiques particulières qui existent en Angleterre, X, 573. Voyez aussi *Musées*.
Collége de Navarre, à Paris, I, 192.
Collier — gaulois, I, 123; IX, 514; — de la confrérie de Saint-Christophe, I, 610; — égyptien, II, 732; — d'une panthère portant des caractères arméniens, VIII, 230.
Cologne. Cathédrale de cette ville, I, 625; IX, 524; — son musée, VI, 96.
Colomb (Christophe). Recherches sur le portrait de cet homme célèbre, X, 181.
Colonies — romaines des bords du Rhin, II, 222; — villes alliées des Romains sous les Antonins, IV, 269; — romaines et françaises, en Algérie, V, 501.
Colonnes avec figures et inscrip. indiennes, IV, 456.
Columbarium, remarque sur la signification de ce mot, IX, 194.
Combats — d'Achille et de Memnon, I, 651; — judiciaires au moyen âge, II, 308; — des gladiateurs abolis par Anastase, VIII, 32.
Combles (des) en charpente, VI, 179.
Combustion des corps humains, V, 292.
Comédie (la Divine) avant Dante, II, 235.
Comédiens — grecs, II, 337.
Comète — mentionnée par Pline et Virgile, II, 678; — sur des médailles romaines, III, 442.
Comité — des arts et monuments, sa réorganisation, V, 443, 500; — de la langue, de l'histoire et des arts de la France, IX, 452, 517.
Commanderie — des Templiers, V, 114; — de Malte à Corbeil, IX, 565.
Commerce (objets de) en France au XIIIe siècle, IX, 213, 318.
Commission — des monuments historiques, I, 54, 201, 549; III, 190; VIII, 709; — historique à Naples, I, 71; — archéologique du dép. du Nord, I, 129; — des antiquités de la France, I, 363; — du prix de numismatique, I, 378; — d'histoire et d'archéologie du départ. de la Haute-Vienne, III, 117; — pour la restauration de la Sainte-Chapelle de Paris, III, 691; IV, 384; — des antiquit. chrétiennes à Rome, VIII, 778.
Commode (l'empereur), inscription en son honneur, V, 392.
Comptes (Cour des). Costumes de ses officiers sous Charles IX; V, 534.
Comptes — des dépenses faites par Charles V dans le château du Louvre, VIII, 670, 760; — de dépenses diverses de rois et reines de France, X, 751.
Comtes palatins de Chester, leurs portraits sur un vitrail, IV, 437.
Concile des saints, œuvre peinte par des artistes russes, VII, 336.
Concordia, légende d'une monnaie d'Adrien, IX, 349.
Concours pour la restauration des vitraux de la Sainte-Chapelle de Paris, IV, 384.
Condom, abbaye de cette ville, V, 740.
Cônes assyriens représentant une divinité, I, 218.
Confesseur (le) du roi saint Louis, cité à propos de l'embaumement du corps de ce roi, I, 270,
Congrès archéolog. tenus — à Paris, II, 187; — à Lille, II, 192; — à Winchester, II, 384; — à Gloucester, III, 192; VI, 127; — à Warwick, IV, 437; — à Tours, IV, 508; — à Worcester, V, 434; — à Rennes, VI, 324, 426; — à Chester, VI, 457; — à Auxerre, VII, 313; — à Manchester, VII, 523; — à Nancy, VII, 544; — à Orléans, VIII, 456; — à Toulouse, IX, 503; — à Troyes, X, 235.

Conrad II, oncle de Barberousse, son portrait, I, 528; — monnaie de cet empereur trouvée en France, V, 634.
Conseillers de la ville de Paris, leur costume sous Charles IX, V, 532.
Conservateurs (les) de musées ne doivent pas avoir de collection particulière, II, 756.
Constantin, — buste en sardoine de cet empereur, V, 503; VI, 351; — forme des temples qu'il a fait élever, V, 724.
Constantine, — monuments antiques de cette ville, III, 732; — rapport sur les monuments romains de la province, V, 129; VI, 189; — inscriptions, V, 282; VII, 311; X, 538,
Constantinien (palais) à Trèves, sa restauration, I, 695.
Constantinople, gravure de 1580 représentant cette ville, II, 143; — description de ses monuments par du Cange, X, 318.
Constellations (Tables de) du tombeau de Ramsès VI; IX, 659.
Construction — particulière à l'Afrique, V, 130; — au moyen âge procédés et machines qu'on y employait, VI, 65, 164, 209, 539; X, 39.
Consuls. Leurs noms sur des tuile romaines. X, 305.
Contorniates, sorte de médailles représentant les jeux du cirque, II, 23; VI, 300.
Contre-marques en caractères arméniens sur une monnaie arabe, VIII, 225.
Contre-rétable, avec des pampres de vignes et des oiseaux, IX, 458.
Convoi funèbre d'un chanoine de l'abbaye Saint-Victor, IX, 701.
Copte (études sur la langue), IV, 127; — notations musicales des coptes, VI, 106.
Coq (le) sur les étendards gaulois, VIII, 248.
Cora (temple d'Hercule à). Sa descript., ses inscriptions, IV, 197; 797.
Coran (le) et les sculptures des musulmans, III, 340.
Corbeil, — recherches sur l'ancienne église N. D. de cette ville, II, 165, 643; — son château, résidence royale, VII, 96; — recherches hist. sur cette ville et ses monuments, IX, 254, 565.
Corblet (M. l'abbé). Son manuel d'archéologie, cité, VIII, 716
Cornes — à boire, en ivoire, V, 251; — d'un dieu gaulois assimilé à Actéon, IX, 562.
Cornets d'ivoire de la Ste-Chapelle à Paris, V, 199.
Corporations. — Leurs sceaux aux archiv. de France, III, 676; — des monnayeurs et ouvriers du serment de France, leurs jetons, IV, 780; — diverses de Paris, V, 529; — anglaises pendant le moyen âge, VI, 457; — d'arts et métiers et religieuses, VII, 389.
Corseul. Ancienne ville romaine du dép. des Côtes-du-Nord, armes anciennes trouvées en ce lieu, I, 263; — inscr. lat., VI, 227.
Cosmogonie orphique, VII, 340.
Cosmographie (la), — comment envisagée par les Pères de l'Église, II, 238; — au moyen âge, IX, 522.
Cosroès vaincu par Héraclius, sujet d'un émail de Limoges, VI, 99.
Costumes — des gladiateurs, III, 6; VI, 122; VIII, 323, 397; IX, 65; — des différentes corporations civiles, militaires et religieuses de Paris, sous Charles IX, V, 529; — impériaux, civils, militaires et religieux de l'époque byzantine, VII, 351; — civiles du XIIIe siècle, IX, 222; — religieux du XVIe siècle sur une tapisserie, IX, 702.
Couba (palais de la), recherches sur l'origine de ce monument, VI, 669.
Coucy (le château de), II, 64; — monnaie d'un seigneur de ce nom, VIII, 709; — ses armoiries sur le coffret de saint Louis, X, 642.
Coudée. Ses différentes longueurs chez divers peuples, X, 725.
Couleurs — trouv. dans un tombeau de peintre gallo-romain, IV, 620; VI, 460; — des peintures antiques, IX, 9; — des peintures de l'Alhambra, IX, 316.
Coupe — sassanide, I, 264, 312, 483; — arabe, I, 538; — de Ptolomée, IX, 61.
Coupe des pierres, règles tracées à ce sujet au XIIIe siècle, VI, 168; — au XVe siècle, VI, 784.
Coupoles — du tombeau de Théodoric, à Ravenne, I, 643; — des églises romanes, IX, 527.
COURCELLES (M. de). Analyse de sa monographie de la musique, IV, 648.
Couronne — radiée de certaines figures, IV, 59; — d'épines de J. C., IV, 67; V, 173.
Couronnement — de neuf personnages sur un vitrail de l'église de Saint-Denis, II, 55; IV, 377; — de Ramsès III, méprise à ce sujet, IX, 660.
Court de Gébelin, ses travaux cités, VI, 268.
COURTET (M. Jules). — Observations sur un porche roman, I, 474. — Sur l'abbaye de Sénanque, II, 37; — sur les statuts de la reine Jeanne, II, 158; — sur quelques villes détruites du midi de la France, II, 560; — sur un portrait de J. C., III, 101; — sur une amulette attrib. à Jules César, III, 148, 668; — sur les antiquités de la ville de Die, IV, 203; — statistique monumentale du départ. de Vaucluse, V, 112; — sur les arcs d'Orange, de Carpentras, de Cavaillon; V, 209, 220, 223; — sur la route de Crest, V, 445; — un temple et un évêché apocryphes, V, 721; — sur le comtat Venaissin, VI, 117; — Vaucluse et Pétrarque, VI, 787; — sur les fouilles de l'abbé Cochet en Normandie, VII, 525; — sur

Vaison, VIII, 306 : — sur la ville d'Orange, IX, 321 : — réflexions à propos de l'ogive, IX, 757.
Coussemaker (M. de). Son histoire de l'harmonie, IX, 373.
Couture (église de la) au Mans, son style architectural, IX, 540.
Couvents — de Deir-el-Kalaah, III, 617 ; — qui existent en Orient, leurs peintures, citées, IV, 53 ; — de Maubuisson désordres qui s'y passent au XVIe siècle, VII, 721.
Couverture — du VIIe siècle d'un manuscrit du XIe siècle, II, 89 ; — des livres au XVe siècle, VII, 354.
Couzières (château de), IV, 803.
Crabe et aigle sur les monnaies d'Agrigente, IX, 343.
Crapauds représentés sur l'oriflamme de Clovis, IX, 357.
Crédence, véritable signification de ce mot, V, 368.
Credo — composé par les apôtres et dont les versets sont attribués à chacun d'eux, VII, 307 ; — du concile de Nicée, annoté au XIe siècle, VIII, 331.
Creil, recherches sur l'ancien château et les origines de cette ville, IX, 54.
Créneaux des entablements au XIIIe siècle, VI, 185.
Crest, — recherches sur la tour de cette ville, V, 445 ; — son église, sculpture curieuse qui en orne l'imposte, V, 445.
Crêtes et girouettes de l'Hôtel-Dieu de Beaune, IX, 371.
Creuse (département de la). Ses antiquités, III, 109.
Creutzer, examen des doctrines cosmogoniques de ce savant, qui font le sujet de sa *Symbolique*, VII, 341.
Critique (hist. de la) chez les Grecs, par M. Egger, VI, 460, 743.
Crocodilopolis, origine du nom sacerdotal de cette ville, V, 600.
Croisades, — fait mentionné, IV, 173 ; — récit de la première par Matthieu d'Édesse, cité, VIII, 143.
Croisées d'ogive, valeur exacte de ce terme d'architecture, VI, 187 ; VII, 65.
Croisés (l'armée des) évacue le territoire de Tunis, IX, 263.
Croix — son apparition dans les types des monnaies, I, 96 ; — processionnale, I, 130 ; — romane ; III, 46 ; — sculptée sur une colonne de mosquée en Algérie, VI, 5 ; — pattée, VI, 20 ; — grecque, VI, 21 ; — aux moines, à Chartres, IX, 614 ; — monumentales du chemin de Paris à Saint-Denis, X, 48, 368 : — qui faisaient partie du trésor de la cathédrale de Clermont au Xe siècle, X, 165 ; — légende concernant la croix du Sauveur, X, 315 ; — avec inscription arménienne, X, 745.
Croix ansée égyptienne, I, 483 ; II, 603 ; — se trouve-t-elle sur des monuments étrangers à ce peuple? II, 665, 680 ; III, 261
Cros-Mayrevieille (M.). Son ouvrage sur les monuments de Carcassonne, cité, IX, 190.
Crosnier (M. l'abbé) Son explication d'un vitrail de l'église de St-Denis, IV, 377.
Crosse double du XIIIe siècle, IV, 816 ; VIII, 336.
Crotales, observat. sur cet instrument, I, 412.
Croton Bruttii, médaille de ce pays, IX, 132.
Crozes (M.). Monographe de la cathédrale d'Albi, VII, 716.
Crypte — du VIIe et du IXe siècle, I, 550 : — de l'église Saint-Méry, à Paris, III, 268 ; — de l'ancienne cathédrale de Boulogne-sur-mer, III, 815.
Cucurbitula (ventouse), représentée sur une médaille, IX, 344.
Cugnières (Pierre de) — son effigie ridicule à la cathédrale de Sens, VII, 634 ; — s'élève contre les abus de l'autorité ecclésiastique, VII, 635.
Cuir doré, II, 189.
Cuirasse égyptienne, II, 735.
Cuisine — portative trouvée à Pompéi, III, 344 ; — dite de saint Louis, au palais de justice de Paris, VI, 409.
Culte — des pierres chez les Celtes, III, 111 ; — d'Isis, III, 150.
Culture mobile pratiquée par les Romains, VIII, 212.
Cumes (fouilles de), découv. importante, IX, 771.
Cunéiformes (caractères), — systèmes perse, assyrien, babylonien, arménien, I, 234, 444 ; — inscr. du premier système, V, 1, 65 ; — de Persépolis, VI, 417, 490, 687, 765, 798 ; — inscr. de Tarkou, VII, 455.
Curé, — origine de cette qualification, IV, 220 ; — noms des ecclésiastiques qui ont rempli cette fonction à l'église Saint-Benoît, à Paris, IV, 225.
Curètes, leur origine, V, 471.
Curt (M. Joseph), antiquités de Richborough, etc., VII, 459.
Custodes ou rideaux d'autel de la Sainte-Chapelle de Paris, V, 208.
Cuve baptismale de l'église de Gondecourt, I, 129.
Cybèle (statuette de) trouvée en Afrique, IV, 776.
Cycle — cynique, période égypt., VIII, 161 ; — tropical, cité, IX, 664.
Cycloïde, recherches sur cette figure géométrique et ses rapports avec l'ogive, II, 34.
Cylindres — babyloniens, I, 617 ; — asiatiques, II, 674.

Cynopolis, étymologie du nom sacerdotal de cette ville, V, 599.
Cyrénaïque, — exploration de ce pays, V, 150, 230, 279, 432; — ses antiq., VI, 56.
Cyrus, représenté avec des ailes, II, 82.
Cyzique de Mysie, remarque sur deux monogrammes de ses médailles, IX, 340.
D'Agincourt (Séroux), compte rendu de son histoire de l'art, III, 126.
Dague avec inscr. arabe, III, 411.
Dais construit pour l'entrée du roi Charles IX, à Paris, sa description, V, 670.
Dalmacius, bas-relief de Semur représentant sa mort, I, 677.
Damier égyptien, II, 741.
Danak, valeur de cette monnaie, VIII, 228.
Danaüs (stèle de), représentant un repas funèbre, III, 346.
Danemark, — antiquités de ce pays, VII, 460. — société archéol., ses travaux, IX, 58.
Dangi (le), monn. géorgienne, VIII, 528.
Daniel (le prophète) représenté sur des monuments des premiers siècles du christianisme, I, 125; — sur un chapiteau de l'église N. D. de la Sauve, département, de la Gironde, X, 388.
Danjou (M.), ses travaux sur la musique, VI, 103, 473.
Danses — des morts, II, 246; VII, 191; VIII, 711, 739; IX, 125; — armées, III, 7; — pyrrhique ou guerrière représentée sur un vase grec, VI, 610; — des fous et des singes sur un bas-relief de l'église d'Arcueil, VIII, 249; — symbolisée dans une sculpture de la cathédrale de Strasbourg, X, 653.
Dante, remarque sur sa *Divine Comédie*, II, 235.
Daphné (statue de) de la villa Borghèse, II, 683.
D'Arbois de Jubainville (M.), mémoire sur les armoiries des comtes de Champagne, IX, 178; — sur un chandelier du XVIe siècle, IX, 199.
Darius, fils d'Hystaspes, représenté sur un bas-relief de la fin du VIe siècle, III, 552; — son nom sur un cylindre asiatique, IV, 503.
Dates hiéroglyphiques, IX, 656.
Dauphin de France. Son souper à l'Abbaye du Lis, VIII, 631.
Dauphin, emblème chrétien, I, 404.
David (le roi), — son histoire représentée en tapisserie, VII, 757; — discussion relative à son tombeau, IX, 22, 92, 157, 229, 398; — miniature de Bestiaire représentant ce roi, X, 419.
David Comnène, empereur de Trébizonde, sa monnaie, VI, 115.
D'Ayzac (Mme), son travail sur les statues de la cathédrale de Chartres, VI, 497, 518; — notice sur l'enfer et les Gehennes du moyen âge, IX, 201, 299; — études sur les monuments chrétiens du moyen âge, IX, 692; X, 30; — symbolisme de l'éléphant au moyen âge, X, 407.
Dé à jouer — antiq. à six faces égales, II, 181; — antique de forme octogone, IV, 438; — du moyen âge, avec inscr., VI, 240; — le jeu de dé considéré comme une invention diabolique, X, 652.
Débauche introduite à Avignon sous l'administr. papale, II, 159.
Debret (M.), architecte, sa restauration de l'église de Saint-Denis, I, 609.
Debruge-Duménil (M.). Sa collection d'objets d'art, V, 506.
Décaméron de Boccace, exemplaire de ce livre vendu 2260 livr. st. ou 56 500 francs, VIII, 554.
Décans dans les zodiaques anciens, II, 289; VI, 532.
Dechambre (M. le Dr). Etude physiologico-anatomique sur les bustes d'Alexandre et de Zénon, IX, 422.
Decorde (M. l'abbé). Ses essais hist. sur divers cantons de la Normandie, IX, 456.
Décors — exécutés à Paris pour l'entrée de Charles IX, V, 668; — d'une salle de festin pour la reine, V, 673.
Décrets — des villes grecques, accordant le droit de proxénie, II, 74, 140, 210; — trilingue de Rosette, II, 125; III, 21; — des Athéniens en faveur de Craton, joueur de flûte, III, 458; — bilingue de Philes dans ses rapports avec le décret de Rosette, IV, 1, 241, 340.
Dédicace d'une église, rappelée sur le tailloir d'un chapiteau au IXe siècle, IV, 36.
Déesse — du commerce dans la Zélande, I, 251; — de Rome, III, 222; — prétendue secrète à Rome, IV, 130.
Défenseur. Titre dévolu à l'évêque; à quelle époque, V, 448.
Degrés, comment divisés dans la géographie de Ptolémée, III, 306.
Déification des rois de l'antiquité, V, 340.
Deïr-el-Kalaah. Lettre de M. de Bertou sur les ruines antiques de ce lieu et sur le couvent de ce nom, III, 617.
Delatre (M.). Son ouvrage sur la langue française analysé, X, 122; — ses remarques sur la langue celtique à propos de la grammaire de M. Zeuss, X, 762.
Delessert (M. Benjamin). Sa collection d'objets d'art, V, 650.
Delgado (M.). Son mémoire sur un disque en argent, VI, 263.
Deloye (M. Augustin). Observations sur plusieurs sceaux, II, 650; — sur les origines et les armoiries de diverses familles, et sur des sceaux en plomb et en cire, V, 686.
Delzons (M.). Sa lettre à M. Letronne sur l'invention de Varron, V, 419.
Demarate le Corinthien; ce que lui doit l'art en Etrurie, I, 87.
Dèmes de l'Attique, X, 507.

Démétrius. Flotte rapportant à Corinthe son urne cinéraire, X, 453.
Demeure (la) funéraire, signe hiératique de cette expression, VI, 567.
Démon (le)—chez les chrétiens et les païens, I, 659; — représenté sous la forme d'un squelette, V, 299; — représenté aux portails des anciennes églises, IX, 202; — sur des vitraux, X, 404.
Démosthènes. Date mentionnée par cet auteur, X, 476.
Démotique (écriture) regardée comme une dégénérescence de l'écriture hiératique, V, 104, 328.
Denderah (temple de), déblayé par ordre du pacha d'Egypte, III, 53; — son zodiaque, I, 381; VI, 661.
Deniers — du roi Henri Ier, II, 256; — d'or à l'agnel de saint Louis, V, 257; — d'argent mérovingiens découverts dans le dép. de la Gironde, VII, 650; — parisis, sa valeur sous Louis VII, VIII, 256.
Denis (saint), évêque de Paris et ses compagnons, leur glorification représ. sur un vitrail, IV, 377; — remarque sur ce saint et sur saint Denis l'Aréopagite, X, 371.
Denis (église de l'abbaye de Saint-). Sa restauration, I, 609; V, 430; — ses vitraux, I, 606, 755; II, 55; IV, 377; — cercueils et chapiteau roman de l'église primitive, IV, 546; — sculptures du portail représentant les vierges folles et les vierges sages, IX, 205.
Denis le Libéral (sceau de), roi de Portugal, VIII, 329.
Dessin (le) de la figure basé sur la géométrie, VI, 210.
Destinées humaines soumises au pèsement, suivant les dogmes des relig. de l'antiq. II, 713.
Déviation de l'axe des églises au moyen âge, III, 807; IV, 661; VII, 547.
Deville (M.). Son mémoire sur l'invention de Varron, cité, V, 32, 120, 419.
Devis — des travaux de décoration pour l'entrée de Charles IX et de la reine à Paris, V, 519, 573, 661; — pour la construction et la décoration du tombeau du cardinal de La Rochefoucauld, VI, 634; — des travaux exécutés au Louvre sous Charles V, 1364 à 1368, VIII, 670, 760.
Devises (des) au moyen âge, VIII, 282, 543.
Diable (le).—Comment représenté au moyen âge, I, 668; — assimilé au péché, à la mort, à l'enfer, IV, 320, 330; — représenté sur des vitraux, X, 404.
Diaboliques (faits) et de magie, III, 154.
Diaconesse enterrée dans une église abbatiale, IV, 78.
Diadème d'une momie pharaonique au musée de Leyde, III, 710.
Dialectes — thessalien, I, 316; — sacré et vulgaire des Egyptiens, I, 344; — grecs, leur formation, III, 507.
Diamant. Origine de la taille de cette pierre précieuse, X, 630.
Diana, nom d'une ville ancienne de l'Algérie, IX, 38.
Diane. — Protectrice des accouchements et des nouveau-nés, II, 225; — cette déesse représentée sur un bas-relief antique, II, 691; — temple qui lui était dédié à Lampsaque, IV, 236; —autel qui lui était dédié à Lyon, IV, 589; — son temple à Nîmes, VII, 194.
Dict (le) des trois morts et des trois vifs, II, 243.
Dictionnaire — iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen âge, cité, I, 141, 415, 610, 677; II, 191; III, 546, 679; IV, 749; IX, 299; X, 388; — historique des rues de Paris, V, 254; — héraldique, IX, 64; — de l'acad. des beaux-arts, IX, 170,; — des arts, son plan, X, 238.
Didrachme de Cilicie, II, 178.
Die. Recherches sur les antiquités de cette ville et sur son nom, IV, 203.
Dieux — germains, erreur à leur sujet, II, 517; — Onouris, III, 717; — Aschmoun, III, 764; — de l'Olympe, vont à la pêche et au marché acheter du poisson, VI, 162; — des religions indiennes assimilés aux dieux des Grecs, des Romains, etc., IX, 729; — marins, X, 100.
Diis manibus, formule païenne sur des tombeaux chrétiens, III, 43.
Dijon. — Détails sur la Chartreuse de cette ville, IV, 640; — caractère architectural de son église Saint-Philibert, IX, 535; — l'église Saint-Bénigne, X, 77.
Dinars à légendes latines frappés en Espagne, VII, 671, 725; VIII, 61, 135.
Dîner et souper du dauphin en 1553, détails des dépenses, VIII, 631.
Dioclétien. — Édit de cet empereur publié par M. Le Bas, I, 112; — loi de *maximum*, II, 129; — médaillon en or de cet empereur imité par un faussaire, IV, 714.
Dioscures sur un vase peint, VI, 632.
Diplôme d'un prévôt des armes, en 1519, VI, 587.
Diptyque — de Besançon, I, 144; — en ivoire au musée de Cluny, I, 531.
Direction (note sur la) de la Revue, VII, 387.
Dis. Inscription relative à un ministre de ce dieu, X, 301.
Disque dit de Théodose, trouvé en Espagne, VI, 263; VIII, 710.
Dissentis (abbaye de). Sa destruction, III, 532.
Divalia. Fêtes dans l'antiquité, II, 633, 677; III, 221, 320, 364.
Divinités — assyriennes représentées sur un cône de calcédoine, I, 218; — psychopompes dans l'antiq. et le moyen âge I, 235, 291, 501, 657; II, 289; — médi-

cales, leurs temples dans l'antiq., VI, 150; — gauloises, VIII, 342; — grecques, leur origine, X, 444.
Documents français qui se trouvent en Angleterre, V, 378.
Dolmen — existant en Angleterre, VIII, 341; — de Quincampoix, près Chartres, IX, 511.
Dominus brevis, dénomination du seigneur d'un démembrement de fief, V, 691.
Domitien, type de ses monnaies, IX, 349.
Donatiste, évêque de cette secte, cité, IX, 45.
Dons faits au cabinet des antiques de la Bibl. nationale, II, 179, 314, 520; VI, 345.
Dormans (légende des sept), citée, VI, 6.
Dormeurs (tombes des sept) en Algérie, VI, 6.
Dorure des statues condamnée comme contraire aux arts, II, 441.
Doublet de Boisthibault (M.), notice sur des émaux dans l'église Saint-Pierre, à Chartres, VI, 729; — sur le jubé de la cathédr. de Chartres, VII, 58; — sur les artistes du moyen âge, VII, 276; — sur des monnaies chartraines, VII, 666; — sur la prétendue armure de Philippe le Bel, VIII, 297; —sur le labyrinthe de la cathédrale de Chartres, VIII, 437; sur l'ancienne horloge de cette cathédrale, IX, 209; — sur le dolmen de Quincampoix, IX, 511; — sur la croix aux moines, IX, 614; — sur le château d'Anet, X, 53; — sur les vieilles maisons de Chartres, X, 214; — sur des manusc. de la bibl. de Chartres, X, 372; — sur les anciennes cérémonies observées dans l'église N. D. de Chartres, X, 613; — sur les Pinaigrier, peintres verriers, X, 656.
Doucat. Monn. géorgienne citée, VIII, 528.
Douet d'Arcq (M.). Mémoire sur les sceaux des saintes chapelles, IV, 603; — sur les miniatures historiques du moyen âge, IV, 749; — inventaire du trésor de la Sainte-Chapelle de Paris, V, 167; — compte des dépenses faites pour l'entrée du roi Charles IX et de la reine à Paris, V, 519, 573, 661; — notice sur la bibl. de Jean, duc de Berry, VII, 144; — sur un tarif des marchandises qui se vendaient à Paris au XIIIe siècle, IX, 213; —sur l'inventaire du trésor de la cathéd. de Clermont au Xe siècle, X, 160.
Drachme, monnaie géorgienne, VIII, 527.
Dragon,—figure de Satan, IV, 818, VI, 498; —représ. sur un bas-relief du XIIIe siècle, IX, 204; — sur un chapiteau, X, 387; — sur le coffret de saint Louis, X, 642.
Drapeau — dit de Jeanne Hachette, son origine, VII, 92; — de la France depuis Clovis, VII, 552.
Draps fabriqués en France et en Flandre au XIIIe siècle, IX, 215.
Dré, esprit du mal, I, 294.
Dressoirs du roi Charles V et de la reine, au Louvre, VIII, 677.
Drobnitsa, sorte d'ornement russe, VII, 237.
Druides (remarques sur les) et le druidisme, II, 302.
Druidesses, remarques sur ces prêtresses, VIII, 731.
Druidiques (monuments) découverts en divers lieux, I, 117; IV, 40, 556, 563; — leur origine, VIII, 473.
Dubois (M. J. J.), sa lettre au sujet d'un bas-relief antique colorié, II, 28: — descript. de pierres gravées, II, 480; — sa lettre au sujet d'un Laocoon de fabrique moderne, III, 437, 628; — mort de cet antiquaire, III, 691.
Du Cange, inauguration de sa statue à Amiens, VI, 400; — étude sur ses travaux, VI, 179; X, 318.
Duchalais (M.), Mémoire sur le musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, I, 18; — sur l'Apollon Sauroctone, VI, 81; — explication d'une sculpture d'un chapiteau de l'église d'Arcueil, VIII, 249.
Duchesne (M.), note sur la valeur des hachures dans la représentation des armoiries, X, 96.
Duels judiciaires, II, 307; — dans le diocèse de Chartres, X, 618.
Dujardin (M. le D^r). Sa critique de Champollion réfutée, I, 341; — rétractation de sa critique, III, 12.
Dumas (M.), chimiste, son rapport sur le prétendu cœur de saint Louis, I, 399.
Dumege (M.). Ses remarques sur divers sujets archéologiques, IX, 503, 510.
Dupont (M. E.). Sa lettre sur les sceaux du Châtelet de Paris, IX, 541; — sur le sceau de Cantorbéry, avec une inscript. sur la tranche, X, 231.
Dupuis. Son Origine des cultes, citée, par M. Guigniaut, I, 162.
Duquenelle (M.), rapports sur divers objets antiques trouvés à Reims, II, 180; X, 312.
Durand (M. Paul). Ses études sur les monuments égyptiens, V, 311; — son interprétation d'un bas-relief en ivoire, V, 733.
Durand (M. Hipp.), notice sur des bains et mosaïques antiq. de Pont-d'Oli, VII, 515.
Durand (M. Germer), note sur un sceau de Béranger de Frédol, VI, 735; — notice sur les monuments de Nîmes, VII, 193.
Duratius (les jardins de), à Limoges, II, 593.
Durion, nom présumé de la Durance, II, 565.
Dusevel (M.), son rapport sur une clochette du moyen âge, V, 628.
Dusommerard (M.), sa note sur des monuments du musée de Cluny, V, 697.
Duvivier (M. le général), son travail sur les inscriptions phéniciennes puniques, etc., III, 58; — sur l'Algérie, VI, 191.

Dynasties — égypt. et persane, I, 498; — égyptiennes, II, 1; VI, 309, 557, 664; — examen critique sur ce sujet, VII, 559, 589, 653, 691, 730; IX, 653; — des rois de Tunis, IX, 259.
Eaux thermales — près de Rottenbourg, II, 228; — d'Amélie-les-Bains, III, 672; IV, 409; — de la Gaule, à l'époque romaine, IV, 74; VIII, 713, 724; — dites Apollinares, en Italie, IX, 46; — en Algérie, IX, 39; — fangeuses, leur expression symbolique, X, 413.
Eauze, inscription romaine trouvée dans cette ville du départ. du Gers, VII, 178.
Échevins de Paris, leurs costumes sous Charles IX, V, 532.
Échiquier — égyptien, II, 741; — jeu des échecs chez différents peuples de l'antiquité, III, 297.
École — polytechnique établie dans le collége de Navarre, I, 192; — chrétienne, à Paris, au moyen âge, IV, 168; — des Chartes, placée dans les bâtiments des Archives de France, IV, 761; V, 622; — française, artistes qui l'ont illustrée, V, 572; — littéraire de Sicile, VI, 624; — de chant à Metz, au VIIIe siècle, VI, 754; — française d'Athènes, II, 257; VII, 394; IX, 241, 352; X 90; — de peinture gréco-russe, VII, 326.
Écrin d'une dame romaine, II, 126.
Écriture — téfinag, II, 493; — démotique, fragments provenant de la collect. de Champollion, V, 104, 321; — de Persépolis, VI, 417, 490, 687; — des manuscrits, leur variété, VII, 163.
Écu d'or, recherches sur la valeur de cette monn. en Italie, au XVIIe siècle, IX, 708.
Écuyers du roi Charles IX, leur costume et leurs fonctions, V, 536.
Edfou (le temple d'), déblayé par ordre du pacha d'Égypte, III, 53.
Édifices. — religieux des chrétiens, sous l'empereur Adrien, IV, 664; — religieux en France, leur entretien, VIII, 78.
Édit de Dioclétien, publié par M. Le Bas, I, 112.
Édouard, roi d'Angleterre, représenté sur une miniature de 1546, IV, 756.
Egger (M.), son rapport sur un recueil général des inscript. latines, I, 107, 760; — ses recherches sur les Augustales, II, 316; — Polémon, le voyageur archéologique, esquisse de l'antiquité, III, 446, 494; — mémoire sur les Augustales, et les dieux Lares, III, 635, 774; — note sur une inscript. de Terracine, et une de Cora, IV, 197, 797; — histoire de la critique chez les Grecs, VI, 743; — note sur le style elliptique des inscriptions grecques de l'Égypte, VII, 207.
Égine (vases d'), remarque sur leur fabrication, I, 103, 779.
Églises de Paris: — Saint-Germain l'Auxerrois, I, 254; III, 413, 591; IV, 641; — Notre-Dame, II, 187, 253; V, 156, 320; — Saint-Merry, III, 268; — Sainte-Croix, dans la Cité, III, 748; — Saint-Paul, III, 748; — Saint-Benoît, IV, 214, 276; — des Célestins, IV, 236; — de Saint-Leu, V, 128; — de Saint-Julien-le-Pauvre, VII, 169; — Sainte-Clotilde, VII, 637; — qui existaient dans la Cité, III, 742.
Églises de diverses localités de France: — de Saint-Ouen, à Rouen, I, 257; II, 99, 186; — Notre-Dame des Doms, à Avignon, I, 472, 533, 602; — de Notre-Dame de Corbeil, II, 165, 643; — de Mailly, II, 313; — de Saint-Julien, à Tours, II, 456; III, 191; VII, 587; — du Meixtiercelin, en Champagne, II, 586; — de Notre-Dame du Puy, ses ornements arabes, II, 700; — ses peintures murales représentant les arts libéraux, VII, 511; — de Blécourt, III, 47; — de Chambon du Xe siècle, III, 112; — de Saint-Denis, à Amboise, III, 106; — de Malval, dans le département de la Creuse, III, 112; — de Vitry-sur-Seine, III, 424; — de Vaugirard, III, 530; — de Belleville, III, 531; — de Bougival, III, 686; — de Saint-Nicolas du Port, en Lorraine, III, 805; — de Germigny des Prés, IV, 36; — de Saint-Bertin, à Saint-Omer, IV, 75; — Saint-Étienne, à Beauvais, IV 515; — d'Ainay, près Lyon, IV, 583, 641; IX, 531; — de Ceffonds, V, 242; — de Crest, V, 445; — Notre-Dame de l'Épine, V, 484; — Saint-Germain le Vieux, à Corbeil, V, 743; — Saint-Étienne, à Meaux, VI, 181; — de Montgeron, VI, 359; — de Sommevoire, VI, 442; — de Munster, en Lorraine, VI, 476; — de Blanzac, VI, 545; — de Brou, VII, 40; VIII, 583; — de Fourvières, VII, 396; — de Sens, VII, 634; — de Mattaincourt, VII, 642; — de Margerie, VII, 680; — d'Arcueil, VIII, 249; — de Saint-Benoît-sur-Loire, VIII, 616; — de la Madeleine, à Arras, IX, 247; — de Fierbois, IX, 366; — Saint-Jean, à Corbeil, IX, 570; — Saint-Émilion, IX 697; X, 393; — Saint-Gengoult, à Toul, X, 14; — de Bazas, X, 402; — Saint-Martin, à Pont-à-Mousson, X, 424; — de Dammarie, X, 637; — de différentes villes de France, leur style architectural, IX, 507, 509, 530, 540, 694; X, 74; — romanes, leur destruction, X, 77.
Églises de divers pays: — de Réparatus, à Orléansville, IV, 659; VIII, 566; — en Afrique, sous l'empereur Adrien, IV, 664; — en Algérie, VI, 10, 20. — de Dobberan, II, 47; — de Saint-Théodore, en Asie Mineure, II, 141; — de Sainte-Sophie, en Russie, II, 778; — d'Aladja,

dans le Taurus, IV, 172; — de Saint-Michel, près Constantinople, VI, 147; — Saint-Vital, à Ravenne, VII, 351; — de Sainte-Sophie, à Constantinople, VII, 713; — construite sur les fondations de l'Érechthéion d'Athènes, VIII, 9; — chrétiennes en Grèce, I, 98; IV, 55; VIII, 9; — de diverses époques, comparaison des styles, I, 621; — de la Russie, II, 773; — de la Géorgie, II, 775.
Égypte. — Importance de l'étude de ses monuments, I, 8, 10; — ses religions, ses monuments, I, 291, 335, 381, 497, 678, 748; VII, 559, 596, 653, 691, 730; — explorée par M. Lepsius, I, 573; — par M. Prisse, I, 723.
Égyptienne (archéologie), VI, 334, 525, 557; VIII, 13, 160, 273, 692; IX, 192, 384, 588; X, 715; — astronomie, IX, 653.
Égyptiens (monuments), — III, 658, 693, 719; — du musée de Leyde, IV, 528; VI, 557; — du musée de Boulogne, VIII, 144; — du musée du Louvre, X, 311.
Élagabale, représenté sur un char attelé de femmes nues, II, 20; — se soumet à l'opération de la castration, pour mieux remplir son vœu de continence, VI, 438; — son nom sur des inscript., IX, 42, 143.
Élamites. Recherches historiques sur ce peuple, VI, 694; X, 84.
Électricité (l'), était-elle connue des anciens? X, 685.
Éléphant — vu en songe par la mère de Bouddha, I, 93; — support d'un siége épiscopal, I, 544; — symbolisme de cet animal, figuré sur les monuments du moyen âge, X, 407.
Éleusis, — ruines et inscript. de cette ville de l'Attique, I, 45; — cérémonies de ses mystères, IX, 147.
Élie, — son enlèvement, I, 670; — regardé comme un mythe, I, 672.
Élien, son hist. des animaux, citée, V, 552.
Élisabeth de Hongrie, ses dons à l'église de Cambrai, VI, 71.
El-Kantara, oasis de l'Algérie, VI, 7.
Ellipses dans les inscriptions dédicatoires, VII, 207.
Élusa, nom antique d'Eauze, ville du midi de la France, VII, 178.
Émail, — recherches sur ce genre de décoration, I, 143; — son emploi chez les anciens, IV, 437.
Émaux — du musée de Cluny, I, 133; — du château de Madrid, près Paris, I, 845; — de la cathédrale de Chartres, I, 845; VI, 729; — du musée de la ville de Guéret, III, 110; — de Plicque, V, 193; — du XIIe siècle représentant Cosroès vaincu par Héraclius, VI, 99; — exposés dans les galeries du Louvre, IX, 587; X, 627; — de diverses collect. à Troyes, X, 315.
Emblèmes — du moy. âge, cités, VIII, 283, 295, 544, 551; — sacrés ou profanes, VIII, 553, 554; — d'anciens imprimeurs, VIII, 543, 545.
Emeric David, notice sur ce savant, citée, II, 312.
Emirs de Tunis, leurs monnaies, IX, 259.
Empereur (l') Théodose représenté sur un disque en argent, IV, 715.
Empire (ancien et nouveau), importance de cette distinction dans l'étude des dynasties égypt., VI, 558.
Empiricus (Sextus), ce qu'il nous apprend de l'astronomie des anciens Chaldéens, VIII, 236.
Empreintes — en papier moulées en plâtre, III, 341; — de monuments, d'inscr., de sculpt., etc., nouveau procédé, IX, 184.
Emprunts (des) faits aux monuments païens par les chrétiens, I, 669.
Encaustique (peinture à l') des anciens, II, 278, 365, 437; — sur ivoire, pratiquée dans l'antiquité, V, 40.
Enceintes — antiques de quelques villes de France, IV, 509; — de Paris sous Philippe Auguste, V, 254.
Encensoirs du Xe siècle à la cathédrale de Clermont, X, 166.
Enchanteurs au moyen âge, II, 509.
Encyclopédie égyptienne, réunie par un Ptolémée, VI, 529.
Enduits hydrofuges connus des anciens, II, 440.
Énée — sauvé par Vénus, peinture de vase grec, I, 482; — portant son père, type de monnaie, IX, 345.
Enfant — jouant avec une colombe, remarque sur cette sculpture, II, 345; — nouveau-né enseveli dans un tombeau de saint, II, 577; — nouveau-né des Tsars, ancien usage à leur égard, VII, 240.
Enfer (l') — représenté sur des vases peints, II, 110; — confondu avec le diable, IV, 323; — confondu avec la mort et le péché, IV, 331; — de la chapelle Saint-Just, à Narbonne, IX, 201, 299; — sa représentation sur les monuments du moyen âge, X, 393, 649.
Enseignes militaires des Romains, VI, 324.
Enterrement d'un chanoine de Saint-Victor, IX, 701.
Entrée solennelle — de Charles IX, à Paris, en 1571, détails des décorations, costumes, cavalcades et des lieux où passait le cortége, V, 519; — de la reine, V, 573; — état des dépenses des décorations, V, 661.
Envermeu (cimetières mérovingiens à), VII, 313.
Épaminondas fait construire les remparts de Messène, I, 421.
Épée — gauloise du musée de Nantes, IX, 128; — de Jeanne d'Arc trouvée dans l'église de Fierbois, IX, 366.
Épervier, — sa signification dans les carac-

tères hiéroglyphiques, VIII, 24 ;—offrande de cet oiseau par le seigneur de Maintenon le jour de l'Assomption, X, 614.
Éphèbes représentés sur un scarabée antique, IV, 284.
Épidaure, médaille de cette ville, IX, 343.
Épigraphie (science de l'), sa définition, I, 14.
Épingles antiques, III, 369.
Épistylium, terme d'architecture, X, 71.
Épitaphe — du sire de Joinville, III, 49; — d'une femme gallo-romaine, III, 498; — d'un peintre grec, III, 512; — d'un médecin punique, III, 568; — de Vaillant, numismatiste, IV, 226; — de Marie de Médicis, IV, 807.
Équinoxes. Leur précession découverte par Hipparque, astronome grec, X, 680.
Eraric. Monogramme de ce roi, VI, 391.
Ere — provinciale d'Afrique ou plutôt de la Mauritanie, IV, 800; — de Nabonassar, X, 194; — chaldéo-macédonienne, X, 257.
Érechthéion d'Athènes, — études sur ce monument, II, 322; — son état actuel, VIII, 1; — sa descript., VIII, 84.
Érix (le serpent), sens de cet hiéroglyphe, VIII, 22.
Éros, mythe qui préside à l'union mystique, II, 554.
Errata, IV, 827; VI, 399.
Escalier à noyau plein de l'hôtel de Sens, IV, 160.
Eschyle, buste de ce poëte, II, 344.
Esconce, sorte de lanterne du moyen âge, VI, 223.
Escrime (art de l') en Espagne, VI, 582.
Esculape. — Bas-relief représentant un ex-voto à ce dieu, III, 88, 346; — identifié au dieu Aschmoun, III, 764; — sa statue prise pour une fig. du Christ, III, 771; — son association avec le soleil, IV, 61; — son temple à Lambèse, IV, 452.
Espagne (l') — envahie par les Berbers, VII, 675; — monnaies de cette époque, VII, 677; — citérieure et ultérieure, VII, 705.
Esserent (le prieuré d'), X, 666.
Estampages — des monuments, procédé, I, 43; — en papier, reproduits en plâtre, III, 341.
Esthétique — de l'art chez les Grecs, VI, 743; — des églises du moyen âge en Italie, IX, 693.
Étayement (méthode d') pour redresser une maison, VI, 179.
Éthiopie, — costume des rois de ce pays, I, 573; — contrée que les anc. auteurs grecs désignaient par ce nom, V, 547.
Éthiopiens, — forme de leur écriture, I, 576; — leur notation est alphabétique, VI, 106.
Éthiopiques (les) d'Héliodore, citées, IV, 196.
Étienne (saint) — lapidé, I, 512; — observation sur une représentation de ce saint, I, 677.
Étienne (église St-) — de Beauvais, IV, 515; — de Meaux, plan de son chevet, VI, 181.
Étoffes — orientales employées pour faire des vêtements sacerdotaux, I, 408; II, 192, 700; VII, 89; — diverses fabriquées au XIIIe siècle, IX, 224; — et tissus précieux fabriqués au moyen âge, IX, 318; — leurs noms à cette époque, X, 171.
Étoile—blanche des casaques des chevaliers du guet de Paris, VII, 18; — à cinq branches sur des poids du moyen âge, IX, 445.
Etoupes enflammées simulant — le feu du ciel, V, 195; —la déesse infernale, IX, 153.
Etrurie, médailles de ce pays, IX, 130, 341.
Etrusques, — vases qu'on leur attribue, I, 82, 87, 781; — limites de leur art, V, 559.
Etudes archéologiques, — leurs difficultés, I, 1; IV, 385; VII, 391; — sur le moyen âge ou parallèle entre les monuments religieux de l'Italie, de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre, IX, 692.
Etymologie des noms propres, importance de cette étude, IX, 635.
Eudamidas, figure de bronze représentant ce personnage, I, 460.
Eunuques représentés sur des monuments assyriens, I, 222.
Euphémisme grec, III, 538.
Eutrope (saint). — Sa sépulture retrouvée, II, 569, 718; — son église à Saintes, caractère de son architecture, IX, 532. — évêque d'Orange, son tombeau, IX, 332,
Evangéliaire du XIe siècle; notice sur ce manuscrit et sa couverture sculptée, II, 89.
Evêché—apocryphe, V, 721; —de Bethléem, en France, VIII, 332.
Evêque (M. l') d'Amiens, sa circulaire sur la conservation des monuments religieux, I, 339;
Evêques — de Uthina (Oudnah), leurs noms cités, III, 143; — de Toul, leur chronologie, V, 276; — de Maguelone, leur monnaie, V, 400; — de Carpentras et de Venasque, V, 729; — des premiers temps du christianisme; leur sépulture retrouvée dans la régence de Tunis, VII, 746, —donatistes de Diana en Afrique, IX, 45.
Evespérites. Peuple de la Cyrénaïque, leurs monnaies retrouvées, V, 238.
Excelsa ou hauts dieux chez les Hébreux, VII, 477.
Excommunication — de la France, VII, 101; — prononcée contre les monnaies à légendes arabes, VIII, 225.
Exégètes, guides des étrangers à Athènes, III, 448.
Expédition scientifique en Assyrie, VIII, 393.
Expiation d'Oreste, sujet d'une peinture de vase, I, 656.

Fabrique de vases — peints phénicienne, I, 777; — grecque, étrusque, I, 778, 781; — de la Basilicate, I, 783.
Face (la sainte), traditions sur cette relique, VII, 490.
Faciebat, usage et valeur de ce mot dans la signature des artistes de l'antiquité, III, 132.
Falbe (M.). Son ouvrage sur les ruines de Carthage, VI, 516.
Famille (sainte) représentée sur un vitrail de Chartres, X, 663.
Familles illustres de la Russie, représentées sur des images pieuses, VII, 239.
Fastes de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris, III, 610.
Fata (les trois), déesses de la destinée, I, 298.
Fatuæ (les), les deæ matres et les fées, leur identité, V, 363.
Fauquembergue. Monnaie de cette seigneurie, VII, 11.
Faussaires. Divers exemples de leur fabrication d'antiquités, III, 427, 452, 652.
Faustine la jeune. Médaillon de cette impératrice, IX, 339.
Favé (M.). Ses expériences sur le mangoneau, VII, 188.
Fées (les), — V, 363; — chez les Gaulois, VIII, 732.
Fellows (M.). Ses découvertes en Lycie, II, 115.
Femmes — assises aux repas funèbres, III, 354; — peintres dans l'antiquité, V, 37.
Fère en Tardenois, vente du château de ce nom, IX, 372.
Fermail donné en présent, V, 177.
Fermoirs de livres de deux sortes, VII, 156.
Ferté, origine de ce nom, V, 19.
Festin (prophétie du) de Balthazar, I, 245.
Festin — offert par la ville de Paris à la reine au XVIe siècle, V, 673, 776; — des dieux de l'Olympe, VI, 612.
Fétis (M.). Ses erreurs musicales, VI, 467.
Feu — de la Saint-Jean, V, 745; — de Saint-Antoine, maladie qui fit de grands ravages pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, X, 424.
Figures d'êtres animés, sculptées par les musulmans, III, 340.
Figurine — de bronze trouvée près de Soissons, I, 458; — de terre cuite trouvées à Khorsabad, III, 53; — antique en plomb trouvée à Narbonne, IV, 230; — de ville en bronze trouvée en Algérie, IV, 776.
Filles (monastère des) du Calvaire, à Paris, III, 520.
Fillon (M. B.). Rapport sur divers objets antiques trouvés dans le Poitou, II, 599; — notice sur un tombeau antique, IV, 618.
Fines, localité ancienne de la Gaule, II, 568.
Fiorelli (M.) dirige les fouilles de Cumes, X, 118.
Firouz, roi perse représenté sur une coupe, I, 264.
Flambeau antique en bronze trouvé à Crisenon, II, 179.
Flamel (Nicolas). Recherches sur son épitaphe, III, 682.
Flamines divales, leurs fonctions, III, 222.
Flandres (le duc de). Ses armoiries sur le coffret de saint Louis, X, 644.
Fleurs de lis. — Type de monnaies, I, 97; — héraldiques et naturelles, sur les monuments, I, 230; IV, 297; IX, 19, 60, 355, 541; X, 623.
Florence (vase du musée de), représentant la fable de Phèdre et d'Hippolyte et les noces d'Hébé, VI, 605.
Flots étrusques sur une base de statuette, II, 418.
Flûte (double) des anciens; manière de s'en servir, IV, 144.
Flûtiste grec. Son talent, son mobilier de théâtre, dons qu'il fait à ses concitoyens, III, 457.
Folie (danse de la). But moral de sa représentation au moyen âge, VIII, 250; X, 592,
Fondations pieuses, par suite d'événements ou de conversion, VI, 478; X, 40.
Fondeurs au moyen âge, noms de quelques-uns, V, 628.
Fonds de peinture. Remarques sur les procédés anciens, II, 371,
Fontaines — du Manneken-Pis, à Bruxelles, III, 80; — qui décoraient Paris, à l'entrée de Charles IX, V, 525, 582, 585; — des Innocents, à Paris, VI, 271; — mystique dans laquelle entre un serpent, VI, 373.
Fonts baptismaux du XIIe siècle, IV, 239.
Force (prison de la) à Paris, son histoire, sa démolition, VII, 395.
Forêts (hist. des) en France et en Europe, VI, 748; VII, 396; VIII, 521.
Formule — des mystères de l'antiquité, III, 371.
Forteresses — romaine à Jublain, I, 206; — détruites par le duc de Mayenne, V, 458; — romaine près de Tours, X, 571.
Fortifications des villes gallo-romaines, IV, 509.
Fortoul (M.). Son explication de la danse des morts d'Holbein, citée, II, 246.
Fortunées (îles). Séjour des âmes, I, 677.
Fossati (M.), architecte, chargé de la restauration de Sainte-Sophie de Constantinople, VII, 713.
Fouilles archéolog. — à Nîmes, I, 118; — à Arles, I, 124; — à St-Révérien, et à Autun, I, 698; — à Aix, en Provence, II, 126; — à Montecalvo, II, 685; — du Cæsarium à Alexandrie, II, 752; — à Pompéia, III, 343; — à Nimroud, III, 791; — en Assyrie, III, 53, 627, 791; — au palais de justice et au parvis N. D. à Paris, IV, 565, 646; VIII, 130; — à Rome, VI, 458; — sur divers points de la France, VII, 242, 525, 630, 651; VIII, 186, 265, 421; — en

Egypte, VII, 245; VIII, 698; X, 715; — en Angleterre, VII, 246; X, 506; — en Suisse, VII, 452; — en Italie, VII, 535, 587; — à Salona, en Dalmatie, VIII, 458, — en France et autres pays, IX, 59, 453, 584, 771, 778, 780, 781; X, 312, 570; — en Grèce, X, 90; — en Russie, X, 441, 501; — dans le dép. d'Eure-et-Loir, X, 505.
Foulques Nerra, comte d'Anjou. Ses fondations pieuses, X, 40, 78.
Fouquet (le surintendant). Note sur son jugement, III, 104.
Four romain — pour cuire les poteries, III, 672; — pour cuire des briques, IV, 529.
Fourmont, preuve de l'authenticité des inscrip. archaïques rapportées par ce voyageur, I, 48.
Fourvières (Notre-Dame de). Célèbre pèlerinage, son église, VII, 396.
Fournier (M. H.). Son explication d'un sceau d'abbé, VIII, 76; — du sceau de Denis le Libéral, VIII, 328.
Fous (fête des) condamnée par l'Église dès le XIIe siècle, VII, 375; — représentée sur les monuments du moyen âge, VIII, 249; X, 592.
Francs-maçons (les) au moyen âge, II, 35.
Frédéric, — duc de Souabe, son portrait, I, 527; — Barberousse, son portrait, I, 529; — Frédéric II, ses chasses, I, 538.
Fresques de Parme, par Toschi, citées, VII, 191.
Friajski, genre de peinture russe, VII, 236.
Fulchérius, évêque d'Avignon, I, 475.
Funèbres (cérémonies) — dans l'antiquité, III, 350; — en l'honneur d'un abbé de Saint-Victor, IX, 701; — sous Louis XII, miniatures, X, 316; — en l'honneur de Henri VIII d'Angleterre à l'église N. D. de Paris, X, 752.
Funérailles au moyen âge, IV, 168.
Gabriel (l'ange) — psychopompe, I, 303; — représenté sur un autel du XIIe siècle, I, 470.
Gadamès (l'oasis de) possédait un établissement romain, IV, 301.
Gaélique (idiome), VIII, 475.
Gaignières. Sa collection de dessins, citée, X, 43, 370.
Gaillac, poids de cette ville au moyen âge, IX, 17.
Gaillon (château de), nom de l'architecte de son portique, I, 69.
Galates, peuple de l'Asie Mineure, VIII, 482.
Galgal, sorte de monument druidique ayant ses analogues chez les anciens Hébreux, VII, 481.
Gall (église de l'abbaye de Saint-). Son plan, X, 68.
Gallia, monnaie portant cette légende, VII, 651.
Gallo-romain, — Monuments de ce style trouvés dans la forêt de Carnoët, I, 133; — cimetière découvert à Fécamp, IX, 453; — sur divers points du midi de la France, IX, 508; — près de Villefranche, X, 253.
Gallo-romaines (villes) du midi de la France, IV, 205.
Gallois (M. Etienne). Un musée à Vitry, V, 437.
Gammarus, tessère représentant ce crustacé, I, 261, 405.
Gard. Travaux archéologiques exécutés dans ce département, VII, 193.
Gargallo (M. P.). Sa lettre à M. de Witte sur un tombeau découvert près de Pérouse, I, 761.
Gargantua. Publication sur ce personnage, IX, 783.
Gargousses confectionnées avec des parchemins provenant des archives de France, X, 750.
Gassendi. Ses expériences sur l'hallucination, III, 166.
Gaules (religions des), VIII, 337, 717.
Gaulois (monuments) — au cabinet des antiques de Paris, I, 123; — trouvés en France II, 126, 597. 599; — en Allemagne, VIII, 782.
Gaulois. — Leur civilisation, II, 119, 301; — leurs noms propres, I, 252; VIII, 265; IX, 625; X, 273; — leur religion, leur origine, leur langue, VIII, 337, 485; — leur art, IV, 127, 312, 513.
Gauloise (origine) de quelques villes, II, 560; — Symbole de cette nation démontré par les médailles, VIII, 248.
Gauloises. — Inscription trouvée à Autun, I, 698; III, 56; — monnaies, poteries, statuette de cette époque, trouvées en divers lieux, IV, 772, 809, 813; — numismatique, VIII, 474; IX, 625.
Gazet (Guillaume). Sa sépulture retrouvée à Arras, IX, 247.
Géant (le) Valens. Recherche sur ce mythe, VII, 320.
Géants (temple des) à Gozzo, VIII, 345.
Gehennes (les) ou les prisons infernales représentées sur les monuments religieux du moyen âge, IX, 201, 299.
Généalogies — de Jésus-Christ, I, 755; — de la Vierge, I, 757; — des rois assyriens, VI, 417, 773.
Genèse (la). Renseignements qu'elle fournit pour la chronologie égypt., VI, 527.
Gengoult (église Saint-) à Toul, X, 14.
Génies — psychopompes dans l'antiquité, I, 291, 501, 657; — au moyen âge, II, 229, 707; — familiers des morts, III, 96; — tutélaire de Rome, III, 371; IV, 131.
Genius, divinité des Latins, IV, 699.
Genoue (sainte), présumée sainte Geneviève; sa statue dans l'église de Germigny, IV, 39.
Geoffroy de Beaulieu, cité à propos de l'embaumement de saint Louis, I, 270.
Géographie de Ptolémée, division de ses degrés, III, 306.

Géométrie (la), base du dessin de la figure, VI, 211.
Géomores, aristocrates de Syracuse, III, 381.
Georges (saint), sur les monnaies géorgiennes, VIII, 667.
Georges (église Saint-) de Bocherville, son style architectural, IX, 536.
Georges d'Amboise, cloche de la cathéd. de Rouen, I, 36.
Géorgie, — monum. chrétiens de ce pays, I, 515; II, 775; — numism. de ses princes au moyen âge, VIII, 525, 605, 653.
Géraud-Adhémar (sceau de), d'une famille de la Provence, II, 650.
Gerhard (M.), travaux de ce savant, cités, II, 104, 117; V, 234; X, 444.
Germain (Saint-) — l'Auxerrois à Paris, restauration de cette église, I, 254; III, 413, 591; X, 177; — le vieux Corbeil, son église, V, 741; — des Prés, à Paris, style de l'architecture de cette église, IX, 531; — sa grandeur primitive, X, 79.
Germigny (église de) des Prés, son architecture, sa mosaïque, ses inscript., IV, 33, 39.
Geronthræ, marbres antiques de cette localité, II, 129.
Gervais (Saint-), église de Paris, son portail, II, 186; — restauration de ce monument, découverte de tombes, IV, 304, 348.
Géryon vaincu par Hercule, VIII, 340.
Geysa, roi de Hongrie; son fils Béla désigné comme héritier de l'empire de Constantinople, V, 748.
Ghelma, l'ancienne Calama de saint Augustin, ville d'Afrique, IV, 188.
Gibet de Montfaucon, près Paris, VI, 403.
Gilbert (M.). Mémoire sur l'ancien pavé de Paris, I, 188; — sur la chapelle Saint-Aignan, dans la Cité, IV, 164; — sur un nouveau procédé pour la peinture murale, IV, 553; — notice sur le sceau de Jean Troussevache, VII, 573; — sur l'église de Sainte-Clotilde, à Paris, VII, 637; — sur le prieuré d'Esserent, X, 666.
Giorgaoul, monnaie géorgienne, VIII, 527.
Girardin (M.), notice sur l'église de Margerie, VII, 680.
Gironde. Sculptures de monuments religieux de ce département, X, 385.
Girouettes et crêtes du XIIIe siècle, IX, 371.
Givenchy (M. de). Son rapport sur les dalles en mosaïques, II, 192.
Gladiateurs — leurs diverses classes, III, 4, 6, 456; — dimachæros, V, 562; — figurés sur une urne antique, VI, 122; — leurs armes, VIII, 323, 397; IX, 65.
Glaucus. Mémoire sur ce mythe, I, 433; II, 622.
Gliddon (M.). Ses travaux sur l'Égypte, VI, 334.
Globe — céleste sur la tête de Firouz, roi perse, I, 266; — à pôles et méridiens mobiles, X, 697.
Glossaire des arts au moyen âge, X, 628.
Gloucester, congrès archéologique tenu dans cette ville, III, 192.
Gnostiques (monuments des), I, 520; II, 179; — leur appréciation, III, 259, 263; V, 298; — recherches sur cette secte et les monuments qu'elle a produits, VIII, 364; IX, 151, 252, 384.
Golbéry (M. de). Résumé des articles de la *Revue*, III, 1.
Gordon (M. James). Compte rendu de l'ouvrage de M. de Beaumont sur le blason, X, 623.
Gorgonium, symbole funéraire, I, 761, 782.
Gothique (architecture). — Rapport sur la question de savoir si l'on doit bâtir dans ce style au XIXe siècle, III, 179; — observations sur ce style, VI, 544; — sur sa dénomination, IX, 759.
Goujon (Jean). Sculptures de cet artiste à Paris, VI, 271.
Goze (M.). Rapport sur une clochette du XVIe siècle, V, 628.
Graduel monumental, par M. Th. Nisard, VII, 63.
Grammaire — égyptienne de Champollion, remarques sur cet ouvrage, V, 407; — comparée des langues indo-germaniques, VII, 127; — comparée pour l'étude des trois langues classiques, IX, 585, 587.
Grammate des eaux en Egypte; ses fonctions, VI, 563.
Grandmaison (M. C.). Son dictionnaire héraldique, cité, IX, 64.
Grasset (M. Edouard). Ses découvertes archéologiques en Orient, I, 698.
Gravure — sur bois de 1423, retrouvée en Belgique, I, 610; — en taille-douce; cet art a-t-il été connu des anciens? V, 32, 120; — en creux chez les anciens, V, 122; — son origine, VII, 191.
Grec — mot nouveau dans une inscript. antique, I, 316.
Grèce antique et moderne. — Rapports de M. Le Bas sur son voyage dans ce pays. I, 39, 98, 166, 277, 422, 629, 705; — voyage, II, 206; — sa descript., III, 273, 446, 492. Voyez aussi aux noms particuliers des villes et des monuments de ce pays.
Grecque (harmonie), VI, 244.
Grecques (antiquités) — moulées à Athènes pour le musée du Louvre, I, 210; — tablettes avec inscriptions, trouvées à Memphis, VIII, 461.
Grecs (vases). — Remarques sur cette sorte de monuments, I, 84, 776, 846; — portant des noms d'artistes, II, 421.
Grecs (les) ont-ils quelquefois adopté des noms propres égyptiens? IV, 549.
Greffiers du parlement; leur costume et leur signe distinctif, V, 534.
Grégoire XVI, musée qu'il a fondé à Rome, I, 308.

Grégoire de Tours, maison qu'il a habitée à Paris, VII, 170.
Grenade, symbole de la charité, X, 290.
Grenoble, collect. sigillographique de la biblioth. de cette ville, III, 821.
Grenouille, sa signification dans les caractères hiéroglyphiques, VIII, 23.
Grenouilles (le chœur des) dans la pièce d'Aristophane, X, 445.
Grésy (M.). Documents inédits sur J. Amyot, V, 636; — notice sur la cassette de saint Louis, X, 637.
Grifi (M.). Sa lettre sur un vase peint de la collection Lambruschini, I, 326.
Griffon, recherches sur cet animal, IX, 461.
Grille de Beuzelin (M.). Rapports sur les travaux de la commission des monuments historiques, I, 54, 549; — sa mort, ses ouvrages, I, 843; — son dessin d'une porte de bronze à Augsbourg, VI, 541.
Grimm (M. Jacob). Ses recherches sur les antiq. celtiques et germaines, citées, VIII, 754.
Grivna, sorte d'images pieuses en Russie, VII, 237.
Grotefend (M.). Remarques sur l'origine du nom d'Horace, I, 114; — études des antiquites persanes, IV, 501.
Grouchy (M.). Ses découvertes archéologiques dans l'Orléanais, I, 124.
Guenebault (M.). Son dictionnaire iconographique cité, I, 141, 415; IV, 748; V, 698; IX, 299; — note sur un tableau représentant saint Louis, évêque de Toulouse, I, 691; — sur la crypte de l'église Saint-Merry, à Paris, III, 268; — sur la formule *sub abscia*, IV, 46; — son travail sur l'iconographie des saints, V, 504; X, 378; — sur divers objets trouvés dans une sépulture du XIVe siècle, en Bourgogne, VI, 239; — sur la coupe des pierres et l'appareil des voûtes au XVe siècle, VI, 784; — iconographie des apôtres, VII, 294; — note sur l'abbaye de Maubuisson, VII, 717; — sur la cartographie au moyen âge, VIII, 375; — comptes rendus sur les anciens plans de Paris et sur la statistique de la Charente, VIII, 208, 651; — notice sur saint Nicolas et ses légendes, IX, 448; — sur la collection Gaignières, X, 43; — du vandalisme dans les églises, X, 177; — sur l'abbaye N. D. du Val, X, 293; — sur le sceau de Matthieu de Vendôme, X, 364; — auteur des tables annuelles de la *Revue*.
Guerre de Trente ans, recherches de documents relatifs à ce sujet, VIII, 391.
Guerrier de Marathon, I, planche 1 et page 49; VIII, 648.
Guet (le) de Paris, — costume de ce corps, V, 532; — son origine, son service, VII, 14.
Guide — de la peinture, manuscrit grec, III, 544; — des voyageurs et des touristes dans l'ancienne Grèce, III, 448.
Guigniaut (M.). Mythologie, I, 145; — sa trad. de la Symbolique de Creutzer, citée, IV, 778; V, 547; — son rapport sur l'Ecole française d'Athènes, VII, 27; — ses observations sur les serres chaudes chez les Romains, VIII, 213; — sur le système astrologique des Chaldéens, cité, VIII, 234; — sur les découvertes faites à Athènes, IX, 241, 352; X, 90.
Guildes ou corporations qui existaient au moyen âge en Angleterre, VI, 457.
Guillaume le Conquérant, — sa généalogie, II, 794; — sa statue érigée à Falaise, VIII, 266.
Guillaume (Saint-) du Désert, recherches hist. sur cette fondation pieuse, IX, 337.
Guillery (M.). Recherches sur la nature de l'ogive, II, 30.
Guillotine, recherches historiques et philosophiques sur l'emploi de cet instrument au moyen âge, VIII, 552.
Guise (famille des), — ses armoiries, III, 626; — son séjour à l'hôtel Clisson, à Paris, IV, 761; IX, 649.
Gumpach (M. de). Son opinion sur le calendrier chaldéo-macédonien, X, 258.
Guy d'Arezzo, cité, IX, 376.
Guy de Crême, pape non reconnu à Rome, I, 529.

Hachisch, substance végétale provoquant des hallucinations, III, 166.
Hachures (des) et de leur valeur dans le blason, X, 97.
Hagiographie de l'évêque Vérus, citée, IX, 333.
Haidra, ville de la régence de Tunis, V, 391.
Halle à la viande dans l'antiquité, IV, 211.
Hammer (M. de). Son travail sur les cornes à boire, cité, V, 252; — sur des monuments gnostiques, IX, 252.
Hanriot (M.). Ses recherches sur la topographie des dèmes de l'Attique, X, 507.
Haquenée du sceau royal, son harnachement, V, 535.
Harcourt (famille d'). — Vestiges de son hôtel à Paris, IX, 188; — ses armoiries, X, 645.
Harmonie musicale, — VII, 118; — au moyen âge, IX, 373.
Harmonies (les trois), base de la musique des Grecs, VI, 244.
Harnachement — des chevaux assyriens, I, 219, 228; IV, 300; — de la haquenée du sceau royal sous Charles IX, roi de France, V, 535.
Harpies — peintes sur un vase grec, I, 481; — sur un bas-relief antique, II, 103; — considérées comme ministres de la mort, IV, 742.

Harris (M.). Sa collection d'antiquités égyptiennes, II, 752.
Hase (M.). — Ses notes sur les monuments de la régence de Tunis, IV, 263, 271; V, 304, 385; VI, 129; — son voyage à Hippone, IV, 274; — sa lettre à M. F. Lenormant sur des tablettes grecques, VIII, 471; — nommé professeur de grammaire comparée au Collége de France, IX, 585.
Hathor, divinité égyptienne, I, 208.
Hébé, son mariage avec Hercule, VI, 614.
Hébreux, — leurs livres philosophiques, I, 660; — leur sortie de l'Égypte. Sous quel roi elle doit avoir eu lieu, VIII, 173.
Hébron (mosquée d'). Inscript. grecque recueillie dans ce monument, X, 375.
Hécate (la triple), II, 107; III, 510; — représentée sur des monnaies de Terina et d'Hipponium, V, 159.
Hédouin (M.). Note sur la crypte de l'ancienne cathédrale de Boulogne-sur-mer, III, 815.
Hel, dieu de la mort chez les Germains, I, 676.
Hélène, reine d'Adiabène, son tombeau présumé être celui des rois de Juda, IX, 32, 164.
Hélène et Ménélas, représentés sur un préféricule, I, 328.
Héliodore, ses Éthiopiques, citées, IV, 196.
Héliopolis. Origine du nom de cette ville, V, 593.
Hellénisme. Définition de cette expression, I, 84, 87.
Helos, ville ancienne de la Grèce, II, 217.
Henocq (M.). Note sur les vaisseaux et la navigation des anciens, IV, 706.
Henri (M.). Sa lettre sur une inscript. arabe, III, 406; — sur un four romain, III, 672; — sur les inscript. trouvées aux sources d'Amélie-les-Bains, IV, 409; — ses recherches sur l'art de l'escrime en Espagne, VI, 582; — sur les pierres druidiques, VII, 473; — note sur des objets trouvés dans un tombeau gaulois, IX, 513.
Henri Ier. Denier de ce roi, II, 256; — son sceau, III, 736; — pièces et documents touchant la femme de ce prince, III, 739.
Henri IV. Document sur son avénement au trône et sur sa conversion, VI, 602; — salle du Louvre où il mourut, VIII, 205.
Henri V, roi d'Angleterre. Il frappe monnaie en Normandie, V, 257; — son séjour et sa mort en France, VII, 112.
Henri VII, roi d'Angleterre, bas-relief de son tombeau, I, 305.
Henri VIII, roi d'Angleterre, service funèbre célébré en son honneur, à N. D. de Paris, X, 752.
Heraclius, combattant Cosroës, peinture émaillée, VI, 99.
Herculanum, — son académie, I, 41; — peintures antiques trouvées dans cette ville, V, 636.
Hercule — et Iole, peinture trouvée à Pompei, II, 115; — statue de ce dieu trouvée à Denia, III, 793; — son temple à Cora, IV, 197, 797; — Magusanus et Ogmius, recherche sur cette divinité, VI, 236, 283; — son mariage avec Hébé, VI, 614; — recevant une palme de la Victoire, VIII, 192; — vainqueur de Géryon, VIII, 340; — gaulois, VIII, 723; — et Nérée, peinture céramographique, X, 755.
Hérésie (l') personnifiée, sculpture de la cathéd. de Strasbourg, X, 229.
Hermapion, trad. d'un obélisque, VIII, 15.
Hermès — psychopompe, I, 300; — culte de cette divinité, III, 317.
Hérode et Hérodiade représentés sur un chapiteau, X, 388.
Hérodiade, danse devant Hérode, sculpture citée, X, 388.
Héron d'Alexandrie, recherches sur cet écrivain, IX, 518; X, 672, 720.
Hérouval (Oise). Objets gallo-romains trouvés près de ce village, I, 133.
Hesperus ou le Soir, comment représenté sur les monuments, V, 212.
Hiéroglyphes (les), — travaux sur cette écriture, I, 341, 351; — leur interprétation III, 821; — idées qu'ils expriment, IV, 115, 195; V, 325, 406, 509, 592; — du livre de Chérémon, VIII, 13; — leur signification, IX, 246, 673.
Hiéroglyphique (expression) de deux noms propres égyptiens, V, 301; — inscript. de Semné, V, 311.
Hincks (M.), ses remarques sur un monogramme assyrien, VIII, 564.
Hipparque, astronome grec. Sa découverte de la précession des équinoxes, X, 680.
Hippobotes (les), aristocrates de l'île d'Eubée, III, 381.
Hippodrome — de Constantinople, II, 142; — de Constantine, III, 735.
Hippone (ville d'), visitée par M. Hase, IV, 274.
Hipponium, monnaie de cette ville, V, 159.
Hispanie, monnaie de cette contrée, X, 701.
Hittorff (M.), sa restitution du temple de Sélinonte, VIII, 394; — sa théorie de l'architecture polychrome, IX, 2.
Holtzmann (M.), son travail sur l'écriture cunéiforme, cité, VIII, 565.
Homère, appréciation de sa description des lieux antiques, III, 451.
Homme (le premier). — Systèmes des anciens sur sa création et la manière dont il a reçu la vie, VIII, 238, 637; — doctrines des religions antiques sur son origine, IX, 144.
Homophonie de la langue de Persépolis, VI, 707.

Hongrie, monuments de ce pays, VI, 71.
Hôpital de Saint-Gervais, à Paris, VIII, 255; — de Sainte-Catherine, à Paris, X, 432, 554.
Horace, origine du nom de ce poëte, I, 114.
Horapollon. Ses hiéroglyphiques citées, VIII, 15, 18, 24, 26.
Horloge — de la cathédrale de Laon, I, 134; — de la tour du Palais de Justice de Paris, IV, 566; VI, 412; IX, 59; — de la cathédrale de Chartres, IX, 209.
Horticulture (l') dans l'antiquité, VIII, 101, 219.
Hôtel — de Cluny, I, 35; IX, 454; — Carnavalet, à Paris, III, 191; — Soubise ou Clisson, III, 625; IV, 760; IX, 649; — de Sens, à Paris, IV, 146; — de la Trémouille, V, 82; — de Ponthieu, à Paris, VIII, 589; — de Montbazon, où fut tué l'amiral de Coligny, VIII, 602; — de Mme de Valence, VIII, 674; — d'Harcourt, à Paris, IX, 188.
Hôtel de ville de Louvain, nom de son architecte, III, 531.
Hôtel-Dieu d'Orléans, III, 191.
Hubert (saint), représenté dans un vitrail de l'église Saint-Gengoult, à Toul, X, 24.
Hugues Capet, son élévation au trône, VII, 388.
Huissiers de la chancellerie sous Charles IX, leur costume, V, 535.
Huyseburg, basilique remarquable de ce monastère, I, 622.
Hymne — notée en plain-chant, gravée sur une pierre, VI, 360; — au Soleil, poésie égyptienne, VII, 695.
Hypèthres (temples), IV, 434, 593.
Hypogées — égyptiens, I, 726, 733; — de Cyrène, V, 152.
Hystéria, sorte de sacrifice à Vénus, III, 230.

Iarbas, fils de Jupiter Ammon, VIII, 640.
Ibères, — leur roi Achoucha représenté sur un onyx, VIII, 531; — études sur leur alphabet, IX, 248; — leurs monnaies, X, 701.
Iconographie — de Varron, V, 41; — des saints et de leurs attributs, V, 504; — sacrée en Russie, VII, 174, 234, 321; — des apôtres, VII, 294.
Icosium (Alger), mosaïque trouvée dans cette ville, I, 556.
Images pieuses russes, leur importance historique, VII, 236; — au point de vue de l'orthodoxie et des mœurs publiques, VII, 332, 338.
Imprimerie, — son origine à Paris, IV, 226; — cet art a-t-il été connu des anciens? V, 33, 120; — son caractère tout divin, V, 125; — son développement en France, X, 3[illegible]3.
Imprimeurs (anciens), leurs marques et emblèmes, VIII, 543, 545.
Incendie — de l'abbaye de Dissentis en Suisse, III, 532; — de diverses parties du Palais de Justice de Paris, VI, 407; — de l'église d'Ascoli en Italie, X, 622; — de la cathéd. de Murcie en Espagne, X, 760.
Inde (Mémoire sur l'), par M. Reinaud, cité, III, 128.
Indiction, manière de dater sur les monnaies et dans les textes épigraphiques, VII, 728; VIII, 63, 136.
Indiens (tombeaux), I, 565.
Indo-germanique (grammaire), par M. Bopp, citée, VII, 127.
Indra, divinité indienne, X, 4.
Infanterie française, son histoire, VI, 742; — mémoire de M. Susane, cité, VII, 390.
Ingeburge, — notice sur cette reine, citée, I, 375; — sa répudiation, VII, 100; IX, 565; — sa pierre tombale, IX, 573.
Inhumations — de personnages célèbres dans les églises de Paris, IV, 227, 641; — dans la Chartreuse de Dijon, IV, 640.
Initiations aux mystères des anciennes religions, leur secret magique dévoilé par Origène, IX, 152.
Innocent VI, pape, son mausolée, VI, 329.
Innocents — leur massacre représenté sur un chapiteau de l'église d'Amboise, III, 107; — divers objets servant à leur fête, déposés à la Sainte-Chapelle de Paris, V, 188, 198.
Inondations du Nil et leurs conséquences, IX, 684.
Inscriptions trilingues — hiéroglyphique, démotique et grecque, trouvée à Rosette, I, 62; citée, X, 209; — persane, médique et assyrienne, trouvée à Béhistoun, III, 549; V, 1; VI, 42; — latines, grecques et puniques, trouvées à Leptis Magna, III, 5[illegible]8.
Inscriptions bilingues — cunéiforme et hiéroglyphique sur un vase d'albâtre, I, 446; — gréco-phénicienne, I, 481; — libyque et punique, trouvée à Thougga, II, 489; — latine et grecque, trouvée en Grèce, III, 289; — latine et palmyrénienne, trouvée au sud de l'Aurès en Algérie, IV, 702; — grecque et latine, trouvée à Vaison, IV, 714; — latine et grecque, découverte à Varna, X, 382.
Inscriptions hiéroglyphiques — de Rosette, I, 62, 679; II, 393; IV, 1; IV, 17; — avec le nom de Xerxès, I, 444; — d'une tablette funéraire, I, 729; — d'une stèle, II, 11; — sur des sculptures égyptiennes du Musée britannique, III, 698, 703, 717; — sur deux lions de granit rose, trouvée en Nubie, IV, 116; — funéraire, IV, 727; — sur un bas-relief du Soleil, V, 63; — des rochers de Semné, V, 311.
Inscriptions démotiques — de Philes, I, 65, 679; II, 393; IV, 17, 241, 340; — trou-

vée dans les manuscrits de Champollion, V, 104.
Inscriptions cunéiformes — sur un vase en albâtre, I, 444; — recueillies par M. Botta, I, 697; — trouvée à Larnaca, III, 114; — de Behistoun, III, 549; IV, 470; VI, 43; — de Khorsabad, IV, 416; VI, 765; — de l'Assyrie, IV, 501; V, 1.65; VI, 493; — sur une brique, VI, 417; — de Tarkou, VII, 455.
Inscriptions hébraïques trouvées à Paris, VI, 207.
Inscriptions indiennes trouvées à Ostende, IV, 456.
Inscriptions phéniciennes — gréco-phénicienne, I, 481; — trouvée à Marseille, III, 53; — méthode de lecture de ces sortes d'inscript. par le général Duvivier, III, 58; — gravée sur la jambe du colosse d'Ipsamboul, III, 757.
Inscriptions puniques — sur un cachet, III, 99; — épitaphe d'un médecin, III, 568; — votives trouvées à Carthage, III, 629; — à Ghelma en Algérie, IV, 188.
Inscriptions grecques — trouvée près de Syra, I, 41; — dans l'église de Saint-Eleouza, en Grèce, I, 99; — recueillies par M. Le Bas, en Grèce et en Asie Mineure, I, 173, 280, 315, 436, 452, 633, 705; II, 73, 140, 207, 691; III, 278; — sur une statuette votive, I, 460; — gréco-phénicienne, découverte à Athènes, I, 481; — de l'Égypte, recueil publié par Letronne, cité, I, 678; — contenant la liste des objets sacrés conservés au Parthénon, II, 324; — funéraires, II, 421; III, 1, 217; — relative à l'aqueduc de Beyrout, III, 78; — du Parthénon, III, 235; — sur la tunique d'une Pallas, III, 389; — imitées des temps antérieurs, III, 452; — recueillies par Nointel, III, 465; — funéraire d'un médecin et de sa mère, III, 568; — peinte sur un monument égyptien, III, 712; — funéraire d'un prêtre de l'église d'Aladja dans le Taurus, IV, 175; — trouvée à Pétra, IV, 256; — du musée de Vérone, IV, 468; — en l'honneur du dieu Belus, IV, 714; — de deux artistes grecs, IV, 781; — sur un vase panathénaïque, V, 233; — trouvées à Constantine, V, 282; X, 538; — trouvée sur l'emplacement de Cyrène, V, 432; — trouvée dans l'île de Mayorque, VI, 38; — en style elliptique sur les temples égyptiens, VII, 207; — de Palaiopolis, VIII, 450, 514; — sur des tablettes de cire trouvées à Memphis, VIII, 461; — de la Cilicie, X, 363; — de la mosquée d'Hébron, X, 375; — de Tomes, lieu d'exil d'Ovide, X, 381; — du musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, X, 501; — gravée sur la tombe d'un jeune homme, X, 504, 560.
Inscriptions latines trouvées en France. — Rapport sur un projet de recueil général, I, 107, 686, 760; — funéraire du consul Avienus trouvée à Arles, I, 126; — à Saverne et à Tarascon, I, 121; — du musée de Toulouse, I, 252; — à Clermont, I, 253; — d'un autel romain à Périgueux, I, 262; — d'un autel votif à Avignon, I, 479; III, 498; X, 312; — à Marsal en Lorraine, I, 492; — trouvée à Autun, I, 698; — du musée de Saintes, I, 178; II, 571; III, 246; VII, 570; VIII, 133; — fausses trouvées à Luxeuil, III, 426; — à Nérac, III, 440; — funéraire d'une femme, III, 498; — d'un peintre grec mort en Gaule, III, 512, 583; — de la Haute-Borne en Champagne, III, 586; IV, 40, 556, 563; VII, 545; — tumulaire à Eauze, IV, 41; VII, 178, 182; — tumulaire du vieux Poitiers, IV, 45; — d'Amélie-les-Bains, IV, 409; — à Die, IV, 209; — votive à Beaucaire, IV, 714; — A Caumont (Ariége), V, 163; votive au musée de Foix, V, 658; — portant des noms perses, trouvée à Angers, VI, 95; — de Corseul, VI, 227, 316; VIII, 702; — sur un vase trouvé à Bourges, VI, 554; — à Arles, VI, 740; — de la nécropole de Bayeux, VII, 767; — à Strasbourg, I, 250; VIII, 197, 773; IX, 51; — à Bordeaux, VIII, 265; X, 270; — de la table de Claude, VIII, 389; — de Limoges, VIII, 433; — portant des noms puniques, trouvées en Bretagne, VIII, 702; — d'autels trouvés dans les dép. de l'Ain et du Gard, IX, 315, 716; — dans le dép. du Bas-Rhin; I, 250; VIII, 197, 773; IX, 51, 676, 776; X, 307; — trouvée à Aix en Provence, X, 58; — à Bagnères-de-Luchon, X, 179; — à Viel-Toulouse, X, 301; — du musée de Langres, X, 761.
Inscriptions latines trouvées dans la régence de Tunis, I, 811, 820; II, 496; IV, 267, 397, 407; V, 305, 385; VI, 130; — tumulaires d'évêques, VII, 746; — de l'oasis de Gadamès, la Cidamus de Pline, IV, 301.
Inscriptions latines trouvées en Algérie, I, 122; — de l'arc de triomphe de Theveste, IV, 371; IX, 351; — de l'église de Réparatus à Orléansville, IV, 662; — d'une borne milliaire de la frontière du Maroc, V, 226; — à Orléansville, V, 479, 569; — de la province de Constantine, VI, 3, 193; VII, 124, 311; — chrétienne trouvée à Sétif, VII, 369; — à Bone, VII, 372; — portant des noms puniques, VIII, 702; — à Diana de Numidie, IX, 39; — de Bougie au musée d'Alger, X, 305.
Inscriptions latines trouvées en divers lieux; — d'un tombeau romain en Andalousie, I, 176; — aux dieux mânes à Pouzzoles; I, 262; — à la mémoire d'Auguste, à Ancyre, II, 102; — au musée du Capitole,

II, 339, 350; — funéraire d'un médecin et de sa mère, III, 568; — relative aux Augustales, III, 639, 647, 778; — de Terracine et du temple d'Hercule à Cora, IV, 197, 797; — d'un tombeau à Pétra, IV, 258; — sur une tuile trouvée près de Nimègue, IV, 567; — portant des noms perses, trouvée en Suisse, VI, 95; — du musée de Valladolid, VI, 397; — en Espagne, ville de Léon, VII, 62, 705; — à Avenches, Suisse, VII, 452; — d'un magistrat provincial, VIII, 467, 473; — chrétienne à Rome, IX, 193; — portant des signes d'accentuation, IX, 645; — funéraires trouvées à Cumes, IX, 775; X, 119; — à Aix, en Savoie, X, 609; — funéraire d'une jeune fille à Rome, X, 310; — de Varna, X, 382; — sur des vases trouvés en Angleterre, X, 620.

Inscriptions latines et françaises modernes; — funéraire du sire de Joinville, III, 49; — chrétiennes trouvées à Andros, III, 289; — de Nicolas Flamel, III, 682; — trouvée dans l'hôtel de Sens, à Paris, IV, 161, 383; — dans l'église de Germigny, IV, 33; — de la maison où est né Rubens, IV, 807; — dans l'église de Sainte-Radegonde, à Poitiers, VI, 741; — de la fontaine de Vaucluse, VI, 790; — funéraire de la duchesse de Bedford, VII, 78; — du XVIe siècle, relative aux possessions espagnoles en Algérie, VIII, 576; — de saint Eutrope, à Orange, Ve siècle, IX, 332; — sur la tombe de la reine Ingeburge, IX, 573; — du château d'Anet, X, 54.

Inscriptions arméniennes, à Tarse, X, 744.

Inscriptions arabes — d'une coupe, I, 540; — d'un mausolée, à El-Djem, Tunis, I, 815; — sur un carreau vernissé de l'Alhambra, I, 841; — trouvée à Marseille, I, 843; — sur des vêtements sacerdotaux, II, 696; — de la porte de l'église N. D. du Puy, II, 700; — d'une maison, à Bourges, II, 702; — sur un miroir, III, 338; — sur des étoffes, II, 706; III, 406; — sur un poignard, III, 410; — du palais de la Couba, VI, 681.

Inspecteurs des travaux diocésains, X, 61.

Institut — de France, voyez Académie des inscript. et belles-lettres; — de correspondance archéologique, son bulletin, cité, I, 480; VI, 64; — Néerlandais supprimé par ordonnance du roi, VIII, 520.

Instruction publique en Chine, ouvrage cité, II, 600.

Instruments — de musique connus des anciens, I, 412; — figurés dans les manuscrits du XIe siècle, II, 95; — employés au moyen âge, IX, 126.

Intailles, leur usage dans l'antiquité, VII, 253.

Inustion de la peinture, II, 438.

Invasion des pasteurs en Egypte, ce qu'elle prouve pour la durée de l'année vague, IX, 685.

Inventaire — du trésor d'un temple grec, II, 326; — des offrandes déposées dans le temple de Minerve à Athènes, III, 500; — des reliques de la Sainte-Chapelle de N. D. du Vivier en Brie, IV, 610; — du trésor de la Sainte-Chapelle de Paris, V, 168; — de ses ornements en 1575, V, 206; — des tableaux, livres, joyaux, meubles, etc. de Marguerite d'Autriche, en 1524, VII, 36, 80; — des livres et reliures de la bibliothèque de Jean, duc de Berry, VII, 144; — des objets précieux et d'ameublement de la cathédrale de Chartres, VII, 276; — des meubles et joyaux du roi Charles V, en 1379, VII, 498, 603, 731; — des objets renfermés dans la chapelle du château de Vincennes, VII, 733; — du trésor de la cathédrale de Clermont au Xe siècle, X, 160.

Irlande (bois d'), employé pour la construction du Louvre, VIII, 677.

Isaac. Représentation de son sacrifice, X, 387, 599.

Isaïe. Situation de son tombeau à Jérusalem, IX, 401.

Isidore (saint). Ce qu'il nous apprend sur les anciennes notations musicales, VI, 102.

Isis — inscript. de son temple, II, 393; — son culte, à Rome, III, 150; — statuette en bronze de cette divinité, trouvée près de Toulouse, III, 576.

Islandais. Leurs documents géographiques au XIIIe siècle, IX, 58.

Israëli. Son objection au sujet de l'imprimerie soi-disant connue des anciens, V, 125.

Italie (musées et monuments de l'). Voy. à leurs noms particuliers.

Itinéraire — de Bordeaux à Jérusalem, IV, 204; — des voies romaines, par Fortia d'Urban, citées, V, 480; — des rois de France, VII, 110; — de Cadix à Rome, tracé sur des vases, IX, 50.

Ivoire — sculpté du XVIe siècle, donné au musée du Louvre, II, 520; — du XIVe siècle représentant le jugement de Pâris, IV, 421; — son usage chez divers peuples, V, 251; — sculpté sur le livre de prières de Charles le Chauve, VI, 48, 516.

Jacques (saints) le Majeur et le Mineur, leur iconographie, VII, 303; X, 392.

Jacques (église Saint-) la Boucherie, à Paris, III, 681.

Jal (M.). Son travail sur Virgile et la navigation antique, III, 539; — mémoire sur les bas-reliefs apportés de Korsabad représentant des navires, IV, 178.

Jamblique. De mysteriis Ægypt., cité, VIII, 57.

JANSSEN (M.). Notice sur diverses inscriptions, IV, 567; — note sur une inscript. latine, VI, 304; — sur un cachet d'oculiste romain, VI, 576.
Jardin — de Duratius, à Limoges, II, 593; — royal du palais de saint Louis, VI, 406; — d'Adonis dans l'antiquité, VIII, 97, 209.
Jason représenté dans une peinture de vase, III, 821.
Javanais (monuments) au musée de Leyde, II, 25.
Jean (saint) l'Évangéliste, VII, 238, 299; — sa légende, X, 388, 405.
Jean duc de Berry, représenté avec sa femme sur son contrat de mariage, IV, 753; — descript. de sa biblioth., VII, 144; — sa statue peinte, VII, 354.
Jean sans Peur, sépulture de l'une de ses filles, IV, 236; — son tombeau à Dijon, IV, 640.
Jean Goujon. Sculpture de cet artiste, VI, 413.
Jeanne (la reine). Son apologie, II, 158.
Jeanne Hachette. Son drapeau conservé à Beauvais, VII, 92.
Jeanne d'Arc. Son origine, V, 247; — ses dévotions à l'église de Fierbois, IX, 366.
Jeanron (M.). Son livre sur l'origine de l'art, cité, VI, 272.
Jéhovah. Son analogie avec Indra, divinité indienne, X, 6.
Jérôme (saint). Ses remarques sur la langue des Gaulois, VIII, 482.
Jérusalem. Examen des passages de la Bible et de ses commentateurs qui ont rapport à la position du mont Sion, du mont Moriah et de leurs cryptes, IX, 22, 92; — positions militaires des Romains lors du siége de cette ville, IX, 238.
Jessé. Voyez au mot *Arbre*.
Jésus-Christ. Recherches sur son portrait, III, 101; — sa résurrection anéantit le pouvoir de Satan, IV, 329; — son portrait qui se rattache à un grand événement chez les Russes, VII, 239.
Jeux — funèbres représentés sur un vase, I, 655.
Jeux connus des anciens, III, 297.
Johanneau (M. Éloi). Son explication de l'inscript. trouvée dans l'hôtel de Sens, IV, 383.
Joinville (le sire de). Son épitaphe, III, 48.
Jomard (M.). Ses observations sur les Arabes qui habitent l'Égypte, VIII, 178.
Jonas. — Ses paroles citées, I, 213; — population de Ninive indiquée par lui, I, 215; — identifié avec le Neptune phénicien, V, 554; — représenté sur un bas-relief de la cathédrale de Strasbourg, X, 596.
Joseph (saint). Légende de sa mort, IV, 338.
Josèphe (l'historien), cité, IX, 92, 158, 230.
Jouarre (crypte de l'église de), I, 550.
JOUAULT (M.). Notice sur le tombeau du cardinal Ancher, VIII, 735.
Jours épagomènes, cités, IX, 666.
Joyaux de Marguerite d'Autriche, VII, 36, 80.
Juba I et Juba II, médailles de ces rois de Mauritanie, trouvées en Algérie, IV, 659; VI, 652.
Jubé de N. D. de Chartres et autres, VII, 58, 60.
JUDAS (M.). Son mémoire sur des inscript. puniques, IV, 188; — compte rendu d'un ouvrage sur des monnaies phéniciennes, IV, 439; — ses recherches sur les antiquités d'Orléansville, V, 476.
Jude (saint) dit Thadée, VII, 302.
Jugement (le) dernier. — Tableau de Michel-Ange, I, 593; — sa représentation sur les façades des églises au moyen âge, VI, 360; IX, 202; X, 30, 655; — sculpt. de l'église Saint-Emilion, X, 393.
Jugement de Pâris, représenté sur un bas-relief, III, 287; IV, 421.
Jugement de l'âme dans les religions de l'antiquité, II, 229, 707, 713; VIII, 144.
Juges (série des) de la nation juive, observations de M. Lepsius à ce sujet, VI, 527.
Juifs. Coiffure qui leur était imposée pendant le moyen âge, X, 598.
Jules César — déifié après sa mort, III, 255; — sa haute réputation dans les Gaules, III, 426; — sa statue colossale en bronze à Saint-Pétersbourg, X, 503.
Julianus, premier évêque authentique de Carpentras, V, 726.
Julien (église de Saint-) — à Tours, I, 559; — rendue au culte, II, 456; III, 191; VII, 587; — le Pauvre, à Paris, VII, 169.
Juliennes (villes) créées par Jules César, IV, 205.
Jumiéges (l'abbaye de). Pierres tombales de ses abbés, mentionnées, X, 51; — son église, citée, X, 80.
JUNG (M.). Sa lettre sur des inscript. gallo-romaines trouvées dans le dép. du Bas-Rhin, IX, 776.
Junon. Buste de cette déesse, trouvé dans la régence de Tunis, X, 441.
Jupiter — pesant les destins des Grecs et des Troyens, I, 295; — voilé, III, 123; — nimbé, IV, 59; — connexion du mythe de ce dieu avec celui d'Actéon, V, 464; — statuette de ce dieu, trouvée dans le midi de la France, V, 657.
Jupiter Salaminius (tête de), III, 190.
Juridiction ecclésiastique attaquée, VII, 635.
Juridicus. Magistrat provincial, VIII, 467, 473.
Justice (figure de la) sur un manche de sceau, I, 332.
Justin (saint). Sa descript. de l'Ascia, IV, 544.

Justinianopolis. Ville élevée sur un ancien camp de Bélisaire, IV, 274.
Justinien Ier. Recherches sur les monnaies de cet empereur, I, 378.

K, lettre ornée d'une charte de 1379, où se voit le portrait de Charles V, roi de France, IV, 752.
Kabbale (la), son origine, VIII, 240.
Kabyles, recherche sur cette peuplade de l'Afrique, IV, 667; — sa langue, VIII, 484.
Kalos, valeur de ce mot dans les peintures de vases grecs, II, 548.
Kan d'Aladja, IV, 173.
Karnac (palais des Pharaons à), I, 645; II, 1.
Kastner (M. Georges), son travail sur la danse des morts, IX, 125.
Keil (M.), son travail sur les divinités mythologiques, cité, V, 249.
Kellermann, son recueil d'inscript., cité, IV, 199.
Ker Porter, son travail sur les monuments babyloniens, cité, VI, 417, 515.
Kères ou destinées, I, 647; — sous la forme de génies ailés, I, 654; II, 180; IV, 694.
Kheth, recherches sur l'origine de ce dieu phénicien, V, 549.
Khorsabad, monuments trouvés dans les ruines de cette ville, I, 213; III, 53, 627; — inscriptions, IV, 415, 465; — continuation des fouilles, IX, 371, 781.
Kiel (Université de), sa collect. de moulages des antiques du Louvre et du Musée britannique, VIII, 779.
Klaproth, — critique des travaux de Champollion, II, 200; — refutée, III, 12, 65.
Klausen (M.), son travail sur Énée et ses Pénates, cité, IV, 25.
Klopstock, sa Messiade, citée, I, 248.
Koehne (M. de), notice sur les nouvelles acquisitions du musée de l'Ermitage, X, 501.
Kugler (M.), sa dissertation sur les divers types des basiliques chrétiennes, analysée, I, 618.
Kunstblatt (le), ou revue des arts en Allemagne, mentionné, VII, 189.
Kutayah (tombeau à), I, 320.

Labarte (M.), son introd. historique sur les beaux-arts, V, 506.
Laborde (M. le comte Léon de), sa découv. d'une tête sculpt. par Phidias, I, 832; III, 461; — métope du Parthénon, II, 17; — les églises du nord de l'Europe et leurs sculptures coloriées, II, 47, 54; — notes sur les briques vernissées, II, 100; — St-Yves de Chartres, sculpture en bois peint, II, 309; — tombeau de l'archevêque d'Aspelt, à Mayence, II, 381; — nommé conservateur du musée du Louvre, III, 756; — son ouvrage sur l'Acropole d'Athènes, ses peintures et ses sculptures, IV, 49; — sur une église du mont Taurus, IV, 172; — sur l'invention de Varron, V, 120; — une inscript. de l'Arabie Pétrée, V, 282; — Notice sur la collect. d'art de M. B. Delessert, V, 650; — études sur les lettres, les arts et l'industrie au XVe siècle, VI, 124; — origine de l'architecture au moyen âge, VI, 543; — inventaire des tableaux, livres, etc., de Marguerite d'Autriche, VII, 36; — du roi Charles V, meubles et joyaux, VII, 496, 731; — les fleurs de lis héraldiques et les fleurs de lis naturelles, IX, 355; — quelques articles d'un dictionnaire des arts, X, 238; — notice des émaux du Louvre, X, 627.
Labyrinthe — de la cathédrale de Chartres, VIII, 437; — de l'église de Réparatus, à Orléansville, VIII, 566; X, 38.
Lac — Mœris, son origine, II, 4; — Tritonis dans la Cyrénaïque, V, 150.
Lactance, ses remarques sur les démons, I, 658.
La Fontaine (vers de), sur deux sarcophages égyptiens, II, 392.
Lagides, résultats de leur protection sur les arts, V, 560.
Lagrange (M. de), note sur des monnaies mérovingiennes trouvées dans le dép. de la Gironde, VII, 650.
Lajard (M.), son mémoire sur le culte de Vénus, cité, III, 228.
Lallemand (M.) forme la collection des sceaux aux archives de France, III, 675; — note sur le sceau de saint Louis, X, 116.
La Mare (M. de), — notice sur Lambèse, IV, 449; — note sur quelques villes de l'Algérie, VI, 1, 189; — sur un bas-relief chrétien trouvé à Djemilah, VI, 189; — sa lettre sur les ruines de Thamugadis, VII, 762; — sa mission en Algérie, VIII, 203.
Lambert (M. E.), sa notice sur la nécropole de Bayeux, mentionnée, VII, 766; — sa numismatique gauloise, citée, VIII, 488.
Lambèse, ville d'Afrique, ses monuments, IV, 449; — son prætorium, V, 417; — ses ruines, VII, 123; — camp français de Lambèse en 1850, VIII, 492.
Lambillotte (M. l'abbé), ses travaux sur le chant grégorien, VI, 103; — sur les notations neumatiques, VI, 475.
Lambruschini (le card.), expl. d'un vase de sa collection, I, 326.
Lampes — antiques, leurs différentes dénominations, VIII, 247; — du musée de Bordeaux, X, 279; — des églises au moyen âge, X, 166.
Lampsaque, ville ancienne de l'Asie Mineure, objets trouvés en ce lieu, IV, 236.
Lanci (M. l'abbé), son interpr. des hiéroglyphes, III, 716; V, 509.
Landunum, ville antique découverte dans le dép. de la Côte-d'Or, VII, 630.

Langage des Grecs anciens, remarques à ce sujet, III, 506.
Langlois (M. Victor), monnaie attribuée à Vitalien, V, 602; — médaille inédite de Bela, V, 748; — Aspres de David Comnène, VI, 115; — monn. armoriées d'Andronic II et de Michel IX, empereurs d'Orient, VI, 201; — monnaie d'Eraric, roi des Ostrogoths, VI, 389; — monnaie vandale, VI, 398; — monnaie de Constantin Pogonat, VI, 549; — descript. de monnaies trouvées en Algérie, VI; 650; — notice sur les monnaies baronnales, VII, 1; — sur la légende d'une monnaie arabe, VII, 221; — sur la collect. des camées du musée de Vienne, VII, 252; — note sur la publication de M. Botta, VII, 255; — sur les monnaies des rois arméniens, VII, 262, 357, 416; — sur des tapisseries de l'époque de Louis XII, au musée de Cluny, VII, 757; — compte rendu du récit de la première croisade, VIII, 143; — contre-marque d'une monnaie en caractères arméniens, VIII, 225; — compte rendu de l'hist. de l'artillerie, VIII, 268; — note sur le congrès d'Orléans, VIII, 456; — numismatique de la Géorgie, VIII, 525, 605, 653; — sa mission en Arménie, IX, 188, 517, 650; X, 120; — notice sur Pompeïopolis, X, 358; — sur les monn. arméniennes, X, 467; — sur le tombeau de Sardanapale, X, 527; — sur des inscriptions recueillies dans l'église de la Vierge à Tarse, X, 744.
Langlois du Pont-de-l'Arche, cité, VIII, 711.
Langues — asiatiques, leur étude nécessaire à l'archéologie, I, 13; X, 122; — leur enseignement à Paris, I, 268; — de l'Egypte, remarques de M. Lepsius, I, 578; — scythique retrouvée, X, 82; — française, ses rapports avec le sanscrit et les autres langues indo-européennes, X, 122.
Lanterne ou esconce dessinée par un architecte du XIIIe siècle, VI, 223.
Laocoon, — bronze de fabrique moderne, III, 436, 628; — statue de ce personnage trouvée à Vienne, départ. de l'Isère, IX, 781.
Laodicée de Phrygie, légende des monnaies de cette ville, IX, 346.
Laon — restauration de la cathédrale de cette ville, V, 13; — études sur ce monument par un architecte du XIIIe siècle, VI, 183; — monnaie de son évêque, VII, 8.
Lares, restitution de leur culte, II, 316.
Larnaca, remarques sur cette ville, l'ancienne Citium, patrie de Zénon, III, 114.
Lassen (M.), son travail sur la langue persane, cité, VI, 708;
Lasteyrie (M. F. de), son appréciation des monuments de l'Algérie, IV, 374.
Laurent (église de Saint-), à Paris, son histoire, ses vitraux, IV, 670.
Laurent (tombeau de saint), à Sétif, Algérie, VII, 369.
Laurin (M.), stèle funéraire de sa collect., III, pl. 46, p. 1.
Lavoix (M.), — son mémoire sur les dinars à légendes latines, VII, 671; VIII, 61: — sur les monnaies arabes de la dynastie des Beni-Hafss, IX, 257.
Layard (M.), lettre sur les fouilles exécutées à Nimroud, III, 791; — à Ninive, VI, 458; — ses découvertes, VII, 64.
Lazzari (M.), sa numismatique vénitienne, citée, VIII, 394.
Le Bas (M. Ph.), ses rapports sur son voyage en Grèce et en Asie Mineure, I, 39, 98, 167, 209, 277, 421, 629, 705; II, 65, 129, 206; III, 273; — sa lettre sur les antiquités d'Athènes, I, 314; — ses observations sur le recueil d'inscript. latines, I, 686; — sa réplique à M. Papadopoulos, relativement aux inscript. de Delphes, I, 837; — note sur un bas-relief d'Argos, II, 691; — lettre sur un bas-relief funèbre, III, 84; — explication des peintures d'un monument céramographique, X, 753.
Lebeuf (l'abbé), créateur de l'archéologie monumentale, VIII, 381.
Leclère (M. L.), — lettre sur les ruines de Lambesa, VII, 123; — notice sur une inscript. latine de l'Algérie, VII, 311; — sur les ruines de Téfaced, VII, 553; — sur diverses antiquités de l'Algérie, VIII, 373.
Lecointre-Dupont (M.), lettres sur l'histoire monétaire de Normandie, citées, V, 260.
Lectisternium, signification de ce mot, III, 94, 351.
Lectoure, ville du dép. du Gers. Ses armes héraldiques, V, 739.
Leemans (M.), — antiq. du musée de Leyde, II, 25; — lettres sur les antiq. égyptiennes des musées britannique et de Leyde, IV, 528, 717; — sur une inscript. du musée de Cologne, VI, 594; — sur l'Hercule Magusanus, VI, 236; — rapport sur le musée de Leyde, VI, 421; — sur la peinture des anciens, cité, VIII, 783; — son mémoire sur les rétiaires, leurs armes et costumes, IX, 65.
Légats impériaux de la province d'Arabie. Inscript. mentionnant un de ces officiers, X, 538.
Légendes — impériales du temple de Denderah, I, 383; — diverses sur les âmes des pécheurs, II, 232, 707; — de saint Lavranthios, IV, 54; — de la mort de saint Joseph, IV, 338; — de saint Nicolas, IV, 613; IX, 448; — de sainte Valérie, IV,

820; — arabe d'une monnaie d'un roi d'Arménie, VII, 220; — égyptienne du temps de Moïse, IX, 386; — relatives aux apôtres, 391; — concernant la croix du Sauveur, X, 315; — de monnaies ibéro-latines, X, 701.
Législation allemande, manuscrit relatif à cette science, V, 320.
Légions Ire *Minervia*, citée dans des inscript., IV, 258; VIII, 473; — IIIe *Augusta*, stationnée à *Lambaesis*, IV, 374, 453; VIII, 494.
Leherennus, divinité romaine assimilée à Mars, I, 250.
Leleux (note de M.) sur la direction de la Revue, VII, 387.
Lelewel (M.). Sa Numismatique — du moyen âge, citée, V, 401; VIII, 225; — gauloise, citée, VIII, 488.
Lemnos. Remarque sur les monnaies de cette ville, IX, 343.
Lenormant (M. Ch.). L'archéologie, I, 1; — ses travaux sur la céramographie et la numismatique, I, 95, 762, 776, 846; — sur l'Égypte, I, 292, 386; — son rapport au nom de la commission des antiquités de la France, I, 363; — nommé membre de l'Acad. des sciences de Berlin, I, 845; — son avis sur le mot Mœris, II, 5; — sa descript. d'un vase trouvé à Ruvo, II, 550; — nommé présid. de la Société des antiq. de Normandie, II, 592; — sa découverte d'une tête sculptée par Phidias, III, 460; — son explication d'un abraxas, III, 510; — son mémoire sur un vase panathénaïque, V, 230; — son rapp. sur le concours des antiq. nationales, V, 375; — sa lettre sur le comité des arts et monuments, V, 500; — nommé professeur au Collége de France, V, 697; VI, 123, 602; — son classement de médailles des Arsacides, cité, VI, 349; VIII, 539; — son explication des peintures d'un vase grec, VI, 605; — sur un passage de Pline relatif à Lysippe, VII, 621; — ses notes sur le livre de Chérémon sur les hiéroglyphes, VIII, 13; — appréciation de son rapport sur le concours des antiq. nationales, IX, 638.
Lenormant (M. Fr.). — Ses observations sur le serpent Érix, VIII, 22; — sa lettre à M. Hase, sur des tablettes grecques, VIII, 461.
Léonard de Vinci, son tableau le Cénacle, cité, VII, 299.
Léopards — dressés pour la chasse, I, 538; — dans le blason des Armagnacs, V, 738.
Lepayen de Flacourt (M.). — Notice sur la ville de Saint-Valery, VI, 448; — sur la ville de Creil et son château, IX, 54.
Lèpre (la) appelée mal des pasteurs, VIII, 177.
Lepsius (M.). Son voyage en Égypte, I, 66, 573; — lettre sur le recueil des inscript. grecques de l'Égypte, I, 678; — son rapport sur les nilomètres de la Nubie, III, 177; — nommé à une chaire d'arch., III, 530; — sa lettre relative au décret bilingue de Philes, IV, 1, 241; — ses recherches sur le monument d'Abydos, IV, 479; — sa chronologie des Égyptiens, VI, 525, 660; — ses observations sur la série des juges de la nation juive, VI, 527; — sur les caractères éthiopiens, VIII, 18; — sur le roi Mœris, VIII, 273.
Leroux de Lincy (M.). Notice sur les travaux faits au Louvre par Charles V, VIII, 670, 760.
Lesueur (M.). Critique de son mémoire sur les dynasties égyptiennes, VII, 692; VIII, 162, 273.
Letronne (M.). — Inscript. trouvée à Méroé, I, 62, 65; — bornes milliaires de l'Afrique et de l'Italie, I, 184, 820; II, 173; V, 225; — sa réfutation de la découverte du cœur de saint Louis, I, 269; — le zodiaque de Denderah, I, 381; — sur l'usage des anciens de consacrer la statue d'un dieu à un autre dieu, I, 439; V, 248; — la croix ansée, I, 483; II, 665; — sur les noms de Cléophas et Cléopas, I, 485; — ses annotations aux lettres de M. Lepsius sur son expédition en Égypte, I, 573; — son recueil des inscript. grecques de l'Égypte, I, 678, — sa lettre à M. de Saulcy sur les proscynèmes, I, 748; — ses observations sur les noms des vases grecs, I, 777, 779; — la table d'Abydos, II, 193; — son mémoire sur les opinions cosmographiques des Pères de l'Église, cité, II, 238; — nommé membre de diverses sociétés savantes étrangères, II, 315; III, 344; — son mémoire sur le tombeau de saint Eutrope, II, 391, 569, 718; — sur les représentations licencieuses chez les anciens, II, 753; — note relative au supp. du théâtre des Grecs, II, 758; — sur les noms des anciens artistes grecs ou romains, III, 34, 375; V, 126; — lettre sur les sujets funéraires, III, 1, 214, 345; — ses observations sur une inscript. cunéiforme, trouvée à Larnaca, III, 115; — sa critique d'une prétendue amulette de Jules César, III, 253; — note sur un abacus grec, III, 305; — sur diverses antiq. fausses, III, 425, 671; — sa lettre à M. Lenormant sur une tête sculptée par Phidias, III, 460; — l'aqueduc de Beyrout, III, 489; — épitaphe d'un peintre grec établi dans la Gaule, III, 512; — son travail sur les noms propres grecs, cité, III, 537; — ses observations au docteur Sichel sur Vénus Angerona, IV, 71; — sur le nom propre *Calasiris*, IV, 196; — notice sur l'oasis de Gadamès et ses antiquités, IV, 301; — sur l'arc de triomphe de Theveste, IV, 360, 433; — sa lettre sur quelques noms propres gré-

cisés, IV, 467; — sur les noms égyptiens, IV, 549; — sur l'inscript. de la Haute-Borne, IV, 563; — sur deux textes de Pausanias et Strabon relatifs aux temples hypèthres, IV, 593; — sur une capse antique, IV, 757; — sur un cartouche égyptien, trouvé à Nimroud, IV, 771; — sur une inscript. de deux artistes grecs, auteurs d'une statue de cheval, IV, 782; — sur l'invention de Varron, V, 33; — étymologie du nom propre ΕΥΜΗΝΟΣ sur des médailles de Syracuse, V, 118; — sur la triple Hécate figurée sur les monnaies des villes de la Grande-Grèce, V, 159; — note sur l'exploration de la Cyrénaïque, V, 279, 432; — sur une inscript. grecque de l'Arabie Pétrée, trouvée à Constantine, V, 282; — sa lettre sur le tombeau de deux cavaliers et sur la composition trinitaire de l'âme humaine, V, 353; — notice sur une statuette du gladiateur Dimachæros, V, 562; — sur des médailles et inscript. d'Orléansville, V, 569; — mort de ce savant et notice sur ses travaux, V, 618, 624, 626, 637; VII, 393; — méthode usitée dans ses travaux, VI, 50; — remplacé à l'Institut, VI, 514; — mémoire posthume sur le style elliptique des inscript. dédicatoires, VII, 207; — sa note sur l'année vague des Égyptiens, VIII, 159; — ses observations sur le cycle cynique des Égyptiens, VIII, 162; — jugement qu'il porte de la Vieille Chronique, VIII, 162; — sur les abréviations des inscript. lapidaires, VIII, 199; — son opinion sur le mot *Calonini*, IX, 350; — son travail sur les fragments de Héron d'Alexandrie, IX, 518; — son opinion sur le libre examen des questions scientifiques, IX, 635, 638; — ses travaux, cités, X, 180, 266, 538, 550, 695; — Mémoire posthume, son examen, X, 672, 720.

Lettres — capitales des manuscrits du moyen âge, II, 93; IV, 752; — éphésiennes, citées, III, 169; — milésiennes, III, 170; — numériques grecques avec leur valeur en chiffres arabes, III, 308; — musicales des Romains, leur signification, VII, 130; — doubles dans les inscript. et les légendes des monnaies antiques, III, 256; VIII, 36, 133.

Lettres — sur la numismatique, VI, 201, 549, 742; — boulonoises, VII, 163.

Leu (saint) d'Esserent, objets gaulois trouvés près de ce village, I, 123; — notice sur le prieuré qui y existait, X, 666.

Leukes, peuple de race germanique, établis dans les Gaules, V, 45.

Lever de Sothis, dans les observations astronomiques des Égyptiens, IX, 670.

Leviathan (le). Recherches sur ce monstre marin de la Bible, V, 554; IX, 301.

Lexique arabe, persan et turc de Meninski, cité, VIII, 228.

Leyde (musée de), ses monuments, II, 25; IV, 528; VI, 421, 557.

Lézard (le). Attribut d'Apollon, V, 696.

Lhaam, dieu du bien dans les religions indiennes, I, 294.

Libellule, insecte surnommé le cheval du diable, I, 676.

Librairie royale ou bibliothèque du Louvre, VIII, 677.

Librarius principis, nom donné aux scribes des centurions, VIII, 776; IX, 52.

Libyens (caractères), gravés sur une pierre antique, V, 153.

Libyque, ouvrage sur l'étude de cette langue, IV, 188.

Licinius. Son triomphe représenté sur un camée, IX, 767.

Licorne. — Symbole du Sauveur, I, 466; — recherches sur cet animal fantastique et sa signification symbolique, IX, 551; X, 595.

Ligatures et lettres doubles dans les inscript. et légendes de monnaies antiques, III, 256; VIII, 36, 133.

Lille. Histoire de cette ville, citée, VIII, 652.

Lilljwach (M.). Dons faits par ce savant au cabinet des médailles de Paris, VI, 345.

Limoges. — Médailles du musée de cette ville, V, 681; — ses monnaies baronnales VII, 8; — romaines trouvées dans cette ville, VII, 396; — poids en usage dans cette ville, IX, 445; — son église Saint-Martial, citée, X, 77.

Lion de Némée, III, 510.

Lions — de bronze et de lapis-lazuli, trouvés à Ninive, I, 232, 617; — égyptiens avec inscriptions, III, 698; — de granit rose de la Nubie, IV, 115; — leur signification dans les hiéroglyphes, VIII, 27; — leur représentation sur les monuments chrétiens, X, 387, 594.

Lions portés en croupe pour la chasse, I, 539.

Lis (fleur de) — sur un chapiteau du XIIe siècle, IV, 167; — héraldique et naturelle sur divers monuments, IX, 19, 60, 355, 541.

Lis pourpré dans les jardins romains, VIII, 223.

Lit funèbre, I, 311.

Litre patronale ou seigneuriale, II, 587.

Liturgie (de la) des Églises de Rome et de Paris, VI, 503.

Livre — noir, cartulaire du XIIe siècle, I, 364; — feint ou trompe l'œil de la biblioth. du duc de Berry, VII, 38, 167, 355.

Livres. — Manuscrits de la Sainte-Chapelle de Paris, V, 204; — leur usage au XVe siècle, VII, 145; — leur disposition dans les bibliothèques au moyen

âge, VIII, 676; — du trésor de la cathédrale de Clermont-Ferrand, X, 172.
Lobes (abbaye de), près Cambrai, reconstruction de son église au Xe siècle, X, 69.
Loches. — Recherches historiques sur son château et son église, III, 476, 483; — style archit. de l'église du château, IX, 539.
Loftus (M.) explore la basse Chaldée, VII, 126.
Loi — du maximum décrétée par Dioclétien, II, 131; — de Solon, écrite sur bois, III, 503.
Lombards (manuscrits). Leur importance, II, 95.
Longjumeau (prieuré de), VII, 385.
Longpérier (M. A. de). Numismatique, I, 89; — Ninive et Korsabad, I, 213; — médailles persanes et sassanides, I, 266; — noms de rois perses écrits sur des vases, I, 444; — figurine votive d'Eudamidas, I, 458; — explication d'une coupe sassanide, I, 483; — châsse de Charlemagne, I, 525; — note sur une coupe arabe, I, 538; — sur des tumulus de la Mauritanie, I, 565; — sur les vases antiques, I, 776, 846; — inscript. arabe funéraire, I, 843; — note sur un camée antique, II, 19; — salon de 1845, II, 56; — note sur les découvertes faites dans la Ptérie, II, 76; — le dict. des trois morts et des trois vifs, II, 243; — vases gaulois de la Puisaye, II, 301; VII, 313; — figures velues employées au moyen âge, II, 500; — des caractères arabes employés dans l'ornementation en Occident, II, 699; — sur un miroir et des inscript. arabes, III, 338, 408; — nommé conservateur des antiques du Louvre, III, 756; — observations sur des bas-reliefs assyriens, IV, 296; — inscript. cunéiformes de l'Assyrie, IV, 501; — note sur une médaille gauloise, IV, 775; — crosse double du XIIIe siècle, IV, 816; — notice sur un mouton d'or d'Henri V, roi d'Angleterre, V, 257; — monnaies carlovingiennes, V, 495; — antiquités d'Orléansville, V, 570; — monnaies d'Aquitaine, V, 685; — inscript. grecques de Mayorque, VI, 38; — introduction de noms perses en Occident et dans les Gaules, VI, 94; — inscript. grecque d'une stèle de gladiateur, VI, 198; — note sur les phalères et les enseignes militaires, VI, 324; — sur une statuette d'Hercule Ogmius, VI, 383; — inscript. gallo-latine sur le col d'un vase, VI, 554; — notice sur des antiq. américaines, VII, 315; — antiquités assyriennes, VII, 427; — numismatique arabe, VII, 575, 725; VIII, 135; — recherches sur les armes des gladiateurs, VIII, 323; — sur les peintures de vases représentant des sujets historiques, VIII, 621; — sa citation d'Hérodote, erronée, X, 82.
Longpont (abbaye de). Notice sur son église, VIII, 261.
Lopez (M. le chev.). Son explic. des sculptures du baptistère de Parme, X, 289.
Lorraine. — Société archéologique fondée dans cette province, V, 490; — armorial de cette province, VII, 652.
Loterie autorisée pour la construction d'un musée à Amiens, IX, 189.
Lottin de Laval (M.). — Ses moulages d'antiquités persépolitaines, III, 689; — sa mission en Egypte et en Arabie, VII, 245; VIII, 142.
Lotus (fleur de) sur la tête de la déesse Angerone, IV, 28.
Louis (saint), roi de France, — divers articles sur la prétendue découverte de son cœur, I, 269, 390, 547; — portrait de ce roi, son sceau, III, 675; — chapelle qui lui est dédiée à Carthage, IV, 273; — miniature du XIVe siècle qui le représente, IV, 750; — son chef et son portrait à la Sainte-Chapelle de Paris, V, 201; — sa canonisation, VII, 106; — ses funérailles, incident auquel elles donnèrent lieu entre l'abbé de Saint-Denis et les évêques de Sens et de Paris, X, 368; — cassette ayant appartenu à ce roi, X, 637.
Louis (saint), évêque de Toulouse, son portrait, I, 691.
Louis et Charles d'Orléans, leur influence sur les arts, la littérature, etc., I, 419.
Louis le Débonnaire, son portrait sur un reliquaire, I, 525.
Louis X, dit le Hutin, s'arroge le droit de faire seul battre monnaie, son ordonnance à ce sujet, VII, 2.
Loup. Représentation symbolique de cet animal sur un bas-relief chrétien, X, 290.
Loup (saint), représenté sur un émail, X, 315.
Loupes lapidaires, V, 182.
Louvain, nom de l'architecte de son hôtel de ville, III, 531.
Louvre (palais du). — Son musée, I, 333; IV, 177, 460, 778; V, 315, 440, 572; VI, 205, 514, 740; VII, 315; — restauration de ses sculptures, VIII, 583; — détails des travaux exécutés sous Charles V, VIII, 670; — son ameublement, VIII, 676. Voy. aussi au mot *Musée*.
Lövenstern (M. I. de). Sa lettre sur les inscript. cunéiformes, IV, 415; — note sur une table généalogique des rois de Babylone, VI, 417, 515; — sur la deuxième écriture de Persépolis, VI, 490, 687, 798; — l'inscript. cunéiforme de Tarkou, VII, 455; — mémoire sur l'écriture cunéiforme, VIII, 555; — sur la langue scythique, X, 82; — sur les portraits de Christophe Colomb, X, 181; — sur une date chronologique de Démosthène, X, 476.

Luminaire (note sur le) des églises, X, 166.
Lunaires (mois) chez les peuples anciens, X, 499.
Lune (la) et le soleil. Leur signification symbolique, X, 290.
Lune. — Erreur sur l'influence de cet astre sur la température, II, 537; — descendant sur la terre à la voix des magiciens, IX, 154.
Lunette de Ptolémée, à propos du télescope connu des anciens, X, 683.
Lupanar. Comment envisagé au moyen âge, II, 158.
Lusignan (famille des), possesseurs de l'île de Chypre, X, 190.
Lutrin d'églises au XIIIe siècle, VI, 221.
Lutte des bons et des mauvais anges, II, 229.
Lutteurs avec des ours, VII, 618.
Luxembourg. Statues qui décorent le jardin de ce palais, à Paris, V, 380.
Luxeuil. Inscript. trouvée en ce lieu, III, 426.
Luynes (M. le duc de) fait don d'une coupe perse et d'une médaille d'Athènes au Cab. des antiques de Paris, I, 263, 844: — monnaies des Satrapies et de la Phénicie, IV, 439; — inscript. bilingue trouvée en Algérie, IV, 702; — blason de sa famille, VIII, 603; — son expl. d'un revers de médaille romaine, IX, 129; — fouilles qu'il fait exécuter autour du grand sphinx de Gizeh, X, 715.
Lycie. Découvertes de M. Fellows dans ce pays, II, 115.
Lycopolis. Etymologie du nom de cette ville, V, 599.
Lysippe. — Son école fondée dans l'île de Rhodes, III, 81; — vase qui lui est attribué, III, 438; — texte de Pline relatif à ce statuaire, VII, 535, 621, 684.

M onciale, signification allégorique de cette lettre à l'hôtel de Clisson, à Paris, IV, 764.
Macabre. Etymologie de ce mot, II, 248.
Macé (M. A.). Commentaire sur l'inscript. latine de Corseul, VI, 227.
Macellum, halle ou boucherie à Rome, IV, 211.
Maçon (maître) de la ville de Paris, son costume sous Charles IX, V, 531.
Maçonniques (confréries) aux XIVe et XVe siècles, II, 35.
Macrin, empereur romain, son nom sur l'arc de triomphe de Diana, en Algérie, IX, 43.
Maffei (Scipion). Critique de son ouvrage sur les inscript., I, 112.
Magicien — leurs procédés, IX, 154.
Magie. Recherches sur cette science, III, 154; VI, 158.
Magistri vicorum, année de leur installation, III, 641.
Magnésie (temple de). Ses bas-reliefs exposés au Louvre, VII, 247.
Magnétisme (le) était-il connu des anciens? X, 686.
Magnin (M). Ses dissertations sur la mise en scène des Grecs, citées, III, 457.
Maguelone. Monnaie d'un évêque de cette ville, III, 59; — sa taxe, VII, 7; — note sur le sceau d'un évêque de cette ville, VII, 24.
Mailly. Statues de personnages de cette famille au portail d'une église, I, 617.
Main colossale sculptée sur une tour de l'église de Laon, VI, 184.
Maintenon (le seigneur de). Son offrande de l'épervier le jour de l'Assomption, X, 615.
Maison de l'ancien Paris, dans le cloître Saint-Benoît, VII, 246.
Maisons (les vieilles) de Chartres, X, 214.
Maîtres (les) du commerce et de la marchandise de Paris, leurs costumes sous Charles IX, V, 535.
Makter. Antiquités romaines de cette ville de la régence de Tunis, VI, 129.
Malleville (M. Léon de). Son rapport sur les réparations projetées à N. D. de Paris, II, 253.
Malte (commanderie de) à Corbeil, IX, 565.
Manassès (monnaies de), archevêque de Reims, III, 61.
Manche de sceau d'ivoire, I, 332.
Mandez (Saint-), représenté sur un sceau breton, IX, 750.
Manethon. Ses listes de rois d'Egypte, VII, 596; — incertitude des dynasties rapportées par cet historien, IX, 653; — ses textes sur les dynasties, rectifiés, IX, 662.
Mangonneau, instrument de guerre du moyen âge, VII, 188.
Manneken-Pis, fontaine qui existe à Bruxelles, III, 80.
Mans. — Monnaie de cette ville, sa taxe, VII, 8; — style architectural de la cathédrale, IX, 538.
Mansuy (saint), premier évêque de Toul, V, 46.
Manteaux — de guerre fabriqués à Sumlocène, II, 224; — royal de Nuremberg, VI, 673.
Manuscrit — sur la législation allemande des XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles, V, 320; — de la bibliothèque de Chartres, X, 372.
Manuscrits — anglo-saxons et allemands du XIe siècle, II, 95; — divers, leur décoration au moyen âge, VI, 272, 540; — du moyen âge, formes des lettres qui y sont employées, VII, 163; — de la sacristie du couvent des Jacobins, à Lisieux, VII, 636; — bilingue du XIIe siècle, en langue arménienne et contenant tous les livres de l'Ancien Testament, VII, 714;

— égyptien en écriture hiératique, IX, 385; — mexicain, IX, 413.
Mapes (Waiter). Analyse de ses travaux légendaires, VIII, 584, 586.
Mappemondes — manuscrites, VII, 83, 167; — islandaises des XIIe et XIIIe siècles, IX, 58.
Marabotins, sorte de monnaies du moyen âge. V, 400.
Marathon. — Situation de cet ancien bourg de l'Attique, I, 51; — sculpture antique représentant un guerrier, trouvée dans ce lieu, I, 49; VIII, 648; — taureau de Marathon offert en sacrifice, I, 780.
Marbourg (église de), VI, 71.
Marc-Aurèle. — Inscriptions et arcs de triomphe en son honneur, en Afrique, V, 390, 395; — remarque sur la légende d'une monn. de cet empereur, IX, 349.
Marchandises. Tarif des droits d'entrée dans Paris dont elles étaient passibles au XIIIe siècle, IX, 215.
Marchant (le baron). Ses lettres sur la numismatique et l'histoire, citées, VI, 742.
Marche. Taxe de la monnaie de ce comté, VII, 5.
Marchegay (M.) publie un cartulaire du XIIIe siècle, I, 364.
Marchi (le rév. P.). Mémoire sur les *Aquæ Apollinares*, IX, 46.
Margerie et son église, VII, 680.
Marguerite — d'Anjou représentée sur une tapisserie, II, 593; — de Navarre habite l'hôtel de Sens à Paris, IV, 150; — de Flandre, sa statue à Dijon, IV, 640; — d'Autriche, inventaire de ses meubles, joyaux, etc., VII, 36, 80.
Marguerite (rue Sainte-), à Paris, son ancien nom, VIII, 674.
Marie (la Vierge) — assimilée à Proserpine, I, 673; — sa légende, II, 232; — église qui lui est dédiée à Cologne, IX, 536.
Marie de Médicis. Son épitaphe, IV, 807.
Mariette (M.). — Sa lettre sur l'ancien nom de Boulogne-sur-mer, IV, 777; — mémoire sur le papyrus royal de Turin, VI, 305; — ses fouilles exécutées en Egypte, VIII, 693; — ses fouilles au grand sphinx de Gizeh, X, 715.
Marine des anciens, III, 539; IV, 179, 296.
Mariniers ninivites sur des bas-reliefs assyriens, IV, 178.
Marins (dieux), X, 100.
Mars — figuré sur un bas-relief du musée de Strasbourg, I, 250; — statuette égyptienne représentant ce dieu au musée britannique, III, 717; — divinité gauloise assimilée à ce dieu, IX, 316.
Marsal. Inscription romaine trouvée dans cette ville du dép. de la Meurthe, I, 492.
Marsden. Numismata orientalia, VIII, 228.
Marsyas, vaincu par Apollon, II, 631.
Martial (saint). Sa légende, IV, 821.
Martin (M. Th.-Henri). Son mémoire sur le calendrier luni-solaire chaldéo-macédonien, X, 193, 257, 321; — examen d'un mémoire posthume de M. Letronne sur la géographie des anciens, X, 672, 720.
Martin (saint), évêque de Tours, représenté sur un sceau, II, 660.
Martin (église Saint-), à Pont-à-Mousson, X, 424.
Martin (M. l'abbé). — Son voyage en Allemagne, II, 187; — sa lettre sur les monum. chrétiens, II, 250.
Mas-Latrie (M. de). — Sa mission scientifique en Chypre, III, 114; — objets donnés par ce voyageur au Cabinet des antiques de Paris, III, 190; VI, 341.
Maso Finiguerra, nielleur du XVe siècle, V, 33, 122.
Masque (le) de fer. — Ce qu'était ce personnage mystérieux, III, 104; — lieu de sa sépulture, III, 748.
Masque — antique en terre cuite, IX, 61.
Massue dont se sert un personnage représenté sur un vase peint, III, 517.
Mater Idæa. Nom donné à Cybèle, III, 231.
Maternité. Son symbole chez les Égyptiens, III, 704.
Mathias (saint). Son iconographie, VII, 305.
Mathieu (saint). Son iconographie, VII, 301.
Mathieu (M. le D^r). Sa note sur des poteries gauloises trouvées dans le départ. de la Marne, IV, 813.
Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis au XIIIe siècle; — son sceau, X, 364; — il refuse l'entrée de l'abbaye aux évêques de Sens et de Paris, X, 368.
Mathilde (l'impératrice). Sa sépulture retrouvée, III, 690.
Matrone assise au repas funèbre dans l'antiquité, III, 354; V, 365.
Mattaincourt (église de), VII, 642.
Matter (M.). Ses recherches sur les monuments gnostiques, IX, 384.
Maubuisson (abbaye de), VII, 717.
Maury (M. Alfred). Sur une peinture symbolique de l'Annonciation, I, 462; — divers articles sur la psychostasie ou pèsement des âmes, I, 235, 291; II, 707; — sur les divinités psychopompes, I, 501, 581, 657; II, 229, 289; — sur l'arbre de Jessé, I, 755; III, 542; — analyse d'un mémoire sur l'ogive, II, 30; — analyse de l'Hist. des Gaulois de M. Am. Thierry, II, 119; — des Recherches sur les Augustales de M. Egger, II, 316; — sur le mythe du lion de Némée, II, 521; — sur l'architecture religieuse en Russie, II, 773; — dissertation sur un miroir magique, et recherches sur l'histoire des sciences occultes, III, 154; — explication d'un bas-relief persépolitain relatif à Darius, III, 549; —

notice sur M. de Clarac et ses travaux, III, 754; — sur une statue du dieu Aschmoun, III, 763; — du personnage de la mort, IV, 305, 686, 737, 784; V, 287; — légende de Saint-Nicolas, IV, 613; — notice sur une corne à boire en ivoire sculpté, V, 251; — sur les déesses Fatuæ ou Matronæ et les fées, V, 363; — sur le Neptune phénicien et ses analogues dans diverses traditions, V, 545; — sur le dieu Pan chez les Égyptiens et les Grecs, recherches sur les noms vulgaires et sacerdotaux des villes d'Égypte, V, 590; — notice sur la vie et les travaux de M. Letronne, V, 637; — sur un des noms d'Adonis, V, 695; — note sur des sculptures phéniciennes trouvées en Algérie, VI, 22; — compte rendu de l'ouvrage de M. de Laborde sur les arts et l'industrie au XVe siècle, VI, 124; — temple appelé Sosthenium, près de Constantinople, VI, 144; VII, 257; — sur l'Hercule Magusanus, VI, 236; — il est nommé membre de la Société de littérature néerlandaise, VI, 271; — analyse du rapport de M. Leemans sur le musée de Leyde, VI, 421; — sa collaboration à l'ouvrage de M. Guigniaut sur les religions de l'antiquité, VI, 604; — examen de l'ouvrage de M. Egger, sur l'histoire de la critique chez les Grecs, VI, 743; — son Histoire des forêts de la Gaule, VI, 748; — sur la cosmogonie orphique, VII, 340; — lettre sur sainte Véronique, VII, 484; — sur les dynasties égyptiennes, VII, 691; — examen des derniers travaux sur la chronologie et la philologie égyptiennes, VIII, 159, 273, 692; — études sur les documents mythologiques contenus dans les Philosophumena d'Origène, VIII, 233, 364, 635; IX, 144; — sur la danse macabre, IX, 125; — examen d'un ouvrage sur le commerce et la fabrication des étoffes, IX, 318; — compte rendu d'un travail inédit de M. Letronne, IX, 518; — essai historique sur la religion des Aryas, IX, 589, 771; X, 1, 129.

Maux (les). Comment envisagés chez les Hébreux, IV, 315.

Maximum (loi du) portée par Dioclétien en 301; découverte à Geronthræ, II, 65, 131.

Maximus (Titus-Flavius). Son tombeau en Afrique, VII, 186.

Mayence (cathédrale de) renferme le tombeau de l'archevêque Pierre d'Aspelt, II, 381; — caractère architectural de cette cathédrale, IX, 537.

Meaux. Monnaie de l'évêque de cette ville, sa taxe, VII, 10.

Mécanique — des anciens Égyptiens, I, 642; — des constructeurs au XIIIe siècle, VI, 73.

Mecklembourg. Église de Dobberan dans cette principauté, II, 47.

Médailles (étude des), I, 15, 89.

Médailles — des empereurs romains qui ont régné dans les Gaules, II, 388; — de Dioclétien, contrefaite, IV, 714; — de Terina et d'Hipponium, V, 159; — des Evesperites, V, 239; — du musée de Limoges, V, 681; — inédite de Bela, V, 748; — de la collect. de don José Garcia de la Torre, VIII, 709; — étrusques, grecques et romaines de diverses collections, IX, 129, 340; — consulaires romaines, X, 621; voy. aussi au mot *Monnaies*.

Médailles — accordées par le ministre de l'intérieur pour la conservation des monuments nationaux, II, 389; — par l'Académie des inscript. et belles-lettres; voy. aux mots *Prix* et *Académies*, séances annuelles.

Médecine ancienne. Ses remèdes, II, 368; VI, 150, 578.

Médecins (cachets de) oculistes romains, II, 598, 633; III, 253.

Médecins — carthaginois, son épitaphe, III, 568; — numismatistes, VIII, 395; — militaires dans l'antiquité, VIII, 457, 571.

Médée, terre cuite, inédite, II, 355.

Mèdes. Remarque sur la langue de ce peuple, VI, 496.

Médicales (divinités). Leurs temples dans l'antiquité, VI, 150.

Méduse (tête de), mosaïque romaine trouvée en Égypte, III, 189.

Meixtiercelin et son église, II, 586.

Melchiori (M.). Sa lettre à M. de Witte sur le musée du Capitole, II, 338.

Memphis, nécropole de cette ville, III, 117; — origine de son nom, V, 594; — dévastée par Cambyse, VIII, 50.

Ménage (Gilles), auteur du Dict. étymologique, sa demeure à Paris, IV, 170.

Mendès. Recherches sur l'étymologie de ce nom égyptien, V, 595, 599.

Ménécrate. Inscription funéraire de ce personnage, VIII, 450, 514.

Ménélas et Hélène, représentés sur un préféricule, I, 328.

Menès. Cartouche de ce Pharaon, II, 732.

Ménonthis. Origine du nom de cette ville, V, 593.

Menu d'un dîner et d'un souper du Dauphin, à l'abbaye du Lis, en 1553, VIII, 631.

Menuiserie du XVe siècle dans l'église de Blécourt, III, 52.

Menuisiers égyptiens représentés sur un bas-relief, IV, 128.

Merbaka, ville de la Morée. Bas-relief trouvé en ce lieu, représentant une offrande à Esculape, III, 88, 219, 346.

Mercure — pesant les âmes d'Achille et de Memnon, I, 296; — conducteur des âmes, I, 303; — trois monuments inédits de

son culte, VIII, 245 ; — sur un bas-relief du musée de Reims, IX, 561 ; — statuette de ce dieu trouvée dans la Seine, à Paris, VII, 77 ; — autres à Bordeaux et dans le midi de la France, X, 275; — inventeur du jeu de dés, X, 652.
Méreaux de cuivre trouvés à Limoges, VI, 513.
Méridiens d'Alexandrie et de Babylone. Leur différence, X, 198.
Mérimée (M.). Inscript. romaines de Baena, I, 176; — bas-relief du musée de Strasbourg représent. le dieu Leherennus, I, 250 ; — Notre-Dame des Doms, I, 533 ; — sur un fragment d'une statue du Parthénon, I, 832 ; — recherches sur les mots *signa inferre*, II, 86 ; — notice sur un tombeau du moyen âge, III, 43 ; — rapport sur les travaux de la commission des monuments historiques, III, 190 ; — sur une statuette antique, III, 264 ; — sur une statue d'Hercule, découverte à Dénia, III, 793 ; — son rapport sur la restauration de la cathédrale de Laon, V, 13 ; — notice sur les restaurations de l'église de Saint-Denis, V, 430 ; — examen du mémoire de M. Delgado sur un disque en argent, VI, 263 ; — descript. d'une statuette antique représentant un guerrier grec, VI, 551 ; — des peintures murales de la cathédrale du Puy, VII, 510 ; — explication d'une sculpture du musée de Narbonne, VII, 618.
Méroé. Époque exacte de la construction des monuments de cette île, I, 575.
Mérovingiennes (monnaies), trouvées dans le département de la Gironde, VII, 650.
Mérovingiens. Constructions, cimetières et armes de ces temps, VII, 313, 525 ; VIII, 200, 747.
Messine. Inscript. découverte aux environs de cette ville, I, 432.
Mesures et poids en usage chez les peuples de l'antiquité, X, 724.
Métamorphoses d'Ovide, avec des commentaires bibliques, citées, VIII, 253.
Métateur. Grade militaire grec correspondant à celui de maréchal des logis, IV, 196.
Métaux. — Quels sont les dieux auxquels ils étaient consacrés, III, 259 ; — comment désignés dans les manuscrits, III, 260.
Métellus, général romain. Épisode de ses campagnes contre les Espagnols, X, 713.
Métempsychose (la) — dans les religions de l'antiquité, II, 559; — dans la religion des Gaulois, VIII, 718.
Métiers (gens des). Leur ordre et costumes au cortége du roi à son entrée à Paris, en 1571, V, 530.
Métope inédite du Parthénon, II, 17.
Metz — maison des Templiers de cette ville, V, 605 ; — école de chant établie dans cette ville au VIIIe siècle, VI, 754.
Mexique. — Momies trouvées dans ce pays, V, 630 ; — ses produits céramiques, VIII, 708 ; — ses antiquités, IX, 408.
Michaelion. Origine de cette église, dédiée à saint Michel, près de Constantinople, VI, 147.
Michaelis (M. le Dr), philologue, cité, IX, 24.
Michal (M. Henri). Dissertation sur la musique des Grecs, VI, 241.
Michel, archange ; — représentation de ce saint sur divers monuments, I, 287, 304 ; — psychopompe, I, 516 ; — église dédiée à ce saint, près de Constantinople, VI, 147.
Michel (M. Francisque). Son ouvrage sur les étoffes, cité, IX, 318.
Miel. Symbole de la terre promise, X, 290.
Milan. Restauration de la cathédrale de cette ville, X, 376.
Mille, mesure itinéraire. Ses différentes longueurs, X, 734, 739.
Miller (M.). Sa publication d'un manuscrit d'Origène, citée, VIII, 233.
Millin. Ses ouvrages, cités, II, 762; IX, 761.
Millingen. Sa mort, II, 520; — ses ouvrages, cités, V, 159.
Minerve — couronnant un Cithariste, II, 433 ; — offrandes à cette déesse, III, 500 ; — Itonide sur des monnaies d'Athènes, V, 234 ; — vierge Parthénope, VIII, 81.
Minervini (M.). Son explication d'une peinture de vase grec, IX, 276.
Miniatures de manuscrits, — représentant des sujets historiques, IV, 59, 749 ; — représentant des machines en usage au moyen âge dans les constructions, VI, 539.
Minium. Usages qu'en faisaient les anciens pour leurs ouvrages d'art, II, 438.
Mionnet. Éloge de ce numismatiste et de ses ouvrages, III, 420 ; — manuscrit de cet auteur, inédit, IV, 715.
Miracles — de saint Jérôme, II, 230 ; — opérés dans l'église de Saint-Michel, près de Constantinople, VI, 148.
Mirmillones ou Secutores. Manière dont combattaient ces gladiateurs, VI, 199.
Miroirs — de Jenkins, I, 296 ; — autres miroirs antiques, I, 311 ; — étrusques, II, 105, 108, 627 ; — magiques du XVe au XVIe siècle, III, 154 ; — japonais, leur singulière propriété, III, 167; — arabe à figures, III, 338 ; — étrusque représentant Castor et Pollux ; VI, 631.
Miséricordes — du chœur de l'église du Val-des-Écoliers, III, 52 ; — du chœur de l'église de Saint-Gervais à Paris, IX, 472.
Missel russe orné de miniatures, VII, 326,

Missions scientifiques—dans la Cyrénaïque, V, 150 ; — en Égypte et en Arabie, VII, 245 ; X, 715 ; — en Algérie, VII, 458 ; VIII, 267 ; IX, 370, 713 ; — en Assyrie et en Babylonie, VIII, 393 ; IX, 371, 454; X, 62 ;—dans le midi de la France, VIII, 520;—en Cilicie, petite Arménie, IX, 188, 517, 650; X, 120.
Mithra. — Son culte, III, 150 ; — introduit dans les Gaules, VI, 435 ; — associé à Varouna dans la religion des Aryas, IX, 717 ; X, 2.
Mitre de Thomas Becket, à Sens, VII, 635.
Modène. — Cabinet de médailles et monnaies de cette ville, cité, IX, 344.
Modius. Ce que désigne cette coiffure, III, 92.
Mœris. Observations sur ce roi d'Égypte, VIII, 273.
Mohammed-Bey. Sa lettre sur une monnaie bilingue arménienne, VII, 220.
Mois — panégyrical, IX, 604 ; — des Hébreux, X, 200 ; — Chaldéo-Macédoniens, X, 205, 486, 497, 500.
Moïse. — Son assomption, I, 508 ; — figuré dans la psychostasie juive, II, 713.
Moïse de Khorène, cité, VIII, 531.
Momies découvertes au Mexique, V, 630.
Monastère d'Hagia, en Grèce, III, 277.
Monétaire, — d'Angleterre, II, 387 ; — du prieuré de Souvigny, II, 599 ;—de Rome, III, 372.
Monetales (triumviri et quatuorviri). Leurs fonctions, III, 222.
Monnaies (cour des) de Paris, costume de ses officiers sous Charles IX, V, 533.
Monnaies. — Étude de ces monuments, I, 15, 89 ; — leur imitation au moyen âge, I, 97 ; III, 409.
Monnaies grecques. — De villes, I, 93, 380, II, 107; — de Clanudda, Phrygie, II, 76; de Tarse, II, 82, 178; X, 533;—d'Alexandre de Pheræ, II, 127; — de la Lycie, II, 598 ; — des Satrapes, IV, 440 ; — de Terina et d'Hipponium, V, 159 ; — puniques et mauritaniennes, VI, 651; — carthaginoises, VII, 762 ; — de Dicran, VIII, 227.
Monnaies persanes. — Des souverains, VI, 97; — de Cosroës, VI, 100 ; — des Arsacides et des Sassanides, IX, 455.
Monnaies romaines — des familles, I, 380; — de Julia Paula, femme d'Élagabale, II, 20 ; — contorniates, II, 23; — de Posthume, II, 127; — trouvées dans une source, à Niedernau, II, 228 ; — de la Lycie, II, 598; — de Probus, III, 485 ; — trouvées à Rouen, III, 532 ; — trouvées en Algérie, IV, 658 ; — en Provence, VI, 122 ; — à Limoges, VI, 510 ; VII, 396 ; — dans la forêt de Breteuil, VII, 524 ; — en Normandie, VII, 767; — de l'empereur Hadrien, VIII, 133; — trouvées près de Gâvre, VIII, 336 ; — époque de leur altération, IX, 340; — trouvées dans le département de la Haute-Marne, IX, 780 ; — trouvées à Panama, X, 253 ; — trouvées dans le département de l'Orne, X, 441.
Monnaies byzantines — de Vitalien, V, 602; — de Bela, V, 748 ; — inédite de Trébizonde, VI, 115;—armoriées d'Andronic II et de Michel IX, VI, 201;—de Constantin Pogonat, VI, 549.
Monnaies des Barbares — Monogrammatique d'un roi des Ostrogoths, VI, 389;— vandales, VI, 398 ; VII, 371.
Monnaies gauloises — par M. Lambert, I, 379 ; — de Cunobelinus, II, 127 ; — trouvées à Vendrest, II, 315 ; — trouvées en Bretagne, II, 597 ; X, 121 ; — attribuée à Sédule, III, 56 ; — de Massalie, VI, 122; — trouvées à Limoges, VI, 510; —contestées, VII, 651 ; — des Sotiates, VII, 751 ; — études de ces monnaies, VIII, 474, 718, 753; IX, 617 ; — autonomes d'Espagne, IX, 248.
Monnaies arabes — imitées par les rois de Mercie, I, 97 ;—avec l'aigle à double tête, II, 83 ; — en or trouvées en Dauphiné, II, 182 ; — trouvées dans l'île de Gothland, V, 443 ; — trouvées en Norwége, V, 633 ; — d'Espagne, VII, 575 ; — dinars à légendes latines frappés en Espagne, VII, 671, 725; VIII, 61, 135 ; — des Beni-Hafss, IX, 257 ; — Ortokides et des Atabecks, X, 295.
Monnaies françaises—des évêques de Toul, I, 627; — de diverses provinces trouvées à Rome, II, 182 ; — mérovingiennes, I, 338 ; II, 599 ; III, 59 ; VI, 512; VII, 650; VIII, 747 ; — de Toulouse, de Narbonne et autres villes du midi, III, 60 ; IX, 305 ; — de la Lorraine, III, 61 ; — de la ville de Reims, III, 61 ; — de saint Louis imitées des monnaies arabes, III, 409 ; — de Louis VII trouvées en Belgique, IV, 240 ; — épiscopales, IV, 817 ; — de Henri V, frappées en Normandie, V, 238 ; — des évêques de Maguelone, V, 400 ; VI, 642 ; VII, 24 ; — des anciens comtes de Penthièvre, VI, 273 ; — des comtes de Béziers, VI, 332 ; — carlovingiennes, capétiennes, baronales trouvées à Limoges, VI, 512 ; — de Navarre, VI, 513 ; — baronnales, ordonnance de 1315 à leur sujet, VII, 1 ; — au type chartrain, VII, 666 ; — du Barrois et de la Lorraine, VII, 766 ; — d'un comte de Boulogne, VIII, 144 ; — denier parisis du XIIe siècle, VIII, 256 ; — du XIVe siècle trouvées à Limoges, VIII, 435 ; — des XVe et XVIe siècles trouvées près de Noyon, VIII, 580 ; — d'un sire de Coucy, VIII, 709 ; — d'un comte de Périgord, IX, 18 ; — de Charles de Blois, IX, 755.

Monnaies arméniennes, II, 82, 178; IV, 439; VII, 221, 262, 357, 416; X, 467, 533.
Monnaies géorgiennes, VIII, 525, 605, 653.
Monnaies d'Allemagne — des empereurs, II, 728; — carlovingiennes, V, 495; — trouvées en Norwége, V, 633; — pannonienne, VI, 328.
Monnaies italiennes — de Gênes trouvées dans le département du Var, V, 634; — écu d'or de Ferrare, IX, 706.
Monnaies des croisades — frappées par les croisés en Orient, VIII, 225; — antiques remises en circulation à cette époque, VIII, 228.
Monnaies d'Espagne — autonomes, IX, 248; — ibériennes, X, 701.
Monnaies celtibériennes trouvées sur les bords de l'Adour, I, 844.
Monnaies d'Angleterre trouvées à Limoges, VI, 513.
Monogrammes — maçonniques, II, 35; — d'Eraric, roi des Ostrogoths, VI, 391; — de J. C. dans l'oratoire Saint-Laurent, VIII, 449; — divers sur des monnaies romaines, IX, 348.
Montalembert (M. de) préside le congrès archéologique de Troyes, X, 236.
Montargis. Notice sur le château de cette ville, X, 603.
Montauban (poids ou livral de), VII, 204.
Montbazon (château de). — IV, 808; — hôtel de ce nom, à Paris, VIII, 602.
Montferrand. Nom donné quelquefois au comté de Melguer ou Melgueil, VII, 26.
Montgeron (église de). Destruction d'une sculpture du tympan de la porte occidentale, VI, 359.
Montgravier (M. Azéma de). Sa lettre à M. Hase sur des monuments de l'Algérie, I, 122, 566.
Montigny (M. de). Son travail sur des pierres gravées antiques, IV, 283.
Montigny, denier mérovingien frappé dans cette ville, I, 338.
Montlhéry (château de). Restauration de sa tour, VI, 206.
Montmorency (sire de). Ses armoiries, X, 643.
Mont-Saint-Michel (le) reste fidèle à Charles VII, roi de France, V, 264.
Mont-Saint-Michel (chapelle du), Haute-Loire, VI, 545.
Monuments — figurés, leur étude, I, 12; — chrétiens des premiers temps, I, 125, 404; — religieux, leur conservation, I, 339; V, 318; — céramographiques, I, 777, 846; — antiques du midi de la France, IV, 639; — religieux du départ. de la Gironde, X, 385.
Morbras. Remarques sur l'étymologie du nom de cette rivière, V, 21.
Morlange (prieuré de), I, 267.
Morosini assiége Athènes, I, 832.
Mort (la). — Comment représentée à diverses époques, I, 673, 674; II, 243, 588; III, 89; IV, 305, 686, 737, 784; V, 287, 298; X, 651; — proverbe bourguignon sur sa représentation, I, 676; — son triomphe, peinture d'Orgagna, II, 247; — figurée sur un bas-relief antique, III, 360; — chez les Grecs et les Latins, IV, 686; — son iconographie, VIII, 738.
Morts (les) emportés sur le cheval infernal, I, 675; — sonnette d'un clocheteur, V, 628.
Morts (les trois) et les trois vifs, II, 243.
Mortier — employé à la construction de Sainte-Sophie, VI, 225; — sa préparation pour les constructions romaines, IX, 460.
Mosaïque — trouvée à Alger, I, 556; — à Soussa, I, 811; — à Oudnah, III, 142; — en Égypte, III, 189; — de l'église de Germigny, IV, 36; — de plusieurs églises grecques, IV, 53; — de Sainte-Constance, à Rome, IV, 59; — de la basilique de Réparatus, à Orléansville, IV, 661; — de l'église de Saint-Denis, V, 430; — trouvée à Carthage, V, 634; VII, 260; — à Constantine, VI, 3; — trouvée dans le département du Haut-Rhin, VI, 396; — trouvée dans une église, VI, 397; — à Cirencester, VI, 456; — trouvée à Suèvre, VI, 457; — de l'église Saint-Vital, à Ravenne, VII, 351; — à Pont-d'Oli, VII, 515; — trouvées en Algérie, VIII, 336, 374; IX, 715; — représentant une rétiaire, VIII, 407; — des édifices religieux, IX, 509; — trouvée près de Nîmes, IX, 716; — trouvée près de Trèves, X, 119; — à Smyrne, X, 120; — à Uplyme en Angleterre, X, 700.
Moscou, sauvée de l'invasion des Tartares par l'intervention de la sainte Vierge, VII, 236.
Mosquées — d'Okba, en Algérie, V, 132; — des Sept-Dormeurs, en Algérie, VI, 5; — d'Hébron, son inscript. grecque, X, 375.
Mossoul. Antiquités de cette ville de l'Assyrie, I, 214.
Mot d'ordre sur des tessères militaires, IV, 290.
Moulage — en plâtre sur des empreintes en papier, III, 341; — nouveau procédé, VII, 63; — d'antiques à l'université de Kiel, VIII, 779.
Moule ou patron pour construire les arcs, VI, 177.
Moulins romains en Algérie, V, 135.
Mouton d'or. Monn. frappée en Normandie par Henri V, roi d'Angleterre, V, 257.
Movers (M.). — Son opinion sur le dieu Aschmoun, III, 764; — son travail sur les Phéniciens, V, 545.
Moyen âge. — Remarques sur cette époque, I, 107; — étude de ses monuments, II, 696; IX, 692.

Muller (Otf.). Son manuel d'archéologie, cité, V, 405.
Munich, grands travaux de peinture exécutés dans cette ville, VII, 191.
Munster (église de), — projet pour sa restauration, I, 697; — sa descript., son histoire, VI, 476.
Munus gladiatorium, III, 6.
Murailles de villes figurées sur des monnaies, VI, 201.
Murale (peinture), nouveau procédé d'exécution, IV, 553.
Murr (M. Thomas). Son travail sur Pompeï, cité, VIII, 472.
Murs d'Athènes, inscription grecque relative à leur reconstruction, I, 314.
Musaraigne égyptienne, III, 717.
Musées de Paris — des Thermes et de l'hôtel de Cluny, I, 18, 132, 479, 845; — armes qui y ont été dérobées en 1848, IV, 826; V, 255; — remarques sur ce musée, V, 635, 697; — acquisitions faites et dons reçus par ce musée, V, 699; VI, 208; VII, 77, 757; IX, 850; — des Petits-Augustins, I, 19; III, 467; — du Louvre, observations sur son administration, I, 333; V, 315; — son origine, V, 438, 572; — ses différentes collections, I, 333, 334; II, 313; III, 466, 530, 756; IV, 178, 460, 777; VI, 3, 205, 514, 740; VII, 188 247, 315; VIII, 204, 452, 778, 780; IX, 62; 455, 779; X, 311, 627; — sigillaire des archives de France, III, 736, 821; — de l'École des beaux-arts, III, 186.
Musée des antiq. égypt. ouvrage cité, I, 292, 386.
Musées des départements. — De Strasbourg, I, 250; — de Nîmes, I, 374; — de Tours, II, 456; — de Guéret, III, 110; — de Limoges, III, 117; V, 681; — de Langres, III, 585; X, 761; — de Niort, III, 43; — de la manufacture de Sèvres, IV, 238, 815; VI, 399, 604; VIII, 708; — Calvet à Avignon, V, 112; — de Vitry-le-François, V, 437; — de Narbonne, VIII, 31; — de Boulogne, VIII, 144; — de Reims, IX, 561; — de Bordeaux, X, 268.
Musées — des départements non décrits, II, 390; — leurs attributions respectives, III, 469; — des antiq. nationales en France, V, 127, 128; — leur réorganisation, V, 572; VIII, 204, 780.
Musées de l'Italie, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Grèce, etc. — d'Eleusis, I, 45; — de Barcelone, I, 72; — Grégorien, à Rome, I, 308; IV, 59; — de Berlin, I, 699; VIII, 780; — de Leyde, II, 25; III, 710; IV, 528, 717; VI, 421, 557; IX, 384; — d'Athènes, II, 257; — du Capitole, à Rome, II, 339; — Chiaramonti, à Rome, II, 342; — Santangelo, à Naples, II, 475; — de Donaueschingen, II, 520; — du Kaire, II, 730; — Britannique, à Londres, III, 693; IV, 528, 717; V, 127, 634; IX, 385; — de Valladolid, VI, 397; — de Cologne, VI, 594; — de Florence, VI, 605; — de Vienne, VIII, 271; — de l'université de Kiel, VIII, 779; — de Naples, VIII, 779; — de Turin, IX, 88; — de Modène, IX, 344; — Westrénien, à La Haye, IX, 454; — de New-York, X, 440; — de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, X, 501; — particuliers de l'Angleterre, X, 573.
Muses. — Recherches sur leurs divers noms, sur les fonctions et les caractères que leur attribuent les poëtes, VI, 610, 612.
Musicales (anciennes notations) de l'Europe, V, 701; VI, 101, 461, 749; VII, 129.
Musiciens de la garde de Charles IX, leur costume, V, 536.
Musique (instruments de), I, 412; — du moyen âge tenus par des syrènes, V, 565.
Musique — d'église au moyen âge, II, 95; VII, 129, 373; — des Grecs, I, 422; II, 453; X, 445, — des Arméniens, des Éthiopiens et des Égyptiens, VI, 106; — d'église ramenée à sa simplicité primitive, IV, 73; — du moyen âge, VI, 101, 461, 749; IX, 126, 373; — grecque, son caractère et son application au chant religieux dans le moyen âge, VI, 241; VII, 118; — classique et religieuse, VIII, 331, 520, 583; — histoire de cet art, IV, 648.
Muta et Mutinus, noms de dieux lares, IV, 232.
Mycènes, mémoire sur les antiquités de cette ville, IX, 191.
Mycerinus ou Menkaré, son cercueil, décrit par M. Lenormant, III, 709.
Myrionyme, surnom donné à Isis, VI, 439.
Mystagogues, écrivains athéniens, III, 448.
Mystères des anciennes religions dévoilés par Origène, IX, 152.
Mythe. Définition de ce mot, I, 145, 148; X, 114.
Mythologie — envisagée comme science, I, 145; — grecque, V, 78, 230, 248, 287, 460, 590, 695; — remarque sur cette science, X, 114.
Mythologiques — sujets sur des vases grecs, I, 482; — sur des vases trouvés à Limoges, VIII, 423; — documents contenus dans les philosophumena d'Origène, VIII, 233, 364, 635; IX, 144; — sujets sur une pierre gravée, X, 100; — sujets peints sur un objet en terre cuite, X, 753.

Naasséniens. Exposé de leur doctrine sur la nature de l'âme du premier homme, VIII, 242.
Namphamo. Nom du plus ancien martyr de l'Église d'Afrique, VIII, 705.
Nancy. — Compte rendu du congrès scientifique tenu en cette ville en 1850; VII, 544; — monuments de cette ville, VII, 549.

Naophore (statuette) du Vatican. Description de ce monument, VIII, 37.
Naos monolithe consacré par Amasis, actuellement au musée du Louvre, VIII, 48.
Naples. — Son académie d'Herculanum, I, 41; — création d'une commission historique dans cette ville, I, 71; — ses musées, II, 475; VIII, 779.
Napoléon. Ce nom inscrit à la date de 1442 dans les archives de Southampton, II, 388.
Napoléon (le prince Louis) ses recherches sur l'artillerie, II, 664; VIII, 268.
Narbonne. — Objets antiques trouvés dans cette ville, IV, 229; — explication d'un bas-relief de son musée, VII, 618; VIII, 31.
Naudet (M.). Mémoire sur les serres chaudes, à Rome, VIII, 209.
Naumachie antique à Nîmes, I, 118.
Navarre (roi de), ses armoiries, X, 644.
Navarre (Marguerite, reine de) habite l'hôtel de Sens, à Paris, IV, 150.
Navarre (collége de), à Paris, I, 192.
Navigation (de la) chez les anciens, IV; 177, 296, 706.
Navires — romains, I, 696; III, 539; IV, 706; — assyriens sur des bas-reliefs de Ninive au Louvre, IV; 179, 296.
Nécrologie. Artaud de Montor, VI, 517; — Avellino, VI, 798; — Ed. Biot, VII, 64; — Borell, VIII, 580; — Burnouf père, I, 135; — Burnouf fils, IX, 187; — de Clarac, III, 754; — J. J. Dubois, III, 691; — Grille de Beuzelin, I, 843; — Grotefend, X, 622; — B. Guérard, X, 761; — Letronne, V, 618, 624, 626, 637; VII, 373; — Quatremère de Quincy, VI, 659; — Rollin, X, 120; Schweighæuser, I, 73.
Nécropole — de Kennouda en Afrique, I, 566; — de Memphis, citée, III, 117; — de Bayeux, VII, 766; — découverte à Ardée, IX, 778.
Nectaire (église de saint). — Chapiteau provenant de cet édifice, I, 237; — caractère d'architecture de cette église, IX, 531.
Neelle. Monnaie de cette seigneurie, sa taxe, VII, 9.
Nef. Ustensile de table en usage au XVIe siècle, V, 668.
Nef d'église lambrissée, X, 79.
Négrier (le général), fondateur de Philippeville, en Algérie, VI, 189.
Nehallenia, déesse zélandaise, I, 251.
Néhémie visite les ruines de Jérusalem, IX, 113, 239.
Neith (déesse), son temple en Égypte, VIII, 46.
Némésis, — ses fonctions, IV, 739; — représentée sur une médaille d'Amastris, IX, 344.
Neptune phénicien. Recherches sur ce dieu, V, 545.
Nérac. Note sur l'inscription de Tétricus trouvée dans cette ville, III, 440.
Nérée et Hercule, peinture céramographique, X, 755.
Néron. Mentionné dans une inscription avec le titre de Britannicus, II, 592.
Nersès de Lampron. — Autographe de cet écrivain du XIIe siècle, VII, 714.
Neufchâtel (canton de). Essais historiques sur son histoire, IX, 456.
Neumes. — Signification de ce terme de musique, V, 710; VI, 104, 108; — recherches sur leur origine, IX, 377.
Neuvy-Pailloux, département de l'Indre. Découverte faite près de ce village, I, 476.
Nevers. Taxe de la monnaie de ce comté, VII, 4.
Newton (M. Charles). Son explication d'une médaille d'Alexandre de Phères, II, 127.
Nicaragua. Description de ce pays, VIII, 710.
Nicée de Bithynie. Analogie du type de quelques médailles de cette ville avec une peinture de Pompéi, IX, 345.
Nicolas (saint), évêque, — représenté sur un lustre d'église, IX, 200; — recherches sur les légendes de ce saint, IX, 448.
Nicolas-du-Port (église Saint-), description, III, 805.
Nicopolis. Remarque sur le nom de cette ville, VI, 605.
Nielles ou Niellures du XIIe siècle représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, I, 246.
Nielleurs du XVe siècle, V, 33, 122.
Nil (le dieu). — Sa statue au musée de Londres, III, 705.
Nil (le). Recherches sur la hauteur ancienne et actuelle des eaux de ce fleuve, III, 177.
Nimbe. — Figuré dans des peintures grecques du Bas-Empire, IV, 57; — sur les têtes de diverses figures antiques, IV, 59, 60; — supprimé aux têtes de J.-C. et de ses apôtres sur des vitraux modernes de l'église de Die, IV, 212.
Nîmes. — Découverte d'une naumachie, I, 118; — tour Magne, I, 202, VII, 206; — remarque sur les arènes de cette ville, IV, 825; — fouilles et restaurations à l'amphithéâtre, à la porte d'Auguste et au Nymphæum, VII, 193; — poids en usage dans cette ville au moyen âge, VII, 206; — style de sa cathédrale, IX, 533.
Nimroud. Objets antiques trouvés dans cette ville, III, 791; VII, 64.
Ninive. — Recherches hist. sur cette ville, I, 213; II, 97, 320, 597; VIII, 524, — publication nationale sur ses ruines, III, 271; — ses sculp. au musée du Louvre, III, 530; — fouilles faites près de cette ville, IV, 178.
Niort. Tombeau du XIIe siècle au musée de cette ville, III, 43.
Nisard (M. Th.). — Études sur les anciennes notations musicales de l'Europe, V, 701;

VI, 101, 461, 749; VII, 129; — son graduel monumental, VII, 63; — son examen des chants exécutés à la Sainte-Chapelle de Paris, en 1849, VII, 373, 714; — ses recherches sur la musique du moyen âge, VIII, 331, 520; — son analyse critique de l'ouvrage de M. de Coussemaker, IX, 373.
Nivernais (le). Album historique sur cette province, cité, I, 373.
Noces — d'Hébé, détails du festin, VI, 611; — de Thétis et de Pélée, VI, 635.
Nointel. Recherches historiques sur sa précieuse collect. d'antiquités, III, 460.
Nola. Vases et tombeaux trouvés dans cette ville, I, 484, 780.
Nombres exprimés en hiéroglyphes, V, 512.
Noms — sur des vases antiques, I, 481; — de rois égyptiens, comment figurés en hiéroglyphes, II, 198, 203; — de personnages grecs, II, 331, 336; — d'artistes grecs sur des monuments, II, 421; — anciens de villes du midi de la France, II, 560; VI, 120; — d'un graveur sur un sceau, II, 651; — de bon augure chez les Grecs, III, 3; — de monétaires français sur les monnaies avec celui du roi, III, 59; — d'artistes grecs et romains, III, 34, 129, 209, 375, 427, 499; — des évêques d'Uthina (Afrique), III, 143; — anciens de quelques villes et rivières du département de la Charente, III, 246; — romains ajoutés aux noms gaulois, origine de cet usage, IV, 42; X, 273; — orientaux et égyptiens adoptés par les Grecs, IV, 467, 549; — égyptiens, V, 301; — des villes d'Égypte, leur signification, V, 591; — sacerdotaux et vulgaires, signe ou figure qui accompagne ces sortes de noms, V, 592; — perses employés dans les Gaules, VI, 94, 595; — propres et prénoms de femmes romaines, VI, 133, 135; — d'artistes de diverses époques, VII, 40, 85, 240, 332; — de potiers romains sur des vases, VIII, 433; — de dieux ou de personnages mythologiques sur des vases antiques, VIII, 621; — puniques, note au sujet d'une inscription trouvée en Bretagne, VIII, 702; — de villes de France et de Belgique, et leurs objets de commerce au moyen âge, IX, 215; — gaulois dans des inscriptions, I, 250; — gaulois sur des monnaies, IX, 625, 636.
Noms — des vases antiques, I, 777, 781; III, 306, 309; — de divers objets fabriqués au moyen âge et signalés dans un inventaire du Xe siècle, X, 160.
Nonnus. Citation et critique de cet auteur, IX, 154, 281.
Normandie. Recherches sur divers cantons de cette province, IX, 456.
Normands du XIe siècle, leur civilisation, VI, 671.
Northampton (lord), sa mort, VII, 764.
Norwége. — Commission pour la conservation de ses monuments, II, 314; — exploration archéologique de ce pays, V, 633.
Notaires (les cent) de Paris, leur rang et leur costume à l'entrée du roi Charles IX à Paris, V, 533.
Notations — musicales des Grecs, dans l'antiquité et dans les temps modernes, II, 454, 601; VI, 242; — de l'école d'Alexandrie, II, 601; V. 703; — romaines, leur caractère particulier, VI, 106; — de l'Europe au moyen âge, VI, 101, 461, 749; VII, 129.
Notre-Dame — de Paris, architectes chargés de la restauration de cette église, I, 129; — rapports sur sa restauration, II, 187, 253; — résultat important des fouilles faites devant le grand portail, IV, 566, 647; — vouée à la démolition en 1793, V, 155; — travaux de restauration, V, 320; VII, 458; VIII, 649; X, 700.
Notre-Dame — de Laon, incendie de la flèche, I, 134; — des Doms, à Avignon, son porche, I, 472, 533, 602; — d'Ajaccio, sa description, I, 419; — de Corbeil, ses sculptures, II, 165, 643; — de l'Épine, son origine; V, 484; — de Fourvières, VII, 396; — du-Val, X, 293.
Novogorod. Ancien plan de cette ville sur une image de la sainte Vierge, VII, 238.
Nubie. Rapport sur une expédition prussienne dans ce pays, III, 171.
Numidie. — Limites qui séparaient cette province africaine de la Zeugitane, I, 822; — noms de quelques-uns de ses gouverneurs romains, IX, 497.
Numidiques (inscriptions), III, 58.
Numismatique. — Importance de son étude, I, 15, 89, 783; VII, 237; — rapport sur divers ouvrages traitant des monnaies grecques, gauloises, etc., I, 378; — mémoires cités, III, 55, 56, 61; VII, 256, 765; — des satrapies et de la Phénicie, IV, 439; — de la Bible, citée, VIII, 386; — vénitienne, VIII, 394; — gauloise, VIII, 474, 753; IX, 617; — de la Géorgie, VIII, 525, 605, 653; — des nomes d'Égypte, VIII, 650; — grecque, romaine, étrusque, III, 305, IX, 129; — légale, IX, 706; — Beckérienne, médailles contrefaites, X, 384. Voy. aussi au mot Monnaies.
Nymphi, — ville de l'Asie Mineure, son château féodal, tombeaux, etc., I, 323; — bas-relief avec une inscription hiéroglyphique trouvé dans cette ville, II, 103.

Oasis de Gadamès. Traces de l'occupation romaine dans cette partie de l'Afrique, IV, 301.
Obélisques — d'Axum, I, 331; — de Constantinople, II, 144; — d'Arles, IX, 442.
Obole attique. Recherches sur sa subdivision en six chalques, III, 305.

Obscénités chez les anciens et au moyen âge, II, 760, 769; III, 201.
Ochin, roi d'Arménie, sa monnaie, VIII, 231.
Oculiste, à Rome, II, 598; — leurs cachets, VI, 576.
Ode de Pindare notée, IX, 375.
Odon, comte de Champagne, épisode de sa vie, I, 241.
Œil, symbole funéraire, I, 782.
Offrandes — aux dieux, VII, 253; — jetées dans des sources d'eaux minérales, IX, 48.
Ogival. Remarque sur ce style d'architecture, II, 30, 250; VI, 188, 431; VII, 65; IX, 757.
Ogive (porte en) servant d'entrée à un monument antique de la Maurétanie, I, 570.
Ogmius, Hercule des Gaulois, II, 501; VIII, 723.
Oie figurée sur l'écu d'une statue de Chartres, VI, 497.
Olifans, signification de ce mot, V, 252.
Olim (les) du parlement de Paris sauvés du feu, VI, 406.
Olympie. Remarques sur cette ville célèbre, I, 286.
Ombriens, leur origine gauloise, VIII, 338.
Ongles d'argent des statues, II, 427.
Onouris. Représentation de ce dieu, le Mars égyptien, III, 716.
Onyx, représentant Achoucha, roi des Ibères, VIII, 531.
Ooh, dieu égyptien, V, 106.
Oppert (M.) Sa lettre à M. Letronne sur les noms propres des anciens Perses, IV, 631; — ses observations sur les inscriptions cunéiformes, V, 1, 65.
Ops Consivia. Recherches sur cette divinité, III, 444.
Or basané, sa fabrication, II, 189.
Oracle de Buto, consulté par Cambyse, VIII, 48.
Orages (les), leur interprétation dans la religion des Aryas, X, 1.
Orange, ville du midi de la France; ses antiquités; armoiries, sceaux et titres de ses seigneurs, V, 687; IX, 321.
Orantes (figure d') des premiers chrétiens, VI, 16.
Orbes arkes, terme d'architecture du moyen âge, VI, 184.
Ordonnance de 1315, sur les monnaies baronnales, VII, 1.
Oreilles (pendants d') égyptiens, II, 732.
Oreste — reconnu par Electre, sujet peint sur un vase antique, V, 78; — son expiation représentée sur un vase peint, VII, 652.
Orfévrerie — du moyen âge et de la renaissance, V, 59, 572; — offerte au roi Charles IX par la ville de Paris, V, 665, 667.
Orge (grain d'), symbole féminin de la génération, I, 92.
Orgues de l'église de Corbell transportées à Châteauroux, IX, 572.
Orientation des églises défendue par Constantin, IV, 660.
Origène. Découverte et analyse d'un ouvrage de cet auteur, VIII, 233, 364, 635; IX, 144.
Origine — du mot *Ferté*, V, 19; — du mot *Brie*, V, 20; — de la cathédrale de Toul, V, 47.
Origine de l'homme suivant les doctrines des religions de l'antiquité, IX, 145.
Orléans (Mme la duchesse d') visite la bibliothèque royale et le musée de Cluny, II, 97.
Orléansville. — État de cette ville de l'Algérie, IV, 653; — ses antiquités, V, 476, 569.
Ornements — de vêtements et d'étoffes en caractères arabes, III, 406; — d'architecture du XIIIe siècle, VI, 209; — mélodiques dans la musique du moyen âge, VI, 465, 470; — pontificaux de Thomas Becket, à Sens et à Lisieux, VII, 635.
Osiris. Cartouche de son nom royal, V, 339.
Ossement d'animal sculpté, X, 63.
Ossian. Note sur ce poëte, VI, 428.
Ostende. Monuments indiens trouvés dans le port de cette ville, IV, 456.
Osymandias (tombeau d'). Remarque sur ce monument, I, 684.
Othon III. Son portrait sur un reliquaire, I, 527.
Otia Ægyptiaca, ouvrage cité, VI, 335.
Otto Jahn (M.) Sa lettre sur les antiques du musée du Louvre, IV, 460.
Ouen (saint) de Rouen. — Restauration de cette église, I, 257; — bas-relief de cette église représentant le transport d'une châsse, I, pl. VIII et pag. 276; — projet d'achèvement de cet édifice, II, 99, 186.
Ours luttant avec des hommes, VII, 618; VIII, 31.
Ovide. Lieu de son exil mentionné dans une inscription, X, 380.

Pacôme (saint). Texte de ce solitaire, V, 594.
Palais de justice de Paris, travaux d'agrandissement, IV, 566; VI, 412; VIII, 130; IX, 59.
Palamède. Détails sur ce personnage, IV, 290.
Paléographie (la). Utilité de l'étude de cette science, I, 15.
Palerme. — Cérémonial de sa cour au XIIe siècle, VI, 673; — monuments de cette ville, VI, 675.
Palestine (vues de la) reproduites par la photographie, annonce, IX, 320.
Palissy. Remarques sur les produits de ce célèbre artiste, X, 354.
Palladium (enlèvement du), remarque sur ce sujet, I, 326.
Pallas (tête de) sur une monnaie de Sicile, IX, 133.

Pan. Recherches sur ce dieu, V, 590.
Panama. Antiquités grecques et romaines trouvées près de cette ville, X, 253.
Pandæsia. Génie des banquets célestes représenté sur un vase grec, II, 553.
Pannus planus, terme d'architecture au XIIIe siècle, VI, 185.
Panofka (M.), sa descrip. des terres cuites du musée de Berlin, citée I, 699; — son travail sur les noms des vases antiq., I, 777; — ses recherches sur le monument des harpies, II, 103; — sur diverses peintures de vases, II, 114, 125; — son travail sur Esculape et les Asclépiades, cité, IV, 61, 285; — sa réclamation au sujet de la description du musée Pourtalès, V, 700.
Panopolis. Origine du nom de cette ville, V, 590.
Panselinos (Manuel), de Thessalonique, peintre grec du XIIe siècle, IV, 52.
Papadopoulo-Vrétos (M.). — Sa critique des inscrip. de Delphes, I, 837; — sa découverte d'inscrip. à Odessus et à Tomes, X, 379.
Papas, dieu des Phrygiens, VIII, 643.
Pape non reconnu par Rome, I, 529.
Papegault (chev. du), IV, 825.
Papi, nom hiéroglyp. de ce personnage, I, 726.
Papillon (le), symbole de la mort, IV, 745; V, 289, 297.
Papyrus — grec trouvé à Thèbes, IV, 757; — royal de Turin, VI, 305, 560, 597; VII, 34, 397, 461, 559, 589, 653; — égyptiens de la collect. Sallier, cités, VI, 530; — magiques du musée de Leyde, VI, 598; — de diverses collect., cités, IX, 385, 654, 687.
Paradis terrestre. Lieu présumé où il a existé, X, 412.
Parasites dans l'antiquité, dignité religieuse, III, 504.
Parasol assyrien sur un bas-relief, I, 219.
Paratonnerre (le) était-il connu des anciens? X, 685.
Paray-le-Monial, style caractéristique de son église, IX, 532.
Parement d'autel en tapisserie, représentant le convoi d'un religieux de l'abbaye Saint-Victor de Paris, IX, 701.
Parentalia (les), fête de famille dans l'antiquité, III, 349.
Paris (M. Paulin). Notice sur le drapeau de Jeanne Hachette, VII, 92.
Paris. — Ses antiquités, V, 61, 82, 254, 368; — plans de cette ville des XVe, XVIe et XVIIIe siècles, cités, VIII, 208, 777. Voy. aussi aux noms particuliers des monuments.
Parlement (cour du). Costumes de ses membres et officiers, V, 534.
Parme (porte du baptistère de). Explication des sculptures, X, 289.
Parques (les). — Remarques sur leur représentation dans l'antiquité, IV, 691; — président au repas nuptial d'Achille, VI, 615.
Parthénon (le) — fragment de sculpture de ce temple, I, 832; — métope inédite, II, 17, 273; — ce temple converti en église dédiée à la vierge Marie, III, 235; — ses peintures chrétiennes, IV, 50, 55; — comparé à l'Érechthéion, VIII, 1.
Parthénope. Vierge du culte de l'Attique, VIII, 81.
Pascal. Son pseudonyme dans les *Provinciales*, II, 34.
Passion de J.-C. (instruments de la) figurés sur un plat de faïence, X, 354.
Pasteur (le bon) représenté sur un bas-relief, IV, 57.
Pasteurs (rois). Époque de leur expulsion de l'Égypte, VIII, 171.
Patère de Jenkins, I, 296.
Patois de la France. Recherches sur leur origine, IX, 493.
Patronomes, magistrats grecs, I, 640.
Patrons (saints). Comment ils interviennent dans la défense de l'âme, II, 235.
Patrons découpés à jour, connus des anciens, V, 122, 123.
Paul (saint) — Hors-les-murs, remarques sur cette église de Rome, I, 621; IX, 694; — église de Paris, III, 748.
Paulmier (M. C.). Généalogie de Guillaume le Conquérant, II, 794.
Pauthier (M.). Note sur des vases chinois trouvés en Égypte, II, 745.
Pauw (de). Son opinion sur l'invention de Varron, V, 36.
Pavage des églises — de N.-D. de Boulogne, III, 819; — de Saint-Nicaise, à Reims, III, 820.
Pavé de Paris, notice sur ce sujet, I, 188.
Pavot (trois têtes de) symbole de la fécondité, III, 327.
Payen (M. Le) de Flacourt. Sa notice sur la ville de Saint-Valery, VI, 448; — sur la ville et le château de Creil, IX, 54.
Pech (M. Louis). — Sa lettre sur un anneau antique et un dieu Lare, IV, 228; — sa lettre sur une plaque de marbre gravée du musée de Narbonne, VIII, 31.
Péché (le). — Comment personnifié par saint Paul, IV, 330; — confondu avec la mort et l'enfer, IV, 331; — figuré dans les sculptures des édifices religieux, X, 32, 395, 399, 401, 652.
Pédagogue (statue du) des Niobides, au Louvre, I, 335.
Pégase, — ses fonctions, I, 674; — psychopompe, I, 675.
Pehlwi (le), — origine de cette langue, VI, 696; — en quoi elle diffère du persan, VI, 700.
Peigne de Saint-Loup, à Sens, X, 315.
Peintre — du XVIe siècle, ses travaux à l'hôtel de Cluny, à Paris, I, 32; — de l'antiquité dans son atelier, II, 446; — grec mort en Gaule, son épitaphe, III, 512, 583; — grec du XIIe siècle, IV, 52; —

gallo-romain, son tombeau en Bretagne, IV, 618; VI, 460; — d'images pieuses en Russie, VII, 333; — sur verre, ses travaux au XVIe siècle, X, 656.
Peinture — encaustique des anciens, II, 278; — encaustique des vaisseaux, II, 283; — encaust. sur toile et sur ivoire, II, 285, 365, 437, 448; — sur verre au XIXe siècle, III, 63; — murale dans les monum. grecs, III, 237, 361; — à fresque perfectionnée, IV, 643, — en Orient, époques de sa dégénérescence et de sa renaissance, IV, 52; — des anciens, VI, 460; — de Raphaël, doute sur son originalité, VII, 192; — rapport sur cet art chez les anciens, VIII, 783; — polychrome chez les anciens, IX, 1.
Peintures — assyrienne, I, 224; — allemande du XVe siècle représentant une annonciation, I, 462; — sur verre de l'église de Saint-Denis, I, 606, 759; — de Pompéi, II, 115, 445; — publiées par M. R. Rochette, III, 118, 194; — antiques, II, 276; — obscènes, leur usage chez les anciens, II, 760; — murales du temple de Thésée, III, 234; — du porche de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris, III, 591; — chrétiennes tracées sur les murs du Parthénon transformé en église, IV, 50; — dans l'église de Bethléem et dans l'église de Salamine, IV, 50, 52, 54; — mythologiques, IV, 59; — murales dans les églises d'Angleterre, IV, 239; — procédé pour les préserver de l'humidité, IV, 553, 643; — du tombeau de Ramsès Meiamoun à Thèbes, IV, 825; — du moyen âge à l'ancien évêché de Beauvais, V, 565; — exécutées pour l'entrée de Charles IX à Paris, V, 579; — de la chapelle des Templiers, à Metz, V, 616; — de Polygnote, à Delphes, V, 630; — murale dans l'église de Sommevoire, VI, 446; — dans la Sainte-Chapelle de Paris, VI, 515; — du cabinet de Marguerite d'Autriche, XVe siècle, VII, 84; — italiennes du XIIIe siècle, VII, 127; — religieuses en Russie, VII, 333; — murales trouvées dans la cathédrale du Puy, VII, 510; — mexicaines, IX, 413; — murales dans le midi de la France, IX, 510; — de manuscrits représentant les magistrats de Toulouse, d'Albi, de Montpellier, IX, 510; — trouvées à Ardée, IX, 778; — de l'acropole d'Athènes, X, 157; — murales de l'église des Célestins et d'autres édifices, à Avignon, X, 254; — murales antiques représentant des épisodes du voyage d'Ulysse, X, 441; — grecque sur un objet en terre cuite, X, 753.
Pelasgicon. Monument d'Athènes, III, 446.
Pélée et Thétis. Peinture céramographique, X, 755.
Pèlerin. Détails de son costume d'après une sculpture de l'église de l'abbaye de la Sauve, X, 392.
Pélican — sur un sceau ecclésiastique, IX, 586; — sur un chapiteau de l'église de l'abb. de la Sauve, X, 393.
Pélissier (M.). Ses lettres à M. Hase sur les antiquités de la régence de Tunis, I, 810; II, 495; IV, 261, 394; V, 304, 385; VI, 129.
Pellevé (le cardinal). Sa mort occasionnée par l'entrée d'Henri IV à Paris, IV, 149.
Pénates. Ce que disent de leur culte les auteurs anciens, III, 324.
Pendants d'oreilles égyptiens, II, 732.
Penthièvre (les ducs de), leurs armoiries, VI, 284.
Pépésuc, statue antique à Béziers, VI, 332.
Péplus. — Détails sur ce genre de vêtement, III, 494; — méprise de Quatremère de Quincy à ce sujet, V, 41; — d'Aristote, V, 42.
Perche (le), province de France où sainte Véronique est vénérée, VII, 494.
Periégètes (les), écrivains anciens, III, 448.
Période sothiaque, VIII, 162.
Perruque — égyptienne trouvée dans un tombeau, III, 720; — son usage dans l'antiquité, IX, 77.
Persépolis, examen des inscriptions de cette ville, VI, 490, 687.
Perses (les) — ont-ils quelquefois porté des noms grecs? IV, 467; — leurs noms propres, IV, 631; — leur histoire, VI, 689; — noms propres de ce peuple introduits dans l'Occident et dans la Gaule, VI, 94, 595.
Personnages célèbres inhumés — dans l'église Saint-Benoît, à Paris, IV, 227; — dans la Chartreuse de Dijon, IV, 640; — dans l'église Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris, IV, 641.
Personnages historiques associés aux personnages mythologiques dans les peintures antiques, IV, 55.
Pèsement des âmes, voy. *Psychostasie.*
Pétase (le) confondu quelquefois avec le nimbe doré, IV, 57.
Pétra. Monuments de cette ville de l'Arabie, IV, 253.
Pétrarque et Vaucluse, VI, 787.
Pfaffenhoffen (M. de). Sa publication des monnaies des ducs d'Allemagne, citée, II, 727.
Phalères des Romains, VI, 324.
Phallus sculptés sur des monuments en Algérie, VI, 14.
Phèdre et Hippolyte représentés sur un vase grec, VI, 605.
Phéniciens. — Ouvrage sur la langue de ce peuple, IV, 188, 439; — dieu de ce peuple mentionné, V, 549; — ses monuments, VI, 22; — noms propres, VIII, 702; — tombeaux, IX, 29.
Phénix. Emblème de l'immortalité et de la résurrection, VIII, 545; X, 599.

Phénomènes célestes — rapportés sur les monuments égyptiens avec leurs dates, IX, 653; — leur interprétation dans la religion des Aryas, X, 1.
Phiale, vase grec à reliefs, I, 779.
Phialé de l'hippodrome de Constantinople, II, 142.
Phidias — sculptures de cet artiste, I, 833; III, 335, 460; — explique sa pensée sur l'esthétique de son art, VI, 745.
Philes (temple d'Isis à), II, 393.
Philibert le Beau. Son tombeau à Brou, VII, 40.
Philippe (saint). Son iconographie, VII, 300.
Philippe Auguste fait paver Paris, I, 189.
Philippe — Ier, son sceau, III, 736; — son mausolée, VIII, 619; — le Hardi, sa statue à Dijon, IV, 640; — le Bel, son armure, VIII, 297.
Philippe de Macédoine, erreur au sujet des figures représentées sur ses monnaies, IX, 343.
Philippes, monnaies gauloises, I, 124.
Philippeville, fondation de cette ville de l'Algérie, III, 729; VI, 189.
Philoctète — pansé par Machaon, pierre antique gravée, IV, 285; — représenté enlevant un autel avec Palamède, IV, 294.
Philologie (la); — utilité de cette science, I, 13; — égyptienne, VIII, 693.
Philopator, ce nom écrit en caractères démotiques, IV, 243.
Philosophie — de l'école d'Alexandrie. Ses merveilleux effets sur l'art païen, V, 560; — juive, sa source chaldéenne, VIII, 242.
Philosophumena (les) d'Origène, études sur les documents mythologiques qu'on y trouve, VIII, 233, 364, 635; IX, 144.
Phinée délivrée par les harpies, I, 481.
Phonétique (écriture), V, 323, 342.
Phrygienne (religion), 642.
Phtha, divinités égyptiennes, I, 208.
Pied — romain, mesure de longueur trouvée à Limoges, II, 593; IX, 522; — grec, X, 723.
Pied en marbre antique, VII, 600.
Pierre (saint) — *janitor* tenant une seule clef sur une châsse émaillée, II, 704; — son iconographie, VII, 294.
Pierre (église Saint-) à Rome; style de ce monument, I, 626.
Pierre (monuments en) calcaire; moyen de les conserver, IX, 185.
Pierre — tumulaire d'Avienus, trouvée à Arles, I, 126; — du Vieux-Poitiers, monument druidique, IV, 44; — debout, en Algérie, IV, 654; — spéculaire employée pour les châssis, les fenêtres, etc., dans l'antiq., VIII, 212; — tombale de Bouchard de Charpigny, VIII, 581; — autres dans la cathéd. et dans l'église de Saint-Gengoult, à Toul, V, 271; X, 24; — autre dans l'église de la Vierge, à Tarsous, X, 745; — druidiques, III, 585; VII, 473, 482.
Pierres (culte des) — chez les Celtes, III, 111; — en Gaule et en Germanie, VIII, 341.
Pierres — gravées antiques expliquées, II, 480, 633; IV, 285; — faussement réputées antiques, III, 261; — précieuses ornant des reliquaires, V, 187, 199; — monumentales des premiers âges chrétiens avec sujets symboliques, VI, 540; — antiques gravées, incrustées dans des sceaux du moyen âge, VIII, 329; — gravée antique représentant le dieu marin Ægæon, X, 100.
Pilier — central pour les voûtes, VI, 180; — toral des églises, VI, 187.
Pilon employé comme arme par une femme troyenne, III, 515.
Pinacothèque (la) d'Athènes convertie en musée, II, 271; III, 242.
Pinaigrier (les), famille de peintres sur verre, au XVIe siècle, X, 656.
Pinard (M. T.). Notice sur l'église N.-D. de Corbeil, II, 165, 643; — sur l'église de Blécourt, III, 47; — sur la Haute-Borne, III, 585; IV, 556; — sur l'église de Bougival, III, 685; — description de l'abbaye de Solesmes, IV, 63; — l'église de Valenton, IV, 375; — l'abbaye de Boulancourt, IV, 474; — quelques monuments du midi de la France, IV, 639; — le château de Couzières, IV, 803; — notices sur l'arrondissem. de Corbeil, V, 61; — exploration dans la cité de Paris, V, 155; — notice sur l'église de Ceffonds, V, 242; — sur N.-D. de l'Épine, V, 484; — sur la commune de Saint-Germain-le-vieux-Corbeil, V, 741; — le château de Chenonceaux, VI, 251; — Villeneuve-lez-Avignon et le tombeau d'Innocent VI, pape, VI, 329; — l'église de Sommevoire, VI, 442; — les liturgies de Rome et de Paris, VI, 503; — notice sur la ville de Vassy, VI, 524; — le château de Corbeil, VII, 96; — église Saint-Julien-le-Pauvre, à Paris, VII, 169; — le prieuré de Longjumeau, VII, 385; — effigie de Pierre de Cugnières sculptée dans la cathédrale de Sens, VII, 634; — église d'Arcueil, VII, 708; — la cathédrale de Besançon, VIII, 124; — l'abbaye de Longpont, VIII, 261; — l'évêché de Bethléem, VIII, 332; — l'oratoire Saint-Laurent, VIII, 448; — l'abbaye Saint-Benoît-sur-Loire, VIII, 616; — histoire des rues de Corbeil, IX, 254; — sainte Catherine de Fierbois et le château de Comacre, IX, 366; — l'ancienne commanderie de Malte à Corbeil, IX, 565; — explication d'une tapisserie du XVIe siècle, IX, 700; — congrès archéologique de Troyes, X, 235; — notice sur le château de Montargis, X, 603.

Pinceau (le) en usage chez les anciens pour la peinture, II, 373.
Pinces en fer servant à sceller les bulles pontificales, IV, 239.
Pinder (M.). Sa description des médailles contrefaites par Becker, X, 384.
Pinnosa (la), terme de musique, VI, 471.
Piot (M.). Citation de son mémoire sur l'imitation des types de sceaux sur les monnaies, IX, 310.
Pipe des livres, et détails sur cet objet, VII, 160, 354.
Piscine — de la Sainte-Chapelle de Paris, V, 368; — autres monuments du même genre, V, 369.
Pitra (dom). Son ouvrage sur les Bollandistes et les Acta Sanctorum, cité, VII, 652.
Place (M.). Ses travaux archéologiques à Khorsabad, IX, 371, 781.
Plafond du Ramesseum. Erreurs chronologiques auxquelles il donne lieu, IX, 657.
Plain-chant — (remarques sur le), IV, 651; — du XIe siècle, VIII, 331; — du XIIIe siècle, VI, 103, 360, 463.
Planètes. — Leur correspondance avec les cordes de la lyre, II, 614; — représentées par des lettres hébraïques, II, 615; — leurs caractères célestes, II, 616; — comment désignées du XIIe au XVIe siècle, III, 258, 260.
Plans de villes de la Russie représentés sur des images saintes, VII, 238.
Plantagenets. Leurs statues tumulaires à Fontevrault, VII, 248.
Plantier des morts, II, 565.
Plaques de métal posées sur la tête des divinités, IV, 60.
Plastique (art de la) à Athènes et à Corinthe, I, 699.
Plat émaillé — du XIIe siècle représentant saint Henri, évêque, VI, 540; — du XVe siècle, portant des armoiries et les instruments de la passion de J. C., X, 354.
Plâtre (empreintes en). Moyen pour les durcir, III, 342.
Pline. Textes de cet auteur — relatifs à l'invention de Varron, V, 34, 120; — relatif à Lysippe, VII, 537, 621, 684.
Plique (la), terme de musique, VI, 469, 473.
Plomb employé pour les sceaux, II, 650.
Plomberies du comble de l'hôtel-Dieu de Beaune, IX, 371.
Poésies populaires de la France, leur publication, IX, 493.
Poëte (le) Ronsard, auteur de devises et d'inscript., V, 679.
Poids — à l'usage de quelques villes du midi de la France au moyen âge, V, 737; VII, 202; IX, 15, 441; — du cabinet des antiques de Paris, VI, 342; — antique romain, IX, 647; — et mesures de divers peuples de l'antiquité, X, 724.
Poignard — égyptien, II, 736; — portant une inscript. arabe, III, 411.
Points secrets des monnaies, V, 260.
Poissons — symboliques, monuments chrétiens, I, 405; — recherchés des dieux de l'Olympe, VI, 613.
Poitevin (M. Ep.). Lettre sur les manuscrits de Champollion, X, 350.
Poitiers (comtes de), leur origine, V, 449.
Poitiers (cathédrale de). Son style architectural, sa décoration, VII, 248.
Poitou. — Monnaie de ce comté, sa taxe, VII, 11; — objets gaulois trouvés dans cette province, X, 63.
Pol (le comte de Saint-). Taxe de sa monnaie, VII, 6.
Polémon, voyageur archéologue de l'antiquité, III, 446, 492.
Pologne. A quelle époque elle a reçu le christianisme, VIII, 204.
Polychrome (architecture) chez les anciens, IX, 1.
Polycrate, roi de Samos, et le jeune Bathylle, représentés sur un vase antique, VIII, 629.
Polythéisme (remarque sur le), I, 90.
Pompeï. Peintures découvertes dans cette ville, II, 115, 445; III, 118, 194, 310, 343; V, 488.
Pompéiopolis, ville de la Cilicie, sa description, X, 358.
Ponts — aqueduc en Syrie près Beyrout, III, 82; — Julien dans le dép. de Vaucluse, III, 426, 669; — de Saint-Benezet, à Avignon, III, 670; IX, 758; — d'El-Kantara, V, 131; VI, 8; — du Rhin construit par Jules César, VI, 362; — du moyen âge; remarque sur leur construction, VI, 540.
Pont-d'Oli dans les Pyrénées, bains et mosaïque antiques trouvés en ce lieu, VII, 515.
Pont-à-Mousson, origine de cette ville de la Lorraine; son église, son université, X, 425.
Pontpoint. Découverte d'objets gallo-romains près de ce village du dép. de l'Oise, I, 479.
Porcelaine, — ou pourcelaine, remarque sur cette dénomination, X, 242; — espèce de coquillage employé comme monnaie dans les Indes, X, 470.
Porche roman — de N. D. des Doms, à Avignon, I, 472, 533; — de N. D. du Puy, II, 700.
Porcs offerts en sacrifice à Vénus, III, 230.
Pornographie, signification de ce mot, II, 689, 754, 763.
Porphyre d'Égypte employé dans l'architecture dès le règne de Claude, IX, 348.
Porte — romane de N. D. des Doms, à Avignon, I, 472, 533; — de N. D. du Puy, II, 700; — de châsse avec des caractères arabes, II, 704; — de l'ancien hôtel de

Guise, à Paris, III, 625; IV, 712; — de l'hôtel de Sens, à Paris, IV, 155; — de l'hôtel de La Trimouille, à Paris, V, 93; — en bronze à Augsbourg, représentant des sujets mythologiques et bibliques, VI, 541; — d'Auguste à Nîmes, VII, 195; — de Sainte-Sophie de Novogorod, VII, 327.
Portraits — de Jésus-Christ, III, 101; — de personnages publiés par Varron, V, 35, 121.
Portuland, manuscrit de Guillaume le Testu, VIII, 378.
Poséidon. Recherches sur ce dieu, V, 545.
Postume. Médailles inédites de cet empereur, II, 127.
Poteaux—cornier sculpté en arbre de Jessé, IV, 69; — dits des prêcheurs au coin de la rue de ce nom et de la rue Saint-Denis, à Paris, VI, 59.
Poteries — romaines trouvées à Vienne (Isère) et dans le dép. de la Gironde, III, 272, 628; — à Limoges, VIII, 421. — gauloises, trouvées en Champagne, IV, 813 (voy. aussi au mot *Vase*).
Potiers de terre. — Cachets de ces artisans, II, 593; — rangés à tort parmi les artistes, III, 386.
Pots d'argile placés dans les tombeaux, IX, 168.
Pouzzole. Objets antiques découverts en ce lieu, I, 261.
Prætorium de Lambæsis, sa description, V, 417.
Praxède (basilique de Sainte-) à Rome, VIII, 735.
Praxitèle, sculpteur de l'antiquité, IV, 203.
Précession des équinoxes inconnue aux anciens, X, 680.
Presme d'émeraude, signification de ces mots, V, 187.
Prêtres de l'antiquité païenne; leurs ruses, VI, 158; — dévoilées par Origène, IX, 151.
Prévost (M.). Notice sur Orléansville, IV, 653; — détermination de la date de l'ère provinciale d'Afrique, IV, 800; — notice sur le tombeau de Réparatus, en Algérie, V, 372; — sur le labyrinthe de l'église de Réparatus, VIII, 566; — sur les médecins militaires dans l'antiquité, VIII, 571.
Prévôt — de Paris, son costume à l'entrée du roi, V, 531; — de France, V, 536; — du duc d'Anjou, V, 536.
Priape trouvé près d'Amiens, III, 485.
Prieuré — de Longjumeau, ses peintures, VII, 385; — d'Esserent, X, 666.
Princeps, chef des employés des divers offices dans l'antiquité, VIII, 775; IX, 51.
Prison de la chambre des pairs, III, 526.
Prisonniers célèbres détenus au château de Loches, III, 479.
Prisse (M.) d'Avesnes,—sa lettre à M. Champollion-Figeac sur diverses inscriptions égyptiennes, I, 723; — la salle des ancêtres de Thoutmès, à Karnac, II, 1; — les légendes royales du temps du pharaon Skhaï, II, 457; — les collections d'antiquités égyptiennes du Kaire, II, 729; — descrip. des antiq. égyptiennes du musée Britannique, III, 693, 723.
Prix offerts — par l'Académie des inscrip. et belles-lettres, I, 338; II, 310; III, 421; IV, 379; V, 377; VI, 393; VII, 387; VIII, 383; IX, 578; X, 567; — par la Société des antiquaires de la Morinie, III, 117; — par la Société des antiquaires de Picardie, IV, 382.
Prix — de diverses denrées au XVIe siècle, VIII, 631; — des travaux de bâtiments, VIII, 670, 760.
Procession — grotesque peinte sur une poutre de la maison des templiers, à Metz, V, 616; — de corporations au moyen âge, VI, 457.
Procureur de la ville de Paris, son costume, à l'entrée du roi, V, 532.
Professions. Leur transmission héréditaire en Égypte, V, 412.
Promptuarium de miraculis beatæ Virginis, manuscrit du XVe siècle, cité, II, 232.
Prophétie du festin de Balthasar, I, 245.
Propylées (les) de l'acropole d'Athènes convertis en musée, II, 272; X, 151.
Proscynèmes, ou actes d'adoration en langue égyptienne, I, 735, 754, 785; III, 53.
Proserpine. Son analogie avec la vierge Marie, son caractère funéraire, I, 673.
Proverbe, — de buveurs au moyen âge, I, 36; — bourguignon sur la mort, I, 676.
Prudence (devise de la), au moyen âge, VIII, 288.
Prussienne (expédition) en Nubie, III, 171.
Psammetichus, famille de ce roi d'Égypte, IV, 623.
Psaume traduit en sculpture, V, 734.
Psychologique (scène) sur une boîte antique, IV, 229.
Psychopompes (divinités), V, 463.
Psychostasie (la) — chez les divers peuples, I, 235, 291, 501, 581, 657; — homérique, I, 647; — dans l'antiquité et au moyen âge, II, 229, 707; X, 31, 395, 404.
Ptérie (la) — explorée par MM. Hamilton et Ch. Texier, II, 76; — origine du nom de ce pays, II, 78.
Ptolémée, astronome grec, remarques sur ses observations planétaires, VIII, 369; X, 193.
Puits de Moïse, à Dijon, IV, 640.
Punique (langue) III, 58, 99, 567; — inscriptions en cette langue, III, 629; VIII, 702. Voy. aussi au mot *Phénicien*.
Puy (N. D. du) — inscriptions arabes sur la porte de cette église, II, 700; — ses peintures, VII, 510; — caractère de son architecture, IX, 539.

Puy-de-Gaudy, lieu de sépulture près de Guéret au XIIe siècle, III, 110.
Pylaie (M. de La) notice sur des sculptures indiennes trouvées à Ostende, IV, 456.
Python (le serpent), VI, 486.

Quadrivium. Emploi de ce terme scolastique au XIIe siècle, VI, 224.
Quaranta (M.) son explication d'une peinture de vase grec, III, 515.
Quatremère de Quincy — réfuté par M. Letronne, V, 33, 38, 41; — sa mort, VI, 659.
Quatremère (M. Étienne). Ses observations sur le tombeau des rois à Jérusalem, IX, 92, 157.
Queue (la) en Brie. Construction militaire du XIIe siècle, V, 19.
Quicherat (M. Jules). — Notice sur l'hôtel d'Olivier de Clisson, à Paris, IV, 760; — discours prononcé aux funérailles de M. Letronne, V, 624; — notice sur l'album de Villars de Honnecourt, architecte du XIIIe siècle, VI, 65, 164, 209; — nommé professeur à l'École des chartes, VI, 208; — de l'ogive et de l'architecture dite ogivale, VII, 65; — sur l'architecture romane, VIII, 145; IX, 525; X, 65.
Quint (le) point, terme d'archit., VI, 175.

Rabelais, lieu de sa sépulture, III, 748.
Radowitz (M. de). Ses travaux sur l'iconographie et les devises du moyen âge, cités, VIII, 282, 283, 551.
Ramesseum (le), monument de Thèbes, I, 684; — bas-relief important de ce monument, IX, 660.
Rameurs athéniens. Comment se réglait leur manœuvre, X, 452.
Ramsès, — nom de ce pharaon sur une bague, II, 733; — Meïamoun, son sarcophage au musée égyptien du Louvre, VI, 205.
Rancé (de), trappiste, IV, 806; — sa retraite à l'abbaye de la Trappe, VIII, 599.
Rançon payée par Boëmond, prince d'Antioche, VIII, 226.
Rangabé (M. Rizzo). Ses travaux sur les monuments grecs, I, 43; — lettre sur le temple d'Érechthée et ses inscriptions, II, 321; — notice sur les noms de divers artistes gravés sur leurs ouvrages, II, 421; — lettre sur les peintures murales du temple de Thésée, III, 234; — sur une table numérale antique inédite, III, 293.
Raoul Rochette (M.). Allégories chrétiennes, I, 304, 669; — ses travaux cités, II, 421, 426, 431, 683, 753; — son rapport sur les églises gothiques, III, 179; — noms d'artistes de l'antiquité, III, 129, 377; — son cours d'archéologie, IV, 713; — son mémoire sur les fêtes d'Adonis, et sur la question des serres chaudes dans l'antiquité, VIII, 97; — observations sur les tombeaux des rois à Jérusalem, IX, 22; — mémoire historique sur Agrippa et sa statue, IX, 170; — sur les fouilles de Cumes, IX, 770.
Raphaël. Doute sur l'originalité de son tableau du portement de croix, VII, 192.
Rapport — de M. Egger sur un recueil général des inscript. latines, I, 107, 409, 686; — de M. Lenormant, sur le concours pour les antiquités nationales, I, 363; — du secrét. de l'acad., IV, 565, 776; — sur l'expédition prussienne en Égypte, III, 171; — sur l'architecture gothique, III, 179; — sur une excursion dans l'île d'Andros, III, 273; — sur les édifices religieux, VIII, 78.
Rapt de Proserpine représenté sur un sarcophage, I, 68.
Ratisbonne. Recherches sur les noms et les monnaies de cette ville, V, 495.
Ravaisson (M.). Son mémoire sur la morale des stoïciens, cité, VII, 394.
Ravenne (église Saint-Vital de). Ses mosaïques, VII, 351.
Rawlinson (M.). Note sur l'inscription de Behistoun, III, 549; — sa lecture des inscriptions cunéiformes, VI, 798.
Raynouard. Éloge de cet académicien, VIII, 390.
Recette cabalistique contre la colique, III, 510.
Recteur de l'Université de Paris. Son costume, V, 529; IX, 702.
Réfectoire de l'abbaye Saint Martin des Champs, à Paris, IV, 381.
Regestum de l'empereur Frédéric II, relatif à la chasse, I, 538.
Reiffenberg (M. le baron de). Notice sur une ancienne gravure sur bois, I, 610.
Reims. — Restauration de son arc de triomphe, I, 204; — ses monnaies, III, 61; VII, 6; — sa cathédrale, VI, 69, 184; X, 74; — bas-relief antique de son musée, IX, 561; — antiquités trouvées dans cette ville, X, 312.
Reinaud (M.). Sa remarque sur des inscript. arabes, I, 544; — sur l'Inde avant le XIe siècle, II, 313, 609; — ses fragments des historiens arabes, cités, VIII, 227; — notice sur les Beni-Hafss, citée, IX, 259, 266; X, 295.
Reine blanche et reine noire, sur une stèle pharaonique, III, 706.
Religions — des Gaules, VIII, 337, 718; — de l'antiquité, I, 293, 658; VIII, 233, 364, 635; — de divers peuples, IX, 152, 589, 717; — leur interprétation chrétienne, X, 320.
Reliquaires — de la Sainte-Chapelle de Paris, V, 176; — de la cathédrale de Toul, V, 272; — ayant appartenu à Charles V, VII, 606; — de l'église de Jaucourt en Champagne, X, 315.
Reliques — au moyen âge, V, 167; — de saint Évremont, IX, 57; — de saint

Mandez, IX, 752 ; — de saint Louis, roi de France, X, 637.
Reliures anciennes, VII, 148.
Remèdes connus des médecins oculistes romains, VI, 578.
Remèdes (les) de l'une et l'autre fortune, par Fr. Pétrarque, cité, VIII, 552.
Remond (Pierre), émailleur du XVe siècle, I, 133.
Remy (Saint-), ville du midi de la France. Ses monuments, I, 373.
Renaissance. — Remarque sur l'art à cette époque, III, 44 ; — au VIIIe siècle en Grèce, IV, 52.
Renauldin (le Dr). Son essai historique sur les médecins numismatistes, VIII, 395.
René (le roi) sur une miniature, IV, 755.
Renier (M. Léon). Observations sur diverses inscript. thessaliennes, I, 316 ; — sur une inscript. de Corseul, VI, 316 ; — sur une inscript. d'Eauze, VII, 182 ; — sur une inscript. chrétienne de Sétif, VII, 369 ; — sur le tombeau de T. Flavius Maximus, VII, 186 ; — sa mission en Algérie, VIII, 267 ; — son voyage au pied de l'Aurès, VIII, 492 ; — note sur quelques noms puniques, VIII, 702 ; — mémoire sur les ruines de Zana, IX, 38 ; — sur trois inscriptions trouvées à Rome, IX, 193 ; — sa nouvelle mission en Algérie, IX, 370, 713 ; X, 118 ; — ses observations sur quelques inscript. trouvées en France, en Italie et en Afrique, X, 305 ; — sur des inscript. de Constantine relatives à un ancien légat impérial de la province d'Arabie, X, 538.
Rennes. — Voies romaines qui partaient de cette ville, IV, 79 ; — congrès archéologique tenu dans cette ville, VI, 426.
Renouvier (M.). Des maîtres de pierres et autres artistes gothiques, II, 36.
Reparatus. — Sa basilique en Algérie, IV, 656 ; — époque de la fondation de cet édifice, VIII, 568 ; — tombeau de cet évêque arien, V, 372.
Repas de famille représenté sur un bas-relief antique, III, 9, 85, 92, 218, 347, 349.
Rescrit d'Anastase gravé sur pierre, à Ptolémaïs, V, 151.
Réservoirs romains découverts à Nîmes, I, 477.
Restauration — de divers monuments, I, 129, 202, 254, 257, 267, 479, 550, 697 ; II, 99, 183, 253 ; IV, 390 ; V, 318 ; — des vases dans l'antiquité, I, 310 ; — des vitraux de la Sainte-Chapelle de Paris, IV, 384 ; — de la cathédrale de Laon, V, 13 ; — — de l'église de Vitry, V, 62 ; — d'églises de Paris, V, 128 ; — de la cathédrale de Paris, II, 187, 253 ; V, 320 ; VII, 458 ; — de l'église de Saint-Denis, V, 430 ; — des édifices religieux, VI, 60.
Restitut (église de Saint-) dans le dép. de la Drôme, I, 533.
Retable — de la cathédrale de Burgos, III, 547 ; — de l'église Saint-Nicolas du Port, III, 813 ; — de l'église de l'abbaye de Solesmes, IV, 68 ; — de Saint-Étienne, à Beauvais, IV, 524 ; — de la cathédrale de Toul, V, 267 ; — en ivoire au musée de Cluny, V, 699.
Réthel. Monnaie de ce comté, sa taxe, VII, 8.
Rétiaires. — Sorte de gladiateur, III, 4 ; V, 564 ; — observations sur cette classe de gladiateurs, VIII, 324, 397 ; — comparés au Mirmillo, IX, 68.
Rêves (les) utilisés pour le traitement de certaines maladies, VI, 160.
Révil (M.). Son cabinet de pierres gravées, cité, IV, 283.
Rheinzabern. Antiquités découvertes près de cette ville, III, 62 ; VI, 95.
Ricard (M.). Des maîtres de pierres et autres artistes, ouvrage cité, II, 36.
Rig-Veda. Recueil de cantiques religieux des Aryas, VII, 694 ; IX, 589, 717.
Ring (M. de). Note sur le Solicinium d'Ammien Marcellin, II, 222 ; — observations sur deux inscript. inédites, VIII, 197 ; IX, 51 ; — mémoire sur les établissements romains du Rhin, cité, IX, 782.
Riom. Caractère de l'architecture de son église, IX, 533.
Rion (saint) figuré sur un sceau de Bretagne, IX, 750.
Rites des églises de Rome et de Paris, VI, 505.
Rituel funéraire des temples de l'Égypte, cité, VIII, 55 ; IX, 665.
Rivelli (M.). Notice sur une inscript. grecque, VIII, 450.
Roach-Smith (M.). Ses travaux sur des monuments antiques trouvés en Angleterre, II, 127, 386, 597.
Robert le Diable, duc de Normandie. Son pèlerinage aux lieux saints, X, 40.
Rochas (M. A.). Son excursion à Carthage, IX, 87 ; — sa méthode pour faire des empreintes, IX, 184.
Roi — d'armes et ses hérauts ; leur costume sous Charles IX, à son entrée à Paris, 536 ; — de Bohême, sa demeure à Paris, VII, 22 ; — assyrien, son portrait au musée du Louvre, VIII, 780 ; — de Danemark préside la Société des antiquaires, IX, 58.
Rois — de France, leurs sceaux, III, 676 ; — leur ordonnance sur les monnaies baronnales, VII, 1 ; — de Babylone, leur généalogie, VI, 417, 773 ; — vandales, leur monnaie, VI, 656 ; — assyriens, leurs noms, VI, 781 ; — d'Égypte, leur dynastie, VII, 559, 589, 653, 691, 730 ; — de Juda, recherches sur leurs tombeaux à Jérusalem, IX, 22, 92, 157, 229, 398.
Rollin (M.), numismatiste, sa mort, X, 120.

Romaines (antiquités) — de la France, I, 477; VIII, 184; IX, 505, 781; — de la régence de Tunis, I, 810; III, 142; IV, 399; VII, 260, 746; IX, 87.
Romains. — Remarques sur les différents rôles de leurs soldats, II, 88; — leurs camps, III, 426; — idée de leur manière de coloniser leurs conquêtes, IV, 373; IX, 52; — leurs établissements sur le Rhin et le Danube, IX, 782.
Romane (architecture), I, 549; III, 112; — église de ce style à Paris, VII, 169; — caractères distinctifs de cette architecture, VIII, 145; — classification des monuments de ce style, IX, 525.
Romanus. Son système de notations musicales, VII, 130.
Rome — au siècle d'Auguste, III, 486; IV, 573: — état des monuments de cette ville lorsqu'elle fut prise par les Français en 1849, VI, 54, 352; — fouilles exécutées par l'armée française, VI, 458; — remarques sur quelques-uns des monuments de cette ville, VIII, 571, 735; — ses catacombes, VIII, 80; — itinéraire de cette ville à Cadix, IX, 50; — souterraine, IX, 193; — origines de Rome, IX, 372.
Ronsard, ses devises, V, 679.
Rosellini (M.). Ses travaux sur les hiéroglyphes, cités, VIII, 37, 57.
Roses — (guerre des Deux). Tapisserie représentant ce sujet, II, 592; — hâtives; procédé de culture en usage dans l'antiquité, VIII, 101, 219; — mystique donnée au moyen âge comme attribut à la Vierge, IX, 698.
Rosette (inscript. de), I, 62, 681; II, 393; III, 17, 29.
Ross (M. le Dr E.). Sa lettre à M. Letronne sur des inscript. grecques inédites, II, 434; — son recueil d'inscriptions, III, 284.
Rossignol (M.). Mémoire sur le chœur des Grenouilles dans la pièce d'Aristophane, X, 445; — inscript. grecque tracée sur le tombeau d'un jeune homme, X, 560.
Rouard (M.). Notice sur un cippe funéraire, X, 58.
Roubleff (André), le plus ancien peintre d'images saintes en Russie, VII, 332.
Roue (la). Sa signification funéraire, I, 506.
Rouen. — Son histoire à l'époque communale, I, 365; — monnaies romaines trouvées dans cette ville, III, 532.
Rougé (M. de). Sa lettre à M. Maury sur les inscrip. des lions de granit rose de Nubie, IV, 115; — sur le Sésostris de la XIIe dynastie, IV, 478, 731; — note sur une interprétation de noms égyptiens, V, 303; — inscrip. des rochers de Semné, V, 311; — sa lettre à M. de Saulcy sur les travaux de Champollion, V, 321; — visite les musées de Leyde et de Berlin, VI, 515; VIII, 79; — sa lettre à M. Leemans sur une stèle du musée de Leyde, VI, 557; — son examen de l'ouvrage de M. Lepsius sur la chronologie des Égyptiens, VI, 525, 660; — interprétation du papyrus de Turin, VII, 559; — la statuette Naophore, VIII, 37; — le tombeau d'Ahmès, VIII, 692; — notice sur un manuscrit égyptien, IX, 385; — sur les phénomènes célestes rapportés sur les monuments égyptiens, IX, 653.
Roulez (M.). Son explication d'une peinture de vase grec, I, 484; — sa lettre sur une inscrip. latine trouvée en Espagne, VII, 705; — sur une inscrip. de Strasbourg, VIII, 773; — notice sur un vase antique, IX, 484.
Roumi, remarque sur cette qualification, I, 572.
Roupéniens (rois). Leurs monnaies, VII, 262, 357, 416; VIII, 225, 231; X, 467.
Rousseau (M. A.). Sa lettre à M. Jaubert sur une mosaïque trouvée à Oudnah, III, 142; — notice sur une mosaïque trouvée à Carthage, VII, 260; — sur deux inscrip. trouvées près de Tunis, VII, 746.
Rubens. Maison où est né ce peintre célèbre, IV, 807.
Ruche. Sa représentation symbolique sur un bas-relief chrétien, X, 290.
Rue des Deux-Ermites, à Paris. Monument qu'on y remarque, V, 155.
Rues. — Leur entretien au XVIIe siècle, III, 743; — de Corbeil, recherches sur leurs noms, IX, 254.
Russie. — Architecture religieuse de ce pays, II, 773; — ses antiquités chrétiennes, VII, 174, 234, 321.
Rytho — inédit de la collection Jatta, II, 418; — de la collect. Santangelo, II, 478.

Sabatier (M.). Notice sur l'iconographie sacrée en Russie, VII, 174, 234, 321; — iconographie de médailles byzantines, citée, VIII, 230.
Sabre de Vespasien, III, 432.
Sacre (objets servant au) des rois de France, VII, 741.
Sacrifices — humains dans les Gaules, VIII, 727; — d'Abraham représenté sur un chapiteau, X, 387; — d'animaux dans la religion des Aryas, X, 149.
Sacro-Catino (le) de Gênes. Recherches sur ce vase, II, 149.
Sacy (M. Sylvestre de). Décrets des rois arméniens en faveur des Génois, ouvrage cité, VIII, 227; — ses travaux sur les monnaies arabes et sur un traité passé entre les rois de France, de Sicile et de Navarre, IX, 263.
Saint-Pétersbourg. Société d'archéologie de cette ville, VII, 128.
Saint-Valery. Essai hist. sur cette ville, VI, 448.
Sainte-Croix (M. de). Notice sur les fouilles

exécutées autour du grand sphinx de Gizeh, X, 715.
Saintes. Arc de triomphe de cette ville, sa restauration, I, 205; — son inscription, IV, 41; — découverte des reliques de saint Eutrope dans cette ville, II, 569; — antiquités, III, 246.
Saints — représentés avec une taille supérieure à celle des personnages qui les entourent, IV, 615; — leurs attributs, V, 504; — portant leurs têtes, VI, 374.
Saisons. Remarques sur leurs variations à différentes époques, II, 537.
Salamine. Peintures de son église, citées, IV, 54.
Salon de peinture — de 1845. Examen critique, II, 56; — de 1851. Observations sur l'école française actuelle, VIII, 65; — de 1852 examiné au point de vue artistique et archéologique, IX, 114.
Salonique. Peintures de son église, citées, IV, 53.
Salvolini (M.). Ses travaux sur les alphabets égyptiens, cités, III, 68, 70.
Samanides (hist. des), II, 599.
Samson. Épisodes de sa vie sur des chapiteaux de l'abbaye de la Sauve, X, 388.
Sancerre. Monnaie de ce comté. Sa taxe, VII, 10.
Sanctuaire de la famille de Thoutmès III, II, 5.
Sanglier (le) emblème de la nationalité gauloise, VIII, 729.
Sanscrit (le). — Étude de cette langue dans les écoles philologiques d'Allemagne, I, 14; — considéré comme type des langues indo-européennes, VIII, 476.
Santangelo (M. de). Explication d'un vase de sa collection, IX, 276.
Santarem (M. de). Histoire de la cartographie, VIII, 375, 459; IX, 522.
Sarcophage — de la cath. d'Aix, I, 68; — en marbre, de Thessalonique, I, 336; — prétendu d'Alexandre Sévère et de Mammée, I, 762; — égyptien donné au musée du Louvre, II, 391; — chrétiens d'Arles, III, 44.
Sardanapale. — Son épitaphe, III, 361. — Son tombeau à Tarsous, X, 527; — ce personnage représenté dans une sculpture de la cathédrale de Strasbourg, X, 653.
Sardoine de Florence, représentant un squelette dansant, V, 295.
Sargon. — Roi assyrien mentionné dans des inscriptions cunéiformes, IV, 419; — stèle de ce roi au musée du Louvre, VIII, 780.
Sartiges (M. de). Sa lettre au sujet d'un bas-relief assyrien de Bayazid, VII, 520.
Sassanide (pierre gravée et coupe), I, 231, 264, 483.
Satan. — Époque où apparaît cette personnification de l'ange déchu, IV, 320; — comment représenté, V, 299; — sur divers monuments du moyen âge, X, 223, 404; voy. Diable, Enfer.
Satrapies de la Phénicie. Leurs monnaies, IV, 439.
Saulcy (M. de). — Sa défense de Champollion, I, 341; — rapport de la commission de numismatique, I, 378; — note sur une inscrip. bilingue gréco-égypt., I, 481; — sur une inscription latine trouvée à Marsal, I, 492; — lettre à M. Letronne sur les proscynèmes égypt., I, 735; — analyse grammaticale du décret de Rosette, II, 125; — réflex. sur les antiquités d'Athènes, II, 257; — sur l'inscrip. du temple d'Isis, à Philes, II, 393; — sur l'alphabet de la langue des Berbères, II, 489; — examen des écrits de Klaproth contre Champollion, III, 12, 65; — note sur un cachet punique, III, 99; — mémoire sur l'épigraphie phénicienne et punique, III, 538; — sur une inscrip. trilingue, III, 550; — inscrip. phénicienne d'Ipsamboul, III, 757; — lettre sur l'inscrip. de Rosette, IV, 81; — réponse à M. Lepsius, sur le décret bilingue de Philes, IV, 340; — note sur le mot égypt. Calasiris, IV, 430; — sur un fragment d'écriture démotique, V, 104; — l'oratoire des templiers de Metz, V, 605; — explication d'une incrip. de Bisitoun, VI, 42; — de Khorsabad, VI, 765; — note sur les noms des rois assyriens, VI, 773; — son voyage en Judée, VII, 764; — ses réponses à M. Quatremère et à M. Raoul Rochette au sujet des tombeaux des rois à Jérusalem, IX, 229, 398.
Saumaise. Son travail sur l'origine des planètes, III, 260.
Saumur. Style architectonique de l'église cathédrale de cette ville, IX, 540.
Sauroctone (l'Apollon), VI, 84, 288, 482.
Saussaye (M. de La). Son mémoire sur le véritable symbole de la nation gauloise, cité, VIII, 248.
Sauvageot (M.). Don fait par cet antiquaire au cabinet des antiques de Paris, VI, 344.
Sauvages représentés sur des armoiries, I, 29, 763.
Savants illustres du moyen âge, IX, 761.
Savenières. Restauration de son église, I, 550.
Saverne. — Découverte d'une villa romaine près de cette ville, I, 120; — inscriptions romaines, X, 307.
Savigny ou Sauvigny. Taxe de la monnaie de cette baronnie, VII, 5.
Savinien (église Saint-), à Sens. Son style architectural, IX, 530.
Savonarole. Livre de cet auteur relatif à la musique, VI, 474.
Saxe. Ses monuments du moyen âge. Annonce, VII, 191, 652.
Scandinaves. — Leurs divinités funèbres, I, 676; — leurs connaissances cosmogra-

phiques et astronomiques, mentionnées, IX, 58.
Scarabée — étrusque, IV, 283; — égyptien, V, 513, 517; — symbole de la génération paternelle, VIII, 26, 53.
Sceaux — assyriens et égyptiens, cités par Hérodote, I, 232; — de Bury Saint-Edmond, I, 514; — des consuls de la commune de l'Isle, II, 46; — de saint Bernard, II, 99; — de Géraud Adhémar, avec le nom du graveur, II, 650; — d'Ancezune, trouvé à Orange, II, 656; — de Saint-Martin de Bollène, II, 660; — égyptien, II, 733; III, 721; — de saint Louis, III, 675; IX, 546; X, 116; — de Henri Ier et Philippe Ier, rois de France (1082), III, 736; — hist. réunis à l'École des Beaux-Arts et aux Archives de France, III, 186, 676, 736; V, 621; — de la bibliothèque de Grenoble, III, 821; — en forme de cadenas sur la bouche d'une statue, IV; 28; — en fer servant à sceller les bulles pontificales, IV, 239; — des saintes chapelles, IV, 603; — monastiques, collection de M. Fitch d'Ipswich, citée, IV, 240; — royal, comment porté à l'entrée du roi Charles IX, à Paris, V, 535; — en plomb et en cire, V, 686; — capitulaire de Saint-Cheron de Chartres, VI, 373, 452; — du chapitre d'Argentat, VI, 513; — des évêques de Maguelone, VI, 644; — antique en plomb trouvé en Algérie, VI, 658; — de Bérenger de Frédol, évêque, VI, 644, 735; VII, 24; — du chanoine Jean Troussevache, au XIIIe siècle, VII, 573; — d'un docteur en droit, VII, 711; — divers, leur reproduction en métal, VII, 711; — d'un abbé de Saint-Satur, VIII, 76; — d'un chanoine de Saint-Christophe de Sienne, VIII, 130; — de Denis le Libéral, roi de Portugal, VIII, 328; — de la fabrique de Caussade, IX, 21; — des Ozoles, peuple de l'antiquité, IX, 136; — des comtes de Champagne, IX, 179; — du XIIIe siècle comparés à une monnaie de Toulouse, IX, 305; — du Châtelet de Paris, IX, 541; — du XIVe siècle trouvé dans un tombeau, IX, 586; — inédits de la Bretagne, IX, 750; — de Cantorbery, avec inscrip. sur la tranche, X, 231; — de Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, X, 364; — note sur les différentes formes de ces monuments, II, 659.
Sceptre égyptien, II, 467.
Schaï ou Scherai, légendes de l'époque de ce pharaon, II, 457.
Schelestadt. Caractère architectural de son église, IX, 537.
Schlegel (Aug.-Guil. de). Ses vers sur la découverte du cœur de saint Louis, I, 390; — fragment d'une lettre sur l'antiquité, II, 772.
Schweighæuser. Mort et éloge de ce savant, I, 73.
Scipion. Lieu où il vainquit Annibal, V, 310.
Scott (M. Will.) Note sur deux monnaies Ortokides et des Atabecks, X, 295.
Scrupt (Haute-Marne). Objets trouvés près de ce village, I, 70.
Sculpteurs du XVe siècle, IV, 640.
Sculptures — coloriées du moyen âge, II, 48, 53, 309, 381; — antiques trouvées à Athènes, II; 276; — de divers artistes grecs expliquées par M. de Clarac, III, 129; — de l'abbaye de Solesmes, IV, 68; — de décoration pour l'entrée de Charles IX, à Paris, V, 579; — du XIIIe siècle, découvertes à Juvisy, V, 630; — de Lysippe, de Phidias et autres artistes de l'antiquité, VII, 535, 621, 784; — françaises classées chronologiquement au musée du Louvre, VIII, 452; — trouvée à Carthage, IX, 88; — de divers monuments profanes ou chrétiens examinés au point de vue symbolique, artistique, etc., IX, 127, 472; — de divers monuments religieux du dép. de la Gironde, X, 385; — de la cathédrale de Strasbourg, X, 223, 591, 649.
Scylla. — Mémoire sur ce mythe, I, 483; — représenté sur un rytlion inédit, II, 418.
Scythique (la langue) retrouvée, X, 82.
Secchi (le R. P.) Ses travaux sur des inscrip. relatives à l'hist. grecque et romaine, cités, II, 113, 352; — son interprétation des hiéroglyphes, III, 821; IX, 246.
Secutore. Sorte de gladiateur, III, 4.
Sédule. Monnaie gauloise attribuée à ce chef, III, 56.
Seguier (Jean-Franç.). Son travail sur les inscrip., cité, I, 111.
Seigneuriage. Signification de ce mot, V, 261.
Seine. Monuments gallo-romains découverts près des sources de ce fleuve, III, 192.
Semaines (les) ou hebdomades de Cicéron, V, 42.
Sémélée portant un disque sur la tête, IV, 59.
Semné. Inscrip. égyptienne trouvée à cet endroit, V, 311; VI, 560.
Sénanque (l'abbaye de), II, 37.
Senlis. Nom ancien de cette ville, IX, 54.
Senomagus, ancienne ville de la Gaule, II, 562.
Sens (hôtel de), à Paris, — sa description, IV, 146; — inscrip. gravée dans l'escalier, IV, 161, 383.
Sens. — Trésor de la cathédrale de cette ville, VII, 634; — effigie de Pierre de Cugnières, sculptée dans cette église, VII, 634; — serment prêté par les évêques de Sens, VII, 636; — reconstruction de la cathédrale, X, 70.
Septentrion. Signification symbolique de ce point cardinal, IX, 203.
Sepullius Macer (cachet de) reconnu de fabrique moderne, III, 441, 668.

Sépultures — chrétiennes de Saint-Eutrope, II, 569; — gauloise, III, 111; — de l'impératrice Mathilde, III, 690; — des évêques de Boulogne, III, 818; — d'hommes illustres dans l'église Saint-Benoît à Paris, IV, 225; — du moyen âge découvertes dans le quartier de l'hôtel de ville, à Paris, IV, 348; — dans la Chartreuse de Dijon, IV, 640; — dans l'église Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris, IV, 641; — d'un chevalier du XIVe siècle trouvée en Bourgogne, VI, 239; — de martyrs et d'évêques trouvées en Afrique, VII, 369, 746; — gallo-romaines, IX, 507; — ecclésiastiques du XIVe siècle, IX, 586.
Sérapis, divinité égyptienne, III, 773.
Serfs (les) du chapitre de Chartres, X, 618.
Sergents (les) à la douzaine et à cheval, leurs costumes sous Charles IX, V, 533.
Serment des évêques de Sens, VII, 636.
Sernin (église Saint-) de Toulouse, IX, 532.
Serpent. — Ce qu'il signifie sur les bas-reliefs; III, 96, 773; — autour d'un tronc d'arbre; sa signification, IV, 57; — gardien des temples, des trésors et des lieux sacrés, IV, 289; — ses représentations symboliques dans l'antiquité et au moyen âge, IV, 818; — l'ennemi du cerf, légende, VI, 375; — ailé, sur des monnaies, VI, 484; — éryx, figuré dans les caractères hiéroglyphiques, VIII, 22; — infernal; ses représentations au moyen âge, IX, 204; X, 389; — noir de la Cilicie, remède contre sa morsure, X, 528; — d'airain de la Bible représenté sur un bas-relief de la cathéd. de Strasbourg, X, 598.
Serres (des) chaudes chez les Romains, VIII, 97, 209.
Serrure du XVe siècle, citée, IV, 512.
Sésostris. Son portrait sculpté sur un rocher, I, 229, 324; IV, 478.
Sétif. Capitale de l'une des Mauritanies, VI, 189; — inscrip. chrétienne trouvée dans cette ville, VII, 369.
Seugne. Noms anc. de cette rivière, III, 249.
Sévère. Nom porté par divers empereurs romains, IX, 42.
Sevir augustal. Magistrat romain, II, 318.
Sèvres (musée céram. de), cité, VIII, 708.
Shaw. Son voyage en Afrique, cité, V, 386, 395; VI, 4, 9; VIII, 492; IX, 38.
Sibylles représentées sur des monuments du moyen âge, IX, 698.
Sichel (M.). Mémoire sur une pierre gravée, II, 633, 676; — sur le culte et les attributs de Venus Genitrix, III, 221, 321; — sur la déesse Angérone, IV, 20.
Siége épiscopal — de l'église Saint-Césaire, à Rome, I, 80; — de la cathédrale de Toul, V, 271.
Sigillographie. Voy. au mot Sceaux.
Sigles — maçonniques, II, 35; — monétaires, I, 378; III, 306; — AVG. N., leur origine, X, 306.
Signa inferre. Sens de ces mots, II, 86.
Signes — numériques; leur origine, II, 601; — planétaires sur les monuments; comment représentés, III, 150, 260.
Silence (déesse du), III, 225; IV, 23.
Silicate de potasse. Son emploi pour durcir les moulages en plâtre et la pierre, III, 342; IX, 187.
Silicernium (le) repas funèbre dans l'antiquité, III, 352.
Sillig (M.). Son catalogue des artistes, cité, II, 431; III, 34, 386.
Silvestre (M.). Note sur la biblioth. de l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, VIII, 354.
Simon (saint). Son iconographie, VII, 302.
Simpson (M.). Ses recherches sur les médecins militaires dans l'antiq., VIII, 457-571.
Sinaï (le couvent du). Ses peintures, IV, 53.
Singes. Leur rôle satirique et satanique dans les sculptures du moyen âge, VIII, 253.
Sirènes (les), — ministres de la Mort, IV, 744; — peintes sur les murs d'une salle des gardes à Beauvais, V, 565; — nommées dans les prophéties d'Isaïe, IX, 206; — leurs diverses figures analysées, IX, 207, 736; X, 398, 652.
Slave. — Divinité de ce peuple découverte dans une rivière, VIII, 142, 204; — origine de la langue de ce peuple, VIII, 484.
Sneguireff (M.). Sa lettre sur l'iconographie sacrée en Russie, VII, 234, 321.
Société — d'archéologie de l'arrondissement de Châlons (Marne), I, 71; — des Antiquaires de France, I, 410; VII, 192, 588; VIII, 648, 710; — égyptienne du Caire, III, 171; — des Beaux-Arts d'Athènes, III, 271; — archéologique de Londres, IV, 238; — archéologique d'Athènes, IV, 304; — archéologique de Lorraine, V, 490; — de la Grande-Bretagne, VI, 127, 539, 747; — fondée à Sétubal, en Portugal, VI, 739; — d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg, VII, 128, 767; VIII, 516; X, 128; — de sphragistique, fondée à Paris, VII, 711; VIII, 129; — asiatique de Paris, VIII, 267; — archéologique du dép. d'Ille-et-Vilaine, VIII, 710; — de Camden, VIII, 584; — des Antiquaires du Nord, à Copenhague, IX, 58; — de Picardie, IX, 189; — archéol. de Laon, IX, 584; — de Constantine, X, 121.
Soir (le) ou Hesperus, V, 212.
Soissons. Monnaie noire de ce comté, sa taxe, VII, 6.
Soldats romains, leurs différents rôles, II, 88.
Soleil (le) et la lune. Leur signification symbolique sur un bas-relief, X, 290.
Soleil (culte du) — représenté sur un bas-relief égyptien, V, 63; — dans la religion des Aryas, X, 1.
Solesmes (abbaye de). Ses sculptures citées, III, 547; IV, 63.
Solicinium (le) d'Ammien Marcellin, II, 222.

Solitaires de Tabenne, de Scétis et de Nitre, IV, 337.
Solives. Moyen pour les allonger, VI, 178.
Sommevoire. Description de ce village de la Champagne, VI, 442.
Songes (les) utilisés en médecine, VI, 156.
Sonneur des morts au moyen âge, V, 628.
Sophie (basilique de Sainte-). — Nom de son architecte, III, 511; — ses peintures, IV, 53; — sa restauration au XIXe siècle, VII, 713; — mosaïques, VII, 714.
Soret (M.), cité au sujet d'un dinar d'Abou-Zacharia, IX, 261.
Sosthenium (le), temple antique converti en église, VI, 144; VII, 257.
Sothis (le lever de). Observations astronomiques des Égyptiens, IX, 670.
Sotiates (monnaies des), IV, 772.
Sou d'or de Clovis trouvé à Limoges, VII, 396.
Souper du dauphin à l'abbaye du Lis en 1553, VIII, 631.
Soussa. Antiq. romaines des environs de cette ville de la régence de Tunis, I, 811.
Souterrains des temples. Leur usage dans les cérémonies secrètes, III, 288.
Souverains (musée des) au Louvre, IX, 779.
Souvigny (Prieuré de). Recherches sur ses monnaies, II, 599.
Sparte. État présent de cette ville. Inscriptions, I, 630.
Specularii. Nom donné à certains magiciens au moyen âge, III, 159.
Sphinx de Gizeh. Fouilles exécutées en 1853 autour de ce monument, X, 715.
Sphragistique (sur la), VII, 711; X, 316.
Spire. — Cathédrale de cette ville, I, 623; — son style architectural, IX, 534.
Squelette — en bronze dédié à Hippocrate, I, 459; — conservé dans le musée Kircher, I, 461; — cette figure représentée dans l'antiquité et au moyen âge; sa signification, II, 243; V, 294; — bardés de fer et portant une couronne d'or trouvés dans des tombeaux assyriens, X, 63; — imitant un arbre autour duquel est enroulé le serpent tentateur, X, 390.
Squier (M.). Sa description du Nicaragua, annoncée, VIII, 710.
Stadler (M. de). Sceaux de Henri Ier et de Philippe Ier, rois de France, III, 736.
Stade. Significations diverses de ce mot, X, 686, 721, 732, 741.
Stalles — de l'église de Dobberan, II, 52; — de l'abbaye de Solesmes, III, 547; IV, 69; — de l'église de Valenton (Seine-et-Oise), IV, 375; — de Beauvais, IV, 523; — du XIIIe siècle, VI, 222; — de l'église Saint-Gervais, à Paris, IX, 472; — de diverses églises représentant des sujets obscènes, X, 397.
Statuaire — antique, VII, 536, 621, 684; — symbolique du moyen âge, X, 31.
Statues — d'un dieu consacrée à un autre dieu, I, 439; V, 248; — de chevaliers sur l'église de Dobberan, II, 47; — antique trouvée à Paris, II, 256; — dorées dans l'antiquité, II, 441; — de Daphné, à Rome, II, 683; — antique d'un roi pasteur, III, 175; — grecque trouvée à Andros, III, 282; — des dieux enchaînés à Chio, à Erythrée, III, 454; — de la Vierge à N. D. de Paris, sa provenance, IV, 168; — antiques trouvées dans la régence de Tunis, IV, 396; — antique en marbre pentélique, V, 557; — du jardin du Luxembourg, à Paris. Réflexion au sujet des copies des statues antiques remplacées par des figures historiques, V, 380; — du porche nord de la cathédrale de Chartres, VI, 497, 518; — tumulaires rendues à l'église de Fontevrault, VII, 248; — d'athlète trouvée à Rome, VII, 535; — naophore du musée Grégorien, VIII, 38; — représentant un rétiaire, VIII, 397; — d'Agrippa, IX, 170; — d'Actéon citée par Pausanias, IX, 284; — de saints exécutées au IXe siècle, X, 622.
Statuettes — velues du moyen âge, II, 500; — américaines indiquées comme gauloises, II, 592; — du musée de Madrid, représentant une danseuse, trouvée à Herculanum, III, 264; — en bronze, trouvée en Algérie, IV, 776; — d'un guerrier, trouvée à Tintignac, VI, 551.
Statuts de la reine Jeanne. Recherches sur leur authenticité, II, 158.
Stèle — funéraire avec bas-relief, III, 1, 84; — de Danaüs, III, 346; — de Thoth Hermès, IV, 324; — portant une inscrip. métrique, VI, 198; — égyptienne trouvée à Memphis, VII, 670; — de l'époque d'un des Ramsès, IX, 661.
Strasbourg. — Son nom germanique, V, 496; — sculptures de la cathédrale de cette ville, X, 223, 591, 649.
Stratéges d'Andros. Inscription qui les concerne, III, 278.
Strogonofski (style). Genre de peinture russe, VII, 236.
Style — chrétien des monuments, II, 251.
Style elliptique des inscript. dédicatoires sur les temples égyptiens, VII, 207.
Suger — représenté sur un vitrail, I, 606; — nom de cet abbé gravé sur des aiguières du XIIe siècle, V, 572.
Suisse. Découvertes archéologiques faites dans ce pays, VII, 452.
Suisses de la garde du roi; leur costume sous Charles IX, roi de France, V, 536.
Sumlocène. Colon. rom. en Germanie, II, 223.
Svantovit. Divinité slave, VIII, 142, 203.
Sylla. Mémoire sur ce mythe, I, 483; II, 418.
Symboles — chrétiens, I, 405; II, 588; — égyptiens, II, 27.
Symbolique — chrétienne et païenne, I, 304, 482, 608, 669; X, 113, 652; — chrétienne au moyen âge, III, 44.

Symbolisme — dans l'antiquité figurée, III, 218; — dans l'art chrétien, IV, 508, 518; VI, 374; X, 440.
Syncelle (le). Sa chronique citée et critiquée, VIII, 160, 168.
Synchronismes assyriens et bibliques. Leur exactitude chronologique, IX, 655.
Synode des artistes des villes grecq., III, 457.
Syracuse (le comte de) fait faire des fouilles à Cumes, IX, 771.
Syrie. Monuments de ce pays, III, 82, 489, 617; — photographiés, IX, 320.

Tabellionage (du) royal en France, VII, 389.
Tabernacle de l'église de Bouilly, sculpté en bois, X, 316.
Tables — d'Abydos, I, 261; II, 193; III, 697; — iliaque, I, 327; — de Pythagore, II, 607; — ronde du roi Arthur, II, 388; — Léontocéphalopode, III, 9; — de Peutinger, III, 249; — astronomique des Égyptiens, III, 297; — grec à compter, III, 293, 401; — Claudiennes, IV, 587; — de cire, relatant des faits historiques du règne de Philippe le Bel, V, 746; — de l'Almageste, comment on compte les années, VII, 663; — manuelle des rois et des dynasties égypt., VII, 653; — de Claude, citée, VIII, 389; — synchronique des mois lunaires chez les peuples anciens, X, 499.
Tablettes grecques portant le devis d'un entrepreneur de travaux, VIII, 461.
Tableaux — de saint-Louis, I, 691, 845; — peints du cabinet de Marguerite d'Autriche, VII, 82.
Tagumade (ruines de) en Algérie, VII, 762.
Talent de 60 mines. Valeur de cette monnaie chez les Grecs, VIII, 469.
Talisman du XVIe siècle, découvert près de Bayeux, VI, 747.
Tapisseries — représentant la guerre des Deux-Roses, II, 592; — mentionnées dans l'inventaire de Marguerite d'Autriche, VII, 89; — du duc de Bourgogne, à Nancy, VII, 549; — de l'époque de Louis XII au musée de Cluny, VII, 757; — du XVe siècle à l'église de Beaune, IX, 371; — représentant le convoi d'un religieux de Saint-Victor, IX, 701; — orientales du château de Boussac, X, 175.
Tarente. Médailles de cette ville, IV, 133.
Tarifs — des marchandises dressé en 301 par Dioclétien, II, 65, 131; — de travaux mentionnés sur des tablettes grecques trouvées à Memphis, VIII, 463; — du prix des marchandises qui se vendaient à Paris à la fin du XIIIe siècle, IX, 213.
Tarkou (inscrip. cunéiforme de), VII, 455.
Tarse. — Monnaie de cette ville, II, 82; — inscript. de l'église de la Vierge, X, 745.
Taureau — à tête humaine, I, 231; — de Marathon offert en sacrifice, I, 780; — sa signific. dans la mythol. persane, II, 81; — figuré dans les armes héraldiques de Lectoure, V, 739; — sa signific. dans les caractères hiéroglyphiques, VIII, 26; — symbole de la force féminine, VIII, 236.
Tauroboles. Leur usage, IV, 206; VI, 435.
Taurus (Mont). Son église, IV, 172.
Tebessa (voy. Theveste).
Tefaced, l'ancienne Tipasa de Mauritanie (ruines de), en Algérie, VII, 553.
Télémaque chez Nestor; peinture de vase, II, 544.
Télescope (le) était-il connu des anciens astronomes égyptiens? X, 683.
Températures des saisons; leurs variations à diverses époques, II, 537.
Temple — d'Auguste à Vienne, I, 118; II, 178; IX, 455; — d'Isis à Philes, II, 393; — de Thésée à Athènes, II, 105, 261; III, 241; — égyptiens, III, 53; — de Bacchus, III, 288; — d'Hercule à Cora, IV, 197; — d'Esculape à Lambèse, IV, 452; — dédié à Auguste, près de Lyon, IV, 577; — hypèthres grecs, textes de Pausanias et de Strabon relatifs à ces temples, IV, 593; — apocryp. du dép. de Vaucluse, V, 721; — d'Apollon et de Bacchus, à Cyrène, V, 152; — élevés par Constantin, leur forme particulière, V, 724; — converti en église, VI, 144; VII, 257; — restitué par Cambyse à la déesse Neith, VIII, 46; — de Diane, à Zana, en Algérie, IX, 39; — découvert entre les pattes du grand sphinx de Gizeh, X, 716.
Templiers — leur oratoire à Metz, I, 267; V, 605; — richesses qu'ils rapportent de la Palestine, VIII, 226; — destruction de cet ordre religieux, IX, 252, 567.
Tentures en cuir doré, II, 189.
Termes employés par les architectes au moyen âge, VI, 65, 164, 181, 209; X, 71.
Terracine (inscript. de), IV, 197, 797.
Terres cuites antiques, I, 700; X, 621.
Tessères — obscènes, I, 92; — de théâtre, I, 261; IX, 61; — chrétiennes, I, 405; — en plomb, I, 567; — militaires sur lesquelles on inscrivait le mot d'ordre, IV, 290; — du musée de Modène, remarque sur sa légende, IX, 351.
Testament — politique d'Auguste, cité, I, 410; — de Marguerite d'Autriche en faveur de l'église de Brou, VII, 43, 56; — dans lequel il est fait mention de l'écu d'or italien, IX, 706.
Tetaz (M.). Son mémoire sur l'Érechthéion d'Athènes, VIII, 1, 81.
Tête — d'ange renfermant un petit tombeau, I, 559; — de Méduse. Mosaïque romaine, III, 189; — de cheval sculptée sur la proue des vaisseaux. Sa signification, IV, 184; — portées par des saints. Explication de cette particularité, VI, 373; — colossale en marbre trouvée à Carthage, IX, 88; X, 441; — autre d'un chef gaulois, IX, 313; — en cire trouvées dans un tombeau à Cumes, IX, 770.

Tétracorde. Son usage, IV, 651.
Tétradrachme — égyptien, II, 178; — sans légende du cabinet de Paris, V, 241.
Texier (M. Ch.). Note sur deux tombeaux du moyen âge en Asie mineure, I, 320; — sur l'hippodrome de Constantinople, II, 142; — sa statistique des monuments de l'Algérie, III, 724; — note sur le tombeau de la Chrétienne, en Algérie, IV, 513; — son rapport sur les monuments de la province de Constantine, V, 129; — le prætorium de Lambèse, V, 417; — les antiquités de Bougie, VIII, 574.
Théâtre — des Grecs. Note sur le supplément anonyme, II, 758; — imité de l'antique construit à Berlin, IX, 58; — antiques de diverses localités, IX, 61; — de la ville d'Orange, IX, 326.
Thèbes. Origine de son nom, V, 591.
Théodose et son fils, représ. sur une plaque d'argent, IV, 715; VI, 264; VIII, 710.
Théodulphe, évêque d'Orléans, IV, 34.
Théogonie — égyptienne, III, 24, 31; — ou généalogie des dieux, par M. Lobeck, VII, 340.
Thermes — de Julien, à Paris, I, 18; — de Pont-d'Oli, dans les Pyrénées, VII, 515.
Thésée — immolant un taureau, I, 780; — son temple à Athènes, III, 241; — et Ariane, sujet de peinture de vase, VI, 635.
Thesmophories (les) représentées sur un vase peint, VI, 606, 607.
Thessalie. Remarque sur la langue de ce pays, I, 316.
Thétis et Pélée représ. sur un vase, X, 755.
Theveste, — route de cette ville à Carthage, I, 823; — son arc de triomphe, IV, 360, 433.
Thiers. Style architect. des églises St-Genès et St-Symphorien de cette ville, X, 75.
Thomas (saint). Son iconographie, VII, 304.
Thoth, divinité psychopompe, I, 291.
Thoutmès III. Monument sur lequel sont rappelés les ancêtres de ce roi, II, 1.
Tiers-point. Terme d'architecture, VI, 173.
Tifinag (écriture), II, 494.
Timée le Sicilien. Jugement porté sur ce compilateur, III, 450.
Tipasa. Ruines de cette ville de Mauritanie, VII, 554.
Tisias (le rhéteur) représenté sur un vase peint, VIII, 621.
Toiles imprimées des anciens, V, 33.
Toitures des maisons dans l'antiq., VIII, 216.
Tombe — des comtes de Champagne, à Troyes, I, 558; — en plâtre, époque où elles sont en usage, IV, 350; — de Bouchard de Charpigny au musée de Cluny, VIII, 581; — mérovingiennes, VIII, 200; — des abbés de Jumiège, X, 51.
Tombeaux — romain trouvé près de Montargis, I, 124; — à Arles, I, 127; — à Brindes, I, 262; — antique à Cervetri, I, 311; — d'un enfant, à Athènes, I, 388; — du moyen âge, à Kutayah et à Nymphi, Asie Mineure, I, 320; — indiens, I, 565; — de l'archevêque Pierre d'Aspelt. Sculpture peinte de la cathédrale de Mayence, II, 381; — du moyen âge au musée de Niort, III, 43; — assyrien découvert dans l'île de Chypre, III, 114; — d'Achille, III, 379, 451; — d'Agnès Sorel, III, 483; — chrétien du IVe siècle, découvert à Die, IV, 208; — des rois de la Mauritanie, aujourd'hui connu sous le nom de tombeau de la Chrétienne, IV, 513, 622; VII, 557; — de Petra, en Arabie, IV, 253, 257; — d'un peintre gallo-romain découvert en Vendée, IV, 619; VI, 460; — des ducs de Bourgogne, IV, 640; — des rois de Numidie, aujourd'hui connu sous le nom de Madracen, V, 129; — de deux cavaliers athéniens, V, 353; — de Reparatus, en Algérie, V, 372; — d'Innocent VI, à Villeneuve-lès-Avignon, VI, 329; — du seigneur de Vilhem et de sa femme dans l'église de Munster, VI, 481; — du cardinal de La Rochefoucault, VI, 684; — d'un préfet de légion romaine en Afrique, VI, 797; VII, 186; — de Philibert le Beau, VII, 40; — de la duchesse de Bedfort, à Paris, VII, 78; — de saint Laurent, à Sétif, en Algérie, VII, 369; — servant d'autel, VIII, 317; — romain trouvé en Kabylie, VIII, 373; — du cardinal Ancher, à Rome, VIII, 735; — des rois à Jérusalem, IX, 22, 92, 157, 229, 398; — d'Hélène, reine d'Adiabène, IX, 31; — phénicien dans l'île de Chypre, IX, 29; — communs chez les Romains, IX, 194; — d'Isaïe, IX, 401; — des Trois Rois dans le dép. du Tarn, IX, 504; — romain dans le midi de la France, IX, 507; — des chrétiens des premiers siècles, IX, 508, 773; — de Ramsès, IX, 659; — de Charlotte d'Albret, IX, 703; — romain à Périgueux, X, 254; — du poëte Aratus, en Cilicie, X, 360; — d'enfants, à Lillebonne, X, 377; — de Sardanapale, à Tarsous, X, 527.
Tomes. Véritable emplacement de cette ville ancienne, X, 381.
Torlonia (le prince). Don de vases étrusques qu'il fait à la France, II, 180.
Torquès (le) sur les monnaies, VI, 328.
Toul. — Hist. de cette ville et descript. de sa cathédrale, V, 45, 136, 266; — de l'église de Saint-Gengoult, X, 14.
Toulmouche (M.). Histoire de la ville de Rennes à l'époque gallo-romaine, IV, 79.
Toulouse. — Poids en usage dans cette ville au moyen âge, VII, 202; — monnaies de cette ville au XIIIe siècle, IX, 305; — armoiries de ses comtes, X, 642.
Tour (La) d'Auvergne. Origines gauloises de cet auteur, citées, VIII, 482.
Tournai. Antiq. rom. de cette ville, X, 621.
Tournelles (les). Ruines romaines trouvées dans ce lieu du dép. de l'Oise, VIII, 186.

Tours — Magne, à Nîmes, I, 202; — du Palais de justice, à Paris, I, 131; IV, 566; VI, 401, 408; — de Vésone, II, 392; — hellénique à Gavrio, III, 276; — de Saint-Jacques la Boucherie, à Paris, III, 684; IV, 382; X, 375; — de la Queue en Brie, V, 19; — de Crest, V, 445; — de la librairie, au Louvre, VIII, 677.
Tours — Peintures de la porte du Change et bas-relief en bois de cette ville, I, 615; — maison de Tristan l'Ermite, I, 762; — congrès archéologique tenu en cette ville, IV, 508; — monuments nouvellement construits ou restaurés, VII, 587; — son amphithéâtre rom., X, 376.
Tragédie de Sophocle représentée en grec, à Berlin, IX, 58.
Traité — d'alliance chez les Romains, III, 232; — de paix entre les rois de France, de Sicile, de Navarre et les princes de Tunis, après la mort de St Louis, IX, 263.
Transsepts de l'église de Germigny offrant une disposition inusitée, IV, 33.
Transtevère. Statue trouvée dans les fouilles exécutées en ce lieu, VII, 535.
Trente ans (guerre de). Recherches de documents relatifs à ce sujet, VIII, 391.
Trésor — d'un temple grec, II, 326; — de la Sainte-Chapelle de Paris, V, 168; — de la cathédrale de Toul, V, 272; — du roi Charles V, au Louvre, VIII, 676; — déposé dans le tombeau de David par Salomon, IX, 34, 109, 158, 168; — de la cathédrale de Clermont-Ferrand, X, 160.
Trèves. — Restauration du palais de cette ville, I, 695; — ses monuments antiques et du moyen âge, VIII, 781.
Tribune aux harangues, III, 487.
Tribus nubiennes et de Libye, VI, 334.
Tric-Trac. Origine de ce jeu, III, 404.
Trieste. Origine du nom de cette ville. Sa monnaie, V, 498.
Triglyphe (le), membre caractéristique de l'architecture grecque, IX, 29.
Trimouille (hôtel de la) à Paris, V, 82.
Trinitaires (ordre des), cité, IV, 223.
Trinité (la) — sur un ms. du XIVe siècle, IV, 752; — église de ce nom, à Caen, IX, 536.
Tristan l'Ermite. Sa maison à Tours, I, 762.
Triton — dieu marin combattant Hercule, II, 624; — étymologie de ce nom, V, 550; — rech. sur ces êtres fabuleux, IX, 736.
Troche (M.). Notice sur le collége de Navarre, aujourd'hui occupé par l'École polytechnique, I, 192; — note sur la restauration de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris, I, 254; III, 412, 591; — sur le couvent des Filles-du-Calvaire, III, 520; — sur le quartier de la Cité, III, 740; — descrip. de l'hôtel de Sens, IV, 146; — de l'église Saint-Benoît, IV, 214; — de Saint-Laurent et de ses vitraux, IV, 670; — de l'hôtel de la Trimouille, V, 82; — analyse de la description de la collection Debruge-Duménil, V, 506; — histoire du Palais de Justice de Paris, VI, 401; — de l'hôtel du Chevalier-du-Guet de Paris, VII, 13; — notice sur le village de Châtillon-sous-Bagneux, VII, 408; — sur l'hôpital Saint-Gervais, VIII, 255; — sur l'hôtel de Ponthieu, VIII, 589; — les stalles de l'église Saint-Gervais, à Paris, IX, 472; — sur l'hôpital Sainte-Catherine, X, 432.
Troche de perles. Vieux mot expliqué, V, 194.
Troie. — Sa renaissance sous le nom d'Ilio, III, 452; — Sac de cette ville représenté sur un vase antique, III, 515.
Tronc des pauvres orné d'un émail, VI, 128.
Trônes — à tête et pieds de lions, III, 733.
Troussevache (sceau de Jean), VII, 573.
Troyes. — Tombes des comtes de Champagne dans une chapelle de la cathédrale de cette ville, I, 558; — registre de l'œuvre de sa cathédrale, VI, 63; — congrès archéol. tenu dans cette ville en 1853, X, 235.
Troyon (M. Fréd.). Lettre sur quelques découvertes archéol. en Suisse, VII, 452.
Truie, symbole de Vénus, III, 230, 232.
Tuile — du musée de Syracuse portant une date d'Olympiade, III, 535; — romaine avec inscrip. en caractères cursifs, IV, 567.
Tumulus — de Djebel el Akhdhar, en Algérie, I, 565; — de Kertch. Objets qu'on y a trouvés, II, 456; — de la vallée du Mississipi, VI, 336.
Tunique de Pallas avec une inscrip. dans la bordure, III, 389.
Tunis (antiquités de la régence de), I, 762, 810, 820; II, 495; III, 142; — le bey visite la Bibliothèque royale de Paris, III, 627; — détails des richesses archéol. de cette contrée, IV, 267, 397; V, 304, 385; VI, 129, 516; — mosaïques, inscript. et sculptures chrétiennes trouvées dans ce pays, VII, 260, 746; IX, 87, 715; — sa puissance sous les Beni-Haffs, IX, 257; — monnaies de ces princes, IX, 259.
Tuyaco. Objet servant à tourner les feuillets d'un livre, VII, 354.
Tympan — de la porte de l'église de Montgeron, détruit, VI, 359; — des églises de plusieurs époques, X, 31.
Types monétaires, I, 89, 92, 94; IX, 129, 307, 339.
Typographes (marques et emblèmes d'anciens), VIII, 543, 545.

Ulysse. Peintures murales représentant divers épisodes de son voyage, X, 441.
Université — de Paris, sa place dans le cortége du roi à son entrée à Paris, V, 529; — lieu où ce corps savant tint ses assemblées, VII, 171; — de Pont-à-Mousson, X, 425.
Urnes funéraires — portant des noms propres, I, 481; — des Romains, IX, 194

Uthina, aujourd'hui Oudnah, ville de l'Afrique ; son évêque, III, 143.
Uzès. Chapelle du VIIIe siècle découverte dans cette ville, IX, 780.

VACQUER (M.). Mémoire sur les sculptures et tombes trouvées sur divers points de Paris, IV, 348; — note sur l'hôpital Sainte-Catherine à Paris, X, 554.
Vaillant (J. F.), célèbre numismatiste, son épitaphe, IV, 226.
Vaison. Notice sur cette ville, VIII, 317.
Vaisseaux — assyriens, IV, 178, 296; — nommés trirèmes, IV, 706.
Valence. Cathédrale de cette ville, IX, 531.
Valentinien III. Buste de ce prince provenant de la Sainte-Chapelle de Paris, V, 189.
Valentinois. Aperçu hist. sur cette province de France, V, 450.
Valenton (église de), IV, 375.
Valérie (sainte), sa légende, IV, 820.
VALLET DE VIRIVILLE (M.). Analyse de l'ouvrage de M. de Laplane sur l'abbaye Saint-Bertin à Saint-Omer, IV, 75; — notice sur les ornements et couvertures des livres au XVe siècle, VII, 354.
Valois. — Monnaie de ce comté, sa taxe, VII, 9; — auteurs qui ont écrit sur cette province, VIII, 186.
Van. Inscrip. cunéiformes trouvées au bord de ce lac, VI, 493.
Van-Drival (M. l'abbé). Son Mémoire sur un monument égyptien, cité, VIII, 144.
Van-Eyck. Détails curieux sur les travaux de ce peintre, VI, 126.
Van-Praet. Ses remarques sur la forme des lettres des manuscrits, VII, 163.
Vandales. — Inscrip. trouvée en Algérie, qui constate leur expulsion de l'Afrique, IV, 371; — monnaie de ce peuple, VII, 371.
Vandalisme (actes de) — dans les églises à Paris, III, 268, 270; X, 177; — commis sur les sculptures du château de Blois, IV, 236; — des autorités de Toul, V, 273; — du curé de Montegron, VI, 359.
Varna. Inscrip. bilingue latine et grecque trouvée dans cette ville, X, 382.
Varron, auteur latin. — Ses productions artistiques ayant de l'analogie avec la gravure et l'impression en taille-douce, V, 32, 120; — ses bibliothèques ornées de bustes en bronze, V, 428.
Vases — égyptien en albâtre, portant le nom de Xerxès, I, 444; — autre portant le nom d'Artaxerxès, I, 445; — grecs peints, trouvés dans le tombeau d'un enfant, I, 389; — grecs et étrusques, I, 84, 326, 484, 776, 846; II, 550, 591; III, 312, 515, 625; V, 636; VIII, 621; IX, 484; — leur restauration dans l'antiquité, I, 310; — chrétiens trouvés dans les catacombes, I, 405; — funèbres, I, 388, 481; — peints du musée Grégorien, I, 309; — Portland, I, 762; — de la Basilicate comparés aux monuments gnostiques, I, 783; — du Stathouder, II, 26; — le sacro Catino de Gênes, II, 149; — antiques donnés au Cabinet des antiq. de Paris, II, 180; — gaulois trouvés dans la Puisaye, II, 301; — gallo-romains trouvés à Limoges, II, 593; VIII, 421; — égyptiens, II, 668, 734; — chinois trouvés en Égypte, II, 744; — servant à broyer les couleurs, III, 293; — attribué à Lysippe, III, 438; — antiques, leur dénomination, III, 377; — en bronze trouvé près d'Amiens, III, 485; — de Vivenzio représentant le sac de Troie, III, 515; — romains trouvés en Angleterre, IV, 238; — gaulois découverts à Vitry (Marne), IV, 813; — d'Oreste, V, 78; — panathénaïque. Note sur ce monument et ses peintures, V, 230; — Burgon, V, 236; — d'Actéon, V, 460; — de table au XVIe siècle, V, 668; — antiques trouvés dans la Cyrénaïque, VI, 56; — autres trouvés dans le dép. du Nord, VI, 333; — de la galerie de Florence. Explication de ses peintures, VI, 605; — François. Descrip. des sujets qui y sont peints, VI, 635; — antiques représentant des sujets historiques, VIII, 621; — représentant le mythe d'Actéon, IX, 276; — portant une inscript. grecque, IX, 647; — représentant des combats, IX, 73, 484; — en métal portant l'itinéraire de Cadix à Rome, IX, 50; — antique en verre coloré, IX, 453; — antiq. avec des sujets en reliefs, X, 505; — Warwick, cité, X, 590; — funéraires au musée de Bordeaux, X, 277.
VATTIER DE BOURVILLE (M.). Son voyage à Cyrène, V, 150, 279, 432; — vase qu'il a découvert à Bengazi, V, 230; — sa lettre sur les antiq. de la Cyrénaïque, VI, 56.
Vaucluse. — Statistique mon. de ce département, V, 112; — ses arcs de triomphe, V, 209; — ses monuments apocryphes, V, 721; — Vaucluse et Pétrarque, VI, 787.
Vautour — emblème de la maternité, III, 704; — sa signification dans les caractères hiéroglyphiques, VIII, 24.
Véda, relig. indienne, IV, 332. Voy. aussi au mot Rig-Véda.
Velues (figures). Notice sur ces sortes de représentation au moyen âge, II, 500.
Venaissin (comtat). Origine de cette dénomination, VI, 117.
Venasque. Chapelle de cette ville, V, 726.
Vendôme. Monn. de ce comté. Sa taxe, VII, 9.
Venise (sainte) identifiée à sainte Véronique, VII, 494.
Vénus — sauve Énée, I, 482; — caractère complexe de cette divinité, II, 597; — son culte, II, 637; — de Médicis, inscrip. de la base de cette statue, III, 138; — son symbole, ses attributs, III, 222, 232; — son culte à Rome, III, 372; — identifiée à Angerone, IV, 24; — réfutation de

cette idée, IV, 130; — tête en marbre de cette déesse dans la collect. de M. Delessert, V, 651; — identifiée à sainte Véronique, VII, 493; — sa représentation au XIVe siècle, VIII, 253.
Vêpres siciliennes. Documents sur cet événement, VI, 602.
Véran, moine du VIe siècle. Sa sépulture, VI, 788.
Vergnaud-Romagnési (M.). Notice sur deux inscript. de l'église de Germigny, IV, 33; — sur le château de la Queue-en-Brie, V, 19.
Vernis des anciens pour les sculpt., II, 440.
Véronique. Nom donné à la femme hémorroïsse, VII, 485, 490; — identifiée à la Vénus latine, VII, 493.
Verre (emploi du) dans l'antiq., VIII, 98.
Vertus et vices. Suites de figures symboliques au dossier de stalles du XVe siècle, II, 234; IV, 376; X, 397.
Verus (Iulius), empereur. Inscrip. en son honneur, V, 396.
Vespasien (prétendu sabre de), III, 425.
Vêtements — sacerdotaux confectionnés avec des étoffes orientales, I, 408; — ornés d'inscrip. arabes, II, 705; — sacerdotaux du trésor de la Sainte-Chapelle de Paris, V, 206; — sacerdotaux de Th. Becket, archevêque de Cantorbéry, VII, 635; — du moyen âge, leurs noms, X, 170; — sacerdotaux du trésor de la cathédrale de Clermont, X, 168.
Vezelay. Notice sur l'église de cette ville, I, 551; — son style archit., IX, 534; X, 74.
Vices et vertus (les) personnifiés dans la lutte de l'âme contre les démons, II, 234.
Victoire (la) — remettant une palme à Hercule, VIII, 192; — tenant un bouclier romain, IX, 348.
Victor (abbaye Saint-) à Paris. Sa bibliot., sa chapelle, VIII, 354; IX, 701, 750.
Vie (la) — symbolisée dans les religions de la Syrie et de la Phrygie, VIII, 644; — sur les monuments chrétiens, X, 290.
Vierge (la sainte). — Dévot. des Russes pour ses représentations, VII, 236, 239; — écrasant le serpent infernal, IX, 202; — bas-relief représentant sa mort, X, 405; — peinture de l'église d'Ascoli détruite par un incendie, X, 622.
Vierges sages et vierges folles représentées au portail de l'église de Saint-Denis, IX, 205; — à la cathédrale de Chartres, X, 222.
Vierzon. Monn. de cette seigneurie, VII, 11.
Vifs (les Trois) et les Trois Morts, II, 243.
Vigne. — Sa signification symbolique, I, 757; — sa culture en Thessalie, II, 537; — en Normandie, en Picardie et autres lieux du IXe au XIIIe siècle, II, 538.
Villard de Honnecourt, architecte du XIIIe siècle. Son album, VI, 65, 164, 209.
Villas romaines — découverte à Saverne, I, 120; — découverte dans le dép. de la Seine-Inférieure, VII, 525; — dans le royaume de Naples, X, 506.
Villeneuve-lès-Avignon et le mausolée d'Innocent VI, pape, VI, 329.
Villes — détruites du dép. de Vaucluse, II, 560; — de France, leurs sceaux, III, 676; — gallo-romaines, IV, 204; — en Bourgogne et en Gascogne, VII, 178, 630; — ancienne découverte en Asie Mineure, V, 631; — sur la montagne du Châtelet, dép. de la Haute-Marne, V, 630; — d'Égypte, V, 591; — du midi de la France, leurs noms anciens, V, 737.
Villiers du Terrage (M. de). Application de l'astronomie aux recherches chronol., X, 509; — note sur le globe à pôles et méridien mobiles pour l'étude du calendrier des rois d'Égypte, X, 697.
Vincennes. — Sa Sainte-Chapelle, IV, 611, 752; — objets contenus dans cette chapelle sous Charles V, en 1380; VII, 733.
Vincent (M. A. J. H.). Musique des Grecs, II, 453; — notations scientifiques, II, 601; — recherches sur l'abacus, III, 401; — sur la musique ancienne, VII, 118; — nommé membre de l'Institut, VII, 127; — sa publication sur Héron d'Alexandrie, IX, 518; X, 672.
Vinet (M. E.). Notice sur Médée, II, 355; — sur un rython inédit, II, 418; — sur une peinture de vase représ. Télémaque chez Nestor, II, 544; — sur une autre représ. Apollon, vainqueur de Marsyas, II, 631; — recherches sur les figures à double visage. Argus Bifrons, III, 309; — explication d'une peinture de vase représentant Oreste, V, 78; — autres représ. Actéon, V, 460; IX, 276; — notice sur une statue trouvée au Transtevère, VII, 535; — sur le sculpteur Lysippe, VII, 684; — examen des peintures et des sculptures du Salon de 1851, VIII, 65; — explication d'une pierre gravée représentant le dieu marin Ægeon, X, 100.
Vital (église Saint-), à Ravenne, I, 626; — — ses mosaïques, VII, 351.
Vitalien. Monnaie attribuée à cet empereur, V, 602.
Vitet (M.). Son discours sur les études archéologiques, IV, 385.
Vitraux — de l'abbaye de Saint-Denis, représ. Suger et l'arbre de Jessé, I, 606, 755; — autre représ. neuf hommes assis trois par trois et couronnés, II, 55; — explication de ce sujet, IV, 377; — de l'église Sainte-Radegonde, II, 599; — modernes des églises de Paris, III, 63, 412; IV, 678; — de la Sainte-Chapelle de Paris, III, 691; IV, 384; — modernes de l'église de Die, IV, 212; — anciens du château d'Aston en Angleterre, IV, 437; — de Saint-Étienne de Beauvais, IV, 523; — de l'église de Ceffonds, V, 245; — de l'église de Brou, VII, 41; — de la

cathédrale de Chartres, VII, 287; X, 658; — de la chapelle du château d'Anet, X, 55; — de Saint-Martin, près de Troyes, représentant la légende de la croix du Sauveur, X, 315; — de Saint-Aignan, à Chartres, représ. une sainte famille, X, 663; — de diverses églises de France, X, 660; — de l'ancien couvent de Réthausen, en Suisse, X, 700.
Vitry — sur-Seine. Restauration de l'église de ce village, III, 424; — produit de ses carrières à pierre employé dans les travaux du Louvre, VIII, 672.
Vitry-le-François — antiquités trouvées dans cette ville, IV, 813; — son musée, V, 437.
Viviers-en-Brie. Sa Ste-Chapelle, IV, 608.
Vœu — fait aux dieux par un chev. romain. Inscrip. du musée du Capitole, II, 349.
Voies romaines — en Afrique, I, 823; VI, 13, 190; IX, 40; — près de Blois, III, 530; — du midi de la France, III, 577; IX, 504; — à Constantine, III, 734; — qui aboutissaient à Rennes, IV, 79; VII, 391; — en Lorraine, VI, 62; — de Lyon à Trèves, VII, 544; — à Arras, X, 61.
Volkes (les), peuple gaulois du midi de la France, I, 479.
Volterre. Objets antiques trouvés près de cette ville, I, 67.
Voulton. Église de ce village, I, 479.
Voussure pendante. Son appareil de construction, VI, 177.
Voûtes. Théorie de leur construction au moyen âge, VI, 168, 784; IX, 527; — origine de leur usage, X, 74.
Vulcain, barbu et non barbu, IX, 349.
Vulcano (monastère de). Ignorance de ses moines, I, 436.
Vulci, ville de l'Italie. Vases peints trouvés en ce lieu, I, 83, 308.

Wailly (M. de), Notice sur M. Letronne, V, 618; — ses observations sur des tablettes latines trouv. en Transylvanie, VIII, 471.
Walckenaër (M.), Notice sur Colebrooke, V, 375; — sur Raynouard, VIII, 390; — sa mort, IX, 188.
Welcker (M.), ses travaux cités, II, 102, 110, 116; III, 39, 237; V, 630.
Westergaard (M.), son déchiffrement de l'écriture assyrienne, VI, 707, 722.
Witte (M. J. de), notice sur le musée Grégorien, I, 308; — psychostasie homérique, I, 647; — son travail sur les empereurs romains qui ont régné dans les Gaules, II, 388; VI, 256; — sa descrip. du musée de Leyde, II, 25; — d'un vase découvert à Ruvo, II, 550; — recherches sur le dieu Glaucus, II, 622; — sur la céramographie, III, 318, 538; V, 636; — note sur un bas-relief de Reims, IX, 561.
Worcester. Congrès archéologique tenu dans cette ville, V, 434.
Worms. Caractère architectural de cette ville, IX, 537; X, 74, 77.
Wright (M. Th.), ses travaux, II, 385, 388.

Xanthus de Lycie. Prise de cette ville figurée sur une frise, I, 226.
Xénophon, sa Cyropédie, citée, VI, 693.
Xerxès. Figure de ce roi à Persépolis, I, 221; — forme assyr. de son nom, I, 234; — vase égypt. portant son nom, I, 444.
Yeux bleus. Ce qu'ils indiquent, VI, 499.
Young (le docteur), ses travaux sur les hiéroglyphes, III, 15, 19.
Yves (saint), de Chartres. Sculpture en bois peint représentant cet évêque, II, 309.

Zacharie (église Saint-), à Éleusis, I, 45.
Zahn (M.), sa lettre sur une peinture de Pompéi, V, 488.
Zana, l'ancienne Diana de Numidie; ruines de cette ville, IX, 38.
Zélande. Déesse du commerce de ce pays, I, 251.
Zend. Études sur cette langue, III, 55; VI, 491.
Zénon le stoïcien. — Sa ville natale, III, 114; — caractère de sa figure, IX, 434.
Zeuss (M.), sa gramm. celtique, citée, X, 762.
Zibans (les). Explorations de cette partie de l'Algérie, par M. Texier, V, 129.
Zisa (palais de la), en Sicile, VI, 677.
Zizim. Quelques mots sur le sort et la fin de ce prince, III, 102; — tapiss. fabriquées en France sous sa direction, X, 175.
Zodiacales (représentations) sur des monuments égyptiens, III, 711.
Zodiaque — d'un dyptique, I, 591; — de Dendérah, I, 381; VI, 680; X, 680, 694; — origine et attribution des signes et des animaux symboliques qui y sont représentés, VIII, 236, 367; — du cadran de l'ancienne horloge de la cathédrale de Chartres, IX, 209; — sculptés dans les églises, X, 38, 398, 402.
Zoëga. cité, III, 29, 85, 316; IV, 337.
Zoologie symbolique et hybride dans l'art chrétien du moyen âge, X, 34, 38.

FIN DE LA TABLE.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
(ancienne maison Crapelet), rue de Vaugirard, 9.

BINDING MAR 20 1970

CC Revue archéologique
3
R4
année 10

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY